

Université Panthéon-Assas – Paris II

Ecole doctorale Georges Vedel. Département de science politique

**DE LA SOCIAL-DEMOCRATIE AU SOCIAL-
LIBERALISME**

**LES DEBATS AU SEIN DE LA SOCIAL-DEMOCRATIE
EUROPEENNE : 1990-2010**

Volume 1

Thèse pour le doctorat en science politique

Présentée et soutenue publiquement par
Karine BIHET

Sous la direction de :
Monsieur le Professeur Hugues PORTELLI

Membres du jury :

Pierre AVRIL : Professeur émérite de science politique à l'Université Paris II
Jean-Marie DENQUIN : Professeur de science politique à l'Université Paris Ouest
Nanterre La Défense
Gérard GRUNBERG : Directeur de recherche émérite au CNRS/Centre d'Etudes
européennes de Sciences Po
Hugues PORTELLI : Professeur de science politique à l'Université Paris II

SEPTEMBRE 2011

Université Panthéon-Assas – Paris II

Ecole doctorale Georges Vedel. Département de science politique

**DE LA SOCIAL-DEMOCRATIE AU SOCIAL-
LIBERALISME**

**LES DEBATS AU SEIN DE LA SOCIAL-DEMOCRATIE
EUROPEENNE : 1990-2010**

Volume 1

Thèse pour le doctorat en science politique

Présentée et soutenue publiquement par
Karine BIHET

Sous la direction de :
Monsieur le Professeur Hugues PORTELLI

Membres du jury :

Pierre AVRIL : Professeur émérite de science politique à l'Université Paris II
Jean-Marie DENQUIN : Professeur de science politique à l'Université Paris Ouest
Nanterre La Défense
Gérard GRUNBERG : Directeur de recherche émérite au CNRS/Centre d'Etudes
européennes de Sciences Po
Hugues PORTELLI : Professeur de science politique à l'Université Paris II

SEPTEMBRE 2011

AVERTISSEMENT

L' Université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

Remerciements

Je tiens en premier lieu à remercier Monsieur Hugues Portelli, mon directeur de thèse, pour l'intérêt constant qu'il a porté à mes recherches, pour sa disponibilité et ses précieux conseils lors des phases stratégiques de ce travail.

Ma reconnaissance va également à ceux qui ont fait preuve de curiosité envers ce sujet de thèse, en particulier Ronan, Emmanuelle, Christophe, Christian, Valérie, Vincent. Leurs oreilles attentives ont constitué un appui important et leurs points de vue quelquefois divergents ont, consciemment ou non, nourri ma réflexion tout au long de ces années. Ces conversations annexes très enrichissantes ont sans aucun doute eu une répercussion non négligeable sur cette étude. Un merci collectif aux personnes avec lesquelles j'ai pu échanger, en particulier lors de conférences, de colloques ou de séminaires.

Toute ma gratitude à Jean-Claude et Andrée pour leur aide toute spécifique.

Les personnels de différentes structures ou fondations de recherche m'ont reçu chaleureusement et ont bien voulu m'accorder de leur temps. Qu'ils en soient vivement remerciés.

Cette thèse doit enfin beaucoup, de diverses manières, à ma famille : mes grands-parents ; mon grand-père qui, me faisant partager très tôt sa passion de la politique, a contribué largement à ma socialisation politique ; mes parents pour leurs encouragements constants, leur soutien affectif, moral et leur aide logistique. Pour tout cela et pour beaucoup d'autres choses encore, je leur dis toute ma reconnaissance.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
 PREMIERE PARTIE	
LA MUTATION IDENTITAIRE DE LA GAUCHE EUROPEENNE.....	31
TITRE 1. LES MUTATIONS DOCTRINALES ET PROGRAMMATIQUES.....	34
Chapitre 1. La promotion d' une troisième voie	35
Chapitre 2. L'attachement aux valeurs social-démocrates traditionnelles	136
TITRE 2. UNE NOUVELLE HIERARCHIE DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	172
Chapitre 1. La mise en œuvre de la Troisième voie de Tony Blair	173
Chapitre 2. Le social-libéralisme de Gerhard Schröder	226
Chapitre 3. Le réformisme de gauche du gouvernement Jospin.....	249
 SECONDE PARTIE	
LA MUTATION DES ORGANISATIONS SOCIAL-DEMOCRATES.....	265
TITRE 1. L'EVOLUTION STRUCTURELLE DES PARTIS	269
Chapitre 1. L'adaptation aux nouvelles données sociologiques	270
Chapitre 2. La redéfinition des liens du parti avec la société	291
Chapitre 3. Le positionnement des partis sociaux- démocrates sur l'échiquier politique	324
TITRE 2. LES REFORMES ORGANISATIONNELLES DES PARTIS	374
Chapitre 1. Un mode de fonctionnement redéfini : l'adhérent, acteur principal.....	376
Chapitre 2. Modernisation ou fragilisation de l'appareil partisan ?	397

CONCLUSION	432
BIBLIOGRAPHIE	447
ANNEXES	484
RESUME	626
TABLE DES MATIERES	629

INTRODUCTION

A l'aube du XXIème siècle, la social-démocratie européenne semble connaître un véritable tournant. Les mutations économiques, sociales, sociologiques et culturelles de la fin du siècle précédent constituent pour elle de véritables défis¹. Avec ces transformations profondes et pluridimensionnelles, ce sont à la fois la structure, la doctrine, la base sociale et l'identité des partis socialistes et sociaux-démocrates qui sont en jeu. Face aux bouleversements provoqués par, entre autres, la mondialisation, la financiarisation de l'économie, la désindustrialisation et le déclin corrélatif de la classe ouvrière, la fragmentation du salariat, ou encore le nouveau contexte géopolitique issu de l'effondrement des systèmes communistes, la gauche européenne a cherché à s'adapter. A partir du milieu des années 1990, une réflexion sur l'actualisation et la redéfinition du projet politique a ainsi été menée par l'ensemble des formations social-démocrates, donnant lieu à un véritable changement de la physionomie de la gauche en Europe occidentale. Le caractère inédit de la situation dans laquelle se trouve cette dernière est d'ailleurs renforcé à l'époque par l'hégémonie qu'elle exerce sur le continent à la suite des nombreux succès électoraux. En 1999, la gauche est présente dans le gouvernement de treize des quinze Etats membres de l'Union européenne (l'Irlande et l'Espagne faisant exception) : elle dirige seule onze pays et est membre d'une coalition en Belgique et en Finlande. Ce passage vers une nouvelle ère est aussi marqué par un renouvellement générationnel à la tête des organisations et l'émergence de nouveaux leaders : Tony Blair, Gerhard Schröder et Lionel Jospin prennent tous trois à la même période la direction de leur parti et de leur pays respectif et deviennent les figures emblématiques de la gauche.

L'évolution de la social-démocratie européenne à la charnière des deux siècles constitue l'objet de notre étude. Cette mutation apparaît il est vrai comme une évidence : tout observateur lambda de la scène politique contemporaine n'a pu que constater le fait que les partis sociaux-démocrates ont changé au cours de ces deux dernières décennies. Elle a été largement commentée par l'abondante littérature consacrée à ces formations politiques, constatant que la « social-démocratie vit un changement d'époque »². De fait, les partis ont renouvelé leur projet et leur offre programmatique en explorant de nouveaux

¹ Pascal DELWIT, Jean-Michel DE WAELE (eds.), *La gauche face aux mutations en Europe*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1993.

² Gérassimos MOSCHONAS, « Au bord de la rupture. Le grand changement idéologique et programmatique de la social-démocratie contemporaine », in Pascal DELWIT (ed.), *Où va la social-démocratie contemporaine ? Débats, enjeux, perspectives*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2004, p. 39.

territoires idéologiques ; ils ont modifié leurs « champs » électoraux, ont mis en œuvre des formes inédites et inattendues – au regard de celles habituellement exercées par les organisations de cette famille politique – de politiques gouvernementales et ont développé de nouveaux modes d'organisation partisane. Pour évident qu'il soit, et si on dépasse le stade de la simple constatation, ce changement social-démocrate n'est pas sans susciter quelques questionnements qui sous-tendent l'ensemble de notre recherche.

La « nouvelle » social-démocratie face au « modèle » social-démocrate historique

L'ampleur et la nature de l'évolution des partis socialistes et sociaux-démocrates ne pouvant réellement se révéler qu'à la lumière de leur situation de départ, un retour sur leur passé s'avère nécessaire. S'il ne s'agit pas ici de retracer l'histoire de la social-démocratie européenne depuis sa naissance à la fin du XIX^e siècle, il est néanmoins utile voire indispensable de se pencher sur le « modèle génétique »³ de cette famille politique, selon la formule employée par Angelo Panebianco dans son étude sur les organisations partisans, afin de voir comment elle se positionne désormais par rapport à ce dernier. L'histoire de la social-démocratie est en effet loin d'être linéaire. Celle-ci, comme l'indiquent Alain Bergounioux et Bernard Manin, « ne s'est constituée que par la résolution progressive d'une série de contradictions et de conflits »⁴. Née il y a plus de cent cinquante ans du croisement de deux mouvements historiques, le mouvement démocratique de lutte pour le suffrage universel et le mouvement ouvrier de lutte des classes, la social-démocratie peut alors être qualifiée de révolutionnaire et à forte tendance marxiste⁵. Si elle perd rapidement cette radicalité, les partis qui l'incarnent présentent dès cette période des caractéristiques qu'ils conserveront pendant longtemps. D'une part, le parti se constitue comme lieu stratégique et centre d'impulsion de la « structuration à trois étages » (c'est-à-dire le parti,

³ Angelo PANEBIANCO, *Political Parties. Organization and Power*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.

⁴ Alain BERGOUNIOUX, Bernard MANIN, *La social-démocratie ou le compromis*, Paris, PUF, 1979, p. 16.

⁵ Utilisé par Karl Marx après 1848 pour définir le parti de La Montagne, selon lui « coalition entre petit bourgeois et ouvriers », le terme de social-démocratie revêt chez lui une connotation critique : « On enleva aux revendications sociales du prolétariat leur pointe révolutionnaire et on leur donna une tournure démocratique ; on enleva aux revendications démocratiques de la petite bourgeoisie leur forme purement politique et on fit ressortir leur pointe socialiste. C'est ainsi que fut créée la social-démocratie », écrit-il dans *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*. Malgré ces critiques initiales, social-démocratie et marxisme finiront pourtant par se confondre pendant un certain temps : dans les années 1880 puis dans la II^e Internationale fondée en 1891, le mouvement socialiste européen épouse les thèses marxistes. Sur cette relation entre le marxisme et la social-démocratie, voir Jean-Paul MARTIN, « La social-démocratie et le marxisme », in « FAIRE » (collectif), *Qu'est-ce que la social-démocratie ?*, Paris, Edition du Seuil, 1979, coll. Points-Politique, pp. 27-59.

le syndicat et les organisations de tous genres associées) du mouvement ouvrier⁶ et se présente, dans sa forme la plus aboutie, comme une véritable « contre-société » encadrant l'individu tout au long de son existence. Le parti social-démocrate se développe d'autre part comme parti de classe (celui de la classe ouvrière) et comme parti de masse. Historiquement, note Michel Winock, le « label » social-démocrate s'applique ainsi « à des partis ouvriers de masse réalisant, en eux et par eux, une triple et nécessaire intégration : 1° l'intégration ou l'interpénétration du socialisme et du syndicalisme. 2° l'intégration de la classe ouvrière dans un système complexe de contre-société, disposant en réseau les coopératives, les écoles de formation, les associations de jeunesse, les groupes culturels, les clubs sportifs [...] tenant serrée la population ouvrière, non seulement dans ses combats syndicaux politiques, mais aussi dans son existence quotidienne. 3° l'intégration de fait du mouvement socialiste à la démocratie parlementaire »⁷. Ce modèle « primaire » social-démocrate, incarné pour l'essentiel par le parti allemand, va bien entendu subir de multiples modifications, l'enjeu étant à chaque fois de faire face aux nouveaux « défis » et de s'adapter au nouvel environnement. La première mutation d'importance résulte, pendant l'entre-deux-guerres, à la fois de la confrontation avec le communisme et des premières expériences gouvernementales. Les tensions entre les partisans de la révolution et les partisans de la réforme, déjà présentes avant le premier conflit mondial, mais cristallisées à la suite de la révolution bolchevique de 1917, ont débouché sur la création de l'Internationale communiste⁸ et la rupture de la social-démocratie avec son aile révolutionnaire. Débarrassée de cette dernière, les partis sociaux-démocrates se sont définitivement intégrés dans les systèmes politiques occidentaux pour apparaître comme des partis réformistes, même si la phraséologie marxiste n'était pas encore totalement abandonnée. Cette même période, pendant laquelle un certain nombre de formations social-démocrates ont exercé le pouvoir, (c'est le cas en Allemagne, en Autriche, en Europe du Nord, en Grande-Bretagne et plus tardivement en Espagne et en France) a vu également évoluer la pensée économique social-démocrate, notamment à la faveur de la crise des années 1930. Face à cette conjoncture difficile, les partis se sont éloignés de l'orthodoxie socialiste traditionnelle pour proposer de nouvelles solutions, deux voies

⁶ Gerassimos MOSCHONAS, *La social-démocratie de 1945 à nos jours*, Paris, Montchrestien, 1994, coll. clefs, p. 22.

⁷ Michel WINOCK, « Pour une histoire du socialisme en France », *Commentaire*, n° 41, printemps 1988, p. 166.

⁸ Face à la III^{ème} Internationale communiste, l'Internationale ouvrière socialiste, rassemblant les réformistes et les orthodoxes d'avant guerre, se reconstitue en mai 1923.

principales étant alors préconisées : la théorie planiste, soutenue par Henri De Man⁹, souhaite établir une économie mixte en s'appuyant sur les réformes de structures et principalement les nationalisations ; la voie scandinave, initiée par la Suède¹⁰, renonce à la socialisation des moyens de production et s'attache à rendre compatible la politique sociale et l'efficacité économique en utilisant le budget pour maîtriser les cycles économiques, en finançant des mesures sociales par la fiscalité et en promouvant la négociation collective. Mises en œuvre avant l'énoncé théorique de Keynes¹¹, qui les confortera, ces pratiques politiques renferment l'essentiel des éléments du projet social-démocrate d'après guerre.

Couronnant une évolution parfois chaotique symbolisée par la reconstitution de l'Internationale socialiste en 1951 sous l'égide des travaillistes britanniques, puis par le Congrès de Bad Godesberg en 1959, le modèle qui s'affirme après 1945, souvent présenté comme la référence en la matière, « repose sur trois traits fondamentaux : l'un social – le monopole de représentation de la classe ouvrière et des salariés grâce au contrôle du syndicat et à l'absence de concurrence communiste ; l'autre organisationnel – la présence d'une puissante bureaucratie modelée sur les entreprises modernes ; le troisième politique – un compromis à long terme avec la bourgeoisie fondé sur l'acceptation des traits fondamentaux de la société capitaliste d'une part, sur la protection et la promotion des classes populaires grâce à l'action d'un Etat interventionniste (inspiré du *New Deal* keynésien) et/ou à la politique fiscale, de l'autre »¹². Jusqu'au début des années 1970, ce modèle remporte ainsi un franc succès que l'on peut attribuer à un certain nombre de facteurs organisationnels et politiques particuliers : une organisation de masse ; des liens étroits avec les syndicats ; un statut de « parti de gouvernement naturel » ; une position dominante au sein de la gauche ; une adhésion aux règles et principes des sociétés libérales-capitalistes (ralliement à la démocratie parlementaire et acceptation de l'économie de marché) ; l'établissement d'un Welfare State et la poursuite d'objectifs de justice sociale à l'aide de politiques « modérées » mais profondément réformistes, reposant

⁹ Dirigeant du Parti ouvrier belge, Henri de Man s'est engagé dans l'entre-deux-guerres dans une critique du marxisme. A la tête du bureau d'études du POB, il est à l'origine du Plan du travail adopté en décembre 1933 par son parti. Parmi ses ouvrages, on peut notamment citer : *Zur Psychologie des Sozialismus*, Iéna, 1926, traduit la même année sous le titre *Au-delà du marxisme*, rééd. Paris, Seuil, 1974 ; *Die Sozialistische Idee*, Iéna, 1933, trad. franc. *L'idée socialiste*, Paris, Grasset, 1935.

¹⁰ Mario TELÒ, *Le new deal européen : la pensée et la politique sociales-démocrates face à la crise des années trente*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1988.

¹¹ John Maynard KEYNES, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, Payot, 1977 (1^{ère} éd. 1936).

¹² Hugues PORTELLI, « Social-démocratie », in Gérard BENSUSSAN, Georges LABICA, *Dictionnaire critique du marxisme*, Paris, Quadrige/PUF, 1999, p. 1055.

sur la recherche d'un double compromis, entre l'Etat et le marché, entre le capital et le travail.

La remise en cause, par la crise économique et sociale des années 1970, de certains fondements de ce modèle va amener les partis à redéfinir leur programme et mettre en place, lorsqu'ils sont au pouvoir, des politiques d'un nouveau genre. Face à la crise financière de l'Etat providence et aux limites des politiques keynésiennes, provoquées par la fin des « trente glorieuses » et les mutations du capitalisme, les partis sociaux-démocrates d'Europe du Centre et du Nord ont essayé de coordonner une politique monétaire plus stricte, instaurant un « compromis de crise » : « les syndicats acceptent des hausses de salaires modérées, voire des pertes de pouvoir d'achat des salaires, cependant que le gouvernement soutient la demande par une politique budgétaire relativement expansionniste de prestations sociales ou de réductions d'impôt »¹³. Si les termes de ce compromis ne sont plus ceux de celui établi après-guerre, le socle demeure néanmoins identique puisqu'il repose sur la synergie entre le parti et les syndicats puissants, unifiés et centralisés et une culture de la solidarité et de la modération, autant de caractères constitutifs de l'identité social-démocrate. Les partis ont donc réagi en s'appuyant sur les éléments qui faisaient justement leur spécificité. Alain Bergounioux et Bernard Manin en déduisent d'ailleurs que « l'originalité de la social-démocratie réside moins en une politique déterminée que dans une tradition organisationnelle et culturelle rendant, au cours du temps, plusieurs politiques possibles »¹⁴. En Europe du Sud, les partis socialistes au pouvoir au début des années 1980 ont quant à eux délaissé les politiques keynésiennes au profit de mesures de modernisation de l'économie se traduisant par l'adoption d'une politique libérale sur le plan monétaire et l'objectif affiché de réduction des déficits sur le plan budgétaire. D'une façon différente de leurs homologues d'Europe du Centre et du Nord, ils ont donc eux aussi montré leur faculté et leur volonté d'adaptation. Tous n'en ont pas moins subi les conséquences de la crise qui s'est prolongée durant la décennie et dont les manifestations sont bien connues : montée du chômage de masse et du travail précaire, envol des déficits budgétaires et de la dette, déséquilibres financiers et dysfonctionnements des services publics et des systèmes de protection sociale, efficacité réduite des politiques keynésiennes de soutien à la demande et à l'investissement. A ces données conjoncturelles s'ajoutent les évolutions sociales et culturelles des décennies 1970 et 1980 telles la

¹³ Alain BERGOUNIOUX, Bernard MANIN, *Le régime social-démocrate*, Paris, PUF, 1989, p. 162.

¹⁴ *Ibid*, p. 184.

transformation du salariat marquée par le déclin de la classe ouvrière, le développement des classes moyennes, la perte des repères identitaires, la diffusion des valeurs post-matérialistes et l'essor de l'individualisme.

L'ensemble de ces changements, couplé à l'efficacité toute relative des solutions proposées, a fortement remis en cause le « modèle » précédent et a conduit à une mutation conséquente de la social-démocratie européenne. Les partis ont en effet modifié leur programme : ils ont, sans renoncer à leurs objectifs antérieurs (et en premier lieu à celui de justice sociale), abandonné certains pans de leur référentiel traditionnel et proposé en théorie et/ou en pratique des politiques d'inspirations libérales. La mutation ne se résume pas à cette évolution programmatique, même si celle-ci est sans doute la plus visible et la plus commentée. Le profil des organisations social-démocrates a également changé. Leur base sociale, électorale et militante, est devenue de plus en plus interclassiste, les classes moyennes occupant par ailleurs une place grandissante. De façon corrélative, la présence et la culture ouvrière s'amenuisent, donnant lieu à un processus de « déprolétarianisation » des partis sociaux-démocrates. Le fonctionnement interne de ces derniers est désormais marqué par la place centrale et le pouvoir accru du leader et des liens intra-partisans plus relâchés. Les organisations social-démocrates apparaissent alors, selon Gerassimos Moschonas, comme des « structures mixtes »¹⁵, conservant certains attributs du parti de masse tout en évoluant vers le type électoral professionnel, développé par Angelo Panebianco¹⁶.

A la fin des années 1980, la mutation des partis socialistes et sociaux-démocrates tant du point de vue idéologique et programmatique qu'organisationnelle est donc patente. Et resurgit de fait la thèse de la « panne », de la « crise », voire de la fin de la social-démocratie. Plusieurs arguments sont alors avancés par les défenseurs de cette théorie pour étayer leur position. La social-démocratie, avancent les uns, aurait perdu une grande partie de sa spécificité. Elle serait, en raison des transformations qu'elle a subies, « en état de « désocial-démocratisation » »¹⁷. Les mutations économiques et sociales évoquées précédemment ont profondément remis en cause les fondations et les ressorts du modèle « classique » ; les politiques engagées s'éloignent des pratiques traditionnelles qui faisaient

¹⁵ Gerassimos MOSCHONAS, *La social-démocratie de 1945 à nos jours*, op. cit., p. 95.

¹⁶ Angelo PANEBIANCO, *Political Parties. Organization and power*, op. cit., p. 264 sq.

¹⁷ Gerassimos MOSCHONAS, *La social-démocratie de 1945 à nos jours*, op. cit., p. 119.

de la social-démocratie une force politique originale et lui permettaient de se démarquer des autres forces politiques en présence. Elle souffrirait en outre d'un certain épuisement programmatique, les solutions qu'elle proposait (notamment les mesures keynésiennes dans le domaine économique) ayant montré leurs limites. Selon cette perspective, les partis qui la représentent, « du moins sous leur ancienne forme, sont condamnés »¹⁸. Leur situation électorale au début des années 1990 confirmerait d'ailleurs ce déclin irréversible. En Grande-Bretagne, le Parti travailliste est dans l'opposition depuis 1979 et a perdu en 1992 les élections générales pour la quatrième fois consécutive. En Allemagne, les chrétiens-démocrates sont au pouvoir depuis 1980 et le SPD a été vaincu aux deux premiers scrutins de l'Allemagne unifiée (en 1990 et 1994). Les socialistes français ont, aux législatives de 1993, subi une sévère défaite. « La social-démocratie n'est peut-être pas finie. Mais qui peut douter qu'elle est dans une impasse ? »¹⁹, commente Perry Anderson. Pour d'autres, la social-démocratie serait victime de son succès. Elle aurait achevé sa mission historique : elle est devenue une composante essentielle des systèmes partisans et, quand elle a accédé au pouvoir, a développé un Etat providence important et mis en place une forme d'économie sociale de marché, c'est-à-dire une économie de marché encadrée par la puissance publique et régulée par les partenaires sociaux ; elle s'est aussi imposée, là où il était présent, face au communisme, l'autre forme de réalisation de l'idée socialiste. Que l'on adhère ou non à ces points de vue, la social-démocratie semble bien être, dans la première moitié des années 1990, à la fin d'un cycle. Les élections de 1992 mettent un terme à ce qu'on peut nommer « l'ère Kinnock » du Labour Party. Avec la disparition, la même année, de Willy Brant, c'est également toute une époque qui semble s'achever pour les sociaux-démocrates allemands. En France, les dernières années de la présidence mitterrandienne marquent la fin du cycle d'Épinay du Parti socialiste²⁰.

Alors que certains commentateurs avaient émis quelques doutes sur la survie des partis sociaux-démocrates, ces derniers ont, comme à diverses reprises dans leur histoire,

¹⁸ « The left at a loss », *The Economist*, 8 mai 1993, p. 59.

¹⁹ Perry ANDERSON, Patrick CAMILLER (eds.), *Mapping the West European Left*, Londres-New York, Verso, 1994, p. 7.

²⁰ Gérard GRUNBERG, « Le Parti socialiste français et le cycle d'Épinay (1971-1994) », in Jean-Pierre BEAUD, Jean-Guy PRÉVOST (eds.), *La social-démocratie en cette fin de siècle – Late Twentieth-Century Social Democracy*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1995, pp. 43-62.

montré leur capacité d'adaptation en effectuant un « retour magique »²¹ sur la scène politique européenne. La « vague rose », comme on l'a nommée, de la fin des années 1990 prouve leur saisissante faculté à rebondir. Toute la question est de savoir sur quelles bases ils se sont reconstruits : se sont-ils renouvelés en maintenant, voire en s'appuyant sur les « fondamentaux » de la social-démocratie ou ont-ils bâti sur des fondations totalement nouvelles ? Une analyse quelque peu superficielle amènerait sans doute à opter pour la seconde hypothèse. Les acteurs politiques eux-mêmes cherchent à instaurer l'idée de nouveauté. Celle-ci est omniprésente dans le discours de Tony Blair et de son entourage qui en ont fait un axe programmatique et stratégique pour parvenir au pouvoir dans le parti et dans le pays. Les modernisateurs travaillistes ont clairement revendiqué leur différence par rapport à leurs aînés et n'ont cessé de mettre l'accent sur le côté inédit et original de leur démarche. La même intention se retrouve chez les sociaux-démocrates allemands qui, en mettant en œuvre avec Gerhard Schröder le projet de « nouveau centre », souhaitent se démarquer de la génération précédente. Et Lionel Jospin a, quant à lui, revendiqué un droit d'inventaire de la période mitterrandienne en prenant les rênes du Parti socialiste.

Au-delà de cette promotion par les dirigeants de l'aspect novateur du programme qu'ils défendent, les pratiques semblent elles aussi s'éloigner des pratiques social-démocrates habituelles. Les différentes formations ont en effet développé au tournant du siècle des discours et des politiques d'un nouveau genre qui ont souvent été qualifiés, à tort ou à raison, de sociales-libérales. Schématiquement, coexistent trois axes programmatiques que la social-démocratie « nouvelle » tente de concilier : un axe social-démocrate classique, orienté vers la croissance et les valeurs d'égalité, de justice sociale, d'Etat providence et d'emploi ; un axe inspiré des thèmes post-matérialistes et du libéralisme culturel ; un troisième axe d'inspiration néo-libérale fondé sur l'acceptation des présupposés fondamentaux du néo-libéralisme, à savoir la priorité accordée au marché, la stabilité monétaire, les privatisations, la compression des dépenses publiques, la stabilisation ou la baisse des impôts, le développement de la flexibilité du travail et un Etat social réduit mais « actif »²². Cette option néo-libérale, à la différence des années 1980, n'est plus envisagée comme une contrainte mais est désormais acceptée et considérée

²¹ René CUPERUS, Johannes KANDEL, *European Social Democracy. Transformation in progress. Social Democratic think tanks explore the magical return of social-democracy in a liberal era*, Bonn, Friedrich Ebert Stiftung, Wiardi Beckman Stichting, 1998.

²² Philippe MARLIÈRE, « Le modèle social-démocrate en question », in *Universalis 2003*, Paris, Encyclopaedia Universalis, 2003, pp. 97-102.

comme une donnée qu'il faut intégrer. Ce qui aboutit d'ailleurs à la fin des années 1990, au « paradoxe politique »²³ suivant : alors que la droite européenne est discréditée aux yeux de l'électorat en raison des conséquences économiques et sociales de la mondialisation néolibérale, c'est une gauche en partie influencée par les idées de cette dernière qui revient au pouvoir. Le « troisième âge du socialisme »²⁴ serait donc celui de la synthèse entre les trois lignes programmatiques précédemment évoquées et aboutissant au social-libéralisme ou au « néo-libéralisme social-démocrate »²⁵.

L'évolution, plus ou moins prononcée selon les pays, de la social-démocratie vers ce nouveau paradigme ainsi que les pratiques politiques des partis de gauche au gouvernement ont pu amener les commentateurs tel Gerassimos Moschonas à considérer que ce dernier changement idéologique et programmatique constitue une « révision hors-tradition »²⁶ social-démocrate. Selon lui, alors que les précédentes révisions avaient sauvé, en dépit de concessions importantes, l'essentiel de l'identité social-démocrate, celle que la gauche européenne vient de réaliser « remet en cause le noyau élémentaire, immuable, central et jamais remis en cause de tout le parcours social-démocrate »²⁷, c'est-à-dire le rôle important conféré à l'Etat et l'affirmation d'un lien privilégié de représentation entre la social-démocratie et les catégories populaires-ouvrières. Dans cette perspective, en valorisant systématiquement les marchés au détriment de l'Etat, dont le rôle dans la conduite de l'économie a été amoindri (pour se limiter de plus en plus à un interventionnisme dérégulateur ou à des actions de lutte contre l'exclusion sociale), la social-démocratie a remis en cause le rôle de l'Etat en tant qu'appareil puissant de régulation, de production et de bien-être social (avec les mécanismes de protection-redistribution). Elle a en outre cessé, dans le discours et dans les faits, de se percevoir comme la représentante des classes populaires et de faire de la promotion des intérêts du monde ouvrier et des couches sociales inférieures son principal voire son unique moteur.

²³ Emmanuel MAUREL, « Dijon 2003 : les conditions pour réussir le débat », *Recherche socialiste*, n° 22, mars 2003, p. 7.

²⁴ Henri WEBER, « Le troisième âge du socialisme », *Le débat*, n° 142, novembre-décembre 2006, pp. 75-83.

²⁵ Magnus RYNER, *Capitalist Restructuring, Globalisation and the Third Way. Lessons from the Swedish Model*, Londres, Routledge, 2002.

²⁶ Gerassimos MOSCHONAS, « Au bord de la rupture. Le grand changement idéologique et programmatique de la social-démocratie contemporaine », op. cit., p. 46.

²⁷ Ibid, p. 47.

La transformation progressive, déjà décrite en son temps par Otto Kirchheimer²⁸, des partis sociaux-démocrates, jadis partis de classe, en des partis « attrape-tout » et le processus « d'américanisation » de ces derniers seraient ainsi totalement achevés. En raison de ces deux évolutions programmatiques qui touchent à des principes fondamentaux du modèle social-démocrate originel jusque-là jamais contrariés, affirme le même auteur hellène, la dernière mutation en date se distingue des révisions ou des actualisations antérieures et risque de porter atteinte, voire de mettre un terme à la spécificité de la force politique en question.

On peut difficilement nier que la social-démocratie a connu ces dernières décennies un changement majeur historiquement important. Il ne faut peut-être pas pour autant forcément en déduire qu'elle a perdu toute spécificité et qu'elle n'existe plus en tant que courant politique original. Elle se distingue toujours (et cherche à se distinguer) de la droite, même si les différences sont moins importantes qu'autrefois sur certains points. Son ralliement à un néolibéralisme tempéré ne signifie pas l'abandon des principaux thèmes de la gauche et des objectifs qui ont historiquement été ceux des partis socialistes et sociaux-démocrates : la justice sociale, la solidarité, l'égalité, valeurs constitutives de l'identité sociale-démocrate, restent au centre du corpus programmatique et idéologique de ces derniers et ont guidé leur action gouvernementale. Dans leur exercice récent du pouvoir, nombre de mesures témoigne de la permanence de leur attachement aux valeurs traditionnelles de la gauche. Il faut par ailleurs souligner que la transformation idéologique et programmatique apporte à la social-démocratie une certaine cohérence, sur trois points. L'adoption d'un positionnement de centre-gauche, modéré et « responsable », assure une cohérence et une continuité entre son discours d'opposition (désormais « modéré » au regard des discours résolument à gauche voire gauchisants d'autrefois) et la pratique gouvernementale, traditionnellement réformiste et « modérée ». Le recours à une rhétorique et à des politiques interclassistes ou « attrape-tout » est cohérent avec le profil de plus en plus interclassiste de l'électorat social-démocrate. Cette même rhétorique est enfin en cohérence avec la structure de l'organisation partisane, marquée par l'absence d'attachements forts (culturels, sociologiques, organisationnels).

²⁸ Otto KIRCHHEIMER, « The transformation of the Western European party systems », in Joseph LAPALOMBARA, Myron WEINER (eds.), *Political parties and political development*, Princeton, Princeton University Press, 1966, pp. 177-200.

De façon générale, sont posées, avec le nouveau révisionnisme, les questions de la nature de la social-démocratie contemporaine et du maintien de sa spécificité. Certains estiment, nous l'avons vu, que la dernière adaptation constitue une rupture (totale ou partielle) avec l'identité social-démocrate. Se serait ainsi alors progressivement construit durant ces deux décennies une sorte de nouvelle entité politique, aux caractéristiques très différentes de celles de la social-démocratie telle qu'on l'a connue jusque-là, et dont les partis actuels seraient l'aboutissement. Pour d'autres, l'évolution récente doit être assimilée à un ajustement, certes important, ou à l'une de ces révisions idéologiques qui ont parsemé l'histoire de la social-démocratie, l'essentiel de son identité étant préservé. La transformation qui vient de s'opérer constituerait dans ce cas l'ultime étape d'un phénomène ayant débuté au XIX^{ème} siècle. En d'autres termes, l'enjeu du débat est de savoir si la social-démocratie vient de connaître la fin d'une ère de son histoire ou si elle s'est engagée dans un cycle complètement nouveau. Nous tenterons dans cette étude, sinon de répondre de façon catégorique à cette question, au moins d'alimenter la réflexion et d'apporter des éléments de réponse.

L'homogénéité dans la diversité

Ce bref rappel historique précédent fait apparaître l'homogénéité du socialisme européen. Les partis qui le représentent semblent en effet connaître une « communauté de destin »²⁹, selon les mots d'Alain Bergounioux et Gérard Grunberg. Ils ont, tout au long du XX^{ème} siècle, abordé les problèmes de la même manière et ont donné, quelquefois avec un décalage chronologique, des réponses similaires aux défis auxquels ils ont été confrontés. Ils ont réagi de façon pratiquement identique aux changements (économiques, sociologiques, sociaux, politiques) de leur environnement. Ils présentent, comme le souligne Marc Lazar « un soubassement commun en termes de doctrine, de projets, d'institutions, d'orientations qui ne les rend pas semblables [...] mais dessine les contours d'un ensemble relativement homogène, fut-il traversé de conflits et de divisions »³⁰. Cette « communauté de destin » paraît être toujours d'actualité. Il existe encore bel et bien des « affinités qui créent une parenté entre les partis » et témoignent de leur appartenance à une

²⁹ Alain BERGOUNIOUX, Gérard GRUNBERG, *L'utopie à l'épreuve. Le socialisme européen au XX^{ème} siècle*, Paris, Editions de Fallois, 1996, p. 10.

³⁰ Marc LAZAR, « Invariants et mutations du socialisme en Europe », in Marc LAZAR, *La gauche en Europe depuis 1945. Invariants et mutations du socialisme européen*, Paris, PUF, 1996, p. 17.

même « famille idéologique »³¹, selon la définition de Daniel-Louis Seiler. L'homogénéité a même été renforcée par la « crise » que subissent les partis socialistes et sociaux-démocrates dans les années 1980. Ces derniers ont ainsi, pendant la période récente, évolué de façon parallèle. Les mêmes phénomènes se retrouvent chez l'ensemble des partis, qu'il s'agisse de l'évolution idéologique, de la transformation de leur base sociale (électorale et militante) et du changement dans leur mode interne de fonctionnement. A première vue, ces différents partis ont donc emprunté la même voie et sont plus proches que jamais. On peut à ce propos noter que l'interdépendance croissante, économique, financière, politique des sociétés contemporaines a joué un rôle non négligeable et a contribué à ce rapprochement. Cette convergence ne signifie cependant pas que toutes les formations appartenant à cette famille politique soient devenues identiques ou interchangeables, bien au contraire. Le fait que l'on préfère encore souvent parler, plutôt que de « gauche européenne », de « gauche en Europe » à propos des partis socialistes et sociaux-démocrates est sur ce point révélateur et montre que des différences et des divergences subsistent. La social-démocratie a toujours été marquée par la diversité. Les commentateurs et les spécialistes n'ont pas manqué de souligner la « diversité des destins historiques sociaux-démocrates, des structures organisationnelles, des réalisations politiques »³². Trois sous-groupes ou sous-modèles ont ainsi classiquement été distingués au sein de la gauche européenne non communiste³³ : le social-démocrate, historiquement développé en Allemagne, en Scandinavie, en Autriche et aux Pays-Bas ; le travailliste, caractéristique de la Grande-Bretagne (et, dans une moindre mesure, de la Belgique) ; et le socialiste, propre aux pays d'Europe du Sud³⁴. Comme par le passé, la social-démocratie reste marquée par la diversité. Même s'il y a de fortes ressemblances dans le chemin emprunté par les différents pays, de surcroît de façon concomitante, ce sont avant tout des phénomènes nationaux qui se produisent. Même si les différences entre les partis sont sans doute moins importantes qu'autrefois, chaque formation garde son originalité. Chaque parti continue d'être marqué à la fois par sa propre histoire et par les particularités culturelles,

³¹ Daniel-Louis SEILER, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 2000, p. 103.

³² Gerassimos MOSCHONAS, *La social-démocratie de 1945 à nos jours*, op. cit., p. 10.

³³ Pour une description de ces trois modèles et de leur construction historique, voir Alain BERGOUNIOUX, Gérard GRUNBERG, *L'utopie à l'épreuve. Le socialisme européen au XXème siècle*, op. cit., pp. 21-57.

³⁴ Sur ce point, voir : Tom CALLAGHER, Allan M. WILLIAMS (eds.), *Southern European Socialism*, Manchester, Manchester University Press, 1989 ; Gérard GRUNBERG, « Existe-t-il un socialisme de l'Europe du Sud », in Marc LAZAR (ed.), *La gauche en Europe depuis 1945. Invariants et mutations du socialisme en Europe*, op. cit., pp. 477-511.

institutionnelles³⁵ et politiques du pays dans lequel il évolue. Apparaît ainsi une sorte de « tension » dans le monde socialiste entre « singularité et uniformité »³⁶. Seule une analyse comparative permet cependant de mettre à jour les termes actuels de cette « tension » et de voir de quelle façon elle s'exprime aujourd'hui. Nous nous proposons ainsi, dans cette étude, de mettre en avant les points communs et les particularismes à l'œuvre dans la social-démocratie d'aujourd'hui, en nous appuyant sur trois exemples : l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la France.

Représentatifs de chaque « sous-modèle » du socialisme européen, le Parti social-démocrate allemand, le Parti travailliste britannique et le Parti socialiste français seront donc les « objets » centraux de ce travail. Ces trois formations ont, à partir du milieu des années 1990, cherché à se moderniser et à s'adapter en renouvelant leur corpus idéologique et programmatique et en faisant évoluer leur mode de fonctionnement. Les modernisateurs travaillistes, derrière Tony Blair, développent leur projet de « troisième voie ». Les sociaux-démocrates allemands défendent, avec Gerhard Schröder, le concept de « nouveau centre ». Les socialistes français emmenés par Lionel Jospin souhaitent renouveler leur pensée en prônant un socialisme qu'ils veulent « moderne ». Ce renouvellement doctrinal s'accompagne, dans les trois pays, d'un renouvellement des pratiques gouvernementales, les dirigeants de gauche au pouvoir mettant en œuvre des politiques dont le caractère inédit a quelquefois pu surprendre. La presse s'est alors largement fait l'écho de ces évolutions simultanées, signes selon elle d'un changement d'ensemble de ces trois formations et, par extension, de la gauche européenne. Il est vrai que les phénomènes observés chez ces trois partis présentent un certain nombre de ressemblances. Les nouvelles orientations idéologiques, sans être bien entendu totalement superposables, vont dans la même direction. Tous ont évolué vers une position de centre-gauche en proposant des solutions en adéquation avec le contexte néo-libéral ambiant. Les détracteurs diront qu'ils ont également au passage abandonné une partie de leurs idéaux. Dans l'exercice du pouvoir, ils ont mené des politiques de même nature : il s'agit globalement de la mise en œuvre d'une part de politiques économiques d'inspiration libérale et de l'adoption d'autre part de

³⁵ Pierre AVRIL, s'inscrivant dans une « tradition intellectuelle pour laquelle les partis ne peuvent être détachés de leur matrice institutionnelle », a ainsi souligné le poids des facteurs institutionnels et montre l'influence des institutions sur le système des partis : Pierre AVRIL, *Essais sur les partis*, Paris, LGDJ, 1986, p. 7.

³⁶ Pascal DELWIT, « La social-démocratie en Europe : un avenir en question », in Pascal DELWIT (ed.), *Où va la social-démocratie européenne ? Débats, enjeux, perspectives*, op. cit., p. 7.

mesures visant à préserver les services publics et un socle minimal de droits sociaux qui étaient au fondement de l'Etat-providence. Les trois organisations envisagées ont donc évolué de façon parallèle. Mais chaque évolution est en même temps spécifique, les partis restant avant tout des partis « nationaux ». Pour chaque formation, la forme et le contenu des changements répondent à des logiques particulières. De cette prégnance du cadre national découle un certain nombre de différences et c'est en adoptant ce point de vue que l'on peut mieux percevoir et comprendre le sens des démarches entreprises.

L'adhésion au projet des modernisateurs travaillistes est par exemple liée aux effets du thatchérisme et à l'ancrage des idées néolibérales dans la société britannique. Les partisans de la Troisième voie ont ainsi rencontré un terrain favorable leur permettant de développer leurs idées. Au sein du parti, la volonté de renouer avec les victoires électorales a permis de faire accepter l'idée de la nécessité d'un changement et de la rupture avec une partie des dogmes anciens du travaillisme. Par ailleurs, l'absence dans le système partisan de concurrents et d'adversaires sur leur gauche, à la différence de leurs homologues français et allemands, permet aux nouveaux travaillistes et même les incite à développer un discours centriste³⁷. De fait, la prise de distance avec les principes traditionnels de la gauche et l'acceptation de certains préceptes néolibéraux seront plus accentués qu'ailleurs. Les caractéristiques originelles du Labour, notamment son éthos ouvrier très important et surtout l'omniprésence des syndicats dans ses structures, ont en outre dû être prises en considération et intégrées dans le processus de changement, ce qui lui confère un caractère spécifique et particulier. Les options prises par les travaillistes britanniques, que les blairistes souhaitent pourtant ériger en modèle pour l'ensemble de la gauche européenne, gardent donc une part d'originalité.

La voie empruntée par les sociaux-démocrates allemands, même si elle a un certain temps été assimilée à la « troisième voie » prônée et mise en œuvre Outre-Manche³⁸, a elle aussi des caractéristiques qui lui sont propres. Cette spécificité de la « voie allemande » rend ainsi difficile, voire impossible, toute assimilation ou classification dans un modèle

³⁷ On peut noter à ce propos que le Parti travailliste ayant toujours été totalement étranger au marxisme, son discours est historiquement moins « radical » que celui de la plupart des autres partis socialistes.

³⁸ Cette assimilation du « nouveau centre » à la « troisième voie » blairiste n'est certes pas le fait de tous les observateurs et commentateurs. René Lasserre fait par exemple en 1998 la différence entre les deux : « Le programme de gouvernement des sociaux-démocrates et des Verts ressemble plus à du Jospin qu'à du Blair », remarquait-il lors d'une table ronde à l'Ifri sur le thème « l'Allemagne après Kohl », le 20 octobre 1998.

prédéfini, à laquelle se sont essayés de nombreux analystes après le retour au pouvoir du SPD en 1998 et pendant les deux législatures de la coalition rouge-verte. Pendant cette période, la social-démocratie allemande, comme le fait remarquer Jacques-Pierre Gougeon, ne peut en effet être classée ni dans la « troisième voie », du moins telle qu'elle est mise en œuvre par le New Labour, ni dans la tradition continentale de la gauche européenne : le chancelier « emprunte à l'une et à l'autre ce qu'il estime adaptable, en fonction des sujets et du contexte, sans se lier à un quelconque référent idéologique précis, privilégiant « la réforme », la « transformation de l'Etat providence » et « l'innovation »³⁹. La singularité de l'évolution du Parti social-démocrate est liée à différents facteurs. Le point de départ ne doit en l'occurrence pas être négligé tant le modèle social-démocrate « classique », aussi bien au niveau organisationnel que programmatique, était ancré dans le SPD dont a hérité Gerhard Schröder. Le contexte dans lequel s'est déroulée en grande partie la mutation du parti, c'est-à-dire la coalition gouvernementale avec les Verts, ainsi que la dimension pragmatique assignée à la démarche par ses initiateurs⁴⁰ ont également joué un rôle dans la construction progressive de la nouvelle orientation et de la nouvelle image du Parti social-démocrate.

La particularité du Parti socialiste dirigé par Lionel Jospin, puis, pendant plus de dix ans, par François Hollande, a en revanche été davantage soulignée. Celle-ci, il est vrai, n'est pas nouvelle, le Parti socialiste ayant historiquement occupé une position particulière dans le panorama de la gauche non-communiste européenne. Le socialisme français « n'appartient pas à la grande famille social-démocrate qui regroupe [...] la majorité des partis ouvriers européens »⁴¹ : il « n'a jamais été -sociologiquement parlant- un grand parti ouvrier »⁴² et il n'a jamais réussi à tisser des liens puissants et un tant soit peu organiques avec les organisations syndicales. Politiquement, il a même à une certaine époque affiché

³⁹ Jacques-Pierre GOUGEON, « La social-démocratie allemande entre crise et quête d'identité », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 168, avril-juin 2004, p. 102.

⁴⁰ Pour Laurent Bouvet, le pragmatisme qui est à l'origine de la démarche des promoteurs du « nouveau centre » constitue dès le départ une différence importante avec celle des défenseurs de la « troisième voie » britannique. Cette dernière comporte une dimension intellectuelle (concrétisée par la mise en place d'un réseau de think tanks et d'intellectuels) empreint de prosélytisme dont est selon lui dépourvu le projet développé par Gerhard Schröder et son entourage : Laurent BOUVET, « Tony Blair est-il exportable ? », *Politique internationale*, n° 80, 1998, pp. 309-327.

⁴¹ Michel WINOCK, *Le socialisme en France et en Europe – XIXème – XXème siècle*, Paris, Editions du Seuil, coll. Points Histoire, 1992, p. 375.

⁴² *Ibid*, p. 124.

une certaine hostilité envers la notion de social-démocratie⁴³ assimilée à un réformisme sans ambition⁴⁴. De nombreuses études ont ainsi montré cette « allergie française à la social-démocratie »⁴⁵. Un rapprochement s'est ensuite progressivement opéré entre le Parti socialiste et ses homologues européens, l'hypothèse de la « social-démocratisation » du parti français ayant même été avancée. La formule est sans doute excessive et quelque peu contestable. Le Parti socialiste a certes, dans les années 1980, connu des transformations (notamment l'acquisition d'un rôle central au sein de la gauche hexagonale et une révision doctrinale) qui le rendent plus proches des partis de type social-démocrate. Mais ce rapprochement relatif est aussi d'un autre côté lié à l'évolution de ces partis : pour Gerassimos Moschonas, « ce n'est pas tant le PS qui se rapproche de la social-démocratie que cette dernière, [...] qui s'éloigne d'elle-même »⁴⁶. Par ailleurs, le Parti socialiste n'aura jamais les structures d'un parti social-démocrate. Si on ne peut donc pas, à proprement parler, considérer qu'il se soit « social-démocratisé », l'observation comparative de la situation des partis en question montre en revanche qu'au début de la décennie 1990, les différences sont en effet largement atténuées. Celles-ci ne sont néanmoins pas totalement effacées et le Parti socialiste a gardé en partie sa spécificité, comme le montrera au tournant du siècle le débat autour de la nouvelle orientation à donner à la social-démocratie européenne. Celui-ci a alors développé un projet spécifique, se démarquant des options proposées par les travaillistes britanniques et les sociaux-démocrates allemands. Les dirigeants socialistes ont d'ailleurs tenu à afficher ostensiblement leurs différences et ont revendiqué l'originalité de leur programme. Réactivant le thème de « l'exception française », l'ensemble des médias a multiplié les commentaires en faisant état, quelquefois en la caricaturant, de la position particulière des socialistes français. Elle est alors présentée comme l'une des nouvelles orientations prises par la social-démocratie européenne, à côté de la voie anglo-allemande, deux modèles étant ainsi décrits et mis face à face. Sans être bien entendu totalement opposée au projet des autres partis de la même famille politique, la direction retenue par le Parti socialiste s'en détache, quelquefois de

⁴³ Au moment de sa refondation au congrès d'Épinay en 1971, le Parti socialiste nourrit ainsi une aversion explicite envers l'idée social-démocrate et les partis qui l'incarnent, en particulier le SPD : Christelle FLANDRE, *Socialisme ou social-démocratie ? Regards croisés français allemands, 1971-1981*, Paris, L'Harmattan, coll. Des poings et des roses, 2006.

⁴⁴ Alain BERGOUNIOUX, « Socialisme français et social-démocratie européenne », *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire*, vol. 65, janvier-mars 2000, pp. 97-108.

⁴⁵ Fabrice d'ALMEIDA, « Socialisme et démocratie. Sur l'allergie française à la social-démocratie », *Mots. Les langages du politique*, vol. 59, n° 1, 1999, pp. 9-25.

⁴⁶ Gerassimos MOSCHONAS, *La social-démocratie de 1945 à nos jours*, op. cit., pp. 142-143.

façon importante sur certains points, ce dernier imprimant en quelque sorte sa propre marque. Les pratiques gouvernementales de 1997-2002 seront elles aussi, quoique dans des proportions moindres, marquées d'une certaine originalité. Dans son évolution et dans la forme renouvelée qu'il revêt désormais, le socialisme français conserve donc sa particularité. Il partage certes avec ses homologues européens une communauté de destin et ses détracteurs à gauche pointent du doigt les convergences pour dénoncer un « alignement » sur le modèle qualifié d' « anglo saxon » qu'ils réproouvent. Mais il faut d'un autre côté constater que sa transformation lui est propre et a abouti à l'émergence d'un parti à la pensée et au fonctionnement renouvelés dont les caractéristiques sont elles aussi spécifiques. Là encore, plusieurs éléments doivent être pris en considération pour tenter de comprendre les raisons de cette spécificité française. Outre le patrimoine historique et les caractères structurels intrinsèques du Parti socialiste à ne pas négliger, il faut par exemple noter l'importance du jeu des courants internes⁴⁷. Certaines orientations programmatiques peuvent ainsi certainement être directement attachées au poids des courants intra-partisans – lié à la reconnaissance du pluralisme interne, « véritable originalité du parti »⁴⁸ – dans le processus d'élaboration du projet politique. La « synthèse » opérée entre les propositions de tous les courants et la volonté constante de la direction de maintenir l'équilibre entre les différentes tendances du parti ne peuvent qu'apporter une certaine originalité au projet. La configuration inter-partisane nationale doit également être prise en compte. La nécessité pour le Parti socialiste de ne pas trop effrayer les alliés potentiels à gauche (notamment les communistes et écologistes), et surtout leur électorat, a pu dicter certains choix. Certaines décisions du gouvernement Jospin ne peuvent à ce sujet être clairement perçues qu'en les remettant dans le contexte particulier de la coalition rose-rouge-verte et l'obligation pour le Premier ministre de prendre en compte les apports de l'ensemble des composantes de la gauche plurielle. Le même raisonnement peut être mené en ce qui concerne le positionnement par rapport au Parti centriste (lorsque l'on regarde la séquence électorale de 2007 par exemple). De façon

⁴⁷ Sur ce sujet, voir par exemple : Roland CAYROL, « L'univers politique des militants socialistes : une enquête sur les orientations, courants et tendances du Parti socialiste », *Revue française de science politique*, n° 1, février 1995 ; Yves POIRMEUR, *Contributions à l'étude du phénomène des tendances dans les partis et les syndicats : le cas français*, thèse pour le doctorat en science politique, Université de Picardie, 1987 ; Frédéric SAWICKI, *La structuration du Parti socialiste. Milieux partisans et production d'identité*, thèse pour le doctorat en science politique, Université Paris I, 1993 ; Henri REY, Françoise SUBILEAU, « Parti socialiste : structures et organisation », *Regards sur l'actualité*, n° 171, mai-juin 1991, pp. 21-29 ; Jérôme DESERT, *Le phénomène des courants au sein du Parti socialiste français (1971-1991)*, thèse pour le doctorat en science politique, Université Paris II, 1998.

⁴⁸ Henri REY, Françoise SUBILEAU, « Parti socialiste : structures et organisation », op. cit.

générale, les socialistes français se distinguent ainsi encore des travaillistes et sociaux-démocrates.

En nous livrant à une analyse comparative de ces trois partis emblématiques, nous souhaitons donc faire apparaître les particularités nationales et, corrélativement, déterminer ce qui constitue le nouveau socle commun de la social-démocratie européenne. Nous avons pour cela fait appel à plusieurs modèles théoriques, une boîte à outils, qu'il nous semble utile de préciser.

Outils méthodologiques et emprunts théoriques

Il nous faut au préalable indiquer que le choix de l'angle par lequel nous allons aborder notre objet d'étude, en l'occurrence des partis politiques, a été guidé par l'établissement d'un constat, à savoir le caractère « dual » de ces derniers, souligné par Jean Charlot. « Tous les partis politiques ont deux visages. Un visage public, tourné vers les médias, les électeurs, le reste du monde. Un visage intérieur, réservé aux initiés – militants, élus et dirigeants – qui ont accès à leur jardin secret. [...] Et pourtant les partis ont rarement la duplicité qu'on leur prête souvent. Chacun, à sa façon, selon ses exigences propres, tente constamment de réussir l'impossible mise au point qui donnerait de son double visage une image parfaitement nette et unie. C'est dans cet effort que les partis révèlent leur véritable nature tout en gérant leurs contradictions. [...] Tout parti est dual, dans la mesure où il existe en soi et pour soi (ses dirigeants, ses membres) et où il ne peut atteindre ses objectifs (le pouvoir politique, la réalisation de projets politiques) qu'en interaction avec d'autres agences de pouvoir dans un environnement contraignant, par la mobilisation de soutiens toujours limités (notamment électoraux) et la transformation, si possible, de son environnement toujours incomplète »⁴⁹, écrit-t-il. Dès lors, en analysant uniquement « l'intérieur » du parti, on néglige les contraintes extérieures ; inversement, la seule analyse des relations entre le parti et son environnement laisse de côté les contraintes internes. Selon ce point de vue, l'étude des partis passe par un modèle dialectique « des rapports entre l'entre-groupe et le hors-groupe »⁵⁰.

⁴⁹ Jean CHARLOT, « Partis politiques. Pour une nouvelle synthèse théorique », in Yves MENY (ed.), *Idéologies, partis politiques et groupes sociaux*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1989, p. 215.

⁵⁰ Ibid.

De cette observation découle l'utilisation de différents outils conceptuels. Une analyse organisationnelle paraît ainsi incontournable. S'intéressant à l'organisation (définie par Stéphano Zan et Massimo Ferrante comme « une construction formellement constituée dans le but de parvenir à des fins déterminées »)⁵¹ d'un point de vue intrinsèque, elle est utile pour comprendre les processus qui se déroulent à l'intérieur de cette entité collective. Dans le cas des partis politiques, elle permet d'identifier leurs composantes (dirigeants, militants, mais aussi les factions, tendances ou courants internes) et leur mode de fonctionnement. Surtout, il s'agit de mettre en exergue les interactions entre les acteurs et la stratégie de chacun, le parti pouvant alors être envisagé comme un « champ de forces » pour reprendre la terminologie bourdieusienne⁵². Michel Offerlé considère le parti comme un « espace de concurrence objective »⁵³, c'est-à-dire un espace de lutte entre des agents concourant pour imposer leur définition ou leur conception du parti, revendiquer le droit de parler en son nom et contrôler les investitures aux différentes élections. Ici, l'enjeu est de voir, dans les partis socialistes et sociaux-démocrates étudiés, comment s'est développée une nouvelle vision du parti, et par conséquent une nouvelle offre programmatique, comment les acteurs porteurs de cette nouvelle orientation se sont imposés et quelles sont les ressources et les stratégies utilisées par ces derniers. Que ce soit au Parti travailliste, au Parti social-démocrate ou au Parti socialiste, il ne faut pas oublier que l'évolution (idéologique et organisationnelle) des dernières décennies est le fruit d'un processus interne et a été l'objet d'oppositions et de confrontations intra-partisanes. La « structure de pouvoir interne » est dans ce cadre un facteur important à prendre en compte pour comprendre la trajectoire d'un parti puisque, comme le note William Schonfeld⁵⁴, c'est en grande partie sur cette base qu'on détermine les positions politiques, ainsi que les stratégies qui permettront la conquête du pouvoir et les adaptations nécessaires de l'idéologie officiellement exprimée⁵⁵. Le processus de changement à l'œuvre dans les différents partis ne peut donc être totalement compris si l'on n'intègre pas ces données internes. Richard Katz et Peter Mair ont pu ainsi, dans leur analyse, montrer le rôle joué

⁵¹ Stéphano ZAN, Massimo FERRANTE, *Le phénomène organisationnel*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques politiques, 1996, p. 24.

⁵² Sur cette notion de champ, voir Pierre BOURDIEU, *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980 ; et sur le champ politique en particulier : Pierre BOURDIEU, « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, février-mars 1981.

⁵³ Michel OFFERLÉ, *Les partis politiques*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je », 1997, p. 25.

⁵⁴ William R. SCHONFELD, « Les partis politiques. Que sont-ils et comment les étudier ? », in Yves MENY (ed.), *Idéologies, partis politiques et groupes sociaux*, op. cit., pp. 187-203.

⁵⁵ Ceci amène William Schonfeld à plaider pour une approche socio-organisationnelle des partis politiques.

par les tensions entre les trois « faces » des partis qu'ils distinguent, à savoir le party in the public office (le parti au pouvoir : au parlement ou au gouvernement), le party on the ground (le parti « sur le terrain » : adhérents, activistes) et le party in the central office (les instances dirigeantes du parti : l'organisation centrale proprement dite) dans l'évolution organisationnelle des formations politiques et ont fait de ces tensions un moteur du changement partisan⁵⁶ D'où l'intérêt d'une approche en terme de relations intra-partisanes et de répartition du pouvoir interne, à la fois entre les différents mouvements existant au sein du parti et entre les dirigeants et les militants. Par extrapolation, cette analyse peut s'appliquer à l'étude de la social-démocratie européenne, celle-ci étant envisagée en tant qu'organisation, les différents partis qui s'en réclament étant chacun considérés comme un acteur particulier de cet ensemble. On peut ainsi tenter de percevoir l'évolution de la social-démocratie dans sa globalité à travers les relations entretenues par les différentes formations politiques nationales et les éventuels rapports de pouvoir qui se sont établis entre elles. Dans la recherche d'une nouvelle orientation pour la social-démocratie du XXIème siècle, chaque parti national essaie d'imposer ses positions et cette option théorique permettra notamment de déterminer la contribution de chacun et de voir si l'une d'entre elles a prévalu par rapport aux autres. De façon générale, les tiraillements que connaît la social-démocratie à propos de la définition de son nouveau projet et de la forme qu'elle doit désormais revêtir peuvent être observés sous cet angle.

Par ailleurs, les études dites « sociétales » des organisations, qui présentent l'avantage de replacer les partis politiques dans leur environnement⁵⁷, ont constitué pour nous un cadre d'analyse intéressant. En nous rappelant que les organisations partisanes n'existent que parce qu'elles prennent appui sur des oppositions sociales et, par-delà, mobilisent des groupes sociaux bien spécifiques, la démarche de Daniel-Louis Seiler⁵⁸, par exemple, dans le sillage de celle engagée par Stein Rokkan⁵⁹, nous invite à envisager les partis socialistes et sociaux-démocrates dans leurs relations avec les différentes catégories

⁵⁶ Richard S. KATZ, Peter MAIR, « The Evolution of Party Organizations in Europe : the Three Faces of Party Organizations », in William CROTTY (ed.), *Political Parties in a Changing Age*, Special Issue of *The American Review of Politics*, 14, 1993, pp. 593-617.

⁵⁷ Jean et Monica CHARLOT, « Les groupes politiques dans leur environnement », in Madeleine GRAWITZ, Jean LECA (eds.), *Traité de science politique*, Paris, PUF, 1985, tome 3, pp. 429-495.

⁵⁸ Daniel-Louis SEILER, *Partis et familles politiques*, Paris, PUF, 1980.

⁵⁹ Seymour Martin LIPSET, Stein ROKKAN, *Party Systems and Voter Alignments*, New York, Free Press, 1967.

sociales (en particulier avec celles constituées en « groupes de référence »)⁶⁰. Dans le prolongement de cette perspective, les partis doivent aussi être étudiés dans leurs rapports avec d'autres organisations censées défendre les intérêts de groupes sociaux particuliers (comme les syndicats)⁶¹. Au-delà, ce sont les relations entre les partis et l'ensemble des autres organisations (syndicales, politiques, associatives) qui doivent être prises en compte. Ces relations et ces échanges de l'organisation partisane avec son environnement influent en effet à la fois sur les rapports au sein du parti mais aussi sur la puissance et le pouvoir de celle-ci (en terme électoral notamment). De surcroît, les caractéristiques de l'organisation sont fortement liées à celles de son environnement, celui-ci ayant des répercussions sur la structuration même de l'organisation.

La volonté d'établir ou de vérifier l'existence d'une corrélation entre l'évolution des partis, les options retenues et leur environnement nous ont incités à effectuer une analyse systémique. Celle-ci présente l'avantage d'être dynamique : le système, dans la théorie de David Easton⁶², est présenté comme un ensemble d'éléments interdépendants et interagissants ; le système politique est perçu comme un échange constant de flux internes et externes donnant lieu à un « interactionnisme généralisé »⁶³. Aborder notre objet d'étude selon ce schéma d'analyse peut faciliter l'obtention de réponses à un certain nombre de nos interrogations. Les formations politiques entretiennent en effet des relations réciproques avec leur environnement. Elles subissent constamment des impulsions venant de l'extérieur, affrontent des défis, reçoivent des messages ou des ressources de diverses natures, sont confrontées à un certain nombre de demandes et d'exigences (les « inputs » eastoniens). Elles agissent en retour en émettant des idées, en développant un projet, en délivrant des messages ou en mettant en œuvre des politiques publiques (ceci constituant les « outputs », qui produiront eux-mêmes des effets sur l'environnement des partis). Elles peuvent alors être amenées, en réponse aux éléments émanant de l'extérieur, à « régler leur propre comportement, transformer leur structure interne et même aller jusqu'à modifier leurs buts fondamentaux »⁶⁴. Cette analyse dynamique nous permettra d'identifier les ressources que les organisations politiques mobilisent et les « produits » qu'elles proposent

⁶⁰ Jacques LAGROYE, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po : Dalloz, 1997, p. 247 sq.

⁶¹ Jacques Lagroye considère que l'ensemble des groupements, organisations et associations contribuant, chacun à leur manière, à la construction d'un groupe de référence forme un « système d'action » dont les éléments sont en interaction : Ibid, p. 251 sq.

⁶² David EASTON, *Analyse du système politique* (1965), Trad. Paris, Armand Colin, 1974.

⁶³ Philippe BRAUD, *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 2000, p. 163.

⁶⁴ David EASTON, *Analyse du système politique*, op. cit., p. 20.

mais aussi de mettre en exergue les relations entre les partis sociaux-démocrates et leur environnement et la manière dont ils se sont adaptés à ce dernier. Cette perspective donnée à notre objet d'étude impliquait, d'un point de vue méthodologique, de mobiliser des matériaux de nature différente. La lecture des programmes des partis, des discours des dirigeants, des textes officiels et l'observation des réalisations gouvernementales devaient ainsi nous permettre d'appréhender ce que chaque organisation politique donne à voir à l'extérieur, les messages qu'elle délivre, les « signaux » qu'elle envoie. Le recueil de données empiriques relatives à la sociologie électorale et militante ou au dénombrement des adhérents des partis⁶⁵ visait à percevoir les caractères internes de ces derniers mais aussi à mesurer leur intégration dans la société et les liens entretenus avec leur environnement. Ceci dans le but de mettre en lumière l'évolution de la social-démocratie européenne au cours de ces vingt dernières années.

La première partie de cette thèse est consacrée à l'étude de la transformation de l'identité social-démocrate à travers le projet politique qu'elle défend et met en œuvre. Il s'agit dans un premier temps de mettre en lumière les nouveaux axes programmatiques et idéologiques des partis socialistes et sociaux-démocrates. L'analyse de cette nouvelle orientation débute par un retour sur les réflexions menées au sein de la gauche européenne et sur le débat engagé à la suite de la formulation du projet de Troisième voie par les travaillistes britanniques. Après une présentation des différents points de vue qui ont été proposés, elle se poursuit par une mise en perspective au regard du projet social-démocrate traditionnel et par une évaluation de ces derniers à l'aune des caractéristiques idéologiques historiquement attribuées à la gauche, afin de juger de l'ampleur des changements intervenus. Dans un deuxième temps, l'attention se portera sur les politiques mises en œuvre par les dirigeants de gauche en exercice pendant cette période, les réalisations gouvernementales et les priorités désormais affichées traduisant concrètement les options

⁶⁵ Il nous faut à ce propos signaler que nous avons été confrontée aux difficultés que peut quelquefois rencontrer le chercheur dans sa quête d'informations. Même si celles-ci sont de faible ampleur et n'ont nullement entravé la réalisation de ce travail, elles provoquent toujours chez le chercheur concerné un sentiment de déception voire de désarroi ainsi qu'une certaine frustration. Il nous a par exemple été impossible d'obtenir des données relatives au nombre d'adhérents du Parti travailliste pour la période la plus récente, la direction de l'organisation se montrant très réticente vis-à-vis de cette question et faisant preuve de peu de transparence. Il est vrai que le nombre d'adhérents est une question sensible pour un parti politique et qu'il est toujours plus facile d'afficher un chiffre montrant la bonne « santé » de la formation que d'en communiquer un révélant la situation difficile dans laquelle elle se trouve. Par ailleurs, même lorsque les données sont communiquées, une certaine suspicion plane sur les chiffres annoncés par la direction. Les polémiques qui éclatent régulièrement sur les effectifs du Parti socialiste témoignent des doutes (justifiés ou non) qui pèsent sur la véracité des chiffres officiels.

doctrinales retenues par les partis en question. L'examen successif des politiques publiques mises en œuvre dans les trois pays étudiés permet de se représenter les voies empruntées par chacun des partis et de les comparer.

La deuxième partie porte sur l'analyse des changements survenus au sein des partis socialistes et sociaux-démocrates considérés en tant qu'organisations. Nous commencerons par observer les modifications qui reflètent les bouleversements intervenus dans les relations entre les partis et leur environnement. L'évolution de la nature sociologique de ces formations politiques (à travers leur électorat et leur environnement) sera ainsi évoquée, puis, de façon générale, celle de leur implantation dans la société et les milieux sociaux qui la composent. L'attitude des partis à l'intérieur des systèmes politiques nationaux sera ensuite envisagée. L'examen des rapports que les organisations social-démocrates entretiennent avec les autres formations politiques montre la place actuellement occupée par les premières dans le système partisan mais fait aussi apparaître les problèmes auxquels chaque parti étudié est confronté pour trouver le « bon » positionnement, les enjeux des éventuelles alliances et les discussions voire les tensions internes suscitées par ces questions. Nous terminerons en nous intéressant au fonctionnement et au mode de gouvernement des partis socialistes et sociaux-démocrates. Nous constaterons alors qu'à la faveur des multiples mesures visant à renforcer l'organisation et à améliorer la vie partisane, l'adhérent a été placé au centre du dispositif interne et est devenu l'acteur principal de ces formations politiques, avant de nous interroger sur la portée réelle des changements opérés et sur leur impact sur le modèle organisationnel social-démocrate traditionnel.

PREMIERE PARTIE

LA MUTATION IDENTITAIRE DE LA GAUCHE EUROPEENNE

La modification de l'offre programmatique et la « révision » idéologique opérées par les partis sociaux-démocrates depuis les années 1990 posent la question de l'identité de cette force politique. De la nature des changements, de la manière dont ils sont effectués et de leur ampleur dépend la préservation – ou non – de l'identité historique de l'organisation ou au contraire la construction d'une identité nouvelle. Apporter une réponse ou, plus modestement, des éléments de réponse à cette interrogation nécessite de comprendre la logique qui a animé la transformation observée chez l'ensemble des partis. Nombre d'observateurs ont ainsi noté que pendant cette période, la gauche européenne semble s'éloigner de ce qui est au cœur du réformisme social-démocrate, à savoir la conscience des possibles contradictions entre le capital et le travail, entre les logiques respectives de l'efficacité économique et de la justice sociale et la recherche corrélative d'un compromis entre ces intérêts et ces logiques. Elle a semblé oublier l'équilibre dialectique entre la nécessaire reconnaissance de l'économie de marché et la volonté de la réguler à travers des règles, un interventionnisme public, une redistribution sociale. Pour répondre aux nouveaux défis auxquels elle est confrontée, la social-démocratie se serait fondue dans le libéralisme ambiant et se serait alignée sur la pensée dominante. De façon générale, son évolution se caractériserait par une réévaluation des rapports au libéralisme⁶⁶.

De fait, la thèse du passage des partis socialistes et sociaux-démocrates à un projet social-libéral est couramment avancée. Il faut ici préciser que cette qualification, qui fait désormais partie du langage courant, est rarement utilisée de façon neutre et s'accompagne souvent d'un jugement critique. Se démarquant du référentiel socialiste ou social-démocrate traditionnel (en ce qui concerne par exemple les logiques de redistribution et de solidarité) mais ne s'identifiant pas non plus au néo-libéralisme, le social-libéralisme consiste, pour la plupart des utilisateurs du vocable, à « souscrire au diktat du marché et au primat de la concurrence, en réservant à l'Etat, hors ses fonctions régaliennes, la prise en charge du traitement social des victimes d'une économie mondialisée [...] Le libéralisme

⁶⁶ Certains auteurs, comme Monique Canto-Sperber ont pu rappeler l'existence d'une tradition socialiste libérale : Monique CANTO-SPERBER, Nadia URBINATI, *Le socialisme libéral. Une anthologie : Europe-Etats-Unis*, Paris, Editions Esprit, 2003. Ce même auteur plaide par ailleurs pour une réhabilitation de ce socialisme libéral, considérant que « les idées libérales sont l'avenir du socialisme » : Monique CANTO-SPERBER, *Les règles de la liberté*, Paris, Plon, 2003.

⁶⁵ Hélène HATZFELD, Julian MISCHI, Henri REY, *Dictionnaire de la gauche*, Paris, Larousse, 2007, p. 255.

est premier, le social secondaire, au mieux réparateur »⁶⁷. Le social-libéralisme, considéré comme le nouveau corpus programmatique de la gauche européenne, est en effet le plus souvent présenté sous son aspect négatif, notamment dans l'hexagone. Ses pourfendeurs, le considérant comme un formatage capitaliste du socialisme, lui reprochent d'épouser de manière acritique le capitalisme globalisé et financier, de s'adosser au « libéralisme radicalisé »⁶⁸. Ils l'accusent également de réduire la protection sociale et les droits sociaux à un mince filet de sécurité en affirmant les défendre et de se soumettre aux dogmes libéraux en prétendant combattre leurs effets. Ces critiques ne sont pas sans susciter des réactions, certains les considérant trop excessives ou infondées. Le fait que la transformation du socialisme européen soit, notamment dans son traitement journalistique, traitée sous cet angle polémique n'est pas sans masquer la complexité du phénomène. Si cet aspect des choses n'est certes pas à négliger (ne serait-ce que parce que les controverses permettent d'alimenter le débat et de souligner certains enjeux), il risque aussi de donner une vision déformante des faits et ne permet pas en tout cas à lui seul d'avoir une perception correcte de la situation. Une bonne appréhension du nouveau profil de la social-démocratie européenne nécessite de revenir sur les conditions de sa formation et de voir comment il s'exprime, dans les mots et dans les actes.

⁶⁸ Jean-Claude MICHÉA, *Impasse Adam Smith. Brèves remarques sur l'impossibilité de dépasser le capitalisme sur sa gauche*, Paris, Climats, 2002, p.32.

TITRE 1

LES MUTATIONS DOCTRINALES ET PROGRAMMATIQUES

A la différence de certaines évolutions qui se font de façon insidieuse et silencieuse, voire dissimulée, celle de la social-démocratie pendant ces dernières décennies est parfaitement lisible. Elle transparait en effet clairement à travers les programmes portés par les différents partis de cette famille politique et les discours de leurs dirigeants. Ceux-ci témoignent de la recherche de « nouvelles voies » à laquelle procèdent ces formations et de la réévaluation idéologique qui en découle. Etant motivée par les difficultés et, sur certains points, par les échecs du « modèle » théorique proposé depuis près d'un demi-siècle, la nouvelle orientation idéologique s'écarte fatalement de ce dernier, la forme de cet « écart » ainsi que son importance variant selon les pays. Chaque nouvelle « voie » préconisée (la « troisième voie » britannique, le « nouveau centre » allemand et le « socialisme moderne » français) remet en cause, quelquefois de façon très profonde, certains points de l'offre programmatique précédente et se pose en alternative, la nature du projet développé par le parti en question s'en trouvant par conséquent modifiée. D'un autre côté, chacun de ces nouveaux projets et leurs prolongements actuels restent fidèles au socle théorique et aux concepts fondamentaux du projet historique, ce qui contredit la thèse du renoncement total de la social-démocratie à ses valeurs fondatrices.

Chapitre 1: La promotion d'une troisième voie

La redéfinition du corpus doctrinal de la social-démocratie européenne s'est organisée autour d'une réflexion sur l'élaboration d'une « troisième voie », censée répondre aux défis du monde contemporain. Celle-ci a été menée à l'initiative des travaillistes britanniques, promoteurs d'un tel projet et pionniers dans la formulation d'un nouvel axe idéologique. La « Third Way » proposée par l'équipe dirigeante du New Labour devient le programme de référence, sur lequel vont se focaliser toutes les attentions et à partir duquel va être mené un travail théorique d'ensemble. Chaque parti va en effet se positionner par rapport à elle et mener sa propre « rénovation » idéologique en grande partie à partir des éléments mis en avant par leurs homologues britanniques. L'enjeu est alors de savoir si cette « Troisième voie » peut et doit devenir la nouvelle orientation de l'ensemble de la gauche européenne pour les décennies à venir.

Section 1 : Genèse d'une nouvelle offre politique

La Troisième voie n'est pas apparue avec l'arrivée du New Labour au pouvoir et les politiques mises en œuvre par le gouvernement Blair. La Troisième voie, en tant que théorie politique, a des racines plus anciennes et constitue l'aboutissement d'un processus d'évolution du parti travailliste ayant débuté dès les années 1980. Lorsque Tony Blair prend la tête du Labour en 1994, le parti est déjà engagé dans un mouvement de « modernisation » qu'il a ensuite poursuivi et accentué. Outre un contexte politique britannique et intra-partisan que l'on peut qualifier de propice ou favorable, la théorie de la Troisième voie trouve également ses origines dans la pensée d'acteurs venant de divers horizons (hommes politiques, intellectuels, sociologues, économistes ...) et s'inspire d'actions ou de démarches politiques observées à l'étranger, notamment outre-atlantique.

Paragraphe 1 : Le contexte politique britannique : un terrain d'émergence particulier

I : Le processus de révision programmatique du Labour

S'il ne convient pas ici de retracer l'ensemble de l'évolution de la vie politique britannique, un retour historique sur la situation dans laquelle se trouve le parti travailliste au début des années 1980 est nécessaire pour comprendre la façon dont il s'est transformé, jusqu'à promouvoir l'idée d'une troisième voie. Les défaites électorales successives subies par le Labour et les dissensions internes ont en effet joué un rôle important dans l'évolution du parti. Après la défaite du Labour de James Callaghan en 1979, le parti fut confronté à des tensions internes entre l'aile gauche du parti, la « gauche dure » (ou « hard left ») emmenée par Tony Benn et l'aile droite, la « gauche douce » (ou « soft left »), plus modérée⁶⁹. Les congrès annuels de 1979 et 1980, puis le congrès extraordinaire de Wembley en janvier 1981 virent le renforcement de la gauche du parti, ce qui provoqua une scission dans le parti, des dirigeants opposés à la gauche benniste créant alors le Social Democratic Party (SDP)⁷⁰. C'est dans ce contexte que le Labour, emmené par Michael Foot, se présente aux élections générales de 1983, avec un programme qu'un membre du cabinet fantôme⁷¹ résuma dans la désormais célèbre formule : « la plus longue note de suicide de l'histoire de la vie politique britannique ». Le manifeste électoral, intitulé « Le nouvel espoir pour la Grande Bretagne » (*The New Hope for Britain*) développe en effet des thèmes portés par la gauche benniste. Il propose notamment la nationalisation de nouvelles industries, le protectionnisme, le retrait de la Communauté économique européenne (CEE), l'abandon unilatéral de la dissuasion nucléaire et l'abrogation des mesures antisyndicales de Margaret Thatcher. Pour les travaillistes modérés et la droite du parti, ce programme fortement ancré à gauche est responsable de la lourde défaite électorale : avec 27,6% des voix, le Labour est talonné par l'alliance libéraux-SDP (qui recueille 25,4% des voix) et réalise son plus mauvais score depuis 1918. Alors que les deux tendances du parti donnent des interprétations différentes et opposées de ce résultat,

⁶⁹ Monica CHARLOT, *le Parti travailliste britannique*, Paris, Montchrestien, 1992, coll. Clefs, p. 104 sq.

⁷⁰ Le SDP est créé en mars 1981 par quatre dirigeants travaillistes : l'ancien leader adjoint Roy Jenkins, l'ancien ministre Shirley Williams, et les deux députés David Owen et William Rodgers. Ils furent rejoints ensuite par un nombre de députés suffisant pour créer un groupe parlementaire.

⁷¹ Il s'agit en l'occurrence de Gérald Kaufman, représentant de la droite du parti travailliste.

les uns l'imputant à la trahison de l'aile droite du parti et à son manque de soutien au programme, les autres mettant en exergue ce même programme, trop extrémiste selon eux pour convenir aux électeurs⁷², tous s'accordent sur le fait que c'est désormais la survie du parti qui est en jeu. Pour de nombreux observateurs, « c'est de cette débâcle que procède la dynamique de modernisation du parti travailliste et donc, indirectement, le New Labour »⁷³. La nouvelle équipe qui s'installe alors à la tête du Labour va en effet engager la transformation idéologique du parti, que va achever une décennie plus tard le New Labour. Selon Tony Blair lui-même, « 1983 a constitué, selon moi, un tournant, c'est le moment où le New Labour est né »⁷⁴. Le tandem formé par Neil Kinnock⁷⁵ (qui succède à Michael Foot) et le vice-leader Roy Hattersley⁷⁶ va de fait persuader le parti de la nécessité d'évoluer afin de revenir au pouvoir. Le constat qui est établi suite à la cuisante défaite est simple : le parti a souffert de son image et est notamment perçu comme extrémiste et divisé. La nouvelle équipe dirigeante va donc s'employer à transformer un parti perçu par les électeurs comme le parti de l'impôt, soumis à la pression des syndicats, donnant la priorité aux minorités plutôt qu'aux gens « ordinaires » et incapable de défendre le pays face aux menaces étrangères⁷⁷. Quand à la division du parti, Neil Kinnock va la résoudre en luttant contre l'extrême gauche, représentée notamment par le courant Militant⁷⁸.

La transformation du parti apparaît donc comme une nécessité et c'est à partir de 1983 que va commencer le processus de modernisation du Labour. Et on peut ici noter que par coïncidence, les élections générales de 1983 correspondent à l'entrée de Tony Blair et Gordon Brown à la Chambre des Communes. Ils furent donc dès leur début de carrière étroitement liés à la rénovation du parti. La révision programmatique va alors être engagée par Neil Kinnock, l'objectif étant de faire du Labour un parti réaliste et de lui redonner une crédibilité auprès des électeurs. Entre 1983 et 1987 furent ainsi abandonnés : le programme

⁷² Monica CHARLOT, *le Parti travailliste britannique*, op. cit., p. 124.

⁷³ John CROWLEY, *Sans épines, la rose. Tony Blair, un modèle pour l'Europe ?*, Paris, La Découverte, 1999, p. 57.

⁷⁴ Tony BLAIR, *Speech to the 1995 annual conference of the Labour Party*, Londres, The Labour Party, document dactylographié, 1995.

⁷⁵ Neil Kinnock est issu de la gauche du parti et du courant Tribune, gauche plus modérée que celle de Tony Benn. Cette position centriste face au courant benniste et le fait qu'il représente la classe ouvrière lui furent favorables et le rendirent légitime dans son appel à moderniser le parti.

⁷⁶ Roy Hattersley est issu du groupe Solidarity, positionné à la droite du parti.

⁷⁷ John CROWLEY, *Sans épines, la rose*, op. cit., p. 59 sq.

⁷⁸ Voir infra.

de renationalisations systématiques, les engagements sur la réintégration des mineurs révoqués à la suite du conflit de 1984-1985 ou sur l'indemnisation des conseillers locaux sanctionnés par le gouvernement, l'idée d'un retrait de la CEE, les promesses de fermeture des bases américaines en Grande-Bretagne et d'un démembrement du Pacte Atlantique et du Pacte de Varsovie, ou encore le projet, sur le plan institutionnel, de l'abolition de la Chambre des Lords. Le recentrage idéologique du parti passe aussi par la disparition progressive des pans les plus radicaux de la doctrine, ce qui se voit notamment dans la terminologie employée. Les terminologies les plus radicales sont rayées du vocabulaire travailliste : on passe ainsi par exemple de « l'abrogation » de la législation conservatrice antisyndicale au simple « remplacement » de cette dernière et « l'abandon » du nucléaire qui était auparavant évoqué se transforme en « une dépendance de moins en moins forte ». Dans l'optique des élections de 1987, le labour veut donner l'image d'un parti modernisé et désormais responsable. La ligne politique développée dans le manifeste électoral « Britain Will Win » est celle d'un réformisme plutôt modéré : le programme met en effet l'accent sur les « enjeux du cœur », c'est-à-dire la lutte contre la pauvreté et le chômage, la revalorisation des retraites, l'amélioration des services nationaux de santé et d'éducation.

Si l'évolution programmatique est souhaitée par les dirigeants du Labour et que celle-ci peut être effectivement perçue sur certains points dans les textes du parti et les discours de ses dirigeants, elle demeure alors encore limitée. La nécessité pour Neil Kinnock de maintenir l'unité du parti encore fragile et d'apaiser les tensions qui demeurent entre les principales mouvances internes ont freiné le processus de rénovation idéologique, ainsi que l'échec du leader lors du congrès de 1984, dans sa tentative d'introduire le vote individuel (le « one member, one vote ») dans les instances du parti, qui limite sa capacité d'action. En outre, la priorité donnée à l'aspect organique ou organisationnel de la modernisation relègue au second plan l'aspect idéologique de cette dernière. Le principal apport de Neil Kinnock en la matière ayant été de détacher le parti de son programme fortement ancré à gauche du début des années 1980, le programme élaboré en 1987 constitue finalement un retour au travaillisme des années 1960 et 1970, porté par Wilson et Callaghan. C'est par un retour à ce « vieux » travaillisme, par l'affirmation de ses compétences et de son sérieux en matière de politique étrangère et de défense et par la critique des politiques thatchériennes que les travaillistes espèrent remporter les élections.

Leur campagne fut ainsi avant tout négative et défensive (face aux attaques virulentes des conservateurs), ce qui les empêcha de développer un programme politique ambitieux et cohérent. Et si on a pu de manière unanime reconnaître le professionnalisme de la campagne travailliste⁷⁹, les observateurs ont aussi noté que sur le plan programmatique « elle a tourné à vide, sans message politique clair »⁸⁰. Surtout, les travaillistes n'ont pas semblé répondre aux reproches qui leur avaient été adressés lors des échéances électorales précédentes, dont ils étaient pourtant conscients, et sont restés très timides sur les changements effectués. Il est à cet égard assez significatif qu'aucune allusion aux « erreurs » du passé et à l'évolution doctrinale du parti ne soit faite dans le programme de 1987. L'offre du Parti travailliste n'a en ce sens pas répondu aux attentes des électeurs et le Labour enregistre une nouvelle défaite⁸¹.

La professionnalisation du parti n'avait donc pas suffi⁸² et pour tous, il est désormais clair que c'est le programme qui doit être remis en cause : « Il était impossible, pour n'importe quel militant un peu réfléchi, de ne pas voir que cette fois le parti avait été battu sur son programme »⁸³. Neil Kinnock lui-même réagit en ce sens en évoquant la nécessité d'une profonde révision lors du congrès de 1987 : « Après trois défaites électorales consécutives, n'importe quel parti politique sérieux qui n'entreprendrait pas d'évaluation, de révision et d'examen de conscience trahirait ses principes, son programme et son peuple »⁸⁴. Bryan Gould, qui sera un des principaux acteurs de cette révision, est encore plus explicite lorsqu'il déclare devant la Société fabienne le 5 décembre 1987 : « Si on se cramponne aux positions que l'on avait il y a vingt ou trente ans plus tôt, si on persiste à dire que rien n'a changé, on est mort »⁸⁵. Etant entendu que les anciennes recettes et que les traditions travaillistes des années 1960 et 1970 ne

⁷⁹ La campagne travailliste de 1987 fut menée sous l'égide du directeur de la communication Peter Mandelson, qui deviendra en 1994 un des proches conseillers de Tony Blair et dirigera la campagne électorale de 1997.

⁸⁰ John CROWLEY, *Sans épines, la rose*, op. cit., p. 71.

⁸¹ Lors des élections de 1987, le parti travailliste, qui recueille 30,8% des voix, est largement devancé par les conservateurs qui obtiennent 42,3% des voix et 376 sièges (contre 229). La menace centriste semble quant à elle écartée puisque l'alliance libéraux/sociaux-démocrates est en recul avec 22,5%.

⁸² Pour une analyse de la stratégie travailliste lors de la campagne de 1987 : Monica CHARLOT : « Les élections britanniques du 11 juin 1987. Tactiques et Stratégies de campagne », *Revue française de science politique*, volume 38, n°4, août 1988, pp. 576-596.

⁸³ Colin HUGUES, Patrick WINTOUR, *Labour Rebuilt, The New Model Party*, Londres, Fourth Estate, 1990, p. 3.

⁸⁴ Cité in Tudor JONES, *Remaking the Labour Party : From Gaitskelll to Blair*, Londres, Routledge, 1996, p. 121.

⁸⁵ Cité in Colin HUGUES, Patrick WINTOUR, *Labour Rebuilt*, op. cit., p. 76.

fonctionneraient plus, une profonde mutation semblait désormais inévitable. Une révision programmatique va ainsi être lancée au lendemain de la défaite de 1987. Celle-ci va être conduite en deux phases : une première phase de propositions générales à l'intérieur du parti, qui débouchera sur un débat lors du congrès de 1988 ; une seconde phase de précision, de coordination et d'arbitrage, qui s'achève au congrès annuel de 1989, des corrections y étant ponctuellement apportées jusqu'aux élections générales de 1992. La première phase s'avéra décevante. Afin de rétablir des contacts étroits avec leur électorat ou au moins la frange la plus « active » de leurs militants et sympathisants, les dirigeants travaillistes ont lancé dans tout le pays une série de réunions sous le sigle « Labour listens » (le Parti travailliste à l'écoute) qui devaient permettre aux électeurs de base de s'exprimer et de signifier leurs attentes. Mais le public ne fut pas au rendez-vous. Les militants eux-mêmes n'ont que faiblement participé, les cadres régionaux et les élus étant quant à eux pour la plupart sceptiques. La base du parti n'ayant pas répondu présente dans ce processus de rénovation programmatique, celle-ci serait donc élaborée par le sommet. La tâche fut confiée en grande partie à Roy Hattersley, le numéro deux du parti, pour qui le travaillisme devait retrouver un corpus idéologique et être redéfini dans le sens d'un socialisme démocratique. Cette vision, qu'il exprimait dans son ouvrage de 1987 : *Choose Freedom : The Future for Democratic Socialism*⁸⁶ (« Le choix de la liberté : l'avenir du socialisme démocratique ») a fortement inspiré le document qu'il a rédigé en 1988 dans le cadre de la révision du programme intitulé « A Statement of Democratic Socialist Aims and Values » (« Déclaration sur les valeurs et les objectifs du socialisme démocratique »). Le socialisme doit être selon lui fondé sur de nouvelles formes de propriété publique et de participation. Surtout, la liberté (entendue comme l'extension des espaces de liberté dans la société) doit être le fondement et le but du socialisme, l'égalité en étant le moyen. Après quelques corrections apportées à ce document⁸⁷ par Neil Kinnock et le NEC, notamment

⁸⁶ Roy HATTERSLEY, *Choose Freedom : The Future of Democratic Socialism*, Londres, Penguin, 1987. L'auteur y affirme la nécessité d'un renouveau doctrinal : « Le temps où le travaillisme pouvait se réfugier dans l'agnosticisme idéologique est passé [...]. Sans grille de référence éthique pour élaborer ses programmes, le travaillisme risque de s'égarer à l'avenir comme il s'est égaré dans le passé ».

⁸⁷ Les corrections apportées aux développements de Roy Hattersley concernent surtout la partie relative à l'économie. Considérant qu'elle mettait trop en valeur l'économie de marché, il fut précisé que cette économie de marché était totalement inappropriée à certains domaines de la vie en société et que la protection contre l'exploitation demeurait fondamentale. Et la célèbre « Clause IV » des statuts du Parti travailliste fut également introduite dans son intégralité dans la nouvelle déclaration de ses buts et de ses valeurs. D'autre part, deux développements furent ajoutés : un concernant la communauté, afin d'atténuer une vision trop individualiste de la société, et un autre concernant le nucléaire pour satisfaire l'aile pacifiste du parti. Il faut ici noter que si ces diverses corrections ont sans doute permis l'élaboration d'un texte qui soit acceptable pour l'ensemble des tendances du parti, celles-ci ont quelque peu atténué la rénovation

sous la pression de l'aile gauche du parti, le travail de réflexion idéologique engagé deux ans auparavant donne lieu à la publication, le 18 mai 1989, d'un document de 70 000 mots intitulé « Meet the Challenge Make the Change » (« Relevons le défi, Faisons le Changement »). Celui-ci comporte sept parties, correspondant aux sept commissions thématiques qui avaient contribué à son élaboration et dont Neil Kinnock, qui souhaitait garder le contrôle des travaux effectués, avait lui-même désigné les membres (en respectant l'équilibre des tendances mais aussi en y plaçant bon nombre de ses proches).

La partie économique, confiée en premier lieu à Bryan Gould⁸⁸, consacre la reconnaissance du marché pour construire une économie productive et concurrentielle et précise la stratégie travailliste pour un « socialisme de l'offre ». Dans ce cadre, le gouvernement doit contribuer au bon fonctionnement du marché mais aussi s'y substituer dans les secteurs où celui-ci est défaillant ou inapproprié. Le document souligne également l'atténuation de la frontière entre « public » et « privé » et indique que le retour dans le giron étatique de certains biens (comme l'eau, le gaz ou l'électricité) doit être étudié selon les circonstances. Cette évolution de la politique économique du Labour fut ensuite poursuivie, après le remaniement du cabinet fantôme d'octobre 1989, par Gordon Brown en lui apportant quelques inflexions significatives. Une nouvelle conception de l'Etat fondée sur les opportunités (Enabling State) est développée et se substitue à l'Etat étendu (Developmental State) de Bryan Gould. Le nombre et l'ampleur des nationalisations sont revus à la baisse, une compensation conséquente étant prévue pour les actionnaires dépossédés. La lutte contre l'inflation est désormais affichée comme une priorité et l'adhésion de la Grande-Bretagne au Système monétaire est proposée comme un moyen d'y parvenir.

En ce qui concerne la question fiscale et la redistribution par l'impôt, la commission spécialisée dirigée par John Smith (alors Chancelier de l'échiquier du gouvernement fantôme) promettait une revalorisation des retraites, des prestations familiales et des allocations versées aux handicapés. Elle prévoyait l'institution de cinq tranches d'impôts sur le revenu, avec des tranches allant de 20% pour la première à 50% pour la plus élevée. Mais John Smith assurait que cette réforme fiscale ne serait pas

idéologique du travaillisme et ont rendu le document final beaucoup moins « novateur » que la version initialement proposée.

⁸⁸ Ministre de l'Industrie et du Commerce Extérieur du gouvernement fantôme.

pénalisante pour 87% des contribuables et que la forte hausse d'impôts mise en avant par les conservateurs et redoutée par les électeurs (y compris par l'électorat travailliste) n'aurait pas lieu. Enfin, il est prévu de limiter la dépendance des pauvres et des plus démunis envers les aides publiques en faisant de la formation et de l'éducation des voies de sortie de la pauvreté. Le changement d'optique du parti sur ces questions est donc de taille, même s'il n'a pas été forcément perçu par l'électorat.

Dans le domaine des relations du travail, l'objectif du plein emploi est dans un premier temps réaffirmé. En revanche, en ce qui concerne la législation sur les syndicats, les lois votées par le gouvernement conservateur dont l'abrogation est pourtant réclamée par une grande partie des syndicats affiliés au Parti travailliste sont, implicitement, partiellement maintenues. L'obligation de voter à bulletin secret avant une grève ou pour la désignation des dirigeants syndicaux n'est pas abolie ; l'absence de mention de l'interdiction des piquets de grève secondaires ou de la levée des immunités syndicales dans certains cas laissait supposer que ces limitations du droit syndical et du droit de grève seraient conservées. La volonté de rompre avec le passé fut encore plus nette avec le remplacement à la tête de ce secteur de Michaël Meacher par Tony Blair. Celui-ci abandonne le sacro-saint objectif de plein emploi. Il est également favorable à ce que les piquets de grève soient réglementés, les piquets secondaires étant autorisés en cas d'intérêts professionnels, de métier, directement liés au secteur en conflit. En bref, il devenait de plus en plus clair que la législation thatchérienne sur les syndicats serait maintenue par le parti travailliste si celui-ci revenait au pouvoir. La fermeté et la résistance de Tony Blair face aux syndicats, encouragées par une opinion publique très favorable à cette législation, abondaient par ailleurs en ce sens.

Le traitement des questions de défense était peut-être encore plus délicat. Lors du congrès de 1987, Ken Levingstone avait ainsi prévenu que toute tentative d'abandon de la politique de défense non-nucléaire du parti conduirait à une guerre civile en son sein. Pourtant, il apparaissait que l'engagement du parti pour un désarmement nucléaire unilatéral de la Grande-Bretagne avait une part non négligeable dans la défaite électorale. L'unilatéralisme avait néanmoins été confirmé au congrès de 1988. Rompant avec cette position, la commission du programme préconisera l'abandon de l'engagement de retrait unilatéral des armes nucléaires au profit d'initiatives de désarmement bilatérales et multilatérales visant à dénucléariser les forces armées dans le monde pour l'an 2000. Ce

revirement est en grande partie dû à l'implication personnelle de Neil Kinnock sur cette question. Bien que cela a sans doute coûté à ce militant pacifiste convaincu, il est en effet parvenu à convaincre le parti de la nécessité de s'adapter à la réalité politique et de rompre avec un principe, certes fondateur, mais qui le rendait à ses yeux inéligible.

La commission sur les institutions a présenté, quant à elle, quelques réformes radicales, comme la transformation de la Chambre des Lords en une seconde Chambre élue spécialisée sur la législation, sur la protection des droits civiques ou la dévolution des pouvoirs en Ecosse et une décentralisation administrative avec des assemblées élues, en Angleterre et au Pays de Galles. En phase avec les nouvelles préoccupations, il est préconisé, dans le domaine environnemental, que la défense de l'environnement soit inscrite dans le processus de production lui-même et que la croissance soit appréciée en termes qualitatifs et plus seulement quantitatifs. Enfin, il ressort du feuillet intitulé « Des consommateurs et de la Communauté » que la qualité des services rendus est primordiale pour les travaillistes, et ce au-delà de la propriété, ce qui les amène à prôner, entre autres, l'accroissement des ressources du service national de santé, une politique de santé préventive et non pas seulement curative, ainsi que la modernisation du système éducatif.

Ces travaux réalisés par les sept commissions évoquées ci-dessus, et adoptés par l'exécutif du parti en mai 1989, puis par le congrès annuel en automne, visaient donc à doter le Labour d'éléments programmatiques renouvelés. Ils furent condensés, en vue des prochaines élections générales, dans un projet de manifeste électoral intitulé « Looking for the Future » (« Tourné vers l'avenir »). Il faut cependant noter que celui-ci a, sur certains points, des intonations différentes par rapport au texte de base, ce qui est sans doute la marque des hésitations doctrinales du parti. C'est ainsi que les nationalisations y sont plus fermement défendues, avec un engagement du retour dans le secteur public du Service des Eaux et du National Grid, dans la fourniture d'électricité. Mais ceci ne remet nullement en cause la transformation en cours et les nouvelles tonalités du discours du parti, en rupture avec les périodes précédentes. Ceci au grand dam des représentants de la gauche du Labour, qui considèrent que le parti évolue vers des positions proches de celles des conservateurs. Tony Benn note ainsi à l'époque : « Pour résumer les choses, il s'agit de la thatchérification du Parti travailliste »⁸⁹.

⁸⁹ Tony BENN, *Tony Benn, the end of an era. Diaries 1980-1990*, Londres, Arrow, 1994, p. 546.

A la veille des élections de 1992, les avancées doctrinales du parti travailliste sont certes réelles et ne peuvent être niées. Elles restent néanmoins peu affichées et les leaders manquent de conviction dans l'affirmation de leurs nouvelles positions⁹⁰. La mutation semble de fait avoir été forcée, subie et avec des visées purement électoralistes. Elle se limite même pour certains à l'abandon des aspects les plus impopulaires de la doctrine travailliste (sur les nationalisations, les impôts, le dirigisme industriel, etc.) sans les remplacer par des positions nouvelles clairement définies et affirmées⁹¹. Elle révèle en se sens avant tout le pragmatisme dont fait preuve le Labour, celui-ci s'appuyant sur le travail de l'Agence de communication fantôme (la Shadow Communication Agency) dirigée par Peter Mandelson et sur les études d'opinion. La modernisation travailliste est restée avant tout réactive et négative. La policy review (réexamen programmatique) n'est donc pas à la hauteur de l'attente qu'elle avait pu susciter. Le Programme de 1992 s'inscrit parfaitement dans cette logique. La modernisation du parti et sa mutation doctrinale n'y sont toujours pas évoquées, (au risque de faire douter les électeurs de leur réalité). L'introduction de Neil Kinnock évoque surtout l'importance du choix que devront faire les électeurs entre des conservateurs dont les actions ont été destructrices et ont menés le pays à la récession et des travaillistes qui peuvent mener à bien le redressement⁹². Et les engagements présentés n'attestent pas véritablement d'un positionnement idéologique fort.

Des changements par rapport au programme précédent méritent cependant d'être soulignés. D'une part, au plan symbolique, prenant acte de l'image plutôt négative de Neil Kinnock dans l'opinion, son portrait qui occupait la couverture en 1987 se trouve cette fois simplement dans la page intérieure (et en noir et blanc). D'autre part, sur le plan sémantique, on peut noter dans l'introduction du leader la disparition du mot socialisme et la place prépondérante accordée à la liberté individuelle. « Ces élections [...] représentent aussi un choix entre des valeurs. La liberté individuelle est au cœur de nos convictions »⁹³,

⁹⁰ On peut souligner à ce propos le manque d'engouement du parti pour la révision programmatique, qui a sans doute privé le processus de rénovation de la dynamique nécessaire pour convaincre l'électorat des changements intervenus.

⁹¹ David Butler et Denis Kavanagh dirent par exemple : « La révision programmatique était plus claire concernant ce que le Parti travailliste et Neil Kinnock avaient abandonné que sur ce qu'ils défendaient. » David BUTLER et Denis KAVANAGH, *The British General Election of 1992*, Londres, Macmillan, 1993, p. 54.

Voir aussi sur ce point, John Crowley, *Sans épines, la rose*, op. cit., p. 124.

⁹² « Foreword by the Rt. Hon. Neil Kinnock, Leader of the Labour Party » (Avant propos de Neil Kinnock, leader du Parti travailliste), *It's Time to get Britain Working again* (Il est temps de mettre le Royaume-Uni en marche), manifeste électoral du Parti travailliste, 1992.

⁹³ Ibid.

affirme-t-il. Cette place centrale inédite donnée à la liberté n'a cependant pas comblé les insuffisances d'un programme qui, pour l'essentiel, est apparu peu novateur aux yeux des électeurs. Encore une fois, le professionnalisme seul n'a pas suffi et la timidité de la rénovation idéologique est sans doute à l'origine, au moins en partie⁹⁴, de l'échec des travaillistes en 1992⁹⁵.

Il revient alors à John Smith, qui succéda à Neil Kinnock après cette défaite, de poursuivre le processus rénovateur entrepris par son prédécesseur. Il semble pourtant que, pour le nouveau leader, la défaite est à mettre sur le compte de la malchance et qu'il suffit d'un dernier effort (*one last heave*, selon l'expression alors utilisée) pour battre les conservateurs lors des prochaines échéances électorales. La contribution de John Smith à la modernisation du Labour s'inscrit surtout dans le domaine organisationnel : modernisation du mode de fonctionnement du parti, réforme des modalités de vote dans les instances partisans et du mode de scrutin pour la désignation des dirigeants et des candidats⁹⁶. Son apport sur le plan doctrinal est plus modeste. Son manque d'empressement et son attitude quelque peu attentiste (fondée sur la conviction que le temps joue en faveur des travaillistes) l'éloignent d'ailleurs de ce point de vue des jeunes modernisateurs réunis autour de Tony Blair et Gordon Brown, partisans d'un nouveau changement qui, selon eux, doit être significatif et surtout rapide⁹⁷. La mise en place en 1992 d'une commission d'enquête, indépendante du parti, sur la justice sociale, la *Commission for Social Justice*, fut ainsi la principale action de John Smith. Elle n'en est pas moins primordiale, l'objectif de cette commission étant explicitement de donner un cadre théorique à une évolution programmatique essentiellement empreinte jusque-là de visées électoralistes. Le rapport rendu par la commission en 1994 (après la mort de John Smith) énonce certains thèmes novateurs et développe un nombre d'idées qui ne sont d'ailleurs pas sans rappeler certaines

⁹⁴ Il ne faut en effet pas négliger l'impact de la campagne des conservateurs, qui n'ont cessé de répéter, à l'aide d'arguments et de chiffres dont la validité a pu être contestée, qu'une victoire travailliste entraînerait nécessairement une hausse conjointe des prix et des impôts, agitant ainsi la menace d'une bombe fiscale travailliste : « Labour's tax bombshell ». De même, le remplacement de Margaret Thatcher par John Major à la tête du gouvernement a été considéré par beaucoup d'observateurs comme un coup de maître ayant permis aux conservateurs de vaincre les travaillistes qui étaient alors en progression.

⁹⁵ Le parti conservateur remporte les élections de 1992 avec 41,9% (336 sièges) des voix, le Labour en recueillant 34,4% (271 sièges). Pour une analyse détaillée de ces résultats : Ivor CREWE, « Pourquoi les travaillistes ont-ils (à nouveau) perdu ? », *Revue française de science politique*, volume 23, n°2, avril 1993, pp. 254-281.

⁹⁶ Voir infra.

⁹⁷ Les modernisateurs considéraient alors en effet que John Smith faisait trop de concessions à la gauche du parti pour garder l'unité, ce qui freinait la modernisation. A leurs yeux, Neil Kinnock incarnait beaucoup plus la volonté de changement, par l'imposition de ses choix au parti et sa résistance aux pressions internes.

notions phares du New Labour. Il affirme ainsi la possibilité et la nécessité de concilier justice sociale et efficacité économique : « Les valeurs de la justice sociale sont pour nous essentielles [...]. La justice sociale s'oppose à l'idéologie des fanatiques de l'économie libérale ; mais elle exige et favorise par ailleurs la réussite économique. Justice sociale et dynamique économique vont de pair »⁹⁸. Le rapport défend également l'idée d'un pays qui investit, opposé au pays qui déréglemente ou qui nivelle. Les investisseurs « allient les valeurs collectives à la dynamique de l'économie de marché (...). Pour eux, l'élargissement des possibilités économiques sous-entend non seulement la prospérité économique, mais aussi la justice sociale ». Au contraire, les dérégulateurs privilégient l'efficacité économique, mais au détriment de la justice sociale, ce qui crée une société inégalitaire dans laquelle « les riches sont de plus en plus riches, les pauvres sont de plus en plus pauvres »⁹⁹. Les niveleurs, quant à eux, adoptent une vision égalitariste de la justice sociale fondée sur la fiscalité et les prestations sociales, faisant passer l'efficacité économique au second plan, au risque d'une baisse générale des revenus. Rejetant ces deux dernières options, la Commission préconise la première et recommande pour se faire d'investir aussi bien « dans les organismes sociaux, notamment dans des services publics de qualité, que dans l'infrastructure économique »¹⁰⁰. C'est bel et bien ce même type de raisonnement que l'on retrouvera chez les partisans de la Troisième voie, ces derniers rejetant deux modèles jugés dépassés et inefficaces pour en proposer un troisième dans lequel développement économique et justice sociale sont non seulement compatibles mais complémentaires.

Héritière des nouvelles postures idéologiques issues de processus de renouvellement programmatique, la Troisième voie l'est tout autant de la période thatchérienne et des politiques conservatrices.

II : Les legs du thatchérisme

L'émergence de la pensée de la Troisième voie ne peut en effet être comprise si on ne la replace pas dans le contexte politique national britannique et sans un retour sur la

⁹⁸ *Social Justice, Strategies for National Renewal* (Justice Sociale, Stratégie pour un nouveau national), rapport de la Commission sur la justice sociale, Londres, Vintage, 1994, pp. 1-13.

⁹⁹ Ibid.

¹⁰⁰ Ibid.

situation dans laquelle se trouve la Grande-Bretagne avant l'arrivée au pouvoir du New Labour. Il faut ici mesurer l'importance des traces laissées par le thatchérisme et les politiques des gouvernements conservateurs sur la société britannique. Celle-ci a été profondément marquée par ce qui a été souvent qualifié de « révolution » thatchérienne, tant les transformations et les politiques préconisées étaient radicales. Ivor Crewe montre toute l'importance du legs thatchérien à la politique britannique. Pour lui, paradoxalement, l'influence du thatchérisme s'est exercée principalement, non pas sur le Parti conservateur, mais sur les autres formations politiques et notamment le Parti travailliste¹⁰¹. De fait « qu'on le veuille ou non, sous les Conservateurs sauce Maggy, le pays a vécu une révolution. Les Travaillistes ont bien dû finir par s'y adapter »¹⁰². Les changements intervenus sous « l'ère Thatcher » concernent bien entendu la situation économique et sociale du pays mais touchent aussi à des aspects plus profonds, comme les mentalités¹⁰³. C'est sur ces changements que s'est appuyée la Troisième voie. Plus exactement, le thatchérisme a fourni les conditions de son développement et a laissé un « terrain » politique, social, idéologique, sociologique propice à son émergence. Comme le notent justement Tony Wright et Andrew Gamble : alors que « Mme Thatcher s'est rendue célèbre, entre autres, par sa promesse d'enterrer « le socialisme », [...] elle aura contribué de façon décisive à sa réinvention sous l'égide du nouveau travaillisme »¹⁰⁴. Ils voient en Margaret Thatcher « l'accoucheuse du blairisme »¹⁰⁵ : elle n'a pas, bien entendu, créé le blairisme ; mais « il est bien certain que Mme Thatcher aura contribué à rendre possible le blairisme »¹⁰⁶. Au regard des faits, ces affirmations semblent largement justifiées : le thatchérisme et l'héritage conservateur ont influé sur l'élaboration de la pensée de la Troisième voie de diverses manières.

En premier lieu, il a permis au parti travailliste d'évoluer sur le plan doctrinal. Que ce soit ou non simplement pour revenir au pouvoir, qu'elle ait été ou non influencée par les études d'opinions, qu'elle corresponde ou non aux véritables convictions des dirigeants, la pensée travailliste a évolué pendant ses années d'opposition, comme nous l'avons vu

¹⁰¹ Ivor CREWE, « The Thatcher legacy », in Anthony KING (ed), *Britain at the pools 1992*, Chatham, Chatham House, 1993.

¹⁰² Laetitia DE WARREN, « Tony Blair ou la génération Thatcher », *Témoin*, n° 9, été 1997, p. 9.

¹⁰³ Laurent DELABAS, « Vingt ans après, la gauche britannique aux portes du pouvoir ? », *Echange et projets*, n° 73, février 1995, pp. 67-71.

¹⁰⁴ Tony WRIGHT, Andrew GAMBLE, « De Thatcher à Blair : l'heure du bilan », *Esprit*, n° 286, juillet 2002, p. 97.

¹⁰⁵ Ibid, p. 100.

¹⁰⁶ Ibid.

précédemment. Et, dans tous les cas, le thatchérisme, en tant que corps de doctrine et programme d'action, n'est pas étranger à cette mutation doctrinale. Il a obligé, diront certains, aidé, diront les autres, les travaillistes à abandonner des positions qui étaient les leurs depuis longtemps. Le rayonnement de la pensée économique développée par la « Nouvelle droite » dans les années 1980¹⁰⁷ et la politique économique mise en œuvre par le gouvernement Thatcher par exemple ne sont pas restés sans conséquences sur les positions du Labour dans ce domaine. Les privatisations effectuées par les gouvernements conservateurs de Margaret Thatcher¹⁰⁸ et John Major et dont beaucoup ont salué le succès (au moins à l'époque) ont sans aucun doute marqué les esprits. Au gouvernement, les tories ont en effet privatisé plus de 70 entreprises et leurs filiales dans tous les secteurs (transports ferroviaires, aériens et routiers, télécommunications, arsenaux, ports, forêts, eau, gaz, électricité, sidérurgie, automobile...) représentant 1 million d'emplois et 10% du PNB, les cédant au secteur privé pour un montant global de 75 milliards de livres sterling. Le poids de l'Etat fut ainsi considérablement réduit puisque ne restent dans le giron public que le métro londonien, les centrales nucléaires, la Banque d'Angleterre et, pour partie, la Poste¹⁰⁹. Ces privatisations d'entreprises s'accompagnent de la vente massive de logements sociaux et du patrimoine foncier des autorités locales. A cette réduction drastique du secteur nationalisé s'est ajoutée une large dérégulation dans tous les domaines (notamment ceux de l'énergie, de la finance et des télécommunications), l'arbitrage d'organismes indépendants se substituant à la tutelle de l'Etat, de plus en plus réduit à ses missions régaliennes. Dans une pure logique libérale, ceci va de pair avec une politique systématique de mise en concurrence et de hausse de la productivité. Et à première vue, il semble que les objectifs idéologiques des conservateurs, à savoir la promotion et le développement d'une « culture d'entreprise », « d'une économie du choix » et d'une démocratie de propriétaires aient été atteints : le nombre d'actionnaires est en effet passé de 2 à 13 millions ; le nombre des ménages possesseurs de leur logement a également progressé, pour atteindre 65%. C'est ainsi toute la place de l'Etat et l'ensemble de la

¹⁰⁷ La « Nouvelle Droite » des années 1980, emmenée par Ronald Reagan aux Etats-Unis et Margaret Thatcher au Royaume-Uni, reprend les thèses des économistes libéraux inspirés de Milton Friedman et Friedrich Von Hayek. Ils se font ainsi les promoteurs d'un néolibéralisme qui prône la réduction du dirigisme étatique, la libéralisation des forces productives et une politique de l'offre. Il faut donc selon eux renoncer aux théories keynésiennes de la demande et du déficit contrôlé, lutter contre l'inflation, effectuer une stricte régulation des finances et de la monnaie et imposer les lois du marché dans tous les secteurs.

¹⁰⁸ Voir Jacques LERUEZ, « Bilan des privatisations sous les gouvernements Thatcher », *Revue française de civilisations britanniques*, février 1992.

¹⁰⁹ François-Charles MOUGEL, *La Grande-Bretagne contemporaine*, 5^{ème} éd. Paris, PUF, 2006, coll. Que sais-je, p. 102.

« culture » économique du pays qui sont modifiés et repensés, obligeant les travaillistes à se positionner.

L'impact de la politique thatchérienne en matière de relations du travail et de la fronde anti-syndicale de la « Dame de fer » est tout aussi important. En s'attaquant aux bastions syndicaux, le gouvernement conservateur les a fortement affaiblis. Entre 1980 et 1993, six lois ont : brisé le monopole syndical d'embauche (closed shop) et de représentation ; encadré le droit de grève¹¹⁰ et réduit le cadre de la négociation collective au détriment des syndicats (faisant ainsi passer le nombre de syndiqués de 12 à 7 millions)¹¹¹. La grève des mineurs de 1984-1985, dont l'échec marqua sinon la fin, au moins la nette réduction du pouvoir syndical, reste le symbole de cette politique. En ce qui concerne le parti travailliste, cette grève le mit dans une position délicate. Celui-ci ne pouvait que condamner la fermeté du Premier ministre, mais se trouvait également confronté à l'attitude offensive du président du syndicat des Mineurs (le National Union of Mineworkers) Arthur Scargill, qui n'avait d'autre stratégie que l'affrontement frontal : ce dernier refusa, du début à la fin du conflit et jusqu'à la défaite finale, d'organiser une consultation de l'ensemble des mineurs, ce qui rendait la grève illégale¹¹². Neil Kinnock se contenta alors d'en appeler à un compromis, refusa d'approuver la tactique offensive du leader syndical et marqua publiquement sa désapprobation par rapport aux violences¹¹³ employées par les deux « camps ». Ce conflit, et plus généralement l'ensemble de la législation sur le droit syndical, touchent directement le Labour et ses relations avec les organisations syndicales, étant donné leur poids dans les instances partisans. Désormais beaucoup moins puissants, leurs revendications au sein du parti avaient perdu en légitimité. Ceci ne fut sans doute pas pour déplaire aux dirigeants qui souhaitaient pour la plupart quelque peu s'affranchir de la tutelle des syndicats et voulaient réduire leur poids au sein des instances du parti. C'est d'ailleurs ce que firent John Smith, et plus encore Tony Blair, dont la tâche avait été ainsi facilitée¹¹⁴. Comme le souligne John Crowley : « Sans le succès, et l'apparente popularité, de cet assaut conservateur contre les syndicats, il n'aurait

¹¹⁰ Les grèves de solidarité sont interdites, ainsi que les piquets de grève « secondaires ». La grève est désormais subordonnée au vote des syndiqués et le syndicat concerné peut être poursuivi civilement par l'employeur en cas de grève illégale.

¹¹¹ Jean-François MOUGEL, *La Grande-Bretagne contemporaine*, op. cit., p. 103.

¹¹² D'après les statuts du syndicat, un scrutin national avec consultation de tous les membres devait avoir lieu avant qu'un mot d'ordre de grève ne soit lancé.

¹¹³ Ces violences sont à la fois verbales, symboliques et physiques, des affrontements violents ayant eu lieu entre les mineurs grévistes et les policiers.

¹¹⁴ Voir infra.

sans doute été ni nécessaire ni possible pour le parti travailliste de se réinventer en profondeur »¹¹⁵.

D'autre part, l'empreinte de la période thatchérienne est également visible au niveau des valeurs qui sont véhiculées dans la société, valeurs qui sont en grande partie partagées par les tenants de la Troisième voie. La société britannique a en effet évolué : l'individualisme est plus affirmé ; la richesse s'affiche davantage ; le culte de la réussite est de plus en plus prégnant, le succès ou l'échec désormais étant considérés comme la simple mesure du travail et du talent. C'est dans cette société imprégnée (de façon plus ou moins consciente) de ces nouvelles valeurs que s'est développé le discours sur la Troisième voie. En ce sens, la « révolution » thatchérienne l'a sans doute rendue plus perméable aux idées qu'il contient et facilité le projet des nouveaux travaillistes.

Enfin, la Troisième voie peut être envisagée comme la résultante des échecs des gouvernements conservateurs. La relégation des objectifs sociaux derrière les impératifs économiques à laquelle ils ont procédé a en effet eu des conséquences sociales non négligeables. Avec les réformes du marché du travail, le chômage est devenu une simple variable d'ajustement et on assiste à une précarisation croissante des emplois. La précarité devint la règle de plus en plus commune dans le monde du travail et l'insécurité de l'emploi se généralisa à l'ensemble de la société britannique, y compris aux catégories dont les emplois étaient considérés comme « protégés ». La privatisation de l'industrie et l'arrêt des subventions ont provoqué la désindustrialisation de nombreuses régions, touchées par les restructurations et les fermetures des secteurs non rentables, accentuant la fracture nord/sud du pays. La privatisation des logements sociaux et le rétrécissement substantiel du parc de logement social ont privé un grand nombre de familles de l'accès à ces habitations, ce qui a conduit directement à l'augmentation du nombre de sans-logis. Et l'éclatement de la bulle immobilière au début des années 1990 plongea dans l'endettement ceux qui, profitant des prêts largement consentis par les banques, avaient effectué des achats immobiliers plus ou moins spéculatifs, et notamment les moins aisés d'entre eux. Les laissés-pour-compte de la transformation conservatrice furent de plus en plus nombreux. Pour résumer, la politique thatchérienne s'est soldée par une accentuation des inégalités (sociales, régionales, sectorielles) et une fragilisation de l'emploi et des entreprises. Les fondateurs de la Troisième voie vont s'appuyer en partie sur ce bilan pour

¹¹⁵ John CROWLEY, *Sans épines, la rose*, op. cit., p. 63.

élaborer une nouvelle théorie. En ce sens, Tony Blair (et ceux qui l'ont accompagné dans son entreprise) est post thatchérien : leur démarche témoigne de la double volonté de regarder ce qui a fonctionné dans le thatchérisme, et peut donc être conservé, mais aussi d'en voir les aspects négatifs afin de pouvoir les corriger¹¹⁶. Au delà de l'aspect tactique et du potentiel électoral que représentent les déçus des politiques conservatrices, il s'agit pour eux de proposer une théorie visant à dépasser le thatchérisme, celui-ci ayant montré ses limites sur un certain nombre de points. Le « dépassement » du thatchérisme (qui, pour beaucoup, arrivait à son terme) est donc l'un des objectifs qui est assigné à la théorie de la Troisième voie, un autre étant le dépassement de la social-démocratie. Les deux sont d'ailleurs corrélés : les bouleversements provoqués par l'ère thatchérienne impliquent l'évolution de la gauche travailliste. Comme l'exprime John Gray, un des inspirateurs de la Troisième voie : « Voir qu'il nous faut aller au-delà du thatchérisme, c'est voir qu'il n'y a pas de retour possible à la social-démocratie »¹¹⁷.

Face à cette même révolution néo-libérale effectuée dans les années 1980 par les républicains, la gauche américaine s'est déjà largement transformée. Cette évolution a constitué un modèle pour les travaillistes britanniques.

¹¹⁶ John CROWLEY, « Tony Blair et la 3^{ème} voie », *Politique internationale*, n° 87, printemps 2000, pp. 339-340.

¹¹⁷ John GRAY, « Après la social-démocratie, Politique, capitalisme et vie commune », *Le débat*, n° 100, mai-août 1998, p. 49.

Paragraphe 2 : Une influence étrangère : l'expérience des nouveaux démocrates aux Etats-Unis¹¹⁸

Comme le fait remarquer un journaliste proche de Tony Blair, « le projet politique du New Labour a toujours été défini dans un contexte anglo-américain »¹¹⁹. La démarche des « modernisateurs » travaillistes s'inspire en effet fortement de celle des démocrates américains avec Bill Clinton. L'influence de ce dernier a été décisive, tant pour l'approche générale de Tony Blair que pour ses initiatives politiques plus spécifiques¹²⁰. Des liens étroits unissent ainsi les dirigeants travaillistes à leurs homologues américains. Un certain nombre de ceux qui ont émergé autour du projet de « modernisation » du parti dans les années 1980 ont des liens avec des organisations anglo-américaines, constituant une sorte de réseau informel d'amitiés entre les deux pays. Peter Mandelson (ministre chargé des affaires nord-irlandaises dans le gouvernement Blair et considéré comme l'éminence grise de ce dernier), George Robertson (ancien ministre de la défense du gouvernement travailliste), Marjorie Mowlam (ancien responsable des affaires nord-irlandaises), Chris Smith (ancien ministre de la Culture) ou encore Jonathan Powell (chef de cabinet de Blair) ont été membres du British-American Project for a Successor Generation (BAP). De même, dans le premier gouvernement Blair, l'équipe réunie autour de Georges Robertson au ministère de la Défense était composée essentiellement d'anciens membres ou d'anciens associés du Trade Union Committee for European and Transatlantic Unity (TUCETU), qui organise la « compréhension » des intérêts américains au sein du mouvement syndical britannique. Il faut également souligner que de nombreux responsables ou conseillers de l'équipe gouvernementale ont été en partie formés dans les grandes institutions américaines. Geoff Mulgan et David Miliband, membres de la Policy Unit de Blair, ont

¹¹⁸ Tony Blair a pu dans un premier temps se tourner vers le parti travailliste australien. Cet élément a été peu noté dans les travaux relatifs à la Troisième voie britannique et la référence au Labor australien est pratiquement passée sous silence. L'expérience des gouvernements travaillistes en Australie de 1983 à 1996 constitue cependant un antécédent qui a été observé et étudié par les dirigeants du Labour britannique, notamment les modernisateurs. Les deux partis ont d'ailleurs adopté des positions et des stratégies similaires sur certains points. Le parti australien, y compris dans ses échecs, a donc pu orienter en partie le projet et les politiques du New Labour. Sur ce point, on pourra se référer à l'article de Carol JOHNSON et Fran TONKISS, « The third influence : the Blair government and Australian Labor », *Policy and Politics*, vol. 30, n°1, janvier 2002, pp. 5-18.

Les regards des nouveaux travaillistes se sont néanmoins rapidement portés vers les Etats-Unis et le parti démocrate de Bill Clinton, victorieux de surcroît en 1992. C'est donc cette influence américaine, significative et revendiquée par les protagonistes eux-mêmes, que nous allons développer.

¹¹⁹ Martin KETTLE, *The Guardian*, 3 février 1996.

¹²⁰ Sunil KHILNANI, « Tony Blair », *Le débat*, n° 100, mai-août 1998, p. 42 sq.

étudié au MIT. Ed Balls, proche conseiller du chancelier de l'Echiquier Gordon Brown, est passé par Harvard, à la fin des années 80, où il y a rencontré et travaillé avec Larry Summers, Lawrence Katz et Robert Reich, qui ont conseillé et influencé Bill Clinton sur les questions économiques. Il n'est donc pas tout à fait étonnant qu'ils se soient intéressés à ce qu'il se passait outre-atlantique et à l'évolution du parti démocrate en particulier.

On ne peut que constater la similitude des transformations opérées par les deux partis. Le changement d'appellation du parti, symbolique mais significatif, est révélateur de cette convergence : les démocrates sont désormais « nouveaux » avec Bill Clinton ; le Parti travailliste devient quant à lui le New Labour, afin de marquer sa rupture avec le Labour, assimilé au passé. Les relations entre les modernisateurs travaillistes et les démocrates clintoniens ont débuté dès le milieu des années 1980. Philip Gould, spécialiste en communication dans un parti travailliste alors en quête d'une nouvelle image, a été très impressionné par la « machine » communicationnelle du parti américain. Celle-ci allait être une source d'inspiration pour la transformation de l'organisation et du fonctionnement du parti britannique. Et pendant la campagne de 1992, ce même Philip Gould, et Margaret Mc Donagh ont visité les quartiers généraux de campagne de Clinton à Little Rock pour y étudier les stratégies électorales des nouveaux-démocrates. Cette visite donna d'ailleurs lieu à un document interne détaillant les « trucs » de campagne appris pendant le séjour¹²¹. L'élaboration d'une véritable stratégie de communication découle directement de cette observation et des rencontres avec les têtes pensantes de la campagne du Président Clinton. Le regroupement de l'équipe de campagne travailliste dans un lieu unique et ouvert, la « Millbank », est inspiré de la fameuse « War Room » d'où opéraient les stratèges démocrates. Les méthodes de Dick Morris, qui fut le conseiller en image de Bill Clinton, ont également été importées : des sondages privés se sont multipliés et un programme dit de « focus groups », destiné à recueillir les attentes de la population par des entretiens réguliers auprès de petits groupes d'électeurs ciblés (les focus groups) a été lancé dès 1994¹²². L'importance de ces groupes test d'électeurs flottants avait été mis en avant par George Stephanopoulos et Stanley Greensberg, conseillers clintoniens avec lesquels

¹²¹ Voir John BRAGGINS, Margaret Mc DONAGH, Alan BARNARD, *The American Presidential Election 1992 – What Can Labour Learn ?* Labour Party, 1993.

¹²² On peut également noter qu'en 1996, le sondeur attitré du Président Clinton, Stanley Greensberg, aidera l'équipe de campagne travailliste à élaborer les sondages privés du parti et à faire une interprétation régressive des données recueillies.

Philip Gould avait tissé des liens d'amitié¹²³. Ils furent abondamment utilisés par l'équipe communication du parti, pour tester aussi bien les mesures politiques que certains matériaux comme les affiches et les tracts électoraux. La victoire de Bill Clinton va encore consolider les relations entre les deux partis. En janvier 1993, Tony Blair et Gordon Brown se rendent à Washington afin de rencontrer les organisateurs de la campagne démocrate. L'impact de ce voyage ne doit pas être sous-estimé, car « c'est à partir de cette époque que Tony Blair se mit à remplir le tableau de ce qu'impliquait la « modernisation » du parti travailliste, et il devait le faire à travers une rhétorique politique marquée par de fortes continuités transatlantiques »¹²⁴.

Le parti travailliste s'est inspiré largement non seulement de la stratégie suivie par Bill Clinton à l'occasion de sa campagne électorale, mais il a aussi adopté (en l'adaptant au besoin pour l'électorat britannique) son message idéologique et la plupart des idées de son programme. Le positionnement du candidat démocrate a alors particulièrement séduit. Ce dernier s'est en effet appuyé sur les analyses du Democratic Leadership Council (DLC), animé par Al From. Réfléchissant à la fin des années 1980 aux causes des échecs électoraux successifs du parti démocrate, les experts du DLC estimèrent que le parti ciblait le « mauvais » électorat. La défense des catégories défavorisées (les minorités ethniques, les pauvres, les femmes...), la redistribution des richesses à travers l'impôt et la mise en place des politiques d'inspiration keynésienne détournaient selon eux les classes moyennes du Parti démocrate. La plate-forme électorale élaborée par Bill Clinton en 1992 vise donc à séduire et à reconquérir les classes moyennes. En ce sens, comme on a pu le souligner, la philosophie de la Troisième voie doit beaucoup au DLC¹²⁵. Ayant retenu de la victoire clintonienne que les élections se gagnent au centre en attirant les électeurs des classes moyennes, les travaillistes adoptèrent ce même positionnement et cibleront ce même électorat¹²⁶. Pour ce faire, ils reprendront également la stratégie dite de triangulation, mise au point par les nouveaux démocrates consistant à se démarquer de son propre camp et à s'approprier les thèmes les plus porteurs des adversaires (et les plus « payants »

¹²³ Derek DRAPER, *Blair's 100 Days*, Londres, 1997, p. 71.

¹²⁴ Sunil KHILNANI, « Tony Blair », op., p. 42.

¹²⁵ Philippe MARLIERE, « La Troisième voie : succès et déclin d'une vieille idée neuve », in Nicolas DEMORAND, Hughes JALLON, *L'année des débats. La suite dans les idées*, Paris, La Découverte, 2000.

¹²⁶ Norman BIRNBAUM dira à ce propos : « Clinton en appelle directement aux classes moyennes – [...] englobant tous ceux qui ne reçoivent pas d'aide alimentaire, mais auxquels il manque les moyens pour posséder un jet privé ! Blair, lui, s'est adressé spécifiquement à l'électorat du sud de l'Angleterre, qui rejette les travaillistes depuis deux générations », : Norman BIRNBAUM, « Clinton-Blair : doit-on croire à la Troisième voie ? », *Etudes*, n° 3902, février 1999.

électoralement). Pour ne reprendre que les thèmes les plus évocateurs, la plate-forme électorale démocrate défend par exemple la baisse des impôts pour les classes moyennes supérieures, le maintien d'un taux d'inflation bas, la poursuite des politiques économiques néolibérales, la réduction du déficit budgétaire, développe un discours favorable au marché, redéfinit le rôle de l'Etat, met l'accent sur la sécurité et la lutte contre la délinquance. Les nouveaux démocrates adoptent une attitude beaucoup plus critique envers l'aide sociale et envers ceux qui la reçoivent, rejettent la dépendance comme mode de vie et insistent sur la notion de responsabilité et sur la communauté comme lieu de restauration de la vie civique¹²⁷. Ils reprennent également des notions jusqu'alors déclinées par les républicains, comme la famille¹²⁸. Autant de thèmes et de positions qui seront, comme nous le verrons, parfaitement intégrés dans le projet du New Labour et défendus par les nouveaux travaillistes.

Il existe donc de nombreuses analogies entre les approches politiques des deux partis, les réunions régulières qui regroupent les principaux conseillers de leurs deux dirigeants contribuant sans doute à les renforcer. A l'évidence, les projets des nouveaux démocrates et des nouveaux travaillistes procèdent d'une conception commune de la politique : « Le caractère attractif de ce modèle vient, avant tout, de son accord profond avec la raison. Il correspond aussi à la manière habituelle de penser des citoyens américains et britanniques. Le public, si ce n'est la plupart des élites qui le dirigent, veut voir les valeurs d'ordre, d'égalité et de libertés intégrées, et il rechigne devant les idéologies qui lui demandent de soutenir l'une d'entre elles à l'exception des autres »¹²⁹.

Cette convergence de vues sur de nombreux sujets, et au premier chef sur les politiques économiques et sociales, explique les similitudes entre les politiques menées par

¹²⁷ L'insistance sur la communauté est en effet fortement présente dans le débat américain des années 1990. Portée par des universitaires tel Amitar Etzioni, proche des clintoniens, cette vision communautarienne accorde une place cruciale à la famille. Celle-ci est au centre du processus visant à repenser en termes communautariens les bases de l'Etat providence. La famille est ainsi considérée comme une unité économique et sociale de base.

¹²⁸ Sur la genèse du mouvement des nouveaux démocrates américains et ses idées reprises dans le programme de Bill Clinton, voir notamment : Eunice GOES, « Les nouveaux démocrates américains, pères fondateurs de la « troisième voie » britannique », *Témoin*, n° 21, juillet 2000.

L'auteur souligne également l'influence des nouveaux démocrates en Europe. Les théories et les politiques prônées par ces derniers auraient été en grande partie reprises, non seulement par les travaillistes britanniques, mais également par l'ensemble des gouvernements sociaux-démocrates européens, même si ceux-ci n'en sont pas conscients ou ne veulent pas le reconnaître.

¹²⁹ Steven M. TELES, « Can New Labour Dance the Clinton ? », *American Prospect*, n° 31, mars-avril 1997, pp.54-56

le New Labour au pouvoir et celles qu'ont mis précédemment en œuvre leurs homologues américains¹³⁰. Il en va ainsi par exemple dans le domaine de la politique de l'emploi : le programme « welfare to work » lancé par le gouvernement Blair dès 1997, visant à promouvoir le retour au travail des chômeurs par un ensemble d'incitations mais aussi de sanctions, semble avoir été fortement influencé par le « workfare » états-unien. Si, comme certains ont pu le montrer, les deux projets ne sont pas totalement assimilables¹³¹, il demeure que la philosophie et la logique qui les animent sont identiques : en l'occurrence la promotion de la culture du travail, la lutte contre la dépendance envers l'assistance sociale et la responsabilisation des individus. De même, en matière de lutte contre la criminalité, comme l'administration Clinton avait endossé les politiques républicaines sécuritaires, les nouveaux travaillistes ont repris le principe de la « tolérance zéro »¹³² pour la délinquance. Ce principe fit l'objet d'une observation particulière par Tony Blair, alors ministre de l'Intérieur du cabinet fantôme de John Smith, lorsqu'il fut expérimenté par le maire républicain de New York Rudolf Giuliani. Et Jack Straw, successeur de Tony Blair à ce même poste, se rendit aux Etats-Unis en 1994 afin d'étudier cette nouvelle politique. Le principe de « tolérance zéro » a ensuite servi de base à la politique de lutte contre la criminalité du gouvernement travailliste et a constitué un modèle pour l'élaboration d'un nouveau système de maintien de l'ordre dans les quartiers à forte délinquance des grandes villes du pays.

Une ultime preuve des liens étroits unissant nouveaux démocrates et nouveaux travaillistes est constituée par la volonté de les consolider au sein d'une organisation mondiale réunissant l'ensemble des « progressistes » de gauche et de centre gauche. Tony

¹³⁰ Pour une analyse synthétique de la stratégie de la troisième voie de Bill Clinton et des politiques mises en œuvre par ce dernier, voir par exemple : Margaret WEIR, « la Troisième voie de Bill Clinton tenue en échec », *la Revue socialiste*, n° 5, novembre 2000. L'auteur dresse cependant un bilan mitigé, voire négatif, de l'expérience néo-démocrate aux Etats-Unis. Si elle souligne l'efficacité du discours Clintonien et de la stratégie électorale (ayant permis la réélection du président en 1996), elle montre également les limites de la mise en œuvre de la troisième voie clintonienne. Face aux obstacles politiques et institutionnels rencontrés, la politique de Bill Clinton aurait selon elle viré au « centrisme mou », avec des conséquences négatives sur le plan social.

¹³¹ Jérôme Tournadre-Plancq nuance en effet la similitude des deux programmes. Le welfare-to-work britannique se distingue selon lui du workfare américain par le rôle attribué à la puissance publique : Jérôme TOURNADRE-PLANCQ, *Au-delà de la gauche et de la droite, une troisième voie britannique ?*, Dalloz, coll. Nouvelle Bibliothèque des Thèses, 2006, p. 202 sq.

¹³² Le principe de « tolérance zéro » renvoie à un système de maintien de l'ordre public où les forces de police concentrent leurs interventions sur les quartiers dont le taux de criminalité est particulièrement élevé. Les forces de l'ordre ne patrouillent plus au hasard mais privilégient les endroits connus pour abriter petite ou grande délinquance. L'objectif est de faire intervenir la police afin d'interrompre et de dissuader toute activité illégale. Ce principe de tolérance zéro implique aussi que tout délinquant arrêté encoure des peines d'amende voire de prison dès la première arrestation, y compris pour des délits mineurs.

Blair souhaitait ainsi reconstruire la social-démocratie autour d'un axe transatlantique. Dans une interview accordée au quotidien *the Guardian*¹³³ lors d'une visite à Washington en février 1998, Tony Blair évoque l'idée de la création d'une « Internationale de centre gauche », ouverte à l'ensemble des partis démocrates (de centre gauche), européens et américains. Une rencontre au sommet censée poser les jalons de cette organisation avait été organisée dans la capitale américaine. Y étaient présents Tony Blair, Bill Clinton, Romano Prodi, alors Président du Conseil italien et Peter Stoyanov, Président de la République bulgare. Confirmée quelques temps après à New York¹³⁴ aux côtés de Bill Clinton, cette initiative fut sans suite. Une partie des membres de l'Internationale socialiste, - organisation que le leader travailliste semblait d'ailleurs avoir quelque peu ignorée dans sa démarche -, s'est en effet montrée réticente. Certains socialistes européens, notamment en France, pouvaient craindre que ces liens transatlantiques étroits ne fassent du blairisme le « Cheval de Troie » idéologique du libéralisme américain en Europe¹³⁵. Il reste que, même avortée, la tentative montre l'attachement du Premier ministre britannique au modèle anglo-saxon¹³⁶. Ce dernier s'évertue d'ailleurs à entretenir les contacts avec le président américain : en novembre 1999, il associe Bill Clinton au sommet de Florence, qui réunissait les dirigeants sociaux-démocrates européens¹³⁷. Et des rencontres régulières entre les nouveaux travaillistes et leurs homologues démocrates ont continué et alimenté leurs réflexions sur l'avenir de la gauche mondiale. Ceci recouvre en outre la volonté blairiste de faire du Royaume-Uni un pont entre l'Europe et les Etats-Unis¹³⁸ afin de concilier la « relation spéciale » entretenue avec Washington et son désir de leadership en Europe. Dans ce cadre, la théorie de la Troisième voie (que le New Labour souhaite promouvoir en Europe) constitue le support idéologique de ce positionnement stratégique.

¹³³ M. KETTLE « the next step : a blueprint for New Labour's world role », *The Guardian*, 7 février 1998, p. 3.

¹³⁴ Lors de ce voyage à New York a également eu lieu une réunion des partisans britanniques et nord-américains de la Troisième voie.

¹³⁵ Laurent BOUVET, « le blairisme est-il un socialisme ? », *La revue socialiste*, n° 1, printemps 1999, p. 62.

¹³⁶ Selon certains observateurs, le modèle anglo-saxon s'est largement diffusé en Europe et ne se cantonne pas au Royaume-Uni de Tony Blair ; il s'appliquerait aussi aux partis de gauche du monde non anglophone. Pour Seymour Martin Lipset, on aurait assisté pendant ces dernières décennies à une américanisation des partis socialistes et sociaux-démocrates européens : Seymour Martin LIPSET, « l'américanisation de la gauche européenne », *Commentaire*, n° 95, automne 2001, pp. 579-588.

¹³⁷ Cette rencontre à Florence a réuni Bill Clinton et les leaders européens : Tony Blair, Lionel Jospin, Massimo d'Alema, Gerhard Schröder et Fernando Enrique Cardoso.

¹³⁸ Dans un article paru dans *Le monde* le 30 septembre 1999, Tony Blair écrira à ce sujet : « Il n'y a pas pour nous de choix entre l'Europe et l'Amérique. La Grande Bretagne est importante aujourd'hui auprès de l'Amérique parce qu'elle est importante en Europe ».

Si cette doctrine de la Troisième voie a incontestablement des intonations américaines, elle a également eu des promoteurs au sein des milieux politiques et intellectuels britanniques.

Paragraphe 3 : Les promoteurs de la Troisième voie : des acteurs au profil diversifié

La théorie de la Troisième voie (et les idées qu'elle véhicule) n'aurait certainement pas eu l'impact qu'on lui connaît si elle n'avait été portée par un certain nombre d'acteurs, venant d'horizons variés, qui se sont évertués à la définir, à la théoriser, à la défendre et à la diffuser. L'équipe des « modernisateurs » du New Labour avec à leur tête Tony Blair, Gordon Brown et Peter Mandelson constitue bien sûr les premiers acteurs de cette entreprise. Ils sont surtout les plus visibles. L'implication d'autres personnes, que l'on pourrait qualifier de théoriciens, ou d'institutions comme les think tanks, quoique moins exposés, est toute aussi importante. Chacun d'entre eux a ainsi joué un rôle différent, mais primordial.

I : Les « modernisateurs » du New Labour : une évolution doctrinale achevée et assumée

Lorsque Tony Blair arrive à la tête du New Labour en 1994 après le décès de John Smith, l'évolution programmatique du parti est déjà largement amorcée. Mais elle semblait être le résultat d'un simple pragmatisme et n'était pas réellement assumée par les dirigeants. Elle s'était faite, en quelque sorte, en cachette et à contrecœur. Contre cette adaptation pragmatique au thatchérisme, Tony Blair s'est efforcé au contraire d'imposer une véritable rénovation idéologique. La nouveauté apportée par les modernisateurs du New Labour est donc de penser la rénovation de la gauche comme une démarche positive. Ce qui, pour certains, apparaissait comme simplement nécessaire, est aussi, pour Tony Blair et le New Labour, idéologiquement désirable. C'est pourquoi il assume ouvertement, (comme Hugh Gaitskell en son temps), son révisionnisme idéologique et accentue le recentrage progressif de la ligne politique amorcé par ses prédécesseurs. Les

modernisateurs veulent rompre définitivement avec le passé et avec les dogmes du « vieux » Labour qu'ils considèrent comme dépassés. « Le parti travailliste nouveau est un parti d'idées et d'idéaux, mais pas le parti d'une idéologie dépassée », peut-on lire dans le programme électoral de 1997. Le New Labour doit donc se présenter comme un parti moderne, inscrit dans son temps et ayant pris en compte les transformations de la société contemporaine. La réforme des statuts du parti, et en particulier de la clause IV, constitue sans doute la preuve la plus significative de cette volonté de rupture avec le passé. Véritable « coup de force symbolique »¹³⁹, l'abandon de la fameuse clause IV devient une priorité pour la nouvelle équipe dirigeante qui accède à la tête du parti en 1994. Rédigée en 1918 par Sidney Webb et Arthur Henderson, la clause IV des statuts faisait référence à la propriété collective des moyens de production puisqu'elle préconisait d' « obtenir pour les travailleurs manuels et intellectuels la pleine jouissance du fruit de leurs efforts, sa répartition la plus équitable possible selon le principe de propriété collective des moyens de production, de distribution et d'échange, et le meilleur système envisageable pour l'administration et le contrôle par le peuple de chaque industrie ou service »¹⁴⁰. Cette clause IV ne fut jamais vraiment appliquée par les gouvernements travaillistes. Mais dans un parti travailliste peu marqué par l'idéologie et qui n'a pas les références marxistes que peuvent avoir certains partis sociaux-démocrates européens, « ce point 4 donnait un caractère socialiste à la doctrine travailliste »¹⁴¹. Afin de convaincre l'électorat des facultés d'adaptation de son parti, Hugh Gaitskell avait tenté de la faire supprimer en 1959¹⁴². Mais sa proposition se heurta alors aux fins de non recevoir de la gauche du parti et des syndicats. La clause IV ne fut donc pas supprimée, mais elle fut contredite par une déclaration du Comité Exécutif National de mars 1960 affirmant que l'entreprise privée et l'entreprise publique ont toutes deux leur place dans le système économique britannique¹⁴³. Cette déclaration a permis aux gouvernements travaillistes ultérieurs d'agir en ignorant l'existence de la clause IV. Celle-ci constituait cependant un point d'ancrage identitaire important auquel les militants étaient très attachés. Jusqu'en 1995, elle figurait ainsi au dos

¹³⁹ Xavier GARCIA, *Analyse d'une transition partisane : le parti travailliste britannique depuis 1979*, op. cit., p. 376.

¹⁴⁰ Cité dans, John CROWLEY, « Tony Blair, le nouveau travaillisme et la troisième voie », *problèmes politiques et sociaux*, n° 824, 16 juillet 1999, p. 24.

¹⁴¹ Jacques LERUEZ, *le système politique britannique depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 1994, coll. Cursus, p. 157.

¹⁴² La proposition de Hugh Gaitskell intervient en effet après le troisième échec électoral consécutif du parti travailliste.

¹⁴³ Jacques LERUEZ, *le système politique britannique depuis 1945*, op. cit., p. 159.

des cartes d'adhérents du parti, même si c'était « en tout petit », comme le soulignera Neil Kinnock. Bien qu'elle apparaissait au fil du temps de plus en plus en décalage avec la position du parti en matière de nationalisations, aucun leader travailliste n'avait donc osé s'en prendre à cette « vache sacrée ». Neil Kinnock et John Smith, pourtant à l'origine du processus de modernisation du parti, y avaient également renoncé. Neil Kinnock, engagé par ailleurs dans des chantiers programmatiques et organisationnels d'envergure, connaissait la valeur symbolique de ce texte pour les adhérents et avait donc hésité à y toucher. John Smith, quant à lui, toujours soucieux de l'unité du parti, souhaitait simplement amender le texte en temps voulu.

Ce n'était pas la volonté de Tony Blair qui, avec l'objectif de signifier le changement d'orientation du parti, s'est engagé dans une révision substantielle des statuts du parti et dans l'abandon de cette fameuse clause IV. Lors du congrès annuel de 1994, Tony Blair avait déjà, à mots couverts, fait part de ses intentions en annonçant qu'il proposerait, avec John Prescott, une nouvelle formulation des objectifs du parti, pour qu'elle prenne sa place dans la constitution du parti pour le siècle prochain¹⁴⁴. Le congrès avait alors adopté, en réaction, une motion de soutien à la clause IV, à une courte majorité (50,9% contre 49,1%). Tony Blair poursuivit alors pour finaliser cette réforme. On peut certes trouver des raisons purement personnelles à ce volontarisme du leader. En modifiant les statuts peu après son accession à la tête du parti, Tony Blair a pu poursuivre un triple objectif : dramatiser la « rénovation » ; asseoir son autorité par une réforme que beaucoup, chez les modernisateurs pragmatiques, jugent superflue et à laquelle une fraction importante du parti reste très hostile ; et concrétiser sa conception du statut et du rôle des « valeurs politiques »¹⁴⁵. Mais cette modification des statuts vise surtout à marquer symboliquement le passage du « Old Labour » au « New Labour » en dotant le parti de principes qui correspondent à ce qu'il est devenu¹⁴⁶. La modification des statuts fut finalement approuvée par 65% des votants¹⁴⁷, lors du Congrès extraordinaire de Westminster d'avril 1995, soit seulement neuf mois après l'accession de Tony Blair à la

¹⁴⁴ John RENTOUL, *Tony Blair*, Londres, Little Brown, 1995.

¹⁴⁵ John CROWLEY, « Les innovations du blairisme », *Tony Blair, le nouveau travaillisme et la troisième voie*, op. cit., pp. 21-22.

¹⁴⁶ Pour la propre analyse de Tony Blair concernant la modification de la clause IV, voir Tony BLAIR, *La nouvelle Grande-Bretagne. Vers une société de partenaires*, Paris, Editions de l'aube, 1996, pp. 41-47.

¹⁴⁷ Tony Blair doit cette majorité confortable au vote des adhérents, qui se sont prononcés à 90% pour la nouvelle clause. Les syndicats étaient quant à eux beaucoup moins enthousiastes et ne se sont prononcés qu'à 55% en faveur de la réforme.

tête du parti. Il faut dire que ce dernier s'est impliqué personnellement : il a mené une véritable campagne interne en parcourant le pays pour participer à des réunions et dialoguer avec les adhérents du parti ; il a également pris une grande part dans la rédaction de la nouvelle clause¹⁴⁸. Son empreinte est d'ailleurs visible dans la partie énonçant la nature du nouveau parti travailliste : « Le Parti travailliste est un parti socialiste démocratique. Nous croyons qu'en unissant nos efforts nous pouvons davantage qu'en agissant isolément, de manière à mettre en place, pour chacun de nous, les moyens de réaliser pleinement nos possibilités et, pour tous, une communauté dans laquelle le pouvoir, les richesses et les perspectives d'avenir sont dans les mains du plus grand nombre, et non d'une minorité ; où les droits dont nous jouissons ont pour contrepartie les devoirs qui nous incombent et où nous vivons ensemble librement, dans un esprit de solidarité, de tolérance et de respect »¹⁴⁹. On retrouve ici le socialisme « éthique » cher à Tony Blair et qu'il a développé à de multiples reprises dans ses écrits et ses discours.

Mais la rupture la plus flagrante avec le passé travailliste résulte sans aucun doute de la deuxième partie de la nouvelle clause IV. Celle-ci abandonne totalement toute idée de propriété collective des moyens de production et accorde une importance particulière au marché, décrit en termes positifs. Elle montre aussi la volonté de se positionner au-delà du clivage traditionnel entre secteur public et secteur privé. Selon la nouvelle formulation de la clause IV, le parti travailliste œuvre pour « une économie dynamique, au service de l'intérêt général, dans laquelle l'esprit d'entreprise du marché et la rigueur de la concurrence s'allient aux forces du partenariat et de la coopération pour produire les richesses dont le pays a besoin et donner à tous la chance de travailler et de prospérer dans le cadre d'un secteur privé florissant et d'un secteur public de grande qualité, où tout ce qui est essentiel à l'intérêt général doit appartenir à la collectivité ou être responsable devant elle »¹⁵⁰.

En abandonnant la clause IV des statuts du parti, le New Labour fait donc table rase de la « vieille idéologie » et s'appuie sur de nouveaux principes. Cependant, les défenseurs de cette nouvelle formulation prennent soin de souligner qu'il ne s'agit

¹⁴⁸ Philip GOULD, *The Unfinished Revolution. How the Modernisers Saved the Labour Party*, Londres, Little Brown, 1998, p. 191.

¹⁴⁹ Cité in John CROWLEY, *Tony Blair, le nouveau travaillisme et la troisième voie*, op. cit., p. 24.

¹⁵⁰ Cité in Emmanuelle AVRIL et Richard DAVIS (eds), *Comprendre la Grande-Bretagne de Tony Blair. Bilan d'une alternance politique*, Paris, Presses Universitaires du Septentrion, 2001, coll. Savoir mieux, p. 15.

aucunement d'un renoncement aux idéaux travaillistes¹⁵¹, mais d'une adaptation à la situation actuelle. Ceci allait en outre permettre, selon eux, d'enfin mettre en adéquation les pratiques des gouvernements travaillistes avec les principes du parti, contrairement à ce qu'on a observé dans le passé. La nouvelle clause IV, contrairement à la précédente, allait donc pouvoir être appliquée. « Que personne ne dise que la politique radicale est morte. La nouvelle clause IV est plus radicale encore que l'originale, et nous avons la ferme intention de la mettre en pratique. Je serai le premier chef politique de notre histoire qui pourra affirmer : « J'appliquerai la clause IV, article 4, de notre constitution ». Elle est radicale, mais elle est aussi pertinente, raisonnable et moderne, résolument nouvelle, résolument « Labour »¹⁵², écrit Tony Blair à ce sujet.

L'innovation des modernisateurs travaillistes ne se limite pas à cette modification, primordiale mais avant tout symbolique, des statuts du parti et de la clause IV. Ils ont également poursuivi et achevé la rénovation programmatique du parti. Et pour Peter Hyman, collaborateur de Tony Blair chargé de la stratégie politique, la victoire de 1997 est le résultat d'une modernisation réussie du parti travailliste. Se félicitant du succès de l'entreprise, qu'il attribue en grande partie à son leader, il affirme : « il y a eu peu de transformation aussi réussie d'une organisation que le changement du vieux travaillisme en Nouveau Travaillisme. Pourquoi a-elle été aussi réussie ? Parce que le parti a eu conscience que le passé était révolu [...]. Tony a été efficace dans l'opposition. Il a tout de suite compris qu'il ne s'agissait pas de s'opposer mais qu'il fallait créer un gouvernement de l'ombre. Pour la première fois dans l'histoire, un chef travailliste n'a pas cherché à équilibrer les factions comme le faisait Attlee, Wilson, Callaghan et John Smith. Au contraire, Tony a affirmé qu'il fallait moderniser ou mourir »¹⁵³. Le programme électoral élaboré pour les élections de 1997 est le produit de cette transformation menée à terme. Tout en énonçant les grands principes de la Troisième voie, le manifeste électoral « New Labour : because Britain deserves better » (Un nouveau travaillisme : parce que le Royaume-Uni mérite mieux) prend un nombre limité d'engagements et d'objectifs

¹⁵¹ De fait, la nouvelle clause IV est conforme à certains égards à la tradition travailliste et réaffirme notamment certains principes classiques du travaillisme, comme la fraternité, la solidarité ou la justice sociale. C'est sans doute ce qui a amené certains observateurs, comme Lewis Minkin, à voir certaines continuités entre la nouvelle formulation et la précédente : Lewis MINKIN, « Continuités, innovations et incertitudes », in *La rénovation du parti travailliste en Grande Bretagne*, Notes de la Fondation Jean Jaurès, n° 1, 1995.

¹⁵² Tony BLAIR, *La nouvelle Grande- Bretagne*, op. cit., p. 45.

¹⁵³ Peter HYMAN, *1 Out of 10 : From Downing Street Vision to Classroom Reality*, London, Vintage, 2005, p. 63.

concrets. Faisant de l'éducation une priorité, les travaillistes s'engagent à augmenter les moyens qui lui sont accordés et à baisser le nombre d'élèves par classe. En matière de fiscalité, ils promettent de ne pas augmenter le taux d'imposition sur le revenu et ne proposent qu'un seul impôt nouveau : une taxe exceptionnelle sur les services publics récemment privatisés afin de financer le plan Welfare to Work. Le New Labour s'engage également à limiter les dépenses publiques et à rester pendant deux ans dans les limites de dépenses établies par les conservateurs. Sont aussi proposés l'augmentation de la répression contre les jeunes délinquants, la réforme du système de santé (afin notamment de réduire les listes d'attente à l'hôpital) et le retour sur le marché du travail des jeunes chômeurs. Pendant la campagne, les nouveaux travaillistes ont également déclaré qu'ils ne reviendraient pas sur certaines mesures des gouvernements conservateurs, comme la législation syndicale ou les privatisations. Si, par certains aspects, ce programme se rapproche de celui des conservateurs ou atténue tout au moins les différences entre les deux partis, les divergences sont beaucoup plus nettes en ce qui concerne l'intégration européenne, à laquelle les travaillistes montrent désormais leur attachement, et les réformes institutionnelles¹⁵⁴.

Le programme travailliste de 1997 s'inscrit donc dans le prolongement des programmes précédents et confirme l'évolution doctrinale du parti. Une nouveauté réside cependant dans l'affichage de ce changement programmatique. Celui-ci est désormais clairement annoncé et cette transformation devient un argument de campagne à part entière. On peut en effet lire dans le manifeste : « Dans chaque domaine d'action, une nouvelle démarche a été conçue, différente à la fois des solutions de la vieille gauche et de celle de la droite conservatrice. C'est en cela que le nouveau travaillisme est nouveau.[...]. Le parti a bel et bien été transformé. Notre vision est claire. Et de cette vision découle un programme moderne de changement et de renouveau pour le Royaume-Uni »¹⁵⁵. Les nouveaux travaillistes tiennent donc à se démarquer non seulement de la droite conservatrice, mais aussi de ce qu'ils appellent le « vieux » parti travailliste. Il s'agit, en vue des prochaines échéances, d'attirer les déçus de la période conservatrice précédente et de convaincre ceux qui étaient réticents face aux positions travaillistes antérieures. Comme l'écrit Tony Blair dans un article du Daily Telegraph à la veille des élections : « Le parti

¹⁵⁴ Pour une comparaison entre les positions des travaillistes et des conservateurs, voir Moshe MAOR, *Political parties and Party systems. Comparative approaches and the British experience*, London, Routledge, 1997, p. 225 sq.

¹⁵⁵ Cité in John CROWLEY, *Tony Blair, le nouveau travaillisme et la troisième voie*, op. cit., p. 29.

travailliste doit montrer qu'il a changé. Les britanniques n'auront pas à choisir entre la gauche traditionnelle et la nouvelle droite. Le néotravaillisme est une force politique nouvelle qui propose un nouveau programme politique. Nous avons changé notre constitution pour qu'elle reflète les besoins d'un pays moderne. Nous avons révolutionné les relations avec les syndicats pour montrer que nous offrons un gouvernement juste et non fondé sur les privilèges. Notre premier manifeste a été approuvé par 95% de nos membres. Ce programme ne repose pas sur une idéologie surannée, mais propose des solutions pratiques aux problèmes auxquels est confrontée la Grande-Bretagne »¹⁵⁶. Il fallait montrer, en quelque sorte, qu'il n'y a désormais plus de risque à voter travailliste. Si cet aspect purement électoraliste des nouveaux travaillistes existe et ne doit pas être négligé, l'évolution doctrinale correspond aussi chez eux à une réelle adhésion aux nouveaux principes énoncés. Les modernisateurs partagent la même volonté de rompre avec les dogmes du passé et d'élaborer une nouvelle offre politique qu'ils défendront avec conviction (contrairement peut-être à beaucoup de leurs prédécesseurs). A leurs yeux, ce processus est non seulement nécessaire, mais aussi justifié et bénéfique pour le parti et l'ensemble de la société car il correspond aux besoins d'une société désormais mondialisée et répond aux défis qu'elle doit relever. Ils seront rejoints dans l'élaboration de ce nouveau projet par un certain nombre de personnalités qui, bien que n'appartenant pas au milieu politique, partagent le même point de vue.

II : La mobilisation du « monde des idées » : l'apport théorique des réseaux intellectuels

Séduit par le projet de rénovation des nouveaux travaillistes, une partie du monde des idées va se mobiliser et fournir un support théorique à cette démarche politique. Des individus (appartenant au milieu intellectuel et universitaire) et des institutions vont contribuer, de diverses manières, à la structuration théorique de la Troisième voie¹⁵⁷.

¹⁵⁶ Tony BLAIR, « It's safe for you to back Labour », *Daily Telegraph*, 18 mars 1997.

¹⁵⁷ Pour une analyse détaillée et exhaustive de l'espace de théorisation de la Troisième voie, des différents intervenants et de leurs rôles, voir la thèse publiée de Jérôme Tournadre Plancq, *Au delà de la gauche et de la droite*, op., cit.,

1) Les théoriciens de la Troisième voie

Si l'objet n'est pas ici de recenser de façon exhaustive tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, sont intervenus et ont débattu sur la notion de la Troisième voie, il convient néanmoins de souligner l'importance de la mobilisation qu'elle a suscitée chez les acteurs intervenant sur le marché des idées. Prenant spontanément part au débat ou répondant aux sollicitations répétées des néo-travailleurs désireux de gagner « la bataille des idées »¹⁵⁸, un certain nombre de penseurs, d'intellectuels, d'universitaires ou de journalistes vont être associés à la réflexion sur le nouveau corpus idéologique et programmatique du parti travailliste. Ils vont, notamment à partir de l'accession de Tony Blair à la tête du parti en 1994, soumettre leurs réflexions et leurs propositions afin d'élaborer un nouveau projet capable de succéder au projet des conservateurs, en position hégémonique depuis maintenant une quinzaine d'années. Comme le souhaitait d'ailleurs Tony Blair, un lien va s'établir entre « les idées des universitaires, penseurs et intellectuels » et « ce que le Labour est en train de faire »¹⁵⁹. L'établissement de ce lien sera d'autant plus aisé que des proches du nouveau leader travailliste, comme Geoff Mulgan et David Miliband, vont jouer les médiateurs entre les champs politique, médiatique et intellectuel¹⁶⁰ et constituer un ensemble de réseaux travaillant à la production théorique de la Troisième voie. Pour ne citer que les personnalités les plus emblématiques et les plus exposées médiatiquement (notamment par leurs prises de position dans la presse écrite ou les revues spécialisées), font partie de ces réseaux : l'universitaire David Marquand, recteur du Mansfield College¹⁶¹ ; le philosophe libéral John Gray, issu d'Oxford et longtemps proche des conservateurs ; ou le journaliste économique Will Hutton de l'hebdomadaire de gauche l'Observer. L'influence de ces penseurs a été largement notée à l'époque par la presse britannique. Et les personnes concernées ne nient d'ailleurs pas le rôle qui leur est attribué, bien au contraire. Pour illustrer un article du Guardian de juillet 1996 consacré aux

¹⁵⁸ Tony BLAIR, *New Britain, My vision of a young country*, Londres, Fourth Estate, 1996, p. 16.

¹⁵⁹ Ibid.

¹⁶⁰ David Miliband a par exemple organisé en septembre 1993 un colloque autour du thème « réinventer la gauche », réunissant des universitaires (Anthony Giddens, David Held, Raymond Plant, ...), des intellectuels divers (l'ancien responsable de la *New Left Review* Perry Anderson, le rédacteur de *American Prospect* Robert Kuttner, ...) et des personnalités politiques (Gordon Brown, Margaret Hodge, Michel Rocard, ...). Cette réunion est un précurseur de ces lieux ou moments de rencontre entre des acteurs de différents champs disciplinaires, qui se développeront ensuite. Les actes de ce colloque de 1993 avaient alors fait l'objet d'une publication : David MARQUAND (ed.), *Reinventing the Left*, Cambridge, Polity Press, 1994.

¹⁶¹ David Marquand est également un ancien membre du Parti social-démocrate (dissident au Labour dans les années 1980). Il a en outre collaboré à la revue *Marxism Today*, une des principales tribunes de la contestation intellectuelle du thatchérisme.

« penseurs du Labour »¹⁶², Will Hutton et John Gray poseront ensemble pour le photographe du journal. Preuve plus tangible de l'influence des travaux de ces derniers, certaines des théories et des notions qu'ils ont élaborées et développées vont être reprises à leur compte par les modernisateurs travaillistes et être intégrées dans les principes centraux de la Troisième voie. Il en va ainsi de la notion de stakeholding, développée par Will Hutton dans son ouvrage *The State We're in*¹⁶³ paru en mars 1995 et qui a eu un grand succès. Le terme, issu des réflexions sur la gestion des entreprises, renvoie au rôle de tous les acteurs sociaux ayant un intérêt (a *stake*), entendu au sens large, à défendre au sein de l'entreprise et qui sont partie prenante au succès de cette dernière : les actionnaires, mais aussi les salariés, les clients, les fournisseurs, les créanciers ... ; l'intérêt défendu ne pouvant être reconnu et promu que par une collaboration harmonieuse entre ces différents partenaires. Cette idée sera reprise par Tony Blair qui l'énoncera d'abord sous la forme d'une « économie de partenariat » (*a stakeholder economy*) avant de la généraliser et de l'appliquer à l'ensemble de la société pour promouvoir une « société de partenaires » (*a stakeholder society*). Mise en lumière lors du très médiatisé discours de Tony Blair devant la communauté économique de Singapour du 8 janvier 1996, à la rédaction duquel Will Hutton a contribué, la notion sera ensuite évoquée de façon récurrente par le leader travailliste et ses proches. S'opposant à la « société d'actionnaires » (*shareholder society*) défendue par les conservateurs et qui se caractérisait par la primauté de l'actionnaire sur les autres acteurs, la « société de partenaires » du New Labour est censée représenter une nouvelle forme d'égalité, à l'échelle de la société dans son ensemble. L'expression constituera d'ailleurs le sous-titre de l'édition française¹⁶⁴ de l'ouvrage *New Britain* de Tony Blair.

L'influence de la pensée de John Gray est toute aussi importante. Son analyse de l'échec du thatchérisme¹⁶⁵, sa critique du libéralisme et du capitalisme¹⁶⁶, ses réflexions et ses propositions relatives à l'avenir de la société moderne¹⁶⁷ post-industrielle auxquelles

¹⁶² Michel WHITE, « Tory challenges Blair's Gurus », *the Guardian*, 8 July 1996.

¹⁶³ Will HUTTON, *The State We're In*, Londres, Jonathan Cape, 1995. Dans cet ouvrage, Will Hutton défend une conception de l'économie et des relations sociales qui se rapproche davantage du « modèle rhénan » que du modèle anglo-saxon traditionnel défendu par les conservateurs.

¹⁶⁴ Tony BLAIR, *La nouvelle Grande-Bretagne. Vers une société de partenaires*, op. cit.

¹⁶⁵ John GRAY, David WILLETS, *Is Conservatism dead ?*, London, The Social Market Foundation, 1997.

¹⁶⁶ Celles-ci sont notamment exposées dans : John GRAY, *False dawn. The delusions of global Capitalism*, London, Granta books, 1998 ; John GRAY, *The two faces of liberalism*, Cambridge, Polity Press, 2001.

¹⁶⁷ On citera ici notamment parmi ses ouvrages : John GRAY, *After Social Democracy, Politics, Capitalism and common Life*, London, Demos, 1996 ; John GRAY, *Post-Liberalism. Studies in political Thought*,

ses travaux sont consacrés et qu'il a exposées dans différents ouvrages ont été particulièrement appréciées par les néo-travailleurs. Et la manière dont il aborde la notion de communauté les a fortement influencés : partisan d'un libéralisme communautaire (ou d'un communautarisme égalitaire)¹⁶⁸, John Gray propose une conception originale de la communauté se distinguant de celle des autres penseurs communautariens. Celle-ci sera largement exploitée par les promoteurs de la Troisième voie et leur permettra de renouer avec un concept que le parti travailliste avait quelque peu abandonné depuis un certain temps. De façon plus générale, la pensée de ce « postlibéral communautaire et écologiste »¹⁶⁹, comme le définit John Crowley, est difficilement classable sur l'axe gauche-droite. Les réponses apportées aux questions qu'il soulève transcendent ce clivage classique et comportent des éléments habituellement attribués à l'un des deux camps et des éléments n'appartenant à aucun des deux. Il n'est donc pas étonnant que la démarche intellectuelle du philosophe ait séduit les nouveaux travailleurs, animés par la volonté de dépasser le clivage politique traditionnel gauche-droite. Réciproquement, pour John Gray, le processus engagé par les rénovateurs travaillistes était un modèle de transformation, à la fois inévitable et souhaitable, qui correspondait à la société actuelle et prenait la mesure de l'évolution du monde. Réunis par cet intérêt mutuel, le New Labour et le philosophe ont ensuite collaboré étroitement, le second nourrissant la réflexion idéologique du premier, comme nous l'avons indiqué.

Parmi les intellectuels ayant collaboré à la théorisation de la troisième voie, Anthony Giddens occupe une place toute particulière. Sa grande visibilité et sa proximité avec Tony Blair, une fois celui-ci installé à Downing Street, lui ont ainsi valu d'être présenté comme « l'universitaire préféré du Premier ministre » ou encore comme « le gourou de Tony Blair ». Professeur de sociologie à l'Université de Leicester, puis à Cambridge où il sera titulaire de la première chaire de sociologie de l'établissement, Anthony Giddens occupe dans les années 1970 et 1980 une place de plus en plus importante dans le paysage universitaire britannique, pour devenir un sociologue largement reconnu, commenté et jouissant d'une certaine influence. Auteur prolifique, Anthony Giddens consacrera de nombreux travaux et ouvrages aux œuvres fondatrices de la

London, Routledge, 1993 ; ou encore John GRAY, *Endgames. Question in late modern political Thought*, Cambridge, Polity Press, 1997.

¹⁶⁸ On trouvera une définition de ce libéralisme communautaire et un exposé des principes sur lequel il repose dans : John GRAY, « Après la social-démocratie », op. cit.,

¹⁶⁹ John CROWLEY, *Sans épines, la rose*, op. cit.,

sociologie¹⁷⁰ (comme celles de Karl Marx¹⁷¹, Max Weber¹⁷², Emile Durkheim et Georg Simmel) et fournira une nouvelle interprétation de la pensée sociologique classique. Le succès de ses manuels, de ses ouvrages méthodologiques¹⁷³ et surtout son élaboration de la « théorie de la structuration »¹⁷⁴ l'ont doté d'un statut et lui ont conféré une reconnaissance et une légitimité scientifique dépassant le champ de sa propre discipline. D'autre part, une autre partie de ses études est consacrée au phénomène de la modernité¹⁷⁵ et à la « dé-traditionalisation » des sociétés. Il s'intéresse notamment aux nouveaux modes de relations interpersonnelles, aux nouveaux types de droits et de normes éthiques et aux nouveaux risques induits par le processus de globalisation.

Sa contribution théorique à la Troisième voie britannique s'inscrit dans le prolongement de ces travaux. Dès la première moitié des années 1990, le sociologue nourrit des liens avec certains membres du cercle des « modernisateurs » travaillistes et intervient régulièrement dans l'hebdomadaire de centre-gauche *The New Statesman & Society*. Il livre, dans cette revue et dans d'autres tribunes (dans le *Guardian* et *l'Observer*), son analyse de la société contemporaine et incite le Parti travailliste à prendre en compte les changements intervenus. Cette posture est donc totalement en accord avec la démarche réalisée par le New Labour. L'ouvrage qu'il publie en 1994, *Beyond Left and Right*¹⁷⁶, a alors, dans le contexte politique de l'époque, une portée considérable. Il est accueilli avec intérêt chez les nouveaux dirigeants travaillistes qui y ont trouvé une grande source d'inspiration. Les idées énoncées par l'auteur les ont en effet beaucoup influencés et pour de nombreux observateurs, cet ouvrage constitue « le » livre des blairistes. Jetant les bases de la Troisième voie, Anthony Giddens propose, comme l'indique le titre, un nouveau radicalisme de gauche se situant au-delà de la droite et de la gauche. Selon lui, face à l'échec à la fois du socialisme traditionnel et du néolibéralisme, il est nécessaire de

¹⁷⁰ Anthony GIDDENS, *Capitalism and modern social theory. An analysis of the writings of Marx, Durkheim and Max Weber*, Cambridge, Cambridge University Press, 1971.

¹⁷¹ Il effectue une critique du matérialisme historique de Karl Marx : Anthony GIDDENS, *A contemporary critic of historical materialism Vol 1 : Power, poverty and the State*, London, Mac Millan, 1981.

¹⁷² Anthony GIDDENS, *Politics and sociology in the thought of Max Weber*, London, Mac Millan, 1972.

¹⁷³ Anthony GIDDENS, *New rules of sociological method. A positiv critic of interpretative sociologies*, London, Hutchinson, 1976.

¹⁷⁴ Anthony GIDDENS, *Central problems of social theory. Action, structure and contradiction in social analysis*, Basingstoke, Mac Millan, 1979 ; *The Constitution of society. Outline of the Theory of Structuration*, Polity, Cambridge, 1984.

¹⁷⁵ Anthony GIDDENS, *The Consequences of Modernity*, Cambridge, Polity Press, 1990 ; *Modernity and Self-identity. Self and Society in the Late Modern Age*, Cambridge, Polity, 1991.

¹⁷⁶ Anthony GIDDENS, *Beyond Left and Right. The Future of Radical Politics*, Cambridge, Polity Press, 1994.

proposer un nouveau projet, en phase avec la société contemporaine et de dépasser l'opposition gauche-droite. Il ébauche les contours d'une « politique radicale » qui passe avant tout par la prise en compte des « politiques des modes de vie » (*life politics*), c'est-à-dire un mode d'action politique qui met l'accent sur les « styles de vie » (*life styles*) plutôt que sur d'autres terrains d'action, comme la promotion de l'égalité des chances sur le plan social (*life chances*). Il suggère donc un nouveau mode de pensée et un nouveau positionnement à la gauche en général, et au Parti travailliste en particulier. Il devient d'ailleurs de plus en plus proche du New Labour et ne cache plus sa sympathie pour le parti et son nouveau leader. Réalisant en février 1995 un portrait assez élogieux de Tony Blair dans le *New Statesman*, il le félicite notamment de la « bravoure » dont a fait preuve le nouveau chef de l'opposition face à la gauche du parti travailliste¹⁷⁷. S'immisçant de plus en plus dans le champ politique, il soutiendra publiquement Tony Blair lors des élections de 1997¹⁷⁸ et deviendra très proche du nouveau Premier ministre. Peu après la victoire des travaillistes, il intègre, désormais avec son nouveau statut de directeur de la prestigieuse London Schools of Economics, un groupe d'experts et intellectuels qui se réunit régulièrement au 10 Downing Street pour alimenter la réflexion blairiste. Et en 1998, il accompagne le Premier Ministre lors de son voyage aux Etats-Unis. C'est cette même année qu'est publié l'autre ouvrage majeur dans la théorisation de la Troisième voie, qui en constitue d'ailleurs le titre : *The Third Way*¹⁷⁹. Volontairement moins théorique que le premier (dans le but d'être accessible et de permettre une certaine vulgarisation), cet ouvrage relativement bref reprend certes les thèmes développés dans *Beyond Left and Right*, mais s'apparente davantage à un projet politique ou plus précisément à un guide de bonne pratique gouvernementale. Son auteur le considère ainsi « comme une tentative pour donner un cadre à la politique de la Troisième voie qui est en train d'émerger. Un cadre à la fois intellectuellement cohérent et aux implications politiques concrètes »¹⁸⁰. S'il reste difficile d'évaluer l'influence de la pensée d'Anthony Giddens sur les politiques du gouvernement du New Labour¹⁸¹, même si celle-ci a été largement reconnue¹⁸² et admise

¹⁷⁷ Anthony GIDDENS, « What's he up to ? » , *The New Statesman & Society*, 27 february 1995, pp. 21-23.

¹⁷⁸ A la veille des élections générales, il fait partie des signataires d'un appel à un changement de gouvernement : « Academics opt for change on May 1' », *The Times*, 28 April 1997, p. 21.

¹⁷⁹ Anthony GIDDENS, *The Third Way. The Renewal of Social Democracy*, Cambridge, Polity Press, 1998.

¹⁸⁰ Anthony GIDDENS (entretien), « La Troisième voie réinvente la démocratie pour le XXIe siècle », *Construire*, n° 26, 29 juin 1999.

¹⁸¹ On notera quand même que, presque simultanément à la parution de *The Third Way*, Tony Blair a publié lui-même un pamphlet, portant le même titre, dont les références conceptuelles et thématiques rejoignent largement celles d'Anthony Giddens : Tony BLAIR, « The third way. New politics for the new century »,

par les différents observateurs et relayée par la presse, une chose est certaine : les travaux du sociologue ont permis d'offrir un cadre théorique à ce qui était avant tout un projet politique et, par sa conceptualisation, de donner une cohérence d'ensemble à la notion de Troisième voie. En outre, il a contribué au rayonnement de la théorie et à sa diffusion, au delà du cadre strictement britannique. Anthony Giddens s'inscrit d'ailleurs lui-même dans cette optique. Dans l'ouvrage suivant qu'il publie en 2000, en réponse à ses contradicteurs, *The Third Way and its Critics*¹⁸³, il défend ainsi la théorie de façon générale et répond, non pas aux critiques formulées à l'encontre du New Labour ou de Tony Blair, mais à celles adressées à l'ensemble des sociaux-démocrates de la Troisième voie (qui ne se limitent pas aux modernisateurs travaillistes). De fait, plus que le simple « gourou de Tony Blair »¹⁸⁴, Anthony Giddens devient le théoricien de l'ensemble des partisans de la Troisième voie et prend en quelque sorte les habits d'ambassadeur de la notion à l'échelle mondiale. Il revendique d'ailleurs cette qualité et la manière dont il perçoit son rôle montre bien sa volonté d'internationaliser le débat et de lui donner une portée générale : « Je ne vois pas toute cette affaire comme simplement celle du New Labour. Je me perçois plutôt comme quelqu'un qui apporte sa contribution à un débat beaucoup plus général : comment élaborer une politique de centre gauche à l'ère de la globalisation ? »¹⁸⁵. Et il est vrai que, même s'il a pu susciter quelques critiques, peu de personnes nieront l'importance de son apport dans les réflexions relatives à la gauche contemporaine.

2) Les think tanks modernisateurs

Dans cette effervescence intellectuelle destinée à « gagner la bataille des idées » et à porter un certain nombre de débats dans l'espace public, le rôle des think tanks ne doit pas être négligé. Par la mobilisation de leurs chercheurs, ils ont directement participé à la construction théorique de la Troisième voie. A l'instar des think tanks néo-libéraux et

Fabian Society Pamphlet, n°588, 1998. D'autre part, on pourra utilement faire remarquer que Tony Blair et Anthony Giddens partagent la couverture de l'ouvrage français réunissant les textes des deux auteurs : Anthony GIDDENS, Tony BLAIR, *La troisième voie. Le renouveau de la social-démocratie*, Paris, éditions du Seuil, 2002.

¹⁸² Lors de la présentation de l'ouvrage au public en septembre 1998 à la LSE, Will Hutton déclare que ce livre est quelque chose de « très important », et insiste sur le rôle « positif » joué par Anthony GIDDENS dans l'entreprise de modernisation du Parti travailliste. Quand à l'auteur, il annoncera à son auditoire qui accompagne dès le lendemain le Premier ministre dans son voyage aux Etats-Unis.

¹⁸³ Anthony GIDDENS, *The Third Way and its Critics*, Cambridge, Polity Press, 2000.

¹⁸⁴ Le sociologue prendra d'ailleurs progressivement quelques distances avec le Premier ministre britannique.

¹⁸⁵ Anthony GIDDENS, « La Troisième voie réinvente la démocratie pour le XXIe siècle », op. cit.,

conservateurs qui avaient contribué sous Margaret Thatcher à diffuser et à populariser les idées néolibérales de la Nouvelle droite¹⁸⁶, plusieurs organismes positionnés à gauche ont pris part à la rénovation du corpus idéologique du Labour et à l'élaboration de la base doctrinale du New Labour. Entretenant des liens plus ou moins étroits avec les modernisateurs travaillistes, ils sont pleinement intégrés dans le mécanisme de production intellectuelle ayant accompagné l'élaboration théorique de la Troisième voie.

Parmi ces structures¹⁸⁷, le think tank Demos est certainement le plus représentatif de la démarche blairiste et le plus influent. Créé en 1993 par Geoff Mulgan, futur conseiller politique de Tony Blair à Downing Street¹⁸⁸ et Martin Jacques, directeur de la revue *Marxism Today* dans les années 1980, Demos veut pallier la carence des organisations partisans classiques devenues incapables selon Geoff Mulgan de répondre aux mutations économiques, sociales et culturelles qui animent les sociétés actuelles. L'objectif, pour les fondateurs de l'organisme, est donc de créer un espace de débats et de produire des idées en dehors des canaux habituels de la politique. Demos entend en effet se situer au delà des clivages politiques traditionnels et revendique une dimension transpartisane qui, selon ses dirigeants, en font le seul think tank réellement post-moderne. Cette caractéristique est visible dans les thèmes de recherche de l'organisation. Sont privilégiées les réflexions sur les concepts globaux (comme le pluralisme, la complexité, la culture ou le « post-idéologique ») qui ne débouchent pas forcément sur la formulation de propositions politiques précises. Les sujets se structurant généralement autour du clivage partisan, comme ceux touchant à l'économie, sont quant à eux plutôt délaissés. Les travaux réalisés au sein de ce think tank ont alimenté la pensée du Parti travailliste en idées nouvelles et ont influencé la ligne politique du New Labour sur différents points. L'évolution du discours travailliste sur la sécurité et la réappropriation de ce thème par le parti figure parmi ceux-là. Plus probant encore est le rôle joué par Demos dans l'importance accordée à la notion de communauté. Il a contribué à l'introduction du débat autour de cette notion sur la scène intellectuelle et politique britannique et à la diffusion

¹⁸⁶ On peut citer notamment : la Mont Pèlerin Society, « maison mère » de la diffusion de la pensée néolibérale ; l'Institut for Economics Affairs, promoteur du néo-libéralisme économique et de la pensée de Friedrich von Hayek ; le Centre for Policy Studies fondé par Margaret Thatcher en 1974 après la défaite du parti conservateur ; ou encore l'Adam Smith Institute, qui s'est spécialisé dans la défense de la politique de privatisation et a largement inspiré la politique thatchérienne dans ce domaine.

¹⁸⁷ Pour une description précise des différents think tanks britanniques et une analyse détaillée de leurs rôles, voir Michel KANDIAH et Anthony SELDON, *Ideas and Think Tanks in Contemporary Britain*, Londres, Frank Cass, 1996.

¹⁸⁸ Geoff Mulgan a également travaillé comme conseiller de Gordon Brown au début des années 1990.

des idées du sociologue communautariste américain Amitai Etzioni¹⁸⁹. La rhétorique communautaire que l'on trouve dans les travaux du think tank et ses implications (c'est-à-dire un recentrage sur la famille ainsi que l'insistance sur les devoirs et les responsabilités des membres de toute communauté constituée) sera ensuite au cœur du discours blairiste et fondera en grande partie les politiques sociales du gouvernement néo-travailleste.

L'Institute for Public Policy Research (IPPR), autre think tank influent, possède des caractéristiques différentes. Créé en 1988, avec le soutien du leader Neil Kinnock, par Clive Hollick (homme d'affaires, futur propriétaire de la revue *New Statesman*) et John Eatwell (conseiller économique de Neil Kinnock), l'IPPR est dès le départ engagé dans la rénovation programmatique du Labour. L'objectif est alors, dans le cadre du processus de modernisation à l'œuvre dans le parti, d'apporter des réflexions supplémentaires et d'enrichir intellectuellement les débats. Le nouveau think tank, sous la direction du professeur de Science politique à l'université d'Edinburgh James Cornford, entend ainsi constituer une « nouvelle communauté intellectuelle », « moderne et de gauche »¹⁹⁰. Bien qu'il se dise indépendant, l'organisme a cependant des liens très étroits avec la direction travailliste¹⁹¹. L'IPPR jouera un rôle considérable dans la révision de la doctrine travailliste. Dans le domaine économique, il a œuvré à la rupture avec la tradition dite « collectiviste » au sein du parti et à la conversion de ce dernier aux valeurs du marché. Il a également orienté la position des travaillistes sur les questions constitutionnelles. Surtout, c'est sous l'égide de l'IPPR que la Commission sur la Justice Sociale mènera ses travaux entre 1992 et 1994. Principalement chargée de déterminer un équilibre entre justice sociale et efficacité économique, la Commission a, par ses travaux, contribué à la poursuite et à l'accélération du processus de rénovation de la doctrine travailliste. Certains observateurs ont vu dans son rapport conclusif l'ébauche de la Troisième voie, notamment en ce qui concerne la politique sociale. La démarche des modernisateurs travaillistes est en effet en parfaite adéquation avec l'état d'esprit des membres du think tank. Avant l'arrivée des néo-travaillestes au pouvoir, l'un des chercheurs de l'organisme, Dan Corry considérait ainsi que l'IPPR essayait de « créer un climat intellectuel en faveur du projet blairiste »¹⁹².

¹⁸⁹ C'est en effet Demos qui publiera en 1994 son pamphlet *The Parenting Deficit*, favorisant la diffusion des idées communautaristes auprès du public britannique.

¹⁹⁰ Voir Peter RUBEN, « The Institute for Public Policy Research : Policy and Politics », in Michael KANDIAH et Anthony SELDON, *Ideas and Think tanks in Contemporary Britain*, op. cit.

¹⁹¹ Patricia Hewitt, ancienne collaboratrice de Neil Kinnock, est par exemple vice-présidente de l'organisation dès 1988.

¹⁹² Cité in, Peter RUBEN, « The Institute for Public Policy Research, ... », op. cit., p. 73.

L'Institut est donc largement impliqué dans la mise en place de la nouvelle stratégie travailliste et dans l'élaboration du projet politique du New Labour. Il fut d'ailleurs dirigé jusqu'au milieu des années 2000 par Matthew Taylor¹⁹³, qui fut le *director of policy* du Parti travailliste pendant la campagne de 1997. En outre, plusieurs de ses chercheurs intégreront la sphère politique après la victoire de 1997 : Patricia Hewitt devient ministre ; Dan Corry est conseiller au ministère des Transports, David Miliband et James Purnell intègrent la *policy unit* (composée d'experts et d'intellectuels conseillant le premier ministre).

D'autres think tanks, aux domaines d'activités plus spécifiques, alimenteront la réflexion des partisans de la Troisième voie sur des points particuliers. Le Foreign Policy Centre, fondé avec les soutiens de Tony Blair et du ministre des Affaires étrangères Robin Cook, intervient comme son nom l'indique dans le domaine de la politique étrangère. C'est en son sein qu'y ont été affinés les thèmes nouveaux de la politique internationale néo-travailliste, tels « l'interventionnisme humanitaire » ou la guerre « pour des valeurs ». L'influence du Foreign Policy Centre est favorisée par les liens particulièrement étroits qui le lient aux cercles du pouvoir, comme en témoigne le profil de ses directeurs successifs : Liz Lloyd est passé par la *policy unit* ; Stephen Twigg est député travailliste ; Andrew Hood a été le conseiller spécial des ministres Robin Cook et Geoff Hoon ; et Mark Leonard est un ancien chercheur de Demos.

Quant au think tank « virtuel » Nexus, il a pour vocation de fournir un espace dans lequel les sujets pourront être débattus dans le cadre de la réflexion sur l'avenir du progressisme. Créé en 1996 par David Halpern, universitaire de Cambridge et Neal Lawson, rédacteur en chef de *Renewal*, le réseau Nexus met en contact par le biais d'une mailing-list un nombre important d'intellectuels, d'universitaires et de chercheurs appartenant pour certains à d'autres think tanks. Cette structure est utilisée pour organiser des débats sur la nature de la Troisième voie¹⁹⁴, le fruit de ces discussions devant permettre

¹⁹³ Matthew Taylor a en effet largement contribué à la théorisation et à la diffusion de la Troisième voie et s'est également fortement impliqué lors de la campagne électorale de 1997. Il fut aussi rapidement déçu par la politique menée par le gouvernement Blair et par les pratiques des dirigeants néo-travaillistes. Il sera ainsi parmi les premiers à exprimer sa déconvenue et ses regrets : Voir à ce sujet Matthew TAYLOR, « le blues d'un blairiste », *La Revue Socialiste*, n°4, juillet 2000.

¹⁹⁴ La synthèse de ces débats a été publiée : David HALPERN et David MIKOSZ (eds) *The Third Way : Summary of the nexus on line discussion*, London, 1998.

d'alimenter la réflexion du leader travailliste¹⁹⁵. La diffusion des textes sur la liste électronique sera suivie de l'organisation de plusieurs séminaires sur le même thème. La Troisième voie devient alors en elle-même un objet de réflexion à part entière mobilisant l'ensemble du monde des idées.

Enfin, il ne faut pas négliger le rôle de la Fabian Society. Cette institution ancienne, gardienne du socialisme démocratique britannique¹⁹⁶ et source intellectuelle de ce dernier, a pris part à la construction du nouveau référentiel idéologique du Parti travailliste. Pendant le processus de rénovation et jusqu'à la victoire travailliste de 1997, la Fabian Society est un des lieux d'élaboration du projet modernisateur du New Labour : elle fournit une expertise aux dirigeants travaillistes, collabore par le biais de ses chercheurs à l'écriture des discours de campagne et organise des rencontres (séminaires, colloques, ...) entre politiques et intellectuels. Les modernisateurs travaillistes y trouvent donc de nombreux travaux théoriques qu'ils ne manqueront pas d'exploiter. Outre cette participation à la construction intellectuelle de la Troisième voie, la Fabian Society a permis de diffuser et de légitimer les idées qu'elle développe, notamment au sein du mouvement travailliste, en offrant une tribune aux partisans de ce projet politique¹⁹⁷.

Les travaux de ces différents think tanks, qu'il faut mettre en relation avec ceux proposés par les diverses revues intellectuelles de gauche (comme *Renewal*, *The Political Quarterly*¹⁹⁸, *Prospect* ou *The New Statesman Society*) ont contribué à la théorisation de la Troisième voie.

¹⁹⁵ Le think tank Nexus est en effet très proche du gouvernement de Tony Blair. David Miliband entretient des contacts avec les animateurs du réseau et les incitera à organiser les débats autour de la Troisième voie.

¹⁹⁶ Club de pensée politique fondé en 1884 et réunissant des intellectuels opposés au marxisme et réformistes, la Fabian Society a contribué à introduire progressivement le socialisme en Grande-Bretagne.

¹⁹⁷ De nombreux « modernisateurs » travaillistes et promoteurs du projet blairiste se sont ainsi exprimés dans les *fabian pamphlets*, qui ont toujours joui d'une grande visibilité politique et médiatique.

¹⁹⁸ On trouvera une description et un historique sommaire de cette revue dans : Sir Bernard CRICK, « *The Political Quarterly* : brève présentation », *Esprit*, n° 286, juillet 2002, pp. 92-95.

Section 2 : La Troisième voie : vers un dépassement de la social-démocratie ?

Si, pour reprendre les mots de Tony Blair, « la politique est d'abord et avant tout une question d'idées »¹⁹⁹, la Troisième voie peut être considérée comme le corpus théorique qui doit servir de base à la rénovation idéologique de la social-démocratie. Présentée par ce même Tony Blair comme « le meilleur affichage possible pour la politique nouvelle que le centre gauche progressiste est en train de mettre en œuvre au Royaume-Uni et au-delà »²⁰⁰, la Troisième voie reste cependant difficile à définir et demeure quelque peu « insaisissable »²⁰¹. Si, à la lecture des textes de ses principaux théoriciens, il est assez aisé de dire ce qu'elle n'est pas ou ce qu'elle ne doit pas être aux yeux de ses défenseurs, il est beaucoup plus difficile de dire ce qu'elle est réellement. C'est d'ailleurs cette impression que produit cette notion chez certains acteurs de la politique britannique, comme Roy Hattersley qui déclare : « Je suis désolé, mais personne n'a jamais réussi à m'expliquer ce qu'est la Troisième voie. C'est la seule doctrine politique qui se définit non pas par ce qu'elle est, mais par ce qu'elle n'est pas, et à ce titre, c'est une première dans l'histoire des idées politiques. Le Premier Ministre nous annonce que notre croyance est dans une Troisième voie, et il organise ensuite un séminaire pour définir ce que cela veut dire ! »²⁰². Si définir avec précision et exactitude et de façon exhaustive la théorie de la Troisième voie constitue donc un exercice extrêmement délicat, on peut néanmoins relever, avec plus de certitude, les objectifs auxquels elle est censée répondre et les principaux éléments doctrinaux qui la constituent. Destinée à transcender les clivages politiques traditionnels, la Troisième voie développe plusieurs idées novatrices (en particulier au regard du référentiel social-démocrate traditionnel) qui constituent ce qu'on peut appeler son « socle » doctrinal²⁰³.

¹⁹⁹ Tony BLAIR, « La Troisième voie. Une politique nouvelle pour le nouveau siècle », in Anthony GIDDENS et Tony BLAIR, *La Troisième voie. Le renouveau de la social-démocratie*, op. cit., p. 225.

²⁰⁰ Ibidem.

²⁰¹ John CROWLEY, « Tony Blair et la 3^{ème} voie », op. cit., p. 331.

²⁰² Roy HATTERSLEY, cité in Xavier GARCIA, *Analyse d'une transition partisane, le parti travailliste depuis 1979*, op. cit., pp. 390-391.

²⁰³ Notre propos n'est pas en effet, ici, de fournir un inventaire et une analyse complète de l'ensemble des idées développées par les tenants de la Troisième voie. Il s'agit, plus modestement, et peut-être de façon plus appropriée pour notre travail, de mettre en exergue les éléments essentiels de la théorie, qui en font surtout son originalité et sa spécificité et lui donneront un caractère novateur par rapport à la doctrine « classique » de la gauche.

Paragraphe 1 : Par-delà la gauche et la droite

Pour les promoteurs de la Troisième voie, ce positionnement théorique trans-clivage est rendu nécessaire par les transformations que connaissent les sociétés modernes. En résulte une rhétorique novatrice dont l'objectif est de prendre ses distances avec des concepts ou des perceptions des politiques à mener jugés comme dépassés ou inefficaces.

I : Une adaptation au changement

La Troisième voie se veut ainsi une réaction face aux multiples mutations intervenues dans le monde moderne. Elle est selon son principal théoricien Anthony Giddens, « en premier lieu, une tentative pour affronter les énormes changements que connaît le monde aujourd'hui »²⁰⁴. L'extension internationale des marchés des capitaux, la révolution des technologies de l'information, le déclin de la tradition et de la coutume, et le développement des mouvements dits de la « société civile » constituent pour le sociologue un changement profond de nos sociétés que les sociaux-démocrates doivent pleinement intégrer. Tony Blair ne dit pas autre chose lorsqu'il déclare devant les députés français qu'il lui revient de « donner une forme au changement ; de lui donner un sens ; d'en mesurer l'ampleur pour en contrôler les effets. Si jamais quelqu'un doutait de la nature de ce changement, qu'il considère un instant la situation : des marchés financiers qui s'envolent, ou s'effondrent, au moindre signe ; des médias, des musiques, des arts, des communications de masse qui transforment les goûts, les perceptions, même les cultures nationales avec une rapidité incroyable ; la technologie et la concurrence qui renouvellent le monde du travail et révolutionnent l'industrie. Il y a aussi la rupture des structures sociales et familiales traditionnelles, dont les effets se font déjà sentir sur la réflexion sociale et morale. C'est une évolution passionnante à bien des égards. Mais elle a un impact énorme sur la vie de nos citoyens »²⁰⁵. La Troisième voie entend « répondre aux grandes transformations sociales de la fin du XXe siècle »²⁰⁶. Contrairement à la « vieille gauche », qui selon les progressistes « résisterait à ce changement » et à la nouvelle droite

²⁰⁴ Anthony GIDDENS, « La Troisième voie réinvente la social-démocratie pour le XXIe siècle », op. cit.,

²⁰⁵ Tony BLAIR, discours à l'Assemblée nationale, le 24 mars 1998.

²⁰⁶ Anthony GIDDENS, « La Troisième Voie et ses réponses aux critiques », in Anthony GIDDENS, Tony BLAIR, *La Troisième Voie*, op. cit., p. 174.

« qui ne veut pas s'en occuper »²⁰⁷, elle veut gérer ce changement, son défi étant alors d'en « assumer pleinement les conséquences »²⁰⁸. C'est sur ce thème central du changement que se fonde le radicalisme revendiqué par le New Labour. Ce qui distingue les nouveaux travaillistes, et au-delà l'ensemble des progressistes, serait donc leur volonté irrépressible de changer, par opposition à tous ceux qui résistent au changement. Partant du principe que « ce qui menace l'état-nation aujourd'hui, ce n'est pas le changement mais le refus de changer dans un monde de plus en plus ouvert et interdépendant »²⁰⁹, la Troisième voie est présentée comme une politique progressiste qui se distingue du conservatisme, de droite comme de gauche. Elle s'inscrit dans une démarche qui « cherche à appliquer les valeurs de la social-démocratie à un monde confronté à de profondes mutations, dues essentiellement à la mondialisation »²¹⁰.

La mondialisation, ou plus précisément la prise en compte de ses conséquences, est ainsi le point de départ de la politique de la Troisième voie. Comme le résume Anthony Giddens : « La substance du débat consiste à savoir comment les valeurs du centre gauche peuvent être amendées, puis appliquées à un monde globalisé »²¹¹. L'adaptation aux transformations induites par la mondialisation, entendue au sens large, est au cœur de la théorie. Ceci se comprend assez facilement lorsqu'on examine la manière dont la mondialisation est envisagée. La Troisième voie donne de cette dernière une définition qui dépasse largement l'aspect économique et financier et l'internationalisation des échanges. La mondialisation (ou globalisation, comme disent certains théoriciens) est aussi et surtout une transformation complète des modes de vie, qu'il s'agisse des systèmes de communications, des mutations de la famille, des structures gouvernementales ou des changements culturels. Elle concerne ainsi tous les changements des institutions de nos sociétés, des marchés financiers aux structures familiales, en passant par la souveraineté des Etats ou la notion de travail. Pour Anthony Giddens, ce phénomène a transformé notre manière de penser et de vivre le temps et l'espace (en raison notamment du développement des nouvelles technologies et de l'uniformisation des goûts vestimentaires, alimentaires ou culturels) et de façon plus générale transforme totalement nos sociétés. Selon lui, « la

²⁰⁷ Tony BLAIR, entretien, *The Guardian*, 7 février 1998.

²⁰⁸ Tony BLAIR, « La Troisième Voie », op. cit., p. 235.

²⁰⁹ Tony BLAIR, discours au congrès annuel du parti de 1999.

²¹⁰ Anthony GIDDENS, « Plaidoyer pour la troisième voie », (entretien), *Alternatives économiques*, n° 176, décembre 1999.

²¹¹ Anthony GIDDENS, « la troisième voie n'est pas une potion magique », (entretien), *Le Temps*, 7 janvier 1999.

mondialisation est un ensemble complexe de processus issus d'un mélange d'influences politiques et économiques. Elle modifie la vie quotidienne, particulièrement dans les pays développés, en même temps qu'elle crée de nouvelles forces et des nouveaux systèmes transnationaux [...]. Prise dans sa totalité, la mondialisation est en train de transformer les sociétés dans lesquelles nous vivons »²¹². La mondialisation offre ainsi un cadre inédit dans lequel vont évoluer les individus et les Etats. Dès lors, elle constitue la toile de fond (et la justification) de l'innovation prônée par la Troisième voie dans tous les domaines : économie, relations internationales, environnement, etc. Ceci est particulièrement perceptible en ce qui concerne le secteur économique. L'évolution de la doctrine en la matière est présentée comme une nécessité et comme l'adaptation aux nouvelles conditions de la compétitivité internationale. Comme le dit Tony Blair : « Le Royaume-Uni évolue aujourd'hui au milieu d'un marché de capitaux globaux, très actif et beaucoup moins réglementé qu'autrefois. Nous ne pouvons plus nous permettre de faire cavalier seul, nous devons plutôt ajuster nos programmes politiques à cette nouvelle réalité »²¹³. La nouvelle position concernant la politique fiscale et les dépenses publiques par exemple est justifiée de cette manière : « Le mouvement d'intégration croissante de l'économie mondiale – où les capitaux, et à un degré moindre les emplois, se déplacent plus librement – implique qu'il n'est plus possible pour la Grande-Bretagne de soutenir des déficits budgétaires et des régimes d'impôts en anachronisme flagrant avec les autres pays industrialisés. Une de nos exigences sera de créer une ambiance fiscale suffisamment séduisante pour attirer au Royaume-Uni des entrepreneurs étrangers »²¹⁴. La mondialisation, ou ici plus précisément l'internationalisation des marchés, guide donc la doctrine économique de la Troisième voie et implique le changement, comme l'explique de façon imagée Peter Mandelson : « On ne peut pas dans une économie mondialisée mettre un bouclier autour de nous pour nous protéger des tempêtes, des orages, de l'économie changeante. On ne peut pas rester immobile. On ne peut pas garder la même structure économique, la même industrie, le même emploi, comme si l'on pouvait regarder passer le reste du monde. Et bien il va passer. Mais il nous dépassera et nous laissera de côté »²¹⁵. La mondialisation, considérée par les tenants de la Troisième voie comme une « réalité incontournable » dont il faut s'accommoder, constitue pour ces derniers un facteur désormais déterminant de toute

²¹² Anthony GIDDENS, « La Troisième Voie. Le renouveau de la social-démocratie », op.cit., pp. 50-51.

²¹³ Tony BLAIR, *La nouvelle Grande-Bretagne*, op. cit., p. 69.

²¹⁴ Ibid, p.73.

²¹⁵ Peter MANDELSON, cité par Virginie LINHART dans un film *Histoire de gauche, épisode 2, « une troisième voie »*, Arte, 2004.

politique économique et sociale, et, au-delà, du mode de vie de tous les citoyens. Une corrélation est ainsi établie entre ce phénomène et les transformations des relations sociales et de la place de l'individu dans les sociétés contemporaines. Pour Anthony Giddens, en particulier, il existe un lien direct entre la mondialisation et ce qu'il appelle le nouvel individualisme « qui se trouve au centre des débats à l'intérieur de la social-démocratie »²¹⁶. Ce nouvel individualisme, qui résulte du recul de la tradition et de la coutume dans la vie des individus et plus généralement de la « détraditionnalisation » de la société, se traduit notamment par le fait que la plupart des actions et relations humaines sont aujourd'hui davantage laissées au libre arbitre de chacun. Cette possibilité croissante de choix et le développement des champs dans lequel il intervient affectent profondément, selon Anthony Giddens, la sphère politique²¹⁷, et doit amener la social-démocratie à se positionner et à évoluer sur un certain nombre de points. Les thématiques de communauté, de responsabilité, de droits et devoirs développées par la Troisième voie et le moralisme social dont elle est quelquefois empreinte sont largement liés à cette perspective.

Or, pour les tenants de la Troisième voie, la gauche n'aurait pas suffisamment pris la mesure des effets de la mondialisation ni de la nécessité politique d'intégrer le nouvel individualisme. Ils se donnent donc pour rôle d'aider les citoyens à affronter ces transformations et à vivre avec la mondialisation : « Le but ultime de la politique de la Troisième voie devrait être d'aider les citoyens à se frayer un chemin à travers les révolutions majeures de notre temps : la mondialisation, les transformations de la vie privée, nos relations avec la nature. La politique de la Troisième voie devrait conduire à une attitude positive envers la mondialisation - mais, et c'est crucial, seulement comme un phénomène qui dépasse de loin l'extension du marché »²¹⁸. Car si les bienfaits de la circulation des biens et des services ou des échanges culturels sont largement mis en avant, les aspects négatifs de la mondialisation comme les contraintes et les effets déstructurants qu'elle peut avoir sur les identités ou les économies nationales ne sont pas pour autant ignorés. La Troisième voie fait ainsi par exemple de la mondialisation la source du sentiment d'insécurité, au sens large, que l'on peut observer dans nos sociétés. Elle a

²¹⁶ Anthony GIDDENS, « la Troisième Voie. Le renouveau de la social-démocratie », op. cit., p. 51.

²¹⁷ Pour le sociologue, la mondialisation, l'individualisation des modes de vie et l'apparition de nouveaux enjeux (comme l'écologie) ont changé la nature de l'action politique. Celle-ci est passée du mode « émancipatoire » (emancipatory politics), fondé sur les droits économiques et sociaux, à des enjeux davantage liés à la sphère privée et à la société civile, ce que Giddens nomme les « politiques de la vie » (life politics).

²¹⁸ Anthony GIDDENS, « La Troisième Voie. Le renouveau de la social-démocratie », op. cit., p. 77.

favorisé l'apparition de nouvelles formes de risque, face auxquelles les expériences passées ne semblent être que de faible utilité. La Troisième voie réfléchit donc aux modalités de gestion de ces risques et propose une nouvelle manière de les aborder : selon elle, le risque (qui est la contrepartie de tout progrès) doit être géré de façon active, et non être passivement subi. Cette notion de risque, qui occupe une place importante dans la théorie de la Troisième voie²¹⁹, s'applique aux différents domaines de l'activité humaine, que ce soit le travail, les relations sociales (famille, mariage, etc.), la santé ou les interventions de l'homme sur l'environnement. En outre, la notion permet de problématiser de façon commune et de « lier des champs politiques éloignés les uns des autres : la réforme de l'Etat-providence, l'activité des marchés financiers mondiaux, les réponses aux changements technologiques, les problèmes écologiques et les transformations géopolitiques »²²⁰. Dès lors, la gestion des risques devient un véritable enjeu de gouvernement, puisqu'il s'agit de se protéger contre ces derniers, mais également d'être en mesure de les affronter et d'en prendre de façon productive. Pour résumer, la politique de la Troisième voie part donc de la prise en compte des transformations liées à la mondialisation, à la fois par une adaptation aux nouvelles données qu'elle induit et par une gestion des risques qu'elle provoque.

De cette prise en compte résulte un nouveau positionnement, marqué par la nécessité de dépasser les clivages politiques classiques.

²¹⁹ La notion de risque a notamment été développée par Anthony Giddens. Il est ainsi à l'origine du concept de « risque fabriqué » ou d'« incertitude fabriquée », qui résulte en grande partie de l'avancée des connaissances et de l'information. Le progrès technologique et économique place désormais l'Homme sous le danger d'un nouveau type de risque, le terme embrassant chez le sociologue un large éventail de menaces « modernes ». Alors que, dans les périodes précédentes, les risques étaient surtout envisagés comme des risques extérieurs à l'existence et à l'activité humaines (external risks) et gardaient dans une certaine mesure une part de prévisibilité, le risque structurant la société contemporaine ne comporte aucunement cette idée d'anticipation, l'incertitude étant liée au développement humain. C'est pour cette raison que le risque doit être considéré comme « fabriqué » (manufactured risk) c'est-à-dire produit par l'Homme. Il témoigne d'une époque de plus en plus caractérisée par l'introduction de la science et de la technologie dans des domaines jusqu'alors inconnus. D'autre part, l'analyse de Giddens présente une certaine originalité en ce que le risque qu'il décrit présente une double face et comporte une dimension positive, à laquelle il accorde une importance particulière. Le risque fabriqué peut en effet être une source de motivation ou d'innovation. Ceci doit amener l'Homme, selon Giddens, à avoir une attitude plus positive envers les risques contemporains. Le sociologue encourage donc l'esprit d'initiative et rejoint en cela la position des modernisateurs. La prise de risque (voire l'acquisition d'une culture du risque) est en effet largement valorisée dans le discours de la Troisième voie et elle ponctue son programme sur la réforme de l'Etat social.

²²⁰ Anthony GIDDENS, « La Troisième Voie. Le renouveau de la social-démocratie », op. cit., p. 77.

II : Transcender les clivages traditionnels

La Troisième voie se présente en effet comme le moyen d'aller au-delà de deux modèles considérés comme « dépassés ». Anthony Giddens propose ainsi d'échapper à la social-démocratie telle qu'elle a été mise en place après la Seconde Guerre mondiale (et donc marquée par le keynésianisme, l'économie mixte, la domination de l'Etat sur la société civile, l'Etat providence « du berceau à la tombe », l'égalitarisme, ...) et au néolibéralisme tel qu'il s'est développé dans les années 1980 (c'est-à-dire avec un Etat minimal, une économie de marché sans contraintes, une assistance sociale réduite, une politique de classe dans la redistribution des revenus,...)²²¹. Selon lui, ces deux grands modèles idéologiques ne sont plus adaptés aux nouvelles données des sociétés contemporaines. Les bouleversements du monde contemporain – mondialisation des échanges et des cultures, développement des activités de service, révolution des nouvelles technologies, individualisation du social, émancipation des femmes, montée des préoccupations écologiques – qui marquent le passage vers ce qu'on appelle le « post-matérialisme » ou le « post-industrialisme » rendent caduques les réponses classiques. Et particulièrement la réponse social-démocrate, à savoir une régulation centralisée et étendue des activités économiques et sociales, et la réponse néolibérale qui consiste en une dérégulation totale, au retrait de la puissance publique et la « marchandisation » du plus grand nombre d'activités. Ces deux modèles, qu'Anthony Giddens assimile d'ailleurs à la vieille gauche européenne et à la nouvelle droite anglo-saxonne, ne pouvant plus répondre aux besoins et aux aspirations de la société contemporaine, il convient de les abandonner et de les dépasser. C'est ce qu'il propose de faire à travers une Troisième voie ou un « centre radical »²²². Le constat est donc le suivant : Il y a « D'un côté, les vieilles social-démocraties, fatiguées et obsolètes, bureaucratiques et keynésiennes et qui continuent à circonscrire le champ politico-économique dans les seules limites de la nation. A l'opposé, les politiques de ce que j'appelle la « nouvelle droite » sont marquées par une sorte de

²²¹ Anthony GIDDENS, *Beyond Left and Right, the Future of Radical Politics*, op. cit.

²²² Anthony GIDDENS, « After the Lefts Paralysis », *New Statesman*, 1^{er} mai 1998. Le sociologue résume dans cet article sa vision de ce qu'il nomme les « systèmes politiques » traditionnels et propose une Troisième voie. Il schématise son approche dans un tableau reprenant les caractéristiques des trois modèles ainsi définis, en y associant les hommes politiques censés les incarner. Appartiennent à la vieille gauche européenne, selon ses critères : Lionel Jospin, Oskar Lafontaine, Felipe Gonzalès, Tony Benn et Neil Kinnock. Les conservateurs anglais, les républicains américains, Alain Madelin, José Maria Aznar représentent quant à eux le néolibéralisme. Et Tony Blair, Bill Clinton, Walter Veltroni, Gerhard Schröder, Antonio Guterres et Wim Kok sont les leaders incarnant la Troisième voie.

fondamentalisme du marché qui ne répond plus aux difficultés actuelles. Il faut donc une Troisième voie, différente des deux philosophies mentionnées »²²³. La théorie de la Troisième voie part donc de la critique des deux écoles de pensée que sont la social-démocratie et le néolibéralisme ; critique qui peut s'avérer virulente chez certains théoriciens. Pour John Gray par exemple : « Les circonstances historiques ayant changé, le programme économique central de la social-démocratie n'est plus applicable et la social-démocratie elle-même est un projet en faillite »²²⁴. Et nous assistons selon lui aujourd'hui « à la crise et à la décomposition » de cette dernière, « qui avait succédé au socialisme classique »²²⁵. Surtout, il considère que « bien des politiques social-démocrates mises en œuvre pour promouvoir l'égalité se sont révélées soit futiles, soit contre productives »²²⁶. Il faut néanmoins préciser, pour relativiser et atténuer quelque peu ces propos qui peuvent paraître excessifs pour certains²²⁷, que la critique de la social-démocratie est beaucoup plus mesurée chez les autres promoteurs de la Troisième voie, comme Tony Blair ou Anthony Giddens. Ces derniers, s'ils défendent l'obsolescence de l'antagonisme gauche-droite, en appellent clairement à une rénovation de la social-démocratie (et non pas à un « après » des idéologies).

Mais en empruntant cette Troisième voie ainsi préconisée, il ne s'agit pas simplement de rompre avec ces deux modèles jugés dépassés, ni même de se situer entre ceux-ci ou au centre. La Troisième voie n'est pas le milieu d'un espace qui aurait comme extrémités la social-démocratie dite traditionnelle et le néolibéralisme (ou la vieille gauche européenne et la nouvelle droite, pour reprendre la terminologie employée). Il s'agit, avec la Troisième voie, de dépasser ces modèles et de transcender les clivages traditionnels ; étant entendu que l'antagonisme gauche-droite est désormais dépassé. Pour les tenants de cette théorie, il faut tenir compte du fait qu'un certain nombre de problèmes actuels se posent en dehors des divisions gauche-droite, comme la protection de l'environnement, le contrôle du progrès technique, l'égalité hommes-femmes, la gestion sociale de la violence, etc. La Troisième voie se caractérise et se définit donc par cette transcendance. Comme le dit Anthony Giddens : « Il s'agit d'une Troisième voie dans le sens où c'est une tentative

²²³ Anthony GIDDENS, « La troisième voie n'est pas une potion magique », op. cit.,

²²⁴ John GRAY, « Après la social-démocratie. Politique, capitalisme et vie commune », op. cit., p. 50.

²²⁵ Ibid, p. 54.

²²⁶ Ibid, p. 56.

²²⁷ S'il paraît somme toute logique que des personnes se situant à gauche critiquent le marché et le néolibéralisme, la critique de la social-démocratie, qui peut aller jusqu'à sa totale remise en cause, a pu sembler plus surprenante voire déplacée ou incompréhensible aux yeux de certains, notamment à gauche.

de transcender à la fois la social-démocratie à l'ancienne et le néolibéralisme »²²⁸. Et Tony Blair définit son projet comme « une troisième voie parce qu'elle se situe de manière décisive à la fois au delà de la gauche traditionnelle, attachée à un Etat au rôle étendu, aux impôts élevés et sensible aux intérêts des travailleurs, et de la nouvelle droite qui traite l'investissement public, voire, souvent, les notions mêmes de société et d'effort collectif, comme des maux à éradiquer »²²⁹.

La Troisième voie ne transcende pas simplement ce clivage social-démocratie/néolibéralisme. Se voulant résolument progressiste, elle est également une Troisième voie au sein de la gauche et se présente alors comme une tentative de dépassement entre révolution et réformisme. Elle entend en effet dépasser le débat qui a, depuis l'origine, animé la gauche européenne et qui a opposé les « fondamentalistes » et les « modérés ». Les partisans de la Troisième voie critiquent et rejettent ces deux positions, qu'ils trouvent insatisfaisantes. Les premiers ont, selon eux, fait de la nationalisation et du contrôle étatique une fin en soi, transformant le projet politique en idéologie. Le radicalisme était alors évalué à l'aune du degré de propriété et de dépenses publiques. Et les seconds acceptaient trop souvent cette orientation fondamentale tout en se prononçant en faveur d'une allure plus modérée dans les changements ou en ignorant tout simplement le monde des idées. S'ils « essayaient bien périodiquement de changer les choses, leur succès restait limité »²³⁰. La Troisième voie veut donc dépasser ce vieux clivage entre révolutionnaires et réformistes, interne à la gauche européenne, et lui proposer une autre option pour l'avenir.

Cette tentative de dépassement des clivages et cette politique progressiste que les tenants de la Troisième voie appellent de leurs vœux est notamment illustrée par la volonté de ces derniers, particulièrement présente chez Tony Blair, de réconcilier les travaillistes et les libéraux, et plus globalement la gauche et le libéralisme. La Troisième voie représente « l'unification de deux grands courants de pensée de centre gauche – le socialisme démocratique et le libéralisme – dont le divorce pendant ce XXème siècle a tant contribué à l'affaiblissement de la politique progressiste en Occident. Les libéraux ont défendu la primauté de la liberté individuelle dans l'économie de marché ; les sociaux-démocrates ont mis en avant la justice sociale, avec l'Etat pour principal acteur. Or, il n'y a pas

²²⁸ Anthony GIDDENS, « La Troisième Voie. Le renouveau de la social-démocratie », op. cit., p. 44.

²²⁹ Tony BLAIR, « La Troisième Voie. Une politique pour le nouveau siècle », op. cit., p. 225.

²³⁰ Ibid, p. 226.

nécessairement de conflit entre ces deux conceptions »²³¹. « La Troisième voie rassemble leurs engagements et les adapte au XXIème siècle »²³². Le projet politique du leader travailliste s'inscrit ainsi dans le cadre de l'histoire politique britannique, comme le souligne Philip Gould : « Le temps est venu de combler le fossé qui s'est creusé entre les traditions libérale et travailliste dans la politique britannique. Tout au long du siècle, la séparation des forces progressistes a gêné la gauche et aidé la droite »²³³. Ce faisant, la Troisième voie entend renouer avec une philosophie politique particulière : le New Liberalism du début du XXème siècle. Ce courant du « nouveau libéralisme »²³⁴ (qui peut prendre quelquefois l'appellation de « libéralisme social », « socialisme libéral » ou « libéralisme communautariste ») s'est développé au début du XXème siècle à travers la pensée d'auteurs comme Thomas H. Green, Leonard Hobhouse ou John Hobson, qui élaborent une doctrine alliant réformisme social et valeurs libérales classiques. Sur le plan politique, ce courant est porté au sein du parti libéral par la mouvance des « radicaux », représentés par Winston Churchill et David Lloyd George qui se démarquent du libéralisme gladstonien²³⁵ et en dénoncent les carences sur la question sociale, alors que celle-ci se pose avec de plus en plus d'acuité, comme le montre l'enquête réalisée en 1907 par Charles Booth sur les conditions de vie et de travail de la population londonienne²³⁶. Il s'agit aussi pour les « nouveaux libéraux » de contenir la progression des travaillistes en ne leur laissant pas l'exclusivité de la question sociale. Cette doctrine, mixte de principes

²³¹ Ibid.

²³² Tony BLAIR, « La Troisième Voie, acte II », in Anthony GIDDENS, Tony BLAIR, *La Troisième Voie. Le renouveau de la social-démocratie*, op. cit., p. 262.

²³³ Philip Gould poursuit ainsi son propos : « Ce fut le cas plus que jamais dans les dix années qui ont suivi la formation du Social Democratic Party (1981) lorsqu'une gauche divisée a laissé le thatchérisme prospérer longtemps après qu'il aurait dû disparaître. Mais ce schisme a également privé le parti travailliste d'un ensemble d'idées qui aurait élargi sa base électorale et l'aurait rendu plus attractif. Ce n'est pas une coïncidence si le gouvernement travailliste (le gouvernement Attlee de 1945 à 1951) qui a connu le plus de succès est tellement redevable à la pensée et à l'action de deux libéraux, Keynes et Beveridge, et aux caractéristiques d'unité nationale tirée de l'expérience de la coalition mise en place pendant la guerre. La séparation entre les partis travailliste et libéral n'a pas seulement conduit à la division des forces progressistes, mais aussi à des traditions intellectuelles distinctes, avec, d'un côté, le libéralisme, qui mettait l'accent sur l'individualisme et la tolérance, et, de l'autre, le travaillisme, qui insistait sur la solidarité et la justice sociale. Ce qui a conduit le parti travailliste à être dogmatique et étatiste, négligeant et marginalisant les concepts libéraux essentiels de la responsabilité et de l'autonomie individuelle, ainsi que de l'action civique plutôt qu'étatique » : Philip GOULD, *The Unfinished Revolution. How modernisers saved the Labour Party*, op. cit., p. 397.

²³⁴ Sur les « nouveaux libéraux » britanniques, voir par exemple Maurice CHRETIEN (dir.), *Le Nouveau libéralisme anglais à l'aube du XXème siècle*, Paris, Economica, 1999.

²³⁵ William Gladstone devient le leader du Parti libéral en 1865. Il fut ensuite Premier ministre à plusieurs reprises : 1868-1874 ; 1880-1885 ; 1892-1894.

²³⁶ L'enquête que publie Charles Booth en 1907, *Life and Labour of the People in London*, montre en effet une forte dégradation des conditions de vie des britanniques et une augmentation de la pauvreté : 30% de la population londonienne vivrait en-dessous du seuil de pauvreté.

socialistes et libéraux, fut mise en pratique par les gouvernements Lib-Lab (libéraux-travailleurs) Campbell-Bannerman (1906-1908) et surtout Asquith (1908-1916) et s'est traduite concrètement par la mise en place de mesures comme la limitation du temps de travail journalier des mineurs, la protection juridique des enfants (*Children's Act*), la première assurance maladie et assurance contre les accidents du travail (*National Insurance Act* en 1911 et *Workers Compensation Act*), l'aide aux chômeurs dans leur recherche d'un emploi avec la création des centres de *Labour Exchanges*, la limitation de la journée de travail à huit heures dans les mines, et les lois favorables aux syndicats (*Trade Disputes Act* et *Trade Union Act*), ces mesures étant financées par l'impôt²³⁷. Les « nouveaux libéraux » ont ainsi posé les soubassements du *Welfare State* et apparaissent comme les véritables « pères » de l'Etat providence britannique qui sera édifié dans les années 1940 (notamment par un autre libéral William Beveridge). Globalement, leur projet visait à réconcilier la justice sociale et le marché et à mettre l'accent stratégique sur les opportunités et la production, tout en s'affranchissant du système de distribution. C'est donc cette tradition libérale, dont les travailleurs se sont progressivement détachés et qu'ils ont abandonnée lorsqu'ils ont pu s'affranchir électoralement du Parti libéral, que souhaitent retrouver les nouveaux travailleurs. Et à maints égards, il est vrai que l'orientation sociale de la Troisième voie se rapproche davantage du « nouveau libéralisme » que celle promue par le travaillisme traditionnel. Constatant les nombreux points communs de la Troisième voie avec le parti libéral de la Belle époque, certains observateurs ont même pu considérer qu'« une grande partie des principes du néo-travaillisme vient de l'ancien parti libéral »²³⁸. Nouveaux travailleurs et nouveaux libéraux partagent par exemple le souci de lier les droits aux devoirs ainsi que la nature réciproque des bénéfices de l'Etat (élément que l'ancien Labour négligeait). En voulant réconcilier libéralisme et travaillisme, ils s'appuient sur cet héritage historique purement anglais qui donne à la Troisième voie, comme le souligne David S.Bell, un fort ancrage dans le contexte politique et philosophique britannique et anglo-saxon de façon générale²³⁹. Ceci explique peut-être d'ailleurs certaines réactions françaises face au néo-travaillisme

²³⁷ « Le budget du peuple » de 1909 mis en place par le Chancelier de l'Echiquier Lloyd George prévoit en effet le financement par l'impôt des plus riches et notamment des propriétaires.

²³⁸ David S.BELL, « La « troisième voie » dans une perspective comparée », in Pascal DELWIT, *Où va la social-démocratie européenne ? Débats, enjeux, perspectives*, Bruxelles, éditions de l'Université de Bruxelles, 2004, p. 36.

²³⁹ David S.BELL, « Troisième voie et social démocratie », *Recherche socialiste*, n° 21, décembre 2002, pp. 16-17.

(notamment dans son versant libéral), le socialisme français n'ayant pas eu les mêmes accointances avec le libéralisme que le travaillisme britannique. C'est pourtant, selon les promoteurs de la Troisième voie, cette réconciliation du travaillisme, et de la gauche en général, avec le libéralisme qui permettra d'élaborer une véritable politique progressiste.

Concrètement, la mise en œuvre de cette politique implique le dépassement de certains clivages et l'association de certaines valeurs ou notions considérées jusqu'alors comme antagonistes ou inconciliables. La Troisième voie souhaite ainsi notamment concilier efficacité économique et justice sociale. Elle « suggère qu'il est possible de combiner la solidarité sociale avec une économie dynamique »²⁴⁰. Comme le résumait Peter Mandelson et Roger Liddle, le problème se pose dans les termes suivants : « La question fondamentale en Grande-Bretagne aujourd'hui, c'est de savoir si l'on peut à la fois être compétitif sur le nouveau marché mondial et vivre dans une société décente »²⁴¹. Les modernisateurs travaillistes répondent positivement, comme l'énonce Gordon Brown dans un discours prononcé à la Chambre des Communes le 9 novembre 1999 : « La Grande-Bretagne doit se défaire du stérile conflit centenaire entre l'esprit d'entreprise et la justice sociale, entre la gauche, qui défendait le bien de la société aux dépens de l'économie, et la droite, qui prônait la santé économique aux dépens de la santé sociale et qui bien souvent ne réalisait ni l'une, ni l'autre ». La Troisième voie entend réconcilier ces deux approches antagonistes et considère que les objectifs économiques et sociaux peuvent aller de pair. Elle établit même un lien de cause à effet entre compétitivité économique et équité financière, entre efficacité et justice sociale. La Troisième voie pose donc le principe que le choix n'est pas nécessaire et que ces deux approches sont non seulement compatibles mais complémentaires : « L'accession à un Etat de justice sociale n'est ni un frein, ni un boulet pour le développement économique. Nous n'avons pas à choisir entre « société-plus-égalitaire » ou « économie plus productive ». Il nous faut chercher à atteindre les deux, en nous engageant dans une voie radicalement nouvelle »²⁴², écrit Tony Blair.

²⁴⁰ Anthony GIDDENS, *The Third Way its Critics*, op. cit., p. 5.

²⁴¹ Roger LIDDLE, Peter MANDELSON, *The Blair Revolution*, op. cit., p.3.

²⁴² Tony BLAIR, *La nouvelle Grande-Bretagne*, op. cit., p. 11.

Cette nouvelle voie, destinée à transcender les clivages traditionnels et l'opposition gauche-droite, repose sur un certain nombre de principes, qui en constituent en quelque sorte l'armature théorique.

Paragraphe 2 : Le socle doctrinal de la Troisième voie

En tant que théorie politique, la Troisième voie s'appuie sur des idées qui vont guider l'action politique. Les dotant d'un fort contenu éthique, leurs promoteurs les déclinent surtout en terme de valeurs et passent aisément de l'une à l'autre en développant une certaine logique, assurant ainsi une cohérence d'ensemble. « Politique de valeurs »²⁴³, la Troisième voie s'articule ainsi autour de trois notions « phares » : l'égalité réelle des chances, la communauté et la responsabilité.

I : L'égalité réelle des chances

Si, comme ont pu ironiquement le faire remarquer certains observateurs, les défenseurs de la Troisième voie semblent éprouver quelques réticences²⁴⁴ à employer le « mot-en-e »²⁴⁵, la notion d'égalité ne disparaît pas pour autant complètement de leur discours. Elle fait toujours partie des principes du New Labour et Tony Blair l'inscrit dans les valeurs sur lesquelles il fonde son projet. Ce qui est vrai cependant, c'est qu'ils ont rompu avec la forme d'égalité que préconisait le « vieux » parti travailliste pour développer leur propre conception de la notion. La Troisième voie n'a pas rompu avec l'objectif de promotion de l'égalité, mais en a donné sa propre définition. En premier lieu, elle rejette toute forme d'égalitarisme et condamne l'« égalitarisme à tout prix » qui caractérisait selon elle la vieille gauche²⁴⁶ et qui « a étouffé » l'égalité des chances au

²⁴³ Laurent BOUVET, « Qu'est-ce que la « troisième voie » », op. cit., p. 43.

²⁴⁴ Certains commentateurs critiques ont en effet fait observer que la notion d'égalité n'apparaissait que très peu dans la rhétorique de la Troisième voie, notamment dans sa phase d'élaboration et de théorisation. Ils notent ainsi par exemple qu'elle n'est pratiquement pas évoquée par Anthony Giddens et qu'aucun chapitre de son ouvrage de référence *Beyond Left and Right* ne lui est consacrée et que le théoricien ne l'aborde que très sommairement. Cette quasi absence fut rétrospectivement expliquée par le fait que la notion avait été fortement mise à mal et délégitimée par les Conservateurs lors de la période précédente et que les modernisateurs travaillistes étaient dès lors peu enclins à réaffirmer une notion associée à la « vieille gauche ».

²⁴⁵ Jérôme TOURNADRE-PLANCQ, *Au delà de la gauche et de la droite...* op. cit., p. 133.

²⁴⁶ Anthony GIDDENS, « La Troisième Voie et ses réponses aux critiques », op. cit., p. 191.

profit d'une égalité abstraite²⁴⁷. La Troisième voie se démarque aussi sur ce point de la pensée des théoriciens du travaillisme britannique, comme Anthony Crosland dont les réflexions sur l'égalité ont longtemps alimenté la doctrine du Labour²⁴⁸. On notera pourtant qu'à l'époque, la position d'Anthony Crosland, figure du révisionnisme, était critiquée au sein du parti par l'aile gauche qui la considérait comme droitiste. Pour les modernisateurs travaillistes, la poursuite de l'objectif égalitaire ne passe pas par la simple redistribution matérielle. « Aucun gouvernement entrant dans le XXIème siècle ne peut espérer créer une société égalitaire simplement en prenant à certains groupes pour redistribuer à d'autres », affirme David Blunkett²⁴⁹. L'égalité de la Troisième voie n'est pas l'égalité de la redistribution des richesses ou l'égalité des ressources. Comme le dit Peter Mandelson, les nouveaux travaillistes sont « attachés à l'idée d'égalité, mais pas à une égalité de condition ou de revenu comme certains, à gauche, le souhaiteraient »²⁵⁰. L'égalité de résultats est donc rejetée, non pas, précise Gordon Brown, « parce qu'elle est trop radicale, mais parce que ce n'est ni désirable ni faisable. [...] Les résultats prédéterminés et imposés [...] par une autorité centrale et décidés sans prise en compte du travail, des efforts ou de la contribution à la communauté ne sont pas un rêve socialiste mais le cauchemar que certains font du socialisme »²⁵¹. La Troisième voie défend donc une conception différente, que les divers acteurs définissent comme l'égalité des chances. Si le terme n'est pas nouveau dans le vocabulaire social-démocrate européen, les Nouveaux travaillistes lui donnent une acception particulière qui rend le concept original. Ce qui a d'ailleurs amené certains observateurs critiques à considérer, avec des regrets, que « même [l'égalité des chances] n'a plus le sens d'antan »²⁵².

Cette égalité, que l'on qualifiera de réelle, des chances, ou pour reprendre l'expression peut-être plus explicite anglo-saxonne *l'equality of opportunity*, renvoie à la possibilité donnée à chacun de se réaliser pleinement. Elle doit permettre à l'individu de

²⁴⁷ Tony BLAIR, « La Troisième Voie », op. cit., p. 230.

²⁴⁸ Sur la théorie de l'égalité développée par Anthony CROSLAND, voir : Maurice CHRETIEN, « Anthony Crosland, théoricien de l'égalité », in Maurice CHRETIEN (ed.) *Le Socialisme à la britannique . Penseurs du XXème siècle*, Paris, Economica, 2002, pp. 136-162.

²⁴⁹ David BLUNKETT, cité in Peter KELLNER, « Equality of Access », in Dick LEONARD, (ed), *Crosland and New Labour*, Basingstoke, Macmillan Press Fabian Society, 1999, p. 15.

²⁵⁰ Peter MANDELSON, (entretien), « Le Richelieu de Tony BLAIR », *Politique internationale*, n° 92, été 2001, p. 141.

²⁵¹ Gordon BROWN, « Equality. Then and new », in Dick LEONARD (ed) *Crosland and New Labour*, op. cit., p. 42.

²⁵² Keith DIXON, *Un abécédaire du blairisme. Pour une critique du néo-libéralisme guerrier*, Bellecombe-Bauges, éditions du Croquant, 2005, p. 158.

réaliser le potentiel qui est en lui. Il faut également préciser qu'en demandant de saisir les opportunités offertes, elle vise à aider les individus à faire des choix et à renforcer leur capacité de décision. Plus exactement, elle vise à garantir à tous l'accès à différents biens « stratégiques » fondamentaux – les *opportunity goods* – (tels l'éducation, la formation, les qualifications, la culture) nécessaires à une insertion sur le marché du travail et, plus généralement, dans une économie globalisée. Si redistribution il y a, il s'agit donc de la redistribution des « opportunités » visant à permettre le développement personnel des individus via leur entrée sur le marché, principalement le marché du travail. Dans la société actuelle où le travail est nécessaire à l'estime de soi et au maintien d'un certain niveau de vie, l'accès à l'emploi est pour Anthony Giddens un des principaux terrains où s'exerce la capacité à saisir les opportunités, l'éducation en étant un autre²⁵³. L'égalité de la Troisième voie possède certaines caractéristiques, qui permettent à ses concepteurs de la qualifier de réelle. Elle est amenée à s'exercer plusieurs fois au cours de la vie et permet de corriger la situation face à certains aléas ou à certaines erreurs dans le parcours individuel. Par la diversité des « biens d'opportunité » dont elle garantit l'accès à tous, elle permet l'expression de diverses formes de talents et d'intelligences. Enfin, par le biais de ces « opportunités » offertes, elle est censée s'attaquer aux causes profondes de l'inégalité. L'égalité réelle des chances consiste donc à « offrir aux individus un éventail d'opportunités suffisant pour les faire progresser »²⁵⁴, c'est-à-dire à donner à chacun les opportunités ou les possibilités d'atteindre une certaine position économique ou sociale et de trouver sa place dans la société. Ainsi, dans le contexte idéologique de la Troisième voie, l'insertion des citoyens prend le pas sur l'égalitarisme,,,, voire sur l'égalité elle-même²⁵⁵. Dans le discours d'Anthony Giddens, l'égalité est définie comme intégration (ou inclusion) et l'inégalité comme exclusion ; l'intégration renvoyant à la capacité à saisir les chances offertes et à participer activement à la sphère publique. C'est ce que Ruth Levitas appelle un discours d'intégration sociale (Social integrationist discourse : SID)²⁵⁶, qu'elle oppose à un « discours égalitaire de redistribution » (Redistributive egalitarian discourse : RED). Le premier est, pour elle, essentiellement inspiré par un souci de cohésion sociale, le second par l'objectif de la justice sociale. Il faut aussi noter que cette conception de l'égalité entraîne une modification du rôle de l'Etat, qui devient un « Etat investisseur

²⁵³ Anthony GIDDENS, « La Troisième Voie », op. cit., p. 113.

²⁵⁴ Tony BLAIR, « La Troisième Voie », op. cit., p. 230.

²⁵⁵ Frédéric MICHEL, « Lutte contre les inégalités », in Laurent BOUVET, « Le blairisme est-il un socialisme ? », op. cit., p. 60.

²⁵⁶ Ruth LEVITAS, *The Inclusive Society : Social Exclusion and New Labour*, Londres, Macmillan, 1999.

social »²⁵⁷. Celui-ci a pour rôle de fournir des opportunités en garantissant l'accès à l'éducation, à la formation et aux qualifications de façon générale. Il a donc pour principale mission de donner à chacun tout le « matériel » nécessaire pour faire face aux évolutions du monde contemporain et s'insérer dans une société marquée par le capitalisme globalisé. Il doit pour cela investir dans les ressources humaines et dans les infrastructures nécessaires au développement du « capital humain ». Ceci est fortement corrélé pour la Troisième voie à une évolution de l'Etat-providence et au passage vers un Etat-providence positif (*positive Welfare*) et une société fondée, comme le dit Giddens, sur une « assistance sociale positive ». Contrairement au modèle beveridgien d'Etat-providence mis en place au sortir de la seconde guerre mondiale et dont les théoriciens de la Troisième voie rappellent les limites, le *positive Welfare* suggère une implication certaine de l'individu et repose sur des notions marquant cette attitude « active » comme l'initiative, l'autonomie et la « gestion active » des risques. La puissance publique n'intervient plus uniquement pour « réparer » les dommages sociaux ou pour simplement indemniser mais agit aussi en amont des problèmes et de façon préventive en jouant sur les dotations initiales des individus. C'est cette philosophie qui doit, selon Anthony Giddens, guider la réforme de la protection sociale²⁵⁸.

Pour en revenir plus spécifiquement à la notion d'égalité dans la rhétorique de la Troisième voie, il faut enfin signaler que celle-ci a suscité quelques réactions et fait l'objet de diverses critiques. Celles-ci proviennent à la fois d'observateurs politiques souvent proches de la gauche et du New Labour et de l'intérieur même du parti travailliste. Cette critique a émergé dès la publication du rapport de la Commission sur la justice sociale²⁵⁹. Faisant reposer la justice sociale sur différents principes, la Commission affirme dans un premier temps que la construction d'une société libre et juste repose sur la reconnaissance de l'égalité de valeur des citoyens. Ceux-ci doivent par ailleurs avoir la capacité de satisfaire leurs besoins fondamentaux (en matière de logement, de nutrition, de santé, d'éducation). Mais la Commission considère aussi que le respect de soi et l'autonomie personnelle

²⁵⁷ Anthony Giddens consacre un chapitre de son ouvrage à cette notion d'Etat investisseur social : ANTHONY GIDDENS, « La Troisième Voie », op. cit., pp. 110-137.

²⁵⁸ Il écrit à ce sujet : « La ligne directrice [...] de la réforme de la protection sociale] est l'investissement dans le capital humain chaque fois que cela est possible plutôt que le financement direct de mesures de soutien économique. Nous devrions substituer à l'Etat-providence l'Etat comme investisseur social, lequel opérerait dans le contexte d'une société encourageant une protection sociale positive ». ANTHONY GIDDENS, « La Troisième Voie », op. cit., p. 127.

²⁵⁹ THE COMMISSION ON SOCIAL JUSTICE, *Social Justice. Strategies for National Renewal*, op. cit.,

dépendent de la diffusion la plus large possible d'opportunités et de chances. Le rôle de l'Etat est donc d'aider les gens à répondre aux nouveaux défis de l'économie moderne mondialisée en leur offrant ces chances : il doit agir comme un « tremplin » plutôt que comme un « filet de sécurité ». Surtout, elle estime qu'il est nécessaire de reconnaître que les inégalités ne sont pas forcément injustes. Elle distingue les inégalités « justifiées » des inégalités « injustifiées » qui doivent elles être réduites et, si possible, éliminées. Ce sont essentiellement ces deux derniers principes qui vont susciter les réactions et les critiques. Ceux-ci constitueraient, pour leurs détracteurs, une trahison de l'héritage travailliste, marquée par l'abandon de la redistribution des revenus comme une fin en soi. Ils en appellent donc à un retour aux sources et aux fondamentaux du travaillisme²⁶⁰.

Cette critique de la position dite progressiste de la Commission fut ensuite reprise à l'encontre de la notion d'égalité réelle des chances développée par la Troisième voie. Certains ont en effet déploré la fin du « parti de la redistribution »²⁶¹, l'abandon de l'égalité de résultats comme principe majeur de la lutte pour la justice sociale ou encore la rupture avec les engagements égalitaristes traditionnels du Labour. On reproche notamment à la Troisième voie de vider de son sens²⁶² la notion d'égalité, attachée dans le langage social-démocrate classique à celle de redistribution. Cette dénaturation serait en partie liée à la priorité donnée à l'idée de cohésion sociale, comme le suggère Chantal Mouffe : « Le symptôme le plus clair du renoncement du nouveau travaillisme à son identité de gauche est peut-être l'abandon de cette lutte pour l'égalité. Sous prétexte de formuler une conception de l'égalité moderne et post-social démocrate, les blairistes se sont débarrassés du langage de la redistribution pour ne parler qu'en termes d'inclusion et d'exclusion. Comme si la condition essentielle de l'inclusion des exclus n'était pas une redistribution véritable et la correction des inégalités profondes qu'une longue décennie de néo-libéralisme a provoquées »²⁶³. La Troisième voie souscrit essentiellement à un modèle de cohésion sociale, fondé sur l'intégration et propose une interprétation de l'exclusion

²⁶⁰ Parmi les différentes critiques émises à l'encontre des travaux de la Commission sur la justice sociale, on peut citer celle alors particulièrement remarquée de l'universitaire Gerald Allan Cohen, qui concentre les principaux griefs que l'on a pu entendre à la sortie du rapport final : Gerald Allan COHEN, « Back to Socialist Basics », *New Left Review*, I, n° 207, September-October 1994, pp. 3-16.

²⁶¹ Stephen DRIVER, Luke MARTELL, *New Labour. Politics after Thatcherism*, Cambridge, Polity Press, 1998, p. 40.

²⁶² David S.BELL « Troisième voie et social-démocratie », op. cit., p. 17.

²⁶³ Chantal MOUFFE, « The radical centre. A politics without adversary », *Soundings*, Londres, Lawrence & Wishart, n°9, été 1998, traduit in John CROWLEY, *Tony Blair, le nouveau travaillisme et la Troisième voie*, op. cit., p. 62.

sociale qui rompt de façon importante avec l'approche de la social-démocratie d'après-guerre²⁶⁴. Ceci aurait entraîné, selon Ruth Lister, le passage d'un ordre fondé sur l'égalité à un autre caractérisé par la trinité des Responsabilités, de l'Inclusion et de l'Occasion, le « RIO », dont chaque élément s'exprime essentiellement à travers le travail rémunéré²⁶⁵. Ruth Lister²⁶⁶ est d'ailleurs, en 1997, à l'origine d'une lettre ouverte au gouvernement, publiée dans le *Financial Times*²⁶⁷ et signée par une cinquantaine de professeurs de politique sociale et de sociologie dont bon nombre seraient proches du Labour. S'ils estiment louable l'attention portée par le gouvernement nouvellement élu envers le phénomène d'exclusion sociale, les signataires de cette lettre ouverte reprochent néanmoins à ce dernier d'avoir tourné le dos aux mécanismes redistributifs. Pour les partisans d'un modèle plus « traditionnel », la préférence accordée à un modèle étroit de cohésion sociale, qui ignore les inégalités plus larges de ressources, présente en effet le risque de se détacher des principes de justice sociale. En concentrant la redistribution sur certains biens et en la réservant à certaines populations ciblées (comme les enfants, les chômeurs, les jeunes...), la Troisième voie s'éloignerait de l'objectif égalitaire.

Il faut enfin noter que cette critique du traitement de la question de l'égalité n'est pas le seul fait des milieux intellectuels et universitaires. Elle provient aussi de l'intérieur du parti et de certains leaders, comme Roy Hattersley qui a pourtant combattu face aux thèses radicales du « old » Labour et qui, en ce sens, entretenait certaines proximités idéologiques avec le New Labour. Pour Roy Hattersley, si l'égalité des chances n'est pas en elle-même totalement condamnable, elle ne prend sens et n'est légitime que si elle est fondée sur l'égalité des résultats et les mécanismes fiscaux de redistribution qui l'accompagnent. En outre, sans juger du caractère bien-fondé ou non de ces différentes attaques, on peut préciser que celles-ci ont été alimentées par le discours de certains promoteurs du nouveau progressisme, comme Julian Le Grand qui considère que la Troisième voie n'est pas égalitaire, contrairement au projet social-démocrate traditionnel²⁶⁸

²⁶⁴ Helen FAWCETT, « La re-construction de l'Etat-providence », in *Le Royaume-Uni de Tony Blair, Pouvoirs*, n° 93, 2000, pp. 87-100.

²⁶⁵ Ruth LISTER, « Une Troisième voie vers l'Etat-providence ? », in « New Labour...Old England ? », *Témoin*, n°24, 2001.

²⁶⁶ Ruth Lister, sociologue, est aussi l'ancienne directrice du Child Poverty Action Group, organisme favorable à la redistribution fiscale et fut la conseillère du jeune parlementaire Gordon Brown au début des années 1980.

²⁶⁷ Ruth LISTER, Robert MOORE, « Government must reconsider its strategy for more equal society », *The Financial Times*, 1st october 1997, p. 20.

²⁶⁸ Julian LE GRAND, « The Third Way begins with Cora », *The New Statesman*, 6 March 1998, pp. 26-27.

ou John Gray qui préconise l'abandon de la croyance en une forme universelle de justice sociale. Contrebalançant ces propos que l'on peut qualifier de radicaux, d'autres acteurs de la Troisième voie n'ont cessé de répéter leur attachement à la « valeur » égalité. Et Anthony Giddens²⁶⁹, par exemple, approuve et reprend à son compte la thèse de Norberto Bobbio qui fait de l'attitude envers l'égalité un critère majeur de distinction entre la droite et la gauche²⁷⁰.

II : La communauté : concilier individualisme et vie sociale

L'accent mis par la Troisième voie sur la cohésion sociale se retrouve dans la notion de communauté, autre concept « phare » de la théorie. Les deux idées sont ainsi logiquement articulées : « La croyance centrale du Parti travailliste repose dans la cohésion sociale [...]. Le principe de base est la solidarité, le fait que des gens puissent obtenir bien plus en agissant ensemble qu'en agissant seuls. Tout cela est bien représenté par l'idée de communauté [...] »²⁷¹. Chronologiquement, cette notion a succédé à celle de *stakeholding*²⁷² *society* - que l'on traduira traditionnellement par société de partenaires - utilisée pendant une certaine période par Tony Blair lors de l'élaboration de son projet politique. Il s'agit, schématiquement, de doter l'individu du statut de « partenaire », que ce soit dans l'entreprise ou dans la société. Appliquée à l'économie, l'idée consiste à élaborer un capitalisme socialement inclusif et économiquement productif : le *stakeholder capitalism*. Les entreprises doivent alors agir en tant qu'organisations sociales et donc de façon responsable, en remplissant leurs obligations envers l'ensemble de leurs partenaires, et notamment leurs salariés. Dans cette sorte de « cogestion des intérêts économiques », le salarié doit quant à lui être pleinement associé, prendre part au fonctionnement de l'entreprise et recueillir les fruits des richesses qu'il a contribué à créer. « Il est temps de passer [...] à une vision de l'entreprise comme communauté ou partenariat, où chaque employé a un intérêt, et où les responsabilités de l'entreprise sont plus clairement

²⁶⁹ Anthony GIDDENS, « La Troisième voie », op. cit., pp. 58-59.

²⁷⁰ Norberto BOBBIO, *Dresta e sinistra : ragioni e significati di una distinzione politica*, Roma, Donzelli, 1994 ; traduit par Sophie GHERARDI et Jean-Luc POUTHIER, *Droite et Gauche . Essai sur une distinction politique*, Paris, Le Seuil, 1996.

²⁷¹ Tony BLAIR, 13 mars 1995, cité in Brian BRIVATI, Richard HEFFERNAN (eds). *The Labour Party. A Centenary History*, Basingtoke, Mac Millan, 2000, p. 314.

²⁷² Nous rappelons que la notion de *stakeholding* a été élaborée par Will Hutton : Will HUTTON, *The State were're in*, op. cit., ; *The Stakeholding Society*, Cambridge, Polity Press, 1999.

délimitées »²⁷³, dit Tony Blair à ce sujet. De façon plus globale, la *stakeholder economy* repose sur le principe selon lequel pour qu'une économie soit dynamique, il faut que l'ensemble de la population participe à son bon fonctionnement. Chacun doit être impliqué dans la production des richesses nationales, l'Etat, les entreprises et les individus coopérant en « partenaires ». A l'échelle de la société, le concept de *stakeholding* renvoie à la question de l'insertion de l'individu et à sa contribution à la vie sociale. Chacun ayant un intérêt à participer à l'activité sociale, tout individu a un droit de regard, égal à celui de tout autre, sur l'activité sociale au sens large. Par la mise en place de cette « société de partenaires » ou « société des parties prenantes », l'objectif est d' « équilibrer les intérêts de tous » et de maintenir ainsi la cohésion sociale indispensable au développement et à la réussite d'un pays. Pour Tony Blair, une nation devant être gérée sur « le mode du travail en équipe, il n'y a pas de fusion possible à moins que chacun se sente membre de l'équipe, répondant de sa confiance dans l'ensemble, étant partie prenante de son succès et de son avenir »²⁷⁴. Malgré son succès médiatique, la notion de *stakeholding* fut progressivement abandonnée à l'approche des échéances de 1997²⁷⁵ et est absente du programme électoral du New Labour. Elle fut remplacée, dans le discours de la Troisième voie, par le concept de communauté.

La notion de communauté a alors pris une place primordiale dans le projet du « nouveau centre gauche ». Elle constitue sans doute la part la plus importante et la plus personnelle de la contribution de Tony Blair à la Troisième voie, en raison de son contenu moral et éthique, à connotation religieuse. C'est à travers ce communautarisme que s'expriment politiquement les convictions chrétiennes du leader travailliste. Ce dernier,

²⁷³ Tony BLAIR, *discours devant la Communauté économique de Singapour*, 8 janvier 1996.

²⁷⁴ Ibid.

²⁷⁵ Plusieurs raisons ont été avancées pour expliquer cet abandon. La remise en cause d'une conception absolue de la propriété que suggère la *stakeholding economy* pouvait effrayer un certain nombre de propriétaires et d'actionnaires, ce que ne souhaitaient pas les nouveaux travaillistes. D'autre part, le rejet du keynésianisme auquel souscrit le New Labour s'harmonise mal avec le keynésianisme affiché de Will Hutton. Ce dernier prendra d'ailleurs ensuite ses distances avec certaines options économiques du gouvernement travailliste. Enfin, la notion de *stakeholding* a donné lieu à des interprétations et utilisations différentes, les « modernisateurs » travaillistes s'éloignant progressivement du concept initial élaboré par Will Hutton. Stephen Driver et Luke Martell distinguent ainsi le *corporate stakeholding*, qui met l'accent sur les obligations des chefs d'entreprise, et l'*individual stakeholding*, tourné vers l'accessibilité à tous des opportunités et l'insertion de l'individu dans une économie globalisée ; les divergences entre les deux modèles pouvant expliquer en partie la mise à l'écart de la notion dans le discours de la Troisième voie : Stephen DRIVER, Luke MARTELL, *New Labour ; Politics after Thatcherism*, op. cit., pp. 52-58.

anglican pratiquant²⁷⁶, dit trouver « un certain réconfort dans la lecture des Evangiles » et être « à ses heures » lecteur de l'Ancien Testament²⁷⁷. Il ne cache d'ailleurs pas l'importance qu'il accorde à la foi, qui s'est développée chez lui lors de ses études à Oxford dans les années 1970. C'est là qu'il fait la rencontre, déterminante en la matière, du pasteur Peter Thomson, venu d'Australie pour étudier la théologie et adepte d'une religion allant au contact des hommes et agissant pour l'amélioration de la condition humaine²⁷⁸. Le jeune Tony Blair découvrira avec lui les ouvrages du philosophe chrétien John Macmurray qui met le concept de communauté au centre de sa pensée. Inversant les postulats de la philosophie moderne pour laquelle l'homme est un individu qui choisit d'interagir avec les autres, le penseur écossais considère que l'individu n'existe que par rapport aux autres. Pour lui, l'homme doit œuvrer pour le bien de la communauté et c'est ainsi qu'il sert le mieux ses propres intérêts. Il doit cependant garder une forme d'autonomie : cet esprit de solidarité ne doit pas conduire à la négation de l'individu et à une collectivisation de la société. Tony Blair trouvera dans les travaux de John Macmurray une grande source d'inspiration pour son action politique, comme il le souligne lui-même : « Si vous voulez vraiment comprendre ce pour quoi je me bats, vous devez regarder du côté d'un homme qui s'appelait John Macmurray. Tout y est »²⁷⁹. Les convictions religieuses du leader travailliste ont ainsi fortement influé sur son parcours politique et sur son engagement même. Son christianisme et ses idées politiques sont, dit-il, « venus ensemble au même moment »²⁸⁰ et c'est son interprétation du christianisme qui l'a guidé vers la politique et l'a amené à s'engager au centre-gauche. En 1996, député de Sedgefield et encore dans l'opposition, il accorde un entretien sur sa foi au *DailyTelegraph* qui le publiera sous le titre « Pourquoi je suis chrétien », dans lequel il explique que ses convictions chrétiennes l'ont amené à s'opposer à la conception étroite de l'intérêt personnel des conservateurs : « Mon interprétation des valeurs chrétiennes m'a amené à m'opposer à ce que j'ai perçu comme la vision étroite de l'individualisme telle qu'elle est incarnée par le conservatisme. Les tories, je pense, ont une définition trop égoïste de l'individualisme. C'est la raison essentielle pour laquelle je suis de gauche plutôt que de

²⁷⁶ Tony Blair se convertira au catholicisme, religion de son épouse Cherie, en décembre 2007, après avoir quitté Downing Street. Il assistait d'ailleurs quelquefois en famille à la messe catholique et selon de nombreux témoignages, le Premier ministre était depuis longtemps tenté par une conversion.

²⁷⁷ Tony BLAIR, *La nouvelle Grande-Bretagne*, op. cit., p. 49.

²⁷⁸ Christian ROUDAUT (dir.), *Ces croyants qui nous gouvernent*, Payot, 2006, pp. 38-40.

²⁷⁹ Tony BLAIR, *Scotland on Sunday*, 24 juillet 1994.

²⁸⁰ Tony BLAIR, *News of the World*, 29 octobre 1995.

droite »²⁸¹. Il justifie de la même manière son refus de l'idéologie marxiste : « Le christianisme a contribué à inspirer mon rejet du marxisme [...]. Le problème avec l'idéologie marxiste était qu'au bout du compte elle revenait à supprimer l'individu en se situant du point de vue de la société. Mais c'est en partant d'un sens du devoir individuel que l'on peut faire ce lien entre le bien collectif et les intérêts particuliers de la communauté - un principe que l'Eglise célèbre dans la communion »²⁸². On précisera, pour l'anecdote, que cet affichage de la religiosité (sujet généralement considéré comme tabou dans la classe politique) par le futur Premier ministre a quelque peu inquiété l'entourage de Tony Blair et surtout l'équipe chargée de la communication : Alistair Campbell, soucieux de l'image de ce dernier, aurait même essayé de s'opposer à la publication de l'article précédemment évoqué²⁸³. Au regard de ces divers éléments, il semble que la politique soit pour Tony Blair une préoccupation autant morale que technique et que, par son action, il cherche en premier lieu à transposer et mettre en application ses valeurs chrétiennes²⁸⁴. La notion de communauté semble être un des exemples les plus probants de cet état de fait.

Envisagé de la sorte, le communautarisme des néo-travailleurs puiserait ses racines dans la tradition du christianisme social ou du socialisme chrétien ou éthique « avec son insistance sur les valeurs et son moralisme »²⁸⁵, ce qui a amené certains observateurs à le présenter comme un « communautarisme chrétien »²⁸⁶. La notion de communauté développée par la Troisième voie est cependant plus complexe et élaborée (et aussi plus

²⁸¹ Tony BLAIR, « Why I'm a Christian », *Sunday Telegraph*, 7 avril 1996.

²⁸² Ibid.

²⁸³ Un autre épisode, relaté par Peter Stothard, révèle combien la gestion des convictions religieuses du Premier ministre et de la démonstrativité de ce dernier en la matière est délicate pour l'équipe communicationnelle. Le 20 mars 2003, préparant avec ses conseillers les plus proches son allocution télévisée du soir pour annoncer l'engagement des troupes britanniques en Irak, Tony Blair propose de terminer son intervention par la formule « God Bless you ». Les participants auraient alors protesté, un des conseillers osant même répliquer au Premier ministre : « Vous vous adressez à des tas de gens qui n'ont pas envie qu'on les enquiquine avec des histoires de curés ». En guise de réponse, Tony Blair aurait marmonné : « Vous êtes les gens les plus irreligieux que j'aie jamais... ». Finalement, la déclaration à la nation se terminera par un très sobre « Thank you » : Peter STOTHARD, *30 jours au cœur du système Blair. Downing Street en guerre*, Saint-Simon, pp. 152-154.

²⁸⁴ On notera en outre qu'au sein des gouvernements successifs, Tony Blair n'est pas le seul à être animé d'un sentiment religieux assez prononcé. Un nombre non négligeable de ministres de premier plan partagent la foi chrétienne du chef de gouvernement : Gordon Brown, Jack Straw, David Blunkett, Chris Smith, Paul Boateng, Hilary Armstrong, Tessa Jowell, John Reid, Ruth Kelly. Et la plupart d'entre eux sont ou ont été membres du Christian socialist movement auquel Tony Blair a adhéré en 1992.

²⁸⁵ Keith DIXON, « Au-delà de la droite et de la gauche ? Réflexions sur la pensée blairiste », in Maurice CHRETIEN, *Le Socialisme à la britannique*, op. cit., p. 177. Keith Dixon cite William Morris, Ramsay Mac Donald ou encore R-H. Tawney comme personnages du mouvement travailliste et ouvrier britannique pouvant incarner cette tradition.

²⁸⁶ Philippe MARLIÈRE, « Le blairisme, un thatchérisme à visage humain » ?, *Les Temps Modernes*, n° 601, octobre-novembre 1998, p. 145.

ambiguë diront certains). Ayant des « sources » multiples²⁸⁷, on y retrouve par exemple les valeurs traditionnelles du socialisme sur son versant éthique, qui postulent l'interdépendance de l'épanouissement personnel et du tissu social. Replaçant l'individu au sein de la société et dans sa relation avec celle-ci, le néo-progressisme propose de réhabiliter le socialisme comme « social-isme », comme le formule Tony Blair²⁸⁸. Il souhaite, en scindant le mot de cette manière, marquer son attachement à l'idée de solidarité : les individus dépendant les uns des autres, chacun doit contribuer au bien-être de l'ensemble de la société, ce qui permet en retour d'assurer son propre bien-être. C'est d'ailleurs cette réciprocité et l'articulation entre la collectivité et l'individu qui fait que l'idéal communautaire de la Troisième voie n'est pas un simple retour à la communauté traditionnelle comme lieu de détermination de l'ensemble de la vie de l'individu. Car si la communauté est au cœur des préoccupations du New Labour, celui-ci ne renonce pas à être en même temps le « parti de l'individu » : « Les individus ne peuvent avoir une identité que dans leur relation avec les autres et [...] l'existence de communautés fortes ne fait pas obstacle au développement de l'individu. Au contraire, elle le favorise », résume Philip Gould²⁸⁹. Le projet du New Labour vise donc à « définir une nouvelle relation » entre les deux²⁹⁰.

D'autre part, par cette « philosophie communautaire » spécifique, les néo-travailleurs prennent leur distance à la fois avec le discours néo-libéral conservateur et celui du « vieux » travaillisme, conformément à leur volonté de se situer hors des clivages traditionnels. Cette pensée veut « dépasser l'alternative entre l'individualisme borné et le socialisme à l'ancienne »²⁹¹. Leur communautarisme apparaît en effet comme une « alternative au thatchérisme »²⁹². Il rompt, comme nous l'avons déjà souligné, avec l'individualisme pur et dur prôné par les conservateurs pendant la période précédente et avec la vision thatchérienne selon laquelle seuls les individus poursuivant leurs intérêts personnels permettront de créer une Grande-Bretagne prospère. La rhétorique communautaire de la Troisième voie s'inscrit comme l'antithèse de cet individualisme de

²⁸⁷ John CROWLEY, *Sans épines, la rose*, op. cit., pp. 99-100.

²⁸⁸ Tony BLAIR, *Socialism*, London, Fabian Society, Fabian pamphlet 565, 1994.

²⁸⁹ Philip GOULD, *The Unfinished Revolution : How the Modernisers saved the Labour Party*, op. cit., p. 234.

²⁹⁰ Tony BLAIR, *La nouvelle Grande-Bretagne*, op. cit., p. 159.

²⁹¹ Tony BLAIR, *New Britain. My vision of young country*, in John CROWLEY, *Tony Blair, le nouveau travaillisme et la troisième voie*, op. cit., p. 46.

²⁹² Stephen DRIVER, Luke MARTELL, *New Labour. Politics after Thatcherism*, op. cit., p. 29.

marché illustré par le célèbre slogan de Margaret Thatcher « Il n'y a pas de société en tant que telle »²⁹³. Mais ce nouveau discours marque aussi un éloignement par rapport à l'« ancien » travaillisme. Il rejette, logiquement pourrait-on dire, le collectivisme à outrance. Surtout, par l'idée d'harmonie sociale que véhicule la communauté ainsi définie, les néo-progressistes évacuent les notions de lutte ou de conflit associées dans leur référentiel aux idéologies dépassées. Le recours à la communauté et, plus précisément, la priorité attribuée à la cohésion sociale sur toute autre préoccupation constitue une rupture avec une lecture classiste de la société. Cette quête de l'unanimité sociale serait donc à l'origine de l'abandon de toute référence à la notion de classe sociale ; l'objectif sous-jacent étant la construction d'une société dans laquelle les conflits sociaux sont, sinon inexistantes, au moins fortement atténués et réduits à leur plus faible expression²⁹⁴. On peut ici noter que si cette vision des choses a certainement, du point de vue de la stratégie électorale, l'intérêt de rassurer « une partie de l'électorat conservateur, soucieux avant tout de l'unité sociale du pays »²⁹⁵, on lui a également reproché de refléter une « politique sans adversaire », pour reprendre la formule de Chantal Mouffe²⁹⁶.

Envisagée enfin dans son aspect concret, l'idée de communauté entend apporter une réponse aux différents problèmes économiques et sociaux. Les « modernisateurs » de la Troisième voie font en effet de la dislocation de la communauté, ou plus précisément des communautés, liée à l'individualisme, à la libéralisation des mœurs et au laxisme supposé des années 1960 et 1970 et à la crise sociale une des causes principales des problèmes rencontrés par les sociétés contemporaines. Le délitement des communautés (nation, famille, école,...), assimilé quelquefois (et surtout chez Blair) à un déclin de la moralité serait notamment selon eux à l'origine de la montée de la criminalité, de la délinquance et de l'exclusion. Le renouveau et le redressement du pays passent donc par le renforcement et le resserrement des liens dans toutes les communautés, qu'elles aient une dimension

²⁹³ « There is no such thing as society » avait en effet déclaré Margaret Thatcher en 1987, mettant ainsi l'accent sur la part de responsabilité de chaque individu dans son propre bien-être.

²⁹⁴ Certains ont pu en déduire la volonté des « nouveaux travaillistes » d'élaborer une « société sans classes », faisant ainsi référence au projet énoncé par le prédécesseur de Tony Blair, John Major.

²⁹⁵ Laurent BOUVET, « Tony Blair est-il exportable ? », *Politique internationale*, été 1998, p. 312.

Le thème du communautarisme présente aussi l'intérêt, toujours sur le plan de la stratégie politique, de répondre à l'une des attentes traditionnelles de l'électorat travailliste, attaché à la solidarité communautaire.

²⁹⁶ Chantal MOUFFE, « Une politique sans adversaire », *op. cit.*,

Chantal MOUFFE regrette en effet que l'approche des nouveaux travaillistes présuppose « que nous vivons dans une société qui n'est plus structurée par la division sociale. Les rapports de pouvoir et leur rôle déterminant dans la société sont négligés ; les affrontements qui en résultent sont réduits à de simples conflits d'intérêts, qui peuvent être résolus par le dialogue ». Ceci constitue pour elle « un renoncement au principe fondamental de la politique radicale : la définition de l'adversaire ».

sociale, locale ou nationale. C'est aussi au sein de ces communautés que doivent se réaffirmer les valeurs nécessaires à une vie sociale harmonieuse. Il s'agit en quelque sorte de faire prendre conscience à chacun de son appartenance à un groupe social et de réactiver son sens moral et civique. Cette volonté est particulièrement présente chez Tony Blair, qui l'exprime, dans une rhétorique à caractère religieux, en terme de distinction entre le bien et le mal : « Il y a le bien et le mal. Nous le savons bien sûr, mais il est devenu très en vogue de se sentir mal à l'aise face à un tel langage. Lorsque nous regardons notre monde aujourd'hui, et tout ce qu'il y a à faire, nous ne devrions pas hésiter à porter de tels jugements. Et à mener une action déterminée en conséquence. Ce pourrait être ça, le socialisme chrétien »²⁹⁷. D'où la réaffirmation de diverses thématiques peu habituelles pour des leaders travaillistes. La lutte contre la criminalité et la délinquance devient ainsi une priorité. Dès 1994, Tony Blair, alors ministre de l'intérieur du « cabinet fantôme » de John Smith, explique que, face à une politique conservatrice qui provoque l'éclatement social et la criminalité, le parti travailliste doit être le parti « de la loi et de l'ordre »²⁹⁸. L'accent est également mis sur la famille. La fragilisation de cette dernière est en effet considérée comme étant en grande partie à l'origine du « chaos social » ambiant et de la montée de la délinquance : « L'effondrement de la loi et de l'ordre est intimement lié à la dissolution d'un fort sens de la communauté. Et la décomposition de la communauté [...] est à un degré crucial, conséquent à l'effondrement de la vie familiale. Si nous voulons plus qu'une discussion superficielle sur le crime et ses causes, nous ne pouvons ignorer l'importance de la famille »²⁹⁹. Le renforcement des liens familiaux est donc pour les néo-travaillistes une nécessité car selon leur leader : « Nous ne pouvons pas prétendre vouloir une société forte et solide et nous désintéresser de son fondement même : la famille »³⁰⁰. Il exhorte donc à « accepter une vie de famille forte, car c'est l'unité de base d'une communauté forte »³⁰¹. Placée au centre de la conception communautaire de la Troisième voie, la famille, qui a subi de profondes mutations et s'est dé-traditionnalisée, doit faire

²⁹⁷ Tony BLAIR, cité in Chris BRYANT, *Reclaiming the Ground. Christianity and Socialism*, Londres, Hodder & Stoughton, 1993.

A la suite du meurtre à Liverpool du petit James Burger, âgé de 2 ans, par deux enfants de 10 ans, Tony Blair mit en garde contre les dangers d'un vide moral dans la société : « Si nous n'apprenons pas et donc n'enseignons pas les valeurs du bien et du mal, alors il en résultera un chaos moral qui nous engloutira tous » : Tony BLAIR, Discours aux militants du Parti travailliste à Wellingborough, 13 février 1993.

²⁹⁸ Tony BLAIR, discours à la conférence annuelle du Parti travailliste, 1994.

²⁹⁹ Tony BLAIR, 1993, cité in Gordon HUGUES & Adrian LITTLE, « New Labour, Communitarianism and the public sphere in the UK », *Paper for the 7th international Congress on basic Income*, Universiteit Van Amsterdam, 10-12 September 1998.

³⁰⁰ Tony BLAIR, discours à la conférence annuelle du Parti travailliste, Brighton, octobre 1997.

³⁰¹ Tony BLAIR, discours à la conférence annuelle du Parti travailliste, Blackpool, septembre 1998.

l'objet d'une attention toute particulière. Elle reste, pour les nouveaux travaillistes, l'endroit privilégié pour l'épanouissement personnel. Mais en tant que cellule de base de la vie sociale, c'est aussi pour eux au sein de la structure familiale que doivent en premier lieu s'acquérir et se développer le sens de la vie en société et ses implications, comme le respect d'autrui et surtout le sens des responsabilités.

Car, au sein de la communauté, c'est cette dernière qui régit les relations entre les individus et entre les citoyens et la société.

III : La responsabilité mutuelle : des droits et devoirs réciproques

Cette notion de responsabilité, centrale dans la théorie de la Troisième voie, découle directement de celle de communauté. Dans la plupart de ses occurrences, le terme de « communauté » est associé aux concepts de responsabilité et de devoirs réciproques. « Nous devons changer d'attitude les uns envers les autres. Ce que je pense : une société vivable n'est pas fondée sur des droits. Elle est fondée sur des devoirs. Des devoirs réciproques. A chacun sa chance, à chacun ses obligations »³⁰², estime ainsi Tony Blair. Un principe de réciprocité est donc appliqué dans les relations entre les individus et la société. La communauté nationale fournissant une certaine forme de protection et de garantie des droits, chaque membre a en contrepartie des devoirs envers elle (et envers l'ensemble des autres membres). Cependant, même s'ils insistent sur les devoirs et les obligations dont les individus sont redevables envers la société, les nouveaux travaillistes n'adoptent pas pour autant la posture néo-libérale thatchérienne. Les conservateurs défendaient une conception de la responsabilité, la responsabilité individuelle de la *self-reliance*, qui insistait surtout et presque uniquement sur la faculté de l'individu à s'assumer, à prendre des initiatives, à faire des choix et en tirer les conséquences, et négligeait le rôle de l'Etat ; l'individu étant responsable de sa propre situation. La responsabilité revendiquée par les modernisateurs travaillistes est, quant à elle, avant tout marquée par la réciprocité et donc par un certain engagement de l'Etat et des institutions, non exempts d'obligations. L'individu n'est pas laissé seul face à ses obligations, sa capacité rationnelle devant lui permettre d'agir au mieux. Les promoteurs de la Troisième voie insistent d'ailleurs sur cette différence entre

³⁰² Tony BLAIR, *Discours à la conférence annuelle du parti travailliste*, Brighton, octobre 1997, in John CROWLEY, *Tony Blair, le nouveau travaillisme et la troisième voie*, op. cit., p. 35.

les deux conceptions et font notamment remarquer que leur responsabilité est plus civique, signifiant par là qu'elle est fortement liée à la citoyenneté. Dans cette nouvelle relation entre la société et l'individu, un nouveau concept de citoyenneté est défini, « où droits et responsabilités vont de pair », et où l'on cesse de « poser en principe un choix erroné entre responsabilité individuelle et responsabilité collective »³⁰³. Celle-ci, « dans son acception moderne », donne des droits en imposant des devoirs, assure un respect qui appelle un respect en retour, offre des possibilités tout en mettant l'accent sur la responsabilité. Les droits dont jouissent les citoyens deviennent, dans cette optique, le reflet de leurs devoirs envers l'ensemble social³⁰⁴.

Mais, plus qu'un simple équilibre entre droits et devoirs, il s'agit plus exactement d'établir un lien de conditionnalité entre les deux, comme l'exprime Anthony Giddens au travers d'une formule péremptoire : « *No rights without responsibilities* ». « Pas de droits sans responsabilités »³⁰⁵. Ce faisant, les nouveaux travaillistes semblent répondre aux critiques adressées à l'encontre de l'inconditionnalité des droits, en particulier des droits sociaux, telles que formulées par exemple par Maurice Roche³⁰⁶ ou David Selbourne³⁰⁷. Maurice Roche, qui y voit une cause du déclin du civisme, encourage ainsi les partisans d'une approche progressiste à « repenser l'absolue priorité qu'ils donnent traditionnellement aux droits sociaux dans le débat idéologique »³⁰⁸ et à « reconsidérer les prétentions idéologiques et morales de la responsabilité personnelle, des obligations parentales et écologiques »³⁰⁹. Et David Selbourne, dénonçant lui aussi le développement du « droit exempt-de-devoir » et la « politique de satisfaction de-la-demande », estime que les droits sociaux ne peuvent être considérés comme des « droits absolus »³¹⁰. C'est

³⁰³ Tony BLAIR, *La nouvelle Grande-Bretagne*, op. cit., p. 163.

³⁰⁴ Tony BLAIR, « The Rights We Enjoy, the Duties We Owe », London, *The Spectator Lecture*, 22 march 1995.

³⁰⁵ Anthony GIDDENS, « La Troisième Voie », op. cit., p. 78.

³⁰⁶ Maurice ROCHE, *Rethinking Citizenship, Welfare, Ideology and change in Modern Society*, Cambridge, Polity Press, 1992.

³⁰⁷ David SELBOURNE, *The Principle of Duty*, London, Sinclair-Stevenson, 1994 ; traduit de l'anglais par Marie-José MINASSIAN, *Le Principe du devoir*, Paris, Editions de l'Eclat, 1997.

³⁰⁸ Maurice ROCHE, *Rethinking Citizenship, Welfare Ideology and change in Modern Society*, op. cit., p. 246.

³⁰⁹ Ibid.

Maurice Roche poursuit en les incitant à réaffirmer les notions de responsabilités et de devoirs : « En cette fin de XXème siècle, il est également indispensable [à la politique de la citoyenneté] d'être capable de parler, d'agir et de se comprendre au travers du langage de la responsabilité personnelle des citoyens et de l'obligation sociale, par le discours des devoirs autant que des droits ».

³¹⁰ David SELBOURNE, *Le Principe du devoir*, op. cit.,

effectivement dans cette voie recommandée par les deux penseurs que s'est engagé le New Labour, en posant le principe de responsabilité et en conditionnant l'octroi des droits au respect de certaines obligations. Dans la « société du donnant-donnant »³¹¹ souhaitée par les néo-travailleurs, l'Etat est soumis à de nombreuses obligations envers ses citoyens. Il leur doit une certaine protection, notamment aux plus faibles d'entre eux. Mais les individus ne doivent pas rester passifs et tomber dans une sorte de « culture de la dépendance » face à cette protection accordée par l'Etat. Ils doivent, en retour, fournir certains efforts et contribuer eux-mêmes à leur propre bien-être. Dès lors, pour la Troisième voie, une bonne politique économique et sociale « devrait aussi prévoir des mesures énergiques »³¹² pour inciter les individus et notamment « s'assurer que les chances offertes soient saisies »³¹³. Ceci s'applique au premier chef aux droits sociaux et aux prestations sociales ; l'objectif sous-jacent étant alors d'éviter certaines dérives du système et d'éviter le plus possible les comportements de type « passager clandestin », qui nuisent à l'ensemble de la société. Le « vieil » Etat-providence mettait l'accent sur les droits des citoyens plus que sur leurs devoirs. En négligeant leurs obligations, en accordant sans conditions des prestations trop généreuses, cet Etat favorisait, selon ses pourfendeurs, l'émergence des aléas moraux et leurs conséquences : la fraude et la dépendance sociale. La Troisième voie se présente au contraire, pour reprendre la formule de Bruno Jobert, comme « entreprise de moralisation »³¹⁴ par laquelle les prestations sociales sont versées en contrepartie d'un comportement responsable des individus. Les allocations chômage entraînent par exemple l'obligation du chômeur qui les perçoit de chercher un travail et d'accepter sous certaines conditions l'emploi qu'on lui propose, le non respect de ces obligations étant passibles de sanctions (comme le non-versement des prestations). Cette logique sous-tendra, comme nous le verrons, l'action menée par le gouvernement du New Labour en matière d'emploi, et le programme welfare-to-work.

Mais le « pas de droits de responsabilités », qu'Anthony Giddens veut ériger en devise de la politique « progressiste », s'applique aussi vis-à-vis des comportements anti-

L'auteur entend ainsi promouvoir le principe du devoir comme recomposition de l'ordre civil. Il attribue la décomposition de cet ordre civil à la confusion entre droits sociaux et droits des citoyens ou droits politiques qui eux revêtent un caractère absolu.

³¹¹ Tony BLAIR, « The Rights We Enjoy, the Duties We Owe », op. cit.,

³¹² Tony BLAIR, *New Britain. My vision for a young Country*, in John CROWLEY, *Tony Blair, le nouveau travaillisme et la troisième voie*, op. cit., p. 47.

³¹³ Ibidem.

³¹⁴ Bruno JOBERT, « Une Troisième voie très britannique. Giddens et l'Etat-providence », *Revue française de sociologie*, vol. 43, n° 2, juin 2002, p. 416.

sociaux (délinquance juvénile, criminalité, incivilités, etc.). Tony Blair insiste en effet sur le devoir qu'ont les citoyens de respecter les règles de la vie en communauté, ce qui passe par exemple par le respect de son voisinage. Dans son allocution à la conférence annuelle du magazine *Spectator* en mars 1995, qui fut ensuite qualifiée de « discours sur les voisins bruyants », déclarant que « le respect est la pierre angulaire d'une société décente », il dénonce et condamne les auteurs de nuisances sonores dans les immeubles, en appelant même à leur expulsion ou à la confiscation de leurs appareils musicaux. Ce discours sur le voisinage est le premier d'une série d'interventions visant à décourager les comportements anti-sociaux³¹⁵. Insistant, comme nous l'avons souligné, sur le rôle des familles et des parents, l'accent est mis sur la responsabilité de ces derniers vis-à-vis de leurs enfants. Les parents sont ainsi chargés de veiller à la bonne éducation de leurs enfants. Il leur revient donc de s'investir et d'accomplir certaines tâches parentales : les modernisateurs travaillistes préconisent par exemple de faire pratiquer aux enfants des séances de lecture quotidienne et considèrent la participation à la vie de l'école qu'ils fréquentent comme une « obligation morale ». Ceci implique notamment que « l'Etat, dans une certaine mesure, rentre dans la bataille des mœurs »³¹⁶ et intervienne afin de favoriser l'émergence de dispositions et de comportements éthiques. Plus largement, dans le traitement des actes anti-sociaux ou des actes criminels proprement dits, la Troisième voie insiste sur la responsabilité des individus : « les travaillistes se libèrent d'une vision qui jugeait que des considérations d'ordre social pouvaient atténuer la responsabilité personnelle des criminels et des auteurs de troubles »³¹⁷, précise Tony Blair. Le mot d'ordre du New Labour dans ce domaine « Dur avec le crime, dur avec les causes du crime » (*Though on the crime and though on the causes of crime*, comme le répète le leader travailliste)³¹⁸ traduit ce nouveau mode de pensée. Si la communauté (et notamment l'Etat) doit remplir certaines obligations, le citoyen a lui aussi certains devoirs, comme celui de respecter les règles établies et les lois.

Ainsi, le principe de responsabilité mutuelle ou de devoirs réciproques doit régir, pour la Troisième voie, l'ensemble des activités. Il est en outre important de noter qu'il

³¹⁵ Anne APPLEBAUM, « Tony Blair and the New Left », *Foreign Affairs*, volume 76, n° 2, 1997, pp. 52-53.

³¹⁶ Patrick CINGOLANI, « Plus à gauche...Anthony Giddens et la « troisième voie » », *Raison présente*, n° 133, janvier 2000, p. 10.

³¹⁷ Tony BLAIR, « La Troisième Voie », op. cit., pp. 244-245.

³¹⁸ L'expression a été utilisée pour la première fois par Tony Blair le 10 janvier 1993 dans l'émission de Radio 4 : « The World this Week end ».

s'adresse à l'ensemble de la population et pas seulement aux bénéficiaires des prestations sociales. Il s'applique aussi bien aux riches qu'aux pauvres. En tant que principe éthique, l'expression « pas de droits sans responsabilités » doit en effet pour Anthony Giddens « s'appliquer à tout le monde [...] sans quoi le précepte ne s'appliquera qu'aux pauvres et aux nécessiteux – comme cela tend à être le cas dans les politiques de droite »³¹⁹. Par cette utilisation extensive de la notion de responsabilité mutuelle, c'est donc plus largement toute la manière de percevoir l'action politique et par conséquent la façon dont doivent être abordées les politiques à mener, que la Troisième voie souhaite modifier et rénover.

C'est cet ensemble de principes et ce nouveau corpus idéologique que les nouveaux travaillistes britanniques souhaitent voir adopter par l'ensemble de la gauche européenne.

Section 3 : La Troisième voie en débats : l'accueil de la gauche européenne

Etablie dans un contexte politique et social spécifiquement britannique, la Troisième voie est néanmoins considérée par ses concepteurs comme un projet destiné à être diffusé dans l'ensemble de la gauche européenne. Tony Blair, porte-drapeau de la théorie, souhaite en faire un modèle sur lequel les partis socialistes et sociaux-démocrates européens pourront prendre exemple et s'appuyer pour faire évoluer leur doctrine. Se pose alors la question de l'exportabilité du modèle proposé par le New Labour et surtout de la réaction de ses homologues européens, notamment français et allemand. L'accueil réservé par ces deux partis « piliers » de la gauche européenne que sont le Parti socialiste et le Parti social-démocrate allemand était donc particulièrement important.

³¹⁹ Anthony GIDDENS, « La Troisième Voie », op. cit., p. 78.

Paragraphe 1 : Le SPD : la construction d'une troisième voie allemande ?

Cette « troisième voie allemande », concrétisée par l'expression d'une vision, commune avec le New Labour, pour l'avenir de la gauche européenne est aussi la résultante d'une évolution programmatique propre au Parti social-démocrate.

I : SPD – New Labour : une même vision de la gauche européenne ?

Dans les nombreux débats qui ont eu lieu à la fin des années 1990 sur le développement de la Troisième voie et ses répercussions sur la gauche européenne, le SPD a été souvent considéré comme le parti lui ayant réservé un accueil particulièrement favorable. Le parti allemand, disait-on alors, était très perméable aux thèses développées par le New Labour et Gerhard Schröder était volontiers présenté comme le « Tony Blair allemand ». De fait, un rapprochement a bel et bien eu lieu entre les deux partis. Les sociaux-démocrates allemands ont en effet suivi avec intérêt dès ses débuts la nouvelle orientation politique adoptée par le parti travailliste. Des contacts bilatéraux réguliers se sont alors développés entre les représentants des deux partis et se sont intensifiés après la victoire électorale de Tony Blair. Celle-ci fut étudiée par les membres du SPD, qui ont été particulièrement séduits par les techniques électorales employées mais aussi par le discours et l'offre politique qui ont permis aux travaillistes de revenir au pouvoir³²⁰. Leur intérêt est d'autant plus grand qu'ils connaissent une situation similaire à celle de leurs homologues britanniques. Comme ces derniers, ils souhaitent renouer avec le pouvoir après en avoir été exclus pendant une longue période³²¹ et doivent faire face à une opposition conservatrice qui a mené pendant quinze ans une politique marquée par le libéralisme économique. Ces échanges entre New Labour et SPD ont laissé des traces visibles dans la campagne des sociaux-démocrates pour les élections au Bundestag de 1998, tant du point de vue de l'organisation que du contenu programmatique. Et après la victoire du SPD en septembre

³²⁰ Heinz Albert HUTHMACHER, « Le gouvernement Blair : un bilan intermédiaire », in « New Labour ... Old England », *Témoin*, n° 24, op. cit.,

³²¹ Le SPD a en effet alors perdu quatre élections successives, en 1983, 1987, 1990 et 1994.

1998, un groupe de travail a été mis en place entre la chancellerie fédérale et le 10, Downing Street (sans équivalent côté français)³²².

Ce dialogue s'est traduit par la publication le 8 juin 1999 d'un texte cosigné par Tony Blair et Gerhard Schröder et intitulé : *Europe : The Third Way-die Neue Mitte. La voie de l'avenir pour les sociaux-démocrates européens*³²³. Ce texte en forme de programme pour la social-démocratie européenne, qui a eu un certain retentissement médiatique, a surtout attiré l'attention par le caractère libéral de son contenu et sa vision positive du libéralisme économique. Le manifeste se trouve en cela dans le prolongement des thèses développées par les théoriciens de la Troisième voie dans ce domaine. Tirant les leçons du passé, les deux leaders y écrivent que la social-démocratie « a parfois confondu justice sociale et égalité des revenus. De ce fait, l'effort et le sens des responsabilités n'étaient pas suffisamment récompensés »³²⁴. Ils condamnent également le développement excessif des attributions de l'Etat (et donc de la bureaucratie) qu'a engendré « l'idée que l'Etat devrait remédier aux carences du marché et aux dommages qui en résultent »³²⁵. Et reprenant un thème cher aux modernisateurs travaillistes, ils soulignent « les défaillances en matière d'obligations réciproques »³²⁶, les droits ayant été trop souvent placés au-dessus des responsabilités. Ce constat ainsi établi, les auteurs du document proposent une série de solutions nouvelles, en rejetant tout préjugé idéologique. On peut noter, parmi celles-ci, l'appel à une accentuation de la flexibilité des marchés, et notamment le marché du travail. Un nouveau rôle de l'Etat est également suggéré, celui-ci devant « tenir le gouvernail et non les rames »³²⁷. La responsabilité individuelle doit être réhabilitée, surtout dans le domaine de la politique sociale. Il s'agit aussi de promouvoir l'initiative individuelle et l'esprit d'entreprise à tous les niveaux : il faut donc construire « une société qui célèbre les mérites des chefs d'entreprise performants au même titre que ceux des artistes ou des footballeurs - et qui apprécie la créativité sous toutes ses formes »³²⁸. Et en matière économique, une stratégie fondée sur l'offre (centrée sur les bienfaits de l'entreprise) est préconisée : les auteurs souhaitent lancer une « politique de

³²² Lucas DELATTRE, « Une nouvelle Allemagne ? », *Politique étrangère*, 4/98, hiver 1998-1999, p. 726.

³²³ On trouvera une version française du texte dans les *Notes de la Fondation Jean-Jaurès*, n° 13, Paris, août 1999, pp. 15-39.

³²⁴ « Europe : The Third Way-die Neue Mitte. La voie de l'avenir pour les sociaux-démocrates européens », in *Notes de la Fondation Jean Jaurès*, n° 13, op. cit., p. 17.

³²⁵ Ibid, p. 18.

³²⁶ Ibidem.

³²⁷ Ibid, p. 21.

³²⁸ Ibid, p. 22.

gauche de l'offre » reposant prioritairement sur « une politique fiscale visant à promouvoir une croissance durable »³²⁹, ce qui implique une simplification et une diminution de l'imposition des entreprises. En formulant ces différentes propositions, Tony Blair et Gerhard Schröder entendent jeter les bases d'une social-démocratie européenne moderne.

En cosignant le texte, « à la tonalité très New Labour »³³⁰, le nouveau chancelier allemand semble donc souscrire aux orientations politiques défendues par le premier ministre britannique et son entourage et adhérer au projet qu'il développe pour la gauche européenne. Cependant, contrairement à la Grande-Bretagne où la publication du « manifeste Blair-Schröder » n'a pas suscité beaucoup d'échos, elle a provoqué en Allemagne un vaste débat. Le document a déclenché une vive polémique sur la Troisième voie à l'intérieur du SPD, et ses partisans se sont retrouvés en minorité au sein du parti et de son groupe parlementaire. Les détracteurs ont reproché au texte d'être trop peu concret, de comporter quelques contradictions et d'afficher une tendance trop libérale. Selon eux, la vision qu'il propose, étant donné le manque de perspectives de justice sociale, s'écarte des « vraies » valeurs de la social-démocratie allemande. Wolfgang Thierse, alors Président du parlement fédéral et Vice-président du SPD, formule d'ailleurs quelques réserves : il reconnaît que le document « lance des pistes », mais affirme aussi que « celui qui défend de nouvelles idées doit apporter la preuve de leur pertinence et veiller à ce qu'elles soient en accord avec les valeurs fondamentales du parti... Une des faiblesses du document provient du fait qu'il analyse trop peu la situation économique et sociale »³³¹. La tentative de rapprochement entre le SPD et le New Labour a donc été entachée par l'expression de sensibilités politiques particulières du côté allemand, une partie des sociaux-démocrates se sentant « blairisés » et ne souhaitant pas « d'importation idéologique libérale conservatrice à la sauce britannique »³³². L'opposition au sein du parti social-démocrate a en outre été rendue publique et a entre autre pris la forme d'un « contre document » élaboré par la commission des valeurs du SPD. Cette critique ne se limitait d'ailleurs pas à des points d'ordre idéologique mais portait également sur la méthode employée par les deux chefs de gouvernement qui avaient omis de consulter les instances de leurs partis et les groupes

³²⁹ Ibid, p. 25.

³³⁰ Gilles FINCHELSTEIN, « Mener le débat sur le fond », *Notes de la Fondation Jean Jaurès*, n° 13, op. cit., p. 4.

³³¹ Wolfgang THIERSE, *Der Spiegel*, 5 juillet 1999, cité in Jean-Pierre GOUGEON, « Légitimer le « nouveau centre » en Allemagne », in *Les Notes de la Fondation Jean Jaurès*, n° 13, op. cit., pp. 57-58.

³³² Heinz Albert HUTHMACHER, « Le gouvernement Blair : un bilan intermédiaire », op. cit., p. 226.

parlementaires. Ces querelles intestines sur la Troisième voie, qui ont été interprétées par l'opinion publique comme une opposition de fond entre les « traditionalistes » et les « modernistes », ont d'autant plus de retentissement qu'elles interviennent au moment où le gouvernement Schröder doit faire face à une crise interne provoquée par la démission d'Oskar Lafontaine. Pour certains, ce contexte explique d'ailleurs en grande partie (voire totalement) la démarche de Gerhard Schröder : avec le manifeste, le chancelier se serait inscrit « dans une logique [...] au mieux pragmatique, au pire opportuniste »³³³ ; l'objectif supposé étant de reprendre la main et de montrer sa volonté de « tourner la page Lafontaine »³³⁴, notamment sur le plan de l'orientation économique. On notera néanmoins que, face aux vives réactions qu'il a suscitées, le document Blair / Schröder ne fut pratiquement plus évoqué par la chancellerie fédérale. Le chef du gouvernement a vite abandonné cette référence, même s'il reconnaît lui-même que le texte « comportait en germe bien des thèmes que nous [le gouvernement social-démocrate] devons reprendre dans l'Agenda 2010 »³³⁵. En cela, la signature du document en commun avec le New Labour constitue bien plus qu'un simple acte emprunt de pragmatisme ou d'opportunisme. Elle est révélatrice d'un phénomène plus profond, à savoir l'évolution programmatique du SPD.

II : Une évolution programmatique spécifique

Cette accointance avec les thèses de la Troisième voie britannique ne marque pas un simple suivisme de la part des sociaux-démocrates allemands. Elle ne fait plutôt que confirmer le mouvement qui a animé le SPD et la mutation doctrinale qu'il a réalisée depuis plusieurs années. Depuis le milieu des années 1980, le Parti social-démocrate, comme son homologue anglais, est marqué par un processus qui aurait été finalisé par l'équipe réunie autour de Gerhard Schröder. A la suite de la défaite électorale de 1983, le parti décide, dès son congrès d'Essen de 1984, de lancer un processus de rénovation afin d'élaborer un nouveau programme fondamental (*Grundsatz programm*). Ce chantier, qui a

³³³ Gilles FINCHELSTEIN, « Mener le débat sur le fond », in *Les Notes de la Fondation Jean Jaurès*, n° 13, op.cit., pp. 4-5.

³³⁴ Ibidem.

³³⁵ Gerhard SCHRÖDER, *Ma vie et la politique*, Paris, Odile Jacob, 2006, p. 206.

L'Agenda 2010, auquel fait référence Gerhard Schröder, est le nom générique qui a été utilisé pour désigner l'ensemble des réformes souhaitées et mises en œuvre par le gouvernement Schröder dans la deuxième mandature.

rencontré quelques difficultés, a finalement débouché sur un résultat relativement peu satisfaisant et décevant par rapport à ce qui en était attendu³³⁶, comme ce fut le cas de l'entreprise de modernisation mise en œuvre à la même période par le Labour. Il faut ici noter que, à la différence du cas anglais, c'est surtout la gauche du parti qui est à l'initiative du processus, avec Oskar Lafontaine comme principale figure, ce dernier occupant le poste de président exécutif de la Commission Programme du parti. Et elle s'est heurtée à une opposition interne qui l'a obligée à revoir ses ambitions et à effectuer une rénovation moins audacieuse. Des débats ont notamment eu lieu autour des propositions d'Oskar Lafontaine relatives à la réduction du temps de travail moyennant une baisse des salaires et à la valorisation du temps libre. Cette idée de réduction du temps de travail est conçue dans la perspective d'une redistribution globale du travail, des revenus et des richesses ; la réduction de salaire envisagée étant proportionnelle aux revenus. Face aux attaques de la frange la plus à gauche du parti, notamment de Peter von Dertzen, qui déplore que le SPD en soit venu à « faire payer la crise aux salariés » sans s'interroger sur les responsabilités du système capitaliste, et face aux vives critiques des organisations syndicales, Oskar Lafontaine ne persista pas. Les différentes idées « ambitieuses » de réaménagement du travail ne figureront finalement pas dans le texte. Le nouveau programme fondamental fut voté au congrès de Berlin et rendu public en décembre 1989. Il traite de qualité de la vie, et moins de production ou de quantité ; la critique du capitalisme s'accompagnant de la critique de la société industrielle³³⁷. La croissance pour elle-même est mise en cause et le progrès est vu sous l'angle qualitatif. La sécurité collective et le désarmement sont moins soulignés. Le programme propose également une définition précise du travail féminin, dans la famille ou dans l'entreprise. Le parti s'engage en outre à promouvoir la modernisation de l'économie sur des bases écologiques, affichant en cela ses préoccupations environnementales. Traduisant les inquiétudes du moment, il affirme son souci de garantir le droit au travail. Enfin, conformément aux principes fondamentaux de Bad Godesberg, et plus encore qu'en 1959, le SPD souligne son adhésion au marché et à la concurrence. Et le texte valorise explicitement l'initiative individuelle.

³³⁶ Pour plus de précisions, voir par exemple : Stephen PADGETT, « The German Social Democrats. A redefinition of social democracy or a Bad Godesberg Mark II ? », in Richard GILLESPIE et William PATERSON (dir.), *Rethinking Social Democracy in Western Europe*, Londres, Frank Cass, 1993, pp. 20-37 ; ou dans le même ouvrage, Carl CAVANAGH HODGE, « The Politics of programmatic renewal : postwar experiences in Britain and Germany », pp. 5-19.

³³⁷ John CROWLEY, *Sans épines, la rose*, op. cit., p. 223.

L'auteur fait en outre remarquer que cette critique de la société industrielle se trouve également à droite de l'échiquier politique et constitue donc un enjeu orthogonal par rapport à l'axe gauche-droite classique.

Même si elle comporte quelques points importants, la rénovation programmatique a été alors considérée par beaucoup comme superficielle et incomplète. Elle n'a en tout cas pas été suffisante pour faire gagner les sociaux-démocrates lors des élections de 1990 consécutives à la réunification.

L'évolution doctrinale jusque-là simplement amorcée s'est ensuite poursuivie et accélérée. Elle était de plus nécessaire, non seulement du point de vue électoral, mais aussi au regard des nouveaux enjeux liés à l'intégration des nouveaux Länder. Elle est favorisée par l'élection à la tête du SPD, confirmée lors du congrès de juin 1993, du ministre-président de Rhénanie-Palatinat, Rudolf Scharping³³⁸, ce qui fut considéré comme la victoire de l'aile droite du parti³³⁹. Le nouveau leader insiste alors sur la nécessité, en vue des prochaines élections, de mettre fin ou tout au moins d'atténuer les querelles intra-partisanes. Et il affirme que le parti doit adopter des positions plus centristes sur différents sujets³⁴⁰. C'est le cas pour certaines questions relatives aux libertés civiles³⁴¹. La politique économique du SPD est aussi renouvelée. Prenant en compte les conséquences de la réunification, l'ancien maire de Hambourg Klaus von Dohnanyi écrit en 1993 que « la privatisation est la seule réponse possible aux défis que représente la reconstruction de l'économie est-allemande »³⁴². L'introduction de la flexibilité des salaires en fonction de la situation de chaque entreprise est aussi acceptée. Au congrès de Wiesbaden de novembre 1993, le SPD adopte finalement le principe d'une réduction du temps de travail négociée, notamment comme moyen de lutte contre le chômage, sans compensation salariale intégrale. Ce positionnement en matière économique est confirmé par le programme électoral adopté au congrès de Halle le 24 juin 1994. Celui-ci repose essentiellement sur trois grandes lignes directrices : la lutte contre le chômage, la justice sociale et l'assainissement des finances publiques. Un pacte pour l'emploi est proposé afin de « créer plus d'emplois et plus de croissance compatible avec la qualité de la vie, la justice sociale et la protection de l'environnement »³⁴³. Le partage du travail (qui passe par une baisse du

³³⁸ Rudolf Scharping succède à Bjorn Engholm, qui a démissionné suite à un scandale relatif à une affaire de corruption.

³³⁹ Geoffrey K.ROBERTS, *Party Politics in the New Germany*, London, Pinter, 1997, p. 143.

³⁴⁰ Gerard BRAUNTHAL, *Parties and politics in modern Germany*, Boulder Colorado, Westview Press, 1996, p.167.

³⁴¹ Ceci suscita des protestations dans l'aile gauche du SPD, qui estimait qu'en adoptant ces positions, le parti devenait le clone de la CDU.

³⁴² Klaus Von DOHNANYI, « La Construction de l'Est », 1993, cité in Jean-Pierre GOUGEON, *La social-démocratie allemande 1830-1996. De la révolution au réformisme*, Paris, Aubier, 1996, p. 397.

³⁴³ *Das Regierungsprogramm 1994* (programme gouvernemental de 1994), Bonn, Vorstand der SPD, 1994.

temps de travail et une plus grande flexibilité dans l'organisation de celui-ci) est préconisé. L'établissement d'une plus grande justice sociale, qui passe par cette lutte contre le chômage, nécessite également la mise en place d'une réforme fiscale : il s'agit, non pas d'augmenter la charge fiscale, mais de mieux la répartir et de la répartir différemment³⁴⁴. Pour améliorer les finances publiques, il est prévu de redéfinir les tâches de l'Etat et de diminuer les dépenses dans certains secteurs. Une autre répartition des moyens budgétaires de l'Etat doit également avoir lieu, privilégiant des secteurs tels que l'éducation, la formation et la recherche. Par ailleurs, le Parti social-démocrate réaffirme sa bienveillance envers les entreprises, notamment les petites et moyennes. Un programme d'aide aux investissements est envisagé, ainsi que des aides à l'exportation, un meilleur accès à la recherche appliquée et des facilités d'octroi du capital-risque. La réduction des charges salariales doit également aider les PME. « Comme pour mieux souligner l'évolution du SPD »³⁴⁵ sur ces questions économiques, Rudolf Scharping indiqua aux représentants patronaux que le parti était prêt à conclure un « pacte de solidarité »³⁴⁶ avec eux : si le SPD remportait les élections, il limiterait les augmentations de salaires des fonctionnaires en 1995, diminuerait les coûts des marges bénéficiaires et faciliterait l'investissement. Ce programme électoral de 1994 marque donc la volonté de concilier une certaine rigueur économique et l'instauration d'une plus grande justice sociale.

L'essentiel de ses idées sera repris et confirmé lors du congrès de Mannheim qui se tient du 14 au 17 novembre 1995. Le SPD y « poursuit sa marche vers le pragmatisme »³⁴⁷. Pour les sociaux-démocrates et leur nouveau président Oskar Lafontaine, ce n'est qu'« en reconnaissant l'existence d'un lien entre les taux de change, les taux d'intérêts et le niveau des salaires »³⁴⁸, en favorisant les petites et moyennes entreprises, en encourageant la diminution du temps de travail que le chômage pourra durablement diminuer. Le SPD réaffirme lors de ce congrès son souhait de concilier une politique de l'offre et une politique de la demande : une motion précise ainsi que « la consolidation budgétaire et la diminution des impôts doivent être menées de concert pour qu'en résulte une stratégie en

³⁴⁴ Concrètement, cela signifie : l'établissement d'un rapport plus équilibré entre les revenus des salariés et ceux du patronat ; une plus grande imposition des revenus les plus élevés, par l'instauration d'une taxe complémentaire.

³⁴⁵ Gerard BRAUNTHAL, *Parties and politics in modern Germany*, op. cit., p. 168.

³⁴⁶ Ibidem.

³⁴⁷ Albert WAHL, *Les forces politiques en Allemagne, XIXème-XXème siècle*, Paris, Armand Colin, 1999, coll. U, p. 273.

³⁴⁸ *Rede des stellvertretenden SPD-Vorsitzenden Oskar Lafontaine* (discours du vice-président du SPD Oskar Lafontaine), 15 november 1995, Bonn, Parteivorstand.

faveur d'une augmentation de la croissance et de l'emploi »³⁴⁹. Et Gerhard Schröder, alors porte-parole du parti pour les affaires économiques, affirme quelque temps plus tard : « Nous avons besoin d'un Etat qui réalise des infrastructures et diminue en même temps les charges pesant sur l'économie »³⁵⁰. Cependant, par ce pragmatisme dont veut faire preuve le SPD, il atténue simultanément ses différences avec le parti chrétien-démocrate. En matière économique, cette diminution de la distinction entre les deux partis est d'ailleurs admise voire revendiquée par Gerhard Schröder : « Il ne s'agit pas de faire la différence entre une politique économique sociale-démocrate et une politique économique conservatrice, mais entre une politique économique moderne et une politique économique qui ne l'est pas »³⁵¹, déclare-t-il à la fin de l'été 1995³⁵².

Cette rhétorique de la modernité, préférée au clivage traditionnel gauche/droite, est caractéristique de la nouvelle attitude des sociaux-démocrates. Pendant la campagne pour les élections de 1998, au clivage socialisme contre libéralisme qu'Helmut Kohl tentait de faire renaître, le candidat du SPD a toujours préféré une opposition entre « ancien » et « moderne », lui-même se déclarant bien entendu comme l'homme de la modernité³⁵³. Elle s'intègre dans le projet des modernisateurs sociaux-démocrates et de la politique de « Nouveau centre » que veut mettre en place l'équipe réunie autour du futur chancelier Gerhard Schröder. Ce concept de « Nouveau centre » (*Neue mitte*), lancé pour la campagne de 1998 et théorisé par Bodo Hombach dans son ouvrage *L'élan. La politique du nouveau centre*³⁵⁴, se veut en effet trans-clivage. Il a pour vocation de réaliser « la rencontre historique entre le vrai libéralisme et la social-démocratie »³⁵⁵. Le Nouveau centre a la volonté de situer l'action politique et réformatrice sous un autre angle que celui, traditionnel, de la droite et de la gauche, notions qui ne représenteraient plus grand chose :

³⁴⁹ *Beschluss der SPD-Mannheimer Parteitage : Arbeitsplätze für Deutschland* (résolution du congrès du SPD de Mannheim : Des emplois pour l'Allemagne), 1995.

³⁵⁰ Gerhard Schröder, *Der Spiegel*, 25 décembre 1995.

³⁵¹ Gerhard SCHRÖDER, cité in Jean-Yves PARAÏSO, « Gerhard Schröder : changement de politique ou légitimation sociale-démocrate du néo-libéralisme », *La pensée*, n° 316, octobre-novembre-décembre 1998, p. 137.

³⁵² On peut ici remarquer la similitude de ces propos avec ceux tenus trois ans plus tard par Tony Blair devant l'Assemblée nationale : « La gestion de l'économie n'est ni de droite ni de gauche, elle est bonne ou mauvaise ». Sur ce terrain, Gerhard Schröder semble ainsi avoir été un précurseur, ce qui tend à montrer que sa position ne se résume pas à un simple alignement sur le leader britannique.

³⁵³ Lorraine MILLOT, « Le bouleversement tranquille », *Documents : Revue des questions allemandes*, n° 4, 1998.

³⁵⁴ Bodo HOMBACH, *Der Aufbruch. Die Politik der Neuen Mitte*, (L'élan. La politique du Nouveau centre), Düsseldorf, Econ, 1998.

³⁵⁵ *Ibid*, pp. 10-11.

« La rénovation du modèle politique social-démocrate au-delà des catégories droite-gauche est une tendance internationale, qui tient depuis longtemps compte des réalités existantes »³⁵⁶. Et, comme la Troisième voie, il a pour objectif de réaliser une « symbiose entre les principes libéraux et les valeurs fondamentales de la social-démocratie »³⁵⁷. Ecartant tout préjugé idéologique, le Nouveau centre souhaite simplement s'attaquer aux réformes restées en panne après seize ans de pouvoir conservateur. « Idéologie » et « vision » sont ainsi deux mots bannis du vocabulaire de la nouvelle équipe qui arrive au pouvoir en septembre 1998³⁵⁸. De cette manière, le Nouveau centre entend regrouper tous les créateurs, « de l'ouvrier spécialisé au grand chercheur »³⁵⁹. Dans son discours au congrès du SPD en 1997 à Hanovre, le futur chancelier a tenté de le définir et d'en délimiter les contours de cette manière : « Je le sens clairement, des alliances nouvelles existent. Un sentiment d'appartenance commune lie les chefs d'entreprise, les salariés et les ouvriers qui, par leurs performances, gagnent leur vie tout en servant l'intérêt général [...]. Je veux voir parmi nous les individualistes à l'esprit solidaire, les pragmatiques avec des visions, ceux qui agissent, les chefs d'entreprise qui considèrent comme contraire à l'esprit de notre temps le fait de ne connaître ni le pays ni les gens avec lesquels ils travaillent, les ouvriers et les artisans fiers de leurs réalisations »³⁶⁰. Il insiste particulièrement sur la nécessité d'une coopération entre les différentes catégories professionnelles créatrices de richesses : cette coopération est indispensable pour construire la « société participative » qu'il appelle de ses vœux, et qui n'est pas sans rappeler la « stakeholder society » chère à Tony Blair. De cette présentation découle l'idée que les réformes, notamment lorsqu'elles touchent le domaine social, ne sauraient être conduites sans un large consensus. Le Nouveau centre constitue ainsi « le socle à partir duquel les réformes peuvent être engagées »³⁶¹.

Cette volonté de susciter l'adhésion est d'autant plus importante que les réformes envisagées par les sociaux-démocrates du Nouveau centre rompent avec certaines conceptions traditionnelles de la social-démocratie. Car, comme de nombreux observateurs

³⁵⁶ Ibid, p. 62.

³⁵⁷ Ibid.

³⁵⁸ Lorraine MILLOT, « Le bouleversement tranquille », op. cit.,

³⁵⁹ Jean-Pierre GOUGEON, « Le « Nouveau centre » de Gerhard Schröder », *Esprit*, n° 251, mars-avril 1999, pp. 87-88.

³⁶⁰ Gerhard SCHRÖDER, *Reden und Leitanträge vom, SPD-Parteitag, Hannover 2-4 Dezember 1997* (« Discours et motions du congrès du SPD, Hanovre, 2-4 décembre 1997 »), SPD – Parteivorstand, Bonn, 1997, p. 105.

³⁶¹ Jean-Pierre GOUGEON, « Le « Nouveau centre » de Gerhard Schröder », op. cit., p. 88.

ont pu le souligner, « les modernistes du SPD invitent à une véritable révolution programmatique »³⁶². Jean-Yves Paraiso³⁶³ relève ainsi différents termes qui reviennent dans le discours et les documents³⁶⁴ du SPD et qui fournissent une grille de lecture de sa nouvelle vision économique et sociale : mondialisation, baisse des coûts de production et allègement des charges, flexibilité/dérégulation, compétitivité des entreprises allemandes, modernisation et rénovation de l'Etat social. De fait, comme l'affirme peu avant le scrutin de 1998 le député « moderniste » et futur secrétaire d'Etat parlementaire au ministère de l'Economie Siegmur Mosdorf : « Le SPD est en train de parachever sa mutation économique [...]. Depuis sept ou huit ans, les quadras du parti se battent pour convaincre la vieille garde que la création de richesse vient avant la répartition. La victoire de Schröder sera l'aboutissement de ces efforts »³⁶⁵. Les partisans du Nouveau centre (comme les tenants de la Troisième voie britannique) justifient ce changement par la nécessité de prendre acte du nouvel environnement « mondialisé » et de s'y adapter. Les sociaux-démocrates, comme l'écrit Klaus von Donhanyi, ne pouvaient pas ignorer les « mutations structurelles » provoquées par la mondialisation ni renoncer à « répondre à la nécessité de la rationalisation »³⁶⁶. Ceci implique, d'après l'ancien maire de Hambourg, « d'assouplir et réduire le temps de travail en acceptant de réduire les salaires »³⁶⁷, même s'il reconnaît que « cette pression d'une ouverture vers le bas de l'échelle des salaires est certes à mettre au passif de la mondialisation »³⁶⁸. Cette même vision de la mondialisation se retrouve en partie chez Gerhard Schröder ; ce qui lui valut d'être présenté comme un « libéral à tu et à toi avec la mondialisation »³⁶⁹. Il percevait ainsi la mondialisation en terme de concurrence à laquelle se livrent non seulement les entreprises privées mais aussi les Etats eux-mêmes. Dès lors, afin d'assurer la compétitivité de l'économie allemande, la baisse des coûts de production et des charges patronales seraient des impératifs qui relèguent au

³⁶² Henrik UTERWEDDE, « La politique économique, quel renouveau ? » *Documents. Revue des questions allemandes*, n° 5/98, novembre-décembre 1998, p. 55.

³⁶³ Jean-Yves PARAIÏSO, « Gerhard Schröder et le retour de la social-démocratie au pouvoir », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 147, janvier-mars 1999.

³⁶⁴ On pourra par exemple se référer au document du 1^{er} septembre 1997 présentant les points clefs du « projet » économique du futur chancelier, et dont on peut lire de larges extraits : « Mit Mut und neuer Kraft für Innovation und Wachstum in Deutschland », Thesenpapier des wirtschaftlichen Diskussionskreises von Ministerpräsident Gerhard Schröder vom 1. September 1997, *Blätter für deutsche und internationale Politik*, Bonn, n° 12, décembre 1997.

³⁶⁵ Siegmur MOSDORF, *Le nouvel Economiste*, n° 1111, 18 septembre 1998, p. 33.

³⁶⁶ Klaus VON DONHANYI, « La mondialisation, une chance pour l'Etat social », *Courrier International*, n° 369, 27 novembre-3 décembre 1997.

³⁶⁷ Ibid.

³⁶⁸ Ibid.

³⁶⁹ Lorraine MILLOT, « Un champion de l'ascension sociale », *Libération*, 3 mars 1998, p. 2.

second plan tous les autres aspects de la politique sociale. Ceci amènerait le leader social-démocrate à entrer dans une logique néo-libérale de dumping social selon laquelle les salariés doivent consentir des sacrifices (accepter notamment une réduction sinon un gel de leurs salaires et une remise en cause de leurs droits fondamentaux) afin de préserver leurs emplois. Selon cette lecture de l'attitude de Gerhard Schröder envers la mondialisation, celui-ci ferait preuve d'un certain fatalisme envers cette donnée incontestable et l'appréhenderait « comme un descriptif de l'ordre naturel »³⁷⁰ ; de ce fait, il considérerait ou laisserait sous-entendre que la mondialisation rend inéluctable la conduite d'une politique néo-libérale. Afin de relativiser et d'atténuer cette perception quelque peu « radicale » de la politique du dirigeant allemand, il convient de noter que, si Gerhard Schröder accepte bel et bien « un phénomène tout simplement incontournable »³⁷¹, il ne semble pas pour autant être un partisan de la version néo-libérale de la mondialisation. Il ne nie pas le fait que ce processus comporte certaines dérives ou injustices et en dénonce les aspects négatifs. Et pour lui, la mondialisation ne doit pas être abandonnée au libre jeu des marchés car « l'absence de contrôle des marchés a transformé la mondialisation en un marché de l'angoisse »³⁷². Il souhaite donc organiser la mondialisation qui n'est ni « bonne », ni « mauvaise », c'est-à-dire « avant tout la ramener dans le giron de la politique »³⁷³. Selon lui, il revient aux Etats et aux gouvernements de façonner la mondialisation, « de lui donner une âme », faute de quoi « des affairistes sans scrupules et des idéologues extrémistes s'en chargeront »³⁷⁴. Dès lors, pour lui, plus que la mondialisation en elle-même, ce sont les politiques menées qu'il faut juger : « La mondialisation ne porte en elle ni « bien » ni « mal ». Elle s'accompagne simplement d'une bonne ou d'une mauvaise façon de gouverner »³⁷⁵. Le leader allemand veut certes adapter la gauche à une mondialisation inéluctable, mais « entend, par son pragmatisme, protéger l'Allemagne de ses excès »³⁷⁶.

Si Gerhard Schröder n'adhère donc pas – ou pas complètement – au néolibéralisme dont est emprunt le processus de mondialisation, il est néanmoins certain qu'il a considéré,

³⁷⁰ Jean-Yves PARAÏSO, « Gerhard Schröder et le retour de la social-démocratie au pouvoir », op. cit.,

³⁷¹ Gerhard SCHRÖDER, « Démocratiser la mondialisation », in « L'ère des chances. Sécurité, modernité et justice à l'ère de la mondialisation », *Neue Gesellschaft des Frankfurter Hefte*, Berlin, avril 2002.

³⁷² Ibid.

³⁷³ Ibid.

³⁷⁴ Ibid.

³⁷⁵ Ibid.

³⁷⁶ Arnaud LEPARMENTIER, « Largement réélu à la tête du SPD, M. Schröder sort renforcé par le recentrage de sa politique », *Le Monde*, 9 décembre 1999.

avec les modernistes du SPD, que cette dernière lui offrait une chance à saisir et l'opportunité de rénover le « modèle » allemand³⁷⁷. L'accord de gouvernement d'octobre 1998 entre les partis de la coalition stipule d'ailleurs que la politique menée doit « mettre à profit les chances de la mondialisation pour une croissance durable, l'innovation et la création d'emplois dans les secteurs d'avenir »³⁷⁸. Ceci se traduit notamment par un discours en faveur de la flexibilité, qui constitue à leurs yeux un moyen de maintenir la compétitivité des entreprises : « La flexibilité est quelque chose qui doit être assuré pleinement »³⁷⁹, déclare Gerhard Schröder. Elle est également un instrument de lutte contre le chômage, l'introduction de davantage de souplesse dans l'organisation du travail devant permettre de créer des emplois nouveaux. Dans cette même logique, toujours afin d'accroître la compétitivité et favoriser l'emploi, sont préconisés une baisse des coûts de production et un allègement des charges salariales. Le projet du « Nouveau centre », tel qu'énoncé par exemple dans les ouvrages de Siegmur Mosdorf³⁸⁰ et Bodo Hombach³⁸¹ entend adapter la social-démocratie allemande à ces nouvelles données et transformer la pensée social-démocrate en abandonnant les « vieilles recettes » jugées dépassées et en surmontant ou dépassant les obstacles idéologiques. Comme l'écrit John Vinocur, le Nouveau centre est un lieu où « des mots tels que « risque », « esprit d'entreprise », et « marchés du travail flexibles » coexistent avec des expressions d'allégeance à la justice sociale et à une juste distribution des revenus »³⁸². Il s'agit pour le Nouveau centre de trouver un nouvel équilibre entre croissance économique, intégration sociale, développement écologique et processus démocratique. La manière dont Gerhard Schröder résume sa politique montre bien la philosophie qui l'anime : « Dans ce siècle de mondialisation tout a changé à un rythme accéléré : les entreprises, le monde du travail, la société, la politique internationale. Dans de telles conditions, il est plus que jamais capital de stabiliser et renforcer le « centre » politique et social [...]. Il nous faut une politique qui récompense l'effort, encourage l'innovation et favorise l'équilibre social. [...] Une

³⁷⁷ Edouard HUSSON, *Une autre Allemagne*, Paris, Gallimard, 2005, p. 275.

³⁷⁸ *Aufbruch und Erneuerung – Deutschlands Weg in 21. Jahrhundert. Koalitionsvereinbarung zwischen der Sozialdemokraten Partei Deutschlands und Bündnis 90/Die Grünen* (Un nouveau départ : l'Allemagne en route vers le 21^{ème} siècle. Accord de gouvernement entre le Parti social-démocrate d'Allemagne et l'Alliance 90/Les Verts), Bonn, 20 octobre 1998.

³⁷⁹ Gerhard SCHRÖDER (entretien), « L'Euro nous contraint à faire des progrès rapides vers l'union politique », *Le Monde*, 3 avril 1998, p. 2.

³⁸⁰ Siegmur MOSDORF, Hubert KLEINERT, *Die Renaissance der Politik. Wege ins 21. Jahrhundert* (La renaissance de la politique. Des chemins vers le 21^{ème} siècle), Berlin, Siedler Verlag, 1998.

³⁸¹ Bodo HOMBACH, *Der Aufbruch. Die Politik der Neuen Mitte*, op. cit.,

³⁸² John VINOCUR, « Downsizing german politics », *Foreign Affairs*, n° 77, septembre-octobre 1998, pp. 11-12.

politique qui fuit devant ses responsabilités en appliquant de vieilles recettes parfaitement dépassées n'est en aucun cas une politique du « centre ». Notre pays a besoin d'une politique qui préserve l'équilibre, qui associe innovation et justice sociale, responsabilité individuelle et solidarité, rénovation et cohésion »³⁸³.

Cette politique du « centre » implique une évolution du corpus idéologique social-démocrate qui prolonge et accentue les divers changements déjà réalisés. Dans le domaine de l'économie, le SPD entend reconstruire et rénover l'économie sociale de marché³⁸⁴. Le candidat social-démocrate à la Chancellerie a d'ailleurs lui-même qualifié la plate-forme économique et sociale de sa campagne électorale de programme le plus conforme à l'économie de marché que le SPD ait jamais élaboré dans toute son histoire³⁸⁵. Le Nouveau centre se prononce pour une « politique de l'offre de gauche », ce qui implique entre autre de renforcer la concurrence, d'encourager le risque entrepreneurial et l'innovation et de mettre en réseau la recherche et l'entreprise. Il délaisse donc le néokeynésianisme auquel était pourtant encore attachée une grande partie du SPD et la politique de la demande chère à Oskar Lafontaine, « adepte d'un keynésianisme de combat »³⁸⁶. Les modernistes du SPD préconisent également – et surtout – une rénovation du « modèle » social allemand. Ils veulent réduire et redéfinir le rôle de l'Etat. « Le SPD a réalisé que l'Etat omnipotent et interventionniste n'est pas adapté aux conditions actuelles »³⁸⁷, déclare Gerhard Schröder, pour qui la rupture avec la tradition étatiste de la social-démocratie et l'ouverture à l'initiative individuelle constituent une véritable « « révolution culturelle » à gauche »³⁸⁸. Croire que la meilleure méthode pour assurer une plus grande justice sociale est d'avoir « plus d'état » a constitué, pour lui, « l'une des plus grandes illusions de la politique sociale des sociaux-démocrates »³⁸⁹. Le Nouveau centre veut donc un Etat « plus performant », « actif » et « motivant ». Ceci implique une redéfinition de l'Etat, et notamment de l'Etat social, allant surtout dans le sens d'une limitation de celui-ci : « Ce

³⁸³ Gerhard SCHRÖDER, *Die Mitte in Deutschland*, Discours au congrès du Parti social-démocrate à Berlin, 20 février 2002.

³⁸⁴ Dans son ouvrage, Bodo Hombach rend d'ailleurs un hommage appuyé à Ludwig Erhard, chrétien démocrate libéral et père de l'économie sociale de marché.

³⁸⁵ Benny MIKFELD, « Das marktwirtschaftlichste Programme, das die SPD je hatte », *zeitschrift für sozialistische Politik und Wirtschaft*, n° 100, mars-avril 1998, pp. 5-7.

³⁸⁶ Henri de BRESSON, *La nouvelle Allemagne*, Paris, stock, 2001.

³⁸⁷ Gerhard SCHRÖDER (entretien), « Haro sur l'euro ! », *Politique internationale*, n° 76, été 1997, p. 298.

³⁸⁸ Ibidem.

³⁸⁹ Gerhard SCHRÖDER, « L'Etat et la société civile », in « La société civile citoyenne. Propositions de redéfinition des missions de l'Etat et de la société », *Neue Gesellschaft des Frankfurter Hefte*, Berlin, novembre 2000.

qu'on appelle la transformation (Umbau) de l'Etat-providence est en fait une réduction (Abbau), dans une proportion modérée »³⁹⁰, estime Adolf Kimmel. La réforme de l'Etat social, telle qu'elle a été surtout menée lors de la seconde législature de Gerhard Schröder repose sur des principes qui rompent non seulement avec le « modèle » social allemand traditionnel, élaboré sous Bismarck, dans lequel l'Etat a un rôle prépondérant, mais aussi avec des principes fondateurs de la social-démocratie. Elle met en effet l'accent sur l'égalité des chances plutôt que sur la redistribution, repense le rôle de l'Etat au profit d'une plus grande responsabilité individuelle et, par là même, redéfinit le concept de justice sociale. Pour le Nouveau centre, la fonction redistributrice de l'Etat doit être réduite et les prestations sociales doivent donc être diminuées. Et si les contraintes budgétaires sont invoquées pour justifier cette position, il ne s'agit pas seulement d'assainir la base financière de l'Etat providence, mais aussi de mettre en œuvre une nouvelle philosophie, mettant au centre l'individu et sa propre responsabilité. Expliquant sa démarche, le chancelier Schröder déclare : « Nous réduirons les prestations distribuées par l'Etat, nous favoriserons la responsabilité individuelle et nous devrons davantage exiger de chaque individu »³⁹¹, résumant ainsi cette nouvelle philosophie qui anime son parti.

Celle-ci témoigne des réflexions sur la justice sociale qui ont eu lieu au sein du SPD, mais aussi dans les milieux académiques, des sociologues et des historiens s'interrogeant sur les finalités de l'Etat-providence³⁹². Ce débat autour de la justice part du constat de l'obsolescence du système existant. Comme l'indique en 2003 Olaf Scholz, alors secrétaire général du SPD, dans une contribution intitulée *13 thèses en faveur de la transformation de l'Etat providence et d'une politique sociale-démocrate d'avenir*, « la justice telle qu'elle a, dans l'Allemagne occidentale de l'après-guerre, été définie, c'est-à-dire essentiellement comme une juste répartition de l'accroissement de prospérité et de

³⁹⁰ Adolf KIMMEL, « Le chancelier Schröder, l'agenda 2010 et la crise du SPD », *Pouvoirs*, n° 112, janvier 2005, p. 156.

³⁹¹ Déclaration gouvernementale du Chancelier Schröder devant le parlement fédéral, le 14 mars 2003.

³⁹² On peut citer par exemple le sociologue Franz-Xaver Kaufmann, qui dans son ouvrage *Les variantes de l'Etat providence*, observe que le système social allemand est marqué, plus qu'ailleurs, « par un affaiblissement de la synergie entre politique sociale et politique économique » ; ou l'historienne Gabriele Metzler qui se demande dans son étude sur *L'Etat social allemand* si « l'Etat providence n'est pas, dans sa forme actuelle, un projet historiquement dépassé », celui-ci ayant été conçu dans un cadre purement national, à une époque de croissance et de quasi plein-emploi, en s'inspirant uniquement d'une philosophie de la répartition : Franz-Xaver KAUFMANN, *Variante des Wohlfahrtsstaats. Der deutsche Sozialstaat im internationalen Vergleich*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 2003 ; Gabriele METZLER, *Der deutsche Sozialstaat. Vom bismarckschen Erfolgsmodell zum Pflegefall*, Stuttgart, Deutsche Verlags-Anhalt, 2003.

revenu, n'est pas une perspective permettant de répondre aux défis actuels »³⁹³. Il faut donc revoir cette notion, l'adapter aux problèmes d'aujourd'hui et formuler « un concept plus général de justice »³⁹⁴. Cela implique notamment une conception de la justice sociale davantage fondée sur l'égalité des chances : « Dans la société du savoir et de l'information, c'est avant tout l'égalité des chances qui est déterminante en matière de justice sociale »³⁹⁵, selon Gerhard Schröder. Les sociaux-démocrates rompent donc avec l'égalitarisme et considèrent même que, sous certaines conditions, les inégalités peuvent être admises. « Je ne pense pas, où plutôt je ne pense plus, qu'il soit souhaitable d'avoir une société sans inégalités. Cela se termine par l'écrasement de l'individu. Lorsque les sociaux-démocrates parlent d'égalité, ils devraient penser à l'égalité des chances et pas à l'égalité des résultats. [...] La solidarité doit être comprise comme la possibilité pour chacun de se voir offrir de nouvelles perspectives »³⁹⁶, déclare le Chancelier. Et pour Peer Steinbrück, ministre-président de Rhénanie du Nord – Westphalie, les inégalités et les différences de revenus sont « justes quand elles résultent des performances de chacun »³⁹⁷. L'égalité des chances que veut promouvoir le Nouveau centre est conçue comme une « égalité des possibilités d'épanouissement individuelles et professionnelles »³⁹⁸, l'Etat ne pouvant plus assurer comme autrefois à chaque individu « une totale sécurité devant les accidents graves de la vie », mais devant garantir des « possibilités d'épanouissement réalistes et justes »³⁹⁹. L'égalité des chances, réaffirmée dans le nouveau programme fondamental du parti adopté lors du congrès de Hambourg le 28 octobre 2007, « offre un espace à l'épanouissement des préférences et des capacités individuelles »⁴⁰⁰. Cette nouvelle conception de l'égalité implique, comme l'indique Wolfgang Merkel⁴⁰¹, que de nouvelles priorités soient données à la politique sociale. Parmi celles-ci, l'éducation et la recherche ont une place privilégiée puisqu'elles sont placées au centre de la justice sociale ainsi redéfinie. « Innovation et justice, cela veut d'abord dire aujourd'hui éducation et formation. L'éducation, c'est, je

³⁹³ Olaf SCHOLZ, « Gerechtigkeit und solidarische Mitte im 21. Jahrhundert. 13 Thesen für die Umgestaltung des Sozialstaates und die zukunft sozial-demokratischer Politik », *Frankfurter Rundschau*, 7 août 2003.

³⁹⁴ Olaf SCHOLZ, « Umverteilen aber was ? », disponible sur <www.olafscholz.de>.

³⁹⁵ Gerhard SCHRÖDER, « L'Etat et la société civile », op. cit.,

³⁹⁶ Gerhard SCHRÖDER, « Je ne pense plus souhaitable une société sans inégalités », Propos recueillis par Jean- Marie Colombani, Eric Le Boucher et Arnaud Leparmentier, *Le Monde*, 20 novembre 1999.

³⁹⁷ Peer STEINBRÜCK, « Etwas mehr Dynamik, bitte », *Die Zeit*, 13 novembre 2003, n° 47, p. 18.

³⁹⁸ Wolfgang CLEMENT, interview dans *Die Zeit*, 5 juin 2003.

³⁹⁹ Ibidem.

⁴⁰⁰ *Hamburger Programm - Grundsatzprogramm der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands*- Beschlossen auf dem Hamburger Bundesparteitag der SPD am 28 oktober 2007, Berlin, SPD-Parteivorstand, p. 8.

⁴⁰¹ Wolfgang MERKEL, « Soziale Gerechtigkeit und die drei Welten des Wohlfahrtskapitalismus », *Berliner Journal für Soziologie*, n° 2, 2001, pp. 135-137.

crois, la question sociale du XXIème siècle. L'éducation, ce n'est pas seulement un commandement de la justice pour que chacun ait sa chance, mais aussi une question de survie pour notre société »⁴⁰², déclare le président du SPD lors du congrès du parti à Bochum le 17 novembre 2003. L'éducation sera d'ailleurs l'un des principaux thèmes de la motion de la direction du SPD, *Notre chemin vers l'avenir*⁴⁰³ présentée à ce même congrès de Bochum.

Cette évolution vers l'égalité des chances s'inscrit dans le mouvement plus général du passage de la justice sociale « par répartition » à une justice fondée sur la participation. L'individu doit avoir la possibilité de prendre son destin en main et doit pouvoir utiliser librement les opportunités qui lui sont offertes afin de s'épanouir professionnellement et socialement. Est ainsi considéré comme juste « ce qui place les individus en situation d'organiser leur vie comme ils le souhaiteraient »⁴⁰⁴. Ce changement est perceptible dans la terminologie utilisée par le SPD, le terme de *Verteilungsgerechtigkeit* (justice par répartition) étant aujourd'hui concurrencé par celui de *Beteiligungsgerechtigkeit* (justice sociale fondée sur la participation). Cette expression, beaucoup plus large, recouvre à la fois l'égalité des chances et le droit de chacun de participer à la vie économique et surtout sociale. Sans mettre l'objectif de justice sociale en question, les partisans du Nouveau centre s'en réfèrent donc à cette justice sociale fondée sur la participation, notion qui peut paraître « assez floue, mais moderne, et qui n'est pas sans rappeler les « possibilités données à l'individu de maîtriser son existence » »⁴⁰⁵, évoquées outre-manche. Cette nouvelle conception de la justice sociale fait également appel à davantage de responsabilité individuelle. L'individu doit fournir certains efforts et ne doit pas compter uniquement sur l'Etat pour faire face aux difficultés qu'il peut rencontrer ou pour lui garantir un certain niveau de vie. Cette réaffirmation du principe de responsabilité constituerait d'ailleurs, aux yeux de Klaus von Dohnanyi, un retour aux sources du modèle allemand : « Le modèle allemand, l'Etat social allemand, était, par tradition, fondé sur la responsabilité individuelle et la coresponsabilité. Les devoirs n'y étaient pas simplement considérés comme des vertus

⁴⁰² Gerhard SCHRÖDER, discours au Congrès du parti social-démocrate de Bochum.

⁴⁰³ « Unser Weg in die Zukunft », in *Anträge zum ordentlichen Bundesparteitag der SPD, Ruhr Congress Bochum, 17 bis 19 November 2003*.

⁴⁰⁴ Olaf SCHOLZ, « Gerechtigkeit und solidarische Mitte im 21. Jahrhundert. 13 Thesen für die Umgestaltung der Sozialstaates », op. cit.

⁴⁰⁵ Serge GOUAZE, « Le modèle rhénan à l'épreuve : solidarité et justice sociale », in Claire DEMESMAY, Hans STARK (eds), *Qui dirige l'Allemagne ?*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2005, p. 208.

secondaires, mais aussi comme la contrepartie des droits. La reconquête du principe de responsabilité individuelle dans toute la société, à tous les niveaux, constitue la clé de la modernisation du système allemand »⁴⁰⁶.

Enfin, de cette nouvelle philosophie découle une nouvelle façon d'envisager le rôle de l'Etat. Celui-ci ne doit pas être un simple redistributeur : « La qualité d'une politique de justice sociale n'est jamais prioritairement une question de quantité des transferts sociaux »⁴⁰⁷. Ce que confirme Gerhard Schröder lorsqu'il rappelle que « la vocation foncière de l'Etat social ne se résume pas à la simple répartition des moyens financiers »⁴⁰⁸. L'Etat doit avant tout donner aux individus les outils pour réussir, donc garantir l'égalité des chances, et pour le chef du gouvernement, c'est sur ce critère de « la mise à disposition des moyens d'accéder à l'excellence – en matière scientifique, économique et sociale – que l'Etat doit être jugé dans son rôle d'aiguillon »⁴⁰⁹. Il s'agit de construire un « Etat social préventif » (*präventiver Sozialstaat*) qui cherche à empêcher l'exclusion et le chômage en investissant dans l'éducation et dans la formation. Cet Etat social préventif, qui est destiné à prendre le pas sur l'Etat curatif, doit, conformément au principe de responsabilité de l'individu, se décharger d'un certain nombre d'engagements. Il est amené à se concentrer, en matière d'assistance, sur ceux qui ont vraiment besoin de son aide. D'une communauté de prospérité (c'est-à-dire ayant vocation à assurer des moyens d'existence confortables à chacun), l'Etat providence allemand serait ramené à une « communauté de secours »⁴¹⁰. Une bonne partie des principes se trouvant à la base de cet Etat social préventif souhaité par le Nouveau centre se retrouve dans le concept « d'Etat social prévoyant » utilisé par les dirigeants du SPD⁴¹¹ et présent dans le Programme de Hambourg de 2007. Le nouveau programme fondamental indique en effet que le parti souhaite transformer l'Etat social en un Etat social prévoyant, dont les objectifs centraux

⁴⁰⁶ Klaus von DOHNANYI, « La mondialisation, une chance pour l'Etat social », op. cit.

⁴⁰⁷ Olaf SCHOLZ, « Gerechtigkeit und solidarische Mitte im 21. Jahrhundert. 13 Thesen für die Umgestaltung der Sozialstaates », op. cit.

⁴⁰⁸ « Regierungserklärung von Bundeskanzler Schröder vor dem Deutschen Bundestag », 25 mars 2004.

⁴⁰⁹ Gerhard SCHRÖDER, « L'Etat et la société civile », op. cit.

⁴¹⁰ « Die neue Notgemeinschaft », *Süddeutsche Zeitung*, 14-15 août 2004.

⁴¹¹ Matthias PLATZECK, Frank-Walter STEINMEIER, Peer STEINBRÜCK (dir.), *Auf der Höhe der Zeit. Soziale Demokratie und Fortschritt im 21. Jahrhundert*, Berlin, Vorwärts Verlag, 2007.

Les auteurs, respectivement ministre-président du Brandebourg (et ancien président du parti), ministre des Affaires étrangères et ministre des Finances indiquent qu'ils souhaitent substituer à l'Etat-providence « qui répare » (reparierend) un Etat-providence « prévoyant » (vorsorgend) qui investit notamment dans l'éducation et la formation.

sont « la sécurité, la participation et l'émancipation »⁴¹². Celui-ci doit veiller à prévenir des situations de détresse sociale plutôt que de les soigner après coup⁴¹³. Pour Wolfgang Schröder⁴¹⁴, il s'agit de « redonner à l'Etat social allemand sa vocation émancipatrice » et de le libérer « de sa logique conservatrice bismarckienne »⁴¹⁵. Il faut donc, comme l'indiquent les objectifs mentionnés : assurer la protection des individus face aux différents aléas qu'il peut rencontrer dans la vie et face aux risques de la société contemporaine ; mais aussi permettre la participation de tous au développement économique, social et politique (ce qui passe par la garantie de l'égalité des chances) ; et promouvoir la capacité de chacun de maîtriser sa propre vie dans l'autodétermination (ce qui induit en contrepartie sa responsabilité). La réalisation de ces objectifs doit permettre l'intégration de tous dans la société et notamment dans la société du travail, cette intégration étant considérée comme « la mission supérieure de l'Etat social prévoyant »⁴¹⁶. On notera cependant que, si le programme de Hambourg concrétise une re-conceptualisation de l'Etat social, il ne rejette pas l'Etat providence traditionnel. Selon la logique énoncée, ce dernier et ses systèmes de sécurité sociale ne doivent pas être remplacés, mais modernisés. Il n'y a pas d'opposition entre Etat social prévoyant et Etat social palliatif, ceux-ci étant indissociables. L'objectif visé consiste seulement à créer un nouveau dosage entre « remède » et « prévoyance », mettant l'accent sur la seconde dimension⁴¹⁷. Si le Parti social-démocrate allemand n'a donc pas remis en cause l'Etat social en tant que tel, l'ensemble de ces observations montre qu'il lui a donné, notamment sous l'impulsion des « modernistes » emmenés par Gerhard Schröder, une nouvelle orientation qui rompt avec la conception social-démocrate traditionnelle. Cette nouvelle philosophie trouvera sa traduction concrète dans la série de réformes lancées par le gouvernement Schröder sous le nom d'Agenda 2010 dont « la logique d'ensemble » a été par beaucoup considérée comme « nettement libérale »⁴¹⁸. Ce changement ne s'est cependant pas opéré dans l'indifférence et a suscité de vives réactions, dans la société comme au sein du SPD. Ces réactions peuvent être rapprochées, dans une

⁴¹² *Hamburger Programm-Grundsatzprogramm der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands*, op. cit.

⁴¹³ Ernst HILLEBRAND, « Le SPD à la veille de l'adoption d'un nouveau programme fondamental », *Analyses et documents*, Friedrich Ebert Stiftung, octobre 2007, p. 2

⁴¹⁴ Wolfgang Schroeder est membre de la commission du programme du SPD.

⁴¹⁵ Wolfgang SCHROEDER, « Le modèle d' « Etat social prévoyant » », *Analyses et documents*, Friedrich Ebert Stiftung, mai 2008, p. 1.

⁴¹⁶ *Hamburger Programm...*, op. cit.

⁴¹⁷ Wolfgang SCHROEDER, « Le modèle d' « Etat social prévoyant » », op. cit., p. 2.

⁴¹⁸ Henrik UTERWEDDE, « L'économie allemande : comment sortir de la langueur ? », in Adelheid HEGE, Adolf KIMMEL, Stephan MARTENS, Henrik UTERWEDDE, *regards sur l'Allemagne unifiée*, La documentation française, 2006, p. 20.

certaine mesure, de celles qu'ont pu provoquer en France la diffusion de la Troisième voie et la publication du manifeste Blair-Schröder.

Paragraphe 2 : Les réticences du Parti socialiste français

I : L'accueil prudent de la Troisième voie

La Troisième voie n'a pas provoqué en France le même enthousiasme qu'elle a pu susciter ailleurs. C'est en effet la gauche française qui semble « la moins sensible aux sirènes du blairisme »⁴¹⁹. Des divergences entre les deux chefs de gouvernement nouvellement installés apparaissent dès le Congrès du Parti des socialistes européens qui se tient à Malmö le 6 juin 1997. Ces discordances ont été à l'époque interprétées, notamment par la presse, comme la confrontation entre « deux gauches »⁴²⁰. Il y aurait d'un côté le « socialisme traditionnel », (et sous-entendu la plupart du temps emprunt d'un certain archaïsme) défendu par Lionel Jospin et, de l'autre, le « post-socialisme » du modernisateur Tony Blair. Si cette façon de présenter les choses est sans aucun doute caricaturale, ce congrès du PSE a néanmoins vu s'exprimer deux visions politiques différentes. Tony Blair y a présenté la démarche des nouveaux travaillistes : « Notre tâche aujourd'hui n'est pas de mener les vieilles batailles mais de montrer qu'il existe une troisième voie, une manière de marier une économie ouverte, compétitive et qui connaît le succès, avec une société juste, décente et humaine »⁴²¹. Et il y a défendu son projet en reprenant les thèmes de la nécessaire stabilité économique, de la prudence budgétaire, du renforcement de la cellule familiale ou de la protection du citoyen contre la criminalité. Il présente également sa conception du rôle de l'Etat, dont la tâche essentielle est de garantir l'éducation et la formation : « Nous le disons. Il y a un rôle pour le gouvernement. Les forces du marché ne sont pas toutes puissantes. Mais ce rôle a changé. Il faut donner aux gens l'éducation, les méthodes et les connaissances techniques nécessaires pour que leurs initiatives, leurs talents prospèrent dans cette nouvelle économie. C'est ça la Troisième voie »⁴²². Lionel Jospin, quant à lui, évoque le socialisme démocratique, « idée qui gagne

⁴¹⁹ Laurent BOUVET, « Tony Blair est-il exportable ? », op. cit., p. 318.

⁴²⁰ « Les deux gauches », *Libération*, 7-8 juin 1997, pp. 1-5.

⁴²¹ Tony BLAIR, discours au congrès de PSE à Malmö, le 6 juin 1997.

⁴²² Ibidem.

aujourd'hui en Europe »⁴²³, souligne le « besoin de réguler les forces du marché libérées de tout contrôle » et se dit « très attaché à ce que la notion de services publics reste un élément central de notre modèle de civilisation »⁴²⁴. Il réaffirme les valeurs traditionnelles de la gauche face à un Tony Blair qui veut bousculer certains concepts.

La gauche française prend ainsi du recul par rapport au projet politique du New Labour. Le scepticisme dont elle fait preuve fut visible lors de la visite en France du Premier ministre britannique et lors de son discours prononcé à l'Assemblée nationale le 24 mars 1998. Alors que cette intervention, notamment dans son exposé de la politique économique, a ravi les députés de droite qui ont largement applaudi⁴²⁵, l'attitude sur les bancs de la majorité plurielle a été beaucoup plus mesurée. La déclaration de Laurent Fabius, alors Président de l'Assemblée nationale, à l'issue du discours, résume cet état d'esprit de la gauche : l'intervention de Tony Blair fut selon lui « brillante, exaltante, intéressante, mais un peu troublante pour un socialiste comme moi »⁴²⁶. Les socialistes français ne semblent donc pas complètement convaincus de la pertinence du projet porté par leurs homologues britanniques et ne semblent pas prêts à les rejoindre pour former une « Troisième voie » à dimension européenne. « Sil s'agit d'une troisième voie entre l'ultra libéralisme et le socialisme étatique, ça m'intéresse. Si la troisième voie se situe entre le libéralisme et la social-démocratie, je n'en suis pas »⁴²⁷, affirme ainsi Lionel Jospin en septembre 1998. Quelques mois auparavant, à Londres, lors de l'inauguration du Foreign Policy Centre le 23 juillet 1998, il avait déjà eu l'opportunité d'exprimer sa position. Il affirme à cette occasion qu'il « reste socialiste »⁴²⁸ car il veut maîtriser les excès du marché pour le rendre « plus juste » et énumère les « valeurs socialistes »⁴²⁹ essentielles. Il souligne en outre la diversité des contextes politiques dans lesquels les deux gouvernements évoluent et trace les grandes lignes de ce qui différencie le Parti socialiste

⁴²³ Lionel JOSPIN, discours au congrès du PSE à Malmö, le 6 juin 1997.

⁴²⁴ Ibidem.

⁴²⁵ Certains commentateurs n'ont alors pas manqué de faire remarquer que cette attitude plus que bienveillante de la droite française envers le leader britannique comportait une dimension tactique visant à discréditer la gauche. Voir par exemple Laetitia DE WARREN, « Happy birthday Mr Blair, joyeux anniversaire, Mr Jospin », *Témoin*, n° 12, mai-juin 1998. Certaines réactions sont mêmes venues de l'entourage de Tony Blair, tel Denis Mac Shane qui s'est exprimé dans la presse française : *Libération*, 21 avril 1998.

⁴²⁶ Il s'agit d'une déclaration faite en anglais par Laurent Fabius, qui a confié que l'intervention du Premier ministre britannique avait été « brilliant, elating, interesting but somehow disturbing for a socialist like me ».

⁴²⁷ Michel NOBLECOURT, « La gauche « mondiale » sans Lionel Jospin », *Le Monde*, 10 septembre 1998.

⁴²⁸ Lionel JOSPIN, « Intervention du Premier ministre Monsieur Lionel Jospin », Foreign Policy Centre, Londres, 23 juillet 1998, p. 7.

⁴²⁹ Ibidem.

du New Labour en insistant sur une lecture divergente de la mondialisation qui, selon lui, ne porte pas « comme une fatalité la dissolution des Etats, l’anéantissement de la politique, même si elle en nourrit le risque »⁴³⁰.

Cette « confrontation » entre les deux partis et leurs dirigeants respectifs a connu son intensité la plus forte après la publication du manifeste Blair-Schröder en juin 1999. Il faut ici préciser, au préalable, que, plus que la publication du texte en elle-même, c’est surtout la date choisie qui a surpris les responsables socialistes et suscité leur mécontentement. Comme le fait remarquer Pierre Moscovici, le gouvernement socialiste ne s’est pas senti « pris à revers »⁴³¹ par cette initiative anglo-allemande puisqu’il a été averti de la préparation du document, puis tenu au courant de son avancement et que « la question de la participation française a même été posée »⁴³². En revanche, le moment de sa parution, c’est-à-dire à quelques jours des élections européennes, a été par beaucoup considéré comme une « erreur stratégique » et comme un « sérieux coup de canif »⁴³³ porté à la gauche européenne qui avait adopté à l’unanimité un Manifeste électoral au mois de mars lors du congrès du PSE à Milan. Cela a en outre contribué au fort retentissement qu’a eu le document, notamment dans la presse française, qui a avant tout souligné, parfois en la caricaturant quelque peu, l’opposition entre les signataires du texte et les socialistes français⁴³⁴. Hormis cette question de méthode, c’est aussi et surtout le contenu du texte qui a fait l’objet de débat et suscité la réaction des dirigeants socialistes. Dès le lendemain de la parution du Manifeste, Lionel Jospin a tenu à défendre l’originalité de la gauche française : « Nous sommes différents, originaux [...]. Cette originalité doit être préservée »⁴³⁵, affirme-t-il en insistant également sur le poids de la tradition nationale. On a ainsi assisté pendant la période suivant la publication du texte Blair-Schröder à une

⁴³⁰ Ibid, p. 5.

⁴³¹ Pierre MOSCOVICI, « Schröder, Blair et nous », *Libération*, 11 juin 1999.

⁴³² Ibidem.

⁴³³ Laurent BOUVET, « Un Royaume-Uni plus fort en Europe grâce à la « troisième voie » », *Notes de la Fondation Jean Jaurès*, n° 13, op. cit., p. 44.

⁴³⁴ La lecture des titres de la presse nationale indique la manière dont cette dernière a analysé le document et l’a relaté : *Libération* : « Blair-Schröder, la trame de fer » ; *La Tribune* estime que « Bonn et Londres mettent la pression libérale sur l’Europe » et, pour *Le Figaro* « montrent la voie à Jospin ». Cette même tonalité se retrouve dans la presse régionale, comme en témoignent ces quelques éditoriaux : « En prônant un social-libéralisme synonyme de modernité, le couple germano-britannique ringardise la doctrine socialiste traditionnelle » (*Le Télégramme*) ; « Le mythe d’une Europe socialiste, brandi par Jospin, a pris un sérieux coup dans l’aile » (*L’Yonne républicaine*) ; « Le Premier ministre et le parti socialiste français sont placés sur une ligne défensive » (*Le journal de la Haute-Marne*) ; « On voudrait écrire de l’anti-gauche plurielle, on ne s’y prendrait pas autrement » (*Le Havre Presse*).

⁴³⁵ Antoine BOSSHARD, « Jospin défend l’originalité de la gauche française », *Le Temps*, 10 juin 1999.

multiplication des prises de position des leaders français, dans la presse, lors d'interventions publiques ou dans les revues du parti (telles La Revue Socialiste ou les Notes de la Fondation Jean-Jaurès) afin de montrer cette originalité de la gauche française et de se démarquer de l'approche germano-britannique. C'est surtout l'option résolument libérale affichée dans le texte qui est mise en cause et rejetée. « Il ne saurait être question de chercher une « troisième voie » entre social-démocratie et libéralisme, c'est-à-dire de revoir à la baisse nos valeurs et nos ambitions. Nous ne sommes pas, nous ne serons pas des sociaux-libéraux ! »⁴³⁶, explique alors Pierre Moscovici en incitant ses partenaires européens à rester « bien sur la voie de gauche ». « Nous ne sommes donc pas des « libéraux de gauche ». Nous sommes des socialistes. Et être socialiste, c'est affirmer qu'il existe un primat du politique sur l'économique »⁴³⁷, insiste Lionel Jospin. Ce dernier réaffirme par ailleurs ses réticences par rapport à l'« entre-deux » que constituerait la Troisième voie proposée : « Si la « troisième voie » se situe entre le communisme et le capitalisme, alors elle n'est qu'une nouvelle appellation, propre aux Britanniques, du socialisme démocratique, ce qui ne veut pas dire qu'en France nous pensons à l'identique. Si, en revanche, elle veut s'intercaler entre la social-démocratie et le libéralisme, alors je ne la reprends pas à mon compte. Là encore, « l'entre deux » n'est pas nécessaire »⁴³⁸.

Si le social-libéralisme, qui a rendu le Manifeste Blair-Schröder « inacceptable »⁴³⁹ pour les socialistes français, est rejeté, il ne faut pas pour autant en conclure que ces derniers sont en désaccord avec l'ensemble des propositions avancées par leurs homologues britanniques et allemands. Ils estiment au contraire que le débat autour de la notion de « Troisième voie » est « intéressant »⁴⁴⁰, utile pour l'avenir de la social-démocratie et constitue même une « nécessité »⁴⁴¹. Sur un certain nombre de points, la vision des socialistes français converge avec celle des tenants de la Troisième voie⁴⁴². Ils montrent ainsi la même volonté de favoriser la création d'entreprises (surtout dans les secteurs technologiques de pointe et les services) et l'esprit d'initiative, afin notamment de

⁴³⁶ Pierre MOSCOVICI, « Schröder, Blair et nous », op. cit.

⁴³⁷ Lionel JOSPIN, « Le socialisme français et la social-démocratie européenne », in « Le socialisme moderne », *Les Notes de la Fondation Jean Jaurès*, n° 15, mars 2000, p. 24.

⁴³⁸ Lionel JOSPIN, (entretien) « Rénovation de la social-démocratie : l'expérience française », *La Revue Socialiste*, n° 1, op. cit., p. 47.

⁴³⁹ François BAZIN, (entretien avec Pierre Moscovici), « Moscovici : non à Tony Blair ! », *Le Nouvel Observateur*, 24-30 juin 1999, p. 31.

⁴⁴⁰ Pierre MOSCOVICI, « Schröder, Blair et nous », op. cit.

⁴⁴¹ Gilles FINCHELSTEIN, « Mener le débat sur le fond », op. cit., p. 2.

⁴⁴² Henri WEBER, « Parti socialiste et New Labour : convergences et divergences », *La Revue Socialiste*, n° 1, op. cit., pp. 18-31.

réussir le passage de la société industrielle à la société de l'information. Le but premier de la politique économique de l'Etat est donc de créer un environnement favorable à l'installation et au développement des entreprises. Le progrès économique, la croissance et la création d'emploi passent nécessairement pour eux par l'économie de marché. Ce débat est d'ailleurs, font-ils légitimement remarquer, dépassé et terminé depuis longtemps, l'économie de marché ayant été largement reconnue et acceptée. Ils reconnaissent également la nécessité de réduire la dette publique et d'alléger la pression fiscale pour stimuler la consommation privée et l'investissement, ce qui implique une stabilisation voire une baisse progressive des dépenses publiques. Comme la Troisième voie, le Parti socialiste souhaite rénover l'Etat providence avec comme objectif la réinsertion des individus dans la société par le biais d'une réintégration au marché du travail plutôt que leur maintien dans un statut d'assisté. Et il met aussi l'accent sur la part de responsabilité dont l'individu ne peut s'exonérer. Il admet également la pertinence de la Troisième voie lorsqu'elle préconise d'améliorer l'efficacité des services publics ; point sur lequel le Manifeste Blair-Schröder a le mérite d'asséner, comme le reconnaît Jean Pisani-Ferry⁴⁴³, quelques « vérités »⁴⁴⁴. Enfin, les socialistes français ne peuvent que souscrire à l'idée formulée par les dirigeants britanniques et allemands et reprise dans leur Manifeste selon laquelle ils sont favorables à une économie de marché mais contre une société de marché puisque c'est Lionel Jospin qui en est l'auteur.

Cette liste (non exhaustive) des convergences n'empêche cependant pas les divergences et les désaccords. Les dirigeants socialistes français se démarquent en effet de leurs « amis » travaillistes et sociaux-démocrates sur différents sujets. Ils refusent ainsi de condamner ce que certains, comme Tony Blair, appellent la « vieille gauche » et en revendiquent même l'héritage. Ils ne partagent pas leur diagnostic selon lequel la gauche européenne aurait échoué pour avoir été la tenante de la dépense publique et d'une protection sociale excessive et inadéquate⁴⁴⁵. Alain Bergounioux regrette que le « modèle » social-démocrate soit réduit de façon caricaturale par les tenants de la Troisième voie à une simple « logique étatique » et fait remarquer que si ce modèle est en crise, il s'agit d'une

⁴⁴³ Jean Pisani-Ferry, économiste, est à l'époque conseiller économique auprès de Dominique Strauss-Kahn et membre du Conseil d'analyse économique créé par Lionel Jospin.

⁴⁴⁴ Jean PISANI-FERRY, « Vérités, bravades et silences », *Notes de la Fondation Jean- Jaurès*, n° 13, op. cit., pp. 70-81.

⁴⁴⁵ Pierre MOSCOVICI, (entretien), « Non à Tony Blair », op. cit.

crise « des moyens et non de la faillite d'une logique politique »⁴⁴⁶. Des divergences apparaissent également dans l'appréciation du capitalisme contemporain. Les socialistes français font moins confiance que les nouveaux travaillistes aux forces du marché et en leur capacité de régulation spontanée. Ils ne considèrent pas (comme, disent-ils, le croient Tony Blair et ses conseillers) que le « capitalisme, au total, ça marche bien »⁴⁴⁷, que ce dernier constitue une force nécessairement positive. Tout en reconnaissant les mérites de l'économie de marché, ils en soulignent les limites et considèrent que les forces du marché ne conduisent pas spontanément à l'optimum économique et social. Elles peuvent selon eux conduire au contraire à une désagrégation de la société et à une distension des liens sociaux. L'intervention de la puissance publique et la mise en place par l'Etat de mécanismes de régulation demeurent donc à leurs yeux nécessaires. Sur ce sujet, ils regrettent au passage que cette dimension ne soit que très peu évoquée par les tenants de la Troisième voie et déplorent l'insuffisance des réflexions de ces derniers quant à la nécessité d'une régulation mondiale et d'une coordination accrue des politiques au niveau européen, alors qu'il est selon eux indispensable de « gouverner la globalisation »⁴⁴⁸. Ils préconisent une politique macro-économique active afin d'assurer une croissance forte, durable, respectueuse de l'environnement et créatrice d'emplois ; cette politique devant être déployée non seulement au niveau national mais aussi au niveau européen. Ils ne rejettent pas totalement, comme peut le faire par exemple Anthony Giddens, les théories keynésiennes. Ils croient en la vitalité et en l'efficacité d'un keynésianisme rénové, et rejettent la stratégie économique reposant essentiellement ou uniquement sur l'offre préconisée par d'autres. La croissance peut et doit, selon eux, être aussi renforcée par la demande. Henri Weber résume cette différence concernant la politique économique en considérant que « Le New Labour est néolibéral et le PS néokeynésien »⁴⁴⁹.

Les désaccords portent aussi sur la politique de redistribution sociale et l'Etat providence. Si les socialistes français sont favorables à une rénovation et une réforme de l'Etat providence, ils sont résolument contre toute tentative de démantèlement des différents systèmes de protection. De la même manière qu'ils rejettent la société

⁴⁴⁶ Alain BERGOUNIOUX, « La crise de la social-démocratie en question », *La Revue Socialiste*, n° 1, op. cit., p. 17.

⁴⁴⁷ Henri WEBER, « Troisième voie : où sont les divergences ? », *Le Monde*, 20 juin 1999.

⁴⁴⁸ Laurent FABIUS, « gouverner la globalisation », in « 2002-2007. Les chantiers de la gauche moderne » *Les Notes de la fondation Jean Jaurès*, n° 28, février 2002, pp. 75-84.

⁴⁴⁹ Henri WEBER, « Parti socialiste et New Labour : convergence et divergence », op. cit., p. 22.

d'assistance, ils ne veulent pas de la mise en place d'une société duale. Ils refusent d'opposer un Etat-providence « vieux jeu » redistribuant le revenu national à un Etat-providence moderne visant la réintégration des exclus dans le monde du travail. Ils considèrent comme factice cette opposition avancée par la Troisième voie entre les « investissements sociaux » (éducation, formation...), légitimes car favorisant le retour à l'emploi et les « aides sociales », pernicieuses car génératrices d'une « culture d'assistance » et d'une société d'assistés. Ces deux types d'action sociale demeurent pour eux nécessaires et des mécanismes de protection et de redistribution, rénovés mais puissants, doivent être maintenus car « l'égalité des chances est un mythe sans un effort constant pour un minimum d'égalité des conditions »⁴⁵⁰. D'autre part, leur position sur la flexibilité du marché du travail diffère de celle des « modernisateurs » anglais et allemands. Les socialistes français estiment que les besoins de souplesse qu'éprouvent les entreprises, qu'ils comprennent, « ne doivent pas se traduire par un retour au travail taillable et corvéable à merci »⁴⁵¹. La flexibilité ne doit pas devenir le synonyme de « la précarité généralisée », et ne doit pas être entendue comme la disparition de toutes les garanties sociales des salariés : « aucune « loi économique » n'impose de sacrifier les salariés sur l'autel de l'efficacité »⁴⁵². Et ils insistent sur le fait que tout assouplissement du marché et de l'organisation du travail doit être consenti et résulter de négociations. Des dissonances apparaissent enfin sur le rôle et la place des services publics. Le Parti socialiste y reste en effet très attaché, plus fortement en tout cas que certains autres partis comme le New Labour. Cet attachement aux services publics s'accompagne néanmoins d'un certain pragmatisme quant aux moyens utilisés et à leur périmètre. Il distingue ainsi service public, secteur public et monopole public. Si le Parti socialiste ne « fétichise » pas le service public, il reste plus que d'autres attaché à son esprit égalitaire et intégrateur.

Ces différentes lignes de partage entre les socialistes français et les partisans de la Troisième voie recourent une différence beaucoup plus générale relative à la manière dont ils perçoivent et conçoivent la société, comme le montre très justement Gérard Grunberg⁴⁵³. Il existe d'après lui sur cette question des divergences de fond à la fois sur « la pertinence de la notion de classe sociale » et sur « les relations avec le pouvoir

⁴⁵⁰ Ibid, p. 23..

⁴⁵¹ Henri WEBER, « Troisième voie : où sont les divergences ? », op. cit.

⁴⁵² Marisol TOURAINE, « Un nouveau compromis social », *Les Notes de la Fondation Jean Jaurès*, n° 13, op. cit., p. 86.

⁴⁵³ Gérard GRUNBERG, « Jospin et Blair en lutte sur les classes », *Libération*, 7 septembre 1999.

économique ». La notion de classe sociale est très peu présente dans le discours de la Troisième voie. Considérant que cette notion a peu de signification, ses promoteurs et notamment Tony Blair ne l'utilisent pratiquement pas et préfèrent faire référence à des catégories comme le *business* (« qui est moins une classe que le moteur de la prospérité »⁴⁵⁴) ou la « communauté ». A la distinction entre classes, ils substituent une distinction entre les individus, les « gagnants » et les « perdants ». Dans cette vision de la société, l'antagonisme entre le capital et le travail a donc disparu et les conflits d'intérêts n'existent pas ou sont écartés. Cette « unanimité »⁴⁵⁵ les oppose aux socialistes français, qui n'adhèrent pas à cette vision d'une société sans contradictions ou conflits. Ces derniers, comme le fait remarquer Henri Weber, n'oublient pas « contrairement peut-être aux partisans de la « Troisième voie » que cette société de l'information reste une société salariale et qu'elle est traversée par des conflits propres à toute société fondée sur le salariat »⁴⁵⁶. Ils affirment la pertinence du concept de classe en adoptant une vision pluraliste de la société et en préconisant une alliance entre des classes (les exclus, les classes populaires, les classes moyennes) dont les intérêts peuvent diverger ; alliance dont l'un des objectifs implicites serait de faire contrepoids au pouvoir du capital. En ce qui concerne les relations avec le pouvoir économique, la Troisième voie affiche son ambition de bâtir un « nouveau partenariat » avec les entrepreneurs. Ce partenariat n'est en revanche pas à l'ordre du jour pour le socialisme français : s'il reconnaît le rôle de l'entrepreneur et que « le capitaliste n'est plus son ennemi, il n'est pas devenu un allié pour autant »⁴⁵⁷.

Ces divergences de fond, auxquelles il faut ajouter les contextes politiques et sociaux différents, les « traditions » culturelles nationales et l'héritage historique⁴⁵⁸ propre à chaque pays, expliquent les réticences de la gauche française envers la Troisième voie. Les socialistes estiment que ce projet n'offre pas les solutions adaptées au cas français (ni d'ailleurs à l'Europe toute entière) et doutent donc de son exportabilité. Ils la considèrent avant tout comme une spécificité nationale qui doit en tant que telle se limiter au cadre

⁴⁵⁴ Ibidem.

⁴⁵⁵ John CROWLEY, *Sans épines, la rose*, op. cit., p. 206.

⁴⁵⁶ Henri WEBER, Discours à l'Université d'été du Parti socialiste de la Rochelle, août 1999, in « La formation au parti socialiste de 1900 à 2000 », *L'OURS*, novembre 2000.

Selon Henri Weber, le salariat n'est pas un simple mode de rétribution du travail mais aussi un rapport social de dépendance et de subordination. Et ce rapport social nourrit un triple conflit qui sous-tend l'opposition entre la gauche et la droite : un conflit d'intérêt portant sur le partage des fruits de la croissance et sur l'organisation du travail ; un conflit politique relatif aux rôles respectifs de l'Etat, des marchés et des partenaires sociaux ; et un conflit « sociétal » sur l'usage que la société fait de ses ressources.

⁴⁵⁷ Gérard GRUNBERG, « Jospin et Blair en lutte sur les classes », op. cit.

⁴⁵⁸ Michel ROCARD, (interview) « N'oubliez pas le poids de l'histoire... », *Le Temps*, 11 juin 1999.

britannique. Ceci explique d'ailleurs leur surprise face au ralliement des sociaux-démocrates allemands, les dirigeants français ayant du mal à s'expliquer et à comprendre les raisons profondes de cette adhésion (hormis des motivations purement tactiques). Pour le parti socialiste, le projet proposé par le New Labour n'est pas transposable au delà des frontières britanniques : « Nous mesurons toute l'importance des questions posées par Tony Blair, mais nous ne sommes pas sûrs que le modèle qu'il propose soit exportable »⁴⁵⁹, indique Pierre Guidoni, alors secrétaire national chargé des relations internationales. La Troisième voie est en effet décrite par Lionel Jospin comme une « tentative de rénovation de la social-démocratie spécifiquement adaptée à la situation sociopolitique britannique »⁴⁶⁰. Il affirmera ainsi à diverses reprises que selon lui le projet blairiste « n'est pas exportable », par exemple lors du congrès du Parti socialiste de Grenoble : « La « troisième voie » est [...] une démarche nationale, marquée par l'histoire particulière du Parti travailliste, adaptée peut-être au contexte britannique marqué par le libéralisme, mais guère exportable »⁴⁶¹. Le Parti socialiste ayant pris ses distances et rejeté en partie la Troisième voie, lui restait à proposer un modèle alternatif.

II : L'expression d'un « socialisme moderne »

Devant le renouveau théorique que veut incarner la Troisième voie et face à l'offensive idéologique de ses défenseurs, qui s'est notamment exprimée lors de la publication du Manifeste Blair-Schröder, les socialistes français ont été amenés à effectuer un travail de théorisation. Ils se devaient en effet de réagir pour éviter un « double isolement »⁴⁶², politique et idéologique. Sur le second point, ils ont sans doute voulu éviter d'être assimilés à « la gauche du passé » ou « archaïque » tel que pouvaient le laisser entendre les « progressistes » de la Troisième voie. Comme le reconnaît François Hollande, « l'offensive blairiste aura été salutaire. Elle nous a obligés à théoriser notre action plus tôt que prévu »⁴⁶³. Le développement de la Troisième voie, admet un conseiller de Matignon, les a « obligés à définir la gauche française, la modernité, pour ne pas se

⁴⁵⁹ Pierre GUIDONI, « Notre conception du socialisme », *L'Hebdo des socialistes*, n° 52, février 1998, p.1.

⁴⁶⁰ Lionel JOSPIN, « On our terms », *The Guardian*, 16 novembre 1999.

⁴⁶¹ Lionel JOSPIN, Discours au congrès du Parti socialiste de Grenoble, 26 novembre 2000..

⁴⁶² Gilles FINCHELSTEIN, « Au cœur de la social-démocratie européenne », in Lionel JOSPIN, « Le socialisme moderne », *Les Notes de la Fondation Jean Jaurès*, n° 15, mars 2000.

⁴⁶³ Eric CONAN, « Jospin cherche sa ligne », *L'Express*, 28 octobre 1999.

laisser enfermer dans le ghetto de l'archaïsme »⁴⁶⁴. Ils se sont donc évertués à redonner des bases théoriques au socialisme français en donnant du sens à leur action. Un certain nombre de documents, dont la contribution du Parti socialiste au Congrès de l'Internationale Socialiste intitulée « Vers un Monde plus juste »⁴⁶⁵, d'interventions⁴⁶⁶ ou de textes⁴⁶⁷ de Lionel Jospin visent ainsi à exprimer la vision française. Les dirigeants français ont ainsi dessiné les contours du « socialisme moderne » qu'ils défendent.

Lionel Jospin indique en premier lieu sa volonté de construire un « vrai » réformisme : « Nous ne sommes plus obligés, pour justifier notre action, d'utiliser la phraséologie révolutionnaire ou même la métaphore de la rupture »⁴⁶⁸, dit-il clairement. Le socialisme n'est plus et ne peut plus être comme un « système », système économique de production ou système doctrinal⁴⁶⁹. Il se doit désormais d'inventer constamment une juste articulation entre les fins et les moyens. Les valeurs restent en effet les mêmes, doivent être réaffirmées et constituer l'objectif de l'action politique : justice, liberté, épanouissement de l'individu sans négation des réalités collectives, volonté de progrès, etc. Cependant, ces idées doivent être servies « par d'autres moyens que ceux utilisés il y a quinze ans »⁴⁷⁰. C'est cette juste articulation entre les buts poursuivis et les moyens utilisés qui permet un « vrai » réformisme. Ceci l'amène à considérer par exemple que la défense de certains objectifs, comme l'emploi, la croissance, la santé économique nationale peuvent nécessiter d'ouvrir le capital d'une entreprise publique, voire de la privatiser⁴⁷¹. S'il revendique son réformisme, Lionel Jospin « n'entend pas pour autant être un briseur de rêves »⁴⁷² : il n'oppose pas réforme et ambitions et veut être un « constructeur d'utopies réalistes »⁴⁷³. La question du capitalisme reste donc d'actualité, mais se pose en des termes différents. S'il

⁴⁶⁴ Eric AESCHIMANN, « Un penseur socialiste nommé Jospin », *Libération*, 3 septembre 1999.

⁴⁶⁵ « Contribution du parti socialiste au congrès de l'Internationale. Vers un monde plus juste », *L'Hebdo des socialistes*, n° 119, 15 octobre 1999.

⁴⁶⁶ Notamment : discours à l'Université d'été du PS de La Rochelle, le 30 août 1998, au congrès de l'Internationale Socialiste le 8 novembre 1999 et à l'Université d'été du PS le 29 août 1999, reprises dans « Le socialisme moderne », op. cit.

⁴⁶⁷ Entretien à la *Revue Socialiste*, « Rénovation de la social-démocratie : l'expérience française », op. cit., suivi de la publication par la Fabian Society d'une brochure, *Le socialisme français et la social-démocratie européenne* en septembre 1999, résumée dans l'article « Ma social-démocratie », *Libération*, 19 novembre 1999.

⁴⁶⁸ Lionel JOSPIN, « Le socialisme français et la social-démocratie européenne », op. cit., p. 38.

⁴⁶⁹ Lionel JOSPIN, « Etre socialiste », Discours au congrès de l'Internationale socialiste, *Les Notes de la Fondation Jean Jaurès*, op. cit., p. 63.

⁴⁷⁰ Lionel JOSPIN « Rénovation de la social-démocratie », op. cit., p. 34.

⁴⁷¹ Voir infra.

⁴⁷² Lionel JOSPIN, « Rénovation de la social-démocratie », op. cit., p. 35.

⁴⁷³ Ibidem.

n'est plus question, comme cela le fut autrefois, de remettre en cause le capitalisme puisque son efficacité comme système de production est reconnue et que la supériorité du marché « s'est montrée incontestable »⁴⁷⁴ en matière de création de richesses, il faut néanmoins « continuer de le penser, pour le contester, le maîtriser et le réformer »⁴⁷⁵. D'où un plaidoyer en faveur d'une régulation, non seulement au niveau national, mais aussi au niveau européen et mondial. Une régulation du capitalisme, cette « force qui va, mais qui ne sait pas où elle va »⁴⁷⁶, et de l'économie mondiale est nécessaire pour plus de justice. C'est particulièrement indispensable pour les mouvements financiers, à l'heure de la financiarisation de l'économie et de l'internationalisation des flux de capitaux. Il faut maîtriser davantage les échanges, quels qu'ils soient, leur redonner du sens, leur régulation devant rendre plus « humaine » une société aujourd'hui mondialisée. Les socialistes français maintiennent donc une relation critique avec le capitalisme et c'est dans cette perception des choses que s'inscrit la désormais célèbre formule de Lionel Jospin « Oui à l'économie de marché, non à la société de marché ». Le marché est reconnu en tant que système de production et d'allocation de ressources, mais ne constitue pas, pour les socialistes une valeur car « il ne produit ni solidarité, ni projet commun »⁴⁷⁷. Ils s'opposent donc à la « marchandisation des sociétés »⁴⁷⁸, des éléments tels que la santé, les œuvres culturelles, le travail ou l'environnement naturel ne devant pas être considérés comme des marchandises.

Le premier ministre réaffirme donc le primat du politique sur l'économique et en appelle à la construction d'un Etat volontariste : « Je veux échapper à l'alternative simpliste que l'on nous présente comme indépassable : l'immobilisme ou le fatalisme. Pour moi, le choix est clair. S'adapter à la réalité : oui. Se résigner à un modèle capitaliste prétendument naturel : non »⁴⁷⁹. Ce volontarisme étatique, qui découle de la nécessaire régulation précédemment évoquée, concerne au premier chef la conduite de la politique économique. Il requiert, pour Lionel Jospin, non pas une opposition entre l'Etat et le marché, mais la recherche d'un nouvel équilibre entre ceux-ci. Avec ce volontarisme, les socialistes ne se limitent plus au seul but de redistribution poursuivi par l'Etat providence

⁴⁷⁴ Lionel JOSPIN, « Etre socialiste », op. cit., p. 63.

⁴⁷⁵ Ibid, p. 64.

⁴⁷⁶ Lionel JOSPIN, « Discours de la réforme », op. cit., p. 78.

⁴⁷⁷ Lionel JOSPIN, Ibid, p. 84.

⁴⁷⁸ Lionel JOSPIN, « Etre socialiste », op. cit., p. 63.

⁴⁷⁹ Lionel JOSPIN, « Le socialisme français et la social-démocratie », op. cit., pp. 42-43.

et renouent avec deux conceptions de l'Etat : l'Etat investisseur et l'Etat régalien ; l'attention portée à la production devant permettre de mieux servir l'objectif de redistribution. Ils entendent ainsi « tenir les deux bouts de la chaîne »⁴⁸⁰, du processus productif au système redistributif.

Enfin, le « socialisme moderne » défendu par la gauche hexagonale propose de réunir les classes sociales autour de l'égalité des chances. Une « nouvelle alliance »⁴⁸¹ entre les exclus, les classes populaires et les classes moyennes peut et doit être réalisée. Car si ces trois catégories sociales ont des intérêts particuliers, et parfois divergents, elles ont aussi des préoccupations communes et notamment « les mêmes aspirations au développement de l'emploi, au recul de la précarité, à l'amélioration du système éducatif, à la consolidation de la protection sociale »⁴⁸². Il s'agit de « faire progresser de front » ces différents groupes sociaux en trouvant « le meilleur arbitrage entre certaines couches sociales – qui se satisfont plutôt de la société actuelle et ne veulent pas être pénalisées par le « coût » d'un surcroît d'égalité – et d'autres pour qui la notion d'égalité et son approfondissement concret sont fondamentaux »⁴⁸³. Concrètement, cette nouvelle alliance de classes doit se réaliser en faisant converger dans le projet et dans l'action des socialistes les politiques qu'elles attendent respectivement.

Ce socialisme moderne, dont les contours ont été tracés dans les premières années du gouvernement Jospin, est donc la réponse que le Parti socialiste entend donner à la Troisième voie. Il a ainsi cherché à s'en démarquer en proposant un autre projet pour la gauche européenne qui, tout en prenant en compte les nouvelles données économiques et sociales, maintient les préceptes fondamentaux de la social-démocratie. Il souhaite montrer qu'il peut être moderne – le mot et ses dérivés « modernité » ou « modernisation » sont largement utilisés par Lionel Jospin et les dirigeants du parti – tout en étant fidèle aux valeurs traditionnelles. Certains observateurs n'ont cependant pas été convaincus par cette affirmation de l'ancrage à gauche du Parti socialiste et ont pu considérer que cette hostilité affichée à la Troisième voie n'était qu'une opposition de façade et purement rhétorique, les socialistes français étant d'après eux déjà convertis aux thèses sociales-libérales du New

⁴⁸⁰ Lionel JOSPIN, « Rénovation de la social-démocratie », op. cit., p. 39.

⁴⁸¹ Lionel JOSPIN, « La nouvelle alliance », Discours à l'Université d'été du PS de La Rochelle, le 29 août 1999, *Les Notes de la Fondation Jean Jaurès*, n° 15, op. cit., p. 106.

⁴⁸² Ibid, p. 107.

⁴⁸³ Lionel JOSPIN, « Rénovation de la social-démocratie », op. cit., p. 43.

Labour, comme le prouverait leur action politique⁴⁸⁴. Quel que soit le jugement que l'on porte sur l'attitude des dirigeants socialistes et leurs motivations réelles, il demeure que, dans les faits, cette confrontation oratoire avec le blairisme a « amené le Parti socialiste à formuler une identité sociale-démocrate [...], revendiquant par là même une tradition à laquelle il n'a lui-même vraiment jamais appartenu »⁴⁸⁵. Cette posture social-démocrate apparaît en effet clairement à la lecture de cette intervention de Lionel Jospin, résumant sa position lors d'un Conseil national du Parti : « Nous ne sommes pas des libéraux, parce que le libéralisme, c'est l'illusion que la réalité économique peut être gérée par des lois universelles provoquant spontanément l'harmonie [...]. Nous ne sommes pas des sociaux-libéraux, parce que les sociaux-libéraux sont ceux qui disent qu'il faut accepter les lois de l'économie dans leur dureté, mais faire de la compensation sociale. Nous sommes des socialistes et des démocrates, des sociaux-démocrates . Nous devons intervenir, organiser et réguler dans la sphère de l'économie, mais en nous tenant à notre place. L'économie et le social doivent marcher de pair »⁴⁸⁶. Le Parti socialiste ne souhaite donc pas s'identifier au social-libéralisme que pourrait incarner la Troisième voie. Et si ce débat a quelque peu perdu de son intensité après 2000, des différences ont continué d'exister entre l'approche française et la vision britannique.

En proposant un nouveau projet politique adapté selon eux aux réalités du monde contemporain, les promoteurs de la Troisième voie ont élaboré un nouveau corpus doctrinal certes original, mais qui s'éloigne des bases théoriques traditionnelles de la social-démocratie. Cet éloignement explique l'attitude réservée de certains partis de la gauche européenne, comme le parti socialiste français. Si les partis socialistes et sociaux-démocrates ont ainsi procédé à un renouvellement doctrinal, ils ne remettent cependant pas en cause les valeurs fondamentales de la gauche.

⁴⁸⁴ On citera notamment, parmi les tenants de la thèse, Gérard Desportes et Laurent Maudit dont l'ouvrage, publié en plein débat sur l'avenir de la Troisième voie en Europe, a fait grand bruit au sein de la gauche plurielle : Gérard DESPORTES, Laurent MAUDUIT, *La gauche imaginaire et le nouveau capitalisme*, Paris, Grasset, 1999.

⁴⁸⁵ Alain BERGOUNIOUX, Gérard GRUNBERG, *Les socialistes français et le pouvoir. L'ambition et le remords*, Paris, Hachette Littératures, 2007, pp. 458-459.

⁴⁸⁶ Lionel JOSPIN, *L'Hebdo des socialistes*, 15 octobre 1999, n° 119, p. 8.

Chapitre 2 : L'attachement aux valeurs social-démocrates traditionnelles

L'évolution programmatique réalisée par les différents partis de la gauche européenne ne signifie nullement l'abandon des valeurs traditionnelles de la social-démocratie. Celles-ci sont largement préservées et sont même présentées comme le moteur principal des nouvelles orientations doctrinales. La volonté de préserver ces valeurs aurait alors été déterminante dans l'élaboration du nouveau corpus théorique et aurait même été à l'origine de certains choix politiques. Cette fidélité aux idées fondatrices de la gauche permet d'affirmer que, malgré certains rapprochements, la social-démocratie européenne se différencie encore de la droite et qu'il existe toujours des oppositions majeures entre ces deux pôles. D'autre part, si on considère comme bon nombre d'observateurs que la gauche européenne a procédé à un recentrage, voire à une droitisation de son discours et de ses pratiques, il faut sans doute relativiser cette position en observant que ce supposé « virage à droite » a été, dans bien des cas et pour des raisons diverses, maîtrisé et contenu. Les leaders se sont imposés ou se sont vu imposer certaines limites et n'ont pas voulu ou n'ont pas pu franchir certaines frontières ; ces limites étant liées à des convictions idéologiques, des contextes politiques ou des oppositions intra-partisanes.

Section 1 : Une évolution doctrinale respectueuse des principes fondamentaux de la gauche

Le respect des valeurs et des objectifs traditionnels de la social-démocratie est visible lorsque l'on considère la manière dont les partis ont abordé et présenté leur rénovation programmatique. Et la persistance de profondes divergences avec l'opposition de droite prouve leur refus d'abandonner leurs idéaux.

Paragraphe 1 : Des choix programmatiques justifiés par les valeurs de gauche

En réponse aux détracteurs de la Troisième voie, Tony Blair a dit et répété à de multiples reprises que son projet politique visait à promouvoir les valeurs de gauche : « Je suis convaincu que nous devons être d'une fidélité absolue à nos valeurs fondamentales. Sans elles, nous n'aurions pas de boussole pour nous guider », affirme-t-il devant les parlementaires français⁴⁸⁷. La Troisième voie repose ainsi sur « les valeurs qui ont guidé la politique progressiste depuis plus d'un siècle : démocratie, liberté, justice, obligation mutuelle et internationalisme »⁴⁸⁸. Le New Labour ne renonce donc pas aux idéaux portés par le travaillisme depuis son origine. « Oui, nous sommes le New Labour. Oui nos politiques et nos attitudes ont changé. Mais il n'y a pas de valeur Old Labour ou New Labour. Il y a des valeurs travaillistes »⁴⁸⁹, déclare-t-il devant les militants travaillistes. Le Premier ministre assure ainsi que la nouvelle société qu'il veut construire « demeurera attachée aux valeurs qu'elle a toujours défendues. La lutte contre la pauvreté et le chômage. La volonté d'assurer la justice et l'égalité des chances ». Et il affirme que « cette société devra être solidaire »⁴⁹⁰. Dans le manifeste électoral travailliste de 2005 intitulé « Britain forward, not back » (la Grande Bretagne en avant, pas en arrière), il exhorte encore les électeurs à faire en sorte que « les valeurs de justice sociale et d'un traitement équitable pour tous deviennent l'idéal régissant le pays non pas pour seulement un certain temps, mais pour tout le temps. Des personnes libérées des barrières de classe, construisant un avenir meilleur pour eux-mêmes et pour le pays. L'intérêt personnel et l'intérêt national ensemble »⁴⁹¹. Et ce même manifeste⁴⁹² décline des objectifs relativement « classiques » tels l'augmentation de la prospérité, la promotion de l'éducation, le développement d'un service de santé accessible à tous et adapté à chacun ou l'amélioration de la qualité de vie en général, en mettant l'accent notamment sur les activités culturelles.

Pour le New Labour, si les objectifs poursuivis doivent rester identiques à ceux du passé, les moyens d'y parvenir doivent en revanche changer. Dans un monde en perpétuel

⁴⁸⁷ Tony BLAIR, *Discours à l'Assemblée nationale*, op. cit.

⁴⁸⁸ Tony BLAIR, « La Troisième voie », op. cit., p. 225.

⁴⁸⁹ Tony BLAIR, *Discours à la Conférence du Parti travailliste de Brighton*, octobre 1997.

⁴⁹⁰ Ibid.

⁴⁹¹ Tony BLAIR, *Préface au manifeste du Parti travailliste 2005*, p. 9.

⁴⁹² *Britain forward, not back. The Labour Party Manifeste 2005*.

mouvement, les moyens doivent être flexibles et il est par conséquent nécessaire de les modifier lorsqu'ils ne sont plus adaptés. Il faut donc selon le New Labour distinguer les buts à atteindre des instruments utilisés et il déplore que le parti travailliste, et la gauche mondiale en général, aient « confondu les fins et les moyens, tolérant qu'un ensemble d'outils économiques éclipsent les buts qu'ils étaient censés servir »⁴⁹³. Ce qui compte, aux yeux des nouveaux travaillistes, c'est avant tout l'objectif assigné aux politiques menées. Les moyens d'y parvenir doivent quant à eux être choisis sans préjugés et sans considérations idéologiques. Dès lors, un objectif de gauche peut très bien être atteint par des instruments qu'elle n'utilise pas habituellement ou qu'elle emprunte à la droite. Peter Mandelson explique les orientations politiques du gouvernement travailliste et la reprise d'une partie du *thatchérisme* de cette manière : « Nous avons conservé les acquis du *thatchérisme*, et nous ne nous en cachons pas. Nous avons intégré dans notre philosophie la nécessité de créer des richesses et d'assurer la stabilité économique. Cependant, nos choix politiques sont toujours inspirés par un souci de justice sociale. Madame Thatcher pensait qu'on pouvait impulser des changements économiques tout en ignorant les besoins de la société. Nous sommes intimement persuadés, au contraire, que les individus donnent le meilleur d'eux-mêmes lorsqu'ils font partie d'une société forte et soudée. C'est en cela que nous sommes des « nouveaux Travaillistes ». Si nous sommes si attachés à la stabilité économique, c'est parce que les premières victimes de l'inflation et de l'instabilité sont toujours les familles défavorisées. Si nous souhaitons réformer l'éducation, c'est parce que la différence de niveau entre écoles publiques et privées est criante, et qu'elle constitue une injustice cruelle pour les enfants. Si nous voulons moderniser la sécurité sociale, c'est parce que les patients doivent actuellement attendre plusieurs mois avant de pouvoir être opérés dans les hôpitaux publics. Quant à la décentralisation, elle est souhaitable parce que la centralisation, elle, profite surtout aux plus puissants. Voilà pourquoi nous continuons à revendiquer notre appartenance au travaillisme »⁴⁹⁴.

Dans la logique des *néo-travaillistes*, c'est justement parce qu'ils revendiquent leur attachement aux valeurs anciennes qu'ils font appel à de nouvelles méthodes. Tony Blair justifie ainsi son désir de « faire le changement » et de faire évoluer la *social-démocratie* par sa volonté de créer davantage de justice sociale : « Si le marché du travail est trop

⁴⁹³ Tony BLAIR, *La nouvelle Grande-Bretagne*, op. cit., p. 46.

⁴⁹⁴ Peter MANDELSON (entretien), « Le Richelieu de Tony Blair », *Politique internationale*, n° 92, été 2001, pp. 142-143.

rigide et génère plus de chômage, où est la justice sociale ? Si vous ne réformez pas assez les services publics, si vous n'êtes pas capables de donner une bonne éducation aux enfants les plus pauvres, où est la justice sociale ? Si nous ne sommes pas capables d'attirer des investisseurs de qualité, des entrepreneurs, nous devenons plus pauvres ; est-ce que cela sera plus juste au final ? »⁴⁹⁵ demande-t-il encore en 2007 lors d'une interview à la télévision française. Et aux personnes qui considèrent que le New Labour pêche par confusion idéologique et qui se demandent comment peut-on se dire de gauche et appeler l'entreprise au gouvernement ? ; comment peut-on aider les pauvres et dire qu'on est favorable à la création de richesse ? ; comment peut-on encourager la concurrence et pourtant vanter la sécurité de l'emploi ; comment peut-on refuser que l'Etat ait trop de pouvoir tout en optant pour l'action sociale ? ; il répond qu'il n'y a aucune confusion puisque l'ensemble de ces choix et de ces orientations politiques vise à concrétiser un seul et même but, authentiquement de gauche : développer la justice sociale. Pour le leader travailliste, ce sont les valeurs qu'une politique publique est censée promouvoir qui lui donnent une couleur de gauche ou une couleur de droite. Les instruments utilisés en revanche doivent être considérés comme politiquement neutres. C'est de cette manière que doivent être interprétés les propos, largement commentés, tenus par Tony Blair à l'Assemblée nationale : « Ce qui compte, c'est ce qui marche [...] La gestion de l'économie n'est ni de gauche, ni de droite : elle est bonne ou mauvaise ». Une politique budgétaire, et son caractère de gauche ou de droite, doit donc être évaluée sur les objectifs auxquels elle doit parvenir et sur son impact effectif. Les instruments de cette politique en revanche sont par essence ni de gauche, ni de droite. Ce raisonnement a amené les nouveaux travaillistes à adopter certaines options politiques de la droite au nom des valeurs de la gauche. Par exemple, les privatisations (y compris dans les secteurs traditionnellement monopolistiques comme la distribution d'eau, de gaz ou d'électricité) peuvent parfaitement être considérées comme une politique de gauche si elles entraînent une baisse des prix pour les consommateurs, si les conditions de travail des salariés sont inchangées et si elles apportent des recettes plus importantes à l'Etat. De même, puisqu'à leurs yeux il n'est nullement évident qu'une fiscalité fortement redistributive serve la justice sociale, ils considèrent que la baisse des impôts, au moins dans certaines circonstances, peut être une politique véritablement de gauche. La poursuite et la

⁴⁹⁵ Interview de Tony Blair par Arlette Chabot en mai 2007, lors de l'émission *Question ouverte* de France 2.

concrétisation des idéaux de la gauche justifient et légitiment donc l'emploi de moyens habituellement utilisés par la droite.

D'autre part, cette fidélité aux principes fondamentaux de la gauche permet d'affirmer que le blairisme ne peut être simplement réduit à un « thachérisme à visage humain ». Son action pour lutter contre les inégalités et l'exclusion, pour reconstruire une protection sociale mise à mal par les conservateurs, pour fournir un système éducatif public de qualité sont autant de preuves de son engagement à gauche. On peut ajouter également à cette liste son volontarisme en matière de création d'emplois, son réformisme institutionnel⁴⁹⁶ (qui a abouti à la mise en place d'une assemblée galloise aux pouvoirs limités et d'un parlement écossais avec une autonomie de décision) et l'objectif de développement et de modernisation des services publics sous lequel il a placé son deuxième mandat. Les gouvernements Blair ont ainsi poursuivi les buts classiques des travaillistes et s'inscrivent en cela dans la continuité des gouvernements travaillistes précédents⁴⁹⁷ et des réformes qu'ils avaient alors entreprises⁴⁹⁸. Ces différents éléments amènent certains observateurs à affirmer que le Premier ministre appartient bien à la famille socialiste et qu'il a pratiqué un socialisme, même s' « il n'ose pas dire son nom »⁴⁹⁹. Pour Stefan Collignon, professeur à la London School of Economics, la particularité du blairisme, est ainsi de « tenir un discours de droite tout en menant une politique de gauche »⁵⁰⁰.

La volonté de s'adapter aux réalités contemporaines, mais en maintenant fermement l'héritage social-démocrate anime également le SPD. C'est dans cet esprit qu'il a mené son action au gouvernement et qu'il a élaboré son nouveau programme

⁴⁹⁶ Sur ce sujet, voir par exemple John LOUGHLIN, « Refaire l'Union, la dévolution britannique », *Projet*, n° 297, mars 2007, pp. 55-62 ; les chapitres consacrés à cette question dans François-Charles MOUGEL, *Royaume-Uni, les années Blair* ; ou Patrick LE GALÈS, « Dévolution à tous les étages », in « le Royaume-Uni de Tony Blair », op. cit., pp. 67-86.

⁴⁹⁷ Il s'agit des gouvernements Attlee (1945-1951), Wilson (1964-1970) – (1979-1976) et Callaghan (1976-1979)

⁴⁹⁸ Donald Sassoon estime même que la continuité entre les gouvernements Blair et ses prédécesseurs va jusque dans leur accointance avec le libéralisme. Il fait notamment remarquer que le système de protection sociale et l'économie de plein emploi du gouvernement Attlee ont été réalisés sur la base des idées de William Beveridge et de John Maynard Keynes, qui n'étaient pas des sociaux-démocrates mais des libéraux. Il note aussi que le rejet des politiques keynésiennes a été anticipé dès 1976 par James Callaghan lorsque celui-ci affirmait à son parti qu'il ne pouvait sortir d'une récession en dépensant. L'universitaire conclut donc que Tony Blair « ne rompt pas aussi brutalement avec le passé qu'on pourrait le croire » : Donald SASSOON, « Le nouveau Labour, exemple ou contre-exemple ? », *Esprit*, n°3-4, mars-avril 1999, pp. 60-77.

⁴⁹⁹ Kim SENGUPTA, « Shhh, don't tell... Tony Blair is a socialist », *The Independent*, 24 avril 1998.

⁵⁰⁰ Nathalie DUBOIS, « Blair, un libéral qui a revalorisé l'Etat », *Libération*, 8 septembre 2006.

fondamental. Il affirme d'un côté par exemple dans une motion adoptée au congrès de Berlin en décembre 1999 que « les valeurs fondamentales » que sont, « la liberté, la justice, la solidarité, l'engagement en faveur de la paix sont et restent les principes directeurs »⁵⁰¹ de son action. En 2002, le chancelier Schröder a d'ailleurs axé sa campagne sur les valeurs classiques de la social-démocratie allemande, avec « des discours où les termes de « solidarité » et de « justice sociale » revinrent comme une antienne »⁵⁰². Ces dernières seront réaffirmées dans le nouveau programme fondamental du parti, qui stipule par ailleurs qu'il faut « lutter pour le progrès et la justice sociale [...], pour une paix durable et pour la préservation des ressources naturelles, fondements écologiques de la vie ; pour une société libre, équitable et solidaire ; pour l'égalité et l'autodétermination de tous – quelles que soient leurs origines, hommes et femmes, délivrés de la pauvreté, de l'exploitation et de la peur »⁵⁰³. L'élaboration du programme de Hambourg est ainsi marquée par la recherche et l'affirmation de nouveaux modes d'action, mais dans le respect des valeurs anciennes. Dans la présentation en janvier 2007 du « projet de Brême » intitulé *la social-démocratie au XXIème siècle* (qui constitue l'avant-projet du programme de Hambourg), le Président du SPD de l'époque Kurt Beck indique que le nouveau programme fondamental va « décrire le changement rapide qui s'est produit au début de ce nouveau siècle et apporter des réponses politiques fondées sur les valeurs qui sont au cœur de la social-démocratie, liberté, justice et solidarité »⁵⁰⁴. Le SPD estime qu'il faut « sous des circonstances changeantes », traduire ces valeurs « dans des politiques réalistes » ; et que c'est seulement en ayant « à la fois la passion et le sens de la réalité »⁵⁰⁵ qu'il restera fidèle à ses idéaux. Pour les sociaux-démocrates allemands, les « valeurs de base du manifeste de Godesberg demeurent » et ils précisent que « ce ne sont pas les valeurs fondamentales ou leurs objectifs qui changent, mais le point de départ politique de leurs réalisations »⁵⁰⁶. C'est pourquoi ils proposent de nouvelles façons de les promouvoir et de nouvelles politiques.

⁵⁰¹ *Leitantrag zum Grundsatzprogramm* : « Die Grundwerte sozialdemokratischer Politik : Freiheit ; Gerechtigkeit ; Solidarität ; das Eintreten für den Frieden ; sind und bleiben Maßstab und leitende Prinzipien unseres Handelns ».

⁵⁰² Arnaud LE CHEVALIER, Jean-Paul GAUDILLIÈRE, « L'Allemagne en devenir. Bilan et perspective de la coalition « rouge-verte » », *Mouvements*, n°25, janvier-février 2003.

⁵⁰³ *Hamburger Programm*, op. cit., p. 1.

⁵⁰⁴ *Bremen Draft Programme*.

⁵⁰⁵ « Le pouvoir pour le renouvellement. Principes pour un nouveau manifeste pour le SPD », 24 avril 2006.

⁵⁰⁶ *Ibid.*

Cette oscillation entre l'affirmation de valeurs de gauche et le pragmatisme en ce qui concerne leur mise en pratique se retrouve chez les socialistes français. Le schéma est en effet assez similaire, même si les choses ne sont pas exprimées tout à fait de la même façon et sont formulées peut être de façon moins catégorique et moins « abrupte ». D'un côté, les dirigeants du Parti socialiste confirment régulièrement, et peut-être davantage que leurs homologues européens, leur positionnement à gauche et leur attachement aux valeurs portées par la gauche. Cette réaffirmation du maintien des objectifs traditionnels de la social-démocratie est pour eux capitale, comme l'indique Lionel Jospin dès 1991 : « Il faut redire clairement aux socialistes, à l'opinion de gauche, aux Français, que nos objectifs sont bien le plein-emploi, le bien-être matériel, la réduction des inégalités de revenus, des relations économiques internationales plus équilibrées. Car si nous renonçons à ces buts, nous renonçons par là même au socialisme, nous créons la confusion entre ce que nous représentons et ce que veulent les partis conservateurs »⁵⁰⁷, écrit-il. De fait, le Parti socialiste, dans ses divers documents, ses publications, ses programmes électoraux ou dans les interventions de ses dirigeants, rappelle sa fidélité aux valeurs anciennes. Et lorsque ses responsables s'interrogent sur ce que signifie aujourd'hui cette appartenance à la gauche, ils donnent une réponse qui reprend les attributs classiques et fondateurs du socialisme. Lors d'un colloque organisé par le parti sur le thème de « L'idée socialiste », Henri Weber estime par exemple qu' « être de gauche, c'est refuser de se résigner à l'injustice, à la déraison, la violence, la barbarie du monde. C'est vouloir le transformer pour le rendre davantage conforme à nos valeurs : Egalité, Liberté, Solidarité, Justice, Tolérance, Droits de l'Homme, Souveraineté Populaire »⁵⁰⁸. Les socialistes sont selon lui toujours porteurs d'une « utopie réaliste », ce qui se traduit par leur lutte pour l'approfondissement de la démocratie ; pour assurer la maîtrise de la population sur son avenir collectif et, en particulier, sur le fonctionnement et l'évolution de l'économie ; pour promouvoir non seulement une société de bien-être garantissant chaque citoyen contre les risques publics et sociaux mais aussi une société du bien-vivre permettant à chacun de réaliser ce dont il est capable (exercer sa liberté, accéder aux œuvres de la culture, donner libre cours à sa créativité) ; et pour promouvoir un nouvel internationalisme. La dernière déclaration de principe du Parti, adoptée le 14 juin 2008, réaffirme ces principes fondamentaux et stipule : « être socialiste, c'est ne pas se satisfaire du monde tel qu'il est, c'est vouloir changer la

⁵⁰⁷ Lionel JOSPIN, *L'invention du possible*, Paris, Flammarion, 1991, p. 255.

⁵⁰⁸ Henri WEBER, in FONDATION JEAN JAURÈS, *L'idée socialiste aujourd'hui*, Paris, Plon, septembre 2001, p. 14.

société. L'idée socialiste relève, à la fois, d'une révolte contre les injustices et du combat pour une vie meilleure. Le but de l'action socialiste est l'émancipation complète de la personne humaine »⁵⁰⁹. Elle affirme que « l'égalité est au cœur de l'idéal »⁵¹⁰ des socialistes et établit un lien entre la liberté et l'égalité, cette dernière étant un moyen pour assurer la réalité des libertés. Ainsi, « aux injustices et aux violences du monde, l'idée socialiste oppose un engagement pour une humanité libre, juste, solidaire, fraternelle »⁵¹¹ ; la réalisation de ces objectifs nécessitant une redistribution permanente des ressources et des richesses. Elle mentionne également que le droit à un environnement de qualité préservant les équilibres écologiques de la planète, la promotion du progrès (associée au principe de précaution) et la démocratie « qui représente à la fois une fin et un moyen » constituent des valeurs et des finalités fondamentales du socialisme démocratique d'aujourd'hui. Ce sont donc les valeurs historiques de la social-démocratie qui sont de nouveau énoncées dans cette carte d'identité des socialistes que représente en quelque sorte la déclaration de principes.

Face à cette intangibilité des principes, c'est par contre la flexibilité qui caractérise désormais l'attitude des socialistes concernant les moyens permettant de les réaliser. Il faut, pour garder vivantes ces valeurs dans un environnement en constante évolution, une nouvelle cohérence entre les valeurs et les pratiques, entre les fins et les moyens. Comme le résume le Premier ministre : « Ce sont nos valeurs qui fondent notre identité politique, plus que les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Si les fins que poursuit notre engagement doivent rester pérennes, les moyens, eux, peuvent être reconsidérés, adaptés, voire changés, si les circonstances le requièrent, si c'est la condition pour qu'ils restent efficaces et continuent à faire vivre nos valeurs. Pour ma part, je reste ferme quant aux fins, mais je sais être souple quant aux moyens »⁵¹². Affirmant le primat des valeurs sur les instruments utilisés, le Parti socialiste entend faire preuve de « souplesse » idéologique sur les politiques employées pour réaliser ses objectifs. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne la propriété des moyens de production. L'ouverture du capital des entreprises publiques, voire leur privatisation, sont ainsi consenties si elles sont nécessaires pour

⁵⁰⁹ Alain BERGOUNIOUX, *Déclaration de principes socialistes 1905-2008*, Paris, Editions Bruno Leprince, coll. L'encyclopédie du socialisme, août 2008, p. 51.

⁵¹⁰ Ibidem.

⁵¹¹ Ibid.

⁵¹² Lionel JOSPIN, « Discours de la réforme », Discours à l'Université d'été du PS de la Rochelle, 30 août 1998, *Les Notes de la Fondation Jean Jaurès*, n° 15 op. cit., p. 81.

aboutir à un objectif « socialiste ». « Etre fidèle à nos valeurs, c'est accepter, lorsque cela est nécessaire, de changer notre façon de les servir », plaide-t-il devant ses camarades du PS le 22 novembre 1998⁵¹³. Les privatisations réalisées par le gouvernement socialiste après 1997 sont en effet justifiées de cette manière : « Si la défense de l'intérêt national – notamment dans les industries de pointe ou stratégiques – et la lutte pour l'emploi justifient des alliances industrielles avec des entreprises privées françaises ou étrangères, en particulier européennes, je n'entends pas bloquer ces alliances justifiées aux plans politique et économique au nom de l'appropriation collective des moyens de production, c'est-à-dire de la majorité publique du capital. Si je le faisais, cela se retournerait contre nous, contre les salariés de ces entreprises et contre les Français. Ce qui compte, pour moi, en l'occurrence, ce sont les fins de la politique industrielle que nous conduisons : l'emploi, la croissance, la puissance économique et industrielle de nos entreprises, la place de la France. Si défendre ces objectifs nécessite d'ouvrir le capital d'une entreprise publique, voire de la privatiser, alors nous y consentons »⁵¹⁴.

On mesure ici l'évolution de la position de Lionel Jospin, et avec lui de l'ensemble du Parti socialiste, sur les privatisations. Le Premier ministre reconnaîtra d'ailleurs rétrospectivement qu'« il y a eu là un infléchissement, dans les pratiques, de ce qu'étaient ses affirmations initiales »⁵¹⁵. En effet, peu de temps encore avant son retour au gouvernement en 1997, le Parti socialiste affichait une certaine hostilité envers les privatisations, au grand dam de certains de ses membres⁵¹⁶. Il indique alors dans sa plateforme électorale qu'il « refuse la privatisation des services publics et leur transformation en objets de profit », qu'il veut « préserver l'avenir des services publics, mais en les rénovant ». Et dans la déclaration commune qui, le 29 avril 1997, scelle l'alliance du Parti socialiste avec le Parti communiste, il s'engage à « stopper les privatisations » en cas de victoire de la gauche. La position des socialistes va en suite progressivement s'infléchir.

⁵¹³ Christine MITAL, Erik IZRAELEWICZ, *Monsieur ni-ni. L'économie selon Jospin*, Paris, Robert Laffont, 2002, p. 180.

⁵¹⁴ Lionel JOSPIN, « Rénovation de la social-démocratie », op. cit., p. 35.

⁵¹⁵ Lionel JOSPIN, *Le temps de répondre*, Paris, Stock, 2002, p. 133.

⁵¹⁶ Dominique Strauss-Kahn et Jacques Delors par exemple souhaitaient déjà une inflexion de la position socialiste sur ce sujet. Les journalistes Gérard Leclerc et Florence Muracciole rapportent à ce propos l'anecdote suivante : Lors d'un bureau national du parti à l'automne 1996, Dominique Strauss-Kahn aurait provoqué un tollé dans l'assistance en plaidant pour une privatisation partielle de France Télécom, alors que la ligne du PS défendue notamment par Ségolène Royal, secrétaire nationale chargée du secteur public, est un refus absolu de toute libéralisation. Jacques Delors aurait alors envoyé à Dominique Strauss-Kahn ce petit mot : « La vague est trop forte, tu ne peux rien faire » ; Gérard LECLERC, Florence MURACCIOLE, *Jospin. L'énigme du conquérant*, Paris, Jean-Claude Lattès, 2001, p. 63.

François Hollande, alors porte-parole du parti, indique entre les deux tours des élections législatives que « pour les entreprises du secteur concurrentiel qui ne concourent pas à une activité d'intérêt général, où la participation de l'Etat n'est plus nécessaire, c'est le pragmatisme qui doit nous guider. Il nous faut garder une certaine souplesse. C'est ce qu'on appelle une « respiration » »⁵¹⁷. Des privatisations partielles ne sont donc pas inconcevables. Ce que confirmera Lionel Jospin, devenu Premier ministre. Dans sa déclaration de politique générale faite à l'Assemblée nationale, il explique qu'« en l'absence de justification tirée de l'intérêt national, nous [le gouvernement] ne sommes pas favorables à la privatisation de ce patrimoine commun que sont les grandes entreprises publiques en situation de concurrence »⁵¹⁸. Mais après avoir énuméré les secteurs concernés, il ajoute aussitôt que « pour autant, nous savons que des adaptations seront nécessaires pour garder notre rang parmi les nations les plus développées du monde et se rapprocher d'autres partenaires européens ». Il exprime ainsi la philosophie qui va animer son gouvernement sur ce point et qui sera reprise lorsqu'il s'agira de justifier les décisions. Les socialistes, affirme-t-il, n'ont « pas été guidés par des a priori idéologiques – réduire par principe la sphère de l'Etat ou de la propriété publique – ni par le souci de dégager des ressources budgétaires à court terme »⁵¹⁹. Pour lui, le gouvernement n'a pas mené une politique de privatisations, mais a conduit une politique industrielle ambitieuse et moderne. Dominique Strauss-Kahn, alors ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, développe cette même vision des choses : « Les précédents gouvernements s'étaient enfermés dans une logique de privatisation qui mêlaient choix idéologiques et préoccupations budgétaires. Nous avons quant à nous une ambition industrielle, et les ouvertures de capital ou les privatisations sont des outils au service de cette ambition »⁵²⁰. Les décisions ont été prises au nom de l'impératif industriel et pour le bénéfice des secteurs concernés de l'économie française, donc des emplois et des salariés. Les instruments de politique économique doivent donc être « déconnectés » de leur dimension idéologique et s'adapter aux objectifs à atteindre ; l'objectif principal étant pour les socialistes de parvenir à davantage de justice. « Pour moi, être socialiste, c'est travailler à une société plus juste. Cela passe par le développement économique, la prospérité, la puissance industrielle au bénéfice de tous. S'il faut, pour mieux garantir l'emploi et

⁵¹⁷ François HOLLANDE, (entretien) *La Tribune*, 6 mai 1997.

⁵¹⁸ Lionel JOSPIN, *Déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale*, 19 juin 1997.

⁵¹⁹ Lionel JOSPIN, *Le temps de répondre*, op. cit., p. 133.

⁵²⁰ Dominique STRAUSS-KAHN, intervention au colloque « Quelles stratégies industrielles pour aborder le XXIème siècle ? » réunissant des chefs d'entreprise, le 14 décembre 1998.

protéger les salariés, adapter nos moyens d'action, cela ne me pose pas de problème de principe »⁵²¹, confirme le Premier ministre à la fin de sa mandature. Le Parti socialiste accepte donc désormais d'utiliser, lorsque c'est nécessaire, des moyens qui ne font pas partie de la « panoplie » social-démocrate traditionnelle, ou même d'en emprunter à la droite. Mais il prend toujours soin de préciser qu'il le fait pour défendre et pour sauver les valeurs de la gauche. Ce qui lui permet d'afficher sa différence par rapport à la droite.

Paragraphe 2 : Le maintien d'une distinction gauche/droite

Si les partis socialistes et sociaux-démocrates ont adopté certaines thèses libérales, notamment en matière économique, on ne peut pas pour autant en conclure que leurs positions sont identiques à celles de la droite. La nouvelle social-démocratie n'est pas la droite sous un autre nom, ou une droite qui n'ose pas dire son nom. Même si elle n'est pas très éloignée du paradigme économique de cette dernière, elle ne s'identifie pas au conservatisme néolibéral. Comme le note Gerassimos Moschonas⁵²², « l'accompagnement social » des politiques macro-économiques auquel ont procédé les gouvernements sociaux-démocrates les différencie des partis conservateurs. Les aspects sociaux de la politique de la gauche, fut-elle « libéralisée », empêcherait donc de l'assimiler à la droite. Cet argument est d'ailleurs largement repris par les dirigeants sociaux-démocrates, qui récusent toute accusation de « droitisation » de leur action. Tony Blair dit ainsi : « Certes, nous avons changé le travaillisme. Mais je ne laisserai pas dire que la seule différence entre un gouvernement tory et nous, c'est que nous sommes simplement plus modérés ou plus compétents. Citez-moi un gouvernement tory qui aurait injecté 800 millions de livres dans nos quartiers les plus défavorisés pour leur redonner confiance en l'avenir. Et quel gouvernement tory aurait augmenté les allocations pour enfant à charge de plus de 20% ? Ou mis en place des examens ophtalmologiques gratuits pour les retraités ? Ou donné aux travailleurs le droit à quatre semaines de congé minimum ? Est-ce qu'un gouvernement tory aurait été disposé à accroître de 25% les dépenses consacrées à l'art et aux musées ? [...] Et puis, dites-moi aussi quel gouvernement tory aurait instauré [...] un salaire minimum garanti au Royaume-Uni ? Soit une hausse de rémunération pour deux millions

⁵²¹ Lionel JOSPIN, *Le temps de répondre*, op. cit., p. 134.

⁵²² Gerassimos MOSCHONAS, *In the Name of Social Democracy : The Great Transformation*, Londres-New York, Verso, 2001.

de personnes. Complétée par le WFTC (Working Families Tax Credit) qui veut qu'aucune famille aux revenus inférieurs à 220 livres par semaine ne paie le moindre impôt. Ou donné pour la première fois aux travailleurs le droit d'être représentés par un syndicat dès lors que la majorité des effectifs le demande ? Une revendication vieille de plus d'un siècle. Un droit promis chaque fois que les travaillistes ont été au gouvernement. La promesse va être tenue cette fois »⁵²³. A la lecture de cette liste de mesures, à laquelle on peut ajouter la Charte Sociale de l'Union européenne et l'investissement dans les secteurs de l'éducation et de la santé, il semble en effet que le parti travailliste se distingue profondément du parti conservateur de Mme Thatcher et de ses successeurs. De façon plus générale, une « différence cruciale oppose le New Labour et la droite quant au rôle de l'Etat »⁵²⁴. Les conservateurs britanniques sont favorables à un Etat aussi « mince » que possible et jugent indispensable de choisir entre la prospérité économique et l'investissement public (leur choix se tournant vers la première au détriment du second). Le New Labour considère à l'inverse que ces deux réalités se renforcent mutuellement et que l'efficacité économique doit se trouver au service d'un Etat-providence réinventé. Il entend utiliser au mieux les ressources publiques, via le budget et l'impôt, afin d'améliorer le sort du plus grand nombre. Il continue d'accorder un rôle positif à l'Etat. Ainsi, pour la Troisième voie, le marché ne peut être l'unique instrument de l'intégration sociale. La théorie économique selon laquelle la richesse d'une petite partie de la population finit toujours par profiter aux plus pauvres est selon elle insuffisante et des mesures plus volontaires doivent être prises par l'Etat pour garantir cette intégration. En cela, la Troisième voie se distingue du néolibéralisme défendu par les conservateurs⁵²⁵.

On remarque que, dans le cas français, c'est également par la défense d'un volontarisme étatique que le Parti socialiste entend marquer son identité et, par conséquent, se distinguer de la droite. Lionel Jospin en fait d'ailleurs une ligne de partage entre la gauche et la droite. Le clivage entre ces deux forces passe selon lui « par une intensité inégale de volontarisme politique »⁵²⁶, la droite française faisant preuve à ses yeux « d'une passivité fondamentale devant les phénomènes économiques »⁵²⁷. Il y a, estime-t-il, dans le

⁵²³ Tony BLAIR, *Discours à la conférence du Parti travailliste*, Blackpool, 29 septembre 1998.

⁵²⁴ Jean-Pierre LANGELLIER, « Le secret de Tony Blair », *Politique internationale*, n° 110, hiver 2005-2006, p. 131.

⁵²⁵ Raymond PLANT, « Troisième voie et néolibéralisme », *La Revue Socialiste*, n°1, op. cit., pp. 115-125.

⁵²⁶ Lionel JOSPIN, *Le temps de répondre*, op. cit., p. 135.

⁵²⁷ Ibid. p. 136.

socialisme tel qu'il le conçoit « un souci de concilier l'autonomie et l'épanouissement individuels, avec l'harmonie sociale »⁵²⁸. C'est ce volontarisme « qui ne limite pas l'action publique à l'aménagement du marché mais la fait participer à l'émergence d'une société plus conforme à l'idéal social-démocrate »⁵²⁹ qui fait notamment que le socialisme ne peut être assimilé à un libéralisme social. Au delà des diverses mesures à caractère social prises par le gouvernement socialiste, cette croyance « en la puissance d'un volontarisme transformateur de la société »⁵³⁰, affirmée par Lionel Jospin et par le Parti socialiste dans son ensemble – et encore actuellement – marque, pour beaucoup d'observateurs et pour les socialistes eux-mêmes, un positionnement à gauche, donne donc au parti son identité propre et le distingue de ses adversaires politiques. D'autre part, s'il est vrai que la social-démocratie européenne (et surtout les travaillistes anglais et les sociaux-démocrates allemands) ont appelé au changement et ont souhaité puis procédé à une réforme, une réorganisation ou à une modernisation des services publics ou de l'Etat-providence, ils se sont toujours opposés à leur démantèlement. Contrairement par exemple aux conservateurs qui, sous Margaret Thatcher et John Major, avaient mis à mal les services publics, le New Labour les a réhabilités en souhaitant améliorer leur fonctionnement et surtout leur qualité. Et en ce qui concerne l'évolution de l'Etat-providence, si on observe le cas allemand, on constate que celui-ci a certes été réduit mais qu'il occupe encore une place essentielle dans le système allemand.

Enfin, on remarquera que la période la plus récente a été marquée par une réorientation doctrinale allant dans le sens d'une nette affirmation des idées « de gauche » et d'une opposition aux politiques libérales. Cet ajustement de l'orientation politique, lié aux revers électoraux et aux réflexions sur l'expérience du pouvoir qu'ils ont engendrées, a été notable en Allemagne. Après la défaite de septembre 2005 et la mise en place du gouvernement de grande coalition, le journal du parti *Vorwärts* titre, sur la photo du nouveau président Matthias Platzeck : « Il faut que le SPD soit bien reconnaissable ». Et Andrea Nahles, porte-parole de la gauche du parti, incite celui-ci à « dégager son profil propre »⁵³¹, en l'occurrence contre le cours néo-libéral de la CDU. Elle évoque ainsi

⁵²⁸ Ibid.

⁵²⁹ Marisel TOURAINE, « Le réformisme ne dispense pas de l'utopie », in « L'humain politique », *Témoin*, n° 25, août 2001, p. 51.

⁵³⁰ Martine AUBRY, in FONDATION JEAN JAURÈS, *L'idée socialiste aujourd'hui*, op. cit., p. 40.

⁵³¹ Andrea NAHLES, interview in *SPW, zeitschrift für sozialistische Politik und Wirtschaft*, 28 novembre 2005.

l'exigence d'un rôle fort de l'Etat, la nécessité de permettre l'intervention du Bund dans la réforme scolaire, la mise en place d'une assurance solidaire des citoyens et une « rerégulation » des conditions de travail. Le processus de redéfinition des orientations fondamentales du parti porte la marque de cet infléchissement du discours, comme le montre le projet adopté dès le congrès de Karlsruhe de 2005 sous un titre évocateur : « Le progrès social pour notre pays »⁵³². Le résultat de ce processus, le nouveau programme de Hambourg, ne constitue sans doute pas un revirement total par rapport à la période précédente. Mais, en redonnant à l'Etat une place centrale dans la vie publique⁵³³ et en revenant à la promotion de l'Etat social, fût-il « prévoyant » plutôt que simplement réparateur, le SPD semble s'écarter quelque peu de la rhétorique sociale-libérale de l'ère Schröder⁵³⁴. La posture adoptée par le candidat à la Chancellerie pour les élections de septembre 2009, Frank-Walter Steinmeier, confirme cette orientation. Dans son discours prononcé lors de son investiture au congrès extraordinaire de Berlin le 18 septembre 2008, il a notamment fustigé le laisser-faire économique, responsable selon lui de la crise financière actuelle : « Je veux remettre de l'ordre dans le rapport entre politique et économie [...]. Il est temps de penser autrement, il est temps pour un nouveau départ, qui ne peut se faire qu'avec une meilleure régulation de la branche financière »⁵³⁵, a assuré le candidat. Ce qu'il confirmera par la signature, avec le président du DGB Frank Bsirske, d'un protocole SPD-DGB dans lequel il est indiqué : « Nous avons pour l'Europe besoin d'un ordre qui régule le marché et qui assure l'existence d'un bon travail pour tous [...]. Il ne doit pas y avoir de dumping social et des salaires en Europe. La législation européenne doit être changée pour que, dans toute l'Europe, il soit assuré que les conditions de travail et de rétribution soient les mêmes pour le même travail et au même endroit ! Une clause de progression sociale doit être introduite dans le droit européen »⁵³⁶. De même, un document de position commun du SPD et du DGB « Pour une Europe du progrès social » élaboré en mai 2009 à la veille des élections européennes précise qu' « il faut faire en sorte que les libertés économiques fondamentales du marché intérieur européen ne priment pas sur les droits et objectifs sociaux fondamentaux. En cas de différend, les droits sociaux

⁵³² Perspektivantrag : *Perspektive Soziale Demokratie : Sozialer Fortschritt für unser Land*, 2005.

⁵³³ Adolf KIMMEL, « Les partis politiques : continuité et changement », in « regards sur l'Allemagne unifiée », op. cit. p. 101.

⁵³⁴ Sur ce point, voir : Michèle WEINACHTER, « Le SPD, le débat sur l'Agenda 2010 et le Congrès de Hambourg – Virage à gauche », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 183, janvier-mars 2008, pp. 84-93.

⁵³⁵ Frank-Walter STEINMEIER, discours au congrès extraordinaire de Berlin, 18 septembre 2008.

⁵³⁶ Jean-Christophe CAMBADELIS, *Les socialistes européens et les temps nouveaux*, Fondation Jean Jaurès, mai 2009, p. 32.

fondamentaux doivent l'emporter »⁵³⁷ ; et il souligne la nécessité d'une action politique allant dans le sens de cet objectif. Le SPD, sans doute soucieux de se démarquer des démocrates-chrétiens dans cette période pré-électorale radicalise donc ses positions. Le programme de gouvernement, intitulé *Social et démocratique*⁵³⁸, adopté pour les dernières élections fédérales, prend ainsi des accents beaucoup plus sociaux, avec des propositions telles la généralisation d'un salaire horaire minimum fixé à 7,5 euros, l'introduction d'une taxe sur les profits boursiers, une réforme de la fiscalité visant à rendre celle-ci plus juste (c'est-à-dire allégeant l'imposition des bas revenus et augmentant celle des plus hauts) et une « répartition juste des revenus et de la propriété ». Même si les options retenues pendant la période précédente ne sont pas forcément abandonnées, l'inflexion globale de l'orientation n'en est pas moins tangible.

Le Parti socialiste, quant à lui, n'a pas rompu avec sa traditionnelle tendance à « gauchir » son discours pendant les périodes dans lesquelles il se trouve dans l'opposition. Après le choc du 21 avril 2002, le Parti semble s'engager, au congrès de Dijon de mai 2003, dans une radicalisation de son discours. L'ensemble des motions⁵³⁹ procède à une critique globale du libéralisme et veut proposer une alternative à la mondialisation libérale⁵⁴⁰. Surtout, le Parti socialiste entend s'opposer fermement à la droite et à la politique du gouvernement. Laurent Fabius insiste sur cette fermeté de l'opposition : « La régression est générale, notre opposition doit être frontale » dit-il dans son discours au congrès. Les socialistes souhaitent donc être aux côtés des syndicats qui refusent les mesures gouvernementales et le « plan Fillon » sur les retraites. Le secrétaire général de la CGT, Bernard Thibaut, invité au congrès, reçut l'ovation de la salle. La motion finale de ce congrès de Dijon, qui affiche des propositions ambitieuses sous la forme de vingt engagements, marque cette volonté de refonder une identité à gauche et de privilégier l'opposition à la droite. Ce mouvement s'est poursuivi au congrès du Mans, qui s'est tenu

⁵³⁷ *Pour une Europe du progrès social*. Document de position commune du SPD et du DGB, Friedrich Ebert Stiftung, mai 2009, p. 1.

⁵³⁸ *Sozial und demokratisch. Anpacken für Deutschland. Das Regierungsprogramm der SPD*, SPD-Parteivorstand, 2009.

⁵³⁹ Cinq motions ont été présentées pour le congrès de Dijon : celle défendue par le Premier secrétaire Hollande, soutenue par la majorité des ténors du parti (Laurent Fabius, Dominique Strauss Kahn, Bertrand Delanoë, Martine Aubry, ...) « Pour un grand Parti socialiste » ; celle du courant nouveau monde créé par Henri Emmanuelli et Jean-Luc Mélenchon « Pour un nouveau monde, un autre chemin » ; celle du nouveau Parti Socialiste (NPS) d'Arnaud Montebourg et Vincent Peillon « Pour un nouveau Parti socialiste » ; la motion « Utopia » d'un petit groupe de militants ; et « la motion militante » du premier secrétaire de la fédération du Nord Marc Dolez.

⁵⁴⁰ *L'Hebdo des socialistes*, supplément au n° 268, 22 mars 2003, « Les motions ».

les 18, 19 et 20 novembre 2005. Conformément à la tradition socialiste, « les trois principales motions⁵⁴¹ l'ont joué « à gauche » »⁵⁴², comme le montrent leurs titres : « Socialistes. Pour réussir à gauche » pour François Hollande, « Rassembler à gauche » pour Laurent Fabius et « Pour une alternative socialiste » pour le Nouveau Parti Socialiste⁵⁴³. Toutes les trois rejettent et critiquent le libéralisme qui « divise, stigmatise et précarise »⁵⁴⁴ et dénoncent les effets néfastes de la mondialisation libérale qui « aggrave les inégalités à l'échelle planétaire comme à l'intérieur des pays »⁵⁴⁵ et « s'oppose au développement durable »⁵⁴⁶. Elles proposent diverses mesures, assez similaires, pour sortir de cette « impasse » libérale. Elles repoussent toute perspective d'alliance avec le centre. Elles condamnent enfin vivement les politiques menées par la droite depuis 2002 et soulignent leur échec. Le Parti socialiste n'étant pas, selon la formule de Laurent Fabius, « Le Parti fataliste »⁵⁴⁷, les socialistes entendent « marquer leur opposition à la droite »⁵⁴⁸. Ce positionnement se retrouve dans le texte de la motion finale⁵⁴⁹, qui revêt ainsi un caractère volontariste et réaffirme le rôle de la puissance publique. Il reprend d'ailleurs une bonne partie des revendications de Laurent Fabius et du NPS (comme le retour à une capitalisation d'EDF 100% publique, l'augmentation du SMIC à 1500 euros minimum, la généralisation de la réduction du temps de travail et la rémunération de toutes les heures supplémentaires, le renforcement du caractère progressif des prélèvements fiscaux par la fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG). Ces mesures seront par la suite inscrites dans le projet socialiste élaboré pour les élections présidentielles de 2007 intitulé « Réussir ensemble le changement »⁵⁵⁰ qui propose également une relance des emplois jeunes et des investissements massifs dans la recherche et l'éducation. Le texte prévoit en outre de remettre en cause différentes dispositions prises par la droite (comme le Contrat nouvelle embauche, la baisse de l'impôt sur le revenu, la franchise médicale ou la loi Fillon sur les

⁵⁴¹ A côté des motions défendues par François Hollande, Laurent Fabius et le NPS, deux autres motions ont été présentées pour ce congrès : la motion du groupe *UTOPIA*, et celle de Jean-Marie Bockel intitulée « Pour un socialisme libéral. Vérité et action ».

⁵⁴² Alain BERGOUNIOUX, Gérard GRUNBERG, *Les socialistes français et le pouvoir*, op. cit., p. 537.

⁵⁴³ *L'Hebdo des socialistes*, supplément au n° 375, 1^{er} octobre 2005, « les motions ».

⁵⁴⁴ « Rassembler à gauche », *L'Hebdo des socialistes*, supplément au n° 375, op. cit., p. 51.

⁵⁴⁵ « Socialistes. Pour réussir à gauche », *L'Hebdo des socialistes*, supplément au n° 375, op. cit., p. 15.

⁵⁴⁶ « Pour une alternative socialiste », *L'Hebdo des socialistes*, supplément au n° 375, op. cit., p. 159.

⁵⁴⁷ Laurent FABIUS, discours au congrès du Mans, 19 novembre 2005, *L'Hebdo des socialistes*, n° 383, 26 novembre 2005, p.15.

⁵⁴⁸ François HOLLANDE, discours de clôture au congrès du Mans, 20 novembre 2005, *L'Hebdo des socialistes*, n° 383, op. cit., p. 25.

⁵⁴⁹ « le texte de la motion finale », *L'Hebdo des socialistes*, n° 384, 3 décembre 2005.

⁵⁵⁰ « Réussir ensemble le changement. Le projet socialiste pour la France », *L'Hebdo des socialistes*, supplément au n° 413, 26 août 2006.

retraites), réaffirmant ainsi son opposition à cette dernière et marquant par là même sa différence. Cette dénonciation des politiques libérales s'est poursuivie après les défaites de 2007⁵⁵¹ et s'est encore exprimée lors des dernières élections européennes de juin 2009, pour lesquelles le Parti socialiste a axé une grande partie de sa campagne sur la critique des mesures libérales mises en œuvre par la droite en Europe et en France.

Ce positionnement à gauche du Parti socialiste et de ses homologues européens invite donc à nuancer la thèse d'une gauche totalement « droitisée ». Il amène plutôt à penser que le glissement vers la droite de la social-démocratie européenne, si l'on fait l'hypothèse de son existence, a été limité et contenu.

Section 2 : Une « dérive libérale » maîtrisée

L'évolution des partis socialistes et sociaux-démocrates européens n'a donc pas été jusqu'à une acceptation ou une assimilation des positions de leurs adversaires politiques. Plusieurs éléments vont plutôt dans le sens d'une maîtrise de ce changement. Le fait que cette évolution ne soit pas assumée, si on prend le cas du Parti socialiste, et ne soit pas transcrite dans le discours, lui donne un caractère partiel. Et les résistances internes au changement d'orientation politique réalisé par les partis ont contribué à contenir celui-ci et à empêcher une « dérive » trop importante.

Paragraphe 1 : L'évolution silencieuse du Parti socialiste

Si le Parti socialiste a bien évolué dans les faits, au même titre que ses homologues européens, une de ses spécificités réside en ce qu'il éprouve des difficultés à assumer cette évolution et à la traduire dans sa doctrine. S'en suit un décalage entre la rhétorique résolument antilibérale des responsables et la pratique de l'action politique qui prend en compte l'environnement et les changements intervenus et s'inscrit totalement dans l'économie de marché. Cette contradiction est, comme le rappelle Paul Magonette,

⁵⁵¹ Les dirigeants socialistes interviennent régulièrement pour dénoncer les décisions gouvernementales, notamment la mise en place d'un « bouclier fiscal », la diminution du nombre de postes dans la fonction publique, la réforme de la sécurité sociale, etc.

consubstantielle au socialisme hexagonal : « La difficile conciliation entre un discours contestataire, nécessaire pour nourrir l'engagement et la mobilisation, et une pratique de gouvernement qui doit tenir compte de la réalité de l'exercice du pouvoir constitue l'éternel dilemme à résoudre pour les réformistes socialistes »⁵⁵². Les socialistes français se sont bien entendu détachés depuis longtemps du credo révolutionnaire et tous reconnaissent désormais avoir adopté une pratique réformiste, au moins depuis le fameux tournant de la rigueur de 1983. Mais alors que le parti fait à cette date le choix de devenir une force responsable et soucieuse de gouverner, Lionel Jospin, à l'époque Premier secrétaire, est déjà obligé de forger la théorie de la « parenthèse » pour, dit-il, sortir les socialistes « de leur contradiction entre leur « cœur » et leur « raison » »⁵⁵³. La parenthèse ne s'est jamais refermée, et bon nombre d'observateurs estiment que les socialistes n'ont jamais vraiment accepté d'assumer leur tournant réformiste. La gauche s'est certes adaptée au contexte économique et social et a, en cela, adopté un réformisme de fait, mais son discours est en retard sur ses actes. Le Parti socialiste est devenu réformiste, « mais de façon pragmatique »⁵⁵⁴, sans avoir procédé à un véritable réexamen de fond de l'ensemble de ses principes et ses orientations. Malgré les différentes tentatives de redéfinition du socialisme français, il n'a, pour Michel Winock, « jamais pleinement assumé sa rupture avec la vulgate révolutionnaire »⁵⁵⁵. Cette référence à la révolution n'est plus bien entendu celle à la violence politique mais à la rupture radicale. La rhétorique socialiste est encore empreinte de cette radicalité, « la notion de rupture hantant toujours les discours contre le libéralisme »⁵⁵⁶. L'évolution vers le réformisme n'est donc pas véritablement prononcée et exprimée par les mots, afin de ne pas « remettre en cause le contrat tacite qui unit depuis toujours la gauche aux Français », ce contrat « interdisant l'aveu des pratiques »⁵⁵⁷.

⁵⁵² Paul MAGNETTE, *Libération*, supplément « 30 idées pour réveiller la gauche », 10 novembre 2005.

⁵⁵³ Lionel JOSPIN, *L'invention du possible*, op. cit., p. 19.

L'explication qu'il donne de cette formule plus d'une décennie plus tard reflète l'état d'esprit dans lequel il se trouvait à l'époque : « La parenthèse, cela signifiait que les contraintes internationales et le choix de l'Europe nous obligeaient à infléchir notre politique économique dans un sens auquel nous n'adhérions pas. C'était aussi une façon pour nous-mêmes de supporter ce changement avec l'espoir raisonnable de revenir au bout de deux ou trois ans à notre politique ». : in Gérard LECLERC, Florence MURACCIOLE, *Lionel Jospin. L'héritier rebelle*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1996, p. 82.

⁵⁵⁴ Jacques MOREAU, *L'espérance réformiste, histoire des courants et des idées réformistes dans le socialisme français*, Paris, L'Harmattan, coll. Des poings et des roses, 2007, p. 161.

⁵⁵⁵ Michel WINOCK, *La gauche en France*, Paris, Perrin, 2006, p. 443.

⁵⁵⁶ Ibidem.

⁵⁵⁷ Vincent GIRET, Bernard PELLEGRIN, *Vingt ans de pouvoir, 1981-2001*, Paris, Editions du Seuil, 2001, p. 166.

A diverses reprises, le Parti socialiste s'est donné pour objectif de faire un travail de renouveau doctrinal et de théoriser sa pratique gouvernementale. Le Congrès extraordinaire de l'Arche de la Défense de 1991 constitue ainsi une étape importante dans sa démarche. Il s'agit, au début de cette décennie, de « prendre acte de la fin du mythe révolutionnaire et de l'objectif collectiviste »⁵⁵⁸. Les socialistes y adoptent un projet doctrinal intitulé « Un nouvel horizon pour la France et le socialisme »⁵⁵⁹ qui abandonne toute référence au maximalisme marxisant, et tout projet de rupture révolutionnaire (en préconisant non plus la rupture, mais un « rapport critique » avec le capitalisme)⁵⁶⁰ et marque le ralliement à un réformisme modéré. Si l'évolution est notable, ce congrès a néanmoins « davantage permis de solder le passé que de définir un projet pour l'avenir »⁵⁶¹. En outre le « coup de barre à gauche » exercé par le parti au congrès suivant de Liévin en 1994 montre que « la « révision » du congrès de l'Arche n'avait pas été assumée »⁵⁶². Ce mouvement réformiste et l'effort doctrinal se sont poursuivis pendant la « période » Jospin. Ce dernier a, comme nous l'avons souligné précédemment, souhaité donner une nouvelle définition du socialisme et de la gauche et théoriser son action gouvernementale. Il a ainsi proposé de « réduire l'écart entre le discours et l'action »⁵⁶³. Mais il n'a pas, pour plusieurs raisons, (notamment la nécessité de composer avec les autres partis de la gauche plurielle) été jusqu'au bout de cette théorisation et la rénovation doctrinale est donc restée inachevée. De plus, si il a incontestablement été réformiste dans son action, son réformisme est bien souvent honteux. Il existe une certaine réticence à dire et à exposer les transformations et les réformes. Les privatisations, par exemple, réalisées par le gouvernement, constituent une rupture dans la pensée économique de la gauche. Mais le Premier ministre a pris soin « d'habiller cette rupture pour ne pas donner l'impression de céder purement et simplement aux sirènes libérales »⁵⁶⁴. Le refus d'utiliser le terme de privatisation, au profit de l'expression moins connotée « d'ouverture de capital » est révélateur de cette attitude.

⁵⁵⁸ Jacques MOREAU, *Les socialistes français et le Mythe révolutionnaire*, Paris, Hachette Littératures, 1998, p. 292.

⁵⁵⁹ *Le poing et la rose*, n° 135, janvier 1992.

⁵⁶⁰ « Le capitalisme borne notre horizon historique. Il ne doit pas borner notre capacité d'analyse et de critique », énonce le projet : Ibid, p. 32.

⁵⁶¹ Hugues PORTELLI, « Le Parti socialiste : une position dominante », in Pierre BRÉCHON, « Les partis politiques français », Les études de la documentation française, La documentation française, p. 108.

⁵⁶² Alain BERGOUNIOUX, Gérard GRUNBERG, *Les socialistes français et le pouvoir*, op. cit., p. 387.

⁵⁶³ Ibid, p. 528.

⁵⁶⁴ Thierry GADAULT, Olivier NICOLAS, *Les fossoyeurs des services publics*, Paris, le cherche midi, 2003, p. 33.

Après la défaite du 21 avril 2002, des dirigeants ont ainsi reconnu que le Parti « n'avait pas assez osé proclamer et assumer son réformisme »⁵⁶⁵. Certains proposent donc de considérer en quelque sorte 2002 comme « l'année zéro de la gauche »⁵⁶⁶ et d'engager une authentique rénovation doctrinale. C'est notamment le cas de Dominique Strauss-Kahn qui propose de faire du congrès de Dijon de mai 2003 « le congrès de la réconciliation définitive [...] avec la réforme »⁵⁶⁷ et de trancher clairement entre deux postures : « revendiquer un réformisme novateur ou accepter un surplomb révolutionnaire culpabilisateur »⁵⁶⁸. François Hollande a un point de vue similaire. Pour lui, « il ne faut pas faire [la politique] en dormant, mais les yeux ouverts ». « Je ne suis pas dans la révolte comme d'autres sont dans le commentaire. J'ai fait le choix, comme socialisme, du réalisme. Ce n'est pas un péché, un gros mot, une déviation. C'est, jusqu'à nouvel ordre, la façon la plus sûre de changer les choses »⁵⁶⁹ affirme-t-il. Le Premier secrétaire déclare donc à ce congrès vouloir engager le Parti dans un « réformisme de gauche »⁵⁷⁰ et défendra cette ligne dans la motion qu'il présente, et qui sera majoritaire lors du vote des militants. Le jour même du congrès, il fait valoir dans son discours le caractère « glorieux », « honorable », et « exigeant »⁵⁷¹ de la réforme. La défense de cette ligne réformiste fait dire à Dominique Strauss-Kahn que ce congrès de Dijon est « majeur parce que [...] – les socialistes – ont majoritairement fait le choix du réformisme, le réformisme de gauche qu'a lancé François Hollande »⁵⁷². Ceci mérite sûrement d'être nuancé. Ce réformisme de gauche incarné par le Premier secrétaire à partir du congrès de Dijon consiste surtout à reprendre la tentative de réduire l'écart entre le discours et l'action et à revendiquer, au moins partiellement, le bilan gouvernemental socialiste : il s'agit « sans réviser la doctrine, d'en gommer les aspects les plus clairement contradictoires avec l'action gouvernementale passée et future »⁵⁷³. Le congrès du Mans de 2005 n'a pas, sur ce point, procédé à une véritable clarification idéologique et comme l'indique le strauss-kahnien Laurent Baumel, « le basculement doctrinal dans un réformisme complètement assumé reste difficile [...] le

⁵⁶⁵ Claude BARTOLONE, (entretien), *Le Figaro*, 29 juin 2002.

⁵⁶⁶ Laurent BAUMEL, Laurent BOUVET, *L'année zéro de la gauche*, Paris, Michalon, coll. Ré Génération, 2003.

⁵⁶⁷ Dominique STRAUSS-KAHN, *Intervention au Conseil national du Parti socialiste*, 18 janvier 2003.

⁵⁶⁸ Dominique STRAUSS-KAHN, « Parti socialiste : l'union et la clarification », *Le Monde*, 3 octobre 2002.

⁵⁶⁹ François HOLLANDE, *Devoirs de vérité*, Stock, 2006, p. 51.

⁵⁷⁰ François HOLLANDE, *Le Monde*, 11 février 2003.

⁵⁷¹ François HOLLANDE, discours au congrès de Dijon, 18 mai 2003, *L'Hebdo des Socialistes*, n° 277, 24 mai 2003, p. 8.

⁵⁷² Dominique STRAUSS-KAHN, *Ibid*, p. 17.

⁵⁷³ Alain BERGOUNIOUX, Gérard GRUNBERG, *Les socialistes français et le pouvoir*, op. cit., p. 529.

« moi-réformiste » de la gauche française »⁵⁷⁴ qui s'affirme progressivement restant encore selon lui inhibé « par un puissant surmoi marxiste-révolutionnaire »⁵⁷⁵. La transition du Parti socialiste vers son « moment réformiste » n'ayant pas encore été réalisé, il propose d'élaborer un nouveau projet en le fondant sur « un nouveau réformisme de gauche », c'est-à-dire un « réformisme assumé, évitant la déploration protestataire ou la démagogie et acceptant au contraire ouvertement le compromis nécessaire avec l'économie de marché [...] ; un réformisme actualisé [...] prenant de front l'ensemble des choses et mutations qui conduisent à la crise actuelle du modèle social français. Mais un réformisme social-démocrate toujours, continuant de défendre, contre les discours néo-libéraux, la confrontation entre les logiques économiques et sociales et la nécessaire intervention de la puissance publique dans le fonctionnement de l'économie et de la société. Un réformisme radical, enfin, ne réduisant pas ses objectifs historiques au seul rétablissement des protections antérieures mais cherchant aussi à remettre en mouvement, autour des chantiers structurants de l'approfondissement de la démocratie, de la redistribution sociale et de l'égalité des chances, l'idée même du progrès social »⁵⁷⁶. Cette position sera défendue par son mentor, Dominique Strauss-Kahn, lors des « primaires » pour la désignation du candidat socialiste aux élections présidentielles de 2007. Ce dernier se fait le défenseur d'un réformisme radical : réformisme parce que il croit « à la capacité du politique à agir [...] et parce que l'avenir ne se construit que dans la réforme. [...] Radical, parce qu'il faut attaquer les inégalités à la racine, le faire sans timidité, sans demi-mesure »⁵⁷⁷. Il estime que la réconciliation du « dire » et du faire, « ce souci d'honnêteté intellectuelle », demeure une préoccupation⁵⁷⁸ et incite donc les socialistes à ne pas utiliser « un double langage, en ayant un discours pour les militants et un autre pour les Français, un discours pour l'opposition et un autre pour l'exercice du pouvoir »⁵⁷⁹.

Le Parti socialiste semble pourtant toujours rencontrer quelques difficultés à « se libérer du poids des mots »⁵⁸⁰ et, pour certains, « son complexe de gauche »⁵⁸¹ est encore

⁵⁷⁴ Laurent BAUMEL, *Fragments d'un discours réformiste. Contribution au renouveau doctrinal de la gauche française*, Paris, éditions de l'aube, 2006, p. 28.

⁵⁷⁵ Ibidem.

⁵⁷⁶ Laurent BAUMEL, « Le projet socialiste à l'heure du réformisme : une mise en perspective doctrinale », in *La Revue Socialiste*, n° 24, juillet 2006, pp. 58-59.

⁵⁷⁷ Dominique STRAUSS-KAHN, *365 jours*, Paris, Grasset, 2006, pp. 17-18.

⁵⁷⁸ Dominique STRAUSS-KAHN, « Encore un effort, Camarades, la victoire est possible », *La Revue Socialiste*, n° 24, op. cit., p. 154.

⁵⁷⁹ Dominique STRAUSS-KAHN, *Les Echos*, 28 août 2006, p. 11.

⁵⁸⁰ Renaud DÉLY, *Les tabous de la gauche*, Paris, Bourin éditeur, 2006, p. 110.

d'actualité. Il aurait donc toujours une sorte « d'aversion » pour le réformisme⁵⁸². Différents observateurs considèrent ainsi que, s'il y a bien au sein du Parti un accord général sur la voie réformiste dans laquelle il s'est engagé, ce réformisme est davantage subi et concédé que réellement souhaité et semble toujours être vécu sur le mode de la culpabilité. Pour Marc Lazar, « il manque au réformisme revendiqué par tous une sorte de dimension « enthousiasmante » [...]. Les socialistes français s'excusent d'être réformistes »⁵⁸³. Le réformisme ne serait donc pas assumé et en ce sens, le Parti socialiste n'aurait pas fait son Bad Godesberg, puisque celui-ci se joue au niveau doctrinal et suppose une reconnaissance et une acceptation totalement assumée et revendiquée de l'évolution de l'orientation du parti. Or aux yeux de certains, ce processus n'a toujours pas été réalisé par les socialistes, au vu de leur dernière déclaration de principe, adoptée à la quasi unanimité, dans laquelle le changement d'orientation n'est pas encore véritablement prononcé et assumé⁵⁸⁴. Sans cette théorisation et cette inscription sur le plan doctrinal, l'évolution demeure incomplète et partielle, comme le faisait déjà remarquer Pierre Mauroy lors de son discours au congrès de Rennes en 1990 : « J'ai écrit que nous avons ainsi réalisé en gouvernant notre Bad Godesberg. C'est naturellement une image, l'histoire du socialisme français est bien différente de celle du socialisme allemand. Mais on ne fait pas une telle évolution dans le silence des cabinets ministériels, on le fait devant le Parti et devant l'ensemble des militants »⁵⁸⁵. Le Parti socialiste aurait donc adopté un simple réformisme de fait, sans l'accompagner d'une profonde rénovation doctrinale et sans acceptation idéologique, ce qui limite et atténue l'ampleur de l'évolution réalisée durant ces dernières décennies. Sur ce point, les dissensions internes face aux mutations engagées doivent également être prises en considération.

⁵⁸¹ Cette formule fait référence à l'ouvrage de Thierry Wolton. Thierry WOLTON, *Comment guérir du complexe de gauche*, Paris, Plon, 2003.

⁵⁸² Laurent BOUVET, « Le défi réformiste de la gauche française », *Raison publique*, n° 4, mai 2006, pp. 29-36.

⁵⁸³ Marc LAZAR, « Construire un « grand récit » réformiste », *La Revue Socialiste*, n° 17, septembre 2004, p. 46.

⁵⁸⁴ Ce point de vue a été par exemple défendu par Gérard Grunberg et Laurent Bouvet lors d'un échange avec un des participants au colloque organisé par le CIR les 25-26 juin 2008 sur le thème « Quel avenir pour la gauche européenne ? La social-démocratie européenne au carrefour ? »

⁵⁸⁵ Pierre MAUROY, discours au congrès de Rennes, 15 mars 1990, *le poing et la rose*, n° 133, novembre 1990, p. 23.

Paragraphe 2 : Le poids des oppositions intra-partisanes

Le changement d'orientation politique et la rupture avec certaines positions antérieures réalisés par les différents partis n'ont pas toujours été approuvés et ont donné lieu à des résistances au sein de ces derniers.

I : La contestation de la politique du « nouveau centre » et de l'Agenda 2010

La ligne politique défendue par Gerhard Schröder et les réformes qu'il a engagées ont ainsi provoqué de vives réactions, notamment de la part de l'aile gauche du SPD. Les réticences vis-à-vis du futur chancelier ont d'ailleurs commencé avant son élection. En février 1998, la gauche du parti social-démocrate avait demandé dans une motion que, contrairement à ce qui était décidé, Gerhard Schröder ne soit pas désigné comme candidat du SPD aux élections fédérales de septembre, même s'il remportait une victoire éclatante lors des régionales de Basse-Saxe du 1^{er} mars. Elle considérait qu'il incarnait la même politique que celle conduite par Helmut Kohl. Elu chancelier, Gerhard Schröder dut faire face à certaines dissensions internes, une partie du SPD n'adoptant pas son point de vue. Au sein du gouvernement, des divergences sont apparues très rapidement avec Oskar Lafontaine, le ministre des Finances. Si les idées de ces deux « héritiers de Willy Brandt » ne sont bien entendu pas en totale contradiction et qu'il ne faut pas les opposer de façon trop caricaturales, il faut néanmoins remarquer que les deux hommes incarnent des approches différentes des problèmes économiques et sociaux. La lecture du livre de Oskar Lafontaine et de son épouse l'économiste Christa Müller⁵⁸⁶ montre l'écart qui le sépare de certaines des idées des modernistes réunis autour du chancelier. On y trouve en effet une critique acerbe de la gestion économique et financière du gouvernement d'Helmut Kohl et une volonté de maîtriser la coopération politique internationale. Sont également évoquées la croissance et l'évolution du temps de travail comme voies principales pour favoriser l'emploi, le retour à une politique de la demande des années 1970 et la sauvegarde du système de protection sociale moyennant une seule refonte de ses mécanismes de

⁵⁸⁶ Oskar LAFONTAINE, Christa MÜLLER, *Keine Angst vor der Globalisierung. Wohlstand und Arbeit für alle*, Bonn, Dietz Verlag, 1998.

financement. La pensée du ministre des Finances, dominée par un néokeynésianisme à l'échelle nationale et internationale, diffère donc sur certains points de celle développée par son collègue Bodo Hombach dans sa politique du « nouveau centre ». Ces différences de points de vue ont certainement contribué à la détérioration des relations entre Oskar Lafontaine et Gerhard Schröder qui a abouti à la démission du ministre des Finances six mois après son installation, le 11 mars 1999⁵⁸⁷. Il continuera néanmoins, après son départ, à exprimer son opinion, qui trouve encore un écho non négligeable au sein du parti. Dans son ouvrage publié en 1999 *Das Herz schlägt links*⁵⁸⁸, il critique ainsi la voie empruntée par le chancelier, qui se détourne selon lui des fondamentaux de la social-démocratie, et engage les socialistes européens à formuler un projet véritablement de gauche. Il développe, entre autres, ses convictions en matière de politique financière internationale et préconise notamment une harmonisation fiscale et une réglementation des marchés de capitaux. Face à la mondialisation, la « remise en ordre » des marchés mondiaux est pour lui essentielle, comme il le rappelle à de nombreuses reprises : « En l'absence d'une réorganisation des marchés financiers internationaux, une politique social-démocrate n'est plus possible. Notre époque accepte comme une évidence le fait que les détenteurs de capitaux puissent compter sur des rendements annuels de 10 à 20% sans rien avoir à faire, alors qu'on impose aux salariés la plus grande modération salariale. Tout social-démocrate ne peut qu'être révolté par un tel décalage. C'est pourquoi je propose une régulation des mouvements de capitaux à court terme [...] pour se prémunir contre la spéculation internationale »⁵⁸⁹, explique-t-il.

Loin de se limiter à la seule personnalité d'Oskar Lafontaine, les voix discordantes par rapport à la politique du Neue Mitte se retrouvent au sein du Parti social-démocrate. Dès les débuts de la nouvelle équipe gouvernementale, des oppositions apparaissent au sein du Parti entre ceux qui adhèrent à la nouvelle orientation donnée par cette dernière et les partisans d'une politique plus fidèle à l'orthodoxie social-démocrate⁵⁹⁰. La défaite du

⁵⁸⁷ Il démissionne simultanément de la présidence du SPD et de son siège de député au Bundestag.

⁵⁸⁸ Oskar LAFONTAINE, *Das Herz schlägt links*, München Econ Verlag, 1999, Edition française : *Le cœur bat à gauche*, Paris, Michel Lafon, 2000.

⁵⁸⁹ Oskar LAFONTAINE (entretien) « Pour une Allemagne sociale », *Politique internationale*, n° 186, hiver 1999-2000, pp. 180-181.

⁵⁹⁰ Kurt KISTER, « Ce mal mortel qui ronge les sociaux-démocrates », *Courrier international*, n° 460, 26 août-1^{er} septembre 1999.

SPD lors des élections européennes du 13 juin 1999⁵⁹¹ et le vote « sanction » à l'encontre du gouvernement encouragea l'aile gauche à poursuivre dans ses critiques, celle-ci y voyant le refus du positionnement jugé néolibéral du Chancelier⁵⁹². Ce dernier ayant choisi de poursuivre dans la voie qu'il s'était fixée, les « traditionnalistes » du parti continuèrent de marquer leur désapprobation. Ils le firent de façon virulente lors de la mise en œuvre de l' « Agenda 2010 ». L'annonce de cet ensemble de réformes par le Chancelier en mars 2003 a en effet provoqué une « levée de boucliers au sein du SPD », l'aile gauche incitant le groupe parlementaire à imposer au gouvernement des amendements afin de rendre ces mesures plus acceptables⁵⁹³. Sous cette pression, les dirigeants du Parti ont décidé de convoquer un congrès extraordinaire afin de se doter d'une majorité suffisante avant le début de la procédure parlementaire. Ce congrès s'est déroulé le 1^{er} juin 2003 à Berlin et les délégués ont voté à 90% en faveur de l'Agenda. Ce résultat ne transcrit sans doute pourtant pas fidèlement la véritable humeur du parti : les menaces répétées du Chancelier de démissionner au cas où le parti désavouerait ses réformes a certainement joué en sa faveur et facilité l'obtention des votes, les délégués hésitant à remettre en cause la coalition au pouvoir. Des sondages réalisés à ce moment indiquaient d'ailleurs que seulement la moitié du Parti soutenait vraiment la politique de l'Agenda⁵⁹⁴. Des dissidents se sont ainsi mis à collecter les signatures des adhérents opposés à la réforme afin d'organiser un référendum interne permettant de remettre en cause la ligne de la direction ; ce qui constitue une initiative inédite, bien qu'elle soit prévue par les statuts⁵⁹⁵. Dans leur manifeste intitulé « Nous sommes le parti », les contestataires dénoncent le caractère « anti-social » de l'Agenda 2010, demandent l'abandon des restrictions envisagées et réclament un programme de relance alternatif (avec la réintroduction de l'impôt sur la fortune). Si cette tentative a finalement échoué, le nombre de signatures pour organiser un référendum n'étant pas atteint, elle témoigne néanmoins de l'hostilité d'une partie des sociaux-démocrates envers le projet proposé. La gauche du Parti obtint d'ailleurs quelques concessions du Gouvernement, qui se sentit obligé de modifier et d' « adoucir » ses textes

⁵⁹¹ Les sociaux-démocrates, ne recueillant que 30,7% des suffrages, sont largement distancés par les démocrates-chrétiens qui en recueillent 48,7%. Et ils accusent un recul de plus de 10 points par rapport aux dernières élections législatives où leur score était de 40,9%.

⁵⁹² Stéphanie ABRIAL, « Allemagne : une sanction politique lourde pour le gouvernement Gerhard Schröder », *Revue politique et parlementaire*, n° 1001, juillet-août 1999, pp. 51-59.

⁵⁹³ Hans STARK, « Recompositions politiques sur fond de crise économique en Allemagne », *Notes du Cerfa*, n° 3, mai 2003.

⁵⁹⁴ Adolf KIMMEL, « Le chancelier Schröder, l'Agenda 2010 et la crise du SPD », op. cit., p. 162.

⁵⁹⁵ Adelheid HEGE, « SPD et syndicats dans la tourmente des réformes sociales », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 83, juillet 2003, p. 30.

sur certains points. Les quelques ajustements réalisés n'étaient cependant pas assez importants pour arrêter les protestations internes et, avant le vote au Bundestag sur la réforme du système de santé, des députés de la gauche du SPD ont annoncé qu'ils se prononceraient contre le texte, incriminant notamment les mesures financières « perçues comme un important recul social »⁵⁹⁶. Six députés sociaux-démocrates voteront effectivement contre le projet de loi le 29 septembre 2003⁵⁹⁷. Et ce n'est qu'après avoir obtenu des assouplissements sur le texte relatif à la réforme du marché du travail que certains parlementaires sociaux-démocrates réfractaires ont voté en faveur du texte, après avoir menacé de s'y opposer⁵⁹⁸.

Cette critique de l'Agenda 2010 par une partie du SPD (qui ne se limite pas à l'aile gauche du parti) est à relier à la résistance émanant des syndicats. Sa prise en compte est d'autant plus importante qu'un fort lien structurel relie le SPD et les organisations syndicales : 75% des députés sociaux-démocrates élus au Parlement fédéral en 2002 sont membres de l'un des syndicats de la Confédération des syndicats allemands (DGB) ; inversement, plusieurs leaders syndicaux sont membres du SPD. Les syndicats ont cherché à user de cette influence au sein du SPD pour l'inciter à rejeter les réformes, certains envisageant une rupture avec le parti. Ils se sont vivement opposés aux projets proposés, se voyant ainsi accusés de « bloquer » les réformes. Le président du Syndicat des services Verdi, numériquement le plus important de la Confédération, Franz Bsirske, pourtant connu pour son profil réformiste, a qualifié l'Agenda 2010 « d'offensive contre l'Etat-providence »⁵⁹⁹ et a regretté que la politique d'un chancelier social-démocrate aboutisse à une « répartition des charges uniquement vers le bas de l'échelle », précisant même : « Le SPD n'a jamais été et ne sera jamais majoritaire sans le soutien de son électorat traditionnel des salariés syndiqués »⁶⁰⁰. De façon plus virulente encore, le Président du syndicat IG Metall, Jürgen Peters, a menacé de « ne plus être disponible en tant que partenaire politique »⁶⁰¹ si le gouvernement poursuivait sur la voie de la démolition de la

⁵⁹⁶ Patrick HASSENTEUFEL, « Allemagne : Vers une double réforme du système de santé », *Chronique internationale de l'IREES*, n° 82, mai 2003, p. 25.

⁵⁹⁷ Ude REHFELDT, « Allemagne : Poursuite de la « réforme » de l' «Etat-providence », *Chronique internationale de l'IREES*, n° 85, novembre 2003, p. 36.

Le projet de loi fut néanmoins adopté grâce au soutien d'une large majorité de députés chrétiens-démocrates et libéraux.

⁵⁹⁸ Ibid, pp. 38-39.

⁵⁹⁹ Hans STARK, « Recompositions politiques sur fond de crise économique en Allemagne », op. cit., p. 7.

⁶⁰⁰ Franz BSIRSKE, *Handelsblatt*, 18 novembre 2003.

⁶⁰¹ Fabrice PESIN, Christophe STRASSEL, *Le modèle allemand en question*, Paris, economica, 2006, p. 140.

protection sociale. Le Président du DGB, Michael Sommer, a quant à lui accusé l'Agenda de procéder au « démantèlement de l'Etat social », affirmant qu' « une politique qui abandonne le principe fondamental de la solidarité fait fausse route »⁶⁰². Son organisation a rédigé un contre-projet, rendu public le 9 mai 2003⁶⁰³, soumettant de la sorte ses réflexions aux pouvoirs publics. Différentes organisations syndicales (comme l'IG Metall et le syndicat des services Verdi) ont également souhaité mobiliser les adhérents dans la rue et ont organisé des manifestations de protestation contre « l'Agenda 2010 » afin d'encourager la base des militants du SPD à s'élever contre la politique de réformes gouvernementales.

Même si le Chancelier est finalement parvenu à faire adopter ses réformes, elles ne sont pas approuvées par l'ensemble de son Parti. Le changement d'orientation politique qu'elles représentent a suscité de vives réactions et a entraîné la division du SPD et de la gauche en général⁶⁰⁴. Pour « fixer une limite au glissement à droite du SPD »⁶⁰⁵, des syndicalistes et des dissidents du SPD annoncent le 19 décembre 2004 dans la Déclaration de Berlin la création d'une nouvelle organisation politique à la gauche du SPD pour le 22 janvier 2005, la Wahllalternative Arbeit und Soziale Gerechtigkeit (WASG)⁶⁰⁶ : Alternative électorale pour l'emploi et la justice sociale. Oskar Lafontaine rejoindra cette formation après avoir démissionné du SPD le 24 mai 2005. Et en vue des élections anticipées de septembre, il formera en juin 2005 avec Gregor Gysi une alliance électorale entre la WASG et les néo-communistes du PDS (issu en partie de l'ancien parti communiste de l'Allemagne de l'Est, le SED). De ce rapprochement naîtra le nouveau parti La Gauche, Die Linke, créé officiellement le 16 juin 2007 lors d'un congrès fondateur à Berlin sous la double présidence d'Oskar Lafontaine et de Lothar Bisky, ancien président du PDS. Voulant œuvrer en faveur d'une politique plus sociale, die Linke a pu attirer les déçus de la politique gouvernementale du SPD. Pour ce dernier, au-delà des quelques scissionnistes,

⁶⁰² Michael SOMMER, « Ein Gegenentwurf zur Agenda 2010 », *Die Zeit*, 8 mai 2003.

⁶⁰³ « Mut Zum Umsteuern. Für Wachstum, Beschäftigung und soziale Gerechtigkeit », DGB-Bundesvorstand, 8 mai 2003.

Dans ce contre-projet, les syndicats réclament notamment un programme d'investissements publics, une réforme du système de santé faisant davantage appel à une contribution des médecins et de l'industrie pharmaceutique et une imposition plus élevée des transactions boursières et des grosses successions.

⁶⁰⁴ Franz WALTER, « La fin d'une ère. Le SPD à l'automne du gouvernement Schröder », *Notes du Cerfa*, n° 24, juillet 2005, p. 11.

⁶⁰⁵ « Pour une alternative électorale », *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 11 mars 2004.

⁶⁰⁶ Pour une analyse de la genèse de ce nouveau parti, voir notamment : Gilles LEROUX, « WASG-Linkspartei. Chronique d'une nouvelle ancienne formation politique à la gauche du SPD », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, tome 38, n°1, janvier-mars 2006, pp. 37-60 ; Jean-Pierre GOUGEON, *Die Linke ou la nouvelle gauche radicale allemande : un défi pour la social-démocratie ?*, Paris, Fondation Jean Jaurès, 2008.

les orientations prises sous l'ère Schröder ont continué à être une source de discordes après la défaite électorale. La crise interne qui a touché le parti en octobre 2005⁶⁰⁷ et l'épreuve de force entre Franz Müntefering et les autres membres de la direction ont de ce point de vue « clairement tracé la limite que le parti était prêt à accepter »⁶⁰⁸. Et au cours du processus d'élaboration du nouveau programme fondamental, un débat interne a subsisté entre ceux qui souhaitaient relativiser les réformes engagées sous le gouvernement Schröder, jugées comme déséquilibrées sur le plan social, et ceux qui les considèrent comme un tournant dans la modernisation de l'Etat dont le parti peut être fier⁶⁰⁹. Cette difficulté du parti, et pour une certaine frange le refus, à accepter et à s'identifier à la politique de l'Agenda 2010 tend à prouver que la social-démocratie allemande n'entend pas abandonner ses principes traditionnels au profit d'une orientation purement libérale.

II : Le Parti socialiste et le jeu des courants⁶¹⁰

Les dirigeants du Parti socialiste doivent eux aussi tenir compte des positions d'une frange non négligeable du parti, constituant son « aile gauche », qui refuse de s'écarter de façon trop importante de l'orthodoxie socialiste, même si elle reconnaît la nécessité de s'adapter aux réalités du monde contemporain. Car, comme le dit François Hollande avec humour : « Nous avons un gros problème au Parti socialiste : notre base est vraiment à gauche »⁶¹¹. La direction ne peut donc ignorer les points de vue et les revendications des courants minoritaires positionnés à gauche. Ceux-ci se sont ainsi exprimés lors du processus de rénovation doctrinale engagé après les présidentielles de 1995 et notamment lors des trois conventions nationales tenues en 1996 ayant respectivement pour thème : « la mondialisation, l'Europe, la France » ; « les acteurs de la démocratie » ; « les propositions

⁶⁰⁷ Hélène MIARD-DELACROIX, « Où en est le parti social-démocrate » ? *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 175, janvier-mars 2006, pp. 17-32.

⁶⁰⁸ Pierre KOENIG, « La crise politique maîtrisée », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, tome 38, n° 1, op. cit., p. 25.

⁶⁰⁹ Ernst HILLEBRAND, « Le SPD à la veille de l'adoption d'un nouveau programme fondamental », op. cit., p. 1.

⁶¹⁰ Il ne s'agit pas ici de faire l'historique des oppositions entre les courants du Parti socialiste. Il s'agit simplement de montrer de quelle manière certaines composantes du parti se sont opposées à l'orientation prise par celui-ci, considérée comme « droitière » et de mettre l'accent sur leur volonté de contenir cette dérive. Nous avons dans ce cadre retenu les exemples les plus significatifs de cette « résistance » interne.

⁶¹¹ François HOLLANDE, *La Tribune*, 5 avril 1996.

économiques et sociales »⁶¹². La Gauche socialiste⁶¹³, emmenée par Jean-Luc Mélenchon et Julien Dray et les partisans d'Henri Emmanuelli ont particulièrement dénoncé les contraintes de l' « Europe libérale » et ont regretté la timidité et l'imprécision des propositions de la direction sur cette question. Ils sont suivis sur ce point par une part non négligeable de militants puisque l'amendement présenté par la Gauche socialiste sur les conditions préalables à la mise en œuvre de la monnaie unique a recueilli 40% des suffrages⁶¹⁴. Les positions de ces deux courants et les amendements radicaux de la Gauche socialiste sur les questions économiques et sociales marquaient également leur intention de ne faire aucune concession aux principes libéraux. Ce sont ces mêmes positions qu'ils ont défendues dans leurs motions respectives lors du congrès de Brest de novembre 1997⁶¹⁵, puis du congrès de Grenoble de novembre 2000⁶¹⁶.

Pendant la législature socialiste, ces courants habituellement présentés comme la gauche du parti ont exprimé leur désapprobation envers les politiques gouvernementales qui, selon eux, font de grandes concessions au libéralisme ambiant et ne correspondent pas aux objectifs de la gauche. Ils critiquent ainsi les positions développées par « l'aile droite » du parti, incarnée à leurs yeux par Dominique Strauss-Kahn et Laurent Fabius et l'orientation sociale-libérale qu'ils sont censés vouloir donner au parti. Bien que cette accusation soit catégoriquement réfutée par les acteurs concernés⁶¹⁷, leurs détracteurs n'ont

⁶¹² *Vendredi. L'hebdomadaire des socialistes* : Convention nationale « Mondialisation, Europe, France », n° 279, 5 avril 1996 ; Convention nationale « Les acteurs de la démocratie », n°287, 10 juin 1996 ; Convention nationale « Nos propositions économiques et sociales », n° 300, 15 novembre 1996.

⁶¹³ Les Contributions de la Gauche socialiste et les amendements présentés au vote des militants sont présentés dans l'ouvrage : *Pour la République sociale. La Gauche Socialiste dans ses textes*, Paris, L'Harmattan, 1997.

⁶¹⁴ Afin d'éviter toute déconvenue, Lionel Jospin a souhaité appliquer le système du vote bloqué pour les textes des autres conventions.

⁶¹⁵ *L'Hebdo des socialistes*, « les motions », n° 34, 5 octobre 1997.

La Gauche Socialiste a présenté lors de ce congrès de Brest une motion intitulée « Etat d'urgence sociale : pour une autre cohérence ». Elle revendique la nécessité de rompre avec la construction libérale de l'Europe, scellée à Dublin et Amsterdam et de cesser les privatisations. Le texte préconise le passage immédiat aux 35 heures, sans perte de salaire, ainsi que la mise en œuvre d'une « révolution » fiscale (avec la réduction massive de la TVA, la réhabilitation de l'impôt sur le revenu, la taxation des revenus financiers, la hausse de l'imposition des sociétés et l'imposition accrue du capital).

⁶¹⁶ *L'Hebdo des socialistes*, « les motions », supplément au n° 161, 6 octobre 2000. La motion 2, « Attika : la motion » est celle de la Gauche Socialiste. Et Henri Emmanuelli a défendu sa motion « Démocratie, égalité ». Outre l'énoncé de leurs propres propositions, les deux textes émettent des critiques envers certaines décisions du gouvernement de Lionel Jospin.

⁶¹⁷ Lors de l'entretien que nous a accordé Laurent Fabius dans le cadre de notre mémoire de DEA, Laurent Fabius récusera en effet l'étiquette de social libéral qui lui est généralement accolée et le positionnement à la droite du parti qui lui est attribué : « Ce n'est pas du tout un positionnement à droite ou je ne sais quoi [...]. Je me situe au centre du Parti socialiste. Je suis socialiste déjà depuis un petit bout de temps, je ne cherche pas à savoir si c'est à droite, à gauche, au milieu, en haut, en bas ». Et lors de notre rencontre avec Claude Bartolone, celui-ci affirmera que ce classement à droite du parti est « quelque chose de vraiment caricatural »

cessé de condamner ce qu'ils considèrent comme un glissement vers la droite. Plusieurs réformes réalisées par le gouvernement Jospin ont été fortement critiquées par la gauche du parti et ont suscité la résistance du groupe parlementaire, donnant lieu à « une bagarre homérique entre les modernisateurs de Bercy et les gardiens de l'orthodoxie anti-capitaliste que sont Henri Emmanuelli et Augustin Bonrepaux, les présidents successifs de la Commission des finances »⁶¹⁸. C'est le cas de la baisse des impôts, de la diminution de la fiscalité sur les stock-options, la réforme de l'épargne salariale ou encore de l'ouverture du capital de diverses entreprises publiques. Il est reproché à ces mesures d'être contraires aux intérêts des catégories sociales que la gauche est censée défendre et d'aller trop loin dans le sens du social-libéralisme. La veille de l'élection présidentielle de 2002, Henri Emmanuelli s'oppose encore aux positions défendues par les « modernes » du Parti, et à leur social-libéralisme qu'il définit comme « un cheval de libéralisme et une alouette de socialisme »⁶¹⁹. Et il engage le candidat à faire un choix clair : « Les socialistes doivent choisir : on ne peut pas prétendre être contre la marchandisation de tout et donner des gages à la logique libérale. Ce qui vaut pour les privatisations vaut aussi pour les fonds de pension ou les baisses d'impôts »⁶²⁰.

On retrouvera ces reproches dans l'analyse de la défaite du 21 avril 2002 et dans le débat sur son interprétation⁶²¹. Pour certains commentateurs⁶²² et pour les dirigeants de la gauche du parti, une grande partie de cet échec doit être imputée à l'orientation sociale-libérale prise progressivement par le gouvernement socialiste et à sa dérive droitnière. « L'échec de 2002 est [...] l'échec de notre politique, de notre discours, et non un simple avatar de l'alternance » affirme Henri Emmanuelli. « A côté des grandes réformes qui resteront dans l'histoire sociale de notre pays, nous avons fait trop de concessions aux exigences libérales [...] et presque rien pour l'amélioration des conditions de travail et de

et « une simplification de l'histoire ». Tous deux ont par ailleurs attribué cette présentation des choses aux postes occupés par Laurent Fabius et ont fait remarquer le caractère « stratégique » de cette catégorisation en terme de droite et gauche du parti ; Karine BIHET, *Le courant de Laurent Fabius : trajectoire et fonctionnement d'une entreprise politique*, mémoire de DEA science politique, Université Paris 2.

⁶¹⁸ Gérard LECLERC, Florence MURACCIOLE, *Lionel Jospin. L'énigme du conquérant*, op. cit., p. 67.

⁶¹⁹ Henri EMMANUELLI, (entretien), « Emmanuelli répond aux critiques de Strauss-Kahn et Fabius. « Sont-ils modernes ou opportunistes » ». *Libération*, 6 février 2002.

⁶²⁰ Ibidem.

⁶²¹ On trouvera l'analyse et l'interprétation de différents acteurs dans le numéro que la Revue Socialiste a consacré à l'événement intitulé « 21 avril 2002. Comprendre », : *La Revue Socialiste*, n° 9-10, septembre 2002.

⁶²² Voir notamment Gérard DESPORTES, Laurent MAUDUIT, *L'adieu au socialisme*, Paris, Grasset, 2002.

rémunération de l'immense majorité des salariés »⁶²³, déclare-t-il. Beaucoup, à gauche, fustigent le « repli croissant du gouvernement Jospin sur une gestion « moderniste » n'amendant qu'à la marge la logique de la mondialisation néolibérale »⁶²⁴. La défaite de 2002 serait donc directement liée à la « dérive sociale-libérale »⁶²⁵ des socialistes⁶²⁶ et au « brouillage idéologique qui s'est opéré depuis des années par petites touches » et qui est « perceptible aussi bien dans les textes du parti que dans l'action gouvernementale elle-même »⁶²⁷. Dans une tribune publiée dans *Le Monde* au mois d'août, Henri Emmanuelli et Jean-Luc Mélenchon invitent donc leurs camarades à « ouvrir la voie à une alternative plutôt qu'une alternance », puisque « le temps est passé des illusions toujours déçues, d'un accompagnement social des pseudo-évidences libérales »⁶²⁸. Les animateurs des courants « Démocratie et égalité » et « Gauche socialiste », qui formeront en septembre un nouveau courant, Nouveau Monde⁶²⁹, multiplieront ainsi les attaques contre l'orientation politique de la direction du parti. L'opposition des courants minoritaires porte notamment sur l'attitude, commune à l'ensemble de la social-démocratie européenne et à laquelle les socialistes français sont associés, concernant l'Union européenne telle qu'elle se construit. « L'Union européenne est ressentie comme un cheval de Troie de la mondialisation au sein des nations, imposant la libéralisation et accentuant les inégalités sociales »⁶³⁰, peut-on lire dans la motion du Nouveau Parti Socialiste au congrès de Dijon. « A vouloir accompagner les compromis politiques européens, les socialistes y laissent l'essentiel de leurs principes et de leurs convictions »⁶³¹. Et pour le Nouveau Monde, les gouvernements de gauche ont

⁶²³ Henri EMMANUELLI, « Renouer avec les catégories populaires », *La Revue Socialiste*, n° 11/12, mars 2003, p. 124.

⁶²⁴ *À gauche !* (collectif), Paris, La Découverte, 2002, p. 14.

⁶²⁵ Henri EMMANUELLI, *Le journal du dimanche*, 4 août 2002.

⁶²⁶ Henri Weber répliquera que cette prétendue dérive est « imaginaire » puisque la politique menée était « fondée sur le volontarisme économique, la consolidation et la rénovation de l'Etat-Providence, la défense et le développement des services publics, le prélèvement et la redistribution de près de la moitié des richesses produites par la Nation » : Henri WEBER, « Sur une dérive imaginaire », *Le Monde*, 20 août 2002.

⁶²⁷ Emmanuel MAUREL, « Retour sur une défaite », *La Revue Socialiste*, n° 9-10, op. cit., p. 76.

Emmanuel Maurel est membre du Conseil national du Parti socialiste et appartient au courant Nouveau Monde.

⁶²⁸ Henri EMMANUELLI, Jean-Luc MELENCHON, *Le Monde*, 13 août 2002.

⁶²⁹ Julien Dray, membre de la Gauche socialiste, a quant à lui préféré rejoindre (pour quelques temps) Arnaud Montebourg et Vincent Peillon au sein du Nouveau Parti Socialiste.

⁶³⁰ Motion « Pour un nouveau Parti socialiste », *L'Hebdo des Socialistes*, supplément au n° 260 et 261, op. cit., p. 47.

⁶³¹ Ibid.

« accompagné le démantèlement des législations sociales et le recul des services collectifs » et le Parti socialiste « en a fait la cruelle expérience »⁶³².

Cette opposition sur la conception de l'Union européenne entre les tendances du Parti culminera lors des débats pour le référendum interne sur le projet de Traité constitutionnel européen en 2004. Au sein du courant majoritaire, François Hollande et Dominique Strauss-Kahn⁶³³ sont favorables à son adoption. Conformément aux positions précédemment énoncées, les courants minoritaires se sont prononcés contre le texte. Ils sont rejoints dans cette opposition par Laurent Fabius : pour ce dernier, le projet de Constitution doit être rejeté parce qu'il n'est pas adapté à la nouvelle étape de la construction européenne et ne permet pas de faire face aux différents défis auxquels l'Union européenne doit répondre : défi du nombre, de la puissance et de la solidarité⁶³⁴. D'une manière générale, les partisans du non, qui se disent tous pro-européens, font valoir que le texte est trop éloigné des exigences socialistes et que, par son caractère trop libéral, il ne permettra pas de construire l'Europe sociale qu'ils appellent de leurs vœux. Bien que les adhérents, au terme d'une campagne interne menée intensément par les deux camps, se prononcèrent pour le texte lors du référendum du 1^{er} décembre⁶³⁵, les dirigeants favorables au non ont continué d'exprimer leur point de vue. Jean-Luc Mélenchon a en effet indiqué dès le départ qu'il ferait campagne pour le non⁶³⁶. Et la plupart des autres « nonistes » (à l'exception des membres du NPS) se sont impliqués dans la campagne nationale pour souligner les méfaits de l'Europe libérale que consacrerait le traité et militer en faveur d'une autre Europe. Par là, ils ont montré leur détermination à se départir de la ligne politique de la direction du parti, qu'ils n'approuvaient pas. Car, au-delà de la question du Traité constitutionnel européen, c'était plus globalement la définition du socialisme et l'orientation du parti qui étaient en cause. Pour Pierre Bezbakh, ces divergences au sein du PS sur le Traité constitutionnel transcrivent l'opposition entre deux visions politiques différentes : l'une « considérant que l'on ne peut plus faire grand chose face à la mondialisation libérale, si ce n'est défendre les acquis sociaux dans le cadre européen, en

⁶³² « Pour un nouveau monde, un autre chemin », *L'Hebdo des socialistes*, supplément au n° 260 et 261, op. cit.

⁶³³ Dominique STRAUSS-KAHN, *Oui ! Lettre ouverte aux enfants d'Europe*, Paris, Grasset, 2004.

⁶³⁴ Laurent Fabius développera son argumentation dans un livre : *Une certaine idée de l'Europe*, Paris, Plon, 2004.

⁶³⁵ Le « oui » l'a en effet emporté avec 58,62%, contre 41,38% pour le non et 1,53% de bulletins blancs ou nuls. Il faut par ailleurs noter le fort taux de participation : 83% des adhérents se sont exprimés.

⁶³⁶ Il le fera en participant à des meetings communs avec les autres organisations de gauche favorables au non (notamment le Parti Communiste et la Ligue Communiste Révolutionnaire).

s'appuyant au sein de cet ensemble sur les autres partis socialistes et les syndicats de gauche » ; l'autre « dénonçant la résignation » et exprimant « au contraire le refus de la démission face aux « forces du marché », en considérant que les socialistes perdent leur identité en se contentant de (mal) défendre des acquis sociaux menacés de différentes façons »⁶³⁷. Pour les tenants de cette seconde vision, seule la réaffirmation de principes comme l'harmonisation « par le haut » des rémunérations et des droits sociaux, la défense des services publics et plus généralement du rôle de l'Etat garant de l'intérêt général face à l'initiative privée est susceptible de conserver un sens au projet socialiste. Confortés par le résultat du référendum national du 29 mai et le rejet du Traité⁶³⁸, les socialistes partisans du non estiment alors qu'un changement de ligne politique est désormais plus que nécessaire. L'orientation prise par la direction actuelle, argumentent-ils, a été désavouée dans les urnes à diverses reprises. Benoît Hamon établit ainsi un lien entre le dernier référendum et les précédents scrutins européen et régionaux, jusqu'au 21 avril 2002 : « Il y a une grande cohérence, une grande continuité, dans le vote de celles et ceux qui rejettent les politiques libérales depuis le 21 avril, qui ne se sont pas reconnus, hélas, dans notre projet, le 21 avril ; ont ensuite considéré que le bulletin de vote socialiste était un bulletin de résistance aux politiques nationales libérales, et ont ensuite jugé, en leur âme et conscience, effectivement en fonction de leur situation économique et sociale, qu'ils devraient dire non à ce projet de Traité constitutionnel parce qu'il ne répondait pas à la crise européenne »⁶³⁹.

Il faut donc, à l'occasion du prochain Congrès, réorienter la ligne politique du parti afin, comme le dit Henri Emmanuelli, de la mettre « en adéquation avec les attentes et les espérances du peuple de gauche qui s'est exprimé à plusieurs reprises »⁶⁴⁰. Il s'agit, comme le dit un responsable de Nouveau Monde, de formuler un projet qui se distingue « d'une simple maîtrise » de la mondialisation libérale se résignant, dans une « économie sociale de marché hautement compétitive », [...] à appuyer le capitalisme sur des béquilles morales »⁶⁴¹. Les deux principales motions d'opposition à la direction sortante expriment ainsi une critique du « réformisme de gauche » prôné par le Premier secrétaire, jugé trop

⁶³⁷ Pierre BEZBAKH, *Histoire du socialisme français*, Paris, Larousse, coll. Bibliothèque historique, 2005, p. 291.

⁶³⁸ Le « non » l'emporta nettement, avec 55% des suffrages exprimés contre 45% au « oui ».

⁶³⁹ Benoît HAMON, *Discours au Conseil National du Parti socialiste*, 4 juin 2005.

⁶⁴⁰ Henri EMMANUELLI, *Discours au Conseil National du Parti socialiste*, le 17 septembre 2005.

⁶⁴¹ Liêm HOANG-NGOC, « Refermons la parenthèse libérale ! », *La Revue Socialiste*, n° 19, avril 2005, p. 147.

timide dans son rapport au libéralisme. Au « socialisme d'accompagnement, voire parfois de résignation, face au libéralisme et à ses dégâts » où « la réalité de l'adaptation aux « réalités du monde et de l'économie de marché » a fini par prendre le pas sur l'exigence d'un progrès partagé »⁶⁴², Laurent Fabius oppose son « socialisme de transformation qui, lui, tout en se voulant lucide, reste convaincu que les rapports de force peuvent être infléchis par la volonté politique, l'action publique et la mobilisation sociale »⁶⁴³. Arnaud Montebourg oppose quant à lui à « la gauche a minima, qui théorise sa propre impuissance » proposée par la motion de François Hollande une « gauche volontaire qui voit les choses de façon plus ambitieuse »⁶⁴⁴. Et lors du congrès, Henri Emmanuelli met encore en garde contre une ligne politique insuffisamment volontariste : « A l'excès du siècle passé ne répondons pas par un renoncement qui serait l'inverse »⁶⁴⁵, dit-il à la tribune du congrès. Il faut ici noter que même si l'opposition interne n'a pas réussi à remettre en cause le Premier secrétaire, elle est loin d'être marginale dans le parti puisque les deux motions précédemment évoquées ont recueilli à elles deux près de 45% des votes. Leurs idées séduisent donc une partie non négligeable des adhérents, qui semblent eux aussi vouloir changer d'orientation politique et « refermer la parenthèse libérale »⁶⁴⁶. Ce qui confirme, au moins en partie, la thèse de Thierry Leterre selon laquelle « à gauche, le libéralisme suscite une réaction de rejet passionnel. C'est l'ennemi idéologique par excellence »⁶⁴⁷. Ce rejet semble d'ailleurs être toujours d'actualité, au vu des réactions qu'a suscité Bertrand Delanoë lorsque, dans son ouvrage paru en 2008, il déclare être « libéral » tout en étant socialiste et affirme que la gauche doit se « réapproprier » le libéralisme⁶⁴⁸ (même si le libéralisme qu'il revendique, à la lecture de la définition qu'il en

⁶⁴² Motion « rassembler à gauche », *L'Hebdo des socialistes*, supplément au n° 375, op. cit., p. 55.

⁶⁴³ Ibidem.

⁶⁴⁴ *Libération*, 29 août 2005.

⁶⁴⁵ Henri EMMANUELLI, Discours au congrès du Mans de novembre 2005, « L'heure est à la mobilisation », *La Revue Socialiste*, n° 22, janvier 2006, p. 73.

⁶⁴⁶ La formule fait référence à l'ouvrage de Liêm Hoang-Ngoc, économiste, membre du Conseil national du Parti socialiste et membre du courant Nouveau Monde : Liêm HOANG-NGOC, *Refermons la parenthèse libérale !*, Paris, La Dispute, 2005.

⁶⁴⁷ Thierry LETERRE, *La gauche et la peur libérale*, Presses de Sciences Po, coll. La bibliothèque du citoyen, Paris, 2000, pp. 9-10.

⁶⁴⁸ Il écrit en effet « Je ne réfute pas mécaniquement le vocable « libéral ». Et quand il s'applique à une doctrine politique, au sens global, je crois même qu'un militant socialiste doit le revendiquer. [...] Il est donc temps que nous cessions de nous acharner sur un mot. [...] Je suis donc libéral ET socialiste [...] La gauche doit se réapproprier, avec fierté, et le mot et la chose », Bertrand DELANOË, *De l'audace !*, Paris, Robert Laffont, 2008, p. 435q.

donne, est le libéralisme politique⁶⁴⁹, la version économique de celui-ci étant pour lui condamnable).

Enfin, l'opposition à la « dérive droite » du Parti socialiste s'est de nouveau manifestée à l'occasion de la désignation de Ségolène Royal pour les élections présidentielles puis lors de sa campagne. Des réserves et des critiques ont été formulées à l'encontre du projet qu'elle proposait, celles-ci n'émanant pas uniquement de la gauche du parti. Ses détracteurs lui ont reproché son manque d'ancrage à gauche, considérant qu'« elle porte des valeurs qui ne sont pas celles des socialistes »⁶⁵⁰. Plusieurs de ses propositions, qualifiées par Lionel Jospin d'« assez décalées dans leurs inspirations par rapport aux références classiques de la gauche »⁶⁵¹ ont été critiquées, et ses « écarts insolites par rapport aux fondamentaux de la gauche »⁶⁵² ont provoqué de vifs débats au sein du Parti. Sa critique des 35 heures ; ses préconisations en matière de sécurité et de lutte contre la délinquance des jeunes, comme la mise sous tutelle des allocations familiales pour les familles défailtantes ou la possibilité d'un encadrement militaire pour les jeunes délinquants ; sa remise en cause de la carte scolaire ou encore sa volonté d'instaurer des jurys citoyens ont été largement contestées par son propre camp. Ces propositions, dont la plupart ont été intégrées dans les 100 propositions du « pacte présidentiel »⁶⁵³ dévoilé lors du meeting de Villepinte le 11 février 2007, ont été considérées comme contraires aux idées traditionnelles de la gauche. Pour beaucoup, le socialisme de la candidate paraît « d'un rose bien pâle et fait la part belle au discours de l'adversaire »⁶⁵⁴. Ils contestent donc la technique de « triangulation » mise en œuvre par la candidate⁶⁵⁵, considérant que cela procède d'un « mouvement de droitisation idéologique »⁶⁵⁶, qui rapprocherait le Parti socialiste de son homologue britannique. Alors que la plupart

⁶⁴⁹ Le libéralisme est pour lui, « d'abord une philosophie politique », « une doctrine d'affranchissement de l'homme, née dans l'Europe des Lumières ». Et c'est « au nom de l'héritage intellectuel de Montesquieu et John Locke » qu'il se dit libéral. : *Ibid.*

⁶⁵⁰ *La chute de la Maison Royal. Autopsie d'une défaite*, Paris, Balland, 2007, p. 104.

⁶⁵¹ Lionel JOSPIN, *L'impasse*, Paris, Flammarion, 2007, p. 58.

⁶⁵² *Ibid.*, p. 76.

⁶⁵³ *L'Hebdo des socialistes*, n° 436, 17 février 2007.

⁶⁵⁴ Jacques MAZEAU, *Merci Madame Royal*, Paris, Editions Hors Commerce, 2007, p. 38.

⁶⁵⁵ Marie-Noëlle Lienemann dit par exemple à ce sujet : « Ségolène Royal, elle, a « triangulé ». C'est-à-dire qu'elle a tenté d'appliquer en France le principe qui avait fait le succès de Tony Blair en Angleterre : voler ses valeurs au camp adversaire [...]. Or cette stratégie va s'avérer défailtante. Premièrement, la France n'est pas l'Angleterre. Deuxièmement [...] à cette époque – on est en 1997 – l'hypercapitalisme n'avait pas encore provoqué tous les dégâts qu'on connaît aujourd'hui. [...] Mais Ségolène Royal en est resté au stade du libéralisme triomphant » : Marie-Noëlle LIENEMANN, *Au revoir Royal, Pourquoi la gauche en est arrivé là. Pourquoi il ne faut pas désespérer*, Paris, Perrin, 2007, pp. 38-39.

⁶⁵⁶ Eric DUPIN, *A droite toute*, Paris, Fayard, 2007, pp. 209-210.

des dirigeants socialistes ont pris leur distance vis-à-vis de la Troisième voie, les propos de la Présidente de la région Poitou-Charente ont ainsi suscité inquiétudes et interrogations : « Je pense que Tony Blair a été caricaturé en France. Cela ne me gêne pas de revendiquer mon accord avec certaines de ses idées »⁶⁵⁷ a-t-elle déclaré dans le *Financial Times* en Février 2006 et confirmé ultérieurement⁶⁵⁸. Ainsi, par ses déclarations, Ségolène Royal s'est forgée, aux yeux de certains, « une image « droitrière » »⁶⁵⁹. Dès lors, au-delà des questions de personne, c'est aussi et peut-être surtout une ligne politique et une orientation qui est contestée par toute une frange du parti. Comme au SPD, ces divergences aboutiront à une scission et à l'apparition d'un nouveau parti : le Parti de gauche, fondé le 1^{er} février 2009. Sa création avait été annoncée par Jean-Luc Mélenchon et Marc Dolez le 12 novembre 2008⁶⁶⁰ après leur départ du Parti socialiste cinq jours plus tôt, c'est-à-dire le lendemain du vote des militants sur les motions pour le congrès de Reims⁶⁶¹. Et au sein du Parti socialiste, des divergences continuent d'exister entre les tenants d'options politiques différentes : le glissement vers un social-libéralisme, souhaité (ouvertement ou non) par certains, est largement désapprouvé par d'autres. Ce qui tend à relativiser la thèse d'une totale « dérive » du parti vers la droite.

L'évolution doctrinale et programmatique opérée par l'ensemble des partis socialistes et sociaux-démocrates, mais avec une intensité différente, transforme donc la gauche européenne, sans pour autant lui enlever l'ensemble de ses spécificités. Demeure un « socle » d'idées et de valeurs portées historiquement par la social-démocratie. Ce mélange entre le « neuf » et l' « ancien », entre l'innovation et la tradition se retrouve dans les politiques publiques mises en œuvre par les gouvernements de gauche.

⁶⁵⁷ Martin ARNOLD, « Royal the favourite to reign over left in French politics », *The Financial Times*, 2 février 2009.

⁶⁵⁸ Dans *Le Parisien*, le 23 février 2006, elle indiquera : « Je maintiens ce que j'ai dit sur Tony Blair. On ne doit pas être sclérosé et enfermé dans des référents idéologiques qui nous empêchent de faire bouger les lignes ».

⁶⁵⁹ Roger BENJAMIN, *Ségolène Royal et le socialisme. Considérations sur le choix des militants du PS*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 19.

On notera que l'auteur ne souscrit pas à cette thèse. Pour lui, cette image « droitrière » perçue par les adversaires de Ségolène Royal est fautive et non fondée.

⁶⁶⁰ « Mélenchon rêve de peser à la gauche de la gauche », *Le Figaro*, 12 novembre 2008.

⁶⁶¹ La motion E de Ségolène Royal est arrivée en tête avec 29,08% des voix, devant celle de Bertrand Delanoë (25,24%), Martine Aubry (24,32%) et Benoît Hamon (18,52%).

TITRE 2

UNE NOUVELLE HIERARCHIE DES POLITIQUES PUBLIQUES

L'évolution doctrinale de la gauche européenne trouve sa traduction concrète dans l'action gouvernementale des socialistes et sociaux-démocrates de retour au pouvoir en 1997 et 1998. Les politiques publiques élaborées par les différents gouvernements sont pour la plupart inspirées d'une philosophie nouvelle, qui les distingue des politiques menées par les précédents gouvernements de gauche. Dans l'exercice du pouvoir, les partis ont effectué des choix assez similaires, qui marquent un changement d'orientation et qui illustrent le « tournant libéral » de la gauche évoqué par de nombreux commentateurs. De ce point de vue, l'évolution est en outre commune à l'ensemble des partis : si, comme nous l'avons souligné, des divergences peuvent exister sur le plan de la doctrine (notamment entre le Parti socialiste et le New Labour), ce sont plutôt les ressemblances qui dominent largement lorsque l'on examine les pratiques politiques. Ces convergences sont d'ailleurs admises et reconnues par les acteurs eux-mêmes. Comparant les socialistes français et les travaillistes britanniques, Gilles Finchelstein constate : « Ce qui différencie nos pays, ce sont moins les pratiques gouvernementales – en réalité assez similaires – que la manière, liées aux spécificités politiques internes, de les théoriser. Là, à l'évidence, plus à droite. Ici, peut-être, plus à gauche. Nos pratiques nous rapprochent ; nos doctrines nous éloignent »⁶⁶². Et Anthony Giddens considère qu' « entre les gouvernements français et

⁶⁶² Gilles FINCHELSTEIN, « Mener le débat sur le fond », *Notes de la Fondation Jean Jaurès*, op. cit., pp. 8-9.

britannique, les similitudes sont plus frappantes que les différences [...], ce qui distingue les équipes Jospin et Blair étant plus rhétorique que réel »⁶⁶³. Même s'il demeure bien sûr quelques spécificités nationales, l'orientation globale des politiques publiques est en effet similaire, ce qui lui donne un caractère général. L'examen des mesures et des réformes élaborées par les gouvernements permet de percevoir cette orientation et de mesurer l'ampleur de l'évolution. Il ne s'agit cependant pas dans ces lignes de faire l'inventaire des réalisations des gouvernements Jospin, Blair (puis Brown) et Schröder. Il s'agit plutôt, en s'appuyant sur des exemples significatifs, de montrer comment les pratiques gouvernementales ont accompagné, et quelquefois dépassé, l'évolution doctrinale décrite précédemment. Sur ce point, Tony Blair a sans doute été le premier à vouloir aligner la pratique sur la théorie.

Chapitre 1 : La mise en œuvre de la Troisième voie de Tony Blair

« Nous avons fait campagne en tant que néotravailleurs et nous gouvernerons comme des néotravailleurs » déclare Tony Blair le jour de sa victoire devant le 10 Downing Street⁶⁶⁴. De fait, c'est bien le « nouveau » travaillisme et la Troisième voie qu'il incarne que le nouveau gouvernement veut mettre en pratique lorsqu'il accède au pouvoir. Conformément aux principes de cette théorie, le New Labour dépasse le clivage droite/gauche dans les instruments utilisés et emprunte des éléments à l'un et à l'autre, en ajoutant également des outils originaux. Florence Faucher-King et Patrick Le Galès estiment ainsi que les politiques économiques et sociales des gouvernements Blair ont été composées « de trois quarts de libéralisme économique anglo-saxon, de deux doigts de social-démocratie et de beaucoup d'expérimentation originale »⁶⁶⁵. Les nouveaux travaillistes ont en effet gardé une partie de l'héritage conservateur, notamment au niveau

⁶⁶³ Anthony GIDDENS (entretien), « Éloge du blairisme », *Politique internationale*, n° 92, été 2001, p. 154.

⁶⁶⁴ Tony Blair, cité in Sophie LOUSSOUARN, *L'odyssée politique de Tony Blair*, Biarritz, Séguier, 2009, p. 90.

⁶⁶⁵ Florence FAUCHER-KING, Patrick LE GALÈS, *Tony Blair, 1997-2007. Le bilan des réformes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007, p. 57.

économique, tout en maintenant des « recettes » social-démocrates traditionnelles et en assignant aux politiques menées des objectifs de gauche.

Section 1 : Les politiques économiques et le maintien du cadre libéral

Les choix économiques des gouvernements Blair transcrivent la philosophie qui anime désormais les travaillistes. Donnant la priorité à la stabilité, les politiques menées sont placées sous le signe de l'orthodoxie.

Paragraphe 1 : La création d'un « environnement économique favorable »

La politique économique constitue un élément essentiel du projet néotravailleiste. Aux yeux du nouveau gouvernement, son maintien au pouvoir dépendra en grande partie de ses résultats en la matière. Tony Blair, et son chancelier de l'Echiquier Gordon Brown, souhaitent donc rompre avec l'image que leurs adversaires avaient jusque-là réussi à imposer. Ils veulent prouver leur compétence et acquérir une crédibilité dans le domaine économique, l'échec des précédents gouvernements travaillistes étant souvent attribué à leur mauvaise gestion économique. Il leur faut rassurer non seulement les marchés mais aussi les classes moyennes ou supérieures qui leur ont fait confiance. Les fondements théoriques sur lesquels s'appuie la politique économique des gouvernements New Labour sont divers, puisque, aux yeux des spécialistes, ils paraissent relever « à la fois du « monétarisme » dans sa version non orthodoxe, de la « nouvelle école classique » et du « nouveau keynésianisme » »⁶⁶⁶. Le cadre général dans lequel s'inscrivent les nouveaux travaillistes est cependant nettement déterminé lorsqu'ils s'installent au 10 Downing Street. D'emblée, ils se placent dans le sillage des stratégies monétaristes et néo-libérales de leurs prédécesseurs : l'économie de l'offre, le jeu des marchés et le caractère incitatif et

⁶⁶⁶ Marie-Claude ESPOSITO, Nathalie CHAMPROUX, Bernard OFFERLE, *Le renouveau de l'économie britannique*, Paris, economica, 2007, p. 13.

non interventionniste de l'Etat restent essentiels⁶⁶⁷. Le gouvernement travailliste s'inspire fortement de la politique libérale prônée par les économistes Friedrich von Hayek et Milton Friedman et reprise par Margaret Thatcher. Il s'est rallié à bon nombre de leurs points de vue sur l'intervention de l'Etat et le poids des forces du marché.

Comme le réaffirme le Premier ministre dans son discours à la Fédération de l'Industrie britannique en 1999, le rôle du nouveau gouvernement est « d'encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise » et d'« armer les Britanniques et le monde des affaires pour la nouvelle économie »⁶⁶⁸. Confirmant cette adhésion aux thèses économiques libérales, Peter Mandelson affirmera de façon quelque peu provocatrice : « Nous sommes maintenant tous thatchériens »⁶⁶⁹. Les nouveaux travaillistes partagent notamment avec ces derniers la croyance selon laquelle le rôle premier de l'Etat dans ce domaine est de créer les conditions économiques « idéales », que les agents économiques et sociaux doivent ensuite exploiter. Et pour le New Labour, la mise en place de ces « conditions idéales » passe avant tout par la stabilité. Il entend ainsi rompre avec la succession de périodes d'expansion et de marasme économique (*boom and bust*) qui a prévalu pendant la période précédente. La « stabilisation » ou la « stabilité » furent donc les maîtres-mots régissant sa politique économique ; la construction d'un cadre propre à assurer cette dernière primant sur toute autre considération⁶⁷⁰. Cette stratégie macroéconomique du gouvernement est clairement affichée lors de la présentation du budget 1999 : « Ces trente dernières années, l'économie britannique a fait preuve d'une grande instabilité en matière de production et d'inflation [...]. Le gouvernement a réformé le cadre de la politique économique afin de promouvoir la stabilité de l'économie [...]. La stabilité constitue une condition indispensable à des niveaux élevés de croissance et d'emploi »⁶⁷¹. La stratégie d'ensemble du gouvernement New Labour cherche donc, par la stabilité, à instaurer un cadre favorable à ces deux objectifs⁶⁷². Le rôle attribué à l'Etat n'est plus de créer les richesses, mais de créer l'environnement propice à la création de richesses. En redéfinissant de cette manière le rôle de l'Etat dans l'économie, le New Labour montre qu'il est devenu « pro-business »

⁶⁶⁷ François-Charles MOUGEL, *Royaume-Uni, les années Blair*, Paris, La Documentation française, 2005, p. 53.

⁶⁶⁸ Tony BLAIR, *Discours à la Confederation of British Industry*, au Centre de Convention Internationale de Birmingham, 2 novembre 1999.

⁶⁶⁹ Peter MANDELSON, cité in Keith DIXON, *un abécédaire du blairisme*, op. cit., p. 93.

⁶⁷⁰ Andrew GLYN, « L'égalité par le retour au travail ? », *Esprit*, n° 286, juillet 2002, op. cit., pp. 104 sq.

⁶⁷¹ *Building a Stronger Economic Future for Britain*, HM Treasury, mars 1999.

⁶⁷² Ray BARRELL, « Royaume-Uni : réforme et transformation », *Revue de l'OFCE*, n° 71, octobre 1999, p. 226.

et s'inscrit dans la continuité des gouvernements conservateurs précédents. De ce point de vue, la « révolution » annoncée par le « nouveau » parti travailliste semble plutôt être, surtout au cours du premier mandat, une « révolution tranquille »⁶⁷³. Certains ont même considéré que « la pratique gouvernementale blairienne a pérennisé dix-huit années de néolibéralisme »⁶⁷⁴. De fait, le New Labour va maintenir le cadre macro-économique hérité des dix-huit années de gestion des gouvernements Thatcher et Major⁶⁷⁵ ; et ses politiques budgétaire et monétaire seront marquées par la prudence et la rigueur.

Paragraphe 2 : Les orientations économiques du « chancelier de fer »

La politique monétaire de Gordon Brown s'inscrit dans la lignée de celle du ministre des Finances conservateur Norman Lamont. Dans leur programme électoral de 1997, les nouveaux travaillistes indiquaient : « Aucun risque de pris avec l'inflation. Nous calerons sur la cible actuelle d'inflation basse et stable à 2,5% ou moins. Nous réformerons la Banque d'Angleterre pour garantir que la prise de décision dans le domaine de la politique monétaire soit plus efficace, transparente, responsable et dégagée du risque de manipulation politique du court terme ». Le nouveau chancelier de l'Echiquier tint ces promesses. Une des premières décisions du gouvernement Blair est d'octroyer l'indépendance opérationnelle à la Banque d'Angleterre. Dès le 6 mai 1997, Gordon Brown annonce une profonde réforme destinée à promouvoir une politique monétaire de long terme et demande l'amendement rapide de la loi de 1946. Le *Bank of England Act*⁶⁷⁶ accorde une indépendance opérationnelle à l'institution et confie la responsabilité de la politique monétaire à un Comité de la politique monétaire (Monetary Policy Committee). Ce comité présidé par le gouverneur de la Banque d'Angleterre Eddie George est composé de responsables de la Banque et d'experts extérieurs nommés par le gouvernement⁶⁷⁷. Il a

⁶⁷³ François-Charles MOUGEL, *La Grande-Bretagne contemporaine*, op. cit., p. 112.

⁶⁷⁴ Kamel MEZITI, « Idéologie et style politique au Royaume-Uni, du thatchérisme au blairisme », *Témoin*, n° 24, op. cit., p. 38.

⁶⁷⁵ Monica CHARLOT, « Le thatchérisme en héritage », *Défense internationale*, avril 1997, pp. 27-41.

⁶⁷⁶ La loi a été promulguée par assentiment royal le 23 avril 1998 et officiellement appliquée à partir du 1^{er} juin 1998. Mais dans sa lettre du 6 mai 1997, Gordon Brown avait précisé que, durant la période transition, tous les aspects de la nouvelle procédure d'élaboration et d'annonce des décisions de politique monétaire prendraient effet de facto.

⁶⁷⁷ Le comité comprend neuf membres : le Gouverneur de la Banque d'Angleterre ; deux vice-gouverneurs, l'un chargé de la politique monétaire, l'autre de la stabilité financière, nommés pour un mandat de cinq ans ; deux cadres supérieurs de la Banque, l'un chargé de l'analyse monétaire, l'autre des marchés et opérations

pour mission de maintenir l'inflation au taux fixé par le gouvernement⁶⁷⁸ et doit pour cela manipuler le taux d'intérêt en temps voulu pour contrecarrer toute tendance soit à l'inflation, soit à la déflation. Il fixe les taux d'intérêts librement en fonction de l'économie réelle, sans subir les interférences gouvernementales⁶⁷⁹. Soustraire la politique monétaire aux manœuvres politiques à court terme est censé améliorer la confiance qu'elle inspire aux marchés financiers. La décision inattendue de « dépolitiser » la politique monétaire a donc donné crédit à l'engagement du gouvernement de stabiliser l'inflation⁶⁸⁰ et a ravi la City.

La politique budgétaire est elle aussi placée sous le signe de l'efficacité et de la rigueur. Là encore, les travaillistes veulent montrer leur compétence et témoigner de « la métamorphose du parti du *tax and spend* » (des impôts et des charges) « en parti du *save to invest* » (économiser pour investir)⁶⁸¹. A son arrivée au 11, Downing Street, Gordon Brown va donc imposer une discipline budgétaire stricte, pour assainir les finances publiques et réduire la dette nationale, qui a doublé au cours des années 1990. Il conçoit à ces fins un nouveau cadre de politique budgétaire, en édictant un certain nombre de règles et de principes qu'il va s'évertuer à respecter⁶⁸². La politique budgétaire est ainsi encadrée par les grands principes énoncés dans le Code pour la stabilité budgétaire (*Code for Fiscal Stability*), figurant dans la loi de finances adoptée par la Chambre des Communes en décembre 1998. Ces principes sont : la transparence sur les objectifs et les résultats de la politique budgétaire ; la stabilité, la responsabilité du gouvernement l'obligeant à la prudence et à la projection dans le long terme ; l'équité entre les générations et l'efficacité dans l'utilisation des ressources. Ce dernier principe donna par ailleurs lieu à la création des Révisions de dépenses, qui doivent permettre de mieux dépenser les ressources existantes. Surtout, dès la présentation de son premier budget en juillet 1997, Gordon Brown fixe deux règles de la gestion publique britannique. La « règle d'or » stipule ainsi

financières, nommés pour un mandat de trois ans ; quatre experts extérieurs nommés pour un mandat de trois ans.

⁶⁷⁸ Le principe de ciblage de l'inflation, introduit par le chancelier de l'Echiquier conservateur Norman Lamont, est conservé par Gordon Brown. Mais celui-ci remplace la « fourchette cible » de croissance des prix des conservateurs par un « taux cible » ou « valeur cible » symétrique, fixée en 1997 à 2,5% puis à 2% à partir de 2004.

⁶⁷⁹ Marie-Claude ESPOSITO, Nathalie CHAMPROUX, Bernard OFFERLE, *Le renouveau de l'économie britannique*, op. cit., p. 21 sq.

⁶⁸⁰ Stephen DRIVER, Luke MARTELL, *Blair's Britain*, Cambridge, Polity Press, 2002, pp. 27-28.

⁶⁸¹ Valérie AUDA-ANDRÉ, « Le New Labour à l'épreuve de l'économie », in Timothy WHITTON (dir.), *Le New Labour : rupture ou continuité ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000, p. 123.

⁶⁸² Marie-Claude ESPOSITO, Nathalie CHAMPROUX, Bernard OFFERLE, *Le renouveau de l'économie britannique*, op. cit., p. 51 sq.

que sur la durée du cycle économique, le gouvernement ne pourra emprunter que pour investir et non pour financer les dépenses courantes. La « règle de l'investissement soutenable » constitue quant à elle une sorte de garde-fou à trop d'emprunt puisqu'elle prévoit que le montant de la dette publique doit être maintenu à un niveau stable et prudent (le niveau de la dette à ne pas dépasser étant fixé à 40% du PIB). Deux phases peuvent être distinguées dans la politique budgétaire des gouvernements Blair. Dans un premier temps, Gordon Brown ou Monsieur Prudence comme il fut parfois surnommé, s'est attaché à assainir les finances publiques en réduisant les dépenses courantes, qui passent de 38,5% du PIB en 1997 à 35,2% en 2000 (l'ensemble des dépenses publiques passant de 40,6% à 37% du PIB). Parallèlement, les investissements nets ont été contenus en-deçà de 1% du PIB. Cette politique de rigueur a permis de ramener la dette publique de 43,6% à 30,7 du PIB. Le gouvernement travailliste s'est alors autorisé, dans une deuxième phase, à réaliser un programme d'investissement massif dans les services publics. Annoncés avant les élections de 2001, ces investissements interviendront surtout lors de la deuxième mandature, notamment dans les services publics : en juillet 2002, 61 milliards de livres sont ainsi promis pour la santé, l'éducation, les transports, l'aide sociale et le logement. La politique économique marque donc, sans toujours le dire, un net tournant que l'on a pu qualifier de keynésien⁶⁸³. Les dépenses publiques vont en effet augmenter à partir de cette date, et atteindre 44% du PIB en 2005, pour maintenir la croissance et sauver les services publics. Devant l'augmentation de la dette que cela a provoqué, Gordon Brown est néanmoins revenu les années suivantes à une politique moins dispendieuse.

Enfin, en matière fiscale, le gouvernement travailliste, comme il s'y était engagé, n'a pas augmenté l'impôt sur le revenu. Il a néanmoins accru légèrement la pression de certaines catégories de contribuables, en augmentant par exemple la charge sur les entreprises, en taxant les carburants, en limitant les réductions d'impôts sur les emprunts immobiliers, en supprimant les avantages fiscaux sur les plans de retraite et les fonds de pension des sociétés ou en prélevant une taxe exceptionnelle sur les services récemment privatisés. En contrepartie, une nouvelle tranche d'impôt sur le revenu à un taux réduit de 10% a été créée pour les ménages les moins aisés et l'impôt sur les sociétés a été diminué, passant de 21 à 10% pour les petites entreprises et de 31 à 30% pour les plus grandes⁶⁸⁴.

⁶⁸³ Tanguy SIMON, « Tony Blair, un 3^{ème} mandat pour quoi faire ? », in *Analyse mensuelle de la situation économique*, Paris, Société Générale, 2005, p. 7.

⁶⁸⁴ François-Charles MOUGEL, *Royaume-Uni, les années Blair*, op. cit., p. 55.

On peut ici noter que, si ces mesures visent à faciliter le retour à l'équilibre budgétaire, elles permettent aussi d'assurer une certaine dose de redistribution, même si un certain nombre d'observateurs attentifs considèrent qu'il s'agit d'une redistribution « à la dérobée » (*redistribution by stealth*)⁶⁸⁵, soulignant de la sorte que le Chancelier de l'Echiquier aurait cherché à dissimuler la dimension redistributive que comportent ses budgets⁶⁸⁶. En ce sens, il a cherché à appliquer la formule qu'il revendique volontiers : « ce qui est juste et efficace » (*Fair is efficient*). Les plus sceptiques ont cependant rapidement douté de sa pertinence et de la relation de simultanéité et d'interdépendance entre efficacité et justice sociale qu'elle établit : une hiérarchie des priorités étant inévitable, le New Labour privilégie alors les résultats économiques au détriment de la redistribution. Comme l'écrit Noël Thompson : « Parce qu'il pratique la fusion des contraintes, le New Labour se dispense de l'obligation de recourir au langage de la hiérarchisation des objectifs. Mais lorsqu'il y a recours, c'est à la compétitivité qu'il donne la priorité »⁶⁸⁷.

L'orthodoxie économique de Gordon Brown a sans doute contribué à obtenir des résultats jugés par beaucoup comme satisfaisants et que les dirigeants travaillistes n'ont pas manqué d'afficher : que ce soit au niveau de la croissance (2,6% par an pendant 10 ans), de l'inflation (1,5% en moyenne entre 1997 et 2006), ou de la dette publique (réduite de 44% à 36% pendant la période), le bilan économique des gouvernements New Labour prouve qu'il ont su faire démentir la réputation de mauvais gestionnaires qui a longtemps collé aux travaillistes. L'objectif des tenants de la Troisième voie étant de concilier efficacité économique et justice sociale, le New Labour a mis en œuvre un certain nombre de réformes pour réaliser cette dernière.

Section 2 : Une politique de l'emploi : le welfare to work

En annonçant son projet de restructuration de l'Etat providence dès son arrivée au pouvoir, Tony Blair a sans doute lancé la réforme la plus fondamentale de sa mandature.

⁶⁸⁵ Ruth LISTER, « Investing in the Citizen-Workers of the future : New Labour's Third Way in Welfare Reform », paper for the Annual Meeting of the American Political Science Association, Boston, August 2002.

⁶⁸⁶ Valérie AUDA-ANDRÉ, « Le New Labour à l'épreuve de l'économie », op. cit., p. 128.

⁶⁸⁷ Noël THOMPSON, *Political Economy and the Labour Party : the economics of democratic socialism, 1884-1995*, University College London Press, 1996.

Comme nous l'avons déjà indiqué, le travail est au cœur de la politique des néotravailleurs. Il est ainsi le pilier sur lequel repose la réforme de l'Etat providence engagée par Tony Blair. La politique de l'emploi est, dès le début, une priorité gouvernementale, et les actions engagées viseront des objectifs variés et distincts. Par un savant mélange d'incitations, de contraintes et de préoccupations sociales, elles doivent selon le gouvernement à la fois permettre la baisse du chômage et de la pauvreté et favoriser le développement économique.

Paragraphe 1 : La réforme du Welfare par l'éthique du travail

Pour les partisans de la Troisième voie, l'emploi rémunéré constitue le meilleur moyen de sortir de la pauvreté et d'échapper à l'exclusion. Ils vont donc réhabiliter l'éthique du travail et les valeurs victoriennes d'effort et de responsabilité. Conformément au mot d'ordre « to work is to be » lancé par Will Hutton et John Kay dans les colonnes de *l'Observer* en octobre 1996⁶⁸⁸, c'est autour du travail que doit être principalement repensé l'Etat providence. Le gouvernement met l'accent sur l'importance du travail rémunéré pour l'estime de soi et l'appartenance à la société⁶⁸⁹. Et dans ce nouveau schéma, l'Etat n'a pas pour mission de résorber tous les fléaux sociaux mais d'aider tous ceux qui veulent améliorer leur condition à y parvenir. Le slogan « A hand-up not a handout » (une main tendue, pas une aumône) guidera ainsi la réforme du Welfare réalisée par les nouveaux travailleurs. Cette volonté de rénover l'Etat providence autour de l'éthique du travail est clairement exprimée par Gordon Brown dans sa déclaration de septembre 1997 : « Nous devons, comme ses fondateurs l'avaient voulu, faire évoluer l'Etat providence d'une institution qui, de plus en plus, ne fait que compenser la pauvreté des gens, en une institution qui puisse leur servir de plate-forme pour l'emploi. Aucun gouvernement ne crée d'emploi, mais il crée des possibilités de travailler. Nous ne serons pas un gouvernement qui prétend qu'il peut vous protéger contre la perte de votre travail mais qui reconnaît qu'il est de son devoir de vous aider à en trouver un nouveau »⁶⁹⁰. La

⁶⁸⁸ Will HUTTON, John KAY, « Only working together will save the economy », *The Observer*, 13 October 1996, p. 26.

⁶⁸⁹ Ruth LEVITAS, « Pauvreté, exclusion sociale et redistribution : la réponse britannique », *Raisons politiques*, n°6, mai 2002, p. 11.

⁶⁹⁰ Gordon Brown, cité in François-Charles MOUGEL, *Royaume-Uni, les années Blair*, op. cit., pp. 57-58.

« signification pratique de cette nouvelle donne »⁶⁹¹ est développée dans le Livre vert du gouvernement travailliste sur la réforme de la protection sociale⁶⁹². Celui-ci indique explicitement que l'objectif du gouvernement « consiste à reconstruire l'Etat providence sur le socle du travail »⁶⁹³. Il propose « une forme moderne de protection sociale qui croit en la responsabilisation plutôt qu'en la dépendance » ; le travail étant « le meilleur moyen de sortir de la pauvreté pour ceux qui sont à même de travailler »⁶⁹⁴. Les nouveaux travaillistes affichent clairement leur volonté de modifier profondément le système : « Nous n'ambitionnons ni plus ni moins que de changer la culture des allocataires, des employeurs et des fonctionnaires, en conférant des droits et des responsabilités à chacun [...]. Notre programme global de *welfare to work* vise à briser le moule de l'ancien système passif de prestations »⁶⁹⁵. La clef du changement consiste donc à abandonner un système passif pour un système actif, alliant opportunités et responsabilité ; ce qui engendre une redistribution des cartes sur la question du lien entre protection sociale et retour au travail. En la matière, toute l'action du gouvernement travailliste est guidée par le principe établi et maintes fois répété par le Premier ministre : « Le travail pour tous ceux qui en sont capables ; la protection sociale pour ceux qui ne le peuvent pas »⁶⁹⁶. Comme le note Heather Trickey⁶⁹⁷, les autorités britanniques oscillent alors entre une rhétorique individualiste mettant l'accent sur la nécessité de combattre la culture de la dépendance et un objectif de lutte contre l'exclusion. Sur ce second point, on notera que l'objectif premier des réformes du système de prestations sociales n'est pas de réduire les inégalités, mais la pauvreté⁶⁹⁸ (et notamment la pauvreté des enfants)⁶⁹⁹. En témoigne l'abandon du principe

⁶⁹¹ Alan DEACON, « L'influence des idées européennes et américaines sur la pensée du « new labour » en matière de réformes de la protection sociale », *Revue française des affaires sociales*, n° 3-4, juillet-décembre 1999, p. 199.

⁶⁹² DEPARTMENT FOR SOCIAL SECURITY (DSS), *New Ambitions for our Country : A new Contract for Welfare*, London, Stationery office, 1998.

⁶⁹³ Ibid, p. 23.

⁶⁹⁴ Ibid, p. 19.

⁶⁹⁵ Ibid, p. 23.

⁶⁹⁶ Tony BLAIR, « Foreword », in Ibid, p. 3.

⁶⁹⁷ Heather TRICKEY, « Steps to Compulsion within British Labour Market Policies », in Ivar LODEMEL, Heather TRICKEY (eds.), *An Offer You Can't Refuse : Workfare in International Perspective*, Bristol, Policy Press, 2000, pp. 189-210.

⁶⁹⁸ Christine CHAMBAZ, « L'évolution des inégalités de revenus au Royaume-Uni », *Dossiers solidarité et santé*, n°3, juillet-septembre 2002, La documentation française, pp. 16-18.

⁶⁹⁹ Ces réformes se traduisent de ce fait par une revalorisation des prestations sous conditions de ressources et des minima sociaux.

des allocations universelles en faveur de l'attribution des aides au profit de populations ciblées⁷⁰⁰.

C'est donc sur cette promotion de l'éthique du travail que repose l'action du gouvernement travailliste depuis 1997. Conformément à la philosophie de la Troisième voie de se détacher des « modèles » antérieurs⁷⁰¹, les politiques engagées se distinguent à la fois de celles du précédent gouvernement conservateur et du « vieux » parti travailliste⁷⁰². Un des changements majeurs apporté par les gouvernements Blair a été « de faire du « non travail » le principal problème que la politique de l'emploi avait à résoudre »⁷⁰³. Valoriser le travail est la principale priorité du New Labour lorsqu'il accède au pouvoir : « Le travail, c'est ça notre référence »⁷⁰⁴, affirme le ministre Denis Mac Shane. Geoff Mulgan résume la démarche entreprise : « Remettre les Britanniques au travail est la priorité et ensuite il nous faut chercher à faire du travail une carrière, pour avoir une mobilité sociale, pour avoir accès aux qualifications. Il ne peut y avoir de qualifications sans travail »⁷⁰⁵. Une politique d'activation a été mise en œuvre dès 1998, avec le programme welfare-to-work dont l'objectif est de faire passer les individus sans emploi « de l'assistance au travail ». Traduisant le passage d'une solidarité généraliste à une « universalité sélective » en fonction des besoins et des efforts de chacun, ce programme associe contraintes et incitations. Si l'objectif premier des néotravailleurs est de favoriser le retour à l'emploi, certains ont également pu faire remarquer que derrière cette philosophie de la valeur du travail se cache aussi un raisonnement purement économique, à savoir la relance par la consommation : « Toute l'originalité de la politique de Brown et de Blair, analyse Roger Duclaud-Williams, enseignant à l'université Warwick de Coventry et spécialiste de l'Etat-providence, c'est d'avoir mélangé les genres : d'un

⁷⁰⁰ Dans leur jargon, les observateurs et experts parlent ainsi d'un « targeted egalitarianism » (un égalitarisme ciblé) ou d'un « asset-based egalitarianism » : Jeremy JENNINGS, « Peut-on parler d'un modèle anglo saxon ? », CEVIPOF, Notes et études n° 20, janvier 2007.

⁷⁰¹ Sur la question des deux héritages que représentent le thatchérisme et le « vieux » travaillisme en matière d'Etat providence et le positionnement du New Labour, voir : Martin RHODES, « Desparately Seeking a Solution : Social Democracy, Thatcherism and the « Third Way » in British Welfare », *West european politics*, volume 23, April 2000, pp. 161-186.

⁷⁰² Jochen CLASEN, « Motives, Means, and Opportunities : Reforming Unemployment Compensation in the 1990 s », *West european politics*, volume 23, April 2000, number 2, p. 99.

⁷⁰³ Jochen CLASEN, « Les nouvelles politiques de l'emploi au Royaume-Uni et en Allemagne », *Critique internationale*, n° 43, avril-juin 2009, p. 42.

⁷⁰⁴ Denis MAC SHANE, cité in Jean-Marc FOUR, *Tony Blair, l'iconoclaste. Un modèle à suivre ?*, Paris, Editions Lignes de Repères, 2007, p. 20.

⁷⁰⁵ John HILLS, Geoff MULGAN, David PIACHAUD, William Julius WILSON, « Welfare Reform : Learning from American Mistakes ? », Report of a Seminar organised by the London School of Economics Housing and Case, London, LES STICERD. Research Paper NO. CASEREPORT 03, Novembre 1998.

côté un traitement social du chômage très dur, très néo-libéral, avec des allocations basses et difficiles à obtenir et une forte pression sur les gens pour les pousser à trouver un emploi, de l'autre une relance de la croissance par la consommation [...] de façon très keynésienne, de centre gauche »⁷⁰⁶. Cette analyse, notamment en ce qui concerne la politique de l'emploi, se justifie par le fait que celle-ci s'appuie sur une logique d'incitation – contrainte. La politique de l'emploi des nouveaux travaillistes repose en effet sur un principe contractuel au cœur de l'idéologie du New Labour : le gouvernement doit offrir des opportunités aux chômeurs (en leur proposant une formation ou un emploi), mais ceux-ci doivent saisir ces opportunités et accepter les propositions s'ils veulent continuer à bénéficier des prestations sociales⁷⁰⁷. Evoquant la situation des jeunes, Peter Mandelson et Roger Liddle expliquent : « Il est urgent que la Grande Bretagne mette en place un nouveau contrat entre la société et les jeunes [...] pour les aider à trouver leurs marques dans le monde des adultes, mais avec des sanctions contre ceux qui refusent de saisir la chance qui leur est offerte de remplir leur part du contrat »⁷⁰⁸. Dans cette nouvelle approche de l'emploi, qui rompt avec la logique réparatrice de la « vieille » gauche travailliste, la dimension de contrainte et de sanction est « fondamentale »⁷⁰⁹, le caractère répressif des programmes se renforçant d'ailleurs au fil du temps⁷¹⁰.

Paragraphe 2 : Remettre les inactifs au travail

Afin de réduire le chômage et de promouvoir le retour des personnes sans emploi sur le marché du travail, le gouvernement travailliste a mis en place un dispositif appelé *New Deal* (ou « Nouvelle Donne »)⁷¹¹. Différentes versions de ce programme de retour à l'emploi seront déclinées, en ciblant les groupes de personnes exclues du marché du travail. Un type de *New Deal* est ainsi élaboré pour chaque catégorie de chômeurs et d'inactifs : jeunes de 18 à 24 ans, chômeurs de longue durée de plus de 25 ans, parents isolés, handicapés, etc. Chaque version du dispositif combine des contraintes, sanctions et

⁷⁰⁶ Roger DUCLAUD-WILLIAMS, cité in Jean-Marc FOUR, *Tony Blair, l'iconoclaste*, op. cit., p. 21.

⁷⁰⁷ « Le New Deal balance entre insertion et sanction », *Alternatives Economiques*, n° 175, novembre 1999.

⁷⁰⁸ Roger LIDDLE, Peter MANDELSON, *The Blair Revolution*, op. cit., p. 135.

⁷⁰⁹ Florence FAUCHER-KING, Patrick LE GALÈS, *Tony Blair, 1997-2007*, op. cit., p. 44.

⁷¹⁰ Ibid, p. 47.

⁷¹¹ Gordon Brown reprend en effet le nom du programme de relance keynésien de l'économie introduit par Franklin Delano Roosevelt après son accès à la présidence américaine en 1936, ce qui lui valut quelques moqueries de la part des gazettes britanniques.

incitations adaptées aux caractéristiques de chaque population. Ce projet est mis en application par Gordon Brown qui veut « faire de la Grande-Bretagne une nation de vainqueurs contre l'adversité plutôt que des victimes piégées par les indemnités »⁷¹². Ce programme est lancé en janvier 1998 avec un budget global de 5,2 milliards de livres dont l'essentiel a été fourni par les prélèvements exceptionnels sur les profits des entreprises récemment privatisées, la *windfall tax*⁷¹³. Il vise en premier lieu les jeunes âgés de 18 à 24 ans et privés d'emplois depuis au moins six mois auxquels s'applique le *New Deal for Unemployed Young People*. Leur prise en charge commence par une période de transition de quatre mois au plus, dite période d'accueil, le *Gateway*, pendant laquelle ils reçoivent toutes sortes de conseils en matière de carrière. S'il n'a pas obtenu d'emploi ou de formation à l'issue de cette période, le jeune entre alors dans la deuxième étape du *New Deal*, dite *Option period*. Le jeune a alors le choix entre quatre « options ». La première option est un travail pour six mois subventionné par l'Etat à hauteur de 60 livres par semaine, versés directement à l'employeur ; ou une aide permettant de s'établir comme travailleur indépendant. La deuxième option consiste en un emploi de six mois dans le secteur du bénévolat. Dans ce cas, le jeune perçoit l'allocation de demandeur d'emploi augmentée d'une somme pour couvrir ses frais additionnels. La troisième option est un travail d'utilité collective pour des organismes spécialisés dans l'environnement. La quatrième et dernière option qu'ouvre le programme, pour ceux dont le niveau d'instruction paraît être un sérieux obstacle à tout emploi éventuel, est une période de formation à temps plein pouvant durer jusqu'à un an, afin d'obtenir une qualification reconnue. « Il n'y aura pas de cinquième option consistant à rester chez soi tout en bénéficiant d'une protection sociale »⁷¹⁴, avait affirmé Tony Blair après l'annonce de son programme le 14 mai 1997. Et comme l'a confirmé le Chancelier de l'Echiquier dans sa présentation du budget en mars 1998, ce programme est obligatoire ; ceux qui refuseront de participer, sans raison valable, à l'une des quatre options évoquées seront sanctionnés et verront leurs indemnités réduites de 40%. Pour les jeunes qui ont participé au programme mais n'ont toujours pas trouvé de travail à l'issue de cette deuxième étape, l'aide à la recherche d'un emploi est réactivée et se poursuit avec un suivi intensif et personnalisé : *le Follow Through*. Notons que dans le dispositif mis en place, un partenariat local est

⁷¹² Tom BOWER, *Gordon Brown*, London, Harper Collins, 2004, p. 241.

⁷¹³ Jacques LERUEZ, « Le Royaume-Uni en 1998 », in *Les pays d'Europe occidentale. Edition 1999*, coll. Les études, Paris, La documentation française, pp. 31-32.

⁷¹⁴ Tony BLAIR, cité in Florence LEFRESNE, « Royaume-Uni. L'emploi en question », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 78, septembre 2002, p. 76.

impulsé par les TEC (Training Enterprise Councils) qui doivent informer les participants sur l'état du marché du travail local, la nature et le nombre des offres de placement disponibles. Les employeurs quant à eux signent une convention avec le Service de l'emploi stipulant divers engagements de leur part. Il s'agit là cependant uniquement d'engagements de principes et non d'obligations, la philosophie générale du programme étant de favoriser l'insertion rapide sur le marché du travail tel qu'il est. Ce dispositif touche, chaque année, de l'ordre de 250 000 personnes.

Un dispositif quelque peu similaire, et également obligatoire, a été mis en place pour les chômeurs de longue durée de plus de 25 ans. Ce programme, destiné aux personnes au chômage depuis plus de 18 mois, a été lancé en juin 1998. A l'issue de la période d'accueil, cette catégorie de chômeurs dispose de deux options : un emploi dans le secteur privé subventionné à hauteur de 75 livres par semaine pendant six mois ou une formation pour acquérir de nouvelles qualifications et un diplôme⁷¹⁵. Comme pour les jeunes, un suivi plus intensif est engagé si la recherche d'emploi se solde toujours par un échec à l'issue de la période. Et des sanctions sont infligées aux personnes ne respectant pas leurs obligations ou refusant plusieurs offres d'emplois. Cet aspect répressif a d'ailleurs été dénoncé et un membre du gouvernement a considéré que la mesure était « l'attaque la plus dure jamais entreprise contre ceux qui hésitent à travailler »⁷¹⁶.

Le programme *Welfare to work* a ensuite été étendu à d'autres populations et d'autres New Deals sont mis en place, la participation à ces derniers se faisant sur la base du volontariat. Pour augmenter le taux d'activité des personnes de plus de cinquante ans, un programme concernant les bénéficiaires d'une allocation depuis au moins six mois propose une aide à la recherche d'emploi, une aide pour le retour à l'emploi, les premières semaines de travail étant rémunérées par le budget de l'Etat (Job Introduction Scheme) et un crédit formation. Les politiques d'activation du marché du travail ne se limitent pas uniquement aux chômeurs indemnisés. Dans sa volonté de « remettre les gens au travail », le gouvernement travailliste a mis en place des mesures pour les autres catégories

⁷¹⁵ Carey OPPENHEIM, « Enabling Participation ? New Labour's Welfare-to Work Policies », in Stuart WHITE (ed.), *New Labour : The Progressive Future ?*, Basingstoke, Palgrave, 2001, p. 80.

⁷¹⁶ Ruth LISTER, « Une Troisième voie vers l'État-providence ? », op. cit., p. 113.

d'inactifs, et en particulier les bénéficiaires d'une aide sociale, comme *l'Income Support*⁷¹⁷ ou *l'Incapacity Benefit*⁷¹⁸. Les parents isolés et les adultes handicapés sont ainsi « ciblés » et Tony Blair insiste sur le fait que s'ils peuvent travailler, ils doivent le faire. Pour les premiers, le gouvernement a institué un programme, le New Deal for Lone Parents, dont l'objectif est de faire retourner 70% des parents isolés (en grande majorité des mères célibataires) sur le marché du travail d'ici 2010. Toute personne qui demande à bénéficier de l'Income support doit dorénavant avoir régulièrement un entretien avec un conseiller pour l'emploi. Ce dernier incite le demandeur à participer au programme de retour à l'emploi et étudie les différentes possibilités. Une aide financière pour la garde d'enfants ainsi qu'une formation ou une aide personnalisée à la recherche d'emploi peuvent alors être proposées⁷¹⁹. Il faut ici par ailleurs noter que c'est par la mise en place de ce new deal et par les occasions de travail rémunéré qu'il procure que le gouvernement a justifié sa décision de supprimer les prestations supplémentaires pour les parents célibataires ; décision qui a été vivement contestée au sein du parti travailliste⁷²⁰ et du groupe parlementaire⁷²¹.

En ce qui concerne les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé, un programme qui leur est destiné, lancé en 2001, propose aux personnes souhaitant travailler une aide personnalisée pour trouver un emploi ainsi qu'une aide financière pour dédommager des frais liés à la situation d'emploi. Ceci aurait permis de remettre, en quelques années, 35 000 handicapés au travail⁷²². Afin d'améliorer le taux d'emplois des 2,7 millions de bénéficiaires d'une pension d'invalidité, le gouvernement a engagé en 2002 une réforme qui, tout en développant des mesures incitatives, renforce aussi nettement

⁷¹⁷ L'Income Support est une prestation sociale différentielle sous conditions de ressources et de patrimoine réservée aux parents isolés, aux personnes dans l'incapacité de travailler parce qu'elles s'occupent d'une personne dépendante, ainsi qu'aux malades ou handicapés de moins de 60 ans.

⁷¹⁸ L'Incapacity Benefit est une prestation forfaitaire versée sans conditions de ressources, pour les personnes de 20 à 60 ans ayant à la fois obtenu un aval médical à l'issue d'une évaluation des capacités personnelles et cotisé suffisamment au cours des deux années précédant la déclaration d'invalidité.

⁷¹⁹ Marie-Claude ESPOSITO, Nathalie CHAMPROUX, Bernard OFFERLE, *Le renouveau de l'économie britannique*, op. cit., p. 101.

⁷²⁰ Le député européen, et vétéran de la gauche travailliste Ken Coates dira par exemple à ce sujet dans *l'Observer* le 28 décembre 1997 que « Tony Blair voulait montrer qu'il pouvait être aussi cruel avec les pauvres que les Tories ».

⁷²¹ Annoncée dès les premiers mois du gouvernement New Labour, la suppression de cette allocation a provoqué la réaction de plus de cent députés travaillistes qui ont adressé une lettre au chancelier de l'Echiquier pour lui demander de différer l'application de cette mesure, au moins jusqu'à la mise en place du dispositif de retour à l'emploi prévu pour les parents isolés. Et lors du vote, quarante sept députés ont refusé de voter la loi.

⁷²² Polly TOYNBEE, David WALKER, *Better or Worse ? Has Labour Delivered*, London, Bloomsbury, 2005, p. 61.

l'aspect coercitif du dispositif. La réforme est annoncée en octobre 2002 dans un document intitulé « Parthways to Work » (les sentiers de l'emploi)⁷²³. Conscient du caractère « sensible » de la question, le gouvernement prend cependant soin de souligner son caractère expérimental. Lancé en octobre 2003 et testé dans un premier temps dans plusieurs localités britanniques, le programme combine incitations financières, accompagnement individuel et contrainte. Une prime de retour à l'emploi d'un montant de 40 livres par semaine est ainsi allouée aux personnes souhaitant retrouver une activité. D'un autre côté, les candidats à l'allocation adulte handicapé sont tenus de participer à une série d'entretiens individuels avec un conseiller qui établit un plan de retour à l'emploi. Mais un pas supplémentaire vers une approche plus punitive du problème est encore franchi en février 2005, avec la publication par le ministère des Affaires sociales d'un document intitulé « Department for Work and Pensions Five Year Strategy ». Celui-ci prévoit de diviser les prestataires en deux groupes : les 80% d'entre eux qui ne souffrent que d'infirmités non invalidantes recevraient une allocation de réhabilitation tout en suivant un programme graduel de retour au travail ; les autres, qui souffrent d'infirmités plus graves, recevraient une allocation d'adulte handicapé (Disability and Sickness Allowance) et ne seraient pas obligés d'exercer une activité, contrairement au premier groupe. La réciprocité entre droits et devoirs est également réaffirmée : « Nous pouvons attendre davantage des gens dans la mesure où nous sauvegardons leur droit à la sécurité financière et élargissons leurs perspectives d'insertion sur le marché du travail »⁷²⁴, est-il indiqué. La version finale de la réforme des pensions d'invalidité, annoncée dans un Livre vert en janvier 2006⁷²⁵, reprend largement ces préconisations. Les possibilités de sanctions financières sont renforcées puisque la pension est désormais réduite au niveau de l'allocation chômage dans le cas où les candidats à la pension d'invalidité jugés aptes au travail refuseraient de participer aux activités d'insertion prévues dans le contrat d'aide au retour à l'emploi. En revanche, s'ils participent pleinement aux activités d'insertion, ils reçoivent un crédit de retour à l'emploi qui s'ajoute à la pension pour une durée de 52 semaines⁷²⁶. La loi de réforme du *Welfare*, promulguée en mai 2007, supprime en outre

⁷²³ DEPARTMENT FOR WORK AND PENSIONS, *Parthways to Work, Helping People into Employment*, Londres, HMSO, 2002.

⁷²⁴ DEPARTMENT FOR WORK AND PENSIONS, *Department for Work and Pensions Five Year Strategy*, Londres, HSMO, 2005, p. 9.

⁷²⁵ DEPARTMENT FOR WORK AND PENSIONS, *A New Deal for Welfare : Empowering People to Work*, Londres, HSMO, 2006.

⁷²⁶ Anne DAGUERRE, « Les politiques de retour à l'emploi aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en France, *Critique internationale*, n° 31, avril-juin 2006, p. 83 sq.

l'Incapacity Benefit et la remplace par *l'Employment and Support Allowance (ESA)*. Les mesures d'activation ont donc été élargies à l'ensemble des personnes en âge de travailler, y compris celles qui souffrent d'infirmités légères. Enfin, il faut préciser qu'un *New Deal* existe également pour les conjoints de chômeurs⁷²⁷.

Ces divers programmes, largement commentés et évalués, semblent avoir donné des résultats assez contrastés. Certains ont en outre fait remarquer que les chiffres avancés par le gouvernement⁷²⁸ ne peuvent constituer une preuve de leur efficacité, dès lors qu'une partie des retours à l'emploi auraient pu avoir lieu de toute façon⁷²⁹, sans les *New Deal*⁷³⁰. Les défaillances du système sur la question des compétences et de la formation sont quant à elles plus communément admises. Elles ont d'ailleurs été soulignées par des rapports commandés par le gouvernement, comme le rapport Freud⁷³¹ sur le *Welfare to Work* ou le rapport Leitch portant spécifiquement sur ces problèmes⁷³².

⁷²⁷ A côté de ces actions de portée nationale, des mesures actives d'aides à l'emploi ont été mises en œuvre à l'échelon local, pour les régions les plus en difficulté. Le programme *Employment Zones* concerne ainsi quinze poches de sous-emploi réparties sur le territoire du Royaume Uni. Et dans ces mêmes territoires, des *Action Team for Jobs* ont été créées pour établir des liens plus étroits entre demandeurs d'emploi et employeurs.

⁷²⁸ Le ministère du travail estime que depuis leur création, les programmes *New Deal* ont vu 800 000 de leurs bénéficiaires retrouver un emploi, dont 80% ne sollicitent plus à nouveau d'allocation pendant au moins 13 semaines. Il souligne également que le chômage de longue durée des jeunes a pratiquement été éradiqué, passant de 85 000 en 1997 à environ 8 500. Ces chiffres sont cependant contestés : F. Field et P. White estiment ainsi que le chômage de longue durée des jeunes a d'abord baissé avant de repartir à la hausse et de retrouver des niveaux proches de ceux de début de période : « *Welfare isn't working. The New Deal for young people* », *Think-Tank Reform*, mai 2007.

⁷²⁹ R. Riley et G. Young estiment ainsi que 50 à 80% des personnes sorties du chômage après un passage par un programme *New Deal* auraient trouvé un emploi sans le programme : R. RILEY, G. YOUNG, « *The macroeconomic impact of the New Deal* », *NIESR*, mars 2001.

⁷³⁰ Certains chiffres reviennent néanmoins régulièrement dans les analyses. En ce qui concerne le *New Deal* pour les jeunes, sans doute le plus évalué, un organisme indépendant, le *National Institute of Economic and Social Research* a par exemple considéré qu'il a pu permettre d'obtenir entre 30 000 et 40 000 demandeurs d'emplois en moins.

⁷³¹ David Freud s'était vu confier l'examen des programmes de *Welfare to Work* mis en œuvre depuis 1997, afin de formuler des recommandations pour « continuer à réduire l'inactivité et la pauvreté laborieuse, et atteindre l'aspiration du gouvernement d'un taux d'emploi à 80% ». Le rapport remis au Ministre du travail au premier trimestre 2007 souligne que les programmes *New Deal* ont été un succès mais met aussi l'accent sur les lacunes concernant les conséquences, qui pénalisent l'économie britannique. Il a par ailleurs suggéré de renforcer l'accompagnement des parents isolés et des personnes handicapées et d'introduire une conditionnalité plus forte pour la perception de leurs allocations : David FREUD, « *Reducing Dependency, increasing opportunity : options for the futur of Welfare to Work. An independent report to the Department for Work and Pensions* », *Leeds, Corporate Document Services*, 2007.

⁷³² Constatant les lacunes persistantes en termes de compétences et de qualification, le rapport émet diverses propositions pour remédier à ce problème. Il suggère entre autre : de créer un nouveau programme de « passage au crible » de tous les demandeurs d'emploi au regard de leurs compétences de base dès leur entrée au chômage (et non seulement au bout de six mois) ; d'orienter tous les demandeurs d'emploi non qualifiés vers des formations adaptées soit pendant la recherche d'emploi, soit après l'accès à l'emploi ; de rendre obligatoire, pour les chômeurs n'ayant pas retrouvé d'emploi après 6 mois, la participation aux formations

La mise en œuvre de ces dispositifs s'est accompagnée d'une réforme structurelle et d'une refonte de l'organisation du service public de l'emploi. Des mesures visant à améliorer l'efficacité des services et surtout à resserrer les liens entre le travail et les prestations ont été menées à bien. Le projet « ONE » a ainsi été mis en place à titre expérimental⁷³³ à partir de 1999 dans douze sites pilotes. Ayant fait l'objet d'évaluations positives, il a débouché sur la réforme de 2001 et la création des Jobcentre Plus, organismes compétents pour les allocations et pour l'accompagnement de toutes les personnes sans emploi, qu'elles soient au chômage ou inactives⁷³⁴. Cette création est issue de la fusion de deux organismes : les Jobcentre, en charge du placement des demandeurs d'emploi (et qui depuis 1995 versaient déjà les allocations chômage) et les Benefit Agencies, chargées du versement des prestations sociales⁷³⁵. Désormais acteur unique, le Jobcentre Plus est une structure intégrée à même d'offrir, aux personnes en âge de travailler, un service de placement et un service de paiement pour l'ensemble des prestations les concernant⁷³⁶. Cette réforme organisationnelle de grande ampleur oriente ainsi davantage vers l'emploi l'ensemble des prestations fournies et s'inscrit donc pleinement dans la logique du *Welfare to Work*.

Paragraphe 3 : « Rendre le travail payant »

A côté de cette stratégie du « work first » (un travail d'abord) visant à développer l'offre d'emplois, le gouvernement travailliste a pris un certain nombre de mesures visant à « rendre le travail payant » (« making work pay »). Il s'agit de faire en sorte que la

nécessaires : Leitch Review of Skills, « Prosperity for all in the global economy world class skills », Final Report, Dezember 2006.

⁷³³ William WELLS, « L'évolution des politiques d'emploi », *Problèmes économiques*, n°2.715, 30 mai 2001, p. 11

⁷³⁴ Pour une vue d'ensemble du système britannique d'aide au retour à l'emploi, voir : Céline GRADATOUR, « Politiques et institutions britanniques d'aide de retour à l'emploi », *Les Papiers du CERC*, n°2.005-04, Conseil de l'Emploi, des revenus et de la Cohésion sociale, décembre 2005.

⁷³⁵ Nicolas GRIVEL, Nathalie GEORGES, Dominique MEDA, *Les prestations et services d'accompagnement des demandeurs d'emploi au Royaume-Uni*, rapport de recherche du Centre d'Études de l'Emploi, n°40, décembre 2007.

⁷³⁶ Cette réorganisation du service public de l'emploi est aussi étroitement liée à une modification de périmètres d'action ministériels. La même année, en 2001, les activités du ministère de l'Éducation et de l'Emploi (qui s'appuyait sur les Jobcentre) et le ministère de la Sécurité sociale (dont les Benefit Agencies étaient l'opérateur local) ont été transférées vers deux nouveaux ministères : le ministère de l'Éducation et des Compétences (Department of Education and Skills) et le ministère du Travail et des Pensions (Department of Work and Pensions).

situation de travail soit plus rémunératrice que la perception des minima sociaux afin de lutter contre certains « effets pervers » du système de prestations sociales et d'inciter les inactifs à reprendre un travail. Comme l'indique Gordon Brown, « il faut que les Britanniques comprennent que le travail paie davantage que l'assistance sociale »⁷³⁷. Le Chancelier de l'Echiquier prend à son compte la théorie des « énigmes de l'aide » (*helping conundrums*) développée par l'économiste américain David Ellwood⁷³⁸ selon laquelle l'octroi d'aides financières aux individus en âge de travailler peut conduire ces derniers à ne plus chercher d'emploi. Le New Labour veut éviter les effets de seuils pervers connus sous le nom de « pièges à pauvreté » (*poverty trap*) et qui font que l'on n'améliore pas sa situation en travaillant : au fur et à mesure que les revenus salariaux augmentent, le montant des prestations et aides diverses diminue, rendant vains les efforts de ceux qui voudraient améliorer leur situation. Les chômeurs ne sont dans ce cas pas enclins à accepter un emploi rémunéré, car cette situation serait financièrement moins intéressante que la précédente, dans la mesure où ils perdraient le droit à certaines prestations sociales. Pour pallier les effets désincitatifs à la prise d'emplois faiblement rémunérateurs et rendre le travail financièrement « attractif », le gouvernement a adopté des mesures fiscales.

Le dispositif principal est le Working Families Tax Credit (WFTC), mis en place en octobre 1999. Il fonctionne selon le principe de l'impôt négatif, mécanisme qui permet d'obtenir un salaire, tout en gardant un certain nombre d'aides sociales. Le WFTC est attribué à celui des deux conjoints qui occupe un emploi d'au moins 16 heures par semaine, dès lors que le couple a au moins un enfant de moins de 16 ans à charge et un volume d'épargne inférieur à 8 000 livres. Il garantit ainsi un revenu minimum de 200 livres par semaine à 1,5 millions de foyers actifs avec enfants. Il est perçu avec le salaire direct afin de démontrer encore plus clairement l'intérêt du travail sur l'attribution de revenus sociaux et s'inscrit dans le cadre de l'intégration du système fiscal et de protection sociale⁷³⁹. Notons que si cette mesure a été en grande partie instaurée pour inciter les familles avec enfants à prendre une activité⁷⁴⁰, elle vise aussi à lutter contre la pauvreté des enfants, le Premier ministre et son entourage considérant que le non emploi en est la

⁷³⁷ Gordon BROWN, cité in Laurence MARECHAL, « Enjeux et limites de la politique sociale du gouvernement travailliste », in Emmanuel AVRIL, Richard DAVIS (eds.), *Comprendre la Grande-Bretagne de Tony Blair*, op. cit., pp. 28-29.

⁷³⁸ David ELLWOOD, *Poor Support. Poverty in the American Family*, New York, Basic Books, 1998.

⁷³⁹ Florence LEFRESNE, « Un coup de pouce au salaire minimum », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 63, mars 2000.

⁷⁴⁰ Il vise en particulier les femmes dans les couples de chômeurs ou les familles monoparentales.

principale cause. Le Working Families Tax Credit est renforcé par l'adjonction d'une allocation de garde d'enfants au bénéfice des salariés les moins bien payés. Gordon Brown a par ailleurs procédé à des ajustements des taux planchers en matière d'impôts et de cotisations sociales afin de ne pas pénaliser les familles qui travaillent, mais ont des revenus modestes. Lors de la présentation du budget en 1999, le Financial Times présentera sous le titre « Brown prévoit des crédits fiscaux pour tous les actifs », le projet gouvernemental de cette manière : « Le gouvernement veut offrir à tous les actifs un revenu minimum garanti au titre d'un vaste projet destiné à intégrer les systèmes fiscaux et sociaux. L'absorption des allocations dans le nouveau crédit fiscal à l'emploi verrait se réaliser l'ambition de Gordon Brown, qui consiste à fournir des emplois subventionnés à ceux qui sont aptes au travail. On ferait ainsi en sorte que seuls les handicapés chroniques et les parents isolés avec de très jeunes enfants vivraient d'allocations »⁷⁴¹. En avril 2003, le gouvernement remplace le Working Families Tax Credit par le crédit d'impôt à l'emploi, le Working Tax Credit (WTC) pour tous les titulaires de bas revenus, qu'ils aient ou non un enfant. Le WFTC excluait en effet la quasi totalité des personnes de plus de 50 ans. Le nouveau dispositif, soumis à condition de ressources, comporte en revanche un bonus pour les plus de 50 ans qui reprennent un emploi, après avoir bénéficié d'aides. A la même date est également créé le crédit d'impôt pour enfant (*Child Tax Credit*) en faveur des parents ayant de faibles revenus. Le gouvernement travailliste souhaite donc promouvoir le travail tout en aidant les familles les plus modestes.

Une autre mesure majeure destinée à rendre le « travail payant » a consisté en l'instauration d'un salaire minimum (*minimum wage rate*)⁷⁴². Là encore, le New Labour compte sur son influence positive sur l'incitation au travail. Mis en place en 1999, le salaire minimum se décline aujourd'hui sur trois niveaux, comme l'avait recommandé la Commission sur les bas salaires créée pour conseiller le gouvernement sur la mise en place et l'évolution de celui-ci⁷⁴³. Le niveau général s'applique aux salariés de plus de 22 ans et le niveau dit de « développement » aux salariés entre 18 et 22 ans ou salariés qui viennent d'être recrutés par un employeur et suivent une formation accréditée. Initialement fixés à 3,60 et 3 livres de l'heure, ils ont régulièrement augmenté pour atteindre respectivement

⁷⁴¹ *The Financial Times*, 23 mars 1999.

⁷⁴² On notera que cette introduction du salaire minimum relève également d'une considération de justice sociale.

⁷⁴³ Créée en 1998 par le gouvernement, la Commission sur les bas salaires (Low Pay Commission) est constituée d'experts venant du monde académique et de représentants des syndicats et des employeurs.

5,52 livres (8,13 euros) et 4,60 (6,80 euros) en 2008. Un troisième niveau spécifique a été introduit en octobre 2004 pour les jeunes de 16-17 ans. D'un montant de 3 livres par heure à sa création, il est en 2008 de 3,40 livres (5,30 euros)⁷⁴⁴.

Enfin, on remarquera que s'il a voulu inciter les Britanniques à travailler, le gouvernement travailliste a également pris soin de ne pas mettre d'obstacles à l'embauche. Il a ainsi maintenu en grande partie le cadre de la flexibilité du marché du travail hérité des conservateurs. Et il est resté très prudent en matière de législation du travail afin de ne pas effrayer les employeurs. Il marquera néanmoins en la matière une évolution par rapport à ses prédécesseurs : la signature de la Charte sociale européenne, qui reconnaît les droits personnels et collectifs des salariés en matière de conditions de travail, de syndicalisation ou de grève⁷⁴⁵ en est une preuve marquante⁷⁴⁶. Tony Blair aura donc ainsi conservé de la période conservatrice la dérégulation presque totale du marché du travail et la législation sur les relations du travail, en y apportant quelques aménagements à la marge sur les aspects les plus anti-sociaux⁷⁴⁷.

Paragraphe 4 : Une politique « efficace » ?

Selon les critères des modernisateurs travaillistes, le bien-fondé d'une politique publique se mesure avant tout à l'aune de son efficacité. Le programme *Welfare to Work* visait, par la promotion du travail, à réduire le chômage et la pauvreté. En ce qui concerne l'emploi, les résultats obtenus depuis l'arrivée du New Labour au pouvoir ont permis à ses dirigeants de conclure en l'efficacité de leur action dans ce domaine. Les chiffres énoncés montrent en effet une importante baisse du chômage. Pendant les gouvernements Blair, le taux d'emploi (c'est-à-dire le pourcentage de personnes ayant un emploi au sein de la

⁷⁴⁴ Marie-Claude ESPOSITO, Nathalie CHAMPROUX, Bernard OFFERLE, *Le renouveau de l'économie britannique*, op. cit., p. 106.

A titre de comparaison, le salaire minimum britannique était l'équivalent de 8 euros en 2007, et était légèrement plus élevé qu'en France à la même période.

⁷⁴⁵ Différents textes législatifs découleront de la signature de cette Charte, concernant la durée hebdomadaire de travail, les congés payés ou le congé parental.

⁷⁴⁶ A côté de l'incorporation à la législation britannique des mesures prises au niveau européen, le New Labour a également mis en place un nouveau cadre pour les relations du travail, plus protecteur pour les salariés. Plusieurs lois ont ainsi été élaborées : la loi sur les relations professionnelles de 1999 (Employment Relations Act) ; la loi sur l'emploi de 2002 (Employment Act) ; la loi sur les relations du travail de 2004.

⁷⁴⁷ Clare ANNESLEY, Andrew GAMBLE, « Economic and Welfare Policy », in Steve LUDLAM, Martin J. SMITH (éd.), *Governing as New Labour. Policy and Politics under Blair*, Basingstoke, Macmillan, 2004, pp. 144-160.

population en âge de travailler) est passé de 70,8% à 75%. Et durant cette même décennie, le chômage est ramené à 5,5% (alors qu'il était de près de 8% en 1997) et est même descendu sous le seuil des 5% entre les automnes 2003 et 2005⁷⁴⁸. Ceci représente un nombre de demandeurs d'emplois de 1,5 million. Le Royaume-Uni compte ainsi environ deux fois moins de sans-emploi que la France ou l'Allemagne. « Depuis l'arrivée de Tony Blair au pouvoir, nous avons créé en moyenne 1 emploi toutes les 3 minutes, et c'est justement ce que l'Union Européenne n'a pas su faire⁷⁴⁹ », constate Denis Mac Shane alors ministre des Affaires européennes. De fait, plus de 2 millions d'emplois ont été créés depuis 1997. Les dirigeants travaillistes n'ont pas manqué de mettre en avant ces bons résultats et l'obtention d'une situation de quasi plein-emploi. Certains observateurs plus critiques ont néanmoins apporté quelques bémols. Ils ont ainsi fait observer que les chiffres du chômage devaient être relativisés. Ceux-ci masqueraient en fait, comme ont pu le démontrer dans leur enquête les universitaires de Sheffield Christina Beatty et Stephen Fothergill, un « glissement » du chômage vers la maladie⁷⁵⁰ : un nombre important de sans-emploi sont bénéficiaires de l'allocation pour personnes handicapées ou gravement malades (l'Incapacity Benefit). Or parmi les 2,5 millions de prestataires de cette allocation, près de la moitié serait en fait parfaitement en capacité de travailler. Ce phénomène, que le gouvernement a reconnu en 2005 et a essayé d'endiguer⁷⁵¹, a pour conséquence le report d'une partie du chômage sur l'inactivité. Et ce « chômage caché » n'est pas négligeable

⁷⁴⁸ Les chiffres retenus sont ceux résultant de l'application des normes de calcul du Bureau International du Travail. Celles-ci, beaucoup plus strictes que celles de l'office national des statistiques britannique, intègrent les chômeurs non indemnisés. Avec un mode de calcul différent, les statistiques officielles britanniques peuvent avancer un taux de chômage à moins de 3% de la population active.

⁷⁴⁹ Denis MAC SHANE, cité in Jean-Marc FOUR, *Tony Blair, l'iconoclaste*, op. cit., p. 19.

⁷⁵⁰ En 2004, Christina Beatty et Stephen Fothergill ont publié un document intitulé « Le glissement du « chômage » vers la « maladie » dans les districts et régions britanniques » dans lequel ils constatent l'augmentation du nombre de « malades » et de « handicapés », et la diminution parallèle du nombre de chômeurs. Ils montrent que les régions dans lesquelles on recense le plus de « malades inemployables » sont celles où la désindustrialisation a été la plus brutale (c'est-à-dire les environs de Liverpool, le nord-est de l'Angleterre, les anciens bassins miniers du Pays de Galles et les quartiers populaires de Glasgow). On notera que le sérieux et la rigueur de cette étude ne furent pas remis en cause, les auteurs n'étant pas soupçonnés d'animosité particulière envers Tony Blair.

⁷⁵¹ Cette situation s'explique en grande partie par le fait qu'il était encore, tout au moins jusqu'en 2005, plus aisé et plus intéressant financièrement de percevoir la pension d'invalidité que l'allocation chômage. Les contraintes pour percevoir la prestation étaient beaucoup moins importantes pour les « malades » que pour les chômeurs et le montant de l'Incapacity Benefit est plus élevé que celui de la Jobseeker's Allowance. Le renforcement de l'aspect répressif du système envers les handicapés après 2005 s'explique ainsi par la volonté du gouvernement de lutter contre ce phénomène, dont les conséquences sur le budget de l'Etat sont néfastes.

puisque'il représenterait plus d'un million de personnes⁷⁵². En ce qui concerne la création d'emplois, certains ont noté qu'elle est en partie le fait de l'Etat, celui-ci ayant fortement investi dans les services publics et donc développé les emplois du secteur public, notamment à partir de 2001. Près de la moitié des emplois créés entre 1998 et 2005 sont en effet des emplois publics. D'autres ont aussi mis l'accent sur les caractéristiques des emplois créés dans le secteur privé : se sont développés ce qu'on appelle les « Mac Jobs », c'est-à-dire les emplois précaires, sous-payés, sans perspective de promotion et pour lesquels aucune qualification n'est nécessaire⁷⁵³. La précarité du marché du travail aurait donc accompagné sa flexibilité.

Comme énoncé précédemment, le projet *Welfare to Work* devait aussi permettre d'atteindre un autre objectif : la promotion de l'égalité, ou plus exactement la réduction de la pauvreté. « Je crois à une plus grande égalité. Si le prochain gouvernement travailliste ne parvient pas à élever le niveau de vie des plus pauvres à la fin de son mandat alors il aura échoué »⁷⁵⁴ déclarait Tony Blair avant son accession au pouvoir. Un effort tout particulier est fait pour lutter contre la pauvreté des enfants, le Premier ministre s'engageant en 1999 à ce qu'elle soit « éradiquée d'ici une génération »⁷⁵⁵. Rappelons que la situation était des plus préoccupantes puisque la Grande-Bretagne détenait en 1997 pratiquement le record d'Europe des enfants vivant en dessous du seuil de pauvreté en comptabilisant un tiers d'enfants pauvres. Ils étaient 30% en 2001, ce qui représente 4 millions d'enfants pauvres d'après le Child Poverty Group, le premier mandat travailliste n'ayant pas eu beaucoup d'effet dans ce domaine. Dans les années suivantes, près de 800 000 enfants vont néanmoins passer au-dessus du seuil de pauvreté. Il faut certainement voir les effets bénéfiques des diverses mesures prises lors de la deuxième législature : création en avril 2003 d'un crédit d'impôt, le *Child Tax Credit*, touchant 10,7 millions d'enfants au 1^{er} janvier 2004 ; création en 2004 d'un fonds spécial d'investissement, le *Child Trust Fund* et

⁷⁵² Si on ajoute ce chiffre aux statistiques officielles, on obtient environ 2 600 000 chômeurs (soit un peu moins de 9% de la population active), ce qui atténue fortement voire fait disparaître complètement les différences avec les autres pays européens.

⁷⁵³ Dans son ouvrage polémique contre le blairisme, l'essayiste Nick Cohen rend compte de cette situation en la caricaturant de la sorte : « Ce qu'on a vu augmenter, ce sont surtout les réceptionnistes, les assistants en tous genres, les infirmières, et plus encore, le boulot qui a connu la plus forte augmentation de la décennie, ce sont les coiffeurs » : Nick COHEN, *Pretty straight guys*, Londres, Faber and Faber, 2003, p. 233.

⁷⁵⁴ Tony BLAIR, cité in Ali KRIKEB, « La Troisième voie en Grande-Bretagne », *France Forum*, n° 16, décembre 2004, p. 38.

⁷⁵⁵ Tony BLAIR, Discours prononcé à Toynbee Hall, 1999.

Dans le discours de Beveridge, il annonçait la même année l'objectif de réduire la pauvreté des enfants d'un quart d'ici 2004, de moitié d'ici 2010 et de la supprimer totalement d'ici 2020.

d'un *Child Commissioner for England*, de façon à fournir un maximum d'allocations aux enfants nécessiteux et de lutter contre la maltraitance. La pauvreté infantile reste cependant, malgré cette amélioration, un fléau majeur au Royaume-Uni. En ce qui concerne la pauvreté envisagée de façon plus globale, environ 13 millions de britanniques sont encore considérés comme pauvres, c'est-à-dire ont un revenu inférieur à 60% du revenu net médian⁷⁵⁶.

On ne peut cependant nier que le gouvernement travailliste a essayé d'améliorer la situation des plus démunis. La mise en place des diverses mesures fiscales (surtout des crédits d'impôts) pour les familles à revenu modeste, l'instauration ou l'augmentation de certaines prestations sociales ou encore l'instauration du salaire minimum vont en ce sens. La situation de la frange la plus modeste de la population s'est d'ailleurs dans les faits améliorée. Pendant le premier mandat de Tony Blair, selon les estimations de l'organisme indépendant l'Institut d'études fiscales (IFS) de Londres, les 20% de ménages les plus défavorisés ont gagné environ 10% de revenu supplémentaire mais les plus favorisés moins de 1%. Et le revenu des 10% les plus pauvres (le décile inférieur) a augmenté de 17% alors que celui du décile supérieur a baissé de 1%, ce qui montre une « redistribution discrète mais significative »⁷⁵⁷. Robin Cook peut ainsi affirmer en décembre 2000 : « Jamais un gouvernement travailliste n'avait fait autant de choses en faveur des plus démunis. Les moyens utilisés sont différents car l'époque a changé, mais c'est le résultat qui compte au final. Et nous savons aussi que pour réaliser tout cela, nous avons besoin du soutien des classes moyennes du Sud de l'Angleterre et par conséquent nous ne pouvons pas augmenter massivement les impôts, ni communiquer uniquement sur notre agenda radical »⁷⁵⁸. Les effets des politiques redistributrices seraient donc réels mais ne seraient pas mis en avant dans la stratégie communicationnelle du gouvernement afin de ne pas contrarier une certaine partie de son électorat⁷⁵⁹. Ce mouvement s'est poursuivi pendant les mandats suivants et sur l'ensemble de la période ; les estimations moyennes suggèrent que le revenu des 20% de ménages les plus défavorisés a bel et bien augmenté, et plus

⁷⁵⁶ Pour une analyse synthétique des caractéristiques de la pauvreté au Royaume-Uni, voir : Florence LEFRESNE, « La pauvreté, ses caractéristiques, l'ambiguïté de l'action gouvernementale », *Chronique internationale de l'IRES*, n°69, mars 2001.

⁷⁵⁷ Florence FAUCHER-KING, Patrick LE GALÈS, *Tony Blair, 1997-2007*, op. cit., p. 51.

⁷⁵⁸ Robin COOK, cité in Xavier GARCIA, *Analyse d'une transition partisane : le parti travailliste britannique depuis 1979...*, op. cit., p. 456.

⁷⁵⁹ Cette même préoccupation est en partie à l'origine du recours aux crédits d'impôt, qui présentent l'avantage d'être peu apparents dans les budgets et ne risquent donc pas d'effrayer l'électorat des classes moyennes.

rapidement que celui des 20% les plus favorisés. Les revenus du premier décile de la population auraient augmenté d'environ 12% depuis 1997.

L'objectif du New Labour d'améliorer, ne serait-ce qu'un minimum, la situation des plus pauvres semble en ce sens réalisé. Ce n'est pas le cas de l'objectif, propre à la social-démocratie, dont certains doutent qu'il soit aussi celui des nouveaux travaillistes, de réduction des inégalités de richesses. Des mesures visaient pourtant spécifiquement la réduction de ces inégalités, dans le cadre de la promotion d'un *Asset-based Welfare*, comme l'ont nommé certains théoriciens de la Troisième voie⁷⁶⁰. Celui-ci consiste à doter les individus d'un capital financier susceptible de leur permettre de se constituer un patrimoine. Concrètement, il a pris corps dans des dispositifs tels que le *Child Trust Fund*⁷⁶¹, qui dote chaque nouveau-né d'un compte épargne ou le *Saving Gateway*⁷⁶² destiné à développer l'épargne chez les ménages disposant de revenus les plus faibles. Or, les inégalités de richesse n'ont pas été stoppées, bien au contraire. Pour Danny Dorling, statisticien spécialisé dans la mesure des écarts de revenu, les travaillistes ont même gouverné durant « une ère sans précédent d'accroissement des inégalités »⁷⁶³. La fracture économique s'est aggravée et en 2002, date de la dernière enquête du Trésor public, le 1% le plus riche de la population britannique détenait 23% du patrimoine de la nation⁷⁶⁴, alors que la moitié la plus « pauvre » du Royaume-Uni ne possédait que 6% de la richesse nationale⁷⁶⁵. Si, avec le New Labour, les pauvres sont devenus un peu moins pauvres, les écarts de patrimoine ont augmenté et les inégalités demeurent criantes. Mais pour certains dirigeants travaillistes, l'importance de ces écarts de richesse n'est pas en soit

⁷⁶⁰ C'est notamment le cas du think tank l'Institute for Public Policy Research, qui a mis en place un centre de recherche, le Centre for Asset-based Welfare pour promouvoir cette nouvelle forme de Welfare auprès du gouvernement et lui fournir des outils permettant de la concrétiser.

⁷⁶¹ Il s'agit d'un fonds d'investissement financé par le Trésor permettant de doter chaque nouveau-né britannique d'un compte épargne. Ce compte est abondé par l'Etat à la naissance de l'enfant, puis à trois reprises jusqu'à la majorité du détenteur du compte. Aux termes de dix-huit années de capitalisation, celui-ci peut accéder à la somme ainsi constituée et l'investir librement.

⁷⁶² Le Saving Gateway a pour but de développer l'épargne chez les ménages modestes. Il prend la forme d'un compte sur lequel tout versement par le détenteur ou son employeur conduit l'Etat à faire une contribution de même valeur. A l'issue d'une période de trois ans, la somme ainsi capitalisée doit être investie dans un autre instrument d'épargne, dans le financement d'une formation ou encore dans un fonds de pension. Son caractère socialement sélectif est justifié par le fait que les ménages concernés sont en général non imposés et ne bénéficient donc pas des bénéfices fiscaux touchant les outils de l'épargne.

⁷⁶³ Danny DORLING, cité in Jacques MONIN, *Le naufrage britannique*, Paris, La Table Ronde, 2009, p. 23.

⁷⁶⁴ Le même 1% le plus riche de la population détenait 18% du patrimoine national en 1986.

⁷⁶⁵ Le pays s'orienterait ainsi vers une répartition des richesses à l'américaine, comme ont pu le montrer Thomas Piketty et Anthony Atkinson dans leurs travaux : Anthony B. ATKINSON, Thomas PIKETTY (éd.), *Top Incomes over the Twentieth Century. A contrast between European and English speaking Countries*, Oxford University Press, 2007.

condamnable : il n'y a pas d'inconvénients à ce que les plus riches continuent à accroître leur fortune, du moment que le sort des plus démunis s'améliore quelque peu. Pour John Hutton par exemple, le secrétaire d'Etat aux entreprises, il faut se réjouir du fait « qu'il y ait davantage – et non moins – de millionnaires en Grande-Bretagne ». A ses yeux, « s'attaquer à la pauvreté, c'est ramener ceux qui sont en bas de l'échelle au plus près de ceux qui se situent au milieu » et il est possible et souhaitable d'aboutir à une société où aucun enfant ne vit dans une famille dont le revenu est au-dessous du seuil de pauvreté mais où il existe aussi des gens très riches en haut de l'échelle »⁷⁶⁶. D'autres voix, dont celles d'Anthony Giddens, se sont cependant exprimées au sein du New Labour pour insister sur les « responsabilités » des plus riches envers la société et inciter le gouvernement à assumer davantage son égalitarisme⁷⁶⁷. A la décharge des nouveaux travaillistes, on rappellera qu'ils ont hérité d'une situation catastrophique, la politique thatchérienne s'étant soldée par un creusement massif des inégalités. Même modeste et aux résultats limités, leur volonté pour lutter contre la pauvreté et leurs efforts en matière de redistribution contrastent nettement avec l'attitude de leurs prédécesseurs.

Section 3 : La réforme des services publics : un test pour la Troisième voie ?

La réforme et la modernisation des services publics est l'une des priorités affichées du New Labour dès 1997. Appliquant les principes de la Troisième voie, les nouveaux travaillistes vont mener cette réforme en se débarrassant de tout présupposé idéologique et en tentant de dépasser la frontière entre public et privé. C'est par ce mélange des genres qu'ils entendent sauver les services publics, particulièrement dans le domaine de la santé et de l'éducation.

⁷⁶⁶ John HUTTON, *Progress Magazine*, 1^{er} avril 2008.

⁷⁶⁷ Anthony GIDDENS, Patrick DIAMOND (dir.), *The New Egalitarianism*, London, Polity, 2005 ; Nick PEARCE, Will PAXTON, *Social Justice : Building a Fairer Britain*, London, Politico's, 2005.

Paragraphe 1 : La modernisation des services publics par le recours au privé

Etant donné l'état dans lequel se trouvaient les services publics et leurs multiples dysfonctionnements, qu'il s'agisse des hôpitaux, du système éducatif ou des transports en commun lorsque l'équipe de Tony Blair arrive au pouvoir, celle-ci a fait de leur remise en marche une priorité. Contrairement à ses prédécesseurs conservateurs qui souhaitaient réduire le champ d'action des services publics, Tony Blair se donne pour objectif de les relancer et de les moderniser. Et comme l'affirme de façon catégorique Roger Duclaud-Williams, « en la matière, Blair a conduit une politique de gauche, ça ne fait pas de doute »⁷⁶⁸. Le gouvernement travailliste a en effet procédé à un investissement massif dans les services publics, ce qui constitue un net changement après plusieurs décennies de sous-investissement, ayant provoqué leur dégradation. Des moyens financiers importants vont donc être engagés, notamment à partir de la deuxième mandature. Relativement prudent dans un premier temps afin de respecter les grands équilibres budgétaires et de ne pas augmenter la pression fiscale, le gouvernement a levé ensuite le tabou de la non-augmentation de la dépense publique. Après trois ans d'investissements, certes en hausse, mais relativement modérés et face au scepticisme des britanniques quant à l'amélioration de la situation depuis 1997⁷⁶⁹, le Premier ministre décide de prendre des mesures plus « radicales » pour sauver les services publics. Le gouvernement prévoit au total d'investir près de 150 milliards d'euros, principalement dans le secteur de la santé et de l'éducation. Alors que les dépenses de santé ne représentent que 6,8% du PIB en Grande-Bretagne contre 8% en Europe, le Premier ministre s'engage en janvier 2000 à rattraper le niveau européen en cinq ans⁷⁷⁰. En présentant son budget en mars, Gordon Brown annonce le déblocage de fonds supplémentaires pour le National Health Service (NHS), soit deux milliards de livres pour chacune des quatre prochaines années. Et en juillet 2000, lors de la traditionnelle *Comprehensive Spending Review*, il indique que les services publics britanniques vont bénéficier d'un plan de financement exceptionnel sur trois ans, correspondant à un montant total de 43 milliards de livres.

⁷⁶⁸ Roger DUCLAUD-WILLIAMS, cité in Jean-Marc FOUR, *Tony Blair, l'iconoclaste*, op. cit., p. 50.

⁷⁶⁹ Près de la moitié des Britanniques estime par exemple que le gouvernement travailliste n'a pas tenu sa promesse en ce qui concerne l'amélioration du système de santé.

⁷⁷⁰ L'annonce est faite par Tony Blair le 16 janvier 2000 au cours de l'émission de télévision de la BBC, *Breakfast with Frost*.

Ces différentes mesures, annoncées avant les législatives de 2001⁷⁷¹, sont mises en œuvre par les travaillistes après leur réélection. Le budget de 2002 prévoit une augmentation de la dépense publique globale de 4,4% par an pour les trois prochains exercices et mentionne un programme de cinq ans visant à augmenter les ressources du NHS de 7,3% par an en termes réels. En avril de la même année, il annonce un investissement de 40 milliards de livres sur 4 ans pour le NHS, à compter de 2003, afin de porter la part de la santé dans le PIB à 9,4% en 2007-2008. Des objectifs comparables sont prévus pour l'éducation avec une hausse du budget de 55 à 75 milliards entre 2002-2003 et 2003-2008 et une progression des dépenses de 4,4% par an entre 2004 et 2008. Un investissement massif et sans précédent est ainsi réalisé par les gouvernements travaillistes : augmentation de 265% du budget du service de santé, doublement de la somme dépensée par élève, le poids de la dépense publique passant ainsi de 36% du PIB en 1998 à 45,4%. Des moyens financiers, mais aussi humains (avec la création de plus de 600 000 emplois dans le secteur public pendant les deux premiers mandats) sont donc déployés pour améliorer la qualité des services publics.

Pour le New Labour, offrir aux Britanniques des prestations de meilleure qualité passe aussi par l'intervention du gouvernement dans des secteurs désormais passés dans le giron du privé et par une renationalisation furtive de certains services privatisés par les gouvernements conservateurs⁷⁷². Le cas des transports ferroviaires est de ce point de vue significatif. Le gouvernement travailliste tire les conséquences de la multiplication des accidents, souvent liés au mauvais entretien du réseau. Après le dépôt de bilan de l'entreprise en charge des infrastructures et son remplacement par la société Network Rail en 2002, le gouvernement décide d'injecter en juillet de cette année 37,5 milliards de livres dans la modernisation et la sécurisation des installations. Ceci équivaut à une renationalisation de fait, même si les firmes privées restent concessionnaires de leur exploitation et s'engagent à investir dans les équipements qui leur incombent. Le retour de l'Etat s'accroît encore l'année suivante, la Network Rail se voyant confier l'ensemble de la maintenance du réseau. Or, sous des dehors de société privée, celle-ci est en réalité quasiment une entreprise publique : elle n'a pas d'actionnaires, l'Etat la contrôle et elle doit, de par ses statuts, réinvestir tous ses bénéfices dans la modernisation du réseau. Le

⁷⁷¹ Le parti travailliste a choisi de mettre le thème de l'amélioration des services publics au cœur de sa campagne législative de 2001 et l'annonce de ces différentes mesures à l'approche des élections n'est certainement pas dénuée de visées électoralistes.

⁷⁷² François-Charles MOUGEL, *Royaume-Uni, les années Blair*, op. cit., pp. 116-117.

gouvernement a procédé à ce même type de renationalisation furtive dans d'autres domaines, comme celui du nucléaire⁷⁷³. Plus récemment, le successeur de Tony Blair, Gordon Brown, n'a pas hésité à nationaliser une partie du système bancaire britannique pour faire face à la crise économique et financière⁷⁷⁴ : en octobre 2008, il a en effet proposé d'investir 37 milliards de livres (près de 50 milliards d'euros) pour recapitaliser les grandes banques, dont l'Etat deviendra alors le principal actionnaire⁷⁷⁵. En février, il avait déjà nationalisé la banque Northern Rock, que la crise du crédit avait mise au bord de la faillite. Il faut cependant préciser que si le gouvernement travailliste a repris le contrôle de certains secteurs, il a aussi fait preuve de « souplesse » idéologique et a procédé d'un autre côté à des privatisations. Il a notamment achevé la libéralisation du secteur de l'énergie engagée par les conservateurs et la distribution du gaz et de l'électricité est totalement ouverte à la concurrence depuis 1999. Dans les transports, il a poursuivi la privatisation du ferroviaire⁷⁷⁶ (plusieurs entreprises se répartissant les activités de la *British Rail* en matière de réseau, d'infrastructure, de fret et de trafic passager) et il a privatisé le contrôle aérien. Devançant de plusieurs années la date fixée par la directive européenne, il a ouvert à la concurrence le marché postal, progressivement à partir de 2000, puis totalement à partir de 2006, en conférant parallèlement à la Royal Mail un statut de société par action.

D'autre part, si le gouvernement a beaucoup investi dans les services publics, il les a aussi réformés, la politique travailliste s'articulant autour du diptyque investissement/réforme⁷⁷⁷. Pour les nouveaux dirigeants, le soutien budgétaire accordé doit obligatoirement être accompagné par de profondes réformes internes. Les services publics doivent se moderniser pour répondre aux attentes actuelles des usagers et être en adéquation avec leurs besoins. Tony Blair entend rompre en particulier avec un égalitarisme considéré comme dépassé et réorganiser le secteur public de façon à répondre

⁷⁷³ La société British Energy, qui a repris en 1996 les centrales nucléaires, a cumulé les pertes au point de se trouver au bord du dépôt de bilan au début des années 2000. Par un système assez complexe d'émission d'obligations, l'Etat a repris le contrôle de l'entreprise et assure la survie de l'entreprise. Cette forme de renationalisation coûte à l'Etat près de 250 millions d'euros par an en subventions.

⁷⁷⁴ Natacha TATU, « L'Etat aux manettes, Thatcher aux oubliettes », *Le Nouvel Observateur*, n° 2293, 16-22 octobre 2008, p. 64.

⁷⁷⁵ C'est le cas par exemple de la Royal Bank of Scotland, qui passe alors dans le giron de l'Etat.

⁷⁷⁶ Sur la privatisation des transports ferroviaires et ses conséquences, voir : Joëlle HARREL, « la privatisation des chemins de fer britannique : un gouffre financier », in Gilles LEYDIER, *Les services publics britanniques*, op. cit., pp. 215-228.

⁷⁷⁷ Gilles LEYDIER, « Les services publics, le modèle britannique et la troisième voie », in Gilles LEYDIER (dir.), *Les services publics britanniques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004.

à l'impératif d'individualisation des attentes et des préférences du public. Le monolithisme n'étant plus de mise, il s'agit de combiner le principe d'accessibilité des services à tous avec celui de la personnalisation des prestations⁷⁷⁸. Le Premier ministre fait donc reposer sa réforme des services publics sur quatre principes de base : la qualité, la proximité, la flexibilité et le choix⁷⁷⁹. Concrètement, la mise en œuvre de cette réforme débouche sur une réelle transformation de l'organisation et de la gestion des services publics. Tout en reprenant et même en revendiquant le cadre de la « révolution bureaucratique »⁷⁸⁰ initiée par Margaret Thatcher, les nouveaux travaillistes souhaitent développer une vision de gauche de la bonne gestion, en ajoutant aux critères purement économiques des critères relevant de l'ordre du social ou de la qualité du service rendu. Ils ont pour cela multiplié les indicateurs de performance et ont établi pour chaque secteur un nombre impressionnant d'objectifs précis à atteindre, les fameux « targets »⁷⁸¹. Déclinés à l'échelon local, ces « targets » font l'objet de contrôles réguliers et rigoureux, les services publics locaux étant dans ce cadre soumis à une évaluation, accompagnée dans certains cas d'un système de classement des établissements et de récompense-sanction en fonction des résultats obtenus. Le but est bien entendu de mesurer la « performance » des services publics et de s'assurer de l'amélioration de leur qualité. Selon l'entourage du Premier ministre, celui-ci a personnellement contribué à l'établissement de ces objectifs, (notamment en matière de santé, d'éducation, de transports et de criminalité) et a particulièrement veillé à leur réalisation⁷⁸².

La réforme vise également à développer le choix des usagers. Cette notion occupe une place centrale dans la politique gouvernementale : il faut accroître le « choix » offert aux patients, aux parents d'élèves, etc. Alan Milburn justifie cette volonté d'accroître la

⁷⁷⁸ Tony BLAIR, discours prononcé devant la Fabian Society, juin 2003. On peut retrouver la version française dans : Tony BLAIR, « Comment réformer les services publics », *En temps réel*, Cahiers n°9, juin 2003.

⁷⁷⁹ « Our progress towards this goal is guided by four key principles : First, high national standards and full accountability. Second, empowering front-line staff to encourage diversity and local creativity. Third, flexibility of employment so that staff are better able to deliver modern public services. And fourth, the promotion of alternative providers and greater choice for the consumers » déclare Tony Blair en janvier 2002 : THE PRIME MINISTER'S OFFICE OF PUBLIC SERVICES REFORM, REFORM STRATEGY, « Principles of Public Service Reform », p. 254 sq.

⁷⁸⁰ L'expression est utilisée par Florence FAUCHER-KING, Patrick LE GALÈS, *Tony Blair, 1997-2007*, op. cit., p. 59.

⁷⁸¹ Sur ce point, voir : Christophe HOOD, « Gaming in Targetworld. The target Approach To Managing British Public Services », *Public Administration Review*, n°66, juillet-août 2006, pp. 515-521.

⁷⁸² Wendy THOMSON, « Tony Blair's social legacy : transformational leadership », *Policy options*, juin 2007, pp. 51-56.

Wendy Thomson a dirigé, au 10 Downing Street, le Bureau de la réforme du service public.

liberté de choix des usagers-clients de cette manière : « Traditionnellement, la gauche a tourné le dos au choix en le considérant comme la chasse gardée de la droite. Dans une société de consommation, le consommateur est roi, et il est impossible de quitter ce terrain pour mener une politique progressiste. Une approche moderne appelle à redistribuer le choix. Aujourd'hui, ceux qui le peuvent achètent le choix en matière de santé et d'éducation. Ceux qui n'ont pas le choix s'en passent. Ceci est injuste et doit être changé. Etendre le choix revient donc à améliorer l'équité et les chances au lieu de les saper »⁷⁸³. Pour le New Labour, « offrir du choix » aux citoyens doit donc permettre de réduire les inégalités dans l'accès aux services publics. D'une façon générale, la réforme engagée par le gouvernement Blair vise sans aucun doute à améliorer la qualité de ses services publics. Les méthodes employées pour parvenir à cette amélioration des prestations témoignent cependant d'une application des modes de gestion du secteur privé au service public, ce qui amoindrit le caractère spécifique de ce dernier et atténue la distinction entre public et privé.

L'intrusion du secteur privé dans les services publics passe aussi par le mode de financement de ces derniers et le recours du gouvernement à « l'Initiative financière privée » (Private Finance Initiative : PFI), rebaptisée « Partenariat Public-Privé » (Public Private Partnership : PPP). Au centre de la politique de modernisation des services publics, la PFI a été présentée par le gouvernement comme « l'élément-clé dans la stratégie gouvernementale pour garantir des services publics modernes et de haute qualité et pour promouvoir la nature compétitive du Royaume-Uni »⁷⁸⁴. Lancée en 1992 par le gouvernement de John Major pour résoudre le problème de la « disette chronique de capitaux » dans les services publics dans un contexte d'austérité des finances publiques, la PFI fut à l'époque vivement critiquée par le Parti travailliste. Margaret Beckett, ministre de la Santé du gouvernement fantôme, s'était alors élevée contre ce qu'elle considérait comme « une forme inacceptable de privatisation déguisée »⁷⁸⁵. L'idée fut cependant reprise par les « modernisateurs » travaillistes et le gouvernement Blair l'a largement utilisée, et même davantage que ses prédécesseurs conservateurs. Alternative aux méthodes traditionnelles d'acquisition d'équipements publics, la PFI représente aux yeux de certains

⁷⁸³ Alan MILBURN, « In Public Service too, make the consumer king », *The Wall Street Journal*, 17 mars 2004.

⁷⁸⁴ HER MAJESTY TREASURY, « The Private Finance Initiative », *Economic Briefing*, n° 9, 1999.

⁷⁸⁵ Margaret BECKETT, *Health Service Journal*, 1^{er} juin 1995.

« la rupture la plus absolue avec les pratiques travaillistes du passé »⁷⁸⁶. Ce système consiste à faire appel à des capitaux privés pour procéder aux dépenses d'investissement nécessaires à la construction ou à la rénovation des infrastructures des services publics : des entreprises privées prennent en charge le financement et la réalisation du projet et assument les risques inhérents à son développement. Elles assurent ensuite le maintien en l'état et la gestion des infrastructures construites. En échange, l'Etat contractant verse un « loyer » pour l'utilisation de ces réalisations pour une durée de 25 à 30 ans, période au terme de laquelle il devient propriétaire⁷⁸⁷. Cette méthode présente l'intérêt, pour le New Labour, de ne pas avoir à financer de tels investissements par l'impôt. En outre, pour le vice-Premier ministre John Prescott, la PFI présente un autre avantage : elle fait en sorte que le secteur privé « donne aux usagers le meilleur rapport qualité-prix » tout en sauvegardant l'intérêt public et en protégeant le personnel du secteur privé et permet « d'offrir des services de meilleure qualité et de doter la Grande-Bretagne d'aujourd'hui des infrastructures dont elle a besoin »⁷⁸⁸. Selon le gouvernement néo-travailliste, la PFI est une formule « souple »⁷⁸⁹, la mieux adaptée aux besoins du public et la moins onéreuse. Se voulant avant tout pragmatique, il considère que ce qui compte dans ce domaine « c'est le résultat et non la question de qui rend le service », la question étant de « savoir qui, de manière générale, assure les meilleurs résultats »⁷⁹⁰. Dès lors, lorsque l'initiative privée devance l'Etat « au test de l'intérêt public »⁷⁹¹, celle-ci doit pouvoir être mise à contribution par la puissance publique : il s'agit de tirer parti, au bénéfice de l'intérêt général, de ce qui peut apparaître comme des avantages inhérents au marché, notamment en terme d'innovation, de choix et de souplesse d'intervention. Tony Blair n'a donc pas hésité à utiliser ce mode de financement pour développer et rénover les services publics : la construction d'écoles, d'hôpitaux, d'établissements pénitentiaires ou encore la rénovation du métro de Londres ont été réalisées par le biais d'un partenariat public-privé. Au cours

⁷⁸⁶ Eric SHAW, « Peut-on dire que « ce qui compte, c'est ce qui marche » ? La PFI, le New Labour et la modernisation des services de santé britanniques », in « New Labour...old England ? », *Témoin* n°24, 2001, p. 88.

⁷⁸⁷ Andrew GRAY, « Private Finance Initiative », *Public Money and Management*, juillet-septembre 1997. Pour une description technique du système des PFI, Sylvie WEIL, Véronique BIAU, *Comprendre les pratiques européennes. Le développement de la procédure des PPP/PFI en Grande-Bretagne*, rapport à la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, novembre 2003.

⁷⁸⁸ John PRESCOTT, « Speech by John Prescott », *Her Majesty Treasury News Release*, 39/00, 15 mars 2000.

⁷⁸⁹ Alan MILBURN, Speech at the Private Finance Initiative transport conference, février 1999.

⁷⁹⁰ Allan MILBURN, Speech to the IPPR, 20 septembre 1999, *Her Majesty Treasury News Release*, 152/99, septembre 1999.

⁷⁹¹ Gordon BROWN, « A modern Agenda for Prosperity and social Reform », *Speech to the Social Market Foundation*, London, Cass Business School, 3 février 2003.

du premier mandat de Tony Blair, 150 projets de ce type (concernant notamment 520 écoles, 35 hôpitaux et quatre prisons) d'une valeur totale de 14 milliards de livres ont été élaborés⁷⁹² et des négociations ont été entamées pour d'autres contrats d'une valeur additionnelle de 20 milliards de livres. Et le mouvement s'est poursuivi lors des mandats suivants, avec une extension du champ d'application de ces partenariats, telle que le préconisait le rapport publié pour l'Institute for Public Policy Research⁷⁹³.

L'enthousiasme des nouveaux travaillistes n'est cependant pas partagé par tous et les PFI ont suscité de nombreuses critiques et controverses. Le principe même de ces partenariats est contesté, notamment dans les rangs de la gauche. Les syndicats, qui sont parmi les opposants les plus hostiles⁷⁹⁴ et qui ont lancé en 2001-2002 des campagnes nationales de sensibilisation de l'opinion⁷⁹⁵, et certains dirigeants travaillistes, comme le maire de Londres Ken Livingstone, entré en rébellion contre le projet visant le métro de la capitale, dénoncent en effet une privatisation « déguisée » ou « rampante » des services publics. Et Michael Jacobs, alors secrétaire général de la Fabian Society, considère qu'il est nécessaire de maintenir une distinction entre l'initiative publique et l'initiative privée et rappelle au gouvernement que puissance publique et entreprise privée n'ont pas forcément les mêmes motivations ni les mêmes objectifs⁷⁹⁶. Ce à quoi Tony Blair répond que ce mode de financement ne constitue en aucun cas une privatisation, puisque les équipements restent publics, les services créés sont accessibles à la communauté dans son ensemble et que l'Etat continue de fixer le cap, d'imposer à ses partenaires des directives et surtout d'exiger d'eux qu'ils lui rendent des comptes sur leur activité déléguée⁷⁹⁷. Il ne peut cependant nier que les méthodes de gestion employées sont bien celles du secteur privé, ce qui rejoint la volonté du New Labour d'insuffler au sein du secteur public des pratiques et

⁷⁹² Polly TOYNBEE, David WALKER, *Did Things get better ? An audit of Labour's successes and failures*, London, Penguin, 2001, p. 105.

⁷⁹³ IPPR, *Building better partnerships. The fiscal report of the Commission on Public Private Partnerships*, Londres, 2001.

⁷⁹⁴ Anne-Marie MOTARD, « Les syndicats et la réforme des services publics », in Gilles LEYDIER, *Les services publics britanniques*, op. cit., pp. 97-112.

⁷⁹⁵ On peut notamment mentionner la campagne « Keep public services public » du syndicat GMB et celle intitulée « Public service private profit » du syndicat Union, dénonçant toutes deux la privatisation des services publics.

⁷⁹⁶ Michael JACOBS, « Don't just act, talk ! », *The New Stateman*, 2 July 2001. Michael Jacobs estime en effet que l'intervention publique tend à répondre aux besoins des usagers alors que son pendant privé s'intéresse avant tout au pouvoir d'achat du « client ».

⁷⁹⁷ Monica CHARLOT, « Le Royaume-Uni en 2002 », in Alfred GROSSER, *Les pays de l'Union européenne*, édition 2003, notes et études documentaires n°5174-75, la documentation française, p. 76.

des méthodes de management issues du monde de l'entreprise⁷⁹⁸. Les détracteurs n'ont en outre pas manqué de souligner les points négatifs de la mise en œuvre des PFI, les rebaptisant pour l'occasion « Perfidious Financial Idiocy »⁷⁹⁹. Selon eux, ce mode de financement des projets publics est au final onéreux et fait de surcroît la part belle aux prestataires privés⁸⁰⁰ : alors que les entreprises devaient supporter les risques inhérents aux projets (en matière de construction, d'exploitation ou de dépassement des coûts), l'Etat a été amené, à plusieurs reprises, à apporter son aide à la partie privée finalement incapable d'assumer seule la construction des infrastructures⁸⁰¹ et a donc finalement supporté les aléas financiers des réalisations. Ils soulignent également les nombreux dysfonctionnements dans la mise en œuvre de ces projets : mauvaise qualité des infrastructures (écoles et hôpitaux) construites ; dégradation de la qualité des services fournis, avec notamment une diminution du nombre de lits dans les hôpitaux et de médiocres conditions d'hygiène et de sécurité ; détérioration des conditions de travail des personnels, etc. Surtout, ils posent la question de la compatibilité entre les valeurs du service public, le sens de l'intérêt général qui doit les animer et les objectifs et intérêts du secteur privé, à savoir la recherche de la rentabilité. Et ils dénoncent les risques de la marchandisation des services publics⁸⁰² à laquelle peuvent aboutir le développement de ces « contrats faustiens »⁸⁰³ que sont à leurs yeux les partenariats public-privé et leur utilisation dans des secteurs tels que l'éducation ou la santé.

⁷⁹⁸ Alan Finalyson considère d'ailleurs que ceci, au-delà de la volonté d'attirer les capitaux privés, est la principale motivation des travaillistes dans leur utilisation des PFI : Alan FINALYSON, *Making sense of New Labour*, London, Lawrence & Wishart, 2003, p. 97.

⁷⁹⁹ La formule est de R. Smith, rédacteur en chef du British Medical Journal : R. SMITH, « PFI : Perfidious Finance Idiocy », *British Medical Journal*, n° 319, 1999, p. 2-3.

⁸⁰⁰ Philippe MARLIÈRE, « Le New Labour et la réforme des services publics britanniques : le cas de la Private Finance Initiative », in Gilles LEYDIER, *Les services publics britanniques*, op. cit., p. 59.

⁸⁰¹ Un des exemples les plus fréquemment cités est celui de la recapitalisation publique de la société Railtrack suite à l'accident ferroviaire de Hartfield en 2000.

⁸⁰² Philippe MARLIÈRE, « Le public au service du privé : mondialisation néolibérale et la deuxième génération des privatisations en Grande-Bretagne », *Les Temps modernes*, n° 615-616, septembre-octobre-novembre 2001.

⁸⁰³ Philippe AUCLAIR, *Le royaume enchanté de Tony Blair*, Paris, Fayard, 2006, p. 107.

Paragraphe 2 : La modernisation des services publics en application

I : Les transformations du système éducatif

Lors de la campagne pour les élections générales de 1997, Tony Blair a indiqué que la question de l'éducation serait sa principale préoccupation s'il était élu. « Si vous me demandez quelles sont les priorités du gouvernement, je vous répondrai l'éducation, l'éducation et l'éducation »⁸⁰⁴ déclare-t-il fin 1996. Dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement publie en juillet 1997 son premier livre blanc intitulé « Excellence in Schools ». Le ministre de l'éducation David Blunkett annonce qu'il entend « mener une croisade » pour améliorer le niveau scolaire, ce qui implique une « rupture franche » avec les politiques des conservateurs, « sources de divisions et d'échecs »⁸⁰⁵. Et le gouvernement travailliste a en effet fait preuve de volontarisme en ce domaine : vaste plan de rénovation et de constructions d'écoles, élévation du budget de l'éducation, augmentation des effectifs du personnel⁸⁰⁶ et multiples réformes du système d'enseignement. Mais une telle activité « n'est pas forcément synonyme de rejet des orientations antérieures »⁸⁰⁷ et les nouveaux travaillistes n'ont pas fait table rase des réformes conservatrices⁸⁰⁸, si on excepte certaines mesures « à fortes valeurs symboliques »⁸⁰⁹, comme l'abandon de *l'Assisted Places Scheme*, qui finançait sur des fonds publics les frais de scolarité d'élèves de bon niveau (issus en théorie des milieux

⁸⁰⁴ Tony BLAIR, Discours à la conférence annuelle du Parti travailliste, 1^{er} octobre 1996.

⁸⁰⁵ DEPARTMENT FOR EDUCATION AND EMPLOYMENT, « Blunkett launches national crusade to raise standards », 7 juillet 1997.

⁸⁰⁶ John BATTLE, « Une politique sociale ambitieuse », *Projet n° 297*, op. cit., pp. 70-71.

Autant d'écoles ont été construites entre 2001 et 2007 que pendant les 25 années précédentes, et plus de 3 500 centres éducatifs ont été ouverts pour les enfants en bas âge. Le système éducatif compte également, en 2007, 36 400 enseignants et 287 000 assistants supplémentaires par rapport à 1997.

⁸⁰⁷ Jean-Noël EVANNO, « Les Travaillistes et l'éducation après le règne conservateur : variations sur un même thème », in Emmanuelle AVRIL, Richard DAVIS, *Comprendre la Grande Bretagne de Tony Blair*, op. cit., p. 35.

⁸⁰⁸ Ils ne toucheront pas, par exemple, à ce qu'il reste de *grammar schools*, établissements publics entièrement sélectifs et vestiges de l'organisation tripartite, élitiste, du système éducatif anglais. En 1995, le futur ministre, David Blunkett, avait pourtant déclaré devant les délégués à la conférence annuelle du Parti : « Lisez sur mes lèvres : pas de sélection, ni sur examen, ni sur entretien, sous un gouvernement travailliste ». Pour l'anecdote, on mentionnera qu'il a expliqué en 2000 que cette phrase n'était qu'une plaisanterie, qui n'avait à l'époque pas été comprise.

⁸⁰⁹ Michel LEMOSSE, « Les nouveaux travaillistes et l'éducation : le choix du pragmatisme », in Jean-Michel EVANNO (dir.), *Le New Labour et l'éducation. La « troisième voie » mise à l'essai*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001, p. 139.

défavorisés) dans des établissements privés. L'interventionnisme dont Tony Blair et ses ministres de l'éducation successifs ont fait preuve s'est couplé de décisions témoignant d'un économisme omniprésent⁸¹⁰ et d'une évolution vers une certaine privatisation de l'éducation. Dès son arrivée au pouvoir, David Blunkett souhaite améliorer les résultats des élèves britanniques. S'inspirant d'une expérience menée quelques années auparavant au collège d'Hammersmith, le nouveau ministre travailliste lance le programme « Fresh Start » (Nouveau Départ)⁸¹¹ pour relancer les performances des 424 collèges publics, sur un total de 3 560, dont le niveau est très bas. Un « nouveau départ » est ainsi accordé aux établissements ayant volontairement suivi le programme, après leur fermeture provisoire et la rénovation des locaux, le recrutement d'un nouveau proviseur, le licenciement des enseignants, qui doivent postuler de nouveau et l'exclusion des élèves perturbateurs.

Parallèlement, les établissements scolaires sont soumis à des inspections minutieuses et les compétences de l'organisme qui en a la charge, l'Office for Standards in Education, l'Ofsted, ont été élargies. Et lorsqu'une autorité locale d'éducation (Local Education Authority : LEA) montre des signes de défaillance dans sa gestion du système éducatif local, ne parvient pas à les effacer dans un délai déterminé et n'est donc pas en mesure d'atteindre les objectifs de résultats fixés par le gouvernement, celui-ci n'hésite pas à intervenir et à faire appel au secteur privé. Une partie ou l'ensemble des services antérieurement assurés par une collectivité locale dans son secteur sont alors cédés à une entreprise privée. Des transferts d'activités sont intervenus dès les premières années de la mandature travailliste, les LEA de Hackney, Islington et Southwark étant les premières concernées. A Islington par exemple dans le nord de Londres, où réside le Premier ministre⁸¹², la responsabilité de l'administration des 70 écoles du secteur où les inspecteurs ont relevé de graves manquements passe en avril 2000 dans les mains d'une entreprise privée : celle-ci assure, dans un cadre contractuel la totalité des services nécessaires aux établissements, des consignes en matière de programmes scolaires à la gestion des personnels enseignants, en passant par le montant et la distribution des finances⁸¹³. Dans

⁸¹⁰ Jean-Noël EVANNO, « Les Travaillistes et l'éducation après le règne conservateur : variations sur un même thème », op. cit., p. 38.

⁸¹¹ Isabelle MAS, « Education : profs et élèves à l'épreuve », *L'Expansion*, n° 619, 13-26 avril 2000, pp. 119-121.

⁸¹² Il n'a cependant pas souhaité inscrire ses enfants dans l'une des écoles du quartier et a préféré les envoyer dans des établissements beaucoup plus éloignés, mais de meilleure réputation.

⁸¹³ Jean-Noël EVANNO, « La privatisation de l'enseignement en Angleterre sous le New Labour : modalités, enjeux, premiers résultats », in Gilles LEYDIER, *Les services publics britanniques*, op. cit., pp. 188-190.

d'autres cas, c'est la gestion entière d'un établissement qui a été confiée à une entreprise privée⁸¹⁴ : en mars 1999, à Guildford, la *comprehensive school* King's Mana, qui a perdu en quelques années la moitié de ses effectifs au profit des établissements avoisinants et a fait l'objet de vives critiques de la part des inspecteurs, est confiée par la LEA du Surrey, avec la bénédiction du gouvernement, à une organisation privée (la société 3 E's)⁸¹⁵ ; King's Mana devenant la première école publique entièrement gérée par une entreprise privée⁸¹⁶. Ce genre d'opérations semble largement convenir au gouvernement, malgré les critiques des syndicats et de la gauche du parti, puisqu'il a prévu son extension et s'est dit favorable à son utilisation dans le cas d'écoles ne présentant pas de « défaillances » particulières. Comme le déclare Estelle Morris, alors ministre déléguée au niveau scolaire : « Nous pensons sérieusement que le privé a quelque chose à apporter à l'enseignement public. Mais le privé doit intervenir, non pas seulement lorsque le public a échoué, mais également quand le public s'acquitte correctement de sa tâche »⁸¹⁷. Ceci s'inscrit parfaitement dans la logique de la politique des nouveaux travaillistes, qui ont favorisé la mise en concurrence des établissements, censée améliorer les résultats.

L'intention du gouvernement de faire participer le secteur privé au système éducatif se retrouve dans la création des « zones d'action éducative » (Education Action Zones : EAZ), dont il emprunte l'idée aux conservateurs. Ces zones, conçues comme des partenariats entre les autorités locales d'éducation, les parents et les entreprises (des sociétés locales mais aussi des entreprises de taille plus importante et aussi diverses que Barclay, Jaguar ou Safeway ont sponsorisé l'opération) regroupent en moyenne une vingtaine d'établissements et sont en principe fondées dans des secteurs où l'on rencontre des établissements en difficulté ainsi qu'une forte concentration de pauvreté. Le principe est celui de la parité entre le financement public et la contribution du privé et pour attirer les investisseurs, le gouvernement octroie à ces zones des privilèges inédits et fait de la flexibilité le maître mot du projet : les programmes nationaux obligatoires ailleurs peuvent

⁸¹⁴ Ibid, pp. 190-191.

⁸¹⁵ La société ayant obtenu le marché recevra pendant 10 ans, pour prix des services rendus à l'établissement, une rémunération fixe augmentée de primes de rendement subordonnées aux résultats obtenus aux examens et en matière de recrutement et d'assiduité des élèves. Le dispositif mis en place l'autorise en outre à dégager des profits de la gestion de l'école.

⁸¹⁶ L'année suivante, la même entreprise obtiendra le marché de la gestion d'une seconde école (France Hill) dans ce même comté du Surrey, toujours avec l'assentiment du gouvernement. Certains y ont vu les prémices de l'instauration de chaînes d'écoles publiques, comparables aux chaînes de supermarché. J. KELLY, « Privately managed state school chain to be launched » *The Financial Times*, 12 mars 2001.

⁸¹⁷ Estelle MORRIS, cité in Philippe MARLIERE, « Une bien étrange révolution », *Le Monde*, 28 septembre 2000.

y être « adaptés » ; les administrateurs sont exemptés des conditions nationales de service et de rémunération des enseignants. Plus de soixante-dix de ces zones d'action éducative regroupant près de 2000 écoles ont ainsi vu le jour au cours du premier mandat de Tony Blair⁸¹⁸. Une importance toute particulière est d'ailleurs accordée à ces projets, David Blunkett y voyant « un schéma directeur possible pour le prochain millénaire » et son collaborateur Stephen Byers un « laboratoire de l'éducation du siècle prochain »⁸¹⁹. Si des partenariats ont bien été établis, la portée de ces dispositifs fut cependant limitée par l'enthousiasme tout relatif dont ont fait preuve les entreprises ; les observateurs expliquant de façon générale cette prudence des sociétés à investir dans ces établissements par le fait qu'il est difficile d'escompter des profits substantiels et rapides dans ces secteurs défavorisés, auxquels sont de surcroît assignés des objectifs ambitieux d'amélioration de résultats⁸²⁰.

Les entreprises privées se sont en revanche davantage engagées dans un autre programme par lequel les travaillistes ont souhaité faire entrer le secteur privé dans le service de l'éducation : les *specialist schools*. Ils prolongent ce faisant un programme mis à place par les conservateurs et qualifié « d'excellent » par les dirigeants du New Labour. Dès son installation, David Blunkett reprend donc ce chantier et l'amplifie : alors que seules 250 *specialist schools* existent en 1997, leur nombre a déjà doublé trois ans plus tard, l'objectif du ministre étant à terme de le porter à un tiers du total des établissements secondaires britanniques. Outre la spécialisation dans certains domaines, dont le gouvernement a allongé la liste afin de favoriser le développement de ces nouvelles institutions, la spécificité de ces dernières réside dans le fait que l'octroi de ce statut est conditionné au soutien financier de sponsors privés. L'Etat contribue quant à lui en doublant la somme recueillie et finance ensuite tout ou partie des coûts de fonctionnement de l'établissement. En outre, ces institutions sont autorisées à sélectionner une partie de leurs recrues⁸²¹. Si, aux yeux du gouvernement, ces *specialist schools* permettent de diversifier l'offre éducative et de satisfaire une demande plurielle, leur multiplication entraîne aussi un éclatement du système de l'école unique initié par Harold Wilson dans les

⁸¹⁸ Jean-Noël EVANNO, « Angleterre : vers la privatisation du service public de l'enseignement ? », in Jean-Noël EVANNO (ed.), *Le New Labour et l'éducation*, op. cit., pp. 66-68.

⁸¹⁹ Ibid, p. 67.

⁸²⁰ Devant le relatif échec de ce programme, pourtant défendu avec ardeur par les différents ministres, le gouvernement en a annoncé l'effacement progressif en novembre 2001.

⁸²¹ Jean-Noël Evanno, « La privatisation de l'enseignement en Angleterre sous le New Labour : modalités, enjeux, premiers résultats », op. cit., pp. 183-184.

années 1960, reposant sur les *comprehensive schools* (les établissements secondaires classiques). Le risque d'une nouvelle hiérarchisation du système éducatif, naguère combattue par le Labour, est aussi évoqué⁸²². Afin de poursuivre sa « modernisation » du système éducatif, Tony Blair a néanmoins continué à se détacher de cet héritage travailliste et a poursuivi la transformation des *comprehensive*, d'ailleurs largement critiquées par le Premier ministre en raison de leur supposé monolithisme et de leur « uniformité » désormais inadaptée. Au milieu de l'année 2003, 1200 établissements, soit 38% des écoles secondaires, étaient déjà convertis en *specialist schools*. Et en juillet 2002 a été annoncée la création de 300 « Advanced specialist schools », destinées à constituer des « pôles d'excellence ».

Par ailleurs, la privatisation du secteur éducatif s'accroît avec l'expérimentation des « city academies », créées grâce à un apport financier « substantiel » du secteur privé. Une large autonomie leur est accordée, puisqu'elles peuvent mettre en œuvre librement leurs propres programmes scolaires, réaménager les rythmes scolaires et rémunérer les enseignants à leur guise⁸²³. Un des volets de la réforme de l'éducation que Tony Blair présente à la Chambre des Communes au printemps 2006 vise à généraliser ce système. Avec la création des « trust schools », considérée par le Premier ministre comme « la réforme clé de son troisième mandat »⁸²⁴, le gouvernement souhaite banaliser l'ouverture aux financements privés du capital des établissements scolaires qui se voient alors dotés d'une réelle autonomie. Grandes entreprises, groupes religieux ou encore clubs sportifs peuvent ainsi entrer dans le capital d'un établissement et donc participer à son administration. Le gouvernement eut cependant cette fois du mal à faire accepter cette réforme en raison de l'opposition de l'aile gauche du Parti et des syndicats, dénonçant l'instauration d'une école à deux vitesses et la privatisation de l'éducation. Après un débat houleux pendant près de six mois, le texte sur les « trust schools » sera finalement adopté, mais grâce au vote massif de l'opposition conservatrice, en mars 2006. Dès la rentrée suivante, des expériences pilotes de ces « trust schools » furent mises en place et de grandes entreprises, tel le géant de l'informatique Microsoft, se sont engagées.

⁸²² Certaines écoles, par leur situation géographique ou par la nature du public qu'elles accueillent, peuvent paraître moins attrayantes aux yeux des investisseurs potentiels. Elles sont de fait désavantagées et un écart peut ainsi encore se creuser avec les établissements beaucoup plus prisés, les plus défavorisées pouvant même être reléguées à la marge.

⁸²³ Jean-Noël EVANNO, « La privatisation de l'enseignement en Angleterre sous le New Labour », op. cit., p. 185.

⁸²⁴ Jean-Marc FOUR, *Tony Blair, l'iconoclaste ?*, op. cit., p. 57.

Le gouvernement New Labour a fait preuve d'une audace similaire dans sa réforme de l'enseignement supérieur. Mettant fin à la tradition de gratuité des universités, il instaura des frais d'inscription pour les études supérieures. Parallèlement, il substitua aux bourses des prêts pour les étudiants, remboursables lorsque le salaire des jeunes diplômés atteint un certain palier. Face aux besoins financiers croissants des universités et afin de développer l'autonomie de ces dernières, le système des droits universitaires est remanié en 2004. Le projet gouvernemental prévoit une augmentation considérable des droits d'inscription (les top up fees), jusque là plafonnés à 1000 livres ; les étudiants sont autorisés à ne payer ces droits que rétroactivement en remboursant les prêts accordés à la fin de leurs études et une fois munis d'un travail. Le projet suscite alors de vives tensions non seulement au sein du parti mais aussi du gouvernement⁸²⁵, ses détracteurs dénonçant son caractère inégalitaire et redoutant son effet dissuasif sur les étudiants les plus défavorisés⁸²⁶. La semaine précédant le vote à la Chambre des Communes, 160 députés travaillistes expriment leur désapprobation en signant un manifeste contre le projet de loi. Celui-ci est finalement adopté le 8 janvier 2004, mais par seulement 5 voix de majorité⁸²⁷ alors que le Labour dispose d'une majorité de 161 sièges (et grâce à l'abstention d'une partie de l'opposition). Les universités sont donc autorisées à demander, à compter de 2006, des droits d'inscription allant jusqu'à 3 000 livres (4 500 euros), c'est-à-dire les multiplier par trois.

De façon générale, l'ensemble des mesures mises en œuvre par les gouvernements travaillistes relève d'une philosophie qui tranche par rapport à l'approche traditionnelle du Labour : accent mis sur l'efficacité et la performance des établissements ; mise en concurrence des écoles ; volonté de diversifier et de multiplier les choix ; défiance sous-entendue envers le secteur public, ses agents, les acteurs éducatifs traditionnels et confiance accordée aux acteurs du secteur privé pour moderniser et améliorer le système d'enseignement. Tony Blair et ses collaborateurs ont justifié leur politique éducative et son changement de cap par le pragmatisme et non par l'idéologie. Quelles que soient ses

⁸²⁵ Gordon Brown était en effet opposé à cette réforme, qui est par ailleurs à l'origine du remplacement au ministère de l'Éducation d'Estelle Morris par Charles Clarke, plus à même aux yeux du Premier ministre de faire face à la « rébellion » interne.

⁸²⁶ Pour corriger les éventuels effets pervers du texte et éviter une ségrégation sociale, le ministère de l'Éducation a fixé un objectif aux universités : 77% de leurs étudiants devront provenir de l'enseignement secondaire public d'ici 2 ans.

⁸²⁷ Claire CHARLOT, Monica CHARLOT, « Le Royaume-Uni en 2003 », in Alfred GROSSER (ed.), *Les pays de l'Union européenne, édition 2004*, notes et études documentaires, la documentation française, 2004, p. 68.

motivations réelles, le gouvernement New Labour a profondément transformé le service public de l'éducation selon une certaine optique, qu'il poursuit encore (malgré la relative faiblesse des résultats obtenus diront les plus sceptiques). Le 10 juin 2008, le ministre de l'Education, Ed Balls, annonce ainsi que 270 écoles dont les résultats sont jugés insuffisants seront transformées en académies si elles ne proposent pas un plan permettant de redresser leur situation. Et, en janvier de la même année, le secrétaire d'état à la Formation John Denham a autorisé plusieurs sociétés privées à délivrer à leurs salariés le « A level », l'équivalent du baccalauréat français, inaugurant ainsi une nouvelle forme d'ingérence du privé dans le service public de l'éducation⁸²⁸. A contrario, il faut préciser que la mise en œuvre de ces politiques, qui peuvent paraître surprenantes de la part d'un gouvernement de gauche, ne signifie pas pour autant un abandon général des valeurs marquées comme travaillistes. En attestent par exemple les initiatives prises dans les secteurs ne relevant pas du champ de la scolarité obligatoire et longtemps négligées par les pouvoirs publics, comme les maternelles (une place à l'école a été créée pour tous les enfants de 4 ans) ou la formation continue⁸²⁹, le gouvernement s'attachant dans ce dernier cas à favoriser « l'éducation tout au long de la vie » et plaidant en ce sens pour l'éducation de tous, thème traditionnellement cher à la gauche britannique.

II : La réforme du système de santé : « sauver le National Health Service »

Lorsqu'il arrive au pouvoir en 1997, le New Labour décide de s'attaquer à ce qui constitue sans doute l'un de ses plus grands chantiers, à savoir la réforme du National Health Service (NHS). Il a l'ambition, comme il l'a annoncé dans son programme électoral, de « sauver le NHS »⁸³⁰. Il est cependant confronté en la matière à un « double

⁸²⁸ Jacques MONIN, *Le naufrage britannique*, Paris, La Table Ronde, 2009, pp. 51-52.

On précisera que Mc Donald et la compagnie aérienne Flybee ont été parmi les premières entreprises à saisir cette opportunité.

⁸²⁹ Le programme New Deal for Skills (Une nouvelle donne pour les compétences) a notamment été lancé en 2001 pour permettre aux salariés d'acquérir de nouvelles compétences. Il vise également, d'un point de vue économique, à mieux ajuster les qualifications des salariés aux besoins des entreprises, ce qui doit permettre d'améliorer la productivité et la compétitivité du pays.

⁸³⁰ Tony Blair a largement utilisé cet argumentaire de campagne, incitant les Britanniques à faire le « bon choix » s'ils voulaient préserver leur système de santé. La veille du scrutin, il répète encore : « Dans les 24 heures à venir, les Britanniques ont un choix très simple à faire. Nous avons 24 heures pour sauver le National Health Service » : Tony BLAIR, Discours au Trimdon Labour Club, 30 avril 1997.

héritage totalement contradictoire »⁸³¹, c'est-à-dire l'attachement à un service national de santé gratuit et accessible à tous et le consensus économique thatcherien qui proscribit toute augmentation de la pression fiscale. Ce qui explique que, dans un premier temps, la rupture tant attendue avec l'ère conservatrice ne soit pas clairement apparue : en 1999, 47% des Britanniques considèrent que le gouvernement de Tony Blair n'a pas tenu ses promesses⁸³². Le principe de base du marché interne (reposant sur la distinction entre les acheteurs et les fournisseurs de services, ces derniers étant mis en concurrence) est maintenu et les modifications apportées concernent surtout l'architecture du système : des réseaux intégrés de soins (*les Primary Care Groups : PCG*)⁸³³ sont mis en place en remplacement des structures existantes (*les fundholders*) et un nouvel organisme, l'Institut pour l'excellence clinique (National Institute for Clinical Excellence, NICE), est créé pour assurer un contrôle central des soins⁸³⁴ et réduire ce qu'on a appelé la « loterie du code postal », c'est-à-dire les inégalités géographiques dans l'accès et la qualité des soins. Devant les minces résultats obtenus malgré les moyens budgétaires déployés et la situation de fragilité dans laquelle se trouve toujours le NHS, comme l'ont révélé ses difficultés à gérer l'épidémie de grippe de l'hiver 1999⁸³⁵, le Premier ministre a pris des mesures beaucoup plus audacieuses. Comme dans le secteur de l'éducation, les réformes engagées combinent volontarisme étatique et « pragmatisme », pour reprendre la terminologie chère au Premier ministre et à son entourage. Le très blairiste nouveau ministre de la santé Alan Milburn⁸³⁶ publie en mars 2000 un plan pour le NHS⁸³⁷, prévoyant d'intenses efforts budgétaires en investissements et en emplois publics : sont prévus, entre 2000 et 2010, la

⁸³¹ Xavier GARCIA, « Le New Labour et ses fantômes : la réforme du National Health Service », in Gilles LEYDIER, (ed.), *Les services publics britanniques*, op. cit., pp. 45-54.

⁸³² Sophie LOUSSOUARN, *L'odyssée politique de Tony Blair*, op. cit., p. 100.

⁸³³ Les Primary Care Groups sont composés de médecins généralistes, du personnel infirmier, de représentants de services sociaux, de l'administration sanitaire. Chaque PCG dessert une population moyenne de 100 000 habitants et gère un budget pour l'achat de soins. Leurs missions principales concernent la fourniture directe de soins primaires, la négociations de conventions avec les hôpitaux et les services de soins communautaires.

⁸³⁴ Sandrine CHAMBARETAUD, Diane LEQUET-SLAMA, « Le système de santé britannique : élément d'analyse et réformes », *Solidarité et santé*, n° 3, 2002, pp. 30-31.

⁸³⁵ Cette épidémie de grippe survenue pendant les vacances de Noël 1999, et somme toute assez banale, a montré les dysfonctionnements du système de santé, la presse se faisant largement échos des témoignages de malades obligés d'attendre plusieurs heures avant de pouvoir être examinés dans des conditions laissant quelquefois à désirer ou de patients qui se sont trouvés dans l'incapacité de trouver un traitement. La situation est alors telle que le pair travailliste Lord Winston déclare dans une interview largement médiatisée que le NHS était le pire système de santé d'Europe, « pire encore que celui de la Pologne » : Lord WINSTON, *The New Statesman*, 14 janvier 2000.

⁸³⁶ Alan Milburn succède en avril 1999 à Franck Dobson.

⁸³⁷ SECRETARY OF STATE FOR HEALTH, *The NHS Plan : A Plan for Investment, a Plan for Reform*, London, 2000.

construction de 100 nouveaux hôpitaux pour un total de 7 000 lits afin de réduire les délais d'attente et le recrutement de 7 500 praticiens hospitaliers, de 2 000 médecins généralistes, de 20 000 infirmières et d'au moins 6 750 thérapeutes et autres professionnels de la santé. En s'attachant à remettre sur pied le NHS, Tony Blair réaffirme le principe de service public.

Certaines orientations témoignent toutefois d'une « imbrication croissante entre le NHS et le marché »⁸³⁸. Le gouvernement a ainsi largement eu recours aux partenariats public – privé. Selon Alan Milburn, les PFI doivent assurer des services de soin de meilleure qualité, « davantage adaptés aux besoins des patients et plus sûrs »⁸³⁹. Les constructions ou les rénovations d'hôpitaux financées par la PFI se sont multipliées, malgré les dysfonctionnements apparus dans leur application sur certains sites pilotes et les mises en garde des personnels de soin et des syndicats. En 2005, sur les 68 hôpitaux déjà construits, 64 sont financés par la PFI. Le gouvernement ne semble donc pas avoir tenu compte des recommandations de la Commission d'enquête parlementaire sur la santé publique qui préconisait d'attendre plus en avant les résultats des projets pilotes avant de s'engager dans de nouveaux projets similaires⁸⁴⁰. Pour lui, il est nécessaire de faire appel au privé ou de s'inspirer de ses méthodes et de sa philosophie pour améliorer le service public de santé. Un régime de concordat a ainsi été mis en place par Alan Milburn entre le NHS et le secteur privé de la santé : les hôpitaux du NHS ainsi que les autorités locales de santé peuvent désormais constituer des sociétés mixtes avec des hôpitaux ou des centres de soins privés. Bien que le NHS demeure service public, il est possible, afin de réduire les listes d'attente, d'avoir recours aux cliniques privées sur financement public dans le cas d'interventions soumises à des listes d'attente trop importantes. Là encore, la diversification des fournisseurs de service est supposée augmenter le choix des individus et créer une certaine émulation entre les différents prestataires⁸⁴¹.

Par ailleurs, pour accroître l'efficacité des établissements hospitaliers, des objectifs de performance bien précis leur sont assignés et des indicateurs sont établis à cette fin :

⁸³⁸ Odile JOIN-LAMBERT, Florence LEFRESNE, « Le National Health Service : une institution pérenne en pleine transformation », *Chronique internationale de l'IREs*, n° 91, novembre 2004.

⁸³⁹ Alan MILBURN, Speech at the Private Finance Initiative transport conference, février 1999.

⁸⁴⁰ HOUSE OF COMMONS, *Select Committee on Health. Future NHS staffing requirements. Third report*, vol. 1, London, Stationary Office, 1999.

⁸⁴¹ Stephen DRIVER, « Modernising the Public Services », in Patrick DUNLEAVY, Richard HEFFERMAN, Philip COWLEY, Colin HAY (eds), *Developments in British Politics*, Basingstoke, Macmillan, 2006, pp. 272-294.

comme la durée d'attente dans un service d'urgence, le délai pour obtenir un rendez-vous chez un spécialiste ou pour une opération. Un organisme de contrôle spécialisé, la Commission for Health Improvement, est créé pour mesurer les performances et évaluer les hôpitaux. Comme il l'a déjà été fait pour les écoles, un classement des hôpitaux est établi (avec une catégorisation en fonction du nombre « d'étoiles » obtenu)⁸⁴² débouchant sur un système de récompense – sanction : les établissements les moins bien notés sont stigmatisés et montrés du doigt ; au contraire, les mieux notés deviennent une sorte de référence et sont érigés en exemple pour les autres. Le premier classement a eu lieu en 2001. L'année suivante, les directeurs des hôpitaux les plus performants ont obtenu une plus grande autonomie de gestion, des ressources financières plus importantes et la capacité de développer leurs activités. Les douze hôpitaux ayant obtenu les moins bons résultats ont en revanche été placés sous le contrôle direct d'une nouvelle agence de modernisation, chargée de réorganiser l'hôpital pour améliorer son fonctionnement, et leurs directeurs sont encouragés à quitter leur poste s'ils ne parvenaient pas à améliorer significativement la situation d'ici l'année suivante. Réévalués tous les deux ans, les hôpitaux doivent donc répondre aux exigences des normes établies par le ministère, sous peine d'être sanctionnés dans le cas contraire, la sanction ultime étant la fermeture de certains services ou de l'établissement hospitalier lui-même. Quinze établissements ont ainsi été fermés depuis 1997, et 60 hôpitaux en déficit sont menacés de fermeture. La question de la pertinence d'une telle rationalisation de l'offre de soin a été posée, sans avoir d'ailleurs été clairement tranchée. Certains ont fait valoir que de telles méthodes ne pouvaient être appliquées en matière de santé, et ont même considéré qu'elles pouvaient se révéler néfastes voire dangereuses⁸⁴³ pour les patients ; d'autres ont au contraire estimé qu'elles étaient utiles voire indispensables à l'amélioration du système.

Ces mêmes divergences se sont retrouvées lors d'un autre pan de la réforme mise en œuvre par le gouvernement Blair, à savoir la création de fondations. *Ces foundation*

⁸⁴² L'ensemble des hôpitaux (au nombre de 170 en 2001) est évalué et noté sur vingt critères précis, comme le temps d'attente aux urgences et pour des rendez-vous, la propreté, le nombre de réadmissions en urgence après avoir quitté l'hôpital, la satisfaction des patients, le pourcentage de personnels manquants, ... Ils sont ensuite classés en quatre catégories : pas d'étoile, une étoile, deux étoiles, trois étoiles.

⁸⁴³ Des médecins ont en effet dénoncé les conséquences négatives de ces nouvelles règles sur leurs conditions de travail et sur les éventuelles répercussions sur la qualité des services fournis. Rod Storrington, médecin au King George Hospital déclare ainsi : « Les targets présentent un danger pour les patients. M'occuper d'eux dans cette organisation dysfonctionnelle est totalement déprimant. Je n'ai plus le sentiment de pouvoir le faire en toute sécurité ». Il a pour cette raison démissionné fin 2005 après vingt-huit ans de service : cité in Philippe AUCLAIR, *Le royaume enchanté de Tony Blair*, op. cit., p. 143.

hospitals bénéficient d'une forte autonomie de gestion et peuvent être partiellement financés par des entreprises privées. Une grande partie des pouvoirs d'administration revient en fait à un conseil regroupant des représentants des autorités locales, des financiers privés, du personnel et des patients. Ils se voient attribuer la possibilité d'emprunter sans l'accord du Ministère et de recruter du personnel. Ils peuvent également faire appel à des sociétés privées pour sous-traiter non seulement un certain nombre de tâches administratives mais aussi des soins. Ils ont enfin davantage de libertés pour la rémunération de leurs employés, qu'ils peuvent payer au-dessus des barèmes de salaires nationaux. Ce projet a suscité de vives critiques émanant de différents milieux (syndicats, acteurs du monde médical et hospitalier, militants et dirigeants du Labour). D'autant plus que dans un premier temps, seuls les « meilleurs » hôpitaux, c'est-à-dire ceux dont la gestion est la plus « efficace » pourront bénéficier de ce nouveau statut. Les risques d'une évolution vers un système à deux vitesses ou d'une privatisation rampante sont une nouvelle fois dénoncés. L'opposition au projet est cette fois particulièrement virulente, des commentateurs prédisant même qu'il pourrait être la « *poll tax* de Tony Blair »⁸⁴⁴. Le Premier ministre est néanmoins parvenu à faire adopter sa réforme malgré les réticences d'une partie des députés travaillistes⁸⁴⁵ le 20 novembre 2003, après de longs et vifs débats et avec 17 voix de majorité seulement⁸⁴⁶. Dès 2004, une douzaine d'hôpitaux se dotent de ce nouveau statut ; d'autres les imiteront les années suivantes.

L'examen des résultats de ces différentes mesures montrent qu'elles ont permis une amélioration, modeste mais perceptible, du service public de santé britannique. Le NHS se porte globalement mieux aujourd'hui qu'il y a une dizaine d'années. Les listes d'attente des hôpitaux ont baissé⁸⁴⁷ et l'opinion du public envers le NHS s'est quelque peu améliorée⁸⁴⁸. L'évolution est néanmoins lente et le NHS reste encore défaillant sur un certain nombre de points. Les observateurs s'accordent à dire qu'il était difficilement possible d'obtenir de bons résultats rapidement, étant donnée la situation de départ et que

⁸⁴⁴ L'établissement de cet impôt a en effet suscité une opposition telle (allant jusqu'à l'émeute à Londres) que les conservateurs ont été amenés à se séparer de Margaret Thatcher devenue trop impopulaire.

⁸⁴⁵ Peter Stothard relate qu'au printemps 2003 cette réforme pose bien des soucis à Tony Blair : alors qu'il vient de s'engager dans la guerre en Irak, il doit affronter le mécontentement de nombreux parlementaires, qui « devant la porte, font la queue pour se plaindre des projets ». Peter STOTHARD, *30 jours au cœur du système Blair*, op. cit., p. 258.

⁸⁴⁶ Claire CHARLOT, Monica CHARLOT, « Le Royaume-Uni en 2003 », op. cit., p. 68.

⁸⁴⁷ Claude SOULA, « Santé, la réforme qui compte », *Le Nouvel Observateur*, n° 2112, 28 avril-4 mai 2005, pp. 72-73.

⁸⁴⁸ Selon une étude de l'institut You Gov, publiée par *The Economist*, 23 avril 2005.

la politique du New Labour en la matière devra être jugée sur la durée. C'est d'ailleurs ce qu'avait demandé le gouvernement travailliste. A l'heure actuelle, ses partisans retiennent les améliorations obtenues ; les plus sceptiques se demandent si elles méritaient que les valeurs qui entouraient le symbole que constituait le NHS soient ainsi bousculées par l'introduction de la gestion privée.

Quoi qu'il en soit, et au-delà de son efficacité, le projet qui a été mis en œuvre est bel et bien révélateur d'une nouvelle approche des travaillistes concernant les services publics, y compris celui si spécifique de la santé. Les services publics, dans leur ensemble, ont donc été un terrain privilégié de mise en œuvre de la Troisième voie, les nouveaux travaillistes tentant là encore de « concilier l'inconciliable », à savoir l'efficacité économique et les préoccupations sociales.

Section 4 : Maintien de l'ordre et lutte contre la criminalité : vers une obsession sécuritaire ?

Pour Tony Blair, la sécurité est une priorité majeure. C'est lui qui, dans l'opposition, a rompu avec les visions traditionnelles du parti en la matière et a donné une nouvelle orientation en formulant son fameux slogan « *to be tough on crime an tough on the causes of crime* » (être sans pitié avec la criminalité et sans pitié avec les causes de la criminalité). Et pour lui, « ce n'est pas un slogan vide de sens. Il signifie qu'une stratégie raisonnable et efficace pour réduire le crime dans un pays doit associer la responsabilité personnelle et l'action collective, la punition et la lutte contre le crime, la condamnation et la compréhension, un système judiciaire qui fonctionne et une société qui prend ses responsabilités »⁸⁴⁹. Dans la période séparant l'énoncé de ce discours de l'arrivée du New Labour au pouvoir, la « condamnation » plus que la « compréhension » est mise en avant et comme le remarque David Downes, « être intransigeant envers le crime » est devenu « être aussi intransigeant, voire plus intransigeant, que les conservateurs »⁸⁵⁰. Ayant indiqué dans son manifeste électoral que la lutte contre la criminalité serait une de ses préoccupations

⁸⁴⁹ Tony BLAIR, Discours de candidature à la direction du Parti travailliste, cité dans Tony BLAIR, *New Britain. My vision for a young country*, op. cit., p. 245.

⁸⁵⁰ David DOWNES, « Toughing it Out : Labour Opposition to Labour Government », *Policy Studies*, vol 19, n° 3/4, 1998, pp. 192-193.

principales, le nouveau gouvernement fit en sorte de respecter cette promesse. Pour lui, le problème est d'autant plus important qu'il touche en priorité les membres les plus faibles et les plus vulnérables de la société : « Le crime et le délitement de la société affectent tout le monde, mais, pour ce qui est de la qualité de vie, ce sont les plus pauvres et les plus déshérités qui en pâtissent le plus »⁸⁵¹, fait remarquer le Premier ministre. L'intensité de l'activité législative dans ce domaine témoigne de l'ardeur gouvernementale. Comme l'observe Nick Cohen « Sans la délinquance, le Parlement aurait travaillé à temps partiel. Entre la victoire de Blair en mai 1997 et l'élection de juin 2001, 31 textes sur la loi et l'ordre ont été présentés devant le Parlement [...]. Le New Labour a créé 661 nouveaux types de délits entre 1997 et 2003 »⁸⁵². Cette activité s'est poursuivie pendant les autres mandats et plus de cinquante lois ont été adoptées en dix ans sur ces questions. Et le dernier discours du Trône de l'ère Blair, en novembre 2006, a été centré lui aussi sur le thème « la sécurité dans un monde qui change ».

Nommé ministre de l'Intérieur en 1997, Jack Straw, auteur de propos virulents aux accents répressifs dans l'opposition⁸⁵³, élabora donc un ensemble de mesures destinées à lutter contre la criminalité et la délinquance. Il s'agit de prévenir au maximum et d'empêcher la survenue d'actes criminels ou la récidive (d'où l'accent mis sur la délinquance juvénile), mais aussi de « punir » tout acte de délinquance, même minime, et tout trouble à l'ordre public, en appliquant le principe de « la tolérance zéro ». Dès 1997, il fait entrer en vigueur la loi sur la criminalité élaborée par le gouvernement précédent qui introduit le principe de condamnation minimum obligatoire. L'année suivante, il fait adopter la loi sur la criminalité et le désordre public (Crime and Disorder Act), qui constitue la « pierre angulaire de la politique gouvernementale »⁸⁵⁴. Cette loi anti-criminalité de 1998 établit un ensemble de mesures à la fois dissuasives et punitives. La dissuasion occupe en effet une place majeure dans la stratégie des nouveaux-travailleurs et

⁸⁵¹ Tony BLAIR, « Ma vision pour la Grande-Bretagne », *Le débat*, n°124, 2003, p. 54.

⁸⁵² Nick COHEN, *Pretty Straight Guys*, op. cit., p. 22.

⁸⁵³ Jack Straw s'est en effet engagé, avant les élections de 1997, dans une surenchère rhétorique avec le ministre de l'Intérieur conservateur Michel Howard. Dans ses attaques pour dénoncer les « comportements anti-sociaux », le dirigeant travailliste s'en est pris par exemple aux « pochards » et aux « *squeegee merchants* », c'est-à-dire aux enfants qui traînent dans les rues pour nettoyer les pare-brises des voitures, souvent contre le gré des automobilistes. Il s'est alors prononcé pour une « tolérance zéro » dans les rues : « La société, dans le cadre de la lutte contre les causes sous-jacentes de la criminalité, a le droit d'attendre des citoyens un comportement plus responsable et moins anti-social, c'est-à-dire moins d'intimidation, de brutalité et de comportement de voyous dans les rues au cœur des villes et des bourgades » : Jack STRAW, « Straw and Order », *New Statesman and Society*, 15 septembre 1995.

⁸⁵⁴ Joyce QUIN, « The Labour Government's New Approach to Criminal Justice », *Policy Studies*, vol 19, n° 3/4, 1998, p. 185.

va au-delà de l'effet dissuasif de la prison prôné par les conservateurs⁸⁵⁵. Comme le soulignent Gerry Johnstone et Keith Bottomley : « La stratégie principale des conservateurs fut de dissuader le criminel en s'assurant que chaque « déviant » était poursuivi en justice de façon efficace, se voyait infliger une peine sévère et que des peines de prison fermes étaient imposées si nécessaire [...]. Chez les travaillistes, la stratégie de prévention du crime vise une population beaucoup plus nombreuse. En matière de délinquance juvénile, par exemple, elle englobe non seulement ceux qui sont appréhendés pour un délit, mais aussi tous ceux qui se comportent d'une manière antisociale, menaçante, quasi criminelle ou criminelle »⁸⁵⁶. Le New Labour n'aborde donc pas les problèmes de la loi et l'ordre uniquement sous l'angle de la criminalité mais aussi dans le contexte plus large de « la sécurité de la société ». Le « préjudice social » de la délinquance pouvant être aussi bien le fait d'activités délictueuses que non délictueuses, il s'agit de réduire à la fois les activités criminelles et la peur et l'insécurité dans la société⁸⁵⁷. La loi de 1998 pose ainsi le principe de la lutte contre les incivilités et établit à cette fin des partenariats entre les associations de quartiers, les autorités locales et les forces de l'ordre. Les différents acteurs du système doivent travailler « en partenariat » à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans leur région, d'une stratégie de lutte contre la criminalité et le maintien de l'ordre. L'idée sous-jacente est de constituer un réseau de contrôle social et d'établir une prévention sociale de la criminalité. La création des *Youth Offending Teams* (équipes visant les jeunes délinquants), gérées par les autorités locales, constitue sans doute le meilleur exemple de cette coopération interinstitutionnelle⁸⁵⁸. Elles ont l'obligation de publier chaque année un « plan local de justice pour les mineurs » et doivent présenter un rapport annuel à une nouvelle commission nationale (la Youth Justice Board) chargée de contrôler l'efficacité du système judiciaire pour les enfants. Afin de rendre les communautés plus sûres, le nouveau gouvernement introduit la possibilité pour les juges de délivrer des injonctions interdisant un large éventail de comportements ou imposant

⁸⁵⁵ « Ne laissons planer sur ce point aucune ambiguïté : la prison, ça marche » a en effet déclaré Michael Howard dans son discours au congrès du parti conservateur de 1993 : Cité in David WILSON, John ASHTON, *What Everyone in Britain Should Know about Crime and Punishment*, Londres, Blackstone Press, 1998, p. 16.

⁸⁵⁶ Gerry JOHNSTONE, Keith BOTTOMLEY, « Labour's Crime Policy in Context », *Policy Studies*, volume 19, 3/4, décembre 1998, p. 178.

⁸⁵⁷ Sarah CHAPMAN, Stephen.P.SAVAGE, « Lutte contre la criminalité sous Blair : nouveau réalisme pour un nouveau Labour », *Témoin* n° 24, op. cit., pp. 136-137.

⁸⁵⁸ Les « équipes » sont composées de représentants des services sociaux, de la police, des comités de contrôle de la liberté provisoire, des services de santé et d'éducation et éventuellement des associations caritatives.

certaines obligations légales aux contrevenants. Les tribunaux peuvent dorénavant prendre des ordonnances pour protéger les personnes les plus exposées au crime et encourager les petits délinquants à changer de comportement⁸⁵⁹ : « ordonnances sur les comportements antisociaux » (*antisocial behaviour order*) pour contrer les auteurs de troubles ; « ordonnance de protection juvénile » (*child safety order*) pour suivre un enfant délinquant âgé de moins de 10 ans ; ordonnances posant certaines interdictions aux délinquants sexuels (*sex offender orders*). Le non-respect d'une de ces ordonnances est constitutif d'un délit pouvant être sanctionné par une peine d'emprisonnement. Les « ordonnances parentales » (*parenting order*) encouragent quant à elles les parents à prendre en charge le comportement délinquant de leurs enfants en posant certaines obligations, comme la participation à des séances d'information et de conseil, et le refus de coopérer est sanctionné par une amende. C'est également par le biais des ordonnances qu'a été introduite la possibilité pour les autorités locales d'instaurer un couvre-feu dans certains quartiers pour les enfants.

Souhaitant d'autre part renforcer le principe de responsabilité personnelle, le gouvernement de Tony Blair a également modifié la législation pénale. La réforme de la justice des mineurs est sans doute la plus marquante. Jack Straw souhaite enrayer la délinquance juvénile, qui occupe une place de plus en plus importante dans la criminalité. « Pendant bien longtemps, les gouvernements se sont délibérément désintéressés du problème des mineurs qui tombent dans la criminalité. Ils se lamentaient et cherchaient des excuses. Quand j'inspecte des prisons pour adultes, j'ai sous les yeux le résultat de cette négligence. Cela ne peut durer : il faut que nous brisions cette spirale qui fait sombrer les jeunes dans la criminalité et la drogue, créant victimes et vies gâchées. Nous devons mettre un terme à cette situation où les délinquants juvéniles d'aujourd'hui deviennent des criminels de demain »⁸⁶⁰, déclare Jack Straw. Pour ce dernier, il faut responsabiliser les enfants en les sanctionnant lorsqu'ils ont commis un acte répréhensible. L'abolition de la présomption d'incapacité pour les enfants âgés de 10 à 13 ans va dans ce sens. Pour le ministre de l'Intérieur, « la présomption qu'un enfant ayant entre dix et treize ans ne sache pas faire la différence entre un comportement inacceptable et de simples bêtises est une

⁸⁵⁹ Neil DAVIE, « Nouveau parti de l'ordre ? New Labour et criminalité », in Timothy WHITTON (dir.), *Le New Labour : rupture ou continuité ?*, op. cit., pp. 203 sq.

⁸⁶⁰ Jack STRAW, Discours à la conférence du Parti travailliste, le 30 septembre 1999, cité dans *The Guardian*, 1^{er} octobre 1999.

insulte au bon sens et aurait dû depuis longtemps être rejetée »⁸⁶¹. Désormais, tout acte « déviant » doit être sanctionné même pour les plus jeunes. Le système d'avertissements des jeunes délinquants ayant commis des délits mineurs est lui aussi réformé et un système d'avertissements gradués, avec trois niveaux, est mis en place : la réprimande (qui remplace l'ancien avertissement), le « dernier avertissement » pour les récidivistes, et l'arrestation obligatoire si les mesures précédentes n'ont pas porté leurs fruits⁸⁶².

De façon plus générale, le système pénal a été modifié dans un sens plus répressif : renforcement des peines pour les auteurs de certains crimes⁸⁶³, nouvelle peine de privation de liberté dans une institution spécialisée pour les jeunes délinquants, mise en œuvre de dispositions pour accélérer les procédures judiciaires, etc. On notera cependant que la politique du New Labour dans ce domaine n'est pas marquée que par la répression. Même s'il ne l'a pas forcément affiché, le gouvernement est revenu sur les aspects les plus durs du programme conservateur et l'a amendé afin d'apporter une réponse plus « humaine » au problème de la délinquance. Les principes de réhabilitation et de suivi des délinquants ne sont pas totalement ignorés. Le système de liberté surveillée a par exemple été réformé et le gouvernement a mis l'accent sur la réinsertion, en doublant le budget qui lui est consacré. En parallèle du *Welfare to work* destiné aux chômeurs, le programme *Custody to work* doit aussi développer la formation des détenus. Et en ce qui concerne la délinquance des mineurs, même si des mesures répressives sévères sont envisagées en cas de non-respect des décisions judiciaires par les contrevenants, « la prévention⁸⁶⁴ prend le pas sur la punition »⁸⁶⁵. Malgré ces atténuations, la rhétorique des nouveaux travaillistes est restée essentiellement répressive, comme en témoigne l'augmentation de la population carcérale. Celle-ci est passée de 60 000 détenus en 1997 à 80 000 dix ans plus tard (soit une augmentation de 33%), ce qui place la Grande-Bretagne en tête des pays européens dans ce domaine. S'ajoutent à cela les nombreuses mesures prises à l'encontre des auteurs de

⁸⁶¹ Jack STRAW, Discours à la Magistrate's Association, Blackburn, 25 juin 1998, cité in Tim NEWBURN, « Tackling Youth Crime and Reforming Youth Justice : the Origins and Nature of New Labour Policy », *Policy Studies*, vol. 19, n° 3/4, décembre 1998, p. 208.

⁸⁶² Jane FIONDA, « New Labour, Old Hat : Youth Justice and the Crime and Disorder Act 1998 », *Criminal Law Review*, janvier 1999.

⁸⁶³ Il s'agit notamment des auteurs de crimes violents ou de crimes sexuels.

⁸⁶⁴ Le système d'avertissements gradués accordant une seconde chance aux jeunes délinquants, le souci de proposer des formations, de substituer certaines peines de prison à la réparation de dommages causés dans un but pédagogique ou de mettre en place des centres spécialisés pour leur réinsertion sociale témoignent en effet de l'aspect préventif du système.

⁸⁶⁵ Didier LASSALLE, « La politique sécuritaire sous le gouvernement travailliste : rupture ou continuité ? », in Emmanuelle AVRIL, Richard DAVIS, (eds), *Comprendre la Grande-Bretagne de Tony Blair*, op. cit., p. 68.

troubles, des auteurs d'incivilités et des délits mineurs. Une criminalisation systématique de ces actes se met progressivement en place et en 2001 une loi prévoit des amendes pour bon nombre d'infractions mineures (comme l'ivresse sur la voie publique, le manque de respect envers la police ou le fait de traverser une voie de chemin de fer). Durant son deuxième mandat, Tony Blair a en effet renforcé l'approche « moraliste » et « communautarienne » de la lutte contre la délinquance⁸⁶⁶, en faisant par exemple adopter une loi contre les comportements anti-sociaux (*Anti-Social Behaviour Act*) en 2004. De fait, le recours aux A.S.B.O. (ordonnances pour comportement anti-social) s'est élargi⁸⁶⁷ et le nombre d'ordonnances prononcées n'a cessé de croître pendant la période, passant d'une centaine en 1999 à environ 5 000.

D'autres mesures de protection des communautés et de surveillance de la population témoignent de la volonté du gouvernement travailliste de répondre aux attentes des citoyens en matière de sécurité. La mise en place d'une police de proximité et le lancement du programme contre le crime dans la rue (*Street Crime Initiative*), sous le mode du partenariat, doivent permettre de veiller sur la communauté. On peut également ici signaler la multiplication des caméras de surveillance : leur nombre était estimé à 1 million en 2003 et à 4,2 millions en 2007 (soit une caméra pour 14 personnes), le Royaume-Uni devenant ainsi le pays le plus surveillé du monde⁸⁶⁸. De même, la multiplication des données informatiques, la mise en place de différents fichiers, dont un fichier génétique (le plus grand du monde) et la possibilité donnée aux pouvoirs publics de croiser différentes données sont autant d'instruments censés assurer la sécurité de la population. Cette surveillance que le gouvernement justifie par la menace terroriste, par le souci d'efficacité des services publics ou par l'innocuité de la transparence pour ceux qui n'ont rien à se reprocher n'est cependant pas sans porter atteinte aux libertés individuelles, comme n'ont pas manqué de le faire remarquer les associations de défense des libertés et

⁸⁶⁶ Florence FAUCHER-KING, Patrick LE GALÈS, *Tony Blair, 1997-2007*, op. cit., p. 172.

⁸⁶⁷ La décision peut être de nature très variable et le juge peut prononcer une interdiction de fréquenter un quartier, ou de se rendre dans le centre ville, une interdiction de voir telle personne ou une interdiction de cracher par terre ou de jurer, la liste étant non exhaustive.

⁸⁶⁸ Ce constat résulte d'une enquête publique réalisée sous la houlette de Richard Thomas et dont la presse britannique s'est largement fait l'écho : Richard THOMAS, *Surveillance Society Network*, « Britain is surveillance society », 1^{er} novembre 2006.

de nombreux analystes évoquant le spectre de Big Brother⁸⁶⁹ pour décrire la Grande-Bretagne actuelle.

La menace terroriste a été largement utilisée par le gouvernement pour justifier cette offensive sécuritaire. Pour le gouvernement, le contexte international a plongé le Royaume-Uni dans un « climat d'insécurité générale » qu'il dénonce dans le discours du Trône du 23 novembre 2004, assimilant dans une même menace le terrorisme, les incivilités, le crime organisé et l'immigration clandestine. D'où la nécessité d'un renforcement de la lutte contre le terrorisme et contre l'insécurité. Des lois anti-terroristes sont ainsi votées, à la suite des attentats de 2001 et de 2005⁸⁷⁰ : l'Anti-Terrorism, Crime and Security Act (2001), le Prevention of Security Act (2005) et le Terrorism Act (2006). Avec la loi de 2001, le nouveau ministre de l'Intérieur David Blunkett renforce les mesures déjà répressives de la législation existante. Le texte crée des tribunaux spéciaux pour les actes terroristes et établit surtout un droit discrétionnaire de détention illimitée pour toute personne étrangère suspectée de liens avec les mouvements terroristes. Cette mesure, par laquelle le Gouvernement fait valoir son droit à s'écarter de la Convention européenne des droits de l'Homme, valut à ce dernier une confrontation avec la juridiction suprême britannique, à savoir les juges siégeant à la Chambre des Lords (les Law Lords). Un autre débat houleux et emblématique eut lieu à l'automne 2005 à propos de l'extension de la durée de garde à vue. Tony Blair souhaite porter ce délai à trois mois afin de permettre à la police de rassembler les preuves nécessaires à l'inculpation des suspects. Les associations de défense des libertés publiques mais aussi de nombreux députés ont dénoncé le caractère arbitraire de cette mesure et le Premier ministre est mis en minorité sur ce volet du projet de loi en novembre 2005, 49 députés travaillistes ayant rejoint les rangs de l'opposition. Le principe d'une garde à vue de 28 jours sans inculpation est finalement adopté, ce qui constitue déjà un allongement de cette période plus que conséquent⁸⁷¹. Parallèlement, un délit de « glorification du terrorisme » est instauré, malgré les réticences des défenseurs de la liberté d'expression : les déclarations (y compris celles diffusées par Internet) susceptibles d'être interprétées comme des incitations au terrorisme ou en faisant

⁸⁶⁹ De nombreux commentateurs font en effet référence au roman de George Orwell, *1984*, où tous les citoyens sont sous surveillance, sous l'œil de « Big Brother ».

⁸⁷⁰ Il s'agit bien entendu des attentats qui ont touché les Etats-Unis le 11 septembre 2001. En 2005, le Royaume-Uni a été à son tour confronté au terrorisme : des attentats perpétrés à Londres le 7 juillet ont fait 52 morts et 700 blessés.

⁸⁷¹ En comparaison, en France, la durée de la garde à vue est limitée à 6 jours, même pour les suspects de terrorisme.

l'apologie constituent un crime passible d'emprisonnement⁸⁷². Le gouvernement entend en outre lutter contre la grande délinquance et le crime organisé. Des mesures législatives répondent à cet objectif⁸⁷³, ainsi que la création d'une nouvelle agence, la *Serious Organised Crime Agency*, unité d'élite destinée à combattre spécifiquement la grande criminalité. Dans cet arsenal de mesures mises en œuvre contre le terrorisme et l'insécurité, on notera enfin l'instauration des cartes d'identité. Cette introduction de ce qu'on appelle Outre-manche les ID Cards constitue une sorte de révolution culturelle et met fin à l'une des plus anciennes libertés anglaises : celle d'être cru sur parole dans ses rapports avec l'administration et la police⁸⁷⁴. Jusqu'alors rejetée car considérée comme une atteinte aux libertés individuelles, l'idée de mettre en place une carte d'identité pour chaque citoyen est finalement acceptée en mars 2006, après trois ans de débat et quatre rejets par la Chambre des Lords.

Tout un ensemble de mesures a donc été pris par le gouvernement travailliste dans le cadre de la lutte anti-terroriste. Certains ont cependant regretté un usage « détourné » de ces dispositions⁸⁷⁵ ainsi que les problèmes occasionnés en terme d'atteinte aux libertés. La politique judiciaire et pénale du gouvernement fut aussi contestée, les critiques émanant de professionnels de la justice⁸⁷⁶ ou plus rarement, des rangs du Parti travailliste. Réagissant à une déclaration de Tony Blair sur la justice pénale, Roy Hattersley a exprimé sa désapprobation et ses divergences de vue sur la conception du système judiciaire britannique⁸⁷⁷. Tony Blair se justifie néanmoins de cette manière : « Je n'ai pas envie de

⁸⁷² Jean-Claude SERGEANT, « La voie étroite entre libertés et sécurité », *Projet*, n° 297, mars 2007, pp. 48 sq.

⁸⁷³ On peut citer notamment la loi sur la criminalité organisée de grande ampleur de 2005.

⁸⁷⁴ François-Charles MOUGEL, *Royaume-Uni, les années Blair*, op. cit., p. 120.

⁸⁷⁵ Florence Faucher-King et Patrick Le Galès notent ainsi par exemple que la loi de 2005 sur la criminalité organisée de grande ampleur a pu être utilisée dans des contextes sans relation avec les mouvements terroristes pour contrôler certains groupes environnementalistes ou limiter les manifestations aux abords du Parlement : Florence FAUCHER-KING, Patrick LE GALÈS, *Tony Blair, 1997-2007*, op. cit., pp. 167-168.

⁸⁷⁶ L'avocate Helena Kennedy, membre à vie de la Chambre des Lords depuis 1997, a ainsi émis une critique virulente sur les lois et mesures adoptées en dénonçant les attaques portées aux libertés et la mise en cause des acquis élémentaires du droit : Helena KENNEDY, *Just Law*, Londres, Chatto and Windus, 2004.

⁸⁷⁷ En septembre 2005, il écrit dans le *Guardian*, : « [Tony Blair] a décrit l'un de ses projets pour la Grande-Bretagne meilleure. Il s'agissait d'une « transformation historique permettant de passer d'un système qui se demande comment protéger les accusés des transgressions de l'Etat et de la police à un système se demandant d'abord comment protéger la majorité de la minorité dangereuse et irresponsable ». Quel homme adulte [...] peut-il sincèrement imaginer que le principal objectif de la justice pénale soit la protection des criminels suspects contre la loi ? [...]. Le Premier ministre croit-il réellement que la volonté d'entraver l'action de la police était l'impératif au nom duquel les députés ont voté les différentes lois de la dernière législature ? [...]. Il faut à coup sûr doter la justice pénale de moyens lui permettant d'empêcher la condamnation d'hommes et de femmes innocents, et on peut discuter pour savoir si, oui ou non, à l'heure actuelle, ces moyens sont trop faibles ou trop forts. Mais l'idée selon laquelle la protection des

vivre dans un Etat policier ni dans une société à la *Big Brother* ; je n'ai pas non plus envie de porter atteinte à la moindre de nos libertés essentielles. Mais, parce que notre conception de la liberté n'évolue pas au même rythme que le monde réel, ces libertés sont menacées »⁸⁷⁸. Il demeure que pour le New Labour, la sécurité semble l'emporter sur la liberté. Même si cela reste dans des proportions mesurées, les nouveaux travaillistes ont bel et bien œuvré dans le sens d'une pénalisation accrue des manquements aux codes civiques et ont joué sur le réflexe sécuritaire d'une opinion de plus en plus soucieuse d'encadrement social. Les résultats de cette politique sécuritaire sont mitigés : si elle a permis de faire baisser la délinquance de façon globale, les agressions contre les personnes et les crimes les plus violents ont nettement augmenté ; et la délinquance juvénile, loin d'être enrayerée, est elle aussi en hausse. D'où les questionnements, encore actuels, sur la pertinence de la politique travailliste en matière d'ordre et de sécurité.

Les politiques publiques mises en œuvre par Tony Blair, largement reprises et poursuivies par son successeur Gordon Brown, ont donc visé à concrétiser ce que la Troisième voie avait préalablement théorisé. En cela, il a respecté la promesse faite à son arrivée au 10 Downing Street selon laquelle il gouvernerait tel qu'il l'a précédemment annoncé. Son action a été empreinte d'une certaine originalité, mêlant libéralisme et volontarisme social, jeu du marché et régulation étatique, l'important étant « que cela fonctionne ». Si le New Labour, conformément aux ambitions social-démocrates, a poursuivi des objectifs sociaux, sa pratique du pouvoir témoigne aussi d'une incontestable évolution vers un autre modèle. A sa manière, le SPD revenu au pouvoir semble lui avoir emboîté le pas.

« transgresseurs » serait à la base de notre système actuel n'est que balivernes. Et le Premier ministre doit le savoir ». Roy HATTERSLEY, « The Danger in Blair's Balderdash », *The Guardian*, 5 septembre 2005.

⁸⁷⁸ Tony BLAIR, discours à la conférence annuelle du Parti travailliste, septembre 2006.

Chapitre 2 : Le social-libéralisme de Gerhard Schröder

Comme le New Labour l'année précédente, c'est un Parti social-démocrate dont la pensée est en nette évolution qui accède au pouvoir le 27 septembre 1998. Sa pratique politique, dans le cadre de la coalition formée avec les Verts, va concrétiser ce changement d'orientation. Après des débuts difficiles⁸⁷⁹ d'un gouvernement tiraillé entre des options divergentes⁸⁸⁰, la philosophie que les dirigeants entendent donner à leur politique va apparaître beaucoup plus nettement. L'action du Chancelier revêt alors un sens social-libéral, ainsi que le reconnaît l'ensemble des commentateurs. Ceci apparaîtra encore plus clairement lors du deuxième mandat de la coalition dans la mise en œuvre de l'Agenda 2010, ensemble de mesures engagées pour que le pays revienne « en tête du développement économique et social en Europe »⁸⁸¹. Celles-ci visent à assainir les finances de l'Etat, à rendre les systèmes sociaux plus performants à moindre coût et à flexibiliser le marché du travail. Nécessaires, dans un contexte économique et social complètement modifié, à la préservation du « modèle rhénan » selon le Chancelier pour qui « il faut que tout change pour que rien ne change »⁸⁸², ces réformes doivent néanmoins modifier profondément le visage de l'Etat social⁸⁸³ et constituent un « changement de cap »⁸⁸⁴ de la politique social-démocrate allemande.

⁸⁷⁹ Friedhelm HENGSBACH, « Ein verlorenes Jahr ? Die rot- grüne Koalition im konzeptionellen Vakuum » (Une année perdue ? La coalition rose – verte en panne de projet), *Blätter für deutsche und internationale Politik*, Bonn, Pahl-Rugenstein Verlag, vol. 44, 1999, pp. 1444-1449.

⁸⁸⁰ Anne-Marie LE GLOANNEC, « L'impossible rupture de Gerhard Schröder », *Critique internationale*, n° 2, hiver 1999, p. 29.

⁸⁸¹ Gerhard SCHRÖDER, Déclaration gouvernementale devant le parlement fédéral, le 14 mars 2003.

⁸⁸² *Le Nouvel Observateur*, n° 2133, 22-28 septembre 2005.

Pour expliquer puis justifier les réformes qu'il entreprend, le Chancelier ne cesse de répéter que le meilleur moyen de conserver le système social existant est de le corriger.

⁸⁸³ François GUÉRARD, « L'Allemagne en 2003 », in Alfred GROSSER (ed.), *Les pays de l'Union européenne, édition 2004*, la documentation française, 2004.

⁸⁸⁴ Alain HOWILLER, « Un agenda qui compte des blancs », *Documents. Revue des questions allemandes*, n° 4/2004, p. 7.

Section 1 : La libéralisation de l'économie

Gerhard Schröder s'est fait élire en 1998 sur la base d'engagements électoraux que l'on peut qualifier de centristes, notamment en matière d'économie. Le nouveau Chancelier précise d'emblée qu'il ne se considère pas comme un révolutionnaire et n'a pas l'intention de faire évoluer le pays dans la brutalité. Il souligne plutôt la continuité avec le gouvernement précédent d'Helmut Kohl : « Nous ne voulons pas tout changer, mais améliorer beaucoup de choses » dit-il dans sa déclaration inaugurale intitulée « Puisque nous avons confiance en la force de l'Allemagne » le 10 novembre 1998⁸⁸⁵. « Nouveau : Kohl s'appelle désormais Schröder », titrera le mensuel de gauche *Konkret*⁸⁸⁶. Beaucoup de commentateurs, notamment dans la presse allemande, ont critiqué le nouveau gouvernement pour son manque d'audace dans les réformes engagées durant les premiers mois. La relative prudence des mesures envisagées fin 1998, ces dernières faisant de surcroît l'objet de déclarations contradictoires, d'incohérences, d'annonces et de contre-annonces, a pu donner l'impression d'un « non-changement » alors que les dirigeants s'étaient engagés à donner un « nouvel élan » à l'économie allemande⁸⁸⁷. Cette impression relatée par la presse, bien que réelle, est néanmoins en partie trompeuse. La coalition rouge-verte a élaboré dès les premiers temps un certain nombre de projets et a ensuite pris des initiatives dont la teneur a montré que la supposée timidité de cette dernière n'aura été que de courte durée.

En prenant la direction d'un super-ministère de l'Economie et des Finances après la victoire de septembre 1998, Oskar Lafontaine entend alors promouvoir un *policy-mix* qui veut équilibrer une politique de l'offre (aux contours d'ailleurs assez flous) par une politique néo-keynésienne de soutien à la demande et à l'emploi. Le projet de réforme fiscale, dont le premier volet a été voté par le Bundestag en décembre 1998⁸⁸⁸, qui allège l'impôt des ménages, élargit la base imposable en supprimant un grand nombre de « niches

⁸⁸⁵ Henri MÉNUDIER, « Les 20 points du programme gouvernemental », *Documents. Revue des questions allemandes*, n° 5/98, novembre-décembre 1998, p. 45.

⁸⁸⁶ *Konkret*, n°11, novembre 1998. La mise en scène de la couverture de la revue, persiflant le changement de nom d'une barre chocolatée sans que le contenu ait changé en quoi que ce soit, suggère que Gerhard Schröder va poursuivre la politique initiée par le Chancelier conservateur précédent.

⁸⁸⁷ Nicolas MOLL, « C'est ça le nouveau grand départ ? », *Documents, Revue des questions allemandes*, n° 5/98, op.cit., pp. 83-88.

⁸⁸⁸ Henri MÉNUDIER, « L'Allemagne en 1998 », in Alfred GROSSER (ed.), *Les pays d'Europe occidentale édition 1999*, la documentation française, 1999, p. 55.

fiscales » et diminue l'impôt sur les bénéficiaires des sociétés⁸⁸⁹ ainsi que l'augmentation des dépenses budgétaires de 6% vont en ce sens. Si elle prend en considération les revendications de l'aile gauche du SPD et des Verts, cette politique des premières heures est en rupture avec l'impératif de consolidation budgétaire. Elle se double en outre de tentatives dirigistes qui irritent les milieux économiques et financiers : le nouveau ministre de l'Economie et des finances n'a pas hésité à critiquer publiquement la politique monétaire de la Bundesbank, jugée trop restrictive, et à demander une baisse des taux d'intérêt. La démission d'Oskar Lafontaine le 11 mars 1999 et son remplacement par Hans Eichel se traduit par un recentrage de la politique budgétaire et fiscale du gouvernement en direction d'une politique de l'offre, conformément au souhait du Chancelier. Les différents axes du Programme d'Avenir 2000 « en faveur de l'emploi, de la croissance et de la stabilité sociale » présenté par Hans Eichel le 24 juin 1999 ont ainsi une orientation plus libérale. Ce dernier procède à un assainissement budgétaire, l'objectif affiché étant celui d'un déficit fédéral nul en 2006. Sous la désignation de *Sparpaket* sont prévues des mesures d'économie de 30 milliards de marks en 2000 et de 150 milliards programmées sur quatre ans. L'effort est réparti entre tous les ministères, mais celui du Travail et des Affaires sociales est le plus touché par les réductions. Une nouvelle orientation de long terme est donc donnée à la politique budgétaire. Pour Hans Eichel, « c'est le plus gros paquet d'économies réalisé par l'Allemagne depuis cinquante ans »⁸⁹⁰. Si les économies budgétaires ne sont pas selon lui « un but en soi », elles se révèlent indispensables, et il propose ainsi « un véritable programme de salut public »⁸⁹¹. Cette annonce de la compression des dépenses publiques, motivée par la volonté de respecter le Pacte de stabilité et de croissance européen en matière de déficits, rassure les milieux économiques mais provoque quelques tensions au sein de la coalition et du SPD. Le gouvernement fédéral adoucira d'ailleurs quelque peu sa discipline budgétaire au début de son second mandat, alors que la conjoncture économique allemande se dégrade fortement⁸⁹².

⁸⁸⁹ Serge BOIDEVAIX, « Le premier projet de réforme fiscale du gouvernement SPD/Verts », *Documents. Revue des questions allemandes*, n° 5/98, op. cit., pp. 60-66.

⁸⁹⁰ Sylvie GOULARD, « L'Allemagne en 1999 », in Alfred GROSSER (ed.) *Les pays d'Europe occidentale, édition 2000*, la documentation française, août 2000, p. 60.

⁸⁹¹ Hans EICHEL, (entretien), « Economie allemande : les vertus de la rigueur », *Politique internationale*, n° 90, hiver 2000-2001, p. 131.

⁸⁹² Les années 2001 et 2002 sont marquées par une mauvaise situation économique : la croissance est en berne, le chômage repart à la hausse, et les déficits publics augmentent : François GUÉRARD, « L'Allemagne en 2001 » et « l'Allemagne en 2002 », in Alfred GROSSER (dir.), *les pays de l'Union européenne*, éditions 2002 et 2003, août 2002 et août 2003.

L'objectif global de réduction des dépenses réapparaît cependant assez rapidement, le Chancelier suivant en cela les recommandations du Conseil des Sages⁸⁹³ qui préconise dans son mémorandum de novembre 2002⁸⁹⁴ l'assainissement budgétaire et plus généralement le retour à l'orthodoxie de l'économie sociale de marché⁸⁹⁵. Axé sur l'objectif de régulation et de réduction des dépenses sociales de l'Etat, l'Agenda 2010 finalise cette orientation et achève la conversion des sociaux-démocrates à la croyance aux bienfaits de la rigueur.

La politique fiscale des gouvernements Schröder revêt également quelques tonalités libérales, tout en y associant une vision social-démocrate traditionnelle. Gerhard Schröder a réalisé, lors de son premier mandat, une réforme fiscale d'envergure. Le Chancelier, en parvenant à faire voter le texte par le Bundesrat, le 14 juillet 2000, peut se vanter d'avoir réussi là où son prédécesseur avait échoué : « Notre réforme fiscale a été adoptée [...]. Ce jour devrait être mémorable pour l'Allemagne et pour sa réputation dans le monde. C'est un tournant dans notre histoire »⁸⁹⁶, se félicite-t-il. L'objectif de cette réforme est double : relancer la demande par une augmentation du pouvoir d'achat ; faire en sorte que la fiscalité des entreprises n'entrave pas leur compétitivité. Le gouvernement tente ainsi de parvenir à un équilibre entre « une politique fiscale centrée sur la demande et un encouragement à l'offre »⁸⁹⁷. Dans sa conception, la réforme ménage un « subtil

Les spécialistes expliquent ces mauvais résultats économiques par la conjonction de différents facteurs spécifiques : la dépendance particulière de l'Allemagne vis à vis de la conjoncture mondiale, le poids continu de la réunification, l'introduction de l'euro ou encore la crise du bâtiment : François BILGER, Eric RUGRAFF, « Les trois choix de l'économie allemande », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, volume 45, n° 4-2003 ; Robert VON HEUSINGER, Wolfgang UCHATIUS, « Der Mythos vom Abstieg », *Die Zeit*, 15 avril 2004, pp. 25-26 ; Henrik UTERWEDDE, « L'économie allemande. La recherche d'une nouvelle dynamique », *Documents. Revue des questions allemandes*, n° 1/2002, janvier-février-mars 2002, pp. 68-70.

⁸⁹³ Le Conseil des Sages est un organisme chargé d'expertiser l'évolution macro-économique de l'Allemagne et d'aider à la formation du jugement des instances politiques. Dans son rapport de 2002, il constate une série d'entorses à l'orthodoxie du pilotage global et rappelle à son devoir le gouvernement nouvellement réélu. Il est à noter que parmi les cinq Sages qui pointent du doigt les manquements du premier gouvernement Schröder, trois sont sociaux-démocrates. Dans leur rapport d'automne de la même année, les Instituts de conjoncture s'étaient livrés à une critique encore plus vive de la politique économique gouvernementale, incriminant particulièrement le supposé abandon de la politique de rigueur.

⁸⁹⁴ SACHVERSTÄNDIGENRAT, *Zwanzig Punkte für Beschäftigung und Wachstum, Jahresgutachten 2002/2003*, novembre 2002.

⁸⁹⁵ Pour une présentation des conseils, formulés en 20 points, que le Conseil des Sages adresse au gouvernement Schröder : *Regards sur l'économie allemande : Bulletin économique du CIRAC*, n° 59/2002, décembre 2002, pp. 41-43.

⁸⁹⁶ Gerhard SCHRÖDER, (entretien), « Allemagne : l'ambition réformatrice », *Politique internationale*, n° 89, automne 2000, p. 28.

⁸⁹⁷ Ibid, p. 29.

dosage »⁸⁹⁸ entre équité fiscale et approche « libérale ». La loi de réduction des impôts (*Steuersenkungsgesetz*) de juillet 2000 prévoit des allègements fiscaux pour un montant de 30 milliards d'euros, prenant effet en trois étapes (2001, 2003 et 2005) afin d'atténuer le choc pour les finances publiques. Ces réductions touchent à la fois les ménages et les entreprises. Pour les premiers, le gouvernement baisse l'impôt sur le revenu, dans le but de relancer la consommation. Le seuil d'imposition est progressivement majoré pour passer de 12 300 marks à 15 000 en 2005. Et le barème est abaissé aux deux extrémités : le taux minimum, de 25,9% en 1998, passe par étapes à 15% en 2005 et le taux maximum est ramené, sur la même période, de 53% à 42%. Mais son assiette sera élargie, puisqu'il s'appliquera dès un revenu annuel de 102 000 marks au lieu de 115 000. Concrètement, les contribuables verront baisser leurs impôts de l'ordre de 15% en moyenne. La fiscalité des entreprises est elle aussi réformée, pour alléger leurs charges. Comme il l'a fermement rappelé lors d'un conseil des ministres, le Chancelier souhaite mener une politique « qui ne puisse pas être qualifiée d'hostile aux entreprises »⁸⁹⁹. Les PME en seront les principales bénéficiaires. Les sociétés de personnes (c'est-à-dire neuf entreprises sur dix en Allemagne) bénéficient de la même logique de réduction de l'impôt sur le revenu que les personnes physiques. Elles voient leur impôt réduit en proportion de l'impôt sur les bénéfices des professions industrielles et commerciales qu'elles versent à leur commune (la *Gewerbesteuer*), le montant de cette réduction se chiffrant à 12 milliards d'euros en 2005. Elles bénéficient en outre d'un régime fiscal plus avantageux en cas de vente ou de transmission de l'entreprise. Les sociétés de capitaux sont quant à elles désormais assujetties à un taux unique d'impôt sur les sociétés de 25%, alors que le taux était auparavant respectivement de 40% et 30% pour les bénéfices restant dans l'entreprise et les bénéfices distribués. Enfin, à partir du premier janvier 2002, les plus-values des cessions de participations détenues par une société dans une autre sont défiscalisées, ce qui est favorable aux grandes entreprises. Beaucoup ont vu dans cette dernière disposition, « simple « mesurette technique » »⁹⁰⁰, un gage libéral donné au patronat allemand et à la finance internationale. Le volet fiscal de l'Agenda 2010⁹⁰¹ ne modifie qu'à la marge la

⁸⁹⁸ Isabelle BOURGEOIS, « Réforme fiscale allemande : la lente construction des équilibres d'Helmut Kohl à Gerhard Schröder », *Regards sur l'économie allemande, Bulletin économique du CIRAC*, n° 54/2001, décembre 2001, p. 7.

⁸⁹⁹ Gerhard SCHRÖDER, *Ma vie et la politique*, op. cit., p. 85.

⁹⁰⁰ Isabelle BOURGEOIS, « Réforme fiscale allemande... », op. cit., p. 13.

⁹⁰¹ Voir sur ce point Brigitte LESTRADE, « Les réformes sociales en Allemagne : l'Agenda 2010 du gouvernement Schröder », *Note du Cerfa*, n° 9, février 2004, pp. 5-6 et pp. 9-11.

réforme de juillet 2000. Les amendements apportés par la loi du 15 décembre 2003 (*Steueränderungsgesetz*) maintiennent la structure d'ensemble et consistent simplement à modifier le calendrier d'entrée en vigueur des dispositions relatives à l'impôt sur le revenu⁹⁰². La fiscalité des entreprises subit quelques aménagements mineurs : globalement, les mesures adoptées alourdissent quelque peu leur charge, que ce soit par la réduction de l'éventail des abattements ou par la correction de dispositions adoptées en 2000, rendant par exemple le régime des successions d'entreprises moins favorable.

Parallèlement à ces réformes de l'imposition directe, le gouvernement Schröder a donné une dimension écologique à la fiscalité. Répondant aux attentes de la composante verte de la coalition (qui a également obtenu un compromis sur le nucléaire), le Chancelier et son ministre des Finances créent une taxe écologique. La loi votée en mars 1999 vise à accroître les incitations pour le développement de produits satisfaisants sur un plan écologique, favoriser le développement de techniques de production économes en énergie et susciter un comportement plus responsable et attentif aux questions de l'environnement de la part des consommateurs⁹⁰³. Une nouvelle taxe sur la consommation d'énergie est entrée en vigueur en avril 1999⁹⁰⁴. Des majorations des taux interviendront ultérieurement et cette réforme écologique de l'impôt s'achèvera avec une cinquième étape en janvier 2003. Il est à noter que le produit de cette écotaxe est affecté à la baisse des prélèvements sociaux, le taux de cotisation retraite passant de 20,3% en 1998 à 18,5% en 2003, ce qui constitue une sorte de fiscalisation du financement des retraites⁹⁰⁵. Au delà de son bilan⁹⁰⁶,

⁹⁰² Isabelle BOURGEOIS, « Quels choix fiscaux pour l'Allemagne ? », *Regards sur l'économie allemande – Bulletin économique du CIRAC*, n° 65/2004.

⁹⁰³ Joachim VOLZ, « Allemagne : ruptures et continuité », *Revue de l'OFCE*, n°71, octobre 1999, p. 193.

⁹⁰⁴ La taxe sur le litre d'essence a alors été majorée de 6 pfennigs, le litre de mazout a augmenté de 4 pfennigs et le kilowattheure d'électricité de 2 pfennigs ; le taux pour les entreprises étant ramené à 20% du montant de ces taxes : Jérôme VAILLANT, « Les grands chantiers de politique intérieure », *Revue internationale et stratégique*, n° 35, automne 1999, p. 107.

⁹⁰⁵ Hans BRODERSEN, « Economie et fiscalité. Bilan du social-libéralisme allemand », *Allemagne d'aujourd'hui*, n°161, juillet-septembre 2002, p. 34.

Le produit de l'écotaxe est en effet réservé au financement des subventions que verse le budget fédéral aux caisses de retraite, ce qui revient à faire financer une partie des retraites par les contribuables consommateurs d'énergie.

⁹⁰⁶ Le bilan de la coalition rouge-verte est relativement mitigé. Il n'a pas réussi à stimuler la croissance et les déficits publics sont persistants, ceux-ci dépassant pendant les 4 dernières années de la mandature le seuil des 3% imposé par le pacte de stabilité européen. En revanche, les mesures en direction des entreprises semblent avoir été positives puisque la compétitivité de ces dernières s'est nettement améliorée : en 2005, l'Allemagne est redevenue championne du monde des exportations : Cansel KIZILTERE, Camille LOGEAY, « l'économie allemande : bilan 2005, perspectives 2006 », *Notes du Cerfa* n° 35, août 2006 ; *Alternatives Economiques*, n° 239, septembre 2005, p. 28..

la politique économique des gouvernements Schröder et ses « recentrages successifs »⁹⁰⁷ atteste bien du renouvellement des idées et des méthodes dont ont fait preuve les sociaux-démocrates dans ce domaine, le libéralisme y prenant sa place. L'évolution est également patente dans un autre secteur, celui de l'emploi.

Section 2 : La politique de l'emploi : « encourager et exiger »

En arrivant à la tête d'un pays comptant 4,3 millions de chômeurs, Gerhard Schröder a naturellement fait de l'emploi une priorité. Il est d'ailleurs conscient des attentes de la population dans ce domaine quand il dit : « Le gouvernement fédéral est parfaitement conscient que sa victoire aux élections est due essentiellement à l'espoir des électeurs de le voir faire reculer le chômage »⁹⁰⁸. Il s'engage alors à réduire le nombre de chômeurs à 3,5 millions en 2002 et demande, de façon imprudente selon certains, à ce que son gouvernement soit jugé sur les résultats obtenus : « Si nous ne parvenons pas à baisser le chômage de manière significative, alors nous ne méritons pas d'être réélus, et nous ne le serons pas »⁹⁰⁹, déclare-t-il. Le Chancelier entendait réaliser cet objectif au moyen d'une action concertée, inscrite dans la tradition allemande. Il réactive donc dès 1998 le pacte pour l'emploi⁹¹⁰, abandonné par Helmut Kohl en 1996, réunissant représentants syndicaux et patronaux sous l'égide du gouvernement. Après la tenue d'une première réunion au sommet le 7 décembre 1998⁹¹¹, la concertation tripartite s'est cependant rapidement essoufflée, les « blocages corporatistes »⁹¹² étant généralement mis en cause, et les parties prenantes du pacte se sont séparées en janvier 2002 sur un constat d'échec. Le Chancelier

⁹⁰⁷ Isabelle BOURGEOIS, « Années Schröder, les « recentrages » successifs de la politique économique et sociale », *Regards sur l'économie allemande : Bulletin économique du CIRAC*, n° 73/2005.

⁹⁰⁸ Gerhard SCHRÖDER, déclaration gouvernementale devant le Bundestag, 10 novembre 1998.

⁹⁰⁹ Gerhard SCHRÖDER, cité in Brigitte LESTRADE, « Chômage et politique de l'emploi du gouvernement Schröder », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 161, op. cit., p. 38.

⁹¹⁰ Pour une description de la structure du Pacte pour l'emploi mis en place par Gerhard Schröder et un bilan de ce dernier : Werner REUTER, « Etat et relations sociales en Allemagne : le Sisyphe corporatiste », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 168, op. cit., pp. 24-43.

⁹¹¹ Michel REVILLON, « A propos du pacte pour l'emploi (Das Bündnis für Arbeit) », *Documents – Revue des questions allemandes*, n° 2/99, p. 61.

⁹¹² Serge GOUAZE, « Handicaps historiques, blocages corporatistes et institutionnels, résistances des mentalités aux réformes de l'Etat social », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 167, janvier-mars 2004, pp. 10-16.

mit fin définitivement à ce type de rencontre tripartite en mars 2003, après une ultime tentative infructueuse de réactivation⁹¹³.

Cet échec du pacte pour l'emploi, qui annonce pour certains la fin du modèle du partenariat social et de la démocratie de négociation à l'allemande, n'a cependant pas empêché le gouvernement d'exercer une action soutenue en la matière. Les diverses mesures prises pendant les premières années visent différents objectifs souvent complémentaires⁹¹⁴. Certaines sont inspirées par une logique de défense des acquis sociaux et de promotion de justice sociale. La Loi dite de correction, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1999, annule deux mesures du gouvernement Kohl, à savoir l'élargissement de la possibilité de déroger à la réglementation sur le licenciement à toutes les entreprises de moins de 11 salariés (au lieu de 6 précédemment) et le passage des indemnités de congé maladie de 100% à 80% du salaire, qui diminuait la protection sociale des salariés en cas de maladie. Le gouvernement social-démocrate rétablit donc la législation contre le licenciement abusif et l'intégralité du paiement des indemnités de congés maladie ; décisions somme toute attendues de la part de dirigeants de gauche. D'autres mesures visent à la fois à « remettre de l'ordre » dans le marché du travail et à renflouer les caisses des assurances sociales. C'est le cas de la réforme des « petits boulots », c'est-à-dire des emplois à faible rémunération (moins de 325 euros par mois) et précaires (moins de 15 heures par semaine), dont le nombre avait fortement augmenté pendant les années 1990. Parce qu'ils créent de la distorsion entre les salariés et maintiennent un certain nombre d'entre eux dans la précarité, le gouvernement entend les limiter. Jusqu'alors non soumis à cotisation, mais n'ouvrant droit à aucune prestation, ces emplois sont à partir du 1^{er} avril 1999 assujettis aux cotisations retraite et maladie. La réforme du statut des travailleurs indépendants et sa redéfinition distinguant indépendant et pseudo indépendant⁹¹⁵ répond aux mêmes objectifs moraux et financiers .

Trois autres mesures prises sous le premier gouvernement Schröder sont plus particulièrement destinées à la lutte contre le chômage. Avec le programme d'emploi-

⁹¹³ Udo REHFELDT, « La réforme du marché du travail et l'échec du pacte pour l'emploi », *Chronique internationale de l'IREs*, n° 81, mars 2003, p. 46 sq.

⁹¹⁴ Brigitte LESTRADE, « Chômage et politique de l'emploi du gouvernement Schröder », op. cit., pp. 42-58.

⁹¹⁵ Un « pseudo indépendant » est généralement un salarié licencié par son employeur avec la promesse de retenir ses services en tant que sous-traitant. L'ancien employeur économise ainsi les cotisations aux assurances sociales, les primes et autres avantages, alors que le nouveau travailleur indépendant ne bénéficie plus d'aucune protection.

jeunes (*Jugend mit Perspektive* : JUMP), d'inspiration assez similaire à celle du *New Deal* pour les jeunes des travaillistes britanniques, les jeunes chômeurs se voient proposer une formation, initiale ou complémentaire. Mis en place en novembre 1998, ce programme a permis de faire baisser le chômage des jeunes de 13%. L'accent fut ensuite, à partir de 2000, davantage placé sur l'insertion dans la vie active que sur l'octroi d'une qualification : aux offres de qualification s'ajoutent des subventions salariales ainsi que des aides à la mobilité pour les jeunes Allemands de l'Est⁹¹⁶. D'autre part, le Chancelier a réactivé le programme de subvention des bas salaires (Kombilohn) expérimenté depuis 1996 sur quelques projets-pilote. En s'inspirant du projet mis en œuvre à Mayence, il l'a généralisé à tout le territoire. Ce programme, qui s'adresse avant tout aux chômeurs peu qualifiés et aux allocataires de l'aide sociale, doit inciter ces derniers à retrouver un emploi, même si cela n'est pas financièrement beaucoup plus avantageux que la perception de l'allocation chômage ou de l'aide sociale. Afin de rendre la mesure plus attractive, l'aide financière, à laquelle s'ajoute un supplément d'allocation familiale, est directement versée pendant une durée limitée au chômeur qui s'engage dans un emploi faiblement rémunéré, dans l'espoir qu'il y restera même après la fin de l'octroi de cette subvention. La lutte contre le chômage passe également par la rénovation de l'ensemble des instruments et des procédures destinés à la promotion de l'emploi. La loi *Job-Aktiv* (Aktivieren, Qualifizieren, Trainieren, Investieren, Vermitteln) intervient à la fois de façon préventive en amont du chômage et au niveau de la réinsertion du chômeur afin d'écourter au maximum la période d'inactivité. Les mesures envisagées sont diverses : meilleur accompagnement individuel des chômeurs ; encouragement à la formation continue (en subventionnant les entreprises qui incitent leurs salariés à suivre une qualification) ; promotion du travail en intérim ; etc. Cette promotion du travail s'accompagne enfin d'une volonté de protéger davantage les salariés. En témoignent les mesures prises pour protéger les intérêts de certaines catégories de salariés, comme les travailleurs à temps partiel ou les titulaires d'un contrat à durée déterminée, ou encore la réforme de la loi sur la cogestion (Betriebsverfassungsgesetz) qui renforce l'influence des salariés au sein des entreprises.

⁹¹⁶ En 2001, plus de 40 000 jeunes ont ainsi bénéficié d'un emploi subventionné, 80 000 ont suivi des mesures de qualification et près de 6 000 ont profité des aides à la mobilité.

Ces diverses initiatives n'ayant pas donné les résultats escomptés en terme de réduction du chômage⁹¹⁷, Gerhard Schröder et son ministre du Travail Walter Riester décident, à l'approche des élections de septembre 2002, de mettre en œuvre des mesures plus « énergiques » et radicales pour réformer et moderniser le marché du travail. De l'avis de la plupart des experts, celles-ci ont constitué un tournant décisif dans l'Etat social allemand⁹¹⁸ à la fois par leur ampleur, par la marginalisation des acteurs traditionnels dans le processus d'élaboration, les réformes n'ayant pas émergé de la négociation tripartite mais de l'arène politique⁹¹⁹, et par la rupture dans la logique des politiques de l'emploi qu'elles introduisent. Cette réforme, présentée par le Chancelier comme « la plus grande réforme du marché du travail de l'histoire d'après guerre »⁹²⁰, fait éclater les positions partisans et « permet d'en finir avec cette fausse contradiction [...] selon laquelle la flexibilité du marché de l'emploi et justice sociale seraient irréconciliables »⁹²¹. Le chef de la coalition rouge-verte dit vouloir « une réorganisation juste, moderne et efficace du marché du travail. Et non la suppression de tout ordre social qui laisserait en fin de compte les chômeurs sans protection »⁹²². Le projet gouvernemental est ainsi imprégné d'une nouvelle philosophie, que l'on peut résumer par la devise « encourager et exiger »⁹²³, c'est-à-dire soutenir les chômeurs dans leur recherche d'emploi, mais aussi exiger une plus grande implication personnelle. Et il insiste particulièrement sur ce second point : « Il n'y a pas de droit à la paresse dans notre société ! »⁹²⁴ déclare Gerhard Schröder dans un entretien accordé au *Bild*. Ce dernier, comme son homologue britannique, fait reposer sa politique de l'emploi sur le principe de réciprocité, puisqu'il considère que « celui qui peut travailler, mais ne le veut pas, ne peut prétendre à la solidarité »⁹²⁵. La réforme du marché du travail réalisée par les sociaux-démocrates et les verts lors du deuxième mandat prend forme à travers les différentes lois Hartz, du nom du président de la commission chargée de

⁹¹⁷ A la veille de l'élection de septembre 2002, l'Allemagne comptait toujours un peu plus de 4 millions de chômeurs, ce qui la ramenait à un niveau sensiblement identique à celui de 1998.

⁹¹⁸ Pour un point de vue global des réformes du marché en Allemagne et une mise en perspective par rapport au contexte économique et social dans lequel elles ont été conduites : Odile CHAGNY, « Retour sur les réformes du marché du travail en Allemagne », *Revue de l'IREs*, n° 58, 2008.

⁹¹⁹ Olivier GIRAUD, Arnaud LECHEVALIER, « Les réformes Hartz des politiques de l'emploi : instrument ou reflet de la normalisation du marché du travail ? », *Note du Cerfa*, n° 54, avril 2008.

⁹²⁰ Gerhard SCRÖDER, Discours à la conférence du SPD, Berlin, le 18 août 2002.

⁹²¹ Ibidem.

⁹²² Gerhard SCHRÖDER, « Pour l'emploi, réformer le marché du travail », *Les notes de la Fondation Jean Jaurès*, n° 32, op. cit., p. 16.

⁹²³ « Fördern und fordern » (encourager et exiger) sera le mot d'ordre de l'ensemble de l'Agenda 2010, et particulièrement de son volet relatif à la politique de l'emploi.

⁹²⁴ Gerhard SCHRÖDER, *Bild*, 6 avril 2001.

⁹²⁵ Ibidem.

faire des propositions en vue, initialement, de transformer l'administration du travail, d'améliorer et de moderniser les dispositifs de placement des chômeurs⁹²⁶. Les quatre lois votées entre décembre 2002 et décembre 2003 reprennent en grande partie les préconisations, regroupées en treize modules⁹²⁷, formulées par la Commission dans son rapport⁹²⁸ « Des services modernes sur le marché du travail » (*Moderne Dienstleistungen am Arbeitsmarkt*). Son président en résume la teneur de cette manière : « L'effort d'intégration personnelle du chômeur, soutenu et encouragé par l'offre de service et de soutien, sera au centre. Les services offerts – de l'acceptation d'un travail intérimaire et de la participation à une formation qualifiante jusqu'à la reprise d'un emploi – mettent les chômeurs en situation de s'activer eux-mêmes dans le sens de leur objectif d'intégration. En revanche, le système intégré de conseil, de prise en charge et d'assurance matérielle leur permettra de profiter de manières ciblées de ces options »⁹²⁹. La législation présentée par le nouveau ministre de l'Economie et du Travail Wolfgang Clément s'en inspire largement ; le Chancelier avait d'ailleurs promis, avant les élections, de mettre en œuvre « intégralement » les recommandations de la commission d'experts. Elle entraîne des changements profonds aussi bien dans l'organisation et les instruments utilisés que dans les objectifs poursuivis par la politique du marché du travail.

De façon générale, la législation adoptée sous le second gouvernement Schröder transforme le service de l'emploi pour améliorer le placement des chômeurs ; elle réforme le système d'indemnisation du chômage en modifiant le montant des prestations et en durcissant les conditions d'attribution de celles-ci et crée de nouveaux instruments d'incitation et de politique active. Quelques modifications sont également apportées au droit du travail, généralement pour l'assouplir. La loi Hartz I, votée par le Bundestag le 20

⁹²⁶ La « Commission pour la réduction du chômage et la restructuration de l'Office fédéral du Travail » (Kommission zum Abbau der Arbeitslosigkeit und zum Umstrukturierung der Bundesanstalt für Arbeit) est composée de responsables politiques, d'experts, chefs d'entreprises et syndicalistes. Mise en place en mars 2002 au lendemain du scandale des chiffres maquillés par l'Office fédéral du Travail, elle est présidée par Peter Hartz, directeur des ressources humaines chez Volkswagen et proche de Gerhard Schröder. Son rapport a été rendu public le 16 août 2002.

⁹²⁷ Pour une présentation des propositions de la Commission Hartz et de ces 13 modules : Marie-Hélène PAUTRAT, « Commission Hartz : missions et recommandations », *Regards sur l'économie allemande*, n° 59/2002, pp. 15-18.

Selon leurs auteurs, ces propositions, si elles sont respectées, doivent permettre de réduire le chômage de moitié en trois ans.

⁹²⁸ Ce rapport a fait l'objet le 18 août 2002 d'une résolution du bureau national du SPD, dans laquelle les préconisations de la Commission Hartz sont largement approuvées : « Résolution du bureau national du SPD sur le rapport de la Commission Hartz », cité in *Notes de la Fondation Jean Jaurès*, n° 32, op. cit., pp. 81-99.

⁹²⁹ Peter HARTZ, cité in Brigitte LESTRADE, « Les lois Hartz : la réforme du marché du travail du gouvernement Schröder », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 168, op. cit., p. 45.

décembre 2002 et entrée en vigueur pour la plupart des dispositions le 1^{er} janvier 2003, crée sur l'ensemble du territoire des agences de services du personnel (Personal Service Agenturen : PSA) auprès des agences pour l'emploi. Ces PSA sont des agences d'intérim privées créées par des contrats passés sur appel d'offre avec des entreprises de travail temporaire déjà existantes. Elles sont chargées de mettre les chômeurs que leur enverront les agences pour l'emploi à la disposition des entreprises. Ces intérimaires recrutés par les PSA bénéficient pour l'essentiel des conditions de travail en vigueur dans l'entreprise cliente, y compris des conditions salariales⁹³⁰. Chaque PSA est, quant à elle, rémunérée en fonction de ses résultats : moins le chômeur reste salarié de la PSA, plus celle-ci est rémunérée ; l'objectif final étant que le chômeur soit embauché en contrat à durée indéterminée (CDI) par une entreprise cliente. Le gouvernement a donc vu dans l'intérim un moyen de réduire le chômage et a pour cela procédé à une déréglementation du travail temporaire. La loi sur la cession de salariés (Arbeitnehmerüberlassungsgesetz) est modifiée pour supprimer l'essentiel des restrictions relatives au travail intérimaire (suppression de la durée maximale de 24 mois, de l'interdiction dite de synchronisation⁹³¹, du délai de carence de trois mois entre deux missions, de l'interdiction de réembauche auxquelles s'ajoute l'abandon partiel de l'interdiction de l'intérim dans le secteur du bâtiment). L'intérim, dont le caractère précaire est encore accentué, devient ainsi pour les sociaux-démocrates un outil d'insertion. La première loi Hartz durcit également la réglementation relative à l'indemnisation des chômeurs afin de rendre ces derniers plus « réactifs ». Désormais, les chômeurs – même potentiels – doivent informer les agences pour l'emploi (transformées en avril 2003 en Job Center) de leur situation dès réception de la notification de licenciement, donc avant même le début du chômage. Surtout, les exigences de mobilité géographique et d'acceptation d'un emploi de niveau et de rémunération inférieurs sont renforcées. Dès le quatrième mois de chômage, les chômeurs sans liens familiaux sont tenus d'accepter un emploi sur l'ensemble du territoire. Les critères pour déterminer le caractère acceptable ou non d'un emploi sont devenus plus sévères et c'est en outre dorénavant au chômeur de prouver qu'une offre d'emploi est inacceptable. Dans le cas contraire, s'il ne parvient pas à démontrer le caractère inacceptable de l'emploi refusé, il

⁹³⁰ Une convention collective signée entre l'agence d'intérim et une association d'employeurs peut cependant prévoir des niveaux de rémunération différents. En outre, le salaire d'embauche d'un ancien chômeur peut être, pendant une durée maximale de 6 semaines, inférieur au salaire conventionnel et peut se limiter (sans aller en deçà) au montant de l'allocation chômage précédemment perçue.

⁹³¹ La durée du contrat de travail avec l'entreprise d'intérim ne devait pas correspondre à celle de la mission dans l'entreprise d'accueil.

subit une sanction et ses allocations seront temporairement bloquées. En revanche, afin d'inciter les chômeurs de plus de 50 ans à reprendre un travail, même moins rémunéré, un complément de rémunérations couvrant la moitié de la différence avec le dernier salaire perçu leur est versé. Et pour inciter les entreprises à embaucher cette même catégorie de chômeurs, ces dernières ne versent plus de cotisations aux assurances chômage pour les salariés de ce groupe d'âge et peuvent les recruter en contrat à durée déterminée (CDD) sans aucune restriction. Enfin, pour permettre aux chômeurs de se prendre en charge eux-mêmes, ils peuvent bénéficier de « bons de formation » afin de suivre une formation professionnelle continue ou construire une reconversion.

La loi Hartz II, elle aussi adoptée en décembre 2002, met en place quant à elle un certain nombre de mesures incitatives et crée de nouveaux dispositifs d'emplois aidés. L'un d'eux vise à inciter les chômeurs à se lancer dans le développement de leur propre entreprise. Ceux qui se mettent à leur compte et créent une micro-entreprise individuelle (dénommée Ich-AG) ou familiale (Familien-AG) reçoivent pendant trois ans des subventions, dégressives dans le temps⁹³², si leur revenu est inférieur à 25 000 euros. Ce dispositif d'aide à l'indépendance, ciblant les bénéficiaires des allocations de l'assurance ou assistance chômage, s'accompagne de la suppression de la législation précédente visant à réglementer davantage le statut d'indépendant⁹³³. D'autre part, le travail, et notamment le travail à temps réduit, est favorisé par la révision de la législation sur les « petits boulots ». Le seuil de rémunération de ces emplois qualifiés de « négligeables » est porté de 325 à 400 euros et le plafonnement des horaires est supprimé. Pour ces « mini-jobs », le salarié est exonéré d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales ; l'employeur paie une somme forfaitaire de 25% du salaire. Une zone de modulation dans laquelle les cotisations sociales s'accroissent de façon régulière est créée pour les rémunérations comprises entre 400 et 800 euros, les « midi-jobs » : le salarié cotise alors aux assurances sociales et paie des impôts en fonction du niveau de sa rémunération. Il s'agit ici d'inciter les chômeurs et les inactifs à reprendre une activité salariale, en l'occurrence à temps partiel, via des allègements de cotisations sociales salariés.

⁹³² La subvention est de 600 euros par mois la première année, 360 euros la deuxième et de 240 euros la troisième année.

⁹³³ Voir supra.

A côté de ces mesures de flexibilisation du marché du travail et d'incitation à l'emploi pour les chômeurs, le gouvernement a aussi réformé les services de l'administration du travail. C'est l'objet de la loi Hartz III, du 30 décembre 2003, qui procède à une réorganisation de l'Office fédéral pour l'emploi, (Bundesanstalt für Arbeit), renommé Agence fédérale pour le travail (Bundesagentur für Arbeit). Celle-ci est dotée de structures de direction renouvelées et reçoit pour mission de s'orienter davantage vers les tâches de placement des chômeurs, ce qui symbolise l'approche différente du traitement du chômage. La réforme met en place une gestion par objectifs et accorde plus de responsabilités aux agences locales, qui se transforment en centres d'accueil. Ces nouveaux Jobs Centers⁹³⁴ cumulent selon le principe du guichet unique les fonctions de paiement des indemnités, de placement et de conseil aux chômeurs. Toutes les personnes âgées de 15 à 65 ans capables d'exercer une activité professionnelle sont désormais rattachées à un Job Center, dont le rôle en matière de placement est particulièrement mis en avant. Pour renforcer l'efficacité dans ce domaine, il est prévu d'améliorer le ratio chômeurs/agent et de parvenir en 2005 à un maximum de 75 chômeurs rattachés à un agent « manager de dossiers ». Simultanément, les conditions d'accès à l'allocation chômage sont durcies : il faut désormais pouvoir attester d'une période d'emploi de douze mois au cours des deux, et non plus des trois, dernières années pour avoir droit à l'allocation. D'autre part, l'attractivité du principal dispositif de l'emploi aidé, à savoir les mesures de création d'emploi (Arbeitsbeschaffungsmaßnahmen : ABM), est réduite, ces dernières étant dépouillées de plusieurs avantages. Ces différentes mesures prévues par la loi Hartz III ont été appliquées à partir du 1^{er} janvier 2004. Cette date est également celle d'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation assouplissant la loi sur le licenciement. Revenant sur sa décision de 1999, avec l'objectif affiché de promouvoir l'emploi et donc de réduire les freins à l'embauche, le gouvernement relève de 5 à 10 salariés le seuil à partir duquel s'applique la protection contre le licenciement abusif⁹³⁵.

Si ces premières étapes de la réforme du marché du travail, bien qu'importantes, ont suscité assez peu de réactions et ont fini par être acceptées par les syndicats⁹³⁶, tel n'est

⁹³⁴ On remarquera ici la similitude avec les structures mises en place par les travaillistes au Royaume-Uni.

⁹³⁵ La définition des critères de sélection sociale qui guident la procédure de licenciement pour motifs économiques est également modifiée par la loi. Les critères sociaux pour le choix des salariés susceptibles de faire l'objet d'un licenciement, auparavant interprétés de façon assez souple, sont désormais strictement définis.

⁹³⁶ Udo REHFELDT, « Allemagne : une réforme radicale du marché de l'emploi avec consentement syndical », *Chronique internationale de l'IRES*, n°78, septembre 2002.

pas le cas de la dernière, la loi Hartz IV. Mesure phare de l'Agenda 2010, la loi Hartz IV⁹³⁷ incarne un changement de paradigme qu'une grande partie de la population a du mal à accepter. Elle introduit une rupture majeure en matière d'indemnisation du chômage et transforme les liens entre politique passive et politique active de l'emploi, entre l'indemnisation et les mesures d'intégration. Il lui est notamment reproché de vouloir faire des économies au détriment des chômeurs et des plus précaires. La nouvelle législation modifie en effet en profondeur le système d'indemnisation du chômage⁹³⁸. D'une part, la durée de versement de l'allocation chômage, rebaptisée *Arbeitslosengeld I*, est ramenée à 12 mois pour les moins de 55 ans et à 18 mois (au lieu de 32) pour les chômeurs plus âgés. Par ailleurs, avec la fusion de l'assistance chômage et de l'aide sociale, les chômeurs de longue durée perçoivent désormais, comme tous les bénéficiaires de l'aide sociale aptes au travail, un revenu minimum forfaitaire appelé *Arbeitslosengeld II* dont le montant est proche de celui de l'ancienne aide sociale. Cette allocation chômage II, censée couvrir les besoins du minimum vital, ne prend pas en considération le revenu antérieur (contrairement à l'assistance chômage antérieure) et consiste en une somme forfaitaire calculée en fonction de la situation familiale et tenant compte des revenus du conjoint et du patrimoine⁹³⁹. S'alignant en grande partie sur les règles de l'aide sociale, la nouvelle prestation se révèle de fait bien souvent moins intéressante pour les chômeurs de longue durée. Est prévu pour cette raison l'octroi d'un complément pendant les deux années après la perte des droits à l'allocation chômage I (plafonnée à 160 euros par mois la première année, 80 euros pendant la seconde année). Elle implique en outre de la part du bénéficiaire une recherche active d'emploi, les conditions d'acceptabilité d'un emploi étant particulièrement durcies par rapport à l'ancienne allocation d'assistance chômage. Toute offre d'emploi, y compris avec une rémunération en deçà des conventions collectives, est désormais considérée comme acceptable (*zumuthar*) dès lors qu'elle n'est pas « contraire

⁹³⁷ Brigitte LESTRADE, « Hartz IV - Une réforme contestée », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 175, janvier-mars 2006, pp. 33-48.

⁹³⁸ Le système qui existait avant la loi Hartz IV était le suivant. Les chômeurs et les personnes inaptes au travail bénéficiaient selon le cas d'un des trois revenus de substitution. L'allocation chômage (*Arbeitslosengeld*) était versée à tous les salariés ayant perdu leur emploi pendant une durée, variable selon l'âge et l'ancienneté, pouvant aller jusqu'à 36 mois. Financée par l'assurance chômage, elle atteignait environ les deux-tiers du salaire précédent. Après l'épuisement des droits à l'allocation chômage, le demandeur d'emploi percevait l'assistance chômage (*Arbeitslosenhilfe*). Financée par l'impôt au niveau fédéral, son niveau était également fonction du dernier salaire perçu et atteignait environ la moitié de celui-ci. L'aide sociale (*Sozialhilfe*) était quant à elle versée par les communes aux personnes sans ressources. D'un montant faible, elle était complétée par diverses aides complémentaires.

⁹³⁹ A cette somme s'ajoute la prise en charge des coûts du logement (jusqu'à concurrence du plafond des loyers) et du chauffage.

aux bonnes mœurs ». Entrent par exemple dans la catégorie des emplois acceptables les fameux « euro-jobs » ou « jobs à 1 euro » introduits comme dispositifs d'insertion dans le secteur non marchand. Ces activités d'utilité publique, d'une durée limitée à 6-9mois, qui ne sont pas considérées juridiquement comme des emplois et ne font théoriquement pas concurrence au premier marché du travail, sont proposées aux bénéficiaires de l'allocation chômage par les Job Center et sont rémunérés 1 euro de l'heure. Le refus d'une offre de travail acceptable (y compris donc un emploi à 1 euro) est sanctionné : l'allocation est réduite de 30% pendant trois mois lors d'un premier refus et de 60% en cas de refus répétés, les services de l'assistance sociale pouvant alors dans certains cas décider de l'attribution de prestations en nature sous forme de bons d'achats de produits de première nécessité. L'instauration de la nouvelle protection sociale de base est donc accompagnée de contraintes supplémentaires pour les chômeurs et d'une pression accrue sur ces derniers, ce qui laisse à penser que désormais, dans le diptyque social-démocrate, « exiger l'emporte sur aider »⁹⁴⁰.

Malgré les intentions affichées par le gouvernement de conjuguer responsabilisation des chômeurs avec sécurité et prévention des parcours, il semble plutôt que la stratégie d'activation mise en œuvre (qui s'inspire des stratégies d'activation britanniques)⁹⁴¹ privilégie le premier volet au détriment du second. Cette réforme du marché du travail a suscité de nombreuses protestations Outre-Rhin. Elle a provoqué les craintes non seulement des chômeurs mais aussi des salariés, inquiets de voir leur situation se dégrader du fait des différentes mesures engagées. La loi Hartz IV, qualifiée par les syndicats « d'appauvrissement légalisé »⁹⁴², a fait descendre plusieurs milliers de personnes dans la rue. Les réformes ont en outre laissé sceptiques bon nombre d'observateurs, ceux-ci émettant des doutes quant à leur capacité à régler les problèmes structurels du marché du travail allemand⁹⁴³. Certaines mesures furent d'ailleurs amendées après 2005 par le gouvernement de grande coalition⁹⁴⁴. Au sein de cette dernière, le SPD se fait dorénavant le promoteur d'une autre mesure, cette fois à caractère social, à savoir

⁹⁴⁰ Mechtild VEIL, « Allemagne – Les lois Hartz, plus qu'une réforme du marché du travail ? », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 92, janvier 2005.

⁹⁴¹ Ibidem.

⁹⁴² Jean-Paul PICAPER, « Angela Merkel : l'épreuve de vérité », *Politique internationale*, n° 113, automne 2006, p. 280.

⁹⁴³ Vont par exemple en ce sens : Werner EICHHORST, Ulrich WALWEI, « Le marché du travail allemand à l'épreuve du chômage de masse », *Note du Cerfa*, n° 19, février 2005.

⁹⁴⁴ Hermann SCHERL, Susanne NOLL, « La grande coalition et le marché du travail en Allemagne », in Claire DEMESMAY, Hans STARK (eds.), *Radioscopies de l'Allemagne 2008*, IFRI, 2008, pp. 27-37.

l'instauration d'un salaire minimum légal. Il s'oppose sur ce point à la CDU⁹⁴⁵, hostile à cette mesure⁹⁴⁶ réclamée depuis plusieurs années par les syndicats et la gauche du SPD. Les sociaux-démocrates entendent de cette façon lutter contre l'accroissement des inégalités salariales et contre les effets du développement d'un segment à bas salaire engendré par les lois Hartz⁹⁴⁷, notamment la multiplication des travailleurs pauvres.

Section 3 : Vers une individualisation de la protection sociale ?

L'Agenda 2010 comprend également la réforme des assurances sociales, à savoir du système des retraites et de l'assurance maladie. Il poursuit les mutations déjà engagées lors du premier mandat de Gerhard Schröder, tant dans le domaine des retraites que du système de santé. Face aux problèmes rencontrés par ces deux régimes, notamment pour leur financement, le gouvernement rouge-vert a en effet engagé une modification profonde du système de protection sociale, marquant par là une véritable transformation de l'Etat providence.

Paragraphe 1 : La réforme des retraites : de la répartition à la capitalisation

Lorsqu'elle arrive au pouvoir en 1998, la coalition SPD/Verts est confrontée, comme le sont d'ailleurs les autres dirigeants européens, au problème du financement des retraites. L'évolution démographique, le développement des préretraites et la montée du chômage, entre autres, ont fortement entamé le système d'assurance vieillesse allemand

⁹⁴⁵ Michèle WEINACHTER, « La situation économique et sociale en Allemagne un an avant les élections. Bilan et perspectives », *Note du Cerfa*, n° 56, octobre 2008, pp. 13-14.

⁹⁴⁶ La Chancelière a néanmoins fait quelques concessions. Après le secteur du bâtiment, celui de la poste a bénéficié en décembre 2007 de l'introduction d'un salaire minimum (9,50 euros). Et un accord de juillet 2008 pourrait permettre l'extension des salaires minimum à d'autres branches. Mais la CDU reste néanmoins opposée à l'instauration d'un SMIC généralisé.

⁹⁴⁷ Odile CHAGNY, « Les réformes du marché du travail en Allemagne », *La revue de l'IRES*, n° 48, 2005/2, pp. 23 sq.

fondé sur la répartition⁹⁴⁸. La première initiative du nouveau Chancelier pour moderniser le système a été, en janvier 1999, d'annuler des mesures décidées par le gouvernement précédent. Il revient ainsi sur l'incorporation d'un « coefficient d'espérance de vie » dans la formule d'ajustement des retraites qui aurait fait baisser le taux de remplacement (le montant des retraites) de 70% à 64% du salaire de référence, ainsi que sur la fusion des deux modèles de pension d'invalidité existants⁹⁴⁹. Parallèlement, pour réduire la pression à la hausse des cotisations, il décide d'affecter le produit de la nouvelle taxe sur l'énergie aux subventions publiques des caisses de retraites.

Les principales innovations interviendront surtout en 2001, avec la réforme « Riester », du nom de son principal concepteur, le ministre du Travail du premier gouvernement Schröder. La réforme, comportant deux volets, modifie le système d'assurance retraite légale par répartition (par la loi de réforme du régime légal d'assurance vieillesse⁹⁵⁰ entrée en vigueur en juillet 2001) et introduit un régime de retraite par capitalisation (le Kapitaldeckungsverfahren, adopté en janvier 2002 après avoir été d'abord rejeté par le Bundesrat). Pour Gerhard Schröder, « il fallait établir un nouvel équilibre entre la solidarité, qui était et reste le principe des systèmes d'assurance sociale, et la responsabilité individuelle. Avant de solliciter la solidarité de l'Etat social, il faut que chaque membre de la société apporte d'abord, pour lui-même et pour sa famille, ce qui est objectivement possible dans son cas »⁹⁵¹. La réforme supprime progressivement toutes les mesures qui permettaient un départ à la retraite avant l'âge légal et généralise donc l'entrée en retraite à 65 ans. Elle vise aussi à diminuer le montant des retraites. Pour cela, la revalorisation annuelle se fait désormais par rapport au salaire brut (et ne tient en outre pas compte de l'augmentation de la prévoyance individuelle) ; et un nouveau mode de calcul est utilisé pour déterminer le taux de remplacement. De la sorte, de 70% du salaire de référence après 45 ans de cotisation, le montant des retraites sera ramené à terme à 67%. La diminution de la pension de réversion (qui passe de 60 à 55% de la pension du conjoint décédé) va dans le même sens⁹⁵². D'un autre côté, pour améliorer la situation des personnes âgées dont la retraite est très faible, une retraite de base (Grundsicherung) est

⁹⁴⁸ Le système allemand des retraites repose en fait sur trois piliers : l'assurance retraite légale, la prévoyance d'entreprise volontaire et la prévoyance individuelle.

⁹⁴⁹ Hans BRODERSEN, « La réforme des retraites », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 161, op. cit., p. 64.

⁹⁵⁰ Il s'agit de l'Altersvermögensergänzungsgesetz.

⁹⁵¹ Gerhard SCHRÖDER, *Ma vie et la politique*, op. cit., p. 198.

⁹⁵² Mechthild VEIL, « La réforme des retraites de 2001 : réduction de la répartition, un pas vers la capitalisation », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 69, mars 2001.

instaurée pour toutes les personnes de plus de 65 ans. Fixée suivant les normes de l'aide sociale, elle est versée en fonction des besoins de la personne et non en fonction des cotisations versées pendant la vie active.

L'autre innovation majeure de la réforme est l'introduction, ou plutôt le renforcement, de la prévoyance volontaire, individuelle ou d'entreprise, dans le cadre de dispositif en capitalisation. Sont instaurés des plans d'épargne retraite complémentaire par capitalisation, à l'initiative des individus, des entreprises ou des branches. Les salariés auront la possibilité d'y verser une fraction de leur salaire brut de l'année précédente, égale à 0,5% en 2002 puis à 4% en 2008. Destinée à compenser les réductions des pensions dans le système par répartition, la prévoyance individuelle doit être développée. Le gouvernement crée donc des incitations financières et subventionne à hauteur de 10 milliards d'euros environ par an. Ces « aides Riester », qui s'adressent aux personnes ayant cotisé au régime obligatoire de retraite, prennent la forme de prestations forfaitaires ou d'avantages fiscaux et doivent permettre de constituer un capital privé constituant une rente complémentaire. Dans le deuxième pilier, les aides complètent les dispositifs d'entreprise existants. Désormais, chaque salarié dispose, indépendamment de l'existence d'un régime volontaire financé par l'employeur, d'un droit à l'épargne salariale, c'est-à-dire à la « conversion » de certains éléments du salaire en épargne retraite et à l'institution de fonds de pension⁹⁵³. Contrairement à l'objectif initial du gouvernement, cette forme d'épargne en entreprise a eu davantage de succès auprès des salariés que les dispositifs de subvention de prévoyance individuelle relevant du troisième pilier⁹⁵⁴. Tout en maintenant la place prépondérante du régime obligatoire et, à travers lui, le système assurantiel par répartition, la réforme Riester, en insufflant une part plus importante de capitalisation, a « modifié le dosage des différentes sources d'épargne-vieillesse »⁹⁵⁵. Elle signale ainsi un changement de cap dans la protection vieillesse. Avec la réduction des prestations au sein de l'assurance retraite légale et la promotion de la prévoyance individuelle, l'objectif de stabilisation des cotisations semble prendre le pas sur l'idéal de la retraite comme élément

⁹⁵³ Pour des précisions sur les modes d'organisation et de mise en place de ces dispositifs d'épargne salariale, voir Mechthild VEIL, « La réforme des retraites, premiers pas, débats, interrogations, *Chronique internationale de l'IRE*, n° 82, mai 2003, pp. 8-9.

⁹⁵⁴ Deux ans après la mise en œuvre de la réforme, seuls 4 millions sur les 31 millions d'Allemands pouvant en bénéficier avaient contracté un plan d'épargne retraite individuel bénéficiant d'aides publiques. On est donc loin des 8 ou 10 millions qu'attendait le gouvernement.

⁹⁵⁵ Gilles LEROUX, « Le point sur les retraites », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, tome 34, 4/2002, octobre-décembre 2002, p. 507.

de garantie du niveau de vie⁹⁵⁶. Cette évolution est à l'origine des critiques prononcées à l'encontre de la « formule » Riester. Les syndicats ont en effet alors dénoncé l'abandon (partiel) du système assurantiel bismarckien garant d'une certaine solidarité. Ils estiment en outre que la capitalisation ouvre la voie à une libéralisation qui risque de déboucher sur l'instauration d'un système à deux vitesses dans lequel seules les personnes ayant les moyens de se constituer une épargne privée pourront bénéficier d'une retraite décente. Ils reprochent enfin aux mesures engagées de se faire au détriment des seuls salariés : de fait, la prévoyance individuelle rompt partiellement avec le principe de financement paritaire, les employeurs n'étant pas dans ce cas mis à contribution.

Le mouvement engagé avec la réforme de 2001 s'est ensuite poursuivi dans le cadre de l'Agenda 2010. En décembre 2003, toujours afin de combler le déficit des caisses de retraite et de stabiliser le niveau des cotisations, le gouvernement a fait adopter un « programme d'urgence » qui impose d'importants sacrifices aux retraités : les retraites seront gelées en 2004 ; le versement des pensions aux nouveaux retraités est repoussé du début à la fin du mois ; et tous sont désormais soumis au taux maximum de cotisation au régime d'assurance dépendance⁹⁵⁷. A côté de ces mesures ponctuelles, le gouvernement poursuit ses objectifs d'ensemble. La baisse du niveau des retraites et la maîtrise de la hausse du taux de cotisation sont ainsi toujours recherchées. La loi sur la soutenabilité de l'assurance retraite y contribue puisqu'elle prévoit que le calcul des retraites intégrera dorénavant un nouveau facteur, dit « de soutenabilité à déterminante démographique », c'est-à-dire la relation entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités. La baisse de ce ratio au cours des prochaines années devrait avoir des effets sensibles sur le taux de remplacement du régime légal. Les conditions d'accès aux prestations deviennent également plus restrictives pour certaines catégories de personnes : l'âge minimum auquel un chômeur ou un bénéficiaire des mesures de temps partiel peut prétendre à la liquidation de ses droits à la retraite passe de 60 à 63 ans. En revanche, alors que le ministre de l'Economie et du Travail Wolfgang Clément avait déclaré en juin 2003 qu'il faudrait bien, à long terme, augmenter d'au moins cinq ans la durée du travail à l'échelle d'une vie⁹⁵⁸, le

⁹⁵⁶ Mechthild VEIL, « La réforme des retraites de 2001... », op. cit.,

⁹⁵⁷ Stéphanie WAHL, « 2003 : des réformes, mais pas encore la fin de l'immobilisme », *Regard sur l'économie allemande – Bulletin économique du CIRAC*, n° 65/2004, mars 2004, p. 7.

⁹⁵⁸ Gilles LEROUX, « Les réformes sociales des gouvernements Schröder », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, tome 35, n° 4, octobre-décembre 2003, p. 456.

gouvernement a finalement renoncé à appliquer la proposition de la commission Rürup⁹⁵⁹ de faire passer l'âge légal de la retraite à 67 ans⁹⁶⁰. La réforme du système des retraites et la refonte de leur financement restent néanmoins fondées sur une participation financière accrue des assurés et sur des conditions d'octroi plus restrictives des prestations, dont le montant est également réduit. Ces mêmes principes sous-tendent la réforme de l'assurance maladie.

Paragraphe 2 : La réforme de l'assurance maladie

Troisième chantier prioritaire du Chancelier en 1998 après les réformes de la fiscalité et de l'assurance-vieillesse, la transformation du système de soins est menée par Ulla Schmidt. Sa prédécesseur au ministère de la Santé, l'écologiste Andrea Fischer, qui souhaitait limiter les dépenses des caisses en s'attaquant aux structures du système, s'était heurtée à l'opposition des acteurs de l'offre (médecins, représentants de l'industrie pharmaceutique). La nomination de la social-démocrate Ulla Schmidt en janvier 2002 apparaît alors comme une volonté d'apaisement de la part de Gerhard Schröder⁹⁶¹. Les principales mesures ont donc été prises au cours du second mandat. Dans son discours de présentation de l'Agenda 2010, en mars 2003, le Chancelier annonce les grandes lignes de la future réforme du système de santé. Comme pour les retraites, l'objectif est de diminuer les taux de cotisation pour les ramener à un niveau inférieur à 13%. En contrepartie, le gouvernement entend augmenter la participation individuelle des patients⁹⁶² et financer en dehors de l'assurance maladie certaines prestations. Les mesures annoncées portent donc essentiellement sur le financement de l'assurance maladie ; les mesures structurelles et l'objectif d'amélioration du fonctionnement du système de santé qui était au cœur du projet du ministère fédéral de la Santé présenté en février 2003⁹⁶³ semblent être quelque peu

⁹⁵⁹ Fin 2002, le ministre de la Santé et des Affaires sociales a mis en place une commission d'experts sur le financement de long terme des systèmes de sécurité sociale. Elle est présidée par l'économiste Bert Rürup qui est aussi à la tête du conseil des experts de l'assurance retraite.

⁹⁶⁰ Cette décision sera prise, en mars 2007, par le gouvernement d'Angela Merkel. On notera qu'elle a fait l'objet d'un consensus entre les deux partis de la coalition.

⁹⁶¹ Gilles LEROUX, « Politique de santé : la mauvaise stratégie du Chancelier Schröder », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 161, op. cit., pp. 73-85.

⁹⁶² Il réalise ainsi un tournant majeur de sa politique, puisque l'une des premières mesures du nouveau gouvernement Schröder en 1998 avait été d'annuler des mesures du gouvernement Kohl concernant le déremboursement de certains soins et prestations.

⁹⁶³ Patrick HASSENTEUFEL, « Allemagne : vers une double réforme du système de santé ? », op. cit., pp. 17-21.

délaissés. La « loi de modernisation du système de santé » (Gesundheitsystem – Modernisierungs – Gesetz) adoptée définitivement en octobre 2003 reprend dans ses grandes lignes les annonces faites par le Chancelier six mois auparavant. Mises à part quelques mesures destinées à améliorer l'efficacité du système de santé – comme la création d'une carte de sécurité sociale électronique ou le développement du système du « médecin de famille » grâce à une réduction de la participation financière pour les patients renonçant au « nomadisme médical » – le texte vise surtout à réduire simultanément les dépenses et les cotisations⁹⁶⁴. La participation financière des patients est augmentée. Un ticket modérateur, d'un montant forfaitaire de 10 euros par trimestre pour les consultations médicales (généralistes ou dentaires) et de 10 euros par jour d'hospitalisation ou pour une consultation chez un spécialiste, est instauré. La somme des tickets modérateurs est toutefois plafonnée à 2% du revenu des assurés. La participation exigée pour tout achat de médicaments est également augmentée. La liste des prestations couvertes par l'assurance maladie est corrigée et certaines (comme l'optique ou les prothèses dentaires) doivent désormais être couvertes par une assurance complémentaire contractée par chaque patient auprès des compagnies privées ou des caisses d'assurance. De la même façon, un certain nombre de médicaments (notamment ceux ne nécessitant pas d'ordonnance) ne seront plus remboursés. Le gouvernement procède également à une fiscalisation des dépenses de santé : un certain nombre de prestations n'est plus financé par l'assurance maladie, mais par l'impôt : la taxe sur le tabac par exemple a été augmentée dans ce but. Enfin, il est mis fin au financement paritaire des indemnités maladie et celles-ci sont désormais à la charge des seuls salariés, ces derniers devant se prémunir eux-mêmes contre le risque de la perte de rémunération en cas de maladie.

Outre le fait qu'elle repose sur une baisse du niveau de protection, la réforme a pu dès lors paraître inéquitable aux yeux de certains. Les patients sont en effet les principaux contributeurs de cette réforme dont ils auront à supporter près de 90% du poids financier⁹⁶⁵, tandis que les autres acteurs du système de santé (médecins ou laboratoires pharmaceutiques) semblent moins touchés. Beaucoup s'attendaient sans doute à une autre

Le texte indique que l'objectif du ministère est d'améliorer la qualité des soins et de renforcer l'efficacité du système. Pour y parvenir, il est notamment prévu d'accroître la concurrence entre les acteurs, à différents niveaux. Sont envisagées : la fin du monopole des unions de médecins de caisse dans la couverture des soins ambulatoires ; la libéralisation du marché pharmaceutique pour la délivrance des médicaments et pour les prix ; la mise en concurrence des différents types de caisses.

⁹⁶⁴ François GUÉRARD, « L'Allemagne en 2003 », op. cit., p. 91.

⁹⁶⁵ Benoît ROMAIN, *Le pari du Chancelier Schröder*, Fondation Jean Jaurès, juillet 2004, p. 11.

répartition des efforts de la part d'un gouvernement social-démocrate. Le fait que l'opposition à ce projet émane davantage des rangs de la gauche (et du parti lui-même) que de ceux de l'opposition est d'ailleurs révélateur du changement d'orientation dans la politique social-démocrate.

L'action politique de Gerhard Schröder est donc marquée par un certain nombre de réformes dont on ne peut nier l'importance et le caractère novateur. Celles-ci ont été diversement perçues et interprétées. Tout en reconnaissant que le Chancelier social-démocrate « a eu le courage d'affronter le changement »⁹⁶⁶, certains considèrent qu'il est encore resté trop prudent dans la modernisation et la transformation du pays. Pour d'autres, il est au contraire allé trop loin dans la remise en cause du système existant. Gerhard Schröder a, quant à lui, répété que ses réformes étaient « absolument nécessaires »⁹⁶⁷ à la préservation du modèle économique et social allemand. Légitimes ou non, les politiques engagées témoignent de la mise en œuvre d'un social-libéralisme qui rompt partiellement avec l'option social-démocrate traditionnelle. Et même si le SPD a ensuite quelque peu infléchi son projet, en annonçant notamment dans son programme électoral de 2005 une atténuation sensible des mesures de l'Agenda 2010 (de la loi Hartz IV en particulier)⁹⁶⁸, celui-ci a pris une orientation politique sur laquelle il lui sera sans doute difficile de revenir. Les socialistes français, avec le gouvernement Jospin, ont eux aussi, mais de façon différente, donné une nouvelle inspiration aux politiques publiques.

⁹⁶⁶ Isabelle BOURGEOIS, « Inertie et volonté de réformes », in Claire DEMESMAY, Hans STARK (eds), *Qui dirige l'Allemagne ?*, op. cit., p. 159.

⁹⁶⁷ Gerhard SCHRÖDER (entretien), « Un Chancelier en liberté », *Politique internationale*, n° 103, printemps 2004, p. 306.

⁹⁶⁸ Pierre KOENIG, « Chronique constitutionnelle », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, tome 37, n° 4/2005, octobre-décembre 2005, p. 564.

Chapitre 3 : Le réformisme de gauche du gouvernement Jospin

Présentant les grandes lignes de l'action qu'il entend mener dans son discours de politique générale à l'Assemblée nationale le 19 juin 1997, Lionel Jospin déclare vouloir faire un pacte avec les Français, celui-ci revêtant une double dimension. Pour tout ce qui relève spécifiquement de la situation hexagonale (comme le fonctionnement des institutions, la vie démocratique ou l'intégrité de la Nation), il évoque l'établissement d'un « pacte républicain », fondé sur « le retour aux sources de la République » et sur « la modernisation de la Démocratie ». Celui-ci débouchera sur la mise en œuvre de mesures à caractère sociétal – comme le Pacte civil de solidarité (PACS), le développement d'une police de proximité et la loi sur la sécurité au quotidien, la loi sur la présomption d'innocence – ou institutionnel – tels le quinquennat présidentiel, la loi sur la parité, ou la limitation du cumul des mandats. Les problèmes économiques et sociaux, communs à l'ensemble des pays européens, font quant à eux l'objet d'un « pacte de développement et de solidarité », un lien étant établi entre ces deux composantes. Cette démarche guidera l'ensemble de l'action menée par le gouvernement dit de majorité plurielle pendant cinq ans, le Premier ministre ayant, de l'avis de nombreux commentateurs, « fait ce qu'il avait dit »⁹⁶⁹. Les socialistes au pouvoir entendent ainsi lier le développement économique à la réduction des inégalités sociales et de la pauvreté. Ceci se traduit concrètement par l'adoption de mesures volontaristes de promotion de l'emploi et d'aides aux plus démunis, qui s'inscrivent dans une politique de gauche. Celles-ci s'accompagnent toutefois d'autres actions dictées, selon leurs promoteurs, par le réalisme dont font désormais preuve les dirigeants socialistes, mais qui ont une orientation plus libérale.

⁹⁶⁹ Philippe FRÉMEAUX, « Lionel Jospin entre économie et politique », *L'économie politique*, 2002/2, n° 14, p. 48.

Section 1 : Un volontarisme économique et social

Le volontarisme politique revendiqué régulièrement sur un plan théorique par Lionel Jospin⁹⁷⁰ prend sa réalité dans l'action gouvernementale menée afin de réduire le chômage et dans les mesures de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Paragraphe 1 : Une politique active tournée vers l'emploi

Partant du constat selon lequel la croissance, si elle est indispensable, ne suffit pas à faire reculer le chômage, le gouvernement rose-rouge-vert a, dès le départ, affirmé sa volonté en la matière par la mise en œuvre de mesures novatrices. Refusant une quelconque fatalité et réfutant les propos de François Mitterrand selon lesquels en matière de chômage, on avait tout essayé, le chef de la majorité fait de l'emploi sa priorité absolue et met en place un dispositif pour le promouvoir. Est ainsi créé le programme emplois-jeunes, visant à créer en trois ans 350 000 emplois pour les jeunes entre 18 et 26 ans (ou les moins de 30 ans n'ayant jamais perçu d'indemnité de chômage depuis la fin de leur formation), dans le secteur public, parapublic et associatif, dans des domaines tels que les activités éducatives, sportives ou culturelles, l'environnement ou les services de proximité. Les contrats, de droit privé, sont conclus pour une durée de cinq ans par l'Etat, les collectivités locales et le secteur associatif. Les rémunérations des jeunes sont assurées par l'Etat à hauteur de 80% du salaire minimum, le reste étant à la charge de l'organisme employeur⁹⁷¹. Voté en octobre 1997, le dispositif a connu un développement rapide : en juin 1999, la moitié de l'objectif était déjà dépassé et 196 000 emplois-jeunes avaient été créés dans les collectivités locales, les associations, l'Education nationale et la police⁹⁷². Ce dispositif a contribué à faire baisser le taux de chômage des jeunes de moins de 24 ans de plus de 10 points. Les deux-tiers des participants ont trouvé un autre emploi à la sortie du programme, la plupart dans le secteur public. Cependant, alors que l'objectif était de permettre aux jeunes de trouver un emploi stable, peu ont été embauchés définitivement.

⁹⁷⁰ Voir supra.

⁹⁷¹ *L'Année politique, économique et sociale*, 1997.

⁹⁷² « Bilan d'étape : 2 ans de gouvernement », Service d'information du gouvernement, Premier ministre, *Argument*, n° 174, juin 1999.

L'autre réforme d'ampleur en matière d'emploi est la réduction du temps de travail et le passage aux 35 heures hebdomadaires. La concrétisation de ce projet porté par Martine Aubry, ministre de l'Emploi et de la Solidarité, est annoncée officiellement par le Premier ministre le 10 octobre 1997 à l'issue de la Conférence nationale sur l'emploi, les salaires et le temps de travail réunissant le gouvernement et les partenaires sociaux. Les 35 heures ont alors fait l'objet de passes-d'armes entre la ministre et les représentants patronaux, en particulier Jean Gandois, le Président du Conseil national du patronat français (CNPFF). « Nous avons perdu complètement une bataille, car l'idéologie a triomphé de la raison »⁹⁷³, déclare ce dernier après la conférence. Le gouvernement a en effet tranché en imposant les 35 heures avec une date butoir (ce que refusait justement le patronat)⁹⁷⁴. La « loi d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail » du 13 juin 1998 pose donc le principe de la réduction du temps de travail à 35 heures au 1^{er} janvier 2000 pour les entreprises de plus de 20 salariés et au 1^{er} janvier 2002 pour les autres. Des mesures incitatives sont prévues pour favoriser la mise en place de négociations dans les entreprises : une aide financière dégressive est accordée aux entreprises passant aux 35 heures, celle-ci étant subordonnée soit à une création d'emplois de l'ordre de 6% de l'effectif, soit à la préservation du même quota d'emplois ; une aide structurelle prend le relais au bout de cinq ans. A cela s'ajoute une aide spécifique supplémentaire pour les entreprises dont 60% des salariés sont ouvriers et dont 70% sont payés entre une et une fois et demie le SMIC, ainsi que des aides aux très petites entreprises. Au total, 120 000 accords d'entreprises et plus de 200 accords de branche ont été signés⁹⁷⁵. Une seconde loi adoptée en janvier 2000 fixe le cadre final en posant un certain nombre de règles (concernant par exemple les durées maximales de travail) et en ouvrant de nouvelles possibilités d'organisation du travail. Cette mesure a suscité et suscite encore de nombreuses controverses, et les avis divergent sur son efficacité et sur ses conséquences pour les salariés et les entreprises. En tout cas, dans l'esprit de ses concepteurs, la réforme permettait à la fois de lutter contre le chômage, d'améliorer la situation des salariés en leur permettant de mieux concilier vie professionnelle et vie

⁹⁷³ Jean GANDOIS, cité in *l'Année politique*, 1997.

⁹⁷⁴ Le président du CNPF s'insurgera dans les médias contre la méthode employée par le gouvernement : Il aurait été « berné » par Lionel Jospin et son entourage, qui auraient imposé in fine leur décision et la date butoir sans avoir laissé entendre auparavant qu'ils se dirigeaient vers cette option. Jean Gandois démissionnera trois jours après la tenue de la conférence, le 13 octobre, estimant qu'après cet échec, il ne pouvait plus remplir la mission qu'il s'était assignée.

⁹⁷⁵ En cela, les 35 heures ont déclenché un vaste mouvement de négociation dans les entreprises et ont permis aux syndicats d'affirmer leur position au sein de ces dernières.

familiale, d'apporter de la flexibilité dans l'organisation du travail et donc de renforcer la compétitivité des entreprises. Les 35 heures constituent à leurs yeux une véritable avancée sociale. Pour Martine Aubry, la « dame des 35 heures »⁹⁷⁶, elles constituent même « une vraie réforme de civilisation [...] une réforme de société qui veut réconcilier l'économie et le social »⁹⁷⁷, puisqu'elle modifie la vie des salariés, « touche à la répartition entre le travail et le capital » et s'attaque à « la répartition du travail entre ceux qui en ont un et ceux qui n'en ont pas »⁹⁷⁸. Avec cette mesure volontariste à visée sociale, le gouvernement Jospin a marqué un changement d'orientation et une rupture avec le gouvernement précédent. Pour certains, les 35 heures constituent ainsi la principale ligne de partage entre la droite et la gauche. En ce qui concerne les résultats de la mesure au regard de son objectif premier, à savoir la baisse du chômage, les chiffres les plus fréquemment retenus se situent entre 400 000 et 500 000 emplois créés par le biais de la réduction du temps de travail.

Pour promouvoir l'emploi, le gouvernement a également mis en place une fiscalité incitative pour les entreprises. L'allègement des charges sociales sur les bas salaires⁹⁷⁹ ou l'application d'un taux réduit de TVA (5,5%) dans certains secteurs comme le bâtiment ou les services d'aide à domicile vont en ce sens. D'autres mesures, comme la diminution progressive de la taxe professionnelle assise sur les salaires ou encore la baisse de l'impôt sur les sociétés, contribuent à alléger le niveau de charges des entreprises et le gouvernement en attend des répercussions en terme d'embauche. L'ensemble de ces mesures, auxquelles il faut ajouter une politique économique active pour favoriser la croissance en soutenant la demande, témoigne du volontarisme de l'équipe gouvernementale en faveur de son objectif prioritaire qu'est l'emploi. Elle a pu dans ce domaine afficher un bilan positif : entre 1997 et 2002, près de 2 millions d'emplois ont été créés, et le pays compte 1 million de chômeurs en moins, le taux de chômage passant de 12,6% à 8,6%.

⁹⁷⁶ Nous reprenons ici le titre d'un ouvrage, par ailleurs très critique, que deux journalistes ont consacré à Martine Aubry : Philippe ALEXANDRE, Béatrix de l'AULNOIT, *La dame des 35 heures*, Paris, Robert Laffont, 2002.

⁹⁷⁷ Martine AUBRY, *Et si on se retrouvait...*, Paris, Editions de l'Aube, 2008, p. 106.

⁹⁷⁸ Ibidem.

⁹⁷⁹ Cette question de l'allègement des charges sociales sur les bas salaires a donné lieu à une opposition entre Martine Aubry, qui défendait le projet, et le ministre de l'Economie et des Finances, Dominique Strauss-Kahn, qui y était hostile : *le Nouvel Economiste*, n° 111, 18 septembre 1998.

Parallèlement, les droits des salariés sont renforcés. La loi de modernisation sociale⁹⁸⁰, votée à la fin de la législature en janvier 2002, vise à permettre une meilleure prévention des licenciements économiques. Un accord ou, à défaut, une négociation sur la réduction du temps de travail doit intervenir avant la présentation d'un plan social ; l'indemnité légale de licenciement est augmentée pour ce type de licenciement dont la définition est par ailleurs précisée. Le texte améliore d'autre part la qualité du contenu des plans sociaux. Les salariés bénéficient désormais d'un droit effectif au reclassement et leur information et leur consultation seront mieux assurées ; le contrôle et le suivi des plans sociaux sont renforcés. Il encadre aussi le recours à l'emploi précaire et favorise la reconnaissance de l'expérience professionnelle des salariés par une valorisation des acquis donnant lieu à l'obtention d'un diplôme. Des mesures sont par ailleurs prises pour protéger certains salariés : l'obligation pour les entreprises de réaliser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est renforcée, de même que la lutte contre les discriminations à l'emploi.

Paragraphe 2 : Une politique sociale ambitieuse

En indiquant dans son discours de politique générale que « le développement et la croissance doivent bénéficier à tous », le Premier ministre affichait ses préoccupations sociales. Celles-ci se traduiront dans l'action gouvernementale, des mesures d'envergure étant prises pour venir en aide aux plus démunis. Un grand plan de prévention et de lutte contre l'exclusion, qui fera l'objet d'une loi en juillet 1998, est engagé. Son objectif est de permettre un égal accès pour tous aux droits fondamentaux, en particulier l'emploi, le logement, la santé. Le problème de l'exclusion est ainsi désormais appréhendé de façon globale et des moyens financiers importants (51 milliards de francs sur trois ans dont les trois quarts à la charge de l'Etat, soit 38 milliards) sont consacrés à la mise en œuvre de ce dispositif. Plusieurs actions peuvent ici être mentionnées. Les dispositifs d'accès et de maintien dans le logement pour les personnes défavorisées sont renforcés, que ce soit par la création de la taxe sur les logements vacants et la modernisation de la procédure de réquisition, par l'amélioration de l'attribution de logements sociaux, par la prévention des

⁹⁸⁰ Virginie LE BLAN-DELANNOY, Sophie DOUAY, « La loi de modernisation sociale », *Regards sur l'actualité*, n° 281, 2002.

expulsions et par le développement de la mixité sociale dans certains quartiers. Par ailleurs, des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi pour les personnes les plus éloignées du marché du travail sont mis en œuvre et le programme TRACE (Trajet d'accès à l'emploi) permet d'accompagner la réinsertion des jeunes sur une durée pouvant aller jusqu'à 18 mois. Enfin, le traitement du surendettement est rendu plus souple.

A côté de ce plan général de lutte contre l'exclusion, certaines dispositions sont prises pour garantir des moyens d'existence aux plus démunis et aux chômeurs. Cela passe par l'indexation de tous les minima sociaux sur les prix et l'augmentation de certains d'entre eux : pour la période 1997-2000, le revenu minimum d'insertion (RMI) a été revalorisé de plus de 6%, l'allocation spécifique de solidarité (ASS) de plus de 13% et l'allocation d'insertion (AI) de 35%. Des primes exceptionnelles sont versées chaque année. Il est en outre désormais possible, lors de la reprise d'une activité, de cumuler pendant un certain temps les minima sociaux et un salaire, ce qui permet d'améliorer la situation des ménages qui travaillent mais ont de faibles revenus. Enfin est instaurée en mai 2001 en direction des plus modestes la prime pour l'emploi (PPE) : versée par l'administration fiscale⁹⁸¹ aux contribuables ayant un faible salaire (c'est-à-dire à près de 10 millions de foyers) pour compenser une partie des prélèvements sociaux et fiscaux, son montant dépend du niveau de revenu et de la situation familiale du bénéficiaire⁹⁸².

Cette volonté de promouvoir la solidarité se retrouve dans le domaine de la protection sociale. Celle-ci a en effet été étendue avec la mise en place de deux mesures considérées comme des avancées sociales majeures. La couverture maladie universelle créée en juillet 1999 garantit à tous une affiliation directe et immédiate au régime général de la sécurité sociale. Les personnes qui ne bénéficiaient auparavant d'aucune protection sont désormais couvertes par une assurance-maladie de base gratuite. La CMU donne aussi aux assurés les plus modestes l'accès gratuit à une couverture complémentaire. Les bénéficiaires (plus de cinq millions de personnes), qui peuvent choisir librement l'organisme leur offrant l'assurance complémentaire, sont également dispensés d'avance de frais (le tiers payant). L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) instituée en juillet

⁹⁸¹ La prime pour l'emploi vient en déduction de l'impôt sur le revenu et peut aboutir, si cette remise est supérieure à l'impôt, à un impôt négatif : le bénéficiaire reçoit alors de l'argent de l'Etat.

⁹⁸² On observera ici que ces deux dernières mesures, au-delà du supplément de revenus qu'elles apportent, visent également à rendre plus attractive la reprise d'une activité ; elles permettent d'éviter les fameuses « trappes à inactivité ». La prime pour l'emploi s'apparenterait ainsi à la *Working Tax Credit*, instaurée par les nouveaux travaillistes au Royaume-Uni.

2001 assure quant à elle une meilleure prise en charge des personnes âgées dépendantes. Cette prestation, soumise à condition de ressources, est modulée selon le revenu et le niveau de dépendance. Dans ce même domaine de la santé, concernant le financement du système, on notera au passage que le gouvernement n'a pas augmenté les prélèvements sociaux (à l'exception de ceux sur les revenus du patrimoine) et que, grâce aux recettes complémentaires de la croissance et aux différentes politiques structurelles mises en place, il a assaini les comptes de la sécurité sociale.

Enfin, en ce qui concerne les retraites, Lionel Jospin a avant tout réaffirmé à diverses reprises sa volonté de consolider le système par répartition, qu'il considère comme « le plus juste, celui qui assure le plus et le mieux la solidarité entre les générations »⁹⁸³. Le fonds de réserve des retraites⁹⁸⁴, constitué par la loi de financement de la sécurité sociale de 2002, doit y contribuer. Par ailleurs, la loi Thomas sur les plans d'épargne retraite⁹⁸⁵ votée par la majorité précédente a été abrogée en 2002 dans le cadre de la loi de modernisation sociale. D'un autre côté, le mécanisme de l'épargne salariale est étendu à l'ensemble des salariés et notamment à ceux des petites et moyennes entreprises par la loi du 19 février 2001 et l'instauration des plans partenariaux d'épargne salariale volontaire⁹⁸⁶. Approuvés par la majorité des syndicats, ceux-ci bénéficient d'un régime fiscal incitatif. Le Premier ministre a également défendu le départ en retraite à 60 ans, même si la nécessité d'introduire « plus de souplesse » concernant l'âge de cessation d'activité a pu être évoquée⁹⁸⁷. Au vu de ces mesures, il semble possible d'affirmer, avec Alain Bergounioux, que, pendant cette période « bien loin d'assister au « démantèlement » de la protection sociale », les socialistes « l'ont améliorée »⁹⁸⁸.

Cette politique volontaire a permis à Lionel Jospin d'affirmer que le gouvernement qu'il dirige « est sans doute le plus à gauche de toutes les démocraties occidentales »⁹⁸⁹. Ceci est d'ailleurs reconnu et admis par bon nombre d'observateurs ou d'acteurs politiques, et même par les plus critiques issus notamment de l'aile gauche du parti,

⁹⁸³ Lionel JOSPIN, *Le temps de répondre*, op. cit., p. 145.

⁹⁸⁴ Pierre-Alain GRECIANO, *Les retraites en France. Quel avenir ?*, notes et études documentaires n° 5150-51, La documentation française, avril 2002, pp. 197-201.

⁹⁸⁵ Ibid, pp. 183-185.

⁹⁸⁶ Ibid, pp. 201-206.

⁹⁸⁷ *Le Monde*, 22 mars 2000.

⁹⁸⁸ Alain BERGOUNIOUX, « Après le 21 avril, six réflexions pour comprendre et agir », *La Revue Socialiste*, n° 9-10, op. cit., p. 64.

⁹⁸⁹ Lionel JOSPIN, discours de clôture au colloque organisé par le Parti socialiste, 9 juin 2001, *L'idée socialiste aujourd'hui*, op. cit., p. 162.

comme Jean-Luc Mélenchon⁹⁹⁰. Cette particularité ne doit cependant pas dissimuler le fait que le gouvernement Jospin a aussi retenu certaines options qui le rapprochent des gouvernements travailliste et social-démocrate.

Section 2 : Une politique « réaliste »

Voulant prendre en considération les évolutions récentes de la société et adapter son action en conséquence, le gouvernement de la majorité plurielle a, selon ses dires, fait preuve de réalisme. Ceci se traduit, sur certains points, par une inflexion de sa politique et la mise en œuvre de mesures à caractère plus libéral.

Paragraphe 1 : Une politique économique conforme à l'orthodoxie libérale ?

En arrivant à Matignon en 1997, Lionel Jospin indique qu'il souhaite mener une politique de soutien à la croissance en favorisant la demande. Il va donc logiquement tenter de revaloriser le pouvoir d'achat des ménages : en juillet 1997, le SMIC, est majoré de 4% ; il augmentera de plus de 10% sur toute la période. La fiscalité qui pèse principalement sur les ménages à bas revenus est allégée : baisse ciblée de la TVA sur les travaux des logements et sur les abonnements EDF-GDF ; suppression du droit au bail pour les petits loyers ; etc. Les prélèvements sur les contribuables les plus aisés sont en revanche alourdis et certains privilèges fiscaux sont supprimés : une tranche supérieure de l'impôt sur la fortune (ISF) pour les très grandes fortunes est créée ; les avantages du quotient familial sont plafonnés ; la réduction d'impôt pour les emplois à domicile est divisée par deux ; l'assiette de la contribution sociale généralisée (CSG) est élargie aux revenus financiers, avec un taux de 7,5%. Les grandes entreprises sont également mises à contribution, avec une majoration temporaire (de 15% en 1998 et de 10% en 1999) de l'impôt sur les sociétés. Il est également procédé au transfert d'une partie de la fiscalité ou

⁹⁹⁰ « Jospin a eu la politique la plus à gauche du monde au moment où il gouvernait », écrit-il : Jean-Luc MÉLENCHON, *En quête de gauche*, Paris, Balland, 2007, p. 184.

des charges pesant sur l'emploi vers les revenus du capital et les entreprises fortement capitalistiques. Le transfert des cotisations maladie des salariés vers la CSG ou la suppression progressive de la taxe professionnelle sur les salaires⁹⁹¹ vont dans ce sens. Le gouvernement s'inscrit, avec ces différentes mesures, dans une logique keynésienne ou néokeynésienne qu'il va tenter de promouvoir, sans grand succès, à l'échelon européen.

D'un autre côté, une fois la croissance revenue (elle est de 3,2% en 1998), il s'engage à partir de 1999, comme son homologue allemand⁹⁹², dans une politique de réduction d'impôts. Pour le Premier ministre, il n'y a aucune raison à ce que le thème de l'allègement de la pression fiscale, traditionnellement développé par la droite, soit uniquement porté par cette dernière. Engagée par Dominique Strauss-Kahn, la baisse des impôts sera avant tout l'œuvre de Laurent Fabius, nommé ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie en mars 2000. En arrivant à Bercy, il met en œuvre une politique qu'il a déjà largement défendue depuis l'Hôtel de Lassay⁹⁹³. La fiscalité française, considère-t-il, « par son poids et par sa répartition, constitue un handicap structurel majeur pour l'économie »⁹⁹⁴. Le nouveau ministre annonce un plan d'allègement des impôts de 120 milliards de francs sur trois ans dont il espère « des effets positifs sur l'investissement et la croissance »⁹⁹⁵. L'objectif affiché est de favoriser la croissance pour créer davantage d'emplois et en distribuer équitablement les fruits⁹⁹⁶. Plus précisément, « le soutien à l'investissement, la priorité à l'activité et l'exigence de redistribution »⁹⁹⁷ sont placés au cœur du dispositif. Il touche à la fois les ménages et les sociétés et concerne la fiscalité indirecte et directe. Alors que les socialistes s'étaient jusque-là refusés à toucher à l'impôt sur le revenu, le plus juste car progressif et redistributif, celui-ci va cette fois lui aussi être baissé. Toutes les tranches, y compris les tranches supérieures, vont bénéficier de réductions, ce qui témoigne de la « conversion fiscale »⁹⁹⁸ des socialistes. Les six taux du barème sont revus à la baisse, avec un effort plus important pour les premières tranches

⁹⁹¹ Si cette diminution de la taxe professionnelle a été présentée par le gouvernement comme une mesure destinée à favoriser l'emploi et à stimuler la croissance, d'autres y ont surtout vu le « cadeau fiscal » offert par le gouvernement aux entreprises marquant le revirement de la politique gouvernementale, qui serait à présent davantage tournée vers l'offre.

⁹⁹² Pour une comparaison entre les réformes finales menées à cette époque par les gouvernements allemand et français, voir : « Jospin-Schröder : la course à la baisse des impôts », *l'Expansion*, n° 614, 3-16 février 2000, pp. 48-63.

⁹⁹³ *Le Monde*, août 1999.

⁹⁹⁴ Laurent FABIUS, « De la nécessité de la stabcroissance », *Le Monde*, 25 août 2000.

⁹⁹⁵ Laurent FABIUS, « La politique économique de l'emploi », *Libération*, 16 octobre 2000.

⁹⁹⁶ Laurent FABIUS, « Baisser les impôts pour préparer l'avenir », *Le Monde*, 28 août 2001.

⁹⁹⁷ *Ibidem*.

⁹⁹⁸ « La conversion fiscale des socialistes », *Le Monde*, 1^{er} septembre 2000.

afin de conforter la progressivité de cet impôt. Ce caractère différencié de l'allègement de l'impôt sur le revenu n'a néanmoins pas empêché les critiques et l'opposition de certains dirigeants du Parti socialiste, qui auraient souhaité des baisses d'impôts davantage ciblées sur les couches de la population les plus fragiles⁹⁹⁹. Un autre impôt direct, à savoir la taxe d'habitation, est également diminué, par la suppression de la part régionale.

En matière de fiscalité indirecte, il est notamment procédé à la baisse d'un point de la TVA. Par ailleurs, la charge fiscale des entreprises est elle aussi allégée. Le budget 2001 prévoit la suppression progressive de la surtaxe d'impôt sur les sociétés, instituée en 1995 par le gouvernement Juppé. Le budget 2002 poursuit ce mouvement en faisant bénéficier les entreprises d'un taux réduit d'impôt sur les sociétés (jusqu'à un certain seuil de bénéfices) à 25%, puis à 15%. Si, aux yeux du ministre de l'Economie et des Finances, ces mesures sont nécessaires pour faciliter le développement des entreprises et stimuler l'investissement, elles ont pu susciter de l'insatisfaction : pour une certaine frange de la gauche, le gouvernement fait preuve de trop de largesse envers les entreprises. Ces mêmes critiques ont été formulées, avec une virulence accrue, à propos de la réforme de la fiscalité sur les fameuses stock-options. Cette réforme revêt une portée symbolique, les stock-options étant « traditionnellement considérées comme un symbole du capitalisme sauvage de type anglo-saxon »¹⁰⁰⁰. Le refus d'augmenter le taux d'imposition sur les plus-values des stock-options¹⁰⁰¹ au motif qu'elles dopaient les affaires et encourageaient l'esprit d'entreprise, puis l'application en avril 2000 de nouveaux taux, inférieurs dans certains cas au taux jusque-là en vigueur¹⁰⁰², ont ainsi suscité l'émoi dans les rangs socialistes. Les solutions retenues dans cette réforme paraissent cependant « raisonnables » à Laurent Fabius puisqu'elles sont marquées par « la transparence [sur la détention des stock-options], la justice et l'efficacité »¹⁰⁰³.

⁹⁹⁹ Marie-Noëlle LIENEMANN, *Ma part d'inventaire*, Paris, Ramsay, 2002, pp. 101-102.

¹⁰⁰⁰ Philip H. GORDON, Sophie MEUNIER, *Le Nouveau Défi français*, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 50.

¹⁰⁰¹ Le gouvernement s'est opposé à un projet de loi présenté par des députés socialistes et communistes en octobre 1999 qui portait le taux d'imposition sur les plus-values des stock-options de 40 à 54% : Virginie MALINGRE, Michel NOBLECOURT, « Les députés socialistes veulent taxer davantage les stock-options », *Le Monde*, 14 octobre 1999.

¹⁰⁰² Le taux d'imposition existant de 40% s'appliquera désormais aux plus-values de 1 million de francs et lorsque les actions ont été détenues pendant au moins six ans. Les plus-values inférieures à 1 million de francs seront imposées à 26%.

¹⁰⁰³ Laurent FABIUS (entretien), « Je me sens jaurésien, même pour les stock-options », *Le Nouvel Observateur*, 4-10 mai 2000, p. 56.

En matière budgétaire, la politique de la gauche plurielle est placée sous le signe de l'orthodoxie. Comme ses partenaires européens, le gouvernement Jospin s'est évertué à réduire le déficit public. Celui-ci a baissé de façon continue pendant la législature pour passer de 4,2% du PIB à 1,5%, ce qui représente une réduction de 100 milliards de francs. De fait, les dépenses de l'Etat ont été largement contenues puisqu'elles n'ont augmenté en volume que de 1% sur les trois premières années. Les efforts budgétaires doivent désormais être concentrés sur les priorités. Les dépenses publiques demeurent néanmoins élevées, notamment au regard des autres pays européens : pour les ministres successifs, si la maîtrise des dépenses est indispensable, elle ne doit pas entraîner une dégradation des interventions de l'Etat et notamment des services publics. Il s'agit donc moins d'une réduction des moyens accordés que d'une meilleure gestion de ces derniers, l'enjeu étant de rendre un service de même qualité à coût constant ou même réduit¹⁰⁰⁴. L'heure n'est plus, estime Laurent Fabius, à une gauche « dépensophile et étalolâtre »¹⁰⁰⁵. Pour la « gauche moderne », l'important n'est pas de dépenser plus mais de dépenser plus efficacement¹⁰⁰⁶. De fait, dans le budget 2001, la maîtrise des dépenses se poursuit et leur progression est limitée à 0,3%.

D'une façon générale, la politique fiscale et budgétaire du gouvernement Jospin est assez contrastée¹⁰⁰⁷. Elle ne repose véritablement, comme le soulignent les spécialistes, sur aucun modèle théorique particulier ou, plus précisément, elle emprunte à des modèles différents. Ni purement keynésienne, ni véritablement libérale (la dimension sociale étant toujours présente), elle se présente plutôt comme une combinaison de ces deux écoles. Quel que soit le qualificatif qu'on lui attribue, cette attitude montre en tout cas le réalisme dont veulent désormais faire preuve les socialistes français en la matière.

Paragraphe 2 : Un retrait de l'Etat face au marché ?

C'est au nom de ce même réalisme que le gouvernement Jospin a pris plusieurs décisions marquant un certain retrait de l'Etat. Les privatisations en sont une illustration majeure. Lionel Jospin rompt en effet avec la logique du « ni-ni », ni nationalisations, ni

¹⁰⁰⁴ Laurent FABIUS, *La vie*, n° 2924, 13 septembre 2001.

¹⁰⁰⁵ Laurent FABIUS, « De la nécessité de la stabcroissance », op. cit.

¹⁰⁰⁶ Laurent FABIUS, (entretien), *Capital*, n° 112, janvier 2001, p. 150.

¹⁰⁰⁷ Alain BERGOUNIOUX, Gérard GRUNBERG, *Les socialistes français et le pouvoir*, op. cit., p. 450.

privatisations, qui prévalait pendant le second septennat de François Mitterrand et offre au secteur privé un certain nombre d'entreprises publiques. Optant pour une appréciation au cas par cas, en fonction des intérêts industriels de la France¹⁰⁰⁸, le gouvernement a privatisé totalement ou partiellement plusieurs entreprises du secteur public concurrentiel. Il a ainsi « ouvert le capital » d'Air France et de France Télécom, l'Etat restant néanmoins majoritaire. Dans le secteur financier, l'assureur public Gan est vendu à Groupama, sa filiale bancaire le CIC est cédé au Crédit mutuel et les AGF au groupe allemand Allianz. Il fait entrer Alcatel et Dassault Electronique dans le capital de Thomson-CSF (division du groupe Thomson spécialisée dans l'électronique militaire) pour créer un grand groupe européen. De même, dans l'aéronautique, l'Aérospatiale (entreprise publique) sera dans un premier temps associée à Matra (entreprise privée) avant que soit opérée une fusion avec l'Allemand DASA pour créer EADS¹⁰⁰⁹. Des banques, comme le Crédit Lyonnais ou Hervet, seront totalement privatisées. Au total, pendant la législature 1997-2002, plus d'un millier de sociétés du secteur public ou semi-public sont passées dans le privé. Ce mouvement a touché 200 000 salariés et la part du secteur public dans l'emploi total a été réduite à moins de 5% en 2002¹⁰¹⁰. On soulignera néanmoins que cette baisse d'effectifs dans le secteur public concurrentiel ne se retrouve pas dans les services publics : près de 60 000 postes ont été créés pendant la législature et avec 6 millions de fonctionnaires à la fin de cette dernière, la France est alors le pays de l'OCDE qui compte la plus grande proportion de fonctionnaires dans la population active. Il reste que le désengagement de l'Etat dans le secteur public concurrentiel est lui bien réel et de grande ampleur. Un an après l'arrivée de Lionel Jospin à Matignon, les experts pouvaient déjà constater qu'il avait davantage privatisé que son prédécesseur Alain Juppé¹⁰¹¹. En termes financiers, avec les 240 milliards de francs que le gouvernement de gauche plurielle a ainsi encaissés, les montants obtenus par la droite lorsqu'elle était au pouvoir (100 milliards de francs entre 1986 et 1988, puis 140 milliards entre 1993 et 1997) sont égalés. Le « réalisme » ou le pragmatisme des socialistes au pouvoir les ont ainsi amenés à faire passer au privé une partie non négligeable du secteur public, dont les activités concernées seront désormais soumises aux règles du marché.

¹⁰⁰⁸ Voir supra.

¹⁰⁰⁹ European Aeronautics Defense and Space Company (EADS), constituée en octobre 1999, a également incorporé l'Espagnol Casa et l'Italien Finmeccanica.

¹⁰¹⁰ Sources : INSEE.

¹⁰¹¹ Claire BLANDIN, « Lionel Jospin privatise plus qu'Alain Juppé », *Le Monde*, 6 août 1998.

Ces dernières pourront d'ailleurs d'autant plus s'exercer que la puissance publique intervient de moins en moins pour imposer ses vues en matière économique. L'attitude du chef de la majorité plurielle lors des conflits sociaux qu'ont connu diverses entreprises pendant cette période est révélatrice de cette évolution. L'« affaire » Michelin, comme on l'a nommée, est sans doute celle qui a le plus marqué les esprits. Le 13 septembre 1999, interrogé lors du journal télévisé de 20 heures sur l'annonce simultanée de 20% de bénéfices supplémentaires et de la suppression de 7 500 emplois chez le fabricant de pneumatiques, le Premier ministre répond qu'il trouve cette décision « choquante », avant d'affirmer : « Les salariés existent, les syndicats aussi. Il y a une mobilisation qui peut se mener [...]. L'Etat doit dire qu'on peut faire autrement [...]. Mais il ne faut pas tout attendre de l'Etat et du gouvernement »¹⁰¹². Cette dernière phrase a donné l'impression d'un manque de volontarisme : en s'en remettant à la mobilisation des salariés et en se refusant à intervenir, il donnait le sentiment de ne pas vouloir lutter contre ces licenciements « boursiers ». D'autres y ont vu le simple aveu de l'impuissance du politique face aux marchés et aux contraintes de la mondialisation. Ce désengagement (volontaire ou résigné) du Premier ministre a suscité de vives réactions chez les partenaires de la majorité plurielle¹⁰¹³ qui comprenaient mal ce manque de réaction de la part d'un dirigeant de gauche. De telles protestations avaient déjà eu lieu peu après les élections législatives de 1997 lorsqu'il n'avait donné aucune consigne au nom de l'Etat actionnaire majoritaire pour empêcher la fermeture de l'usine Renault à Vilvorde¹⁰¹⁴. « J'ai une sensibilité et une opinion en tant que responsable politique, mais je ne peux pas apporter une réponse à une question industrielle », déclare-t-il sur ce sujet lors d'un déplacement à Malmö le 6 juin. Le lendemain, il expliquera à son homologue belge que « sur le dossier Vilvorde, ce n'est pas le gouvernement français qui décide » et qu'« il n'a pas, non plus, une emprise directe sur l'entreprise Renault »¹⁰¹⁵. De fait, il n'interviendra pas pour empêcher la fermeture du site, qui aura lieu à la fin du mois de juin 1997. Cette position, elle aussi largement décriée,

¹⁰¹² Lionel JOSPIN, interview au journal télévisé de 20 heures de France 2, le 13 septembre 1999.

¹⁰¹³ Afin de corriger l'impression laissée par son intervention télévisée, Lionel Jospin annoncera quelques jours plus tard lors des journées parlementaires socialistes à Strasbourg le second train de réformes qu'il entend engager et notamment des mesures de régulation de l'économie.

¹⁰¹⁴ Avant son élection, il avait pourtant assuré de son soutien les salariés et les syndicats et avait participé à une manifestation en Belgique contre cette décision, qu'il juge « financièrement, industriellement et socialement aberrante, alors que le groupe Renault a récemment investi 1,4 milliards de francs dans la modernisation ». Recevant une délégation de syndicalistes de Vilvorde à l'issue de son dernier meeting de campagne à Lille, il aurait laissé clairement entendre qu'en cas de victoire, la gauche ne resterait pas inerte. Gérard DESPORTES, Laurent MAUDUIT, *La gauche imaginaire*, op. cit., pp. 25-26.

¹⁰¹⁵ Ibidem.

a alors donné lieu à des interprétations et des explications différentes plus ou moins conciliantes envers le nouveau gouvernement : le manque de volonté politique, la priorité donnée à la compétitivité des entreprises ou encore le souhait de ne pas effrayer les actionnaires et les investisseurs par une intervention qui risquerait de surcroît de compromettre les futures privatisations ont ainsi été les principales explications avancées par les commentateurs. Enfin, on a également reproché au gouvernement Jospin sa réaction « prudente » face à la multiplication des plans sociaux annoncés en 2001, ceux de Danone et Marks & Spencer étant les plus emblématiques¹⁰¹⁶. Lors d'un séminaire ministériel à l'Observatoire de Paris le 31 mars, le Premier ministre a certes exprimé « sa solidarité vis-à-vis des salariés victimes de la brutalité des suppressions d'emplois » et fait part de son intention de contraindre les groupes qui licencient « à assumer leurs responsabilités sociales et économiques ». Il a toutefois ajouté que « les entreprises restent naturellement libres de réorganiser leurs branches pour réaliser encore plus de profits »¹⁰¹⁷. La seule mesure concrète prise alors a été le lancement d'une procédure judiciaire contre la direction française de Marks & Spencer pour ne pas avoir informé dans les règles les représentants du personnel. Dans son intervention télévisée du 17 avril, Lionel Jospin confirme d'ailleurs qu'il n'y aura pas de « changement de cap » de sa politique, et donc pas d'actions coercitives qui pourraient freiner la compétitivité des entreprises et l'emploi, malgré les revendications d'une partie de la majorité plurielle. Ceci a donné à l'opinion le sentiment d'une inaction gouvernementale en la matière. Ce sentiment s'est d'ailleurs renforcé lors de la campagne électorale de 2002 avec la désormais célèbre séquence de Lionel Jospin interpellé devant les caméras par un salarié licencié de chez LU et ne sachant que lui répondre.

Il faut cependant noter que, malgré les apparences, le gouvernement n'est pas resté totalement inactif en matière de lutte contre les licenciements. Dans la loi de modernisation sociale, en préparation lorsque sont annoncés les différents plans sociaux du printemps 2001, plusieurs dispositions y sont consacrées. Et le projet de loi élaboré par Elisabeth

¹⁰¹⁶ Le 29 mars 2001, le groupe Danone annonce un plan de restructuration de son activité biscuits impliquant la suppression de 570 emplois en France et la fermeture des usines de fabrication de biscuits « LU » à Calais et à Ris-Orangis. Le même jour, la firme britannique Marks & Spencer décide de fermer l'ensemble de ses dix-huit magasins implantés sur le territoire national sans avoir au préalable averti les 1800 salariés concernés. Ces deux plans de licenciements ont d'autant plus marqué les esprits qu'ils ne concernent pas des entreprises en véritable difficulté, les mesures annoncées visant simplement à éliminer les branches du groupe considérées comme insuffisamment rentables.

¹⁰¹⁷ Lionel JOSPIN, cité in René HABY, « La vie publique en France : 2001-2002 », *Regards sur l'actualité*, n° 283, juillet-août 2002, p. 21.

Guigou, ministre de l'Emploi et de la Solidarité, sera largement amendé pour tenir compte des « dysfonctionnements » révélés par les cas Danone et Marks & Spencer. Dans le texte soumis au Parlement, les conditions dans lesquelles les entreprises pourront désormais recourir à des licenciements économiques sont strictement encadrées : elles devront en effet faire la preuve de « difficultés économiques sérieuses n'ayant pu être surmontées par tout autre moyen », de « mutations technologiques mettant en cause leur pérennité » ou de « réorganisations indispensables à la sauvegarde de leur activité ». Il est également prévu une augmentation des indemnités de licenciements et un renforcement de l'obligation de reclassement du personnel. Même si, aux yeux de certains, cette loi intervient trop tardivement et n'est pas encore assez audacieuse¹⁰¹⁸, on ne peut nier que des dispositions ont été prises pour rendre plus difficiles et enrayer les licenciements massifs, notamment les licenciements dits « boursiers ».

Le bilan du gouvernement dirigé par Lionel Jospin fut largement commenté, notamment après l'échec aux présidentielles de 2002. Au delà des jugements de valeur qui ont pu être portés sur la qualité de la politique menée pendant cette législature, les avis divergent aussi sur la nature de celle-ci. Pour certains, les mesures volontaristes, qui contrastent aussi bien avec les renoncements du passé qu'avec l'orthodoxie libérale dominante, sont indéniables et prédominantes. D'autres considèrent plutôt que la gauche au pouvoir entre 1997 et 2002 s'est inscrite dans une sorte de « social-libéralisme à la française »¹⁰¹⁹ en voulant adapter la société aux nouvelles exigences du capitalisme contemporain tout en l'accompagnant socialement et en maintenant un minimum de cohésion sociale. Quelle que soit la position retenue, la confrontation entre ces deux points de vue fait en tout cas ressortir le caractère ambivalent, reconnu cette fois unanimement par les observateurs, de l'action menée, celle-ci comportant deux visages : l'un déterminé, l'autre résigné ; l'un social, l'autre libéral. Le Parti socialiste se rapproche en cela de ses partenaires britanniques et allemands, qui manient eux aussi, dans des proportions différentes, ces deux types de politique.

¹⁰¹⁸ L'examen du projet de loi a suscité des tensions au sein de la gauche plurielle, dont une partie souhaitait l'interdiction des licenciements non justifiés par des pertes sérieuses sur les marchés, mais seulement par la recherche d'une meilleure rentabilité dans des entreprises qui réalisent des bénéfices. La loi a également fait quelques déçus dans les rangs socialistes. Gérard Filoche par exemple, proche de l'aile gauche du parti, regrettera le manque d'empressement dans sa mise en œuvre : Gérard FILOCHE, *A celle ou celui qui portera les couleurs de la gauche en 2007*, Paris, Ramsay, 2004, p. 59.

¹⁰¹⁹ FONDATION COPERNIC, *Un social-libéralisme à la française ?*, Paris, La Découverte, 2001.

L'examen de la production idéologique ou programmatique des différents partis ici envisagés et l'observation de leurs réalisations gouvernementales laissent ainsi clairement apparaître les mutations à l'œuvre au sein de la social-démocratie européenne. Si le Parti travailliste a ouvert la voie de la révision programmatique en proposant un projet politique original visant à dépasser la social-démocratie traditionnelle, le Parti social-démocrate allemand et le Parti socialiste français lui ont rapidement emboîté le pas ; le premier en élaborant une orientation programmatique en grande partie similaire, malgré quelques spécificités ; le second en développant plutôt, en réaction, un modèle théorique alternatif. S'il existe des différences nationales qui font qu'il n'y a pas une seule « troisième voie » mais plusieurs¹⁰²⁰, le mouvement d'ensemble est bien celui d'une évolution programmatique significative. Cette prise de distance par rapport au modèle traditionnel, à travers la rénovation de celui-ci, ne signifie pas pour autant l'abandon des valeurs propres à la social-démocratie : le socle identitaire demeure largement préservé. Les pratiques gouvernementales de ces mêmes partis confirment cette évolution et même la révèlent dans certains cas. De nouveaux objectifs ont été assignés aux politiques publiques par des gouvernements qui doivent désormais œuvrer dans un contexte de mondialisation accrue de l'économie. Par pragmatisme et par réalisme, ils ont donc opté pour un néolibéralisme modéré en matière d'économie et ont redéfini les contours de l'Etat providence pour le rendre moins dispendieux tout en maintenant les objectifs sociaux qui le caractérisent. Les politiques gouvernementales, plus encore que les programmes et les doctrines, ont pris des orientations largement similaires et ont conduit à une évolution d'ensemble de l'identité social-démocrate. Celle-ci s'accompagne d'une mutation organisationnelle, que nous nous proposons maintenant d'examiner.

¹⁰²⁰ Stephen DRIVER, Luke MARTELL, « Third Ways in Britain and Europe », in Oliver SCHMIDTKE (ed.), *The Third Way Transformation of Social Democracy*, Hampshire, Ashgate, 2002, pp. 75-104 ; René CUPERUS, Karl DUFFEK, Johannes KANDEL (eds.), *Multiple Third Ways, European Social Democracy facing the Twin Revolution of Globalisation and the Knowledge Society*, Friedrich-Ebert Stiftung, 2001.

SECONDE PARTIE

LA MUTATION DES

ORGANISATIONS SOCIAL-

DEMOCRATES

La gauche européenne contemporaine est marquée par une mutation qui touche ses composantes envisagées cette fois en tant qu'organisations partisans. Les différentes formations connaissent des changements dans leur structure et leur mode de fonctionnement tels que leur visage et leur nature s'en trouvent profondément modifiés. Certes, ces phénomènes affectent les partis de façon différenciée, les situations de départ n'étant pas similaires. La faiblesse structurelle du nombre d'adhérents au Parti socialiste¹⁰²¹ face à celui beaucoup plus imposant du SPD, le lien organique qui unit les syndicats et le Parti travailliste¹⁰²², inexistant ailleurs, ou encore l'ancrage plus ou moins important au sein de certains groupes sociaux sont à ce propos traditionnellement évoqués lorsqu'il s'agit de différencier les partis socialistes et sociaux-démocrates européens. Si cette hétérogénéité des organisations partisans ne doit pas être passée sous silence et que certaines spécificités demeurent, il faut aussi remarquer qu'elles ont évolué de façon largement similaire dans la période récente.

Elles connaissent d'une part les mêmes changements de structure. La base sociale des partis étudiés, c'est-à-dire les groupes sociaux sur lesquels ils s'appuient, se modifie de la même façon : les catégories populaires, notamment les ouvriers, constituent une part moins importante de leur électorat et sont de moins en moins représentées parmi les adhérents. Parallèlement, l'intrusion des partis au sein de la société, à travers les liens entretenus avec certains milieux sociaux ou avec les syndicats, est moins significative et ne se traduit en tout cas plus de la même façon. Ces transformations posent la question plus générale de la place des organisations social-démocrates dans le système partisan et plus précisément de leur position sur l'échelle gauche/droite ; ce qui, dans le cadre du jeu politique, amène à une réflexion sur les relations entretenues avec les autres formations.

D'autre part, dans un processus commun de modernisation et de rénovation, le Labour, le Parti socialiste et, dans une moindre mesure, le SPD ont modifié leur mode de fonctionnement. De nouvelles règles internes relatives à la composition et au rôle des instances décisionnelles ou au mode de désignation des candidats du parti pour les élections sont adoptées et des initiatives ponctuelles telles les campagnes d'adhésion ou les phases de consultation et de participation des adhérents voient le jour. Se dessinent avec

¹⁰²¹ Hugues PORTELLI, *Le parti socialiste*, Paris, Montchrestien, coll. Clefs, 1998,

¹⁰²² Monica CHARLOT, *Le Parti travailliste britannique*, op. cit.

ces réformes un nouveau mode de militantisme et une nouvelle figure du leader. Mais ce militantisme renouvelé, qui paradoxalement aboutit à une dilution du lien entre le parti et les adhérents et permet dans certains cas un meilleur contrôle de ces derniers, s'éloigne de la culture militante qui caractérisait autrefois la social-démocratie. Là encore, l'adaptation au contexte environnant et la modernisation se traduisent par, sinon la disparition, tout au moins la forte atténuation des caractéristiques propres à la social-démocratie traditionnelle.

TITRE 1

L'EVOLUTION STRUCTURELLE DES PARTIS

Historiquement, la social-démocratie a évolué au gré des mutations sociales, sociologiques et sociétales. Les transformations intervenues depuis le début des années 1990 ont une nouvelle fois obligé les partis socialistes et sociaux-démocrates à faire preuve d'adaptation ¹⁰²³. Les modifications récentes de la structure partisane de ces organisations sont ainsi la résultante à la fois de ces phénomènes extérieurs et de la stratégie d'adaptation mise en œuvre par leurs dirigeants. Dans des proportions différentes, les partis français, allemands et britanniques ont connu une modification de leur sociologie, électorale et militante. Leur ancrage dans la société semble également moins important, du fait de leur fragilité électorale et de l'atténuation des liens avec les organisations syndicales. Les traits caractéristiques de la social-démocratie étant ainsi largement atténués, on peut dès lors légitimement se demander si les partis qui sont censés l'incarner ont toujours la même position sur l'échiquier politique.

¹⁰²³ Sur ce point, voir : Pascal DELWIT, Jean-Michel DE WAELE, (eds.), *La gauche face aux mutations en Europe*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1993.

Chapitre 1 : L'adaptation aux nouvelles données sociologiques

Les mutations récentes des partis socialistes et sociaux-démocrates européens sont fortement liées à l'évolution de leurs bases sociologiques. En effet, alors que ceux-ci se sont développés en s'appuyant sur une base ouvrière solide, le profil sociologique de l'électorat et des adhérents va peu à peu se redessiner.

Section 1 : La recomposition sociologique de l'électorat social-démocrate

L'observation de l'évolution des caractéristiques sociologiques, et notamment de la position sociale, de l'électorat des partis étudiés montre que le même phénomène se produit dans chaque pays. Si leur électorat est depuis longtemps interclassiste et s'étend des ouvriers et employés jusqu'aux cadres moyens et supérieurs, le poids des différentes catégories n'est plus le même : les ouvriers et les catégories populaires, qui constituaient la base traditionnelle de ces partis les délaissent progressivement, alors que les classes moyennes ou supérieures sont davantage séduites au fil du temps. La sur-représentation traditionnelle de la classe ouvrière dans l'électorat, constitutive de la spécificité social-démocrate, est ainsi remise en cause. Ce mouvement d'ensemble, déjà visible au début des années 1990¹⁰²⁴, s'est ensuite poursuivi, de telle sorte qu'au début de la décennie suivante, un équilibre relatif entre les différentes catégories apparaît.

¹⁰²⁴ Gerassimos MOSCHONAS, *La social-démocratie de 1945 à nos jours*, Paris, Montchrestien, coll. clefs, 1994, p. 75 sq.

Tableau 1 : Pénétration du SPD, du Labour et du Parti socialiste dans l'électorat salarié (en % des suffrages exprimés)

	SPD	PS	Labour
Ouvriers	29	36	52
Professions intermédiaires	38	40	37
Cadres	30	34	43
Ensemble	31	36	48

Source : Enquête SEE, 2003, Henri REY, « Le socialisme français : une exception en Europe ? », in Pascal PERRINEAU, Luc ROUBAN, (eds.), *La politique en France et en Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007, p. 352.

A première vue, les travaillistes du New Labour semblent donc être les seuls à rallier une proportion plus importante d'électeurs appartenant au monde ouvrier. Ce constat initial doit cependant être nuancé et relativisé. La situation s'avère dans les faits plus complexe et une étude plus précise de la sociologie électorale du Parti travailliste montre que le profil de ses électeurs a lui aussi évolué. Cette évolution doit être mesurée à l'aune de la situation électorale dont ont hérité les modernisateurs travaillistes. La décennie 1980 a en effet été marquée par un net recul du vote travailliste au sein de la classe ouvrière : entre 1974 et 1989, la part des ouvriers votant pour le Labour est passée de 64% à 48%¹⁰²⁵. Le discours thatchérien a particulièrement séduit la « nouvelle classe ouvrière » constituée par les travailleurs du secteur privé, peu ou pas syndiqués, les propriétaires-occupants demeurant dans le Sud¹⁰²⁶. La classe ouvrière « traditionnelle », formée de travailleurs du secteur public, syndiqués, bénéficiaires de logements sociaux et vivant dans le nord de l'Angleterre et en Ecosse, était restée quant à elle majoritairement fidèle au parti travailliste. La base électorale de ce dernier reposait donc principalement, dans les années 1980, sur les ouvriers non qualifiés et les chômeurs. Un changement est amorcé lors des élections législatives de 1992. Par rapport au scrutin de 1987, les travaillistes progressent le plus (10 points) dans les catégories les plus favorisées de la population (cadres supérieurs, membres des professions libérales) et les propriétaires-occupants. Ils

¹⁰²⁵ Anthony HEATH et alii, *Understanding political change, the british voter 1964, 1987*, Londres, Pergamon Press, 1991, pp. 68-69.

¹⁰²⁶ Lors des élections législatives de 1983, les conservateurs devançant les travaillistes de huit points chez les ouvriers qualifiés et de dix-neuf points chez les ouvriers propriétaires de leur logement.

progressent également chez les ouvriers qualifiés, mais ne retrouvent pas leur influence d'antan : le déplacement de voix en faveur du Labour dans cette catégorie ne dépasse pas la moyenne nationale et ils sont toujours devancés par les conservateurs. Il est en revanche intéressant de noter que le Parti travailliste progresse davantage dans la « nouvelle » classe ouvrière que dans la « traditionnelle » : chez les ouvriers du secteur privé (8,5%) plus que chez ceux du secteur public (2,5%), chez les non-syndiqués (4,5%) plus que chez les syndiqués (4%), chez les travailleurs manuels du sud (8%) plus que chez ceux du nord (2,5%) et chez les ouvriers propriétaires occupants (6,5%) davantage que chez les locataires d'un logement social (5%)¹⁰²⁷. En ce sens, il y a lors des élections de 1992 un certain « recentrage » sociologique et géographique¹⁰²⁸, certes très minime, de l'électorat travailliste.

La véritable évolution intervient avec les élections victorieuses de 1997¹⁰²⁹. Si le New Labour améliore nettement ses positions dans toutes les catégories de l'électorat, il est significatif que les progressions les plus importantes concernent les jeunes (+ 17), les employés (+19), les ouvriers qualifiés (+ 15) et les personnes propriétaires de leur logement (+ 11) (voir tableau 2). Apparaît donc un Parti travailliste à l'électorat renouvelé, progressant autant chez les cadres supérieurs et les professions libérales que chez les ouvriers peu ou pas qualifiés et qui a désormais la faveur des propriétaires occupants. Le caractère interclassiste de l'électorat du New Labour est ainsi renforcé : la classe ouvrière « traditionnelle » est restée largement fidèle ; et Tony Blair a su reconquérir les employés et surtout les ouvriers qualifiés, qui avaient basculé en faveur du thatchérisme à partir de 1979, et a pu attirer une partie de l'électorat traditionnel conservateur, parmi les propriétaires occupants. A cela s'ajoute le retour dans les rangs travaillistes d'une fraction de l'électorat modéré ou centriste s'étant lui aussi éloigné du Labour pendant les années 1980. Plus généralement, le vote majoritaire de ce qu'on appelle *Middle England*¹⁰³⁰ en

¹⁰²⁷ Les données chiffrées résultent de l'enquête Gallup BBC des 10-11 juin 1987 et de l'enquête post-électorale Gallup des 10-11 avril 1992.

¹⁰²⁸ Pour des éléments complémentaires relatifs à la géographie électorale de ce scrutin : Monica CHARLOT, Michèle THÉRY, « Les élections législatives britanniques de 1992 : approche cartographique », *Revue française de science politique*, vol. 43, n° 2, avril 1993, pp. 282-300.

¹⁰²⁹ Andrew RUSSELL, « New Labour and the electorate », in David COATES, Peter LAWLER, *New Labour in power*, Manchester University Press, 2000, pp. 16-33.

¹⁰³⁰ Middle England peut se traduire par Angleterre moyenne. Le caractère « moyen » de cette Angleterre fait référence à la position sociale des personnes qui la composent : il s'agit de la nouvelle classe moyenne qui s'est développée dans les années 1980, c'est-à-dire les employés, les ouvriers qualifiés ou les cadres moyens. Cette première dimension, sociologique, se couple d'une autre dimension, géographique : la « Middle England », correspond au centre de l'Angleterre et à la région des Midlands.

faveur des travaillistes se traduit par un rééquilibrage et un recentrage, à la fois social et géographique, de leur électorat.

Tableau 2 : Profil de l'électorat travailliste aux élections de 1997

	% (écart avec 1992)
Ensemble	44 (+9)
Hommes	44 (+6)
Femmes	44 (+10)
18-29 ans	57 (+17)
30-44 ans	49 (+12)
45-64 ans	43 (+9)
65 ans et plus	34 (-2)
Professions libérales/cadres supérieurs (AB)	31 (+9)
Employés/fonctionnaires (C1)	47 (+19)
Ouvriers qualifiés (C2)	54 (+15)
Ouvriers semi qualifiés et non qualifiés (DE)	61 (+9)
Syndiqués	57 (+7)
Propriétaires	41 (+11)
Locataires HLM	65 (+ 1)

Sondage ITN/Harris à la sortie des urnes. Entre parenthèses, l'évolution par rapport à 1992

Source : David BUTLER, Dennis KAVANAGH, *The British general Elections of 1997*, Londres, Macmillan, 1998, p. 246.

Cette tendance s'est confirmée lors des élections suivantes de 2001. Les travaillistes ont reculé dans les deux catégories d'ouvriers. Le positionnement idéologique de Tony Blair et différents aspects de la politique sociale du gouvernement ont éloigné certains sympathisants travaillistes traditionnels, qui ont manifesté leur mécontentement en soutenant des formations d'extrême gauche ou surtout en s'abstenant. Ils ont en revanche maintenu leur position chez les cadres supérieurs et professions libérales et, s'ils ont régressé chez les employés, ils devancent toujours les conservateurs. Ce n'est plus le cas en 2005, le New Labour reculant fortement parmi les employés et les ouvriers qualifiés,

c'est-à-dire parmi les catégories chez lesquelles il avait le plus fortement progressé en 1997 pour accéder au pouvoir. Mais il régresse dans des proportions similaires chez les ouvriers non qualifiés.

Tableau 3 : Evolution de la composition sociologique de l'électorat travailliste : 1979-2005 (en%)

	1979	1987	1992	1997	2001	2005
Catégorie AB Professions libérales/cadres supérieurs	21	14	23	31	30	28
Catégorie C1 Employés/fonctionnaires	30	26	29	47	38	32
Catégorie C2 Ouvriers qualifiés	44	37	40	54	49	40
Catégorie DE Ouvriers semi qualifiés et non qualifiés	53	48	55	61	55	48

Source : sondage « sortie des urnes » Harris/ITN, 3 mai 1979, 11 juin 1987, 9 avril 1992, 1^{er} mai 1997, sondages MORI 2001, 2005 et House of commons, general election 2005, research paper, 05/33, may 2005.

De ce fait, le mouvement général de réduction de l'écart entre les différentes catégories et de « recentrage » de l'électorat s'est poursuivi. Sur la période longue, la tendance apparaît nettement (Tableau 4). Entre 1987 et 2005, le Parti travailliste a amélioré ses résultats chez les catégories sociales les plus favorisées, alors qu'il n'a pas progressé chez les ouvriers. Et depuis 1992, son électorat ouvrier a diminué (-7 points) alors que celui des classes supérieures a augmenté. En ce sens, le New Labour est bien représentatif de l'électorat britannique, qui compte désormais quasiment autant de salariés des classes moyennes que des classes populaires. Mais il a en même temps perdu en partie sa spécificité et son image traditionnelle.

Tableau 4 : Le recentrage sociologique de l'électorat travailliste

	Ecart 1987/2005	Ecart 1992/2005
Catégorie AB Professions libérales/cadres supérieurs	+ 14	+ 5
Catégorie C1 Employés/fonctionnaires	+ 6	+ 3
Catégorie C2 Ouvriers qualifiés	+ 3	=
Catégorie DE Ouvriers semi qualifiés et non qualifiés	=	- 7

L'électorat du Parti socialiste s'est lui aussi profondément modifié. Une des spécificités du parti d'Epinay était sa base sociale relativement large et son électorat diversifié¹⁰³¹. Les socialistes français doivent ainsi leurs succès des années 1980 au soutien massif à la fois des couches populaires et des classes moyennes salariées¹⁰³². Cette double assise va progressivement être remise en cause, du fait notamment de l'érosion constante du vote des classes populaires. Pendant le second septennat de François Mitterrand, les ouvriers se détournent en effet du parti fondé par ce dernier¹⁰³³ et seront dès lors de moins en moins nombreux à accorder leur soutien aux candidats socialistes. Pendant la période de repli électoral de la première moitié des années 1990 (des européennes de 1989 aux régionales de mars 1992¹⁰³⁴, jusqu'à la déroute des législatives de 1993), le recul chez les ouvriers et les employés est manifeste : le PS perd respectivement dans ces catégories 24 et 22 points entre 1988 et 1993 (tableau 5). L'électorat des classes intermédiaires et supérieures du salariat est, comparativement, mieux préservé.

¹⁰³¹ Dès les législatives de 1978, le Parti socialiste obtient de bons résultats à la fois chez les professions intermédiaires (28%) et les ouvriers (29%).

¹⁰³² Gérard GRUNBERG, Etienne SCHWEISGUTH, « Le virage à gauche des couches moyennes salariées », in Georges LAVAU, Gérard GRUNBERG, Nonna MAYER (eds.), *L'univers politique des classes moyennes*, Paris, Presses de la FNSP, 1983, pp. 351-372.

¹⁰³³ Guy MICHELAT, Michel SIMON, *Les ouvriers et la politique. Permanence, ruptures, réalignements*, Paris, Presses de Science Po, 2004, p. 237 sq.

¹⁰³⁴ Jérôme JAFFRÉ, « Les courants politiques et les élections de mars 1992 », in Philippe HABERT, Pascal PERRINEAU, Colette YSMAL (eds.), *Le vote éclaté. Les élections régionales et cantonales des 22 et 29 mars 1992*, Paris, Presses de la FNSP, 1992, pp. 137-164.

Tableau 5 : Evolution de la sociologie du vote socialiste entre les législatives de 1988 et 1993 (en%)

	Législatives 1988	Législatives 1993	Ecart 1993-1988
Ensemble	37,5	20	- 17,5
Artisans - petits commerçants	28	14	- 14
Cadres – professions intellectuelles	39	27	- 12
Professions intermédiaires	45	28	- 17
Employés	40	18	- 22
Ouvriers	43	19	- 24

Source : sondages post-électorales SOFRES 1988 et 1993.

Cette « destruction sociologique »¹⁰³⁵ de l'électorat socialiste observée en 1993 se confirme lors des présidentielles de 1995. Le recul global de 11 points par rapport aux présidentielles de 1988 est très inégalement réparti : baisse de 14 points chez les employés et de 17 points chez les ouvriers, mais recul de 2 points seulement chez les cadres supérieurs et gain de 2 points chez les enseignants ; recul de 14 points chez les titulaires d'un diplôme primaire et gain de 3 points chez les diplômés de l'enseignement supérieur ; chute de 17 points chez les personnes ayant un patrimoine faible et peu diversifié, mais de 4 points (seulement) chez celles détenant au moins 4 éléments de patrimoine¹⁰³⁶. De même, alors que les moins de 30 ans avaient voté majoritairement pour François Mitterrand, ils sont beaucoup moins nombreux à avoir apporté leur suffrage à Lionel Jospin. En 1995, le profil de l'électorat socialiste est donc déjà largement modifié et a ainsi perdu une grande partie de sa spécificité et de ses caractéristiques traditionnelles. Et si, lors des législatives de 1997, le Parti socialiste avait semblé renouer avec une partie de son électorat

¹⁰³⁵ Gérard GRUNBERG, « Que reste-t-il du parti d'Épinay ? », in Philippe HABERT, Pascal PERRINEAU, Colette YSMAL (eds.), *Le vote sanction. Les élections législatives des 21 et 28 mars 1993*, Paris, Presses de la FNSP, 1993, pp. 185-215.

¹⁰³⁶ Les données chiffrées sont celles des enquêtes post-électorales 1988 et 1995 CEVIPOF-SOFRES ; Gérard GRUNBERG, « Le regain socialiste » in Pascal PERRINEAU, Colette YSMAL (eds.), *Le vote de crise. L'élection présidentielle de 1995*, Paris, Presses de la FNSP, 1995, p. 197.

habituel¹⁰³⁷ (notamment les employés où il progresse de façon significative pour atteindre les 32%)¹⁰³⁸, les présidentielles de 2002 confirment la tendance décrite précédemment. Le déclin de l'électorat populaire se poursuit : Lionel Jospin ne réalise que 13% chez les ouvriers et les employés, enregistrant une baisse de 11 et 7 points par rapport aux présidentielles précédentes. Entre 1988 et 2002, le score obtenu baisse de 25 points chez les ouvriers et de 26 points chez les employés (tableau 6)¹⁰³⁹. Le recul étant cette fois généralisé, il régresse également parmi les professions intermédiaires (- 10 points) et plus fortement encore (- 13 points) parmi les cadres. L'érosion de l'électorat des salariés du secteur public, traditionnellement le plus fidèle au vote socialiste, est aussi extrêmement significative : alors qu'elle constituait un des points forts du score de Lionel Jospin en 1995 (avec 32%), cette catégorie ne s'est prononcée qu'à 18% en sa faveur en 2002, ce qui représente une baisse deux fois supérieure à celle observée chez les salariés du privé et les chômeurs. On notera enfin que le vieillissement de l'électorat du Parti socialiste est accentué puisque, parmi les différentes catégories d'âge, c'est chez les jeunes de 18-24 ans que le candidat socialiste a perdu le plus de voix¹⁰⁴⁰. Ce sont ainsi les franges de la population les plus traditionnellement acquises aux socialistes qui, en 2002, se sont éloignées de leur candidat. Une grande partie des électeurs habituellement proches du Parti socialiste ont alors « rompu le contrat » avec celui-ci : près de la moitié des sympathisants socialistes n'ont pas voté pour Lionel Jospin¹⁰⁴¹. La rupture avec certaines positions traditionnelles de la gauche qu'il a pu opérer au gouvernement, que ce soit dans le domaine des privatisations ou dans la gestion des conflits sociaux par exemple, y a sans doute largement contribué.

¹⁰³⁷ Voir Gérard GRUNBERG, « La victoire logique du Parti socialiste », in Pascal PERRINEAU, Colette YSMAL, (eds.), *Le vote surprise. Les élections législatives des 25 mai et 1^{er} juin 1997*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, pp. 189-205.

¹⁰³⁸ « Le profil des électors au premier tour des élections législatives », *Revue française de science politique*, vol. 47, n° 3-4, juin-août 1997, pp. 463-467.

Le score chez les ouvriers est de 28%, mais la progression dans cette catégorie par rapport aux présidentielles de 1995 est trois fois moins importante que chez les employés. La victoire électorale n'efface donc pas complètement la tendance générale de repli de l'électorat ouvrier.

¹⁰³⁹ De façon plus globale, le vote de gauche des ouvriers baisse de 20 points (en passant de 63% à 43%), celui des employés de 13 points (de 52% à 39%) : Bruno CAUTRÈS, Nonna MAYER, « Les métamorphoses du vote de classe », in Bruno CAUTRÈS, Nonna MAYER, (eds.), *Le nouveau désordre électoral. Les leçons du 21 avril 2002*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004, pp. 145-160.

¹⁰⁴⁰ Jérôme JAFFRÉ, « Comprendre l'élimination de Lionel Jospin », in Pascal PERRINEAU, Colette YSMAL (eds.), *Le vote de tous les refus. Les élections présidentielles et législatives de 2002*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, pp. 223-247.

¹⁰⁴¹ D'après le panel électoral français, 2002, 2^{ème} vague et les sondages post-électorales du CEVIPOF : Jérôme JAFFRÉ, « Comprendre l'élimination de Lionel JOSPIN », op. cit., p. 228.

Ce mouvement, à l'œuvre depuis le début des années 1990, s'est néanmoins infléchi lors des dernières élections présidentielles. En 2007, le déclin de l'électorat populaire est enrayé et la candidate socialiste renoue avec les soutiens traditionnels de la gauche. Ségolène Royal comble en effet en grande partie les reculs accusés lors de la déroute de 2002 et l'effet de rattrapage est maximum dans les segments sociaux où les pertes avaient été les plus larges. Elle retrouve les scores de Lionel Jospin de 1995 parmi les ouvriers et les améliore dans d'autres catégories comme les professions intermédiaires, les employés et les chômeurs. Elle retrouve également une grande partie des voix perdues en 2002 chez les salariés du secteur public et chez les jeunes de 18-24 ans (dépassant chez ces derniers de 7 points le score de Lionel Jospin de 1995). Si la désaffection des catégories traditionnellement les plus attachées au Parti socialiste est ainsi enrayée, le profil sociologique de son électorat continue quant à lui à évoluer de la même manière. En 2007, comme dans les années 1990, les catégories populaires ne se sont pas davantage prononcées pour la candidate socialiste que les catégories sociales les plus favorisées : les cadres lui ont autant apporté leur suffrage que les ouvriers. Et ce sont les professions intermédiaires qui sont les plus nombreuses à avoir choisi Ségolène Royal lors du vote. Entre le début du second septennat mitterrandien et les présidentielles de 2007, c'est parmi son électorat « naturel » que le Parti socialiste enregistre les plus grandes défections : – 16 points chez les ouvriers, – 15 points chez les employés et chez les chômeurs. En revanche, pendant cette même période, sa popularité chez les professions intermédiaires est restée stable (– 2 points seulement). Le déplacement du centre de gravité de l'électorat socialiste vers les couches sociales moyennes, engendré par un électorat populaire moins important que par le passé et une certaine avancée chez les cadres moyens et supérieurs, est ainsi confirmé.

Tableau 6 : Evolution du profil sociologique de l'électorat socialiste aux élections présidentielles : 1988-2007 (en % des suffrages exprimés)

	1988	1995	2002	2007	Ecart 1988-2007
Age					
18 à 24 ans	40	24	13	31	- 9
25 à 34 ans	34	20	14	24	- 10
35 à 49 ans	34	24	15	26	- 8
50 à 64 ans	31	22	17	26	- 5
65ans et plus	33	25	20	23	- 10
Profession de la personne interrogée					
Agriculteur	15	14	10	10	- 5
Petit commerçant, artisan	23	11	5	17	- 6
Cadre, profession intellectuelle	33	31	18	25	- 8
Profession intermédiaire	32	26	16	30	- 2
Employé	39	20	13	24	- 15
Ouvrier	41	24	13	25	- 16
Statut professionnel					
Travaille à son compte	20	12	8	15	- 5
Salarié du privé	36	20	13	25	- 11
Salarié du public	39	32	18	29	- 10
Chômeur	41	20	13	26	- 15

Sources : Enquêtes post-électorales du CEVIPOF : Jérôme JAFFRÉ, « Comprendre l'élimination de Lionel Jospin », in Pascal PERRINEAU, Colette YSMAL (eds.), *Le vote de tous les refus. Les élections présidentielles et législatives de 2002*, Paris, Presses de Science Po, 2003, p. 223 et enquête post-électorale 2007, CEVIPOF.

Le parti social-démocrate allemand connaît sensiblement une évolution identique même s'il garde certaines spécificités. Traditionnellement fortement attaché au monde ouvrier, son ancrage au sein de ce dernier demeure par exemple plus important que celui

du parti français. En 1994, contrairement à son homologue d'Outre-Rhin, le SPD recueille une bonne partie de ses soutiens chez les ouvriers. Ce sont ces derniers qui ont le plus massivement voté pour le parti de gauche, le SPD réalisant dans cette catégorie un score (45%) supérieur de 9 points au résultat national¹⁰⁴². Les ouvriers occupent ainsi une position dominante au sein de l'électorat social-démocrate, loin devant les fonctionnaires et les employés (Tableau 7). En 1998, les ouvriers ont encore largement contribué à la victoire de Gerhard Schröder, en votant à 48% (et à 61% pour les ouvriers syndiqués) pour les candidats du SPD. Ce dernier retrouve de plus les suffrages des ouvriers des Länder de l'Est, qui s'étaient prononcés majoritairement en faveur de la CDU lors des scrutins précédents. Si l'ancrage ouvrier du parti demeure, une évolution importante doit cependant être signalée. Le SPD réalise en effet sa progression la plus importante chez les employés : il améliore son score de 9 points dans cette catégorie d'électeurs, alors qu'il ne gagne que 3 points chez les ouvriers. Désormais, les employés sont plus nombreux que les fonctionnaires à voter pour les sociaux-démocrates. De même, dans les catégories où il reste devancé par la CDU alors qu'il progresse de 5 points chez les travailleurs indépendants (donc plus que chez les ouvriers), il a simplement maintenu sa position chez les fonctionnaires¹⁰⁴³. Avec Gerhard Schröder et son « nouveau centre », qui lui a permis de séduire au delà de son électorat « naturel », c'est donc un parti social-démocrate à la sociologie recomposée qui arrive au pouvoir en 1998. Ce mouvement s'est poursuivi lors des élections fédérales de 2002¹⁰⁴⁴. Si les ouvriers ont alors continué de voter confortablement (44%) pour le SPD, celui-ci enregistre aussi chez eux les pertes les plus lourdes (- 4 points pour l'ensemble de la catégorie, et - 7 points chez les ouvriers syndiqués). Ils ont exprimé dans les urnes leur mécontentement concernant certains aspects de la politique du gouvernement jugés trop favorables aux patrons et aux plus favorisés. En revanche, les sociaux-démocrates ont maintenu leur position parmi les employés, qui avaient majoritairement quitté la CDU pour le SPD en 1998. En 2002, ces derniers sont pratiquement aussi nombreux (41%) que les ouvriers à avoir choisi le parti du Chancelier. Quant aux indépendants et aux patrons, si la partie (certes restreinte) d'entre eux qui avait

¹⁰⁴² Alfred WAHL, *Les forces politiques en Allemagne*, op. cit., p. 337.

¹⁰⁴³ Adolf KIMMEL, « Les élections au Bundestag du 27 septembre 1998 : la fin d'une époque », *Pouvoirs*, n° 88, 1999, pp. 139-152.

Les données chiffrées sont celles établies par le groupe de recherche de l'Institut de Mannheim : *Bundestagswahl. Eine Analyse der Wahl vom 27. September 1998*. Berichte der Forschungsgruppe Wahlen e.V., Institut für Wahlenanalysen und Gesellschaftsbeobachtung, Mannheim, September 1998.

¹⁰⁴⁴ Adolf KIMMEL, « Les élections du 22 septembre 2002 au Bundestag. Des vainqueurs inattendus », *Pouvoirs*, n°105, 2003, pp. 143-158.

été séduite par le discours du « Nouveau centre » est restée fidèle à Gerhard Schröder, celui-ci n'est pas parvenu cette fois à séduire les autres¹⁰⁴⁵. Les élections de 2005 confirment et accentuent le déclin de l'électorat ouvrier, puisque celui-ci chute encore de 7 points¹⁰⁴⁶. Si le SPD reste majoritaire dans cette catégorie, l'écart avec la CDU est moins important et il subit en outre la concurrence du parti de gauche/PSD (future Linke). Le recul chez les employés est également net : (– 6 points). Mais proportionnellement, leur représentation au sein de l'électorat social-démocrate progresse encore, l'écart avec les ouvriers étant désormais très faible¹⁰⁴⁷. La surreprésentation des ouvriers qui caractérisait le SPD depuis sa formation a donc disparu. Et, comme les analystes ont pu le noter, « c'est désormais auprès des électeurs d'âge moyen, ayant un niveau d'éducation moyen, vivant dans des quartiers moyens, avec un niveau de revenu moyen, que le parti obtient ses meilleurs résultats »¹⁰⁴⁸. Sur l'ensemble de la période, entre 1994 et 2005, le vote ouvrier a diminué de 8 points, alors que celui des employés a augmenté de 2 points. L'électorat du SPD s'est donc recomposé, son noyau central se déplaçant du monde du prolétariat vers les couches dites moyennes de la population allemande.

Tableau 7 : Evolution de la sociologie de l'électorat du SPD aux élections législatives 1994-2005 (en % des suffrages exprimés)

	1994	1998	2002	2005	Ecart 1994-2005
Ouvriers	45	48	44	37	– 8
Fonctionnaires	36	36	33	33	– 3
Employés	33	42	41	35	+ 2
Travailleurs indépendants	17	22	21	22	+ 5
Paysans	14	15	19	13	– 1

Sources : Berichte der Forschungsgruppe Wahlen e. V., Institut für Wahlen analysen und Gesellschaftsbeobachtung, Mannheim, 1994-1998-2002-2005.

¹⁰⁴⁵ *Bundestagswahl. Eine Analyse der Wahl vom 22. September 2002*. Berichte der Forschungsgruppe Wahlen e. V., Nr 108, Mannheim, September 2002.

¹⁰⁴⁶ Michel FABRÉGUET, « Une double déconvenue : les élections législatives du 18 septembre 2005 », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, tome 38, n° 1, janvier-mars 2006, pp. 3-20.

¹⁰⁴⁷ *Bundestagswahl. Eine Analyse der Wahl vom 18. September 2005*. Berichte der Forschungsgruppe Wahlen e. V., Nr 122, Mannheim Oktober 2005.

¹⁰⁴⁸ Franz WALTER, « Le paysage politique allemand à la veille des élections législatives de 2009 », Friedrich Ebert Stiftung, avril 2009.

Les élections de septembre 2009, marquées par l'effondrement du SPD qui, en tombant à 23% réalise son plus mauvais résultat depuis la fondation de la République fédérale, marquent encore une nouvelle étape. La désaffection des ouvriers à l'égard des sociaux-démocrates se poursuit (Tableau 8). Ces derniers perdent encore 13 points dans cette catégorie¹⁰⁴⁹ où ils ne sont de surcroît plus majoritaires et sont devancés par la CDU. Ils sont aussi fortement concurrencés par Die Linke, qui recueille 18% des voix chez les ouvriers (en augmentation de 6% par rapport à 2005). Ils subissent également cette fois de lourdes pertes chez les employés (- 15 points), qui ont largement voté en faveur des démocrates chrétiens. En une décennie, le SPD a donc à la fois perdu la majeure partie de son électorat traditionnel et l'électorat du centre qu'il avait su attirer en 1998. La recomposition sociologique de l'électorat social-démocrate se double cette fois d'un affaiblissement général.

Tableau n° 8 : Sociologie de l'électorat social-démocrate aux élections fédérales de 2009 (en % des suffrages exprimés)

Catégorie	socio-	Résultats 2009	Ecart 2005-2009	Ecart 1998-2009
professionnelle				
Ouvriers		24	- 13	- 24
Fonctionnaires		25	- 8	- 11
Employés		20	- 15	- 22

Source : Groupe d'analyse du comportement électoral, Université de Mannheim, 2009.

De façon générale, la base traditionnelle de la social-démocratie s'est éloignée de cette dernière, provoquant de fait un « recentrage » de son électorat, qui se trouve aujourd'hui davantage parmi les classes intermédiaires. Ce même phénomène se retrouve chez les adhérents de ces partis.

¹⁰⁴⁹ La régression est encore plus importante chez les ouvriers syndiqués : le SPD perd 16 points, alors que cette catégorie est la seule dans laquelle il est encore en tête.

Section 2 : L'évolution du profil sociologique des adhérents

L'observation de la sociologie des adhérents des partis envisagés montre une modification de cette dernière et témoigne, entre autre, d'une élévation du niveau social des membres de ces organisations. Le Parti socialiste suit cette évolution générale, même s'il s'est sur ce point toujours démarqué des autres partis sociaux-démocrates par la faible représentation des ouvriers. A l'aube des années 1980, le parti d'Épinay était présenté comme le parti des « salariés moyens » et des « nouvelles couches moyennes »¹⁰⁵⁰ : l'hégémonie des classes moyennes salariées et le poids particulièrement important du groupe enseignant sont alors mis en avant. La comparaison des résultats des deux enquêtes d'envergure menées en 1985¹⁰⁵¹ et 1998¹⁰⁵² confirme cette tendance et fait apparaître un « net embourgeoisement »¹⁰⁵³ des militants socialistes (Tableau 9). Le nombre des employés et des cadres supérieurs, qui représentent respectivement 14% et 20% en 1998, reste stable (en n'augmentant que de 1 point chacun) tandis que celui des professions intermédiaires, instituteurs non compris, augmente de 3 points pour passer de 22 à 25%. Même si elle diminue légèrement (- 3 points), la part du monde enseignant (23%) reste importante : 9% pour les instituteurs et 14% pour les professeurs¹⁰⁵⁴. En revanche, la faiblesse du recrutement en milieu ouvrier s'accroît puisque le Parti socialiste perd la moitié de ses militants ouvriers entre 1985 et 1998. A cette date ils ne représentent plus que 5% des effectifs. On constate parallèlement une progression du capital scolaire des adhérents : la part de ceux n'ayant pas atteint le niveau du baccalauréat diminue, alors qu'ils sont plus nombreux à être dotés d'un diplôme universitaire (33% en 1998, soit 9 points de plus qu'en 1985). De façon générale, il y a pendant cette période un renforcement

¹⁰⁵⁰ Hugues PORTELLI, *Le socialisme français tel qu'il est*, Paris, PUF, 1980 ; Hugues PORTELLI, « Nouvelles classes moyennes et nouveau parti socialiste », in Georges LAVAU, Gérard GRUNBERG, Nonna Mayer (eds.), *L'univers politique des classes moyennes*, op. cit.

¹⁰⁵¹ Henri REY, Françoise SUBILEAU, *Les militants socialistes à l'épreuve du pouvoir*, Paris, Presses de Science Po, 1991.

¹⁰⁵² Henri REY, Françoise SUBILEAU, Colette YSMAL, « Les adhérents socialistes en 1998 », *Les cahiers du CEVIPOF*, n° 23, 1999.

¹⁰⁵³ Rémi LEFEBVRE, « Le Parti socialiste et les catégories populaires. Quelques hypothèses pour l'analyse d'un divorce consommé », *Recherches socialistes*, n° 19, juin 2002.

¹⁰⁵⁴ La recomposition de la représentation chez les enseignants, c'est-à-dire la forte diminution parmi les instituteurs et la progression parmi les professeurs est en grande partie liée à l'évolution même du corps enseignant et à la création du corps de professeurs des écoles, qui a fait passer une partie des enseignants du primaire dans la catégorie des professeurs. Cette variation n'a donc pas, en elle-même, de véritable signification du point de vue sociologique.

des couches moyennes salariées alors que les classes populaires se trouvent quasiment marginalisées.

Tableau 9 : Evolution de la sociologie des adhérents du PS (1985-1998)

Catégorie socio-professionnelle	1985	1998	Ecart 1985-1998
Cadre supérieur	19	20	+ 1
Professeur	9	14	+ 5
Instituteur	17	9	- 8
Autres professions intermédiaires	22	25	+ 3
Employé	10	11	+ 1
Ouvrier	10	5	- 5

Source : Henri REY, Françoise SUBILEAU, *Les militants socialistes à l'épreuve du pouvoir*, op. cit., Henry REY, Françoise SUBILEAU, Colette YSMAL, « Les adhérents socialistes en 1998 », op. cit.

La règle établie par Roberto Michels¹⁰⁵⁵, applicable à l'ensemble des partis de gouvernement, se vérifiant au Parti socialiste, ce phénomène est encore accentué chez les dirigeants et les élus nationaux : les cadres supérieurs, les professions libérales et les enseignants constituent une part de plus en plus importante des membres des instances nationales et des parlementaires, alors que les classes intermédiaires et inférieures n'y sont quasiment plus représentées. Une autre évolution est également à noter en ce qui concerne le statut professionnel des adhérents et leur appartenance au secteur public ou privé. Les fonctionnaires et salariés du public sont certes encore largement majoritaires : ils représentent 55% des adhérents en 1998¹⁰⁵⁶ et le poids de la fonction publique reste particulièrement important surtout chez les dirigeants nationaux : 40% des candidats socialistes aux élections législatives de 2002¹⁰⁵⁷, 65% des membres du Conseil national en 2003¹⁰⁵⁸ et 70% des membres du Bureau national sont des fonctionnaires. Mais alors que la

¹⁰⁵⁵ Roberto MICHELS, *Les partis politiques. Essai sur les tendances oligarchique des partis politiques* (Leipzig, 1911), Trad. Paris, Flammarion, 1984.

¹⁰⁵⁶ Henry REY, Françoise SUBILEAU, Colette YSMAL, « Les adhérents socialistes en 1998 », op. cit.

¹⁰⁵⁷ Enquête de Mariette SINEAU et Nicolas CATZARAS, *Libération*, 11 juin 2002.

¹⁰⁵⁸ D'après une enquête effectuée lors du congrès de Dijon auprès des membres du Conseil national sortant.

proportion des fonctionnaires et salariés du public est restée stable pendant la décennie 1990, celle des membres du secteur privé a augmenté¹⁰⁵⁹ (+ 10 points).

Ces tendances observées pendant les années 1990 sont confirmées lors de la vague d'adhésion consécutive à la présidentielle de 2002. Les adhérents dits du « 21 avril », qui comptent davantage de femmes (40%) et de jeunes (17,25% ont moins de 30 ans et 39,58% moins de 40 ans)¹⁰⁶⁰ que le parti qu'ils rejoignent, appartiennent surtout aux classes moyennes et supérieures. Si l'on considère leur catégorie socioprofessionnelle, 29% d'entre eux sont des cadres (17% des cadres moyens et 12% des cadres supérieurs), 21% des employés et 5% seulement des ouvriers. La position des cadres au sein du Parti est donc renforcée alors que les ouvriers sont toujours faiblement représentés. Plus de 48% de ces adhérents viennent par ailleurs du secteur privé¹⁰⁶¹ (contre 42% pour le reste du parti) : la prédominance du secteur public et de la fonction publique s'estompe quelque peu.

L'arrivée des nouveaux adhérents suite à la dernière campagne d'adhésion lancée en 2006 semble avoir encore modifié le visage du parti, en confirmant partiellement les évolutions précédentes (Tableau 10). En analysant les résultats d'une enquête menée auprès de ces nouveaux adhérents¹⁰⁶², les responsables du Parti socialiste ont affirmé que celui-ci offrait désormais un profil sociologique « féminisé, rajeuni, urbain et diplômé »¹⁰⁶³. Même si, compte tenu des modalités de l'enquête¹⁰⁶⁴, les résultats doivent être maniés avec précaution, certains éléments sont en effet assez significatifs et méritent d'être signalés. Comme il l'est annoncé, la lente féminisation du PS se poursuit, les femmes représentant près de 40% de l'effectif des nouveaux adhérents. De même le rajeunissement est assez net : l'âge moyen des nouveaux adhérents est d'un peu plus de 43 ans ; 41% d'entre eux ont moins de 40 ans et 63% moins de 50 ans. Et plus d'un nouvel

¹⁰⁵⁹ La représentation des salariés du secteur privé avait considérablement baissé pendant la décennie précédente passant de 87,2% lors de l'enquête menée en 1973 à 32% lors de l'enquête de 1985 : Philippe HARDOUIN, « Les caractéristiques sociologiques du Parti socialiste », *Revue française de science politique*, n°28, avril 1978 ; Henri REY, Françoise SUBILEAU, *Les militants socialistes à l'épreuve du pouvoir*, op. cit.

¹⁰⁶⁰ En 1998, les femmes représentaient 28% des adhérents : 5% d'entre elles avaient moins de 30 ans et 14% moins de 40 ans.

¹⁰⁶¹ « Les adhérents du 21 avril », *L'Hebdo des socialistes*, 2 novembre 2002.

¹⁰⁶² En mai 2006, le PS a envoyé par voie électronique un questionnaire à un échantillon de 18 000 nouveaux adhérents, 8 400 y ont répondu.

¹⁰⁶³ Secrétariat national aux NTIC « Les Nouveaux adhérents du Parti socialiste ? Qui sommes-nous ? », mai 2006.

¹⁰⁶⁴ Le mode de passation utilisé, à savoir le questionnaire auto-administré par Internet, n'est sans doute pas sans incidence sur les résultats obtenus.

adhérent sur deux (54%) déclare être titulaire d'un diplôme de niveau bac +3 ou plus. Plus intéressante encore est la répartition des nouveaux militants actifs selon la catégorie socioprofessionnelle. Plus de la moitié d'entre eux sont des cadres ou exercent une profession libérale, alors que les ouvriers pèsent moins de 3% et les employés moins de 13%. Il faut également noter que, tout en restant sur-représentée par rapport aux données nationales, la part des personnes travaillant dans le secteur public ou la fonction publique diminue : elle est de 44% chez les adhérents de 2006.

Tableau 10 : Profil des nouveaux adhérents socialistes en 2006

	Nouveaux adhérents 2006	Adhérents en 1998
Indépendants/agriculteurs	9,9	1
Cadres	50,5	42
Catégories intermédiaires	21,5	38
Employés	12,8	10
Ouvriers	2,8	5
Autres	8,5	4

Source : Secrétariat national aux NTIC du PS ; Henry REY, Françoise SUBILEAU, Colette YSMAL, « Les adhérents socialistes en 1998 », op. cit.

Plus que jamais, le Parti socialiste est davantage le parti des classes moyennes et supérieures que celui des classes populaires et ouvrières.

C'est également le cas, quoique dans des proportions différentes, du SPD. Ce dernier compte certes presque trois fois plus d'ouvriers que son homologue français. Mais le parti allemand a lui aussi connu une baisse très importante dans cette catégorie puisqu'il a perdu plus de la moitié de sa composante ouvrière entre 1990 et 2006 (Tableau 11). Sur la même période, la part des employés et des fonctionnaires est quant à elle restée stable. Le profil sociologique du parti social-démocrate s'est ainsi recomposé : s'il comptait encore en 1990 autant d'ouvriers que d'employés (chaque catégorie représentant environ un quart de l'effectif total), les employés y sont désormais deux fois plus nombreux que les

ouvriers. De la sorte, le SPD perd une grande partie de sa base sociale traditionnelle. Parachevant un processus à l'œuvre depuis les années 1980, ces dernières années semblent avoir mis (provisoirement ?) un terme à l'image qui a longtemps été accolée au SPD, à savoir celle d'un parti investi par les ouvriers et les classes populaires.

Tableau 11 : Evolution de la part des ouvriers, employés et fonctionnaires au SPD (en%)

	1990	2000	2006	Ecart 2006-1990
Ouvriers	26	19,3	12,1	- 13,9
Employés	26,6	27,8	23,9	- 2,7
Fonctionnaires	10,8	10,7	9,1	- 1,7

Source : Bureau fédéral du SPD.

L'image du Parti travailliste s'est elle aussi modifiée d'une manière relativement similaire, une partie de ces transformations étant d'ailleurs déjà largement engagée au commencement de la période. L'étude menée par Patrick Seyd et Paul Whiteley¹⁰⁶⁵ en 1990 permet alors d'établir que l'adhérent typique du Parti travailliste est plutôt masculin, proche de la cinquantaine (l'âge moyen est de 48 ans) et issu des classes moyennes. Les professions universitaires, les enseignants et les professions judiciaires occupent une place prépondérante parmi les militants salariés. Les travailleurs manuels que le Labour attirait en masse autrefois ne représentent plus en revanche qu'un quart des effectifs. La majeure partie (63%) des adhérents travaillistes sont par ailleurs employés dans le secteur public.

¹⁰⁶⁵ Patrick SEYD, Paul F. WHITELEY, *Labour's grass roots : the politics of party membership*, Oxford, Clarendon Press, 1992.

Tableau 12 : Caractéristiques sociales des adhérents du Labour en 1990 (en%)

<u>Sexe</u>	
Masculin	61
Féminin	39
<u>Âge</u>	
Moins de 26 ans	5
26 à 35 ans	17
35 à 45 ans	26
46 à 55 ans	17
56 à 65 ans	16
Plus de 65 ans	19
<u>Secteur d'emploi</u>	
Entreprise privée	37
Secteur public	63
<u>Logement</u>	
Propriétaire	71
HLM	17
Autres (location privée, logés par la famille ou des amis etc...)	11
<u>Classe sociale</u>	
Professions intermédiaires	49
Employés	16
Petite bourgeoisie	4
Contremaîtres / techniciens	5
Ouvriers	26

Source : Patrick SEYD, Paul F. WHITELEY, « L'évolution récente des adhérents du Parti conservateur et du Parti travailliste en Grande-Bretagne », *Revue française de science politique*, 1996, vol. 46, n° 6, pp. 914-935.

Lorsqu'il prend la direction du parti en 1994, Tony Blair souhaite attirer un nouveau type de public et donner une nouvelle image du parti en diminuant le poids des militants « traditionnels » au sein de ce dernier. La campagne de recrutement lancée à l'époque vise ainsi à modifier le portrait type du militant du New Labour. La vague d'adhésion consécutive à cette campagne a en effet engendré, comme l'ont montré Patrick Seyd et Paul Whiteley¹⁰⁶⁶, un rajeunissement de la base et une augmentation du nombre d'adhérents travaillant dans le secteur privé. L'objectif de féminisation du parti n'est en revanche pas atteint, puisque plus de 60% des nouveaux adhérents sont des hommes. Et en ce qui concerne le milieu social et professionnel, les auteurs constatent que, contrairement à ce qu'on pouvait s'attendre, les nouveaux adhérents comprennent une proportion d'ouvriers en légère augmentation par rapport aux militants plus anciens¹⁰⁶⁷.

Tableau 13 : Profil sociologique des membres du Parti travailliste selon leur date d'adhésion (avant / après 1994)

	Militants ayant adhéré avant 1994	Militants ayant adhéré après 1994	Différence
Salarié	67	60	- 7
Travailleurs non manuels	12	13	+ 1
Petite bourgeoisie	2	2	0
Contremaîtres / Techniciens	7	8	+ 1
Ouvriers	13	17	+ 4
Moins de 18 ans	1	4	+ 3
22-35 ans	11	21	+ 10
36-55 ans	46	43	- 3
56-65 ans	17	15	- 2
Plus de 66 ans	25	17	- 8
hommes	60	63	+ 3
femmes	40	37	- 3

Sources : Patrick SEYD, Paul WHILELEY, « New Labour – New Grass Roots Party ? », op. cit.

¹⁰⁶⁶ Patrick SEYD, Paul F. WHITELEY, *New Labour's grass roots : the transformation of the Labour Party membership*, London, Palgrave, 2002.

¹⁰⁶⁷ Pour les auteurs, ce phénomène s'explique par la décision d'ouvriers, jusque-là réfractaires, de franchir le pas de l'adhésion, souvent à la suite de campagnes syndicales.

De façon générale, la comparaison des caractéristiques des militants ayant adhéré avant et après 1994¹⁰⁶⁸ (Tableau 13) révèle que le profil social des nouveaux membres n'est pas fondamentalement différent de celui du groupe qu'ils rejoignent.

L'évolution sociologique du Parti travailliste est aussi visible à un niveau plus élevé de la hiérarchie partisane. La structure du groupe parlementaire se trouve par exemple modifiée. Les députés travaillistes victorieux en 1997 sont ainsi plus jeunes que leurs prédécesseurs : 10 d'entre eux ont moins de 30 ans, 54 ont entre 31 et 40 ans, 173 entre 41 et 50 ans, 140 entre 51 et 60 ans et 38 entre 61 et 70 ans. Le Parliamentary Labour Party (PLP) s'est également féminisé : alors qu'il ne comptait que 38 élues en 1992, les députés femmes représentent un quart de l'effectif en 1997¹⁰⁶⁹ et 28% en 2005¹⁰⁷⁰. Ce rajeunissement et cette féminisation s'accompagnent d'une tertiarisation accrue des députés travaillistes. Le monde enseignant est particulièrement bien représenté : 55 enseignants du supérieur et 49 enseignants du primaire et secondaire sont élus en 1997 et ils représentent encore 21% des effectifs en 2005. A cette présence enseignante s'ajoute celle de 32 journalistes, de 31 juristes et de 16 administrateurs de sociétés dans les rangs travaillistes, qui témoigne de la prépondérance du secteur tertiaire dans le groupe nouvellement élu¹⁰⁷¹. Les députés qui ont, à un moment ou à un autre, travaillé de leurs mains sont en revanche en régression¹⁰⁷². Une élévation du niveau scolaire des élus travaillistes est enfin à noter : 57% des parlementaires siégeant en 1997 ont suivi un cursus universitaire, la proportion s'élevant à 64% chez ceux élus en 2005. Le profil-type du parlementaire travailliste s'est donc de la sorte progressivement modifié.

Le décalage entre le profil sociologique de ces partis et celui de la société n'est certes pas nouveau. Les classes sociales dites « supérieures » y ont toujours été surreprésentées par rapport à leur poids réel dans la société, cette surreprésentation s'accroissant au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie partisane. Mais cette évolution dans la composition sociologique des partis socialistes et sociaux-démocrates

¹⁰⁶⁸ Patrick SEYD, Paul WHITELEY, « New Labour – New Grass Roots Party ? », paper presented to the 1998 annual conference of the Political Studies Association.

¹⁰⁶⁹ Jacques LERUEZ, « Le Royaume-Uni après les élections de mai 1997. Changement de gouvernement ou changement de régime ? », *Les Etudes du CERI*, n° 38, janvier 1998, p. 10.

¹⁰⁷⁰ « General Election 2005 », *Research Paper 05 / 33*, House of Commons library, 2005.

¹⁰⁷¹ Jacques LERUEZ, « Le Royaume-Uni après les élections de mai 1997 », op. cit.

¹⁰⁷² Les mieux représentés sont les métallurgistes (au nombre de 23). Mais ils sont eux aussi moins nombreux qu'autrefois.

européens, et surtout l'accentuation durant ces quinze ou vingt dernières années des phénomènes observés précédemment ont certainement, sinon engendré, au moins favorisé et contribué à la mutation de ces organisations, notamment sur le plan programmatique et idéologique. C'est également le cas de l'évolution des relations entre ces partis et la société dans son ensemble.

Chapitre 2 : La redéfinition des liens du parti avec la société

La structure social-démocrate traditionnelle reposait en grande partie sur son intégration dans la société et sur les relations privilégiées avec certaines composantes de cette dernière (groupes sociaux ou autres formes d'organisations collectives comme les syndicats). Or, ces liens structurels établis avec la société se sont profondément modifiés lors de ces dernières décennies. Ils sont, d'une part, beaucoup plus faibles que par le passé. Ils changent par ailleurs de nature, les partis délaissant les groupes sociaux auxquels ils étaient auparavant attachés pour se tourner vers d'autres catégories de la population. Les organisations partisans envisagées ne se caractérisent plus par leur ancrage social particulier. Le désengagement et la prise de distance par rapport au monde syndical illustrent parfaitement cet état de fait.

Section 1 : Un ancrage social amoindri

D'une façon générale, l'affaiblissement des liens entre les partis sociaux-démocrates et la société se traduit par une diminution de leur attractivité, c'est-à-dire par une baisse du nombre de leurs adhérents. Il résulte essentiellement du délitement des liens entretenus avec les milieux populaires.

Paragraphe 1 : Des partis moins attractifs

Si on mesure l'ancrage social des organisations partisanes à l'aune du nombre de leurs membres, on ne peut que constater leur difficulté croissante à attirer et à fidéliser des adhérents. Des analyses statistiques ont en effet montré la tendance générale de baisse des effectifs militants au sein de la social-démocratie européenne¹⁰⁷³.

Tableau 14 : Evolution du nombre d'adhérents du SPD, Labour et PS depuis 1980 *

	SPD	Labour Party	PS
Décennie 1980	928 420	297 623	173 712
Décennie 1990	835 252	336 186	122 618
Décennie 2000	612 723	210 333	164 713
Evolution en % Entre 1980 et 2010	- 34%	- 29,32%	- 5,18%

* Les chiffres représentent la moyenne du nombre d'adhérents par décennie.

Source : Pascal DELWIT, « La social-démocratie européenne et le monde des adhérents. La fin du parti communauté ? », in Pascal DELWIT (ed.), *Où va la social-démocratie européenne ?*, op. cit., pp. 229-251 ; calculs de l'auteur pour les années 2000.

Le phénomène est particulièrement marqué au Parti travailliste. Alors que les effectifs du Labour avaient considérablement chuté dans les années 1980 (il enregistre la défection de 400 000 membres durant la décennie), le parti est parvenu momentanément à inverser la courbe du déclin pendant la deuxième moitié des années 1990. La vaste campagne de recrutement lancée par Tony Blair dès son accession à la tête du parti en 1994 a connu un certain succès : le nombre d'adhérents directs a augmenté d'environ un

¹⁰⁷³ Pascal DELWIT, « La social-démocratie européenne et le monde des adhérents. La fin du parti communauté ? », in Pascal DELWIT (ed.), *Où va la social-démocratie européenne ?*, op. cit., pp. 229-251.

tiers en trois ans, passant de 305 199 en 1994 à 405 238 en 1997¹⁰⁷⁴. Mais il connaît depuis un recul constant et passe en 2005 sous la barre symbolique des 200 000¹⁰⁷⁵ pour tomber à 177 000 en juin 2007. Le Labour a donc perdu plus de la moitié de ses militants en dix ans. D'après une enquête menée par la secrétaire du groupe *Save the Labour Party*, Gaye Johnston, ces défections sont en majorité liées à la position de Tony Blair sur la guerre en Irak et au mécontentement suscité par certaines mesures gouvernementales¹⁰⁷⁶. La transition Blair-Brown a été l'occasion d'une relance d'une campagne de recrutement sur le thème de la fin de l'ère Blair et sur le thème de la préparation des prochaines élections générales. La possibilité de participer, en tant qu'adhérent, à l'élection de la nouvelle direction du parti est mise en avant pour attirer des membres supplémentaires. Plusieurs milliers de nouveaux membres auraient ainsi été gagnés. La « récupération » des membres démissionnaires était aussi un des objectifs de cette campagne : avec le slogan « new times at Labour », faisant référence au départ de Tony Blair, les anciens militants déçus ont été invités à réintégrer le parti. D'après les indications des instances du parti, le « taux de retour » aurait été d'environ 25%¹⁰⁷⁷. Les pertes des années précédentes sont cependant loin d'avoir été comblées. Sur ce point, le New Labour, qui avait à une certaine époque annoncé sa volonté de constituer un vaste parti accueillant un million d'adhérents, est loin d'avoir atteint son objectif.

Le SPD est lui aussi confronté à une forte érosion de sa base militante. Entre 1990 et 2007, le parti social-démocrate a perdu 40% de ses adhérents : alors qu'il comptait encore 940 000 membres en 1990, ils ne sont plus que 540 000 dix-sept ans plus tard¹⁰⁷⁸ (Tableau 15). Le processus de déclin qui avait déjà débuté avant l'arrivée de Gerhard Schröder à la Chancellerie se poursuit après le changement de gouvernement et s'accroît dans les années 2000. Entre 1998 et 2008, le SPD a perdu près de 30% de ses membres. La

¹⁰⁷⁴ Ces données sont les chiffres officiels indiqués dans les rapports annuels du parti travailliste : LABOUR PARTY, *Annual Report*, 1995 et 1998.

¹⁰⁷⁵ Le rapport annuel de 2006 annonce le chiffre de 198 026 adhérents au 31 décembre 2005 : LABOUR PARTY, *Annual Report*, 2006.

¹⁰⁷⁶ A ces deux principales raisons d'ordre idéologique, qui ont été évoquées respectivement par 61% et 30% des démissionnaires s'ajoutent des motifs relatifs au fonctionnement du parti, l'érosion de la démocratie interne étant à l'origine de 20% des défections : Gaye JOHNSTON, « Debating Labour's Future », texte annonçant une conférence tenue à Londres le 24 juin 2006 sur le thème « Whatever is Happening to the Labour Party ? ».

¹⁰⁷⁷ Ernst HILLEBRAND, « Campagnes de recrutement et évolution du nombre des adhérents du Labour Party », *Analyses et documents*, Friedrich Ebert Stiftung, décembre 2007.

¹⁰⁷⁸ Oskar NIEDERMAYER, « Parteimitglieder in Deutschland : version 2008. », *Arbeitshefte aus dem Otto-Stammer-Zentrum*, n°13, Berlin, 2008.

baisse s'est particulièrement accélérée avec le « tournant » politique de 2003 et la mise en place de l'Agenda 2010. En 2003 et 2004, le parti a subi une baisse d'effectifs de 6,2% et 6,9%. De la fin 2002 à juin 2004, les pertes s'élèvent à 65 000 ; ce qui représente, à l'époque, un cinquième de la perte totale depuis 1990 en un an et demi seulement¹⁰⁷⁹. En 2003, on constate ainsi le chiffre le plus élevé de départs depuis la réunification et, en même temps, le chiffre le plus bas d'entrées depuis 1956. Et sur l'ensemble de la seconde législature de la coalition rouge-verte, les effectifs du SPD ont diminué d'environ 100 000. Le recul a d'ailleurs été le plus fort dans les anciens bastions de la social-démocratie : en Sarre, en Rhénanie du Nord-Westphalie, à Brême et à Hambourg. En 2005, le nombre d'adhérents est retombé sous la barre des 600 000 pour la première fois depuis un demi-siècle. Même si le rythme du déclin s'est quelque peu ralenti après cette date, la tendance fondamentale à la baisse n'a pu être arrêtée : le SPD perd encore environ 2000 adhérents par mois. En 2008, avec ses 525 000 membres, le SPD affiche pour la première fois de son histoire un nombre moins important que celui de la CDU (531 000). Et à la veille des élections fédérales de septembre 2009, il ne comptait plus que 512 000 adhérents¹⁰⁸⁰.

Le SPD dispose certes encore d'un nombre important de militants, surtout si on le compare aux autres partis européens, et peut sans doute toujours être considéré comme un parti de masse, pour reprendre la dénomination de Maurice Duverger¹⁰⁸¹. Mais au regard de l'histoire de ce parti (qui comptait plus d'un million d'adhérents au milieu des années 1970), le déclin est considérable et l'organisation s'en trouve largement affaiblie.

¹⁰⁷⁹ Adolf KIMMEL, « Le chancelier Schröder, l'agenda 2010, et la crise du SPD », op. cit., p. 160.

¹⁰⁸⁰ SPD, Mitgliederbestand ; Stichtag : 31-08-2009.

¹⁰⁸¹ Maurice DUVERGER, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1951.

Tableau 15 : Evolution du nombre d'adhérents du SPD depuis 1990

	Nombre d'adhérents	Ecart avec l'année précédente en %
1990	943 402	
1995	817 650	- 3,7
1996	792 773	- 3
1997	776 183	- 2,1
1998	775 036	- 0,1
1999	755 066	- 2,6
2000	734 667	- 2,7
2001	717 513	- 2,3
2002	693 894	- 3,3
2003	650 798	- 6,2
2004	605 807	- 6,9
2005	590 485	- 2,5
2006	561 239	- 5
2007	539 861	- 3,8
2008	520 969	- 3,5
2009	512 000	- 1,7

Sources : Oskar NIEDERMAYER, « Parteimitglieder in Deutschland, version 2008 », op. cit., Arbeitshefte aus dem Otto-Stammer-Zentrum, n°13, Freie-Universität Berlin, 2008 ; Oskar NIEDERMAYER, Parteimitglieder in Deutschland : Version 1/2009. Arbeitshefte a. d. Otto-Stammer-Zentrum, Nr. 15, FU Berlin 2009 ; SPD, Mitgliederbestand, op. cit.

Le cas du Parti socialiste français est singulièrement différent. Contrairement à ses homologues européens, le PS n'a jamais été un parti de masse. Sa faiblesse structurelle est ainsi régulièrement rappelée par les historiens et les politistes¹⁰⁸². Le poids important des

¹⁰⁸² On citera par exemple, parmi les divers articles et ouvrages de référence sur le sujet : Hugues PORTELLI, *Le socialisme français tel qu'il est*, op. cit. ; Hugues PORTELLI, *Le Parti socialiste*, op. cit. ; Alain BERGOUNIOUX, Gérard GRUNBERG, *Le long remords du pouvoir. Le Parti socialiste français 1905-*

élus est également une de ses particularités. Comme le reconnaît Henri Weber, le PS est davantage « une association d'élus entourés d'aspirants à l'élection [...] qu'un véritable parti de masse. En fait de militants, on y rencontre surtout des militants de l'action municipale et locale »¹⁰⁸³. Le poids des élus, au delà de leur présence dans le parti, est d'ailleurs d'autant plus fort qu'il existe une corrélation entre la puissance militante et l'implantation locale : comme l'a montré Philippe Juhem¹⁰⁸⁴, les succès électoraux et la possession d'une municipalité précèdent et induisent le développement du militantisme. Les effectifs fluctuent en fonction de la vie politique nationale, mais l'évolution reste globalement limitée. S'il a pu dépasser les 200 000 adhérents au lendemain des victoires de François Mitterrand (213 584 en 1982 et 204 172 en 1989), un infléchissement se produit dès les années suivantes. Celui-ci est très net dans le second cas : entre 1989 et 1995, le PS perd la moitié de ses effectifs, ceux-ci passant sous la barre des 100 000. Après une légère remontée, notamment après les législatives victorieuses de 1997, le nombre des adhérents se stabilisera autour des 120 000 jusqu'au milieu des années 2000. Celui-ci augmente avec la campagne d'adhésion lancée fin 2005, en vue de la prochaine échéance des présidentielles. Celle-ci a permis d'attirer, en six mois, plus de 80 000 nouveaux adhérents¹⁰⁸⁵, ce qui porte le nombre à 220 000¹⁰⁸⁶. Fin 2006, la direction du parti revendique fièrement le chiffre de 280 000 membres¹⁰⁸⁷. Mais cette progression est rapidement stoppée et les effectifs chutent de nouveau les années suivantes. Le corps électoral susceptible de voter pour le congrès de Reims en novembre 2008 était composé d'environ 233 000 inscrits¹⁰⁸⁸ ; celui convoqué pour la dernière consultation interne du 1^{er} octobre 2009 était réduit à 200 319 adhérents (dont seuls 64 000 étaient de surcroît à jour

1992, Paris, Fayard, 1992 ; Alain BERGOUNIOUX, Gérard GRUNBERG, *L'ambition et le remords. Les socialistes français et le pouvoir*, Paris, Fayard, 2005 ; Rémi LEFEBVRE, Frédéric SAWICKI, *La société des socialistes. Le PS aujourd'hui*, op. cit. ; Henri REY, « Le socialisme français : une exception en Europe ? », in Pascal PERRINEAU, Luc ROUBAN (eds.), *La politique en France et en Europe*, Presses de Sciences Po, 2007, pp. 337-362.

¹⁰⁸³ Henri WEBER, « Rénovation du PS : dépasser l'incantation », *La Revue socialiste*, n°13, 2003, p. 87.

¹⁰⁸⁴ Philippe JUHEM, « La production notabiliaire du militantisme au Parti socialiste », *Revue française de science politique*, vol. 56, n°6, décembre 2006, pp. 909-941.

¹⁰⁸⁵ Certaines fédérations se sont alors particulièrement développées. C'est par exemple le cas de la fédération de Paris, qui, avec 10 000 adhérents supplémentaires, a vu ses effectifs doubler. En juin 2006 elle compte 18 500 adhérents et devient la première fédération socialiste du territoire.

¹⁰⁸⁶ 220 269 adhérents étaient invités à se prononcer en novembre 2006 pour désigner leur candidat à l'élection présidentielle. Au moins six mois d'ancienneté dans le parti étant nécessaires pour voter, ce chiffre correspond aux personnes inscrites au 1^{er} juin 2006.

¹⁰⁸⁷ François REBSAMEN, Discours au congrès extraordinaire d'investiture, le 26 novembre 2006, *L'Hebdo des socialistes*, n° 426, 2 décembre 2006, p. 7.

¹⁰⁸⁸ 232 912 militants socialistes étaient recensés le 21 novembre 2008, lors de l'élection de Martine Aubry au poste de Premier secrétaire.

de cotisation)¹⁰⁸⁹. Le PS reste donc un parti aux effectifs limités, et se trouve de ce fait peu ancré dans la société.

Tableau 16 : Evolution du nombre d'adhérents du PS

Année	Nombre d'adhérents
1988	202 083
1989	204 172
1990	165 186
1995	93 603
1999	119 116
2002	129 445
2003	119 827
2004	126 150
2005	127 374
2006	216 969
2008	232 912
2009	200 319

Source : Fichier du PS.

Paragraphe 2 : Des classes populaires négligées ?

Pour le Parti socialiste comme pour ses homologues européens, la remise en cause de l'implantation du parti au sein de la société est fortement liée à la remise en cause des relations avec les classes populaires. Comme le rappelle Gerassimos Moschonas, historiquement, l'attribution d'une centralité, réelle ou symbolique, à la promotion des

¹⁰⁸⁹ La différence entre ces deux chiffres tient au fait que les militants ont la possibilité de payer la cotisation le jour du vote pour participer au scrutin. En l'occurrence, 92 342 adhérents voteront le 1^{er} octobre 2009. Près de 30 000 d'entre eux ont donc régularisé leur situation le jour même.

intérêts ouvriers a été une quasi-constante dans la tradition social-démocrate¹⁰⁹⁰. Or, la classe ouvrière est de moins en moins au centre des discours et des actions de la social-démocratie contemporaine, les partis adoptant plus que jamais une sémantique interclassiste. Cette tendance n'est certes pas nouvelle : les partis socialistes et sociaux-démocrates ont depuis longtemps, pour des raisons électoralistes, développé une stratégie « attrape-tout » et mis en place un discours s'adressant soit à l'ensemble de l'électorat, soit à des segments de l'électorat sur la base d'une sémantique de moins en moins classiste. Mais cette orientation est de plus en plus marquée. Jamais l'ouverture sociale des sociaux-démocrates vers les classes moyennes et le monde de l'entreprise n'avait été aussi affirmée. Ce positionnement, désormais très net, de la social-démocratie contemporaine comme une « force politique inclusive »¹⁰⁹¹, entraîne corrélativement une modification de ses relations avec les couches populaires de la société. Cette évolution générale, dont les grandes lignes viennent d'être soulignées, prend bien entendu une ampleur et une forme différente selon les pays et le contexte politique et sociologique dans lequel évoluent les partis. L'observation de la manière dont les partis envisagés ont abordé cette question permet de mieux mesurer l'éloignement entre les catégories populaires et les formations politiques qui sont censées les représenter.

Même si l'ancrage ouvrier du Parti socialiste (notamment dans sa composition sociologique) a toujours été relativement modeste par rapport à la plupart des autres formations de la gauche européenne, il a néanmoins pendant longtemps adopté une vision classiste de la société dans laquelle la figure ouvrière occupait une position centrale. « Le Parti socialiste est un parti ancré dans le monde du travail . Les mutations incessantes et profondes des sociétés contemporaines n'ont pas éliminé les oppositions des classes et des groupes sociaux. C'est pourquoi, si les socialistes participent au combat pour le progrès de toute la société, ils sont particulièrement attentifs aux intérêts des salariés et au développement de toutes leurs capacités d'action »¹⁰⁹², peut-on encore lire dans la déclaration de principe de 1990. On remarquera néanmoins – premiers signes du changement – que le mot « ouvrier » ne figure plus dans le texte et que le parti entend surtout servir l'ensemble de la société dans sa diversité et son hétérogénéité. L'abandon

¹⁰⁹⁰ Gerassimos MOSCHONAS, *In the name of Social Democracy. The Great Transformation : 1945 to the Present*, Londres, Verso, 2002, pp. 158-162.

¹⁰⁹¹ Ibidem.

¹⁰⁹² Déclaration de principes du Parti socialiste de 1990 : Alain BERGOUNIOUX, *Déclaration de principes socialistes 1905-2008*, op. cit., p. 46.

des références à l'identité ouvrière se confirme pendant la période suivante, les années 1990 étant marquées par une « déconflictualisation du discours socialiste »¹⁰⁹³. La « nouvelle alliance » entre les exclus, les classes populaires et les classes moyennes proposée par Lionel Jospin lors de l'Université d'été de La Rochelle de 1999 témoignait, il est vrai, d'une volonté de réactiver une lecture de la société en termes de classes sociales, par opposition à la vision blairiste marquée par l'absence de clivages sociaux¹⁰⁹⁴. Mais cette notion, dont les contours sont restés flous, a fait long feu. On ne retrouvera donc pas cette vision clivée de la société dans le programme socialiste pour l'élection présidentielle de 2002. Celle-ci a d'ailleurs à ce point de vue agi comme le révélateur d'un état de fait : la conflictualité sociale a disparu de la rhétorique socialiste, de même que la figure ouvrière. Les observateurs ont ainsi rétrospectivement fait remarquer que la cause ouvrière avait été négligée par le candidat et son entourage¹⁰⁹⁵. Pendant la campagne, Pierre Mauroy avait fait remarquer à ses camarades que le terme ouvrier n'apparaissait pas dans le programme et les avait mis en garde contre l'absence de référence à cette frange de la population¹⁰⁹⁶. Au vu des résultats, le « divorce » entre les classes populaires et le Parti socialiste a largement servi de cadre interprétatif dans l'analyse de la défaite de Lionel Jospin¹⁰⁹⁷. Celle-ci a suscité, chez les dirigeants, une réflexion sur les référents sociologiques du parti, le « rapport aux « classes laborieuses » » étant, comme le réaffirme François Hollande, « une question majeure pour la gauche »¹⁰⁹⁸.

La question des catégories populaires est ainsi réinscrite sur l'agenda socialiste dans le cadre de la préparation du congrès de Dijon de 2003. Alors que les responsables du parti s'interrogent sur la façon dont ils peuvent « reconquérir les catégories populaires »¹⁰⁹⁹, les débats montrent que tous n'abordent pas la question de la même manière, le rapport au populaire du dirigeant étant corrélé à sa position au sein de l'espace intra-partisan. Les représentants de l'aile gauche du parti veulent ainsi redonner aux

¹⁰⁹³ Rémy LEFEBVRE, Frédéric SAWICKI, « Le peuple vu par les socialistes », in Frédérique MATONTI, (ed.), *La démobilisation politique*, Paris, La Dispute, 2005, pp. 69-96.

¹⁰⁹⁴ Voir supra.

¹⁰⁹⁵ Paul BACOT, « L'Atelier de Jospin avait-il oublié les ateliers ? », *Le Monde*, 14 mai 2002.

¹⁰⁹⁶ Au cours d'une réunion à laquelle assistait Lionel Jospin, il a ainsi déclaré : « Nous devons parler plus fort aux travailleurs. Lionel, il faut que tu adresses un message à la France qui travaille. Le mot « ouvrier » n'est pas un gros mot ».

¹⁰⁹⁷ Voir par exemple : Henry REY, *La gauche et les classes populaires. Histoire et actualité d'une mésentente*, Paris, La Découverte, 2004 ; Eric CONAN, *La gauche sans le peuple*, Paris, Fayard, 2004.

¹⁰⁹⁸ François HOLLANDE, *La Revue Socialiste*, n°9-10, op. cit., p. 7.

¹⁰⁹⁹ Cette question fait l'objet d'un dossier dans un numéro de la Revue Socialiste publiée avant le congrès de Dijon : *La Revue Socialiste*, n°11/12, mars 2003, pp. 99-164.

catégories populaires une place centrale et bâtir un projet qui corresponde pleinement à leurs attentes. Henri Emmanuelli considère ainsi qu'il faut décliner « un projet de société correspondant aux aspirations des classes populaires »¹¹⁰⁰ ; et pour lui « reconquérir les classes populaires doit impérativement s'appuyer sur la définition de mots d'ordre unifiant les salariés victimes de la crise, par delà la diversité de leurs situations individuelles »¹¹⁰¹. Jean-Luc Mélenchon estime quant à lui qu'il faut « partir de l'évidence sociologique qui fournit au projet socialiste contemporain la plus large base sociale dont il n'a jamais pu disposer dans l'histoire », puisque « la quasi totalité de la population active est sous statut salarial, l'écrasante majorité est ouvrière ou employée et la quasi totalité de la population vit en milieu urbain ou rural »¹¹⁰². Il en conclut que « le projet socialiste [...] n'est pas à injecter de l'extérieur mais à accoucher à partir des aspirations populaires »¹¹⁰³. Sans remettre en cause la nécessité de prendre en compte les catégories populaires, les représentants des autres tendances du parti tiennent des propos quelque peu différents. Il ne s'agit pas, selon eux, de renouer avec l'ouvriérisme d'antan. Ainsi, si Laurent Fabius « ne peut accepter cette sorte de mise en congé du prolétariat »¹¹⁰⁴, et déclare que « la question ouvrière n'est pas une question périphérique mais une question majeure »¹¹⁰⁵, il interprète l'attente des catégories populaires non pas comme une « demande d'idéologie », mais une « demande de projet »¹¹⁰⁶. Jean-Marie Le Guen note pour sa part que « la gauche n'a jamais été et ne pourra être l'expression « organique » des classes laborieuses » ; ce qui doit amener le parti à travailler sur la « reconstitution d'un projet [...] et non pas sur la gestion d'une soi-disant demande »¹¹⁰⁷. « Cette question, ajoute-t-il, ne peut être résolue par un retour à un âge d'or « plus socialiste » et « plus populaire » »¹¹⁰⁸. Et le strausskahnien Jean-Christophe Cambadélis invite ses camarades à se débarrasser des anciennes catégories : « La matrice sociologique qui rendait lisible la société est en miettes. [...] Se fonder sur la matrice sociologique d'hier, c'est vouloir répondre à des demandes

¹¹⁰⁰ Henri EMMANUELLI, « Renouer avec les catégories populaires », op. cit., p. 126.

¹¹⁰¹ Ibid, p. 127.

¹¹⁰² Jean-Luc MÉLENCHON, « Le socialisme au temps du choléra », *La Revue socialiste*, n°11/12, op. cit., p. 162.

¹¹⁰³ Ibid, p. 164.

¹¹⁰⁴ Laurent FABIUS, « Répondre vraiment aux attentes des couches populaires », *La Revue Socialiste*, n°11/12, op. cit., p. 130.

¹¹⁰⁵ Ibid, p. 131.

¹¹⁰⁶ Ibid, p. 134.

¹¹⁰⁷ Jean-Marie LE GUEN, « Refonder à gauche », *La Revue Socialiste*, n°11/12, p. 123.

¹¹⁰⁸ Ibidem.

contradictoires : c'est une offre globale qu'il faut proposer. Il ne faut pas être l'otage de notre sociologie d'hier »¹¹⁰⁹, déclare-t-il.

Il apparaît donc que si la question du rapport aux catégories populaires a été posée et débattue au sein du Parti socialiste, la plupart des responsables (notamment ceux appartenant, à l'époque, au courant majoritaire) ne souhaitent pas pour autant réactiver l'ancien discours « classiste ». Ce discours leur semble d'autant moins pertinent qu'ils savent, comme le rappelle François Hollande, « que la réalité sociale est beaucoup plus complexe aujourd'hui, puisque « nous sommes dans une société dite postindustrielle qui fragmente le corps social et le salariat de manière plus globale »¹¹¹⁰. Dès lors, les ouvriers ne sont pas ou ne sont plus le groupe social de référence¹¹¹¹, celui que les socialistes s'efforcent de représenter. En ce sens, le Parti socialiste contribue à l'« invisibilisation »¹¹¹² des catégories populaires, et notamment des ouvriers, dans la société et au processus de désobjectivisation du groupe ouvrier. Cette question du rapport du Parti socialiste aux classes populaires et ouvrières s'inscrit dans celle plus générale de sa vision de la société. Si les socialistes ne représentent pas un groupe social en particulier, c'est aussi parce qu'ils pensent de moins en moins l'ordre social comme un tout. Leur perception de la société est désormais davantage celle d'une agrégation d'individus. L'éloignement vis-à-vis de certains groupes sociaux va de pair avec une vision plus individualiste de la société¹¹¹³, qui amène le parti à tenter de répondre aux attentes spécifiques de chacun plutôt qu'aux revendications collectives.

Le Parti travailliste a lui aussi modifié sa manière d'envisager les différentes catégories sociales, plus ouvertement encore que le parti français. Cette évolution est

¹¹⁰⁹ Jean-Christophe CAMBADÉLIS, « Repenser l'avenir de la gauche », *Esprit*, janvier 2003, p. 170.

¹¹¹⁰ François HOLLANDE, « La gauche doit se donner des objectifs volontaristes », in *Nouvelles Fondations*, n°7/8, op. cit., p. 103.

¹¹¹¹ En témoigne le faible recours au terme « ouvrier » dans les textes élaborés au sein du parti. Une analyse lexicographique effectuée par le club socialiste *En Temps réel* sur les cinq motions présentées pour le congrès de Dijon de 2003 révèle ainsi que le vocable n'est utilisé que 15 fois sur un total de 102 797 mots. Le terme est absent du texte de François Hollande, qui sortira majoritaire du congrès. Le mot « travailleurs » revient à 30 reprises dans les motions. Celui de « salariés » est en revanche utilisé 143 fois.

¹¹¹² Stéphane BEAUD, Michel PIALOUX, « Pourquoi la gauche a-t-elle perdu les classes populaires ? Petit détour par l'histoire », in *A gauche !*, op. cit., p. 37.

¹¹¹³ Les socialistes, peut-on lire dans la revue destinée aux militants « ne [doivent] plus craindre l'individualisation de la société », *L'Hebdo des socialistes*, n° 333, 9 octobre 2004, p. 12. « Chaque individu a désormais ses problèmes, ses attentes, ses revendications singulières et spécifiques [...]. Chacun se sent différent, singulier, potentiellement porteur d'une identité multiple et complexe », note encore Laurent Baumel : Laurent BAUMEL, « A la recherche du peuple perdu », *La Revue Socialiste*, n° 11-12, op. cit., pp. 109-110.

directement liée, au début des années 1990, à la volonté de revenir au pouvoir et est donc empreinte de visées électoralistes. Alors que le Labour est traditionnellement attaché à la classe ouvrière, il s'agit désormais de mieux tenir compte des aspirations de la nouvelle classe moyenne. En 1992, le secrétaire général de la Société fabienne Simon Crine affirme ainsi que « le parti doit prendre en compte tout autant les intérêts personnels de ceux qui ont acquis un logement, des actions et une certaine prospérité pendant les années Thatcher que ceux des défavorisés et l'altruisme de l'intelligentsia progressiste »¹¹¹⁴. Au sein du parti, beaucoup considèrent, comme le député Giles Radice, que « la tradition électorale travailliste » est en train de disparaître¹¹¹⁵ et qu'il faut donc abandonner la défense d'une classe sociale particulière. C'est ce que feront les nouveaux travaillistes après l'accession de Tony Blair à la tête du parti. Pour conquérir le centre sociologique du pays et s'imposer au sein des classes moyennes, le New Labour rompt avec l'éthos ouvrier caractéristique du travaillisme traditionnel et met un terme à l'identité de classe. Pour Tony Blair, afin de renouer avec ce statut de « parti du peuple »¹¹¹⁶ propre à tout parti de gouvernement, la formation qu'il dirige se doit de représenter l'ensemble de la nation. Dans le manifeste travailliste de 1997, le futur Premier ministre définit donc le New Labour comme « le bras politique du peuple britannique »¹¹¹⁷, signifiant de la sorte qu'il n'était plus celui de la classe ouvrière et des syndicats. Ce que confirmera le nouveau Premier ministre : « Nous sommes aujourd'hui le parti du peuple, le parti du peuple tout entier, du plus grand nombre et non d'une minorité, le parti qui appartient à toutes les parties de la Grande-Bretagne »¹¹¹⁸. La logique électorale impose, d'après les modernisateurs travaillistes, de se tourner vers les classes moyennes, qui occupent désormais une position centrale dans la société britannique. Comme le fait remarquer Philip Gould : « Plus de 60% des gens croient désormais qu'ils appartiennent à un degré ou à un autre à la classe moyenne. Cette nouvelle classe moyenne n'inclut pas seulement les cols blancs : 50% des travailleurs manuels qualifiés considèrent pouvoir être décrits par le terme « classe moyenne ». La classe moyenne ne peut plus être considérée comme un sous-secteur de taille limitée et privilégiée. La politique de masse devient une politique de classe moyenne. Gagner ce

¹¹¹⁴ Simon CRINE, cité in Anne-Marie MOTARD, *Le Parti travailliste britannique des origines au XXIème siècle. La continuité sous le changement*, Paris, Ellipses, 2009, p. 138.

¹¹¹⁵ Giles RADICE, cité in Anne-Marie MOTARD, *Ibidem*.

¹¹¹⁶ Tony BLAIR, « The Radical Coalition », speech at a Fabian Society commemoration of the fiftieth anniversary of the 1945 general election, 5 July 1995..

¹¹¹⁷ « Because Britain Deserves Better », *Labour Manifesto*, op. cit.

¹¹¹⁸ Tony BLAIR, Discours au Royal Festival Hall, 2 mai 1997.

siècle signifie gagner le soutien de la classe moyenne »¹¹¹⁹. Celle-ci devient donc clairement la cible électorale du nouveau parti travailliste désireux de mettre fin au règne des conservateurs. Partant par ailleurs du principe que son électorat traditionnel, à savoir les catégories sociales les moins favorisées, leur restera fidèle quoi qu'il arrive, les nouveaux travaillistes n'hésitent pas à se tourner essentiellement vers la Middle England.

Certains n'ont cependant pas manqué d'émettre des réserves et de souligner les risques découlant d'une telle stratégie. Le futur ministre Peter Kilfoyle met en garde ses camarades contre un possible éloignement des soutiens traditionnels du Labour¹¹²⁰. Et Roy Hattersley s'inquiète du fait que, les intérêts sociaux étant par nature divergents, toute concession faite aux classes intermédiaires ou aisées se fait au détriment des ouvriers : « J'ai toujours été en faveur du réalisme politique [...] mais le ciment de ce parti a toujours été la volonté d'améliorer le sort des plus pauvres de ce pays [...]. Aujourd'hui, pour attirer vers nous les jeunes cadres des banlieues du Sud, nous avons renoncé en grande partie aux principes qui sont la raison d'être de notre parti [...]. On ne peut pas satisfaire en même temps les riches et les pauvres, les patrons et les employés, les conservateurs et les socialistes, ce n'est simplement pas possible »¹¹²¹. Dans une polémique l'opposant à Tony Blair, le secrétaire général du Trade Union Congress, John Monks, pourtant favorable au processus de modernisation et soutenant habituellement le gouvernement, a reproché au Premier ministre de traiter ses supporters traditionnels comme de « vieux parents gênants »¹¹²². D'autres leaders syndicaux, comme le patron du GMB (Britain's General Union) ou Bill Moriss, du TGWU (Transport and General Workers' Union) lui ont eux aussi demandé de prendre en considération son électorat traditionnel. Les faits montrent d'ailleurs que ces observations n'étaient pas totalement injustifiées puisque, si la stratégie a certes été payante et a permis au New Labour de revenir et de se maintenir au pouvoir, des signes de désaffection de l'électorat traditionnel sont apparus dès les premiers scrutins suivant les élections générales de 1997¹¹²³.

¹¹¹⁹ Philip GOULD, *The Unfinished Revolution*, op. cit., p. 396.

¹¹²⁰ Peter KILFOYLE, *Tribune*, 8 march 1996.

¹¹²¹ Roy HATTERSLEY, cité in Xavier GARCIA, *Analyse d'une transition partisane : le parti travailliste britannique depuis 1979*, op. cit., p. 429.

¹¹²² John MONKS, *BBC News*, 28 juin 1999.

¹¹²³ Lors des élections locales de 1999, les travaillistes ont en effet accusé un net recul dans les villes ouvrières du Nord. Ils perdent par exemple la ville de Sheffield, bastion travailliste depuis les années vingt. Ces territoires ont également été marqués par un fort taux d'abstention. Cette tendance se confirmera aux élections européennes de juin de la même année : une forte proportion des abstentionnistes est alors constituée d'anciens soutiens traditionnellement fidèles au Labour.

Tony Blair et son entourage maintiendront néanmoins leurs positions¹¹²⁴. « Notre noyau d'électeurs est le pays tout entier », réaffirme le Premier ministre en février 2000, en considérant que si leurs soutiens fidèles devaient être aidés, les voix devaient se gagner dans la *Middle England*¹¹²⁵. Il exprime de la sorte la pensée de nombreux partisans du New Labour, pour lesquels choisir entre les intérêts des uns ou des autres est en fait un « faux choix »¹¹²⁶. De fait, en rompant avec ses racines ouvriéristes pour mieux s'identifier aux idéaux des classes moyennes et s'ouvrir aux classes supérieures, le « nouveau » Parti travailliste s'est « embourgeoisé ». Son image auprès de la population évolue d'ailleurs en ce sens. Le parti travailliste est de moins en moins considéré comme le défenseur de la classe ouvrière. Il est désormais perçu comme un parti soucieux de préserver les intérêts de la classe moyenne. Alors qu'en 1987, 89% des électeurs estimaient que le Labour s'occupait des intérêts de la classe ouvrière, ils ne sont plus que 57% à le penser en 2001. En revanche, ceux qui considèrent qu'il s'occupe des intérêts des classes moyennes sont passés de 58 à 68%. La déprolétarianisation du Parti travailliste, souhaitée et d'une certaine façon revendiquée par les nouveaux dirigeants, est donc ressentie par l'ensemble des citoyens. Ce sentiment a par ailleurs sans doute été renforcé par le fait que les modernisateurs travaillistes n'ont pas cherché à cacher les relations étroites qu'ils peuvent entretenir avec les milieux d'affaires. Le premier clip de campagne diffusé à la télévision pour la campagne de 1997 comprenait par exemple une série d'interventions d'importants chefs d'entreprises faisant part de leur soutien à Tony Blair¹¹²⁷. Ces liens avec le monde des affaires (assimilé souvent au monde de l'argent) auxquels les nouveaux travaillistes n'ont pas renoncé en accédant au pouvoir¹¹²⁸ ont accredité, chez bon nombre d'observateurs, la thèse de l'éloignement, voire pour certains d'une rupture, avec les milieux ouvriers.

¹¹²⁴ Cette permanence de l'attention portée à la Middle England est à l'origine de la démission, en janvier 2000, du ministre Peter Kilfoyle, attaché aux régions ouvrières du Nord. Il avait pourtant été l'un des premiers à soutenir Tony Blair lorsque celui-ci brigua la direction du parti en 1994.

¹¹²⁵ Tony BLAIR, cité in Steven FIELDING, *The Labour Party. Continuity and Change in the Making of « New » Labour*, London, Palgrave Macmillan, 2003, pp. 107-108.

¹¹²⁶ Ben BRADSHAW, « False choices », in Ben BRADSHAW and others, *Must Labour Choose ?*, London, Progress, 2000.

¹¹²⁷ Matthew Taylor, l'un des promoteurs de cette stratégie, a par la suite révélé les motifs qui ont conduit à ce choix : le Parti considérait que savoir que le Labour « avait la confiance d'hommes d'affaires millionnaires » impressionnerait même les plus pauvres des électeurs : *The Observer*, 2 April 2000.

¹¹²⁸ Au contraire, Tony Blair a contribué à la promotion des hommes d'affaires au sein des institutions étatiques. Un nombre élevé d'entre eux siègent dans les commissions para-gouvernementales (les quangos) ou à la Chambre des Lords.

Ce même constat peut être établi lorsqu'on examine l'évolution du Parti social-démocrate allemand. Si le SPD a rompu depuis longtemps avec la logique de classes pour devenir, comme l'indique son programme de Bad Godesberg, un « parti du peuple », des liens étroits entre le parti et la classe ouvrière ont persisté pendant plusieurs décennies après ce congrès dit de rupture. Ces liens se sont ensuite progressivement relâchés, le SPD cherchant, comme l'ensemble des autres partis, à toucher un « public » le plus large possible. A ce niveau, l'option retenue par le SPD de Gerhard Schröder confirme, en l'accentuant, un choix et un mouvement observés les années précédentes. L'attention particulière portée aux classes moyennes est en revanche un phénomène plus nouveau. Elle est en outre désormais clairement affichée. Le « centre » (*Mitte*) dont se réclame Gerhard Schröder correspond à ses yeux à une catégorie sociale, que l'on peut schématiquement assimiler aux classes moyennes : celle-ci rassemble ceux qui ont trouvé leur place dans la société et qui assument, à différents niveaux, des responsabilités¹¹²⁹. C'est à cette frange de la population ainsi définie, qui se trouve au cœur de la société allemande, que s'adressent particulièrement les sociaux-démocrates. Certes, le SPD n'a pas totalement rompu avec les catégories populaires. L'ancien président du parti Kurt Beck tient ainsi à rappeler dès son accession à la tête du SPD en 2006 que celui-ci doit être « le parti des petites gens »¹¹³⁰. Il est pourtant plutôt devenu le parti des couches moyennes. Comme son homologue britannique, il a également renvoyé l'image d'un parti proche des milieux d'affaires. Celle-ci était particulièrement développée sous Gerhard Schröder, régulièrement présenté comme le « camarade des patrons »¹¹³¹ : le Chancelier, confirme l'un de ses proches, « connaît personnellement les cent plus importants chefs d'entreprise d'Allemagne »¹¹³². Si les relations privilégiées de l'ancien ministre-président de Basse-Saxe avec le monde de l'entreprise lui ont permis de rassurer les milieux économiques et d'attirer vers le SPD une partie des cadres et des dirigeants d'entreprises, elles l'ont aussi éloigné de sa base sociale traditionnelle. Fortement liée à la personnalité de Gerhard Schröder, cette image d'un SPD lié au patronat s'est quelque peu estompée après son départ de la chancellerie. Il n'en

¹¹²⁹ Gerhard SCHRÖDER, « Die Mitte in Deutschland », op. cit.

¹¹³⁰ Odile BENYAMIA-KOUIDER, « Retour au pragmatisme. Kurt Beck, président du parti social-démocrate », *Documents, Revue du dialogue franco-allemand*, n° 3/2006, juin 2006, p. 6

¹¹³¹ *Die Genosse der Bosse* (le camarade des patrons) est en effet l'expression qui était utilisée par les observateurs et les commentateurs pour qualifier le Chancelier et montrer sa proximité avec les dirigeants d'entreprises.

¹¹³² Alfred TACKE, cité in *Le Nouvel Economiste*, n°1111, 18 septembre-1^{er} octobre 1998, p. 35. Alfred Tacke était le secrétaire d'Etat chargé de l'Economie du Land de Basse-Saxe, dont Gerhard Schröder a pris la direction en 1990.

demeure pas moins que ceci a modifié le positionnement sociologique du parti et que son ancrage au sein des milieux populaires s'en est trouvé – et s'en trouve encore aujourd'hui – passablement affecté.

De façon générale s'est donc opéré au sein des partis observés un glissement des catégories populaires vers les classes moyennes. Leur ancrage social s'en trouve amoindri, l'attachement aux organisations partisans des nouvelles catégories ciblées étant moins important que celui des soutiens traditionnels. La fragilité électorale de la social-démocratie s'en trouve par ailleurs accentuée : ses nouveaux points d'appui sont davantage enclins à modifier leur vote au fil des scrutins. Cet amoindrissement de l'implantation des partis dans la société est corrélée à la modification de leurs relations avec les organisations syndicales.

Section 2 : L'affaiblissement des relations avec les milieux syndicaux

L'ancrage social des formations social-démocrates a pendant longtemps largement reposé sur l'étroitesse des liens entretenus avec les syndicats (la France faisant exception sur ce point)¹¹³³. Or cette situation a nettement évolué pendant ces dernières décennies, les liens entre les deux types d'organisation étant de plus en plus distendus. L'évolution est particulièrement marquée en Grande-Bretagne ; elle prend ici une importance d'autant plus grande que les liens entre le Labour et les syndicats britanniques étaient historiquement très ténus. La métaphore de la famille et du couple a ainsi été utilisée à plusieurs reprises par divers auteurs, tel Lewis Minkin¹¹³⁴, pour décrire cette relation spécifique qui « a façonné la structure et, de différentes manières, le caractère de la gauche britannique »¹¹³⁵. Ces liens, historiques et originels¹¹³⁶, sont en effet à la fois structurels, financiers et

¹¹³³ Voir infra.

¹¹³⁴ Lewis MINKIN, *The Contentious Alliance, Trade union and the Labour Party*, Edimbourg, Edimburgh University Press, 1992.

¹¹³⁵ Ibidem.

¹¹³⁶ On rappellera que c'est le mouvement syndical qui a donné naissance au Parti travailliste en créant en 1900 le Labour Representation Committee (LRC). Ce dernier, qui connaît un petit succès aux élections de 1906, forme un groupe parlementaire et prend alors le nom de Labour Party.

culturels. La longévité de ce « couple indissociable »¹¹³⁷ s'explique, selon certains observateurs, par son enracinement dans un système « d'échange politique »¹¹³⁸, reposant sur l'existence d'intérêt mutuel : les syndicats fournissent au parti une partie de l'argent qui lui est nécessaire, des informations sur les besoins et les désirs du monde du travail et un noyau d'électeurs fidèles, et attendent en retour une protection et un soutien politique par la défense et la mise en place d'une législation favorable à l'action syndicale, à la promotion des droits des salariés et soucieuse des intérêts de ces derniers. Les relations entre les deux organisations ont certes été quelquefois tumultueuses par le passé, notamment lorsque les travaillistes étaient au pouvoir, et la question de la solidité des liens a pu être posée à de multiples occasions¹¹³⁹. Mais la « légitimité » et le « caractère naturel » de leurs relations « n'ont jamais été contestés »¹¹⁴⁰.

La situation est désormais différente. Sous le leadership de Tony Blair, la nature du lien entre les deux mouvements a fait l'objet d'une remise en cause beaucoup plus radicale. Celle-ci a d'ailleurs été rendue plus facile par le déclin et la perte d'influence des syndicats, largement mis à mal par le pouvoir conservateur : le nombre de syndiqués a baissé de plus de 40% entre 1979 et 1999¹¹⁴¹, ceux-ci se trouvant de plus en plus parmi les cols blancs du secteur public ; le taux de syndicalisation a quant à lui baissé de dix points entre 1989 et 1999¹¹⁴² et d'après une enquête de *Britain at Work*, la moitié des entreprises britanniques n'avaient pas de syndiqués en 1998¹¹⁴³. C'est donc dans un contexte d'affaiblissement syndical que les modernisateurs travaillistes élaborent leur projet¹¹⁴⁴ dans le but de revenir au pouvoir. Ils souhaitent alors prendre leur distance avec le mouvement

¹¹³⁷ Monica CHARLOT, *Le Syndicalisme en Grande-Bretagne*, Paris, Armand Colin, 1970.

¹¹³⁸ Chris HOWELL, « The End of the Relationship between Social Democratic Parties and Trade Unions ? », *Studies in Political Economy*, n° 65, 2001, pp. 7-37.

¹¹³⁹ Andrew J. TAYLOR, *The Trade Unions and the Labour Party*, London, Croom Helm, 1987.

¹¹⁴⁰ Steve LUDLAM, Matthew M. BODAH, David COATES, « Trajectories of solidarity : Changing union-party linkages in the UK and the USA », *British Journal of Industrial Relations*, 4 (2), 2002, p. 224.

¹¹⁴¹ Lionel FULTON, « Royaume-Uni : Un syndicalisme refondé sur ses adhérents », *Chronique internationale de l'IREs*, n° 66, septembre 2000, p. 45.

¹¹⁴² D'après les données officielles du *Labour Force Survey*, Office for National Statistics.

¹¹⁴³ Pour un aperçu de l'évolution de la syndicalisation pendant la décennie suivante, voir : Christian DUFOUR, « Royaume-Uni : Dix ans de blairisme : où en est la syndicalisation ? », *Chronique internationale de l'IREs*, n° 107, juillet 2007.

¹¹⁴⁴ On rappellera ici que dans la théorie de la Troisième voie, les syndicats n'ont pas leur place puisque les notions de classe ouvrière et d'appartenance de classe sont considérées comme obsolètes. Or, pour Anthony Giddens, les syndicats appartiennent justement à la « politique de classe de la gauche » et non au « nouveau mouvement modernisateur du centre » : Anthony GIDDENS, *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*, op cit ., p. 18.

syndical considéré comme un « fardeau électoral »¹¹⁴⁵ par les stratèges du parti. Il s'agit de montrer que le New Labour n'est pas inféodé aux syndicats, rejetés par une majorité de Britanniques. Tony Blair répète ainsi à loisir que ces derniers « auront droit à l'équité et non à des faveurs ». *Fairness, not favors*, sera dès lors le nouveau mot d'ordre travailliste en la matière. « Les syndicats doivent savoir et accepter que si, d'un gouvernement travailliste, ils peuvent attendre écoute, compréhension, aide et équité, ils ne peuvent pas en attendre des faveurs »¹¹⁴⁶, indique le leader du parti avant de devenir Premier ministre. Les propos qu'il tient en 1995 devant des syndicalistes sont encore plus explicites et révélateurs de la façon dont il conçoit les liens entre les deux organisations : « Je veux être très direct avec vous en ce qui concerne les relations modernes entre le Parti travailliste actuel et les syndicats. Il fut un temps où un grand syndicat pouvait adopter une politique et il allait alors de soi que le parti suivrait le mouvement. Les exigences étaient posées. Le parti réagissait et négociait. Ce temps-là est révolu. Totalement. A tout jamais. Maintenant, on écouterait bien-sûr les syndicats. Mais aussi les patrons. Mais ni les uns, ni les autres n'auront d'emprise sur le Parti travailliste ou sa politique. Nous gouvernerons pour le pays tout entier. C'est la persuasion qui est à l'ordre du jour. Et non les exigences »¹¹⁴⁷, dit-il. C'est pourquoi, tout en reconnaissant les excès de la politique conservatrice, le New Labour refuse une remise en cause globale de la législation syndicale établie dans les années 1980¹¹⁴⁸. Pendant la campagne électorale de 1997, le dirigeant travailliste prend publiquement ses distances vis-à-vis des syndicats, à travers des propos qui ne souffrent d'aucune ambiguïté : « Nous ne serons pas pris en otage par les syndicats. Nous nous opposerons aux grèves. Nous n'accepterons pas les revendications salariales excessives, de qui que ce soit. Les syndicats ne jouent aucun rôle particulier dans notre campagne. De la même manière, ils ne recevront aucun traitement de faveur, quand nous serons au gouvernement »¹¹⁴⁹, indique-t-il. Le secrétaire général du TUC, John Monks, confirme le changement intervenu dans les relations parti-syndicat : « Avec le « vieux Labour », le TUC serait tombé d'accord pour co-rédiger une série de propositions portant

¹¹⁴⁵ John CROWLEY, « Le syndicalisme britannique face au New Labour », *La Revue de la CFDT*, n° 5, décembre 1997, p. 15

¹¹⁴⁶ Tony BLAIR, *La nouvelle Grande-Bretagne*, op. cit., p. 118.

¹¹⁴⁷ Tony BLAIR, Discours au congrès du Transport and General Workers Union, Blackpool, 1995.

¹¹⁴⁸ « Il est hors de question que le gouvernement travailliste appuie sur le bouton « retour rapide » en matière de législation syndicale. La tenue d'un scrutin avant le début d'une grève et d'autres mesures prises pour améliorer le fonctionnement démocratique des syndicats ne seront pas remises en cause » déclare Tony Blair devant les membres du TUC en 1994.

¹¹⁴⁹ Tony BLAIR, *The Financial Times*, 7 avril 1997.

sur les droits de l'employé, et ils les auraient défendues ensemble. Cette fois-ci, avec le nouveau type de relations instaurées par Tony Blair, nous n'avons pu discuter que des propositions déjà rédigées par le New Labour. Mais ces discussions ont eu lieu au même titre et dans les mêmes conditions que les rencontres qui s'étaient déroulées entre le New Labour et la CBI »¹¹⁵⁰, (la Confederation of British Industry, le syndicat des patrons britanniques). Les dirigeants travaillistes maintiendront ce cap après les élections de 1997. « Vous dirigez les syndicats, nous dirigeons le gouvernement, et nous ne confondrons plus jamais les deux », déclare le Premier ministre devant le congrès du Trade Union Congress (TUC) en 1999. Les relations entre le gouvernement de Tony Blair et les syndicats ne sont cependant pas pour autant identiques à celles qui existaient avec les conservateurs. Malgré les discours souvent peu complaisants, les travaillistes ont tenu les promesses faites aux syndicats pendant la campagne (notamment la ratification de la Charte sociale européenne, l'instauration d'un salaire minimum, l'augmentation du plafond des indemnités pour licenciement abusif, l'allongement du congé de maternité ou la reconnaissance automatique des syndicats dans les entreprises où la moitié des salariés en exprime le souhait). Et depuis 1997, les syndicats sont toujours intégrés au processus décisionnel et consultés sur les politiques économiques et sociales, ce qui distingue cette période de celles de Margaret Thatcher et John Major. Mais, contrairement à leurs prédécesseurs travaillistes, les dirigeants actuels ne considèrent plus les syndicats comme des alliés privilégiés mais comme un groupe de pression parmi d'autres, sans traitement préférentiel et dont l'action, bien que légitime, doit rester circonscrite¹¹⁵¹.

Ce relâchement des liens entre les travaillistes et les syndicats se retrouve au sein même du parti. L'influence de ces derniers au sein des instances dirigeantes s'est considérablement réduite au cours des années 1990. Leur poids dans les votes lors de la conférence annuelle est réduit de 90% à 70% en 1993 puis à 50% en 1995. Et ils perdent leur majorité au sein du Comité National Exécutif (National Executive Committee : NEC) puisqu'ils n'élisent plus que 12 des 33 membres, alors qu'ils contrôlaient jusqu'en 1997 l'élection de 18 des 29 membres de ce comité. Le poids financier des organisations syndicales a également fortement diminué. Depuis la création du parti, son financement reposait pratiquement exclusivement sur les fonds garantis par les syndicats affiliés au

¹¹⁵⁰ John MONKS, *New Statesman*, 4 avril 1997.

¹¹⁵¹ Steve LUDLAM, Matthew M. BODAH, David COATES, « Trajectories of Solidarity : Changing union-party linkages in the UK and the USA », op. cit., p. 229.

TUC¹¹⁵². Alors que ces contributions syndicales représentaient encore plus de 75% des revenus du parti au milieu des années 1980, elles ne s'élèvent plus qu'à 54% en 1995¹¹⁵³. Cette part est réduite à 40% en 1997¹¹⁵⁴, le New Labour se tournant alors vers des sources de revenus privées : en 1998, sur un revenu total de 21 millions de livres, 8 millions proviennent de donations (et 6 millions seulement des syndicats)¹¹⁵⁵. La tendance s'est poursuivie les années suivantes, le financement syndical représentant seulement un tiers des revenus du parti en 2001¹¹⁵⁶. On assiste donc, pendant la période, à une diminution de l'influence globale des syndicats au sein du parti travailliste. Il faut cependant noter que celle-ci a été acceptée par les représentants syndicaux. Conscients que leur pouvoir dans le parti donnait une image négative de ce dernier et était préjudiciable d'un point de vue électoral, ces derniers étaient convaincus de la nécessité d'en modifier le fonctionnement et ont donc fait quelques concessions. Pour la majorité des leaders syndicaux, l'accession au pouvoir du Parti travailliste, par définition moins hostile à leur cause que les conservateurs, et donc la possibilité d'obtenir un climat politique plus favorable à la défense de leurs intérêts, passait paradoxalement par une perte d'influence.

Ces mêmes syndicats ont par ailleurs, eux aussi, évolué, en suivant les recommandations de Tony Blair qui, lors du congrès du TUC en 1994, les incitait à « s'adapter à un nouvel environnement »¹¹⁵⁷. Le « New Unionism » (nouveau syndicalisme) porté par un certain nombre de responsables, dont le secrétaire général du TUC John Monks, veut être en phase avec la société contemporaine. Ceci les amène notamment à rompre avec l'ancienne rhétorique conflictuelle : « Le monde du travail a changé. Le syndicalisme doit s'adapter à cette nouvelle réalité. [...]. Les syndicats ne peuvent plus faire de la lutte des classes leur fond de commerce. Plus aujourd'hui. Plus au Royaume-Uni. »¹¹⁵⁸, explique John Monks. Ce « nouveau syndicalisme » a, en matière

¹¹⁵² Les syndicats versent au parti une cotisation annuelle, calculée en fonction du nombre des syndiqués payant la *political levy* (cotisation politique). Celle-ci est utilisée pour financer les campagnes électorales et les dépenses de la moitié des députés travaillistes.

¹¹⁵³ Steve LUDLAM, « Norms and Blocks : Trade Unions and the Labour Party since 1964 », in Brian BRIVATI, Richard HEFFERNAN, *The Labour Party. A Centenary History*, Basingstoke & London, Macmillan, 2000, pp. 235-236.

¹¹⁵⁴ John W. LEOPOLD, « Trade Unions and the Third Round of Political Fund Review Balloting », *Industrial Relations Journal*, 37 (3), 2006, p. 193.

¹¹⁵⁵ Wyn GRANT, « Le gouvernement travailliste, le patronat et les syndicats », *Pouvoirs*, n° 93, op. cit., p. 103.

¹¹⁵⁶ John W. LEOPOLD, « Trade Unions and the Third Round of political Fund Review Balloting », op. cit.

¹¹⁵⁷ Tony BLAIR, Intervention au congrès du Trade Union Congress, septembre 1994.

¹¹⁵⁸ John MONKS, « Un nouveau syndicalisme à l'anglaise », *Revue de la CFDT*, n° 5, op. cit., p. 4.

économique, adopté les concepts de compétitivité et de rentabilité¹¹⁵⁹ et l'idée (développée par Tony Blair) d'un partenariat avec le patronat¹¹⁶⁰. Les syndicats, à la philosophie renouvelée, accueillent donc positivement le gouvernement travailliste élu en 1997. Souhaitant lui laisser toutes ses chances, ils se gardent dans un premier temps d'émettre des critiques trop virulentes. Le lien historique est en outre régulièrement réaffirmé : « Le lien avec les syndicats est le ciment qui maintient le mouvement travailliste [...]. Le Parti travailliste et les syndicats ne peuvent être séparés »¹¹⁶¹, tient à rappeler Rodney Bickerstaffe, secrétaire général de UNISON. Ils soutiennent ainsi Tony Blair avec une certaine constance lors de son premier mandat, même si des tensions ont pu apparaître sur certains sujets. Concernant par exemple la loi sur les relations au travail, le gouvernement a pu être accusé de soutenir un partenariat dans lequel les employeurs auraient le dessus¹¹⁶². « Nous n'avons pas bénéficié de l'équité, mais il est clair que les patrons, pour leur part, ont eu les faveurs »¹¹⁶³ s'insurge le secrétaire général du TGWU Bill Morris en janvier 1999, en parodiant la formule de Tony Blair.

Les divergences¹¹⁶⁴, relativement modérées pendant les premières années, ont pris une autre ampleur après les élections de 2001. Les tensions entre le gouvernement et les syndicats se renforcent autour des politiques menées par le New Labour, en particulier la réforme des services publics¹¹⁶⁵. Le discours de Tony Blair assimilant les opposants de tous bords à ses projets de réformes à des « naufrageurs » du service public¹¹⁶⁶ fut particulièrement mal perçu par les représentants syndicaux. « Le discours du Premier ministre a été, pour le moins, malheureux... Quand je l'ai entendu, je me suis demandé :

¹¹⁵⁹ Sur ce point, voir Michael ALLEN, « British trade unionism's quiet revolution », *Renewal*, 6 (4), 1998 ; John MONKS, « Trade unions and the second term », *Renewal*, 8 (3), 2000.

¹¹⁶⁰ Dans ce cadre, la fédération des syndicats a lancé en mai 1999 une campagne intitulée « Partenaires pour le progrès » (*Partners for Progress*) destinée à améliorer la communication et les relations au sein des entreprises. Commentant cette initiative, Tom Sawyer, leader adjoint du syndicat du service public Union déclare au *Guardian* le 24 mai 1999 « la rhétorique de la lutte des grèves, des conflits, a peu d'écho dans le monde du travail actuel ». Et il mentionne l'existence d' « une convergence d'intérêt entre le capital et le travail » : *The Guardian*, 12 July 1999.

¹¹⁶¹ Rodney BICKERSTAFFE, Labour party conference, Bournemouth, 29 September 1999.

¹¹⁶² David COATES, « New Labour's industrial and employment policy », in David COATES, Peter LAWLER (eds.), *New Labour in Power*, Manchester, Manchester University Press, pp. 133-134.

¹¹⁶³ Bill MORRIS, *BBC News*, 21 janvier 1999.

¹¹⁶⁴ Hormis la législation sur les relations au travail, d'autres sujets ont donné lieu à des tensions entre le gouvernement et les syndicats, comme la durée hebdomadaire du temps de travail ou la question de l'intégration européenne et de l'adhésion à la monnaie unique. Sur ce dernier point, voir : Carine BERBÉRI, *Le Parti travailliste et les syndicats face aux questions monétaires européennes*, Paris, L'Harmattan, 2005.

¹¹⁶⁵ Odile JOIN-LAMBERT, « Une phase critique du conflit entre le parti travailliste et les syndicats sur les services publics », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 79, novembre 2002.

¹¹⁶⁶ Discours de Tony Blair à la conférence du parti travailliste à Cardiff, le 3 février 2002.

Quand est-ce que j'ai entendu pour la dernière fois un Premier ministre utiliser un tel langage ? C'était quand Margaret Thatcher traitait les syndicats d'ennemis de l'intérieur, en 1984 », commente alors Bill Speirs, secrétaire général du Scottish Trades Union Congress¹¹⁶⁷. Un an après la réélection de Tony Blair, Jeremy Waddington estime que les relations sont « au plus bas » et que l'ampleur des divergences « est maintenant plus importante que jamais depuis 1997 »¹¹⁶⁸. La stratégie syndicale a en effet évolué : les critiques envers les politiques gouvernementales sont beaucoup plus virulentes et certaines organisations n'ont pas hésité à mener des actions qui ont, pour certaines, marqué par leur dureté. L'élection à la tête de plusieurs organisations de leaders appartenant à l'aile gauche témoigne de ce changement de cap¹¹⁶⁹ : Dave Prentis prend la direction du syndicat de la fonction publique UNISON, Tony Woodley du syndicat des employés du transport TGWU, Bob Crow du syndicat des transports RMT, Kevin Curran du syndicat généraliste GMB et Derek Simpson¹¹⁷⁰ d'Amicus. Ces nouveaux dirigeants ne semblent pas avoir le même attachement pour le parti et le même sens de la loyauté envers celui-ci que les leaders de la génération précédente qui avaient subi les assauts du thatchérisme et participé, sous Neil Kinnock et John Smith, à la reconstruction du Labour. Ils sont de ce fait plus enclins à manifester leur désapprobation vis-à-vis du gouvernement, fut-il travailliste. Profondément déçus par les réformes mises en œuvre par le gouvernement New Labour, et dénonçant pour certains « la trahison des travailleurs », les syndicats se sont ainsi progressivement éloignés du Parti travailliste. Un certain nombre d'entre eux ont retiré leur soutien financier à des députés du Labour qu'ils sponsorisaient jusqu'alors. D'autres, comme RMT, CWU (syndicat de la poste et des télécommunications), GMB (General, Municipal and Boilermaker's Union) ou UNISON, ont réduit le montant de l'aide financière qu'ils accordent au parti¹¹⁷¹. D'autres encore iront jusqu'à se désaffilier du parti. Le syndicat des pompiers, le FBU (Fire Brigades Union) le fera en 2004 après

¹¹⁶⁷ Bill SPEIRS, cité in Christian DUFOUR, « Royaume-Uni : Les syndicats britanniques regagnent-ils de la puissance ? », *Chronique internationale de l'IREC*, n° 75, mars 2002, p. 9

¹¹⁶⁸ Jeremy WADDINGTON, « Heightening Tension in Relations Between Trade Union and the Labour Government in 2002 », *British Journal of Industrial Relations*, 41 (2), June 2003.

¹¹⁶⁹ Christian DUFOUR, « Royaume-Uni : Les syndicats britanniques regagnent-ils de la puissance ? », op. cit., pp. 7-8.

¹¹⁷⁰ Il a battu, lors des élections syndicales, Ken Jackson, présenté comme le « syndicaliste favori de Tony Blair ». Pour les commentateurs, cette élection-symbole est la preuve d'un rejet profond du blairisme au sein du mouvement syndical : *The Guardian*, 19 juillet 2002.

¹¹⁷¹ Les dons versés au parti travailliste par RMT sont par exemple passés de 112 000 livres en 2001 à 12 500 livres en 2002. Une partie de ces fonds ainsi préservés ont alors été utilisés pour financer des campagnes contre les politiques du gouvernement, notamment en ce qui concerne les services publics : John W. LEOPOLD, « Trade Unions and the Third Round of Political Fund Review Balloting », op. cit., p. 195.

qu'une grève dure ait touché la profession pendant plusieurs mois¹¹⁷². La désaffiliation du syndicat RMT (Rail Maritime and Transport) intervient la même année et revêt une dimension symbolique puisque c'est cette organisation de salariés du transport (à l'époque une association de cheminots portant le nom d'Amalgamated Society of Railway Servants) qui a proposé en 1899 la création du « comité de représentation du travail », dont est issu le Labour Party. C'est donc le syndicat fondateur qui, après plus d'un siècle d'adhésion, rompt avec sa branche politique¹¹⁷³. Ayant désormais la possibilité de soutenir d'autres partis politiques, certaines sections locales de ces syndicats désaffiliés se sont tournées vers des organisations positionnées à la gauche du New Labour¹¹⁷⁴. Alors que les relations entre le parti et les syndicats se sont nettement dégradées au début des années 2000, le gouvernement va chercher à apaiser les tensions, la perspective des élections de 2005 le rendant en outre beaucoup plus « réceptif » aux revendications syndicales. Dans un accord conclu à Warwick en juillet 2004, il accède ainsi à diverses demandes et prend un certain nombre d'engagements pour un éventuel troisième mandat (concernant notamment les indemnités de licenciement, la protection des services publics et la préservation des conditions de travail des salariés en cas de cession d'une activité au secteur privé)¹¹⁷⁵.

Le changement de leader à la tête du parti et du gouvernement n'a pas changé la situation, bien au contraire. Alors que les syndicats ont pourtant soutenu dans leur majorité la candidature de Gordon Brown à la succession de Tony Blair, les relations entre les deux types d'organisation ne se sont pas foncièrement améliorées. Lors du congrès du TUC de 2008, malgré la modération de son secrétaire général Brendan Barber, les délégués ont plus que modérément apprécié les propos du nouveau chancelier de l'Echiquier Alistair Darling. Ce dernier leur a clairement indiqué que les partisans de Gordon Brown au sein du gouvernement refusaient la plupart des demandes formulées par les syndicats pour les inclure dans le programme du parti. Les délégués ont, eux aussi, témoigné leur distanciation avec le gouvernement, en multipliant les critiques et en exprimant leur

¹¹⁷² Christian DUFOUR, « Royaume-Uni. Face à face rugueux d'un syndicalisme revigoré avec le New Labour », *Chronique internationale de l'IREC*, n° 81, mars 2003.

¹¹⁷³ Heather CONNOLLY, « Royaume-Uni : Une rupture historique entre syndicat et parti, le syndicat RMT exclu du Labour », *Chronique internationale de l'IREC*, n° 88, mai 2004.

¹¹⁷⁴ En ce qui concerne le RMT, plusieurs de ses fédérations, dont celles de Glasgow et d'Edinburgh, sont devenues membres du parti socialiste écossais, le Scottish Socialist Party. Quelques sections londoniennes ont soutenu le parti nouvellement créé du député dissident George Galloway, nommé « Respect coalition ». Ce dernier préconise, entre autres, la fin des privatisations des chemins de fer et d'autres services publics ainsi que la suppression des lois anti-syndicales des gouvernements conservateurs.

¹¹⁷⁵ Edmund HEERY, « Trade Unionism under New Labour », The Shirley Lerner Memorial Lecture 2005, Manchester, Manchester Industrial Relation Society, 12 May 2005, p. 11.

absence de complexe vis-à-vis de celui-ci¹¹⁷⁶. Un an après l'arrivée de Gordon Brown au 10 Downing Street, les relations avec les syndicats semblent déjà fortement entamées. Les syndicats continuent de se distancier de la politique gouvernementale : les réactions des leaders syndicaux comme celle du secrétaire général de UNISON Dave Prentis, pourtant plutôt connu pour sa fidélité au Labour, déplorant l'insuffisance de l'action gouvernementale en faveur des salariés¹¹⁷⁷, expriment le sentiment de nombreux adhérents. Plusieurs organisations ont ainsi annoncé leur intention de ne soutenir aucun parti politique a priori et de soumettre les candidats aux élections législatives à un questionnaire précis sur les problèmes touchant les salariés avant de décider de leur donner ou non leur appui.

Si, comme nous l'avons mentionné, le New Labour ne considère plus les syndicats comme ses uniques partenaires et que ces derniers n'accordent plus un soutien aveugle et inconditionnel aux travaillistes, les deux organisations demeurent néanmoins toujours liées. Les liens se sont certes relâchés, mais n'ont pas été rompus. Même s'ils expriment leur mécontentement, les syndicats restent proches des travaillistes. Ils les assistent notamment dans leur combat face aux conservateurs, dont ils veulent éviter le retour, considérant qu'un gouvernement travailliste, même insatisfaisant, leur sera toujours plus favorable. Comme l'a fait clairement remarquer Dereck Simpson à ses adhérents réunis en congrès : « Si vous croyez qu'un autre gouvernement que le Labour fera quelque chose pour nous, alors vous êtes dans la mauvaise réunion, vous êtes dans la mauvaise organisation »¹¹⁷⁸. Ils ont d'ailleurs continué à apporter des ressources financières non négligeables au parti. D'après des estimations réalisées à partir des données de la Commission électorale, ils fournissent 65% des donations directes au parti : celles-ci s'élèvent à 56 millions de livres pour la période 2001-2006¹¹⁷⁹. De ce point de vue, le Labour reste largement dépendant des syndicats ; et il l'est d'autant plus que le nombre d'adhérents (et donc de cotisations) a fortement baissé et que les dons émanant des

¹¹⁷⁶ Christian DUFOUR, « Royaume-Uni. En attendant les conservateurs : le lien problématique entre syndicats et Labour », *Chronique internationale de l'IREC*, n° 114, septembre 2008, p. 18.

¹¹⁷⁷ Il a ainsi déclaré en juin 2008 devant l'assemblée générale de son organisation : « Nos membres ne veulent pas que Gordon Brown partage leur peine, ils veulent qu'il se mobilise et qu'il soulage leur peine ». Dave PRENTIS, cité in Christian DUFOUR, « Royaume-Uni. En attendant les conservateurs..... », op. cit., p. 17.

¹¹⁷⁸ Dereck SIMPSON, secrétaire général du syndicat Amicus, cité dans Steve LUDLAM, Andrew TAYLOR, « The Political Representation of the Labour Interest in Britain », *British Journal of Industrial Relations*, 41 (4), 2003, p. 739.

¹¹⁷⁹ John Mc ILROY, « Defend the link-but make it work for union members ! Cash for honours, New Labour and the Trade Unions », London, Union Ideas Network, 5 March 2007.

entreprises ou des particuliers aisés ont diminué ces dernières années¹¹⁸⁰. Au-delà de ce soutien financier, le parti bénéficie également de l'aide matérielle et logistique des syndicats affiliés. Ceux-ci ont constitué un appui important lors des campagnes électorales, en terme d'organisation et de personnels mobilisés. Le travail de terrain réalisé par les syndicats lors de la campagne de 2001 aurait eu, d'après certaines études, un impact non négligeable sur le vote en faveur du Labour et aurait été décisif dans la préservation de 146 « circonscriptions clés »¹¹⁸¹. Les syndicats restent donc « les meilleurs ennemis du New Labour »¹¹⁸². Au sein même du parti, les néotravailleurs se sont appuyés sur les représentants des organisations syndicales pour faire passer des décisions importantes. En dépit d'une influence moindre, les syndicats les plus volumineux ont gardé leur capacité à constituer des coalitions de voix importantes dans les instances internes. Et ils ont, souvent en échange de concessions obtenues en coulisses, apporté à Tony Blair et à la direction un soutien stabilisant. Tony Blair n'a pas hésité à s'appuyer, à diverses reprises, sur les syndicats pour faire adopter des décisions et imposer ses vues aux militants de base. Il a ainsi, entre autres, évité une défaite sur l'Irak lors de la conférence du parti en 2002 et obtenu l'investiture des personnalités qu'il soutenait lors du choix des candidats à diverses fonctions électives (comme Frank Dobson à la mairie de Londres ou Alun Michael à la direction du Parti travailliste gallois)¹¹⁸³. Plus récemment Gordon Brown, malmené au sein de son parti à l'approche de la conférence 2008¹¹⁸⁴, a pu compter sur le soutien des syndicats pour se maintenir à la tête de l'organisation : dès le début du congrès, le 19 septembre, le secrétaire général du plus gros syndicat britannique Unite a manifesté sa confiance au premier ministre, notamment pour sa conduite dans la crise économique et financière, et a de la sorte mis fin aux velléités de rébellion interne. On se trouverait ainsi

¹¹⁸⁰ John W. LEOPOLD, « Trade Unions and the Third Round of Political Fund Review Balloting », op. cit., p. 193.

¹¹⁸¹ Steve LUDLAM, Andrew TAYLOR, « The Political Representation of Labour Interest in Britain », op. cit., p. 734.

¹¹⁸² Anne-Marie MOTARD, « Les syndicats : les meilleurs ennemis du New Labour ? », in Timothy WHITTON, *New Labour : rupture ou continuité ?*, op. cit., pp. 61-97.

¹¹⁸³ Pour la mairie de Londres, Frank Dobson était opposé à Ken Livingston, surnommé « Ken le Rouge » en raison de son positionnement à la gauche du parti. Alun Michael, blairiste convaincu, a quant à lui été préféré à Rohdri Morgan, à la personnalité beaucoup plus affirmée et donc difficilement contrôlable. Lors de la désignation du candidat, le TGWU a voté en bloc pour Alun Michael alors qu'un sondage réalisé auprès de ses adhérents a montré que 73% d'entre eux auraient voté pour son opposant : *The Guardian*, 15 January 1999.

¹¹⁸⁴ A la mi-septembre 2008, quelques députés travaillistes souhaitaient en effet se défaire de Gordon Brown à travers une motion de défiance.

dans une situation de « divorce à l'anglaise »¹¹⁸⁵, c'est-à-dire d'une relation où les deux parties, qui ne s'estiment plus, vont néanmoins continuer leur vie commune pour protéger leurs intérêts mutuels (le sort de l'une étant intrinsèquement lié à l'autre). En ce sens, on peut considérer, avec Eric Shaw¹¹⁸⁶, que le lien entre le parti et les syndicats n'a pas été rompu, mais a changé de nature. Leurs relations étaient par le passé définies en terme de loyauté commune et d'un sentiment profondément ancré d'être engagé dans une entité plus vaste, à savoir le « mouvement ouvrier »¹¹⁸⁷. Ce concept de « mouvement » faisait référence à un projet partagé et à une implication dans une même lutte, chaque lutte engagée s'intégrant dans le projet social plus vaste de défense et d'intégration du monde ouvrier dans la société. Or, ces éléments qui marquaient jadis les relations parti-syndicats ont aujourd'hui disparu, ceux-ci étant étrangers à la philosophie du New Labour. Ainsi, le lien entre le parti travailliste et les syndicats affiliés, envisagé en tant qu'alliance stratégique, existe toujours et continuera sans doute à exister pendant un certain temps encore. Mais on ne peut plus parler de « mouvement » réunissant les branches politiques et syndicales dans la promotion d'un projet social historique commun.

Les relations entre le SPD et les organisations de la Confédération allemande des syndicats (*Deutscher Gewerkschaftsbund*, DGB) ont elles aussi évolué. Même s'ils ne sont pas, comme en Grande-Bretagne, organiquement liés, le parti social-démocrate et les syndicats ont historiquement eu des liens très étroits. Ils ont depuis leur naissance toujours été considérés comme un tout, les syndicats intervenant en quelque sorte comme l'école de recrutement du parti. En témoigne la double appartenance de nombreux adhérents de ces organisations. Beaucoup de membres du DGB ont la carte du parti, et vice-versa. Le taux de syndicalisation des parlementaires sociaux-démocrates est ainsi particulièrement important. On notera néanmoins que l'évolution est à la baisse : alors que 90% des députés du groupe SPD étaient syndiqués dans les années 1980, ce chiffre passe à 75% en 1990¹¹⁸⁸ et tombe à 59% après les élections de 2005¹¹⁸⁹. Sans atteindre ce pourcentage, le taux de

¹¹⁸⁵ Philippe MARLIÈRE, « Un divorce à l'anglaise ? Le New Labour et les syndicats du TUC », in Pascal DELWIT (ed.), *Où va la social-démocratie européenne ?*, op. cit., pp. 153-168.

¹¹⁸⁶ Eric SHAW, « New Labour and the Unions : The Death of Tigmoo ? », in Matt BEECH, Simon LEE (eds.) *Ten Years of New Labour*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2008, pp. 120-135.

¹¹⁸⁷ Lewis MINKIN, *The Contentious Alliance, Trade Union and the Labour Party*, op. cit.

¹¹⁸⁸ Michael SCHNEIDER, *Kleine Geschichte der Gewerkschaften. Ihre Entwicklung in Deutschland von den Anfängen bis heute*, Bonn, Verlag, J.H.W. Dietz, 2000, p. 450.

¹¹⁸⁹ Wolfgang SCHROEDER, « Le SPD et les syndicats allemands : la mutation d'un partenariat privilégié », *Analyses et documents*, Friedrich-Ebert Stiftung, octobre 2008.

syndicalisation des membres du parti est également élevé, la majorité étant affiliée aux fédérations syndicales des services publics. D'un autre côté, beaucoup de dirigeants syndicaux sont membres du parti : fin 2008, à l'exception du président de Verdi qui a sa carte chez les Verts, tous les présidents de syndicats du DGB étaient membres du SPD.

Ce maintien d'une forte présence syndicale au sein du parti (et inversement) masque cependant une nette dégradation des relations. Si ces dernières ont pu être par le passé ponctuées de quelques tensions, elles se sont véritablement détériorées depuis le retour du SPD au pouvoir en 1998. Alors que les syndicats ont largement contribué à sa victoire, Gerhard Schröder précise dès son arrivée à la Chancellerie le rôle et les positions de chacun : les syndicats et le SPD, déclare-t-il, partagent certes les mêmes valeurs et les mêmes objectifs, mais n'empruntent pas le même chemin pour les réaliser. Les syndicats ne sont pas l'instrument du SPD et, inversement, ils ne lui tiennent pas la bride haute¹¹⁹⁰. Le nouveau Chancelier rappelle donc son indépendance et sa neutralité et souhaite dès le départ contrecarrer toute accusation d'infiltration du parti par les syndicats. Ce dernier ne nie cependant pas l'existence d'une certaine proximité et souligne que le gouvernement et les organisations syndicales ont des buts communs : « Le SPD et les syndicats partagent aussi des objectifs et des idéaux communs, fruits de l'histoire du mouvement ouvrier. Il s'est toujours agi d'améliorer les conditions de vie des hommes et d'imposer les valeurs de liberté, de solidarité, de justice »¹¹⁹¹, écrit-il. De fait, les sociaux-démocrates de retour au pouvoir après avoir mené une campagne au centre, vont chercher à se rapprocher des syndicats et font plusieurs gestes en leur direction (en abrogeant par exemple certaines mesures du gouvernement Kohl)¹¹⁹². Malgré des divergences sur certains points de la politique menée, les syndicats soutiendront globalement le gouvernement et Gerhard Schröder pendant la première mandature. Décrivant cette période, ce dernier confirme : « J'eus de bonnes relations avec Dieter Schulte, président du DGB jusqu'en 2002. J'apprécie sa fiabilité et son honnêteté. J'ai également toujours bien travaillé avec la plupart des responsables des différents syndicats ». Avant de louer leur sens des responsabilités en ajoutant : « Ils considèrent que leur rôle de dirigeants syndicaux consiste à participer de manière constructive à l'élaboration de solutions aux différents problèmes de la société. Ils savent que dans une société en plein bouleversement les syndicats ne

¹¹⁹⁰ Gilles LEROUX, « Syndicats et patronat », in Claire DEMESMAY, Hans STARK (eds.), *Qui dirige l'Allemagne ?*, op. cit., p. 147.

¹¹⁹¹ Gerhard SCHRÖDER, *Ma vie et la politique*, op. cit., p. 312.

¹¹⁹² Voir supra.

peuvent subsister qu'en étant une force de proposition. C'est d'autant plus vrai que le taux de syndicalisation a dramatiquement chuté en Allemagne et que les accords de branche sont de moins en moins appliqués au niveau national »¹¹⁹³.

Alors que les syndicats sont restés fidèles au SPD lors des élections fédérales de 2002, l'annonce de l'Agenda 2010 en 2003 et sa mise en œuvre l'année suivante ont fortement altéré les relations entre le gouvernement et les organisations syndicales. Les conflits entre les deux parties se multiplient, les syndicats Verdi et IG Metall se révélant être les plus virulents dans la contestation. Le fait que le 1^{er} mai 2004, pour la première fois, un chancelier social-démocrate n'ait pas été invité aux défilés traditionnels du DGB témoigne de l'état de leurs relations à l'époque. Chacun se sent en effet trahi par l'autre. Les syndicalistes estiment que le SPD a trahi leurs idéaux communs et ce dernier reproche aux syndicalistes les plus radicaux d'avoir perdu le sens des réalités face au double défi démographique et de la mondialisation. A l'été 2004, la presse s'est largement fait l'écho de la « crise » qui touche les deux partenaires historiques et la thèse de la rupture est avancée (de façon prématurée et trop catégorique, diront certains) par de nombreux observateurs. Ce sont en effet des syndicalistes, pour la plupart issus des rangs d'IG Metall et de Verdi, qui ont piloté la création du mouvement Wahlaternative Arbeit und soziale Gerechtigkeit (WASG), concurrent du SPD. « On attend de nous que nous bâtissons un vaste mouvement de citoyens pour ramener à la raison les sociaux-démocrates »¹¹⁹⁴, explique Jürgen Peters, président du syndicat de la métallurgie. Afin d'apaiser quelque peu les tensions attisées par les propos des syndicalistes les plus radicaux, la DGB s'est engagée, au cours d'une réunion du comité syndical du SPD particulièrement houleuse¹¹⁹⁵, à n'offrir « aucun soutien, ni en termes de personnes, ni en termes d'infrastructure à la création d'un nouveau parti de gauche par les dissidents du SPD »¹¹⁹⁶. Son président Michel Zommer a par ailleurs assuré qu'il ne voulait pas « un autre gouvernement » mais « une autre politique ». Les divergences sont cependant profondes, et un certain nombre de membres du SPD décident d'ailleurs de quitter Verdi, fer de lance de l'opposition au gouvernement, pour rejoindre un syndicat moins virulent. N'acceptant plus l'attitude du

¹¹⁹³ Gerhard SCHRÖDER, *Ma vie et la politique*, op. cit., p. 313.

¹¹⁹⁴ Jürgen PETERS, cité in Gerhard SCHRÖDER, *Ma vie et la politique*, op. cit., p. 313.

¹¹⁹⁵ Un des participants à cette réunion, Konrad Freiberg, président du syndicat de la police (DGP), dira qu'il n'avait « jamais vécu de telles discussions » au comité syndical du parti : cité in Thibaut MADELIN, « Le torchon brûle entre le SPD et les syndicats allemands », *Les Echos*, juillet 2004.

¹¹⁹⁶ Ibid.

syndicat des services auquel elle appartenait¹¹⁹⁷, Suzanne Kastner, vice-présidente du Bundestag, s'est par exemple affiliée au syndicat de la chimie, beaucoup plus proche du chancelier.

Cet éloignement entre le SPD et les syndicats du DGB est lié, comme nous l'avons souligné, à des divergences de fond sur les options politiques à retenir, un processus de découplage idéologique s'opérant pendant les mandats de Gerhard Schröder à la Chancellerie. Mais il a aussi, selon Wolfgang Schroeder¹¹⁹⁸, des explications d'ordre sociologique, à savoir une évolution différente des structures militantes syndicales et social-démocrates.

Tableau 17 : Part des ouvriers, employés et fonctionnaires dans la société, le SPD et la DGB (en%)

		1980	1990	2000	2004 *
Ouvriers	SPD	27,4	26	19,3	12,1
	DGB	68,2	66,6	60,2	52,8
	Société	42,3	37,4	33,4	29,9
Employés	SPD	23,4	26,6	27,8	23,9
	DGB	21	23,3	28,6	30,8
	Société	37,2	43,3	48,5	51,2
Fonctionnaires	SPD	9,4	10,8	10,7	9,1
	DGB	10,8	10,1	7,2	7,5
	Société	8,4	8,5	6,8	6,6
Autres**	SPD	39,8	36,6	42,2	54,9
	DGB	0	0	4	8,9
	Société	12,1	10,8	11,3	12,3

* Chiffres de 2006 pour le SPD

** Femmes au foyer, étudiants, retraités, travailleurs indépendants, divers.

Sources : Wolfgang SCHROEDER, « Le SPD et les syndicats allemands : la mutation d'un partenariat privilégié », Friedrich-Ebert-Stiftung, octobre 2008.

¹¹⁹⁷ « Je ne paie pas de cotisations à un syndicat qui m'explique trois fois par jour à quel point je suis une politicienne stupide », a-t-elle déclaré : Suzanne KASTNER, citée in *Ibid.*

¹¹⁹⁸ Wolfgang SCHROEDER, « Le SPD et les syndicats allemands : la mutation d'un partenariat privilégié », op. cit.

Tandis que le SPD s'est affranchi de ses origines ouvrières et a vu augmenter la place des autres groupes sociaux parmi ses membres, les syndicats n'ont pas connu ce même phénomène : les ouvriers y sont largement majoritaires et fortement surreprésentés par rapport à leur poids réel dans la société (Tableau 17). La comparaison de la proportion des ouvriers et des employés fait nettement apparaître les différences. Certes, au sein des organisations syndicales du DGB, le nombre d'employés a aussi augmenté, mais cette augmentation reste bien inférieure à leur accroissement réel parmi les salariés. Surtout, alors que les ouvriers représentent encore 53% des adhérents syndicaux au milieu des années 2000, ils ne sont plus que 12% parmi les adhérents du SPD. Un fossé s'est donc creusé entre la base sociale des syndicats et celle du SPD, cette évolution structurelle divergente des deux organisations étant un des éléments de leur éloignement. Ce facteur sociologique explique en outre, au moins en partie, la prise de distance idéologique observée depuis plus d'une décennie.

La demi-défaite de 2005 et la perte de la Chancellerie par le SPD ont facilité le retour à des rapports plus détendus, ou en tous cas moins conflictuels. On ne peut pas pour autant parler de rapprochement, et il semble pour l'instant difficile d'envisager de nouvelles perspectives de coopération. Le fossé qui s'est creusé entre les deux organisations n'a pas été comblé, bien au contraire. La dernière séquence électorale de 2009 a ainsi révélé la prise de distance des syndicats vis-à-vis du parti. Le principal syndicat de l'industrie allemande, IG Metall, a annoncé en juillet qu'il n'appellerait pas à voter en faveur du SPD pour les élections législatives de septembre. « Je sais qu'il y a des liens historiques entre le SPD et les syndicats. Mais nous sommes au XXIème. Le temps où les syndicats pouvaient recommander de voter pour untel ou untel est révolu »¹¹⁹⁹, a déclaré son nouveau dirigeant Berthold Huber.

La situation du Parti socialiste français mérite quant à elle d'être envisagée sous un angle différent. Le PS, comme le rappellent justement les diverses études historiographiques, n'a jamais eu de liens organiques et structurels avec les syndicats. Son implantation au sein de la société passait surtout par le biais de réseaux constitués

¹¹⁹⁹ Berthold HUBER, cité in Corinne DELOY, « Elections législatives en Allemagne, 27 septembre 2009 », Fondation Robert Schuman, Observatoire des Elections en Europe, septembre 2009.

localement¹²⁰⁰ et dans lesquels militants politiques, syndicaux et associatifs tissaient des liens. Le parti n'est cependant jamais parvenu à établir de relations étroites avec les organisations syndicales, malgré la syndicalisation d'une part non négligeable de militants. Les dirigeants syndicalistes sont par ailleurs très peu nombreux dans le parti, « le caractère marginal de la culture syndicale »¹²⁰¹ de ce dernier étant ainsi perpétué. La situation n'a pas fondamentalement évolué pendant la période récente, les relations entre le parti socialiste et les syndicats étant toujours empreintes d'une certaine distance. La faiblesse syndicale du PS semble même s'être accentuée. La position des socialistes au sein du monde syndical a en effet été encore affaiblie par l'éclatement en 1992 de la Fédération de l'Education nationale (FEN), le syndicat dont ils étaient le plus proche. Ceci a donné lieu à la création de la Fédération syndicale unitaire (FSU), regroupant les syndicats exclus, pro-communistes, qui deviendra majoritaire lors des élections professionnelles. La FEN, aux effectifs réduits et minoritaire, se rapprochera d'autres syndicats autonomes proches du PS pour former en 1993 l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA). Même s'il existe une certaine proximité (un certain nombre de dirigeants étant socialistes), le PS n'a pas, avec l'UNSA, des liens aussi puissants que ceux qu'il entretenait jadis avec la FEN. Avec la scission de la FEN, le PS se trouve donc privé d'un appui syndical important, non compensé par la création de l'UNSA. A cela s'ajoute une prise de distance avec la CFDT de Nicole Notat, qui s'est accentuée lorsque la fédération a soutenu en 1995 le plan Juppé sur la réforme des régimes spéciaux de retraite. Ces difficultés rencontrées par les socialistes dans leurs relations avec le monde syndical¹²⁰² se traduisent, dans le parti, par une baisse du taux de syndicalisation des adhérents¹²⁰³ : parmi ces derniers, le nombre de non-syndiqués est passé de 29 à 38% entre 1985 et 1998.

Le retour des socialistes au gouvernement en 1997 n'a pas véritablement changé la donne. Il n'y a pas eu, en tous cas, de rapprochement particulier ; le gouvernement Jospin a entretenu des rapports plutôt distants avec les syndicats. La pratique gouvernementale a en outre provoqué certaines tensions, notamment avec la CFDT, la fédération majoritairement

¹²⁰⁰ Sur ce point, voir Frédéric SAWICKI, *Les réseaux du parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin, 1997.

¹²⁰¹ Hugues PORTELLI, « Le Parti socialiste : une position dominante », in Pierre BRÈCHON, *Les partis politiques français*, La documentation française, notes et études documentaires, n° 5131, avril 2001, p. 96.

¹²⁰² Aux mutations syndicales précédemment évoquées, il faut ajouter le développement des syndicats SUD (Solidaires-Unitaires-Démocratiques), créés initialement par scission de la CFDT.

¹²⁰³ Hugues PORTELLI « Le Parti socialiste : une position dominante », op. cit., p. 97.

choisie par les militants socialistes (38% des adhérents syndiqués le sont à la CFDT)¹²⁰⁴. Celles-ci sont notamment survenues à propos de la législation sur les 35 heures. En réduisant le temps de travail, le gouvernement répondait pourtant à une revendication portée par la fédération cégétiste depuis les années 1970. Mais alors que la secrétaire générale Nicole Notat souhaite que la mise en application se fasse par voie contractuelle, le gouvernement a maintenu l'intervention étatique en utilisant la voie législative. Les tensions ont même été assez vives lorsque la CFDT (accompagnée alors de la CFTC et de la CFE-CGC) a rejoint le MEDEF sur son projet de « refondation sociale » et sur la proposition d'un Plan d'aide au retour à l'emploi (PARE)¹²⁰⁵. Les relations avec le monde enseignant ont elles aussi été tumultueuses. Les propos et l'attitude du ministre de l'Éducation nationale Claude Allègre ont très vite choqué les fonctionnaires concernés et provoqué les vives réactions des syndicats de la FSU, notamment le SNES, principal syndicat de l'enseignement secondaire. Cette hostilité s'est largement exprimée lors des nombreuses manifestations organisées entre 1998 et le départ du ministre en mars 2000¹²⁰⁶, à l'occasion du remaniement. Le PS s'est ainsi éloigné des syndicats avec lesquels il avait le plus d'affinités ; et il ne s'est pas non plus rapproché de Force Ouvrière (FO), avec laquelle la distance s'est encore accrue pendant la décennie 1990 après l'arrivée de Marc Blondel au secrétariat général de la centrale. Les faiblesses syndicales du Parti socialiste sont donc toujours marquées, et l'établissement d'un partenariat stable et solide entre socialistes et syndicalistes ne semble pas être à l'ordre du jour. En témoignent ces propos du secrétaire national de la CFDT Jean-Marie Toulisse : « Que la gauche doive se reconstruire ne fait aucun doute. Mais que les syndicats doivent y contribuer est en revanche beaucoup plus discutable. Si le PS compte sur la CFDT pour l'aider à élaborer un nouveau programme commun, c'est qu'il n'a rien compris. Nous avons aussi des contacts avec l'UMP et l'UDF »¹²⁰⁷. Le syndicat désormais dirigé par François Chérèque exprime de plus en plus clairement son indépendance et son apolitisme. Son approbation en 2003 du « plan Fillon » sur les retraites illustre parfaitement cette posture. C'est précisément sur

¹²⁰⁴ Daniel BOY, François PLATONE, Henri REY, Françoise SUBILEAU, Colette YSMAL, *C'était la gauche plurielle*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p. 90.

¹²⁰⁵ La décision du gouvernement de rouvrir les négociations sur le passage aux 35 heures dans la fonction publique, alors que la CFDT l'avait accepté, a aussi été très mal perçue par la fédération et a contribué à la dégradation des relations entre cette dernière et les socialistes.

¹²⁰⁶ Claude ALLÈGRE garde d'ailleurs une certaine rancœur envers le SNES. Il estime en effet que celui-ci « voulait sa peau » et l'accuse d'avoir fait un chantage électoral sur Lionel Jospin pour qu'il s'en sépare : Claude ALLÈGRE, *Toute vérité est bonne à dire*, Paris, Robert Laffont/Fayard, 2000, pp. 13-16.

¹²⁰⁷ Jean-Marie TOULISSE, *Libération*, 27 juin 2003.

cette question que les socialistes ont pu, pendant un bref moment, se rapprocher de la CGT, dont le secrétaire général Bernard Thibault a été accueilli triomphalement au congrès de Dijon. Ce rapprochement de circonstance eut cependant un caractère éphémère ; et il n'a pas mis fin à la méfiance réciproque qui a toujours caractérisé les relations entre les deux organisations.

Ce relâchement des liens (déjà relativement faibles) Parti socialiste-syndicats est illustré par l'accentuation de « l'imperméabilité réciproque »¹²⁰⁸ du parti et des organisations de salariés. Les membres des fédérations syndicales sont de moins en moins nombreux à détenir parallèlement la carte du Parti socialiste¹²⁰⁹ et s'il existe encore une certaine proximité avec ce dernier, celle-ci est minoritaire¹²¹⁰. De la même façon, le nombre de socialistes syndiqués est en baisse¹²¹¹, le taux de syndicalisation diminuant en outre avec la montée dans la hiérarchie socialiste (en 2003, un tiers des membres du Conseil national était syndiqué, et ce nombre était réduit à quelques unités pour le Bureau et le Secrétariat National)¹²¹². On soulignera enfin les résultats plus que mitigés des diverses initiatives prises par le parti pour compenser son manque d'ancrage syndical. Le Comité économique, social et culturel créé en 1998 à l'initiative de François Hollande regroupant quelque deux cent cinquante personnalités du monde syndical et associatif est peu actif : il est cantonné dans un rôle purement consultatif et sa position au sein du parti reste donc marginale. Les multiples commissions thématiques contribuant à l'élaboration du programme du parti sont surtout composées de hauts fonctionnaires. Et l'observatoire social mis en place en février 2003 par Marie-Noëlle Lienemann, alors secrétaire nationale aux entreprises, pour renouer des liens avec le monde du travail, s'est quant à lui soldé par

¹²⁰⁸ Hugues PORTELLI, « Le Parti socialiste : une position dominante », op. cit., p. 97.

¹²⁰⁹ En ce qui concerne la CFDT, ce phénomène a été mis en évidence dans une enquête réalisée par Bruno Duriez et Frédéric Sawicki auprès des adhérents de l'Union régionale CFDT du Nord Pas-de-Calais en 2003 : seuls 6% des cédétistes de ce fief socialiste appartenaient alors au PS ; et autant d'adhérents étaient d'anciens socialistes. Cette même tendance se retrouvait chez les délégués du congrès régional de la confédération : 17% étaient membres du PS, et 18% étaient des ex-socialistes : Bruno DURIEZ, Frédéric SAWICKI, « Réseaux de sociabilité et adhésion syndicale. Le cas de la CFDT », *Politix*, n° 63, 2003.

¹²¹⁰ Chez les adhérents CFDT du Nord-Pas-de-Calais, 45% d'entre eux se disaient plus proches du PS que des autres partis, ce chiffre tombant à 27% chez les moins de 35 ans. En ce qui concerne FO, parmi les 70% des délégués au congrès confédéral de 2004 qui acceptaient de s'identifier à une organisation politique, 32% choisissaient le PS : Bruno DURIEZ, Frédéric SAWICKI, « Réseaux de sociabilité et adhésion syndicale. Le cas de la CFDT », op. cit., ; Karel YON, « La démonstration de Force Ouvrière. Appropriations militantes et l'institution syndicale autour de son XXème congrès », communication aux Journées d'études du CRPS et du CERAPS, « Les organisations politiques en congrès. Acteurs, enjeux et symboles », Paris, 28 octobre 2004.

¹²¹¹ Voir supra.

¹²¹² Carole BACHELOT, « Revisiter les causalités de l'évolution. Le PS au prisme de la cartellisation », in Yohann AUCANTE, Alexandre DÉZÉ (eds), *Les systèmes de partis dans les démocraties occidentales. Le modèle du parti-cartel en question*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, p. 392.

un échec. Envisagé comme une cellule de veille des conditions de travail et des conflits professionnels, il devait être une « vitrine » de la mobilisation sociale. Mais l'expérience a vite montré ses limites. « Ça a bien démarré, mais l'outil s'est vite essoufflé. On partait de loin. Les liens du PS avec le monde du travail sont quasiment inexistantes. L'appareil socialiste n'a accordé à l'observatoire qu'un intérêt modeste, c'est le moins qu'on puisse dire »¹²¹³, commente Marie-Noëlle Lienemann. L'observatoire est abandonné fin 2004, après le débat interne sur le traité constitutionnel européen. Les liens du parti avec les syndicats, et donc plus globalement avec le monde du travail, demeurent donc aujourd'hui assez limités.

De façon générale, l'ensemble des observations évoquées ci-dessus témoigne du délitement des liens entre les partis socialistes et sociaux-démocrates et la société dans laquelle ils évoluent. Parallèlement à ces modifications d'ordre structurel se pose, pour ces organisations partisans, la question de leur placement sur l'échiquier politique.

Chapitre 3 : Le positionnement des partis sociaux-démocrates sur l'échiquier politique

Les organisations partisans évoluant dans un espace ou un « champ » spécifique, pour reprendre le concept bourdieusien¹²¹⁴, la place qu'elles occupent au sein de celui-ci est un élément constitutif de leur identité et de leur nature. L'observation des relations qu'entretiennent les partis sociaux-démocrates avec les autres formations politiques et les éventuelles alliances qu'ils peuvent former avec elles donnent alors une indication quant à leur position sur la scène politique et leur situation sur l'échelle gauche/droite. Le caractère « de gauche » des partis sociaux-démocrates sera en effet plus ou moins accentué selon les liens (ou l'absence de liens) qu'ils établissent avec les autres partis (notamment les autres

¹²¹³ Marie-Noëlle LIENEMANN, citée in Rémi LEFEBVRE, Frédéric SAWICKI, *La société des socialistes*, op. cit., p. 148.

¹²¹⁴ Sur la notion de champ, voir Pierre BOURDIEU, *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980 ; et sur le champ politique en particulier Pierre BOURDIEU, « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, février-mars 1981.

formations de gauche et du centre). Face à cette question des alliances, l'attitude des différents partis envisagés n'est pas univoque. Certes, les situations politiques nationales et les particularités des systèmes politiques doivent être prises en compte et peuvent expliquer certaines différences. L'examen des différentes situations fournit néanmoins des informations précieuses sur la situation de la social-démocratie contemporaine.

Section 1 : Le New Labour : la tentation d'un nouveau Lib-Labism ?

Le projet politique du New Labour propose, comme nous l'avons précédemment indiqué, de réunir les deux « forces progressistes » que sont les travaillistes et les libéraux. C'est donc tout naturellement que Tony Blair va progressivement se rapprocher des libéraux-démocrates. La convergence idéologique entre les deux partis qui s'opère dans les années 1990 à la faveur de la rénovation travailliste va se traduire par des formes de coopération et de partenariat qui ne sont pas sans rappeler (bien entendu dans des contextes différents), les relations de proximité qu'entretenaient jadis les deux formations¹²¹⁵, avec notamment les pactes conclus au début du XX^{ème} siècle et dans les années 1970, mieux connus sous l'appellation Lib-Labism¹²¹⁶. De ce point de vue, les nouveaux travaillistes renouent avec la tradition de coopération entre les deux partis qui avait été abandonnée dans la décennie 1980. Le gauchisme du travaillisme des années 1980 a en effet provoqué une rupture entre les deux partis jusqu'alors alliés, celle-ci se concrétisant par la formation de l'Alliance, réunissant le Parti libéral et le SDP. Les libéraux, qui se posent alors en adversaire du Labour, adoptent une position de neutralité absolue et d'équidistance par rapport aux deux grands partis rivaux. Nouvellement élu à la tête du Parti libéral, Paddy Ashdown confirme cette prise de distance avec les travaillistes : « J'ai bien fait comprendre que la période des coalitions [...] était terminée [...] je ne vois aucune raison pour que nous parlions de coalitions. Nous travaillons seuls, et nous continuerons à travailler

¹²¹⁵ Sur l'histoire des relations entre les travaillistes et les libéraux démocrates, voir : Peter JOYCE, *Realignment of the Left ? A History of the Relationship between the Liberal Democrat and Labour Parties*, Basingstoke, Macmillan, 1999.

¹²¹⁶ Ceci a essentiellement pris la forme de pactes électoraux aussi bien pour les scrutins municipaux que nationaux.

seuls »¹²¹⁷. Cette situation évolue dans les années 1990, les deux partis se rapprochant mutuellement sur la base d'une opposition commune au gouvernement conservateur. Les élections de 1992 et l'émergence d'un « nouveau » travaillisme ont contribué à ce phénomène. Le parti libéral assouplit ainsi sa politique d'équidistance pour se mettre aux côtés du Labour et faire barrage aux Tories lors des prochaines élections¹²¹⁸. Comme l'indique clairement son leader au milieu des années 1990 : « les gens doivent savoir que s'ils renvoient les Conservateurs par la porte d'entrée, nous, les libéraux-démocrates, ne leur permettront pas de revenir par la porte de service »¹²¹⁹. Il s'empresse néanmoins de préciser que cette posture n'impliquait pas de « se mettre dans les petits papiers » du Labour et que son parti continuerait à faire campagne sur les principes et les politiques auxquels ils croient¹²²⁰. Le dirigeant libéral-démocrate souhaite en effet exprimer son soutien au Labour pour l'aider à l'emporter lors du prochain scrutin en espérant, à terme, pouvoir peser sur les politiques menées en y étant éventuellement associé, mais sans effrayer un électorat potentiel déçu du conservatisme mais méfiant envers le travaillisme. C'est dans cette perspective que Paddy Ashdown a amorcé un rapprochement avec le parti travailliste qui – aspect nouveau de la situation – considérera l'initiative avec intérêt. Il nouera en particulier des liens privilégiés avec Tony Blair, désireux lui aussi de promouvoir la coopération entre les deux partis. Dès avant son accession à la tête du Labour, il rencontre à plusieurs reprises le leader du parti libéral et évoque « le besoin urgent de reformuler la politique de la gauche »¹²²¹. Selon son interlocuteur, celui-ci aurait très tôt signifié son intention de « créer un climat de coopération, qui enverrait des messages à l'électorat britannique » sans avoir à les officialiser et à les transcrire dans un document écrit¹²²². L'élection de Tony Blair à la direction du Labour en 1994 ne pouvait donc que favoriser ce rapprochement. Au sein du parti travailliste, les adhérents réunis au sein du Labour Initiative Cooperation (LIC) participent d'ailleurs à la mise en œuvre du projet. Ses membres souhaitent, à travers cette coopération, créer une « nouvelle culture politique » fondée sur un « dialogue constructif » susceptible de déboucher sur « un consensus progressiste permanent »¹²²³.

¹²¹⁷ Paddy ASHDOWN, speech Westminster, London, 28 July 1988.

¹²¹⁸ Chris COOK, *A Short History of the Liberal Party, 1900-1997*, Londres, Macmillan, 1998, p. 214 sq.

¹²¹⁹ Paddy ASHDOWN, déclaration du 26 mai 1995, cité dans *The Guardian*, 27 mai 1995.

¹²²⁰ Ibid.

¹²²¹ Paddy ASHDOWN, *The Ashdown Diaries. Volume one, 1988-1997*, Harmondsworth, Penguin, 2000, pp. 242-244.

¹²²² Ibid, p. 311.

¹²²³ Tract du Labour Initiative on Cooperation ; Steven FIELDING, *The Labour Party*, op. cit., p. 49.

La question des motivations réelles de Tony Blair sur ce sujet de coopération avec les libéraux- démocrates a suscité divers commentaires et polémiques. Il ne faut sans doute pas y répondre de façon trop tranchée ou catégorique. Si on ne peut remettre en cause la proximité idéologique de Tony Blair avec le parti libéral-démocrate¹²²⁴ et la sincérité des rapports qu'il entretient avec son leader, il ne semble pas excessif, d'un autre côté, de considérer qu' « un projet de partenariat politique ne peut être un acte purement gratuit »¹²²⁵. L'accord implicite avec les libéraux-démocrates présente en effet stratégiquement certains avantages pour le Labour : il prouve aux électeurs sceptiques que le parti a réellement changé ; il encourage un vote tactique anti-conservateur ; et il ouvre la voie à un gouvernement de coalition en cas de « hung parliament » lors des prochaines élections générales, c'est-à-dire d'un parlement où les travaillistes n'auraient pas la majorité absolue.

La mise en place d'une collaboration plus étroite entre les partis passait nécessairement par un accord sur la question, capitale aux yeux des libéraux-démocrates, de la réforme électorale et du mode du scrutin. Sur ce point, si Tony Blair se dit prêt à accepter l'organisation d'un référendum national, il reste néanmoins sceptique quant à la nécessité d'un passage au scrutin proportionnel, réclamé par les libéraux. La volonté de coopération se poursuit cependant et s'exprime par la mise en place, en octobre 1996, d'un comité mixte sur la réforme du système électoral. Comme l'énonce son rapport de février 1997¹²²⁶, celui-ci a convenu que le futur gouvernement instituera une commission indépendante pour étudier le sujet et travailler à la tenue d'un référendum afin de proposer aux citoyens une « proportionnelle appropriée » alternative au système existant. Le manifeste travailliste de 1997 reprend cet engagement, mais sans préciser à quel moment celui-ci interviendrait.

Les résultats des élections de mai 1997 et l'ampleur de la victoire des travaillistes a mis fin au scénario, un temps envisagé, d'un gouvernement de coalition

¹²²⁴ Tony Blair éprouve en effet de la sympathie pour ceux qui, en 1981, ont quitté le Labour pour rejoindre le SDP (qui s'alliera très vite au parti libéral). Il confiera d'ailleurs qu'il s'est demandé à l'époque, en voyant Roy Jenkins à la télévision : « Pourquoi ne suis-je pas dans ce parti ? » : *The New Statesman*, 9 July 2001.

¹²²⁵ Isabelle MILLION-MICALAUDY, « New Labour : New Lib-Labism ? A nouveau travaillisme, nouveau pacte Lib-Lab ? », in Timothy WHITTON, *Le New Labour : rupture ou continuité ?* op. cit., p. 106.

¹²²⁶ Report of the Joint Consultative Committee on Constitutional Reform, February 1997.

travailleurs/libéraux-démocrates¹²²⁷. La volonté des deux partis, et notamment de leur leader respectif, d'établir des formes de collaboration n'est cependant pas amoindrie. Les deux formations ont ainsi entretenu, aux débuts du gouvernement travailliste, des rapports très cordiaux. Paddy Ashdown adopte en effet une position d'« opposition constructive » vis-à-vis du nouveau gouvernement. Celle-ci implique selon lui « une critique constructive, s'opposant vigoureusement, au besoin, quand le gouvernement se trompe, mais travaillant avec lui lorsque nous [les libéraux-démocrates] sommes d'accord et lorsque c'est dans l'intérêt national »¹²²⁸. Le leader prend soin néanmoins de faire remarquer la différence entre cette attitude « constructive » et une certaine complaisance¹²²⁹. Il résume, en septembre 1997, la position de son parti de cette manière : « Lorsque nous coopérerons, nous le ferons de tout cœur. Lorsque nous devons nous opposer, nous le ferons résolument »¹²³⁰. De son côté, dès son arrivée au 10 Downing Street, le chef du parti travailliste fait savoir à son homologue libéral qu'il reste « absolument déterminé à réparer le schisme »¹²³¹ entre les deux partis. Il fait d'ailleurs siennes les principales préoccupations des libéraux et satisfait même certaines de leurs revendications. Des propositions, émanant des cercles travaillistes, sont alors émises pour introduire la représentation proportionnelle pour les élections des gouvernements locaux¹²³² et l'instauration du scrutin proportionnel pour les élections européennes de 1999 est décidée dès juillet 1997. Surtout, le nouveau Premier ministre associe le parti libéral-démocrate à l'action gouvernementale. Il crée un comité mixte consultatif, le Joint Cabinet Committee (JCC), chargé initialement de travailler sur le programme de réformes constitutionnelles. Cette instance, qui a rang de sous-comité de Cabinet, réunit, sous l'autorité de Tony Blair, un nombre égal de dirigeants libéraux (dont leur leader) et de ministres. Le champ de la coopération s'est ensuite élargi : dans une déclaration commune du 11 novembre 1998, les deux leaders ont étendu la compétence du comité mixte à certaines politiques publiques (éducation, santé, sécurité sociale) et à la construction européenne. Ils souhaitent de cette

¹²²⁷ A la fin de l'année 1996, la presse avait fait état de l'intention de Tony Blair d'offrir des postes ministériels à des libéraux, notamment au premier d'entre eux Paddy Ashdown.

¹²²⁸ Paddy ASHDOWN, discours à la conférence du Parti libéral-démocrate, Eastbourne, 24 septembre 1997.

¹²²⁹ *The Independent*, 24 septembre 1997.

¹²³⁰ Paddy ASHDOWN, discours à la conférence du Parti-libéral-démocrate, Eastbourne, septembre 1997.

¹²³¹ Tony BLAIR, cité in Steven FIELDING, *The Labour Party*, op. cit., p. 51.

¹²³² Andrew ADONIS, Stephen TWIGG, *The Cross we Bear-Electoral Reform for Local Government*, London, The Fabian Society, discussion paper, n° 34, 1997.

Le mode de scrutin retenu pour le Parlement écossais, l'assemblée galloise et l'assemblée londonienne vont dans le sens d'une plus grande proportionnalité. Il s'agit d'un scrutin mixte associant l'élection majoritaire à un tour par circonscription et vote à la proportionnelle de liste par zone géographique.

manière « assurer en Grande-Bretagne la domination de la famille progressiste face à un Parti conservateur qui paraît déterminé à dériver toujours davantage vers la droite et de poursuivre la refonte du système politique britannique en vue du siècle prochain »¹²³³.

Ce rapprochement a, dès le départ, suscité des oppositions dans les deux partis concernés. Pour certains dirigeants travaillistes, positionnés pour la plupart, comme Tony Benn¹²³⁴ à gauche, il marque « le début de la fin du Parti travailliste »¹²³⁵. Au sein même du gouvernement, certains membres du Cabinet, dont le Premier ministre-adjoint John Prescott, acceptent mal qu'on associe aussi officiellement les libéraux-démocrates à l'élaboration de la politique gouvernementale¹²³⁶. Et chez ces derniers, certains craignent que le gouvernement utilise le Comité mixte pour les associer à sa politique, mais sans pour autant leur accorder une quelconque influence. D'autres, sans être foncièrement hostiles à une collaboration plus étroite entre les deux formations, s'interrogent sur la manière dont elle doit s'exprimer. Andrew Adonis par exemple, membre de la Policy Unit de Downing Street, considère qu'il serait préférable que les libéraux-démocrates restent éloignés du gouvernement pendant le premier mandat de Tony Blair : selon lui, s'ils deviennent proches du Labour trop rapidement, une partie de leurs supporters pourrait se tourner vers les conservateurs au prochain scrutin¹²³⁷. Des libéraux-démocrates, pourtant proches de leur leader, partagent cette opinion et préfèrent que leur parti reste indépendant, considérant qu'une union ne ferait que réduire l'attrait respectif des deux partenaires¹²³⁸. Par ailleurs, en ce qui concerne l'épineuse question de la réforme du système électoral, les différentes initiatives du Premier ministre n'ont pas répondu totalement aux attentes des libéraux¹²³⁹. Les divergences sur ce sujet semblent ainsi avoir constitué un frein à une coopération stable et durable. Tony Blair a certes mis en place, en décembre 1997, une

¹²³³ Déclaration commune de Tony Blair et Paddy Ashdown, 11 novembre 1998, citée par *The Independent*, 12 novembre 1998.

¹²³⁴ Tony BENN, Discours à un séminaire intitulé « The Age of Realignment in the 21st Century », Chambre des communes, 27 avril 1998, cité dans *The Guardian*, 28 avril 1998.

¹²³⁵ John RENTOUL, *Tony Blair. Prime Minister*, London, Little Brown, 2001, p. 495.

¹²³⁶ Ils supportent d'autant plus mal cette participation des libéraux-démocrates que leurs députés continuent à critiquer, quelquefois vivement, l'action du gouvernement. Comme le fait remarquer *le Guardian*, le 29 avril 1998 : « C'est Malcolm Bruce, et non Peter Lilley, qui a montré du doigt les faiblesses du premier budget de Gordon Brown ; ce sont eux [les libéraux-démocrates] qui ont mené la charge contre la mesure la plus importante du gouvernement : la réduction de l'allocation aux parents isolés ».

¹²³⁷ Andrew ADONIS, *The Observer*, 11 janvier 1998.

¹²³⁸ Alan LEAMAN, « Ending Equidistance », *Political Quarterly*, vol. 69, n° 2, April-June 1998, pp. 168-169.

¹²³⁹ Pour une analyse synthétique de cette question, voir : David M. FARRELL, « La réforme hésitante du système électoral de la Chambre des Communes », *Pouvoirs*, n° 93, op. cit., pp. 53-65.

commission indépendante présidée par l'ancien ministre libéral Lord Jenkins, chargée de faire des propositions pour remplacer le mode de scrutin existant. Celles-ci, promet-il, seront soutenues par le gouvernement et soumises au jugement du corps électoral¹²⁴⁰. S'il a accueilli « chaleureusement » le rapport de la commission Jenkins en octobre 1998¹²⁴¹, le Premier ministre reste néanmoins sceptique sur la nécessité d'une réforme et ne semble pas pressé d'organiser le référendum promis sur la question. Il tient compte, ce faisant, des fortes réticences, voire de l'hostilité, envers toute réforme du système actuel au sein du Parti travailliste. Si, officiellement, ce dernier n'est pas opposé à une modification du mode de scrutin, la majorité des membres n'y est pas favorable et défend le statu quo¹²⁴². Beaucoup partagent l'opinion de Roy Hattersley selon laquelle le système proportionnel « éteindrait tout espoir qu'un gouvernement social-démocrate soit élu »¹²⁴³. Le projet de réforme suscite des oppositions au sein même du gouvernement : Gordon Brown craint pour la stabilité gouvernementale ; Jack Straw et John Prescott en condamnent le principe. Selon Tony Blair, « une écrasante majorité » de ses collègues du Cabinet sont ainsi contre le changement¹²⁴⁴. Les promoteurs du rapprochement entre les deux partis ont donc été confrontés à différents obstacles, difficilement surmontables.

De fait, la coopération souhaitée par les deux leaders s'est rapidement amoindrie¹²⁴⁵. Les libéraux-démocrates n'ont pas souhaité aller plus loin dans la coopération avec les travaillistes. Le successeur de Paddy Ashdown, Charles Kennedy¹²⁴⁶, est en effet sur ce point moins enthousiaste que son prédécesseur. A la tête d'un parti qu'il souhaite à la fois « puissant, confiant et indépendant »¹²⁴⁷, il développe un discours moins

¹²⁴⁰ Paddy ASHDOWN, *The Ashdown Diaries. Volume Two, 1997-1999*, Harmondsworth, Penguin, 2001, pp. 266-274.

¹²⁴¹ Roy JENKINS, *The Report of the Independent Commission on the Voting System*, London, The Stationery Office, October 1998.

La Commission préconise un nouveau mode de scrutin, dit « AV plus ». Celui-ci maintient le système « first past the post » pour environ 500 circonscriptions. Le reste des députés, soit 15 à 20% de l'ensemble, est élu par les comtés et les régions à la proportionnelle ; les électeurs disposent donc de deux bulletins de vote.

¹²⁴² Un groupe d'opposants à la réforme, nommé le *Labour Party First Past the Post Group*, s'est constitué sous la houlette du député Stuart Bell. Il regroupe plus de cent députés travaillistes, un certain nombre de ministres et secrétaires d'Etat, des personnalités travaillistes comme Lord Callaghan, Lord Hattersley, Lady Castle et un certain nombre de syndicats parmi lesquels le Transport and General Workers Union et l'Amalgamated Engineering and Electricians' Union. Ce dernier, habituellement fidèle à Tony Blair, a ainsi financé une campagne défendant le maintien du système existant.

¹²⁴³ Roy HATTERSLEY, *The Guardian*, 10 January 2000.

¹²⁴⁴ *The Observer*, 4 October 1998.

¹²⁴⁵ On soulignera cependant les contre-exemples écossais ou gallois où, à la suite des élections de 1999, des gouvernements de coalition libéraux- travaillistes se sont mis en place.

¹²⁴⁶ Il arrive à la tête du parti libéral-démocrate en août 1999.

¹²⁴⁷ Charles KENNEDY, *The Guardian Weekly*, 19-25 août 1999.

« amical » envers le New Labour et refuse de tomber dans ce qu'il considère comme de la compromission : « Il n'est plus question de compromettre davantage l'indépendance du parti »¹²⁴⁸, déclare-t-il. Selon lui, se rapprocher davantage des travaillistes remettrait en cause l'intégrité du parti et constituerait une sorte de trahison vis-à-vis de son électorat. Il est donc primordial de préserver l'indépendance des libéraux-démocrates et de garder une certaine liberté de manœuvre. Il s'agit aussi, d'un point de vue stratégique, de mettre fin à la tentative d'absorption et de récupération du parti libéral, et surtout de son électorat, par le New Labour¹²⁴⁹. C'est donc pour réaffirmer son identité propre et pour se démarquer des travaillistes que le Parti libéral-démocrate a choisi, lors de son congrès en septembre 1999, de se positionner à la gauche du New Labour¹²⁵⁰ en signifiant sa volonté de militer prioritairement pour davantage de justice sociale et d'écologie¹²⁵¹. En voulant agir, face à la faiblesse des conservateurs, comme un contre pouvoir au gouvernement et en s'érigeant en « nouvelle conscience morale du New Labour »¹²⁵², le parti libéral-démocrate prend ses distances avec ce dernier. Cela n'a cependant pas empêché Charles Kennedy de continuer à plaider auprès de Tony Blair pour un référendum sur la réforme électorale. Devant le rejet croissant du système proposé « AV plus » et le refus du changement de plus en plus affirmé au sein du Parti travailliste¹²⁵³, le gouvernement s'est en effet montré très prudent et a « agi lentement » sur cette question¹²⁵⁴. Bien que le leader libéral-démocrate ait menacé, à l'approche des élections législatives de 2001, de mettre fin à sa participation au Comité mixte si le Labour ne s'engageait pas sur un référendum pendant la prochaine législature, le manifeste travailliste se borne à proposer un « examen » à la lumière de « l'expérience » des modes de scrutin écossais, gallois, londonien et européen pour voir si un changement devait être envisagé pour Westminster¹²⁵⁵. Les contacts entre les deux partis se sont poursuivis un certain temps après la réélection des travaillistes, les dirigeants ayant convenu de continuer à travailler ensemble, au moins sur les sujets qui les

¹²⁴⁸ Charles KENNEDY, *The Guardian Weekly*, 12-18 août 1999.

¹²⁴⁹ Armand LAFERRÈRE, « Le socialisme de Tony Blair », *Commentaire*, n° 85, printemps 1999, pp. 123-124.

¹²⁵⁰ Sans doute le parti libéral espère-t-il aussi, par ce positionnement, attirer une partie de l'électorat traditionnel travailliste, déçu par les politiques gouvernementales du New Labour et par la timidité de sa politique en matière sociale.

¹²⁵¹ *The Economist*, 18-24 septembre 1999.

¹²⁵² Isabelle MILLON-MICALAUDY, « New Labour : New Lib-Labism ? A nouveau travaillisme, nouveau pacte Lib-Lab ? », op. cit., p. 109.

¹²⁵³ Les mauvais résultats du Labour aux élections européennes, qui se sont déroulées au scrutin proportionnel, n'ont certes pas aidé le Premier ministre à convaincre les plus sceptiques des bienfaits d'une réforme.

¹²⁵⁴ *The Independent*, 10 July 2000.

¹²⁵⁵ LABOUR PARTY, *Ambitions for Britain*, op. cit.

distinguent le plus des conservateurs, à savoir l'Europe et la réforme constitutionnelle. Mais cette coopération sera dorénavant moins formelle : en septembre 2001 est annoncée la suspension du Joint Cabinet Committee¹²⁵⁶. Celui-ci, précisent néanmoins les deux leaders, n'a pas été complètement abandonné : il est « susceptible de se remettre au travail si d'autres questions constitutionnelles sont prêtes à être débattues »¹²⁵⁷. La coopération entre les deux formations a pourtant depuis lors été mise de côté.

Quoi qu'il en soit, l'attitude de Tony Blair à l'égard des libéraux-démocrates et sa politique de rapprochement a laissé perplexes bon nombre de commentateurs, qui ont alors avancé diverses explications. Si l'on adopte un point de vue purement tactique et stratégique, on peut comprendre qu'il ait recherché le soutien des libéraux-démocrates dans le but d'accéder au pouvoir et admettre que, malgré la majorité dont il disposait après 1997, la préservation de ce soutien lui ait paru nécessaire pour assurer sa réélection. Envisagée du point de vue de la conception des politiques à mener, la position de Tony Blair est conforme à son discours sur la nécessité historique de réconcilier le centre-gauche et à sa volonté affichée de développer un nouveau type de politique « pluraliste ». Quelles que soient les motivations réelles du leader travailliste, différents moyens étaient à sa disposition pour reconstruire « l'alliance progressiste ». Comme le note justement Philip Gould, qui adhère au projet blairiste : ou les deux partis pouvaient fusionner ; ou le Parti travailliste seul embrassait « la vaste famille progressiste »¹²⁵⁸. Il semble, à l'observation des faits, que Tony Blair ait finalement opté pour la deuxième option¹²⁵⁹. Ce dernier aurait d'ailleurs lui-même confié qu'il voulait trouver « un moyen de s'approprier les principaux éléments de la tradition libérale »¹²⁶⁰, de sorte que le Labour occupe le centre de l'espace politique. Sur ce point, le projet ainsi dévoilé semble avoir abouti. L'ensemble des observateurs et analystes s'accorde pour dire que, tout en restant bien entendu à gauche, le Parti travailliste s'est, avec Tony Blair, déplacé sur l'échiquier politique pour se positionner davantage au centre.

¹²⁵⁶ Cette décision fait suite au refus du Premier ministre de donner suite à une ultime demande de Charles Kennedy de mettre à l'ordre du jour du comité l'étude d'un certain nombre de changements constitutionnels qui incluaient forcément la réforme du mode de scrutin pour les élections de la Chambre des Communes : *The Times*, 12 septembre 2001.

¹²⁵⁷ Cité sur le site Internet de la BBC, 20 septembre 2001.

¹²⁵⁸ Philip GOULD, *The Unfinished Revolution*, op. cit., pp. 397-398.

¹²⁵⁹ Paddy ASHDOWN, *The New Statesman*, 9 July 2001.

¹²⁶⁰ *The Times Higher Education Supplement*, 6 November 1998.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	5
INTRODUCTION.....	7
PREMIERE PARTIE.	
LA MUTATION IDENTITAIRE DE LA GAUCHE EUROPEENNE.....	31
TITRE 1. LES MUTATIONS DOCTRINALES ET PROGRAMMATIQUES.....	34
CHAPITRE 1. LA PROMOTION D' UNE TROISIEME VOIE.....	35
Section 1. Genèse d'une nouvelle offre politique.....	35
Paragraphe 1. Le contexte politique britannique : un terrain d'émergence particulier.....	36
I. Le processus de révision programmatique du Labour.....	36
II. Les legs du thatchérisme.....	47
<i>Paragraphe 2. Une influence étrangère : l'expérience des nouveaux démocrates aux Etats-Unis.....</i>	<i>52</i>
<i>Paragraphe 3. Les promoteurs de la Troisième voie : des acteurs au profil diversifié.....</i>	<i>58</i>
I. Les « modernisateurs » du New Labour : une évolution doctrinale achevée et assumée.....	58
II. La mobilisation du « monde des idées » : l'apport théorique des réseaux intellectuels.....	64
1) Les théoriciens de la Troisième voie.....	65
2) Les think tanks modernisateurs.....	70
Section 2. La Troisième voie : vers un dépassement de la social-démocratie ?.....	75
Paragraphe 1. Par-delà la gauche et la droite.....	76
I. Une adaptation au changement.....	76
II. Transcender les clivages traditionnels.....	81
<i>Paragraphe 2. Le socle doctrinal de la Troisième voie.....</i>	<i>87</i>
I. L'égalité réelle des chances.....	87
II. La communauté : concilier individualisme et vie sociale.....	93
III. La responsabilité mutuelle : des droits et devoirs réciproques.....	100
Section 3. La Troisième voie en débats : l'accueil de la gauche européenne.....	104
Paragraphe 1. Le SPD : la construction d'une troisième voie allemande ?.....	105
I. SPD-New Labour : une même vision de la gauche européenne ?.....	105
II. Une évolution programmatique spécifique.....	108
Paragraphe 2. Les réticences du Parti socialiste français.....	123
I. L'accueil prudent de la Troisième voie.....	123

II. L'expression d'un « socialisme moderne »	131
CHAPITRE 2. L'ATTACHEMENT AUX VALEURS SOCIAL-DEMOCRATES TRADITIONNELLES	136
Section 1. Une évolution doctrinale respectueuse des principes fondamentaux de la gauche.....	136
Paragraphe 1. Des choix programmatiques justifiés par les valeurs de gauche.....	137
Paragraphe 2. Le maintien d'une distinction gauche/droite	146
Section 2. Une « dérive libérale » maîtrisée	152
Paragraphe 1. L'évolution silencieuse du Parti socialiste.....	152
Paragraphe 2. Le poids des oppositions intra-partisanes.....	158
I. La contestation de la politique du « nouveau centre » et de l'Agenda 2010.....	158
II. Le parti socialiste et le jeu des courants	163
TITRE 2. UNE NOUVELLE HIERARCHIE DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	172
CHAPITRE 1. LA MISE EN ŒUVRE DE LA TROISIEME VOIE DE TONY BLAIR	173
Section 1. Les politiques économiques et le maintien du cadre libéral.....	174
<i>Paragraphe 1. La création d'un « environnement économique favorable »</i>	<i>174</i>
<i>Paragraphe 2. Les orientations économiques du « chancelier de fer »</i>	<i>176</i>
Section 2. Une politique de l'emploi : le welfare to work	179
<i>Paragraphe 1. La réforme du Welfare par l'éthique du travail.....</i>	<i>180</i>
<i>Paragraphe 2. Remettre les inactifs au travail</i>	<i>183</i>
<i>Paragraphe 3. « Rendre le travail payant ».....</i>	<i>189</i>
<i>Paragraphe 4. Une politique « efficace » ?</i>	<i>192</i>
Section 3. La réforme des services publics : un test pour la Troisième voie ?	197
<i>Paragraphe 1. La modernisation des services publics par le recours au privé</i>	<i>198</i>
<i>Paragraphe 2. La modernisation des services publics en application</i>	<i>206</i>
I. Les transformations du système éducatif.....	206
II. La réforme du système de santé : « sauver le National Health Service »	206
Section 4. Maintien de l'ordre et lutte contre la criminalité : vers une obsession sécuritaire ?	217

CHAPITRE 2. LE SOCIAL-LIBERALISME DE GERHARD SCHRÖDER	226
Section 1. La libéralisation de l'économie	227
Section 2. La politique de l'emploi : « encourager et exiger ».....	232
Section 3. Vers une individualisation de la protection sociale ?.....	242
<i>Paragraphe 1. La réforme des retraites : de la répartition à la capitalisation</i>	<i>242</i>
<i>Paragraphe 2. La réforme de l'assurance maladie</i>	<i>246</i>
CHAPITRE 3. LE REFORMISME DE GAUCHE DU GOUVERNEMENT JOSPIN.....	249
Section 1. Un volontarisme économique et social	250
<i>Paragraphe 1. Une politique active tournée vers l'emploi.....</i>	<i>250</i>
<i>Paragraphe 2. Une politique sociale ambitieuse</i>	<i>253</i>
Section 2. Une politique « réaliste »	256
<i>Paragraphe 1. Une politique économique conforme à l'orthodoxie libérale ?</i>	<i>256</i>
<i>Paragraphe 2. Un retrait de l'Etat face au marché ?</i>	<i>259</i>
 SECONDE PARTIE	
LA MUTATION DES ORGANISATIONS SOCIAL-DEMOCRATES	265
TITRE 1. L'EVOLUTION STRUCTURELLE DES PARTIS	269
CHAPITRE 1. L'ADAPTATION AUX NOUVELLES DONNES SOCIOLOGIQUES	270
Section 1. La recomposition sociologique de l'électorat social-démocrate.....	270
Section 2. L'évolution du profil sociologique des adhérents	283
CHAPITRE 2. LA REDEFINITION DES LIENS DU PARTI AVEC LA SOCIETE	291
Section 1. Un ancrage social amoindri	291
<i>Paragraphe 1. Des partis moins attractifs</i>	<i>292</i>
<i>Paragraphe 2. Des classes populaires négligées ?</i>	<i>297</i>
Section 2. L'affaiblissement des relations avec les milieux syndicaux.....	306
CHAPITRE 3. LE POSITIONNEMENT DES PARTIS SOCIAUX- DEMOCRATES SUR L'ECHIQUIER POLITIQUE.....	324
Section 1. Le New Labour : la tentation d'un nouveau Lib-Labism ?	325

Section 2. Le SPD : de la coalition gouvernementale à une ouverture à gauche	340
<i>Paragraphe 1. La coalition rouge-verte.....</i>	<i>340</i>
<i>Paragraphe 2. Le SPD et le défi de la gauche radicale</i>	<i>345</i>
Section 3. De l’alliance à gauche à la tentation centriste du Parti socialiste	352
<i>Paragraphe 1. La gauche plurielle : une alliance conjoncturelle ?</i>	<i>354</i>
I. La formation d’une union de la gauche élargie.....	354
II. La gauche plurielle au gouvernement.....	361
<i>Paragraphe 2. Vers un dépassement de l’alliance à gauche ?</i>	<i>365</i>
TITRE 2. LES REFORMES ORGANISATIONNELLES DES PARTIS	374
CHAPITRE 1. UN MODE DE FONCTIONNEMENT REDEFINI : L’ADHERENT, ACTEUR PRINCIPAL.....	376
Section 1. La démocratisation des organisations partisans social-démocrates	376
<i>Paragraphe 1. Une démocratisation par le nombre</i>	<i>377</i>
<i>Paragraphe 2. La promotion de l’adhérent-électeur.....</i>	<i>383</i>
Section 2. La parole militante favorisée : l’introduction des procédures délibératives	389
CHAPITRE 2. MODERNISATION OU FRAGILISATION DE L’APPAREIL PARTISAN ?	397
Section 1. Une démocratisation en trompe-l’œil ?.....	398
<i>Paragraphe 1. La démocratisation limitée du Parti socialiste</i>	<i>398</i>
<i>Paragraphe 2. La démocratisation centralisatrice du Parti travailliste</i>	<i>403</i>
Section 2. L’identité partisane remise en cause	410
<i>Paragraphe 1. Une nouvelle forme de militantisme.....</i>	<i>411</i>
<i>Paragraphe 2. Vers un nouveau rôle des organisations social-démocrates ?.....</i>	<i>418</i>
CONCLUSION	432
BIBLIOGRAPHIE	447
ANNEXES	484
RESUME	626
TABLE DES MATIERES	629

Université Panthéon-Assas – Paris II

Ecole doctorale Georges Vedel. Département de science politique

**DE LA SOCIAL-DEMOCRATIE AU SOCIAL-
LIBERALISME**

**LES DEBATS AU SEIN DE LA SOCIAL-DEMOCRATIE
EUROPEENNE : 1990-2010**

Volume 2

Thèse pour le doctorat en science politique

Présentée et soutenue publiquement par
Karine BIHET

Sous la direction de :
Monsieur le Professeur Hugues PORTELLI

Membres du jury :

Pierre AVRIL : Professeur émérite de science politique à l'Université Paris II
Jean-Marie DENQUIN : Professeur de science politique à l'Université Paris Ouest
Nanterre La Défense
Gérard GRUNBERG : Directeur de recherche émérite au CNRS/Centre d'Etudes
européennes de Sciences Po
Hugues PORTELLI : Professeur de science politique à l'Université Paris II

SEPTEMBRE 2011

Section 2 : Le SPD : de la coalition gouvernementale à une ouverture à gauche

Si le Parti social-démocrate allemand a formé pendant sept ans une coalition de centre-gauche avec les Verts, l'ascension du nouveau parti de gauche Die Linke et sa défaite électorale de 2005 l'amènent à s'interroger sur l'opportunité de constituer de nouvelles alliances.

Paragraphe 1 : La coalition rouge-verte

A la suite des élections fédérales victorieuses de septembre 1998, les sociaux-démocrates s'allient au « petit » parti des Verts pour former la nouvelle majorité gouvernementale. Si elle peut paraître à posteriori naturelle, la formation d'une telle coalition n'allait pourtant pas de soi. Le parti était divisé sur la question : si certains dirigeants, comme Oskar Lafontaine¹²⁶¹ se sont prononcés en faveur d'une coalition rouge-verte, tous n'y sont pas favorables et entre 25 et 30% des sympathisants du SPD préféraient la grande coalition¹²⁶². Même si les déclarations et les discours de fin de campagne pouvaient laisser supposer que cette option était probable¹²⁶³, Gerhard Schröder, dont on connaît les réticences à l'endroit des Verts, ne s'est décidé qu'après avoir pris connaissance des résultats du scrutin. Les querelles permanentes, au sein des Verts, entre les « fondamentalistes » (*Fundis*) et les « réalistes » (*Realos*) et certaines positions radicales, notamment en matière de politique environnementale, de politique étrangère et de défense¹²⁶⁴, inquiétaient le candidat social-démocrate à la Chancellerie qui doutait de la solidité et de la durabilité d'une éventuelle coalition avec le parti écologiste. Les Verts en

¹²⁶¹ « Engager de telles alliances, fondées essentiellement sur une transformation écologiste de notre société, constitue le projet réformateur de notre temps. C'est pourquoi je persisterai dans cette perspective », déclarait-il en tant que nouveau Président du SPD : Oskar LAFONTAINE, « Eine Mehrheit für das Linke Lager » (Une majorité pour le camp de la gauche), *Der Spiegel*, n° 47/1995, 20 novembre 1995.

¹²⁶² Adolf KIMMEL, « Les élections au Bundestag du 27 septembre 1998 : la fin d'une époque », op. cit., p. 147.

¹²⁶³ Henri MÉNUDIER, « Les voix des électeurs. Les nouveaux rapports de force entre les partis », *Documents. Revue des questions allemandes*, 5/98, novembre-décembre 1998, p. 13.

¹²⁶⁴ Le nouveau programme adopté par les Verts le 8 mars 1998 lors du Congrès de Magdeburg intitulé « Avec les Verts, le changement » (« *Grün ist der Wechsel* ») propose par exemple de tripler le prix de l'essence, de contingenter les voyages touristiques en avion et de diviser par deux les effectifs de la Bundeswehr.

revanche n'envisageaient pas d'autres partenaires que le SPD et avaient clairement indiqué pendant la campagne leur volonté de participer au prochain gouvernement fédéral à ses côtés. Ils ont d'ailleurs à cette fin infléchi certains points de leur programme, dont le titre est explicite : « De nouvelles majorités, seulement avec nous » (*Neue Mehrheiten nur mit uns*)¹²⁶⁵. Le futur Chancelier n'écarterait pourtant pas de gouverner avec la CDU : « Je n'aurais pas été opposé à une grande coalition. Bien au contraire. Le gouvernement Kohl nous laissait en héritage une montagne de problèmes, et des réformes étaient indispensables. Autant d'éléments qui pouvaient plaider pour une grande coalition »¹²⁶⁶, confie-t-il par la suite. Ce sont donc avant tout les résultats du scrutin (40,9% pour le SPD et 6,7% pour les Verts) et la majorité de 21 sièges dont il bénéficie qui ont « imposé » cette formule de gouvernement à Gerhard Schröder et l'ont conduit à mettre en place la première coalition rouge-verte au niveau fédéral¹²⁶⁷. Le nouveau Chancelier octroie trois ministères aux Verts : Joschka Fischer accède au poste de vice-chancelier et de ministre des Affaires étrangères, Jürgen Trittin se voit confier le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire et Andrea Fischer celui de la Santé.

Les liens étroits unissant Gerhard Schröder et Joschka Fischer depuis leur jeunesse ne pouvaient constituer le seul fondement de cette nouvelle union que le politologue Franz Walter qualifiait fin 1998 de « la plus improbable et la plus dénuée de fondement qu'il soit »¹²⁶⁸. Associés dans l'exercice du pouvoir, les deux partis se sont donc évertués à faire fonctionner ce nouveau partenariat. Leurs relations ont pourtant été quelquefois difficiles, la fin imminente de la coalition rouge-verte ayant même été annoncée à de multiples reprises. Certaines décisions ont cristallisé les tensions, les plus importantes étant sans doute celles suscitées par la politique étrangère et les interventions militaires¹²⁶⁹. Pour

¹²⁶⁵ Le programme électoral définitif ne demande plus la sortie du nucléaire « immédiate » (*sofort*), encore inscrite dans le programme de Magdeburg. Celle-ci y est mentionnée comme un point « essentiel et indispensable » (*unverzichtbar*) devant être atteint « le plus tôt possible » (*schnellstmöglich*). De même, dans le domaine de la politique étrangère, le « nouveau départ » souhaité auparavant est remplacé par la « continuité » ; ce qui est plus conforme à la philosophie du SPD.

¹²⁶⁶ Gerhard SCHRÖDER, *Ma vie et la politique*, op. cit., p. 70.

¹²⁶⁷ De telles coalitions avaient déjà existé au niveau des Länder. La première d'entre elles vit le jour en 1985 dans le Land de Hesse, Joschka Fischer devenant alors le Premier ministre vert. D'autres gouvernements rouge-vert se sont formés dans les années 1990 : à Berlin (1989), en Basse-Saxe, le Land dirigé par Gerhard Schröder (1990), en Saxe-Anhalt (1994), en Rhénanie-du-Nord-Westphalie (1995), dans le Schleswig-Holstein (1996), à Hambourg (1997), dans le Brandebourg et à Brême (les libéraux étant également associés dans les deux derniers cas).

¹²⁶⁸ Franz WALTER, cité in Bruno LIESER, *Les années Schröder*, Paris, Ellipses, coll. Les essentiels de la civilisation allemande, 2006, p. 24.

¹²⁶⁹ Après le débat en 1999 sur l'intervention au Kosovo (sur laquelle les Verts eux-mêmes étaient désunis), la coalition gouvernementale s'est divisée sur l'intervention militaire en Macédoine : lors du vote, au

l'une d'entre elles, (à savoir l'intervention en Afghanistan), Gerhard Schröder n'a pas hésité à mettre les députés Verts devant leurs responsabilités en combinant le vote sur la participation de la Bundeswehr avec la question de confiance : ne pouvant désapprouver l'intervention de l'armée allemande sans mettre en péril le gouvernement, les députés récalcitrants ont, contre leur conviction, choisi le maintien de la coalition rouge-verte¹²⁷⁰ ; ce qui a fait dire aux commentateurs que, par cette stratégie de « domestication », le Chancelier venait de « dompter »¹²⁷¹ le parti pacifiste. Des sujets de politique intérieure, comme la question du nucléaire¹²⁷², ont aussi été à l'origine de conflits entre les deux partis de la majorité. Malgré ces divisions partielles, la coalition a été maintenue, grâce à la volonté des dirigeants et à des concessions mutuelles. Celles-ci sont, il est vrai, davantage le fait des Verts que du SPD : le rapport de force lui étant nettement défavorable et ne disposant que d'une étroite marge de manœuvre, « le parti des Verts dut souvent céder le premier »¹²⁷³. De fait, c'est plutôt le parti écologiste, au sein duquel les « realos » sont parvenus à s'imposer, qui s'est adapté et s'est rapproché des positions du SPD, pour former une coalition de centre-gauche. La pratique gouvernementale, régionale puis fédérale, l'a en effet amené à évoluer sur différents points et à rompre définitivement avec certaines options et principes originels. L'adoption en mars 2002 d'un nouveau programme fondamental¹²⁷⁴, qui remplace celui de Sarrebruck de 1980, achève l'évolution doctrinale¹²⁷⁵ et concrétise son déplacement de l'aile gauche de l'échiquier vers le centre politique. Cette mutation du parti des Verts, devenu selon certains un « parti de

Bundestag le 29 août 2001, la majorité nécessaire ne fut atteinte que grâce aux voix de l'opposition, la majorité rouge-verte ayant enregistré 21 voix contre.

¹²⁷⁰ La confiance a été accordée au gouvernement par 336 voix contre 326.

¹²⁷¹ Matthias GEIS, « Der Handlanger des Kanzlers », *Die Zeit*, n° 48, 22 novembre 2001, p. 2.

¹²⁷² Sur cette question, voir Alfred FRISCH, « Sortir du nucléaire ? Un aller-retour allemand. », in *Documents, revue des questions allemandes*, 2/99, avril-mai-juin 1999, pp. 45 sq ; Et pour une vision générale de la politique environnementale des gouvernements Schröder : Florence RUDOLF, « Economie et écologie : Les politiques environnementales de l'Allemagne contemporaine », in Claire DEMESMAY, Hans STARK (eds), *Qui dirige l'Allemagne ?*, op. cit., pp. 213-227.

¹²⁷³ Christina COLOMBIER, « Les Verts dans le gouvernement Schröder 1998-2002 : carton rouge ou feu vert pour les Verts ? », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, tome 34, n° 4, octobre-décembre 2002, p. 458.

¹²⁷⁴ *Die Zukunft ist grün. Grundsatzprogramm von Bündnis 90 / Die Grünen*, Berlin, Avril 2002.

¹²⁷⁵ Dans ce nouveau programme fondamental, les Grünen prennent cause pour l'économie de marché et la concurrence. Ils ne prônent plus par ailleurs un renoncement global à la violence, et acceptent le recours à la force s'il est légitime en droit international. Ils se retrouvent dans un consensus autour d'une sortie sur vingt ans du nucléaire. Ils ne se considèrent plus comme un « parti anti-parti » et comme « une alternative au système », mais comme « une alternative dans le système ».

convertis »¹²⁷⁶, a sans aucun doute permis l'établissement puis la poursuite du partenariat avec les sociaux-démocrates.

A l'approche des élections fédérales de 2002, contrairement à la campagne de 1998, le Chancelier indique clairement son intention de reconduire la coalition avec les Verts si les électeurs lui accordaient leur confiance. Beaucoup d'analyses du scrutin du 18 septembre 2002 ont souligné le rôle fondamental des Verts dans la reconduction du gouvernement Schröder. Le bon résultat « surprise » du parti écologiste¹²⁷⁷, qui réalise 8,6% des voix et progresse de deux points par rapport à 1998, alors que le SPD a régressé d'autant et fait jeu égal avec l'Union, a en effet permis à Gerhard Schröder d'être reconduit à la Chancellerie. On notera cependant qu'en réalité les Verts ont bénéficié d'un processus dit de « répartition des voix » : les sondages les plaçant assez près du seuil fatidique des 5%, 500 000 électeurs (sur un total de 4,1 millions d'électeurs verts) proches du SPD ont « prêté » leur seconde voix aux Grünen pour leur permettre de se maintenir au Bundestag, afin de sauver la coalition rouge-verte¹²⁷⁸. Les sociaux-démocrates ont ainsi pu bénéficier pendant trois années supplémentaires du scrutin des Verts pour faire passer leurs différentes réformes de l'Agenda 2010. Au sein du gouvernement, les Verts gardent le même nombre de représentants mais les ministères qui leur sont attribués ont des compétences accrues. Joschka Fischer, toujours ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier, devient de surcroît le représentant du gouvernement allemand à la Convention sur l'avenir de l'Europe, en remplacement du social-démocrate Peter Glotz. Jürgen Trittin voit ajouter à ses attributions antérieures le secteur des énergies renouvelables qui dépendait jusqu'alors du ministère de l'Economie. Et Renate Künast, reconduit comme ministre de la Protection du consommateur, de l'Alimentation et de l'Agriculture, est désormais en charge de la technologie génétique, auparavant rattachée au ministère de la Santé.

Les relations entre les deux partis se sont quelque peu modifiées après l'échec électoral de 2005. La position des Verts, en particulier, a évolué. Si, après les élections du

¹²⁷⁶ Heribert PRANTL, *Rot-Grün. Eine erste Bilanz*. Hamburg, Hoffmann und Campe, 1999, p. 144.

¹²⁷⁷ Depuis 1998, les Verts ont subi une série de revers électoraux lors des scrutins régionaux. Ils ont perdu des voix souvent de façon importante dans chacune des quinze élections locales, y compris dans leurs fiefs (ils perdent plus de 5 points en 2001 à Hambourg), et ne sont plus du tout représentés dans six assemblées régionales. De fait, début 2002, les spécialistes se demandaient même s'ils allaient franchir en septembre le seuil des 5%, nécessaires pour être représenté au Bundestag.

¹²⁷⁸ Céline CARO, « Les Verts allemands : une ascension irrésistible ? », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 172, avril-juin 2005, p. 59.

18 septembre, les pourparlers exploratoires en vue de former une coalition avec la CDU-CSU et le FDP ont rapidement échoué, l'éventualité d'une telle coopération n'est désormais plus écartée a priori : lors du congrès des Verts d'octobre 2005, une résolution qui veut rendre possible « de nouvelles coalitions parlementaires » (sous-entendu d'autres alliances que celles SPD-Verts) a été votée. Des nouvelles attitudes sont alors apparues en région. Des négociations sérieuses ont eu lieu entre les Verts et la CDU en vue de la formation d'une coalition dans le Land du Bade-Wurtemberg après les élections de mars 2006 ; celles-ci n'ont finalement pas abouti. En revanche, une coalition CDU-Verts s'est bel et bien formée à Francfort sur le Main, ville importante du Land de Hesse. Et la municipalité Verts / conservateurs formée en mai 2008 à Hambourg a « fait office de laboratoire d'expérimentation »¹²⁷⁹. Cette prise de distance des Verts vis-à-vis de leur ancien allié s'est poursuivie après les élections fédérales de 2009. En Sarre, refusant de se rapprocher de Die Linke via une coalition « rouge-rouge-verte », les Verts ont « évacué leur dépendance par rapport au SPD »¹²⁸⁰ et ont constitué le premier gouvernement de coalition associant CDU, FDP et Verts (coalition dite « jamaïque »). Si, au niveau régional, les Verts peuvent désormais se détourner des sociaux-démocrates pour gouverner avec la droite, un tel retournement d'alliance semble pour l'instant peu probable au niveau fédéral, étant donné le peu de points communs entre les écologistes et les chrétiens-démocrates ou les libéraux. Pour les prochaines échéances, « le cœur des Verts continue de battre à gauche »¹²⁸¹. Ils ont en effet, lors de leur congrès fédéral à Rostock les 24-25 octobre 2009, souligné le caractère « expérimental » de la coalition sarroise et ont en revanche présenté une alliance avec le SPD et Die Linke comme « une option possible »¹²⁸². Les militants semblent donc toujours préférer la coopération avec les sociaux-démocrates pour former une majorité de gauche. Mais ils pourraient être amenés, ne serait-ce que pour des raisons stratégiques¹²⁸³, à agir différemment à l'avenir, ce qui constituerait une difficulté supplémentaire pour le SPD.

¹²⁷⁹ Saskia RICHTER, « Les partis écologistes en Europe : évolution et perspectives », *Analyses et documents*, Friedrich Ebert Stiftung, mars 2010, p. 7.

¹²⁸⁰ Hélène MIARD-DELACROIX, « Les sociaux-démocrates à l'heure des comptes », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 190, Presses universitaires du Septentrion, octobre-décembre 2009, p. 116.

¹²⁸¹ Céline CARO, « Les Verts allemands après les élections fédérales du 27 septembre 2009. Un bilan mitigé malgré des résultats exceptionnels », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 190, op. cit., pp. 146-147.

¹²⁸² Bündnis 90 / Die Grünen, *Grün macht Zukunft*, Beschluss (vorläufig), 31. Ordentliche Bundesdelegiertenkonferenz, Rostock, 24-25 Oktober 2009, pp. 8-9.

¹²⁸³ Si la situation de faiblesse dans laquelle se trouve actuellement le SPD persiste, le seul moyen pour les Verts de revenir au pouvoir au niveau fédéral, s'ils le souhaitent, serait alors de s'allier avec les chrétiens-démocrates.

Paragraphe 2 : Le SPD et le défi de la gauche radicale

Le SPD a également dû, dans les années 1990, se positionner par rapport aux autres partis situés sur sa gauche. Cette tâche s'avérait délicate, tant le lourd poids de l'Histoire pesait sur les relations entre les sociaux-démocrates et les communistes. Même dans l'Allemagne réunifiée, ces éléments de nature historique affectent lourdement la relation avec le nouveau parti post-communiste, le Parti du socialisme démocratique, le PDS (Partei des Demokratischen Sozialismus)¹²⁸⁴, émanation de l'ancien SED (Sozialistische Einheitspartei Deutschlands), parti unifié de la RDA qui regroupait le parti social-démocrate et le parti communiste (le PKD). Beaucoup de militants et de dirigeants sociaux-démocrates témoignent d'une vive hostilité envers le PDS, qui réalise cependant des scores non négligeables dans les nouveaux Länder lors des premiers scrutins suivants la réunification¹²⁸⁵. Pour certains, comme Heinrich August Winkler, le PDS « n'a pas rompu avec l'héritage du Parti communiste allemand », et n'a pas vraiment rompu non plus « avec son passé totalitaire¹²⁸⁶, ce qui exclut toute forme de rapprochement avec ce dernier : « La conviction que les partis démocratiques ne peuvent s'allier qu'avec des partis démocratiques fait partie des acquis de la deuxième démocratie allemande. Ce qui vaut par rapport à la droite vaut aussi par rapport à la gauche. Le PDS aura beau entonner encore plus fort le chant des sirènes de « l'unité de la gauche », la solidarité des démocrates est un bien que nous avons payé trop cher pour qu'on puisse le sacrifier sur l'autel de l'opportunisme politique »¹²⁸⁷, écrit-il fin 1994. Les divergences et les oppositions sont telles que lorsque les sociaux-démocrates renouent avec le pouvoir neuf ans après la chute du mur de Berlin, l'idée d'une quelconque collaboration avec le PDS semble encore totalement impossible : « Il n'était politiquement pas concevable de constituer une majorité de gauche avec le PDS pour former un gouvernement. Le simple fait d'envisager une telle

¹²⁸⁴ Cette dénomination est adoptée en février 1990.

¹²⁸⁵ Aux premières élections régionales dans les cinq nouveaux Länder le 14 octobre 1990, ses résultats se situent entre 10 et 15%. Et il obtient dans les Länder de l'Est 11,1% des voix aux élections fédérales du 2 décembre, se plaçant en troisième position devant le FDP et les Verts. Il progresse encore, dans ces mêmes Länder de l'Est, lors des scrutins de 1994 : il obtient entre 16,5% et 22,7% des voix aux élections régionales et atteint 20% aux élections au Bundestag.

¹²⁸⁶ Heinrich August WINKLER, in François GUÉRARD, « L'évolution des forces politiques en Allemagne », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 762, La Documentation française, 23 février 1996, pp. 65-66.

¹²⁸⁷ Heinrich August WINKLER, « L'impossible réconciliation de la « gauche » allemande », *Le Monde*, 19 novembre 1994 ; traduction de « Von den eigenen Sünden ablenken », *Die Zeit*, 11 novembre 1994.

hypothèse aurait suffi à diviser le SPD [...]. L'idée d'une participation du PDS au gouvernement, nous l'avons donc écartée avant les élections de 1998 »¹²⁸⁸, explique Gerhard Schröder. Alors qu'en France les communistes sont intégrés à la « gauche plurielle » emmenée par Lionel Jospin, une association entre le SPD et le parti de Gregor Gysi s'avère impossible Outre-Rhin ; au niveau fédéral en tout cas. A l'échelon régional, en revanche, des rapprochements ont pu s'opérer dans les Länder de l'Est. En Saxe-Anhalt, le PDS soutient, en 1994, le gouvernement minoritaire SPD-Verts. Surtout, des coalitions SPD/ PDS sont constituées dans le Mecklembourg-Poméranie occidentale de 1998 à 2006 et à Berlin à la suite des élections anticipées de 2001 mettant fin à la grande coalition. Cette coalition rouge-rouge à la tête de la capitale allemande, reconduite en 2006, est montrée en exemple par ceux qui, dans les deux partis concernés¹²⁸⁹, sont favorables au développement de ces coopérations au niveau fédéral. Pour le SPD de Berlin, l'alliance avec le PDS local emmené à l'époque par le réformateur Gregor Gysi lui a notamment permis de mener une politique plus à gauche que celle mise en œuvre par le gouvernement de Gerhard Schröder et en adéquation avec les attentes de la population ; elle constitue également une alternative intéressante à une coalition rouge-verte dans un Land où, comme dans l'ensemble de l'Est de l'Allemagne, les Verts ne réalisent généralement pas des scores très élevés. Malgré les divers bienfaits de ce partenariat vantés par le maire de Berlin Klaus Wowereit, un tel scénario ne suscite guère l'enthousiasme à l'Ouest, bien au contraire. Outre les divergences politiques qui éloignent les deux partis, les sociaux-démocrates voient d'autant moins l'intérêt de s'allier avec le PDS que celui-ci réalise aux élections au Bundestag de 2002 un score décevant : il n'obtient que 4% des voix et n'est représenté au Parlement fédéral que par les deux députés élus directement dans des circonscriptions à Berlin-Est¹²⁹⁰.

Pendant la période suivante, l'influence croissante et les succès électoraux de « l'Alliance de gauche » puis de Die Linke et le déclin corrélatif du SPD reposent pour ce dernier la question de son positionnement avec une acuité accrue. Du point de vue électoral, le SPD se trouve confronté à un adversaire de plus en plus « dangereux ». Après

¹²⁸⁸ Gerhard SCHRÖDER, *Ma vie et la politique*, op. cit., pp. 70-72.

¹²⁸⁹ Pour une étude de la situation berlinoise du point de vue du PDS : Aurélie DAOULAS, « Le PDS berlinois : un parti dans le parti ? », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, tome 34, n° 4, op. cit., pp. 461- 478.

¹²⁹⁰ Il s'agit de Petra Pau, élue à Marzahn-Hellersdorf et de Gesine Löttsch, qui s'impose à Lichtenberg-Hohenschönhausen.

l'échec de 2002¹²⁹¹, la gauche radicale va en effet se doter d'un second souffle (en profitant notamment du mécontentement suscité par l'Agenda 2010). Dotée d'un nouveau programme adopté au congrès de Gera en octobre 2003, elle progresse dans chacune des élections de la seconde législature rouge-verte. Elle est particulièrement bien implantée à l'Est : elle y devance le SPD aussi bien aux élections régionales¹²⁹² qu'aux élections à portée nationale, distançant largement les sociaux-démocrates dans l'ensemble des Länder est-allemands lors des élections européennes de juin 2004. Et lors des élections fédérales de septembre 2005, le Parti de gauche¹²⁹³ parvient à accroître son audience à l'Ouest¹²⁹⁴ et franchit, avec 8,7% des voix, la barre des 5%¹²⁹⁵, le SPD se trouvant ainsi pour la première fois depuis 1945 en présence d'un concurrent à gauche au Bundestag (dont une partie est issue de ses propres rangs). Les sociaux-démocrates ne peuvent désormais plus ignorer cette formation¹²⁹⁶ vers laquelle se sont cette fois tournés près d'un million de leurs anciens électeurs, le transfert de voix en faveur de die Linke étant plus important que celui en faveur des autres partis¹²⁹⁷. Leur position vis-à-vis de cet autre parti de gauche n'a cependant pas évolué. Alors qu'à l'issue du scrutin du 18 septembre 2005, une majorité de gauche se dégage (le SPD, les Verts et le Parti de gauche totalisent 51% des voix), « aucune tentative ne fut entreprise »¹²⁹⁸ pour constituer une telle majorité au gouvernement. Les ténors sociaux-démocrates avaient exclu toute alliance post-électorale

¹²⁹¹ Deux causes principales ont été avancées pour expliquer cet échec du PDS aux élections de 2002 : la réaction de Gerhard Schröder face aux inondations qui ont touché l'Allemagne, notamment à l'Est, et qui a été particulièrement appréciée des habitants des nouveaux Länder ; l'attitude pacifiste du Chancelier et son refus de s'engager dans la guerre en Irak aux côtés des Etats-Unis qui ont privé le PDS d'un de ses thèmes de prédilection et l'ont empêché de se présenter comme « le » *Friedenpartei* (parti de la paix).

¹²⁹² Si on prend l'exemple des élections qui ont eu lieu en 2004 en Saxe et en Thuringe, historiquement bastions de la social-démocratie, le PDS y a réalisé un score de 26,1% et 23,6%, alors que le SPD n'y a obtenu que 14,5% et 9,8%.

¹²⁹³ Un rapprochement entre les partis de la gauche radicale à l'Est et à l'Ouest s'est opéré peu avant les élections fédérales, consistant en l'ouverture des listes néocommunistes aux membres de la WASG (Alternative électorale pour le travail et la justice sociale). Les listes présentées par le Parti de Gauche en 2005 en sont la résultante.

¹²⁹⁴ Même si le Parti de gauche reste largement un « parti de l'Est », (il y réalise plus de 25% des voix), le score qu'il réalise dans l'ex Allemagne de l'Ouest est à souligner puisqu'il y frôle les 5% alors que celui du PDS y était jusqu'alors négligeable.

¹²⁹⁵ Le PDS passe ainsi de 2 sièges en 2002 à 54 sièges au Bundestag en 2005.

¹²⁹⁶ Sur la situation du Parti de gauche/PDS après les élections fédérales de 2005, voir par exemple Harald BERGSDORF, « Plus fort que jamais. Le PDS après les élections fédérales », *Documents. Revue des questions allemandes*, 3/2005, op. cit., pp. 31-36.

¹²⁹⁷ L'analyse des résultats du scrutin du 18 septembre 2005 réalisée par le groupe d'étude du comportement électoral de Mannheim montre que par rapport à 2002, 960 000 électeurs sont passés du vote pour le SPD à celui en faveur de Die Linke, le déplacement des voix en faveur de la CDU-CSU étant de 640 000 et celui en faveur du FDP de 170 000.

¹²⁹⁸ Adolf KIMMEL, « Les élections anticipées du 18 septembre 2005 : un tournant dans la vie politique allemande ? », *Pouvoirs*, n° 116, 2006, p. 172.

en « tirant à boulets rouges »¹²⁹⁹ sur leurs concurrents de gauche. Les divergences, dans le processus de recherche d'une coalition gouvernementale, étant plus fortes entre le SPD et le Parti de gauche qu'entre le SPD et la CDU/CSU¹³⁰⁰, les sociaux-démocrates ont opté pour une participation gouvernementale dans le cadre d'une grande coalition ; la coalition « feu tricolore » ou *Ampelkoalition* réunissant le SPD, les Verts et le FDP¹³⁰¹ ayant quant à elle été rapidement exclue par les libéraux. La façon dont le député du PDS Lothar Bisky a échoué dans sa tentative d'obtenir, lors de plusieurs tours de scrutin, une majorité pour obtenir l'une des vice-présidences du Bundestag a alors permis de mesurer l'ampleur de l'hostilité envers la gauche extrême. L'éphémère président du SPD de l'époque, Matthias Platzeck, était par ailleurs, lui aussi, extrêmement opposé à toute coopération avec un parti auquel il dénie le droit de se prétendre de gauche : il trouve cette formation « rétrograde, tournée vers le passé, mais certainement pas à gauche » et considère que ce parti ne fait que « trahir les gens qu'il prétend représenter »¹³⁰². Devant un tel jugement, une amélioration des relations entre les deux partis s'avère des plus compromise.

L'opportunité d'une collaboration avec « la gauche de la gauche » devient pourtant une question de plus en plus « explosive » pour le SPD¹³⁰³. La gauche radicale constitue désormais en effet une réelle menace. Die Linke multiplie les succès électoraux et est parvenue à envoyer des députés dans les parlements de Länder de l'Ouest : elle entre au Landtag de Brême en 2007 (avec 8,4% des voix)¹³⁰⁴ et aux Landtage de Basse-Saxe (17,1%), de Hesse (5,4%) et de Hambourg (6,4%) en 2008. Pour certains observateurs, cette montée de Die Linke et la faiblesse électorale actuelle du Parti social-démocrate plaident en faveur d'une collaboration. Celle-ci constitue à leurs yeux l'unique façon pour les sociaux-démocrates de renouer avec le pouvoir au niveau fédéral. De nombreux obstacles doivent cependant être surmontés pour qu'une coopération entre les deux partis se mette en place. La majorité des membres du SPD, aussi bien à la base que dans les sphères dirigeantes, reste très critique sur ce point. Comme le souligne Tim Spier, « paradoxalement, ce n'est plus tant la part de Die Linke issue de la tradition du SED et du

¹²⁹⁹ Franz WALTER, « La fin d'une ère. Le SPD à l'automne du gouvernement Schröder », op. cit., p. 11.

¹³⁰⁰ Sonia MARCOUX, Emmanuelle SAUNIER, « Comment gérer l'après 18 septembre ? Un résultat serré pour une large coalition », *Documents. Revue des questions allemandes*, 3/2005, septembre 2005, p. 17.

¹³⁰¹ Cette dénomination fait référence aux feux de circulation rouge, jaune et vert, couleurs qui symbolisent les trois partis.

¹³⁰² Matthias PLATZECK, Discours devant le SPD du Land de Hesse, 27 novembre 2005.

¹³⁰³ Tim SPIER, « L'impossible alliance : le SPD face à Die Linke », *Note du Cerfa*, n° 64, juin 2009, p. 10.

¹³⁰⁴ Gérard FOUSSIER, « Le SPD ne perd pas le Nord. Élections régionales à Brême », *Documents, revue du dialogue franco-allemand*, n° 3, juin 2007, pp. 5-6.

PDS qui pose problème au SPD », mais plutôt « la part issue de l'Allemagne de l'Ouest »¹³⁰⁵, composée pour l'essentiel d'anciens membres du SPD. Le départ de ces « camarades », pour rejoindre la WASG, puis La Gauche, a été mal vécu par ceux restés fidèles au SPD et il leur est difficile d'envisager une nouvelle collaboration. S'ajoutent à cela des incompatibilités d'ordre programmatique. Même si les positions des deux partis sur les questions économiques et sociales ne sont plus aussi éloignées qu'au début, se rejoignant même sur certains points¹³⁰⁶, et que leurs électeurs ont des motivations similaires¹³⁰⁷, des divergences de points de vue importantes demeurent, notamment en matière de politique étrangère et de sécurité¹³⁰⁸. Les animosités personnelles ne doivent pas non plus être négligées. Oskar Lafontaine est très peu apprécié, voire détesté, par une grande partie des sociaux-démocrates. Beaucoup d'entre eux n'ont jamais accepté la « trahison » de leur ancien leader et les provocations qu'Oskar Lafontaine multiplie à leur rencontre¹³⁰⁹ ne risquent pas d'améliorer leur relation. Certains dirigeants considèrent alors qu'un rapprochement avec Die Linke est inenvisageable tant que ce dernier est présent à la tête de la formation.

La polémique à laquelle a donné lieu la mise en place du gouvernement régional de la Hesse début 2008 illustre le problème qui se pose pour le SPD et les divergences internes concernant la relation à la gauche radicale. A la suite de l'annonce des résultats des élections au Landtag le 28 janvier 2008, la tête de liste du SPD, Andrea Ypsilanti, après avoir rejeté l'option d'une grande coalition et constaté l'impossibilité de constituer une alliance tricolore avec les libéraux et les Verts, fait part de son désir de former un gouvernement minoritaire avec les Verts soutenu par Die Linke et de se faire élire ministre-présidente avec l'apport des voix des élus de ce parti (alors qu'elle avait exclu

¹³⁰⁵ Tim SPIER, « L'impossible alliance : le SPD face à Die Linke », *Note du Cerfa*, n° 64, op. cit., pp. 14-15.

¹³⁰⁶ Les deux partis sont par exemple favorables à la mise en place d'un salaire minimum légal et défendent, sous certaines conditions, une imposition renforcée de catégories de la population particulièrement performantes économiquement.

¹³⁰⁷ En 2005, les électeurs du SPD et de Die Linke disaient ainsi défendre en priorité la justice sociale (c'est le cas de 45% des électeurs du SPD et de 60% chez ceux de Die Linke) : Sonia MARCOUX, Emmanuelle SAUNIER, « Comment gérer l'après 18 septembre ? », op. cit., p. 17.

¹³⁰⁸ Die Linke milite pour la renonciation à toute intervention militaire à l'étranger et est favorable à la dissolution de l'OTAN : *Programmatische Eckpunkte. Beschluss des Parteitage von WASG und Linkspartei, PDS am 24 und 25 März in Dortmund.*

¹³⁰⁹ Oskar Lafontaine a par exemple affirmé en 2005 : « Dans cette assemblée du Parlement fédéral, nous n'avons pas de majorité de gauche. En dehors de nous ne siègent que des partis qui soutiennent Hartz IV, l'Agenda 2010 et des guerres contraires au droit international » : cité in Jacques-Pierre GOUGEON, *L'Allemagne du XXIème siècle : une nouvelle nation ?*, Paris, Armand Colin, 2009, p. 85.

toute forme de coopération avec Die Linke pendant la campagne). Le président du SPD de l'époque, Kurt Beck, lui aurait alors implicitement accordé son soutien, comme le révélera la presse. Mais le choix d'Andrea Ypsilanti ne fut pas approuvé par tous et un petit nombre de députés sociaux-démocrates hessois ont déclaré qu'ils se refusaient à mêler leurs voix à celles du parti de gauche¹³¹⁰. Certains dirigeants nationaux ont eux aussi fait part de leur hostilité envers un partenariat avec Die Linke. Klaas Hübner, le vice-président du groupe social-démocrate au Bundestag, considère ainsi « qu'un rapprochement avec Die Linke, voire une coalition à l'Ouest, est dangereux pour le SPD car chaque voix gagnée à gauche est une voix perdue au centre »¹³¹¹. Le « patron » des députés SPD au Parlement fédéral, Peter Struck, estime que « les oppositions entre le SPD et Die Linke sont insurmontables »¹³¹². Les futurs président du SPD et candidat à la chancellerie Franz Müntefering et Frank-Walter Steinmeier ont les mêmes réticences. Et à l'échelon inférieur, des élus locaux ont aussi marqué leur opposition. Huit maires sociaux-démocrates de moyennes et grandes villes du Bade-Wurtemberg ont ainsi rédigé une lettre dans laquelle ils rejettent toute collaboration avec Die Linke, « tant les oppositions paraissent insurmontables et tant certains membres de ce parti ont conservé une attitude hostile à la démocratie »¹³¹³. D'autres considèrent au contraire que la question d'une coopération avec Die Linke ne doit pas être éludée et qu'il faut commencer par faire travailler ensemble les deux partis au niveau régional. « Le SPD ne pourra pas éviter la discussion sur son rapport avec Die Linke », déclare ainsi Klaus Wowereit en soulignant qu'« à Berlin, les représentants de cette formation politique sont pragmatiques »¹³¹⁴. Les instances dirigeantes du parti n'ont pas clairement tranché la question. Amené à ce prononcer sur le cas de la Hesse, le bureau national a en effet recommandé à sa candidate d'engager en priorité des négociations avec les libéraux et les Verts, puis avec la CDU. Si ces négociations n'aboutissaient pas, indique-t-il dans la même décision, la question de savoir si la candidate devait se présenter à la tête du Land en sollicitant les suffrages de Die Linke « relève d'une décision prise au niveau des fédérations, comme cela est, sera et a toujours été le cas »¹³¹⁵. Officiellement, le SPD rejette ainsi toute idée de coopération avec Die

¹³¹⁰ De ce fait, c'est une coalition de droite qui se mit en place et un gouvernement CDU / FDP qui dirige actuellement le Land.

¹³¹¹ Klaas HÜBNER, *Die Zeit*, 3 février 2008.

¹³¹² Peter STRUCK, *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 6 mars 2008.

¹³¹³ *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 14 mars 2008.

¹³¹⁴ Klaus WOWEREIT, *Der Spiegel*, 2 juin 2008.

¹³¹⁵ Beschluss des SPD-Parteivorstands vom 25. Februar 2008.

Linke, tout en rendant possible une éventuelle ouverture au niveau local. A l'approche d'un nouveau scrutin national, le débat, qui ne peut d'ailleurs être réduit à une simple opposition entre l'aile gauche du parti (qui consentirait, voire serait favorable à un rapprochement avec Die Linke) et l'aile droite (qui y serait opposée), anime donc toujours le parti. Les propos de Gesine Schwan, candidate sociale-démocrate à la présidence fédérale, en résume parfaitement les termes en même temps qu'ils relatent sans doute la pensée de nombreux adhérents et le dilemme auxquels ils sont confrontés : « Die Linke n'apporte aucune réponse aux questions de notre époque [...] et défend une sorte de socialisme étriqué et nationaliste ». Cependant, « l'intégration de Die Linke est un défi qui nous concerne tous. [...]. Si ce parti participe à des gouvernements en Allemagne orientale, si dans l'ensemble de l'Allemagne 4,1 millions de personnes ont voté en sa faveur, puis-je vraiment rejeter ces voix ? »¹³¹⁶, se demande-t-elle.

Cette question se pose encore de façon accrue après la sévère défaite des sociaux-démocrates aux dernières élections fédérales. Die Linke sort en revanche renforcé de la dernière séquence électorale de 2009. Le parti améliore ses résultats dans chacune des élections régionales d'août¹³¹⁷ et de septembre¹³¹⁸ et poursuit son implantation à l'ouest en faisant son entrée dans deux parlements régionaux supplémentaires (en Sarre et en Schleswig-Holstein). Aux élections fédérales, avec ses 11,9% de suffrages obtenus, le parti augmente son score de 3 points par rapport à 2005 et disposera désormais de 76 sièges au Bundestag, soit davantage que les Verts (68 sièges). Sa stratégie, justement repérée par Jacques-Pierre Gougeon, visant à apparaître comme « le véritable héritier du mouvement ouvrier »¹³¹⁹ et à occuper un espace politique libéré par les sociaux-démocrates « allant de la gauche de l'échiquier politique aux couches moyennes fragilisées »¹³²⁰ s'est avérée payante. Selon les études des transferts de voix lors de ce scrutin, Die Linke aurait ainsi « capté » de 780 000¹³²¹ à plus d'1,1 million¹³²² de voix d'anciens électeurs sociaux-

¹³¹⁶ Gesine SCHWAN, *Der Spiegel*, 2 juin 2008.

¹³¹⁷ Lors de ces élections du 30 août 2009 organisées en Sarre, en Saxe et en Thuringe, Die Linke réalise respectivement 21,3%, 20,6% et 27,4%.

¹³¹⁸ Dans le Brandebourg et au Schleswig-Holstein, les élections régionales sont concomitantes aux élections fédérales. Die Linke y obtient 27,2% et 6% des voix.

¹³¹⁹ Jacques-Pierre GOUGEON, *L'Allemagne du XXIème siècle : une nouvelle nation ?*, op. cit., p. 89.

¹³²⁰ Ibid.

¹³²¹ Source : Institut Infratest dimpa, citée in Jacques-Pierre GOUGEON, « Entre quête du centre et risque de radicalité ou la recomposition du paysage politique allemand », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 190, op. cit., p. 108.

¹³²² Ernst HILLEBRAND, « Regard sur les élections allemandes du 27 septembre 2009. L'analyse du vote : résultats et comportements électoraux », Note de la *Fondation Jean Jaurès*, n° 38, 27 octobre 2009, pp. 4-5.

démocrates. Si le SPD souhaite les reconquérir, une véritable réflexion sur l'avenir de ses relations avec la formation de gauche semble indispensable. Une alliance au niveau fédéral, comme nous l'avons vu, a jusqu'alors toujours été écartée par les dirigeants. L'ancien président du parti, Franz Müntefering, avait même déclaré que Die Linke était « ignorant en économie, romantique d'un point de vue social, anti-européen et favorable à une politique nationale-sociale »¹³²³. L'éventualité d'une coalition gouvernementale rouge-rouge a encore été écartée pendant cette dernière campagne¹³²⁴. Une telle coalition a en revanche vu le jour en région, dans le land du Brandebourg : le Ministre-président Matthias Platzeck (vainqueur avec 33% des voix) précédemment à la tête d'une grande coalition¹³²⁵ a décidé de gouverner à Postdam avec Die Linke. En Thuringe en revanche, arrivé en troisième position avec 18,5% des voix (derrière la CDU et Die Linke) et donc en position d'arbitre, le SPD avec son chef de file Christoph Matschie a préféré entrer dans une grande coalition dirigée par la chrétienne-démocrate Christine Liberkecht¹³²⁶. Même à l'Est du pays, une coalition rouge-rouge ne va donc pas encore de soi. Et la participation de Die Linke dans un gouvernement régional à l'Ouest semble toujours être difficile à envisager, comme l'a encore montré l'échec de la tentative pour former une coalition SPD – Die Linke – Verts en Sarre, fief d'Oskar Lafontaine¹³²⁷.

A l'état expérimental en région, (Die Linke ne collaborant actuellement avec les sociaux-démocrates que dans deux Länder), une alliance entre les deux formations au niveau fédéral n'est pour l'instant pas encore à l'ordre du jour. Différents événements pourraient cependant faire progressivement évoluer la situation. L'ampleur de l'échec électoral de fin septembre 2009 devrait amener la direction social-démocrate, en grande partie renouvelée, à aborder le sujet sous un angle différent et l'inciter à « inventer un mode de coopération avec Die Linke »¹³²⁸. Des personnalités influentes du parti, comme l'ancien ministre du Travail Olaf Scholz et le leader sarrois Heiko Maas ont d'ailleurs

¹³²³ Franz MÜNTEFERING, cité in Henri WEBER, « Regard sur les élections allemandes du 27 septembre 2009. Les leçons de la défaite du SPD », *Note de la Fondation Jean Jaurès*, n° 39, 27 octobre 2009, p. 14.

¹³²⁴ Manuela GLAAB, Michael WEIGL, « Les élections au Bundestag 2009. Campagne électorale, résultats et formation du gouvernement », *Note du Cerfa n° 70*, décembre 2009.

¹³²⁵ Jérôme VAILLANT, « Victoire pour la coalition chrétienne-libérale mais des débuts difficiles pour le nouveau gouvernement », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 190, p. 93.

¹³²⁶ Hélène MIARD-DELACROIX, « Les sociaux-démocrates à l'heure des comptes », op. cit., p. 117.

¹³²⁷ L'implantation d'Oskar Lafontaine dans le Land n'a certainement pas facilité les pourparlers entre les partis, d'autant plus que ce dernier avait renoncé à la direction du groupe parlementaire à Berlin pour se recentrer sur la Sarre. La perspective, surtout chez les Verts, qu'il prenne la tête du Landtag a pu effrayer les partenaires potentiels qui ont finalement renoncé.

¹³²⁸ Hélène MIARD-DELACROIX, « Les sociaux-démocrates à l'heure des comptes », op. cit., p. 118.

lancé un appel en ce sens dès le lendemain des élections. Par ailleurs, le départ annoncé d'Oskar Lafontaine de la direction de Die Linke¹³²⁹ devrait contribuer à améliorer les relations entre les partis et faciliter un futur rapprochement. Une réussite des coalitions SPD-Die Linke dans les Länder pourrait enfin lever certaines inquiétudes et décider les sociaux-démocrates à franchir le pas pour s'engager dans une coopération plus étroite. Si tel était le cas, la seule volonté des sociaux-démocrates ne suffirait cependant pas : la réalisation ou non d'une alliance dépendra aussi de la position de Die Linke et des concessions qu'elle est prête à faire. Les obstacles à surmonter peuvent certes paraître encore nombreux. Pourtant, l'établissement d'un partenariat avec Die Linke est présenté par beaucoup d'observateurs comme un moyen, voire comme le seul moyen, pour les sociaux-démocrates de revenir au pouvoir. En France, c'est en formant une coalition inédite avec d'autres formations politiques que les socialistes sont revenus aux affaires en 1997.

Section 3 : De l'alliance à gauche à la tentation centriste du Parti socialiste

Dans sa stratégie d'alliances, le Parti socialiste a pendant longtemps choisi de se rapprocher des autres partis de la gauche parlementaire, le gouvernement dit de « gauche plurielle » constituant la dernière expérience concrète d'union de la gauche. Celle-ci ne semble plus être considérée comme l'unique option possible pour des socialistes qui s'interrogent désormais sur l'opportunité d'une ouverture vers le centre.

¹³²⁹ Oskar Lafontaine a en effet annoncé en janvier 2010 qu'il ne se représenterait pas à la présidence de Die Linke lors du prochain congrès du parti en mai, pour des raisons de santé. Il abandonnera également son mandat au Bundestag.

Paragraphe 1 : La gauche plurielle : une alliance conjoncturelle ?

I : La formation d'une union de la gauche élargie

Si, dans les années 1980, les socialistes français n'ont pas remis en cause la stratégie d'union de la gauche élaborée par François Mitterrand (et qui leur a assuré de nombreuses victoires électorales)¹³³⁰, celle-ci ne se résumait cependant plus qu'à l'application de la « discipline républicaine » lors des élections et à des accords de désistements réciproques au second tour. Le repli électoral au début de la décennie suivante, avec la sévère défaite aux législatives de 1993 et l'émergence des écologistes comme concurrents potentiels¹³³¹ ont amené les socialistes à relancer la stratégie d'union de la gauche. La mise en œuvre de cette dernière fut favorisée par les changements opérés chez les futurs partenaires, notamment les communistes et les Verts. Ces derniers rompent, en 1993, avec la ligne d'une écologie « ni de droite, ni de gauche » défendue par Antoine Waechter. En novembre, la mouvance emmenée par Dominique Voynet et Yves Cochet devient majoritaire lors de l'assemblée générale à Lille, où les Verts cessent « de considérer le principe d'une autonomie politique comme une interdiction absolue de recherche des alliés politiques »¹³³². L'ancrage à gauche sera confirmé à l'assemblée générale du Mans en novembre 1995 : la motion de synthèse finale adoptée par plus de 75% des militants présents scelle la nouvelle stratégie des Verts en prévoyant « d'engager avec les forces de gauche une réflexion sur les conditions d'alliances politiques, y compris électorales »¹³³³. Le Parti communiste connaît lui aussi à cette époque d'importantes mutations. Robert Hue succède à Georges Marchais à la tête de l'organisation après le XXXVIIIème Congrès du Parti en janvier 1994. Le nouveau secrétaire national souhaite,

¹³³⁰ Hugues PORTELLI, *Le parti socialiste*, op. cit., p. 99 sq.

¹³³¹ Lors des élections européennes de 1989, les Verts conduits par Antoine Waechter ont obtenu 10,8% des suffrages. Aux élections régionales de 1992, les deux formations écologistes présentes (les Verts et Génération Ecologie de Brice Lalonde) totalisent près de 15% des voix. Si ces deux formations, réunies dans l'Entente Ecologiste, n'ont pas eu le même succès lors des législatives de 1993, elles ont néanmoins encore réalisé un score non négligeable en recueillant près de 8% des suffrages.

¹³³² Daniel BOY, Bruno VILLALBA, « Le dilemme des écologistes : entre stratégie nationale et diversités locales », in Pascal PERRINEAU, Dominique REYNIÉ (eds.), *Le vote incertain. Les élections régionales de 1998*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999, p. 146.

¹³³³ Daniel BOY, « L'écologie au pouvoir », in Pascal PERRINEAU, Colette YSMAL (eds.), *Le vote surprise. Les élections législatives des 25 mai et 1^{er} juin 1997*, op. cit., p. 209.

pour rénover son parti et endiguer son déclin électoral, qu'il redevienne un parti de gouvernement ; ce qui passe nécessairement par un dialogue, une coopération avec les autres forces de gauche¹³³⁴.

C'est dans ce nouveau contexte politique que le Parti socialiste a lui aussi renouvelé sa stratégie en proposant d'organiser des rencontres entre l'ensemble des formations de gauche. Au congrès du Bourget d'octobre 1993, Michel Rocard annonce ainsi la tenue d' « Assises de la transformation sociale ». « Assises, parce qu'il ne peut s'agir d'une simple démarche tactique, mais bien d'un travail de rapprochement doctrinal. Assises au pluriel, parce qu'il s'agit de réunir, à égalité de dignité, tous ceux qui voudront participer à ses rendez-vous successifs, pour définir les objectifs qui doivent nous être communs [...]. Rassembler la gauche, toute la gauche, puis ensuite au-delà, en attirant à elle ceux qu'elle saura faire venir »¹³³⁵, indique le Premier secrétaire de l'époque. Ces Assises, qui doivent se tenir tout au long de l'année suivante, sont coordonnées par Lionel Jospin, désireux de revenir sur le devant de la scène après son échec aux législatives, assisté de Jean-Christophe Cambadélis¹³³⁶. Seuls les radicaux emmenés alors par Jean-François Hory et Bernard Tapie resteront à l'écart de cette aventure, le Mouvement des Citoyens (MDC) de Jean-Pierre Chevènement s'y étant finalement rallié après les européennes de 1994. Un « comité de pilotage » informel composé de personnalités des différents partis s'est réuni régulièrement¹³³⁷ pour préparer les quatre réunions publiques qui se tiendront à partir de février 1994. Différents thèmes y seront évoqués et débattus : « Pourquoi transformer la Société ? », « Quelle économie pour l'emploi ? », « Vivre ensemble », « Quelles perspectives maintenant pour la politique ? ». Si, comme l'ont montré ces moments d'échanges et de discussions, toutes les divergences ne sont bien entendu pas effacées entre les différentes formations, celles-ci sont néanmoins désormais disposées à dialoguer et à s'engager dans des initiatives communes. Lors de la première réunion publique des Assises les 4 et 5 février, le communiste André Lajoinie déclare ainsi : « Nous avons modifié notre politique d'union. Le Parti communiste tend la main aux socialistes, aux écologistes et à tous ceux qui se tiennent, par déception, à l'écart de la

¹³³⁴ Robert HUE, *Communisme : la mutation*, Paris, Stock, 1995.

¹³³⁵ Michel ROCARD, Discours au congrès du Bourget, octobre 1993.

¹³³⁶ Pour un récit de cette expérience de la part de cet acteur : Jean-Christophe CAMBADÉLIS, *L'avenir de la gauche plurielle*, Paris, Plon, 1999, pp. 24 sq.

¹³³⁷ Des réunions hebdomadaires sont en effet organisées autour d'un dîner au *Bistrot de Paris*. Y participent, entre autres : les socialistes Jean-Christophe Cambadélis, Lionel Jospin, Henri Weber et Pierre Moscovici ; les Verts Yves Cochet et Jean-Luc Dumesnil et le communiste Charles Fiterman.

politique »¹³³⁸. Et, pour la représentante des Verts Dominique Voynet, « ces Assises ne sont pas l'aboutissement d'un processus de rabibochage, mais le début d'une longue marche »¹³³⁹. Pour mieux marquer sa volonté de s'engager dans une nouvelle alliance et donc se rapprocher des autres partis et rassembler la gauche, Lionel Jospin n'hésite pas, à Rennes, lors de la session d'avril sur l'économie, à prendre ses distances avec les politiques menées par les gouvernements socialistes précédents : « Les politiques suivies jusqu'ici n'ont pas vraiment été mises au service de l'emploi, mais se sont attachées avant tout à combattre l'inflation, à défendre la monnaie et les grands équilibres. Nous payons cher ce choix. Le chômage n'est pas un solde à traiter socialement, mais bien une cible de la politique économique, qui ne doit plus être substituée au dogme du franc fort. Il faut donc, et je me battrais pour cela dans les mois qui viennent, un changement »¹³⁴⁰, dit-il. Au final, ces Assises de la transformation sociale déboucheront –seulement – lors de la dernière session en décembre 1994, sur une adresse aux partis de gauche et aux candidats à l'élection présidentielle de 1995 signée par plusieurs représentants des diverses formations. Elles ont néanmoins permis d'engager un processus de rapprochement et peuvent en ce sens être considérées comme l'« incubateur de la gauche plurielle »¹³⁴¹. Elles ont par ailleurs largement été mises à profit par Lionel Jospin, qui saisit « immédiatement la portée stratégique de l'entreprise »¹³⁴² et y a vu un cadre privilégié pour nouer d'utiles relations avec de nombreuses personnalités des composantes de la gauche, que ce soit lors des réunions préparatoires ou lors d'entrevues individuelles plus discrètes¹³⁴³. Une fois écartée l'hypothèse d'une candidature de Jacques Delors¹³⁴⁴ en 1995, qui avait été au centre des conversations lors de la dernière rencontre des Assises, le rôle joué pendant un an par Lionel Jospin dans ce processus et ses initiatives concomitantes lui ont sans aucun doute été favorables pour la suite de son parcours : l'image de rassembleur qu'il a notamment pu alors acquérir n'a pu que lui être bénéfique. Lui même présente sa candidature à la

¹³³⁸ André LAJOINIE, cité in Cécile AMAR, Ariane CHEMIN, *Jospin & Cie. Histoire de la gauche plurielle 1993-2002*, Paris, Editions du Seuil, 2002, p. 35.

¹³³⁹ Ibid, p. 36.

¹³⁴⁰ Ibid.

¹³⁴¹ Ibid, p. 14.

¹³⁴² Ibid, p. 24.

¹³⁴³ Pendant cette période, Lionel Jospin aurait ainsi reçu à son domicile parisien rue du Regard un nombre important de membres influents des partis de gauche (Parti communiste, Verts, Parti radical) ou de membres d'associations qui leur sont proches. « Dans son entreprise de séduction, Lionel Jospin pousse très loin le détail, ne négligeant aucun sous-courant des Verts, aucun « dissident » influent », notent les journalistes Anne-Sophie Mercier et Béatrice Jérôme dans leur ouvrage : Anne-Sophie MERCIER, Béatrice JÉRÔME, *Les 700 jours de Jospin. Histoire d'une prise de pouvoir*, Paris, Plon, 1997, pp. 145-146.

¹³⁴⁴ Ce dernier annoncera en effet, le 11 décembre 1994, soit une semaine après la clôture des Assises, lors de l'émission télévisée *7 sur 7*, qu'il renonce à être candidat aux prochaines présidentielles.

candidature de cette manière : « Il faut un candidat socialiste dans cette élection difficile, un candidat qui puisse rassembler la gauche et les écologistes. Je suis disponible pour cela et je pense avoir la capacité de le faire, dans le respect de nos orientations communes »¹³⁴⁵.

Début 1995, l'alliance au centre (envisagée par Jacques Delors) est donc définitivement exclue et la stratégie d'union de la gauche élargie élaborée par l'ancien ministre de l'Éducation nationale se confirme. Elle s'impose clairement au vu des résultats de l'élection présidentielle : la « surprise » du premier tour avec un Lionel Jospin arrivant en tête en obtenant 23,3% des voix contre 8,6% à Robert Hue et 3,3% à Dominique Voynet, et le score honorable (47,3%) réalisé par le candidat socialiste au second tour avec le soutien des communistes et celui, moins appuyé, des Verts¹³⁴⁶ montrent la nécessité pour la gauche de se regrouper autour du Parti socialiste et de son nouveau leader. Des rencontres bilatérales entre les dirigeants des différentes formations ont lieu dès l'année suivante pour essayer de parvenir à des accords programmatiques et électoraux en vue des prochaines élections législatives, alors programmées en mars 1998¹³⁴⁷. Après une période de négociations menées pendant les derniers mois de 1996 et au début de l'année 1997, le Parti socialiste parvient à conclure des accords avec les autres composantes de la future gauche plurielle. Un premier accord électoral est signé fin janvier 1997 avec les Verts : le PS concède 29 circonscriptions aux écologistes, qui eux-mêmes soutiennent le candidat socialiste et renoncent à se présenter dans 77 d'entre elles¹³⁴⁸. Cet accord comporte un volet programmatique, qui a donné lieu à un texte assez bref structuré en quatre chapitres : « Économie et social », « Territoire et environnement », « Démocratie et citoyenneté » et « International ». Dans cette sorte de programme minimal, les Verts ont notamment

¹³⁴⁵ Lionel JOSPIN, cité in Claude ESTIER, *Dix ans qui ont changé le monde. Journal 1989-2000*, Paris, Bruno Leprince, 2000, p. 269.

¹³⁴⁶ Hugues PORTELLI, « L'élection présidentielle d'avril-mai 1995 », *Regards sur l'actualité*, n°212, La documentation française, juin 1995, pp. 12-13.

L'auteur note en effet que si Robert Hue se désiste immédiatement et sans ambiguïté en faveur de Lionel Jospin, Dominique Voynet fait seulement connaître « sa préférence » pour le candidat socialiste sans clairement appeler à voter en faveur de ce dernier. Cette attitude se retrouve au niveau des électors et des transferts de voix : si les électeurs communistes se sont reportés à 83% sur Lionel Jospin au second tour, seuls 57% des électeurs de Dominique Voynet ont fait ce choix.

¹³⁴⁷ Lionel Jospin rencontre par exemple ses homologues écologiste et vert. Il reçoit chez lui Robert Hue le 5 mars 1996 et les deux hommes évoquent la manière dont ils pourraient « ensemble » reconstituer une majorité parlementaire. Il s'entretiendra de même avec Dominique Voynet au cours d'un déjeuner en juillet : Cécile AMAR, Ariane CHEMIN, *Jospin & Cie. Histoire de la gauche plurielle*, op. cit. ; Anne-Sophie MERCIER, Béatrice JÉRÔME, *Les 700 jours de Jospin*, op. cit.

¹³⁴⁸ Annie LAURENT, Christian-Marie WALLON-LEDUCQ, « Les candidats aux élections législatives de 1997 : sélection et dissidence », in Pascal PERRINEAU, Colette YSMAL (eds.), *Le vote surprise...*, op. cit., p. 127.

obtenu, en ce qui concerne les problèmes d'environnement, un moratoire sur le programme autoroutier et sur la construction de centrales nucléaires jusqu'en 2010 et la fermeture de Superphénix¹³⁴⁹. Même si les discussions entre les négociateurs (à savoir Dominique Voynet et Yves Cochet d'un côté ; Lionel Jospin, Daniel Vaillant et Pierre Moscovici de l'autre) ont parfois été assez rudes, et qu'une certaine méfiance subsiste encore, l'accord témoigne de la volonté du Parti socialiste d'intégrer pleinement les Verts au sein de la gauche « recomposée » qu'il souhaite former autour de lui.

Les socialistes ne sont en revanche pas parvenus à un accord aussi formalisé avec les communistes. Lorsque la dissolution est annoncée le 21 avril 1997, le principe de la signature d'une « déclaration » de principe est certes acquis : cette option a été retenue le 6 mars, lors d'une rencontre entre Lionel Jospin et Robert Hue. Mais les négociations, engagées dès le début de l'année et menées par Jean-Christophe Cambadélis, en charge des relations extérieures du PS, Daniel Vaillant numéro 2 du parti chargé des élections et les deux émissaires de la Place du Colonel Fabien, Pierre Blotin et Jean-Claude Gayssot, ont été longues et difficiles. Elles ont été émaillées d'« incidents » verbaux et de polémiques, que les futurs partenaires ont dû surmonter¹³⁵⁰. Les dirigeants ont également dû faire face à des oppositions internes, notamment au Parti communiste dont certains membres étaient hostiles à un accord avec leurs adversaires d'hier. Sur ce plan, il faut signaler que Robert Hue a opéré à la direction du Parti communiste un renouvellement qui a facilité la mise en œuvre du rapprochement avec le PS : le président du groupe communiste à l'Assemblée, Alain Bocquet et Maxime Gremetz, député de la Somme, tous deux hostiles à une éventuelle participation gouvernementale, ne sont pas reconduits dans leur fonction dans les instances du parti ; Marie-Georges Buffet (future ministre) est en revanche promue. Surtout, les deux organisations politiques ont encore des positions et des avis largement divergents sur un certain nombre de questions, en particulier l'Union européenne et la monnaie unique. L'évolution de chaque parti, pendant les discussions, vers des positions moins tranchées sur leur conception de la construction communautaire, n'a pas suffi à

¹³⁴⁹ Dans le domaine économique et social, le même texte stipule que « la réduction massive, rapide et générale du temps de travail sera tout de suite mise en œuvre par une loi cadre sur les 35 heures sans diminution de salaire ».

¹³⁵⁰ Les propos tenus le 1^{er} mars 1997 à Lille par Robert Hue, dénonçant la « gauche fadasse », en référence à certaines positions jugées trop timorées du PS, ont été très mal appréciés rue de Solferino. Les explications de Jean-Claude Gayssot, assurant Daniel Vaillant qu'il n'y avait là aucune intention malveillante et que « la communication a été mauvaise » n'ont que faiblement convaincu les dirigeants socialistes et Lionel Jospin. Ce dernier évoquera d'ailleurs cet « incident » avec l'auteur des propos malheureux lors de leur rencontre la semaine suivante.

comblent les différences, loin s'en faut. Précipitées par l'annonce de la dissolution, les négociations déboucheront sur une déclaration commune signée le 29 avril 1997 par les leaders respectifs des deux partis. Aucun des deux partenaires ne souhaitant se lier les mains par un contrat de gouvernement, le texte de sept feuillets de cette simple « déclaration » se contentera de dénoncer la « mondialisation libérale », de préconiser un relèvement « sensible » des salaires ou encore de « proposer » l'arrêt des privatisations. Il fait par ailleurs clairement état de la divergence de vue des signataires en matière d'Europe : « Les positions respectives du parti socialiste et du parti communiste sur l'Europe sont bien connues. Ainsi que leur évolution », peut-on lire. Il n'en demeure pas moins que ce rapprochement avec les communistes constitue une nouvelle étape importante dans les rapports entretenus par le Parti socialiste et ses alliés et dans sa stratégie d'alliance.

A ces accords conclus avec les écologistes et les communistes s'ajoute celui, plus traditionnel, passé avec le Parti radical socialiste. Les dirigeants socialistes n'hésitent pas à réserver 34 circonscriptions aux radicaux qui viennent de sortir de la période du tandem Jean-François Hory – Bernard Tapie et de se doter d'un nouveau leader en la personne de Jean-Michel Baylet. Ce changement à la direction du Parti radical et l'absence d'oppositions idéologiques majeures ont permis d'aboutir à cet accord électoral dès janvier 1997. En revanche, l'union avec le Mouvement des citoyens de Jean-Pierre Chevènement n'interviendra qu'au mois de mai, deux semaines après la dissolution. Le Maire de Belfort avait pourtant été l'un des premiers à soutenir Lionel Jospin lors des présidentielles de 1995. Après celles-ci, le MDC restera néanmoins à l'écart du processus d'union de la gauche engagé par le Parti socialiste et refusera dans un premier temps tout accord avec ce dernier. En raison de certaines divergences de fond, notamment sur la construction européenne, mais aussi en partie pour des considérations tactiques visant à faire pression sur le PS, avec lequel les discussions engagées sont considérées comme décevantes¹³⁵¹, le MDC conclura d'abord un accord électoral avec le PC¹³⁵² intitulé « Dynamique de

¹³⁵¹ « Le PS ne faisait que nous offrir ce que nous pouvions obtenir seuls. On leur disait que cet accord n'était pas sérieux et les relations étaient très froides », explique le conseiller politique de Jean-Pierre Chevènement Jean-Yves Autexier : Anne-Sophie MERCIER, Béatrice JÉRÔME, *Les 700 jours de Lionel Jospin*, op. cit., p. 152.

¹³⁵² Didier Leschi, un proche de Jean-Pierre Chevènement, donne cette explication : « Nous avons pu faire pression sur le PS. Ils avaient bouclé leur affaire avec les écolos. Notre alliance avec le PC, à laquelle le PS n'a d'abord pas cru, nous a réintroduits dans le jeu » : *Ibid*, p. 151.

rassemblement »¹³⁵³. L'évolution des positions des dirigeants socialistes sur la question de la monnaie unique¹³⁵⁴, appréciée des membres du Mouvement des citoyens, permettra finalement aux deux partis de trouver un accord : les candidats chevènementistes sont soutenus par le PS dans quatre circonscriptions (en l'occurrence celles des 4 députés MDC sortants), en échange d'un soutien au socialiste Raymond Forni et d'une « non-agression » de Pierre Moscovici dans sa circonscription du Doubs.

Cette stratégie d'alliances et « l'amalgame réussi avec la gauche non socialiste »¹³⁵⁵ a contribué à la victoire de la gauche aux législatives des 25 mai et 1^{er} juin 1997¹³⁵⁶. Globalement, l'ensemble des partis a tiré avantage de l'union et des accords électoraux conclus, chacun ayant amélioré son score par rapport aux scrutins précédents : le Parti socialiste, en obtenant plus de 25% des voix, progresse nettement par rapport à 1993 (+ 6 points) ; le Parti communiste, qui frôle les 10%, semble enrayer son déclin¹³⁵⁷ ; et les Verts réalisent un score légèrement supérieur à celui de leur candidate aux présidentielles de 1995. Mais cette stratégie a en premier lieu permis au Parti socialiste d'affirmer sa prédominance à gauche et d'asseoir son leadership. Cette suprématie socialiste n'est d'ailleurs pas sans susciter quelques inquiétudes chez les autres formations, et les propos de Lionel Jospin affirmant le 14 mai qu' « il ne saurait y avoir qu'une orientation gouvernementale et que celle-ci résulterait de la représentativité de chacun au premier tour »¹³⁵⁸, ne sont pas de nature à les rassurer. Mais avec ses 246 sièges, qui représentent plus des trois quarts des sièges de la nouvelle majorité¹³⁵⁹, il devient incontestablement la

¹³⁵³ Signé le 30 avril 1997, cet accord prévoit que le MDC soutiendra 33 candidats communistes. Le PC soutiendra quant à lui en contrepartie le candidat du MDC dans 16 circonscriptions.

¹³⁵⁴ Le Parti socialiste soumet désormais sa position sur le passage à la monnaie unique au respect de quatre conditions, énumérées dans son propre programme électoral.

¹³⁵⁵ Hugues PORTELLI, « Elections législatives des 25 mai-1^{er} juin 1997 : un séisme politique », *Regards sur l'actualité*, n° 232, La documentation française, juin 1997, p. 12.

¹³⁵⁶ Elle a par exemple permis un bon report de voix sur le candidat de gauche au second tour et un bon fonctionnement de la « discipline républicaine » : Colette YSMAL, « Le second tour : le prix de l'isolement de la droite modérée », in Pascal PERRINEAU, Colette YSMAL (eds.), *Le vote surprise*, op. cit., pp. 285-301.

¹³⁵⁷ Pour une analyse des résultats du Parti communiste lors de ces législatives de 1997 : François PLATONE, « Le vote communiste : le verre à moitié plein », in Ibid, op. cit., pp. 161-188.

¹³⁵⁸ Lionel JOSPIN, cité in Daniel BOY, François PLATONE, Henri REY, François SUBILEAU, Colette YSMAL, *C'était la gauche plurielle*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, pp. 11-12.

¹³⁵⁹ La gauche plurielle a en effet obtenu 320 sièges, répartis de la façon suivante : 246 PS – 37 PC – 13 Parti radical socialiste – 9 divers gauche – 8 Verts et 7 MDC. Après la constitution des groupes à l'Assemblée nationale, le groupe socialiste comprend 250 députés, dont 8 apparentés, le groupe communiste 36 députés, les élus du Parti radical socialiste, des Verts et du MDC s'étant quant à eux rassemblés pour former un groupe de 33 députés.

force centrale de la gauche. Lui restait alors à gérer les relations entre ses différents partenaires au sein de la nouvelle équipe gouvernementale.

II : La gauche plurielle¹³⁶⁰ au gouvernement

Le gouvernement dont Lionel Jospin prend la tête le 3 juin 1997 associe des représentants des cinq forces de la gauche parlementaire, les militants communistes ayant approuvé la veille, à 78%, la participation gouvernementale lors d'un vote¹³⁶¹. Le gouvernement de gauche plurielle comprend donc, hormis sa composante socialiste, trois communistes (Jean-Claude Gayssot au ministère des Transports, de l'Équipement et du Logement, Marie-Georges Buffet au ministère de la Jeunesse et des Sports et Michelle Demessine au secrétariat d'État au Tourisme), trois radicaux (Emile Zuccarelli au Ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de la Décentralisation ; Bernard Kouchner au secrétariat d'État à la Santé et Jacques Dondoux à celui du Commerce extérieur), l'écologiste Dominique Voynet à l'Aménagement du Territoire et à l'Environnement et le chef de file du MDC Jean-Pierre Chevènement au ministère de l'Intérieur¹³⁶². La coalition qui arrive au pouvoir ne s'appuie cependant sur aucun contrat de gouvernement, contrairement à celle que formeront les sociaux-démocrates et les Verts l'année suivante en Allemagne. Lionel Jospin ne veut pas s'enfermer dans ce type de contrainte et risquer que des ministres quittent le gouvernement à la moindre « rupture », réelle ou considérée comme telle, du contrat¹³⁶³. La coopération durera ainsi pendant cinq ans, tout au long desquels le Premier ministre n'a cessé de rappeler l'intérêt de chacun à maintenir cette unité. Il n'a d'ailleurs pas hésité à montrer lui-même l'exemple en soutenant et en défendant ses différents partenaires : il affirmera par exemple publiquement en novembre 1997 sa « fierté » de compter des ministres communistes dans son

¹³⁶⁰ La façon et les circonstances dans lesquelles cette dénomination a été élaborée n'ont jamais été véritablement établies et il est difficile de connaître exactement comment est né le nom donné à la coalition qui a dirigé la France de 1997 à 2002. Dans une intervention entre les deux tours, le 29 mai 1997, Lionel Jospin évoque la « force plurielle de changement », le rassemblement souhaitable de « toutes ces forces plurielles qui ont toutes vocation à participer au gouvernement » ou encore une « majorité plurielle pour le changement ». Le 3 juin, *Le Monde* consacre sa « une » à « six hommes et femmes de la gauche plurielle » qui vient de remporter les élections législatives.

¹³⁶¹ On notera que, pour s'assurer de l'approbation de sa base, Robert Hue dit avoir obtenu des « garanties » de la part des socialistes, qui figureront dans la déclaration de politique générale.

¹³⁶² Cet équilibre gouvernemental évoluera par la suite, avec notamment le remaniement de mars 2000 qui voit l'entrée d'un deuxième ministre vert (Guy Hascoët) et d'un quatrième communiste (Michel Duffour) et la démission de Jean-Pierre Chevènement à la fin août 2000.

¹³⁶³ De la sorte, le parti qui déciderait de quitter le gouvernement en endosserait la pleine responsabilité.

gouvernement alors que vient de paraître un ouvrage révélant l'ampleur des crimes qui ont pu être commis au nom du communisme¹³⁶⁴. Il a également pris soin d'associer le plus largement possible ses alliés à l'élaboration des politiques et de ne pas porter excessivement atteinte à leur identité politique à laquelle ces derniers sont légitimement attachés. « L'association très en amont des partenaires de la majorité plurielle limite les jeux tactiques et favorise les discussions stratégiques [...]. Pour permettre à chacune des composantes de la majorité de se sentir à l'aise, il est nécessaire à chacun d'exister [...]. Il est indispensable que chacun des membres de la majorité plurielle puisse valoriser auprès de son propre électorat les avancées qu'il a pu obtenir dans le débat »¹³⁶⁵, explique le conseiller parlementaire Olivier Faure dans une note interne. De fait, la conscience chez l'ensemble des forces de la majorité d'intérêts convergents (du point de vue électoral notamment) a contribué à la poursuite de la collaboration gouvernementale jusqu'au terme de la législature. Une démarche unitaire a d'ailleurs été de nouveau entreprise pour les élections régionales de mars 1998 : elle aboutira à l'élaboration et à l'adoption le 22 janvier 1998 d'un texte commun intitulé « Pour réussir dans les régions » et à la constitution de listes communes (pour la première fois dans un contexte de proportionnelle) dans la plupart des départements. On soulignera néanmoins que les Verts ont présenté des listes indépendantes dans 37 départements et que certaines régions ont suscité de vives tensions avec le Parti socialiste. C'est notamment le cas du Nord Pas-de-Calais, région qui est dirigée depuis 1992 par la Verte Marie-Christine Blandin. Les Verts tiennent donc particulièrement à en conserver la présidence, Dominique Voynet estimant même que la non-reconduction de Mme Blandin à ses fonctions serait un casus belli avec le PS. Ce dernier présentera une liste conduite par le député-maire de Dunkerque Michel Delebarre. Au vu des résultats du scrutin, les Verts accepteront finalement de soutenir ce dernier, en contrepartie de l'obtention de plusieurs vice-présidences.

¹³⁶⁴ En pleine « affaire » de la sortie du *Livre noir du communisme*, interrogé lors d'une séance de questions d'actualité à l'Assemblée nationale sur le chiffre de « quatre vingt cinq millions de morts » avancé dans l'ouvrage, le Premier ministre répond en effet : « Pour moi, le Parti communiste s'inscrit dans le Cartel des gauches, dans le Front populaire, dans les combats de la Résistance, dans les gouvernements de la gauche en 1945 et 1981, il n'a jamais porté la main sur les libertés [...]. Même s'il n'a pas pris ses distances assez tôt avec le phénomène du stalinisme, le PCF a tiré les leçons de son histoire. Il est représenté dans mon gouvernement et j'en suis fier ! » : in Marie-Eve MALOUINES, *Deux hommes pour un fauteuil. Chronique de la cohabitation : 1997-2001*, Paris, Fayard, 2001, p. 66.

¹³⁶⁵ Cité in Cécile AMAR, Ariane CHEMIN, *Jospin & Cie. Histoire de la gauche plurielle 1993-2002*, op. cit., p. 130.

La coopération gouvernementale n'a cependant pas fait disparaître les divergences de fond entre les différentes composantes de la gauche plurielle. Au delà des conflits personnels et souvent passagers qui ont pu survenir entre les membres du gouvernement¹³⁶⁶, Lionel Jospin a dû faire face, à diverses reprises, aux oppositions émanant de ses partenaires. Des parlementaires membres de la majorité plurielle ont ainsi manifesté leur désaccord concernant certains projets de la politique gouvernementale. En décembre 1997, des divisions surviennent sur le projet de loi sur la nationalité : 24 députés communistes (sur 36) s'abstiennent lors du vote sur le texte présenté par le ministre de la Justice Elisabeth Guigou, alors que le Président du groupe Alain Bocquet avait recommandé le « oui » ; et 5 députés Verts sur 6 ont fait de même, en dépit des déclarations de Dominique Voynet¹³⁶⁷. Les tensions internes à la majorité réapparaissent également sur le texte relatif à l'entrée et au séjour des immigrants, défendu par Jean-Pierre Chevènement : les communistes s'abstiennent, regrettant une absence de « concertation en amont » et cinq députés Verts ne prennent pas part au vote. Le mouvement des chômeurs et l'occupation des antennes ASSEDIC provoquent, en décembre 1997 et janvier 1998, des dissensions semblables entre les partis de la majorité (les communistes et les Verts appuyant les revendications des chômeurs) et au sein même du gouvernement, Martine Aubry condamne ces actions jugées « illégales », alors que Dominique Voynet et Marie-Georges Buffet les approuvent. Les discussions sur « le partage des fruits de la croissance » ou sur le conflit du Kosovo ont également alimenté les oppositions. Lionel Jospin a ainsi été régulièrement amené à rappeler les règles de solidarité qui s'imposent aux membres de la majorité plurielle. Et comme il ne veut pas être « le chef d'une majorité disloquée »¹³⁶⁸, il menace de démissionner lorsque les parlementaires membres de cette dernière envisagent de ne pas voter un texte gouvernemental : en novembre 1999, quand le groupe communiste décide, dans un premier temps, de voter contre le projet de loi de financement de la sécurité sociale¹³⁶⁹ ; ou quand, un an plus tard, les communistes, les radicaux et les Verts souhaitent s'abstenir sur le volet recettes du projet de loi de finances.

¹³⁶⁶ Cécile Amar et Ariane Chemin relatent par exemple des conversations assez tendues entre Dominique Voynet et le Premier ministre : Cécile AMAR, Ariane CHEMIN, *Jospin & Cie. Histoire de la gauche plurielle 1993-2002*, op. cit.

¹³⁶⁷ « Je ne demanderai pas (aux Verts) de le voter [...] mais je sais qu'ils vont le faire » a-t-elle déclaré : *Le Monde*, 3 décembre 1997.

¹³⁶⁸ Lionel Jospin, cité in Cécile AMAR, Ariane CHEMIN, *Jospin & Cie. Histoire de la gauche plurielle 1993-2002*, op. cit., p. 121.

¹³⁶⁹ Les parlementaires communistes s'abstiendront finalement lors du vote, après les vives réactions des socialistes et l'intervention de Robert Hue indiquant aux élus contestataires que, les militants ayant approuvé la participation au gouvernement, il ne leur revenait pas de provoquer la chute de celui-ci.

D'un autre côté, si le Premier ministre insiste sur le respect de certaines règles, il sait aussi faire quelques concessions aux partis alliés. Au printemps 2001 par exemple, face aux critiques du Parti communiste concernant le projet de loi de modernisation sociale (et surtout son volet anti-licenciement), il accepte d'amender le texte, satisfaisant ainsi son allié communiste qui peut se prévaloir de « peser » au sein du gouvernement et d'obtenir des résultats. Et comme il veut que sa « majorité se sente respectée »¹³⁷⁰, plutôt que de passer en force en utilisant l'article 49-3, il préfère retirer le projet de loi sur la réforme du mode de scrutin pour les conseillers régionaux et les parlementaires européens auquel les partis « minoritaires » de la majorité plurielle sont opposés. Cette attitude vis-à-vis des composantes de la gauche plurielle et la recherche d'un certain équilibre ont certainement permis d'éviter la rupture et la dislocation de la coalition gouvernementale. Mais malgré ce rassemblement autour du Parti socialiste et une solidarité gouvernementale régulièrement réaffirmée et affichée, chacune des composantes de la majorité plurielle cherche à exister en se démarquant de lui à telle ou telle occasion.

Cette volonté de différenciation s'accroît la dernière année de la législature, chaque parti préparant sa future candidature à l'élection présidentielle de 2002. Jean-Pierre Chevènement, en désaccord avec Lionel Jospin sur le dossier corse, a pris ses distances en démissionnant dès l'été 2000, et s'est ensuite lancé dans une dénonciation des options jugées libérales du gouvernement. Et les critiques émanant des Verts ou des communistes se sont également faites plus nombreuses. La présidentielle de 2002, et surtout l'inversion du calendrier électoral¹³⁷¹, entraîne donc une certaine fragmentation de la majorité. Même si, comme l'indique Lionel Jospin, « le bon sens politique et l'intérêt de la gauche commandaient de reconduire le dispositif à trois candidats de la présidentielle de 1995 : un communiste, un écologiste et un candidat socialiste, radical et républicain »¹³⁷², chaque parti tient à défendre ses propres couleurs. Le candidat socialiste est ainsi concurrencé au premier tour par quatre candidats (contre deux en 1995) issus de la majorité plurielle, qui n'ont pas épargné ce dernier pendant la campagne au cours de laquelle ce qui avait uni les partis de la gauche plurielle fut occulté par ce qui les opposait. Robert Hue réclame une politique « vraiment de gauche » et, considérant que Lionel Jospin a « cédé à la pression

¹³⁷⁰ Lionel JOSPIN, *Lionel raconte Jospin*, Paris, Le Seuil, 2010, p. 233.

¹³⁷¹ La réforme adoptée fin 2000 place les élections présidentielles avant les législatives.

¹³⁷² Il poursuit en indiquant : « Mais tout cela va buter sur l'ambition chimérique et agressive de Jean-Pierre Chevènement et le vif désir de figurer de Christiane Taubira » : Lionel JOSPIN, *Lionel raconte Jospin*, op. cit., p. 264.

libérale », dénonce « les partis socialistes qui inscrivent leur action dans une logique de réformes a minima du système capitaliste »¹³⁷³. Noël Mamère ne défend que timidement le bilan gouvernemental et réproouve les positions socialistes sur la question de l'énergie nucléaire. Jean-Pierre Chevènement, tentant « d'apparaître comme le « troisième homme » de l'élection contre les deux protagonistes de la cohabitation »¹³⁷⁴ ne fait quant à lui aucune distinction entre Lionel Jospin et Jacques Chirac considérés comme « le pareil au même » et axera sa campagne sur une critique parallèle des deux candidats qualifiés de « Janus bifrons ». Il accentue ce faisant la division de la gauche¹³⁷⁵, à l'origine selon de nombreux commentateurs de la défaite du candidat socialiste. Ce dernier constatera d'ailleurs qu' « en se divisant à l'excès, la gauche a offert une victoire sans combat à la droite [...]. Sans candidat MDC ou PRG, l'issue au premier tour était différente et la face de l'élection présidentielle était changée »¹³⁷⁶. De ce point de vue, l'échec de Lionel Jospin est aussi l'échec de la stratégie de la gauche plurielle.

Paragraphe 2 : Vers un dépassement de l'alliance à gauche ?

Les résultats du premier tour de l'élection présidentielle de 2002 et les projections pour les élections législatives de juin (qui laissent à penser que la gauche pourrait ne pas être présente au second tour dans plusieurs dizaines de circonscriptions) amènent les partis de l'ex-majorité (hormis le MDC) à modifier leur stratégie électorale et à revoir les divers accords envisagés auparavant¹³⁷⁷. Lors des nouvelles négociations, le PS devient l'axe central autour duquel les candidatures à gauche s'organisent¹³⁷⁸. Socialistes, communistes, écologistes et radicaux parviennent à trouver un accord sur 34 « candidatures uniques » (14 socialistes, 12 communistes, 4 Verts, 4 PRG) et 130 candidatures « communes » ou « de

¹³⁷³ René HABY, « La vie publique en France », op. cit., p. 151.

¹³⁷⁴ Hugues PORTELLI, « L'élection présidentielle des 21 avril et 5 mai 2002 », *Regards sur l'actualité*, La documentation française, septembre 2002, p. 65.

¹³⁷⁵ Le candidat malheureux dira d'ailleurs, huit ans plus tard, avoir « sous-estimé l'impact » de cette division et « mal évalué le risque du premier tour » : Lionel JOSPIN : *Lionel raconte Jospin*, op. cit., p. 266.

¹³⁷⁶ Lionel JOSPIN, « Etre utile », *Le Monde*, 1^{er} février 2003.

¹³⁷⁷ Les négociations entre le PS et ses partenaires avaient en effet débuté après les élections municipales de 2001. Le PS avait conclu un accord avec le PRG en décembre 2001 par lequel il s'engageait à soutenir une candidature radicale dans 33 circonscriptions. Et il avait gelé, en janvier 2002, 42 circonscriptions à l'intention des Verts.

¹³⁷⁸ Bernard DOLEZ, Annie LAURENT, « Marches et marges de la gauche », in Pascal PERRINEAU, Colette YSMAL (eds.), *Le vote de tous les refus. Les élections présidentielles et législatives de 2002*, op. cit., p. 263.

rassemblement », le candidat étant alors soutenu par seulement une partie de ses partenaires¹³⁷⁹. Le Parti socialiste parvient ainsi à conserver un groupe parlementaire de 141 députés¹³⁸⁰ (les communistes ayant 21 élus, les Verts 3 et les radicaux 13). Si le « choc » du 21 avril a donc pu provoquer une volonté d'union pour des motifs électoralistes, il a aussi suscité, chez les alliés du Parti socialiste, des interrogations quant à l'opportunité du maintien d'un partenariat avec ce dernier. Le Parti communiste, dont Marie-Georges Buffet prendra la tête en 2003, attribue en grande partie son échec au fait d'avoir été au côté d'un Premier ministre socialiste que certains ont jugé trop conciliant avec le libéralisme économique et se demande s'il ne doit pas prendre ses distances avec le Parti socialiste (et radicaliser son discours). Et les Verts, qui changent eux aussi de direction au début de 2003, Gilles Lemaire succédant à Dominique Voynet, renouent avec des querelles internes les amenant à remettre en cause leur position par rapport au Parti socialiste. Ainsi, alors que le Parti socialiste souhaite pour les élections régionales de juin 2004 former des listes d'union de la gauche dès le premier tour, le Parti communiste et les Verts souhaitent établir des listes autonomes dans la plupart des circonscriptions. Des listes uniques ne seront finalement constituées que dans huit régions. Dans les autres, des accords à géométrie variable sont conclus entre les différentes formations en fonction des circonstances électorales locales¹³⁸¹. Le PS est associé aux Verts dans cinq régions, au PC dans six régions et présente une liste séparée (ainsi que ses partenaires concurrents) dans les trois circonscriptions restantes¹³⁸². Cette souplesse adoptée dans les configurations de candidatures a largement profité au Parti socialiste, qui obtient la présidence de 20 des 22 régions métropolitaines. Elle permet parallèlement aux autres formations d'obtenir un

¹³⁷⁹ On notera par ailleurs que dans les négociations avec ses partenaires, le PS s'est montré particulièrement généreux avec les Verts puisqu'il leur réserve 57 circonscriptions, contre 29 en 1997 : Daniel BOY, « La place de l'écologie politique », in Pascal PERRINEAU, Colette YSMAL (eds.), *Le vote de tous les refus. Les élections présidentielles et législatives de 2002*, op. cit., p. 282.

¹³⁸⁰ Ce maintien du PS se fait en grande partie au détriment de ses alliés : Hugues PORTELLI, « Les élections législatives des 9 et 16 juin 2002 », *Regards sur l'actualité*, septembre 2002, p. 75.

¹³⁸¹ Dans ces régions où les forces de l'ancienne gauche plurielle se présentent dispersées, la palette des compositions mises en place est extrêmement variée puisqu'on peut recenser 19 types d'agrégation entre les différentes composantes. Le nombre de listes de gauche reste cependant limité puisqu'il ne dépassera pas le nombre de trois.

¹³⁸² Claude PATRIAT, « Retour case bipolaire : les nouveaux paramètres de l'offre électorale », in Bernard DOLEZ, Annie LAURENT et Claude PATRIAT (eds.), *Le vote rebelle : les élections régionales de mars 2004*, Editions Universitaires de Dijon, 2005, pp. 65-87 ; Daniel BOY, Jean CHICHE, « La gauche victorieuse : retour de vague », in *Ibid*, pp. 117-130.

nombre de sièges dans les exécutifs régionaux beaucoup plus important que celui qu'ils pouvaient atteindre seuls, étant donné leur poids électoral¹³⁸³.

Cette faiblesse électorale d'alliés potentiels est en effet une donnée à laquelle le Parti socialiste est confronté et qu'il doit intégrer pour élaborer sa stratégie d'alliance. Le Parti communiste n'a pu enrayer le déclin qu'il connaît depuis les années 1980. Si Robert Hue n'était déjà pas parvenu à atteindre un score à deux chiffres lors des présidentielles de 1995 (où il obtient 8,7% des suffrages exprimés), il s'en éloigne encore plus en 2002 puisqu'il ne réalise que 3,4% des voix. Lors des scrutins suivants, ses scores ne dépassent pas les 5% : 4,8% aux législatives de 2002 et 2,8% au premier tour des régionales de 2004. Les Verts connaissent eux aussi quelques difficultés depuis leur percée aux élections régionales de 1992. Ils retombent à 3% aux européennes de 1994 et Dominique Voynet, qui les représente en 1995, ne recueille que 3,4%. Bien qu'en augmentation, le score réalisé par Noël Mamère en 2002 reste relativement bas (5,3%) ; tendance qui sera confirmée aux législatives suivantes (4,5%) et aux régionales de 2004 (2,7%). Communistes, écologistes et dans une plus large mesure encore les radicaux sont donc dépendants du PS puisque c'est avant tout l'alliance avec ce dernier qui leur assure des sièges au Parlement et dans les exécutifs locaux. Surtout, le Parti socialiste confirme sa domination au sein de la gauche (Tableau 18). Celui-ci reste, à gauche, le seul parti capable de gagner une élection présidentielle et de constituer un gouvernement.

Les élections de 2007 accentuent encore cette domination, mettant fin aux doutes qui avaient pu être émis en 2002 quant à la capacité du PS à maintenir sa position. Les anciens alliés du Parti socialiste voient leur poids électoral réduit à peau de chagrin, leur survie étant même alors remise en cause : Marie-Georges Buffet ne recueille, au nom du Parti communiste, que moins de 2% des voix, et la candidate des Verts Dominique Voynet 1,6%. L'extrême gauche qui avait fortement concurrencé Lionel Jospin en 2002 en dépassant les 10% n'a pas cette fois atteint le même score, les trois candidats de ces partis (Lutte ouvrière, la Ligue communiste révolutionnaire et le Parti des travailleurs) ne totalisant ensemble que 5,7% des voix. La gauche non socialiste sort donc fortement

¹³⁸³ On fera ici remarquer que lors de ces élections régionales, un renversement s'est opéré quant aux positions respectives des Verts et du Parti communiste au sein des assemblées locales puisque pour la première fois, les écologistes y seront plus nombreux que les communistes.

affaiblie de cet épisode électoral¹³⁸⁴. Le Parti socialiste, en revanche, renforce sa position dominante. Les 26% des voix recueillies par Ségolène Royal au premier tour de la présidentielle représentent en effet 71% des suffrages de gauche. Et à l'Assemblée nationale, les députés socialistes constituent aujourd'hui 89% des élus de gauche¹³⁸⁵.

Tableau 18 : Evolution de la position du Parti socialiste dans l'ensemble de la gauche : 1995-2007

Tendance politique	Présidentielles 1995	Législatives 1997	Présidentielles 2002	Législatives 2002	Présidentielles 2007	Législatives 2007
Extrême gauche	5,3	2,6	10,5	2,8	5,7	3,4
Communiste	8,7	9,9	3,4	4,8	1,9	4,4
Divers gauche		2,5		1,1		2
Radicale			2,3			
Ecologiste (Verts)	3,3	7	5,3	4,5	1,6	3,3
Total gauche non socialiste	17,3	22	21,5	13,2	10,6 *	13,1
Socialiste / PS ** Radicaux de gauche	23,3	25,3	16,2	25,7	25,9	26
Total gauche	40,6	47,3	37,7	38,9	36,4	39,1
% PS / Total gauche	57,3	53	43	66	71	66,5

* Ce chiffre inclut le score réalisé par le mouvement alter-mondialiste, représenté à cette élection par José Bové.

** Pour les élections législatives de 1997, 2002 et 2007.

Source : Alain BERGOUNIOUX, Gérard GRUNBERG, *Les socialistes français et le pouvoir*, op. cit., pp. 561-563.

¹³⁸⁴ Daniel BOY, Jean CHICHE, « L'échec électoral de la « gauche non socialiste » », in Pascal PERRINEAU (ed.), *Le vote de rupture. Les élections présidentielles et législatives d'avril-juin 2007*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, p. 197.

¹³⁸⁵ Pour la première fois dans la Vème République, le Parti communiste n'a pas été en mesure de constituer un groupe politique à l'Assemblée nationale. Il s'est associé aux Verts pour constituer un groupe « technique » de 24 députés.

Cette accentuation de la domination du Parti socialiste s'inscrit il est vrai dans le processus (parallèle à celui de présidentialisation du système et du parti) à l'œuvre depuis près de trois décennies et qui a amené progressivement celui-ci à se poser comme la principale force sur la gauche de l'échiquier politique. Mais elle place aujourd'hui le parti dans une situation nouvelle qui va forcer les dirigeants socialistes à faire des choix en terme de stratégie d'alliance. Le PS se voit en effet privé d'alliés « majeurs » sur lesquels il pouvait s'appuyer pour constituer une majorité de gauche. Il perd également une grande partie du réservoir de voix (émanant des autres formations) sur lequel il pouvait traditionnellement compter au second tour (notamment aux élections présidentielles). Cette situation s'avère préoccupante pour un Parti socialiste qui, avec sa force électorale actuelle, n'est pas en mesure de dépasser seul le seuil de la majorité. D'autant plus que l'environnement dans lequel il évolue s'est également modifié à droite et qu'il est désormais face à un parti lui aussi dominant et « efficace » sur le plan électoral.

Ces mutations remettent en cause les stratégies d'alliance du PS, celles avec les autres formations de gauche n'apparaissant plus comme les seules envisageables. Se pose aujourd'hui la question d'un éventuel rapprochement avec le parti centriste de François Bayrou, le MoDem, qui a pris son autonomie vis-à-vis de l'UMP. Celle-ci fait l'objet d'un débat interne et les dirigeants sont divisés sur ce point. Beaucoup ne sont pas prêts à rompre avec le dogme d'Epinay, comme le montrent les réactions provoquées par l'initiative de Ségolène Royal entre les deux tours de l'élection présidentielle. Les résultats du premier tour indiquaient que l'électorat du leader centriste allait être déterminant pour le résultat final : ce dernier a recueilli 18,5% des voix, et se place derrière Nicolas Sarkozy (31,2%) et Ségolène Royal (25,9%), qui ne dispose que d'une très faible réserve de voix à gauche. Dès le lendemain, la candidate socialiste s'adresse aux électeurs du candidat centriste et « lance un appel au-delà de la gauche à tous ceux qui, pendant cette campagne, ont dénoncé le système sortant »¹³⁸⁶. Elle propose à François Bayrou un débat public, sur la base de son pacte présidentiel. Celui-ci aura lieu le 28 avril et fera l'objet d'une retransmission télévisée¹³⁸⁷. La candidate propose même à François Bayrou de devenir son

¹³⁸⁶ Ségolène ROYAL, citée in Christine COURCOL, Thierry MASURE, *Ségolène Royal. Les coulisses d'une défaite*, Paris, l'Archipel, 2007, p. 252.

¹³⁸⁷ Le débat, qui a lieu dans un grand hôtel parisien, est finalement organisé et retransmis sur BFM télé et RMC, d'autres médias (la presse quotidienne régionale, diverses chaînes et radios nationales, généralistes ou spécialisées) ayant précédemment renoncé à s'associer à cette rencontre.

Premier ministre si elle est élue et annonce qu'elle envisage de prendre des ministres UDF au gouvernement si leur chef de file lui apporte son soutien. Elle souhaite donc (comme d'autres personnalités de gauche)¹³⁸⁸ une alliance en bonne et due forme avec le centre, que François Bayrou refusera. Ces signes explicites d'ouverture au centre, qualifiés par la candidate de « démarche politique »¹³⁸⁹, suscitèrent alors la désapprobation du Premier secrétaire du parti, qui précise que « le Premier ministre sera socialiste »¹³⁹⁰ et de la majeure partie des dirigeants. S'ils conviennent du fait que les électeurs centristes ne doivent pas être négligés et qu'il faut leur lancer un appel, ils rejettent toute idée d'alliance formelle avec le centre.

Les élections de 2007 ont ainsi engendré une réflexion interne sur le comportement à adopter vis-à-vis du parti centriste. Certains, estimant qu'il existe des convergences entre les deux formations, sont favorables à un rapprochement avec le MoDem. Celui-ci s'avère de surcroît à leurs yeux nécessaire, étant donné la faiblesse des anciens partenaires, pour que le PS redevienne majoritaire ; voire indispensable si celui-ci veut continuer à exister dans le paysage politique national : il s'agit de prendre en compte une « réalité électorale »¹³⁹¹. D'autres sont plus réticents, ou totalement hostiles, pour différentes raisons. Les socialistes ne sauraient s'allier avec un parti qui, malgré sa critique du parti majoritaire actuel, représente toujours « l'autre visage de la droite ». Ils se méfient par ailleurs d'un leader qui se place au-delà du clivage partisan (donc qui ne se positionne pas à gauche) et qui est avant tout animé par son ambition présidentielle. Ils ne souhaitent pas enfin renoncer à leurs alliances à gauche au profit d'un partenariat plus aléatoire avec le centre. Le parti doit « tenir, en ce qui concerne les alliances, un discours dénué d'ambiguïtés. Les socialistes ne peuvent larguer les amarres avec le reste de la gauche pour courir après un centre dont on ne sait pas aujourd'hui de quoi il est composé. Si la

¹³⁸⁸ Daniel Cohn-Bendit, ami de François Bayrou, incite par exemple ce dernier à soutenir la candidate socialiste. Il lance d'ailleurs un appel en ce sens lors d'un meeting de Ségolène Royal à Montpellier le 24 avril : « Il faut saluer l'audace de l'initiative de Ségolène d'ouvrir le dialogue avec les électeurs du centre [...] François, tu es allé avec la gauche italienne soutenir Romano Prodi contre Berlusconi, qui soutient Nicolas Sarkozy. Donc tu dois soutenir Ségolène Royal contre Nicolas Sarkozy » : cité in Christine COURCOL, Thierry MASURE, *Ségolène Royal. Les coulisses d'une défaite*, op. cit., p. 253.

¹³⁸⁹ Ségolène ROYAL, *Ma plus belle histoire, c'est vous*, Paris, Grasset, 2007, p. 117.

¹³⁹⁰ Jean-Christophe CAMBADÉLIS, *Parti pris. Chroniques de la présidentielle chez les socialistes*, Paris, Plon, 2007, p. 286.

Jean-Christophe Cambadélis indique également que François Hollande a reçu à ce moment Marie-Georges Buffet, dans l'anonymat.

¹³⁹¹ Ségolène ROYAL, Alain TOURAINE, *Si la gauche veut des idées*, Paris, Grasset, 2008, p. 283.

question, un jour, doit se poser, elle devra être traitée sur le principe « ajouter sans retrancher »¹³⁹², estime Claude Bartolone.

Cette question des alliances fut au centre des débats au congrès de Reims de novembre 2008 et les mêmes divisions ont pu être observées. Les partisans de Ségolène Royal souhaitent, après avoir rassemblé la gauche, « faire appel, lors des élections, à ceux qui se reconnaîtront dans le projet et dans ce rassemblement de la gauche ouvert à tous ceux qui veulent offrir à la France des perspectives nouvelles ». Il est pour eux dès lors « possible et nécessaire de réunir, avec toutes les gauches rassemblées au soir du premier tour, l'ensemble des démocrates qui partagent des valeurs communes »¹³⁹³ avec eux. Les autres motions défendaient une position différente. Celle présentée par Martine Aubry préconise « des alliances claires et une opposition résolue à la droite ». Elle réaffirme son « attachement au rassemblement de la gauche » et est opposée à tout « renversement d'alliances au profit du centre », préférant convaincre les électeurs mécontents de la politique menée par la majorité que « c'est par le vote socialiste que le changement est possible ». Elle propose pour cela de mettre en place une « coordination nationale entre le PS, le PCF, les Verts, le MRC et les Radicaux de gauche », qui pourrait préfigurer les bases d'un « Parti de la Gauche », capable de gagner les élections mais respectant l'identité de chacune des composantes¹³⁹⁴. Les soutiens de Bertrand Delanoë (et François Hollande) préfèrent eux aussi compter sur les propres forces du Parti socialiste. Pour eux, car elles sont « un élément d'identification de l'orientation politique », les alliances « doivent être à gauche avec tous ceux qui veulent participer à la construction de majorités nationales et locales ». Constatant que « le centre n'est pas à gauche », ils excluent un rapprochement avec ce dernier¹³⁹⁵. L'alliance avec le centre est enfin totalement rejetée même au niveau local par l'aile gauche du parti, regroupée autour de Benoît Hamon, qui estime que « les divergences avec le parti de François Bayrou sont nombreuses et importantes ». Elle préconise un rassemblement des forces de gauche, celui-ci ayant « fait ses preuves sur le terrain électoral ». Affirmant ne pas avoir d'ennemis à gauche, les partisans de la motion souhaitent jeter « les bases d'un puissant Parti du Progrès »¹³⁹⁶.

¹³⁹² Claude BARTOLONE, *Une élection « imperdable »*, Paris, l'Archipel, 2007, p. 159.

¹³⁹³ Motion E, « L'espoir à gauche, fier(e)s d'être socialistes », *Les motions – congrès de Reims*, 4 octobre 2008, p. 137.

¹³⁹⁴ Motion D, « Changer à gauche pour changer la France », *Ibid*, pp. 113-114.

¹³⁹⁵ Motion A, « Clarté, courage, créativité : Une gauche conquérante pour redonner un espoir à la France », *Ibid*, p. 27.

¹³⁹⁶ Motion C, « Un monde d'avance, reconstruire l'espoir à gauche », *Ibid*, pp. 87-88.

La position à adopter par rapport au MoDem divise donc le parti, même si la majorité des dirigeants est plutôt opposée à un rapprochement. Il faut néanmoins préciser qu'une distinction est opérée entre le niveau national et le niveau local. Pour les élections municipales de 2008, la direction du parti a établi une « ligne de conduite » et a décidé que des accords pouvaient être passés localement avec le MoDem, s'ils respectaient des conditions bien précises¹³⁹⁷. Sur cette base, des accords ont été conclus dans plusieurs grandes villes¹³⁹⁸. Le rapprochement souhaité par certains ne semblent pas être à l'ordre du jour à l'échelon national. Alors que des observateurs ont cru, à un certain moment, percevoir un changement d'attitude et une hostilité moindre¹³⁹⁹, l'équipe dirigeante issue du dernier congrès a maintenu la position précédente et soumet toute discussion éventuelle avec le centre à un positionnement clairement à gauche de celui-ci (ce que ce dernier n'a pas fait et ne souhaite sans doute pas faire). D'autres personnalités (dont Ségolène Royal) continuent par ailleurs à croire en la nécessité d'une alliance avec le parti de François Bayrou, comme l'a montré la préparation des dernières élections régionales¹⁴⁰⁰.

Il faut enfin noter que les évolutions récentes du paysage politique national et les données électorales pourraient amener le Parti socialiste à réviser sa stratégie d'alliances. L'expérience montre certes que les résultats des élections européennes doivent être maniés avec prudence en ce qu'ils ne sont pas souvent un bon indicateur des scrutins nationaux suivants. Ils ont cependant révélé une nette remontée des Verts, intégrés dans les listes d'Europe Écologie (regroupant des personnalités issues de diverses tendances écologistes et du mouvement altermondialiste). Ces listes ont talonné celles du Parti socialiste (16,3%

¹³⁹⁷ Dans une décision du 15 janvier 2008, le Bureau National a posé trois conditions à la passation d'un éventuel accord local : il fallait d'abord rassembler la gauche ; le projet de la gauche devait ensuite être approuvé par le MoDem ; et le MoDem devait enfin condamner sans réserve la politique menée par Nicolas Sarkozy et par le gouvernement.

¹³⁹⁸ Les listes présentées par le PS ont ainsi fusionné avec celles du MoDem pour le second tour à Marseille, Lille, Perpignan, Chartres, Melun, Asnières-sur-Seine, Sèvres et Poissy (si on retient les villes de plus de 30 000 habitants). A Montpellier et à Grenoble, une alliance avait été réalisée dès le premier tour et les têtes de liste socialistes ont ouvert leur liste à des candidats du MoDem.

¹³⁹⁹ Matthieu CROISSANDREAU, « Et Bayrou cessa d'être le diable... », *Le Nouvel Observateur*, n° 2326, 4-10 juin 2009, pp. 48-51.

Le journaliste note notamment un glissement sémantique : dans les discours des dirigeants socialistes, François Bayrou n'est plus qualifié d'« adversaire » mais de « concurrent ». Il y voit les prémices d'un renversement de position et d'un rapprochement futur entre les deux formations.

¹⁴⁰⁰ La présidente de la région Poitou-Charentes a intégré dans sa liste, et à des positions éligibles, des candidats issus du MoDem. Ces derniers ont d'ailleurs été immédiatement exclus du parti centriste.

contre 16,5%), le dépassant même dans deux des huit circonscriptions¹⁴⁰¹, et les deux formations envoient le même nombre d'élus (14) au Parlement européen. Le Front de Gauche, alliance entre le Parti de Gauche de Jean-Luc Mélenchon, le Parti communiste et Gauche unitaire de Christian Picquet (ex-partenaire d'Olivier Besancenot) a quant à lui amélioré le score communiste. Cette union de formations à la gauche du PS, avec 6,1% des voix, devance le Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA) (4,9%), atteignant ainsi son objectif. A l'issue de ces élections européennes, le Parti socialiste doit donc composer à gauche avec des formations qui ont progressé (jusqu'à faire jeu égal avec lui, dans le cas d'Europe Écologie), alors que lui a fortement chuté (– 12,4 points par rapport aux européennes de 2004 et – 9,5 points par rapport aux scrutins de 2007). Les socialistes doivent intégrer ces nouvelles données dans leur stratégie d'alliance et dans leurs relations aux autres composantes de la gauche (qui voudront sans aucun doute profiter, à des échelles différentes, de leur succès). Surtout, si cette situation perdurait, le Parti socialiste pourrait perdre sa position dominante à gauche. Ceci confirme, pour les partisans d'une alliance à gauche, la nécessité de cette dernière. Le score du MoDem (8,5%), de 10 points inférieur à celui réalisé par François Bayrou en 2007, les conforte d'ailleurs dans leur position. Sans préjuger des choix futurs non seulement du Parti socialiste, mais aussi de ses partenaires éventuels, on peut néanmoins constater que l'élaboration d'une stratégie d'alliance est aujourd'hui nécessaire voire primordiale s'il veut s'assurer un avenir électoral.

La transformation des caractéristiques sociologiques des organisations social-démocrates, constatée aussi bien chez leur électorat que chez leurs adhérents et marquée par un éloignement de plus en plus important de leur public traditionnel, s'accompagne donc d'une évolution de leur rapport à la société avec laquelle elles entretiennent par ailleurs des liens de plus en plus relâchés. Ces mutations n'ont pas été sans conséquences sur la place des partis sociaux-démocrates au sein du jeu politique, les débats sur la question des alliances montrant à la fois la nécessité de réviser leurs relations aux autres partis et la difficulté à établir de nouveaux partenariats stables et clairement établis avec certains d'entre eux.

¹⁴⁰¹ Il s'agit du Sud-Est et de l'Île de France. L'observation des résultats par région montre qu'Europe Écologie devance le Parti socialiste dans 8 des 22 régions métropolitaines, ce qui n'est pas sans importance dans la perspective des élections régionales de mars 2010.

TITRE 2

LES REFORMES

ORGANISATIONNELLES DES PARTIS

Face aux changements de l'environnement dans lequel ils évoluent, les partis sociaux-démocrates ont modifié leur mode de fonctionnement. Au nom de la nécessaire modernisation, ils ont mis en œuvre des réformes organisationnelles importantes. Celles-ci prolongent et accompagnent les mutations idéologiques, les deux processus étant fortement associés. Dans chaque pays il s'agit, par ces mesures initiées dans les années 1990, de redynamiser le parti, lui donner un nouvel élan et d'adapter le modèle organisationnel partisan aux données sociologiques et culturelles et aux valeurs dont est empreinte la société contemporaine. Les transformations effectuées et leur ampleur doivent bien entendu être observées à l'aune de la « culture » partisane locale. L'observation révèle néanmoins de nombreuses similitudes entre les différents partis étudiés, que ce soit dans le contenu et le fonds des changements réalisés, les moyens utilisés ou dans les objectifs qui leur sont assignés. Le point commun de ces réformes organisationnelles, tel qu'elles sont présentées par leurs promoteurs est qu'elles tendent à démocratiser la formation politique, c'est-à-dire à modifier les hiérarchies partisans et à accorder une place de choix à l'adhérent. Cette démocratisation, d'après la théorie du parti cartel¹⁴⁰², serait une des réponses apportée par les dirigeants à l'affaiblissement de l'ancrage social des partis¹⁴⁰³. L'existence et l'intensité de la démocratie interne peut alors être jugée à la lumière des

¹⁴⁰² Richard S. KATZ, Peter MAIR, « Changing models of party organization and party democracy. The emergence of the cartel party », *Party Politics*, 1 (1), 1995, pp. 5-28.

¹⁴⁰³ Voir supra.

trois concepts utilisés par Susan Scarrow¹⁴⁰⁴ : la « capacité d'inclusion », qui indique le degré d'ouverture du processus de décision au sein de l'organisation ; le concept de « centralisation », qui précise le niveau auquel les décisions sont prises ; celui d' « institutionnalisation », qui permet d'évaluer le degré de formalisation des processus de décision et le degré de coordination des structures partisans sur le terrain¹⁴⁰⁵. Si on observe l'évolution des partis étudiés, il faut constater « un retour aux unités de base »¹⁴⁰⁶ avec la mise en place d'initiatives visant notamment à élargir la base militante, et à accroître la participation des adhérents, par le biais du vote individuel ou de l'association au processus décisionnel.

La mise en œuvre de ces différentes preuves de démocratie interne¹⁴⁰⁷ n'a cependant pas toujours été à la hauteur des attentes et de l'espoir suscité chez les militants. Des effets pervers, inattendus ou souhaités secrètement par les dirigeants, sont apparus et ont empêché d'atteindre complètement les objectifs affichés. Les transformations opérées affectent également le militantisme (aussi bien dans sa conception que dans les formes qu'il revêt) et les fonctions du parti ; ce qui remet en cause la nature et l'identité des organisations social-démocrates.

¹⁴⁰⁴ Susan SCARROW, *Political parties and democracy in theoretical and practical perspectives : implementing intra-party democracy*, Washington DC, National Democratic Institute for International Affairs, 2005.

¹⁴⁰⁵ Susan Scarrow, en ce qui concerne le premier critère d'inclusion, émet l'hypothèse que plus le cercle est large, plus le système est « démocratique ». S'agissant du second critère, elle indique que l'exécutif partisan peut exercer directement l'autorité ou jouer un rôle de coordination dans un modèle d'organisation décentralisée. La décentralisation n'implique pas selon elle la démocratisation puisque les dirigeants nationaux mettent en place dans certains cas un système dont l'effet est d'affaiblir les structures locales ainsi que leurs dirigeants. Enfin, un parti montrant un fort degré de démocratie interne sera souvent très institutionnalisé (dans la mesure où des règles précises encadrant les discussions et définissant les modalités d'élections internes sont nécessaires) ; une forte institutionnalisation ne s'accompagnant en revanche pas forcément d'un niveau important de démocratie interne.

¹⁴⁰⁶ Dominique ANDOLFATTO, « Les adhérents : une ressource « réévaluée », in Dominique ANDOLFATTO, Fabienne GREFFET, Laurent OLIVIER (eds), *Les partis politiques : quelles perspectives ?*, Paris, L'Harmattan, 2001, coll. « Logiques Politiques », p. 100.

¹⁴⁰⁷ Florence FAUCHER-KING, « La démocratie dans les partis politiques », *Projet*, n° 284, 2005.

Chapitre 1 : Un mode de fonctionnement redéfini : l'adhérent, acteur principal

Afin de rapprocher le parti des adhérents et, au-delà, de l'ensemble de la société, les organisations social-démocrates ont établi de nouvelles formes de relations entre la structure partisane et le « public » concerné. La relation directe avec l'adhérent, c'est-à-dire sans le relais traditionnel des structures intermédiaires (divisions locales, organismes affiliés, ...) est désormais privilégiée. L'offre d'adhésion et de militantisme est personnalisée et la pratique partisane s'individualise, conformément aux attentes supposées de la base. En rupture avec la logique holiste qui prévalait jusqu'alors dans le mode de fonctionnement de la démocratie militante, des formes individuelles de participation sont désormais promues. Les réformes engagées tendent ainsi à valoriser la figure de l'adhérent et à accroître son rôle au sein de l'organisation partisane.

Section 1 : La démocratisation des organisations partisans social-démocrates

Pour les dirigeants à la tête des organisations social-démocrates dans les années 1990, désireux de « démocratiser » leur parti, ce processus passe d'abord par l'ouverture la plus large possible de celui-ci et donc par l'accueil de membres et de soutiens supplémentaires. Il s'agit ensuite de leur conférer un certain pouvoir en introduisant des procédures électorales de démocratie directe. Le suffrage universel partisan contribue de la sorte à la construction du modèle de la démocratie participative, comme source de légitimité et d'implication militante¹⁴⁰⁸

¹⁴⁰⁸ Piero IGNAZI, « Le pouvoir du parti politique », in Françoise DREYFUS, *Nouveaux partis, nouveaux enjeux*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, p. 61.

Paragraphe 1 : Une démocratisation par le nombre

Une première évolution organisationnelle souhaitée par les dirigeants sociaux-démocrates est d'accroître la base de leur parti. Cette volonté est indéniable chez les dirigeants britanniques qui, avec Tony Blair, désirent construire un « nouveau » parti travailliste. On peut d'ailleurs à ce sujet noter au préalable que dans le cadre du processus de rénovation engagée par les « modernisateurs » travaillistes, la question organisationnelle occupe une place particulièrement importante. L'aventure blairiste est autant une entreprise de refondation organisationnelle qu'une entreprise de rénovation idéologique. Lorsqu'ils accèdent à la direction du parti, les nouveaux travaillistes considèrent en effet que la réforme interne du parti est une condition préalable à l'amélioration des résultats électoraux. La modernisation doit donc commencer au sein du parti, ce dernier servant en quelque sorte de « terrain d'expérimentation »¹⁴⁰⁹ pour les réformes proposées ensuite à l'ensemble du pays. La transformation du parti travailliste inclut, pour la nouvelle équipe dirigeante, le développement de la base militante. Une vaste campagne de recrutement est donc lancée dès 1994. L'objectif affiché est d'atteindre le demi-million d'adhérents d'ici 2001, en attirant au-delà des réseaux travaillistes traditionnels. De nouvelles méthodes et des moyens marketing rénovés sont alors utilisés. Les procédures d'adhésion sont simplifiées, de différentes façons : les demandes sont centralisées et il n'est désormais plus nécessaire de passer par une section locale pour adhérer ; un fichier national est créé ; et des facilités de paiement sont mises en place, comme la possibilité de régler sa cotisation par carte bancaire. La stratégie de recrutement utilisée par les dirigeants du New Labour permet de sortir du repli sur la famille ouvrière et de rompre avec une culture ouvrière caractérisée par le contact militant et l'ancrage militant. Elle est en cela conforme au profil d'adhérent que le New Labour cherche à recruter, à savoir les cadres, les professions libérales, les classes moyennes et supérieures. Les rétributions en terme de sociabilité ou d'identification n'étant pas forcément recherchées par ce même public (et pouvant même rebuter certains adhérents potentiels), de nouvelles incitations à l'engagement sont utilisées : outre le droit de vote aux scrutins internes octroyé aux adhérents¹⁴¹⁰, le parti offre aux nouveaux membres le droit à l'information grâce à des courriers personnalisés et à des magazines qui leur sont spécialement destinés et le droit de rencontrer des élites du

¹⁴⁰⁹ Florence FAUCHER-KING, Patrick LE GALÈS, *Tony Blair, 1997-2007*, op. cit., p. 116.

¹⁴¹⁰ Voir infra.

parti lors de diverses réunions¹⁴¹¹. Ces nouveaux droits, présentés comme la preuve de la démocratisation du parti, font l'objet d'une importante publicité afin d'être portés à la connaissance du plus grand nombre possible de personnes, adhérents potentiels. La volonté de recruter est donc présente dès le départ dans le projet des modernisateurs travaillistes. Elle l'est encore plus d'une décennie plus tard, puisqu'on peut lire dans le rapport annuel du parti en 2006 : « Au cœur de tout ce que nous faisons, il y a la volonté de recruter des adhérents supplémentaires et de les conserver ». La campagne d'adhésion lancée à l'occasion de la passation de pouvoir entre Tony Blair et Gordon Brown et menée par tous les moyens usuels (brochures, formulaires, visite à domicile, par Internet et par SMS) en constitue la dernière preuve.

Cet objectif de recrutement se retrouve au SPD. L'une des motivations des réformes organisationnelles était en effet de maintenir le SPD comme un parti de masse. Pour y parvenir, des mesures visant à assouplir l'adhésion ont été prises. Un nouveau statut, celui d' « adhérent invité », pendant un an et libre de cotisation, est par exemple proposé. Les titulaires d'une « carte d'invité » peuvent participer aux assemblées du parti, ont le droit de parole, peuvent présenter des motions, proposer des candidats et peuvent, dans les groupes de projets, participer aux élections, aux votes, et être affiliés aux comités élus¹⁴¹². Avec l'introduction de ce nouveau statut, qui s'apparente à une sorte « d'adhésion test » ou de « formule à essai sans engagement », il s'agit avant tout de gagner de nouveaux membres¹⁴¹³. C'est également le but de la multiplication des services offerts aux militants, telles les offres de qualification et de formation politique ou les informations exclusives pour les adhérents, sensés rendre le parti plus attractif. Même si ces initiatives n'ont pas donné de résultats probants, les réflexions organisationnelles menées au sein du parti montrent le désir des sociaux-démocrates allemands de « faire tout leur possible pour recruter plus de membres », tout en s'adaptant et en se préparant au fait que « le SPD ne pourra pas rester un parti de masse dans le sens traditionnel »¹⁴¹⁴.

¹⁴¹¹ Florence FAUCHER-KING, « La « modernisation » du parti travailliste, 1994-2007. Succès et difficultés de l'importation du modèle entrepreneurial dans un parti politique », *Politix*, n° 81, 2008, p. 241.

¹⁴¹² Statuts du SPD, Art. 10 a.

¹⁴¹³ Sophie BURKHARDT, Florence HAEGEL, « La mobilisation partisane », in Claire DEMESMAY, Manuela GLAAB (eds), *L'avenir des partis politiques en France et en Allemagne*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2009, p. 142.

¹⁴¹⁴ Martin GORHOLT, « L'avenir du SPD comme parti de masse », op. cit., pp. 2-3.

Au Parti socialiste français, la question des effectifs militants se pose de façon singulière. Même s'il n'a jamais été un parti de masse, le PS d'Épinay se revendique comme un parti de militants. « L'impératif militant » a historiquement été érigé en caractéristique identitaire du parti, façonnant ainsi le rapport des socialistes à leur organisation. L'objectif d'augmentation du nombre d'adhérents relève depuis de la rhétorique obligée des congrès, sans que celui-ci soit forcément suivi d'effet. La mise en œuvre d'une politique volontariste de recrutement se heurte en effet à certains obstacles, notamment l'existence de dispositifs de fermeture (comme celui du parrainage) ou de logiques locales de malthusianisme : la compétition entre courants qui anime le PS, à tous les échelons, a quelquefois entretenu une certaine méfiance des responsables locaux, soucieux de ne pas bouleverser l'équilibre interne par l'arrivée de nouveaux adhérents¹⁴¹⁵. Henri Weber dresse à ce sujet le constat suivant : « Le malthusianisme politique et le clientélisme sont deux techniques courantes de contrôle par les élus du corps électoral qui doit les désigner comme candidats. La première part de la constatation qu'une collectivité réduite se contrôle plus aisément qu'une collectivité nombreuse. Beaucoup de sections, non seulement sont rétives à tout prosélytisme mais encore pratiquent un vrai barrage à l'entrée. Le nouvel adhérent, voilà l'ennemi ! Il vient perturber de savants équilibres entre notables et entre courants établis au fil des ans donc la répartition des responsabilités et des mandats. Le recrutement se fait au compte-gouttes pour remplacer les départs, en prenant toutes garanties »¹⁴¹⁶. Cette logique de glaciation des rapports de force internes entre courants, que l'on retrouve également au niveau national, a pu entraver la volonté de recrutement régulièrement réaffirmée par les dirigeants.

En sens inverse, la logique présidentialiste qui anime aujourd'hui largement le parti¹⁴¹⁷ l'incite à rechercher davantage de militants. D'où la vaste campagne de recrutement lancée fin 2005, avec des modalités d'adhésion simplifiées et renouvelées, puisque l'adhésion, dont le coût est réduit à 20 euros, peut se faire par Internet (ce qui constitue un changement considérable par rapport au processus traditionnel marqué par les

¹⁴¹⁵ Rémi LEFEBVRE, Frédéric SAWICKI, *La société des socialistes*, op. cit.

¹⁴¹⁶ Henri WEBER, « Rénovation du PS : dépasser l'incantation », *La Revue socialiste*, n° 13, juillet-août 2003, p. 94.

¹⁴¹⁷ Gérard GRUNBERG, Florence HAEGEL, *La France vers le bipartisme ? La présidentialisaton du PS et de l'UMP*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007.

rituels, le formalisme et l'ancrage territorial)¹⁴¹⁸. Cette campagne, qui a fait l'objet d'une communication importante de la part du parti, repose principalement sur les « offres d'appel » que sont l'adoption du futur projet socialiste et surtout la désignation du candidat à la prochaine élection présidentielle. Les slogans utilisés, « Adhérer, c'est décider » et « Ouvrons les portes et les fenêtres de notre maison commune », transcrivent clairement les deux objectifs de l'organisation : faire participer les militants et accueillir le plus de personnes possibles désireuses de s'engager d'une manière ou d'une autre ; la mise en œuvre du premier pouvant contribuer à la réalisation du second. Une nouvelle campagne d'adhésion fut lancée à la suite des élections régionales victorieuses de mars 2010, avec les mêmes buts¹⁴¹⁹. Avec le slogan « Maintenant j'y vais », elle invite les citoyens à rejoindre le parti pour « préparer un projet pour la France et changer la vie des Français ». Les initiateurs de la campagne engagent aussi à « venir rénover » le parti, en précisant que les membres « seront mis à contribution ». Ils incitent ainsi à « rejoindre le Parti socialiste pour en faire un parti de masse qui ressemble à la société »¹⁴²⁰.

D'autre part, il faut constater que l'ouverture des partis sociaux-démocrates ne se limite pas aux seuls adhérents, les organisations se voulant de plus en plus « inclusives ». Devant leur déficit d'ancrage dans la société, celles-ci ont développé des formules visant à faire participer les non-membres aux activités partisanes. Le SPD a ainsi créé des forums thématiques et des groupes de travail ouverts aux non-membres. Afin de toucher le groupe cible des sympathisants, il cherche à mettre en place des réseaux de communication en utilisant largement les nouvelles technologies d'information et de communication. Dès 1995, ont été créées des « sections virtuelles » ouvertes aux non-adhérents. Et en 2007 a été lancée une nouvelle initiative : la SPD-Community « meine SPD.de »¹⁴²¹, dont le service est également ouvert aux sympathisants¹⁴²². En multipliant de tels projets, le SPD

¹⁴¹⁸ Le nouvel adhérent devait en effet traditionnellement suivre un long parcours avant de devenir un membre à part entière : il devait être parrainé par un militant d'une section puis se présenter devant ladite section au cours d'une cérémonie d'accueil, avant de participer aux réunions et aux assemblées générales.

¹⁴¹⁹ *L'Hebdo des socialistes*, n° 564, 27 mars-2 avril 2010.

3 millions de cartes postales d'adhésion sont diffusées et 500 000 affiches sont posées pour cette campagne de recrutement.

¹⁴²⁰ David ASSOULINE, secrétaire national à la communication, conférence de presse sur le lancement de la campagne « Maintenant j'y vais ».

¹⁴²¹ Celle-ci devait permettre de « simplifier le travail classique mené au niveau des sections locales » et de « mieux associer au travail militant les adhérents flexibles et mobiles du fait de leur activité professionnelle ». Adhérents et sympathisants peuvent se connecter à ce service, animer des blogs, des forums et créer des groupes en ligne.

¹⁴²² Sophie BURKHARDT, Florence HAEGEL, « La mobilisation partisane », op. cit., p. 144.

se rapprocherait du modèle de « parti réseau » exposé par Matthias Machnig, c'est-à-dire d'un parti « composé à parts inégales et à différents moments de militants, de soutiens actifs et d'interlocuteurs intéressés »¹⁴²³ qui gère un tissu complexe de réseaux (regroupant les différents centres de l'activité politique) dans la société.

Le Parti travailliste a lui aussi, en réaction à la baisse du nombre d'adhérents directs, fait des efforts « d'inclusivité » en inventant de nouveaux moyens pour permettre la participation des sympathisants et du public en général¹⁴²⁴. Les sections locales sont d'abord incitées à ouvrir leurs réunions au-delà des adhérents. Un statut de sympathisant est finalement créé pour permettre le maintien de contacts avec les électeurs travaillistes réticents à adhérer. Les citoyens sont également invités à contribuer à la réflexion sur les politiques publiques et les réformes à mener en participant aux consultations politiques organisées au niveau national, ouvertes à toutes les personnes concernées par les questions débattues. Les nouveaux travaillistes ont aussi à deux reprises, en 2003 et 2007, lancé une « Grande Conversation » permettant à tout citoyen intéressé de donner son opinion et d'envoyer (par courrier, e-mail, téléphone, texto ou fax)¹⁴²⁵ ses suggestions qui, assure-t-on, seront prises en compte dans le processus de délibération du parti. Le gouvernement montre de cette manière qu'il n'agit pas en vase clos et est à l'écoute de l'ensemble de la population et non uniquement à celle des adhérents. La mise en place en 2006 du réseau de supporters « Labour Supporters Network » participe de cette même idée d'inclusivité. L'objectif de cette liste électronique, décrite sur le site Internet du parti¹⁴²⁶ comme « un moyen pour les gens de faire enregistrer leur soutien au Parti travailliste sans devoir y adhérer », est d'attirer les hésitants, en particulier ceux que l'adhésion classique rebute ou qui ne veulent pas s'investir dans des structures participatives traditionnelles. L'idée est donc d'associer le maximum de personnes aux activités du parti.

En France, le Parti socialiste souhaite également depuis quelques années devenir plus perméable à la société. « Depuis 2002, beaucoup de sympathisants ont envie de faire

¹⁴²³ Matthias MACHNIG, « Auf dem Weg zur Netzwerkpartei », *Die Neue Gesellschaft. Frankfurter Hefte*, vol. 47, n° 11, 2000, pp. 654-660.

¹⁴²⁴ Florence FAUCHER-KING, « L'impact des procédures délibératives sur les congrès des partis politiques britanniques », in Rémi LEFEBVRE, Antoine ROGER (eds.), *Les partis politiques à l'épreuve des procédures délibératives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 202-203.

¹⁴²⁵ Par cette diversité des moyens par lesquels le citoyen peut communiquer ses idées au parti, le Gouvernement souhaite faire participer le maximum de personnes possibles, chacun ayant à sa disposition le moyen d'expression qui lui convient le mieux.

¹⁴²⁶ Labour.org.uk

un bout de chemin avec nous, mais n'ont pas envie de connaître nos débats internes ou de participer à la logistique. Il faut accompagner cette démystification du parti »¹⁴²⁷, note un responsable national aux fédérations. En novembre 2003, la direction du parti propose ainsi de diversifier les formes d'adhésion et de créer un statut de sympathisant, moins contraignant que celui de l'adhérent¹⁴²⁸. L'idée sera reprise, sous une autre forme, début 2005 lorsqu'est créé le statut d' « adhérent du projet ». Celui-ci permettait aux sympathisants socialistes, moyennant une cotisation spéciale de 10 euros, de participer à l'élaboration du projet présidentiel pour 2007, sans s'engager de la même façon que les militants. Ces « adhérents du projet » pouvaient donner leur avis et voter lors des conventions thématiques, étapes intermédiaires avant le congrès, mais ne pouvaient pas se prononcer sur le projet lui-même et ne disposaient pas du droit de vote pour la désignation des responsables et des candidats du parti. Cette réforme fut abandonnée six mois après sa mise en place (à la suite du débat et du référendum sur le traité constitutionnel européen), l'avancement du congrès à l'automne 2005¹⁴²⁹ l'ayant rendu inopérante ; 11 000 nouveaux adhérents avaient alors été recensés¹⁴³⁰. Elle avait d'ailleurs suscité quelques réactions hostiles au sein du parti¹⁴³¹ : certains y voyaient une manière de brader l'adhésion et une dérive vers un parti de « supporters » ou de « groupies » et non plus de militants¹⁴³². Les résistances à la flexibilité de l'adhésion sont en effet plus importantes au Parti socialiste que chez ses homologues allemands et britanniques ; ce qui n'est guère surprenant étant donné la valeur historique et culturelle accordée au militantisme dans le parti. Les divergences internes sur l'intensité du lien d'adhésion souhaitable persistent toujours, comme on a pu le constater lors de la préparation du dernier congrès de Reims. Elles ne semblent cependant pas avoir enrayé le processus d'ouverture du parti. Le nouvel outil de communication lancé en 2010, la Coopol (Coopérative politique), « réseau d'action et d'organisation politique sur Internet »¹⁴³³, est ouvert aux sympathisants. « Outil

¹⁴²⁷ Michel MORIN, cité in Rémi LEFEBVRE, Frédéric SAWICKI, *La société des socialistes*, op. cit., p. 165.

¹⁴²⁸ Le sympathisant ne serait pas rattaché à une section locale, ce qui permettrait au nouvel arrivant d'adhérer sans passer par les procédures habituelles.

¹⁴²⁹ Le congrès du parti devait normalement se tenir au printemps 2006.

¹⁴³⁰ *Le Monde*, 7 juin 2005.

¹⁴³¹ Marc Dolez, alors premier secrétaire de la fédération du Nord et fondateur du courant « Forces militantes » critiquera par exemple le projet de cette manière : « On trouve une place à ceux qui veulent penser mais qui ne veulent pas militer. Le PS traite l'individualisme comme il traite le libéralisme, en s'y soumettant » : *Libération*, 28 février 2005.

¹⁴³² Ces mêmes critiques seront formulées à l'encontre de la campagne d'adhésion par Internet et de l'afflux des adhérents à 20 euros.

¹⁴³³ *L'Hebdo des socialistes*, n° 552, samedi 12 décembre 2009, p. 23.

d'organisation et de débat », la Coopol offre la possibilité de créer des groupes pour agir ou débattre et permet d'impliquer davantage dans les débats partisans les sympathisants isolés¹⁴³⁴. Le Parti socialiste s'étend donc au-delà de ses militants et de ses adhérents.

Paragraphe 2 : La promotion de l'adhérent-électeur

La valorisation accrue de l'adhérent, corollaire de la démocratisation et de l'individualisation des pratiques partisans, découle également de la possibilité pour ce dernier d'effectuer des choix personnels relatifs au fonctionnement du parti et notamment à la sélection de ses dirigeants ou de ses candidats. Les partis ont en effet accentué le poids des adhérents en modifiant leur mode de démocratie interne pour recourir davantage aux procédures de démocratie directe. L'adhérent-électeur devient ainsi une figure centrale de l'organisation partisane.

La participation directe des adhérents s'est ainsi développée au Parti travailliste, où elle constitue un enjeu particulièrement important, étant donné son modèle organisationnel et le poids de sa composante syndicale. Déjà envisagée en 1984 par Neil Kinnock¹⁴³⁵, l'introduction du vote individuel avait alors été rejetée¹⁴³⁶ : les délégués au congrès annuel n'étaient pas prêts à céder leur pouvoir au profit d'adhérents pour la plupart beaucoup moins insérés et impliqués dans la vie partisane. Le projet fut repris et mené à bien par son successeur John Smith, sous l'impulsion de la jeune garde modernisatrice du parti. Le congrès de Brighton de 1993 met fin au vote bloqué des syndicats et adopte le principe du « One member, one vote » : OMOV (un membre, une voix)¹⁴³⁷. Les adhérents votent donc désormais individuellement pour désigner leurs candidats aux élections législatives et pour élire leur leader, dans le cadre d'un collège électoral composé de trois sections d'égale importance (à savoir celle des syndicats, celle des sections locales et le groupe parlementaire). Tony Blair fut ainsi, en 1994, le premier leader travailliste à être choisi par

¹⁴³⁴ La Coopol est néanmoins accessible de façon différenciée selon qu'on est adhérent au PS ou sympathisant.

¹⁴³⁵ Neil Kinnock soutenait un amendement permettant aux organes exécutifs des sections (General Management Committees) d'organiser, avant la procédure de réinvestiture des candidats au Parlement, une consultation individuelle des adhérents directs des sections locales.

¹⁴³⁶ L'amendement est repoussé par les délégués mandataires à 3 552 000 voix contre 3 041 000.

¹⁴³⁷ On retiendra que la réforme a été adoptée avec une marge de seulement 3% et grâce en particulier à l'attitude de quelques délégués, appartenant en l'occurrence au MSF (Manufacturing Science and Finance union) qui sous l'impulsion de l'activiste féministe Ann Gibson, ont choisi de s'abstenir au dernier moment.

les adhérents, avec 58% des voix (contre 24,1% pour John Prescott et 17,9% pour Margaret Beckett). A la tête du parti, ce dernier se fera le défenseur du vote individuel et le fera adopter pour la désignation des représentants des adhérents au sein du National Executive Committee (NEC), l'exécutif du parti¹⁴³⁸. Le nouveau chef du parti développera aussi les consultations internes de type référendaire, invitant à de multiples reprises les adhérents à se prononcer sur des questions politiques, sur des réformes internes ou sur les textes du parti. La modification de la fameuse clause 4 fut ainsi soumise au jugement de tous les militants¹⁴³⁹ ; de même que les programmes travaillistes pour les élections générales. Après 1997 ont également été organisées des consultations, présentées sous la forme d'études annuelles, de l'opinion partisane, portant sur les politiques gouvernementales. Même si elles ne sont pas dénuées d'arrière-pensées de la part de leurs concepteurs¹⁴⁴⁰, ces différentes mesures mises en œuvre par les dirigeants travaillistes visent à accorder à l'adhérent un rôle majeur et à renforcer la position de ce dernier au sein du parti.

C'est également le cas des réformes organisationnelles réalisées au Parti socialiste à partir des années 1990. Comme au Parti travailliste, sont progressivement introduites des procédures de démocratie directe qui rompent avec la conception traditionnelle de la démocratie partisane socialiste refusant le suffrage universel direct et le référendum « au profit de mécanismes d'emboîtements, par élection indirecte à plusieurs degrés »¹⁴⁴¹. Les réformes successives vont remettre en cause cette démocratie délégative et favoriser la participation directe des adhérents. Alors que le désastreux congrès de Rennes a fait apparaître au grand jour les dysfonctionnements internes et les problèmes de leadership, le parti va, dans les années suivantes, modifier les modes de désignation de ses dirigeants. En 1992, le congrès de Bordeaux, sous la direction de Laurent Fabius, décide dans un premier temps que le Premier secrétaire sera désigné directement par les délégués du congrès, et non plus par le conseil national. Puis les réformes proposées par le nouveau Premier

¹⁴³⁸ Les adhérents élisent leurs représentants par scrutin postal.

¹⁴³⁹ Avant le congrès extraordinaire de Westminster, une copie du projet de la nouvelle clause fut envoyée à chaque adhérent, invité à l'approuver ou à la désapprouver sur un bulletin à renvoyer à sa section. 73 288 adhérents se sont prononcés en faveur de la nouvelle clause (contre 12 588 en sa défaveur), ce qui représente un taux de 85%.

¹⁴⁴⁰ Comme nous le verrons ultérieurement, l'équipe réunie autour de Tony Blair visait surtout, par ces réformes, à court-circuiter les structures intermédiaires et ainsi à centraliser le pouvoir.

¹⁴⁴¹ Laurent OLIVIER, « Ambiguïtés de la démocratisation partisane en France (PS, RPR, UMP) », *Revue française de science politique*, vol. 53, n° 5, octobre 2003, p. 766.

secrétaire Lionel Jospin et ratifiées lors de la convention du 14 octobre 1995 prévoient l'élection du Premier secrétaire, des premiers secrétaires fédéraux et des secrétaires de section au suffrage direct et secret par les adhérents. Ces derniers avaient déjà eu auparavant la possibilité de choisir le candidat socialiste à l'élection présidentielle dans le cadre d'une primaire interne opposant Henri Emmanuelli et Lionel Jospin¹⁴⁴². Cette première expérimentation fera d'ailleurs jurisprudence : « L'obtention d'une majorité claire en interne¹⁴⁴³ par Lionel Jospin, son score honorable à l'élection présidentielle a justifié a posteriori l'ensemble du processus »¹⁴⁴⁴. Les élections d'investiture des candidats socialistes¹⁴⁴⁵ constituent ainsi « une nouvelle profession de foi démocratique pour le Parti socialiste »¹⁴⁴⁶. De manière générale, les réformes statutaires adoptées en 1995 modifient les règles de fonctionnement et d'organisation pour permettre un nouveau mode de participation des adhérents à la vie du parti¹⁴⁴⁷. En ce sens, elles visent bien « à faire du PS un parti « des » militants et non plus un parti « de » militants »¹⁴⁴⁸.

Le processus se poursuit la décennie suivante alors que François Hollande est à la tête de l'organisation¹⁴⁴⁹. Alors que Lionel Jospin, Premier ministre, ne s'était pas soumis au suffrage des militants pour sa candidature aux élections présidentielles de 2002, le congrès de Dijon de 2003 va fixer les règles de désignation pour les scrutins futurs : « Le(a) candidat(e) à la présidence de la République est désignée(e) à bulletin secret par l'ensemble des adhérents réunis en Assemblées générales de section »¹⁴⁵⁰. Des « primaires » internes¹⁴⁵¹ ont donc été organisées en vue de l'élection de 2007. L'événement est alors présenté comme une preuve incontestable du caractère hautement

¹⁴⁴² Jack Lang avait également officiellement posé sa candidature le 18 janvier. Il la retirera une semaine plus tard, devant le peu de soutiens dont il dispose dans le parti et se prononcera en faveur d'Henri Emmanuelli.

¹⁴⁴³ Lionel Jospin sort victorieux du scrutin avec 66% des voix.

¹⁴⁴⁴ Carole BACHELOT, « *Groupons-nous et demain...* » : *sociologie des dirigeants du parti socialiste depuis 1993*, thèse de science politique, IEP de Paris, 2008, p. 175.

¹⁴⁴⁵ Sur la désignation des candidats aux élections législatives, voir : Eric TREILLE, « Des affinités électives. Délibérations partisans et désignation des candidats socialistes aux élections législatives », in Rémi LEFEBVRE, Antoine ROGER (eds.), *Les partis politiques à l'épreuve des procédures délibératives*, op. cit., pp. 131-154.

¹⁴⁴⁶ Ibid, p. 131.

¹⁴⁴⁷ La suppression du délai de 6 mois d'ancienneté pour voter, par exemple, va en ce sens. De même, le fait que le calcul de la représentation des fédérations se fasse sur la base du nombre d'adhérents actifs renforce le lien direct entre le parti et les adhérents.

¹⁴⁴⁸ Thierry BARBONI, « Le Parti socialiste, parti de militants, des militants... ou de supporters ? », *Recherche socialiste* n° 46-47, op. cit., p. 20.

¹⁴⁴⁹ Lionel Jospin, devenu Premier ministre, cède la direction du parti à François Hollande lors du congrès de Brest en novembre 1997.

¹⁴⁵⁰ Article 9.1.5 des statuts du PS.

¹⁴⁵¹ Bernard DOLEZ, Annie LAURENT, « Une primaire à la française. La désignation de Ségolène Royal par le parti socialiste », *Revue française de science politique*, vol. 57, n° 2, avril 2007, pp. 133-161.

démocratique du parti : « C'est inédit et unique. Jamais aucun parti en France n'a été aussi loin dans la transparence et la démocratie interne »¹⁴⁵², peut-on lire dans le journal adressé aux militants. La procédure de désignation est lancée le 16 septembre 2006 avec le « grand oral »¹⁴⁵³ des candidats potentiels à Lens devant les militants du Pas-de-Calais¹⁴⁵⁴. Trois personnalités (Ségolène Royal, Laurent Fabius et Dominique Strauss-Kahn) s'affrontent finalement dans la seconde étape de ces « primaires », strictement encadrée et codifiée. Jusqu'au 16 novembre, date du vote des militants, les candidats mènent une véritable campagne électorale, avec des moyens similaires à ceux habituellement utilisés pour les campagnes nationales. Chaque candidat soumet aux adhérents-électeurs un projet¹⁴⁵⁵ et va à leur rencontre pour tenter de les convaincre, des centaines de réunions militantes ayant lieu dans les départements. Trois meetings réunissant les candidats sont organisés à Clermont-Ferrand, Paris et Toulouse¹⁴⁵⁶. Pour le grand public, ce sont évidemment les trois débats télévisés des 17, 24 et 7 novembre, portant chacun sur un thème précis¹⁴⁵⁷, qui ont polarisé les attentions. Même si, en raison de leur forte publicisation et médiatisation, ces primaires ont largement dépassé le strict cadre du parti, ce sont bel et bien les adhérents socialistes qui départageront les candidats. Et ils le feront le 7 novembre 2006, en choisissant dès le premier tour Ségolène Royal à une très large majorité (60,6% contre 20,8% à Dominique Strauss-Kahn et 18,6% à Laurent Fabius).

Ces mêmes militants peuvent également être amenés à se prononcer directement sur une question d'actualité, la consultation directe des adhérents et l'organisation de référendums internes ayant reçu une reconnaissance statutaire au Congrès de Dijon de

¹⁴⁵² *L'Hebdo des socialistes*, n° 420, 14 octobre 2006, p. 4.

¹⁴⁵³ Bernard DOLEZ, Annie LAURENT, « Une primaire à la française. La désignation de Ségolène Royal par le parti socialiste », op. cit., p. 139.

¹⁴⁵⁴ Sept dirigeants socialistes ayant plus ou moins laissé entendre qu'ils envisageaient une candidature interne interviennent : Ségolène Royal, Martine Aubry, Laurent Fabius, Jack Lang, Dominique Strauss-Kahn, Lionel Jospin et François Hollande.

¹⁴⁵⁵ Le journal du parti consacre plusieurs numéros à l'investiture présidentielle dans lesquels les trois candidats développent leurs points de vue et leurs projets sur différents thèmes. *L'Hebdo des socialistes*, n° 420, 14 octobre 2006 ; n° 421, 21 octobre 2006 ; n° 422, 28 octobre 2006 ; n° 423, 4 novembre 2006 ; n° 424, 11 novembre 2006.

¹⁴⁵⁶ Ils se déroulent devant respectivement 3000, 6000 et 4000 militants.

¹⁴⁵⁷ Les débats ont respectivement pour thème : questions économiques et sociales ; sujets de société et environnement ; questions européennes et internationales. Retransmis sur la Chaîne parlementaire / Public Sénat et LCI, et animés par des journalistes, ils ont été l'objet d'âpres négociations entre les équipes des candidats, tout devant être strictement encadré (du temps de parole jusqu'à la taille des pupitres et la disposition des candidats sur le plateau).

2003¹⁴⁵⁸. Le vote sur le Traité constitutionnel européen, le 1^{er} décembre 2004, sera la première consultation militante de ce type. Il eut lieu au terme de plusieurs semaines de débats internes – plusieurs centaines de réunions contradictoires ont eu lieu sur l’ensemble du territoire, et des milliers de réunions et d’assemblées générales de section ont été organisées – prenant la forme d’une véritable campagne électorale et en utilisant les mêmes ressorts (argumentaires, slogans, présence médiatique, « kits » du oui ou du non,...). La ferveur et l’engagement des militants au cours de la campagne interne et le taux de participation élevé au vote (83,19%) permettent aux dirigeants socialistes de célébrer ce moment de démocratie interne : « En quelques semaines, nous avons fait la démonstration du rôle d’un parti, de l’utilité de l’engagement, de la dignité du militant. Nous avons livré la plus belle image qu’une formation puisse donner : celle de la démocratie. Ainsi au moment où l’UMP, à coup de millions d’euros, sacrifie son chef, nos adhérents, anonymement mais fièrement, prenaient la parole pour décider, ensemble, de l’avenir de leur parti mais surtout de l’avenir de l’Europe »¹⁴⁵⁹, déclare François Hollande avec fierté. La dernière consultation en date, celle sur la « rénovation » organisée le 1^{er} octobre 2009 n’a pas, quant à elle, suscitée le même enthousiasme chez les militants¹⁴⁶⁰. Elle a cependant elle aussi été présentée par la Première secrétaire comme un « moment majeur de la vie militante » et « un moment démocratique par excellence »¹⁴⁶¹. L’ensemble des adhérents était cette fois convié à donner son avis sur le processus de rénovation que la direction souhaite engager en répondant à un questionnaire comprenant onze questions et portant sur les primaires ouvertes pour la désignation du candidat des socialistes aux élections présidentielles, le non-cumul des mandats, le renforcement de la parité et de la « diversité » au sein du parti, la création de nouveaux modes d’organisation et de formation ou sur l’application stricte de règles éthiques préétablies¹⁴⁶². Les résultats (largement en faveur du oui) de ce référendum¹⁴⁶³ ouvrent la voie à de nouveaux moments d’expression

¹⁴⁵⁸ L’article 6.11 des statuts du parti stipule : « Sur proposition du (de la) Premier(e) Secrétaire du Parti, du Bureau National, ou de 35 fédérations ou à la demande d’au moins 15% des adhérents (par rapport au nombre arrêté au 31 décembre de l’année précédente), le Conseil National peut décider, après en avoir débattu sur le fonds et à la majorité qualifiée des deux tiers de ses membres, d’organiser une consultation directe des adhérents en leur soumettant une question rédigée simplement. Le Conseil national fixe les modalités de discussion collective et d’organisation des votes en découlant ».

¹⁴⁵⁹ François HOLLANDE, discours au Conseil national du 4 décembre 2004.

¹⁴⁶⁰ 92 000 adhérents y ont participé, ce qui représente un taux de participation de 46%.

¹⁴⁶¹ Martine AUBRY, *L’Hebdo des socialistes*, n° 541, samedi 19 septembre 2009, p. 13.

¹⁴⁶² *L’Hebdo des socialistes*, n° 542, samedi 26 septembre 2009, pp. 17-20.

¹⁴⁶³ Les résultats sur les 11 questions sont présentés dans *L’Hebdo des socialistes*, n° 543, 10 octobre 2009, pp. 8-9. Les militants ont répondu « oui » à l’ensemble des questions, dans une fourchette allant de 61% à 87%.

militante, sur la mise en œuvre des orientations choisies, dans le cadre de la Convention nationale de rénovation et de modification des statuts prévus en juin 2010. Le Parti socialiste continue donc à promouvoir la participation directe de l'adhérent, désormais régulièrement électeur.

Cela n'est en revanche pas le cas au SPD, où les consultations des militants « sont restées l'exception »¹⁴⁶⁴. Il faut préciser aussi que la situation allemande est particulière puisque les possibilités de participation directe des membres des partis sont limitées par la loi¹⁴⁶⁵. Diverses mesures visant à impliquer davantage les militants ont pourtant été introduites ces dernières années. La procédure de consultation des militants a été instaurée en 1993 pour l'élection du nouveau Président du parti, Rudolf Scharping, Gerhard Schröder et Heidemarie Wiecezreck-Zeul concourant pour le poste¹⁴⁶⁶. Le taux de participation convenable (500 000 adhérents, soit 56% des effectifs ont voté) a encouragé les dirigeants à inscrire le principe de la consultation militante dans les statuts du parti¹⁴⁶⁷. L'expérience n'a pourtant jamais été renouvelée depuis et Rudolf Scharping¹⁴⁶⁸ reste jusqu'à présent le seul Président du SPD à avoir été désigné directement par les militants. De même, alors que l'article 13 (1) des statuts du SPD prévoit que le candidat à la chancellerie peut être désigné par un vote des adhérents, cette procédure n'a pour l'instant jamais été enclenchée. Pour les dernières élections fédérales de 2009, le candidat social-démocrate Frank-Walter Steinmeier a encore été investi par la présidence, au terme d'un

¹⁴⁶⁴ Klaus DETTERBECK, « Le cartel des partis et les partis cartellisés en Allemagne », in Yohann AUCANTE, Alexandre DÉZÉ (eds.), *Les systèmes de partis dans les démocraties occidentales*, op. cit., p. 140.

¹⁴⁶⁵ Roberto HEINRICH, Malte LÜBKER et Heike BIEL, « Parteimitglieder im Vergleich : Partizipation und Repräsentation. Kurzfassung des Abschlussberichts zum gleichnamigen DFG-Projekt », Postdam, juillet 2002, p. 49.

La loi sur les partis politiques prévoit que seul le congrès peut élire le chef du parti, ses seconds ainsi que les autres membres du comité directeur. Aucune élection primaire ne peut lier juridiquement le congrès lors de la désignation du candidat. Les partis peuvent donc seulement organiser des consultations, juridiquement non contraignantes, que le congrès peut prendre en compte au moment de son vote. Et en ce qui concerne la désignation des candidats aux élections législatives, le vote individuel est également prohibé par la loi : le code électoral indique que les partis doivent se rassembler pour élire les différents candidats à la candidature. La seule possibilité pour faire participer les adhérents est donc de recourir à l'assemblée militante de circonscription pendant laquelle les candidats directs aux élections fédérales seront finalement désignés.

¹⁴⁶⁶ Franz WALTER, *Die SPD. Biographie einer Partei*, Reinbeck bei Hamburg, Rouohlt Taschenbeich Verlag, 2009, pp. 220-221.

¹⁴⁶⁷ Martin FLORACK, Timo GRUNDEN et Karl-Rudolf KORTE, « Strategien erfolgreiche Mitgliedererkrutierung der politischen Parteien », in Josef SCHMIDT, Udo ZOLLEIS (dir.), *Zwischen Anarchie und Strategie. Der Erfolg von Parteiorganisationen*, Wiesbaden, Verlag für Sozialwissenschaften, 2005, p. 104.

¹⁴⁶⁸ Rudolf Scharping est sorti victorieux du scrutin de juin 1993 avec 40,3% des voix, contre 33,2% à Gerhard Schröder et 26,5% à Heidemarie Wiecezreck-Zeul.

processus qualifié par certains observateurs d'obscur. La seule consultation pour la désignation du candidat a eu lieu au niveau régional : en 2001, les militants sociaux-démocrates de Bade-Wurtemberg ont pu élire leur tête de liste pour les élections au Landtag. En ce qui concerne la consultation des militants sur des questions d'orientation politique et programmatique, celle-ci est théoriquement possible et peut se faire à l'initiative de la direction ou d'une partie des adhérents, selon la procédure du référendum d'initiative militante. A voir les réactions suscitées par la tentative de mise en œuvre de cette dernière par l'aile gauche du parti en 2003, une telle expression militante ne semble pas être toujours bien acceptée par les dirigeants. L'initiative fut ainsi qualifiée de « geste absolument honteux »¹⁴⁶⁹ par le président du groupe parlementaire au Bundestag de l'époque, Franz Müntefering. D'après l'initiateur du référendum, Florian Pronold, celui-ci aurait même été « massivement bloqué »¹⁴⁷⁰ à certains endroits. Les réticences à la participation des militants sont cependant peut-être en train de tomber. Dans le cadre de la préparation du nouveau programme fondamental de 2007, la direction du SPD a en effet interrogé sa base sur les grandes orientations à retenir, en leur soumettant un questionnaire en 25 points relatifs aux différents thèmes évoqués dans le futur programme fondamental¹⁴⁷¹. La « culture de la consultation » n'est sans doute pas encore aussi importante au sein du SPD qu'au Parti socialiste ou au Labour. Mais face à la baisse des effectifs militants, le parti pourrait, afin d'attirer de nouveaux membres, être incité à développer les consultations et à promouvoir lui aussi le rôle de l'adhérent-électeur.

Section 2 : La parole militante favorisée : l'introduction des procédures délibératives

Parallèlement à ces appels ponctuels à la mobilisation militante, les partis ont cherché à associer davantage les adhérents à l'élaboration de la ligne politique qu'ils vont ensuite défendre devant l'ensemble de la société. Répondant à « l'impératif délibératif »¹⁴⁷² dont est désormais saisi l'ensemble des organisations, politiques ou non, ils ont ainsi

¹⁴⁶⁹ « Widerstand gegen Schröders Agenda 2010 bröckelt », *Spiegel*, 6 mai 2003.

¹⁴⁷⁰ Ibid.

¹⁴⁷¹ « Die Mitgliederbefragung zum Bremer Entwurf für ein neues Grundsatzprogramm », *SPD Projektberichte*, n° 2, 2007.

¹⁴⁷² Loïc BLONDIAUX, Yves SINTOMER, « L'impératif délibératif », *Politix*, n° 57, 2002.

modifié leur processus décisionnel afin de prendre davantage en considération la parole des militants.

En Grande-Bretagne, l'introduction des procédures délibératives fait partie du programme de « modernisation » du parti engagé par les néo-travaillistes dans les années 1990. Le Labour fonctionnait traditionnellement selon une forme de démocratie délégative, héritée de ses origines ouvrières et fondée sur la souveraineté du congrès annuel. Celui-ci réunit les délégués des organisations syndicales, des associations de pensée socialistes et des groupes militants locaux et jouait un rôle essentiel dans l'élaboration du projet politique partisan. Avant les réformes menées par les « modernisateurs » entourant Tony Blair, dans la phase préparatoire au congrès, les différentes composantes du parti soumettaient une résolution politique sur le sujet de leur choix. Des centaines de résolutions, souvent redondantes, étaient ainsi inscrites sur l'agenda provisoire et des réunions étaient organisées à la veille du congrès afin de regrouper les textes. Des séances thématiques étaient ensuite destinées à la production collective de synthèses, qui deviendront les résolutions définitives. Celles-ci ne pouvaient cependant être élaborées qu'en tronquant les propositions initiales et en les juxtaposant, la réécriture des textes étant interdite¹⁴⁷³. Lorsque Tony Blair arrive à la tête du parti, nombreux sont ceux qui considèrent que les modes de délibération en vigueur conduisent à la production de textes redondants, voire contradictoires et sans cohérence. Les procédures étaient en outre dominées par des minorités organisées, les syndicats et la direction du parti. Le système traditionnel ne permettait par ailleurs la participation que d'un petit nombre de membres : avec les multiples « niveaux de filtrage »¹⁴⁷⁴ existant, seules quelques centaines de personnes prenaient finalement part aux délibérations nationales et ceux qui prenaient la parole lors du congrès étaient encore moins nombreux. La reconnaissance quasi unanime de ces dysfonctionnements va permettre aux nouveaux dirigeants de modifier le mode d'élaboration des politiques partisans, au nom de la participation des adhérents.

Pour les nouveaux travaillistes, dans le parti comme dans le pays, « l'ère de la démocratie représentative pure est terminée » parce que « les gens veulent être impliqués

¹⁴⁷³ Florence FAUCHER-KING, *Changing Parties. An Anthropology of British Political Party Conferences*, Houndsmills, Palgrave-Macmillan, 2005, pp. 107-108.

¹⁴⁷⁴ Florence FAUCHER-KING, « L'impact des procédures délibératives sur les congrès des partis politiques britanniques », op. cit., p. 200.

directement »¹⁴⁷⁵. En s'inspirant notamment du modèle du parti travailliste suédois¹⁴⁷⁶, ils vont transformer le processus décisionnel interne et introduire de nouvelles procédures délibératives. C'est l'objet du programme *Partnership in Power*¹⁴⁷⁷ (« Partenariat au Pouvoir ») élaboré sous l'égide du secrétaire général du parti Tom Sawyer et adopté en 1997. L'objectif affiché est « de donner de nouveaux droits et de nouvelles opportunités aux membres ordinaires dans le processus décisionnel du parti »¹⁴⁷⁸, dans le cadre d'un « partenariat » entre le parti et le gouvernement. Ce programme met en place un processus de réflexion thématique continu grâce à la création d'une nouvelle structure de 175 membres, le National Policy Forum (NPF) composé de représentants des adhérents, des syndicats et de la direction du parti et chargé, sous l'égide du gouvernement, d'examiner les rapports des huit commissions thématiques¹⁴⁷⁹, dont les propositions ont été préalablement débattues dans les forums locaux. C'est par le biais de ces forums locaux que les adhérents sont invités à s'exprimer et à contribuer à l'élaboration du projet politique de leur parti. Il s'agit, avec ce nouveau modèle de fonctionnement, d'ouvrir le processus de décision à l'ensemble des adhérents. Comme le confirme Tom Sawyer, « Nous avons mis en place le système des forums politiques pour permettre à nos adhérents de participer tout au long de l'année à l'élaboration de la politique du parti »¹⁴⁸⁰. La mise en place de ces structures décentralisées et de taille réduite est censée faciliter la prise de parole militante : « La clé du succès de ces forums est qu'ils privilégient les petites réunions ou les groupes d'étude, ce qui fait que tous les participants ont une chance de parler, à la différence du congrès annuel où seule une minorité peut s'exprimer »¹⁴⁸¹, explique John Evans. Les animateurs de ces forums, spécialement formés pour mener les débats, sont d'ailleurs chargés de veiller à la participation effective de tous ceux qui le souhaitent. Le nouveau système permet enfin aux adhérents, non seulement de participer à l'élaboration de contributions collectives avec leur groupe local, mais aussi d'envoyer des contributions individuelles directement au niveau national.

¹⁴⁷⁵ Peter MANDELSON, cité in Paul ROUTLEDGE, *Mandy. The Unauthorised Biography of Peter Mandelson*, London, Simon and Schuster, 1999.

¹⁴⁷⁶ Meg RUSSEL, *Building New Labour. The Politics of Party Organisation*, Basingstoke, Palgrave MacMillan, 2005, p. 133.

¹⁴⁷⁷ LABOUR PARTY, *Partnership in Power*, 1997.

¹⁴⁷⁸ *Ibid*, p. 5.

¹⁴⁷⁹ Ces commissions (sur la protection sociale, la justice, la politique internationale,...) sont composées à part égale de membres du gouvernement, du NEC et du Forum politique national.

¹⁴⁸⁰ Tom SAWYER, cité in Emmanuelle AVRIL, *Du Labour au New Labour de Tony Blair. Le changement vu de l'intérieur*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2007, p. 88.

¹⁴⁸¹ John EVANS, « Speaking for the NEC on Policy Making », *1996 Conference Verbatim*, p. 214.

Par ailleurs, *le Partnership in Power* doit aussi être envisagé comme un moyen de rapprocher les militants des élites du parti. Les multiples forums sont autant de possibilités pour les dirigeants (ministres, députés, ...) de faire tomber quelque peu les hiérarchies et de se mettre à l'écoute des militants. Les élus se soumettent ainsi régulièrement à des séances de « questions-réponses » dans le cadre de réunions de petite taille, désormais entrées dans les mœurs « au point de devenir un des passages obligés des procédures délibératives travaillistes »¹⁴⁸². Lors de la conférence annuelle du parti, certaines sessions plénières ont été remplacées par des séminaires se déroulant à l'abri des caméras afin d'instaurer un dialogue entre les différents échelons du parti : la base peut alors s'exprimer librement ; les militants peuvent exposer leurs expériences personnelles, évoquer des questions locales, émettre des suggestions ; les élus peuvent justifier leurs décisions et expliciter leurs politiques. Pour les néo-travaillistes, l'accessibilité des dirigeants et l'instauration d'une relation d'égalité constituent des éléments centraux de la démocratisation partisane¹⁴⁸³. Tony Blair lui-même se prête volontiers à l'exercice et va régulièrement dialoguer avec des petits groupes d'adhérents, sur des thèmes divers¹⁴⁸⁴. Ces différentes arènes d'échanges et de débats ont eu un certain succès auprès des membres : selon une enquête réalisée en 2006, 44% des adhérents interrogés ont participé à un forum politique, local ou régional¹⁴⁸⁵. Avec les modifications apportées au mode de délibération interne, le Parti travailliste a donc bien permis à un nombre important d'adhérents de participer à la réflexion programmatique et d'être inclus dans le processus décisionnel.

Au PS aussi, « l'implication de l'adhérent est fortement relégitimée sous l'angle de sa contribution au débat et à la réflexion collective »¹⁴⁸⁶. Le débat, la prise de parole et la libre expression des militants sont ainsi revalorisés. S'il est vrai que le PS s'est toujours présenté comme un parti de « débat » et que la voix des adhérents est une des préoccupations historiques des dirigeants socialistes, la parole militante connaît depuis ces derniers temps un regain particulier. La démocratie participative se formalise véritablement

¹⁴⁸² Florence FAUCHER-KING, « L'impact des procédures délibératives sur les congrès des partis politiques britanniques », op. cit., p. 204.

¹⁴⁸³ Ibid.

¹⁴⁸⁴ Il utilise alors un style direct et décontracté : il n'est pas rare de le voir apparaître, dans ces réunions, en bras de chemise et un mug de thé à la main.

¹⁴⁸⁵ YouGov, Labour party members current and lapsed. Prepared for the Labour commission, 2006.

¹⁴⁸⁶ Rémi LEFEBVRE, « Le sens flottant de l'engagement socialiste. Usages et effets de la « démocratisation » interne au PS », in Rémi LEFEBVRE, Antoine ROGER (eds.), *Les partis politiques à l'épreuve des procédures délibératives*, op. cit., p. 107.

pour la première fois avec les états généraux conduits par Michel Rocard en 1993¹⁴⁸⁷, formule inédite visant à permettre une expression totalement libre des militants et sans la médiation des courants¹⁴⁸⁸. Il s'agit, après la défaite de 1993, de proposer aux adhérents de prendre la parole, en faisant un inventaire des politiques passées. En ce sens, les états généraux ont eu un effet thérapeutique : « cela a été un moment de défoulement collectif, tout le monde pouvait débiller ce qu'il avait à dire et les militants les premiers. Finalement, cela n'a rien changé dans la vie du parti, sauf que cela a donné l'impression sur le moment que les choses bougeaient effectivement »¹⁴⁸⁹, témoigne Alain Vidalies. La consultation des militants s'est poursuivie avec la refondation programmatique engagée par Lionel Jospin en 1995. Considérant que le débat politique n'était jusque-là pas assez ouvert et restait limité à un cercle fort restreint de personnes, le nouveau Premier secrétaire se fait le défenseur d'une méthode démocratique « qui repose sur le libre examen des faits, l'échange des arguments et le partage des délibérations »¹⁴⁹⁰. Il fait donc appel à la réflexion militante dans le cadre des conventions thématiques mises en place pour élaborer le nouveau projet socialiste. Les textes issus des divers groupes de travail sont ainsi soumis au débat et au vote des adhérents. Ces derniers semblent d'ailleurs se réjouir de l'intérêt qui leur est porté par la direction : « Cela a été une période formidable ! Il y avait une vraie activité dans le parti, on discutait... On avait l'impression que tout le monde tirait dans le même sens, que tout le monde bossait pour le parti. [...] Les conventions, cela a été un super moment parce qu'on avait la possibilité de participer au débat même si on n'était que simple militant et en plus on avait l'impression de reconstruire quelque chose, d'être partie prenante du truc. Moi, c'est pour cela que j'ai voulu m'impliquer au PS et cela correspondait exactement à ce que j'attendais », déclare un militant en relatant cette période¹⁴⁹¹.

¹⁴⁸⁷ « Etats généraux des socialistes, rapports et interventions », *PS info. Le Poing et la Rose spécial responsables*, n° 553, 14 août 1993.

¹⁴⁸⁸ Michel Rocard, alors conseillé par le philosophe Bernard Manin, défend l'idée d'un « parti délibératif », conçu comme animateur d'un débat auquel prennent part les partenaires sociaux, l'opinion publique et les médias, le parti exprimant au final sa propre interprétation des enjeux.

¹⁴⁸⁹ Alain VIDALIES, cité in Thierry BARBONI, *Les changements d'une organisation. Le Parti socialiste entre configuration partisane et cartellisation*, thèse de science politique, Paris 1, 2008, p. 469.

¹⁴⁹⁰ Lionel JOSPIN, « ID », Contribution pour le Congrès national du Parti socialiste des 18-19 et 20 novembre 1994, p. 2.

¹⁴⁹¹ Yves LIBRATI cité dans Thierry BARBONI, *Les changements d'une organisation. Le parti socialiste, entre configuration partisane et cartellisation (1971-2007)*, thèse de science politique, Université Paris 1, 2008, p. 521.

Après la défaite de 2002, et en vue du congrès de Dijon de 2003, François Hollande lance un vaste « débat militant » par lequel le parti se livre à une introspection collective. « Après le choc du 21 avril, qui aurait pu admettre que les socialistes réduisent leurs réponses aux formes ordinaires d'une discussion de congrès, avec des motions pré-rédigées, la bataille pour les postes, comme si la défaite que nous avons subie était un choc ordinaire ? Il fallait définir une autre méthode, celle de la parole militante dans un cadre libre, ouvert, transparent »¹⁴⁹², explique le Premier secrétaire. La direction donne donc la parole aux militants et leur adresse un questionnaire comportant une centaine de questions aux statuts différents regroupées en six thèmes : ce qui s'est passé en 2002, le bilan de la législature, l'état de la société, l'identité socialiste, le militantisme aujourd'hui, la stratégie politique de la gauche. Ce débat, très largement ouvert, « qui sollicite davantage la dimension dialogique de la participation et de la légitimité qu'un contenu décisionnel restrictivement synthétique [...] et finalement filtré par les responsables du parti »¹⁴⁹³, a impliqué de nombreux adhérents lors de réunions contradictoires menées « sur le modèle de l'assemblée générale et des ateliers »¹⁴⁹⁴. Pour la conclusion de ce « débat militant », le 15 décembre à Montreuil, 1 500 membres (parmi lesquels des secrétaires fédéraux et secrétaires de section) sont réunis afin de livrer leurs sentiments et leurs réflexions dans le cadre de cinq forums de discussion. La parole de la base recueillie dans les fédérations et les sections sera synthétisée au début de l'année suivante dans une brochure¹⁴⁹⁵ qualifiée par François Hollande de « cahiers de doléances ». Ce dernier ne manquera pas de souligner tous les mérites de « ce véritable exercice de délibération collective » qu'a constitué ce débat.

Celui de 2004, précédemment évoqué, sur le Traité constitutionnel européen, représente une autre étape dans l'instauration des procédures délibératives au sein du parti, notamment par son ampleur. Les militants se sont en effet emparés de la question et ont « transmué l'objet juridique en objet plus strictement partisan »¹⁴⁹⁶. Le nombre d'analyses

¹⁴⁹² François HOLLANDE, cité in Rémi LEFEBVRE, « Le sens flottant de l'engagement socialiste... », op. cit., p. 110.

¹⁴⁹³ Laurent OLIVIER, « Les procédures délibératives dans un contexte de fluidification et de diversification des allégeances partisans. Le cas du PS et de l'UMP », in Rémi LEFEBVRE, Antoine ROGER (eds.), *Les partis politiques à l'épreuve des procédures délibératives*, op. cit., p. 163.

¹⁴⁹⁴ Ibid.

¹⁴⁹⁵ Supplément de *L'Hebdo des socialistes*, janvier 2003.

¹⁴⁹⁶ Eric TREILLE, « La guerre des deux roses. Le parti socialiste et le référendum sur le Traité constitutionnel européen », communication au 8^{ème} congrès de l'AFSP, table ronde n° 2 : « Mots et dispositifs du gouvernement démocratique », Lyon, 14-16 septembre 2005.

du texte (distribué à l'ensemble des adhérents), d'interprétations, d'argumentaires qui ont été élaborés par chaque camp puis exploités par les partisans du oui ou du non dans les multiples réunions sur l'ensemble du territoire témoigne en effet de l'implication des militants dans le débat.

Ces mêmes militants ont enfin eu l'opportunité de contribuer à l'élaboration du projet socialiste pour les élections de 2007. Les « états généraux du projet » qui se déroulent pendant le premier semestre 2006 visent ainsi à recueillir les contributions, individuelles ou collectives, des militants. Celles-ci seront intégrées aux travaux de la commission nationale du projet, qui élabore un texte de synthèse¹⁴⁹⁷ à partir de la synthèse du congrès du Mans, des actes des états généraux et des contributions des fédérations. Le texte final, validé par le bureau national le 6 juin 2006, intègre plus de 70 amendements et est soumis à l'ensemble des adhérents en vue du débat et du vote. Ceux-ci peuvent alors une nouvelle fois apporter leur contribution puisqu'ils peuvent, lors des discussions dans les sections ou les conventions fédérales, déposer des amendements qui seront examinés par la commission des résolutions réunie lors d'une convention nationale. Le texte ratifié le 27 juin 2006¹⁴⁹⁸ a donc été l'objet d'un débat interne et reprend (il est vrai, uniquement en partie) le fruit de ce dialogue militant.

La défaite de 2007, comme celles de 1993 et 2002, a encore été l'occasion de relancer la dynamique participative interne. C'est ainsi que les militants sont invités à prendre part au processus de rénovation initié par François Hollande au lendemain des élections¹⁴⁹⁹. Le processus, qui prend la forme de trois grands « forums de la rénovation » et de sept forums thématiques¹⁵⁰⁰ organisés au niveau national, se décline aussi au niveau

¹⁴⁹⁷ « Le projet socialiste pour la France. Réussir ensemble le changement », *L'Hebdo des socialistes*, n° 408, 10 juin 2006.

¹⁴⁹⁸ « Réussir ensemble le changement. Le projet socialiste pour la France », *L'Hebdo des socialistes*, supplément au n° 413, 26 août 2006.

¹⁴⁹⁹ La résolution adoptée par le Conseil national du 23 juin 2007 énonce les buts assignés à cette rénovation de la manière suivante : « réaffirmer les valeurs fondamentales de l'engagement socialiste ; rénover les procédures et revoir l'organisation afin de nous doter d'un instrument politique moderne et offensif en phase avec notre temps, ce qui suppose de simplifier notre fonctionnement, de redéfinir nos règles de délibération, nos processus de décision, les modalités de notre vie collective ; engager le dialogue et la confrontation avec les associations, les syndicats, les autres formations progressistes, les citoyens pour tracer les nouvelles frontières de la gauche et construire un rassemblement majoritaire et cohérent ».

¹⁵⁰⁰ Les trois grands forums portent sur : les socialistes et la nation, les socialistes et le marché, les socialistes et l'individu. Les forums thématiques évoquent quant à eux les questions suivantes : les leviers de la croissance ; comment refonder l'école républicaine ? ; mutation du capitalisme, mutations culturelles et socialisme ; qu'est-ce que le développement durable ? ; une crise de l'autorité ? ; l'identité nationale dans la

fédéral et local. Les fédérations et les sections sont chargées d'organiser des débats généraux (sur les sujets des grands forums), mais aussi des « cafés-débats » ou des « rencontres-débats » dans lesquels les militants pourront apporter leur témoignage et participer à la discussion collective. Un forum de la rénovation est également mis en place sur Internet, sur lequel les militants sont invités à faire part de leurs expériences, de leurs idées et de leurs revendications. 12 000 contributions ont ainsi été reçues sur le site du parti¹⁵⁰¹ et ont fait l'objet d'une synthèse alimentant les travaux des trois commissions nationales. Les adhérents peuvent donc s'impliquer de multiples façons et être acteurs de cette rénovation partisane. Là encore, la parole des militants socialistes est mise en exergue.

Celles des adhérents sociaux-démocrates est aussi, d'une certaine façon, prise en considération de façon accrue ces dernières années. En effet, si, comme nous l'avons précédemment indiqué, la participation des militants du SPD est réduite, ces derniers ne sont pas pour autant totalement écartés des activités « intellectuelles » du parti. Une campagne de dialogue interne a ainsi été lancée en 2006¹⁵⁰². Une réflexion collective a pu alors être menée et une discussion sur l'organisation du parti fut associée à une discussion politique et programmatique de fond. Les militants ont donc participé au débat interne sur le bilan des années Schröder et pu prendre part aux débats sur le nouveau programme fondamental ou sur les positions à défendre dans les différents domaines des politiques publiques. Comme leurs partenaires européens, les sociaux-démocrates allemands semblent donc désormais prêter une attention particulière au rôle des adhérents dans les délibérations partisans.

Les réformes organisationnelles mises en œuvre par les partis depuis les années 1990 visent donc à offrir une image plus ouverte et plus démocratique des formations politiques. Les formes de « démocratie interne » se sont multipliées et diversifiées, celles-ci empruntant à la fois aux modèles direct, représentatif, délibératif, participatif : débats

mondialisation ; responsabilité individuelle et responsabilité collective dans les politiques sociales : *L'Hebdo des socialistes*, n° 459, 29 septembre 2007, pp. 14-21.

¹⁵⁰¹ *L'Hebdo des socialistes*, n° 475, 2 février 2008, p. 30.

¹⁵⁰² Martin GORHOLT, « L'avenir du SPD comme parti politique de masse », op. cit.

lors des congrès, désignation des candidats, auxquels se sont ajoutés les référendums internes, la désignation des dirigeants et le renforcement de la participation à l'élaboration de l'offre programmatique. Ces changements touchant au mode de fonctionnement des partis étudiés amènent à se demander s'ils n'affectent pas en même temps la nature de ces derniers.

Chapitre 2 : Modernisation ou fragilisation de l'appareil partisan ?

La volonté affichée des dirigeants sociaux-démocrates était de moderniser et de démocratiser le fonctionnement de leur organisation sans porter atteinte aux fondements de cette dernière. Sur ces deux points, et dans les deux partis socialiste et travailliste, la pratique et la théorie vont cependant diverger. En effet, si, sur le papier, la réorganisation interne et la nouvelle répartition des rôles se fait au profit des militants qui se voient reconnaître une participation accrue, cette démocratisation peut, dans les faits, apparaître à certains égards comme superficielle. Elle revêt en effet un caractère parcellaire, les adhérents étant toujours exclus de certains processus de désignation ou de décision. Elle n'a de surcroît qu'une effectivité relative : l'influence des militants n'a pas véritablement augmenté. Ainsi, l'observation des pratiques partisans révèle que l'introduction de procédures de démocratie directe à l'intérieur des partis peut être considérée comme conduisant plus sûrement à l'approbation par acclamation des décisions prises par les

leaders plutôt qu'à la prise du pouvoir par les adhérents¹⁵⁰³. En ce sens, la répartition interne des pouvoirs entre la base et la direction reste déséquilibrée. Par ailleurs, les nouvelles règles et pratiques internes modifient de façon substantielle le lien partisan et accordent aux partis une nouvelle position au sein du système politique ; l'identité partisane social-démocrate s'en trouve de fait affectée.

Section 1 : Une démocratisation en trompe-l'œil ?

La mise en œuvre des réformes organisationnelles censées amener davantage de démocratie au sein des partis socialiste et travailliste n'a pas répondu totalement aux attentes qu'elles avaient suscitées chez les militants. Différents obstacles ont entravé la démocratisation engagée par les socialistes français. Les mesures « démocratiques » initiées par les travaillistes britanniques ont quant à elles débouché sur une centralisation accrue des pouvoirs.

Paragraphe 1 : La démocratisation limitée du Parti socialiste

La « démocratisation » du Parti socialiste rencontre plusieurs limites. En effet, si elle revêt un caractère symbolique important, l'élection du Premier secrétaire par les adhérents « ne suffit pas à fonder la démocratie partisane »¹⁵⁰⁴. De fait, depuis 1995, elle ne fut concurrentielle qu'à deux reprises : en 1997, lorsque Jean-Luc Mélenchon s'est présenté contre François Hollande et en 2008, Martine Aubry et Ségolène Royal s'affrontant au second tour après l'élimination de Benoît Hamon à l'issue du premier. Dès lors, cette élection s'apparente davantage à un plébiscite qu'à un véritable choix militant. Cette critique a également été émise à l'encontre de la désignation du candidat à la présidentielle. La première d'entre elle opposant Henri Emmanuelli et Lionel Jospin a ainsi suscité de vives réactions et des inquiétudes chez un certain nombre de dirigeants (proches

¹⁵⁰³ Richard S. KATZ, Peter MAIR, « The Ascendancy of Party in Public Office. Party Organizational Change in Twentieth-Century Democracies », in Richard GUNTHER, José Ramon MONTERO, Juan J. LINZ, *Political Parties, Old Concepts and New Challenges*, Oxford, Oxford University Press, 2002.

¹⁵⁰⁴ Laurent OLIVIER, « Ambiguïtés de la démocratisation partisane en France (PS, RPR, UMP) » op. cit., p. 770.

du futur vainqueur)¹⁵⁰⁵ qui craignaient l'émiettement du parti et les dérives plébiscitaires¹⁵⁰⁶. Ségolène Royal a quant à elle dénoncé la « procédure interne choisie qui affaiblit tout candidat, car elle restreint à des frontières internes au parti, alors que la Vème République exige, précisément, le contraire »¹⁵⁰⁷. Elle a alors invité les militants à ne pas prendre part à ces querelles intestines¹⁵⁰⁸ et leur a recommandé de voter blanc ou nul¹⁵⁰⁹. Par ailleurs, en ce qui concerne les instances dirigeantes du parti, leur composition reste peu maîtrisée par les adhérents. Celles-ci continuent d'être régulées en grande partie sur le mode traditionnel du pluralisme. Les nominations au conseil national et au bureau national se font toujours à la faveur des arbitrages internes à chaque courant ; et les membres du secrétariat national restent choisis arbitrairement par le premier secrétaire (généralement au sein de sa majorité). Les limites de la démocratie partisane sont également régulièrement soulignées lors des investitures des candidats, les « désignations par l'appareil » pouvant alors être dénoncées¹⁵¹⁰. L'influence réelle des adhérents sur l'offre programmatique du parti semble elle aussi restreinte. Les textes émanent de la direction et sont rédigés par les « plumes » du parti ; les militants ne disposent que d'un droit d'amendement, de surcroît réduit¹⁵¹¹. Leur contribution se limite dès lors en grande partie à l'approbation des textes (projets et programmes) qui leur sont soumis et dont l'élaboration leur a largement échappé. La démocratie interne socialiste serait ainsi davantage une démocratie de ratification qu'une démocratie de décision.

Ceci est à l'origine d'une certaine frustration de la base, qui a le sentiment de ne pas pouvoir choisir les orientations du parti et de ne pas peser sur les décisions. En 1998, 73% des adhérents estimaient que les dirigeants n'étaient pas assez attentifs à ce qu'ils pensaient et 81% considéraient que leur travail n'était pas assez reconnu. Seuls 40%

¹⁵⁰⁵ Lionel Jospin lui-même considérait que cette primaire entraînait « une perte de fraternité dans le parti » : *Le Monde*, 23 janvier 1995.

¹⁵⁰⁶ 8 membres du Conseil National ont alors lancé un « Appel à la raison » pour éviter les « luttes masquées qui ne visent qu'à contrôler l'appareil sans se soucier du réel enjeu », *Le Monde*, 23 janvier 1995.

¹⁵⁰⁷ Ségolène ROYAL, *Le Monde*, 4 février 1995.

¹⁵⁰⁸ « Deux trains sont lancés à toute allure l'un contre l'autre, pilotés par les mêmes acteurs du détestable congrès de Rennes. Je dis aux militants : écartez-vous des voies », a-t-elle déclaré.

¹⁵⁰⁹ Ségolène Royal démissionnera d'ailleurs en janvier 1995, en pleine campagne interne, de la présidence du conseil national du PS, fonction quelle occupait depuis novembre 1994.

¹⁵¹⁰ La constitution des listes pour les élections européennes de 2009 a encore récemment donné lieu à de telles critiques. Dans la région Centre, les adhérents ont rejeté lors du scrutin la liste menée par Henri Weber, dont ils acceptent mal le « parachutage ». La convention nationale ratifiera néanmoins la liste, modifiée à la marge. Traduisant la pensée de nombreux militants, le sénateur-maire de Lyon Gérard Collomb dira alors : « Les méthodes du PS n'ont pas changé, c'est l'appareil qui désigne les candidats ».

¹⁵¹¹ Le droit d'amendement est en effet limité à une exigence de « compatibilité » avec le texte auquel il se rapporte.

d'entre eux étaient satisfaits de la capacité d'écoute des dirigeants¹⁵¹². Cette impression d'éloignement des élites du parti régulièrement exprimée par la base militante à laquelle se joint une certaine amertume quant à leur capacité d'influence expliquent sans doute la faible participation lors des scrutins internes, notamment lorsque l'enjeu est perçu comme étant de faible importance. Le vote sur le projet socialiste de juin 2006 n'a mobilisé que 51% des adhérents et moins de 40% se sont déplacés en mars 2009 pour se prononcer sur les listes socialistes aux européennes¹⁵¹³. Cette frustration des militants et ce mécontentement relatif au fonctionnement partisan sont quelquefois relayés par des personnalités du parti bien implantées localement, qui dénoncent le déficit démocratique dont souffrirait leur organisation. Ainsi, alors que s'annonce le congrès de Dijon de 2003, et devant la manière dont il se prépare, six secrétaires fédéraux¹⁵¹⁴ se font l'écho du désarroi militant en lançant un appel¹⁵¹⁵ dans lequel ils engagent les militants à ne pas se laisser confisquer les processus décisionnels par les « hautes sphères » du parti. Ils les incitent à se faire entendre de la façon suivante : « Le risque est grand, en effet, que la parole des militants soit confisquée par de lamentables manœuvres d'appareil qui ont commencé dès le lendemain des élections législatives et qui ne cessent depuis de se développer. Pour notre part, nous refusons de séparer le temps du débat qui serait celui des militants, de celui du congrès qui serait celui des courants et des écuries présidentielles. Le temps du congrès doit être celui des militants [...]. Nous appelons toutes les militantes et tous les militants à se mobiliser dans leurs sections et leurs fédérations pour s'opposer à la confiscation du débat et pour imposer le congrès de refondation dont nous avons besoin. Bref, nous appelons les socialistes à s'approprier leurs congrès ; le parti, c'est l'affaire de ses militants et non de quelques chefs de clan ». L'initiateur de cet appel, Marc Dolez, présentera au congrès une motion intitulée « Forces militantes », qui répondrait à ses yeux aux revendications de la base¹⁵¹⁶.

¹⁵¹² Daniel BOY, François PLATONE, Henri REY, Françoise SUBILEAU, Colette YSMAL, *C'était la gauche plurielle*, op. cit., pp. 78-79.

¹⁵¹³ La participation est en revanche beaucoup plus importante lorsque les élections sont concurrentielles et qu'elles sont considérées comme déterminantes pour l'avenir du parti. Le taux de participation était ainsi de 69% pour l'investiture de Lionel Jospin en 2002, de 77% au congrès de Dijon après le traumatisme du « 21 avril », de 83,2% au référendum sur le traité constitutionnel européen et de 82,4% lors des primaires pour les présidentielles de 2007.

¹⁵¹⁴ Il s'agit de Marc Dolez (fédération du Nord), Kader Arif (Haute-Garonne), Jean-Claude Darmengeat (Corrèze), Robert Navarro (Hérault), Christian Manric (Tarn et Garonne), et Alain Bertrand (Lozère).

¹⁵¹⁵ « Appel aux militants pour la refondation du parti socialiste » lancé le 9 octobre 2002 à l'initiative de Marc Dolez, secrétaire fédéral de la fédération du Nord.

¹⁵¹⁶ Cette motion n'eut cependant que peu de succès puisqu'elle a recueilli seulement 4,38% des voix.

Les logiques, traditionnelles au PS, de tractations et de négociations (entre courants, et entre dirigeants), dénoncées à travers ces initiatives, entravent sans aucun doute la démocratisation de l'organisation. Le vote militant, même librement exprimé, se trouve canalisé par le rapport de force des courants (lui-même surdéterminé par le poids des fédérations). Cette dernière est également contrariée lorsque la direction ne semble accorder au choix et au vote des militants qu'une légitimité relative, notamment lorsqu'ils sont remis en cause par certains dirigeants. Lors du référendum sur le Traité constitutionnel européen, beaucoup de commentateurs ont ainsi considéré que le vote des adhérents avait été en partie renié. Alors que ces derniers s'étaient majoritairement prononcés en faveur du « oui » lors du vote interne, un certain nombre de responsables socialistes se sont engagés dans la campagne nationale pour défendre le « non ». De plus, alors qu'elle avait largement condamné ce non- respect de la règle majoritaire, la direction a agi, après le référendum national, « comme si la légitimité du vote militant était inférieure à celle du vote des Français, et surtout à celle du vote des sympathisants socialistes tel que les sondages les reconstituaient »¹⁵¹⁷, en ne prenant pas de sanction contre les partisans du non ayant fait ouvertement campagne et en « enterrant » le débat européen. Une partie des militants a pu alors avoir le sentiment, sinon d'avoir été trahie, au moins de ne pas être prise en considération par les leaders nationaux.

La démocratie interne du Parti socialiste est également confrontée à la persistance de formes particulières d'allégeance, notamment envers les élus locaux. Théoriquement, les adhérents socialistes ne subissent aucune influence et votent après avoir mené une réflexion individuelle. Ils votent désormais, comme le souligne François Hollande en 2005, « en conscience »¹⁵¹⁸. Il semble cependant que la réalité soit quelque peu différente et que les systèmes de loyauté et les formes de dépendance n'aient pas totalement disparus. Des études récentes¹⁵¹⁹ ont pu montrer l'emprise des élus et des « ténors » locaux qui « tiennent » leur section ou leur fédération et leur influence sur l'orientation des votes lors des congrès ou des consultations internes. Les résultats des scrutins révéleraient ainsi davantage le poids des différents élus locaux (insérés eux aussi dans des jeux de pouvoir) que les choix extrêmement mûris des militants.

¹⁵¹⁷ Gérard GRUNBERG, Florence HAEGEL, *La France vers le bipartisme ?*, op. cit., p. 61.

¹⁵¹⁸ *Libération*, 20 septembre 2004.

¹⁵¹⁹ Nous faisons notamment référence à celle réalisée par Philippe Juhem relative au référendum sur le Traité constitutionnel européen et aux congrès de Dijon et du Mans : Philippe JUHEM, « La production nobiliaire du militantisme au PS », op. cit.

Les accusations répétées de fraudes et de manipulations lors des scrutins internes sèment enfin le doute sur le caractère totalement « démocratique » du fonctionnement du parti. L'existence de pratiques plus ou moins douteuses dans certaines fédérations¹⁵²⁰ relevait il est vrai du secret de polichinelle : les méthodes utilisées et les prises de distance avec les règles internes étaient en effet largement connues au sein du parti. Mais alors que les différends se réglaient jusque-là à l'abri des regards extérieurs, ils sont désormais portés sur la place publique. Comme le dit un délégué national du PS, « le Parti socialiste a beau être, de toutes les formations politiques françaises, celle dont les procédures internes sont les plus transparentes, personne n'ignore plus aujourd'hui qu'il n'est pas le modèle démocratique qu'il prétendait être. Bien des turpitudes sont maintenant étalées au grand jour »¹⁵²¹. Des dispositifs ont été mis en place pour éviter les irrégularités. L'installation de Rosam (Repertoire open source des adhérents et militants), fichier centralisé des adhérents, vise à assainir les modalités d'attribution des cartes et les listes d'émargement. Ce système remplace celui des timbres achetés par les fédérations, parfois en nombre supérieur à celui de leurs adhérents afin d'augmenter leur influence lors des congrès. Les nouveaux statuts adoptés en juin 2008 prévoient que la représentation des sections et des fédérations se fait désormais en fonction du nombre de votants et non plus du nombre d'inscrits, pour éviter là encore une augmentation artificielle des effectifs militants. Les derniers congrès, celui du Mans en 2005 et de Reims en 2008 ont pourtant donné lieu à des accusations réciproques largement médiatisées entre les partisans des différentes motions. Le paroxysme en la matière a été atteint lors de l'élection du premier secrétaire en novembre 2008, chaque camp émettant des doutes sur la régularité des votes obtenus et accusant l'autre de vouloir s'approprier frauduleusement la victoire, par déclarations télévisées interposées, prenant de la sorte l'ensemble de la population à témoin. Les polémiques furent telles que la presse a alors évoqué le « naufrage démocratique »¹⁵²² du parti. La démocratisation du fonctionnement du Parti socialiste connaît donc des limites. Celle du Parti travailliste n'est pas, elle non plus, totalement accomplie.

¹⁵²⁰ Des irrégularités comme la délivrance de fausses cartes, les électeurs fantômes, les listes d'émargement introuvables, les bulletins de vote subitement retrouvés et comptabilisés sont ainsi historiquement dénoncées.

¹⁵²¹ Louis GAUTIER, « Parti socialiste : basta les combines ! », *Le Monde*, 29 novembre 2008.

¹⁵²² *Le Monde*, 24 novembre 2008.

Paragraphe 2 : La démocratisation centralisatrice du Parti travailliste

Alors que les nouveaux travaillistes n'ont cessé de répéter que la nouvelle organisation du parti permet une réelle implication des militants et accorde à la base une influence importante dans le processus décisionnel, de nombreux commentateurs ont montré qu'elle accentuerait plutôt les pouvoirs du leadership. Comme l'indique Peter Mair, « la démocratisation sur le papier peut très bien coexister dans les faits avec une influence dominante de l'élite en pratique »¹⁵²³. Les plus critiques ont dénoncé les changements intervenus depuis l'arrivée des modernisateurs travaillistes, certains y voyant un « centralisme social-démocrate », voire un « nouveau centralisme démocratique »¹⁵²⁴. Le leader travailliste exercerait ainsi, selon Peter Mair, « un degré de contrôle sur son parti sans précédent dans l'histoire politique britannique moderne »¹⁵²⁵. Si certaines critiques formulées alors par les détracteurs de Tony Blair sont sans doute exagérées, il n'en demeure pas moins que ce dernier dispose d'un « pouvoir inouï sur l'appareil »¹⁵²⁶. Plusieurs éléments permettent en effet de mesurer cette emprise, et donc le caractère relatif de la démocratisation partisane. Le premier réside dans la perte de pouvoir des structures intermédiaires traditionnelles. L'instauration de relations directes entre les adhérents et la direction permet à cette dernière de court-circuiter les organes partisans, comme les sections locales et le congrès où peuvent s'exprimer les activistes de la gauche du parti, hostiles au projet politique des nouveaux travaillistes et donc susceptibles de s'opposer aux textes proposés. En faisant appel à la base, supposée davantage favorable aux nouvelles orientations, et plus « malléable », les nouveaux travaillistes réduisent l'influence des institutions intermédiaires. Peter Mandelson décrit clairement le but recherché lorsqu'il écrit qu'il s'agit de « s'assurer que les adhérents de base, plutôt que des groupes d'activistes non-représentatifs, aient le dernier mot dans l'adoption des politiques et l'élection de ses leaders »¹⁵²⁷. De fait, le programme *Partnership in Power* réduit significativement le poids du congrès. Celui-ci demeure certes, en théorie, l'organe

¹⁵²³ Peter MAIR, *Party System Change*, Oxford, Clarendon Press, 1997, p. 150.

¹⁵²⁴ Eric SHAW, « New Labour in Britain : New democratic Centralism », *West European Politics*, vol. 25, n° 3, juillet 2002, pp. 147-170.

¹⁵²⁵ Peter MAIR, « Partyless democracy. Solving the Paradox of New Labour ? », *New Left Review*, n° 2, 2000, p. 21.

¹⁵²⁶ David HANLEY, « Blair, son parti et ses électeurs », *Projet*, n° 297, op. cit., p. 45.

¹⁵²⁷ Roger LIDDLE, Peter MANDELSON, *The Blair Revolution*, op. cit., p. 215.

suprême du parti et les promoteurs de la réforme ont pris le soin de préciser que sa souveraineté était préservée. Mais il a, avec le développement du vote individuel et la création du NPF, perdu une grande partie de son influence dans les processus de désignation ou d'élaboration de l'offre programmatique. A l'échelon inférieur, les sections locales sont elles aussi affaiblies par la mise en place des forums politiques locaux, dont les activités sont davantage d'ordre délibératif que véritablement décisionnel. Ainsi l'implication accrue de la base favorise de fait le leadership ; ce qui amène à penser, avec Richard Katz, que la prétendue démocratisation du parti consiste en réalité à « donner plus de pouvoir à la base tout en la décapitant »¹⁵²⁸. Par ailleurs, des doutes ont été émis sur la réalité et sur la portée des diverses formes de participation des militants. Le but de certains membres du cercle des modernisateurs qui souhaitaient, par l'individualisation des pratiques partisanes, créer une base, comme le dit Peter Mandelson, à la fois « massive » et « passive », c'est-à-dire qui soutienne le leadership lorsqu'elle est amenée à s'exprimer, est donc atteint. Alors que le vote individuel est présenté comme un moyen de rendre plus ouvert et plus transparent les modes de désignation des candidats ou des représentants dans les instances partisanes, l'équipe dirigeante a procédé à un contrôle renforcé sur la sélection des candidats. Elle fait par exemple appel à des « panels de sélection » pour « filtrer » les candidats trop indépendants et susceptibles de s'écarter de la ligne édictée par le parti et élabore des listes des candidats qui conviennent le mieux pour le poste à pourvoir¹⁵²⁹.

Le processus de décision échappe lui aussi en grande partie aux adhérents. Leurs représentants au sein du National Policy Forum, organe essentiel dans les délibérations, sont élus par les délégués au congrès réunis en collèges régionaux. Les néo-travillistes se livrent alors à une sélection des candidats¹⁵³⁰ et choisissent ceux qui vont bénéficier de leur soutien (qui consiste notamment en un appui financier et un accès aux listes électorales internes permettant aux candidats de solliciter directement les délégués électeurs)¹⁵³¹. L'institution est donc de fait largement dominée par des personnalités acquises à la cause des modernisateurs, ce qui remet en question le caractère contradictoire des débats. La

¹⁵²⁸ Richard KATZ, « The Problem of Candidate Selection and Models of Party Democracy », *Party Politics*, vol. 7, n° 3, mai 2001, p. 293.

¹⁵²⁹ Bernard H. MOSS, « La vie secrète du New Labour », *Témoign*, n° 24, op. cit., pp. 72-73.

¹⁵³⁰ Cette sélection se fait sur la base des rapports des employés régionaux du parti, chargés de dresser le profil des délégués au congrès.

¹⁵³¹ Florence FAUCHER-KING, « L'impact des procédures délibératives sur les congrès des partis politiques britanniques », op. cit., p. 209.

question de l'influence réelle des adhérents dans la procédure décisionnelle a parallèlement été largement posée et débattue. La mise en œuvre du nouveau système d'élaboration du projet politique, qui se voulait inclusif et délibératif, a largement déçu les militants. Leur implication se limite pour beaucoup d'entre eux à une prise de parole lors des forums locaux sans savoir le poids qui lui sera accordé. Les participants aux débats ne connaissent pas l'impact de leur contribution sur les délibérations politiques puisqu'ils n'ont aucune possibilité pour suivre l'évolution du processus¹⁵³². La même incertitude existe sur le devenir des contributions individuelles que les militants peuvent adresser directement au NPF. Les témoignages des membres de cette instance ne prêtent guère en tous cas à l'optimisme : beaucoup indiquent ne pas avoir accès aux contributions personnelles et aux synthèses des forums. Le processus de formation des politiques reste donc pour la majeure partie des adhérents obscur et éloigné. Beaucoup ont d'ailleurs le sentiment de ne pas y être associé. En 1999, 53% des adhérents estiment que les dirigeants ne prêtent pas attention à leur opinion (contre 35% en 1997)¹⁵³³. A cette même époque, 32% des participants à des forums politiques estiment qu'ils ont une influence tandis que 36% considèrent que ce n'est pas le cas. L'écart est beaucoup plus grand après deux mandats de gouvernement travailliste, ce qui montre l'ampleur de la désillusion : en 2006, 74% des adhérents pensent qu'ils n'ont pas la possibilité de peser sur les choix politiques (contre 25% qui estiment avoir de l'influence)¹⁵³⁴. Cette défiance envers le nouveau mode de fonctionnement explique sans doute la baisse de la participation aux instances partisanes : de plus en plus de sections locales n'envoient plus de délégués à la conférence annuelle et certaines d'entre elles ne se donnent plus la peine de voter pour élire leurs représentants au NEC¹⁵³⁵.

Les réformes sont donc loin d'avoir donné les résultats annoncés sur la démocratie interne du parti. Elles seraient même, selon leurs détracteurs, antidémocratiques dans leurs effets en ce qu'elles conduisent à une centralisation des pouvoirs. De ce point de vue, la réorganisation du Labour traduirait avant tout la volonté des nouveaux travaillistes réunis autour de Tony Blair de mettre le parti totalement sous leur emprise. *Le Partnership in*

¹⁵³² Ils n'ont par exemple pas accès aux rapports qui sont normalement transmis par les employés de la structure organisatrice aux commissions politiques et aux membres du NPF.

¹⁵³³ Patrick SEYD, Paul WHITELEY, *High Intensity Participation. The Dynamics of Party Activism in Britain*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2002, pp. 215-216.

¹⁵³⁴ Sondage YouGov, *The Guardian*, 18 June 2006.

¹⁵³⁵ 200 sections locales n'avaient ainsi pas envoyé de délégués au congrès en 2000.

Power aurait ainsi été élaboré pour créer « un parti dirigé du centre, par le centre et pour le centre »¹⁵³⁶. Pour Mark Seddon, rédacteur en chef du journal de la gauche travailliste, il revient simplement à créer « un système de contrôle efficace pour un parti dont les membres ne sont pas dignes de confiance »¹⁵³⁷. Les propos de certains initiateurs du projet modernisateur, tel Peter Mandelson, accrédite cette thèse : « La preuve la plus fondamentale de l'existence d'un Parti travailliste véritablement « nouveau » est que le parti fonctionne désormais de façon radicalement différente, si bien que, même si les militants du passé voulaient s'imposer à nouveau, la nouvelle structure du parti ne leur permettrait pas d'en regagner le contrôle »¹⁵³⁸. L'objectif est ici clairement affiché : il s'agit, par ces réformes organisationnelles, d'empêcher la formation de factions hostiles au gouvernement. Les nouveaux dirigeants veulent éviter de connaître les mêmes mésaventures que les précédents gouvernements travaillistes, dont l'échec résulte à leurs yeux en grande partie des tensions avec le parti. Leur pragmatisme les conduit donc à neutraliser toute forme de dissidence et à établir un « système de commandement unifié » selon les mots de Philip Gould. En découleraient les diverses formes de contrôle exercées par le leadership sur le parti et notamment sur son offre programmatique¹⁵³⁹. Il semble en effet que les opinions dissidentes puissent difficilement s'exprimer lors de l'élaboration des politiques partisans. Le système des forums politiques ne permet pas aux adhérents de défendre un point de vue alternatif puisque les participants ne peuvent pas argumenter en faveur d'un amendement¹⁵⁴⁰. L'expression des divergences n'est pas plus aisée au sein des structures nationales. Les rapports de force ne sont en effet guère favorables aux représentants des militants. Dans les commissions thématiques, ils se trouvent particulièrement démunis face à des interlocuteurs gouvernementaux entourés de conseillers politiques et soutenus par des experts. Les documents qui serviront de base de travail au NPF sont élaborés en collaboration avec le Joint Policy Committee, dominé par le gouvernement. Les représentants élus du Forum peuvent proposer des amendements, mais la procédure s'avère relativement complexe et quelque peu déroutante pour leur auteur¹⁵⁴¹, puisque celui-ci devra défendre sa position devant des équipes ministérielles qui

¹⁵³⁶ *The Guardian*, 18 February 1997.

¹⁵³⁷ Mark SEDDON, *Tribune*, 17 octobre 1999.

¹⁵³⁸ Peter MANDELSON, Roger LIDDLE, *The Blair Revolution*, op. cit., p. 216.

¹⁵³⁹ Sue STURGEON, John HURLEY (eds.), *Reforming Labour. Reclaiming the People's Party*, King's Lynn, Polemic Books, 2001.

¹⁵⁴⁰ Les organisateurs peuvent eux, en revanche, s'exprimer contre un amendement.

¹⁵⁴¹ Les amendements acceptés par la commission compétente sont adoptés « en bloc » lors du vote final du NPF. Les autres sont en revanche discutés à huit clos par les commissions. L'auteur de l'amendement est

ont l'avantage de disposer de ressources et d'informations leur permettant d'argumenter et d'étayer leur position. De fait, les textes ne seront que peu modifiés, le NPF permettant en quelque sorte de repousser les propositions rejetées par le gouvernement. Les dissidences sont ainsi largement contenues et les documents présentés lors du congrès reflètent entièrement les positions gouvernementales.

Ce même congrès est lui aussi largement modifié par les néo-travailleurs. Il s'agit, là encore, de contrôler le processus et de s'assurer qu'aucun « dérapage » n'interviendra pendant cet événement largement médiatisé. Il faut, contrairement aux conservateurs largement sanctionnés en raison de leurs divisions internes¹⁵⁴², afficher l'unité du parti. L'entourage de Tony Blair s'est donc appliqué à présenter une image sans faille du Labour et a fait de la conférence annuelle un chef-d'œuvre de mise en scène. Au-delà de la scénographie et du décorum rigoureusement choisis, la direction travailliste s'est assurée de la maîtrise des débats et de leurs contenus. Alors que les séances plénières étaient traditionnellement assez houleuses et donnaient lieu à de vifs échanges entre les différentes factions, les débats sont désormais beaucoup plus apaisés. Plusieurs éléments ont contribué à cette pacification du congrès. Alors que les militants les plus actifs profitaient de la libre désignation des délégations par les sections locales pour participer chaque année aux débats, les nouvelles procédures de sélection obligent les sections à envoyer davantage de femmes et d'adhérents n'ayant jamais assisté au congrès. Les militants les plus virulents doivent donc céder leur place à des adhérents novices ne connaissant pas les arcanes de la conférence et ignorant les modes traditionnels de confrontation entre la base et les dirigeants. Cette présence de délégués a priori plus dociles limite les dissensions. Par ailleurs, les dirigeants travaillistes ne cessent de rappeler la présence de la presse lors des réunions et mettent subtilement en garde les participants, entretenant une quasi-paranoïa. Ils font ainsi appel au sens des responsabilités de ces derniers, l'expression de divergences éventuelles étant présentée comme responsable de l'échec futur. Souhaitant avant tout le succès de leur parti, et soucieux de ne pas compromettre les espoirs d'une conquête du pouvoir, puis d'une réélection, les militants se sont autodisciplinés afin de ne pas le

alors invité à défendre son point de vue devant le ministre et les équipes de conseillers politiques de la Policy Unit, ce qui peut être impressionnant et intimidant.

¹⁵⁴² Monica CHARLOT, « Les conservateurs peuvent-ils gagner ? », *Pouvoirs*, n° 93, op. cit., pp. 152-153. La désunion des conservateurs a en effet marqué la législature de John Major et a fait décliner sa popularité dans l'électorat. 78% des électeurs pensent en avril 1997 que le parti conservateur est divisé, ce qui a eu un effet non négligeable sur le résultat du scrutin.

discréditer en contredisant la direction. De cette culture de l'autodiscipline découlent un changement d'atmosphère et des discours plus « lisses », y compris de la part de l'aile gauche hostile aux modernisateurs¹⁵⁴³. Par ailleurs, les délégués qui interviennent à la tribune sont soigneusement sélectionnés. Un réseau d'informateurs a été développé à partir de 1994 pour évaluer chaque année les orientations politiques des délégués. Les orateurs (apparemment choisis « au hasard » par le président de séance parmi les délégués souhaitant s'exprimer), dont la plupart ont au préalable été aidés et conseillés par les services de la direction, se succèdent avant tout pour vanter les mérites des dirigeants et se réjouir des politiques menées par le gouvernement. Les discours critiques ont en revanche presque totalement disparu¹⁵⁴⁴. Le parti délivre de la sorte un message uniforme à l'extérieur, mais les « débats internes sont sacrifiés dans l'intérêt de la clarté du « message » public »¹⁵⁴⁵. Les modifications apportées à la manière dont se déroule le congrès et notamment les nouvelles arènes de discussion mises en place permettent également de canaliser les voix divergentes. Les petites réunions et les séminaires privés dans lesquels un nombre réduit de militants se trouvent face à un ministre ou à un dirigeant influent favorisent les consensus et l'émergence d'une opposition organisée est rendue plus difficile. La fermeture de certaines réunions aux médias privent en outre les opposants d'une certaine audience à l'extérieur et cette absence de publicité atténue largement la portée de leurs critiques et rend la contestation moins efficace. Il apparaît également que la « communication directe » entre les dirigeants (élus et ministres) et les adhérents dans le cadre de ces rencontres permet à la direction travailliste de canaliser les mécontentements et de contenir les oppositions internes¹⁵⁴⁶. Cette proximité entre militants de base et l'élite partisane « s'apparente plus à une forme douce d'intimidation qu'à une véritable accessibilité »¹⁵⁴⁷. S'ajoute à cela la maîtrise par la direction de l'ordre du jour, évoquée précédemment, qui lui permet de sélectionner les thèmes des débats et d'évacuer les sujets

¹⁵⁴³ Florence FAUCHER-KING, « La « modernisation » du parti travailliste, 1994-2007, op. cit., pp. 135-136.

¹⁵⁴⁴ Il faut aussi dire qu'on laisse peu de possibilités aux opposants de s'exprimer, les dissidents trop virulents étant immédiatement maîtrisés. Ainsi, lors de la conférence de 2005, un militant pacifiste, Walter Wolfgang, fut expulsé par le service d'ordre parce qu'il avait, depuis sa place située au balcon, osé chahuter Jack Straw.

¹⁵⁴⁵ Dennis KAVANAGH, « Les politiciens face aux médias », *Pouvoirs*, n° 93, op. cit., p. 171.

¹⁵⁴⁶ Le rapprochement entre la base et la direction joue en effet un rôle essentiel. Au-delà de l'aspect relationnel et de la fierté par exemple ressentie par les militants qui ont pu approcher un responsable, il est fréquent que ces échanges suffisent à « séduire » les délégués : un militant mécontent qui est écouté par un membre de la direction avec la promesse que sa revendication sera prise en considération se montre souvent moins vindicatif par la suite.

¹⁵⁴⁷ Emmanuelle AVRIL, « A Parti travailliste nouveau, militantisme nouveau ? Le pari de la modernisation », in Timothy WHITTON (ed.), *Le New Labour : rupture ou continuité ?*, op. cit., p. 65.

les plus sensibles. Ces différentes techniques d'encadrement se sont révélées efficaces puisque, entre 1994 et 2000, la direction n'a subi aucune défaite sur un vote en congrès¹⁵⁴⁸.

De façon générale, les réformes organisationnelles élaborées par les nouveaux travaillistes et prévues par les textes (*Partnership in Power*, puis *21st Century Party*)¹⁵⁴⁹ ont donc contribué – volontairement ou non –¹⁵⁵⁰ à accroître le pouvoir du leadership alors qu'elles devaient favoriser la décentralisation et renforcer l'influence des militants. L'emprise des modernisateurs travaillistes sur l'appareil partisan fut ainsi largement critiquée, Tony Blair et son entourage étant décrits comme *control freaks* (obsédés du contrôle). Le contrôle exercé sur le parti s'est cependant quelque peu relâché à partir du second mandat gouvernemental, les dirigeants semblant reconnaître les excès des années précédentes en la matière. Des critiques émanant de l'intérieur du parti, et notamment de la base, ont alors pu se développer. Cette plus grande liberté d'expression ne correspond néanmoins pas à une reprise du pouvoir par la base, puisque le Premier ministre n'a pas hésité à s'affranchir des contraintes de la démocratie interne en évoquant la légitimité supérieure du mandat électoral. En 2002 par exemple, alors qu'elle a été battue sur la question des services publics lors de la conférence de Blackpool, la direction a immédiatement fait savoir qu'elle poursuivrait néanmoins sur la voie engagée et mettrait en œuvre les réformes annoncées¹⁵⁵¹.

En ce sens, la centralisation du pouvoir n'a pas disparu. Et le départ de Tony Blair en 2007 ne semble pas avoir entraîné un retour en arrière sur ce point. La manière dont sont par exemple utilisées les nouvelles technologies et les nouveaux modes de communication est ici révélatrice. Ces dernières années, les dirigeants se sont largement emparés des outils numériques¹⁵⁵² : ceux-ci devaient théoriquement permettre l'instauration d'un véritable dialogue et l'expression libre des opinions des adhérents. En pratique, le degré d'interactivité des différents dispositifs est restreint et les échanges restent limités et contrôlés par le centre. Les nouveaux outils de communication servent

¹⁵⁴⁸ L'équipe Blair essuie son premier revers en 2000 sur un vote portant sur la réforme des retraites.

¹⁵⁴⁹ LABOUR PARTY, « 21st Century Party », 1999.

¹⁵⁵⁰ Certains considèrent qu'il s'agit d'un simple « effet pervers » inattendu ; d'autres y voient la mise en œuvre d'une véritable stratégie des proches de Tony Blair visant à monopoliser l'ensemble des pouvoirs.

¹⁵⁵¹ Florence FAUCHER, « Blackpool 2002 : la refondation du New Labour ? », Fondation Jean Jaurès, novembre 2002.

¹⁵⁵² Darren LILLEKER, Nigel JACKSON, « Politicians and Web 2.0 : the current bandwagon or changing the mindset ? », communication au colloque international « Politics : Web 2.0 », Royal Holloway, Université de Londres, 17-18 avril 2008.

davantage à promouvoir la ligne officielle du parti (comme l'atteste le nouveau site lancé en février 2009 par Dereck Draper)¹⁵⁵³ qu'à offrir une réelle possibilité de débats et une association effective des militants à la construction de la ligne politique du parti¹⁵⁵⁴. Les dirigeants travaillistes ne semblent donc pas avoir totalement rompu avec les anciennes pratiques et la « culture » communicationnelle acquise sous l'ère Blair. Ce mode de fonctionnement pourrait pourtant à terme porter préjudice au parti. Il a provoqué une grande déception chez les militants les plus motivés et est à l'origine du départ d'un nombre non négligeable d'entre eux : d'après une enquête de 2005, l'érosion de la démocratie interne est la cause de 20% des défections¹⁵⁵⁵. D'autres, sans aller jusqu'à quitter le parti, ont réduit leur investissement ou ont même cessé de participer aux diverses activités militantes. Il est vrai que les réformes organisationnelles ont eu, aussi bien au parti travailliste qu'au parti socialiste, un impact non négligeable sur l'identité et la nature même de la formation.

Section 2 : L'identité partisane remise en cause

Les changements structurels et fonctionnels qui ont touché les partis étudiés depuis les années 1990 s'accompagnent d'une évolution profonde des pratiques militantes. Celle-ci revêt une importance d'autant plus grande pour ces organisations social-démocrates que les formes d'exercice du militantisme étaient considérées comme une composante essentielle de leur identité. Au-delà du rôle des militants, c'est la fonction du parti en lui-même qui est également désormais au cœur des interrogations : le rôle traditionnel des partis socialistes et sociaux-démocrates dans le jeu politique n'est-il pas remis en cause ?

¹⁵⁵³ Dereck Draper est un ancien conseiller de Mandelson et une figure très controversée : il est notamment impliqué dans le premier scandale, connu sous le nom de « lobbygate », ayant touché le gouvernement Blair en 1998.

¹⁵⁵⁴ Emmanuelle AVRIL, « Le New Labour face à la crise du militantisme traditionnel : le pari d'un cyber-renouveau », *Recherche socialiste*, n° 46-47, op. cit., pp. 123-137.

¹⁵⁵⁵ Gaye JOHNSTON, « Debating Labour's Future », op. cit.

Paragraphe 1 : Une nouvelle forme de militantisme

Les transformations des pratiques militantes ont été l'objet d'une littérature abondante. La modernisation des organisations partisans irait de pair avec l'émergence d'une forme renouvelée de militantisme. Au militantisme traditionnel succèderaient de nouvelles manières de participer aux activités partisans et de nouvelles formes d'engagement, plus individualistes et plus distancées. Dans son ouvrage désormais célèbre, Jacques Ion¹⁵⁵⁶ défend ainsi la thèse de l'érosion, sinon de la disparition de la figure de l'adhérent totalement dévoué à son organisation, s'engageant de façon quasi-sacrificielle au service des idées défendues par le parti, dans lequel il est par ailleurs fortement intégré. Se développe en revanche un « militantisme affranchi », marqué par un engagement plus restreint et plus ponctuel. L'auteur décrit cette évolution de la façon suivante : « A l'engagement symbolisé par le timbre renouvelable et collé sur la carte, succéderait l'engagement symbolisé par le post-it, détachable et mobile : mise à disposition de soi, résiliable à tout moment »¹⁵⁵⁷. Ce modèle, largement utilisé dans les milieux académiques (et repris par les acteurs politiques eux-mêmes), a aussi suscité quelques critiques¹⁵⁵⁸. Quel que soit le degré de pertinence que l'on lui accorde, il a une valeur heuristique et permet d'appréhender les transformations récentes du militantisme dans les partis sociaux-démocrates.

Sur ce point, il convient en premier lieu de noter que ce militantisme est d'une intensité relativement faible. D'après la dernière enquête réalisée auprès des adhérents socialistes¹⁵⁵⁹, seuls 57% des adhérents se considèrent comme « des militants actifs », 19%

¹⁵⁵⁶ Jacques ION, *La fin des militants ?*, Paris, Editions de l'Atelier, 1997.

¹⁵⁵⁷ Ibid.

¹⁵⁵⁸ Le caractère monolithique de l'analyse fut notamment dénoncé. Pour Annie Collovald par exemple, le modèle amène à opposer un militantisme « à l'ancienne » et un militantisme « nouveau », alors que les formes d'investissement, présentes ou passées, seraient en fait beaucoup plus composites. Selon elle, il faut plutôt parler de nouveaux répertoires d'action que de nouveaux militants : Annie COLLOVALD, « De la défense des « pauvres nécessaires » à l'humanitaire expert. Reconversion et métamorphose d'une cause politique », *Politix*, n° 56, 2001, p. 136 et Annie COLLOVALD, (eds.), *L'Humanitaire ou le management des dévouements*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002 ; Le côté superficiel de l'opposition entre le passé et le présent est également mis en avant : Axelle BRODIEZ, « Militants, bénévoles, affiliés, affranchis : de l'applicabilité historique des travaux sociologiques », in Dan FERRAND-BECHMANN (ed.), *Les bénévoles et leurs associations. Autres réalités, autre sociologie*, Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 279-291 ; D'autres ont reproché au modèle de confondre nouveauté thématique et nouveauté des militants et d'accorder le label de nouveauté à des pratiques militantes qui ne le sont pas forcément : Frédéric SAWICKI, Johann SIMÉANT, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du travail*, 51 (1), 2009.

¹⁵⁵⁹ Henry REY, Colette YSMAL, Françoise SUBILEAU, « Les adhérents socialistes en 1998 », op. cit.

estiment être de « simples adhérents » et 23% des « militants épisodiques ». Leur investissement dans leur activité militante, mesurée à l'aune du temps consacré au parti, révèle une implication assez faible : 56% disent consacrer moins d'une heure par semaine à leurs activités militantes, 22% moins d'une heure par mois, 34% de une à trois heures par mois et 10% seulement plus de 10 heures. Les membres du parti travailliste ne semblent guère plus actifs. Dans leur étude sur l'évolution du parti sous le New Labour, Patrick Seyd et Paul Whiteley constatent une baisse générale de l'activité partisane, ce déclin du militantisme étant perceptible aussi bien chez les nouveaux adhérents que chez les anciens. La baisse de la participation (quelles que soient les activités considérées) serait telle qu'aujourd'hui « le niveau d'engagement de l'adhérent moyen se limite au paiement annuel des cotisations et à un don d'argent occasionnel lorsqu'il est sollicité »¹⁵⁶⁰.

Si les causes de ce désengagement sont multiples, on peut cependant constater que l'évolution de ces dernières années est en adéquation à la fois avec l'offre et la demande nouvelles de militantisme. Les campagnes d'adhésion s'appuient sur une offre de militantisme minimal. Au Parti socialiste, la campagne de recrutement de 2006 est centrée sur la désignation du candidat pour la présidentielle et le vote sur le projet. Le parti travailliste a lui aussi mis l'accent sur les nouvelles formes plus souples de participation pour attirer de nouveaux membres¹⁵⁶¹. Par cette offre, les partis semblent s'être ajustés à la demande actuelle de militantisme. Un membre de la direction socialiste explique la nécessité de cette adaptation : « L'acte militant d'aujourd'hui doit être rendu compatible avec une participation souple à la vie du Parti [...]. Toutes les formes d'engagement et de participation doivent être considérées comme légitimes : la participation assidue à toutes les réunions, l'activité militante prosélyte tout comme, à l'extrême, la seule lecture de l'*Hebdo des socialistes* »¹⁵⁶². Il propose de changer la conception même du militantisme partisan pour « passer d'une vision « taylorienne » du militantisme à une vision plus ouverte, plurielle, réversible », l'aboutissement de cette évolution étant le dépassement de la césure sympathisant / militant. « Le « vrai » militant auquel nous continuons à nous référer, et à qui nous demandons en plus d'adhérer à un syndicat, est une espèce en voie de

¹⁵⁶⁰ Patrick SEYD, Paul WHITELEY, *New Labour's Grassroots : the Transformation of the Labour Party Membership*, op. cit., p. 169.

¹⁵⁶¹ On notera que cette possibilité offerte d'un engagement plus restreint correspond aussi à une stratégie des nouveaux travaillistes : des adhérents moins investis dans la vie interne du parti sont supposés être plus malléables ; surtout leur recrutement massif doit permettre de « noyer » les militants plus actifs dans la masse et donc de diminuer leur influence.

¹⁵⁶² Thierry MANDON, « Militer ? », *La revue socialiste*, n° 13, op. cit., pp. 83-84.

disparition. Si nous n'évoluons pas profondément dans cette vision, nous ne réunirons bientôt plus que des professionnels de la politique et des retraités »¹⁵⁶³, conclue-t-il.

L'observation des motivations des nouveaux adhérents témoigne en effet d'une recherche d'un engagement flexible, intermittent et individuel. En 2006, 64,6% des nouveaux membres socialistes expliquent leur adhésion par « le souhait de peser sur le choix du candidat PS », et 76% par « la volonté que la gauche gagne les prochaines élections ». La perspective des prochaines échéances électorales a constitué un facteur déclencheur de l'adhésion pour 48% d'entre eux. Les activités militantes auxquelles ils envisagent de participer révèlent également leur conception de l'engagement politique : 83% souhaitent voter pour désigner le candidat aux élections présidentielles, 51,5% désirent participer à des réunions sur le projet du parti et 48% veulent participer à des réunions de section. En revanche, ils ne sont plus que 11% à envisager de distribuer des tracts et coller des affiches et seulement 1% à être prêt à faire du porte-à-porte¹⁵⁶⁴. Les nouvelles recrues s'éloignent donc des pratiques traditionnelles, jugées désuètes ou peu légitimes. Une telle conception du militantisme, proche de l'idéal-type du militantisme distancié formulé par Jacques Ion, n'a que peu de points communs, et peut même s'avérer contradictoire avec le modèle de militantisme traditionnellement à l'œuvre dans les organisations social-démocrates. Cette question est d'autant plus importante dans un parti tel que le PS qui, bien qu'il n'ait jamais été un parti de masse, s'est construit et s'est toujours considéré comme un parti de militants.

Les réactions suscitées par l'adhésion par Internet ne sont alors guère surprenantes. Certains se sont alors insurgés contre l'introduction de ce qu'ils considèrent comme un pseudo-militantisme ou un « militantisme au rabais ». « Personne ne doutera, bien sûr, que nous sommes favorables à une campagne massive d'adhésion dans le pays. Mais un clic, un petit billet, tu votes, salut et à un de ces jours ! Voilà la perspective que nous sommes aujourd'hui réduits à proposer à nos concitoyens au nom de la rénovation. Mon ambition serait que toutes celles et tous ceux qui vont nous rejoindre soient des militants à part entière, et non des militants à part »¹⁵⁶⁵, déclare ainsi le fabiusien Pascal Popelin¹⁵⁶⁶. Henri

¹⁵⁶³ Ibid, p. 84.

¹⁵⁶⁴ Enquête réalisée en 2006 auprès des nouveaux adhérents par Internet, précitée.

¹⁵⁶⁵ Pascal POPELIN, intervention au conseil national du 11 mars 2006.

¹⁵⁶⁶ Les fabusiens ont en effet largement critiqué cette nouvelle procédure d'adhésion. Les strauss-kahniens ont semblé s'en accommoder. Les partisans de Ségolène Royal l'ont quant à eux défendue.

Weber effectue quant à lui quelques mises en garde : « Le risque existe que cohabitent au sein du PS deux catégories d'adhérents : les militants actifs à l'ancienne, intégrés à un collectif politique de base – la section de localité ou d'entreprise –, assumant le travail politique quotidien ; et les adhérents individuels, socialistes « hors sol », détenteurs de droits de vote et supporteurs dans les campagnes électorales »¹⁵⁶⁷. Pour lui, le Parti socialiste « ne doit pas se résigner à la fin du parti de militants. Une telle évolution serait désastreuse pour notre démocratie »¹⁵⁶⁸. Ce jugement semble être partagé par une partie des militants plus anciens. Certains ont assez mal vécu l'arrivée massive de personnes qui n'ont pas le même attachement au parti, ne souhaitent pas forcément s'investir de la même façon et ne sont pas au fait de la culture militante socialiste. Les témoignages indiquent que la « cohabitation » évoquée par Henri Weber entre nouveaux et anciens adhérents n'a pas forcément été simple : l'accueil des « adhérents à vingt euros »¹⁵⁶⁹ n'a pas été toujours très chaleureux ; inversement, ces derniers ont quelquefois refusé de se plier aux pratiques et aux « codes militants » en vigueur¹⁵⁷⁰.

De façon générale, le militantisme tel qu'il est désormais majoritairement pensé et pratiqué ne correspond plus à la « culture » militante socialiste traditionnelle. Outre la dépréciation des pratiques et actions militantes « classiques » (comme la distribution de tracts, le collage d'affiches, l'organisation de manifestations partisans), est également remise en cause toute la dimension relationnelle de l'appartenance partisane. La dimension collective et identitaire des activités militantes est beaucoup moins présente et a même disparu dans certaines sections. Les moments de convivialité (comme les fêtes de section ou le rituel de la reprise de cartes), qui entretenaient la sociabilité militante et formaient l'identité partisane, se font de plus en plus rares, au grand dam des militants les plus anciens¹⁵⁷¹. Les pratiques qui favorisaient l'acculturation et l'intégration au sein du collectif partisan se relâchent et le sentiment d'appartenir à un même « nous » se dilue¹⁵⁷². Ceci se traduit par une baisse de l'identification au parti chez les militants.

¹⁵⁶⁷ Henri WEBER, « Où va le Parti socialiste ? », *Le Monde*, 22 août 2006.

¹⁵⁶⁸ Ibid.

¹⁵⁶⁹ L'appellation même tend à stigmatiser les nouveaux adhérents et revêt quelquefois une connotation péjorative chez les militants plus anciens.

¹⁵⁷⁰ Rémi LEFEBVRE, Thomas DÉCARY, « Les militants « à vingt euros ». Les conditions socio-politiques d'un impossible engagement », *Recherche socialiste*, n° 46-47, op. cit., pp. 43-66.

¹⁵⁷¹ Rémi LEFEBVRE, Frédéric SAWICKI, *La société des socialistes*, op. cit., pp. 192 sq.

¹⁵⁷² Jacques ION, « Militer dans un monde incertain », *La revue socialiste*, n° 13, op. cit., pp. 17-18.

Au Parti travailliste, cette érosion du sentiment d'identification¹⁵⁷³ présente la particularité d'avoir été souhaitée et dans une certaine mesure organisée par la direction. On a coutume de dire que si Tony Blair était le leader du parti, il n'en faisait pas partie. En effet, dans leur volonté de liquider le modèle ancien, les nouveaux travaillistes ont rompu avec la culture interne marquée par la tradition ouvrière, les codes régissant les relations entre militants et les manières « d'être travailliste ». Les rituels et les symboles (tels les chants, les couleurs, les logos) porteurs de l'identité partisane ont été modifiés ou abandonnés¹⁵⁷⁴ ; ce qui a contribué à l'érosion du processus d'identification collective et du sentiment d'appartenance au groupe. Cette distanciation vis-à-vis de l'organisation est par ailleurs étroitement liée à l'évolution des activités partisanes. Le parti travailliste n'échappe pas à la désaffection pour les formes traditionnelles de militantisme évoquée précédemment. Il a alors tenté de remédier à ce phénomène en révisant son mode de fonctionnement¹⁵⁷⁵ mais aussi en développant de nouveaux outils sensés favoriser l'engagement. Un site de socialisation intitulé « Mp VRL Membersnet » a par exemple été lancé : il met un blog à la disposition de chaque adhérent et permet à chaque section locale d'avoir son propre forum de discussion¹⁵⁷⁶. Ce cybermilitantisme permet un investissement personnel limité, souple, circonstancié et facilement résiliable, de façon momentanée ou définitive, le coût de sortie étant relativement faible. Les activités militantes classiques, comme celles liées aux campagnes électorales, évoluent également. L'important travail de terrain réalisé à ces occasions, dont certains aspects tels le démarchage électoral (*canvassing*) sont spécifiques à la Grande Bretagne¹⁵⁷⁷, constituaient un pan important des tâches réalisées par les militants actifs. Si ces activités de campagne n'ont bien entendu pas disparu, elles peuvent dans certains cas se faire de façon différente. Le militant peut par exemple désormais agir de manière isolée. Un centre d'appels virtuel récemment mis en

¹⁵⁷³ D'après l'enquête de Patrick Seyd et Paul Whiteley, la proportion d'adhérents montrant une forte identification au parti a chuté de 5% entre 1990 et 1997, ce déclin s'accroissant ensuite puisque la proportion a diminué de 9% durant les deux premières années de pouvoir : Patrick SEYD, Paul WHITELEY, *New Labour's Grassroots...*, op. cit., p. 107..

¹⁵⁷⁴ Le rouge, couleur du Labour, est de moins en moins présent dans les décors, et d'autres couleurs ou des mosaïques multicolores sont davantage employées. Le *Reg Flag*, hymne traditionnel, est souvent remplacé par des chansons pop.

¹⁵⁷⁵ Voir supra.

¹⁵⁷⁶ Emmanuelle AVRIL, « Le New Labour face à la crise du militantisme traditionnel : le parti d'un cyber-renouveau », op. cit., pp. 126-127.

¹⁵⁷⁷ Cette tâche consiste en un travail d'identification des électeurs travaillistes : il s'agit de contacter directement l'ensemble des électeurs inscrits sur les listes électorales pour identifier ceux susceptibles de voter travailliste. Ce repérage permet de s'assurer de leur vote le jour du scrutin. Les personnes ayant fait part de leur soutien au Labour seront relancées à plusieurs reprises dans la journée jusqu'à ce qu'elles aillent au bureau de vote où leur numéro d'électeur sera relevé par un membre du parti et transmis au quartier général.

place permet aux militants d'appeler les électeurs de leur domicile privé et de communiquer les résultats directement sur la banque de données en ligne. Cette méthode, explique le coordinateur de campagne du parti Douglas Alexander donne « aux supporters [travailleurs] les outils dont ils ont besoin pour faire campagne à la fois en ligne et hors-réseau »¹⁵⁷⁸ (c'est-à-dire en dehors de la structure partisane). L'apparition de ces nouveaux modes de gestion des activités militantes, avec l'utilisation des techniques issues du monde de l'entreprise comme le marketing et le recours croissant aux nouvelles technologies, n'est pas sans conséquence sur la culture militante elle-même. La communication et les relations entre les membres du parti se trouvent en effet largement modifiées. Cette remarque de l'agent électoral d'une section locale attachée à son identité¹⁵⁷⁹ illustre l'évolution : « Ils ont cette idée qu'on peut tout faire par marketing de masse et par courrier direct [...]. Ils dépensent de l'argent pour que des gens appellent les adhérents et leur demandent de renouveler leur cotisation. Au lieu d'avoir Peter qui leur demande des nouvelles du bébé ou qui caresse le chien, ils ont un inconnu qui les appelle au téléphone et leur réclame des sous »¹⁵⁸⁰.

Tous ces éléments témoignent d'une évolution du militantisme dans les partis, à la fois quantitative et qualitative. Ces formes traditionnelles de l'action militante n'ont bien entendu pas totalement disparu. Il est cependant indéniable qu'elles se font de plus en plus rares. Si le désengagement ou plus précisément le caractère souple et intermittent de l'engagement venait à se poursuivre et à s'accroître, il pourrait transformer les partis en des partis de contributeurs, sur le modèle américain. On peut déjà remarquer que certains réseaux partisans, comme le réseau de supporters travaillistes, se rapprochent de ce type de fonctionnement : les contacts entre les membres et le parti se font essentiellement par le biais de messages électroniques s'achevant par un appel au don. Ce phénomène de démobilitation et de désinvestissement ne touche pas, il est vrai, exclusivement les partis sociaux-démocrates puisque l'ensemble des formations politiques ainsi que les organisations syndicales y sont confrontées. Il revêt cependant dans ce cas une importance particulière, les partis sociaux-démocrates ayant historiquement placé les activités

¹⁵⁷⁸ Douglas ALEXANDER, cité in Emmanuelle AVRIL, « Le New Labour face à la crise du militantisme traditionnel : le pari d'un cyber-renouveau », op. cit., p. 128.

¹⁵⁷⁹ Il s'agit en l'occurrence de la section locale de Finchley, située au nord-est de Londres, se caractérisant par un niveau d'activité très prononcé puisqu'elle compte un nombre important d'adhérents (plus de 1000) et une forte proportion de militants très actifs.

¹⁵⁸⁰ Ibid, pp. 171-172.

militantes au cœur de leur action. Le caractère général de cette situation peut en outre se révéler d'autant plus préoccupant pour ces derniers, étant données les interconnexions qui existent entre les formations social-démocrates et les organisations syndicales ou associatives. Il semble pourtant que les partis peuvent difficilement se passer de ces militants « traditionnels » qui réalisent sur le terrain un travail de fond. En effet, « si lors d'une campagne électorale, certaines tâches peuvent être – si nécessaire – sous-traitées à des membres extérieurs aux partis [...], le travail quotidien de conviction ne peut pas l'être »¹⁵⁸¹. Seuls des militants investis et pleinement engagés peuvent prendre en charge cette dimension de l'activité de mobilisation et de ralliement, et leur rôle de leader d'opinion à l'échelon local est irremplaçable. Le travail de proximité effectué par des militants ayant une parfaite connaissance du contexte local et le contact qu'ils peuvent établir avec les électeurs s'avèrent être des biens précieux pour les partis. L'impact de l'action de ces militants expérimentés et dotés d'un certain savoir-faire sur les résultats électoraux a d'ailleurs été démontré¹⁵⁸². Les dirigeants en sont largement conscients et l'envoi de messages aux adhérents pour les mobiliser et les inciter à effectuer ce travail de terrain est devenu une pratique courante. Tony Blair leur signifie, au début de la campagne de 2005, avoir besoin d'eux « pour distribuer les tracts, parler aux électeurs sur les pas-de-porte et passer des coups de téléphone »¹⁵⁸³. La direction socialiste sollicite ses militants de la même façon et met à la disposition de chaque adhérent le matériel de campagne nécessaire : pour les dernières élections régionales de mars 2010, un « kit de campagne »¹⁵⁸⁴ était accessible et pouvait être utilisé par tout militant souhaitant d'une façon ou d'une autre prendre part à la campagne ; et, entre les deux tours, des cartes « stratégiques » ont été créées sur le réseau de la Coopol pour permettre aux militants de cibler au maximum leur distribution de tracts et leur collage d'affiches¹⁵⁸⁵. Ces mobilisations ponctuelles ne suffiront cependant sans doute pas pour retrouver une

¹⁵⁸¹ Florence HAEGEL, « Un parti politique a-t-il besoin d'adhérents ? », *La revue socialiste*, n° 13, op. cit., p. 26.

¹⁵⁸² Patrick Seyd et Paul Whiteley ont montré par exemple dans leur étude sur le parti travailliste qu'une augmentation de 10% de l'intensité de l'activité militante dans une circonscription correspond à une augmentation de 3% du vote travailliste. Selon ces mêmes auteurs, c'est le travail de terrain effectué par les militants qui a permis au Labour d'obtenir la majorité historique de 178 sièges au Parlement en 1997 ; sans celui-ci, la majorité aurait été selon leurs estimations de seulement 133 sièges : Patrick SEYD, Paul WHITELEY, « Grassroots Grains », *The Guardian*, 8 mars 2000.

¹⁵⁸³ Message électronique signé Tony Blair, envoyé aux adhérents le 5 avril 2005.

¹⁵⁸⁴ Le kit, disponible en ligne, comprend une présentation du « Contrat socialiste pour les régions », des clips de campagne et une « machine à tracts » permettant à chacun de réaliser son propre matériel militant à distribuer. Des fiches « bonnes pratiques de campagne » donnent par ailleurs le mode d'emploi du porte-à-porte. *L'Hebdo des socialistes*, n° 557, 6-12 février 2010, p. 3.

¹⁵⁸⁵ *L'Hebdo des socialistes*, n° 563, 20-26 mars 2010, p. 2.

intensité dans l'engagement équivalente à celle qui pouvait exister il y a quelques décennies, associée au développement et à la perpétuation d'une véritable culture militante. D'autant plus qu'au-delà de l'évolution du militantisme, ce sont les structures partisans en tant que telles et notamment les fonctions qu'elles exercent dans le système politique qui sont touchées par les mutations de la société contemporaine et se transforment.

Paragraphe 2 : Vers un nouveau rôle des organisations social-démocrates ?

L'adaptation des formations social-démocrates à leur environnement et leur modernisation ont en effet des répercussions sur ces partis en tant qu'acteurs du jeu politique. Si elles régulent toujours l'activité des organisations, les fonctions qui sont traditionnellement mises en exergue par les nombreuses études et analyses du phénomène partisan ont néanmoins subi quelques modifications pendant la période récente. La fonction « de sélection des candidats »¹⁵⁸⁶ a ainsi évolué. A l'heure de la « démocratie du public » ou de la « démocratie d'opinion », le rôle respectif des différents acteurs dans le processus de désignation est redéfini et apparaît une nouvelle dialectique entre l'appareil partisan, les électeurs – à travers les sondages d'opinion – et les adhérents¹⁵⁸⁷. Ces derniers étant désormais invités à choisir directement leur candidat aux plus hautes fonctions étatiques¹⁵⁸⁸, les logiques purement internes qui peuvent intervenir lorsque l'appareil maîtrise totalement la désignation du candidat¹⁵⁸⁹ disparaissent au profit de logiques externes. La volonté de gagner les élections influe largement sur le choix des militants et les incite à privilégier le candidat qui a le plus de chance de l'emporter. Ce paramètre ne doit pas être négligé lorsqu'il s'agit de comprendre les raisons de l'accession de Tony Blair à la tête du parti, et donc, dans la logique britannique, à la candidature au poste de premier ministre. Le syndicaliste John Edmonds rappelle qu'« il est devenu leader parce qu'après quatre défaites consécutives nous voulions gagner à tout prix. Au sein de mon syndicat, la

¹⁵⁸⁶ Jean-Marie DENQUIN, *Science politique*, Paris, PUF, 1992.

¹⁵⁸⁷ Gérard GRUNBERG, « La candidature Jospin ou la construction d'un nouveau leadership », in Pascal PERRINEAU, Colette YSMAL(eds.), *Le vote de crise. L'élection présidentielle de 1995*, op. cit., pp. 78-79.

¹⁵⁸⁸ On rappellera que ce n'est cependant pas le cas au SPD.

¹⁵⁸⁹ Dans certaines circonstances, l'appareil peut faire passer les enjeux de pouvoirs internes au premier plan, devant notamment la crédibilité des candidats potentiels à l'extérieur du parti et l'image qu'ils renvoient à l'électorat.

plupart des cadres et des membres n'étaient pas d'accord avec Tony Blair sur un tas de sujets cruciaux, mais ils ont voté pour lui car ils pensaient qu'il allait nous faire gagner »¹⁵⁹⁰. Cette même préoccupation électorale explique le fait que le député de Sedgefield ait été préféré à Gordon Brown pour porter le projet des modernisateurs, alors que ce dernier était davantage implanté dans le parti et était présenté, après la fin de l'ère Kinnock, comme le successeur naturel de John Smith. Gordon Brown, estime John Edmonds, « avait toujours plus de relations que Tony Blair à l'intérieur du parti, mais cela ne comptait plus après 1992 car tout le monde voulait gagner la prochaine élection à tout prix ». Selon lui, « Peter Mandelson avait établi un package présidentiel pour rendre le parti éligible, et c'est Tony Blair qui rentrait le mieux dans ce cadre-là », la question essentielle des travaillistes en 1994 étant : « qui va nous faire gagner la prochaine élection ? »¹⁵⁹¹. C'est donc la logique électoraliste qui aurait plaidé en faveur de Tony Blair¹⁵⁹² dans la course au leadership opposant les deux modernisateurs¹⁵⁹³.

Ce même phénomène peut être observé au Parti socialiste. En 1995 déjà, les militants semblent avoir pris en compte les chances présidentielles du candidat en désignant largement Lionel Jospin face au Premier secrétaire Henri Emmanuelli, devancé dans les sondages d'opinion : fin décembre 1994, le baromètre de « présidentialisation » place Lionel Jospin devant Henri Emmanuelli (21% contre 14%)¹⁵⁹⁴ et peu avant le scrutin interne, 52% des sympathisants socialistes considéraient le premier comme « le meilleur candidat du parti socialiste » contre 28% pour son challenger¹⁵⁹⁵. La question de l'influence de l'opinion sur le choix des adhérents fut de nouveau posée, avec plus d'acuité, en 2006. Les ressorts de la victoire de Ségolène Royal lors de ces primaires internes ont donné lieu à de nombreux commentaires. Certains ont alors spéculé sur l'avènement d'une véritable « démocratie d'opinion », insinuant de la sorte que la désignation du candidat socialiste aurait principalement reposé sur l'image médiatique et le pourcentage d'opinions favorables mesurées par les sondages, la compétence des différents

¹⁵⁹⁰ John EDMONDS, cité in Xavier GARCIA, *Analyse d'une transition partisane : le parti travailliste britannique depuis 1979...*, op. cit., pp. 323-324.

¹⁵⁹¹ Ibid, p. 327.

¹⁵⁹² Un accord a finalement été conclu entre Gordon Brown et Tony Blair le 31 mai 1994 lors du désormais fameux dîner au restaurant *Granita* d'Islington. Devant la popularité de son rival, Gordon Brown a alors renoncé à briguer la direction du parti et a laissé ainsi Tony Blair s'installer à Downing Street, en contre-partie du poste de chancelier de l'Echiquier aux pouvoirs renforcés, en faisant un « Premier ministre bis ».

¹⁵⁹³ Pour un récit des relations entre les deux hommes, voir James NAUGHTIE, *The Rivals*, Londres, Fourth Estate, 2001.

¹⁵⁹⁴ Baromètre SOFRES, réalisé du 26 au 28 décembre 1994.

¹⁵⁹⁵ Sondage CSA, réalisé les 30 et 31 janvier 1995.

prétendants n'étant qu'un critère secondaire. Que l'on approuve ou non ce point de vue, développé par de nombreux analystes ou acteurs politiques¹⁵⁹⁶, on peut en tout cas admettre que cette désignation tranche avec les précédentes investitures pour la présidence de la République, marquées par le poids de l'appareil partisan. Contrairement à ses prédécesseurs, la candidate socialiste de 2007 n'a jamais occupé le poste de Premier secrétaire ; elle n'était que faiblement implantée dans le Parti, n'ayant siégé aux instances exécutives (le secrétariat national et le bureau national) qu'à une seule reprise, de novembre 1994 à mars 1997 ; et elle ne bénéficiait pas d'un appui important ou d'un réseau au sein de ce dernier. Par ailleurs, la montée dans les sondages durant les quinze mois précédents le vote interne a constitué sans aucun doute une ressource non négligeable. En septembre 2005, lorsqu'elle fait son entrée dans le cercle des candidats potentiels, Ségolène Royal est considérée comme « la meilleure candidate du parti socialiste » par 22% des sympathisants socialistes. Elle fait alors jeu égal avec Dominique Strauss Kahn, Laurent Fabius étant légèrement devancé (19%)¹⁵⁹⁷. Dès décembre, la présidente du Poitou-Charentes devient la plus populaire des présidentiables puisqu'elle est « la meilleure candidate » pour 29% des sympathisants, contre 13% à Dominique Strauss Kahn et 8% à Laurent Fabius¹⁵⁹⁸. Et au printemps 2006, elle a définitivement créé un écart avec ses concurrents en étant choisie par 50% des interrogés (contre respectivement 7% et 5% pour ses futurs adversaires)¹⁵⁹⁹. Avec l'élection du candidat par les adhérents, ce sont donc aussi les critères de sélection qui ont changé, ceux-ci n'étant plus exclusivement liés à des considérations intra-partisanes.

Plus largement encore, à l'occasion de ces primaires a été amorcé le découpage entre la vie interne du parti et le processus de désignation du candidat pour les présidentielles. Il n'y a plus notamment de « coïncidence systématique entre direction du parti et candidature à la présidentielle »¹⁶⁰⁰. L'élection du Premier secrétaire et celle du candidat à la magistrature suprême sont alors disjointes et sont envisagées sous des

¹⁵⁹⁶ Michel Rocard se désole du rôle jugé excessif joué par les médias et les sondages dans la primaire : « Nous sommes fous de nous être ainsi laissés embarquer par les médias, qui nous ont imposé leur calendrier et leurs critères de sélection, d'où sont exclues évidemment l'expérience et la compétence [...]. Or, comment confier un trente tonnes bourré d'explosifs à des gens qui n'ont jamais conduit de poids lourds ? », *Le journal du dimanche*, 14 juillet 2006.

¹⁵⁹⁷ Enquête IFOP, 22-23 septembre 2005.

¹⁵⁹⁸ Enquête IFOP, 1-2 décembre 2005.

¹⁵⁹⁹ Enquête IFOP, 27 avril-4 mai 2006.

¹⁶⁰⁰ Christine PÜTZ, « La présidentialisation des partis français », in Florence HAEGEL (ed.), *Partis politiques et système partisan en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007, p. 345.

perspectives différentes. Ce processus de découplage, caractéristique du système américain, va encore s'accroître avec la mise en place des primaires ouvertes pour la désignation du prochain candidat de 2012. Cette question des primaires fut en effet relancée fin 2008, à la faveur de l'élection présidentielle américaine et du congrès de Reims marqué par les divisions internes. Ce mode de désignation pourrait, affirme certains, offrir une issue positive et redonner une légitimité au parti. Le débat, initié par le think-tank Terra Nova (proche du PS), fut donc inscrit sur l'agenda partisan et dans le cadre du processus de rénovation du parti engagé par la Première secrétaire, une commission sur les primaires ouvertes, intégrant des représentants des différentes sensibilités, a été mise en place. Celle-ci est chargée, après avoir observé la pratique d'un tel système dans d'autres pays, comme l'Italie et surtout les Etats-Unis¹⁶⁰¹, de proposer un modèle de primaires « à la française »¹⁶⁰², adapté au système politique national et tenant compte des traditions du socialisme français. Dans son rapport intitulé « Pour des primaires ouvertes et populaires », la commission placée sous la direction d'Arnaud Montebourg propose ainsi de confier la désignation du candidat à l'élection présidentielle à l'ensemble des sympathisants de gauche qui le souhaitent. En s'inscrivant sur la liste électorale contre une faible participation financière, jusqu'à quatre millions d'électeurs pourraient, selon les estimations, participer au processus. Le rapport suggère également d'ouvrir la primaire aux partis progressistes (c'est-à-dire à la gauche de gouvernement) qui le souhaitent et d'assouplir les conditions de parrainage pour permettre un accès élargi à toutes les candidatures légitimes. Publié en juin, le texte a été adopté à une très large majorité des membres de la commission : seul le représentant de François Hollande n'a pas pris part au vote, alors que celui de Laurent Fabius était absent. A l'approche des Universités de La Rochelle d'août 2009, et devant les hésitations de la direction et de certains dirigeants, les partisans de cette procédure, tels Arnaud Montebourg et Olivier Ferrand¹⁶⁰³, multiplient les initiatives afin de la promouvoir et lancent un « appel citoyen »¹⁶⁰⁴ et une pétition pour sa

¹⁶⁰¹ En mars 2009, une délégation du Parti socialiste, emmenée par Arnaud Montebourg, s'est rendue aux Etats-Unis pour un séminaire organisé par le Center for American Progress et a pu dans ce cadre rencontrer les responsables démocrates et les équipes de campagne du président Obama : « Rapport de mission « From campaign to governance » », *Notes de la Rénovation*, secrétariat national à la rénovation, 28 mars 2009.

¹⁶⁰² Olivier DUHAMEL, Olivier FERRAND, *Pour une Primaire à la Française*, Terra Nova, 2008.

¹⁶⁰³ Arnaud MONTEBOURG, Olivier FERRAND, *Primaires : comment sauver la gauche*, Paris, Le Seuil, 2009.

¹⁶⁰⁴ Le texte de cet appel demande « au Parti socialiste ainsi qu'aux autres partis progressistes d'adopter un système de primaire populaire [...] à l'issue d'un travail préalable sur le fond permettant d'élaborer des fondements idéologiques communs ».

mise en place¹⁶⁰⁵. Ces différentes actions semblent avoir porté leur fruit puisque les dirigeants qui avaient au départ émis quelques réserves se sont progressivement ralliés à cette idée. Laurent Fabius a estimé que les primaires ouvertes étaient devenues « inévitables » : « Il est devenu inévitable que ce ne soient pas simplement les militants socialistes mais un ensemble beaucoup plus vaste, disons des gens de gauche, qui votent pour le prochain candidat »¹⁶⁰⁶, a-t-il déclaré. Bertrand Delanoë s'y est également montré favorable, considérant qu'il fallait « inviter tous les citoyens de gauche à construire, sur les idées et sur le leader en même temps, l'alternative à la droite »¹⁶⁰⁷. Et Martine Aubry, jusque-là sur la réserve, a finalement annoncé le lancement du processus devant les militants à La Rochelle¹⁶⁰⁸.

Désormais accepté par la direction, le principe des primaires ouvertes n'est pas approuvé par tous. La question a été (et est toujours) largement débattue au sein du parti, ce débat rejoignant celui plus général sur le rôle des militants et du parti dans la vie politique. Certains, défendant le respect de la tradition partisane, déplorent que les militants soient ainsi dessaisis du droit de désigner leur candidat, et agitent le spectre d'une dilution générale du PS dans un « parti de supporters », réduit au seul rôle de machine électorale dans le cadre d'une démocratie sondagière. « Dans cette mécanique, les partis politiques sont réduits à l'état de machines électorales au service d'un candidat défini par l'opinion publique. Il y a une volonté de faire disparaître le rôle d'organisations militantes [...]. Avec ce système, il y aura des sondages, des débats télévisés et on vous dira : « C'est X ou Y qui est en tête ». Et pour qui croyez-vous que les électeurs à un euro voteront ? Avant, c'était le comité directeur du PS qui désignait le candidat. En 1995, ce furent les militants ; en 2006, les sympathisants à 20 euros ; en 2009, les sympathisants à un euro. Bientôt on va les payer ! La force de la gauche, c'est la fibre militante et le débat d'idées »¹⁶⁰⁹, estime par exemple Paul Quilès. De ce point de vue, le rôle du parti s'en trouverait fortement réduit. Le débat fut tranché par les adhérents eux-mêmes lors de la consultation militante du 1^{er} octobre : ces derniers ont alors abandonné le monopole qu'ils avaient jusqu'alors dans le choix de leur champion en étant majoritairement favorables à

¹⁶⁰⁵ Un site Internet y est dédié : www.primaire2012.fr.

¹⁶⁰⁶ *Le Monde*, 24 août 2009.

¹⁶⁰⁷ *L'Express*, 22 août 2009.

¹⁶⁰⁸ « Réinventer la démocratie, c'est changer profondément les pratiques et les règles politiques au sein de notre parti, notamment sur le non-cumul des mandats et sur l'organisation de primaires ouvertes pour la désignation de notre candidat », écrit-elle dans une tribune parue dans *Le Monde* le 28 août 2009.

¹⁶⁰⁹ Paul QUILÈS (entretien), « Primaires : « dangereux et inefficace » », *Libération*, 27 août 2009.

« la désignation du candidat des socialistes par des primaires ouvertes aux citoyens qui souhaitent le changement en 2012 ». Les modalités de cette innovation politique doivent cependant encore être définies et de nombreuses questions, comme le périmètre de la consultation (à savoir le PS uniquement ou une extension à d'autres formations de gauche), la délimitation du corps électoral, le mode de scrutin ou le calendrier de la désignation doivent encore être résolues. Certaines, notamment l'ouverture ou non à l'ensemble de la gauche de gouvernement, divisent le parti. Les militants se prononceront en dernier ressort lors d'une convention nationale ad hoc début juillet 2010 sur une proposition de la direction. Quelle que soit la manière dont elles seront organisées, ces primaires ouvertes, qui relèvent d'une logique présidentiale et concrétisent donc la présidentialisation du Parti socialiste, constitueront une nouvelle étape dans l'évolution du mode de fonctionnement de l'organisation. Celle-ci vise à rendre cette dernière plus « efficace », c'est-à-dire à la doter du ou de la candidat(e) qui a le plus de chance de remporter la présidentielle, l'objectif premier étant de renouer avec le succès électoral. Le rôle du Parti s'en trouve cependant modifié et la question est alors de savoir si la distinction entre le Premier secrétaire et le candidat à l'élection présidentielle, clairement établie avec la primaire ouverte, ne va pas provoquer un « affaiblissement du PS »¹⁶¹⁰, comme le pense François Hollande.

La fonction programmatique des partis est également touchée. Celle-ci a en effet en premier lieu souffert, en ce qui concerne le Parti socialiste, du sort réservé au programme élaboré par le parti lors des campagnes électorales. Lors des deux dernières campagnes pour les élections présidentielles, le candidat s'est montré assez distant vis-à-vis du projet socialiste, allant même quelquefois jusqu'à s'en démarquer. En 2002, le Premier ministre candidat ne reprend pas réellement à son compte le projet¹⁶¹¹ que le parti a rédigé et adopté sous la direction de Martine Aubry. Celui-ci semble être considéré comme une ressource secondaire, Lionel Jospin préférant mettre en avant, de façon insuffisante diront certains¹⁶¹², ses propres engagements et son projet présidentiel¹⁶¹³, préparé sous la

¹⁶¹⁰ François HOLLANDE, *Le Monde*, 1^{er} novembre 2009.

¹⁶¹¹ « La vie en mieux, la vie ensemble », *L'Hebdo des socialistes*, supplément au n° 218, 2 février 2002.

¹⁶¹² Les commentateurs ont en effet souligné le fait que Lionel Jospin n'a pas fait de son programme sa principale ressource lors de la campagne, préférant s'appuyer sur son bilan et sur les faiblesses supposées du Président en exercice. Jean-Christophe Cambadélis reconnaîtra lui-même que le projet « a été trop longtemps négligé par Jospin, qui l'a ramené à une simple donnée technique de la campagne » : Jean-Christophe

responsabilité de Pierre Moscovici avec la contribution des principaux ministres¹⁶¹⁴. Le sort du texte que les militants ont co-produit et voté en 2006 en vue des prochaines échéances n'est guère meilleur, bien au contraire. Lors de la campagne interne, la question du statut du projet fut ainsi largement débattue. Même si les trois candidats s'engagent à respecter le projet socialiste, Ségolène Royal prend dès le départ ses distances vis-à-vis de celui-ci : « le projet socialiste, ce n'est quand même pas le *Petit livre rouge* ! », affirme-t-elle devant ses concurrents lors du second débat télévisé. Ses déclarations iconoclastes et ses diverses prises de position (sur les 35 heures, la réforme de la carte scolaire ou les moyens de lutte contre la délinquance des jeunes) témoignent de cette volonté de s'éloigner du discours officiel partisan. Dans sa fonction de chef de l'organisation, François Hollande rappelle l'importance de cette dernière et le rôle primordial qu'elle doit jouer dans la campagne : « Le socle de la campagne, c'est le PS, et l'instrument de la campagne, c'est le projet socialiste »¹⁶¹⁵, déclare-t-il après l'investiture de la candidate. Cette dernière affichera cependant sa volonté de ne pas être « prisonnière » d'un texte à l'élaboration duquel elle n'a d'ailleurs que peu participé. Des discordances ont ainsi pu apparaître entre le discours de certains dirigeants socialistes et celui de l'« équipe » présidentielle. La passe d'armes, en janvier 2007, entre le Premier secrétaire et la candidate, au sujet de la fiscalité est l'une des plus marquantes : alors que François Hollande décide, de son propre chef, de mettre en avant les propositions fiscales du parti et annonce qu'il envisage de revenir sur les baisses d'impôts intervenues depuis 2002 en ciblant « les deux plus hautes tranches du barème » (c'est-à-dire selon lui les contribuables touchant plus de 4 000 euros par mois)¹⁶¹⁶, Ségolène Royal déclare ne pas partager ce point de vue. Cet incident de début de campagne illustre l'écart qui peut exister, sur certains points, entre le projet du parti et la position défendue par sa représentante.

CAMBADÉLIS, cité in Raphaëlle BACQUÉ, Gérard COURTOIS, « le choc des personnalités », in Pascal PERRINEAU, Colette YSMAL (eds.), *Le vote de tous les refus*, op. cit., p. 94.

¹⁶¹³ Le document de campagne de Lionel Jospin, intitulé *Je m'engage* a été rendu public le 18 mars 2002.

¹⁶¹⁴ Pierre Moscovici va « mettre en musique tout ce qui s'est dit des semaines durant autour de Lionel Jospin dans les dîners informels qui réunissaient Martine Aubry, François Hollande, Jack Lang, Dominique Strauss-Kann, Laurent Fabius et lui-même », le Premier ministre mettant à contribution les membres du gouvernement : Anne SINCLAIR, *Caméra subjective*, Paris, Grasset, 2002, pp. 226-227.

Le projet sera ensuite discuté point par point en réunion du comité politique de campagne, qui comprend une partie de l'équipe gouvernementale : Denis PINGAUD, *L'impossible défaite*, Paris, Seuil, 2002, p. 117 sq.

¹⁶¹⁵ François HOLLANDE, cité in Christine COURCOL, Thierry MASURE, *Ségolène Royal : les coulisses d'une défaite*, op. cit., p. 102.

¹⁶¹⁶ *Le Monde*, 10 janvier 2007.

Au-delà et à côté des divergences de fond, il faut surtout noter la liberté que s'octroie la candidate à l'égard du parti en général et du projet socialiste en particulier. On notera au préalable que la volonté d'échapper à l'emprise du parti a été une constante dans la campagne de 2007. Ségolène Royal s'est davantage appuyée sur ses ressources personnelles, notamment sur les comités de l'association Désirs d'avenir qu'elle a mis en place, que sur les ressources partisans¹⁶¹⁷. Et elle a ostensiblement marqué son détachement à l'égard du parti. Ainsi, au milieu de la campagne, lorsque la présentatrice d'une émission politique lui demande si elle n'est pas « moins libre, un peu plus cadenassée » qu'au début, la candidate répond : « J'ai été moins libre, c'est vrai, parce que je suis appuyée par une organisation politique [...] Mais aujourd'hui je reprends toute ma liberté », avant d'affirmer « Tout dépend de moi »¹⁶¹⁸. Cette autonomie se retrouve pour l'élaboration de son programme. Alors que le texte du parti est publié et mis à la disposition de l'ensemble des citoyens, elle ouvre de nouveau le débat sur son projet lors d'une phase de « campagne participative » de plusieurs mois. Considérant que « le peuple doit se saisir du projet présidentiel »¹⁶¹⁹, des débats sont organisés en dehors de la sphère partisane afin de faire participer les citoyens et d'écouter et recueillir leur parole¹⁶²⁰. Chacun est invité à participer à l'élaboration du projet présidentiel en prenant la parole pour témoigner, exprimer ses idées et faire des propositions dans les forums participatifs se déroulant en région ou en envoyant un message écrit sur un site Internet particulier¹⁶²¹. Même si les militants et les sections sont invités à s'engager dans cette démarche d'écoute et de participation, c'est surtout le dispositif propre de Ségolène Royal et notamment les comités locaux du réseau Désirs d'avenir qui sont à l'origine des 5 000 forums participatifs ayant eu lieu sur l'ensemble du territoire et lisent les 135 000 contributions en ligne¹⁶²². Cette même équipe qui concurrence directement la structure du parti se charge également de faire la synthèse de l'ensemble des débats¹⁶²³; des bénévoles « modérateurs-synthétiseurs » condensent et trient les messages afin de mettre en avant les meilleures contributions, les plus pertinentes, nommées « les pépites », que la candidate pourra

¹⁶¹⁷ Pour cette raison, les relations entre la direction du parti et la candidate furent assez tendues. Devant les commentaires de presse et pour offrir l'image d'une unité retrouvée, une « équipe du pacte présidentiel » réunissant les personnalités du parti a été formée fin février. La portée de cette initiative fut simplement symbolique puisque cette équipe ne s'est jamais réunie.

¹⁶¹⁸ Ségolène ROYAL, émission « A vous de juger », France 2, 15 mars 2007.

¹⁶¹⁹ *L'Hebdo des socialistes*, n° 435, 10 février 2007, p. 6.

¹⁶²⁰ Rémi LEFEBVRE, « La démocratie participative selon Ségolène Royal », *Projet*, n° 296.

¹⁶²¹ www.desirdavenir.org

¹⁶²² *L'Hebdo des socialistes*, n° 446, 12 mai 2007.

¹⁶²³ Un recueil de plusieurs centaines de pages, intitulé *Les Cahiers d'espérance*, a ainsi été élaboré.

éventuellement reprendre et intégrer dans son programme. Ce sont donc en partie les personnes, pour la plupart des non-adhérents, ayant participé à ces rencontres (au nombre de 600 000 d'après l'entourage de la candidate) ou apporté leurs idées à Désir d'avenir qui ont (au moins en théorie) contribué à l'élaboration du Pacte présidentiel présenté par la candidate socialiste. Avec cette méthode, les militants sont d'une certaine manière dépossédés de leur prérogatives en la matière : le projet socialiste qu'ils avaient approuvé est contourné. La fonction programmatique du parti s'en trouve fortement dépréciée.

Cette dévaluation peut également résulter, lorsque la gauche est aux responsabilités, des relations et de la répartition des rôles entre le parti et le gouvernement. Lionel Jospin a en effet, pendant toute la législature, largement orienté et contrôlé les décisions du parti. Il a ainsi, à l'instar de François Mitterrand mais avec des méthodes différentes, contribué d'une certaine manière à l'instrumentalisation du parti¹⁶²⁴. Ce dernier n'est pas, il est vrai, totalement écarté de l'élaboration des politiques gouvernementales. En s'installant à Matignon, le nouveau Premier ministre avait promis un travail collectif et une collaboration étroite entre le parti et le gouvernement. Conformément à son engagement, les principaux dirigeants du parti, et en premier lieu le Premier secrétaire, seront informés et consultés sur les principales orientations gouvernementales. Mais le rôle premier du parti a été celui de soutien du gouvernement. Lionel Jospin n'en attendait d'ailleurs pas moins de son organisation. Clarifiant après son installation à Matignon les règles du jeu entre le PS et le gouvernement, il indique aux socialistes : « Nous attendons de vous, au gouvernement, un soutien lucide, mais réel, sans complaisance, mais aussi sans arrière-pensées »¹⁶²⁵. Et à l'endroit des courants minoritaires, il dit préférer des « responsables politiques associés » à son action aux « spectateurs grognons » qui pourraient apparaître au sein du PS et qu'il refuse. De fait, François Hollande, avec l'aide du président du groupe parlementaire socialiste à l'Assemblée nationale Jean-Marc Ayrault, consacra jusqu'en 2002 une grande partie de son action à s'assurer du soutien du parti à la politique menée par le gouvernement. Dans ces circonstances, l'autonomie de l'organisation est quelque peu réduite et la fonction de proposition et d'élaboration programmatique du Parti socialiste en a sans aucun doute pâti.

¹⁶²⁴ Alain BERGOUNIOUX, Gérard GRUNBERG, *Les socialistes français et le pouvoir*, op. cit., p. 417.

¹⁶²⁵ Intervention de Lionel Jospin lors du Conseil national du PS, le 5 juillet 1997. *L'Hebdo des socialistes*, n° 23, 11 juillet 1997, pp. 2-3.

Celle du Parti travailliste a incontestablement souffert de l'emprise du Premier ministre et son entourage sur le processus décisionnel évoquée précédemment. A la fois comme chef de l'exécutif et comme chef de la majorité, le style de gouvernement adopté par Tony Blair se caractérise en effet par une concentration et une personnalisation de la prise de décision. En rupture avec la culture de « gouvernement par le Cabinet » (cabinet government) britannique, le Premier ministre élu en 1997 va procéder à une concentration des pouvoirs à Downing Street. Le Cabinet (c'est-à-dire le Conseil des ministres) s'est trouvé marginalisé : son rôle a été fortement réduit¹⁶²⁶ et le principe de collégialité qui le sous-tendait est remis en cause¹⁶²⁷. Il est de moins en moins une instance de délibération et s'apparente désormais davantage à un simple « relais du pouvoir de son chef »¹⁶²⁸. Ces éléments ont alimenté la thèse d'une « présidentialisation »¹⁶²⁹ de la fonction de Premier ministre, les autres membres de l'exécutif (à une exception près)¹⁶³⁰ étant relégués au rang d'exécutants. Surtout, en ce qui concerne le parti, Tony Blair n'a montré que très peu de considération pour le travail programmatique de celui-ci et a ignoré, à de multiples reprises, ses propositions et son avis. L'autoritarisme dont aurait fait preuve le chef de la majorité envers le groupe parlementaire a été largement dénoncé, y compris par des personnalités n'appartenant pas à la gauche du parti. Le Premier ministre avait pourtant subtilement fait passer le message dès son installation à Downing Street, demandant aux parlementaires travaillistes de se montrer disciplinés : « Regardez le Parti conservateur. Réfléchissez. Puis faites le serment de ne jamais les imiter. Jour après jour, lorsqu'ils étaient au gouvernement, ils avaient des parlementaires se comportant avec l'indiscipline et l'irréflexion qui faisaient penser à ce que nous étions au début des années 1980. Où sont-ils maintenant, tous ces rebelles ? [...] Pas au Parlement [...] Bien sûr, dites ce que vous pensez. Mais réalisez pourquoi vous êtes ici : vous êtes ici à cause du Parti travailliste sous

¹⁶²⁶ Le Cabinet se réunit une fois par semaine pour seulement 30 minutes environ. Ces réunions servent surtout à entériner des décisions prises dans un autre cadre. Sur ce point, voir Peter RIDDELL, « Blair as Prime Minister », in Anthony SELDON, *The Blair Effect*, op. cit.

¹⁶²⁷ Tony Blair privilégie en effet les comités restreints et les face-à-face dans son bureau avec les différents ministres ou les membres de la Policy Unit. D'où l'expression de « government by sofa » utilisée par les commentateurs pour qualifier ce mode de gouvernement, en référence aux tête-à-tête sur les canapés du bureau du Premier ministre.

¹⁶²⁸ François-Charles MOUGEL, *Royaume-Uni, les années Blair*, op. cit., p. 25.

¹⁶²⁹ Mickael FOLEY, « Presidential Attribution as an Agency of Prime Ministerial Critique in a Parliamentary Democracy. The Case of Tony Blair », *British Journal of Politics and International Relations*, 6 (3), 2004, pp. 292-311.

¹⁶³⁰ Il s'agit bien entendu de Gordon Brown, qui bénéficie d'une autonomie importante et détient des pouvoirs sans comparaison avec ceux de ses collègues. Sur ce dernier point : Richard PARRY, « Dualisme au sommet : le Premier ministre et le Chancelier de l'Echiquier », *Pouvoirs*, n° 93, pp. 21-37.

les couleurs duquel vous vous êtes battus »¹⁶³¹, dit-il aux députés de son groupe. Pour lui, ces derniers ont donc été élus en premier lieu pour soutenir le gouvernement, et non pour participer à la construction de l'orientation politique partisane. « Vous n'êtes pas là pour nous dire ce qu'il faut faire »¹⁶³², aurait-il même indiqué. La discipline des députés travaillistes, obtenue par le Premier ministre quelquefois à l'aide de méthodes contestables¹⁶³³, a porté atteinte au principe d'élaboration collective du projet politique et donc à la réflexion partisane. D'autant plus que les rebellions parlementaires¹⁶³⁴, dont la fréquence s'est accélérée au fil des trois mandats travaillistes¹⁶³⁵, n'ont pas amené à une modification et à une réorganisation des politiques gouvernementales. Certain d'avoir choisi les bonnes options, Tony Blair n'a pas tenu compte de ces opinions contraires reflétant celle d'une fraction non négligeable du parti, et a poursuivi dans la même voie. Il a également ignoré les revers (certes peu nombreux) qu'il a essuyés au congrès. En passant ainsi par-dessus le parti, le leader travailliste a fatalement affaibli ce dernier en tant que producteur de programmes et de projets politiques.

Le SPD a, dans une certaine mesure, été touché par le même phénomène. Le style de direction employé par Gerhard Schröder à partir de 1998 puis par Franz Müntefering a été volontiers qualifié d' « autoritaire », étant donné leur propension à s'abstenir de consulter la base (ou même seulement les autres membres de la direction). La manière dont ont été élaborées et adoptées les réformes phares de la seconde législature rouge-verte, regroupées dans l'Agenda 2010, est de ce point de vue extrêmement révélatrice. Lorsque le chancelier fait sa déclaration de politique générale au Bundestag, les députés sociaux-

¹⁶³¹ Tony BLAIR, Discours devant le groupe parlementaire travailliste, Church House, Londres, 7 mai 1997.

¹⁶³² Alexis ROWELL, « Tony et Lionel, les faux frères », *L'européen*, 18-24 mars 1998.

¹⁶³³ Les critiques, relayés par les médias, ont fait état de certains moyens utilisés par l'entourage de Tony Blair pour obtenir le soutien des députés travaillistes. Ceux-ci ont même été au centre de certaines œuvres télévisuelles. Dans le téléfilm *The Project*, réalisé par Peter Kosminsky et Leigh Jackson, et diffusé par la BBC en novembre 2002 (et en septembre 2003 par Arte, sous le titre *Les années Tony Blair*), un conseiller spécial à Downing Street est ainsi chargé de trouver des informations compromettantes sur les députés travaillistes rebelles pour s'assurer de leur loyauté. Les auteurs relatent également les intimidations et les pressions exercées à l'encontre des parlementaires récalcitrants pour obtenir un vote positif sur certains dossiers sensibles.

¹⁶³⁴ On notera que « la plus importante révolte parlementaire » que Tony Blair ait eu à affronter est celle de mars 2003 relative à la guerre en Irak, environ un tiers des députés travaillistes (139 sur 413) ayant alors voté contre l'envoi des troupes britanniques : Agnès ALEXANDRE-COLLIER, « La politique extérieure : constance et prépondérance de la « relation spéciale » », *Questions internationales*, n° 20, juillet-août 2006, p. 57.

¹⁶³⁵ Philip COWLEY, Mark STUART, « A Rebellious Decade : Backbench Rebellions under Tony Blair, 1997-2007 », in Matt BEECH, Simon LEE, *Ten Years of New Labour*, op. cit., pp. 103-119.

démocrates n'ont été ni informés, ni consultés sur le contenu du discours¹⁶³⁶. Celui-ci constitue pourtant un véritable tournant par rapport au programme électoral et au discours de campagne tenu par le parti six mois auparavant. Ce dernier ne sera pas plus entendu lorsqu'il s'est agi d'établir les mesures concrètes. L'opposition d'une partie des parlementaires de son groupe et l'hostilité massive de la base envers les réformes n'ont pas fait fléchir le chancelier, celui-ci faisant preuve d'une fermeté impressionnante. Le parti, en tout cas une proportion de ses membres, ne se reconnaît donc pas dans les politiques mises en œuvre par le gouvernement. Il a été obligé de composer avec les décisions unilatérales de la chancellerie et l'application d'un projet gouvernemental dont il désapprouve l'orientation. L'élaboration d'un programme partisan présentant le projet de société porté par l'ensemble des sociaux-démocrates en a été inévitablement contrariée.

Par ailleurs, l'activité idéologique et programmatique des sociaux-démocrates a également subi les conséquences de la professionnalisation des organisations politiques. Celle-ci s'est en effet traduite par l'intervention de nouveaux acteurs concurrençant et remplaçant même dans certains cas les instances partisans et les militants. Si cette professionnalisation n'est bien entendu pas nouvelle, elle s'est largement accentuée au cours de ces dernières décennies, modifiant sensiblement le rôle des formations politiques. Les ressources propres du parti et les organes de réflexion internes ne sont plus les seuls à intervenir dans l'élaboration de l'offre programmatique. Celle-ci émane de plus en plus de personnes et d'organismes se situant en marge du parti, auprès des experts, des think tanks, voire des professionnels de la communication. Ce phénomène, qui touche l'ensemble des formations, est particulièrement développé en Grande-Bretagne. Les think tanks ont largement contribué à la formation du projet des néo-modernisateurs travaillistes¹⁶³⁷. Sollicités par la nouvelle équipe au pouvoir, ils ont été, tout comme les experts et les conseillers politiques, des pourvoyeurs d'idées pour le gouvernement : leurs rapports et propositions ont souvent inspiré les politiques mises en œuvre après 1997. Des organisations telles que Demos ou l'Institute for Public Policy Research (IPPR) ont par exemple beaucoup contribué à la réflexion politique et au débat sur les orientations à donner au travaillisme. Le changement de profil des personnes travaillant pour le Parti travailliste contribue également à l'évolution. Les professionnels, pour la plupart issus du secteur privé, et les permanents dotés d'une expertise dans un domaine particulier ont

¹⁶³⁶ Adolp KIMMEL, « Le chancelier Schröder, l'agenda 2010 et la crise du SPD », op. cit., p. 155.

¹⁶³⁷ Voir supra.

succédé aux personnels recrutés en raison de leur dévouement et de leur expérience militante¹⁶³⁸. Les think tanks et les experts se sont substitués en partie au parti et aux élus pour établir de nouveaux projets, la recherche d'idées étant en quelque sorte sous-traitée. Le Parti socialiste est lui aussi entouré de cercles de réflexion, de plus en plus nombreux. Il s'agit de « réarmer » intellectuellement le parti et de réinvestir le terrain des idées. Sous la direction de Martine Aubry, le parti s'est pour cela doté d'une structure officielle, nommée le « laboratoire des idées », qui mobilise de nombreux experts dans la dizaine de groupes de travail qui le composent. Surtout, en marge de la structure partisane, se sont multipliés ces dernières années les think tanks, la plupart sous l'égide d'un dirigeant socialiste. Le plus important, Terra Nova, est adossé à un réseau de près de 500 intellectuels et experts (hauts fonctionnaires, universitaires, associatifs, experts du privé) et fournit quasi-quotidiennement des notes sur l'ensemble des questions économiques et sociales. C'est ainsi avant tout dans ces structures que s'effectue le travail de réflexion politique qui doit aboutir au renouvellement de la pensée socialiste et à la construction du projet socialiste de demain. Les partis socialistes n'ont donc pas renoncé à élaborer et à proposer un projet politique spécifique, mais la manière dont ils le construisent (si on envisage notamment les personnes qui participent à la conception du projet ou les ressources utilisées) a sensiblement changé.

L'étude de ces organisations partisans a donc permis de mettre en évidence les transformations dont elles ont été l'objet ces dernières décennies. Celles-ci donnent aux partis en question une nouvelle image, éloignée de la représentation traditionnelle (et quelquefois un peu caricaturale) des partis sociaux-démocrates européens. L'évolution de la sociologie des formations social-démocrates, mais aussi la chute du nombre d'adhérents, l'éloignement par rapport aux milieux populaires, ou encore le relâchement des liens avec les syndicats ont contribué à leur façonner une nouvelle physionomie. Leur difficulté à se positionner et à gérer, dans leur système partisan national respectif, leurs relations avec les autres formations politiques sont aussi apparues ; des ambiguïtés demeurent quant à leur

¹⁶³⁸ Paul WEBB, Justin FISHER, *Professionalizing the Millbank Tendency : The Political Sociology of New Labour's Employees*, Sussex European Institute, Working Paper, n° 47.

attitude vis-à-vis de partis se situant sur leur gauche (dans le cas allemand) ou au centre (en Grande-Bretagne et surtout en France). Par ailleurs, les partis étudiés ont connu les mêmes changements dans leur vie interne. Des réformes, menées de façon parallèle, ont démocratisé le mode de fonctionnement des organisations partisans, accordé une place centrale à l'adhérent et favorisé « l'ouverture » vers l'extérieur de ces dernières. On peut à ce propos noter la similitude des méthodes employées, même si les dirigeants n'ont pas tout à fait les mêmes motivations. Si ces réformes ont permis aux organisations social-démocrates de se maintenir au centre du jeu politique, voire de survivre, la contrepartie a été la perte d'une partie de leur identité et de leur spécificité. Le pari est de surcroît quelque peu risqué, ces diverses transformations ne garantissant pas forcément les succès électoraux.

CONCLUSION

Le cheminement que nous venons d'effectuer visait à appréhender la situation de la social-démocratie européenne et son évolution au cours de ces deux dernières décennies. Il a permis, espérons-nous, de saisir la nature et l'ampleur des changements survenus, et d'en percevoir les multiples aspects. Au terme de cette étude, le renouvellement ou le dépassement de l'idéologie social-démocrate est indéniable. Les partis socialistes et sociaux-démocrates « n'ont en effet pas échappé à la contagion néolibérale des esprits »¹⁶³⁹ favorisée par la fin des trente glorieuses et la chute du Mur de Berlin. Le nouveau logiciel programmatique de cette gauche post-social-démocrate est de fait marqué par un accueil beaucoup plus favorable aux thèses libérales. Sans aller jusqu'à parler d'une social-démocratie qui serait désormais « domestiquée par le capitalisme financier »¹⁶⁴⁰, on peut constater la remise en cause ou l'abandon de certains dogmes anciens et la place plus importante accordée au libéralisme dans les programmes et les politiques des partis socialistes et sociaux-démocrates. Si ces derniers continuent de dénoncer, quelquefois de façon virulente, et de s'opposer à toute logique ultra-libérale, le social-libéralisme dont ils ont été porteurs, consciemment ou non, marque le passage « de la régulation du système à la régulation dans le système »¹⁶⁴¹. Tous ont essayé d'intégrer le nouveau contexte économique et social tout en préservant les principes et les idéaux sociaux sur lesquels ils se sont forgés. De ce point de vue, les formations étudiées, représentatives de la « grande famille » socialiste, ont convergé vers une même orientation d'ensemble. Il ne faut pas pour autant en conclure que la social-démocratie soit devenue une entité totalement homogène. L'ampleur des oppositions et des divergences est certes atténuée par la mondialisation et le cadre européen dont les effets d'homogénéisation sont largement perceptibles au niveau des politiques publiques mises en œuvre dans les différents pays, celles-ci offrant de nombreux points de similitude. Mais les particularismes demeurent et les spécificités de chaque parti, liées à la diversité des réalités nationales et à l'héritage de cultures politiques différentes, sont encore bien présentes. Les tensions qui ont pu survenir entre les formations quant à l'orientation à donner à la social-démocratie du XXI^{ème} siècle les ont une nouvelle fois révélées. Le débat de la fin des années 1990 entre les tenants de la « troisième voie », du « nouveau centre » et du « socialisme moderne » ne doit ainsi pas être caricaturé. Il ne se réduisait pas, comme il l'a parfois été suggéré, à une opposition

¹⁶³⁹ Guillaume BACHELAY, Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, *La gauche après la crise*, Paris, Jean-Claude Gawsewitch, 2010, p. 36.

¹⁶⁴⁰ Philippe MARLIERE, *La social-démocratie domestiquée. La voie blairiste*, Bruxelles, Aden, 2008, p. 149.

¹⁶⁴¹ Pierre-André IMBERT, « Une pensée borgne », *Projet*, n° 278, janvier 2004, p. 32.

entre des archaïques et des modernes, des révisionnistes et des authentiques, mais mettait en vis-à-vis des conceptions, non pas opposées, mais différentes, du socialisme à l'orée du siècle nouveau. Ces différences relèvent pour l'essentiel de l'ampleur des « concessions » faites au libéralisme et du « dosage » effectué entre le maintien des politiques antérieures et l'adoption de mesures nouvelles en décalage avec les positions social-démocrates traditionnelles. Pour formuler les choses autrement, c'est la « position du curseur »¹⁶⁴² entre les intérêts du travail et ceux du capital, entre égalité et liberté, entre justice sociale et efficacité économique et entre intervention publique et lois du marché qui varie et marque la distinction entre les composantes de la gauche européenne.

Le mouvement général qui a touché l'idéologie social-démocrate s'accompagne, comme nous avons pu le constater, d'une évolution de la composition sociologique, électorale et militante, de ces organisations partisans, la tendance générale étant celle d'une élévation du niveau social de leurs soutiens. Ceux-ci sont d'ailleurs fortement amoindris en raison de l'atténuation du lien avec les syndicats, autrefois alliés indéfectibles. C'est aussi la place des formations socialistes et social-démocrates au sein des systèmes partisans nationaux qui est remise en question, comme le montrent les stratégies d'alliances mises en place pendant cette période. Si, lorsqu'elles sont possibles, les alliances à gauche sont privilégiées, elles ne relèvent pas de l'évidence et ne vont pas forcément de soi (les difficultés du SPD et les débats internes concernant la position à adopter vis-à-vis de Die Linke en sont l'illustration). Par ailleurs, des alliances avec les partis du centre (tels les libéraux-démocrates en Grande-Bretagne, ou le Modem en France) ne sont désormais plus exclues ; ce qui, pour certains, confirme le déplacement des partis sociaux-démocrates vers le centre de l'échiquier politique. Le changement de dénomination opéré par le PSE pour son groupe au Parlement européen, rebaptisé « Alliance progressiste des socialistes et des démocrates » à la suite des dernières élections européennes de juin 2009, n'a fait que les conforter dans leur conviction. L'observation des différentes situations nationales montre néanmoins qu'il ne faut peut-être pas être trop catégorique sur ce sujet, la question des alliances faisant encore l'objet de débats internes et n'étant pas définitivement réglée ; l'attitude des uns et des autres peut en outre varier au gré des circonstances électorales. Quant à la vie interne des organisations partisans étudiées et leur mode de fonctionnement, les dernières évolutions témoignent de la montée

¹⁶⁴² Laurent BAUMEL, « Sommes-nous des « sociaux-libéraux » ? », in *Socialisme et Libéralisme*, tome 1, Notes de la Fondation Jean Jaurès, n° 37, mars 2004, pp. 45-46.

d'un certain individualisme dans des partis où primaient traditionnellement les valeurs collectives : la revalorisation de la figure de l'adhérent et le développement des pratiques militantes de plus en plus « personnalisées » vont en ce sens. Ceci contribue au phénomène, mis en avant dans de nombreuses études, de dilution du lien partisan, mais aussi à la disparition d'une partie de l'identité social-démocrate, les partis perdant progressivement leur spécificité pour devenir des organisations « comme les autres ». Les différentes transformations réalisées par les partis socialistes et sociaux-démocrates durant ces dernières décennies visaient, comme nous avons pu le faire remarquer dans cette étude, à répondre aux enjeux du monde de la fin du XXème siècle. Ils sont aujourd'hui confrontés à de nouveaux défis qui soulèvent à nos yeux un certain nombre d'interrogations et de réflexions.

Comment s'universaliser ?

Les problèmes que connaissent les sociétés contemporaines ayant une portée mondiale, les solutions doivent elles aussi être mondiales : cette observation, difficilement contestable, est partagée par l'ensemble des dirigeants politiques. Ils semblent cependant avoir des difficultés à mettre leur idée en application. Les partis socialistes connaissent ainsi les mêmes problèmes que par le passé et doivent déterminer le moyen pour s'universaliser. Alors que les valeurs universalistes font partie de son « patrimoine » idéologique, la social-démocratie a de la peine à se développer et à s'étendre géographiquement. L'internationalisme des socialistes s'est en effet historiquement construit « pour encourager le développement du socialisme dans le cadre national des affiliés »¹⁶⁴³. L'enjeu serait donc d'exporter les solutions qu'il préconise, notamment dans les pays émergents. Or, le fait que les nouvelles forces de gauche qui sont apparues dans le monde à la fin du siècle dernier (par exemple en Amérique du Sud, à la suite de la vague de révolution démocratique) ne se réclament pas particulièrement de la social-démocratie est à ce sujet révélateur. Le moyen de résoudre ce problème doit sans doute être cherché dans le berceau de la social-démocratie, à savoir l'Europe. Malgré une importante « internationalisation » de l'Internationale socialiste depuis les années 1950, celle-ci « ne

¹⁶⁴³ Guillaume DEVIN, « L'internationalisme des socialistes », in Marc LAZAR (ed.), *La gauche en Europe depuis 1945...*, op. cit., p. 414.

s'est pas fondamentalement « déseuropéanisée »¹⁶⁴⁴, et le poids politique des partis européens reste dominant dans les actions et les orientations idéologiques de l'organisation. Etant donné cet « ancrage européen »¹⁶⁴⁵ du socialisme international, les initiatives prises sur le vieux continent pourront avoir des répercussions à un niveau plus global. Un renforcement du « pôle » européen favoriserait certainement le développement des idées dont il est porteur sur la scène mondiale. Dès lors, si elle souhaite à l'avenir agir comme une force internationale, la social-démocratie doit peut-être commencer par mettre en place une puissante structuration au niveau européen. Et force est de constater que des efforts importants sont encore à accomplir pour y parvenir. Certains déplorent ainsi que dans « l'Europe rose » de la fin des années 1990, les gouvernements socialistes et sociaux-démocrates ne soient pas parvenus à s'entendre sur un agenda commun à l'échelle continentale et aient préféré rechercher des solutions nationales. Par ailleurs, comme le note une socialiste française élue au Parlement européen, « le risque d'un éventuel désavantage compétitif ou d'un ajustement supplémentaire rend les sociaux-démocrates souvent d'abord soucieux de préserver leur avantage compétitif national plutôt que d'accepter l'audace d'une pensée et d'une action communes qui ferait leur force »¹⁶⁴⁶. D'où l'absence d'une véritable stratégie politique intégrée.

Le Parti socialiste européen (PSE) a ici un rôle important à jouer¹⁶⁴⁷. Si celui-ci a indéniablement contribué à l'obtention d'une certaine convergence des opinions sur les questions politiques majeures et assure la coordination de l'action des socialistes au niveau de l'Union européenne, la plupart des observateurs soulignent les faiblesses dont il souffre toujours. Celui-ci n'est pas encore une grande force politique et reste pour l'essentiel un « parti de partis ». Il semble fonctionner sur la base du consensus minimal et n'influence pas de manière fondamentale la stratégie et la politique des différents partis socialistes nationaux. Comme les autres partis transnationaux, le PSE n'est certes pas une « boîte

¹⁶⁴⁴ Guillaume DEVIN, « L'Internationale socialiste en Europe centre-orientale : définition et rôle des « amis politiques » », in Pascal DELWIT, Jean-Michel DE WAELE, *La gauche face aux mutations en Europe*, op. cit., p. 197.

¹⁶⁴⁵ Guillaume DEVIN, *L'Internationale socialiste. Histoire et sociologie du socialisme international (1945-1990)*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1993, p. 289.

¹⁶⁴⁶ Pervenche BERÈS, « Le PSE ambitionne de construire une majorité de centre-gauche forte », *la Revue socialiste*, n° 31, juillet 2008, p. 21.

¹⁶⁴⁷ Pour une histoire de l'organisation des socialistes au niveau européen, voir Simon HIX, Urs LESSE, *Shaping a vision. A History of the Party of European Socialists, 1957-2002*, Brussels, Party of European Socialists, 2002.

vide » ou un « simple appareil »¹⁶⁴⁸. Il s'est largement renforcé depuis sa création en 1992, malgré la chute des résultats électoraux¹⁶⁴⁹. Il s'est doté d'une structure conséquente et d'une organisation qui lui permettent d'agir. Il a, au fil des élargissements successifs de l'Union, acquis une certaine ampleur et représente désormais l'ensemble du socialisme en Europe. Les réunions des leaders socialistes nationaux, qui ont lieu de plus en plus fréquemment, ont contribué à la « création d'un ethos de coopération au plus haut niveau » et à une certaine « européanisation » du clivage gauche-droite¹⁶⁵⁰. Les propos du nouveau président danois du parti, Poul Nyrup Rasmussen, élu en avril 2004 (à la suite d'un duel très serré face à l'italien Giuliano Amato)¹⁶⁵¹ affirmant sa volonté de « faire du PSE un vrai parti européen » montrait cependant que cet objectif fondateur n'était pas encore atteint et que de nombreuses lacunes devaient être comblées. Le PSE, regrette Pierre Moscovici en 2004, « n'est en réalité qu'une « superstructure » rassemblant à intervalles périodiques des dirigeants issus des partis nationaux [...] Il n'a aucun pouvoir de décision : il commande des rapports, souvent intéressants, organise des manifestations, aide à l'élaboration des campagnes européennes, coopère avec son groupe parlementaire, prend des positions. Mais celles-ci, supposant le consensus, sont le plus souvent timides, voire timorées, et traduisent des compromis a minima »¹⁶⁵². La production programmatique, par exemple, avec en premier lieu le manifeste électoral, est souvent critiquée pour sa formulation trop générale qui empêche l'expression d'un message clair et son caractère uniquement déclaratoire. La promotion d'une Europe au caractère social plus développé, pourtant régulièrement réaffirmée, ne fait l'objet que de peu de propositions concrètes ; l'expression « Europe sociale » maintes fois utilisée constituant dès lors un « slogan de tréteaux »¹⁶⁵³. A ce sujet, les dissensions entre les différents partis, telles qu'elles se sont notamment exprimées à diverses reprises au sein du groupe parlementaire du PSE (par exemple sur l'ouverture

¹⁶⁴⁸ Guillaume COURTY, Guillaume DEVIN, *La construction européenne*, Paris, La Découverte, 2005, p. 89.

¹⁶⁴⁹ Julia SPEHT, « Party Networks at the EU Level and the Emerging Added Value for « Members » », in Céline BELOT, Bruno CAUTRÈS (eds.), *Vers une européanisation des partis politiques ?*, Politique européenne, n° 16, printemps 2005, p. 188.

¹⁶⁵⁰ Gerassimos MOSCHONAS, « Quel Parti pour quelle Europe ? Parti Socialiste Européen (PSE) », *Nouvelles Fondations*, n° 1, 2006/1, pp. 85-89.

¹⁶⁵¹ Ce dernier était soutenu par les plus « grands » partis socialistes et sociaux-démocrates (la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie). Poul Rasmussen avait quant à lui la faveur des socialistes français et celle des « petits » pays. Il était partisan d'une « politisation » du PSE, pour rompre la logique de consensus et le statu quo, alors que son concurrent était plutôt favorable à une stratégie d'alliance au centre-gauche avec les chrétiens démocrates.

¹⁶⁵² Pierre MOSCOVICI, « Pour un vrai Parti socialiste européen », *la Revue socialiste*, n° 17, op. cit., p. 98.

¹⁶⁵³ Dominique BELLEC, « Europe sociale », in Yves DELOYE (ed.), *Dictionnaire des élections européennes*, Paris, Economica, 2005, pp. 275-279.

totale de certains marchés à la concurrence¹⁶⁵⁴, sur « la directive services »¹⁶⁵⁵, ou sur des questions relatives au fonctionnement institutionnel de l'Union européenne¹⁶⁵⁶) n'ont sans doute pas facilité l'élaboration d'un projet commun précis et concret. Par ailleurs, le PSE n'est pas encore perçu et reconnu, dans les opinions publiques européennes, comme un réel acteur politique, ou en tout cas pas comme un acteur influent.

Diverses initiatives ont été prises ces dernières années afin de renforcer le PSE et, par là même, le caractère transnational de la social-démocratie. L'adoption d'un programme social du PSE en décembre 2006 à Porto¹⁶⁵⁷ puis celle du Manifeste, en décembre 2008 à Madrid¹⁶⁵⁸ pour les élections européennes, ont été présentées comme les premières étapes vers la constitution d'un véritable projet social-démocrate à l'échelle européenne. Des formes de militantisme sont d'autre part promues, le PSE essayant d'établir un lien direct avec les militants de ses partis membres¹⁶⁵⁹. Les adhérents des partis nationaux ont ainsi, depuis mai 2006, la possibilité de devenir membre du parti européen. Donner au PSE un ancrage militant peut en effet être un moyen de renforcer la position de ce parti non seulement en tant qu'acteur du jeu politique européen, mais aussi dans sa relation avec les partis qui le composent. La communication directe avec une base militante peut apporter une nouvelle forme de légitimité au parti européen. Cette légitimité renforce la capacité de mobilisation de ce dernier tout en lui permettant d'être plus connu et écouté au sein des formations politiques nationales, où sa notoriété demeure encore faible. Les militants du PSE, dénommés « PES activists », n'ont pas de pouvoir décisionnel dans le fonctionnement du parti et ne peuvent pas déterminer sa ligne politique. Ils ont néanmoins à leur disposition un certain nombre d'instruments leur fournissant des

¹⁶⁵⁴ En juin 2003, les socialistes français et belges ont ainsi voté contre l'ouverture des marchés de l'énergie et du gaz.

¹⁶⁵⁵ La « directive service », connue encore sous le nom de « directive Bolkestein », a été source de désaccords visibles au sein du groupe PSE au Parlement européen. Lors du vote en première lecture le 16 février 2006, la délégation française a voté contre la directive (à l'exception de Michel Rocard qui a voté pour et Gilles Savary qui s'est abstenu) alors que la majorité du groupe avait décidé de voter pour.

¹⁶⁵⁶ Après l'élection du Parlement européen de 2004, la délégation socialiste française a par exemple désapprouvé l'accord technique prévoyant que la présidence du Parlement serait confiée aux socialistes pendant la première moitié de la législature et aux conservateurs et chrétiens-démocrates pendant la seconde moitié. De même, le groupe PSE n'a pas eu une position unanime lors de l'élection à la tête de la Commission : 25 à 30% des députés du PSE ont voté pour l'investiture du président Barroso.

¹⁶⁵⁷ PARTI SOCIALISTE EUROPEEN, « Pour une nouvelle Europe sociale. Dix principes pour un avenir commun », résolution adoptée au congrès de Porto, 7-8 décembre 2006.

¹⁶⁵⁸ PARTI SOCIALISTE EUROPEEN, « Les citoyens d'abord. Un nouveau sens pour l'Europe », manifeste électoral, décembre 2008.

¹⁶⁵⁹ Joël LE DEROFF, « Les militants du Parti socialiste européen (PSE) 2006-2009. Une expérience militante à l'échelle de l'Union », *Recherche socialiste*, n° 46-47, op. cit., pp. 95-108.

informations (sur les activités législatives des institutions européennes, les positions du PSE et sur l'activité politique des pays membres) et leur permettant d'échanger entre militants. Ils peuvent également mener des actions communes (comme les campagnes électorales) ou participer aux évènements centraux de la vie du parti (comme les congrès ou les conseils). Dans le cadre de la préparation des élections de 2009, ils ont été invités à participer à l'élaboration de la plate-forme programmatique en soumettant des contributions et en apportant leurs idées sur différents sujets¹⁶⁶⁰. Ces différentes actions, d'ordre programmatique et organisationnel, visent à faire du PSE, et donc de la social-démocratie qu'il incarne, une grande force européenne. Elles restent, diront certains, d'une ampleur limitée. Si, à l'instar de certains analystes et commentateurs, on considère que « la social-démocratie sera européenne ou ne sera plus »¹⁶⁶¹, alors les partis qui s'en réclament sur le continent doivent impérativement développer leur travail en commun, et notamment formuler un projet politique européen, pour s'assurer un avenir. Cette dimension s'avère d'autant plus primordiale dans le contexte de crise que connaissent nos sociétés depuis ces dernières années.

La social-démocratie face à la crise actuelle

La crise économique et financière qui a touché les Etats-Unis en 2008 avant de se propager à l'ensemble de la planète constitue pour la social-démocratie à la fois un nouveau contexte d'action et un nouveau défi à relever. Elle a fait en particulier resurgir la question du rôle de l'Etat et du pouvoir politique. Elle a montré qu'il était impossible de garantir que les marchés, livrés à eux-mêmes, soient au service de l'intérêt général. L'effondrement du système libéral financier a révélé au grand jour les failles de l'idéologie et des pratiques issues de la période Thatcher/Reagan et intégrées pour certaines (certes avec des modifications substantielles) par les partis sociaux-démocrates. De façon générale, la crise a montré les limites du libéralisme et donc du social-libéralisme. La réaction du Premier ministre britannique face à cette situation mérite ici d'être soulignée, celle-ci marquant un changement important. Alors qu'il a incarné, en tant que Chancelier

¹⁶⁶⁰ Cette opération de consultation lancée en septembre 2007 s'est déroulée jusqu'au 1^{er} juillet 2008. Un espace Internet intitulé « Yourspace » a été créé pour l'occasion afin de recevoir les contributions des militants sur les quatre thèmes retenus : « sauvons la planète », « la nouvelle Europe sociale », « démocratie et diversité en Europe », « l'Europe dans le monde ».

¹⁶⁶¹ Alain BERGOUNIOUX, Gérard GRUNBERG, « La social-démocratie sera européenne ou ne sera plus », *Le Monde*, 25 octobre 2008.

de l'Echiquier, une gauche réceptive aux thèses économiques libérales, non interventionniste et soucieuse de ne pas trop entraver la liberté des marchés, Gordon Brown a répondu à la nouvelle donne économique et financière en nationalisant une partie du système bancaire et en invoquant la nécessité d'un nouveau « Bretton Woods » devant les responsables de la City. Il s'est également fait le défenseur, au sein des instances internationales, d'une politique budgétaire keynésienne de relance massive de l'économie mondiale et a plaidé pour la mise en œuvre d'un plan de relance, européen ou international, incluant un soutien et une solidarité appuyés aux économies les plus en difficulté. En cela, la crise, selon Patrick Diamond et Roger Liddle, « constitue indiscutablement un tournant idéologique »¹⁶⁶².

Au-delà, l'exemple britannique semble être le symbole d'un mouvement plus général touchant l'ensemble de la social-démocratie européenne. Celle-ci est engagée dans un processus de repositionnement et de multiples éléments pourraient laisser penser que la « parenthèse sociale-libérale » est en train de se refermer. La crise actuelle aurait ainsi agi, sinon comme un détonateur, au moins comme un accélérateur du retour de la social-démocratie à ses fondamentaux. Elle a notamment montré aux partis en question les limites d'une approche en termes uniquement de marché, d'autorégulation et le besoin d'intervention de la puissance publique. Il s'agit donc, non pas d'abolir ni de rompre avec le capitalisme, mais de le réformer et d'encadrer le marché. « La crise marque la fin de l'ère néolibérale des marchés sans régulation crédible »¹⁶⁶³, affirme clairement le Manifeste du Parti socialiste européen pour les élections de juin 2009. Elle « a révélé les failles profondes des systèmes de marché, qu'il faut encadrer pour éviter l'arrivée d'autres crises »¹⁶⁶⁴. En mettant en place un système de régulation, les sociaux-démocrates européens souhaitent « mettre, à l'avenir, les marchés financiers au service de l'économie réelle, de l'emploi et de la croissance »¹⁶⁶⁵. Ils mettent ainsi la logique régulatrice au cœur de leur projet et renouent ce faisant avec le volontarisme politique constitutif de leur identité : au précepte des conservateurs « adaptez-vous au marché », ils opposent leur volonté de maîtriser et de construire un destin collectif en faisant leur le slogan « décidons

¹⁶⁶² Patrick DIAMOND, Roger LIDDLE, *Beyond New Labour. The Future of Social Democracy in Britain*, Londres, Politico's, 2009.

¹⁶⁶³ « Les citoyens d'abord. Un nouveau sens pour l'Europe », op. cit., p. 3

¹⁶⁶⁴ Ibid, p. 5.

¹⁶⁶⁵ Ibidem.

de notre avenir »¹⁶⁶⁶. Ils réaffirment par ailleurs, face aux objectifs de rentabilité à court terme du marché, le rôle primordial de la puissance publique, pour favoriser la croissance et réaliser des projets innovants et créateurs d'emplois. Un certain nombre de mesures concrètes énoncées dans le Manifeste (tels les investissements pour le développement des transports et des réseaux d'énergie ; les programmes de formation ; les investissements de recherche-développement ou le renforcement de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) au bénéfice des PME)¹⁶⁶⁷ vont dans ce sens. Les socialistes européens ne négligent pas non plus, dans le projet qu'ils ont présenté aux électeurs, les valeurs traditionnelles d'égalité, de solidarité et de justice et déclarent vouloir « faire progresser la justice dans la nouvelle Europe sociale »¹⁶⁶⁸. Ils proposent pour cela de développer des mécanismes de protection et de redistribution sociale, en créant par exemple un « Pacte européen du progrès social » relatif aux politiques de soutien aux faibles revenus, en soutenant des politiques fiscales justes pour garantir le financement des systèmes de protection sociale, en établissant un cadre européen pour les services publics qui garantira un droit d'accès universel et égal à ces derniers ou en créant un Accord européen sur les salaires¹⁶⁶⁹. Par le projet et les différentes options qu'il développe, le Manifeste élaboré pour les dernières élections européennes de juin 2009 illustre le récent mouvement global de la « famille » social-démocrate en Europe. Peut-être peut-on voir dans cette réorientation la fin, annoncée depuis quelques temps par certains commentateurs, d'un cycle politique et idéologique ouvert dans les années 1990 avec les débats autour de la Troisième voie et la mise en place de « projets de réformisme technocratique »¹⁶⁷⁰ se présentant comme une alternative à la fois au projet des conservateurs et à celui de l'« ancienne » gauche socialiste, travailliste ou social-démocrate. Elle correspond également à la fin d'un cycle électoral.

Aux victoires ayant abouti à la formation de l'« Europe rose » à l'approche du nouveau millénaire ont succédé les défaites de la décennie qui s'achève. Après les échecs successifs des socialistes français et des sociaux-démocrates allemands (respectivement écartés du pouvoir en 2002 et 2009), les travaillistes britanniques ont poursuivi la série de

¹⁶⁶⁶ Ibid, p. 2.

¹⁶⁶⁷ Ibid, p. 6-7.

¹⁶⁶⁸ Ibid, p. 7.

¹⁶⁶⁹ Cet accord visait à garantir l'égalité des salaires à travail égal et à prévoir l'établissement d'un salaire minimum dans tous les Etats membres.

¹⁶⁷⁰ Ernst HILLEBRAND, « Entre concepts d'hier et défis d'aujourd'hui : l'incontournable réorientation de la gauche européenne », *Analyses et documents*, Friedrich Ebert Stiftung, octobre 2007.

revers dans les urnes. Son parti ne recueillant que 29% des voix (contre 36,1% aux conservateurs et 23% aux libéraux-démocrates) lors des élections législatives du 6 mai 2010 (et enregistrant ainsi une baisse de plus de 6% par rapport aux élections de 2005)¹⁶⁷¹, le Premier ministre Gordon Brown s'est vu contraint de quitter Downing Street au terme d'un scrutin au scénario particulier¹⁶⁷². Porteur d'un programme qualifié par son leader d'« audacieux mais réaliste », le Labour n'est cette fois pas parvenu à convaincre les électeurs. Le Manifeste du Parti, intitulé « Un futur juste pour tous »¹⁶⁷³, promet ainsi de réduire le déficit de moitié d'ici 2014, tout en préservant les services publics fondamentaux, comme l'éducation ou la santé. Les mesures phares qu'il propose, comme l'augmentation du salaire minimum « au moins proportionnellement [à la hausse des] revenus moyens sur la période menant à 2015 », la modernisation des infrastructures de transports avec une ligne de train à grande vitesse, la réforme des retraites des fonctionnaires, la non-augmentation de l'impôt sur le revenu, la création d'une taxe sur les transactions financières à l'échelon international ou encore la tenue d'un référendum sur la réforme du système électoral et sur la disparition de la Chambre des Lords, n'ont pas persuadé l'électorat britannique d'accorder sa confiance aux travaillistes pour la quatrième fois consécutive. Le parti qui avait inauguré le cycle des victoires du socialisme européen en 1997 se retrouve ainsi aujourd'hui dans l'opposition, comme la majeure partie de ses homologues continentaux. Seuls six partis membres du Parti socialiste européen dirigent actuellement le gouvernement de leur pays¹⁶⁷⁴. Les dernières élections au Parlement européen de juin 2009 ont exprimé, à l'échelon européen, les difficultés de la famille socialiste dans son ensemble. Certains « grands » partis membres de cette dernière ont connu une défaite majeure à cette occasion (16,5% des suffrages pour le PS français, 21% pour le SPD et 15,3% pour le Labour) et le groupe PSE, devenu Alliance progressiste des socialistes et démocrates, a nettement reculé : il a perdu 16 représentants, passant de 200 à

¹⁶⁷¹ Le recul en nombre de sièges est également important puisque le Labour perd près d'une centaine de députés par rapport au Parlement précédent.

¹⁶⁷² Les conservateurs sont certes sortis victorieux du scrutin, mais ils ne disposent que de 306 sièges (les travaillistes de 258 sièges et les libéraux de 57 sièges, les autres formations se partageant les autres 28 sièges). Le Parti conservateur n'a donc pas atteint la majorité absolue de 326 sièges, la Grande-Bretagne se trouvant de ce fait dans la configuration particulière d'un « hung parliament », une chambre basse sans majorité claire. L'incertitude demeurait donc aux lendemains du scrutin, différents scénarios étant envisageables (y compris celui d'un maintien de Gordon Brown avec le soutien des libéraux-démocrates). Le leader conservateur David Cameron s'est finalement installé au 10 Downing Street après avoir formé une alliance avec son homologue libéral-démocrate Nick Clegg, ce que le Premier ministre sortant n'est pas parvenu à faire.

¹⁶⁷³ LABOUR PARTY, « A future fair for all », The Labour Party Manifesto 2010.

¹⁶⁷⁴ Il s'agit de l'Autriche, l'Espagne, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie. la Grèce.

184 sièges. Sur une période longue, le poids du groupe socialiste au sein du Parlement européen a constamment diminué : alors qu'en 1994 les 198 députés européens inscrits au groupe PSE représentaient près de 35% de l'effectif total de l'hémicycle strasbourgeois, cette proportion est réduite à 28,8% en 1999 (avec 180 sièges sur 626), et à 27,3% en 2004 (200 sièges sur 732) pour tomber à 25% en 2009 (184 sur 736). La moyenne des scores obtenus par les partis appartenant à ce groupe a elle aussi chuté : de 27,9% en 1989, elle passe à 24,3% en 1994¹⁶⁷⁵, stagne lors des élections suivantes (25,3% en 1999 et 24,6% en 2004)¹⁶⁷⁶ et est réduite à 21,3% en 2009. La situation électorale de la social-démocratie européenne est donc préoccupante pour cette dernière. Si la relative stabilité d'ensemble des résultats, considérés dans la durée, observée aussi bien au niveau du scrutin européen¹⁶⁷⁷ que des élections nationales¹⁶⁷⁸, permettait jusqu'alors de relativiser l'ampleur et la portée du déclin, la dernière séquence électorale (européennes de 2009, suivies des législatives allemandes et britanniques) n'incite guère à l'optimisme.

La situation n'est peut-être pas pour autant dramatique¹⁶⁷⁹. La social-démocratie reste une force politique importante et continue, qui plus est, de dominer le camp de gauche. Les partis socialistes et sociaux-démocrates demeurent des formations d'alternance crédibles. Ils connaissent aujourd'hui des difficultés, qui ne sont pas sans rappeler celles rencontrées il y a une vingtaine d'années, les commentateurs se demandant alors si la social-démocratie était « condamnée à décliner »¹⁶⁸⁰ : défaites électorales, insuffisances programmatiques, défections militantes. Comme ils ont su le faire à l'époque, ils se doivent de réagir et de se renouveler en s'adaptant aux circonstances nouvelles. Ils pourraient opportunément le faire en appliquant « la bonne vieille vertu social-démocrate du

¹⁶⁷⁵ Gérard GRUNBERG, « Elections européennes 1994 : le socialisme en difficulté », in Pascal PERRINEAU, Colette YSMAL (eds.), *Le vote des douze. Les élections européennes de juin 1994*, Paris, Presses de Sciences Po, 1995, pp. 42-43.

¹⁶⁷⁶ Gérard GRUNBERG, Gerassimos MOSCHONAS, « Le vote socialiste : les bénéfices du « vote-sanction » dans une élection de « second ordre » » in Pascal PERRINEAU (ed.), *Le vote européen 2004-2005. De l'élargissement au référendum français*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005, pp. 173-204.

¹⁶⁷⁷ Ibid, pp. 184 sq.

¹⁶⁷⁸ Pascal DELWIT, « Les évolutions électorales de la social-démocratie européenne », in Pascal DELWIT (ed.), *Où va la social-démocratie européenne ?*, op. cit., p. 68 sq.

¹⁶⁷⁹ Alain BERGOUNIOUX, Gérard GRUNBERG, « La social-démocratie européenne au lendemain des élections de 2009 », *Revue politique et parlementaire*, n° 1052, juillet-août-septembre 2009, pp. 123-138.

¹⁶⁸⁰ Wolfgang MERKEL, « After the Golden Age : is Social Democracy Doomed to Decline ? » in Christiane LEMKE, Gary MARKS (eds.), *The Crisis of Socialism in Europe*, Durham and London, Duke University Press, 1992.

On notera que l'auteur répond négativement à la question et qu'il s'élève contre l'idée d'une décadence de la gauche social-démocrate.

révisionnisme réformiste »¹⁶⁸¹ aux différents projets qu'ils ont développés dans les années 1990. Un mouvement en ce sens semble d'ailleurs actuellement se dessiner. Après le choc des européennes, « le sursaut a été partout palpable, aussi bien au niveau du Parti socialiste européen que dans les partis nationaux pour retrouver des projets, des idées, une identité »¹⁶⁸², constate Marc Lazar. Les formations ont en effet engagé un travail de réflexion. Le Parti socialiste français souhaite faire de 2010 l' « an I de la requête », selon les mots de la Première secrétaire, et organise quatre conventions nationales dans l'année. La première, portant sur « le nouveau modèle de développement économique, social et écologique », a donné lieu à l'élaboration (sous l'égide de Pierre Moscovici) d'un texte¹⁶⁸³, soumis au vote des militants et adopté le 29 mai. Celui-ci, engageant sur le fond une rupture avec le modèle de développement façonné par le capitalisme financier depuis une trentaine d'années¹⁶⁸⁴, constitue la base du nouveau modèle de société et du futur projet portés par les socialistes. La deuxième convention, tenue à l'été 2010, a été consacrée à « la rénovation »¹⁶⁸⁵, c'est-à-dire à la vie interne du parti et à la modification de son mode de fonctionnement¹⁶⁸⁶. Deux autres, portant sur « les socialistes et la nouvelle donne internationale et européenne » et sur l' « Egalité réelle » sont respectivement prévues en octobre et décembre de la même année. Le Parti social-démocrate allemand, emmené par son nouveau président Sigmar Gabriel, a amorcé un travail programmatique similaire. Six grands « ateliers de l'avenir » réunissant personnalités politiques, militants, experts, associations et syndicats ont été créés pour réfléchir sur différents thèmes : « Vivre bien et en sécurité », « environnement », « démocratie et libertés », « éducation », « famille » et « intégration ». Le premier d'entre eux, sur la politique de l'emploi, est placé au cœur des préoccupations de la nouvelle direction : dans ce cadre, le parti se livre à une autocritique vis-à-vis des réformes accomplies par le gouvernement de Gerhard Schröder (en particulier les très controversées lois « Hartz IV » sur les indemnisations des chômeurs) et reconnaît la nécessité d'ajustements. Après son échec aux dernières élections législatives, le Parti travailliste devra lui aussi faire le bilan des treize années qu'il a passées au pouvoir et des

¹⁶⁸¹ Ernst HILLEBRAND, « Entre concepts d'hier et défis d'aujourd'hui : l'incontournable réorientation de la gauche européenne », op. cit., p. 6.

¹⁶⁸² *Libération*, 16 mars 2010.

¹⁶⁸³ *L'Hebdo des socialistes*, n° 569, 1^{er}-7 mai 2010, numéro spécial. « La convention pour un nouveau modèle de développement économique, social et écologique ».

¹⁶⁸⁴ Alain BERGOUNIOUX, Intervention au conseil national du Parti socialiste, 27 avril 2010.

¹⁶⁸⁵ *L'Hebdo des socialistes*, n° 575, 12-18 juin 2010, numéro spécial, « La rénovation ».

¹⁶⁸⁶ Cette convention se situe dans le prolongement du référendum militant organisé sur ce sujet le 1^{er} octobre 2009 et vise donc à mettre en œuvre les choix exprimés lors de cette consultation, relatifs notamment à l'organisation des primaires, au non cumul des mandats, à la parité, la diversité, etc.

politiques réalisées. Le projet politique des nouveaux travaillistes semble être épuisé : de l'aveu même d'un de ses principaux concepteurs, Anthony Giddens, « le New Labour en tant que tel est mort »¹⁶⁸⁷. Le successeur de Gordon Brown à la tête du parti¹⁶⁸⁸ ne pourra certainement pas faire l'économie d'une révision de la pensée travailliste et d'une reconstruction idéologique. Enfin, parallèlement à cette réflexion des partis nationaux sur la réévaluation de leur corpus idéologique, le Parti socialiste européen s'est engagé, afin d'affronter les défis d'aujourd'hui et de répondre aux attentes des citoyens, dans un processus de « renouvellement de son projet progressiste » autour de la définition d'une « vision pour des sociétés progressistes au XXIème siècle »¹⁶⁸⁹, centrée sur la notion de solidarité. Ce grand chantier, auquel sont invités à participer à la fois les leaders nationaux, les experts et la base militante doit déboucher, d'après les souhaits de la Présidence¹⁶⁹⁰, sur l'élaboration d'une déclaration de principes et d'un programme fondamental du Parti socialiste européen d'ici au prochain congrès de juin 2012. Ceux-ci seront l'occasion de formuler une véritable vision politique commune, de mettre en place des stratégies et de proposer des mesures concrètes pour remédier aux problèmes économiques, sociaux, environnementaux actuels. Toutes ces initiatives témoignent de la volonté des partis socialistes et sociaux-démocrates de se renouveler une nouvelle fois. Ils ont par le passé montré leur capacité à rebondir et à s'adapter au nouveau contexte historique en restant fidèles à leurs combats fondateurs et à leurs valeurs. L'avenir nous dira si la social-démocratie a réussi cette ultime refondation et si, à la faveur des succès électoraux retrouvés, elle est parvenue à mettre en œuvre son nouveau projet de société.

¹⁶⁸⁷ Anthony GIDDENS, « New Labour : de l'ascension à la chute », *Le Monde*, 16 mai 2010.

¹⁶⁸⁸ A l'heure où nous écrivons ces lignes, l'identité de celui-ci n'était pas encore connue. Cinq personnalités se sont portées candidat au poste de leader et mènent donc une campagne au sein du parti : Ed Balls, ex-ministre de l'Enfance, des Ecoles et de la Famille, représentant de l'aile gauche du parti ; Andy Burnham, ex-ministre de la Santé ; David Miliband, ex-ministre des Affaires étrangères ; Ed Miliband, ex-ministre de l'Energie et du Changement climatique ; et la députée Diane Abbott (située à la gauche du parti et première femme noire du Parlement), qui a obtenu in extremis les voix nécessaires pour se présenter. Le résultat du scrutin sera connu juste avant la conférence annuelle du Labour à Manchester, le 25 septembre.

¹⁶⁸⁹ PARTI SOCIALISTE EUROPEEN, « A new way forward, a stronger PES » : résolution adoptée au 8^{ème} congrès du PSE, 7-8 décembre 2009.

¹⁶⁹⁰ PARTI SOCIALISTE EUROPEEN, « Notre vision pour des sociétés progressistes au 21^{ème} siècle », document cadre adopté par la Présidence du PSE le 29 avril 2010.

BIBLIOGRAPHIE

SCIENCE POLITIQUE ET SOCIOLOGIE POLITIQUE : OUVRAGES ET ARTICLES GÉNÉRAUX

Ouvrages

- ANDOLFATTO Dominique, GREFFET Fabienne, OLIVIER Laurent (eds.), *Les partis politiques. Quelles perspectives ?*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques Politiques, 2001.
- AUCANTE Yohann, DÉZÉ Alexandre (eds.), *Les systèmes de partis dans les démocraties occidentales. Le modèle du parti cartel en question*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.
- AVRIL Pierre, *Essais sur les partis*, Paris, LGDJ, 1986.
- BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980.
- BRAUD Philippe, *La science politique*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 1995.
- BRAUD Philippe, *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 2000.
- DEMESMAY Claire, GLAAB Manuela (eds.), *L'avenir des partis politiques en France et en Allemagne*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2009.
- DENQUIN Jean-Marie, *Science Politique*, Paris, PUF, 1992.
- DUVERGER Maurice, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1951.
- EASTON David, *Analyse du système politique*, (1965), Trad. Paris, Armand Colin, 1974.
- GHERARDI Sophie, POUHIER Jean-Luc, *Droite et Gauche. Essai sur une distinction politique*, Paris, Le Seuil, 1996.
- ION Jacques, *La fin des militants ?*, Paris, Editions de l'Atelier, 1997.
- LAGROYE Jacques, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po, Dalloz, 1997.
- LIPSET Seymour Martin, ROKKAN Stein, *Party Systems and Voter Alignments*, New York, Free Press, 1967.
- MAIR Peter, *Party System Change*, Oxford, Clarendon Press, 1997.
- MICHELS Roberto, *Les partis politiques. Essai sur les tendances oligarchiques des partis politiques* (Leipzig, 1911), Trad. Paris, Flammarion, 1984.
- OFFERLÉ Michel, *Les partis politiques*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je », 1997.
- PANEBIANCO Angelo, *Political Parties. Organization and Power*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.
- POIRMEUR Yves, *Contributions à l'étude du phénomène des tendances dans les partis et les syndicats : le cas français*, thèse pour le doctorat en science politique, Université de Picardie, 1987.
- SCARROW Susan, *Political parties and democracy in theoretical and practical perspectives : implementing intra-party democracy*, Washington DC, National Democratic Institute for International Affairs, 2005.
- SEILER Daniel-Louis, *Partis et familles politiques*, Paris, PUF, 1980.
- SEILER Daniel-Louis, *De la comparaison des partis politiques*, Paris, Economica, 1986.
- SEILER Daniel-Louis, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 2000.
- ZAN Stéphano, FERRANTE Massimo, *Le phénomène organisationnel*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques politiques, 1996.

Articles

- BLONDIAUX Loïc, SINTOMER Yves, « L'impératif délibératif », *Politix*, n° 57, 2002.
- BOURDIEU Pierre, « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, février-mars 1981.
- BRODIEZ Axelle, « Militants, bénévoles, affiliés, affranchis : de l'applicabilité historique des travaux sociologiques », in FERRAND-BECHMANN Dan (ed.), *Les bénévoles et leurs associations. Autres réalités, autres sociologie*, Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 279-291.

- BURKHARDT Sophie, HAEGEL Florence, « La mobilisation partisane », in DEMESMAY Claire, GLAAB Manuela (eds), *L'avenir des partis politiques en France et en Allemagne*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2009, pp. 137-153.
- CHARLOT Jean, « Partis politiques. Pour une nouvelle synthèse théorique », in MENY Yves (ed.), *Idéologies, partis politiques et groupes sociaux*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1989, pp. 205-215.
- CHARLOT Jean et Monica, « Les groupes politiques dans leur environnement », in GRAWITZ Madeleine, LECA Jean (eds.), *Traité de science politique*, Paris, PUF, 1985 tome 3, pp. 429-495.
- FAUCHER-KING Florence, « La démocratie dans les partis politiques », *Projet*, n° 284, 2005.
- HAEGEL Florence, « Un parti politique a-t-il besoin d'adhérents ? », *La revue socialiste*, n° 13, juillet-août 2003, pp. 22-27.
- IGNAZI Piero, « Le pouvoir du parti politique », in DREYFUS Françoise, *Nouveaux partis, nouveaux enjeux*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000.
- ION Jacques, « Militer dans un monde incertain », *La revue socialiste*, n° 13, juillet-août 2003, pp. 12-21.
- KATZ Richard, « The Problem of Candidate Selection and Models of Party Democracy », *Party Politics*, vol. 7, n° 3, mai 2001.
- KATZ Richard S., MAIR Peter, « The Evolution of Party Organizations in Europe : the Three Faces of Party Organizations », in CROTTY William (ed.), *Political Parties in a changing Age*, Special Issue of *The American Review of Politics*, 14, 1993, pp. 593-617.
- KATZ Richard S., MAIR Peter, « Changing models of party organization and party democracy. The emergence of the cartel party », *Party Politics*, 1 (1), 1995, pp. 5-28.
- KATZ Richard S., MAIR Peter, « The Ascendancy of Party in Public Office. Party Organizational Change in Twentieth-Century Democracies », in GUNTHER Richard, MONTERO José Ramon, LINZ Juan J., *Political Parties, Old Concepts and New Challenges*, Oxford, Oxford University Press, 2002.
- KIRCHHEIMER Otto, « The transformation of the Western european party systems », in LAPALOMBARA Joseph, WEINER Myron (eds.), *Political parties and political development*, Princeton, Princeton University Press, 1966.
- LILLEKER Darren, JACKSON Nigel, « Politicians and Web 2.0 : the current bandwagon or changing the mindset ? », communication au colloque international « Politics : Web 2.0 », Royal Holloway, Université de Londres, 17-18 avril 2008.
- SAWICKI Frédéric, SIMÉANT Johann, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du travail*, 51 (1), 2009.
- SCHONFELD William R., « Les partis politiques. Que sont-ils et comment les étudier ? », in MENY Yves (ed.), *Idéologies, partis politiques et groupes sociaux*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1989, pp. 187-203.
- SPEHT Julia, « Party Networks at the EU Level and the Emerging Added Value for « Members » », in BELOT Céline, CAUTRÈS Bruno (eds.), *Vers une européanisation des partis politiques ?*, Politique européenne, n° 16, printemps 2005, pp. 185-213.

SOCIAL DEMOCRATIE : GENERALITES

Ouvrages

- BACHELAY Guillaume, MAYER-ROSSIGNOL Nicolas, *La gauche après la crise*, Paris, Jean-Claude Gawsewitch, 2010.
- BEAUD Jean-Pierre, PRÉVOST Jean-Guy (eds.), *La social-démocratie en cette fin de siècle – Late Twentieth-Century Social Democracy*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1995.
- BERGOUNIOUX Alain, GRUNBERG Gérard, *L'utopie à l'épreuve. Le socialisme européen au XXème siècle*, Paris, Editions de Fallois, 1996.
- BERGOUNIOUX Alain, MANIN Bernard, *La social-démocratie ou le compromis*, Paris, PUF, 1979.
- BERGOUNIOUX Alain, MANIN Bernard, *Le régime social-démocrate*, Paris, PUF, 1989.

- CALLAGHAN John, FISHMAN Nina, JACKSON Ben, Mc IVOR Martin, *In search of social democracy. Responses to crisis and modernisation*, Manchester, Manchester University Press, 2009.
- CAMBADÉLIS Jean-Christophe, *Les socialistes européens et les temps nouveaux*, Paris, Fondation Jean Jaurès, mai 2009.
- CANTO-SPERBER Monique, *Les règles de la liberté*, Paris, Plon, 2003.
- CANTO-SPERBER Monique, URBINATI Nadia, *Le socialisme libéral. Une anthologie : Europe-Etats-Unis*, Paris, Edition Esprit, 2003.
- COURTY Guillaume, DEVIN Guillaume, *La construction européenne*, Paris, La Découverte, 2005.
- CROWLEY John, *Sans épines la rose. Tony Blair, un modèle pour l'Europe ?*, Paris, La Découverte, 1999.
- CUPERUS René, KANDEL Johannes, *European Social Democracy. Transformation in Progress. Social Democratic think tanks explore the magical return of social-democracy in a liberal era*, Bonn, Friedrich Ebert Stiftung, Wiardi eckam Stichting, 1998.
- CUPERUS René, DUFFEK Karl, KANDEL Johannes (eds.), *Multiple Third Ways, European Social Democracy facing the Twin Revolution of Globalisation and the Knowledge Society*, Friedrich Ebert Stiftung, 2001.
- DELWIT Pascal, DE WAELE Jean-Michel (eds.), *La gauche face aux mutations en Europe*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1993.
- DELWIT Pascal, *Où va la social-démocratie européenne ? Débats, enjeux, perspectives*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2004.
- DE MAN Henri, *Die Sozialistische Idee*, Ièna, 1933, trad. Française, *L'idée socialiste*, Paris, Grasset, 1935.
- DE MAN Henri, *Zur Psychologie des Sozialismus*, Iena, 1926, trad. Française, *Au-delà du marxisme*, rééd. Paris, Seuil, 1974.
- DEVIN Guillaume, *L'Internationale socialiste. Histoire et sociologie du socialisme international (1945-1990)*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1993.
- FAIRE (collectif), *Qu'est-ce que la social-démocratie ?*, Paris, Editions du Seuil, coll. Points Politique, 1979.
- FLANDRE Christelle, *Socialisme ou social-démocratie ? Regards croisés français allemands, 1971-1981*, Paris, L'Harmattan, coll. Des poings et des roses, 2006.
- FONDATION JEAN JAURÈS, *L'idée socialiste aujourd'hui*, Paris, Plon, septembre 2001.
- FONDATION JEAN JAURES, *Blair-Schröder. Le texte du manifeste, les analyses critiques*, note n° 13, août 1999.
- GADAULT Thierry, NICOLAS Olivier, *Les fossoyeurs des services publics*, Paris, Le cherche midi, 2003.
- GILLESPIE Richard, PATERSON William (eds.), *Rethinking Social Democracy in Western Europe*, London, Frank Cass, 1993.
- HATZFELD Hélène, MISCHI Julian, REY Henri, *Dictionnaire de la gauche*, Paris, Larousse, 2007.
- HIX Simon, LESSE Urs, *Shaping a vision. A History of the Party of European Socialists, 1957-2002*, Brussels, Party of European Socialists, 2002.
- KEYNES John Maynard, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, Payot, 1977, (1^{ère} éd. 1936).
- LA REVUE SOCIALISTE, *Socialisme européen. Vers une nouvelle voie*, n° 1, printemps 1999.
- LA REVUE SOCIALISTE, *Problèmes actuels de la social-démocratie*, n° 17, septembre 2004.
- LA REVUE SOCIALISTE, *Les gauches en Europe*, n° 31, juillet 2008.
- LAZAR Marc (ed.), *La Gauche en Europe depuis 1945. Invariants et mutations du socialisme européen*, Paris, PUF, 1996.
- MARLIÈRE Philippe, *La social-démocratie domestiquée. La voie blairiste*, Bruxelles, Aden, 2008.
- MICHÉA Jean-Claude, *Impasse Adam Smith. Brèves remarques sur l'impossibilité de dépasser le capitalisme sur sa gauche*, Paris, Climats, 2002.

- MOSCHONAS Gerassimos, *La social-démocratie de 1945 à nos jours*, Paris, Montchrestien, coll. Clefs, 1994.
- MOSCHONAS Gerassimos, *In the name of Social Democracy. The Great Transformation : 1945 to the Present*, Londres, Verso, 2002.
- NOUVELLES FONDATIONS, Dossier « Gauche : quel avenir », n° 7/8, décembre 2007.
- RECHERCHE SOCIALISTE, *La crise de la gauche en Europe*, n° 22, mars 2003.
- RYNER Magnus, *Capitalist Restructuring. Globalisation and the Third Way. Lessons from the Swedish Model*, London, Routledge, 2002.
- SCHARPF Pritz, *La sociale démocratie européenne face à la crise*, Paris Economica, 1990.
- TELÒ Mario, *Le new deal européen : la pensée et la politique sociales-démocrates face à la crise des années trente*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1988.
- WINOCK Michel, *Le socialisme en France et en Europe – XIXème – XXème siècle*, Paris, Editions du Seuil, coll. Points Histoire, 1992.

Articles

- BELLEC Dominique, « Europe sociale », in DELOYE Yves (ed.), *Dictionnaire des élections européennes*, Paris, Economica, 2005.
- BERÈS Pervenche, « Le PSE ambitionne de construire une majorité de centre-gauche forte », *La Revue Socialiste*, n° 31, juillet 2008, pp. 15-23.
- BERGOUNIOUX Alain, « La crise de la social-démocratie en question », *La Revue Socialiste*, n° 1, printemps 1999, pp. 8-17.
- BERGOUNIOUX Alain, GRUNBERG Gérard, « La social-démocratie sera européenne ou ne sera plus », *Le Monde*, 25 octobre 2008.
- BERGOUNIOUX Alain, GRUNBERG Gérard, « La social-démocratie européenne au lendemain des élections de 2009 », *Revue politique et parlementaire*, n° 1052, juillet-août-septembre 2009, pp. 123-137.
- BOUVET Laurent, « Tony Blair est-il exportable ? », *Politique internationale*, n° 80, 1998, pp. 309-327.
- CAVANAGH HODGE Carl, « The Politics of programmatic renewal : postwar experiences in Britain and Germany », in GILLESPIE Richard et PATERSON William (eds.), *Rethinking Social Democracy in Western Europe*, Londres, Frank Cass, 1993, pp. 5-19.
- DEVIN Guillaume, « L'internationale socialiste en Europe centre-orientale : définition et rôle des « amis politiques » », in DELWIT Pascal, DE WAELE Jean-Michel (eds.), *La gauche face aux mutations en Europe*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1993, pp. 189-200.
- DEVIN Guillaume, « L'internationalisme des socialistes », in LAZAR Marc (ed.), *La gauche en Europe depuis 1945. Invariants et mutations du socialisme européen*, Paris, PUF, 1996, pp. 413-431.
- DE WARREN Laetitia, « Happy birthday Mr Blair, joyeux anniversaire Mr Jospin », *Témoin*, n° 12, mai-juin 1998, pp. 117-126.
- DRIVER Stephen, MARTELL Luke, « Third Ways in Britain and Europe », in SCHMIDTKE Oliver (ed.), *The Third Way Transformation of Social Democracy*, Hampshire, Ashgate, 2002, pp. 75-104.
- ESPRIT, « Le pari de la réforme : les social-démocraties européennes à l'épreuve », n° 251, mars-avril 1999.
- FINCHELSTEIN Gilles, « Mener le débat sur le fond », *Notes de la Fondation Jean Jaurès*, n° 13, août 1999, pp. 1-10.
- FINCHELSTEIN Gilles, « Au cœur de la social-démocratie européenne », in JOSPIN Lionel, « Le socialisme moderne », *Les Notes de la Fondation Jean Jaurès*, n° 15, mars 2000, pp. 3-18.
- GRUNBERG Gérard, « Jospin et Blair en lutte sur les classes », *Libération*, 7 septembre 1999.
- HILLEBRAND Ernst, « Entre concepts d'hier et défis d'aujourd'hui : l'incontournable réorientation de la gauche européenne », *Analyses et documents*, Friedrich Ebert Stiftung, octobre 2007.
- IMBERT Pierre-André, « Une pensée borgne », *Projet*, n° 278, janvier 2004.

- LE DEROFF Joël, « Les militants du Parti socialiste européen (PSE) 2006-2009. Une expérience militante à l'échelle de l'Union », *Recherche socialiste*, n° 46-47, pp. 95-108.
- LIPSET Seymour Martin, « l'américanisation de la gauche européenne », *Commentaire*, n° 95, automne 2001, pp. 579-588.
- MARLIÈRE Philippe, « Le modèle social-démocrate en question », in *Universalis 2003*, Paris, Encyclopaedia Universalis, 2003.
- MARTIN Jean-Paul, « La social-démocratie et le marxisme », in « FAIRE » (collectif), *Qu'est-ce que la social-démocratie ?*, Paris, Edition du Seuil, coll. Points-Politique, 1979 pp. 27-59.
- MERKEL Wolfgang, « After the Golden Age : is Social Democracy Doomed to Decline ? » in LEMKE Christiane, MARKS Gary, *The Crisis of Socialism in Europe*, Durham and London, Duke University Press, 1992.
- MOSCHONAS Gerassimos, « Quel Parti pour quelle Europe ? Parti Socialiste Européen (PSE) », *Nouvelles Fondations*, n° 1, 2006/1, pp. 85-89.
- MOSCOVICI Pierre, « Schröder, Blair et nous », *Libération*, 11 juin 1999.
- MOSCOVICI Pierre, « Pour un vrai Parti socialiste européen », *La Revue socialiste*, n° 17, septembre 2004, pp. 96-102.
- PISANI-FERRY Jean, « Vérités, bravades et silences », *Notes de la Fondation Jean Jaurès*, n° 13, août 1999, pp. 70-81.
- PORTELLI Hugues, « Social-démocratie », in BENSUSSAN Gérard, LABICA Georges, *Dictionnaire critique du marxisme*, Paris, Quadrige/PUF, 1999, pp. 1052-1056.
- ROCARD Michel, (interview), « N'oubliez pas le poids de l'histoire... », *Le Temps*, 11 juin 1999.
- ROWELL Alexis, « Tony et Lionel, les faux frères », *L'europeén*, 18-24 mars 1998.
- WEBER Henri, « Parti socialiste et New Labour : convergences et divergences », *La Revue Socialiste*, n° 1, printemps 1999, pp. 18-31.
- WEBER Henri, « Troisième voie : où sont les divergences ? », *Le Monde*, 20 juin 1999.
- WEBER Henri, « Le troisième âge du socialisme », *Le débat*, n° 142, novembre-décembre 2006, pp. 75-82.

SYSTEME POLITIQUE ET VIE POLITIQUE NATIONALE : OUVRAGES ET ARTICLES GENERAUX

→ En Grande-Bretagne

Ouvrages

- ASHDOWN Paddy, *The Ashdown Diaries. Volume one, 1998-1997*, Harmondsworth, Penguin, 2000.
- ASHDOWN Paddy, *The Ashdown Diaries. Volume Two, 1997-1999*, Harmondsworth, Penguin, 2001.
- COOK Chris, *A Short History of the Liberal Party, 1900-1997*, London, Macmillan, 1998.
- HOLLIDAY Ian, GAMBLE Andrew, PARRY Geraint (eds.), *Fundamentals in British Politics*, Basingstoke, Macmillan, 1999.
- JOYCE Peter, *Realignment of the Left ? A History of the Relationship between the Liberal Democrat and Labour Parties*, Basingstoke, Macmillan, 1999.
- KANDIAH Michel, SELDON Anthony, *Ideas and Think Tanks in Contemporary Britain*, London, Frank Cass, 1996.
- LERUEZ Jacques, *Le système politique britannique depuis 1945*, Paris, Armand Colin, coll. Cursus, 1994.
- LEYDIER Gilles, *Partis et élections au Royaume-Uni depuis 1945*, Paris, Ellipses, coll. Les essentiels de la civilisation anglo-saxonne, 2004.
- MAOR Moshe, *Political parties and Party systems. Comparative approaches and the British experience*, London, Routledge, 1997.
- MOUGEL François-Charles, *La Grande-Bretagne contemporaine*, 5ème éd. Paris, PUF, coll. Que sais-je, 2006.

Articles

- BOUVET Laurent, « Le Royaume-Uni à l'heure des choix incertains », *Notes de la Fondation Jean Jaurès*, n° 49, avril 2010.
- FOLEY Mickal, « Presidential Attribution as an Agency of Prime Ministerial Critique in a Parliamentary Democracy. The Case of Tony Blair », *British Journal of Politics and International Relations*, 6 (3), 2004, pp. 292-311.
- KAVANAGH Dennis, « Les politiciens face aux médias », *Pouvoirs*, n° 93, 2000, pp. 161-175.
- LERUEZ Jacques, « Le Royaume-Uni après les élections de mai 1997. Changement de gouvernement ou changement de régime ? », *Les Etudes du CERI*, n° 38, janvier 1998.
- LEAMAN Alan, « Ending Equidistance », *Political Quarterly*, vol. 69, n° 2, April-June 1998.
- PARRY Richard, « Dualisme au sommet : le Premier ministre et le Chancelier de l'Echiquier », *Pouvoirs*, n° 93, 2000, pp. 21-37.

→ *En Allemagne*

Ouvrages

- BRAUNTHAL Gerard, *Parties and politics in modern Germany*, Boulder Colorado, Westview, 1996.
- EDWARDS Gwyneth, *German Political Parties*, Cardiff, University of Wales Press, 1998.
- GOUGEON Jean-Pierre, *Die Linke ou la nouvelle gauche radicale allemande : un défi pour la social-démocratie ?*, Paris, Fondation Jean Jaurès, 2008.
- GOUGEON Jacques-Pierre, *L'Allemagne du XXème siècle : une nouvelle nation ?*, Paris, Armand Colin, 2009.
- LACHAISE Francis, *Histoire des idées politiques en Allemagne. XIXème et XXème siècles*, Paris, Ellipses, 2004.
- ROBERTS Geoffrey K., *Party Politics in the New Germany*, London, Pinter, 1997.
- SPIER Tim, « L'impossible alliance : le SPD face à Die Linke », *Note du Cerfa*, n° 64, juin 2009.
- WAHL Albert, *Les forces politiques en Allemagne, XIXème-XXème siècle*, Paris, Armand Colin, coll. U., 1999.

Articles

- BERGSDORF Harald, « Plus fort que jamais. Le PDS après les élections fédérales », *Documents. Revue des questions allemandes*, 3/2005, pp. 31-36.
- Bündis 90 / Die Grünen, *Grün macht Zukunft*, Beschluss (vorläufig), 31. Ordentliche Bundesdelegiertenkonferenz, Rostock, 24-25 Oktober 2009.
- CARO Céline, « Les Verts allemands : une ascension irrésistible ? », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 172, avril-juin 2005, pp. 44-61.
- COLOMBIER Christina, « Les Verts dans le gouvernement Schröder 1998-2002 : carton rouge ou feu vert pour les Verts ? », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, tome 34, n° 4, octobre-décembre 2002.
- DAOULAS Aurélie, « Le PDS berlinois : un parti dans le parti ? », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, tome 34, n° 4, octobre-décembre 2002, pp. 461-478.
- *Die Zukunft ist grün. Grundsatzprogramm von Bündnis 90 / Die Grünen*, Berlin, Avril 2002.
- GOUGEON Jacques-Pierre, « Entre quête du centre et risque de radicalité ou la recomposition du paysage politique allemand », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 190, octobre-décembre 2009, pp. 97-113.
- *Grund ist der Wechsel*. Programme adopté par les Verts le 8 mars 1998 lors du Congrès de Magdeburg.
- GUÉRARD François, « L'évolution des forces politiques en Allemagne », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 762, La documentation française, 23 février 1996.
- KIMMEL Adolf, « Les élections anticipées du 18 septembre 2005 : un tournant dans la vie politique allemande ? », *Pouvoirs*, n° 116, 2006, pp. 163-176.

- KOENIG Pierre, « Chronique constitutionnelle », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, tome 37, n° 4/2005, octobre-décembre 2005.
- KOENIG Pierre, « La crise politique maîtrisée », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, tome 38, n° 1, janvier-mars 2006, pp. 21-36.
- LANDWEHRLIN Thomas, « Die Linke. L'émergence du nouveau parti de la gauche antilibérale allemande : une menace pour le SPD, un défi pour la gouvernabilité de la République fédérale », Institut de Ciències Politiques i Socials, working papers n° 289, Barcelona, 2010.
- LEROUX Gilles, « WASG-Linkspartei. Chronique d'une nouvelle ancienne formation politique à la gauche du SPD », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, tome 38, n° 1, janvier-mars 2006, pp. 37-60.
- NEUGEBAUER Gero, « Die Linke. Un nouveau parti dans le paysage politique allemand », *Analyses et documents*, Friedrich Ebert Stiftung, mars 2008.
- NIEDERMAYER Oskar, « Perspectives pour les partis politiques de masse en Allemagne », *Analyses et documents*, Friedrich Ebert Stiftung, décembre 2007.
- *Programmatische Eckpunkte*. Beschluss des Parteitage von WASG und Linkspartei, PDS am 24 und 25 März in Dortmund.
- WINKLER Heinrich August, « Von den eigenen Sünden ablenken », *Die Zeit* ; trad. « L'impossible réconciliation de la « gauche » allemande », *Le Monde*, 19 novembre 1994.

→ **En France**

Ouvrages

- AVRIL Pierre, *La Vème République. Histoire politique et constitutionnelle*, Paris, PUF, 1994.
- GRUNBERG Gérard, HAEGEL Florence, *La France vers le bipartisme ? La présidentialisation du PS et de l'UMP*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007.
- HAEGEL Florence (ed.), *Partis politiques et système partisan en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007.
- PORTELLI Hugues, *La Vème République*, Paris, Grasset, 1994.

Articles

- PORTELLI Hugues, « La présidentialisation des partis français », *Pouvoirs*, n° 14, 1980, pp. 97-106.
- PÜTZ Christine, « La présidentialisation des Partis français », in HAEGEL Florence (ed.), *Partis politiques et système partisan en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007, pp. 321-357.

OUVRAGES ET ARTICLES GÉNÉRAUX SUR LES PARTIS

→ **Sur le Parti travailliste**

Ouvrages

- AVRIL Emmanuelle, DAVIS Richard (eds.), *Comprendre la Grande Bretagne de Tony Blair. Bilan d'une alternance politique*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires de Septentrion, 2001.
- BENN Tony, *Tony Benn, the end of an era. Diaries 1980-1990*, London Arrow, 1994.
- BOWER Tom, *Gordon Brown*, London, Harper Collins, 2004.
- BRIVATI Brian, BALE Tim, *New Labour in power : precedents and prospects*, London, Routledge, 1997.
- BRIVATI Brian, HEFFERNAN Richard (eds.), *The Labour Party. A Centenary History*, Basingstoke, Mac Millan, 2000.
- CHARLOT Monica, *Le Parti travailliste britannique*, Paris, Montchrestien, coll. Clefs, 1992.
- COHEN Nick, *Pretty Straight guys*, London, Faber and Faber, 2003.
- DIAMOND Patrick, LIDDLE Roger, *Beyond New Labour. The Future of Social Democracy in Britain*, London, Politico's, 2009.
- DIXON Keith, *Un digne héritier. Blair et le thatchérisme*, Paris, Raisons d'Agir, 2000.

- DIXON Keith, *La Mule de Troie. Blair, l'Europe et le nouvel ordre américain*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant, 2003.
- DIXON Keith, *Un abécédaire du blairisme. Pour une critique de néo-libéralisme guerrier*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant, 2005.
- DRAPER Derek, *Blair's 100 Days*, London, Faber & Faber, 1997.
- DRIVER Stephen, MARTELL Luke, *New Labour, Politics after thatcherism*, Cambridge, Polity Press, 1998.
- DRIVER Stephen, MARTELL Luke, *Blair's Britain*, Cambridge, Polity Press, 2002.
- FAUCHER-KING Florence, LE GALÈS Patrick, *Tony Blair, 1997-2007. Le bilan des réformes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007.
- FINALYSON Alan, *Making sense of New Labour*, London, Lawrence & Wishart, 2003.
- FOUR Jean-Marc, *Tony Blair, l'iconoclaste. Un modèle à suivre ?*, Paris, Editions Lignes de Repères, 2007.
- GARCIA Xavier, *Analyse d'une transition partisane : le parti travailliste britannique depuis 1979*, Thèse de Science politique, Université de Nice, Sophia Antipolis, 2004.
- GOULD Philip, *The Unfinished Revolution. How the Modernisers Saved the Labour Party*, London, Little Brown, 1998.
- HEFFERNAN Richard, *New Labour and Thatcherism. Political change in Britain*, Basingstoke, Palgrave, 2001.
- HUGUES Colin, WINTOUR Patrick, *Labour Rebuilt, The New Model Party*, London, Fourth Estate, 1990.
- HYMAN Peter, *1 Out of 10 : From Downing Street Vision to Classroom Reality*, London, Vintage, 2005.
- JONES Tudor, *Remaking the Labour Party : From Gaitskell to Blair*, London, Routledge, 1996.
- « Le Royaume-Uni de Tony Blair », *Pouvoirs*, n° 93, 2000.
- LIDDLE Roger, MANDELSON Peter, *The Blair Revolution. Can New Labour Deliver ?*, London, Faber and Faber, 1996.
- LOUSSOUARN Sophie, *L'odyssée politique de Tony Blair*, Biarritz, Séguier, 2009.
- MARLIÈRE Philippe, *La troisième voie dans l'impasse. Essais sur Tony Blair et le New Labour*, Paris, Syllepse, 2003.
- MOTARD Anne-Marie, *Le Parti travailliste des origines au XXIème siècle. La continuité sous le changement*, Paris, Ellipses, 2009.
- MOUGEL François-Charles, *Royaume-Uni, les années Blair*, Paris, La Documentation française, 2005.
- NAUGHTIE James, *The Rivals*, London, Fourth Estate, 2001.
- « New Labour...old England ? », *Témoin*, n° 24, 2001.
- RENTOUL John, *Tony Blair*, London, Little Brown, 1995.
- RENTOUL John, *Tony Blair, Prime Minister*, London, Little Brown, 2001.
- ROUTLEGE Paul, *Mandy. The Unauthorised Biography of Peter Mandelson*, London, Simon and Schuster, 1999.
- STOTHARD Peter, *30 jours au cœur du système Blair. Downing Street en guerre*, Paris, Saint-Simon, 2003.
- STRURGEON Sue, HARLEY John (eds.), *Reforming Labour. Reclaiming the People's Party*, King's Lynn, Polemic Books, 2001.
- TOYNBEE Polly, WALKER David, *Better or Worse ? Has Labour Delivered*, London, Bloomsbury, 2005.
- WHITTON Timothy, *Le New Labour. Rupture ou continuité ?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000.

Articles

- BRADSHAW Ben, « False choices », in BRADSHAW Ben and others, *Must Labour Choose ?*, London, Progress, 2000.

- CHARLOT Claire, CHARLOT Monica, « Le Royaume-Uni en 2003 », in GROSSER Alfred (ed.), *Les pays de l'Union européenne, Edition 2004*, notes et études documentaires, La documentation française, 2004.
- CHARLOT Monica, « Le thatchérisme en héritage », *Défense internationale*, avril 1997, pp. 27-41.
- CHARLOT Monica, « Le Royaume-Uni en 2002 », in GROSSER Alfred (ed.), *Les pays de l'Union européenne, Edition 2003*, notes et études documentaires, La documentation française, 2003.
- DELABAS Laurent, « Vingt ans après, la gauche britannique aux portes du pouvoir ? », *Echange et projets*, n° 73, février 1995, pp. 67-71.
- DOWNES David, « Toughing it Out : Labour Opposition to Labour Government », *Policy Studies*, vol. 19, n° 3/4, 1998.
- DE WARREN Laetitia, « Tony Blair ou la génération Thatcher », *Témoin*, n° 9, été 1997, pp. 9-17.
- GIDDENS Anthony, « New Labour : de l'ascension à la chute », *Le Monde*, 16 mai 2010.
- HANLEY David, « Blair, son parti et ses électeurs », *Projet*, n° 297, mars 2007, pp. 41-47.
- HUTHMACHER Heinz Albert, « Le gouvernement Blair : un bilan intermédiaire », *Témoin*, n° 24, 2001, pp. 217-234.
- KETTLE Martin, « The next step : a blueprint for New Labour's world role », *The Guardian*, 7 février 1998.
- LAFERRIÈRE Armand, « Le socialisme de Tony Blair », *Commentaire*, n° 85, printemps 1999.
- LANGELLIER Jean-Pierre, « Le secret de Tony Blair », *Politique internationale*, n° 110, hiver 2005-2006, pp. 129-145.
- LERUEZ Jacques, « Bilan des privatisations sous les gouvernements Thatcher », *Revue française de civilisations britanniques*, février 1992.
- LERUEZ Jacques, « Le Royaume-Uni en 1997 » ; « Le Royaume-Uni en 1998 », in GROSSER Alfred, *Les pays d'Europe occidentale. Edition 1998, 1999*, Coll. Les études, Paris, La documentation française, 1998, 1999.
- MANDELSON Peter, « Le Richelieu de Tony BLAIR » (entretien), *Politique internationale*, n° 92, été 2001, pp. 139-147.
- MARLIÈRE Philippe, « Une bien étrange révolution », *Le Monde*, 28 septembre 2000.
- MEZITI Kamel, « Idéologie et style politique au Royaume-Uni, du thatchérisme au blairisme », *Témoin*, n° 24, 2001, pp. 31-43.
- MINKIN Lewis, « Continuités, innovations et incertitudes », in *La rénovation du parti travailliste en Grande-Bretagne*, Notes de la Fondation Jean Jaurès, n° 1, 1995.
- RIDDELL Peter, « Blair as Prime Minister », in SELDON Anthony, *The Blair Effect*, London, Little Brown, 2001.
- SASSOON Donald, « Le nouveau Labour, exemple ou contre-exemple ? », *Esprit*, n° 3-4, mars-avril 1999, pp. 60-77.
- SENGUPTA Kim, « Shhh, don't tell... Tony Blair is a socialist », *The Independent*, 24 avril 1998.
- SIMON Tanguy, « Tony Blair, un 3^{ème} mandat pour quoi faire ? », *Analyse mensuelle de la situation économique*, Paris, Société Générale, 2005.
- TAYLOR Mattew, « Le blues d'un blairiste », *La Revue Socialiste*, n° 4, juillet 2000.
- WRIGHT Tony, GAMBLE Andrew, « De Thatcher à Blair : l'heure du bilan », *Esprit*, n° 286, juillet 2002, pp. 96-102.

→ *Sur le SPD*

Ouvrages

- BLUM Dieter, MÜLLER Konrad R., *Mensch, Schröder*, teNeues, New-York, London, Düsseldorf, 2005.
- DE BRESSON Henri, *La nouvelle Allemagne*, Paris, Stock, 2001.
- HUSSON Edouard, *Une autre Allemagne*, Paris, Gallimard, 2005.

- LEMASSON Sylvie, *L'Allemagne de Gerhard Schröder*, Problèmes politiques et sociaux, n° 837, La documentation française, 2000.
- LIESER Bruno, *Les Années Schröder*, Paris, Ellipses, Coll. Les essentiels de la civilisation allemande, 2006.
- PESIN Fabrice, STRASSEL Christophe, *Le modèle allemand en question*, Paris, Economica, 2006.
- PRANTL Heribert, *Rot-Grün. Eine erste Bilanz*, Hamburg, Hoffmann und Campe, 1999.
- SCHRÖDER Gerhard, *Ma vie et la politique*, Paris, Odile Jacob, 2006.
- WALTER Franz, *Die SPD. Biographie einer Partei*, Reinbeck bei Hamburg, Rouht Taschenbeich Verlag, 2009.

Articles

- DELATTRE Lucas, « Une nouvelle Allemagne ? », *Politique étrangère*, 4/98, hiver 1998-1999, pp. 723-732.
- EGLE Christophe, « Le Parti social-démocrate entre crise et nouveau départ », in DEMESMAY Claire, STARK Hans (eds.), *Radioscopie de l'Allemagne 2008*, Paris, Ifri, 2008.
- GOUGEON Jacques-Pierre, « Une nouvelle étape pour la social-démocratie allemande », *La Revue socialiste*, n° 1, printemps 1999, pp. 94-103.
- GOUGEON Jacques-Pierre, « La social-démocratie allemande entre crise et quête d'identité », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 168, avril-juin 2004, pp. 102-115.
- GOULARD Sylvie, « L'Allemagne en 1999 », in GROSSER Alfred (ed.), *Les pays d'Europe occidentale, édition 2000*, La documentation française, août 2000.
- GUÉRARD François, « L'Allemagne en 2001 » ; « L'Allemagne en 2002 » ; « L'Allemagne en 2003 », in GROSSER Alfred (ed.), *Les pays de l'Union européenne, édition 2002 ; 2003 ; 2004*, La documentation française, 2002, 2003, 2004.
- HEGE Adelheid, « SPD et syndicats dans la tourmente des réformes sociales », *Chronique internationale de l'IREs*, n° 83, Juillet 2003.
- KIMMEL Adolf, « Le Chancelier Schröder, l'agenda 2010 et la crise du SPD », *Pouvoirs*, n° 112, janvier 2005.
- KIMMEL Adolf, « Les partis politiques : continuité et changement », in HEGE Adelheid, KIMMEL Adolf, MARTENS Stephan, UTERWEDDE Henrik, *Regards sur l'Allemagne unifiée*, La documentation française, 2006, pp. 87-134.
- LAFONTAINE Oskar, « Eine Mehrheit für dass Linke Lager », *Der Spiegel*, n° 47/1995, 20 novembre 1995.
- LE CHEVALIER Arnaud, GAUDILLIÈRE Jean-Paul, « L'Allemagne en devenir. Bilan et perspective de la coalition « rouge-verte » », *Mouvements*, n° 25, janvier-février 2003, pp. 134-144.
- MÉNUDIER Henri, « L'Allemagne en 1998 », in GROSSER Alfred (ed.), *Les pays d'Europe occidentale, édition 1999*, La documentation française, 1999.
- MIARD-DELACROIX Hélène, « Où en est le parti social-démocrate ? », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 175, janvier-mars 2006, pp. 17-32.
- MIARD-DELACROIX Hélène, « Les sociaux-démocrates à l'heure des comptes », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 190, octobre-décembre 2009, pp. 114-118.
- PARAÏSO Jean-Yves, « Gerhard Schröder et le retour de la social-démocratie au pouvoir », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 147, janvier-mars 1999.
- « Pour une alternative électorale », *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 11 mars 2004.
- SOMMER Michael, « Ein Gegenentwurf zur Agenda 2010 », *Die Zeit*, 8 mai 2003.
- STARK Hans, « Recompositions politiques sur fond de crise économique en Allemagne », *Notes du Cerfa*, n° 3, mai 2003.
- WALTER Franz, « La fin d'une ère. Le SPD à l'automne du gouvernement Schröder », *Notes du Cerfa*, n° 24, juillet 2005.

→ Sur le Parti socialiste

Ouvrages

- À gauche ! (collectif), Paris, La Découverte, 2002.
- AMAR Cécile, CHEMIN Ariane, *Jospin & Cie. Histoire de la gauche plurielle 1993-2002*, Paris, Editions du Seuil, 2002.
- BARBONI Thierry, *Les changements d'une organisation. Le parti socialiste, entre configuration partisane et cartellisation (1971-2007)*, thèse de science politique, Université Paris 1, 2008.
- BENJAMIN Roger, *Ségolène Royal et le socialisme. Considérations sur le choix des militants du PS*, Paris, L'Harmattan, 2007
- BERGOUNIOUX Alain, *Déclaration de principes socialistes 1905-2008*, Paris, Editions Bruno Leprince, Coll. L'encyclopédie du socialisme, août 2008.
- BERGOUNIOUX Alain, GRUNBERG Gérard, *Le long remords du pouvoir. Le Parti socialiste français 1905-1992*, Paris, Fayard, 1992.
- BERGOUNIOUX Alain, GRUNBERG Gérard, *L'ambition et le remords. Les socialistes français et le pouvoir*, Paris, Fayard, 2005.
- BERGOUNIOUX Alain, GRUNBERG Gérard, *Les socialistes français et le pouvoir. L'ambition et le remords*, Paris, Hachette Littératures, 2007.
- BEZBAKH Pierre, *Histoire du socialisme français*, Paris, Larousse, Coll. Bibliothèque historique, 2005.
- CAMBADÉLIS Jean-Christophe, *L'avenir de la gauche plurielle*, Paris, Plon, 1999.
- CASTAGNEZ-RUGGIN Noëlline, *Histoire des idées socialistes*, Paris, La Découverte, coll. Repères, 1997.
- CHAMBARLHAC Vincent, DURY Maxime, HOHL Thierry, MALOIS Jérôme, *La France socialiste. Histoire documentaire du Parti Socialiste, Tome 4, 1969-2005*, Dijon, Editions Universitaires de Dijon, 2006.
- DUPIN Eric, *Sortir la gauche du coma. Comprendre les racines d'un désastre*, Paris, Flammarion, 2002.
- DUPIN Eric, *A droite toute*, Paris, Fayard, 2007.
- ESTIER Claude, *Dix ans qui ont changé le monde. Journal 1989-2000*, Paris, Bruno Leprince, 2000.
- ESTIER Claude, *Un combat centenaire 1905-2005. Histoire des socialistes français*, Paris, Le cherche midi, 2005.
- FILOCHE Gérard, *A celle ou celui qui portera les couleurs de la gauche en 2007*, Paris, Ramsay, 2004.
- GIRET Vincent, PELLEGRIN Bernard, *Vingt ans de pouvoir, 1981-2001*, Paris, Edition du Seuil, 2001.
- HOLLANDE François, *Droit d'inventaires*, Paris, Seuil, 2009.
- JOSPIN Lionel, *L'impasse*, Paris, Flammarion, 2007.
- JOSPIN Lionel, *Lionel raconte Jospin*, Paris, Le Seuil, 2010.
- *La chute de la Maison Royal. Autopsie d'une défaite*, Paris Balland, 2007.
- LECLERC Gérard, MURACCIOLE Florence, *Lionel Jospin. L'héritier rebelle*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1996.
- LECLERC Gérard, MURACCIOLE Florence, *Jospin. L'énigme du conquérant*, Paris, Jean-Claude Lattès, 2001.
- LEFEBVRE Rémi, SAWICKI Frédéric, *La société des socialistes. Le PS aujourd'hui*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant, 2006.
- « Le PS, nouvelles approches », *Vingtième siècle*, n° 96, octobre-décembre 2007.
- LIENEMANN Marie-Noëlle, *Ma part d'inventaire*, Paris, Ramsay, 2002.
- LIENEMANN Marie-Noëlle, *Au revoir Royal, Pourquoi la gauche en est arrivé là. Pourquoi il ne faut pas désespérer*, Paris, Perrin, 2007.
- MALOUINES Marie-Eve, *Deux hommes pour un fauteuil. Chronique de la cohabitation : 1997-2001*, Paris, Fayard, 2001.
- MAZEAU Jacques, *Merci Madame Royal*, Paris, Editions Hors Commerce, 2007.

- MÉLENCHON Jean-Luc, *En quête de gauche*, Paris, Balland, 2007.
- MERCIER Anne-Sophie, JÉRÔME Béatrice, *Les 700 jours de Jospin. Histoire d'une prise de pouvoir*, Paris, Plon, 1997.
- MEXANDEAU Louis, *Histoire du Parti socialiste*, Paris, Tallandier, 2005.
- PORTELLI Hugues, *Le socialisme français tel qu'il est*, Paris, PUF, 1980.
- PORTELLI Hugues, *Le Parti socialiste*, Paris, Montchrestien, Coll. Clefs, 1998.
- ROYAL Ségolène, *Ma plus belle histoire c'est vous*, Paris, Grasset, 2007.
- WINOCK Michel, *La gauche en France*, Paris, Perrin, 2006.

Articles

- ARNOLD Martin, « Royal the favourite to reign over left in French politics », *The Financial Times*, 2 février 2009.
- BERGOUNIOUX Alain, « Après le 21 avril, six réflexions pour comprendre et agir », *La Revue Socialiste*, n° 9-10, septembre 2002, pp. 62-72.
- BERGOUNIOUX Alain, « Socialisme français et social-démocratie européenne », *Vingtième siècle. Revue d'Histoire*, vol. 65, janvier-mars 2000, pp. 97-108.
- D'ALMEIDA Fabrice, « Socialisme et démocratie. Sur l'allergie française à la social-démocratie », *Mots. Les langages du politique*, vol. 59, n° 1, 1999.
- GRUNBERG Gérard, « Le Parti socialiste français et le cycle d'Épinay (1971-1994) », in BEAUD Jean-Pierre, PRÉVOST Jean-Guy (eds.), *La social-démocratie en cette fin de siècle – Late Twentieth-Century Social Democracy*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1995, pp. 43-62.
- PORTELLI Hugues, « Le Parti socialiste : une position dominante », in BRÉCHON Pierre, « Les partis politiques français », *Notes et études documentaires*, n° 5131, La documentation française, avril 2001, pp. 85-104.
- REY Henri, « Le socialisme français : une exception en Europe ? », in PERRINEAU Pascal, ROUBAN Luc (eds.), *La politique en France et en Europe*, Paris, Presses de Science Po, 2007, pp. 337-362.
- WINOCK Michel, « Pour une histoire du socialisme en France », *Commentaire*, n° 41, printemps 1988, pp. 166-175.

OUVRAGES ET ARTICLES RELATIFS A LA DOCTRINE DES PARTIS SOCIAUX-DEMOCRATES

→ *Doctrine du Parti travailliste et Troisième Voie*

Ouvrages

- BLAIR Tony, *Socialism*, London, Fabian Society, Fabian pamphlet 565, 1994.
- BLAIR Tony, *New Britain, My vision of a young country*, London, Fourth Estate, 1996 ; Traduction française, *La nouvelle Grande-Bretagne. Vers une société de partenaires*, Paris, Editions de l'Aube, 1996.
- BLAIR Tony, « The third way. New politics for the new century », *Fabian Society Pamphlet*, n° 588, 1998.
- BLAIR Tony, Discours à l'Assemblée nationale, le 24 mars 1998.
- BRYANT Chris, *Reclaiming the Ground Christianity and Socialism*, London, Hodder & Stoughton, 1993.
- CHRÉTIEN Maurice (ed.), *Le Nouveau libéralisme anglais à l'aube du XXème siècle*, Paris, Economica, 1999.
- CROWLEY John, « Tony Blair, le nouveau travaillisme et la troisième voie », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 824, 16 juillet 1999.
- CROWLEY John, *Les Paradoxes du Blairisme*, Paris, Fondation Gabriel Péri, 2007.
- GIDDENS Anthony, *Capitalism and modern social theory. An analysis of the writing of Marx, Durkheim and Max Weber*, Cambridge, Cambridge University Press, 1971.

- GIDDENS Anthony, *Politics and sociology in the thought of Max Weber*, London, Mac Millan, 1972.
- GIDDENS Anthony, *A contemporary critic of historical materialism, Vol. 1 : Power, poverty and the State*, London, Mac Millan, 1981.
- GIDDENS Anthony, *The Constitution of society. Outline of the Theory of Structuration*, Cambridge, Polity, 1984.
- GIDDENS Anthony, *The Consequences of Modernity*, Cambridge, Polity Press, 1990.
- GIDDENS Anthony, *Modernity and Self-identity. Self and Society in the Late Modern Age*, Cambridge, Polity, 1991.
- GIDDENS Anthony, *Beyond Left and Right. The Future of Radical Politics*, Cambridge, Polity Press, 1994.
- GIDDENS Anthony, *The Third Way. The Renewal of Social Democracy*, Cambridge, Polity Press, 1998.
- GIDDENS Anthony, *The Third Way and its Critics*, Cambridge, Polity Press, 2000.
- GIDDENS Anthony, BLAIR Tony, *La troisième voie. Le renouveau de la social-démocratie*, Paris, Éditions du Seuil, 2002.
- GIDDENS Anthony, DIAMOND Patrick (eds.), *The new Egalitarianism*, London, Polity, 2005.
- GRAY John, WILLETS David, *Is Conservatism dead ?*, London, The social Market Foundation, 1997.
- GRAY John, *Post-Liberalism. Studies in Political Thought*, London, Routledge, 1993.
- GRAY John, *After Social Democracy, Politics, Capitalism and common Life*, London, Demos, 1996.
- GRAY John, *False dawn. The delusions of global Capitalism*, London, Granta books, 1998.
- GRAY John, *The two faces of liberalism*, Cambridge, Polity Press, 2001.
- GRAY John, *Endgames. Question in late modern political Thought*, Cambridge, Polity Press, 1997.
- HALPERN David, MIKOSZ David (eds.), *The Third Way : Summary of the nexus on line discussion*, London, 1998.
- HATTERSLEY Roy, *Choose Freedom : The future of Democratic Socialism*, London, Penguin, 1987.
- HUGUES Gordon & LITTLE Adrian, « New Labour, Communautarianism and the public sphere in the UK », *Paper for 7 th international Congress on basic Income*. Universiteit Van Amsterdam, 10-12 September 1998.
- HUTTON Will, *The State We're In*, London, Jonathan Cape, 1995.
- HUTTON Will, *The Stakeholding Society*, Cambridge, Polity Press, 1999.
- LEONARD Dick (ed.), *Crosland and New Labour*, Basingstoke, Macmillan Press Fabian Society, 1999.
- LEVITAS Ruth, *The Inclusive Society : Social Exclusion and New Labour*, London, Macmillan, 1999.
- MARQUAND David (ed.), *Reinventing the Left*, Cambridge, Polity Press, 1994.
- ROCHE Maurice, *Rethinking Citizenship, Welfare, Ideology and change in Modern Society*, Cambridge, Polity Press, 1992.
- ROUDAUT Christian (ed.), *Ces croyants qui nous gouvernent*, Paris, Payot, 2006.
- SELBOURNE David, *The Principe of Duty*, London, Sinclair-Stenvenson, 1994 ; Traduction française : MINASSIAN Marie-José, *Le Principe du devoir*, Paris, Éditions de l'Eclat, 1997.
- THE COMMISSION ON SOCIAL JUSTICE, *Social Justice. Strategies for National Renewal*, London, Vintage, 1994.
- TOURNADRE-PLANCQ Jérôme, *Au-delà de la gauche et de la droite, une troisième voie britannique ?*, Paris, Dalloz, Coll. Nouvelle Bibliothèque des Thèses, 2006.

Articles

- APPLEBAUM Anne, « Tony Blair and the New Left », *Foreign Affairs*, vol. 76, n° 2, 1997, pp. 45-60.

- BELL David S., « Troisième voie et social-démocratie », *Recherche socialiste*, n° 21, décembre 2002, pp. 15-19.
- BIRNBAUM Norman, « Clinton-Blair : doit-on croire à la Troisième voie ? », *Etudes*, n° 3902, février 1999, pp. 165-174.
- BLAIR Tony, « The Rights We Enjoy, the Duties We Owe », London, *The Spectator Lecture*, 22 march 1995.
- BOUVET Laurent, « Tony Blair est-il exportable ? », *Politique internationale*, été 1998, pp. 309-327.
- BOUVET Laurent, « Le blairisme est-il un socialisme ? », *La revue socialiste*, n° 1, printemps 1999, pp. 51-64.
- BOUVET Laurent, « Un Royaume-Uni plus fort en Europe grâce à la « troisième voie » », *Notes de la Fondation Jean Jaurès*, n°13, août 1999, pp. 43-55.
- BOUVET Laurent, « Qu'est-ce que la « troisième voie ». Retour sur un objet politique mal identifié ». *Le Débat*, n° 124, mars-avril 2003, pp. 33-52.
- CHRÉTIEN Maurice, « Anthony Crosland, théoricien de l'égalité », in CHRÉTIEN Maurice (ed.), *Le Socialisme à la britannique. Penseurs du XXème siècle*, Paris, Economica, 2002, pp. 136-162.
- CINGOLANI Patrick, « Plus à gauche...Anthony Giddens et la « troisième voie » », *Raison présente*, n° 133, janvier 2000, pp. 3-18.
- COHEN Gérald Allan, « Back to Socialist Basics », *New Left Review*, 1, n° 207, September-October 1994, pp. 3-16.
- CROWLEY John, « Tony Blair et la 3^{ème} voie », *Politique internationale*, n° 87, printemps 2000, pp. 331-351.
- DIXON Keith, « Au-delà de la droite et de la gauche ? Réflexions sur la pensée blairiste », in CHRÉTIEN Maurice, *Le Socialisme à la britannique. Penseurs du XXème siècle*, Paris, Economica, 2002, pp. 163-187.
- FAWCETT Helen, « La re-construction de l'Etat-providence », *Pouvoirs*, n° 93, 2000, pp. 87-100.
- GIDDENS Anthony, « What's he up to ? », *The New Statesman & Society*, 27 february 1995, pp. 21-23.
- GIDDENS Anthony, « After the Lefts Paralysis », *New Statesman*, 1^{er} mai 1998.
- GIDDENS Anthony, « La Troisième voie réinvente la démocratie pour le XXIème siècle », (entretien), *Construire*, n° 26, 29 juin 1999.
- GIDDENS Anthony, « Plaidoyer pour la troisième voie », (entretien), *Alternatives économiques*, n° 176, décembre 1999.
- GIDDENS Anthony, « La troisième voie n'est pas une potion magique », (entretien), *Le Temps*, 7 janvier 1999.
- GIDDENS Anthony, « Éloge du blairisme », (entretien), *Politique internationale*, n° 92, été 2001, pp. 149-162.
- GOES Eunice, « Les nouveaux démocrates américains, pères fondateurs de la « troisième voie » britannique », *Témoin*, n° 21, juillet 2000, pp. 93-103.
- GRAY John, « Après la social-démocratie. Politique, capitalisme et vie commune », *Le débat*, n° 100, mai-août 1998, pp. 48-66.
- JOBERT Bruno, « Une Troisième voie très britannique. Giddens et l'Etat-providence », *Revue française de sociologie*, vol. 43, n° 2, juin 2002.
- JOHNSON Carol, TONKISS Fran, « The third influence : the Blair government and Australian Labor », *Policy and Politics*, vol. 30, n° 1, janvier 2002, pp. 5-18.
- KELLNER Peter, « Equality of Access », in LEONARD Dick (ed.), *Crosland and New Labour*, Basingstoke, Macmillan Press Fabian Society, 1999.
- KHILNANI Sunil, « Tony Blair ou les mystères de l'extrême centre », *Le Débat*, n° 100, mai-août, pp. 36-47.
- KRIKEB Ali, « La Troisième voie en Grande-Bretagne », *France Forum*, n° 16, décembre 2004, pp. 35-42.

- LE GRAND Julian, « The Third Way begins with Cora », *The New Statesman*, 6 March 1998, pp. 26-27.
- LISTER Ruth, MOORE Robert, « Government must reconsider its strategy for more equal society », *The Financial Times*, 1st October 1997.
- LISTER Ruth, « Une troisième voie vers l'Etat-providence ? », in « New Labour...Old England ? », *Témoin*, n° 24, 2001, pp. 109-128.
- MANDELSON Peter, « Le Richelieu de Tony Blair », (entretien), *Politique internationale*, n° 92, été 2001, pp. 139-147.
- MARLIÈRE Philippe, « Le blairisme, un Thatcherisme à visage humain ? », *Les Temps Modernes*, n° 601, octobre-novembre 1998, pp. 133-151.
- MARLIÈRE Philippe, « Manifestes pour une social-démocratie de marché. Anthony Giddens, Tony Blair et le débat sur la « troisième voie » », *Les Temps Modernes*, n° 605, août-septembre-octobre 1999, pp. 160-180.
- MARLIÈRE Philippe, « La troisième voie : succès et déclin d'une vieille idée neuve », in DEMORAND Nicolas, JALLON Hugues, *L'année des débats. La suite dans les idées*, Paris, La Découverte, 2000.
- MOUFFE Chantal, « The radical centre. A politics without adversary », *Soundings*, Londres, Lawrence & Wishart, n° 9, été 1998.
- PLANT Raymond, « Troisième voie et néolibéralisme », *La Revue Socialiste*, n° 1, printemps 1999, pp. 115-125.
- TELES Steven M., « Can New Labour Dance the Clinton ? », *American Prospect*, n° 31, mars-avril 1997, pp. 54-56.
- WEIR Margaret, « La Troisième voie de Bill Clinton tenue en échec », *La Revue socialiste*, n° 5, novembre 2000.
- WHITE Michel, « Tory challenges Blair's Gurus », *The Guardian*, 8 July 1996.

→ **Doctrine du Parti social-démocrate allemand**

Ouvrages

- GOUGEON Jean-Pierre, *La social-démocratie allemande 1830-1996. De la révolution au réformisme*, Paris, Aubier, 1996.
- HOMBACH Bodo, *Der Aufbruch. Die Politik der Neuen Mitte*, Düsseldorf, Econ, 1998.
- KAUFMANN Franz-Xaver, *Varianten des Wohlfahrtsstaats. Der deutsche Sozialstaat im internationalen Vergleich*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 2003.
- LAFONTAINE Oskar, MÜLLER Christa, *Keine Angst vor der Globalisierung. Wohlstand und Arbeit für alle*, Bonn, Dietz Verlag, 1998.
- LAFONTAINE Oskar, *Das Hertz schlägt links*, München, Econ Verlag, 1999 ; Edition française : *Le cœur bat à gauche*, Paris, Michel Lafon, 2000.
- METZLER Gabriele, *Der deutsche Sozialstaat. Vom bismarckschen Erfolgsmodell zum Pflegefall*, Stuttgart, Deutsche Verlags-Anhalt, 2003.
- MOSDORF Siegmund, KLEINERT Hubert, *Die Renaissance der Politik. Wege ins 21. Jahrhundert*, Berlin, Siedler Verlag, 1998.
- SCHRÖDER Gerhard, *Mes convictions. L'Allemagne et la social-démocratie dans le nouveau monde*. Note de la Fondation Jean Jaurès, n° 32, septembre 2002.
- PLATZECK Matthias, STEINMEIER Frank-Walter, STEINBRÜCK Peer, *Auf der Höhe der Zeit. Soziale Demokratie und Fortschritt im 21. Jahrhundert*, Berlin, Vorwärts Verlag, 2007.

Articles

- GOUAZE Serge, « Le modèle rhénan à l'épreuve : solidarité et justice sociale », in DEMESMAY Claire, STARK Hans (eds.), *Qui dirige l'Allemagne ?*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires de Septentrion, 2005, pp. 193-212.
- GOUGEON Jean-Pierre, « Le « Nouveau centre » de Gerhard Schröder », *Esprit*, n° 251, mars-avril 1999.

- GOUGEON Jean-Pierre, « Légitimer le « nouveau centre » en Allemagne », *Les Notes de la Fondation Jean Jaurès*, n° 13, août 1999, pp. 57-69.
- HILLEBRAND Ernst, « Le SPD à la veille de l'adoption d'un nouveau programme fondamental », *Analyses et documents*, Friedrich Ebert Stiftung, octobre 2007.
- KISTER Kurt, « Ce mal mortel qui ronge les sociaux-démocrates », *Courrier international*, n° 460, 26 août-1^{er} septembre 1999.
- LAFONTAINE Oskar, « Pour une Allemagne sociale », (entretien), *Politique internationale*, n° 186, hiver 1999-2000, pp. 179-192.
- MERKEL Wolfgang, « Soziale Gerechtigkeit und die drei Welten des Wohlfahrtskapitalismus », *Berliner Journal für Soziologie*, n° 2, 2001, pp. 135-137.
- MIKFELD Benny, « Das marktwirtschaftlichste Programme, das die SPD je hatte », *zeitschrift für sozialistische Politik und Wirtschaft*, n° 100, mars-avril 1998, pp. 5-7.
- MILLOT Lorraine, « Le bouleversement tranquille », *Documents. Revue des questions allemandes*, n° 4, 1998.
- « Mit Mut und neuer Kraft für Innovation und Wachstum in Deutschland », Thesenpapier des wirtschaftlichen Diskussionskreises von Ministerpräsident Gerhard Schröder vom 1. September 1997, *Blätter für deutsche und internationale Politik*, Bonn, n° 12, décembre 1997.
- PADGETT Stephen, « The German Social Democrats. A redefinition of social democracy or a Bad Godesberg Mark II ? », in GILLESPIE Richard, PATTERSON William (eds.), *Rethinking Social Democracy in Western Europe*, Londres, Frank Cass, 1993, pp. 20-37.
- PARAÏSO Jean-Yves, « Gerhard Schröder : changement de politique ou légitimation sociale-démocrate du néo-libéralisme », *La pensée*, n° 316, octobre-novembre-décembre 1998.
- SCHOLZ Olaf, « Gerechtigkeit und solidarische Mitte im 21. Jahrhundert. 13 Thesen für die Umgestaltung des Sozialstaates und die Zukunft sozial-demokratischer Politik », *Frankfurter Rundschau*, 7 août 2003.
- SCHOLZ Olaf, « Umverteilen aber was ? », disponible sur www.olafscholz.de.
- SCHRÖDER Gerhard, « Haro sur l'euro ! », (entretien), *Politique internationale*, n° 76, été 1997, pp. 293-304.
- SCHRÖDER Gerhard, « L'Euro nous contraint à faire des progrès rapides vers l'union politique », (entretien), *Le Monde*, 3 avril 1998.
- SCHRÖDER Gerhard, « Je ne pense plus souhaitable une société sans inégalités » (entretien), *Le Monde*, 20 novembre 1999.
- SCHRÖDER Gerhard, « L'Etat et la société civile », in « la société civile mitoyenne. Propositions de redéfinition des missions de l'Etat et de la société », *Neue Gesellschaft des Frankfurter Hefte*, Berlin, novembre 2000.
- SCHRÖDER Gerhard, « Démocratiser la mondialisation », in « L'ère des chances. Sécurité, modernité et justice à l'ère de la mondialisation », *Neue Gesellschaft des Frankfurter Hefte*, Berlin, avril 2002.
- SCHRÖDER Wolfgang, « Le modèle d' « Etat social prévoyant » », *Analyses et documents*, Friedrich Ebert Stiftung, mai 2008.
- UTERWEDDE Henrik, « La politique économique, quel renouveau ? », *Documents. Revue des questions allemandes*, n° 5/98, novembre-décembre 1998.
- VINOCUR John, « Downsizing german politics », *Foreign Affairs*, n° 77, septembre-octobre 1998, pp. 11-12.
- VON DONHANYI Klaus, « La mondialisation, une chance pour l'Etat social », *Courrier International*, n° 369, 27 novembre-3 décembre 1997.
- WEINACHTER Michèle, « Le SPD, le débat sur l'agenda 2010 et le Congrès de Hambourg-Virage à gauche », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 183, janvier-mars 2008, pp. 84-93.

→ **Doctrine du Parti socialiste**

Ouvrages

- AUBRY Martine, *Et si on se retrouvait...*, Paris, Editions de l'Aube, 2008.

- BACHELAY Guillaume, *Désert d'avenir ? Le Parti socialiste, 1983-2007*, Paris, Editions Bruno Leprince, 2007.
- BAUMEL Laurent, BOUVET Laurent, *L'année zéro de la gauche*, Paris, Michalon, coll. Ré Génération, 2003.
- BAUMEL Laurent, *Fragments d'un discours réformiste. Contribution au renouveau doctrinal de la gauche française*, Paris, Editions de l'aube, 2006.
- DELANOË Bertrand, *De l'audace !*, Paris, Robert Laffont, 2008.
- DÉLY Renaud, *Les tabous de la gauche*, Paris, Bourin éditeur, 2006.
- DESPORTES Gérard, MAUDUIT Laurent, *La gauche imaginaire et le nouveau capitalisme*, Paris, Grasset, 1999.
- DESPORTES Gérard, MAUDUIT Laurent, *L'adieu au socialisme*, Paris, Grasset, 2002.
- FABIUS Laurent, 2002-2007, *Les chantiers de la gauche moderne*, Les notes de la Fondation Jean Jaurès, n° 28, février 2002.
- FABIUS Laurent, *Une certaine idée de l'Europe*, Paris, Plon, 2004.
- HOANG-NGOC Liêm, *Refermons la parenthèse libérale !*, Paris, La dispute, 2005.
- HOLLANDE François, *Devoirs de vérité*, Paris, Stock, 2006.
- JOSPIN Lionel, *L'invention du possible*, Paris, Flammarion, 1991.
- JOSPIN Lionel, *Le socialisme français et la social-démocratie européenne*, Fabian Society, septembre 1999.
- JOSPIN Lionel, *Le socialisme moderne*, Notes de la Fondation Jean Jaurès, n° 15, mars 2000.
- JOSPIN Lionel, *Le temps de répondre*, Paris, Stock, 2002.
- LARROUTUROU Pierre, *Le lièvre noir du libéralisme*, Paris, Editions du Rocher, 2007.
- LETERRE Thierry, *La gauche et la peur libérale*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. La bibliothèque du citoyen, 2000.
- MIQUET-MARTY François (ed.), *L'idéal et le réel. Enquête sur l'identité de la gauche*, Paris, Plon, 2006.
- MOREAU Jacques, *Les socialistes français et le Mythe révolutionnaire*, Paris, Hachette Littératures, 1998.
- MOREAU Jacques, *L'espérance réformiste, histoire des courants et des idées réformistes dans le socialisme français*, Paris, L'Harmattan, coll. Des poings et des roses, 2007.
- MOUVEMENTS, n° 50, *Où est passé la gauche ?, 1997-2007*, juin-août 2007.
- PARTI SOCIALISTE, « Contribution du parti socialiste au congrès de l'Internationale. Vers un monde plus juste », *l'Hebdo des socialistes*, n° 119, 15 octobre 1999.
- ROYAL Ségolène, TOURAINE Alain, *Si la gauche veut des idées*, Paris, Grasset, 2008.
- STRAUSS-KAHN Dominique, *La flamme et la cendre*, Paris, Grasset, 2002.
- STRAUSS-KAHN Dominique, *Oui ! Lettre ouverte aux enfants d'Europe*, Paris, Grasset, 2004.
- STRAUSS-KAHN Dominique, *365 jours*, Paris, Grasset, 2006.
- WOLTON Thierry, *Comment guérir du complexe de gauche*, Paris, Plon, 2003.

Articles

- BAUMEL Laurent, « Le projet socialiste à l'heure du réformisme : une mise en perspective doctrinale », *La Revue Socialiste*, n° 24, juillet 2006, pp. 58-59.
- BAZIN François, (entretien avec Pierre Moscovici), « Moscovici : non à Tony Blair ! », *Le Nouvel Observateur*, 24-30 juin 1999.
- BOUVET Laurent, « Le défi réformiste de la gauche française », *Raison publique*, n° 4, mai 2006, pp. 29-36.
- CAMBADÉLIS Jean-Christophe, « Repenser l'avenir de la gauche », *Esprit*, janvier 2003.
- EMMANUELLI Henri, « Renouer avec les catégories populaires », *La Revue Socialiste*, n° 11/12, mars 2003, pp. 119-129.
- GUIDONI Pierre, « Notre conception du socialisme », *L'Hebdo des socialistes*, n° 52, février 1998.
- HOANG-NGOC Liêm, « Réformons la parenthèse libérale ! », *La Revue Socialiste*, n° 19, avril 2005.

- HOLLANDE François, « La gauche doit se donner des objectifs volontaristes », *Nouvelles Fondations*, n° 7/8, décembre 2007, pp. 103-106.
- JOSPIN Lionel, « Rénovation de la social-démocratie : l'expérience française », (entretien), *La Revue Socialiste*, n° 1, printemps 1999, pp. 32-48.
- JOSPIN Lionel, « On our terms », *The Guardian*, 16 novembre 1999.
- JOSPIN Lionel, « Ma social-démocratie », *Libération*, 19 novembre 1999.
- JULLIARD Jacques, « Du progressisme social au libéralisme moral », *Le débat*, n° 110, mai-août 2000, pp. 202-216.
- LAZAR Marc, « Construire un « grand récit » réformiste », *La Revue Socialiste*, n° 17, septembre 2004, pp. 42-46.
- LE GUEN Jean-Marie, « Refonder à gauche », *La Revue Socialiste*, n° 11/12, mars 2003, pp. 138-150.
- MAGNETTE Paul, *Libération*, supplément, « 30 idées pour réveiller la gauche », 10 novembre 2005.
- MÉLENCHON Jean-Luc, « Le socialisme au temps du choléra », *La Revue Socialiste*, n° 11/12, mars 2003, pp. 152-164.
- STRAUSS-KAHN Dominique, « Parti socialiste : l'union et la clarification », *Le Monde*, 3 octobre 2002.
- STRAUSS-KAHN Dominique, « Encore un effort, Camarades, la victoire est possible », *La Revue Socialiste*, n° 24, juillet 2006.
- TOURAINE Marisol, « Un nouveau compromis social », *Les Notes de la Fondation Jean Jaurès*, n° 13, août 1999, pp. 82-91.
- TOURAINE Marisol, « Le réformisme ne dispense pas de l'utopie », in « L'humain politique », *Témoin*, n° 25, août 2001.

→ *Discours et interventions des dirigeants politiques*

- ASHDOWN Paddy, Discours à la conférence du Parti libéral-démocrate, Eastbourne, 24 septembre 1997.
- BENN Tony, Discours au séminaire « The Age of Realignment in the 21 st Century », Chambre des communes, 27 avril 1998.
- BLAIR Tony, Discours de candidature à la direction du Parti travailliste, 1994.
- BLAIR Tony, « The Radical Coalition », speech at a Fabian Society commemoration of the fiftieth anniversary of the 1945 general election, 5 July 1995.
- BLAIR Tony, *Discours devant la Communauté économique de Singapour*, 8 janvier 1996.
- BLAIR Tony, « Why I'm a Christian », *Sunday Telegraph*, 7 avril 1996.
- BLAIR Tony, « It's safe for you to back Labour », *Daily Telegraph*, 18 mars 1997.
- BLAIR Tony, Discours au Trimdon Labour Club, 30 avril 1997.
- BLAIR Tony, Discours au Royal Festival Hall, 2 mai 1997.
- BLAIR Tony, Discours devant le groupe parlementaire travailliste, Church House, Londres, 7 mai 1997.
- BLAIR Tony, Discours au congrès du PSE à Malmö, le 6 juin 1997.
- BLAIR Tony, *Speech to the Confederation of British Industry*, Centre de Convention Internationale de Birmingham, 2 novembre 1999.
- BLAIR Tony, Discours prononcé à Toynbee Hall, 1999.
- BLAIR Tony, Emission *Question ouverte*, France 2, mai 2007.
- BLAIR Tony, Discours aux conférences annuelles du Parti travailliste 1994-2007.
- EMMANUELLI Henri, (entretien), « Emmanuelli répond aux critiques de Strauss-Kahn et Fabius, « Sont-ils modernes ou opportunistes » », *Libération*, 6 février 2002.
- EMMANUELLI Henri, Discours au congrès du Mans de novembre 2005, « L'heure est à la mobilisation », *La Revue Socialiste*, n° 22, janvier 2006.
- FABIUS Laurent, Discours au congrès du Mans, 19 novembre 2005, *L'Hebdo des Socialistes*, n° 383, 26 novembre 2005.
- HOLLANDE François, Discours au congrès de Dijon, 18 mai 2003.

- HOLLANDE François, Discours de clôture au congrès du Mans, 20 novembre 2005, *L'Hebdo des socialistes*, n° 383, 26 novembre 2005.
- JOSPIN Lionel, Discours au congrès du PSE à Malmö, le 6 juin 1997.
- JOSPIN Lionel, « Intervention du Premier ministre Monsieur Lionel Jospin », Foreign Policy Centre, Londres, 23 juillet 1998.
- JOSPIN Lionel, « Le discours de la réforme », Discours à l'Université d'été du PS de La Rochelle, le 30 août 1998.
- JOSPIN Lionel, « La nouvelle alliance », Discours à l'Université d'été du PS le 29 août 1999.
- JOSPIN Lionel, Interview au journal télévisé de 20 heures de France 2, le 1^{er} septembre 1999.
- JOSPIN Lionel, Discours au congrès de l'Internationale Socialiste le 8 novembre 1999.
- JOSPIN Lionel, Discours au congrès du Parti socialiste de Grenoble, 26 novembre 2000.
- JOSPIN Lionel, Discours de clôture au colloque « L'idée socialiste aujourd'hui », 9 juin 2001.
- JOSPIN Lionel, « Etre utile », *Le Monde*, 1^{er} février 2003.
- LAFONTAINE Oskar, *Rede des stellvertretenden SPD-Vorsitzenden*, SPD-Parteitag, Mannheim, 15 november 1995, Bonn, Parteivorstand.
- MAUROY Pierre, Discours au congrès de Rennes, 15 mars 1990.
- MILBURN Alan, Speech at the Private Finance Initiative transport conference, février 1999.
- MILBURN Alan, Speech to the IPPR, 20 septembre 1999, *Her Majesty Treasury News Release*, 152/99, septembre 1999.
- PLATZECK Matthias, Discours devant le SPD du Lande de Hesse, 27 novembre 2005.
- SCHRÖDER Gerhard, Discours au congrès du SPD, Hanovre, décembre 1997.
- SCHRÖDER Gerhard, *Die Mitte in Deutschland*, Discours au congrès du Parti social-démocrate à Berlin, 20 février 2002.
- SCHRÖDER Gerhard, Discours à la conférence du SPD, Berlin, le 18 août 2002.
- SCHRÖDER Gerhard, « Regierungserklärung von Bundeskanzler Schröder vor dem Deutschen Bundestag », 25 mars 2004.
- STEINMEIER Frank-Walter, Discours au congrès extraordinaire de Berlin, 18 septembre 2008.
- STRAUSS-KAHN Dominique, Intervention au colloque, « Quelles stratégies industrielles pour aborder le XXI^{ème} ? », 14 décembre 1998.
- STRAW Jack, Discours à la Magistrate's Association, Blackburn, 25 juin 1998.
- WEBER Henri, Discours à l'Université d'été du Parti socialiste de la Rochelle, août 1999, *L'OURS*, novembre 2000.

OUVRAGES ET ARTICLES RELATIFS A L'ACTION GOUVERNEMENTALE DES PARTIS SOCIAUX-DEMOCRATES

→ Les politiques des gouvernements Blair

Ouvrages

- ADONIS Andrew, TWIGG Stephen, *The Cross we Bear-Electoral Reform for Local Government*, London, The Fabian Society, discussion paper, n° 34, 1997.
- ATKINSON B. Anthony, PIKETTY Thomas (eds.), *Top Incomes over the Twentieth Century. A contrast between European and English speaking Countries*, Oxford, Oxford University Press, 2007.
- AUCLAIR Philippe, *Le royaume enchanté de Tony Blair*, Paris, Fayard, 2006.
- BEECH Matt, LEE Simon (eds.), *Ten Years of New Labour*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2008.
- BOULTON Adam, *Tony's ten years. Memories of the Blair Administration*, London, Simon & Schuster, 2008.
- COATES David, LANLER Peter (eds.), *New Labour in power*, Manchester, Manchester University Press, 2000.
- DEPARTMENT FOR SOCIAL SECURITY (DSS), *New Ambitions for our Country : A new Contract for Welfare*, London, Stationery office, 1998.

- DEPARTMENT FOR WORK AND PENSIONS, *Parthways to Work, Helping People into Employment*, London, HSMO, 2002.
- DEPARTMENT FOR WORK AND PENSIONS, *Department for Work and Pensions Five Year Strategy*, London, HSMO, 2005.
- DEPARTMENT FOR WORK AND PENSIONS, *A New Deal for Welfare : Empowering People to Work*, London, HSMO, 2006.
- ELLWOOD David, *Poor Support. Poverty in the American Family*, New York, Basic Books ; 1998.
- ESPOSITO Marie-Claude, CHAMPROUX Nathalie, OFFERLE Bernard, *Le renouveau de l'économie britannique*, Paris, economica, 2007.
- EVANNO Jean-Noël, *Le New Labour et l'éducation. La « troisième voie » mise à l'essai*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001.
- FREUD David, *Reducing Dependency, increasing opportunity : options for the future of Welfare to Work. An independent report to the Department for Work and Pension*, Leeds, Corporate Document Services, 2007.
- GRIVEL Nicolas, GEORGES Nathalie, MEDA Dominique, *Les prestations et services d'accompagnement des demandeurs d'emploi au Royaume-Uni*, rapport de recherche du Centre d'Etudes de l'Emploi, n° 40, décembre 2007.
- HER MAJESTY TREASURY, *Building a Stronger Economic Future for Britain*, mars 1999.
- HOUSE OF COMMONS, *Select Committee on Health. Future NHS staffing requirements. Third report*, vol. 1, London, Stationary Office, 1999.
- IPPR, *Building better partnerships. The final report of the Commission on Public Private Partnerships*, London, 2001.
- JENKINS Roy, *The Report of the Independent Commission on the Voting System*, London, The Stationary Office, October 1998.
- JONES Bille (ed.), *Political issues in Britain today*, Fifth edition, Manchester, Manchester University Press, 1999.
- KENNEDY Helena, *Just Law*, London, Chatto and Windus, 2004.
- LEYDIER Gilles (eds.), *Les services publics britanniques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004.
- LEITCH Review of Skills : *Properity for all in the global economy world class skills* , Final Report, HM Treasury, December 2006.
- MONIN Jacques, *Le naufrage britannique*, Paris, La Table Ronde, 2009.
- PEARCE Nick, PAXTON Will, *Social Justice : Building a Fairer Britain*, London, Politico's 2005.
- SECRETARY OF STATE FOR HEALTH, *The NHS Plan : A Plan for Investment, a Plan for Reform*, London, 2000.
- THE PRIME MINISTER'S OFFICE OF PUBLIC SERVICES REFORM, *REFORM STRATEGY*, « Principles of Public Service Reform », 2002.
- THOMPSON Noël, *Political Economy and the Labour Party : the economics of democratic socialism, 1884-1995*, London University College Press, 1996.
- TOYNBEE Polly, WALKER David, *Did things get better ? An audit of Labour's successes and failures*, London, Penguin, 2001.
- WEIL Sylvie, BIAU Véronique, *Comprendre les pratiques européennes. Le développement de la procédure des PPP/PFI en Grande-Bretagne*, rapport à la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, novembre 2003.
- WILSON David, ASHTON John, *What Everyone in Britain Should Know about Crime and Punishment*, London, Blackstone Press, 1998.

Articles

- ALEXANDRE-COLLIER Agnès, « La politique extérieure : constance et prépondérance de la « relation spéciale » », *Questions internationales*, n° 20, juillet-août 2006, pp. 52-58.

- ANNESLEY Clare, GAMBLE Andrew, « Economic and Welfare Policy », in LUDLAM Steve, SMITH J. Martin (eds), *Governing as New Labour, Policy and Politics under Blair*, Basingstoke, Macmillan, 2004.
- BARRELL Ray, « Royaume-Uni : réforme et transformation », *Revue de l'OFCE*, n° 71, octobre 1999, pp. 223-245.
- BATTLE John, « Une politique sociale ambitieuse », *Projet*, n° 297, mars 2007, pp. 70-75.
- BLAIR Tony, « Comment réformer les services publics », *En temps réel*, Cahiers n° 9, juin 2003.
- BLAIR Tony, « Ma vision pour la Grande-Bretagne », *Le débat*, n° 124, 2003, pp. 53-57.
- BROWN Gordon, « A modern Agenda for Prosperity and social Reform », *Speech to the Social Market Foundation*, London, Cass Business School, 3 février 2003.
- CHAMBARETAUD Sandrine, LEQUET-SLAMA Diane, « Le système de santé britannique : élément d'analyse et réformes », *Solidarité et santé*, n° 3, juillet-septembre 2002, pp. 21-33.
- CHAMBAZ Christine, « L'évolution des inégalités de revenus au Royaume-Uni », *Dossiers solidarité et santé*, n° 3, juillet-septembre 2002, La documentation française, pp. 7-19.
- CHAPMAN Sarah, SAVAGE Stephen P., « Lutte contre la criminalité sous Blair : un nouveau réalisme pour un nouveau Labour », *Témoin*, n° 24, 2001, pp. 129-152.
- CLASEN Jochen, « Motives, Means, and Opportunities : Reforming Unemployment Compensation in the 1990 s », *West european politics*, volume 23, number 2 April 2000, pp. 89-112.
- CLASEN Jochen, « Les nouvelles politiques de l'emploi au Royaume-Uni et en Allemagne », *Critique internationale*, n° 43, avril-juin 2009, pp. 37-50.
- DEACON Alan, « L'influence des idées européennes et américaines sur la pensée du « new labour » en matière de réformes de la protection sociale », *Revue française des affaires sociales*, n° 3-4, juillet-décembre 1999.
- DEPARTMENT FOR EDUCATION AND EMPLOYMENT, « Blunkett launches national crusade to raise standards », 7 juillet 1997.
- DRIVER Stephen, « Modernising the Public Services », in DUNLEAVY Patrick, HEFFERMAN Richard, CROWLEY Philip, HAY Colin (eds.), *Developments in British Politics*, Basingstoke, Macmillan, 2006, pp. 272-294.
- FARREL David M., « La réforme hésitante du système électoral de la Chambre des Communes », *Pouvoirs*, n° 93, 2000, pp. 53-65.
- FIONDA Jane, « New Labour, Old Hat : Youth Justice and the Crime and Disorder Act 1998 », *Criminal Law Review*, janvier 1999.
- GLYN Andrew, « L'égalité par le retour au travail ? », *Esprit*, n° 286, juillet 2002, pp. 103-119.
- GRADATOUR Céline, « Politiques et institutions britanniques d'aide de retour à l'emploi », *Les Papiers du CERC*, n° 2.005-04, Conseil de l'Emploi, des revenus et de la Cohésion sociale, décembre 2005.
- GRAY Andrew, « Private Finance Initiative », *Public Money and Management*, juillet-septembre 1997.
- HATTERSLEY Roy, « The Danger in Blair's Balderdash », *The Guardian*, 5 septembre 2005.
- HER MAJESTY TREASURY, « The Private Finance Initiative », *Economic Briefing*, n° 9, 1999.
- HILLS John, MULGAN Geoff, PIACHAUD David, WILSON William Julius, « Welfare Reform : Learning from American Mistakes ? », Report of a Seminar organised by the London School of Economics Housing and Case, London, LES STICERD. Ressearch Paper NO.CASEREPORT 03, novembre 1998.
- HOOD Christophe, « Gaming in Targetworld. The target Approach To Managing British Public Services », *Public Administration Review*, n° 66, juillet-août 2006, pp. 515-521.
- JACOBS Michael, « Don't just act, talk ! », *The New Statesman*, 2 July 2001.
- JENNINGS Jeremy, « Peut-on parler d'un modèle anglo saxon ? », CEVIPOF, Notes et études n° 20, janvier 2007.
- JOHNSTONE Gerry, BOTTOMLEY Keith, « Labour's Crime Policy in Context », *Policy Studies*, volume 19, n° 3/4, décembre 1998.

- JOIN-LAMBERT Odile, LEFRESNE Florence, « Le National Health Service : une institution pérenne en pleine transformation », *Chronique internationale de l'IREs*, n° 91, novembre 2004, pp. 80-91.
- KELLY J. , « Privately managed state school chain to be launched », *The Financial Times*, 12 mars 2001.
- LEFRESNE Florence, « Un coup de pouce au salaire minimum », *Chronique internationale de l'IREs*, n° 63, mars 2000.
- LEFRESNE Florence, « La pauvreté, ses caractéristiques, l'ambiguïté de l'action gouvernementale », *Chronique internationale de l'IREs*, n° 69, mars 2001.
- LEFRESNE Florence, « Royaume-Uni. L'emploi en question », *Chronique internationale de l'IREs*, n° 78, septembre 2002, pp. 70-83.
- « Le New Deal balance entre insertion et sanction », *Alternatives Economiques*, n° 175, novembre 1999.
- LE GALÈS Patrick, « Dévolution à tous les étages », in « Le Royaume-Uni de Tony Blair », *Pouvoirs*, n° 93, 2000, pp. 67-86.
- LEVITAS Ruth, « Pauvreté, exclusion sociale et redistribution : la réponse britannique », *Raisons politiques*, n° 6, mai 2002, pp. 7-21.
- LISTER Ruth, « Investing in the Citizen-Workers of the future : New Labour's Third Way in Welfare Reform », paper for the Annual Meeting of the American Political Science Association, Boston, August 2002.
- LOUGHLIN John, « Refaire l'Union, la dévolution britannique », *Projet*, n° 297, mars 2007, pp. 55-62.
- MARLIERE Philippe, « Le public au service du privé : mondialisation néolibérale et la deuxième génération des privatisations en Grande-Bretagne », *Les Temps modernes*, n° 615-616, septembre-octobre-novembre 2001.
- MILBURN Alan, « In Public Service too, make the consumer king », *The Wall Street Journal*, 17 mars 2004.
- NEWBURN Tim, « Tackling Youth Crime and Reforming Youth Justice : the Origins and Nature of New Labour Policy », *Policy Studies*, vol. 19, n° 3/4, décembre 1998.
- OPPENHEIM Carey, « Enabling Participation ? New Labour's Welfare-to Work Policies », in WHITE Stuart (ed.), *New Labour : The Progressive Future ?*, Basingstoke, Palgrave, 2001.
- RHODES Martin, « Desparately Seeking a Solution : Social Democracy, Thatcherism and the « Third Way », in *British Welfare* », *West european politics*, volume 23, April 2000, pp. 161-186.
- RILEY Rebecca, YOUNG Gary, « The macroeconomic impact of the New Deal », NIESR, mars 2001.
- SERGEANT Jean-Claude, « La voie étroite entre libertés et sécurité », *Projet*, n° 297, mars 2007, pp. 48-54.
- SHAW Eric, « Peut-on dire que « ce qui compte, c'est ce qui marche ? » La PFI, le New Labour et la modernisation des services de santé britanniques », in « New Labour...old England ? », *Témoin*, n° 24, 2001, pp. 87-107.
- SMITH Richard, « PFI : Perfidious Finance Idiocy », *British Medical Journal*, n° 319, 1999.
- SOULA Claude, « Santé, la réforme qui compte », *Le Nouvel Observateur*, n° 2112, 28 avril-4 mai 2005, pp. 72-73.
- STRAW Jack, « Straw and Order », *New Statesman and Society*, 15 septembre 1995.
- TATU Natacha, « L'Etat aux manettes, Thatcher aux oubliettes », *Le Nouvel Observateur*, n° 2293, 16-22 octobre 2008.
- THOMAS Richard, « Britain is surveillance society », Surveillance Society Network, 1^{er} novembre 2006.
- THOMSON Wendy, « Tony Blair's social legacy : transformational leadership », *Policy options*, juin 2007, pp. 51-56.
- TRICKEY Heather, « Steps to Compulsion within British Labour Market Policies », in LODEMEL Ivar, TRICKEY Heather (eds.), *An offer You Can't Refuse : Workfare in International Perspective*, Bristol, Policy Press, 2000, pp. 189-210.
- « Welfare isn't working. The New Deal for young people », ThinkTank Reform, mai 2007.

– WELLS Williams, « L'évolution des politiques d'emploi », *Problèmes économiques*, n° 2.715, 30 mai 2001.

→ *Les politiques des gouvernements Schröder*

Ouvrages

– *Aufbruch und Erneuerung – Deutschlands Weg in 21. Jahrhundert. Koalitionsvereinbarung zwischen der Sozialdemokraten Partei Deutschlands und Bündnis 90/Die Grünen*, Bonn, 20 octobre 1998.

– ROMAIN Benoît, *Le pari du Chancelier Schröder*, Paris, fondation Jean Jaurès, juillet 2004.

– SACHVERSTÄNDIGENRAT, *Zwanzig Punkte für Beschäftigung und Wachstum, Jahresgutachten 2002/2003*, novembre 2002.

– SCHRÖDER Gerhard, Déclaration gouvernementale devant le Bundestag, 10 novembre 1998.

– SCHRÖDER Gerhard, Déclaration gouvernementale devant le parlement fédéral, le 14 mars 2003.

Articles

– BILGER François, RUGRAFF Eric, « Les trois choix de l'économie allemande », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, volume 45, n° 4/2003.

– BOIDEVAIX Serge, « Le premier projet de réforme fiscale du gouvernement SPD/Verts », *Documents. Revue des questions allemandes*, n° 5/98, novembre-décembre 1998, pp. 60-66.

– BOURGEOIS Isabelle, « Réforme fiscale allemande : la lente construction des équilibres d'Helmut Kohl à Gerhard Schröder », *Regards sur l'économie allemande, Bulletin économique du CIRAC*, n° 54/2001, décembre 2001.

– BOURGEOIS Isabelle, « Quels choix fiscaux pour l'Allemagne ? », *Regards sur l'économie allemande – Bulletin économique du CIRAC*, n° 65/2004.

– BOURGEOIS Isabelle, « Années Schröder, les « recentrages » successifs de la politique économique et sociale », *Regards sur l'économie allemande : Bulletin économique du CIRAC*, n° 73/2005, pp. 7-18.

– BOURGEOIS Isabelle, « Inertie et volonté des réformes », in DEMESMAY Claire, STARK Hans (eds.), *Qui dirige l'Allemagne ?*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2005, pp. 157-176.

– BRODERSEN Hans, « Economie et fiscalité. Bilan du social-libéralisme allemand », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 161, juillet-septembre 2002, pp. 15-37.

– BRODERSEN Hans, « La réforme des retraites », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 161, juillet-septembre 2002, pp. 59-72.

– CHAGNY Odile, « Les réformes du marché du travail en Allemagne », *La revue de l'IREs*, n° 48, 2005/2, pp. 3-41.

– CHAGNY Odile, « Retour sur les réformes du marché du travail en Allemagne », *Revue de l'IREs*, n° 58, 2008, pp. 65-110.

– EICHEL Hans, (entretien), « Economie allemande : les vertus de la rigueur », *Politique internationale*, n° 90, hiver 2000-2001, pp. 129-140.

– FRISCH Alfred, « Sortir du nucléaire ? Un aller-retour allemand », *Documents, revue des questions allemandes*, 2/99, avril-mai-juin 1999.

– GIRAUD Olivier, LECHEVALIER Arnaud, « Les réformes Hartz des politiques de l'emploi : instrument ou reflet de la normalisation du marché du travail ? », *Note du Cerfa*, n° 54, avril 2008.

– GOUAZE Serge, « Handicaps historiques, blocages corporatistes et institutionnels, résistances des mentalités aux réformes de l'Etat social », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 167, janvier-mars 2004, pp. 3-21.

– HASSENTEUFEL Patrick, « Allemagne : Vers une double réforme du système de santé », *Chronique internationale de l'IREs*, n° 82, mai 2003, pp. 17-26.

– HENGSBACH Friedhelm, « Ein Verlorenes Jahr ? Die rot-grüne Koalition im konzeptionellen Vakuum », *Blätter für deutsche und internationale Politik*, Bonn, Pahl-Rugenstein Verlag, vol. 44, 1999, pp. 1444-1449.

- HOWILLER Alain, « Un agenda qui compte des blancs », *Documents. Revue des questions allemandes*, n° 4/2004.
- KIZILTERE Cansel, LOGEAY Camille, « L'économie allemande : bilan 2005, perspectives 2006 », *Notes du Cerfa*, n° 35, août 2006.
- LE GLOANNEC Anne-Marie, « L'impossible rupture de Gerhard Schröder », *Critique internationale*, n° 2, hiver 1999, pp. 29-33.
- LEROUX Gilles, « Politique de santé : la mauvaise stratégie du Chancelier Schröder », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 161, juillet-septembre 2002, pp. 73-102.
- LEROUX Gilles, « Le point sur les retraites », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, tome 34, 4/2002, octobre-décembre 2002.
- LEROUX Gilles, « Les réformes sociales des gouvernements Schröder », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, tome 35, n° 4, octobre-décembre 2003, pp. 453-470.
- LESTRADE Brigitte, « Chômage et politique de l'emploi du gouvernement Schröder », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 161, juillet-septembre 2002, pp. 37-58.
- LESTRADE Brigitte, « Les réformes sociales en Allemagne : l'Agenda 2010 du gouvernement Schröder », *Note du Cerfa*, n° 9, février 2004.
- LESTRADE Brigitte, « Les lois Hartz : la réforme du marché du travail du gouvernement Schröder », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 168, avril-juin 2004, pp. 44-64.
- LESTRADE Brigitte, « Hartz IV – Une réforme contestée », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 175, janvier-mars 2006, pp. 33-48.
- MÉNUDIER Henri, « Les 20 points du programme gouvernemental », *Documents. Revue des questions allemandes*, n° 5/98, novembre-décembre 1998.
- MOLL Nicolas, « C'est ça le nouveau grand départ ? », *Documents. Revue des questions allemandes*, n° 5/98, novembre-décembre 1998.
- PAUTRAT Marie-Hélène, « Commission Hartz : missions et recommandations », *Regards sur l'économie allemande*, n° 59/2002, pp. 15-18.
- PICAPER Jean-Paul, « Angela Merkel : l'épreuve de vérité », *Politique internationale*, n° 113, automne 2006, pp. 275-288.
- REHFELDT Udo, « Allemagne : une réforme radicale du marché de l'emploi avec consentement syndical », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 78, septembre 2002.
- REHFELDT Udo, « La réforme du marché du travail et l'échec du pacte pour l'emploi », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 81, mars 2003, pp. 43-51.
- REHFELDT Udo, « Allemagne : Poursuite de la « réforme » de l'Etat-providence », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 85, novembre 2003, pp. 35-44.
- REUTTER Werner, « Etat et relations sociales en Allemagne : le sisyphé corporatiste », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 168, avril-juin 2004, pp. 24-43.
- REUILLON Michel, « A propos du pacte pour l'emploi (Das Bündnis für Arbeit) », *Documents : Revue des questions allemandes*, n° 2/99, pp. 61-64.
- RUDOLF Florence, « Economie et écologie : Les politiques environnementales de l'Allemagne contemporaine », in DEMESMAY Claire, STARK Hans (eds.), *Qui dirige l'Allemagne ?*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2005, pp. 213-227.
- SCHERL Hermann, NOLL Suzanne, « La grande coalition et le marché du travail en Allemagne », in DEMESMAY Claire, STARK Hans (eds.), *Radioscopies de l'Allemagne 2008*, IFRI, 2008, pp. 27-37.
- SCHRÖDER Gerhard, « Allemagne : l'ambition réformatrice », (entretien), *Politique internationale*, n° 89, automne 2000, pp. 25-42.
- SCHRÖDER Gerhard, « Pour l'emploi, réformer le marché du travail », *Les notes de la Fondation Jean Jaurès*, n° 32, septembre 2002.
- SCHRÖDER Gerhard, « Un Chancelier en liberté », (entretien), *Politique internationale*, n° 103, printemps 2004, pp. 305-312.
- UTERWEDDE Henrik, « L'économie allemande. La recherche d'une nouvelle dynamique », *Documents. Revue des questions allemandes*, n° 1/2002, janvier-février-mars 2002, pp. 68-83.

- UDERWEDDE Henrik, « L'économie allemande : comment sortir de la langueur ? », in HEGE Adelheid, KIMMEL Adolf, MARTENS Stephan, UTERWEDDE Henrik, *Regards sur l'Allemagne unifiée*, La documentation française, 2006, pp. 9-46.
- VAILLANT Jérôme, « Les grands chantiers de politique intérieure », *Revue internationale et stratégique*, n° 35, automne 1999, pp. 104-114.
- VEIL Mechthild, « La réforme des retraites de 2001 : réduction de la répartition, un pas vers la capitalisation », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 69, mars 2001, pp. 3-14.
- VEIL Mechthild « La réforme des retraites, premiers pas, débats, interrogations », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 82, mai 2003, pp. 3-15.
- VEIL Mechthild, « Allemagne – Les lois Hartz, plus qu'une réforme du marché du travail ? », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 92, janvier 2005.
- VOLZ Joachim, « Allemagne : ruptures et continuité », *Revue de l'OFCE*, n° 71, octobre 1999, pp. 181-199.
- VON HEUSINGER Robert, UCHATUS Wolfgang, « Der Mythos vom Abstieg », *Die Zeit*, 15 avril 2004, pp. 25-26.
- WAHL Stéphanie, « 2003 : des réformes, mais pas encore la fin de l'immobilisme », *Regards sur l'économie allemande – Bulletin économique du CIRAC*, n° 65/2004.
- WEINACHTER Michèle, « La situation économique et sociale en Allemagne un an avant les élections. Bilan et perspectives », *Notes du Cerfa*, n° 56, octobre 2008.

→ **Les politiques du gouvernement Jospin**

Ouvrages

- ALEXANDRE Philippe, De L'AULNOIT Béatrix, *La dame des 35 heures*, Paris, Robert Laffont, 2002.
- FONDATION COPERNIC, *Un social-libéralisme à la française ?*, Paris, La Découverte, 2001.
- GORDON Philip H., MEUNIER Sophie, *Le Nouveau Défi français*, Paris, Odile Jacob, 2002.
- GRECIANO Pierre-Alain, *Les retraites en France. Quel avenir ?*, notes et études documentaires, n° 5150-51, La documentation française, avril 2002.
- JOSPIN Lionel, *Déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale*, 19 juin 1997.
- *L'Année politique, économique et sociale*, 1997-2002.
- MITAL Christine, IZRAELEWICK Erik, *Monsieur ni-ni. L'économie selon Jospin*, Paris, Robert Laffont, 2002.
- SCHRAMECK Olivier, *Matignon rive gauche 1997-2001*, Paris Seuil, 2001.

Articles

- « Bilan d'étape : 2 ans de gouvernement », Service d'information du gouvernement, Premier ministre, *Argument*, n° 174, juin 1999.
- DAGUERRE Anne, « Les politiques de retour à l'emploi aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en France », *Critique internationale*, n° 31, avril-juin 2006.
- FABIUS Laurent, « Je me sens jaurésien, même pour les stock-options », (entretien), *Le Nouvel Observateur*, 4-10 mai 2000.
- FABIUS Laurent, « De la nécessité de la Stabcroissance », *Le Monde*, 25 août 2000.
- FABIUS Laurent, « La politique économique de l'emploi », *Libération*, 16 octobre 2000.
- FABIUS Laurent, « Baisser les impôts pour préparer l'avenir », *Le Monde*, 28 août 2001.
- FRÉMAUX Philippe, « Lionel Jospin entre économie et politique », *L'économie politique*, 2002/2, n° 14, 2002.
- HABY René, « La vie publique en France : 2001-2002 », *Regards sur l'actualité*, n° 283, juillet-août 2002.
- « Jospin-Schröder : la course à la baisse des impôts », *l'Expansion*, n° 614, 3-16 février 2000, pp. 48-63.
- LE BLAN-DELANNOY Virginie, DOUAY Sophie, « La loi de modernisation sociale », *Regards sur l'actualité*, n° 281, 2002.

OUVRAGES ET ARTICLES DE SOCIOLOGIE PARTISANE ET D'ANALYSES ELECTORALES

→ *En Grande-Bretagne*

Ouvrages

- BUTLER David, KAVANAGH Denis, *The British General Election of 1992*, London Macmillan, 1993.
- DENVER David, *Elections and Voters in Britain*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2007.
- HEATH Anthony et alii, *Understanding political change, the british voter 1964, 1987*, London, Pergamon Press, 1991.
- SEYD Patrick, WHITELEY Paul F., *Labour's grass roots : the politics of party membership*, Oxford, Clarendon Press, 1992.
- SEYD Patrick, WHITELEY Paul F., *New Labour's grass roots : the transformation of the Labour Party membership*, London, Palgrave, 2002.

Articles

- CHARLOT Monica, « Les élections britanniques du 11 juin 1987. Tactiques et Stratégies de campagne », *Revue française de science politique*, volume 38, n° 4, août 1988, pp. 576-596.
- CHARLOT Monica, « Les conservateurs peuvent-ils gagner ? », *Pouvoirs*, n° 93, 2000, pp. 145-160.
- CHARLOT Monica, THÉRY Michèle, « Les élections législatives britanniques de 1992 : approche cartographique », *Revue française de science politique*, vol. 43, n° 2, avril 1993, pp. 282-300.
- CREWE Ivor, « Pourquoi les travaillistes ont-ils (à nouveau) perdu ? », *Revue française de science politique*, volume 23, n° 2, avril 1993, pp. 257-281.
- CREWE Ivor, « The Thatcher legacy », in KING Anthony (ed.), *Britain at the polls 1992*, Chatham, Chatham House, 1993.
- « General Election results, 7 June 2001 », *Research paper 01/54*, House of commons library, 2001.
- « General Election 2005 », *Research Paper 05/33*, House of Commons library 2005.
- HILLEBRAND Ernst, « Campagnes de recrutement et évolution du nombre des adhérents du Labour Party », *Analyses et documents*, Friedrich Ebert Stiftung, décembre 2007.
- RUSSEL Andrew, « New Labour and the electorate », in COATES David, LAWLER Peter (eds.), *New Labour in power*, Manchester, Manchester University Press, 2000, pp. 16-33.
- SEYD Patrick, WHITELEY Paul, « New Labour – New Grass Roots Party ? », paper presented to the 1998 annual conference of the Political Studies Association.
- WHITELEY Paul, SEYD Patrick, « Party Election Campaigning in Britain : The Labour Party », Paper presented to the « Local Campaigning in Comparative Perspective » workshop at the annual meeting of the Canadian Political Science Association, University of Toronto, May 29-31, 2002.

→ *En Allemagne*

Ouvrages

- *Bundestagswahl. Eine Analyse der Wahl vom 22. September 2002*. Berichte der Forschungsgruppe Wahlen e. V., Nr 108, Mannheim, September 2002.
- *Bundestagswahl. Eine Analyse der Wahl vom 18. September 2005*. Berichte der Forschungsgruppe Wahlen e. V., Nr 122, Mannheim Oktober 2005.
- GLAAB Manuela, WEIGL Michael, « Les élections au Bundestag 2009, Campagne électorale, résultats et formation du gouvernement », *Note du Cerfa 70*, décembre 2009.
- HILLEBRAND Ernst, « Regard sur les élections allemandes du 27 septembre 2009 ; L'analyse du vote : résultats et comportements électoraux », *Note de la Fondation Jean Jaurès*, n° 38, 27 octobre 2009.

– WEBER Henri, « Regard sur les élections allemandes du 27 septembre 2009. Les leçons de la défaite du SPD », *Note de la Fondation Jean Jaurès*, n° 39, 27 octobre 2009.

Articles

– ABRIAL Stéphanie, « Allemagne : une sanction politique lourde pour le gouvernement Gerhard Schröder », *Revue politique et parlementaire*, n° 1001, juillet-août 1999, pp. 51-59.

– CARO Céline, « Les Verts allemands après les élections fédérales du 27 septembre 2009. Un bilan mitigé malgré des résultats exceptionnels », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 190, octobre-décembre 2009, pp. 139-147.

– DELOY Corinne, « Elections législatives en Allemagne, 27 septembre 2009 », Fondation Robert Schuman, Observatoire des Elections en Europe, septembre 2009.

– FABRÉGUET Michel, « Une double déconvenue : les élections législatives du 18 septembre 2005 », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, tome 38, n° 1, janvier-mars 2006, pp. 3-20.

– FOUSSIER Gérard, « Le SPD ne perd pas le Nord. Élections régionales à Brême », *Documents, Revue du dialogue franco-allemand*, n° 3, juin 2007, pp. 5-6.

– KIMMEL Adolf, « Les élections au Bundestag du 27 septembre 1998 : la fin d'une époque », *Pouvoirs*, n° 88, 1999, pp. 139-152.

– KIMMEL Adolf, « Les élections du 22 septembre 2002 au Bundestag. Des vainqueurs inattendus », *Pouvoirs*, n° 105, 2003, pp. 143-158.

– KOENIG Pierre, « D'une élection à l'autre. La reconduction de la coalition sortante (22 septembre 2002 – 2 février 2003) », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, tome 34, n° 4, octobre-décembre 2002, pp. 427-444.

– MARCOUX Sonia, SAUNIER Emmanuelle, « Comment gérer l'après 18 septembre ? Un résultat serré pour une large coalition », *Documents. Revue des questions allemandes*, 3/2005, septembre 2005.

– MÉNUDIER Henri, « Les voix des électeurs. Les nouveaux rapports de force entre les partis », *Documents. Revue des questions allemandes*, 5/98, novembre-décembre 1998.

– NIEDERMAYER Oskar, « Parteimitglieder in Deutschland », version 2008, n° 13 ; version 2009, n° 15, *Arbeitshefte aus dem Otto-Stammer-Zentrum*, Berlin, 2008 ; 2009.

– VAILLANT Jérôme, « Victoire pour la coalition chrétienne-libérale mais des débuts difficiles pour le nouveau gouvernement », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 190, octobre-décembre 2009, pp. 91-96.

– WALTER Franz, « Le paysage politique allemand à la veille des élections législatives de 2009 », Friedrich Ebert Stiftung, avril 2009.

→ En France

Ouvrages

– BACHELOT Carole, « *Groupons-nous et demain...* » : sociologie des dirigeants du parti socialiste depuis 1993, thèse de science politique, IEP de Paris, 2008.

– BARTOLONE Claude, *Une élection « imperdable »*, Paris, l'Archipel, 2007.

– BOY Daniel, PLATONE François, REY Henri, SUBILEAU François, YSMAL Colette, *C'était la gauche plurielle*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.

– BRÉCHON Pierre, *La France aux urnes. Soixante ans d'histoire électorale, édition 2004*, Paris, La documentation française, 2003.

– CAMBADÉLIS Jean-Christophe, *Parti pris. Chroniques de la présidentielle chez les socialistes*, Paris, Plon, 2007.

– CONAN Eric, *La gauche sans le peuple*, Paris, Fayard, 2004.

– COURCOL Christine, MASURE Thierry, *Ségolène Royal. Les coulisses d'une défaite*, Paris, l'Archipel, 2007.

– LA REVUE SOCIALISTE, n° 9-10, « 21 avril 2002. Comprendre », septembre 2002.

– MICHELAT Guy, SIMON Michel, *Les ouvriers et la politique. Permanence, ruptures, réalignements*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004.

- PINGAUD Denis, *L'impossible défaite*, Paris, Seuil, 2002.
- REY Henri, SUBILEAU Françoise, *Les militants socialistes à l'épreuve du pouvoir*, Paris, Presses de Sciences Po, 1991.
- REY Henri, *La gauche et les classes populaires. Histoire et actualité d'une mésentente*, Paris, La Découverte, 2004.

Articles

- BACQUÉ Raphaëlle, COURTOIS Gérard, « Le choc des personnalités », in PERRINEAU Pascal, YSMAL Colette (eds.), *Le vote de tous les refus*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, pp. 89-99.
- BAUMEL Laurent, « A la recherche du peuple perdu », *La Revue Socialiste*, n°11/12, mars 2003, pp. 105-111.
- BEAUD Stéphane, PIALOUX Michel, « Pourquoi la gauche a-t-elle perdu les classes populaires ? Petit détour par l'histoire », in *A gauche !*, Paris, La Découverte, 2002.
- BOY Daniel, « L'écologie au pouvoir », in PERRINEAU Pascal, YSMAL Colette (eds.), *Le vote surprise. Les élections législatives des 25 mai et 1^{er} juin 1997*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, pp. 207-223.
- BOY Daniel, « La place de l'écologie politique », in PERRINEAU Pascal, YSMAL Colette (eds.), *Le vote de tous les refus. Les élections présidentielles et législatives de 2002*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, pp. 275-287.
- BOY Daniel, VILLALBA Bruno, « Le dilemme des écologistes : entre stratégie nationale et diversités locales », in PERRINEAU Pascal, REYNIÉ Dominique (eds.), *Le vote incertain. Les élections régionales de 1998*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999, pp. 143-162.
- BOY Daniel, CHICHE Jean, « La gauche victorieuse : retour de vague », in DOLEZ Bernard, LAURENT Annie, PATRIAT Claude (eds.), *Le vote rebelle : les élections régionales de mars 2004*, Dijon, Editions Universitaires de Dijon, 2005, pp. 117-130.
- BOY Daniel, CHICHE Jean, « L'échec électoral de la « gauche non socialiste » », in PERRINEAU Pascal (ed.), *Le vote de rupture. Les élections présidentielles et législatives d'avril-juin 2007*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, pp. 197-212.
- CAUTRÈS Bruno, MAYER Nonna, « Les métamorphoses du vote de classe », in CAUTRÈS Bruno, MAYER Nonna (eds.), *Le nouveau désordre électoral. Les leçons du 21 avril 2002*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004, pp. 145-160.
- DOLEZ Bernard, LAURENT Annie, « Marches et marges de la gauche », in PERRINEAU Pascal, YSMAL Colette (eds.), *Le vote de tous les refus. Les élections présidentielles et législatives de 2002*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, pp. 251-273.
- DUPOIRIER Elisabeth, « Le parti socialiste et la gauche. L'implacable spirale de l'échec », in PERRINEAU Pascal (ed.), *Le vote de rupture. Les élections présidentielles et législatives d'avril-juin 2007*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, pp. 145-174.
- FABIUS Laurent, « Répondre vraiment aux attentes des couches populaires », *La Revue Socialiste*, n° 11/12, mars 2003, pp. 130-137.
- GRUNBERG Gérard, SCHWEISGUTH Etienne, « Le virage à gauche des couches moyennes salariées », in LAVAU Georges, GRUNBERG Gérard, MAYER Nonna (eds.), *L'univers politique des classes moyennes*, Paris, Presses de la FNSP, 1983, pp. 351-372.
- GRUNBERG Gérard, « Que reste-t-il d'Epinais ? », in HABERT Philippe, PERRINEAU Pascal, YSMAL Colette (eds.), *Le vote sanction. Les élections législatives des 21 et 28 mars 1993*, Paris, Presses de la FNSP, 1993, pp. 185-215.
- GRUNBERG Gérard, CHICHE Jean, « Le regain socialiste » in PERRINEAU Pascal, YSMAL Colette (eds.), *Le vote de crise. L'élection présidentielle de 1995*, Paris, Presses de la FNSP, 1995, pp. 189-209.
- GRUNBERG Gérard, « La victoire logique du Parti socialiste », in PERRINEAU Pascal, YSMAL Colette (eds.), *Le vote surprise. Les élections législatives des 25 mai et 1^{er} juin 1997*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, pp. 189-205.
- HARDOUIN Philippe, « Les caractéristiques sociologiques du Parti socialiste », *Revue française de science politique*, n° 28, avril 1978.

- JAFFRÉ Jérôme, « Les courants politiques et les élections de mars 1992 », in HABERT Philippe, PERRINEAU Pascal, YSMAL Colette (eds.), *Le vote éclaté. Les élections régionales et cantonales des 22 et 29 mars 1992*, Paris, Presses de la FNSP, 1992, pp. 137-164.
- JAFFRÉ Jérôme, « Comprendre l'élimination de Lionel Jospin », in PERRINEAU Pascal, YSMAL Colette (eds.), *Le vote de tous les refus. Les élections présidentielles et législatives de 2002*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, pp. 223-247.
- LAURENT Annie, WALLON-LEDUCQ Christian-Marie, « Les candidats aux élections législatives de 1997 : sélection et dissidence », in PERRINEAU Pascal, YSMAL Colette (eds.), *Le vote surprise. Les élections législatives des 25 mai et 1^{er} juin 1997*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, pp. 119-138.
- LEFEBVRE Rémi, « Le Parti socialiste et les catégories populaires. Quelques hypothèses pour l'analyse d'un divorce consommé », *Recherches socialistes*, n° 19, juin 2002.
- LEFEBVRE Rémi, SAWICKI Frédéric, « Le peuple vu par les socialistes », in MATONTI Frédérique (ed.), *La démobilisation politique*, Paris, La Dispute, 2005, pp. 69-96.
- « Le profil des électors au premier tour des élections législatives », *Revue française de science politique*, vol. 47, n° 3-4, juin-août 1997, pp. 463-467.
- « Les adhérents du 21 avril », *L'Hebdo des socialistes*, 2 novembre 2002.
- MAUREL Emmanuel, « Retour sur une défaite », *La Revue Socialiste*, n° 9-10, septembre 2002, pp. 73-81.
- PATRIAT Claude, « Retour case bipolaire : les nouveaux paramètres de l'offre électorale », in DOLEZ Bernard, LAURENT Annie, PATRIAT Claude (eds.), *Le vote rebelle : les élections régionales de mars 2004*, Dijon, Editions Universitaires de Dijon, 2005, pp. 65-87.
- PLATONE François, « Le vote communiste : le verre à moitié plein », in PERRINEAU Pascal, YSMAL Colette (eds.), *Le vote surprise. Les élections législatives des 25 mai et 1^{er} juin 1997*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, pp. 161-188.
- PORTELLI Hugues, « Nouvelles classes moyennes et nouveau parti socialiste », in LAVAU Georges, GRUNBERG Gérard, MAYER Nonna (eds.), *L'univers politique des classes moyennes*, Paris, Presses de la FNSP, 1983, pp. 258-273.
- PORTELLI Hugues, « L'élection présidentielle d'avril-mai 1995 », *Regards sur l'actualité*, n° 212, La documentation française, juin 1995.
- PORTELLI Hugues, « Elections législatives des 25 mai-1^{er} juin 1997 : un séisme politique », *Regards sur l'actualité*, n° 232, La documentation française, juin 1997.
- PORTELLI Hugues, « L'élection présidentielle des 21 avril et 5 mai 2002 », *Regards sur l'actualité*, La documentation française, septembre, septembre 2002.
- PORTELLI Hugues, « Les élections législatives des 9 et 16 juin 2002 », *Regards sur l'actualité*, septembre 2002.
- PORTELLI Hugues, « L'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai 2007 », *Regards sur l'actualité*, juin 2007, pp. 63-72.
- REY Henri, SUBILEAU Françoise, YSMAL Colette, « Les adhérents socialistes en 1998 », *Les cahiers du CEVIPOF*, n° 23, 1999.
- YSMAL Colette, « Le second tour : le prix de l'isolement de la droite modérée », in PERRINEAU Pascal, YSMAL Colette (eds.), *Le vote surprise. Les élections législatives des 25 mai et 1^{er} juin 1997*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, pp. 285-301.

→ **En Union Européenne**

- GRUNBERG Gérard, « Elections européennes 1994 : le socialisme en difficulté », in PERRINEAU Pascal, YSMAL Colette (eds.), *Le vote des douze. Les élections européennes de juin 1994*, Paris, Presses de Sciences Po, 1995, pp. 39-73.
- GRUNBERG Gérard, MOSCHONAS Gerassimos, « Le vote socialiste : les bénéfices du « vote-sanction » dans une élection de « second ordre » » in PERRINEAU Pascal (ed.), *Le vote européen 2004-2005. De l'élargissement au référendum français*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005, pp. 173-204.

- MARTIN Pierre, COT Jean-Pierre, BOSSUAT Gérard, CÉPÈDE Frédéric, TULMETS Elsa, GARCIA XAVIER, CANDIARD Adrien, « Les socialistes et les élections européennes », Notes de la Fondation Jean Jaurès, n° 39, juin 2004.
- RICHTER Saskia, « Les partis écologistes en Europe : évolution et perspectives », *Analyses et documents*, Friedrich Ebert Stiftung, mars 2010.

OUVRAGES ET ARTICLES SUR LES RELATIONS DES PARTIS AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES

→ *En Grande-Bretagne*

Ouvrages

- BERBÉRI Carine, *Le Parti travailliste et les syndicats face aux questions monétaires européennes*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- CHARLOT Monica, *Le Syndicalisme en Grande-Bretagne*, Paris, Armand Colin, 1970.
- MINKINS Lewis, *The Contentious Alliance, Trade union and the Labour Party*, Edimbourg, Edimburgh University Press, 1992.
- TAYLOR Andrew J., *The Trade Unions and the Labour Party*, London, Croom Helm, 1987.

Articles

- ALLEN Michael, « British trade unionism's quiet revolution », *Reveal*, 6 (4), 1998.
- BLAIR Tony, Intervention au congrès du Trade Union Congress, septembre 1994.
- BLAIR Tony, Discours au congrès du Transport and General Workers Union, Blackpool, 1995.
- CONNOLLY Heather, « Royaume-Uni. Une rupture historique entre syndicat et parti, le syndicat RMT exclu du Labour », *Chronique internationale de l'IREs*, n° 88, mai 2004, pp. 17-26.
- CROWLEY John, « Le syndicalisme britannique face au New Labour », *La Revue de la CFTD*, n° 5, décembre 1997, pp. 10-16.
- DUFOUR Christian, « Royaume-Uni. Les syndicats britanniques regagnent-ils de la puissance ? », *Chronique internationale de l'IREs*, n° 75, mars 2002.
- DUFOUR Christian, « Royaume-Uni. Face à face rugueux d'un syndicalisme revigoré avec le New Labour », *Chronique internationale de l'IREs*, n° 81, mars 2003, pp. 17-28.
- DUFOUR Christian, « Royaume-Uni. Dix ans de blairisme : où en est la syndicalisation ? », *Chronique internationale de l'IREs*, n° 107, juillet 2007, pp. 16-24.
- DUFOUR Christian, « Royaume-Uni. En attendant les conservateurs : le lien problématique entre syndicats et Labour », *Chronique internationale de l'IREs*, n° 114, septembre 2008, pp. 13-21.
- FULTON Lionel, « Royaume-Uni. Un syndicalisme refondé sur ses adhérents », *Chronique internationale de l'IREs*, n° 66, septembre 2000, pp. 44-51.
- GRANT Wyn, « Le gouvernement travailliste, le patronat et les syndicats », *Pouvoirs*, n° 93, 2000, pp. 101-112.
- HEERY Edmund, « Trade Unionism under New Labour », The Shirley Lerner Memorial Lecture 2005, Manchester, Manchester Industrial Relation Society, 12 May 2005.
- HOWELL Chris, « The End of the Relationship between Social Democratic Parties and Trade Unions ? », *Studies in Political Economy*, n° 65, pp. 7-37.
- JOIN-LAMBERT Odile, « Une phase critique du conflit entre le parti travailliste et les syndicats sur les services publics », *Chronique internationale de l'IREs*, n° 79, novembre 2002.
- LEOPOLD John W., « Trade Unions and the Third Round of Political Fund Review Balloting », *Industrial Relations Journal*, 37 (3), 2006.

- LUDLAM Steve, « Norms and Blocks : Trade Unions and the Labour Party since 1964 », in BRIVATI Brian, HEFFERNAN Richard (eds.), *The Labour Party. A Centenary History*, Basingstoke & London, Macmillan, 2000.
- LUDLAM Steve, BODAH Matthew M., COATES David, « Trajectories of solidarity : Changing union-party linkages in the UK and the USA », *British Journal of Industrial Relations*, 4 (2), 2002.
- LUDLAM Steve, TAYLOR Andrew, « The Political Representation of the Labour Interest in Britain », *British Journal of Industrial Relations*, 41 (4), 2003.
- Mc ILROY John, « Defend the link-but make it work for union members ! Cash for honours, New Labour and the Trade Unions », London, Union Ideas Network, 5 March 2007.
- MONKS John, « Un nouveau syndicalisme à l'anglaise », *Revue de la CFDT*, n° 5, décembre 1997, pp. 4-9.
- MONKS John, « Trade unions and the second term », *Renval*, 8 (3), 2000.
- SHAW Eric, « New Labour and the Unions : The Death of Tigmoo ? », in BEECH Matt, LEE Simon (eds.), *Ten Years of New Labour*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2008, pp. 120-135.
- WADDINGTON JEREMY, « Heightening Tension in Relations Between Trade Union and the Labour Government in 2002 », *British Journal of Industrial Relations*, 41 (2), June 2003.

→ *En Allemagne*

Ouvrages

- SCHNEIDER Michael, *Kleine Geschichte der Gewerkschaften. Ihre Entwicklung in Deutschland von den Anfängen bis heute*, Bonn, Verlag, J.H.W. Dietz, 2000.

Articles

- LEROUX Gilles, « Syndicats et patronat », in DEMESMAY Claire, STARK Hans (eds.), *Qui dirige l'Allemagne ?*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2005, pp. 139-154.
- SCHROEDER Wolfgang, « Le SPD et les syndicats allemands : la mutation d'un partenariat privilégié », *Analyses et documents*, Friedrich-Ebert Stiftung, octobre 2008.

→ *En France*

Articles

- DURIEZ Bruno, SAWICKI Frédéric, « Réseaux de sociabilité et adhésion syndicale. Le cas de la CFDT », *Politix*, n° 63, 2003.
- YON Karel, « La démonstration de Force Ouvrière. Appropriations militantes et l'institution syndicale autour de son XXème congrès », communication aux Journées d'études du CRPS et du CERAPS, « Les organisations politiques en congrès. Acteurs, enjeux et symboles », Paris, 28 octobre 2004.

OUVRAGES ET ARTICLES RELATIFS A LA VIE INTERNE DES ORGANISATIONS PARTISANES

→ *Le Labour*

Ouvrages

- AVRIL Emmanuelle, *Du Labour au New Labour de Tony Blair. Le changement vu de l'intérieur*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2007.
- FAUCHER Florence, *Blackpool 2002 : la refondation du New Labour ?*, Fondation Jean Jaurès, novembre 2002.
- FAUCHER-FING Florence, *Changing Parties. An Anthropology of British Political Party Conferences*, Basingstoke, Palgrave-Macmillan, 2005.
- FIELDING Steven, *The Labour Party. Continuity and Change in the Making of « New » Labour*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2003.

- RUSSEL Meg, *Building New Labour. The Politics of Party Organisation*, Basingstoke, Palgrave MacMillan, 2005.
- SEYD Patrick, WHITELEY Paul, *High Intensity Participation. The Dynamics of Party Activism in Britain*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2002.
- WEBB Paul, FISHER Justin, *Professionalizing the Millbank Tendency : The Political Sociology of New Labour's Employees*, Sussex European Institute, Working Paper, n° 47.

Articles

- AVRIL Emmanuelle, « Le New Labour face à la crise du militantisme traditionnel : le pari d'un cyber-renouveau », *Recherche socialiste*, n° 46-47, janvier-juin 2009, pp. 123-137.
- COWLEY Philip, STUART Mark, « A Rebellious Decade : Backbench Rebellions under Tony Blair, 1997-2007 », in BEECH Matt, LEE Simon (eds.), *Ten Years of New Labour*, pp. 103-119.
- EVANS John, « Speaking for the NEC on Policy Making », *1996 Conference Verbatim*.
- FAUCHER-KING Florence, La « modernisation » du parti travailliste, 1994-2007. Succès et difficultés de l'importation du modèle entrepreneurial dans un parti politique », *Politix*, n° 81, 2008, pp. 125-149.
- FAUCHER-KING Florence, « L'impact des procédures délibératives sur les congrès des partis politiques britanniques », in LEFEBVRE Rémi, ROGER Antoine (eds.), *Les partis politiques à l'épreuve des procédures délibératives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, pp. 195-217.
- MAIR Peter, « Partyless democracy, Solving the Paradox of New Labour ? », *New Left Review*, n° 2, 2000.
- MOSS Bernard H., « La vie secrète du New Labour », *Témoin*, n° 24, 2001, pp. 67-86.
- SEYD Patrick, WHITELEY Paul, « Grassroots Grains », *The Guardian*, 8 mars 2000.
- SHAW Eric, « New Labour in Britain : New democratic Centralism », *West European Politics*, vol. 25, n° 3, juillet 2002, pp. 147-170.

→ *Le SPD*

Articles

- BENYAMIA-KOUIDER Odile, « Retour au pragmatisme. Kurt Beck, président du parti social-démocrate », *Documents. Revue du dialogue franco-allemand*, n° 3/2006.
- DETTERBECK Klaus, « Le cartel des partis et les partis cartellisés en Allemagne », in AUCANTE Yohann, DÉZÉ Alexandre (eds.), *Les systèmes de partis dans les démocraties occidentales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, pp. 129-152.
- FLORACK Martin, GRUNDEN Timo, KORTE Karl-Rudolf (eds.), « Strategien erfolgreiche Mitgliederrekrutierung der politischen Parteien », in SCHMIDT Josef, ZOLLEIS Udo (eds.), *Zwischen Anarchie und Strategie. Der Erfolg von Parteiorganisationen*, Wiesbaden, Verlag für Sozialwissenschaften, 2005.
- GORHOLT Martin, « L'avenir du SPD comme parti de masse ». *Analyses et documents*, Friedrich Ebert Stiftung, décembre 2007.
- HEINRICH Roberto, LÜBKER Malte, BIEL Heike, « Parteimitglieder im Vergleich : Partizipation und Repräsentation. Kurzfassung des Abschlussberichts zum gleichnamigen DFG-Projekt », Posdam, juillet 2002.
- MACHNIG Matthias, « Auf dem Weg zur Netzwerkpartei », *Die Neue Gesellschaft. Frankfurter Hefte*, vol. 47, n° 11, 2000, pp. 654-660.

→ *Le Parti socialiste*

Ouvrages

- BARBONI Thierry, *Les changements d'une organisation. Le Parti socialiste entre configuration partisane et cartellisation*, thèse de science politique, Paris I, 2008.
- BIHET Karine, *Le courant de Laurent Fabius : trajectoire et fonctionnement d'une entreprise politique*, mémoire de DEA science politique, Université Paris 2.

- DESERT Jérôme, *Le phénomène des courants au sein du Parti socialiste français*, thèse pour le doctorat en science politique, Université Paris II, 1998.
- DUHAMEL Olivier, FERRAND Olivier, *Pour une Primaire à la Française*, Paris, Terra Nova, 2008.
- MONTEBOURG Arnaud, FERRAND Olivier, *Primaires : comment sauver la gauche*, Paris, Le Seuil, 2009.
- SAWICKI Frédéric, *La structuration du Parti socialiste. Milieux partisans et production d'identité*, thèse pour le doctorat en science politique, Université Paris I, 1993.
- SAWICKI Frédéric, *Les réseaux du parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin, 1997.

Articles

- BACHELOT Carole, « Revisiter les causalités de l'évolution. Le PS au prisme de la cartellisation », in AUCANTE Yohann, DÉZÉ Alexandre (eds.), *Les systèmes de partis dans les démocraties occidentales. Le modèle du parti-cartel en question*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, pp. 385-411.
- BARBONI Thierry, « Le Parti socialiste, parti de militants... ou de supporters ? », *Recherche socialiste*, n° 46-47, janvier-juin 2009, pp. 13-25.
- CAYROL Roland, « L'univers politique des militants socialistes : une enquête sur les orientations, courants et tendances du Parti socialiste », *Revue française de science politique*, n° 1, février 1995.
- DOLEZ Bernard, LAURENT Annie, « Une primaire à la française. La désignation de Ségolène Royal par le parti socialiste », *Revue française de science politique*, vol. 57, n° 2, avril 2007, pp. 133-161.
- GRUNBERG Gérard, « La candidature Jospin ou la construction d'un nouveau leadership », in PERRINEAU Pascal, YSMAL Colette (eds.), *Le vote de crise. L'élection présidentielle de 1995*, Paris, Presses de Sciences Po, 1995, pp. 61-80.
- JUHEM Philippe, « La production notabiliaire du militantisme au Parti socialiste », *Revue française de science politique*, vol. 56, n° 6, décembre 2006, pp. 909-941.
- LEFEBVRE Rémi, « Le sens flottant de l'engagement socialiste. Usages et effets de la « démocratisation » interne au PS », in LEFEBVRE Rémi, ROGER Antoine (eds.), *Les partis politiques à l'épreuve des procédures délibératives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, pp. 105-130.
- LEFEBVRE Rémi, « La démocratie participative selon Ségolène Royal », *Projet*, n° 296.
- LEFEBVRE Rémi, DÉCARY Thomas, « Les militants « à vingt euros ». Les conditions socio-politiques d'un impossible engagement », *Recherche socialiste*, n° 46-47, janvier-juin 2009, pp. 43-66.
- MANDON Thierry, « Militer ? », *La revue socialiste*, n° 13, juillet-août 2003, pp. 81-85.
- OLIVIER Laurent, « Ambiguïtés de la démocratisation partisane en France (PS, RPR, UMP) », *Revue française de science politique*, vol. 53, n° 5, octobre 2003.
- OLIVIER Laurent, « Les procédures délibératives dans un contexte de fluidification et de diversification des allégeances partisans. Le cas du PS et de l'UMP », in LEFEBVRE Rémi, ROGER Antoine (eds.), *Les partis politiques à l'épreuve des procédures délibératives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, pp. 155-176.
- PARTI SOCIALISTE, « Rapport de mission « From campaign to governance » », *Notes de la Rénovation*, secrétariat national à la rénovation, 28 mars 2009.
- QUILÈS Paul (entretien), « Primaires : « dangereux et inefficace » », *Libération*, 27 août 2009.
- REY Henri, SUBILEAU Françoise, « Parti socialiste : structures et organisation », *Regards sur l'actualité*, n° 171, mai-juin 1991.
- TREILLE Eric, « La guerre des deux roses. Le parti socialiste et le référendum sur le Traité constitutionnel européen », communication au 8^{ème} congrès de l'AFSP, table ronde, n° 2 : « Mots et dispositifs du gouvernement démocratique », Lyon, 14-16 septembre 2005.

- TREILLE Eric, « Des affinités électives. Délibérations partisans et désignation des candidats socialistes aux élections législatives », in LEFEBVRE Rémi, ROGER Antoine (eds.), *Les partis politiques à l'épreuve des procédures délibératives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, pp. 131-154.
- WEBER Henri, « Rénovation du PS : dépasser l'incantation », *La Revue socialiste*, n° 13, juillet-août 2003, pp. 86-99.
- WEBER Henri, « Où va le Parti socialiste ? », *Le Monde*, 22 août 2006.

AUTRES SOURCES

→ Documents et revues internes

Du Labour Party

- « Because Britain Deserves Better », Labour Party Manifesto, 1997.
- BRAGGINS John, Mc DONAGH Margaret, BARNARD Alan, *The American Presidential Election 1992 – What Can Labour Learn ?*, Labour Party, 1993.
- « Britain forward, no back ». The Labour Party Manifesto 2005.
- « It's Time to get Britain Working again », The Labour Party Manifesto, 1992.
- LABOUR PARTY, *Annual Report*, 1995.
- LABOUR PARTY, *Annual Report*, 1998
- « Ambitions for Britain », Labour Party Manifesto, 2001.
- LABOUR PARTY, *Partnership in Power*, 1997.
- LABOUR PARTY, « 21 st Century Party », 1999.
- LABOUR PARTY, *Annual Report*, 2006.
- « A future fair for all », The Labour Party Manifesto 2010.
- « The New Hope for Britain », The Labour Party Manifesto, 1983.
- « It's time to Get Britain Working Again », The Labour Party Manifesto, 1992.
- « Britain will win », The Labour Party Manifesto, 1987.
- *Fabian Review*.
- *Renewal*.
- Report of the Joint Consultative Committee on Constitutional Reform, February 1997.

DU SPD

- *Beschluss der SPD-Mannheimer Parteitage : Arbeitsplätze für Deutschland*, 1995.
- *Bremen Draft Programme*. « Le pouvoir pour le renouvellement. Principes pour un nouveau manifeste pour le SPD », 24 avril 2006.
- *Das Regierungsprogramm 1994*, Bonn, Vorstand der SPD, 1994.
- « Die Mitgliederbefragung zum Bremer Entwurf für ein neues Grundsatzprogramm », *SPD Projektberichte*, n° 2, 2007.
- *Hamburger Programm : Grundsatzprogramm der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands*, 28 oktober 2007, Berlin, SPD-Parteivorstand.
- *Neue Gesellschaft des Frankfurter Hefte*.
- *Perspektive Soziale Demokratie : Sozialer Fortschritt für unser Land*, 2005.
- *Pour une Europe du progrès social*. Document de position commun du SPD et du DGB, Friedrich Ebert Stiftung, mai 2009.
- *Reden und Leitanträge, SPD-Parteitag, Hannover 2-4 Dezember 1997*, SPD-Parteivorstand, Bonn, 1997.
- *Sozial und demokratisch. Anpacken für Deutschland. Das Regierungsprogramm der SPD*, 2009.
- *Unser Weg in die Zukunft*, Antrag zum ordentlichen Bundesparteitag der SPD, Ruhr Congress Bochum, 17 bis 19 November 2003.
- *Vorwärts*.

Du Parti socialiste

- « Etats généraux des socialistes, rapports et interventions », *PS info. Le Poing et la Rose spécial responsables*, n° 553, 14 août 1993.
- JOSPIN Lionel, *Je m'engage*, document de campagne, mars 2002.
- « La convention pour un nouveau modèle de développement économique, social et écologique », *L'Hebdo des socialistes*, n° 569, 1^{er}-7mai 2010, numéro spécial.
- LA GAUCHE SOCIALISTE (Collectif), *Pour la République sociale. La Gauche Socialiste dans ses textes*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- « La rénovation », *L'Hebdo des socialistes*, n° 575, 12-18 juin 2010, numéro spécial.
- « La vie en mieux, la vie ensemble », Projet du PS pour 2002, *L'Hebdo des socialistes*, supplément au n° 218, 2 février 2002.
- *Le poing et la rose*.
- « Le projet socialiste pour la France. Réussir ensemble le changement », *L'Hebdo des socialistes*, n° 408, 10 juin 2006.
- *Les Cahiers d'espérance*, document de campagne de la campagne participative de Ségolène Royal.
- « Réussir ensemble le changement. Le projet socialiste pour la France » Projet du PS pour les législatives 2007, *L'Hebdo des socialistes*, supplément au n° 413, 26 août 2006.
- Motions du congrès de Dijon, *L'Hebdo des socialistes*, supplément au n° 268, 22 mars 2003, « Les motions ».
- Motions du congrès du Mans, *L'Hebdo des socialistes*, supplément au n° 375, 1^{er} octobre 2005, « Les motions ».
- *L'Hebdo des socialistes*.
- *La Revue Socialiste*.
- Motion finale du congrès du Mans, « le texte de la motion finale », *L'Hebdo des socialistes*, n° 384, 3 décembre 2005.
- Motions du congrès de Brest 1997, *L'Hebdo des socialistes*, « les motions », n° 34, 5 octobre 1997.
- Motions du congrès de Grenoble 2000, *L'Hebdo des socialistes*, « les motions », supplément au n° 1261, 6 octobre 2000.
- PARTI SOCIALISTE : *Les motions, 75^{ème} Congrès du Parti socialiste, Reims, 14-15-16 novembre 2008*, 2008.
- *Recherche socialiste*.
- *Vendredi. L'Hebdomadaire des socialistes* : Convention nationale « Mondialisation, Europe, France », n° 279, 5 avril 1996.
- *Vendredi. L'Hebdomadaire des socialistes* : Convention nationale « Les acteurs de la démocratie », n° 287, 10 juin 1996.
- *Vendredi. L'Hebdomadaire des socialistes* : Convention nationale « Nos propositions économiques et sociales », n° 300, 15 novembre 1996.
- *Vendredi. L'hebdomadaire des socialistes*.

Du PSE

- PARTI SOCIALISTE EUROPEEN, « Pour une nouvelle Europe sociale. Dix principes pour un avenir commun », résolution adoptée au congrès de Porto, 7-8 décembre 2006.
- PARTI SOCIALISTE EUROPEEN, « Les citoyens d'abord. Un nouveau sens pour l'Europe », manifeste électoral, décembre 2008.
- PARTI SOCIALISTE EUROPEEN, « A new way forward, a stronger PES » : résolution adoptée au 8^{ème} congrès du PSE, 7-8 décembre 2009.
- PARTI SOCIALISTE EUROPEEN, « Notre vision pour des sociétés progressistes au 21^{ème} siècle », document cadre adopté par la Présidence du PSE le 29 avril 2010.

→ **Presse**

- Die Zeit
- Der Spiegel
- Foreign Affairs
- Frankfurter Allgemeine Zeitung
- Frankfurter Rundschau
- Le Figaro
- Le Monde
- Le Nouvel Observateur
- Libération
- The Economist
- The Financial Times
- The Guardian
- The Guardian Weekly
- The Independent
- The New Statesman
- The Observer
- The Times
- The Wall Street Journal
- Scotland of Sunday
- Süddeutsche Zeitung
- Tribune

→ **Documents filmographiques**

- KOMINSKY Peter, JACKSON Leigh, *The Project*, diffusé par la BBC en novembre 2002 (et en septembre 2003 par Arte, sous le titre *Les années Blair*).
- LINHART Virginie, *Histoire de gauche, épisode 2*, « une troisième voie », Arte, 2004.
- ROYAL Ségolène, émission « A vous de juger », France 2, 15 mars 2007.

→ **Sites Internet**

- www.labour.org.uk
- www.parti-socialiste.fr
- www.pes.org
- www.spd.de

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Chronologies

- Chronologie des dirigeants du PS, du Labour et du SPD
- Chronologie des Présidents du Parti Socialiste Européen
- Chronologie croisée des dirigeants et de la situation des partis par rapport au pouvoir

Annexe 2 : Résultats des partis socialistes depuis 1990 en France, Royaume-Uni, Allemagne (en %)

Annexe 3 : Cartographie de l'Europe politique

- Carte politique de l'Union Européenne en 1998
- Carte politique de l'Union Européenne en 2010

Annexe 4 : Textes fondamentaux des partis

- Déclaration de principes du PS de 2008
- Programme de Hambourg du SPD de 2007
- Statuts du Labour Party en 2010
- Statuts du PSE

Annexe 5 : Texte du manifeste Blair-Schröder, publié le 8 juin 1999

Annexe 6 : Partis affiliés au Parti Socialiste Européen

Annexe 7 : Index des tableaux

ANNEXE 1 : Chronologies

Chronologie des dirigeants du PS, du Labour et du SPD

Premier secrétaires du PS

1988-1992 : Pierre MAUROY
1992-1993 : Laurent FABIOUS
1993-1994 : Michel ROCARD
1994-1995 : Henri EMMANUELLI
1995-1997 : Lionel JOSPIN
1997-2008 : François HOLLANDE
2008-..... : Martine AUBRY

Leaders du Labour

1983-1992 : Neil KINNOCK
1992-1994 : John SMITH
1994-2007 : Tony BLAIR
2007-2010 : Gordon BROWN

Présidents du SPD

1987-1991 : Hans-Jochen VOGEL

1991-1993 : Björn ENGHOLM

1993-1995 : Rudolf SCHARPING

1995-1999 : Oskar LAFONTAINE

1999-2004 : Gerhard SCHRÖDER

2004-11/2005 : Franz MÜNTEFERING

11/2005-04/2006 : Matthias PLATZECK

2006-2008 : Kurt BECK

2008-2009 : Franz MÜNTEFERING

2009-..... : Sigmar GABRIEL

Chronologie des Présidents du Parti Socialiste Européen

Novembre 1992-octobre 1994 : Willy CLAES (Parti socialiste belge : Spa)

Mars 1995-mai 2001 : Rudolf SCHARPING (SPD)

Mai 2001-avril 2004 : Robin COOK (Parti travailliste)

Depuis avril 2004 : Poul Nyrup RASMUSSEN (Parti social-démocrate danois)

Chronologie croisée des dirigeants et de la situation des partis par rapport au pouvoir

	Parti socialiste	Labour	SPD
1980	François MITTERRAND	Michaël FOOT	Willy BRANDT
1981	Lionel JOSPIN		Neil KINNOCK
1982			
1983			
1984			
1985			
1986	Lionel JOSPIN	John SMITH	Hans-Jochen VOGEL
1987	Pierre MAUROY		
1988			
1989			
1990			
1991	Laurent FABIUS	Tony BLAIR	Björn ENGHOLM
1992	Michel ROCARD		Rudolf SCHARPING
1993	Henri EMMANUELLI	Tony BLAIR	Oskar LAFONTAINE
1994	Lionel JOSPIN		
1995			
1996			
1997			
1998	Gerhard SCHRÖDER		
1999			
2000			
2001			
2002		François HOLLANDE	Franz MÜNTEFERING
2003	Matthias PLATZECK		
2004	Kurt BECK		
2005	Gordon BROWN		Franz MÜNTEFERING
2006			Sigmar GABRIEL
2007			
2008	Martine AUBRY	Gordon BROWN	Sigmar GABRIEL
2009			
2010...			

- dans l'opposition
- au pouvoir
- membre d'une coalition gouvernementale

ANNEXE 2

Résultats des partis socialistes depuis 1990 En France, Royaume-Uni, Allemagne (en%)

	1990	1992	1993	1994	1995	1997	1998	1999
France			19	14,5	23,2	25,3		22
Royaume-Uni		34,4		42,6		43,2		28
Allemagne	33,5			36,4 32,2			40,9	30,7

	2001	2002	2004	2005	2007	2009	2010
France		Piles : 16,2 Leg : 25,7	28,9		Piles : 25,8 Leg : 26,5	16,5	
Royaume-Uni	40,7		22,3	35,2		15,3	29,1
Allemagne			21,5	34,2		23 20,8	

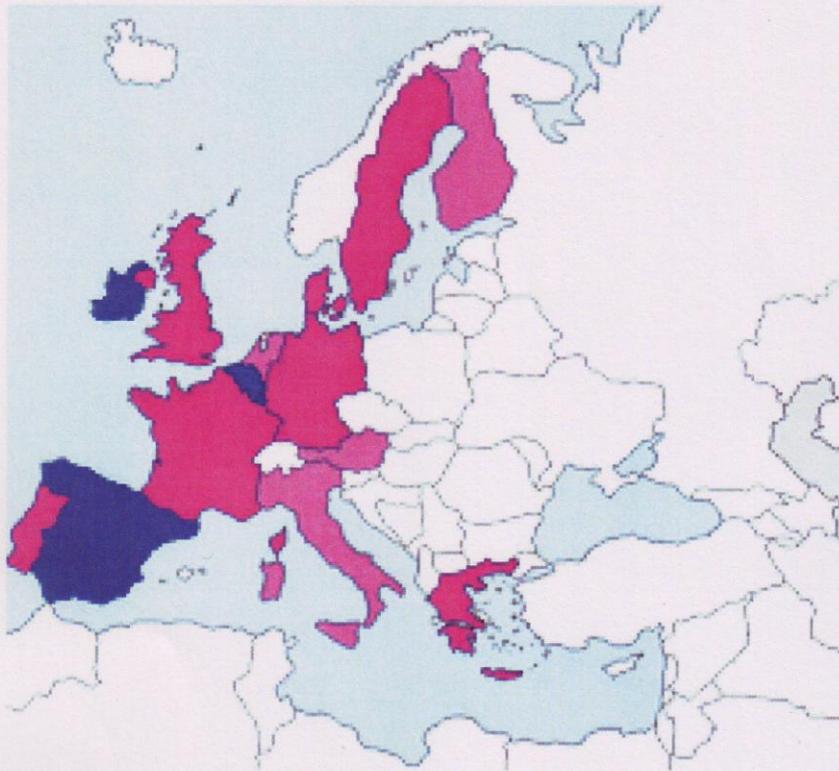
Elections nationales
Elections européennes

Piles : Présidentielles
Leg : Législatives

ANNEXE 3

Cartographie de l'Europe politique

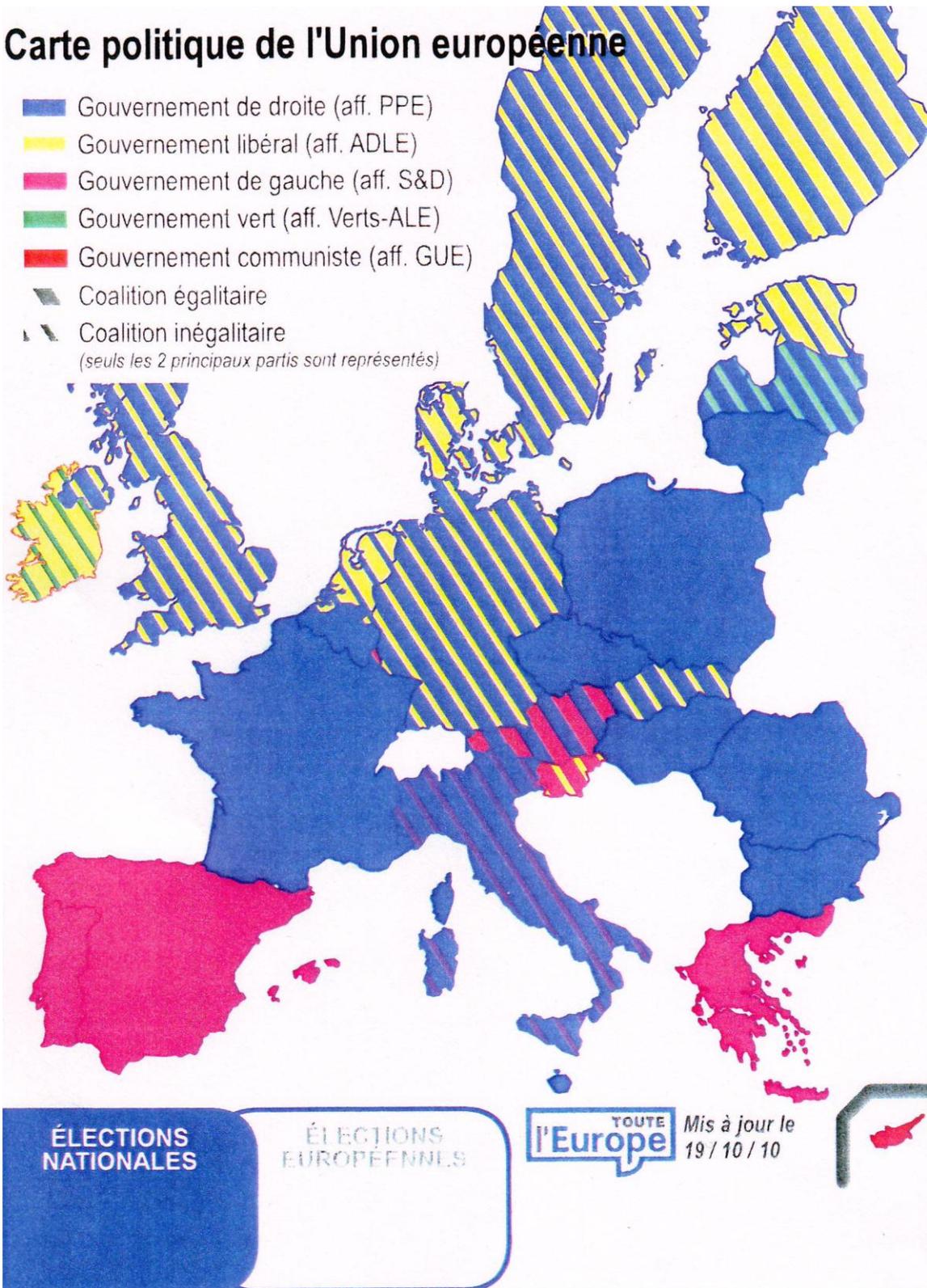
Carte politique de l'Europe des Quinze en 1998



- Pays gouvernés par la gauche
- Coalition dirigée par la Gauche avec participation de la droite
- Coalition dirigée par la Droite avec participation de la gauche
- Pays gouvernés par la droite

Carte politique de l'Union européenne

- Gouvernement de droite (aff. PPE)
- Gouvernement libéral (aff. ADLE)
- Gouvernement de gauche (aff. S&D)
- Gouvernement vert (aff. Verts-ALE)
- Gouvernement communiste (aff. GUE)
- Coalition égalitaire
- Coalition inégalitaire
(seuls les 2 principaux partis sont représentés)



ANNEXE 4

Textes fondamentaux des partis

- Déclaration de principes du PS de 2008
- Programme de Hambourg du SPD de 2007
- Statuts du Labour Party en 2010
- Statuts du PSE

LA NOUVELLE DECLARATION DE PRINCIPES DU PARTI SOCIALISTE (2008)

Le Parti socialiste plonge ses racines dans la tradition de l'humanisme et dans la philosophie des Lumières. Il fait siennes les valeurs de Liberté, d'Égalité, de Fraternité, proclamées par la Révolution Française. Il est né de la rencontre entre une pensée critique, riche et diverse, et l'action du mouvement ouvrier qui, pendant deux siècles, ont porté une contestation de l'organisation sociale façonnée par le capitalisme et ont défendu le projet d'une société solidaire dont tous les membres jouissent des mêmes libertés et des mêmes droits. Il revendique le souvenir de 1848, avec l'abolition de l'esclavage, de la Commune, l'héritage de la République, de son oeuvre démocratique, et de son combat pour la laïcité, les grandes conquêtes sociales du Front Populaire, de la Libération, de mai 68, de mai 81 et des gouvernements de gauche qui se sont succédé depuis. Il participe des grandes batailles politiques et intellectuelles pour la liberté et la justice, de l'Affaire Dreyfus à l'abolition de la peine de mort. Il fait sienne la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948. Ces ambitions sont plus que jamais d'actualité. Pour les socialistes, l'être humain est un être doué de raison, libre, un être social qui grandit de sa relation aux autres, ouvert à toutes les potentialités. C'est pour cela que les conditions dans lesquelles il vit sont essentielles. Bâtir un monde nouveau et meilleur, respectant la dignité de la personne humaine et assurant la sauvegarde de la planète est la tâche première des socialistes, celle qui motive un engagement renouvelé pour le progrès au fil des générations, pardelà les moyens mis en oeuvre, qui, eux, se formulent différemment dans le temps selon les enjeux et les problèmes. Le socialisme démocratique veut être explication du monde, une pédagogie de l'action, une promesse d'avenir pour l'humanité. Sa nature est «d'aller à l'idéal et de comprendre le réel », d'inventer le futur et de travailler dans le présent, d'assumer les tensions et les contradictions qui en résultent et font la vie humaine.

I - NOS FINALITES FONDAMENTALES

Art 1

Être socialiste, c'est ne pas se satisfaire du monde tel qu'il est, c'est vouloir changer la société. L'idée socialiste relève, à la fois, d'une révolte contre les injustices et du combat pour une vie meilleure. Le but de l'action socialiste est l'émancipation complète de la personne humaine.

Art. 2

L'égalité est au coeur de notre idéal. Cette volonté n'a de sens que par et pour les libertés. Égalité et liberté sont indissociables. Aux injustices et aux violences du monde, l'idée socialiste oppose un engagement pour une humanité libre, juste, solidaire, fraternelle. Elle porte un message universel, dès lors qu'il s'agit de défendre les droits fondamentaux de chacun et de tous. Pour les socialistes, ces objectifs ne peuvent être atteints à partir du fonctionnement spontané de l'économie et de la société. La

redistribution permanente des ressources et des richesses est nécessaire pour donner une réalité à l'égalité des droits, offrir à chacun les chances de conduire sa vie, réduire les écarts de condition et combattre la pauvreté.

Art 3

Le développement durable doit permettre de répondre aux besoins du présent, sans compromettre l'avenir des générations nouvelles. Les finalités du socialisme démocratique portent pleinement la volonté de préserver notre planète aujourd'hui menacée particulièrement par les risques de changement climatique et la perte de la biodiversité, de protéger et de renouveler les ressources naturelles, de promouvoir la qualité de l'environnement. Cette nécessité demande des réponses qui ne privilégient pas

la rentabilité immédiate, mais concilient l'intérêt général et les intérêts particuliers. Conscients de l'étroite interaction des activités humaines et des écosystèmes, les socialistes inscrivent la prise en compte de la planète au même rang de leurs finalités fondamentales que la promotion du progrès et la satisfaction équitable des besoins.

Art 4

Le progrès, synonyme d'amélioration des conditions de la vie humaine, est une valeur fondamentale pour les socialistes. Ils pensent que l'exercice de la raison doit être accessible à tous, acceptable par tous, applicable à tout. Ils promeuvent la connaissance, la recherche, la culture.

Ils veulent mettre les avancées scientifiques et technologiques au service des hommes et

de la planète. Celles-ci posent des questions essentielles pour l'avenir de l'humanité.

Les

socialistes défendent le principe de précaution qui permet d'effectuer des choix collectifs

par l'arbitrage démocratique et subordonne l'acceptabilité des risques, inséparables du développement de la science, à l'utilité des innovations et à la légitimité de leurs utilisations.

Le progrès économique et social ne peut plus être apprécié à l'aune de la seule croissance de la production marchande, mais doit l'être à l'aide d'indicateurs reflétant la qualité effective des conditions d'existence et de travail des individus.

Art 5

La démocratie représente, à la fois, une fin et un moyen. Elle incarne une valeur et un combat universels. Elle conditionne la nature même de l'action socialiste. Elle ne se résume pas à une méthode. Être socialiste, c'est penser que les femmes et les hommes

décidés à agir ensemble peuvent influencer sur l'évolution de leur vie, de leur société et du

monde. Notre socialisme est une conception et une pratique de la citoyenneté dans tous

les domaines et sous toutes ses formes. Démocratie politique et démocratie sociale, démocratie représentative et démocratie participative forment un tout pour permettre la

délibération et la décision collectives.

II - NOS OBJECTIFS POUR LE XXIème SIECLE

Art 6

Les socialistes portent une critique historique du capitalisme créateur d'inégalités, facteur

de crises, et de dégradations des équilibres écologiques, qui demeure d'actualité à l'âge

d'une mondialisation dominée par le capitalisme financier.

Les socialistes sont partisans d'une économie sociale et écologique de marché, une économie de marché régulée par la puissance publique, ainsi que par les partenaires

sociaux qui a pour finalité la satisfaction des besoins sociaux essentiels. Le système voulu par les socialistes est une économie mixte, combinant un secteur privé dynamique, un secteur public efficace, des services publics de qualité accessibles à tous, un tiers secteur d'économie sociale et solidaire.

Les socialistes affirment que certains biens et services ne doivent pas relever du fonctionnement du marché quand ils concernent les droits essentiels. Ils font de la création et de la redistribution des richesses un enjeu majeur de l'action politique.

Art 7

Les socialistes défendent un nouveau modèle de développement, à l'échelle de la planète, qui conjugue la croissance, l'innovation, l'impératif écologique, la création d'emplois, la protection sociale. Les socialistes se préoccupent non seulement de la quantité des richesses produites et de leur distribution, mais aussi de la manière de les

produire et du contenu de la production. Les socialistes agissent pour que la croissance

économique et la production de richesses s'effectuent en réduisant les prélèvements sur

les ressources non renouvelables et en renforçant la cohésion sociale.

Art 8

Le travail humain est un enjeu et un droit fondamental, c'est un moyen individuel et collectif d'insertion, de reconnaissance, d'émancipation. Les socialistes refusent et combattent une société duale où certains tirent leurs revenus de l'emploi et d'autres sont

enfermés dans l'assistance ou l'exclusion. Ils défendent le principe d'une société qui donne à tous les moyens de vivre dans la dignité et lutte contre les handicaps de la vie.

La qualité de l'emploi est un objectif fondamental qui suppose une rémunération juste, des droits garantis et respectés, un accès à la formation tout au long de la vie favorisant

la promotion professionnelle et sociale, un droit à la santé au travail. Le travail doit aller

de pair avec un mode de vie qui donne du temps libre, l'accès à la culture et au sport, offrant à chacun la possibilité de construire sa vie et de participer à la vie publique, et fait

toute sa place au secteur non marchand.

Art 9

Une tâche tout aussi importante est de réactualiser ce qui est l'apport propre du socialisme démocratique dans le siècle dernier, l'État social, qui permet aux réponses collectives de satisfaire les besoins individuels dans leur diversité. Celui-ci privilégie d'abord l'investissement productif au détriment de la rente et de la spéculation. Il doit être un État qui investit et émancipe en privilégiant l'éducation, la recherche, l'innovation, la culture. Il assure une protection contre les risques sociaux. Il repose sur

une redistribution assumée et la mise en oeuvre d'une fiscalité progressive. Il doit garantir pour tous, la sécurité des personnes et des biens sans laquelle il n'y a pas de liberté réelle. La régulation est un des rôles majeurs de l'État pour concilier l'économie de

marché, la démocratie et la cohésion sociale et territoriale.

Art 10

Lutter pour la paix, la sécurité collective, le co-développement correspond à la vocation

internationaliste des socialistes. C'est notre horizon pour le siècle qui commence. Le combat pour une communauté internationale pacifique est indissociable de la défense des

droits de l'Homme, et de la lutte pour la justice sociale. Il demande également de reconnaître les intérêts propres des États et des peuples, de travailler à dégager les intérêts communs pour construire un monde équilibré, juste et sûr. Il exige aussi un double effort pour conforter, réformer et démocratiser les institutions internationales.

Il demande enfin une gestion solidaire des biens publics mondiaux au premier rang desquels le climat, l'eau, la bio-diversité. C'est pourquoi, nous avons besoin du renforcement des Nations unies, et du poids de l'Union européenne et de sa détermination.

Art 11

La volonté des socialistes est de contribuer à faire de la France un pays ouvert, respecté dans le monde, oeuvrant pour la paix, les droits de l'Homme et le développement durable. La France est, de par son histoire, à la fois, singulière et universaliste, elle doit être fidèle à ce double héritage. Elle doit combattre les discriminations et protéger les droits fondamentaux des immigrés.

III - NOTRE PARTI SOCIALISTE

Art 12

Le Parti socialiste est un parti républicain. Il s'organise au service de l'engagement citoyen. Il fait siennes les valeurs de la République, la Liberté, l'Égalité, la Fraternité, la Laïcité. Il prône la séparation des pouvoirs, garantie d'un régime de responsabilité politique. Il défend le pluralisme et l'indépendance de l'information dans les médias. Pour lui, la Nation n'est pas une juxtaposition de communautés, mais un contrat entre citoyens libres. Elle respecte les droits de toutes celles et de tous ceux qui vivent sur son sol, et veille à ce que chacun accomplisse ses devoirs vis-à-vis d'elle. Le Parti socialiste se donne pour ambition de favoriser l'adhésion de toutes et de tous aux valeurs de la République.

Art 13

Le Parti socialiste est un parti laïque. Il défend la séparation des Églises et de l'État et le caractère laïque de l'école publique. Il veille à la liberté de conscience. La laïcité est plus qu'un principe de tolérance, elle est un combat contre tous les fondamentalismes, tous les intégrismes, et tous les sectarismes. Elle entend promouvoir et organiser un espace commun, respectant les religions, dès lors qu'elles s'exercent dans le cadre de la loi et ne sont pas un obstacle pour les libertés individuelles et collectives. La laïcité est une condition de notre vivre ensemble dans la République.

Art 14

Le Parti socialiste est un parti réformiste. Il entend exercer les responsabilités de gouvernement, à tous les niveaux, afin de changer la société. Il porte un projet de transformation sociale radicale. Il sait que celle-ci ne se décrète pas, qu'elle résulte d'une volonté collective forte assumée dans le temps, prenant en compte l'idéal, les réalités et l'histoire. Le Parti socialiste veut contribuer à changer la vie avec la société et par la société, par la loi et le contrat. Il ne considère jamais les rapports de force d'un moment comme figés ou indépassables. Il entend lutter contre tous les déterminismes sociaux, source d'injustices et d'inégalités.

Art 15

Le Parti socialiste est féministe. Il agit en faveur de l'émancipation des femmes. Il oeuvre pour l'égalité entre les femmes et les hommes, la parité et la mixité de la société. Il garantit aux femmes l'accès aux droits fondamentaux qui assurent la maîtrise de leur corps. Il défend l'égalité salariale et professionnelle entre les hommes et les femmes.

Art. 16

Le Parti socialiste est un parti humaniste. Il lutte contre toutes les formes de discriminations quelles que soient les origines et les causes. Il condamne la marchandisation du corps humain et du vivant. Il combat toutes les atteintes à l'intégrité et à la dignité humaines en raison de l'orientation sexuelle.

Art 17

Le Parti socialiste est un parti décentralisateur. Il met le respect de la diversité des territoires, au coeur de ses valeurs. Il veut allier la présence d'un Etat régulateur, garant de l'égalité républicaine et de l'équilibre – y compris financier- entre les territoires, à une démocratie locale vivante et innovante.

Art 18

Le Parti socialiste est attaché aux grands principes de la Justice. Il veille à la protection des libertés tant publiques qu'individuelles. La justice est une valeur et une institution. Elle est garante de la réalité des droits de chacun. Elle doit être accessible, indépendante et égale pour tous. Elle a pour mission de sanctionner mais aussi de contribuer à la prévention et d'aider à la réhabilitation et à la réinsertion dans la société.

Art 19

Le Parti socialiste met la culture et l'éducation au centre de ses valeurs. La culture permet à la fois, de rassembler et de libérer. Face au danger de l'uniformisation et la marchandisation, la culture, avec l'apport irremplaçable des artistes et des créateurs, contribue à construire un monde fondé sur la diversité, le dialogue, l'ouverture. Les technologies numériques peuvent y concourir à condition d'en préciser le cadre démocratique et les règles pluralistes. L'éducation et la formation sont une condition majeure de l'émancipation de chacun, et de la démocratisation de notre société. Elles décident de l'avenir de notre pays. Le Parti socialiste doit veiller à ce que tous aient le même accès à l'éducation et à la formation.

Art 20

Le Parti socialiste est un parti européen. Il agit dans l'Union européenne qu'il a non seulement voulue de longue date, mais contribué à fonder. Il revendique le choix historique de cette construction et la place dans la perspective d'une Europe politique, démocratique, sociale et écologique. Pour les socialistes, celle-ci doit avoir pour mission, par ses politiques communes d'assurer la paix sur le continent et d'y contribuer dans le monde, de favoriser une croissance durable et le progrès social, de conforter le rôle des services publics, de promouvoir la créativité et la diversité culturelle, d'aider à relever les défis planétaires par l'exemple d'association qu'elle offre. Engagé au sein du Parti socialiste européen, le Parti socialiste entend tout mettre en oeuvre pour le renforcer dans ses structures afin que soit porté un message socialiste en Europe.

Art 21

Le Parti socialiste est un parti internationaliste. Il condamne toutes les oppressions et exploitations et les formes modernes d'esclavagisme. Il oeuvre pour le respect du droit

des enfants. Il reconnaît pleinement le droit d'asile. Il combat la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme.

Le Parti socialiste milite pour un ordre international juste et respecté, pour une coopération entre les peuples, pour une vraie politique de développement. Il défend le rôle de l'ONU et des institutions internationales. Il souhaite que l'Internationale Socialiste

devienne un véritable mouvement progressiste, à l'échelle du monde.

Art 22

Le Parti socialiste est un parti populaire ancré dans le monde du travail. Il est le produit

des combats politiques et des luttes sociales menés depuis le XIXème siècle pour plus de

justice et d'égalité sociales. Ouvert sur la société, il entend exprimer l'intérêt général du

peuple français.

Art 23

Le Parti socialiste est un parti démocratique. Il respecte chacun de ses adhérents. Il organise un débat politique transparent et ouvert. Il veille à la diversification des responsabilités partisans et électives à tous les niveaux. Il fait de la parité entre les hommes et les femmes un principe. Il prend en compte dans un dialogue permanent les

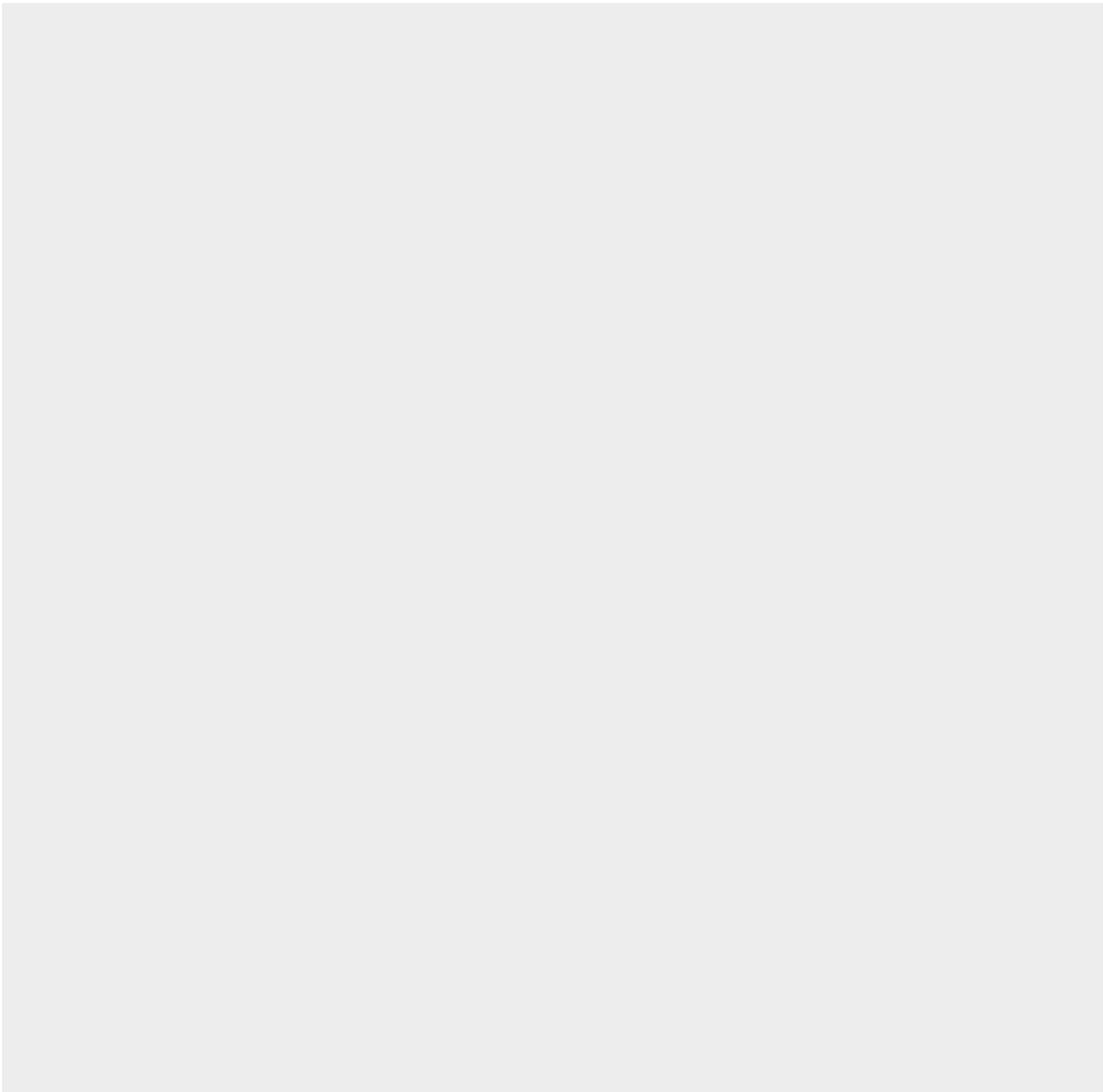
forces et les mouvements de la société civile, en particulier les syndicats, les associations, les organisations non gouvernementales, dans le respect de leur indépendance. Le Parti socialiste est un parti qui défend une éthique politique dans l'engagement militant. Il repose sur une adhésion volontaire qui demande que les décisions, les textes et les règles, délibérés et adoptés en commun, soient respectés.

Art 24

Le Parti socialiste veut rassembler toutes les cultures de la gauche. Il ne se résigne pas

aux divisions héritées du passé. Organisant en son sein depuis toujours un libre débat, il

appelle tous les hommes et toutes les femmes qui partagent ses valeurs à rejoindre ce combat.



Hamburger Programm

Grundsatzprogramm der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands

Beschlossen auf dem Hamburger Bundesparteitag der SPD am 28. Oktober 2007.

Herausgeber:

SPD-Parteivorstand

Willy-Brandt-Haus, 10963 Berlin

1. Auflage 11-2007

Art.-Nr.: 3000085

Inhalt

Vorwort 3

Einleitung 5

1. Die Zeit, in der wir leben 6

2. Unsere Grundwerte und Grundüberzeugungen 12

3. Unsere Ziele, unsere Politik 19

3.1 Eine friedliche und gerechte Welt 19

3.2 Das soziale und demokratische Europa 26

3.3 Solidarische Bürgergesellschaft und demokratischer Staat 30

3.4 Die Gleichstellung der Geschlechter 40

3.5 Nachhaltiger Fortschritt und qualitatives Wachstum 42

3.6 Gute Arbeit für alle 51

3.7 Der vorsorgende Sozialstaat 55

3.8 Bessere Bildung, kinderfreundliche Gesellschaft, 60
starke Familien

4. Unser Weg 67

Stichwortregister 69

Vorwort

Soziale Demokratie im 21. Jahrhundert

Eine Dekade nach Annahme des Berliner Programms beauftragte der Berliner Parteitag im Dezember 1999 eine Kommission damit, ein neues Grundsatzprogramm der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands zu schreiben. Die SPD hatte nach langer Oppositionszeit wieder Regierungsverantwortung für Deutschland übernommen. Die einen wünschten, die anderen fürchteten gerade deshalb eine Modernisierung der programmatischen Grundlagen. Klar war allerdings die Aufgabe, zeitgemäße Antworten auf die Herausforderungen offener Grenzen und sozialer Risiken zu finden.

Das Ringen um die Positionen in unserem neuen Grundsatzprogramm hat der SPD gut getan. Seit wir 2006 auf die Zielgerade unserer Programmarbeit eingebogen sind, haben wir noch einmal bewiesen, dass die SPD den Dialog sucht und organisiert, dass wir über die Zukunft der Sozialdemokratie nicht von oben herab, sondern aus der Mitte der Gesellschaft heraus diskutieren. Noch nie zuvor ist das Programm einer deutschen Partei aus einer so umfassenden demokratischen Beteiligung hervorgegangen. Wir haben damit neue Maßstäbe gesetzt, denn wir wissen, für die SPD und für unsere Gesellschaft sind die Weichenstellungen am Anfang des 21. Jahrhunderts von herausragender Bedeutung. Immer wieder haben wir in den vergangenen Jahren den Nerv der Zeit getroffen, sei es beim Klimaschutz, in der Friedenspolitik oder mit den Zielen, Kapitalmärkte zu regulieren, den Sozialstaat zu erneuern und gute Arbeit zu ermöglichen.

Unsere Prämisse, dass der Staat handlungsfähig sein muss, dass Demokratie keine Ohnmacht verträgt und Gestalten vor Erdulden geht, setzt sich immer mehr durch. Die Werte und Ziele der Sozialdemokratie finden heute große Zustimmung in unserer Gesellschaft.

Das „Hamburger Programm“ widerlegt diejenigen, die glaubten, das Programm müsse zum Feind der Praxis werden – oder andersherum, die Regierungsverantwortung lasse nur reinen Pragmatismus zu. Das neue sozialdemokratische Grundsatzprogramm enthält handfeste Positionen, klare Orientierungen und nachprüfbare Handlungsaufträge. Aber es hebt den Blick auch immer wieder auf die großen, die grundlegenden Fragen unserer Zeit, vor allem auf die Entscheidungsfrage, ob das noch junge Jahrhundert Frieden und Wohlfahrt für alle Menschen bringt oder ob

es in erbitterte Verteilungskämpfe und in entfesselte Gewalt mündet. Wir geben Antworten, wie nachhaltiger Fortschritt und soziale Gerechtigkeit im globalen Zeitalter möglich sind. Und gemeinsam mit der solidarischen Mehrheit in Deutschland und in Europa werden wir für diesen Weg politisch kämpfen.
Kurt Beck, Parteivorsitzender der SPD

Einleitung

Fortschritt und Gerechtigkeit im 21. Jahrhundert

Die Zukunft ist offen – voll neuer Möglichkeiten, aber voller Gefahren. Deshalb müssen Fortschritt und soziale Gerechtigkeit demokratisch erkämpft werden. Den Menschen verpflichtet, in der stolzen Tradition des demokratischen Sozialismus, mit Sinn für Realität und mit Tatkraft stellt sich die deutsche Sozialdemokratie in der Welt des 21. Jahrhunderts ihren Aufgaben. Für dauerhaften Frieden und für die Sicherung der ökologischen Lebensgrundlagen. Für eine freie, gerechte und solidarische Gesellschaft. Für die Gleichberechtigung und Selbstbestimmung aller Menschen – unabhängig von Herkunft und Geschlecht, frei von Armut, Ausbeutung und Angst.

Wir erstreben eine friedliche und gerechte Weltordnung. Wir setzen auf die Stärke des Rechts, um das Recht des Stärkeren zu überwinden. Das soziale Europa muss unsere Antwort auf die Globalisierung werden. Nur in gemeinsamer Sicherheit und Verantwortung, nur in Solidarität und Partnerschaft werden die Völker, Staaten und Kulturen das Überleben der Menschheit und des Planeten sichern können.

Wir arbeiten für nachhaltigen Fortschritt, der wirtschaftliche Dynamik, soziale Gerechtigkeit und ökologische Vernunft vereint. Durch qualitatives Wachstum wollen wir Armut und Ausbeutung überwinden, Wohlstand und gute Arbeit für alle ermöglichen und dem bedrohlichen Klimawandel begegnen. Es gilt, die natürlichen Lebensgrundlagen auch für künftige Generationen zu sichern und die Qualität des Lebens zu verbessern. Dafür wollen wir die Möglichkeiten des wissenschaftlichen und technischen Fortschritts in den Dienst der Menschen stellen.

Wir entwickeln den vorsorgenden Sozialstaat, der Armut bekämpft, den Menschen gleiche Chancen auf ein selbstbestimmtes Leben eröffnet, gerechte Teilhabe gewährleistet und die großen Lebensrisiken verlässlich absichert. Wir setzen auf das Miteinander der Generationen und die Gleichberechtigung von Frauen und Männern. Unsere Unterstützung gilt den Familien, unsere besondere Solidarität gilt den Schwächsten in

unserer Gesellschaft. Wir wollen ein gesundes Leben und gute Bildung für alle. Wir wollen kein Kind zurücklassen.

Wir setzen auf die Stärken der solidarischen Bürgergesellschaft. Mit der Gestaltungskraft demokratischer Politik wollen wir den Zusammenhalt in unserem Land stärken, Zugehörigkeit und Heimat ermöglichen. In Deutschland wollen wir eine Kultur der Anerkennung fördern: Die Menschen sollen in gegenseitigem Respekt vor der Würde, der Kultur und der Leistung ihrer Mitmenschen zusammenleben. Wir arbeiten für unseren sozialen und demokratischen Rechtsstaat, der Sicherheit in Freiheit gewährleistet.

In unserer Zeit der rasanten Veränderung suchen viele Menschen Orientierung und Perspektive. Wir wissen: Millionen von Menschen aus der gesamten Gesellschaft teilen unsere Werte und unsere Ziele. Diese solidarische Mehrheit wollen wir für sozialdemokratische Politik gewinnen.

1. Die Zeit, in der wir leben

Das 21. Jahrhundert ist das erste wirklich globale Jahrhundert. Nie zuvor waren die Menschen weltweit so sehr aufeinander angewiesen. Mit dem Zusammenbruch des Kommunismus wurden die Teilung unseres Landes und die politische Spaltung der Welt überwunden. Seither erleben wir den tiefsten geschichtlichen Umbruch seit der industriellen Revolution. Wissenschaft und Technik treiben ihn voran. Dieses Jahrhundert wird entweder ein Jahrhundert des sozialen, ökologischen und wirtschaftlichen Fortschritts, der allen Menschen mehr Wohlfahrt, Gerechtigkeit und Demokratie eröffnet. Oder es wird ein Jahrhundert erbitterter Verteilungskämpfe und entfesselter Gewalt.

Die heutige Lebensweise unserer industriellen Gesellschaften überfordert die ökologische Belastbarkeit der Erde spätestens dann, wenn nicht mehr sechs, sondern bald neun Milliarden Menschen so wirtschaften und konsumieren, wie wir im reichen Teil der Welt es bisher tun. Auf dem Spiel

stehen ein menschenwürdiges Leben, der Frieden auf der Welt und nicht zuletzt die Bewohnbarkeit unseres Planeten. Ein wachsender Teil der

Weltbevölkerung leidet bereits an den Folgen der Erwärmung der Erdatmosphäre, unter Wüstenbildung und Wasserknappheit. Menschen aus Regionen, in denen ökologische Bedingungen zu Hunger führen, drängen immer stärker in weniger gefährdete Teile der Welt. Den Klimawandel zu begrenzen und aufzuhalten, ist daher eine der zentralen Herausforderungen im 21. Jahrhundert.

Die Widersprüche der Globalisierung

Die Welt wächst zusammen. Digitalisierte Medien und andere technische Neuerungen haben die Bedeutung von Raum und Zeit revolutioniert. Wir erleben zum ersten Mal in der Geschichte eine weltweite Arbeitsteilung, in die große Teile der Menschheit einbezogen sind. Die Globalisierung, die Öffnung von Grenzen und von Märkten, ist das Ergebnis nicht nur von technischen Innovationen, sondern auch von politischen Entscheidungen. Sie bietet die Chance, Hunger, Armut und Seuchen zu überwinden. Der Welthandel bringt vielen Menschen neue Arbeit und Wohlstand. Zugleich aber prägt den globalen Kapitalismus ein Mangel an Demokratie und Gerechtigkeit. So steht er dem Ziel einer freien und solidarischen Welt entgegen. Er verschärft alte Ungerechtigkeiten und schafft neue. Deshalb kämpfen wir für eine Politik, die im eigenen Land, in Europa und in der Welt eine soziale Antwort auf den globalen Kapitalismus formuliert.

Der globale Kapitalismus häuft große Mengen an Kapital an, die aber nicht zwangsläufig neuen Wohlstand erzeugen. Entfesselte Finanzmärkte bringen Spekulation und Erwartungen hervor, die einer nachhaltigen und langfristig ausgerichteten Wirtschaftsweise entgegenstehen. Wo das einzige Ziel die schnelle und hohe Rendite ist, werden allzu oft Arbeitsplätze vernichtet und Innovationen verhindert. Kapital muss der Wertschöpfung und dem Wohlstand dienen.

Mit der Globalisierung verschmilzt die Welt immer mehr zu einem einzigen Markt. Die wirtschaftliche Macht konzentriert sich in global agierenden Unternehmen, Banken und Fonds. Transnationale Unternehmen planen ihre Gewinnstrategien über alle Grenzen hinweg, sie unterlaufen demokratisch legitimierte Entscheidungen. Die Nationalstaaten, selbst die

größten unter ihnen, drohen zu bloßen Standorten zu werden, die um Investitionen des globalen Kapitals konkurrieren. Daher müssen sich Nationalstaaten zusammenschließen und ihren Einfluss gemeinsam stärken.

Europa hat diesen Weg eingeschlagen. Ein soziales Europa kann Vorbild auch für andere Teile der Welt werden.

Nie zuvor verfügte die Welt über so viel Wissen. Der technische Fortschritt hat ein ungeheures Tempo erreicht. Schwere körperliche Arbeit kann ersetzt werden. Wir können Krankheiten besiegen, die lange als unheilbar galten. Die durchschnittliche Lebenserwartung steigt. Aber das Wissen und andere öffentliche Güter kommen nicht allen Menschen zugute, weil sie zur käuflichen Ware werden. In vielen Ländern nimmt der Abstand zwischen Arm und Reich zu. Weltweit schreitet die Zerstörung der Natur voran.

Wo Grenzen fallen, steigen die Chancen auf ein friedliches Miteinander der Völker und Kulturen. Im selben Maße, wie die Welt zusammenwächst, wird sie jedoch auch verwundbarer. Wir erleben, dass Staaten zerfallen, Brutstätten für Anarchie und Terrorismus entstehen, religiöse und politische Fundamentalisten die Welt willkürlich in Gut und Böse teilen. Privatisierte, entstaatlichte Gewalt und die Verbreitung von Massenvernichtungswaffen bringen neue Gefahren hervor. Das alles bedroht den Frieden.

Nach zwei mörderischen Weltkriegen und dem Holocaust haben die Völker Europas im 20. Jahrhundert einen Kontinent des Friedens und der offenen Grenzen geschaffen. Die friedlichen Revolutionen von 1989 haben die Spaltung Europas in Ost und West überwunden. Die deutsche Einheit hat Freiheit und Demokratie für unser ganzes Land gebracht. Nicht nur in Deutschland, fast überall in Europa genießen die meisten Menschen Wohlstand und Lebensqualität wie nie zuvor. Aber zugleich durchlebt Europa bei den Bürgerinnen und Bürgern eine Vertrauenskrise. Die Menschen in den europäischen Staaten, auch in Deutschland, verlangen mehr Demokratie, mehr Rücksichtnahme auf soziale Belange, mehr Respekt vor nationalen Identitäten und kulturellen Traditionen. Deshalb

muss Europa mehr als ein Staatenverbund sein, es muss ein soziales und demokratisches Bündnis seiner Bürgerinnen und Bürger werden.

Umbruch in Arbeitswelt und Gesellschaft

Erstmals tritt neben den Weltmarkt von Kapital und Waren eine weltweite Konkurrenz von Dienstleistung und Arbeit. Mehr Menschen als je zuvor sind von der Globalisierung und dem internationalen Wettbewerb unmittelbar betroffen. Russland, China und Indien sind für uns Zukunftsmärkte. Mit ihrem Eintritt in den Weltmarkt aber steigt auch die Zahl von Arbeitskräften enorm, die im Rahmen der globalen Arbeitsteilung verfügbar sind. Die Konkurrenz wird härter.

Deutschland zählt dank der Stärke seiner Industrie zu den Gewinnern der Globalisierung. Aber nicht jeder in unserem Land hat gewonnen. Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer erleben, wie selbst florierende Unternehmen verlagert werden. Anonyme Fondsmanager kaufen und verkaufen Firmen wie Händler ihre Ware auf dem Großmarkt. Unsere Arbeitsgesellschaft befindet sich in einem tief greifenden Wandel. Das Tempo der Innovationen steigt und die Vielfalt der Beschäftigungsformen nimmt zu. Qualifikation und Wissen werden immer wichtiger.

Neue kreative Berufe entstehen. Das traditionelle Normalarbeitsverhältnis – unbefristet und mit geregelten Arbeitszeiten – verliert an Bedeutung. Das Arbeitsleben vieler Menschen ist von einem Wechsel zwischen abhängiger Beschäftigung, Nichterwerbstätigkeit, Phasen der Familienarbeit und Selbstständigkeit bestimmt. Diese Veränderungen, nicht selten als Zwang erlebt, können Menschen überfordern und ängstigen. Viele fürchten, abgehängt, vernachlässigt oder gar vergessen zu werden, auch von der Politik. Wer gering qualifiziert oder nicht mehr jung ist, wird oft vom Arbeitsmarkt ausgeschlossen. Frauen haben selbst mit den besten Bildungsabschlüssen noch längst nicht den gleichen Zugang zu beruflichem Aufstieg und zu existenzsichernder Arbeit. Wer Arbeit hat, sieht seine Lebensqualität häufig durch steigenden Druck, härtere Konkurrenz und die Anforderung bedroht, immer verfügbar zu sein.

Nach dem Zweiten Weltkrieg haben Sozialdemokratie, Gewerkschaften und soziale Bewegungen in der Bundesrepublik große Fortschritte erstritten. Nie zuvor konnten so viele Menschen am kulturellen, sozialen und

politischen Leben teilnehmen. Die soziale Absicherung hat ein hohes Niveau erreicht. Der ungezügeltere globale Kapitalismus gefährdet diese Erfolge. Armut nimmt wieder zu und die Kluft zwischen Arm und Reich vertieft sich weiter, auch in Deutschland. Nicht jede und jeder kann durch eigene Arbeit den eigenen Lebensunterhalt bestreiten. Dies gilt besonders für viele Menschen in den neuen Bundesländern. Viele Einwandererfamilien und Alleinerziehende haben hart zu kämpfen, wenn ihre Kinder eine Chance bekommen sollen. Manche leben schon in dritter Generation von Sozialhilfe. Armsein vererbt sich nicht zuletzt deshalb, weil in Deutschland stärker als anderswo die Bildung von der Herkunft bestimmt wird. Sozialer Aufstieg ist noch immer nicht für alle gleichermaßen erreichbar.

Auf dem Weg zur Gleichstellung von Frauen und Männern ist unsere Gesellschaft weit vorangekommen. Doch die alte Rollenverteilung ist noch immer nicht überwunden. Rechtliche Gleichheit bedeutet noch keine Gleichstellung. Gerade in Berufs- und Arbeitswelt bestehen alte Benachteiligungen fort. Immer noch ist die Vereinbarkeit von Familie und Beruf ganz überwiegend ein Problem der Mütter, verdienen Frauen weniger als Männer, verlieren Frauen leichter ihre Arbeitsplätze und sind häufiger von Armut bedroht.

Die Lebenserwartung in Deutschland steigt. Das ist ein großes Geschenk: Länger leben zu können, bedeutet mehr Zeit für Aktivität, Bildung und Genüsse, die lange zurückstehen mussten. Auf der anderen Seite werden mehr Menschen in hohem Alter, zumal wenn sie allein leben, auf die Hilfe der Gesellschaft angewiesen sein.

Gleichzeitig erfüllen sich weniger junge Männer und Frauen ihren Kinderwunsch. Dies führt zu Veränderungen in vielen Bereichen des Alltagslebens, von der Arbeitswelt bis zu den Sozialsystemen, es verändert insgesamt die Atmosphäre unserer Gesellschaft. Aus ganzen Regionen wandern die wenigen Jungen ab, die Alten bleiben. Wer keine Region aufgeben will, muss den Menschen vor Ort helfen, für ihre Heimat Zukunftsperspektiven zu schaffen.

Die Globalisierung hat auch eine kulturelle Dimension. Religionen und Kulturen begegnen einander mehr denn je. Menschen finden heute an fast allen Orten der Welt Angehörige ihrer Kultur, Produkte aus ihrer

Heimat und Medien, die ihnen den Kontakt zu ihren Herkunftsländern lebendig halten. In ihren Heimatländern begegnen sie anderen Kulturen. Das Fremde rückt näher, auch die Chance, es zu verstehen. Wo die Angst vor dem Fremden überwiegt, wächst die Gefahr, dass aus Vorurteilen Konflikte entstehen. Wo kulturelle Konflikte durch soziale Gegensätze verschärft werden, entsteht Gewalt. Kulturelle Vielfalt aber ist heute ein Merkmal erfolgreicher Gesellschaften.

Demokratie und Politik

Die Globalisierung mindert die Gestaltungsmöglichkeiten des demokratischen Nationalstaates. Gleichzeitig wachsen der Politik neue Aufgaben zu. Hierzu gehören der Klimaschutz, die soziale Integration von Millionen Menschen und der demographische Wandel.

Viele Menschen spüren den Machtverlust des Staates im globalen Zeitalter.

Sie glauben nicht mehr an die politische Veränderbarkeit der Dinge.

Das Vertrauen in die Gestaltbarkeit der Gesellschaft wiederherzustellen und die Menschen zu ermutigen, ihre Geschicke selbst bestimmt und solidarisch in die Hand zu nehmen, gehört zu den wichtigsten Aufgaben der Sozialdemokratie.

Unsere Demokratie befindet sich in einer Vertrauenskrise. Die traditionellen Parteibindungen nehmen ab. Die Bereitschaft zum gesellschaftlichen Engagement aber ist nach wie vor hoch, denn wir sind in keinem unpolitischen Zeitalter. Die Parteien bleiben unverzichtbares Element einer demokratischen Gesellschaft. Sie bündeln Überzeugungen und Interessen in der Bevölkerung. Sie transportieren im politischen Willensbildungsprozess die Bedürfnisse und Erwartungen der Bürgerinnen und Bürger in die jeweiligen Entscheidungs- und Handlungsebenen unseres Gemeinwesens. Dazu brauchen sie demokratische innere Strukturen, Beweglichkeit, Fantasie, klare Profile, Verlässlichkeit und Vertrauen.

Wir Sozialdemokratinnen und Sozialdemokraten sind überzeugt: Die Menschen haben es selbst in der Hand, ihre Zukunft friedlich, gerecht und solidarisch zu gestalten. Aus einer klaren und realistischen Analyse der Zeit, in der wir leben, leiten wir unsere Vorstellungen von einer

lebenswerten Zukunft ab. Es gibt keinen Weg zurück in die Ära der alten Industriegesellschaft und der Nationalstaaten des 20. Jahrhunderts.

Die große Aufgabe des 21. Jahrhunderts lautet, die Globalisierung durch demokratische Politik zu gestalten. Wir richten den Blick nach vorn.

2. Unsere Grundwerte und Grundüberzeugungen

Die deutsche Sozialdemokratie, die älteste demokratische Partei in Deutschland, war immer Teil einer internationalen Freiheitsbewegung.

Nach ihrer Gründung war sie beides: Emanzipationsbewegung der Arbeiter und Demokratiebewegung, die den Obrigkeitsstaat überwinden sollte.

Sie war es, die in Deutschland die Ideen der Französischen Revolution und der Revolution von 1848 weiterführte. Demokratieggeschichte ist in Deutschland von der Geschichte der Sozialdemokratie nicht zu trennen. Sie hat Freiheitsrechte und Demokratie erstritten, das Frauenwahlrecht erkämpft, sich jeder Diktatur widersetzt. Sie hat schon früh die Gefahr des Nationalsozialismus erkannt und im Reichstag das Ermächtigungsgesetz abgelehnt. Viele Sozialdemokratinnen und Sozialdemokraten leisteten Widerstand und wurden Opfer des NS-Terrors. Der Wille zur Freiheit machte den Bruch mit den Kommunisten unausweichlich. Die Wiedergründung der Sozialdemokratie in der DDR war ein Signal für die Freiheit.

Die Sozialdemokratie entstand als Teil der Arbeiterbewegung. Sie hat Arbeiterrechte erstritten, den Sozialstaat ausgebaut und zusammen mit den Gewerkschaften aus verachteten Proletarierinnen und Proletariern gleichberechtigte und selbstbewusste Staatsbürgerinnen und Staatsbürger gemacht.

Die Sozialdemokratie war – im Gegensatz zu anderen Parteien – immer internationalistisch und europäisch orientiert. Deshalb arbeiten wir weiter am Projekt des geeinten Europa, das 1925 im Heidelberger Programm der SPD eine Vision war und nun vollendet werden kann. Obwohl viele entschiedene Pazifisten die Sozialdemokratie als politische

Heimat betrachtet haben, war sie nie eine pazifistische Partei. Aber sie war immun gegen Chauvinismus und Militarismus. Wo sie Regierungsverantwortung trug, diente sie dem Frieden. Wir sind stolz darauf, niemals Krieg, Unterdrückung oder Gewaltherrschaft über unser Volk gebracht zu haben.

Die Sozialdemokratie war von Anbeginn die Demokratiepartei. Sie hat die politische Kultur unseres Landes entscheidend geprägt. In ihr arbeiten Frauen und Männer unterschiedlicher Herkunft, verschiedener religiöser und weltanschaulicher Überzeugungen zusammen. Sie verstehen sich seit dem Godesberger Programm von 1959 als linke Volkspartei, die ihre Wurzeln in Judentum und Christentum, Humanismus und Aufklärung, marxistischer Gesellschaftsanalyse und den Erfahrungen der Arbeiterbewegung hat. Die linke Volkspartei verdankt wichtige Impulse der Frauenbewegung und den neuen sozialen Bewegungen.

Wir wissen, dass jede Zeit ihre eigenen Antworten auf die sozialen und politischen Fragen verlangt. Im Ringen um die zeitgemäßen programmatischen Antworten auf die gesellschaftlichen Entwicklungen bekennen wir uns zum freien Meinungsstreit. Wir begrüßen und achten persönliche Grundüberzeugungen und Glaubenshaltungen. Sie können niemals Parteibeschlüssen unterworfen sein. Was uns eint, ist die Überzeugung, dass die Gesellschaft gestaltbar ist und nicht vor dem blinden Wirken der kapitalistischen Globalisierung kapitulieren muss. Und was uns eint, ist die historische Erfahrung, dass sozialdemokratische Politik nur erfolgreich sein kann, wenn sie verbunden ist mit dem demokratischen Engagement der Menschen in den Gewerkschaften, den Friedens-, Frauen-, Umwelt-, Bürgerrechts-, Eine-Welt- und globalisierungskritischen Bewegungen und Netzwerken. Die SPD fühlt sich diesen Bewegungen auch in Zukunft verbunden.

Unser Bild vom Menschen

Die gleiche Würde aller Menschen ist Ausgangspunkt und Ziel unserer Politik. Menschen tragen verschiedene Möglichkeiten in sich. Sie sind weder zum Guten, noch zum Bösen festgelegt. Sie sind vernunftbegabt und lernfähig. Daher ist Demokratie möglich. Sie sind fehlbar, können

irren und in Unmenschlichkeit zurückfallen. Darum ist Demokratie nötig. Jeder Mensch trägt Verantwortung für sein Leben. Niemand kann oder soll sie ihm abnehmen. Menschen dürfen nie zum Mittel für irgendwelche Zwecke erniedrigt werden, weder vom Staat noch von der Wirtschaft. Wir widersprechen jedem politischen Allmachtsanspruch über die Menschen. Wenn Politik selbst Glück und Erfüllung verspricht, läuft sie Gefahr, in totalitäre Herrschaft abzugleiten.

Die Demokratie ist die einzige politische Ordnung, die der Selbstverantwortung der Menschen gerecht wird und die Grenzen der Politik entsprechend bemisst. Die Menschen- und Bürgerrechte legen der Politik und den staatlichen Institutionen Grenzen auf, ohne die es keine Demokratie geben kann. Der Mensch ist aber nicht nur ein Individualwesen mit seinen Rechten und Pflichten, sondern auch ein Sozialwesen, also auf Kooperation angelegt und zu Kooperation bereit. Die Demokratie stützt die Kooperationsbereitschaft durch ihre Institutionen, sie organisiert Solidarität

über unterschiedliche soziale Lagen, Generationen und Herkünfte hinweg.

„Frei und gleich an Würde und Rechten“, wie es in der Allgemeinen Erklärung der Menschenrechte heißt, soll jeder Mensch sein Leben in Gemeinschaft mit anderen selbst bestimmen können. Wir streben eine Gesellschaft der Freien und Gleichen an, in der jeder Mensch seine Persönlichkeit in Freiheit entfalten kann, ohne die Würde und Freiheit anderer zu verletzen. Wir widersetzen uns jeder Form der Diskriminierung.

Die Würde des Menschen ist unabhängig von seiner Leistung und seiner wirtschaftlichen Nützlichkeit. Darum ist die Gesellschaft bei Behinderung, im Alter, am Lebensanfang und am Lebensende zum Schutz der Menschenwürde besonders verpflichtet.

Unsere Grundwerte

„Freiheit, Gleichheit, Brüderlichkeit“, die Grundforderungen der Französischen Revolution, sind die Grundlage der europäischen Demokratie. Seit das Ziel der gleichen Freiheit in der Moderne zum Inbegriff der Gerechtigkeit wurde, waren und sind Freiheit, Gerechtigkeit und Solidarität die Grundwerte des freiheitlichen, demokratischen Sozialismus. Sie bleiben unser Kriterium für die Beurteilung der politischen Wirklichkeit,

Maßstab für eine bessere Ordnung der Gesellschaft, Orientierung für

das Handeln der Sozialdemokratinnen und Sozialdemokraten. Der Sozialdemokratie ging es in ihrer Geschichte immer darum, neben den rechtlichen auch die materiellen Voraussetzungen der Freiheit, neben der Gleichheit des Rechts auch die Gleichheit der Teilhabe und der Lebenschancen, also soziale Gerechtigkeit, zu erkämpfen. Konservative und Liberale spielen die Grundwerte nicht selten gegeneinander aus: je mehr Freiheit, desto weniger Gerechtigkeit und umgekehrt. Im sozialdemokratischen Verständnis bilden sie eine Einheit. Sie sind gleichwertig und gleichrangig. Vor allem: Sie bedingen, ergänzen, stützen und begrenzen einander. Unser Verständnis der Grundwerte bewahrt uns davor, Freiheit auf die Freiheit des Marktes, Gerechtigkeit auf den Rechtsstaat, Solidarität auf Armenfürsorge zu reduzieren.

Freiheit bedeutet die Möglichkeit, selbstbestimmt zu leben. Jeder Mensch ist zur Freiheit berufen und befähigt. Ob er dieser Berufung entsprechend leben kann, entscheidet sich in der Gesellschaft. Er muss frei sein von entwürdigenden Abhängigkeiten, von Not und von Furcht, und er muss die Chance haben, seine Fähigkeiten zu entfalten und in Gesellschaft und Politik verantwortlich mitzuwirken. Nur wer sich sozial ausreichend gesichert weiß, kann seine Freiheit nutzen.

Die Freiheit des Einzelnen endet, wo sie die Freiheit des Anderen verletzt. Wer anderen Unfreiheit zumutet, kann auf Dauer selbst nicht frei sein.

Gerechtigkeit gründet in der gleichen Würde jedes Menschen. Sie bedeutet gleiche Freiheit und gleiche Lebenschancen, unabhängig von Herkunft oder Geschlecht. Also meint Gerechtigkeit gleiche Teilhabe an Bildung, Arbeit, sozialer Sicherheit, Kultur und Demokratie, gleichen Zugang zu allen öffentlichen Gütern. Wo die ungleiche Verteilung von Einkommen und Vermögen die Gesellschaft teilt in solche, die über andere verfügen, und solche, über die verfügt wird, verstößt sie gegen die gleiche Freiheit und ist darum ungerecht. Daher erfordert Gerechtigkeit mehr Gleichheit in der Verteilung von Einkommen, Vermögen und Macht. Denn große Ungleichheiten in deren Verteilung gefährden die Gleichheit der Lebenschancen. Deswegen ist die soziale Demokratie notwendig.

Gleiche Lebenschancen bedeuten nicht Gleichmacherei. Im Gegenteil: Sie bieten Raum für die Entfaltung individueller Neigungen und Fähigkeiten. Menschen sind und bleiben verschieden. Aber natürliche Ungleichheiten und soziale Herkunft dürfen nicht zum sozialen Schicksal werden. Lebenswege dürfen nicht von vornherein festgelegt sein. Wir wenden uns gegen jede Form von Privilegien oder Benachteiligungen aufgrund der Herkunft, des Standes, der Hautfarbe, des Geschlechts, der sexuellen Orientierung, der Religion.

Leistung muss anerkannt und respektiert werden. Gerecht ist eine der Leistung angemessene Verteilung von Einkommen und Vermögen. Eigentum verpflichtet: Wer überdurchschnittlich verdient, mehr Vermögen besitzt als andere, muss auch mehr zum Wohl der Gesellschaft beitragen.

Solidarität bedeutet wechselseitige Verbundenheit, Zusammengehörigkeit und Hilfe. Sie ist die Bereitschaft der Menschen, füreinander einzustehen und sich gegenseitig zu helfen. Sie gilt zwischen Starken und Schwachen, zwischen Generationen, zwischen den Völkern. Solidarität schafft Macht zur Veränderung, das ist die Erfahrung der Arbeiterbewegung. Solidarität ist eine starke Kraft, die unsere Gesellschaft zusammenhält – in spontaner und individueller Hilfsbereitschaft, mit gemeinsamen Regeln und Organisationen, im Sozialstaat als politisch verbürgter und organisierter Solidarität.

Demokratischer Sozialismus

Unsere Geschichte ist geprägt von der Idee des demokratischen Sozialismus, einer Gesellschaft der Freien und Gleichen, in der unsere Grundwerte verwirklicht sind. Sie verlangt eine Ordnung von Wirtschaft, Staat und Gesellschaft, in der die bürgerlichen, politischen, sozialen und wirtschaftlichen Grundrechte für alle Menschen garantiert sind, alle Menschen ein Leben ohne Ausbeutung, Unterdrückung und Gewalt, also in sozialer und menschlicher Sicherheit führen können.

Das Ende des Staatssozialismus sowjetischer Prägung hat die Idee des demokratischen Sozialismus nicht widerlegt, sondern die Orientierung der Sozialdemokratie an Grundwerten eindrucksvoll bestätigt. Der

demokratische Sozialismus bleibt für uns die Vision einer freien, gerechten und solidarischen Gesellschaft, deren Verwirklichung für uns eine dauernde Aufgabe ist. Das Prinzip unseres Handelns ist die soziale

Demokratie.

Primat der Politik und Prinzip der Nachhaltigkeit

Weil wir an diesem Ziel festhalten, bestehen wir auf dem Primat demokratischer Politik und widersprechen der Unterwerfung des Politischen unter das Ökonomische. Dabei haben wir einen weiten Begriff des Politischen, der nicht auf den Staat reduziert werden darf, sondern zivilgesellschaftliche Allianzen und Netzwerke wie auch das freie, selbstbestimmte Handeln der Menschen einschließt. Politik muss dafür sorgen, dass nicht zur bloßen Ware wird, was nicht zur Ware werden darf: Recht, Sicherheit, Bildung, Gesundheit, Kultur, natürliche Umwelt.

Die Demokratie wird sich in Zukunft darin bewähren müssen, dass sie den Zugang zu diesen öffentlichen Gütern gewährleistet, die politische Verantwortung für die Daseinsvorsorge behauptet, die eine gerechte Verteilung von Lebenschancen erst ermöglicht. Das ist in einer Welt knapper werdender Ressourcen mehr denn je erforderlich und darf nicht dem Markt überlassen werden.

Für uns ist der Markt ein notwendiges und anderen wirtschaftlichen Koordinierungsformen überlegenes Mittel. Der sich selbst überlassene Markt ist jedoch sozial und ökologisch blind. Er ist von sich aus nicht in der Lage, die öffentlichen Güter in angemessenem Umfang bereitzustellen. Damit der Markt seine positive Wirksamkeit entfalten kann, bedarf er der Regeln, eines sanktionsfähigen Staates, wirkungsvoller Gesetze und fairer Preisbildung.

Angesichts der Herausforderungen des 21. Jahrhunderts, angesichts von Globalisierung und ökologischer Krise betrachten wir Nachhaltigkeit als das einzig verantwortbare Grundprinzip politischen und wirtschaftlichen Handelns. Das Prinzip Nachhaltigkeit bedeutet: von der Zukunft her denken; dem Primat der Kurzfristigkeit widerstehen und ebenso der Dominanz des Ökonomischen, der rein betriebswirtschaftlichen Logik; von

der Idee der Gesellschaft her die Politik konzipieren und demokratische Vielfalt, ökologische Dauerhaftigkeit, soziale Integration und kulturelle Teilhabe als Leitideen sozialdemokratischer Politik verstehen. Unser Verständnis von Fortschritt im 21. Jahrhundert verlangt die Verbindung von sozialer, ökonomischer und ökologischer Verantwortung: Sie zielt auf qualitatives Wachstum und Verbesserung der Lebensqualität, Erweiterung von Lebensmöglichkeiten und individueller Freiheit durch Gestaltung der Technik, wissenschaftlichen Fortschritt und verantwortlichen Umgang mit den begrenzten natürlichen Ressourcen und den unbegrenzten Möglichkeiten menschlicher Kreativität.

Politik der Sozialen Demokratie

Die soziale Demokratie setzt dem ökonomisch verkürzten Verständnis der Gesellschaft ein an den humanen Werten der gleichen Würde und des gleichen Respekts orientiertes Bild des Menschen entgegen. Menschen stehen nicht nur in Konkurrenz zueinander, sie brauchen einander. Der Sinn ihres Lebens ergibt sich nicht aus dem Verfügen über marktgängige Wirtschaftsgüter. Menschen sind mehr als Konsumenten und Produzenten, deswegen widersetzen wir uns der Ökonomisierung aller Lebensbereiche. Lebensqualität ist mehr als die Jagd nach materiellem Wohlstand. Die Menschen verlangen intakte Gemeinschaften, in denen es friedlich und solidarisch zugeht, in denen gleiche Chancen und Rechte gelten, auch zwischen den Geschlechtern. Die Menschen suchen Anerkennung, das Gefühl, gebraucht zu werden, nicht nur im Beruf. Sie leben in und von den Beziehungen in der Familie, zu Partnern, Kindern und Freunden. Dazu brauchen sie Zeit. Wirklich reich sind Menschen nur in einer Gesellschaft, die ihnen mehr selbstbestimmte und freie Zeit gibt. Ein Leben ausschließlich nach der Stoppuhr, im Rhythmus pausenloser Verfügbarkeit, steht dazu im Widerspruch.

Wir wollen eine Gesellschaft, in der Dynamik und Innovation Fortschritt schaffen. Wir wollen dabei aber die Grundlagen des menschlichen Zusammenhalts bewahren und stärken. Individualität und die Chance zur Vielfalt der Lebensentwürfe sind hohe Werte, aber sie können auch

Bindungsverluste und neue Konflikte bewirken. Unübersichtlichkeit ist die Kehrseite von Vielfalt und gesellschaftlichem Wandel, sie verstärken den Wunsch nach Halt und Orientierung. Wir wollen deshalb dazu beitragen, dass Menschen sich angenommen, zugehörig und daher sicher fühlen. Soziale Demokratie garantiert nicht nur die bürgerlichen, politischen und kulturellen, sondern gleichermaßen die sozialen und wirtschaftlichen

Grundrechte aller Menschen. Sie sichert die gleichberechtigte soziale Teilhabe aller durch gesellschaftliche Demokratisierung, vor allem Mitbestimmung, durch den auf Bürgerrechte gestützten vorsorgenden Sozialstaat und durch eine koordinierte Marktwirtschaft, in der der Vorrang der Demokratie vor den Märkten gewährleistet ist.

3. Unsere Ziele, unsere Politik

3.1 Eine friedliche und gerechte Welt

Die internationale Politik der deutschen Sozialdemokratie dient dem Ziel, Konflikte zu verhindern und Frieden zu schaffen. Unsere Prinzipien dafür sind Verständigung, internationale Solidarität und gemeinsame Sicherheit durch Kooperation. Wir setzen auf die Überzeugung, dass Macht dem Recht untergeordnet werden muss.

Die Menschheit kann zum ersten Mal in ihrer Geschichte die existenziellen Probleme nur noch gemeinsam lösen. Umfassende Sicherheit lässt sich nur gemeinsam erreichen. Dafür gilt es eine Weltinnenpolitik mit starken Vereinten Nationen auszubilden und eine gerechte Weltwirtschaftsordnung zu schaffen. Bei der Verwirklichung beider Ziele soll Europa eine Schlüsselrolle spielen. Die Europäische Union muss unsere politische Antwort auf die Globalisierung werden.

Sozialdemokratinnen und Sozialdemokraten wollen, dass alle Nationen, Völker und Menschen von Frieden und Wohlstand profitieren. Die SPD steht dafür, dass Zusammenarbeit das Schlüsselwort des neuen Jahrhunderts wird.

Die Sozialdemokratie ist sich der gewachsenen Verantwortung Deutschlands für den Frieden in der Welt bewusst. Wir nehmen diese internationale Rolle aktiv an. Die SPD ist Friedenskraft in Deutschland und Europa. Jegliche Form von Angriffs- und Präventivkriegen lehnen wir ab. Die Unteilbarkeit und universelle Geltung der Menschenrechte ist für uns nicht verhandelbar. Das Grundgesetz, die Europäische Grundrechtecharta, die Charta der Vereinten Nationen, die Allgemeine Erklärung der Menschenrechte, das humanitäre Völkerrecht und die Millenniumsentwicklungsziele bestimmen unsere internationale Politik. Die Todesstrafe soll weltweit geächtet werden.

Nicht das Recht des Stärkeren, sondern die Stärke des Rechts schafft internationale Sicherheit. Im globalen Zeitalter kann kein Staat langfristig Erfolg haben, der seine Interessen einseitig durchzusetzen versucht. Wir bekennen uns zum Multilateralismus, also zur organisierten Zusammenarbeit von Staaten. Wir knüpfen an die erfolgreiche Entspannungspolitik Willy Brandts in Europa an, für die das Konzept gemeinsamer Sicherheit, vertrauensbildende Schritte und wirtschaftliche wie zivile Zusammenarbeit wichtige Elemente waren. Wir plädieren für eine neue Entspannungspolitik, die Verständigung ermöglicht, Aufrüstung vermeidet und die friedliche Lösung von Konflikten ermöglicht.

Unserer internationalen Politik legen wir einen umfassenden Sicherheitsbegriff zugrunde: Sicherheit für alle Menschen setzt Frieden, Gerechtigkeit und Freiheit, Demokratie, soziale, wirtschaftliche, kulturelle und nachhaltige Entwicklung voraus.

Wir begegnen anderen Völkern mit Freundschaft, Offenheit und Respekt. Zum kulturellen Erbe der Menschheit haben viele Zivilisationen ihren Beitrag geleistet. Denjenigen, die einen Kampf der Kulturen beschwören, erteilen wir eine klare Absage. Auswärtige Kulturpolitik ist Bestandteil einer guten Außenpolitik, die Interesse und Verständnis für unser Land weckt und den Dialog mit anderen Kulturen fördert.

Nach dem Ende des Ost-West-Konflikts hat sich noch keine neue Sicherheitsarchitektur für das globale Zeitalter herausgebildet. Neue Mächte drängen auf die Weltbühne. Unsere Außen-, Sicherheits- und Entwicklungspolitik muss enge Beziehungen zu den Ländern in Asien, Latein-

amerika und Afrika entwickeln. Sie sind Partner beim Aufbau einer gerechten Weltordnung.

Deutschland hat eine besondere Verantwortung für das Existenzrecht Israels. Auch deswegen engagieren wir uns für einen umfassenden Frieden im Nahen Osten auf der Grundlage internationaler Verträge. Wir setzen uns für die Selbstbestimmung des palästinensischen Volkes und die Schaffung eines lebensfähigen palästinensischen Staates ein.

Die Sozialdemokratie will die transatlantische Partnerschaft erneuern. Deutschland, Europa und die Vereinigten Staaten von Amerika teilen gemeinsame Werte. Auf dieser Grundlage arbeiten sie auch in der NATO

eng zusammen. Nach dem Zusammenbruch des Kommunismus braucht das transatlantische Bündnis jedoch eine neue Zielbestimmung, die an den Erfordernissen des globalen Zeitalters ausgerichtet ist. Eine friedliche Weltordnung ist nur mit den Vereinigten Staaten erreichbar, deshalb sind die Beziehungen zu den USA für uns von besonderem Gewicht. Die deutsch-französische Freundschaft und Zusammenarbeit war und bleibt nicht nur Motor der europäischen Einigung, sie hat und behält ihren Eigenwert. In gleicher Weise wollen wir auch die Beziehungen zu Polen weiterentwickeln.

Die strategische Partnerschaft mit Russland ist für Deutschland und die Europäische Union unverzichtbar. Die Öffnung Russlands sichert Frieden und Stabilität auf unserem Kontinent.

Stärkung globaler und regionaler Kooperation

Um den Frieden in der Welt zu erreichen, gilt es gemeinsame Interessen, Bündnisse und Organisationen zu stärken. Deshalb treten wir dafür ein, die Vereinten Nationen auszubauen als oberste Instanz einer globalen Rechtsordnung. Wir wollen globales Recht schaffen und durchsetzen. Dazu muss die internationale Gerichtsbarkeit gestärkt werden. Internationales Recht wird nur Verbindlichkeit gewinnen und konfliktlösend wirken, wenn Sanktionen durchgesetzt werden können.

Um die Legitimation der Vereinten Nationen zu erhöhen, müssen ihre Institutionen reformiert und demokratisiert werden. Wir wollen die Rechte der UN-Vollversammlung und die Stellung des UN-Generalsekretärs stärken. Bei der Reform des UN-Sicherheitsrats ist die angemessene Beteiligung aller Kontinente sicherzustellen. Das Vetorecht einzelner Mitgliedstaaten lehnen wir ab. Deutschland sollte mehr konkrete Verantwortung in den Vereinten Nationen übernehmen, auch durch einen ständigen Sitz im UN-Sicherheitsrat. Langfristig muss dort die Europäische Union einen Sitz bekommen.

Wir plädieren für einen Globalen Rat der Vereinten Nationen für Wirtschafts-, Sozial- und Umweltpolitik. Er soll wirtschaftliche Interessen, soziale Bedürfnisse und ökologische Notwendigkeiten aufeinander abstimmen, die Gefahren unkontrollierter Kapitalbewegungen, soziales und ökologisches Dumping begrenzen helfen. Alle Regionen und die internationalen Handels- und Finanzinstitutionen sollen in diesem Rat hochrangig vertreten sein.

Frieden und Sicherheit sind globale öffentliche Güter. Deshalb sind finanzielle und wirtschaftliche Stabilität, Abwendung der Klimakatastrophe, Sicherung der Ökosysteme und Schutz vor Seuchen globale politische Aufgaben. Damit die Vereinten Nationen ihrer Verantwortung dafür nachkommen können, muss die internationale Staatengemeinschaft die notwendigen Mittel im eigenen Interesse aufbringen.

Unkontrollierte Kapitalbewegungen auf den Finanzmärkten können ganze Volkswirtschaften gefährden. Wir streben einen wirksamen ordnungspolitischen Rahmen für die Finanzmärkte auf internationaler Ebene an.

Internationale Institutionen und Organisationen wie der Internationale Währungsfonds, die Weltbank und die Welthandelsorganisation müssen sich am Maßstab wirtschaftlicher, sozialer und ökologischer Nachhaltigkeit, an den Menschenrechten sowie an Arbeitnehmerrechten messen lassen. Ihre Entscheidungen müssen transparent sein. Die Verteilung der Stimmrechte muss die Interessen der Entwicklungsländer, besonders der ärmsten, stärker widerspiegeln.

Die Internationale Arbeitsorganisation (ILO) wollen wir stärken. Bei Entscheidungen des Internationalen Währungsfonds, der Weltbank, der

Welthandelsorganisation und der Vereinten Nationen müssen die Kernarbeitsnormen der ILO stärker verankert und beachtet werden. Um die Rechte von Arbeitnehmern zu stärken, sind freie Gewerkschaften weltweit unverzichtbar.

Der Europarat und die Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa sind als regionale internationale Organisationen Vorbilder für die Überwindung von Gegensätzen zwischen den Völkern. Deutschland wird den Aufbau ähnlicher Organisationen auch in anderen Weltregionen unterstützen.

Zivilgesellschaftliche Organisationen haben für die Völkerverständigung eine hohe Bedeutung. Wir verstehen uns als Partner des Internationalen Gewerkschaftsbunds, der Nichtregierungsorganisationen und Kirchen, die immer wieder den Blick auf internationale Konflikte lenken und

Lösungsansätze entwickeln.

Wir unterstützen eine stärkere Rolle der Sozialistischen Internationale (SI) als transnationales und politikfähiges Bündnis sozialdemokratischer Parteien in der Welt. Sie muss bei der Demokratisierung der internationalen Politik eine gewichtige Rolle spielen, insbesondere zur Herausbildung einer globalen Öffentlichkeit.

Umfassende Sicherheitspolitik

Frieden bedeutet für uns mehr als die Abwesenheit von Krieg. Frieden ist elementare Grundlage für eine zivilisierte Entwicklung unserer globalen Gesellschaft. Krisenprävention ist die effizienteste Sicherheitspolitik. Wir sind überzeugt, dass dauerhafter Frieden nur möglich ist, wenn strukturelle Konfliktsachen wie Hunger, Armut und Ressourcenmangel überwunden werden. Krieg darf kein Mittel der Politik sein.

Eine gerechte Weltwirtschaftsordnung und eine partnerschaftliche Entwicklungszusammenarbeit sind für uns nicht nur ein Gebot der Menschlichkeit,

sondern Bausteine einer umfassenden Sicherheitspolitik. Die Mittel für die Bekämpfung von Armut und Unterentwicklung wollen wir deshalb bis 2015 schrittweise auf 0,7 Prozent des Bruttoinlandsproduktes

erhöhen. Die Bekämpfung von Korruption, die Förderung guter Regierungsarbeit, die systematische Entschuldung von Entwicklungsländern, der Kampf gegen Aids, Seuchen und Epidemien bleiben wichtige Ziele bei der Überwindung von Armut.

Frauen tragen in vielen Gesellschaften die Hauptverantwortung für soziale und wirtschaftliche Entwicklung. Ohne gleichberechtigte Teilhabe von Frauen auf der ganzen Welt sind Demokratie, globale Gerechtigkeit und nachhaltige Entwicklung nicht möglich.

Wir brauchen mehr Gerechtigkeit im Welthandel. Die Entwicklungsländer wollen keine Almosen – sie wollen gerechte Chancen auf den Märkten. Dazu müssen die Industrieländer im Rahmen der Welthandelsorganisation ihre Märkte öffnen und die Subventionierung ihrer Agrarexporte Schritt für Schritt reduzieren und schließlich beenden.

Abrüstung und Nichtverbreitung

Die zunehmende Verbreitung von Massenvernichtungswaffen verlangt eine neue Politik der effektiven Rüstungskontrolle, der Rüstungsbegrenzung und der Abrüstung. Wir treten ein für den Abzug sämtlicher Atomsprenghöpfe, die auf deutschem Boden lagern. Wir bekräftigen unser Ziel einer atomwaffenfreien Welt und werben dafür, die Urananreicherung unter internationale Kontrolle zu stellen. Wir setzen uns dafür ein, eine internationale rechtsverbindliche Ächtung des Einsatzes von Atomwaffen durchzusetzen. Der Weltraum muss von Waffen frei sein. Verstärkte Anstrengungen widmen wir der Begrenzung und Kontrolle konventioneller Rüstungsgüter. Gerade bei der Abrüstung setzen wir darauf, bestehende multilaterale Verträge zu stärken und auszubauen. Produktion und Export von Landminen und Streubomben müssen verboten werden. Wir werden auch künftig sicherstellen, dass Deutschland Herstellung, Besitz und Anwendung von Massenvernichtungswaffen nicht anstrebt. Wir sind einer strengen Rüstungsexportpolitik verpflichtet. Rüstungsgüter sind keine normale Handelsware. Die Einhaltung der Menschenrechte, gute Regierungsführung und das Verbot, Waffen in Konfliktregionen zu liefern, sind für uns maßgeblich bei Ausfuhrgenehmigungen. Rüstungs-

exporte in Entwicklungsländer sind abzulehnen, weil sie die nachhaltige Entwicklung eines Landes gefährden.

Verantwortung für Sicherheit und Frieden

Knapper werdende Ressourcen und Klimakatastrophen bergen ein enormes Konfliktpotenzial. Klimaschutz und Zugang zu Energie, Rohstoffen und Wasser sind im globalen Zeitalter eine herausragende Frage der internationalen Sicherheit. Erneuerbare Energien und die Steigerung der Energieeffizienz sind Schlüssel zu einer friedlichen Entwicklung.

Der Zerfall von Staaten führt zur Ausbreitung von Anarchie und Rechtlosigkeit. Deutschland muss bereit sein, bei der Wiederherstellung von Staatlichkeit und zivilgesellschaftlichen Strukturen Verantwortung zu übernehmen.

Die gefährlichste Ausprägung entstaatlicher Gewalt ist der Terrorismus. Beim Kampf gegen den Terror geht es nicht um Krieg, sondern um Verbrechensbekämpfung. Dies ist die Aufgabe von Polizei, Justiz und Geheimdiensten. Nur wo sie beim internationalen Kampf gegen Terror überfordert sind, ist als letzte Option das Militär am Zug. Auch angesichts

des Terrorismus lehnen wir jegliche Aufweichung des Völkerrechts ab. Konflikte können zwar militärisch entschieden, aber niemals nur militärisch gelöst werden. Deshalb verfolgen wir eine Friedenspolitik, die vorrangig auf Vorbeugung gegen Konflikte basiert.

Ein Einsatz der Bundeswehr muss stets in ein Konzept von politischen, diplomatischen, wirtschaftlichen, entwicklungspolitischen und kulturellen Maßnahmen eingebettet sein. Deshalb wollen wir die Mittel für zivile Krisenprävention und Krisenreaktion erhöhen und die Instrumente dieser Politik ausbauen. Der Einsatz militärischer Mittel bleibt für uns Ultima Ratio. Auch zur Stabilisierung des Friedens wollen wir Soldatinnen und Soldaten nur einsetzen, wenn andere Mittel nicht ausreichen. Deutschland kann sich an diesen Missionen beteiligen, wenn sie durch ein völkerrechtlich bindendes Mandat der Vereinten Nationen legitimiert

sind, der Einsatz dem deutschen Interesse am Frieden in der Welt und an der Wohlfahrt der Nation nicht widerspricht und der Deutsche Bundestag zustimmt.

Mit der Überwindung der Spaltung Europas und der deutschen Wiedervereinigung hat die Bundeswehr mehr Verantwortung im Rahmen unserer kooperativen Friedens- und Sicherheitspolitik übernommen. Die Soldatinnen und Soldaten genießen durch ihr Auftreten zu Recht weltweit hohes Vertrauen und Ansehen. Die gesellschaftliche Verankerung und die Akzeptanz der Bundeswehr müssen erhalten bleiben. Die Fortentwicklung der Wehrpflicht ist hierfür ein Garant. Deshalb setzen wir uns für eine Stärkung der Freiwilligkeit beim Wehrdienst ein. Jeder Mensch hat das Recht, den Kriegsdienst aus Gewissensgründen zu verweigern. Dieses Recht gilt es auch international durchzusetzen.

3.2 Das soziale und demokratische Europa

Schon 1925 setzte sich die Sozialdemokratie mit der Forderung nach den Vereinigten Staaten von Europa für die europäische Einheit ein. Was damals unerreichbar schien, ist heute Wirklichkeit: Die europäische Einigung nach zwei Weltkriegen hat die friedlichste Periode in der Geschichte unseres Kontinents ermöglicht. Krieg, Vertreibung und Hunger sind überwunden. Die Europäische Union ist vor allem ein Friedensprojekt, wir wollen sie zur handlungsfähigen Friedensmacht ausbauen. Europa ist aber auch eine demokratische und soziale Wertegemeinschaft. Das europäische Gesellschaftsmodell verbindet wirtschaftlichen Fortschritt, sozialen Ausgleich und individuelle Freiheit. Es setzt Maßstäbe für die Gleichstellung von Frauen und Männern und gewährleistet die Rechte der Minderheiten. Die Sozialdemokratie steht für ein tolerantes Europa, das seine unterschiedlichen Nationen und Regionen, Kulturen und Religionen als Reichtum versteht und pflegt.

Wo der Nationalstaat den Märkten keinen sozialen und ökologischen Rahmen mehr setzen kann, muss dies die Europäische Union tun. Die Europäische Union muss unsere Antwort auf die Globalisierung werden.

Das demokratische Europa

Die Europäische Union hat heute Züge eigener Staatlichkeit gewonnen. Immer mehr Lebensbereiche werden von europäischen Entscheidungen berührt. Wir wollen das Europa der Bürger schaffen. Wir wollen mehr europäische Demokratie wagen.

Unser Leitbild ist eine politische Union, die allen europäischen Bürgern demokratische Mitwirkungsrechte gibt. Das demokratische Europa braucht eine parlamentarisch verantwortliche Regierung auf der Basis einer europäischen Verfassung.

Wir wollen ein föderales Europa, in dem neben dem Europäischen Parlament die Nationalstaaten an der europäischen Gesetzgebung beteiligt werden.

Was nur die Menschen vor Ort, in der Region, in einem Land betrifft, gehört in ihre politische Zuständigkeit, damit bürgernah entschieden werden kann. Dieses Prinzip darf durch europäische Regeln nicht ausgehebelt werden. Die Kompetenzen des Europäischen Parlaments müssen gestärkt werden.

Nur so kann es gleichberechtigt mit den im Ministerrat zusammengeschlossenen nationalen Regierungen an der europäischen Rechtssetzung mitwirken.

Das Europäische Parlament braucht umfassende parlamentarische Kontrollrechte gegenüber der Europäischen Kommission sowie das Recht zu eigenen Gesetzesinitiativen. Der Präsident der Europäischen Kommission soll vom Europäischen Parlament gewählt werden.

Europäische Demokratie braucht europäische Öffentlichkeit. Europäische Medien, zivilgesellschaftliche Organisationen, Sozialpartner, aber auch starke europäische Parteien sind dafür unabdingbar. Unser Ziel ist es, die Sozialdemokratische Partei Europas zu einer handlungsfähigen Mitglieder- und Programmpartei weiterzuentwickeln. Wir setzen uns für die Erarbeitung eines sozialdemokratischen Grundsatzprogramms für Europa ein und wollen bei den Wahlen zum Europäischen Parlament mit einem gesamteuropäischen Spitzenkandidaten antreten.

Die Weiterentwicklung der Europäischen Union zu einer echten Demokratie darf nicht am Unwillen einzelner Staaten oder ihrer Regierungen scheitern. Sie kann deshalb die Form einer verstärkten Zusammenarbeit einiger Mitgliedstaaten annehmen. Diese Zusammenarbeit muss für alle Mitgliedstaaten offen bleiben.

Das soziale Europa

Europa hat den größten Binnenmarkt der Welt geschaffen und erfolgreich eine einheitliche Währung eingeführt. Dies war im Interesse der Bürger Europas. Aber weder in Deutschland noch in Europa werden wir hinnehmen, dass aus der Marktwirtschaft eine Marktgesellschaft hervorgeht. Nach der Vergemeinschaftung der Geld- und Währungspolitik plädieren wir für eine wachstums- und beschäftigungsorientierte Koordination der Wirtschafts-, Finanz- und Geldpolitik. Dazu werden verbindliche gesamtwirtschaftliche Vorgaben gebraucht. Neben die Wirtschafts- und Währungsunion muss die europäische Sozialunion mit gleichem Rang treten. Es gibt unterschiedliche nationale Ausprägungen und Traditionen des europäischen Sozialmodells. Gemeinsame Grundlagen für alle Sozialstaaten in Europa sind aber ein leistungsfähiger Staat, Sozialsysteme zur Absicherung elementarer Lebensrisiken, ein hohes Bildungsniveau, öffentliche Daseinsvorsorge, geregelte Arbeitsbedingungen sowie Beteiligungs- und Mitbestimmungsrechte der Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer.

Die europäische Sozialunion respektiert nationalstaatliche Traditionen, schafft aber gleichzeitig verbindliche europäische Regeln und Standards, die nicht unterschritten werden dürfen. Wir wollen Sozialsysteme nicht vereinheitlichen, uns aber mit den anderen Mitgliedstaaten auf einen sozialen Stabilitätspakt verständigen. Für die Vereinbarung eines sozialen Stabilitätspakts zwischen den Mitgliedstaaten schlagen wir Ziele und Standards für die nationalen Sozial- und Bildungsausgaben vor, die sich an der jeweiligen wirtschaftlichen Leistungsfähigkeit orientieren. Wo wirtschaftliche Aktivität grenzüberschreitend ist, dürfen Arbeitnehmerrechte nicht an den Grenzen Halt machen. Daher wollen wir in den

europäischen Unternehmen die Mitbestimmung der Arbeitnehmer absichern und ausbauen. Um die Tarifautonomie auf europäischer Ebene zu stärken und durchzusetzen, setzen wir uns für eine europäische Rechtsgrundlage für grenzüberschreitende Tarifverhandlungen und Tarifverträge ein.

Damit der Wettlauf um die niedrigsten Unternehmersteuern die Nationalstaaten nicht ruiniert, wollen wir europaweit Mindestsätze und eine einheitliche Bemessungsgrundlage.

Der freie Zugang zu hochwertigen öffentlichen Dienstleistungen gehört zum europäischen Gesellschaftsmodell. Jeder Mitgliedstaat sorgt dafür auf seine Weise, aber das Prinzip soll für die Europäische Union verbindlich festgelegt werden.

Die Länder der Europäischen Union müssen um ihrer Zukunft willen mehr in Bildung, Forschung und Innovation investieren. Diese Schwerpunktsetzung muss sich auch im europäischen Haushalt widerspiegeln.

Wir plädieren für weniger Zuweisungen aus den nationalen Haushalten und für den langfristigen Aufbau einer eigenen Einnahmequelle. Dies setzt allerdings eine transparente, effektive und demokratisch kontrollierte Haushaltspolitik der Europäischen Union voraus.

Um Europa für junge Menschen erfahrbar zu machen und unsere gemeinsame europäische Identität zu stärken, setzen wir uns dafür ein, dass alle Jugendlichen die Möglichkeit bekommen, in Austauschprogrammen oder Jugendbegegnungen den Alltag in einem anderen europäischen Land kennen zu lernen.

Friedensmacht Europa

Unser Bestreben ist die Fortentwicklung der Europäischen Union zu einer handlungsfähigen Friedensmacht. Eigenständige europäische Friedenspolitik

muss sich auf ihre Stärken konzentrieren: Diplomatie, Dialog und Unterstützung von Demokratie und Menschenrechten, auch durch Hilfen zur wirtschaftlichen Entwicklung in Konfliktregionen.

Europa hat übereinstimmende Sicherheitsinteressen. Wir streben eine gemeinsame Außen-, Sicherheits- und Verteidigungspolitik an. Dazu müssen auch die Armeen der Mitgliedstaaten enger zusammenwachsen. Langfristig wollen wir eine europäische Armee, deren Einsatz parlamentarisch legitimiert werden muss.

Die Erweiterung der Union hat Frieden, Stabilität und Wohlstand geschaffen. Wir setzen uns dafür ein, die Zusagen gegenüber Ländern einzuhalten, die eine Beitrittsperspektive bekommen haben und die Kriterien erfüllen. Das gilt auch für die Türkei. Eine Türkei, die sich europäischen Werten verpflichtet fühlt, kann eine wichtige Brücke zu anderen islamischen Ländern werden. Dies liegt nicht zuletzt im Interesse Deutschlands und Europas.

Gegenüber Staaten der Region, die auch mittelfristig nicht der Union beitreten können, entwickeln wir die europäische Nachbarschaftspolitik fort.

3.3 Solidarische Bürgergesellschaft und demokratischer Staat

Die Demokratie lebt durch das Engagement der Bürgerinnen und Bürger. Darum wollen wir eine starke, lebendige Bürgergesellschaft, in der die Menschen die Freiheiten der Meinung, der Vereinigung und Versammlung nutzen. Der demokratische Staat ist die politische Selbstorganisation der Bürgerinnen und Bürger.

Eine lebendige Bürgergesellschaft kann und soll staatliches Handeln kontrollieren, korrigieren, anspornen, entlasten und ergänzen. Ersetzen kann sie es nicht. Nur wo der Staat seinen Pflichten nachkommt, kann sich eine vitale Zivilgesellschaft bilden. Ohne eine wache Zivilgesellschaft ist der demokratische Staat immer gefährdet. Beide brauchen einander. Eine starke Bürgergesellschaft bietet uns Heimat in Zeiten stürmischen Wandels. Wo Menschen sich für Menschen einsetzen, sind Verantwortungsbereitschaft, Gerechtigkeitssinn, gegenseitige Anerkennung, Solida-

rität und Mäßigung beim Gebrauch individueller Freiheit erfahrbar. Demokratie ist auf solche gelernten und gelebten demokratischen Tugenden angewiesen.

In der Bürgergesellschaft übernehmen Menschen aus eigenem Antrieb Verantwortung für andere, wirken im Sinne des Gemeinwohls. Oft bemerken sie früher als Behörden, wo Abhilfe nötig ist. Sie arbeiten ehrenamtlich in Vereinen, Stiftungen, Initiativen und Nichtregierungsorganisationen.

Wir wollen, dass Ehrenämter mehr Anerkennung und eine bessere Absicherung erhalten. Eine Kultur des gemeinnützigen Stiftens kann und soll die Gesellschaft vielfältiger und menschlicher machen.

Träger der Zivilgesellschaft sind auch Parteien, Gewerkschaften, Kirchen, Religionsgemeinschaften, Sozial- und Umweltverbände. Sie sind unsere Partner auf dem Weg zu einer humanen, zukunftsfähigen Gesellschaft. Sport ist ein wichtiger Teil unserer Kultur. Er dient der Gesundheit, vermittelt Toleranz und Fairness, verbindet Menschen und hilft, soziale Gegensätze zu überwinden. Deshalb fördern wir den Breiten-, Leistungs- und Behindertensport und seine Vereine. Dazu gehört der Kampf gegen Doping.

Autoritäre und totalitäre Herrschaft hat im 20. Jahrhundert den Staat diskreditiert. Dies nutzen Marktradikale, die den Staat auf den Schutz des Eigentums und die Organisation der Märkte beschränken wollen. Wo immer es geht, versuchen sie, staatliche Aufgaben den Märkten zu übergeben. Was immer aber dem Markt überlassen wird, muss zur Ware werden, die einige sich leisten können, andere aber nicht. Der demokratische Rechts- und Sozialstaat, unterstützt und begrenzt durch die Zivilgesellschaft, ist verantwortlich für das, was nicht zur Ware werden darf.

Bildung ist keine Ware, sondern ein Menschenrecht, dem zu dienen der Staat verpflichtet ist.

Sicherheit vor Verbrechen darf niemals zur Ware werden. Sie ist eine Bringschuld des Staates, die Kehrseite seines Gewaltmonopols. Kultur ist mehr als Ware, sie ist Ausdruck einer humanen Gesellschaft. Der Staat hat nicht vorzuschreiben, was Kultur ist, wohl aber Kultur

möglich zu machen, auch solche, die sich am Markt nicht behaupten

könnte. Der Staat ist nicht zuständig für Wahrheit, weder philosophische noch religiöse noch historische, wohl aber für die Bedingungen der Wahrheitsfindung.

Soziale Sicherheit ist keine Ware, sondern die Aufgabe eines Staates, der auf die Würde des Menschen verpflichtet ist.

Der Staat ist dazu da, Recht und damit verbindliche Regeln zu setzen und durchzusetzen. Eine lückenlose Verrechtlichung aller Lebenssituationen führt aber nicht zu mehr Gerechtigkeit. Deregulierung ist immer wieder nötig, wo veraltete Regeln zu Fesseln werden. Deregulierung als Prinzip allerdings widerspricht dem Zweck eines jeden Staates.

Der demokratische Rechtsstaat kann und muss jegliche Gewalt, auch die eigene, dem Recht unterwerfen. Dies legitimiert sein Gewaltmonopol. Dieses Gewaltmonopol werden wir verteidigen, weil es keine ungerechtere Gesellschaft gibt als eine, in der einige Sicherheit kaufen können, die meisten aber nicht.

Die SPD steht für eine leistungsfähige und bürgerorientierte Daseinsvorsorge in öffentlicher Verantwortung ein. Der Staat muss nicht alles selbst leisten, aber er muss den Zugang zu den öffentlichen Gütern gewährleisten. Privatisierung kann zweckmäßig und verantwortbar sein. Wir widersprechen Privatisierungen aber, wo sie den Zugang zu den öffentlichen Gütern behindern und das Gewaltmonopol des Staates infrage stellen. Wo öffentliche Aufgaben privatisiert werden sollen, fragen wir nicht nur nach dem kurzfristigen Nutzen für die öffentlichen Finanzen, sondern auch nach der Auswirkung auf die künftigen politischen Gestaltungsmöglichkeiten und die demokratische Verantwortung. Kernbereiche öffentlicher Daseinsvorsorge wollen wir nicht den Renditeerwägungen globaler Kapitalmärkte aussetzen.

Der Verbindung von aktivierendem Staat und aktiver Zivilgesellschaft dient auch die direkte Mitsprache der Bürgerinnen und Bürger durch Volksbegehren und Volksentscheide. In gesetzlich festzulegenden Grenzen sollen sie die parlamentarische Demokratie ergänzen, und zwar nicht

nur in Gemeinden und Ländern, sondern auch im Bund. Wo die Verfassung der parlamentarischen Mehrheit Grenzen setzt, gelten diese auch für Bürgerentscheide.

Den meisten Bürgern begegnet der Staat in Form seiner Verwaltung. Daher brauchen wir eine bürgernahe Verwaltung, die den Bürgerinnen und Bürgern dient. Nutzlose Bürokratie bauen wir ab. Wir wollen keinen vormundschaftlichen Staat.

Die demokratischen Parteien haben eine Schlüsselfunktion bei der politischen Willensbildung. Sie sind unentbehrliche Mittler zwischen Bürgergesellschaft und Staat. Sie sollen, was die Bürger bewegt, zum Gegenstand von politischem Handeln machen. Sie sind eine Schule politischer Diskussion und verantwortlich dafür, dass die Wählerinnen und Wähler für Frauen und Männer stimmen können, die der Arbeit in Gemeinderäten und Parlamenten gewachsen sind. Demokratie braucht starke, lebendige, entscheidungsfähige Parteien und ebenso starke Parlamente. Die Parlamente sind das Herz demokratischer Willensbildung.

Starke Kommunen

Die solidarische Bürgergesellschaft hat ihren Ort vor allem in den Kommunen. Sie sind es, die für die Daseinsvorsorge verantwortlich sind und den Alltag der Menschen prägen. In den Kommunen entscheidet sich, ob alle Kinder frühkindliche Förderung bekommen, ob Menschen unterschiedlicher Kulturen miteinander oder nebeneinanderher leben, ob Jugendliche ihre Freizeit sinnvoll gestalten, ob ältere Menschen integriert bleiben, ob sich die Menschen im öffentlichen Raum sicher fühlen. Das gilt für die ländlichen Regionen und die großen Städte gleichermaßen. Es ist die überschaubare kommunale und regionale Lebenswelt mit ihrer einzigartigen Geschichte und Kultur, die Heimat, Gemeinschaft und Sicherheit im Wandel bietet.

Darum stärken wir die kommunale Selbstverwaltung, verbessern ihre Qualität und vergrößern ihre Organisationsfreiheiten. Wir erweitern den finanziellen Handlungsspielraum der Kommunen, und wir übertragen ihnen keine Aufgaben ohne die dafür erforderlichen Mittel.

Soziale Stadtpolitik

Mehr als die Hälfte der Bevölkerung lebt schon heute in städtischen Ballungsräumen. Die Zukunft der Städte entscheidet über die Zukunft der Gesellschaft. Das Zusammenleben von Menschen unterschiedlicher

Herkunft, sozialer Lage und Lebensorientierung zu gestalten, ist die Aufgabe einer sozialen Stadtpolitik. Leitbild unserer Politik ist die solidarische Stadt, die alle Bewohnerinnen und Bewohner zu gestaltender Teilhabe am gesellschaftlichen, ökonomischen und kulturellen Leben einlädt. Die Bewahrung und Stärkung bewohnter Innenstädte gelingt nur, wenn es dort auch genügend bezahlbaren Wohnraum gibt. Wohnraum darf nicht zum Spekulationsobjekt werden. Sowohl ältere Menschen als auch Familien mit Kindern in der Innenstadt zu halten, ist Voraussetzung für eine lebendige Stadt.

Ziel sozialdemokratischer Politik ist es, den sozialen Zusammenhalt in den Städten und Quartieren zu verbessern. Wir wollen barrierefreie und generationsübergreifende Wohnformen fördern. Damit auch die älter werdende Stadt lebensfähig ist, wollen wir die Potentiale des aktiven Alters heben und bürgerschaftliches Engagement gerade der älteren Mitbürgerinnen und Mitbürger fördern. Abwertungs- und Ausgrenzungsprozesse in benachteiligten Stadtquartieren müssen verhindert werden.

Für mehr Arbeitsplätze, die Verstärkung von Integration und Teilhabe und die Verbesserung des Zugangs zu Bildung und Qualifikation sind übergreifende Konzepte und gemeinsames Handeln gefragt. Die „soziale Stadt“ ist eine Querschnittsaufgabe für alle Politikbereiche.

Der soziale Bundesstaat

Die Bundesrepublik Deutschland ist und bleibt ein sozialer Bundesstaat. Im föderalen Staat gilt Subsidiarität: Nur was die kleinere Einheit nicht leisten kann, übernimmt die größere. Wir bekennen uns zu diesem föderalen Staat, weil er der deutschen Tradition entspricht, Machtballung verhindert, Machtmissbrauch erschwert und demokratische Willensbildung auf allen Ebenen ermöglicht.

Wir wollen handlungsfähige Länder in einem handlungsfähigen Bund. Dabei muss immer erkennbar sein, wer wofür verantwortlich ist. Die Abgrenzung der Kompetenzen muss sich daran orientieren, wie Aufgaben am besten gelöst werden, und nicht an der Wahrung von Zuständigkeiten. Die Unterschiede in der Wirtschafts- und Finanzkraft von Regionen und Ländern haben zugenommen. Unser Leitbild ist die Gleichwertigkeit der Lebensverhältnisse. Darum setzen wir auf die solidarische Beistandspflicht zwischen allen Teilen Deutschlands, West und Ost, Süd und Nord. Ostdeutschland hat ein Recht auf gesamtdeutsche Solidarität. Nicht jede Übertragung von Entscheidungsgewalt auf die Europäische Union muss den föderalen Nationalstaat schwächen. Dies gilt auch für die Steuerpolitik. Mindestsätze für Unternehmenssteuern, von der EU beschlossen, würden ihn sogar stärken.

Sicherheit in Freiheit

Freiheit und Rechtsstaatlichkeit sind der Maßstab sozialdemokratischer Rechts- und Innenpolitik. Rechtsstaat bedeutet für uns die unbedingte Achtung der Menschen- und Bürgerrechte durch alle Staatsgewalten, die Gewährleistung einer unabhängigen Justiz und deren Erreichbarkeit für alle Menschen. Menschen haben ein Bedürfnis nach Sicherheit. Sie können auch ihre Freiheit nur wirklich nutzen, wenn sie sich sicher fühlen. Der Rechtsstaat hat für Sicherheit zu sorgen. In Deutschland wird diese bedroht durch Kriminalität, auch organisierte und international vernetzte, durch Extremisten und Terroristen. Wir bekämpfen sie mit den Mitteln des Rechtsstaates. Unmittelbar verantwortlich dafür sind Polizei und Justiz. Den Einsatz der Bundeswehr im Inneren lehnen wir ab. Wer sich gegen die Feinde des Rechtsstaates behaupten will, darf die Prinzipien des Rechtsstaates niemals aufgeben. Nicht die Verteidigung der Bürger und Freiheitsrechte, sondern deren Einschränkung bedarf einer Rechtfertigung. Das Verbot der Willkür und der Folter gilt absolut. Den Kampf gegen Gewalt, Hass und Verbrechen werden wir aber nur dann gewinnen, wenn wir mit gleicher Konsequenz gegen deren Ursachen vorgehen.

Wir gewährleisten das Recht der informationellen Selbstbestimmung und setzen uns für einen effektiven Datenschutz ein. Wir Sozialdemokratinnen und Sozialdemokraten ächten Rechtsextremismus, Rassismus und Antisemitismus. Sie haben Deutschland in seine schlimmste Katastrophe geführt. Wir werden deshalb immer dafür kämpfen, dass unser Land nie wieder in Barbarei abgleitet. Jede Form von Gewalt, wie auch immer motiviert sie sein mag, ist ein Angriff auf die solidarische Bürgergesellschaft, egal ob es sich um Gewalt

unter Männern oder häusliche Gewalt gegen Frauen und Kinder handelt. Zwangsverheiratung, Zwangsprostitution oder so genannte Ehrenmorde an Frauen müssen verhindert oder geahndet werden. Für religiös begründeten Extremismus ist in unserem Land kein Platz. Menschenrechte lassen sich auch durch Berufung auf religiöse Regeln oder Traditionen nicht außer Kraft setzen, hier liegt die Grenze unserer Toleranz gegenüber anderen Kulturen.

Integration und Einwanderung

Deutschland ist Einwanderungsland. Einwanderung hat unser Land wirtschaftlich und kulturell bereichert. Sie wird weitergehen, und wir wollen unsere Gesellschaft darauf vorbereiten. Wir brauchen mehr qualifizierte Einwanderer.

Einwanderung verlangt Integration. Sie ist eine gemeinsame Anstrengung. Dazu müssen beide Seiten bereit sein. Einwanderer müssen sich integrieren, wir müssen ihnen dazu alle Möglichkeiten geben, am Leben unserer Gesellschaft teilzunehmen. Daher verlangt Integration faire Chancen, aber auch klare Regeln.

Unser Grundgesetz bietet Raum für kulturelle Vielfalt. Daher braucht niemand seine Herkunft zu verleugnen. Es setzt aber auch Grenzen, die niemand überschreiten darf, auch nicht unter Hinweis auf Tradition oder Religion. Daher darf niemand Frauen und Mädchen daran hindern, sich frei zu entfalten und zu bilden.

Wer in Deutschland gleiche Chancen haben und nutzen will, muss die deutsche Sprache lernen und schließlich beherrschen. Wir wollen Bildungsangebote verbessern. Wir hoffen und erwarten, dass sie genutzt werden. Integration, auch die sprachliche, gelingt am besten, wenn sie im Kindesalter beginnt. Die Chancen, die in der Mehrsprachigkeit von Einwanderern liegen, wollen wir nutzen.

Wir streben die Einbürgerung der zu uns kommenden Menschen an. Sie ist nicht das Ende der Integration, aber sie ermöglicht die volle politische Teilhabe. Dabei schließen wir Mehrstaatlichkeit nicht aus. Denen, die noch nicht die deutsche Staatsbürgerschaft haben, aber schon längere Zeit hier leben, wollen wir das kommunale Wahlrecht geben, auch wenn sie nicht aus EU-Staaten kommen.

Wir stehen zum Grundrecht auf Asyl für politisch Verfolgte. Wer vor Verfolgung oder Diskriminierung, seien sie staatlich oder nichtstaatlich oder auch geschlechtsspezifisch, fliehen muss, soll in Deutschland Schutz und Zuflucht, schließlich auch einen gesicherten Aufenthalt bekommen.

Wir sind für eine gemeinsame europäische Flüchtlingspolitik, die auch die Ursachen von Flucht und Vertreibung bekämpft.

Menschen mit Behinderungen

Eine solidarische Bürgergesellschaft zeichnet sich auch dadurch aus, dass sie Menschen mit Behinderungen Chancengleichheit und gleichberechtigte Teilhabe ermöglicht. Auf dem Weg dahin ist noch viel zu tun, damit Barrierefreiheit erreicht wird, also Menschen mit Behinderungen Zugang zu bestmöglicher Bildung, existenzsichernder Erwerbsarbeit und ungehinderter Teilhabe am politischen, kulturellen und gesellschaftlichen Leben ermöglicht werden. Wir wollen den Belangen von Menschen mit Behinderungen gerecht werden und ihnen eine umfassende gesellschaftliche Teilhabe ermöglichen.

Öffentlichkeit und Medien

Demokratie braucht Öffentlichkeit. Freie Medien ermöglichen Aufklärung, Meinungsbildung, politische Beteiligung und Machtkontrolle.

Neben Zeitung, Buch, Rundfunk und Fernsehen treten immer mehr neue Medien, wie Internet und Mobilfunk. Mediensparten wachsen zusammen und prägen immer stärker unseren Alltag. Der Umgang damit will gelernt sein. Wir wollen Medienkompetenz zu einem Bildungsschwerpunkt machen.

Wir verteidigen die Unabhängigkeit der Medien von staatlichen Eingriffen und wirtschaftlichen Machtinteressen. Auf die effektive Selbstkontrolle der Medien und journalistisch-ethische Standards wollen wir nicht verzichten. Zur demokratischen Öffentlichkeit gehört für uns unabdingbar der öffentlich-rechtliche Rundfunk, denn er ist ein wichtiges Korrektiv gegenüber der zunehmenden Kommerzialisierung der Medienangebote. Wir wenden uns gegen Manipulation, politische Einseitigkeit, Jugendgefährdung. Wir bekämpfen sexistische, rassistische, gewaltverherrlichende Inhalte.

Die Kultur der demokratischen Gesellschaft

Die Sozialdemokratie war von Anfang an auch eine Kulturbewegung. Wir hatten immer einen weiten Kulturbegriff. Er reicht über die Künste hinaus und bezieht Bildung, geschichtliches Erbe und die Formen des Zusammenlebens ein. So brauchen wir eine politische Kultur, die unsere Demokratie stützt. Kultur ist in besonderer Weise der Raum, in dem sich die Gesellschaft ihrer Werte- und Zielvorstellungen vergewissert. Sie stärkt die Menschen, schafft Zugehörigkeit, das Bewusstsein von Verwurzelung und gesellschaftlichem Zusammenhalt. Wir sind für den Dialog zwischen den Kulturen. Er dient dem inneren und äußeren Frieden, aber auch der Integration. Wenn friedliche Globalisierung gelingen soll, brauchen wir eine Kultur der Anerkennung, die der Ausgrenzung von Minderheiten und ebenso der Bildung von Parallelgesellschaften entgegenwirkt. Wir wollen kulturelle Vielfalt statt fundamentalistischer Verengungen und der Politisierung von religiösen und kulturellen Unterschieden, aber auch statt globaler Monokultur. Erst eine lebendige Kultur der Anerkennung ermöglicht eine Gesellschaft, in der wir als Menschen ohne Angst verschieden sein können.

Friedliche Vielfalt wird nur möglich sein, wenn wir uns unserer geistigen Wurzeln in jüdisch-christlicher Tradition – die auch von griechischer Philosophie, römischem Recht, arabischer Kultur beeinflusst worden ist – und in Humanismus und Aufklärung versichern. Nur eine ebenso wertefundierte wie tolerante Kultur kann sich gegen den Versuch behaupten, Kultur und Religion als Mittel der Ausgrenzung zu missbrauchen. Für den Dialog der Religionen und das friedliche Zusammenleben in Deutschland ist der Beitrag der hier lebenden Muslime unverzichtbar. Kultur ist ein öffentliches Gut. Sie zu fördern, ist Aufgabe der Bürgergesellschaft und des Staates. Privates, bürgerschaftliches Engagement begrüßen und fördern wir. Doch der Staat hat eine nicht delegierbare Verantwortung. Wir bekennen uns zu Deutschland als einem Kulturstaat. Er sichert die Vielfalt der Kulturlandschaft, die kulturelle Bildung, die Pflege unseres Erbes und unserer Erinnerungskultur. Er fördert die Künste und übernimmt Verantwortung für die soziale Absicherung freier künstlerischer Existenzen. Er wirbt für unsere Kultur im Ausland. Kulturförderung ist nicht Subvention, sondern Investition in die Zukunft unseres demokratischen Gemeinwesens.

Kirchen, Religions- und Weltanschauungsgemeinschaften

Wir bekennen uns zum jüdisch-christlichen und humanistischen Erbe Europas und zur Toleranz in Fragen des Glaubens. Wir verteidigen die Freiheit des Denkens, des Gewissens, des Glaubens und der Verkündigung. Grundlage und Maßstab dafür ist unsere Verfassung. Für uns ist das Wirken der Kirchen, der Religions- und Weltanschauungsgemeinschaften durch nichts zu ersetzen, insbesondere wo sie zur Verantwortung für die Mitmenschen und das Gemeinwohl ermutigen und Tugenden und Werte vermitteln, von denen die Demokratie lebt.

Wir suchen das Gespräch mit ihnen und, wo wir gemeinsame Aufgaben sehen, die Zusammenarbeit in freier Partnerschaft. Wir achten ihr Recht, ihre inneren Angelegenheiten im Rahmen der für alle geltenden Gesetze autonom zu regeln.

3.4 Die Gleichstellung der Geschlechter

Wir Sozialdemokratinnen und Sozialdemokraten wollen, dass Frauen und Männer gleiche Rechte und Chancen haben – nicht nur auf dem Papier, sondern im täglichen Leben. Wir kämpfen für eine Gesellschaft, in der Frauen und Männer gleich, frei und solidarisch miteinander leben können.

Wir wollen, dass Frauen und Männer ihren Weg – gemeinsam oder getrennt, mit und ohne Familie – selbstbestimmt wählen können.

Die SPD und die Frauenbewegung, beide aus der Freiheitsbewegung des 19. Jahrhunderts kommend, verbindet die Idee der Gleichstellung von Frau und Mann. Viele Rechte für Frauen wurden von Sozialdemokratinnen und Sozialdemokraten erstritten: das Frauenwahlrecht, gleiche Rechte in Ehe und Familie und gleicher Zugang zu Bildung.

Frauen sind heute selbstbewusst und wollen ihr Leben nach ihren Vorstellungen gestalten. Das Verhältnis zwischen Männern und Frauen wandelt sich. Immer mehr Frauen und Männer wollen Beruf und Familienaufgaben partnerschaftlich teilen.

Rechtliche Gleichstellung ist noch keine tatsächliche Gleichstellung. Deshalb brauchen wir eine aktive Frauenförderung genauso wie das

Gender Mainstreaming, das jede politische Entscheidung auf ihre Auswirkungen auf das Leben von Frauen und Männern, Mädchen und Jungen überprüft und wo nötig verändert. Insbesondere in der Berufs- und Arbeitswelt bestehen alte Ungleichheiten fort. Die Schlüsselpositionen in Wirtschaft und Gesellschaft werden ganz überwiegend von Männern besetzt. Frauen erhalten vielfach weniger Lohn als gleich qualifizierte Männer. Die Ansprüche an Flexibilität und Verfügbarkeit in der Arbeitswelt lassen sich nur schwer vereinbaren mit Familie und Kindern. Gerade für Frauen addieren sich berufliche und familiäre Belastungen im Alltag. Eine partnerschaftliche Teilung der Aufgaben zwischen Frauen und Männern ist

noch nicht die Regel. Ein Großteil der Familienarbeit wird auch heute noch von den Frauen geleistet, oft zusätzlich zu ihrer Erwerbsarbeit, was eine tatsächliche Gleichstellung im Berufsleben erschwert. Allzu oft sind Frauen vor die Alternative gestellt: Verzicht auf Kinder oder Verzicht auf Beruf.

Die Vereinbarkeit von Beruf und Familie soll mit einem flächendeckenden und bedarfsgerechten Ausbau von Betreuungseinrichtungen für Kinder sowie durch die Absicherung von Erziehungsphasen verbessert werden. In verschiedenen Lebensphasen sind Frauen und Männer unterschiedlich gefordert: Ob berufliches Fortkommen, Erziehung von Kindern, Pflege von Angehörigen oder Qualifizierung, politisches oder bürgerschaftliches Engagement – sie müssen dafür Zeit haben. Wir wollen die Arbeitswelt durch flexible Arbeitszeiten so gestalten, dass Beruf und Privatleben in eine Balance zu bringen sind. Wir wollen mehr Zeitsouveränität für Frauen und Männer. Das ermöglicht überhaupt erst Wahlfreiheit.

Wir wollen eine gleichberechtigte und gerechte Teilhabe von Frauen und Männern an existenzsichernder Erwerbsarbeit. Arbeit, die überwiegend von Frauen gemacht wird, ist oftmals schlechter bezahlt. Für gleichwertige Arbeit muss aber gleicher Lohn gezahlt werden. Wir wollen die Trennung in typische Frauen- und Männerberufe überwinden. Erforderlich sind gesetzliche Maßnahmen für die gleiche Teilhabe von Frauen an Führungspositionen in Unternehmen, Verwaltung, Wissenschaft und Forschung sowie Aufsichtsgremien.

Wir wollen das Steuerrecht so umgestalten, dass es für Frauen keine Hürde darstellt, erwerbstätig zu werden, und ihrer beruflichen Emanzipation nicht im Wege steht.

Wenn wir gleiche Teilhabe für Frauen und Männer verwirklichen wollen, müssen wir alle Lebensbereiche umgestalten: Wer die menschliche Gesellschaft will, muss die männliche überwinden.

3.5 Nachhaltiger Fortschritt und qualitatives Wachstum

Wohlstand und hohe Lebensqualität für alle waren und bleiben die Ziele sozialdemokratischer Wirtschaftspolitik. In der Vergangenheit ist Fortschritt vor allem als quantitatives Wachstum verstanden worden. Heute zwingen uns der rasche Klimawandel, die Überlastung der Ökosysteme und das Wachstum der Weltbevölkerung, der Entwicklung eine neue, zukunftstaugliche Richtung zu geben. Davon hängt ab, ob aus Entwicklung Fortschritt wird. Wir wollen nachhaltigen Fortschritt, der wirtschaftliche Dynamik, soziale Gerechtigkeit und ökologische Verantwortung vereint. Dafür ist qualitatives Wachstum mit reduziertem Ressourcenverbrauch nötig. Menschen sollen ihren eigenen Lebensunterhalt frei von Ausbeutung und Angst durch gute Arbeit verdienen können. Jeder Mensch soll einen gerechten Anteil am erwirtschafteten Reichtum erhalten. Wir wollen die natürlichen Lebensgrundlagen auch für kommende Generationen sichern.

Wir setzen auf wissenschaftlichen und technischen Fortschritt, Bildung und Qualifizierung, um nachhaltige Entwicklung zu ermöglichen. Qualitatives Wachstum setzt eine wettbewerbsfähige Volkswirtschaft mit hoher Produktivität und Wertschöpfung voraus. Sie schaffen die Grundlagen dafür, Armut, Ausbeutung und Verschwendung natürlicher Ressourcen ein Ende zu machen.

Wir begreifen die Globalisierung als Chance für neue Arbeitsplätze und für die weltweite Entwicklung des Wohlstands. Die Dynamik der Märkte wollen wir in den Dienst des Menschen stellen. Dazu brauchen wir eine Ordnung für den Wettbewerb, die langfristiges Wachstum entfaltet und

die Fixierung auf den kurzfristigen Profit überwindet.

Soziale Marktwirtschaft im 21. Jahrhundert

Im 20. Jahrhundert ist mit der sozialen Marktwirtschaft ein herausragendes Erfolgsmodell geschaffen worden. Sie verbindet wirtschaftliche Stärke mit Wohlstand für breite Schichten. Die soziale Marktwirtschaft, maßgeblich geprägt durch Sozialdemokratie und Gewerkschaften, hat aus

der Beteiligung und Mitbestimmung der Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer eine Produktivkraft gemacht und den sozialen Frieden gefördert. Aber die globalen Finanz- und Kapitalmärkte, die keine Grenzen mehr kennen, stellen diese bewährte Ordnung in Frage. Eine ausschließliche Orientierung an kurzfristigen und überzogenen Renditen gefährdet den sozialen Zusammenhalt und ist blind für die ökologischen Notwendigkeiten. Sie untergräbt zugleich den langfristigen wirtschaftlichen Erfolg unserer Unternehmen und unserer Volkswirtschaft.

Märkte bedürfen der politischen Gestaltung – im Zeitalter der Globalisierung auch über nationale Grenzen hinaus. Für uns gilt: so viel Wettbewerb wie möglich, so viel regulierender Staat wie nötig. Für die Zukunft der sozialen Marktwirtschaft ist ein gemeinsames Vorgehen in der Europäischen Union von entscheidender Bedeutung.

Wirtschaftliche Demokratie ist unverzichtbar dafür, die Forderung des Grundgesetzes mit Leben zu erfüllen: „Eigentum verpflichtet. Sein Gebrauch soll zugleich dem Wohle der Allgemeinheit dienen.“

Die Mitbestimmung in Betrieben und Unternehmen, die Tarifautonomie und das Streikrecht sind grundlegend für die soziale Marktwirtschaft. Innerbetriebliche Demokratie bedeutet Teilhabe am Haben und Sagen. Sie fördert den unternehmerischen Erfolg. Wir bekennen uns zur paritätischen Mitbestimmung in den Aufsichtsräten großer Unternehmen. In einer zunehmend europäisierten Wirtschaft ist es unser Ziel, Arbeitnehmerrechte und Mitbestimmung auf europäischer Ebene auszubauen.

Starke Gewerkschaften sind für uns unverzichtbar. Bei der Gestaltung der Arbeitsbedingungen halten wir an der bewährten Aufgabenteilung zwischen Gesetzgeber, Tarifvertragsparteien, Betriebs- und Personalräten fest. Die Tarifautonomie gilt uneingeschränkt. Den Flächentarifvertrag wollen wir stärken. Wir sichern die Arbeitnehmerrechte. Dazu gehört der Kündigungsschutz.

Einkommen und Vermögen sind in Deutschland ungerecht verteilt. Sozialdemokratische Steuerpolitik soll Ungleichheit begrenzen und gleiche Chancen fördern. Wir unterstützen Lohnzuwächse, die am Wachstum der Produktivität und an der Inflation orientiert sind. Wir wollen mehr

Vermögen in Arbeitnehmerhand. Die Beteiligung der Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter am Unternehmenskapital als zusätzliche Quelle des Einkommens gewährleistet eine gerechtere Beteiligung der Beschäftigten am Firmenerfolg. Sie fördert zudem Innovation und Produktivität. Überbetriebliche Fonds können gewährleisten, dass das Unternehmensrisiko nicht auf die Arbeitnehmer übertragen wird.

Zusätzliche Arbeitsplätze entstehen vor allem, wo kreative Menschen ihre Ideen umsetzen und auf den Markt bringen. Wir verbessern die Bedingungen für Unternehmensgründungen sowie für kleine und mittlere Unternehmen, Handwerker und Selbstständige. Ein starker Mittelstand stärkt die Wertschöpfung. Gemeinnützige Unternehmen und Genossenschaften sind ein wichtiger Teil der sozialen Marktwirtschaft. Unternehmerische Freiheit und soziale Verantwortung sind für uns zwei Seiten derselben Medaille. Sozialdemokratische Politik fördert durch einen fairen Wettbewerb verantwortliches Unternehmertum. Wir wollen eine Kultur der Selbstständigkeit in Deutschland. Für gering verdienende Freiberufler und Gewerbetreibende wollen wir eine bessere soziale Sicherung schaffen.

Moderne Dienstleistungspolitik

Nicht alle Arbeitsplätze in Deutschland stehen gleichermaßen im internationalen Wettbewerb. Hochqualifizierte und einfache Dienstleistungen für Menschen in Bildung und Gesundheit, lokalem Handwerk, privaten Haushalten und sozialen Diensten bergen aber die größten Beschäftigungspotenziale. Um sie zu erschließen, brauchen wir mehr öffentliche und private Nachfrage nach diesen Dienstleistungen. Eine höhere Erwerbsquote von Frauen und Männern wird auch die Nachfrage nach Dienstleistungen erhöhen.

Strategische und ökologische Industriepolitik

Die Menschheit steht vor großen sozialen und ökologischen Herausforderungen. Um sie zu meistern, brauchen wir innovative und hochwertige Produkte und Dienstleistungen. Wir setzen auf bessere Ideen, auf neue

Technologien und Verfahren, auf Spezialisierung und Qualität. So können wir Ressourcen schonen und Energie einsparen, den Klimawandel bekämpfen, Krankheiten heilen, Mobilität verbessern und Kommunikation erleichtern.

Der Staat kann und soll die Märkte nicht ersetzen. Aber er kann Leitmärkten Impulse geben. Er muss industriepolitische Prioritäten setzen und sich in Partnerschaft mit Wirtschaft und Wissenschaft auf strategische Felder konzentrieren. Der Staat muss seine Mittel und Instrumente bündeln – von der Forschung über gezielte Regulierung bis hin zur Beschaffung bestimmter Produkte.

Die Industrie ist nach wie vor von entscheidender Bedeutung für die deutsche Volkswirtschaft. Viele Dienstleistungen, qualifizierte und einfache, hängen unmittelbar von der Industrie ab. Industrieprodukte werden immer stärker auf Wissen und Dienstleistungen basieren. Eine strategische Industriepolitik setzt auf den Ausbau der qualitativen Vorsprünge unseres Wirtschaftsstandortes. Sie stärkt industrielle Kerne und regionale Wirtschaftskompetenzen. Auch die Wachstumskerne in den neuen Bundesländern zeigen, wie aus Wissen neue Wirtschaftskraft entsteht. Diese Entwicklung im Osten wollen wir in Zusammenarbeit mit der EU genauso stärken wie regionale Wirtschaftsförderung und regionalisierte Strukturpolitik in ganz Deutschland.

Strategische Industriepolitik muss ökologische Industriepolitik sein. Ökologische Marktanreize sind Antrieb des qualitativen Wachstums. Unsere Chance liegt darin, Problemlösungen zu entwickeln, die sich weltweit anwenden lassen. Damit neue Ideen rasch in neue Produkte und neue Arbeitsplätze umgemünzt werden, wollen wir eine Politik, die Forschung, Produktentwicklung und unternehmerische Investitionen eng miteinander vernetzt.

Handlungsfähiger Staat und aktive Wachstumspolitik

Soziale Demokratie erfordert einen handlungsfähigen Staat. Nur Reiche können sich einen armen Staat leisten. Für politische Gestaltung braucht der Staat ausreichende und verlässliche Einnahmen.

Eine solide Finanzpolitik heißt für uns, dass wir heute nicht auf Kosten zukünftiger Generationen leben. Allerdings darf die Konsolidierung der öffentlichen Haushalte nicht dazu führen, dass wir der kommenden Generation eine marode Infrastruktur hinterlassen. Unsere Verpflichtung gegenüber kommenden Generationen bedeutet: Wir müssen die Verschuldung der öffentlichen Haushalte senken und gleichzeitig mehr Geld in Bildung, Forschung und Infrastruktur investieren.

An der Finanzierung der staatlichen Aufgaben müssen sich Unternehmen und Privathaushalte entsprechend ihrer Leistungsfähigkeit beteiligen. Das bedeutet: Wir bekennen uns zur bewährten progressiven Einkommensteuer. Wir wollen eine gerechte Besteuerung von großen Vermögen und Erbschaften.

Wir wollen die sozialen Sicherungssysteme stärker durch Steuern auf alle Einkunftsarten und weniger durch Beiträge finanzieren.

Hohe Binnennachfrage schafft mehr Beschäftigung. Darum ist es nicht nur gerecht, sondern ökonomisch geboten, dass sich Lohnsteigerungen mindestens an der Produktivität und der Inflation orientieren. Um Ausbeutung zu verhindern und fairen Wettbewerb zu sichern, brauchen wir Mindestlöhne.

Unsere Finanz- und Geldpolitik in Deutschland und Europa zielt darauf, die Konjunktur zu festigen und ein stetiges, kräftiges Wachstum zu fördern. Der Staat muss durch nationale wie internationale Stabilisierungspolitik dazu beitragen, konjunkturelle Krisen zu überwinden. Die öffentliche Hand muss Geld ausgeben, damit die Konjunktur Impulse erhält und die gesamte Gesellschaft davon profitiert. Eine nachhaltige Wachstumsentwicklung braucht kontinuierlich ansteigende öffentliche Investitionen in Bildung, Forschung und Infrastruktur.

Kapital- und Finanzmärkte: Chancen nutzen, Risiken kontrollieren

Eine moderne, global vernetzte Volkswirtschaft braucht einen funktionierenden Kapital- und Finanzmarkt. Wir wollen die Potentiale der Kapital-

märkte für qualitatives Wachstum nutzen. Unsere Politik stellt sicher, dass besonders junge, innovative Unternehmen besseren Zugang zu Wagniskapital erhalten.

Wo die Finanzmärkte lediglich kurzfristige Renditen anstreben, gefährden sie langfristige Wachstumsstrategien von Unternehmen und vernichten damit Arbeitsplätze. Wir wollen, auch mit Hilfe des Steuer- und Aktienrechts, Anleger stärken, die statt schneller Rendite ein langfristiges Engagement im Blick haben. Wir brauchen Spielregeln für Investoren und Fonds, die eine einseitige Renditeorientierung zu Lasten des langfristigen Substanzerhalts von Unternehmen verhindern. Mit der zunehmenden internationalen Vernetzung der Güter- und Finanzmärkte wird ihre internationale Regulierung immer bedeutsamer. Nur transparente Finanzmärkte sind effiziente Finanzmärkte. Stabile nationale und internationale Finanzmärkte sind ein wichtiges öffentliches Gut. Um Rechtssicherheit und Vertrauen zu verbessern, wollen wir mit anderen Staaten und internationalen Institutionen gemeinsam handeln. Durch klare Regeln und wirksame Aufsicht gilt es Stabilitätsrisiken und volkswirtschaftlich schädliche Fehlentwicklungen zu verhindern. Wo möglich, wollen wir dies durch das nationale Steuer- und Aktienrecht unterstützen.

Für kleine und mittlere Unternehmen spielen kleinere Banken und die Sparkassen eine entscheidende Rolle. Darum wollen wir ihre besondere Rolle erhalten. Zahlreiche Banken in Deutschland und vor allem die Sparkassen und Genossenschaftsbanken zeichnen sich durch ihre langfristige Unternehmensfinanzierung aus. Die Sparkassen erfüllen zudem mit ihrer Orientierung am Gemeinwohl eine wichtige gesellschaftliche Aufgabe, deshalb müssen sie auch in Zukunft öffentlich-rechtlich bleiben. Diese wertvollen Stützen unserer Wettbewerbsfähigkeit wollen wir stärken.

Wissen und Ideen als Produktivkräfte

Erfindungsreichtum, gute Ideen und die Innovationen, die daraus entstehen, sind die wichtigsten Produktivkräfte unseres Landes. Sie zu entfalten und für qualifizierte Fachkräfte zu sorgen, betrachten wir als große gemeinsame Aufgabe von Unternehmen, Gewerkschaften und Politik.

Produkt- und Markenpiraterie schädigt nicht nur die Wirtschaft und ihre Innovationskraft, sondern gefährdet durch minderwertige Ware auch die Verbraucher. Deshalb wollen wir geistiges Eigentum schützen und das Urheberrecht sichern. Das schließt die Freiheit ein, das eigene geistige Eigentum der Allgemeinheit zur Verfügung stellen zu können.

Der Kreativwirtschaft kommt wachsende Bedeutung zu. Wir sehen das Erfolgsrezept für mehr Innovation, Kreativität und Wertschöpfung in der richtigen Kombination aus Technologie, Talent und Toleranz. Wir müssen in Deutschland eine Atmosphäre von Offenheit für neue Ideen und Einflüsse von Querdenkern schaffen. Kreativität zu fördern, heißt für uns, möglichst allen den Zugang zu neuen Technologien zu ermöglichen. Nicht jede Erfindung dient dem Fortschritt. Darum prüfen wir sie darauf, ob sie der freien Entfaltung, der Würde, der Sicherheit und dem Miteinander der Menschen nutzt. Dies gilt auch für die Bio- und Gentechnologie und die neuen Möglichkeiten der Medizin. Sie führen uns in einigen Bereichen in ethische Grenzbereiche. Ihre Erforschung und Anwendung erfordern deshalb eine ethische Reflexion und breite Diskussion. Wir suchen das Gespräch darüber mit der Wissenschaft ebenso wie mit den Kirchen und Glaubensgemeinschaften. Die Würde des menschlichen Lebens darf in all seinen Phasen nicht angetastet werden. Am Verbot des gezielten genetischen Eingriffs in die menschliche Keimbahn halten wir fest.

Energiewende und Schutz der Umwelt

Energie ist ebenso wie Luft und Wasser Lebensgrundlage unserer Zivilisation. Die gegenwärtige Art, Energie und Ressourcen zu verschwenden, hat keine Zukunft mehr. Für uns ist deshalb die Energiewende, die wir eingeleitet haben, eine Schlüsselaufgabe für das 21. Jahrhundert. Wir treiben den Wechsel von erschöpflichen zu unerschöpflichen und von schadstoffhaltigen zu schadstofffreien Ressourcen konsequent voran. Unser Ziel ist ein solares Energiezeitalter.

Um die Erderwärmung zu bekämpfen, muss der weltweite Ausstoß von Treibhausgasen bis 2050 halbiert werden. Wir dringen auf weitere, ehrgeizigere Abkommen zur Reduzierung von Treibhausgasen.

Die Atomspaltung erschien vielen als die große Hoffnung auf dauerhaft verfügbare Energie. Sie kann diese Hoffnungen nicht erfüllen. Ein atomarer Unfall gefährdet Millionen von Menschen. Der atomare Müll ist

ein Gefahrenherd für Zehntausende von Jahren. Angesichts neuer terroristischer Bedrohungen ist die Atomwirtschaft eine Gefahrenquelle. Wir verwirklichen den Ausstieg aus der Atomkraft.

Erneuerbare Energien sind überall die jeweils größten und auf Dauer verfügbaren heimischen Energiepotentiale. Effizienzsteigerungen, Ressourceneinsparungen und der Wechsel zu erneuerbaren Energien erfordern vielfältige neue Technologien und Speichermedien. Sie schaffen zahlreiche neue Arbeitsplätze in Industrie, Handwerk und Dienstleistungsberufen sowie in der Land- und Forstwirtschaft.

Wir wollen weg vom Öl und anderen erschöpflichen Energien, bei denen wir auf Importe angewiesen sind. Als Brücke ins solare Energiezeitalter setzen wir auf moderne Kohle- und Gaskraftwerke mit hocheffizientem Einsatz von Kraft-Wärme-Kopplung.

Auch in der Industrie wollen wir erschöpfliche durch erneuerbare Rohstoffe ersetzen. Das ist insbesondere bei chemischen Grundstoffen möglich.

Wiederverwertungsverfahren sparen Material ein, vermeiden Müll und Umweltschäden. So kann eine moderne Kreislaufwirtschaft mit dauerhaften Chancen für mittlere und kleinere Unternehmen entstehen.

Notwendige und gewünschte Mobilität fördern wir. Überflüssigen Verkehr wollen wir durch bessere Logistik und klügere Siedlungsstrukturen vermeiden.

In unsere Verkehrsinfrastruktur muss kräftig investiert werden. Dabei geben wir den ökologisch günstigsten Verkehrsträgern und dem kombinierten Verkehr Vorrang. Wir wollen einen modernen und leistungsfähigen Schienenverkehr. Er hat für das Zusammenwachsen Europas eine große Bedeutung. Er sichert die Lebensqualität der Städte und Regionen. Der öffentliche Personennahverkehr bleibt für uns eine öffentliche Aufgabe. Bus und Bahn müssen wirtschaftlicher werden.

Technische Innovationen mindern den Gegensatz zwischen Umwelt und motorisiertem Individualverkehr. Wir wollen sie beschleunigen und die

Chancen der Hybrid-, der Wasserstoff- und der Brennstoffzellentechnologie entschlossen nutzen.

Wir wollen die Natur in ihrer Vielfalt und ihrem Artenreichtum bewahren und den Flächenverbrauch deutlich vermindern, um Räume für Erholung und Muße zu erhalten. Wir wollen den effektiven Schutz der Meere und Küstenregionen. Natur hat für uns Eigenwert, wir wollen von ihr lernen und ihre Kräfte für ein besseres Leben nutzen. Wir schützen das nationale Naturerbe.

Für uns gilt die ethische Verpflichtung zum pfleglichen Umgang mit Tieren auch dort, wo kein unmittelbarer Nutzen für die Menschen daraus folgt. Tierversuche sind wo immer möglich zu vermeiden. Artgerechte Tierhaltung ist durchzusetzen. Tierquälerei bekämpfen wir.

Nachhaltige Landwirtschaft und ländlicher Raum

Die Internationalisierung der Agrarmärkte setzt sich weiter fort. Wir wollen auch zukünftig eine starke Landwirtschaft in Deutschland. Sie soll Kulturlandschaften erhalten, natürliche Lebensgrundlagen schützen und zur nachhaltigen Entwicklung der ländlichen Räume beitragen. Wir fördern eine Landwirtschaft, die den wachsenden Bedarf an gesunden, hochwertigen Lebensmitteln, nicht zuletzt aus ökologischer Erzeugung, decken kann und gleichzeitig die natürlichen Ressourcen schont. Landwirte und Verbraucher haben einen Anspruch auf gentechnikfreien Anbau.

Wir wollen eine Landwirtschaft, in der sich eine umwelt- und tiergerechte Produktion lohnt. Damit sie ihre Position gegenüber einem stark konzentrierten Lebensmitteleinzelhandel stärken können, brauchen die Landwirte neben den klassischen Zusammenschlüssen neue Formen der Kooperation.

Ländliche Räume haben eigene Entwicklungschancen, die sich mit nachhaltiger Landbewirtschaftung verknüpfen lassen. Dazu gehören Tourismus und nachwachsende Rohstoffe. Der Strukturwandel in den ländlichen Räumen, der durch demografische Veränderungen beschleunigt

wird, macht eine Anpassung der Infrastruktur erforderlich. Wir wollen die jeweiligen Stärken ländlicher Räume weiterentwickeln.

Verantwortung und Stärke der Verbraucher

Verantwortungsbewusste Konsumentinnen und Konsumenten sind Vorreiter des nachhaltigen Fortschritts. Jeder kann Einfluss nehmen, mit jedem Kauf. Der Einzelne mag dabei schwach sein, doch die Stärke der

Verbraucher nimmt zu und ihre organisierte Kraft ist ein wirksames Mittel, der wirtschaftlichen Entwicklung eine bessere, eine nachhaltige Richtung zu geben. Emanzipierte Verbraucherinnen und Verbraucher, die bereit sind, qualitativ hochwertige Ware zu kaufen, schaffen neue Märkte für innovative Produkte. Wir wollen daher transparent machen, unter welchen Bedingungen Produkte hergestellt und Dienstleistungen erbracht werden, gerade auf globalen Märkten. Aktive Verbraucherpolitik mit erweiterten Informationsrechten stärkt die Käuferinnen und Käufer gegen Unternehmen, die minderwertige Ware anbieten oder Arbeitnehmerrechte missachten. Wir brauchen mehr Transparenz auf dem wachsenden Markt der Finanzdienstleistungen. Eine unabhängige Verbraucherberatung, verlässliche Qualitätskriterien und eine umfassende Verbraucherbildung sind unerlässlich. Die öffentliche Hand muss mit ihren Beschaffungs- und Investitionsentscheidungen Vorbild sein.

3.6 Gute Arbeit für alle

Jede Frau und jeder Mann hat das Recht auf Arbeit. Arbeit ist der Schlüssel für Teilhabe am gesellschaftlichen Leben. Sie gibt Lebenssinn und Anerkennung. Arbeit verhindert soziale Ausgrenzung und ermöglicht ein selbst bestimmtes Leben. Arbeitslosigkeit dagegen, meist nicht selbst verschuldet, verletzt die Menschenwürde, grenzt aus und kann krank machen. Jede gut gemachte Arbeit verdient Respekt, aber nicht jede Arbeit ist gute Arbeit. Arbeit gehört zum menschenwürdigen Leben, aber sie muss auch menschenwürdig sein.

Wir wollen Arbeit, die gerecht entlohnt wird, die Teilhabe an den sozialen Sicherungssystemen voll ermöglicht, Anerkennung bietet, nicht krank macht, die erworbene Qualifikationen nutzt und ausbaut, demokratische Teilhabe garantiert und die Vereinbarkeit von Beruf und Familie ermöglicht. Gute Arbeit umfasst auch selbstständige Erwerbsformen. Auch ehrenamtliche und gesellschaftlich wertvolle Arbeit jenseits der Erwerbsarbeit gilt es zu fördern.

Arbeit für alle

Gute Arbeit wollen wir für alle ermöglichen.

Wir geben das Ziel der Vollbeschäftigung nicht auf, auch nach Jahrzehnten hoher Arbeitslosigkeit in Deutschland. Wir wissen, dass dieses Ziel nicht einfach zu erreichen ist. Die Globalisierung verändert den Arbeitsmarkt: Einerseits wächst das Angebot von Arbeitskräften, die jenseits ihrer Heimatgrenzen nach Beschäftigung suchen. Andererseits treten Standorte – nicht zuletzt auch in ein und demselben Konzern – in Konkurrenz zueinander. Die Löhne und Arbeitsbedingungen geraten unter Druck. Vielfach dominieren kurzfristige Unternehmensstrategien. Der Zwang zur permanenten Verfügbarkeit im Arbeitsleben geht einher mit der Zunahme prekärer Arbeitsbedingungen. Durch Befristungen, Unternehmensausgliederungen, Leiharbeit und die massive Zunahme niedrig entlohnter Beschäftigung ist Arbeit für viele keine sichere Lebensgrundlage mehr. Die wachsende wirtschaftliche Dynamik fordert von den Menschen Arbeitsplatz- und auch Berufswechsel, vor allem aber ständiges Dazulernen. Deshalb bedeutet Vollbeschäftigung heute für uns nicht die unausgesprochene Garantie, dass jeder ein Leben lang in derselben Firma denselben Arbeitsplatz hat. Vollbeschäftigung bedeutet für uns heute: Jeder Mensch soll immer wieder neu die Chance auf gute Arbeit und die dafür nötige Qualifikation erhalten. Notwendige und erwünschte Zeiten der Qualifizierung und Weiterbildung, der Kindererziehung und Familienarbeit, der ehrenamtlichen und politischen Arbeit sollen die angemessene Anerkennung erfahren und deshalb in gesellschaftlicher Solidarität sozial abgesichert sein.

Deutschland geht die Arbeit nicht aus. Es gilt, vorhandene und neue Potenziale zu erschließen.

Sozialdemokratische Politik für Vollbeschäftigung basiert auf vier Säulen: erstens einem möglichst hohen und qualitativen Wachstum, einem Vorsprung bei innovativen Produkten und einer besondern Beschäftigungsdynamik im Dienstleistungsbereich, die zu einem deutlich höheren Angebot an Arbeitsplätzen führen. Zweitens unterstützt der vorsorgende Sozialstaat durch koordinierte Arbeitsmarkt-, Bildungs-, Gleichstellungs- und Familienpolitik die Menschen dabei, Übergänge und Unterbrechungen in ihren Erwerbsbiografien zu meistern und ihre Beschäftigungsfähigkeit zu erhalten. Drittens sind für Menschen, die auf dem ersten Arbeitsmarkt keine Perspektive haben, besondere Angebote öffentlich geförderter und

gemeinwohlorientierter Arbeit nötig. Viertens ist eine moderne Arbeitszeitpolitik erforderlich, die Selbstbestimmung und Flexibilität fördert sowie durch Arbeitszeitverkürzung mehr Menschen in Beschäftigung bringt.

Teilhabe am Haben und am Sagen

Zusammen mit den Gewerkschaften treten wir für einen gerechten Anteil der Arbeitnehmer am Ertrag der gesellschaftlichen Arbeit und für das Recht auf Mitbestimmung im wirtschaftlichen und sozialen Leben ein. Die Tarifautonomie ist ein hohes Gut. Arbeitgeber und Arbeitnehmer entscheiden in Deutschland in eigener Zuständigkeit über Löhne und Arbeitsbedingungen. Dies bleibt unangetastet. Wir wollen starke und handlungsfähige Gewerkschaften, die große Teile der Belegschaften repräsentieren und streikfähig sind.

Angesichts des zunehmenden Einflusses der Finanzmärkte müssen die demokratischen Mitbestimmungsrechte der Arbeitnehmer bei Unternehmensentscheidungen gestärkt werden. Angesichts des Wandels der Arbeitswelt muss die betriebliche Mitbestimmung weiterentwickelt werden. Mitbestimmungsrechte müssen auf europäischer Ebene verankert werden.

Gerechte Teilhabe am erwirtschafteten Ertrag ist das Gebot sozialer Gerechtigkeit und ökonomischer Vernunft. Wir wollen Lohnerhöhungen, die sich an Produktivität und Preissteigerung orientieren. Weil die Schere zwischen Einkünften aus Erwerbseinkommen und Kapitalrenditen auseinandergeht, wollen wir zusätzlich mehr Vermögensbildung in Arbeitnehmerhand.

Wer Vollzeit arbeitet, soll mit dem Lohn auch seinen Lebensunterhalt bestreiten können. Wir kämpfen für existenzsichernde Mindestlöhne in Deutschland und Europa. Sie müssen tariflich und gesetzlich durchgesetzt werden.

Unser Ziel bleibt: gleicher Lohn für gleiche Arbeit, für Frauen und für Männer.

Sicherheit im Wandel

Nur wer verlässliche Perspektiven in seinem Leben hat, kann seine Talente und seine Leistungsfähigkeit voll entfalten. Gute Arbeit verbindet Flexibilität und Sicherheit.

Das Tempo des wissenschaftlich-technischen Fortschritts, immer schnellere Veränderungen in der Arbeitswelt, verschärfter Wettbewerb erfordern mehr Flexibilität. Zugleich bietet diese mehr Chancen für individuelle Lebensgestaltung. Immer neu lernen ist Gewinn. Neue berufliche Erfahrungen bereichern. Menschen wollen ihre eigenen Talente entfalten.

Mehr Souveränität über die eigene Zeit zu haben, ist für die meisten Menschen erstrebenswert. Menschen haben ein Recht auf freie Zeit.

Um Sicherheit und Flexibilität zu verbinden und Sicherheit im Wandel zu gewährleisten, wollen wir eine moderne Arbeitszeitpolitik entwickeln und die Arbeitslosenversicherung zu einer Arbeitsversicherung umgestalten.

Moderne Arbeitszeitpolitik ist in unterschiedlichen Formen möglich: durch den Abbau von Überstunden, abgesicherte Arbeitszeitkonten, flexible Formen der Arbeitszeitverkürzung. Hinzu kommen gesellschaftlich erwünschte und individuell gewählte Phasen, in denen Menschen Kinder

erziehen, sich weiterbilden, Angehörige pflegen oder eine Auszeit nehmen.

Was gesellschaftlich erforderlich ist, muss auch solidarisch gefördert werden. Deshalb müssen unsere Sozialsysteme den sich ändernden Erwerbsbiografien besser angepasst werden. Die Arbeitsversicherung soll berufliche Übergänge und Erwerbsunterbrechungen absichern sowie Weiterbildung in allen Lebensphasen gewährleisten. Dazu werden wir ein Recht auf Weiterbildung durchsetzen. Sie soll die Wahlmöglichkeiten erweitern und die Beschäftigungsfähigkeit erhalten.

Die Humanisierung der Arbeitswelt ist eine ständige Aufgabe. Schlechte Arbeitsbedingungen und hoher Leistungsdruck gefährden die Qualität von Arbeit, aber auch die Gesundheit der Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer. Der Arbeits- und Gesundheitsschutz ist weiterzuentwickeln. Arbeitsbedingungen müssen sich an den Bedürfnissen einer älter werdenden Arbeitnehmerschaft orientieren.

Die notwendige Zuwanderung und wachsende Freizügigkeit von Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmern darf nicht zu Sozial- und Lohndumping führen. Recht und Ordnung auf dem Arbeitsmarkt garantieren gute Arbeit. Illegale Beschäftigung bekämpfen wir.

So sehr Flexibilität erforderlich und auch wünschenswert ist, so wenig darf sie missbraucht werden. Wir wollen unbefristete und sozial versicherte Arbeitsverhältnisse stärken. Wir wollen prekäre Arbeit überwinden, damit Arbeitnehmer nicht schutzlos sind.

Gute Arbeit schließt gesicherte Arbeitnehmerrechte ein: Die Mitbestimmung, die Betriebsverfassung, die Tarifautonomie, der Flächentarif, der Arbeits- und der Kündigungsschutz sind unverzichtbar.

3.7 Der vorsorgende Sozialstaat

Der Sozialstaat ist eine große zivilisatorische Errungenschaft des 20. Jahrhunderts.

Er ergänzt die bürgerlichen Freiheitsrechte durch soziale Bürgerrechte.

Daher gehören für uns Demokratie und Sozialstaat zusammen.

Der Sozialstaat hat Millionen von Menschen aus den Zwängen ihrer Her-

kunft befreit, vor Härten des Marktes geschützt und ihnen Chancen auf ein selbstbestimmtes Leben eröffnet. Er ist eine entscheidende Grundlage für die wirtschaftliche Dynamik, die unseren Wohlstand schafft.

Der Sozialstaat ist die organisierte Solidarität zwischen den Starken und den Schwachen, den Jungen und den Alten, den Gesunden und den Kranken, den Arbeitenden und den Arbeitslosen, den Nichtbehinderten und den Behinderten. Das Fundament des Sozialstaates bilden auch in Zukunft staatlich verbürgte soziale Sicherung und Teilhabe, der einklagbare Rechtsanspruch auf Sozialleistungen sowie die Arbeitnehmerrechte.

Der globale Kapitalismus vertieft die Kluft zwischen Reich und Arm. Auch in unserer Gesellschaft verschärfen sich die sozialen Gegensätze. Einige Länder nehmen dies als Schicksal hin. Erfolgreiche Sozialstaaten hingegen schützen Menschen vor Armut und ermöglichen sozialen Aufstieg.

Wo die Erwerbsformen flexibler und häufig auch prekärer werden, wird die zentrale Funktion des Sozialstaates noch wichtiger: Sicherheit im Wandel zu gewährleisten. Angst vor dem Absturz lähmt. Nur wer sich abgesichert weiß, wird Risiken eingehen. Nur wer Chancen hat, wird sich anstrengen.

Um dieses Versprechen von Sicherheit und Aufstieg in unserer Zeit zu erneuern, entwickeln wir den Sozialstaat weiter zum vorsorgenden Sozialstaat.

Er bekämpft Armut und befähigt die Menschen, ihr Leben selbstbestimmt zu meistern. Vorsorgende Sozialpolitik fördert existenzsichernde Erwerbsarbeit, hilft bei der Erziehung, setzt auf Gesundheitsprävention. Sie gestaltet den demografischen Wandel und fördert eine höhere Erwerbsquote von Frauen und Älteren. Sie verhindert Ausgrenzung und erleichtert berufliche Integration. Sie entlässt niemanden aus der Verantwortung für das eigene Leben. Der vorsorgende Sozialstaat begreift Bildung als zentrales Element der Sozialpolitik.

Übergeordnete Aufgabe des vorsorgenden Sozialstaates ist die Integration aller Menschen in die Gesellschaft. Deshalb vernetzt vorsorgende Sozialpolitik unterschiedliche Aufgaben wie Wirtschafts-, Finanz- und Arbeitsmarktpolitik, Bildungs- und Gesundheitspolitik, Familien- und Gleichstellungspolitik oder die Integration von Einwanderern.

Die zentralen Ziele des vorsorgenden Sozialstaates sind Sicherheit, Teilhabe und Emanzipation.

Sicherheit bedeutet den Schutz der Menschen vor existenzieller Not, vor Ausbeutung, vor Diskriminierung, vor elementaren Lebensrisiken wie Arbeitslosigkeit, Krankheit und Pflegebedürftigkeit. Zugleich schafft Sicherheit überhaupt erst die Voraussetzung für ein selbstbestimmtes Leben.

Teilhabe aller Menschen an der wirtschaftlichen, kulturellen, sozialen und politischen Entwicklung ist das Ziel sozialdemokratischer Politik. Zentral dafür sind gute Bildung, existenzsichernde Arbeit und Gesundheit, aber auch die gerechte Verteilung des Wohlstands. Die Qualität des Sozialstaates bemisst sich nicht allein an der Höhe von Transferleistungen, sondern an der Gewährleistung tatsächlicher Lebenschancen, die allen von Anfang an und immer aufs Neue offenstehen müssen.

Emanzipation setzt Sicherheit und Teilhabe voraus. Die Menschen wollen ihr eigenes Leben frei und selbstbestimmt gestalten. Niemand darf wegen seiner Herkunft benachteiligt sein.

Vorsorgende Sozialpolitik will Sicherheit, Teilhabe und Emanzipation für alle verwirklichen – unabhängig von sozialer Herkunft, Geschlecht, Lebensalter oder einer Behinderung.

Je früher, individueller und wirksamer das Prinzip der Vorsorge praktiziert wird, desto besser ist der Sozialstaat in der Lage, die großen Lebensrisiken

solidarisch abzusichern. Schon das Berliner Programm der SPD hat formuliert: „Sozialpolitik will nicht nur reparieren und in Notfällen einspringen, sondern vorausschauend gestalten.“ Mehr und bessere soziale Dienstleistungen für Kinder, Jugendliche, Familien, Ältere und Behinderte sind der Schlüssel für eine Gesellschaft, die niemanden ausschließt. In unseren Kindergärten, Schulen und Hochschulen, Krankenhäusern und Pflegestationen wollen wir dafür die Weichen stellen. Wer in sozialen Einrichtungen arbeitet, hat Anspruch auf erstklassige Qualifizierung und Förderung. Wer in sozialen Berufen für andere da ist, verdient Anerkennung, Respekt und faire Bezahlung. Soziale Dienstleistungen müssen nicht vom Staat erbracht werden.

Freie Wohlfahrtsverbände sind für uns wichtige Partner, der Arbeiterwohlfahrt und dem Arbeiter-Samariter-Bund sind wir besonders verpflichtet. Der Staat trägt aber die Verantwortung dafür, dass Qualität und gleicher Zugang für alle gesichert sind. Gerechtigkeit und Solidarität müssen auch für die Finanzierung unseres Sozialstaates gelten. Die paritätisch von Arbeitnehmern und Arbeitgebern gezahlten Beiträge bilden auch in Zukunft die Grundlage unserer Sicherungssysteme. Wir wollen sie ergänzen durch eine höhere und gesicherte Steuerfinanzierung, die alle nach ihrer Leistungsfähigkeit beteiligt. Auch aus ökonomischen Gründen muss die Finanzierung des Sozialstaates auf eine breitere Grundlage gestellt werden, um Erwerbsarbeit zu entlasten. Der vorsorgende Sozialstaat muss deshalb stärker am Bürgerstatus und weniger am Erwerbsstatus ansetzen.

Gesundheit

Vorsorgende sozialdemokratische Gesundheitspolitik will Krankheit vermeiden, Gesundheit erhalten und Unterschiede in den Gesundheitschancen abbauen. Wir streben gesunde Lebensverhältnisse für alle Menschen an und fördern gesundheitsbewusstes Verhalten. Wir fördern Gesundheitserziehung von Anfang an und verpflichtende Vorsorgeuntersuchungen, auch in Kindertagesstätten und Schulen. Jedes Kind hat ein Recht darauf, gesund aufzuwachsen.

Zugleich müssen die Möglichkeiten des medizinischen Fortschritts dazu genutzt werden, Krankheiten zu heilen und unheilbar Kranke menschenwürdig zu versorgen. Kranke haben unabhängig von Herkunft, Alter oder Geschlecht denselben Anspruch auf Versorgung und gleiche Teilhabe am medizinischen Fortschritt. Wir wollen keine Zweiklassenmedizin. Deshalb wollen wir die solidarische Bürgerversicherung, in die alle Menschen einbezogen werden.

Die Prinzipien der solidarischen Bürgerversicherung wollen wir auch in der Pflegeversicherung anwenden. Für eine menschenwürdige Pflege kommt es darauf an, dass sich Familie, privates Umfeld, ambulante und stationäre Einrichtungen wirksam ergänzen. Menschen bedürfen am Lebensende der besonderen Solidarität. Jeder Mensch hat Anspruch auf ein Sterben in Würde.

Sicher und aktiv im Alter

Die Gesellschaft der Zukunft wird eine Gesellschaft des längeren Lebens sein. Da die Menschen auch länger gesund bleiben, schließt sich an das Arbeitsleben zunehmend eine dritte, ausgedehnte Lebensphase an. Wir wollen den Übergang in den Ruhestand flexibler gestalten. Jeder Mensch soll im Alter aktiv und kreativ am gesellschaftlichen Leben und in der Arbeitswelt teilnehmen können. Das Engagement und die Erfahrung der Älteren bereichern unser Land wirtschaftlich, politisch und kulturell.

Die gesetzliche Rentenversicherung bleibt die tragende Säule einer armutsfesten Alterssicherung. Sie muss allerdings durch Betriebsrenten oder öffentlich geförderte private Vorsorge ergänzt werden, damit die Menschen im Alter ihren Lebensstandard halten können.

Wir wollen die gesetzliche Rentenversicherung langfristig auf alle Erwerbstätigen ausdehnen. Dabei halten wir am Erwerbseinkommen und an der Erwerbsdauer als Maßstab für die Rentenhöhe fest.

Die Rente muss beitragsbezogen bleiben. Eine Einheitsrente lehnen wir ab. Wir wollen Altersarmut vermeiden. Die Einführung der Grundsicherung im Alter war dafür ein wichtiger Schritt. Hinzu kommen muss die eigenständige Alterssicherung von Frauen.

Vorsorgende Sozialpolitik in den Kommunen

Eine gute vorsorgende Sozialpolitik wird vor allem in den Kommunen mit Leben erfüllt – in hochwertigen Kindergärten und Schulen in einem

lebenswerten Wohnumfeld, mit vielfältigen Angeboten für die Integration von Zuwanderern, für Beschäftigung und Qualifizierung, für Sport, Erholung und Gesundheit. Wir unterstützen eine Politik für soziale Kommunen, die Stadtteile und Gemeinden in diesem Sinne entwickelt. Dabei kommt es darauf an, die Bereitschaft der Bürgerinnen und Bürger zum Miteinander, zur Selbsthilfe und zur Übernahme von Verantwortung zu ermutigen.

Kommunen haben die Aufgabe, Menschen in spezifischen Notlagen geeignete Hilfe zur Verfügung zu stellen.

Wir unterstützen das Bemühen von Kommunen, bezahlbaren Wohnraum bereitzuhalten. Wir schützen die Rechte der Mieter.

3.8 Bessere Bildung, kinderfreundliche Gesellschaft, starke Familien

Soziale Teilhabe und Bildung waren die ersten Ziele der Arbeiterbewegung im 19. Jahrhundert, aus der die Sozialdemokratie hervorgegangen ist. „Unsere Kinder sollen es einmal besser haben“ war ein wichtiges Motiv im Kampf vieler Menschen für eine bessere Zukunft. Diese Ziele müssen unter den veränderten Bedingungen der Gegenwart wieder ins Zentrum der politischen Praxis rücken.

Wir wollen gleiche Lebenschancen für alle. Über gleiche Lebenschancen entscheiden zuerst und vor allem Bildung und Familie. Deshalb wollen wir bessere Bildung für alle durchsetzen und Familien stärken. Unser Ziel ist eine kinderfreundliche Gesellschaft.

Bildung entscheidet unsere Zukunft, sie ist die große soziale Frage unserer Zeit. Sie erst ermöglicht dem Menschen, sich selbstbestimmte Ziele zu setzen und Träume zu verwirklichen. Sie erschließt ihm den Zugang zu einer Welt im Wandel. Sie befähigt ihn zu Demokratie und sozialer Verantwortung. Sie eröffnet ihm die Chance auf Arbeit, sorgt immer neu für

Teilhabe und soziale Aufstiegsperspektiven. Sie ist eine wirtschaftliche Produktivkraft von schnell wachsender Bedeutung. Wir wollen den Anteil von besser qualifizierten Beschäftigten deutlich erhöhen. Nur Gesellschaften, die ein offenes, sozial durchlässiges und hoch entwickeltes Bildungssystem haben, gedeihen in der globalen Wissensgesellschaft. Bildung ist mehr als die Vermittlung beruflich verwertbaren Wissens. Wir wollen eine ganzheitliche Bildung, der es gleichermaßen um Erkenntnis und Kenntnisse geht wie um soziale Kompetenzen, Kreativität, ästhetische Erfahrung, ethische Reflexion und Sensibilität für Werte. Orientierung ergibt sich nicht notwendig aus Wissen, daher brauchen wir eine Aufwertung der politischen

Bildung und der Erziehung zur Demokratie. Bildung stärkt die Persönlichkeit und befähigt zur Toleranz.

Das Wissen nimmt in atemberaubendem Tempo zu, erworbene Kenntnisse sind rasch überholt. Schon immer lernen Menschen für das Leben, heute auch ein Leben lang. Wir wollen Freude am Lernen vermitteln und Offenheit für Ergebnisse der Forschung wecken.

Bildung für alle

Der Staat hat dafür zu sorgen, dass alle den gleichen Zugang zu Bildung haben, unabhängig von ihrer Herkunft. Jeder Mensch hat das Recht auf einen gebührenfreien Bildungsweg von Krippe und Kindergarten bis zur Hochschule. Wir wollen es verwirklichen. Ausgrenzung durch mangelnde Bildungschancen ist Unrecht.

Bessere Bildung verlangt höhere Ausgaben. Sie haben als Investition in Menschen Priorität.

Wir brauchen eine Kultur der zweiten und dritten Chance. Wer im Laufe seines Lebens in eine Sackgasse geraten ist, muss die Chance bekommen, Schulabschlüsse gebührenfrei nachzuholen und berufliche Abschlüsse zu erwerben.

Unser Bildungswesen muss von Anfang an die Gleichstellung von Mädchen und Jungen und die Überwindung einschränkender Rollenmuster im Blick haben. Auch für die Integration Zugewanderter ist Bildung der Schlüssel. Gemeinsames Lernen fördert soziale Integration. Dies gilt auch für Menschen mit Behinderungen.

Damit Bildung alle erreicht, bekämpfen wir den Analphabetismus. Wir fördern auch einen kompetenten, bewussten und kritischen Umgang mit Computer, Internet und anderen Medien.

Aber Bildung bleibt immer auf die Menschen angewiesen, die sie vermitteln. Sie alle, ob in Kindertagesstätte, Schule oder Hochschule, können umso erfolgreicher wirken, je mehr sie in der Gesellschaft Verständnis,

Anerkennung und Unterstützung finden. Wir wollen ihre Ausbildung verbessern und ihre Weiterbildung fördern. Wir müssen darauf achten, dass das Zahlenverhältnis zwischen Frauen und Männern unter den Lehrenden von der Kindertagesstätte bis zur Hochschule ausgewogener wird. Nur so finden Jungen und Mädchen Leitbilder.

Niemand kann die Eltern aus der Verantwortung für ihre Kinder entlassen. Wir wollen ihnen durch Bildungs- und Betreuungsangebote helfen, ihrer Verantwortung gerecht zu werden.

Bildung von Anfang an

Da die ersten Wochen, Monate und Jahre über ein Leben entscheiden können, müssen die Eltern, aber auch Hebammen, Ärztinnen und Ärzte, Krankenschwestern und Krankenpfleger auf ihre Aufgabe gut vorbereitet sein. Kindertagesstätten dienen nicht nur der Betreuung, sondern auch der Bildung. Wir wollen sie zu Eltern-Kind-Zentren ausbauen, in denen Familien Beratung, Weiterbildung und verlässliche Hilfe im Alltag finden. Dort können auch, nicht zuletzt durch Sprachförderung, herkunftsbedingte Benachteiligungen ausgeglichen werden.

Sozialdemokraten haben die Abschaffung des Schulgeldes erkämpft. Jetzt fordern wir die gebührenfreie Ganztagsbetreuung für alle Kinder von Anfang an. Wir verwirklichen den Rechtsanspruch auf gute Betreuung ab dem zweiten Lebensjahr.

Gemeinsam lernen

Über Bildungswege und -chancen wird in unserem Bildungssystem zu früh entschieden. Wir werben daher für ein Schulsystem, in dem Kinder so lange wie möglich zusammen und voneinander lernen. Dies ist am besten zu erreichen in einer gemeinsamen Schule bis zur zehnten Klasse. Wir wollen längeres gemeinsames Lernen verbinden mit besserer individueller Förderung. Erfahrungen aus anderen Ländern zeigen, dass dies nicht nur den Lernschwachen, sondern auch den Lernstarken zugute

kommt. Nur so lässt sich die Abhängigkeit der Bildungschancen von der sozialen Herkunft aufbrechen. Deutschland braucht mehr soziale Durchlässigkeit im Bildungswesen.

Wir wollen die Ganztagschule ausbauen – als Ort des Lernens und des sozialen Miteinanders. Sie wird neben der Familie zu einem Lebensmittelpunkt von Kindern und Jugendlichen. Eltern werden entlastet, Kinder können ihre Stärken entdecken und entwickeln. Die Ganztagschule ist in ein soziales Umfeld eingebettet, dazu gehören Betriebe, Sportvereine, Musikschulen, Volkshochschulen oder Träger der freien Jugendhilfe und Kirchen.

Wir wollen, dass Schulen selbstständiger arbeiten. Sie erhalten verbindliche Standards, und ihre Leistungsfähigkeit wird regelmäßig überprüft. Dabei sollen sie jedoch weit mehr eigene Kreativität und Kompetenz entfalten können. Unser Leitbild ist die demokratische Schule, in der die Lehrenden ebenso wie die Lernenden und deren Eltern in die Entscheidungen eingebunden sind.

Moderne berufliche Ausbildung

Die berufliche Erstausbildung ist eine wichtige Grundlage für den späteren Beruf. Eine breite Grundausbildung schafft die Voraussetzung für das lebenslange berufliche Lernen. Sie soll berufsübergreifende Fähigkeiten vermitteln. Alle Jugendlichen haben das Recht auf Ausbildung.

Das duale System wollen wir weiterentwickeln. Es muss so modernisiert werden, dass es mit den rasanten Entwicklungen in der Arbeitswelt Schritt hält. Solidarische Finanzierungsmodelle wie eine Umlage zugunsten ausbildender Betriebe müssen dabei helfen. Um allen jungen Menschen eine berufliche Erstausbildung zu garantieren, brauchen wir da, wo das duale System nicht mehr genügend Ausbildungsplätze anbietet, eine qualitativ hochwertige öffentlich verantwortete Berufsausbildung. Die allgemeine Bildung muss stärker mit der beruflichen Bildung verknüpft werden, damit Jugendliche besser auf Berufswahl und berufliche Anforderungen vorbereitet werden können.

Im dualen System haben die Unternehmen die Pflicht, für die Ausbildung des Fachkräftenachwuchses zu sorgen. Sie müssen sich solidarisch an den

Kosten der Ausbildung beteiligen. Wir unterstützen Finanzierungsmodelle, die der Schaffung zusätzlicher Ausbildungsplätze dienen und Betriebe fördern, die über ihren Bedarf ausbilden.

Studium und Forschung stärken

Wir wollen die Qualität von Lehre und Forschung an unseren Hochschulen

verbessern, mehr Studienplätze schaffen. Verantwortlich für die Hochschulen ist und bleibt der Staat, er muss ihre Finanzierung sichern. Dazu ist auch ein finanzieller Ausgleich zwischen den Bundesländern nötig. Trotzdem sollen Hochschulen so weit wie möglich autonom sein. Alle, die am Leben der Hochschule beteiligt sind, sollen mitbestimmen. Forschung und Lehre gehören zusammen, ihre Einheit und ihre Freiheit müssen das Herz der Universität bleiben. Die Hochschulen sollen insgesamt das breite Spektrum von Lehre und Forschung anbieten. Sozial- und Geisteswissenschaften sind ebenso zu fördern wie Natur- und Technikwissenschaften.

Außeruniversitäre Forschungseinrichtungen sind in den letzten Jahrzehnten zu einer starken Säule in unserem Wissenschaftssystem geworden.

Wir fördern eine stärkere Kooperation zwischen außeruniversitärer Forschung und Hochschulen.

Wir wollen einen offenen Zugang zum Studium und den Anteil der Studierenden aus bildungsfernen Familien erhöhen. Ein Studium muss auch für die Menschen finanziell möglich gemacht werden, die sich bereits in einem Beruf qualifiziert haben. Wir sprechen uns gegen Studiengebühren für das Erststudium aus. Die staatliche Ausbildungsförderung ist bedarfsgerecht weiterzuentwickeln.

Die Studienförderung muss dafür sorgen, dass mehr Studierende zu internationaler Erfahrung kommen. Zugleich soll unser Land offen sein für Studierende aus anderen Ländern.

Weiterbildung in der lernenden Gesellschaft

Für die lernende Gesellschaft wollen wir die Weiterbildung zur vierten Säule unseres Bildungssystems ausbauen. Auch sie steht in öffentlicher Verantwortung. Wir wollen Fortbildung finanziell und durch Freistellungsansprüche sicherstellen. Dabei wollen wir Tarifpartner und Betriebe einbeziehen. Die Weiterentwicklung der Arbeitslosenversicherung zur Arbeitsversicherung soll bei der Finanzierung helfen.

Wir werden auch die allgemeine, kulturelle und politische Weiterbildung fördern. Sie muss auch den Älteren zugute kommen. Durch Weiterbildung können ältere Menschen in Beruf und Gesellschaft aktiv bleiben.

Bildung ermöglicht Älteren, auf der Höhe der Zeit zu bleiben.

Kinder und Familien stärken

Kinder verkörpern Freude auf die Zukunft. Sie sind das Fundament jeder Gesellschaft. Wir wollen eine Gesellschaft, die Familien mit Kindern beste Bedingungen bietet, und ein Klima der Aufgeschlossenheit gegenüber den Bedürfnissen von Kindern. Eine erfolgreiche Kinder- und Familienpolitik gehört zu den Schlüsselfragen für die Zukunftsfähigkeit unseres Landes.

Unser Leitbild ist die Familie, in der Mutter und Vater gleichermaßen für Unterhalt und Fürsorge verantwortlich sind. Dies will die große Mehrheit der jungen Menschen. Es entspricht dem Bedürfnis der Kinder nach Mutter und Vater und es sichert die wirtschaftliche Unabhängigkeit der Familie.

In der Familie können Menschen Liebe, Geborgenheit und Halt, Orientierung und gegenseitige Unterstützung erfahren, Sicherheit verspüren und Verantwortung füreinander lernen. Wir orientieren unser Familienbild an der gesellschaftlichen Wirklichkeit. Wir wollen den Menschen kein Lebensmodell vorschreiben. Die meisten Menschen wünschen sich die Ehe, wir schützen sie. Gleichzeitig unterstützen wir andere gemeinsame Lebenswege, nichteheliche Lebensgemeinschaften, gleichgeschlechtliche Lebenspartnerschaften, alleinerziehende Eltern. Alleinerziehende Mütter

und Väter bedürfen unserer besonderen Unterstützung. Familie ist dort, wo Kinder sind und wo Lebenspartner oder Generationen füreinander einstehen. Wir wollen die Bedingungen für Familien mit Kindern verbessern, Offenheit und Verständnis für Kinder wecken und ein Klima schaffen, in dem Kinder, auch wenn es nicht die eigenen sind, nicht als Last, sondern als Freude und Ermutigung wahrgenommen werden.

Wir müssen es jungen Paaren leichter machen, sich ihre Kinderwünsche zu erfüllen, ohne beruflich ins Hintertreffen zu geraten. Dies gilt besonders für Eltern, die sich für mehrere Kinder entscheiden. Paare, die sich drei oder mehr Kinder wünschen, sollen nicht aus finanziellen Gründen darauf verzichten müssen. Junge Familien brauchen schon bei der Familiengründung und in jeder Lebensphase gezielte Unterstützung. Dies wollen wir gewährleisten durch gute und verlässliche Betreuungsangebote,

familiengerechte Arbeitszeiten und finanzielle Hilfen.
 Auch die Wirtschaft trägt Verantwortung für die Familie. Prekäre Erwerbsverhältnisse erschweren die Entscheidung für Kinder. Wo der allzeit verfügbare Arbeitnehmer zum Ideal wird, leiden die Familien.
 Arbeitszeiten, die sich an den Bedürfnissen von Eltern orientieren, nutzen schließlich auch den Unternehmen. Wir wollen eine familienfreundliche Arbeitswelt, damit Eltern Beruf und Familie vereinbaren und mehr Zeit für Kinder haben können. Dies liegt auch im Interesse der Unternehmen.
 Wenn Eltern sich trennen, darf dies nicht zum Armutsrisiko für Kinder werden. Alleinerziehende, in der Regel die Mütter, sind ohne Betreuungsangebote nicht in der Lage, einen Beruf auszuüben. Dies macht Betreuungsmöglichkeiten dringlich.
 Elternrecht findet seine Grenzen, wo Kindesrecht verletzt wird. Kinder haben eigene Rechte, nicht zuletzt das Recht auf gewaltfreie Erziehung. Wir wollen diese Rechte in der Verfassung verankern. Wo sie verletzt werden, müssen Staat und Gesellschaft eingreifen.

4. Unser Weg

Die Zukunft ist offen. Wir versprechen niemandem, dass wir eine Welt voller Konflikte und Widersprüche in ein irdisches Paradies verwandeln können. Wir erkennen Realitäten an, finden uns aber nicht mit den Verhältnissen ab, wie sie sind. Wir wollen den Weg in eine lebenswerte Zukunft gehen. Wir wollen unser Land zukunftsfähig machen.
 Wir wollen eine friedlichere und gerechtere Welt.
 Wir wollen das soziale und demokratische Europa.
 Wir wollen eine solidarische Bürgergesellschaft, eine Kultur des Respekts und der Anerkennung und einen handlungsfähigen demokratischen Staat.
 Wir wollen die Gleichstellung der Geschlechter verwirklichen.
 Wir wollen durch qualitatives Wachstum Wohlstand und Lebensqualität für alle ermöglichen und unsere natürlichen Lebensgrundlagen schützen.
 Wir wollen gute Arbeit und gerechten Lohn für alle.
 Wir wollen den vorsorgenden Sozialstaat, der Sicherheit, Teilhabe und gleiche Lebenschancen gewährleistet.
 Wir wollen bessere Bildung für alle in einer kinder- und familienfreundlichen Gesellschaft.
 Die Geschichte hat uns gelehrt: Nicht Systeme, sondern Menschen ändern die Verhältnisse. Eine bessere Zukunft kommt nicht von selbst, sie muss erdacht und erstritten werden. Eine Partei kann immer nur so stark sein wie die Menschen, die ihre Werte teilen und ihre Ziele unterstützen. Viele Menschen engagieren sich in Gewerkschaften, Vereinen, Verbänden, Kirchen, sozialen Bewegungen und Netzwerken. Viele Menschen wollen eine bessere und gerechtere Gesellschaft. Die Mehrheit will ein solidarisches Deutschland.

Diese solidarische Mehrheit wollen wir für unsere Politik gewinnen.
 Wir werben um Unterstützung und ermutigen zur Mitarbeit.
 Die Sozialdemokratische Partei Deutschlands kämpft für nachhaltigen Fortschritt und soziale Gerechtigkeit im 21. Jahrhundert.

Stichwortverzeichnis

Abrüstung 24
 - Rüstungsbegrenzung 24
 - Rüstungsexportpolitik 24
 - Rüstungskontrolle 24
 Aktienrecht 47
 Alleinerziehende 10, 65, 66
 Alter 10, 14, 33, 34, 56, 57, 59, 65
 - Alterssicherung 59
 - aktives Alter 34, 59, 65
 - generationsübergreifende
 Wohnformen 34
 Angriffskrieg 20
 Antisemitismus 36
 Arbeit 5, 7-10, 15, 34, 37, 40-42, 44, 45, 47, 49, 51-57, 60, 63, 66, 67
 - Arbeitnehmerrechte 22, 28, 43, 51, 55, 56
 - Arbeitsbedingungen 28, 43, 52, 53, 55

- Arbeitsgesellschaft 9
- Arbeitslosenversicherung 54, 65
- Arbeitsmarkt 9, 52, 53, 55, 56
- Arbeits- und Gesundheitsschutz 55
- Arbeitsversicherung 54, 55, 65
- Arbeitszeit 9, 41, 53, 54, 66
- Arbeitszeitkonten 54
- Arbeitszeitpolitik 53, 54
- Arbeitszeitverkürzung 53, 54
- Berufswechsel 52
- Beschäftigungsfähigkeit 53, 55
- Beschäftigungsformen 9
- Erwerbsarbeit 37, 41, 52, 56, 58
- Erwerbsbiografien 53, 55
- Erwerbsquote 44, 56
- Erwerbsstatus 58
- familiengerechte Arbeitszeiten 66
- flexible Arbeitszeiten 41
- Familienarbeit 9, 41, 52
- gemeinwohlorientierte Arbeit 53
- gleicher Lohn für gleiche Arbeit 41, 54
- gute Arbeit 3, 5, 42, 51, 53-55, 67
- Humanisierung der Arbeitswelt 55
- Kernarbeitsnormen 23
- Leiharbeit 52
- Normalarbeitsverhältnis 9
- prekäre Arbeit 52, 55, 56, 66
- Recht auf Arbeit 51
- Vermögen in Arbeitnehmerhand 44
- weltweite Arbeitsteilung 7
- Arbeiterbewegung 12, 13, 16, 60
- Arbeiter-Samariter-Bund 58
- Arbeiterwohlfahrt 58
- Armut 5, 7, 10, 23, 24, 42, 56, 59, 66
 - Abstand / Kluft zwischen Arm und Reich 8, 10
- Artenreichtum 50
- Asyl 37
- Atomkraft 49
- Atomwaffen 24
 - atomwaffenfreie Welt 24
- Aufklärung 13, 37, 39
- Ausbildung 62-64
 - Ausbildungsplätze 63, 64
 - Berufsausbildung 63
 - duales System 63
 - Recht auf Ausbildung 63
- Barrierefreiheit 34, 37
- Behinderung 14, 37, 57, 61
 - Menschen mit Behinderungen 37, 61
- Besteuerung 46
- Betreuungseinrichtungen 41
- Betriebsverfassung 55
- Bildung 6, 9, 10, 15, 17, 28, 29, 31, 34, 37-40, 42, 44, 46, 52, 53, 56, 57, 60-65, 67
 - Bildung für alle 6, 60, 61, 67
 - Bildung von Anfang an 62
 - Bildungsangebote 37
 - Bildungsweg 61, 62
 - Ganztagschulen 63
 - gemeinsames Lernen 61, 62
 - gebührenfreier Bildungsweg 61
 - lebenslanges Lernen 63
 - Weiterbildung 52, 55, 62, 65
- Binnenmarkt 28
- Binnennachfrage 46
- Brennstoffzellentechnologie 50
- Bürgergesellschaft 6, 30, 31, 33, 36, 37,

39, 67
 - solidarische Bürgergesellschaft 30, 33,
 36, 37, 67
 Bürgerrechte 14, 19, 35, 55
 - soziale Bürgerrechte 55
 Bürgerstatus 58
 Bürgerversicherung 58
 Bundesstaat 34
 - sozialer Bundesstaat 34
 Bundeswehr 25, 26, 35
 Chancen 5, 8, 15, 17, 18, 24, 36, 37, 40,
 43, 46, 49, 50, 54, 56-58, 60-63, 67
 China 9
 Christentum 13
 - christlich 39
 Daseinsvorsorge 17, 28, 32, 33
 Datenschutz 36
 DDR 12
 Demografischer Wandel 50, 56
 Demokratie 3, 4, 6-8, 11-15, 17-20, 24,
 27-33, 37-39, 43, 45, 55, 60, 61
 - europäische Demokratie 27
 - innerbetriebliche Demokratie 43
 - soziale Demokratie 3, 15, 17-19, 45
 - wirtschaftliche Demokratie 43
 Demokratischer Sozialismus 5, 16
 Deregulierung 32
 Deutscher Bundestag 26
 Deutsche Einheit 8
 Deutsch-französische Freundschaft 21
 Dienstleistung 9, 29, 44, 45, 49, 51,
 53, 57
 - moderne Dienstleistungspolitik 44
 Dialog 3, 20, 29, 38, 39
 Diktatur 12
 Diplomatie 25, 29
 Ehe 40, 65
 Ehrenamt 31, 52
 Eigentum 16, 31, 43, 48
 Einbürgerung 37
 Einkommen 15, 16, 43, 44, 46, 54, 59
 Einkommensteuer 46
 Einwanderer 10, 36, 37, 56
 - Einwandererfamilien 10
 - Einwanderungsland 36
 - Mehrsprachigkeit von Einwanderern 37
 - qualifizierte Einwanderer 36
 Emanzipation 12, 41, 57
 Energie 25, 45, 48, 49
 - Erneuerbare Energie 25, 49
 - Energieeffizienz 25
 - Energiewende 48
 - Kohle- und Gaskraftwerke 49
 - Kraft-Wärme-Kopplung 49
 - solares Energiezeitalter 48, 49
 Entspannungspolitik 20
 Entwicklung 13, 20, 22-25, 29, 42, 45,
 46, 50, 51, 57, 63
 - Entschuldung der Entwicklungsländer 24
 - nachhaltige Entwicklung 20, 24, 25, 42,
 46, 50, 51
 Erbschaften 46
 Europa 4, 5, 7, 8, 12, 19-21, 23, 26-30, 39,
 46, 49, 54, 67
 - europäische Armee 30
 - Europäische Grundrechtecharta 20
 - europäischer Haushalt 29
 - europäische Identität 29
 - europäische Nachbarschaftspolitik 30

- europäische Sozialunion 28
- Europäische Union 19, 21, 22, 26, 27, 28, 29, 30, 35, 43, 45
- Erweiterung der Europäischen Union 30
- Europäisches Parlament 27
- europäische Parteien 27
- europäisches Sozialmodell 28
- europäische Währungsunion 28
- Europarat 23

- föderales Europa 27
- Friedensmacht Europa 26, 29
- Sozialdemokratische Partei Europas (SPE) 27
- soziales Europa 5, 8, 28
- Extremismus 36
- Familie 5, 9, 10, 18, 34, 40, 41, 52, 53, 56-58, 60, 62-67
- Eltern-Kind-Zentren 62
- Familienpolitik 53, 65
- starke Familien 60
- Vereinbarkeit von Familie und Beruf 10, 41, 52
- Finanzpolitik 46
- Finanz- und Geldpolitik 28, 46
- Koordination der Wirtschafts-, Finanz- und Geldpolitik 28
- Flächentarifvertrag 43
- Flexibilität 40, 53-55
- Flüchtlingspolitik 37
- Fondsmanager 9
- Forschung 29, 41, 45, 46, 61, 64
- außeruniversitäre Forschung 64
- Fortschritt 4-6, 8, 9, 18, 26, 42, 48, 51, 54, 58, 68
- nachhaltiger Fortschritt 4, 5, 42, 51, 68
- medizinischer Fortschritt 58
- technischer Fortschritt 5, 8, 42, 54
- Frauen 5, 9, 10, 12, 13, 24, 26, 33, 36, 40, 41, 44, 54, 56, 59, 62
- Frauenbewegung 13, 40
- Frauenförderung 40
- Frauenwahlrecht 12, 40
- Gewalt gegen Frauen 36
- gleiche Teilhabe von Frauen an Führungspositionen 41
- Freiberufler 44
- Freiheit 6, 8, 12, 14, 15, 18, 20, 26, 30, 31, 33, 35, 37, 39-41, 44, 48, 55, 64
- bürgerliche Freiheitsrechte 55
- Freiheit des Denkens 39
- Sicherheit in Freiheit 6, 35
- unternehmerische Freiheit 44,
- Frieden 3-6, 8, 13, 19-23, 25, 26, 29, 30, 38, 43
- sozialer Frieden 43
- Geldpolitik 28, 46
- Generationen 5, 14, 16, 42, 46, 66
- Genossenschaften 44, 47
- Genossenschaftsbanken 47
- Gentechnologie 48, 50
- Gerechtigkeit 4-7, 14, 15, 20, 24, 30, 32, 42, 54, 58, 68
- soziale Gerechtigkeit 4, 5, 15, 42, 54, 68
- Gesellschaft 3-6, 9-19, 23-34, 36-41, 46, 47, 51-57, 59-61, 65-67
- Gesellschaft des längeren Lebens 59
- kinderfreundliche Gesellschaft 60

- solidarische Bürgergesellschaft 6, 30, 33, 36, 37, 67
- zivilgesellschaftliche Organisationen 23, 27
- Gesundheit 17, 31, 44, 55-59
- gesunde Lebensverhältnisse 58
- Gesundheitschancen 58
- Gesundheitserziehung 58
- Vorsorgeuntersuchungen 58
- Zweiklassenmedizin 58
- Gewaltmonopol 31, 32
- Gewerkschaften 9, 12, 13, 23, 31, 42, 43, 47, 53, 67
- Internationaler Gewerkschaftsbund 23
- Gleichheit 10, 14, 15, 37, 40
- rechtliche Gleichheit 10, 40
- Gender Mainstreaming 40
- gleiche Lebenschancen 15, 60, 67
- Gleichstellung der Geschlechter 40, 67
- Gleichwertigkeit der Lebensverhältnisse 35
- Globalisierung 5, 7, 9-13, 17, 19, 26, 38, 42, 43, 52
- Grundgesetz 20, 36, 43

- Grundrechte 16, 19, 20
- Grundwerte 12, 14-16
- Handwerker 44
- Haushaltspolitik 29
- Heimat 6, 10, 11, 13, 30, 33, 52
- Herrschaft 13, 14, 31
- totalitäre Herrschaft 14, 31
- Hochschulen 57, 64
- Holocaust 8
- Humanismus 13, 39
- Indien 9
- Individualität 18
- Industrie 9, 44, 45, 49
- Industriepolitik 44, 45
- industrielle Kerne 45
- ökologische Industriepolitik 44, 45
- strategische Industriepolitik 44, 45
- Inflation 43, 46
- Infrastruktur 46, 49, 51
- Innovation 7, 9, 18, 29, 44, 47-49
- technische Innovation 49
- Integration 11, 18, 34, 36-38, 56, 59, 61
- Internationale Arbeitsorganisation (ILO) 22, 23
- Internationaler Währungsfonds 22
- Internet 38, 61
- Investitionen 8, 39, 45, 46, 51, 61
- Israel 21
- Judentum 13
- Justiz 25, 35
- Kapital 7-9, 22, 32, 43, 44, 46, 47, 54
- globales Kapital 8
- globaler Kapitalismus 7, 10, 56
- Wagniskapital 47
- Kinder 10, 18, 33, 34, 36, 40, 41, 52, 54, 57-60, 62, 63, 65, 66, 67
- Betreuungsangebote für Kinder 41, 62, 66
- Eltern-Kind-Zentren 62
- Kindererziehung 52
- Kindergärten 57, 59, 61
- Kindertagesstätten 61, 62
- Kirchen 23, 31, 39, 48, 63, 67

Klimawandel 5, 7, 42, 45
 Kreativwirtschaft 48
 Krisen 17, 23, 25, 46
 - konjunkturelle Krisen 46
 - Krisenprävention 23, 25
 Kommunen 33, 59, 60
 Kommunismus 6, 12, 21
 Konkurrenz 9, 18, 52
 Konservative 15
 Kooperation 14, 19, 21, 50, 64
 Kreislaufwirtschaft 49
 Krieg 8, 9, 13, 20, 23, 25, 26
 - Angriffs- und Präventivkriege 20
 - Krieg kein Mittel der Politik 23
 Kriegsdienst 26
 Kriminalität 35
 Kündigungsschutz 43, 55
 Künste 38, 39
 Kultur 5, 6, 8-11, 13, 15-20, 25, 26, 31,
 33, 34, 36-39, 44, 57, 59, 61, 65, 67
 - Dialog zwischen den Kulturen 20, 38
 - Erinnerungskultur 39
 - Kampf der Kulturen 20
 - Kultur der Anerkennung 6, 38
 - Kultur der Selbstständigkeit 44
 - Kultur der zweiten Chance 61
 - kulturelle Vielfalt 11, 36, 38
 - kulturelles Erbe der Menschheit 20
 - Kulturförderung 39
 - Kulturpolitik 20
 - Kulturstaat 39
 - politische Kultur 13, 38
 Landminen 24
 Landwirtschaft 50
 Ländlicher Raum 50, 51

 Lebensgemeinschaften 65
 - nichteheliche Lebensgemeinschaften 65
 - gleichgeschlechtliche Lebenspartnerschaften
 65
 Lebensqualität 8, 9, 18, 42, 49, 57
 Lebensrisiken 5, 28, 57
 Lebenserwartung 8, 10
 Leistung 6, 9, 14, 16, 28, 32, 46, 54-58, 63
 Liberale 15
 Lohn 40, 41, 43, 46, 52-55, 67
 - gleicher Lohn für gleiche Arbeit 41, 54
 - Lohndumping 55
 - Lohnzuwächse 43
 - Mindestlöhne 46, 54
 Macht 7, 11, 14-16, 19, 20, 26, 29, 34, 37,
 38
 Machtkontrolle 37
 Markenpiraterie 48
 Markt 3, 7, 9, 15, 17, 19, 22, 24, 26, 28,
 31, 32, 42-47, 50-53, 55, 56
 - Dynamik der Märkte 42
 - Finanzmärkte 7, 22, 46, 47, 53
 - Leitmärkte 45
 - Marktgesellschaft 28
 - Marktradikale 31
 - Marktwirtschaft 19, 28, 42-44
 - soziale Marktwirtschaft 42-44
 Massenvernichtungswaffen 8, 24
 Medien 7, 11, 27, 37, 38, 61
 Medienkompetenz 38
 Mehrheit 4, 6, 33, 65, 67, 68
 - solidarische Mehrheit 4, 68
 Mehrsprachigkeit 37

Mehrstaatlichkeit 37
 Meinungsbildung 37
 Menschenrechte 14, 20, 22, 24, 29, 31, 36
 - Allgemeine Erklärung der Menschenrechte 14, 20
 - universelle Geltung der Menschenrechte 20
 - Verbot der Willkür und der Folter 35
 Menschenwürde 6, 14, 51, 58
 Mieter 60
 - Rechte der Mieter 60
 Millenniumsentwicklungsziele 20
 Militarismus 13
 Minderheiten 26, 38
 Mindestlöhne 46, 54
 Mindestsätze 29, 35
 - Mindestsätze für Unternehmenssteuern 35
 Mitbestimmung 19, 28, 29, 43, 53, 55, 64
 - paritätische Mitbestimmung 43
 - Mitbestimmung auf europäischer Ebene 43
 Mittelstand 44
 Mobilität 45, 49
 Moderne 14, 44
 Multilateralismus 20, 24
 Muslime 39
 - islamische Länder 30
 Nachhaltigkeit 4, 5, 7, 17, 20, 22, 24, 25, 42, 46, 50, 51, 68
 - Prinzip der Nachhaltigkeit 17
 Nationalsozialismus 12
 Nationalstaaten 7, 8, 11, 12, 26-29, 35
 Nationen 19, 20-23, 25, 26
 NATO 21
 Naturerbe 50
 Nichtregierungsorganisationen 23, 31
 Öffentlichkeit 23, 27, 37, 38
 - europäische Öffentlichkeit 27
 - öffentliche Güter 8, 15, 17, 22, 32, 47
 - öffentliche Hand 46, 51
 - öffentlicher Raum 33
 Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa (OSZE) 23
 Orientierung 4, 6, 15, 16, 19, 34, 43, 47, 60, 65

 Palästinensisches Volk 21
 Parallelgesellschaften 38
 Parteien 11, 12, 23, 27, 31, 33
 Partnerschaft 5, 21, 23, 39, 45
 - transatlantische Partnerschaft 21
 - strategische Partnerschaft mit Russland 21
 Pflege 39, 41, 55, 57, 58, 62
 Polen 21
 Polizei 25, 35
 Primat der Politik 17
 Privatisierung 32
 Produktivität 42-44, 46, 54
 Programm 3, 4, 12, 13, 27, 57
 - Berliner Programm 3, 57
 - Godesberger Programm 13
 - Heidelberger Programm 12
 Qualifikation 9, 34, 52
 Rassismus 36
 Recht 5, 17-21, 22, 23, 26, 27, 32, 35, 36, 39, 40, 51, 53-55, 58, 60, 61, 63, 66

- internationale Gerichtsbarkeit 21
- Recht auf Ausbildung 63
- Recht auf Weiterbildung 55
- Recht der informationellen Selbstbestimmung 36
- Rechte der Mieter 60
- Rechte der Minderheiten 26
- Stärke des Rechts 5, 20
- Rechtliche Gleichheit 10, 40
- Rechtlosigkeit 25
- Rechtsanspruch 56, 62
- Rechtsordnung 21
- Rechtsstaat 6, 15, 32, 35
- Rechtsextremismus 36
- Regionen 7, 10, 21-24, 26, 27, 29, 30, 33, 35, 45, 49, 50
- Regulierung 45, 47
- Religion 10, 16, 26, 31, 36, 39
- Religionsgemeinschaften 31, 39
- Rendite 7, 32, 43, 47, 54
- Rentenversicherung 59
- Revolution 6, 8, 12, 14
- französische Revolution 12, 14
- industrielle Revolution 6
- Revolution von 1848 12
- Revolutionen von 1989 8
- Ruhestand 59
- Rundfunk 38
- Russland 9, 21
- Schienenverkehr 49
- Schulen 57-59, 61-63
- Ganztagschulen 63
- gemeinsame Schule 62
- Selbstbestimmung 5, 15, 17, 18, 21, 36, 53, 56, 57
- Selbstständige 9, 44, 52
- Sicherheit 5, 6, 15-17, 19, 20, 22, 23, 25, 26, 30-33, 35, 47, 48, 54, 56, 57, 65, 67
- gemeinsame Sicherheit 19
- internationale Sicherheit 20, 25
- Sicherheit im Wandel 33, 54, 56
- Sicherheit in Freiheit 6, 35
- soziale Sicherheit 15, 32
- umfassende Sicherheit 19, 20, 23
- Solidarität 5, 14-16, 19, 35, 52, 56, 58
- gesamtdeutsche Solidarität 35
- internationale Solidarität 5, 19
- organisierte Solidarität 14, 16, 56
- solidarische Bürgergesellschaft 6, 30, 33, 36, 37, 67
- solidarische Mehrheit 4, 6, 68
- Sozialdemokratie 3-5, 9, 11-13, 15, 16, 19-21, 26, 38, 42, 60
- Sozialdemokratie in der DDR 12
- Sozialdemokratische Partei Deutschlands 3, 27, 68
- Sozialdemokratische Partei Europas 27
- soziale Demokratie 3, 15, 17-19, 45
- Sozialhilfe 10

- Sozialismus 5, 14, 16
- demokratischer Sozialismus 5, 14, 16
- Sozialistische Internationale (SI) 23
- Sozialleistungen 56
- Sozialpartner 27
- Sozialpolitik 56, 57, 59
- Sozialstaat 3, 5, 12, 16, 19, 28, 31, 53, 55, 56-58, 67
- demokratischer Rechts- und Sozialstaat 31

- sozialer Aufstieg 10, 56, 60
- soziale Sicherungssysteme 46, 52
- vorsorgender Sozialstaat 5, 19, 53, 55, 56-58, 67
- Sparkassen 47
- Sport 31, 59, 63
- Sprache 37
- Staat 4, 14, 16, 17, 20, 28, 30-34, 39, 43, 45, 46, 57, 58, 61, 64, 66, 67
- aktivierender Staat 32
- föderaler Staat 34
- handlungsfähiger Staat 4, 45, 67
- leistungsfähiger Staat 28
- sozialer Bundesstaat 34
- Staatengemeinschaft 22
- Staatsbürgerschaft 37
- vormundschaftlicher Staat 33
- Zerfall von Staaten 8, 25
- Stabilitätspakt 28
- Stadtpolitik 34
- Steuerpolitik 35, 43
- Besteuerung von Vermögen und Erbschaften 46
- Mindestsätze für Unternehmenssteuern 35
- progressive Einkommenssteuer 46
- Stiftungen 31
- Streikrecht 43
- Strebomben 24
- Strukturpolitik 45
- Studienförderung 64
- Studiengebühren 64
- Studium 64
- Subsidiarität 34
- Tarifautonomie 29, 43, 53, 55
- Tarifverträge 29, 43
- Technik 6, 18, 64
- Teilhabe 5, 15, 18, 19, 24, 34, 37, 41, 43, 51-54, 56-58, 60, 67
- Terror 8, 12, 25, 35, 49
- Terrorismus 8, 25, 35, 49
- Tierhaltung 50
- Todesstrafe 20
- Toleranz 26, 31, 36, 39, 48, 61
- Tourismus 50
- Tradition 5, 8, 28, 34, 36, 39
- Türkei 30
- Umweltpolitik 22
- Umweltverbände 31
- Unternehmen 7, 9, 29, 41, 43, 44, 46, 47, 49, 51, 63, 66
- gemeinnützige Unternehmen 44
- kleine und mittlere Unternehmen 44, 47, 49
- transnationale Unternehmen 7
- Unternehmensgründungen 44
- Urheberrecht 48
- Verbraucher 48, 50, 51
- Vereinigte Staaten von Amerika 21
- Vereinte Nationen 19-23, 25
- Charta der Vereinten Nationen 20
- Globaler Rat der Vereinten Nationen 22
- Ständiger Sitz im UN-Sicherheitsrat 22
- UN-Generalsekretär 22
- UN-Sicherheitsrat 22
- UN-Vollversammlung 22
- Verfassung 27, 33, 39, 66
- Verkehrsinfrastruktur 49

Verwaltung 33, 41
Völkerrecht 20, 25
Volksbegehren 32
Volksentscheid 32
Volkshochschule 63
Das Stichwortverzeichnis erhebt nicht den Anspruch auf Vollständigkeit.
Volkspartei 13
- linke Volkspartei 13
Vollbeschäftigung 52, 53
Wachstum 5, 18, 28, 42, 43, 45-47, 53, 67
- langfristiges Wachstum 42, 47
- qualitatives Wachstum 5, 18, 42, 45, 47,
53, 67
Wahlrecht 12, 37, 40
Ware 8, 9, 17, 24, 31, 32, 48, 51
Wehrdienst 26
Weiterbildung 52, 55, 62, 65
Weltanschauungsgemeinschaften 39
Weltbank 22
Weltbevölkerung 7, 42
- Wachstum der Weltbevölkerung 42
Welthandel 7, 24
Welthandelsorganisation 22-24
Weltinnenpolitik 19
Weltordnung 5, 21
Weltwirtschaftsordnung 19, 23
Wertschöpfung 7, 42, 44, 48
Wettbewerb 9, 42-44, 46, 47, 54
- fairer Wettbewerb 44, 46
- Wettbewerbsfähigkeit 42, 47
Widerstand 12
Wiedervereinigung 26
Willensbildung 11, 33, 34
Wirtschaftsförderung 45,
- regionale Wirtschaftsförderung 45
Wirtschaftspolitik 42
Wirtschaftsstandort 45
Wissen 5, 6, 8, 9, 18, 41, 42, 45, 47, 48,
54, 60, 61, 64
- Wissenschaft 5, 6, 18, 41, 42, 45, 48,
54, 64
- Wissensgesellschaft 60
- globale Wissensgesellschaft 60
Wohlfahrtsverbände 58
Wohlstand 5, 7, 8, 18, 19, 30, 42, 56,
57, 67
Wohnraum 34, 60
Zeitsouveränität 41
Zivilgesellschaft 17, 23, 25, 27, 30-32

Beschlossen am 28. Oktober 2007 auf dem SPD-Parteitag in Hamburg.

The Labour Party Rule Book 2010

Contents

SECTION A	5
SUMMARY OF NEC RULE AMENDMENTS	5
SECTION B	7
THE NATIONAL RULES OF THE LABOUR PARTY	7
Chapter 1 Constitutional rules	8
Clause I. Name and objects	8
Clause II. Party structure and affiliated organisations	8
Clause III. The party's financial scheme	9
Clause IV. Aims and values	9
Clause V. Party programme	10
Clause VI. Labour Party Conference	10
Clause VII. Party officers and statutory officers	10
Clause VIII. The National Executive Committee	11
Clause IX. The National Constitutional Committee	13
Clause X. Scope of rules	13
Chapter 2 Membership rules	15
A. Conditions of membership	15
B. Membership procedures	16
C. Membership subscriptions	16
Chapter 3 Party Conference	18
A. Delegations	18
B. Conference Arrangements Committee	19
C. Procedural rules for Party Conference	19
Chapter 4 Elections of national officers of the party and national committees	21
A. General principles	21
B. Procedural rules for elections for national officers of the party	21
C. Procedural rules for elections for national committees	25
Chapter 5 Selections for elected public office	26
A. General rules for selections for public office	26
B. Selection of local government candidates	26
C. Selection of Westminster parliamentary candidates	27
D. Selection of European parliamentary candidates	28
E. Selection of candidates for devolved institutions	29
Chapter 6 Disciplinary rules	30
A. National action by the party	30
B. Action by CLPs	30
SECTION C	33
RULES FOR UNITS OF PARTY ORGANISATION	33
Chapter 7 Rules for CLPs	34
Clause I. Name	34
Clause II. Aims and values	34
Clause III. Affiliated organisations	34
Clause IV. Affiliation fees	34
Clause V. Individual membership	34
Clause VI. Method of organisation	35

Clause VII. Management	35
Clause VIII. Conditions for appointment of delegates to this CLP	36
Clause IX. Officers	37
Clause X. Meetings of the General Committee/All Member Meeting	37
Clause XI. The Party Conference	38
Clause XII. Duties of the General Committee/All Member Meeting	38
Clause XIII. Disciplinary	38
Clause XIV. Parliamentary candidates	39
Clause XV. Local government candidates	39
Clause XVI. Amendment to rules	39
Chapter 7a Amendments to CLP rules where constituency and district/ county borough boundaries are coterminous	40
Clause I Aims and values	40
Clause VII. Management	40
Clause IX. Officers	40
Clause XII. Duties of the General Committee/All Member Meeting	40
Chapter 8 Rules for branches	41
Clause I. Name	41
Clause II. Objects	41
Clause III. Membership	41
Clause IV. Officers and Executive Committee	41
Clause V. Meetings	41
Clause VI. Local government candidates	41
Clause VII. Miscellaneous	41
Chapter 9 Rules for Regional Boards and European party units	43
Chapter 10 Rules for women's forums	44
Clause I. Name	44
Clause II. Aims and values	44
Clause III. Membership	44
Clause IV. Management	44
Clause V. Meetings	44
Clause VI. Activities	44
Clause VII. Finance	45
Clause VIII. General	45
Clause IX. Allegation to rules	45
Chapter 11 Rules for Young Labour	46
Clause I. Name	46
Clause II. Aims and values	46
Clause III. Membership	46
Clause IV. Structure	46
Clause V. Regional Committees	46
Chapter 11A Young Labour groups	47
Clause I. Name	47
Clause II. Aims and values	47
Clause III. Membership	47
Clause IV. Establishing a group	47
Clause V. Geographical boundaries	47
Clause VI. Meetings	47
Clause VII. Officers	47
Clause VIII. Finance	47
Clause IX. Relationship with constituency parties	48
Clause X. General relations	48
Clause XI. Dissolution	48
Chapter 11B Young Labour National Committee	49
Clause I. Aims and values	49
Clause II. Membership	49
Clause III. Chair	49
Clause IV. Executive	49
Clause V. National Policy Forum Representatives	49
Clause VI. Meetings	49
Clause VII. Finance	49
Clause VIII. Conference	49

Chapter 12 Rules for Labour Party local government committees.....	50
Clause I. Name	50
Clause II. Objects	50
Clause III. Management	50
Clause IV. Officers and Executive Committee	51
Clause V. Meetings	51
Clause VI. Finance	51
Clause VII. General	51
Clause VIII. Candidates	51
Clause IX. Relations with the Labour group	51
Clause X. Miscellaneous	51
Chapter 13 Rules for local government Labour groups on principal authorities.....	53
Clause I. General rules and provisions for Labour groups on local authorities	53
Clause II. Aims and values	53
Clause III. Membership of the group	54
Clause IV. Group meetings	55
Clause V. Group officers	55
Clause VI. Group executive	55
Clause VII. Casual vacancies	55
Clause VIII. Determination of group policy and action	55
Clause IX. Selection of nominations for civic offices, council leadership and other council appointments	56
Clause X. Arrangements with other parties	56
Clause XI. Action by individual members	56
Clause XII. Groups on committees	56
Clause XIII. Breach of rule	56
Clause XIV. Reporting to and consulting with the party	57
Clause XV. Group standing orders	57
Clause XVI. Compliance with PPERA	57
Clause XVII. Miscellaneous	57
Chapter 14 Rules for Ethnic Minorities Forums.....	59
Clause I. Name	59
Clause II. Aims and values	59
Clause III. Membership	59
Clause IV. Management	59
Clause V. Meetings	59
Clause VI. Activities	59
Clause VII. Finance	60
Clause VIII. General	60
Clause IX. Alteration to rules	60
SECTION D.....	61
PROCEDURAL RULES.....	61
Chapter 15 Model procedural rules.....	62
A. Model Standing Orders for Party Units	62
B. Annual General Meetings	62
C. Ordinary meetings	62
D. Meeting times	62
E. Quorum	62
F. Entitlement to attend	62
G. Chair	62
H. Party business	63
I. Notice of motion	63
J. Discussion of motion	63
K. Procedural motions	63
L. Motion to rescind/resolution	63
M. Voting on motions	63
N. Ballot votes	63
O. Chair's ruling	64
P. Miscellaneous	64
SECTION E.....	65

CONTACTS AND GLOSSARY.....	65
Chapter 16 Party contacts and glossary.....	66
SECTION F.....	69
APPENDICES.....	69
Chapter 17 Appendix I NEC statement on the importance of our members.....	70
Chapter 18 Appendix II NEC procedural guidelines on membership recruitment and retention.....	71
A. General	71
B. Enrolment procedures	71
C. Move of residence	72
D. Method of Payment	72
E. Membership year	72
F. Arrears and lapsed members	72
G. Procedural code for CLPs	73
H. Follow-up procedures by CLPs	73
I. Access to membership lists	73
Chapter 19 Appendix III NEC procedural rules on selection of Parliamentary Candidates.....	74
A. Introduction	74
B. General	74
C. Freeze dates	75
D. National panel	75
E. Trigger ballots for MPs through nominators by party units and affiliates	76
F. Candidates	77
G. Delegates	78
H. Membership	78
I. Statement of candidates' qualities	78
J. Constituency Timetable - open selections	78
K. Nominations	80
L. Shortlisting	80
M. Members' ballot	81
N. Postal vote	82
O. Voting procedure and count	82
P. Financial agreement and endorsement	82
Q. NEC Timescale for selections	83
R. Parliamentary Selections - Candidates' code of conduct	83
Chapter 20 Appendix IV NEC Procedural Rules for the selection of local government Candidates for elections in 2008.....	85
A. Selection timetable	85
B. Postive action procedures	85
C. Panel of approved candidates	86
D. Qualification of nominees	86
E. Endorsement of applicants to the panel of approved candidates	86
F. Authority to vary assessment procedures	87
G. Withdrawal of endorsement from a member of the approved panel	87
H. Rights and responsibilities of members of the approved panel of candidates	87
I. Shortlisting and selection	87
Chapter 21 Appendix V NEC Advice Note - Interviewing sitting councillors or recent candidates.....	91
Chapter 22 Appendix VI Procedural guidelines in disciplinary cases brought before the NCC.....	93
A. Timetable for dealing with cases	93
B. Other matters	96

Section A

Summary of NEC rule amendments

The following NEC rule amendments were passed at the 2009 Annual Conference and are implemented from 1 January 2010.

Chapter 4 - Elections of national officers of the party and national committees			
Clause	Title	Rule change	Explanation
Clause B.5.B	Election of Treasurer	delete "The treasurer shall be elected by means of a ballot on a card vote basis as provided in these rules." Insert at the end of the clause "The affiliates portion of the votes shall be cast by a ballot of affiliated organisations on the same timetable as the CLP members ballot."	Brings the rules for the election of the Treasurers in line with current practice
Clause B.6.A	Election of Auditors	Delete "The CLP's proportion of the votes cast shall be decided by a ballot among all eligible individual members of the party by means of a national one member one vote postal ballot conducted to guidelines laid down by the NEC"	Brings the rules for the election in line with current practice for functional officers
Clause C1.D1.a	Election of National Policy Forum	Amend this following clause as follows "Division 1 shall consist of 55 members to be nominated and elected by CLPs, and elected by a ballot conducted among all eligible individual members of the Party by means of a regionally based one-member-one-vote postal ballot conducted to guide lines laid down by the NEC."	Allows for the CLP section of the NPF previously elected by delegates at conference to be elected by a postal ballot of all members.

Section B

The national rules of the Labour Party

Chapter 1 Constitutional rules

Clause I.

Name and objects

1. This organisation shall be known as 'The Labour Party' (hereinafter referred to as the party); its purpose is to organise and maintain in Parliament and in the country a political Labour Party.
2. The party shall give effect, as far as may be practicable, to the principles from time to time approved by party conference.

Clause II.

Party structure and affiliated organisations

1. There shall be a National Executive Committee of the party (the NEC) which shall, subject to the control and directions of party conference, be the administrative authority of the party.
2. The party shall be organised on the following basis:
 - A. Where the NEC so determines there shall be established in any Westminster parliamentary constituency a unit of the party, to be known as a constituency labour party or 'CLP'.
 - B. Within each CLP, members shall be organised in branches, the number and area covered by such branches to be agreed by the CLP and the NEC.
 - C. A women's forum may be established in each CLP, consisting of all individual women members within that CLP. An ethnic minorities forum may be established consisting of all individual Black, Asian, Minority Ethnic (BAME) individual members within that CLP.
 - D. In Scotland, Wales and each of the English regions there shall be established a Scottish Labour, Wales Labour or regional party office a Scottish executive, Welsh executive or regional board and a European constituency labour party. There may also be established a Scottish, Welsh or regional women's committee and a regional BAME members' section.
3. Subject to the approval of the appropriate NEC representative, local government committees may be established within areas of directly elected local government above that of parish/community council.
4. Members on local authorities shall be organised locally in Labour groups and nationally in the Association of Labour Councils.
5. All individual members of the party aged between 15 and 26 years inclusive shall be members of Young Labour and may establish

- local Young Labour groups throughout England, Scotland and Wales.
- H. Student members of the party shall be organised nationally as Labour Students.
 - I. A National Trade Union and Labour Party Liaison Organisation shall be established to involve affiliated unions in party organisation, which shall include a National Trade Union and Labour Party Liaison Committee and Regional Liaison Committees in Scotland, Wales and each of the English regions.
 - J. Labour Party Properties Limited and Labour Party Nominations Limited shall be maintained as companies holding party assets, either outright or on trust for the benefit of the party.
3. Organisations may, subject to the decision of the NEC, which shall be final and binding, affiliate to the party if they fall within the following categories:
 - A. trade unions affiliated to the Trades Union Congress or are considered by the NEC to be bona fide trade unions
 - B. co-operative societies
 - C. socialist societies
 - D. other organisations which, in the opinion of the NEC, have interests consistent with those of the Labour Party.
 4. Each affiliated organisation must:
 - A. accept the programme, policy and principles of the party
 - B. agree to conform to the constitution and standing orders of the party
 - C. submit its political rules to the NEC.
 5. Other:
 - A. Political organisations not affiliated or associated under a national agreement with the party, having their own programme, principles and policy for distinctive and separate propaganda, or possessing branches in the constituencies, or engaged in the promotion of parliamentary or local government candidates, or having allegiance to any political organisation situated abroad, shall be ineligible for affiliation to the party.
 - B. The panel of the NEC, responsible for assessing applications from socialist societies to affiliate to the party shall have regard to procedural guidelines determined by the NEC, which are available from the Compliance Unit.
 6. Affiliations Fees
 - I. Each affiliated trade union shall pay an affiliation fee per member of £3.00.
 - II. After consultation with affiliated organisations, the NEC will determine affiliation fees as and when necessary for Annual Conference to approve.
 - III. If that affiliation fee, a proportion shall be allocated to the party's national

election fund as provided by clause VIII.3(b) of these rules.

N. Affiliation fees shall be payable on a quarterly basis on the first days of January, April, July and October each year and must have been paid in full not later than 31 December of the relevant year.

B. Socialist Societies

- I. Each affiliated socialist society or other organisation shall pay an affiliation fee per member of £1.25.
- II. Of that affiliation fee, 10p shall be allocated to the party's national election fund as provided by clause VIII.3(b) of these rules.
- III. All affiliation fees shall be paid not later than 31 December of the relevant year.

C. Affiliation fees and the allocation thereof may be varied by party conference and sub-clauses 6.A.I to 6.B.III above modified accordingly.

7. Membership fees and insurance

- A. Membership fees for each individual member shall be collected by, or on behalf of, the party's head office and shall be divided between head office, the relevant regional office, or Scottish/Welsh office as the case may be, and the relevant CLP, as laid down in the membership rules.
- B. The NEC shall arrange on behalf of all CLPs an insurance scheme to cover any election premium, public liability, and such other legal risks as the NEC considers appropriate. The estimated cost of such insurance for the following year shall be added to the annual session of party conference and each CLP shall be notified of its share of the cost which must be paid by 15 April of the following year; wherever possible this shall be deducted from a CLP's share of membership subscriptions during the first quarter of each year.

Clause III.
The party's financial scheme

1. The party shall maintain a financial scheme approved by the Electoral Commission and shall consist of a central organisation with accounting units.
2. The following may, subject to the approval of the NEC, be registered as accounting units under the party's financial scheme
 - A. CLPs
 - B. The Scottish Labour Party
 - C. Wales Labour
 - D. Labour Students
 - E. The Association of Labour Councillors (ALC)
 - F. the Trade Union and Labour Party Liaison Committee and the National and Regional Trade Union Liaison Committee
 - G. the Parliamentary Labour Party (PLP)
 - H. local government committees (LGCs)

- I. such other party units as shall from time to time be agreed by the NEC to be eligible for registration.
3. All accounting units will comply with their legal obligations to provide the national party with all relevant information as requested. Failure to supply such information may lead to the NEC taking disciplinary action against individual members, the suspension of the appropriate party unit or both.

Clause IV.
Aims and values

1. The Labour Party is a democratic socialist party. It believes that by the strength of our common endeavour we achieve more than we achieve alone, so as to create for each of us the means to realise our true potential and for all of us a community in which power, wealth and opportunity are in the hands of the many not the few where the rights we enjoy reflect the duties we owe and where we live together freely, in a spirit of solidarity, tolerance and respect.
2. To these ends we work for:
 - A. A DYNAMIC ECONOMY, serving the public interest, in which the enterprise of the market and the rigour of competition are joined with the force of partnership and co-operation to produce the wealth the nation needs and the opportunity for all to work and prosper with a thriving private sector and high-quality public services where those undertakings essential to the common good are either owned by the public or accountable to them
 - B. A JUST SOCIETY, which judges its strength by the condition of the weak as much as the strong, provides security against fear, and justice at work which nurtures families, promotes equality of opportunity, and delivers people from the tyranny of poverty, prejudice and the abuse of power
 - C. AN OPEN DEMOCRACY, in which government is held to account by the people, decisions are taken as far as practicable by the communities they affect and where fundamental human rights are guaranteed
 - D. A HEALTHY ENVIRONMENT, which we protect, enhance and hold in trust for future generations
3. Labour is committed to the defence and security of the British people and to co-operating in European institutions, the United Nations, the Commonwealth and other international bodies to secure peace, freedom, democracy, economic security and environmental protection for all.
4. Labour shall work in pursuit of these aims with trade unions and co-operative societies and also with voluntary organisations, consumer groups and other representative bodies.
5. On the basis of these principles, Labour seeks the trust of the people to govern.

Clause V.
Party programme

1. At all levels the party will ensure that members, elected representatives, affiliated organisations and, where practicable, the wider community are able to participate in the process of policy consideration and formulation.
2. Party Conference shall decide from time to time what specific proposals of legislative, financial or administrative reform shall be included in the party programme. This shall be based on the rolling programme of work of the National Policy Forum and shall be subject to approval by an ODMU ballot of the eligible membership once in each Parliament. No proposal shall be included in the final party programme unless it has been adopted by the conference by a majority of not less than two thirds of the votes recorded on a card vote.
3. When in Government the NEC, the seven business members of the Parliamentary Committee of the Parliamentary Labour Party (PLP) plus the Chair of the Cabinet, the Chair and three vice Chairs of the NPF, two CLP members of the NPF, and eight Trade Union members of the TULO Contact Group, shall decide which items from the party programme shall be included in the manifesto which shall be issued by the NEC prior to every general election. The joint meeting shall also define the attitude of the party to the principal issues raised by the election which are not covered by the manifesto.

When not in Government the NEC, the Parliamentary Committee of the Parliamentary Labour Party (PLP) and the Chair and three vice Chairs of the NPF shall decide which items from the party programme shall be included in the manifesto which shall be issued by the NEC prior to every general election. The joint meeting shall also define the attitude of the party to the principal issues raised by the election which are not covered by the manifesto.

4. The NEC shall decide which items from the programme shall be included in the election manifestos for the European Parliament after consultation with the European Parliamentary Labour Party (EPLP) and with sister parties in the Party of European Socialists.

Clause VI.
Labour Party Conference

1. The work of the party shall be under the direction and control of party conference, which shall itself be subject to the constitution and standing orders of the party. Party conference shall meet regularly once in every year and also at such other times as it may be convened by the NEC.
2. The rules for the convening and operation of party conference are contained in chapter 3 of these rules which may be amended by decision of the NEC, subject to ratification by party conference. Party conference and special sessions of party conference in these rules are

referred to as 'party conference' and these rules (except where the context otherwise requires) shall apply thereto.

Clause VII.
Party officers and statutory officers

1. Party officers
 - A. Leader and deputy leader
 - I. There shall be a leader and deputy leader of the party who shall, ex-officio, be leader and deputy leader of the PLP.
 - II. The leader and deputy leader of the party shall be elected or re-elected from among Commons members of the PLP in accordance with procedural rule Chapter 4.B.2 below, at a party conference convened in accordance with clause VI of these rules. In respect to the election of the leader and deputy leader, the standing orders of the PLP shall always automatically be brought into line with these rules.
 - B. Chair and vice-chair
 - I. There shall be a chair and vice-chair of the party elected by the NEC from among its own members in accordance with the provisions set out in procedural rule Chapter 4.B.3 below.
 - C. General Secretary
 - I. There shall be a General Secretary of the party who shall be appointed in accordance with the provisions set out in procedural rule Chapter 4.B.4 below. The General Secretary shall act as secretary to the NEC.
 - II. For the avoidance of doubt, wherever in this rule book or upon instruction or delegation by the NEC, or a committee or sub-committee thereof, the General Secretary has a function to discharge she or he may delegate the discharge of such function to such appropriate officer or designated representative of the party as she or he shall see fit. Further, the General Secretary shall be deemed always to have had the power so to delegate.
 - D. Party Treasurer
 - I. There shall be a treasurer of the party who shall be elected by party conference at its regular annual meeting in accordance with the provisions set out in rule Chapter 4.B.5 below.
 - E. Auditors
 - I. Two conference delegates shall be elected in accordance with rule Chapter 4.B.6 below to act as auditors of the party accounts to be submitted to the annual session of party conference in the year following that in which they were elected.
2. Statutory officers

- A. In order to comply with statutory requirements:
- I. The party shall notify the Electoral Commission of:
 - a. a person to be registered as the party's leader
 - b. a person to be registered as the party's nominating officer
 - c. a person to be registered as the party's treasurer.
 - II. The party may also notify the Electoral Commission of:
 - a. a person or persons to be registered as the party's deputy treasurer(s)
 - b. a person to be registered as the party's campaigns officer.
 - III. Each accounting unit shall notify the party of the following appointments, to be notified by the party to the Electoral Commission:
 - a. a person to be registered as the accounting unit's treasurer
 - b. a person to be registered as the accounting unit's deputy treasurer
- B. In the case of 2.A.II.b and 2.A.II.c and 2.A.II.a and 2.A.II.b above, the registration of a person or persons as statutory officers shall be subject to the approval of the NEC.

Clause VIII.
The National Executive Committee

1. The NEC shall comprise:
 - A. 24 members elected in such proportion and under such conditions as may be set out in rules Chapter 3 C below and Chapter 4 C below.
 - B. the leader and deputy leader of the party
 - C. the leader of the EPLP
 - D. the treasurer of the party
 - E. three frontbench Members of Parliament, at least one of whom must be a woman, nominated by the Cabinet (or Shadow Cabinet in opposition)
 - F. one youth member elected at the national Young Labour Conference who must be a woman at least every other term.
 - G. one member elected by the Labour Party Black Socialist Society at its conference, as laid down in the rules of the socialist society. This member to be elected once the individual membership of the socialist society has reached 2,500 and at least one third of eligible trade unions have also affiliated to the socialist society.
2. The primary purpose of the NEC shall be to provide a strategic direction for the party as a whole and to maintain and develop an active party in the country, working in partnership with the party's representatives in Parliament, the European Parliament, devolved administrations

- and local government to secure the party's objectives. The key functions of the NEC are to:
- A. contribute to policy development
 - B. win elections and maintain the support of voters
 - C. maintain a healthy party at all levels, engaged in the community upholding the highest standards in public life
 - D. ensure a high quality of service through a contract with party members
 - E. fulfil its operational and constitutional responsibilities as defined in this clause
 - F. maintain a balanced partnership between all party stakeholders
 - G. ensure the party meets its legal and financial responsibilities in compliance with the Political Parties, Elections and Referendums Act 2000 and all other legislative requirements.
3. In furtherance of its primary purpose and key functions, the duties and powers of the NEC shall include:
- A. to uphold and enforce the constitution, rules and standing orders of the party and to take any action it deems necessary for such purpose, including disaffiliation, disbanding, suspending or otherwise disciplining any affiliated organisation or party unit; in furtherance of such duties it shall have the power to suspend or take other administrative action against individual members of the party subject to the provisions of the disciplinary rules set out in chapter Chapter 6 below of these rules
 - B. subject to the preceding sub-clause (a) and through its national and regional officers, where the NEC so determines, to ensure the establishment of and to keep in active operation in accordance with the rules laid down by party conference:
 - I. a regional board in each region designated by the NEC and, in the case of Scotland and Wales, a Scottish and Welsh executive
 - II. CLPs in each Westminster parliamentary and European parliamentary constituency area
 - III. an LCC for each elected level of local authority above parish or community – a Labour group of councillors on local authorities having Labour representation
 - C. to establish and promote Young Labour by encouraging the formation of local Young Labour groups, holding a regular Young Labour Conference and establishing a national committee in accordance with the rules laid down by party conference
 - D. to establish and promote a women's organisation throughout the country by encouraging the formation of women's forums and by holding a regular national women's conference in accordance with the rules laid down by party conference

- E. to ensure that party meetings and events shall be conducted in a friendly and orderly manner and organised in such a way as to maximise participation from members and that no member shall be excluded from attendance because they cannot gain access to the meeting place for any reason. Harassment or intimidation of any member is unacceptable in any form of discrimination on the basis of gender, sexual orientation and gender identity, disability or race. The NEC shall from time to time, issue guidance and instructions on the conduct of meetings and guidance and instructions on the implementation of quotas for women's representation
- F. to confer with the PUP at the opening of each parliamentary session and to convene at any other time when it or the PUP may desire a conference on any matters relating to the work and progress of the party, when a Labour government is in office, to confer with its representatives prior to the formulation of legislative proposals for the next parliamentary session
- G. to present to the regular annual meeting of party conference a report covering the work and progress of the party during its period of office, together with a report on the work of the NEC committees, a financial statement and duly audited accounts. This report, financial statement and accounts shall be sent to CLPs and affiliated organisations at least two clear weeks before the opening of party conference
- H. to propose to party conference such amendments to the constitution, rules and standing orders as may be deemed desirable; also, in accordance with the rules, to submit to the party conference such resolutions and declarations affecting the programme, principles and policies of the party as in its view may be necessitated by political circumstances
- I. to establish a Joint Policy Committee to oversee the National Policy Forum and the Policy Commissions in producing a rolling programme for submission to party conference and which will be subject to an OAVU ballot of the eligible membership once in each Parliament. The NEC shall also produce guidelines for the establishment and operation of local policy forums.
- J. to require CLPs to hold ballots of individual members on such matters as they deem to be appropriate; such ballots, where considered necessary by the NEC or where provided for in these rules, shall be conducted by means of a one-member-one-vote ballot on ballot papers provided by, and to a timetable and procedure laid down by, the NEC
- K. to organise and maintain such fund or funds as may be thought necessary for any or all of the objects for which the party exists, including a fund to finance parliamentary by-

- elections and a fund established for the purpose of funding against the forfeiture of returning officers' deposits at any general election. Also to establish a special fund with trustees appointed by the NEC from affiliated trade unions to provide solely for the preparation, organisation and campaigning necessary in a national election. This fund to be known as the Labour Party national election fund
- L. to secure advances from time to time, or to raise loans either by mortgage or otherwise, and on such terms as it may deem expedient, to employ any part of the funds at its disposal in the purchase of any freehold or leasehold building or site and/or in the building, leasing, holding or rental of any premises, and in the fitting up and maintenance thereof and to invest any moneys not immediately required in such securities as it may deem proper and to realise or to vary such investments from time to time and to appoint trustees and/or form a society, association, company or companies in accordance with the provisions of the Friendly Societies Acts or the Companies Acts for any or all of the above purposes and to define the powers of such trustees, society, association, company or companies and the manner in which such powers shall be exercised.
 - M. to issue guidance, give rulings and bring forward rule changes to party conference to ensure continued compliance with the party's legal and financial responsibilities, and to take action on the advice of the General Secretary to protect the party from actions by organisations and individuals who fail to comply with, or fail to co-operate with the party in meeting, such legislative requirements.
 - N. to ensure an equal opportunities procedure is in place which covers the rights of members during all party activities. The NEC will work to deliver a Labour Party that reflects the communities it serves and will therefore ensure policy, practices and procedures enshrine principles of equality, inclusion and diversity. The NEC confirms the policy of promoting equality, tackling under representation and not unfairly discriminating against anyone including on the basis of gender, race, sexual orientation and gender identity, disability or religious beliefs. The NEC shall provide guidance for all aspects of the Party including selections to Westminster Parliament, European Parliament, Scottish Parliament, Welsh Assembly, Devolved Bodies, Directly Elected Mayors, and Councilors for Principal Authorities. The NEC is responsible for mentoring and developing equalities policy.
 4. The NEC shall have the power to adjudicate in disputes that may arise at any level of the party, including between CLPs, affiliated organisations and other party units, and between CLPs, other party units and individuals in those units and in

disputes which occur between individual members or within the party organisation, where the rules do not meet the particular circumstances, the NEC may have regard to national or local custom and practice as the case may require. The NEC's decisions shall be final and binding on all organisations, units and individuals concerned.

5. All powers of the NEC may be exercised as the NEC deems appropriate through its elected officers, committees, sub-committees, the General Secretary and other national and regional officials and designated representatives appointed by the NEC or the General Secretary. For the avoidance of doubt, it is hereby declared that the NEC shall have the power to delegate its powers to such officers and committees and sub-committees of the NEC and upon such terms as from time to time it shall see fit. Further, it shall be deemed always to have had such power.

Clause IX.
The National Constitutional Committee

1. There shall be a National Constitutional Committee of the party (the NCC) to be elected at party conference in accordance with the procedural rules (see Chapter 4 C.L.C below). The NCC shall consist of 11 members of the party each of whom has been a member of the party for a continuous period of not less than five years immediately prior to their election.
2. The duties and powers of the NCC shall be
 - A. to determine by hearing or otherwise such disciplinary matters as are presented to it by CLPs in accordance with the provisions contained in the disciplinary rules (Chapter 6 below);
 - B. to determine by hearing or otherwise such disciplinary matters as are presented to it by the officers of the party on the instructions of the NEC;
 - C. where a determination has been made as a result of a case brought under A or B above, to impose such disciplinary measures as it thinks fit whether by way of reprimand or suspension from holding office in the party, or being a delegate to any party body, or withholding or withdrawing endorsement as a candidate or prospective candidate of the party at any level, or expulsion from membership of the party or other penalty. The decisions of the NCC in determining such disciplinary matters brought before it and imposing such disciplinary measures as it sees fit shall be final.
3.
 - A. The NCC shall elect its chair each year from among its members at its first meeting to be held as soon after each annual session of party conference as practicable.
 - B. The quorum for full meetings of the NCC or hearings in front of the full NCC shall be not less than four members, who shall be present

- for the entirety of a hearing involving any individual.
- C. The NCC may, for the better ordering of its business from time to time and as it thinks fit, divide into panels of not less than three members who shall have the full powers of the NCC. Each such panel shall elect a chair as occasion requires it. Each such panel shall include at least one member from each of divisions I and II as provided for in procedural rule Chapter 4 C.L.C below. If a member of such a panel is unable to attend a hearing, the chair of the NCC may appoint another member of the NCC to that panel as a replacement.
 - D. The NCC or any panel thereof shall meet at such time and at such place as it thinks fit having regard to the convenience of the individual concerned, the members of the NCC or panel, any witnesses and the effective and proper conduct of any hearing.
 4. The NCC or any panel thereof in hearing and determining charges against an individual shall have regard to procedural guidelines as determined by the NCC. The NCC shall have the power to supplement such guidelines from time to time and to modify its procedures in order to meet the circumstances of any particular case to ensure fairness to both the individual and the party.
 5. The NCC shall have the right to dismiss without full hearing or at any point any case presented to it which it or the panel appointed to hear the case considers by a majority vote to be frivolous, vexatious, an abuse of the processes of the NCC, or where it considers that no case to answer has been established.

Clause X.
Scope of rules

1. The general provisions of these rules shall apply to all units of the party and the model rules and standing orders appended to these constitutional rules shall apply to:
 - A. CLPs
 - B. member branches organised within CLPs
 - C. women's forums
 - D. Young Labour and Young Labour groups
 - E. LGCs
 - F. local government Labour groups
 - G. the Scottish executive, Welsh executive and English regional boards, including when acting as European Constituency Labour Parties.
 - H. ethnic minorities forums
2. The NEC shall have the authority to sanction, where the NEC considers local circumstances render it necessary, modifications in the rules laid down by party conference for the various party units. Such modifications shall comply with the spirit and intention of the rules adopted by party conference and may not alter the party objects, the basis or conditions of affiliated and individual membership, vary the procedure for the selection of parliamentary or local government candidates

- (except as provided for in the rules) or effect a change in the relationship between CLPs and the party.
3. Party units may adopt additional rules which shall not contravene the provisions contained in the rules adopted by party conference and must be submitted to the NEC for endorsement prior to final adoption and implementation pending such endorsement or rejection no such additional rule may be invoked.
 4. The existing constitution and rules, or any part thereof, may be amended, altered or additions made thereto by resolutions carried on a card vote at party conference in the manner provided for in the procedural rules for party conference which are appended hereto. Notice of resolution embodying any such proposal must be sent to the General Secretary at the head office of the party also in the manner provided for in the procedural rules.
 5. For the avoidance of any doubt, any dispute as to the meaning, interpretation or general application of the constitution, standing orders and rules of the party or any unit of the party shall be referred to the NEC for determination, and the decision of the NEC thereupon shall be final and conclusive for all purposes. The decision of the NEC subject to any modification by party conference as to the meaning and effect of any rule or any part of this constitution and rules shall be final.

Chapter 2 Membership rules

A. Conditions of membership

1. There shall be individual members of the Labour Party who shall pay a subscription in accordance with these rules, subject to a minimum as laid down in rule 6.2 below.
2. The term individual members of the party shall encompass all grades of membership laid down in rule 6.2 below; all such members shall have equivalent rights within all units of the party except as prescribed in these rules.
3. Individual members shall be subjects/residents of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland or citizens of Eire or other persons resident in the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland for more than one year who:
 - A. are not less than 15 years of age, and
 - B. subscribe to the conditions of membership in this clause, and
 - C. are not members of political parties or organisations and/or subsidiary thereof declared by party conference or by the NEC in pursuance of party conference decisions to be ineligible for affiliation to the party.
4. Exclusions
 - A. A member of the party who stands for election, subscribes to a nomination paper or acts as the election agent to a person standing for election, in opposition to a Labour candidate, shall automatically be ineligible to be or remain a party member, subject to the provisions of part Chapter 6 A.2 below of the disciplinary rules.
 - B. A member of the party who joins and/or supports a political organisation other than an official Labour group or other unit of the party, or supports any candidate who stands against an official Labour candidate, or publicly declares their intent to stand against a Labour candidate, shall automatically be ineligible to be or remain a party member, subject to the provisions of part Chapter 6 A.2 below of the disciplinary rules.
 - C. A member of the party that is a duly endorsed Labour candidate and stands by their own volition as a candidate under a description other than as a Labour candidate and having given less than 14 days written notice of such to the local party prior to the date of nominations, shall automatically be ineligible to be or remain a party member, subject to the provisions of part Chapter 6 A.2 below of the disciplinary rules.

- D. Where a member has been convicted of a serious criminal offence and has received a prison sentence, the NEC shall have the right to impose the appropriate disciplinary action from the following options:
 - I. Suspension from membership or from holding office and representation of the party for the duration of the prison sentence.
 - II. Referral of disciplinary case to the NCC.
 - III. Where the NEC determines it is appropriate and based on a conviction for a serious offence, shall automatically be ineligible to be or remain a party member, subject to the provisions of part Chapter 6 A.2 below of the disciplinary rules.
5. Resident abroad
 - A. Subjects of Great Britain or Northern Ireland or citizens of Eire, the Channel Islands and Isle of Man resident abroad may become individual overseas members of the party, by enrolment with head office and paying the full standard rate subscription, provided they accept the conditions of membership in this clause. Overseas members may establish overseas supporters groups registered with head office.
 - B. Subjects of Great Britain or Northern Ireland temporarily resident abroad may retain their existing membership of the party, subject to notifying head office of their address, paying the full standard rate subscription and accepting the conditions of membership in this clause.
 - C. The individual members and supporters groups referred to in this clause shall be known as Labour International which shall operate according to regulations approved by the NEC but shall include provision for the representation of Labour International members at party conference, with a voting entitlement as for CLPs in Chapter 3 C.3A.ii below.
6. To be and remain eligible for membership, each individual member must:
 - A. accept and conform to the constitution, programme, principles and policy of the party,
 - B. if applicable, be a member of a trade union affiliated to the Trade Union Congress or considered by the NEC as a bona fide trade union and contribute to the political fund of that union (a person who does not contribute to the political fund of her/his trade union may not be an individual member of the party)
 - C. be a member of the CLP (where one exists) for the address where she or he resides and is registered as an elector unless having moved since the registration qualifying date, temporarily resident abroad or otherwise prevented from being registered, in which case she or he must be resident within that constituency,
 - D. on becoming elected as a public representative (i.e. member of Westminster,

Scottish or European Parliament, Greater London Assembly, Welsh Assembly or local government body), pay their membership subscriptions by Direct Debit

7. The NEC may rescind endorsement as a full party member when evidence is provided that the individual concerned neither resides &/or is on the electoral register and is therefore (subject to 5 above) ineligible for membership or where evidence is provided that the individual concerned has been claiming reduced rate or registered membership when s/he is not entitled to it under C.1 below.
 8. No member of the party shall engage in conduct which in the opinion of the NCC is prejudicial or in any act which in the opinion of the NCC is grossly detrimental to the party. Any dispute as to whether a member is in breach of the provisions of this sub-clause shall be determined by the NCC in accordance with Chapter 1 Clause IX above of the constitutional rules (in chapter Chapter 1 above) and the disciplinary rules and guidelines (in chapter Chapter 6 below) where appropriate the NCC shall have regard to involvement in financial support for the organisation and/or the activities of any organisation declared ineligible for affiliation to the party under Clause II.5 of the constitutional rules or 3C above or to the candidature of the members in opposition to an officially endorsed Labour Party candidate and the support for such candidature. The NCC shall not have regard to the mere holding or expression of beliefs and opinions.
- B. Membership procedures
1. Individual members of the party shall be recruited into membership in accordance with these rules and any applicable NEC guidelines which shall be issued to party units and affiliated organisations from time to time. Members of affiliated organisations not already members who have paid the political levy or political subscriptions to the affiliated organisation for a period of at least 12 months may be recruited into membership of the party via that affiliated organisation as registered members.
 2. Without prejudice to any other provision of these rules, and without prejudice to its powers under Clause VIII of the constitutional rules, the NEC shall be empowered to determine any dispute or question which may arise in respect of membership of the party, either by considering the matter itself or by referring the matter to the NEC Disputes Panel for a decision. In such cases the NEC's decision or the decision of the Disputes Panel as approved by the NEC, shall be final and binding.
 3. For the avoidance of doubt and without prejudice to any other provision in this rule book, any breach of any of these procedures, NEC guidelines or the NEC code of conduct shall be liable to be dealt with by the NCC as a disciplinary offence.
 4. The NEC shall issue procedural guidelines on issues relating to membership from time to time including a code of conduct on membership

recruitment. In particular, the NEC wishes to highlight the following areas of potential abuse of membership rules:

- A. It is an abuse of party rules for one individual or faction to buy party membership for other individuals or groups of individuals who would otherwise be unwilling to pay their own subscriptions.
- B. It is an abuse of party rules for an individual or faction to offer reduced rate membership to people they know to be ineligible for that category of membership.
- C. It is an abuse of party rules for individuals or factions to recruit members who do not live at the claimed addresses in an attempt to manipulate local party meetings or the outcome of party ballots.
- D. It is a requirement of party rules for members, where eligible, to register to vote at the address for which they claim membership. It is an abuse of this rule to allow those who are not willing to register to vote for the party to become members of it.
- E. It shall be regarded as an act grossly detrimental to the party to withhold membership payments collected locally. Party officers and members should be aware that involvement in such abuses shall be considered as behaviour likely to bring the party into disrepute and prima facie evidence of such behaviour may lead to disciplinary action leading to expulsion under the constitutional rules of the party.

C. Membership subscriptions

1. Each individual member of the party shall pay a minimum annual membership subscription. The level of subscription shall be set in accordance with the formula shown below.
 - A. Unwaged persons, pensioners who have retired from work, persons working less than 16 hours a week and persons on government training schemes, shall be allowed individual reduced membership of the party at a reduced minimum annual subscription.
 - B. Members of an affiliated trade union paying the political levy and members of an affiliated socialist society paying a political subscription who are not already full members of the party, shall be allowed individual registered membership of the party at a reduced minimum annual subscription.
 - C. MPs, MEPs, MSPs, AMs and members of the Labour Group in the House of Lords shall pay a parliamentary annual subscription.
 - D. New members under the age of 19 or Labour Students can join for an annual subscription of £1 and can continue on this rate whilst they are in full time education, thereafter reverting to the standard rate. In order to provide all members with a quality membership service and to achieve the objectives of the Labour Party, members are encouraged to pay a

- membership fee according to their annual income.
2. That on the 1st January each year the membership fee will increase by the rate of inflation (using the rate of inflation for the previous October). The reduced and registered rate membership fees will be set at 50% of the full rate each year rounded to the nearest 50p. The parliamentarians' rate will be set at twice the standard rate each year. The NEC will retain the power to bring to conference recommendations to set the membership fee increase at a level greater than inflation, if it deems that necessary.
 3. In order to develop membership, CLPs may adjust membership subscriptions for specific purposes as agreed in principle by party conference.
 4. Eligibility and arrears
 - A. A member may only participate and vote in party meetings if they are endorsed and have paid the appropriate subscription to head office. Any dispute as to eligibility shall be resolved by the regional director or Scottish/Welsh general secretary (or their designated representative) with reference to the records of the national membership system. It is the responsibility of the individual member to produce a valid membership card when required.
 - B. To participate in the selection of candidates at any level a member must be fully paid up by the notified relevant date. A member shall be deemed to be fully paid up if they are not in arrears, either in whole or in part, with their membership payments.
 - C. A member shall be deemed to be in arrears from the expiry date of their membership until they renew their subscription.
 - D. A member shall be deemed to have lapsed from membership if she has been in arrears for six months and has not responded to a request to pay the arrears.
 5. NEC guidelines shall be published to deal with the payment of membership arrears and the granting in exceptional circumstances of continuous membership to lapsed members who have paid any outstanding subscriptions owed.

Chapter 3 Party Conference

A. Delegates

1. Party conference shall be constituted as follows:

- A. Delegates duly appointed by each affiliated trade union or other affiliated organisation to the number of one delegate for each 5,000 members or part thereof on whom affiliation fees, by election insurance premiums and any levies due were paid for the year ending 31 December prior to the conference. A requirement is placed on affiliated organisations that their delegation should include women at least in the proportions in which they are represented in that organisation's membership, where the membership of an affiliated trade union or other organisation is less than 5,000 members, an additional woman delegate may be appointed if the women's membership is 400 or more.
 - B. Delegates duly appointed by CLPs to the number of one delegate for the first 749 individual members in the constituency or part thereof paying their membership dues as of 31 December in the previous year, and one further delegate for every additional 250 individual members in the constituency or part thereof. CLPs must also have paid any outstanding insurance premiums and other levies due before their delegation shall be accepted. To increase the representation of women at party conference, at least every second delegate from a CLP shall be a woman where only one delegate is appointed this must be a woman at least in every other year. In a year where a CLP is required to send a female delegate, following a male delegate in the preceding year, but is unable to find one, they will not be entitled to send a man as delegate in the following year, permission may be granted to send a male delegate if they demonstrate to the conference arrangements committee that they have made every effort to seek a woman delegate.
 - C. Where the individual women's membership in a constituency is 100 or more, an additional woman delegate may be appointed, where the individual Young Labour membership in a constituency is 30 or more an additional delegate under the age of 27 may be appointed.
 - D. Ex-officio members of party conference are as follows:
 - I. members of the NEC
 - II. members of the PLP
 - III. members of the EPLP
 - IV. parliamentary Labour candidates for Westminster and European elections whose candidatures have been endorsed by the NEC
 - V. the General Secretary of the Labour Party
 - VI. accredited organisers employed by the party
 - VII. the lay members of the NEC committees
 - VIII. the chair of the National Committee of Young Labour
 - IX. members of the National Constitutional Committee
 - X. members of the National Policy Forum
 - XI. officers of the Local Government Association Labour group and the convenor of the Convention of Scottish Local Authorities Labour group
 - XII. members of the Labour groups of the Scottish Parliament and the National Assembly of Wales.
 - XIII. members of the Association of Labour Councilors Ex-officio members shall have no voting power, except as provided for in the rules for the election of party leader and deputy leader or where they have been notified as being a member of an affiliated organisation or CLP's delegation.
 - XIV. members of the Executive Committee of the Black Socialist Society.
- E. Any special sessions of party conference shall be called on the same basis of representation as that upon which the preceding annual session of party conference was convened.
2. An affiliated organisation or CLP may appoint a delegate in addition to its entitlement under 3A.1 of this clause if one of its duly appointed delegates is the treasurer, a member of the NEC, a member of the Conference Arrangements Committee, or a member of the National Constitutional Committee due for reelection that year.
 3. The procedural rules of party conference appended to these rules (C below) shall be considered for all purposes as if they form part of the constitution and shall have effect accordingly.
 4. All delegates must qualify for appointment as follows:
 - A. Every delegate must be an individual member of the party as described in the membership rules, except persons who are resident in Northern Ireland who are duly appointed delegates of affiliated trade unions and who individually accept and conform to the constitution, programme, policy and principles of the party.
 - B. Delegates must be bona fide members or paid permanent officials of the organisation appointing them, or, in the case of CLP delegates, reside within the constituency they

have been appointed to represent except in the case of members of the PLP or duly endorsed parliamentary Labour candidates appointed to represent CLPs in accordance with sub-section C which follows.

C. Members of the PLP and duly endorsed parliamentary Labour candidates may be appointed as delegates by CLPs responsible for their candidacies; otherwise, delegates appointed by CLPs must either reside or be registered as electors in the constituency they represent.

D. No person shall act as a delegate for more than one organisation.

E. Members of Parliament who are not members of the PLP are ineligible to act as delegates.

F. All delegates must have been individual members of the party for at least 12 months at the closing date set for the receipt of names of delegates (see CL E below).

B. Conference Arrangements Committee

1. There shall be elected in accordance with the procedural rules Chapter 4 C.II below a Conference Arrangements Committee of seven members for the annual session of party conference in the year succeeding its election or for any special session of conference called during the intervening period. A member of staff shall act as secretary to the committee.

2. The duties of the Conference Arrangements Committee shall be:

A. to arrange the order of the agenda of party conference

B. to act as a standing orders committee

C. to select scrutineers and tellers as may be required from among the delegates whose names have been received at the head office of the party by the closing date for the appointment of delegates to any conference and submit them for approval to that conference.

C. Procedural rules for Party Conference

1. Conference rule 1 - Annual Party Conference

A. The NEC shall (wherever practicable) convene an annual session of party conference during September/October in each year, in accordance with the conditions laid down in the constitution and these rules. It may also convene special sessions of party conference when it deems necessary.

B. When a party conference is called at short notice, the secretaries of affiliated organisations and CLPs shall, on receiving the summons, instantly take steps to secure representation of their organisation in accordance with the constitution and these rules.

C. Any session of party conference summoned with less than ten days notice shall confine its business strictly to that relating to the emergency giving rise to the special session.

D. A delegation fee on each delegate shall be payable by affiliated organisations and CLPs sending delegates to party conference. Ex officio members of party conference in attendance shall also pay a fee. Such fees must be paid to party head offices before credentials are issued. The amount of the delegation fee payable for each conference shall be fixed by the NEC and notified to all affiliated organisations and CLPs. For the annual session of party conference this shall be fixed by 31 December of the preceding year.

E. The timetable for the receipt of names and addresses of delegates appointed by affiliated organisations and CLPs shall be determined by the NEC and submitted to the affiliated organisations and CLPs with the notice convening the conference. In the case of a special conference session called under Clause VI of the constitution, the NEC shall also determine a date by which such names and addresses shall be submitted.

F. The NEC may make arrangements each year for the pooling of railway fares in respect of delegations to party conference appointed by CLPs.

2. Conference rule 2 - Agenda

A. The NEC shall present to conference the report of the NEC, including a summary of its work during the previous year; the work of the NEC committees and proposed programme for the forthcoming year. All such documentation shall be circulated to all affiliated organisations and CLPs by a date to be determined by the NEC.

B. The NEC shall present to conference the report of the NPF, including a summary of its work during the previous year; the work of the policy commissions; draft and final documents; options, alternatives or minority reports by the NPF; and proposed programme for the forthcoming year to be circulated to all affiliated organisations and CLPs by a date to be determined by the NEC.

C. All affiliated organisations and CLPs may submit one contemporary issue which is not substantially addressed by reports of the NEC or NPF to Conference. The CAC shall determine whether the issues meet these criteria and submit all issues received to a priorities ballot at the start of conference. The ballot will be divided into two sections: one section for CLPs and one section for trade unions and other affiliated organisations. At least the four priorities selected by CLPs will be time-tabled for debate, as will at least the first four priorities selected by Trade Unions and other affiliated organisations. Issues must be in writing, on one subject only and in ten words or less and may be supported by an explanation of why the issue should be prioritised. Alternatively, a constitutional amendment on one subject only may be submitted in writing. Contemporary issues and

constitutional amendments must be received by the General Secretary at the offices of the party by the closing date determined by the NEC.

D. All affiliated organisations and CLPs may submit motions to the NEC on campaigning and organisational issues and to the NPF and its policy commissions on policy issues throughout the year. The NEC and NPF shall consider such motions and report on action taken in their annual report to conference.

E. Nominations for leader and deputy leader, the NEC, treasurer, auditors, Conference Arrangements Committee, National Policy Forum and National Constitutional Committee shall be sent in writing on the form provided to the secretary at the offices of the party by the closing date agreed by the NEC. Each affiliated organisation and CLP shall be entitled to make nominations as provided for in these rules and such nominations shall be included in the final agenda.

F. Constitutional amendments, contemporary issues, emergency resolutions and nominations shall be accepted only from those affiliated organisations and CLPs who have met their financial obligations to the party, including affiliation fees, by-election and other insurance premiums and any levies due for the preceding year.

G. Conference shall consider policy reports and draft reports as part of the rolling programme, the NPF report, the NEC annual report, NEC statements and development strategy, constitutional amendments and contemporary issues or emergency resolutions submitted and accepted. It shall not consider any business unless recommended by the NEC or the CAC. At any special session of party conference, the NEC shall determine the business to be conducted.

H. When party conference has made a decision on a constitutional amendment, no resolution to amend that part of the constitution or rules of the party shall appear on the agenda for a period of three years from the time such decision is made, except such resolutions to amend the constitution and rules that are in the opinion of the NEC of immediate importance.

3. Conference rule 3 - Voting

A. Voting at party conference on resolutions, reports, amendments, proposals and references back shall be by show of hands or, when the conditions laid down by the CAC require it, by card. When a card vote is called, voting shall be in two sections as follows:

I. Affiliated organisations shall cast a percentage of the total voting entitlement as laid down in iv below, on the basis of the number of members for whom affiliation fees were paid for the year ending 31 December preceding the conference in accordance with Clause II of the constitution. The vote of each

affiliated organisation shall then be divided equally among the registered delegates of that organisation standing appointed at the date determined by the NEC; such votes shall be allocated to each delegate to be cast separately.

II. CLPs shall cast a percentage of the total voting entitlement as laid down in iv below, on the basis of the actual number of fully paid up members in the CLP at 31 December preceding the conference. The vote of the CLP shall then be divided equally among the registered delegates standing appointed at the date determined by the NEC; such votes shall be allocated to each delegate to be cast separately.

III. The votes apportioned as provided for in I above and II above shall be totalled and the aggregate reported to conference as a percentage for each section.

IV. The balance of voting between the two sections shall be 50 per cent to the affiliated organisations (as in I above) and 50 per cent to the CLPs (as in II above).

B. Voting at any special conference session shall be on the same basis as that upon which voting took place at the preceding annual session of party conference.

Chapter 4

Elections of national officers of the party and national committees

- A. General principles**
1. Internal party elections for officer posts and the membership of national committees shall be conducted in a fair, open and transparent manner, in accordance with the constitutional rules of the party and any appropriate NEC guidelines.
- B. Procedural rules for elections for national officers of the party**
1. General
 - A. The following procedures provide a rules framework which, unless varied by the consent of the NEC, shall be followed when conducting elections for party officers. The NEC will also issue procedural guidelines on nominations, timetable, codes of conduct for candidates and other matters relating to the conduct of these elections.
 2. Election of leader and deputy leader
 - A. The leader and deputy leader shall be elected separately in accordance with rule C below, unless rule E below applies.
 - B. Nomination
 - I. In the case of a vacancy for leader or deputy leader, each nomination must be supported by 12.5 per cent of the Commons members of the PLP. Nominations not attaining this threshold shall be null and void.
 - II. Where there is no vacancy, nominations shall be sought each year prior to the annual session of party conference. In this case any nomination must be supported by 20 per cent of the Commons members of the PLP. Nominations not attaining this threshold shall be null and void.
 - III. Affiliated organisations, CLPs and Labour Members of the European Parliament may also nominate for each of the offices of leader and deputy leader. All nominees must be Commons members of the PLP.
 - IV. Nominees shall inform the General Secretary in writing of the acceptance or otherwise of their nomination at least two clear weeks before the commencement of the procedures for voting laid out in rule C below. Unless

written consent to nomination is received, nominations shall be rendered null and void.

- V. Valid nominations shall be printed in the final agenda for party conference, together with the names of the nominating organisations and Commons members of the PLP supporting the nominations. In the case of a vacancy under E below this information shall be included with the documentation circulated with any ballot.
- VI. Nominees who do not attend the relevant party conference shall be deemed to have withdrawn their nominations, unless they send to the secretary - on or before the day on which the conference opens - an explanation in writing of their absence satisfactory to the NEC.

C. Voting

- I. Voting in the election of leader and deputy leader shall take place so that the results are declared at an annual session of party conference except in the case of a vacancy occurring under E below of this rule when the timetable for the ballot shall be as determined by the NEC.
- II. Voting shall take place consecutively in three sections as follows:
 - a. Section 1 shall consist of Commons members of the PLP and members of the European PLP. Each such member shall be entitled to one vote in each ballot held under this section of the rules.
 - b. Section 2 shall consist of a vote of all eligible individual members of the party on the basis of one member one vote. This ballot shall take place on a national basis and shall be counted and recorded as an aggregate vote broken down by CLP. Eligible members shall be those currently on the national membership list who are endorsed and have not lapsed from membership.
 - c. Section 3 shall consist of those members of affiliated organisations who have indicated their support for the Labour Party and that they are not members or supporters of any other party or otherwise ineligible to be members of the Labour Party. Voting shall take place under the procedures of each affiliated organisation, but on a one-person-one-vote basis recorded by affiliated organisations and aggregated for a national total. The ballot paper shall provide for the declaration of support and eligibility required under this rule if no prior declaration has been made.

- III. The votes of each nominee in each section shall be calculated as a percentage of the total votes cast in that section and shall then be apportioned as follows:
 - a. Section 1 (members of the Commons and European PLPs) - one third
 - b. Section 2 (individual members of the Labour Party) - one third
 - c. Section 3 (members of affiliated organisations) - one third
- IV. The votes apportioned as provided in III above shall be totalled and the candidate receiving more than half of the votes so apportioned shall be declared elected. If no candidate reaches this total on the first ballot, further ballots shall be held on an elimination basis. The redistribution of votes shall be according to preferences indicated on the ballot paper.
- V. The votes cast for each nominee in each section shall be recorded and published in a form to be determined by the NEC as soon as possible following any election.

D. Timing of an election

- I. When the PLPs in opposition in the House of Commons, the election of the leader and deputy leader shall take place at each annual session of party conference.
- II. When the PLPs in Government and the leader and/or deputy leader are prime minister and/or in Cabinet, an election shall proceed only if requested by a majority of party conference in a card vote.
- III. In any other circumstances an election shall only be held when a vacancy occurs, subject to E below.

E. Procedure in a vacancy

- I. When the party is in government and the party leader is prime minister and the party leader, for whatever reason, becomes permanently unavailable, the Cabinet shall, in consultation with the NEC, appoint one of its members to serve as party leader until a ballot under these rules can be carried out.
- II. When the party is in government and the deputy leader becomes party leader under I above of this rule, the Cabinet may, in consultation with the NEC, appoint one of its members to serve as deputy leader until the next party conference. The Cabinet may alternatively, in consultation with the NEC, leave the post vacant until the next party conference.
- III. When the party is in government and the deputy leader, for whatever reason, becomes permanently unavailable, the Cabinet may, in consultation with the

NEC, appoint one of its members to serve as deputy leader until the next party conference. The Cabinet may alternatively, in consultation with the NEC, leave the post vacant until the next party conference.

- IV. When the party is in opposition and the party leader, for whatever reason, becomes permanently unavailable, the deputy leader shall automatically become party leader on a pro-tem basis. The NEC shall decide whether to hold an immediate ballot as provided under E above or to elect a new leader at the next annual session of party conference.
- V. When the party is in opposition and the leader and deputy leader, for whatever reason, both become permanently unavailable, the NEC shall order a postal ballot as provided under E above, in consultation with the Shadow Cabinet they may choose to appoint a member of the Shadow Cabinet to serve as party leader until the outcome of that ballot.

3. Election of chair and vice-chair

- A. The NEC shall elect its own chair and vice-chair at its first meeting each year. Those elected to these positions shall act in that capacity throughout the year and also act as chair and vice-chair of the subsequent annual session of party conference and any special sessions of party conference during the course of the year.
- B. The NEC shall also elect during the course of the year a panel of three assistant chairs who, together with the vice-chair, shall assist the chair in the conduct of party conference. These assistant chairs shall be elected by the whole of the NEC with one each coming from the representatives on the NEC from Divisions I and II, Division III, and Divisions IV and V, by selection from each division of the NEC of the senior member who has yet to be chair or vice-chair. The decision as to who shall chair particular sessions of the conference shall be taken by the chair of the NEC after consultation with the members of the panel.

4. Election of General Secretary

- A. The General Secretary shall be elected by party conference on the recommendation of the NEC and shall be an ex-officio member of party conference. She shall devote her or his whole time to the work of the party and shall not be eligible to act as a parliamentary candidate. She shall remain in office as long as her/his work gives satisfaction to the NEC and party conference. Should a vacancy in the office occur, for whatever reason, between party conferences, the NEC shall have full power to fill the vacancy subject to the approval of party conference.

5. Election of party treasurer

- A. Every affiliated organisation and CLP may nominate a person for party treasurer who is an eligible member of the party.
- B. The CLPs' portion of the votes shall be cast by a ballot among all eligible individual members of the party by means of a national one-member-one-vote postal ballot conducted to guidelines laid down by the NEC. The affiliates' portion of the votes shall be cast by ballot of affiliated organisations on the same timetable as the CLP members ballot.
- C. The term of office of the party treasurer shall be for two years.
6. Election of auditors
- A. Two auditors shall be elected by means of a ballot on a card vote basis as provided in these rules.
- B. Every affiliated organisation and CLP may nominate a person for auditor who is an eligible member of the party.
- C. In the event of an auditor being unable to fulfil the duties, the same procedure shall be followed to fill the vacancy as in the case of the CAC in C.1.B.11 below.
7. Election of leaders of the Labour groups in the Scottish Parliament and the Welsh Assembly
- A. The leader of the Labour group in the Scottish Parliament and the leader of the Welsh Assembly shall be elected according to the rules transferred for the leader and deputy leader of the party set out in Chapter 4.B.2 above, subject to any guidelines issued by the NEC from time to time.
- C. Procedural rules for elections for national committees
1. The following procedures provide a rules framework to be followed when conducting elections for places on the party's national decision-making committees. The NEC will also issue procedural guidelines on nominations, timetable, codes of conduct for candidates and other matters relating to the conduct of these elections.
- A. Election of the National Executive Committee
- I. No elected member of the House of Commons, European Parliament, Scottish Parliament, Welsh Assembly or a member of the House of Lords shall be eligible to stand in Divisions I, II, III, or IV of the NEC. Any member of Divisions I, II, III or IV shall cease to be a member of the NEC if they are elected to the House of Commons, European Parliament, Scottish Parliament, Welsh Assembly or are appointed to the House of Lords. The resulting vacancy shall be filled according to the provision of Clause 1v below. For the purpose of nomination and election the NEC shall be divided into five divisions:
- a. Division I (trade unions) shall consist of 12 members, at least six of whom shall be women, to be nominated by

- trade unions and elected by their delegations at party conference.
- b. Division II (socialist and co-operative societies) shall consist of one member to be nominated by socialist, co-operative and other organisations and elected by their delegates at party conference.
- c. Division III (CLPs) shall consist of six members, at least three of whom shall be women, to be nominated by their own CLP and at least two other CLPs. The ballot for these places shall be conducted among all eligible individual members of the party by means of a national one-member-one-vote postal ballot conducted to guidelines laid down by the NEC.
- d. Division IV (local government) shall consist of two members of the Association of Labour Councils (ALC) at least one of whom shall be a woman, duly nominated by Labour groups. The ballot for these places shall be conducted among all individual ALC members by means of a national one-member-one-vote postal ballot conducted to guidelines laid down by the NEC.
- e. Division V (PLP) shall consist of three Commons members of the PLP or members of the ELP, at least one of whom shall be a woman. They shall be nominated from among independent Labour MPs and all MEPs (except the leader of the ELP) and elected by all Labour MPs and MEPs. The ballot shall be conducted to guidelines laid down by the NEC.
- II. The votes cast for each nominee by all affiliated organisations and CLPs shall be recorded and published following each conference.
- III. Nominations for the NEC shall be made in accordance with the following conditions:
- a. Nominees must be bona fide paying members of the affiliated organisations or CLPs submitting their nominations (other than supporting nominees).
- b. A nominee of a CLP must be registered as an elector in the area of the CLP submitting the nomination (unless ineligible for such registration in which case s/he must be resident in that area), unless the CLP is making a supporting nomination for a member of another CLP.
- c. Commons members of the PLP and members of the ELP shall be ineligible for nomination to Divisions I, II, III and IV of the NEC.

- d. Members of the General Council of the Trades Union Congress are not eligible for nomination to the NEC.
- e. Persons nominated shall inform the General Secretary in writing of the acceptance or otherwise of that nomination in accordance with the timetable determined by the NEC. If written consent to nomination is not received by the date specified in the NEC timetable the nomination shall be treated null and void.
- f. Each affiliated organisation may make one nomination from among its duly appointed delegates for its appropriate division of the NEC where a Trade Union pays fees on 500,000 members or more. It may make an additional nomination for Division I.
- g. Any vacancy which occurs among members of the NEC between annual sessions of party conference shall be filled by the NEC co-opting the highest placed unsuccessful nominee in the Division concerned for the election declared at the annual session of conference immediately preceding the vacancy.
- IV. Any vacancy which occurs among members of the NEC between annual sessions of party conference shall be filled by the NEC co-opting the highest unsuccessful nominee in the division concerned (subject to the rules on maintaining at least 15% representation for women) as shown in the results of the election for the NEC declared at the annual session of party conference immediately preceding the vacancy.
- V. The term of office in each of the five NEC divisions shall be two years.
- B. Election of Conference Arrangements Committee
- I. The CAC shall consist of seven members, at least three of whom shall be women.
- a. Five members, at least two of whom shall be women, nominated by affiliated organisations or CLPs shall be elected by party conference by means of a ballot on a card vote basis as provided in these rules.
- b. The other two members, at least one of whom shall be a woman, nominated by CLPs shall be elected by means of a ballot among delegates from CLPs at party conference on a card vote basis as provided in these rules Chapter 3 C.3.A above.
- II. Every affiliated organisation and CLP may nominate an eligible member of the party for a seat on the CAC.
- III. Any vacancy which occurs between party conferences among members of the CAC

- shall be filled by the CAC co-opting the delegate or ex-officio member who received the highest total of votes among those not elected in the appropriate section of the ballot for the CAC at the previous conference (and not already a member of the CAC). Should the voting list be exhausted the affiliated organisation or CLP which nominated the member originally elected to the vacant seat shall nominate a substitute to serve the rest of the term.
- IV. The term of office for CAC members shall be two years.
- C. Election of National Constitutional Committee
- I. For the purposes only of nomination and election, the NEC shall be divided into three divisions as follows:
- a. Division I shall consist of six members, at least three of whom shall be women, to be nominated by affiliated trade unions and elected by their delegations at party conference on a card vote basis.
- b. Division II shall consist of one member to be nominated by socialist, co-operative and other organisations and elected by their delegates at party conference on a card vote basis.
- c. Division III shall consist of four members, at least two of whom shall be women, to be nominated by CLPs and elected by their delegates at party conference on a card vote basis.
- II. The votes cast for each nominee by all affiliated organisations and CLPs shall be recorded and published following each conference.
- III. Nominations for the NCC shall be made in accordance with the following conditions:
- a. Nominees must be bona fide paying members of the affiliated organisations or CLPs submitting their nominations.
- b. No member of the NEC, MP, MEP, employee of the party, or any member with less than five years continuous membership of the party is eligible for nomination.
- c. Persons nominated shall inform the General Secretary in writing of the acceptance or otherwise of that nomination 12 clear weeks before the opening of the conference. Unless such written consent to nomination is received the nomination shall be deemed null and void.
- d. Each affiliated organisation/CLP may make one nomination for its appropriate division (I, II or III) of the NCC.

ix. Members of the NEC shall be elected at an annual session of party conference for a period of three years and be subject to reelection on a rota to be determined by the NEC.

v. Any vacancy which occurs among members of the NEC during a period of office shall be filled by election at the next party conference after the vacancy arises. The period of office of any person elected to fill such a vacancy shall run to the end of the original term of the member who gave rise to the vacancy and the new member shall be subject to re-election at that party conference. Such elections shall be held in accordance with the provisions of C above.

D. Election of National Policy Forum

i. For the purpose of election, the NPF shall be divided into eight divisions as follows:

a. Division I shall consist of 55 members to be nominated by CLPs and elected by a ballot conducted among all eligible individual members of the Party by means of a regionally based one-member-one-vote postal ballot conducted to guidelines laid down by the NEC. Five each shall be elected from Scotland, Wales and the English regions, of which one place shall be reserved for a Young Labour representative and at least two of the four other places shall be reserved for women. The Young Labour representative must be a woman at least every other election.

b. Division II shall consist of 30 members, at least 15 of whom shall be women, to be nominated and elected by affiliated trade unions.

c. Division III shall consist of 22 representatives from the Scottish, Welsh and English regional conferences or regional policy forums. Two, at least one of whom shall be a woman, shall be elected from Scotland, Wales and each English region.

d. Division IV shall consist of nine Labour local government representatives. Four each to be elected by the Local Government Association, Labour group and the Association of Labour Councils, at least two each of whom shall be women, and one representative of the Convention of Scottish Local Authorities Labour group.

e. Division V shall consist of three members, at least one of whom shall be a woman, to be nominated and elected by affiliated socialist societies.

f. Division VI shall consist of four representatives of the Labour Party Black Socialist Society, at least two of whom shall be women.

g. Division VII shall consist of nine representatives of Communist members of the PLP, at least four of whom shall be women.

h. Division VIII shall consist of six members of the EUP, at least three of whom shall be women.

i. Division IX shall consist of one member to be nominated and elected by members of Labour Students.

j. Division X shall consist of two Labour members from the House of Lords to be nominated and elected by Labour peers.

ii. Additionally the four officers of the Welsh Policy Forum and the four officers of the Scottish Policy Forum shall be members of the National Policy Forum.

iii. Additionally the Cabinet or Shadow Cabinet in opposition shall appoint eight frontbench representatives, at least three of whom shall be women and the Co-operative Party shall be entitled to appoint two representatives, at least one of whom shall be a woman, as well as the General Secretary of the Co-operative Party who shall be ex-officio.

iv. Elections to all divisions of the NPF shall be conducted to guidelines laid down by the NEC. The term of office shall be for two years. Members of the NEC shall be ex-officio members of the NPF.

v. No member shall be eligible for nomination to more than one position to be filled by election at party conference in respect of the NEC, CAC, NEC, Treasurer, and Auditors, nor serve on more than one of these bodies at any given time. In the event of any member being nominated for more than one such position, the member shall be requested to select the position for which she or he desires to remain nominated. After the selection has been made the members name shall be omitted from the nominations for all other positions. Should no selection of position be made six clear weeks before the opening of the conference, all nominations made on behalf of the member concerned shall be deemed null and void.

Chapter 5 Selections for elected public office

A right of Labour Party membership includes the opportunity to select candidates for public office in an area where the NEC determines that a CLP shall be established, at every level - local, regional, national and European. Core principles shall apply to these selections that will enable members to select Labour party candidates representative of our society who can uphold the highest standards of probity and integrity in public life.

A. General rules for selections for public office

1. The following rules shall be observed in the selection of all prospective elected representatives

A. Rights of members participating in the selection process

i. All individual eligible members of the Labour Party with continuous membership of at least six months within the relevant party body (who reside in the electoral area concerned) are entitled to participate in selection meetings. Any exceptions to this must be approved by the NEC

B. Nominating criteria of members standing for public office

i. In addition to fulfilling any statutory requirements for the relevant public office, persons wishing to stand as a Labour candidate must have continuous membership of the party of at least 12 months. They should also be a member of a trade union affiliated to the TUC or considered by the NEC as a bona fide trade union and contribute to the political fund of that union. Any exceptions to these conditions must be approved by the NEC or by officer authorised by the NEC.

C. Rights of nominees in the selection process

i. Nominees will be given a code of conduct which will indicate the rights a potential candidate has in a selection, based on the principle that all eligible members shall have a fair and equal opportunity to seek selection.

D. Accountability of candidates to party

i. All nominees shall undertake in writing in a form stipulated by the NEC, if selected, to abide by Labour party rules and standing orders.

E. Candidates representative of our society

i. The party will take action in all selections to encourage a greater level of representation and participation of groups of people in our society who are under-represented in our democratic institutions. In particular, the party will take positive action to ensure that considerably more women and ethnic minority candidates are selected.

F. High quality candidates

i. Labour candidates must meet minimum standards as determined from time to time by the NEC. Support will be made available to candidates to ensure these standards are achieved and sustained.

G. Inclusive processes

i. Selection processes must enable the inclusion and involvement of all members on an equal basis and take into account the barriers to participation which under-represented groups may face. One member one vote (OMOV) shall be adopted in all selections where reasonably practicable including those when an electoral college is used.

H. Transparency in procedures

i. Procedural rules and guidelines for these selections shall endeavour to be clear, simple and easy to administer by party units. Support shall be provided to those administering the selection process.

2. Party units shall act in accordance with guidance from these rules. The NEC has the authority to modify these rules and any procedural rules and guidelines as required to meet particular circumstances or to further the stated objectives and principles of these rules. Further the NEC has the power to impose candidates where it deems this is required by the circumstances.

B. Selection of local government candidates

1. The NEC shall issue procedural rules and guidelines for the selection of local government candidates. Local government committees, established in accordance with Chapter 12 of these rules, shall be responsible for implementing these guidelines in line with the rules detailed in A above and below. Local Government Committees shall agree their procedures with the appropriate regional director or other designated officer approved by the NEC.

2. All nominees must fulfil the criteria to stand as a prospective local government candidate detailed in A.1.B above. In addition, no person who is disqualified as a parliamentary candidate under the constitutional rules of the party, or under the decision of party conference, shall be nominated or selected as a candidate for any local government election.

3. All nominees shall undertake, in writing, in a form stipulated by the NEC, if elected, to accept and comply with the standing orders of the appropriate Labour group and to become a

- member of the national Association of Labour Councils.
4. The Local Government Committee shall determine and endorse a panel of prospective local government candidates in accordance with the procedural guidelines approved by the NEC. The Local Government Committee shall make the panel details available to the branches covering electoral areas where selections are due to take place.
 5. Individual paid-up members of the Labour Party, resident in the electoral area where the selection is taking place and a member for at least six months at a date determined by the Local Government Committee, will be invited to participate in the process of shortlisting and selection of their local government candidate(s).
 6. The shortlisting and selection of candidates shall consist of a vote, by eliminating ballot, of all eligible individual members of the electoral ward/division on the basis of one member one vote.
 7. Any disputes arising out of the endorsement of nominees onto the panel of prospective local government candidates shall be referred to the appropriate regional appeals board. Disputes arising over the shortlisting or selection meeting shall be submitted to the appropriate Local Government Committee. The NEC shall issue guidelines to the relevant party units and any appeal for dealing with any disputed matter.
 8. Any exceptions to rules 5-7 above can only be made with the approval of the NEC or an officer exercising the powers given to them by the NEC.
- C. Selection of Westminster parliamentary candidates
1. The NEC shall issue procedural rules and guidelines and the timetable for the selection of candidates for Westminster Parliament elections. CLPs shall be responsible for implementing these guidelines in line with the rules detailed in A.1 above and following. CLPs must agree their procedures and timetable with the appropriate regional director or other designated officer approved by the NEC.
 2. All nominees must fulfil the criteria to stand as a parliamentary candidate detailed in A.1.B above. In addition, no person who has been disqualified as a local government candidate under the rules of the party or by the decision of party conference shall be eligible for nomination or selection as a parliamentary candidate. Members of the European Parliament, Members of the Scottish Parliament and Members of the National Assembly for Wales may seek nomination as Labour candidates for the Westminster Parliament but only with the express permission of the NEC whose decision shall be final.
 3. All nominees shall undertake, if elected, to accept and comply with the standing orders of the PLP.
 4. The NEC shall establish a national parliamentary panel of candidates. Training will be made available to interested nominees and targeted action will be taken to increase the

- representation of women, ethnic minority and disabled members and those from manual and clerical backgrounds on the national panel. Those members who achieve the minimum standards for accreditation as determined by the NEC through an assessment process will be included on the parliamentary panel. Candidates recommended by nationally affiliated organisations through their own processes shall automatically be included on the parliamentary panel subject to agreement between the NEC and the affiliate that their process sets similar criteria for accreditation. Nominees do not have to be members of the national parliamentary panel to seek selection.
5. If a CLP is represented in Parliament by a member of the PLP:
 - A. If the sitting MP wishes to stand for re-election, a trigger ballot will be carried out through party units and affiliates according to NEC guidelines. If the MP wishes the trigger ballot he/she will, subject to NEC endorsement, be selected as the CLP's prospective parliamentary candidate.
 - B. If the MP fails to win the trigger ballot, he/she shall be eligible for nomination for selection as the prospective parliamentary candidate, and she shall be included in the selection list.
 - C. If the sitting MP is not selected as the prospective parliamentary candidate she shall have the right of appeal to the NEC. The appeal can only be made on the grounds that the procedures laid down in the rules and the general provisions of the constitution, rules and standing orders have not been properly carried out. The appeal must be received by the NEC by the date on which they consider endorsement of the parliamentary candidate for the constituency.
 - D. When there is a formal announcement of a royal proclamation to dissolve Parliament before the trigger ballot or the constituency selection meeting(s) have been held, the paragraph shall be suspended and the said MP shall be re-elected as the prospective parliamentary candidate, subject to NEC endorsement.
 - E. If the MP has intimated her or his intention to retire, the provision of this clause shall not apply.
 6. In all circumstances (ie where there is no MP, where the MP has announced she is retiring or where the MP is putting themselves forward for re-election but has failed to win the trigger ballot) the CLP Shortlisting Committee shall draw up a shortlist of interested candidates to present to all members of the CLP who are eligible to vote in accordance with rule A.1.A above.
 7. The selection of candidates shall consist of a vote, by eliminating ballot, of all eligible individual members of the constituency on the basis of one member one vote.

8. NEC Endorsement
 - A. The selection of a parliamentary candidate shall not be regarded as completed until the name of the member selected has been placed before a meeting of the NEC and her or his selection has been endorsed. Until such endorsement has been received the member shall not be introduced to the public as a prospective candidate. Where successful candidates are not members of the national recommended panel or if in the case of a sitting MP a referral from the whips office is received, there should, however, be an endorsement interview in each case before a recommendation is made to the NEC.
 - B. If the NEC is satisfied that there is prima facie evidence of a breach of rules by an individual, the NEC shall have the right after such investigations and interviews with the individual as the NEC shall consider reasonably practicable and appropriate to decline to endorse or, where already endorsed, rescind endorsement of such individual as a prospective parliamentary candidate.
 9. A CLP, having completed the selection of its prospective parliamentary candidate according to these rules, shall accept responsibility for the election expenses of the candidate so selected. Acceptance of such financial responsibility shall become binding on the CLP concerned upon NEC endorsement of the candidature.
 10. The normal procedure may be departed with by the NEC where no valid nominations are received or when an emergency arises, or when the NEC are of the opinion that the interests of the party would be best served by the suspension of the procedures issued by the NEC.
 11. Disputes arising out of the selection procedure shall be considered by an officer appointed by the NEC who shall report to them. The NEC's decision on that report shall be final and binding on all parties for all purposes.
 12. Any exceptions to rules 9-11 above can only be made with the approval of the NEC or an officer exercising the powers given to them by the NEC.
- D. Selection of European parliamentary candidates
 1. The NEC shall issue procedural guidelines and the timetable for the selection of candidates for European elections. Regional boards and Scottish and Welsh executives shall be responsible for implementing these guidelines in line with the rules detailed in A.1 above and below. Regional/national bodies must agree their procedures and timetable with a designated officer approved by the NEC.
 2. All nominees must fulfil the criteria to stand as a European parliamentary candidate detailed in A.1.B above. In addition, no person who has been disqualified as a local government candidate or Westminster parliamentary candidate under the rules of the party or by the decision of party

- conference be eligible for nomination or selection as a parliamentary candidate.
3. All nominees shall undertake, if elected, to accept and comply with the standing orders of the EPLP.
 4. The NEC shall establish a European parliamentary panel of candidates. Training will be made available to interested nominees and targeted action will be taken to increase the representation of women, ethnic minority and disabled members and those from manual and clerical backgrounds on the national panel. Those members who achieve the minimum standards for accreditation as determined by the NEC through an assessment process will be included on the parliamentary panel. Candidates recommended by nationally affiliated organisations through their own processes shall automatically be included on the parliamentary panel subject to agreement between the NEC and the affiliate that their process sets similar criteria for accreditation.
 5. The regional boards/national executives shall appoint a selectors board representative of local CLPs and affiliated organisations as determined by the NEC. This selectors board will administer the processes for the reselection of Members of European Parliament (MEPs) by means of a ballot of affiliated organisations and CLPs. MEPs who receive the support of at least 50% of the affiliated organisations/CLPs casting votes in such a ballot will comprise the shortlist of re-selected MEPs. Any MEPs who fail to receive 50% support will have the same rights to nomination as other members. The selectors board will subsequently seek nominations and determine a panel of new candidates for the vacant seats in the region (or Scotland and Wales) in accordance with the procedural guidelines approved by the NEC.
 6. The selectors board shall present the shortlist of re-selected MEPs and the shortlist of interested new candidates for the vacant seats to present to all members in the regional/national electoral area who are eligible to vote in accordance with rule A.1.A above.
 7. All eligible individual members will determine by a postal ballot (by simple preference voting), the ranking of the candidates. This would establish the order for each of the lists.
 8. The selection of a European parliamentary candidate shall not be regarded as completed until the name of the member selected has been placed before a meeting of the NEC and her or his selection has been endorsed. Until such endorsement has been received the member shall not be introduced to the public as a prospective candidate.
 9. A region (or Scotland and Wales), having completed the selection of its prospective European parliamentary candidate according to these rules, shall accept responsibility for the election expenses of the candidate so selected. Acceptance of such financial responsibility shall become binding on the region/nation concerned upon NEC endorsement of the candidature.

10. The normal procedure may be dispensed with by the NEC where no valid nominations are received, or when an emergency arises, or when the NEC are of the opinion that the interests of the party would be best served by the suspension of the procedures issued by the NEC.
11. Disputes arising out of the selection procedure shall be considered by an officer appointed by the NEC who shall report to them. The NEC's decision on that report shall be final and binding on all parties for all purposes.
12. Any exceptions to rules 1-11 above can only be made with the approval of the NEC or an officer exercising the powers given to them by the NEC.
13. CLPs will pay £25 per month between European elections to cover the costs of these elections. The money will be paid by direct debit or taken directly from the membership income collected by the national party. After the 2014 European Elections and subsequent elections, the NEC has the power to raise this amount to take account of inflation.
- E. Selection of candidates for devolved institutions
1. With respect to selectors for candidates for the Scottish Parliament or Welsh Assembly, the NEC shall draw up a detailed procedural document in consultation with the Scottish or Welsh Executive Committee as appropriate, based on principles detailed in A above and C above.
 2. The NEC shall also draw up detailed procedural guidance with respect to selections for the Greater London Authority or other such regional body in England, based on principles detailed in A above. Regional selection boards, representative of the given area and reflecting a balance of CLPs and affiliates will administer the process. Regional/national bodies must agree their procedures and timetable with a designated officer approved by the NEC.
 3. The NEC shall also draw up detailed procedural guidance with respect to selections for directly elected leaders of regional administrations and local authorities based on principles detailed in A above. Regional (or Scottish or Welsh) selection boards, representative of the given area and reflecting a balance of CLPs and affiliates, will also administer these processes.
 4. Any exceptions to rules 1-3 above can only be made with the approval of the NEC or an officer exercising the powers given to them by the NEC.

Chapter 6 Disciplinary rules

A. National action by the party

1. The NEC shall take such disciplinary measures as it feels necessary to ensure that all party members and officers conform to the constitution, rules and standing orders of the party. Such powers shall include:
 - A. In relation to any alleged breach of the constitution, rules or standing orders of the party by an individual member or members of the party, the NEC may, pending the final outcome of any investigation and charges (if any), suspend that individual or individuals from office or representation of the party notwithstanding the fact that the individual concerned has been or may be eligible to be selected as a candidate in any election or by-election. The General Secretary or other national officer shall investigate and report to the NEC on such investigation. Upon such report being submitted, the NEC may instruct the General Secretary or other national officer to formulate charges against the individual or individuals concerned and present such charges to the National Constitutional Committee for determination in accordance with their rules.
 - B. In relation to any alleged breach of Labour group rules and standing orders by a group member or members, the NEC may, pending the final outcome of any investigation and charges (if any), suspend that individual or individuals from the group in question. The General Secretary or other national officer shall investigate and report to the NEC on such investigation. Upon such report being submitted, the NEC may instruct the General Secretary or other national officer to formulate charges against the individual or individuals concerned and present such charges to the National Constitutional Committee for determination in accordance with their rules.
 - C. Where in the opinion of the NEC these are circumstances which might warrant the use of its powers under sub-clauses A above and B above, the NEC may issue written warnings to any individual member of the party drawing attention to the conduct which in the opinion of the NEC is either incompatible with continuous membership of the party or may be, in or may lead to, a breach of the constitution, rules or standing orders of the party. The issue of any written warning under this sub-clause shall not prevent the conduct that is

the subject of such warning being called into question following any subsequent exercise by the NEC of its powers under sub-clauses A above and B above, and both the fact of the issue of such warning and the conduct that is the subject of the warning may be used in the evidence referred to the National Constitutional Committee.

2. When a person applies for re-admission to the party following an expulsion by the NEC on whatever basis or by automatic exclusion under Chapter 2.A.4 above of the membership rules, the application shall be submitted to the NEC for consideration and decision. Such applications shall not normally be considered by the NEC until a minimum of five years has elapsed. The decision of the NEC shall be binding on the individual concerned and on the CLP relevant to the application.
3. A suspension of a member whether by the NEC in pursuance of 1 above or by the NEC in imposing a disciplinary penalty, unless otherwise defined by that decision, shall require the membership rights of the individual member concerned to be confined to participation in their own branch meetings and activities as an ordinary member only and in ballots of all individual members where applicable. A suspended member shall not be eligible to seek any office in the party, nor shall s/he be eligible for nomination to any panel of prospective candidates nor to represent the party in any position at any level. The member concerned will not be eligible to attend any CLP meeting other than to fulfil the requirement to participate in ballots.

B. Action by CLPs

1. It shall be the duty of the General Committee/All Member Meeting of a CLP to take all necessary steps to enforce the constitution, standing orders and rules of the Labour Party within its constituency and to safeguard the programme, policy and principles of the party within its constituency. A CLP shall take such action as it deems necessary for such purposes in accordance with the following provisions:
 - A. Any complaint or allegation made of breach of the constitution, rules or standing orders of the party shall be made in writing to the secretary of the CLP either by a party branch, or by an organisation affiliated to that party, or by a member of the CLP. Such complaint or allegation shall state that the complainant wishes disciplinary action to be considered.
 - B. Where there is not an Executive Committee in place within the CLP, the matter shall be referred direct to the General Committee or All Member Meeting which shall decide by resolution whether the complaint calls for investigation.
 - C. Upon such complaint being made, the secretary shall refer it to the Executive Committee, General Committee or All Member Meeting as the case may be of the CLP who

- shall decide by resolution whether the complaint calls for investigation.
- D. The secretary shall immediately following the decision of the Executive Committee contact the regional office of the party to ensure the correct implementation of the disciplinary procedures at all stages, including the formulation of any charges.
 - E. The Executive Committee resolution shall be reported to the General Committee/All Member Meeting which shall decide whether to authorize the recommended investigation.
 - F. Any person proposed to be the subject of such an investigation shall reside or be registered as an elector within the constituency or shall have been resident or registered as an elector within the constituency at the time of the actions subject to complaint. If that person is a member of the General or Executive Committee/s/he shall have full rights to participate and vote in the meetings of the committee of which s/he is a member when this matter is considered.
 - G. Where the General Committee/All Member Meeting so authorises an investigation the Executive Committee shall appoint three of its members to act as investigators. The investigators may be agreed by the original Executive Committee meeting, subject to subsequent endorsement by the General Committee/All Member Meeting. None of these investigators shall be a party to or a subject of the original complaint.
 - H. The investigators shall conduct their investigation of the complaint(s) or allegation(s) in such a matter as they see fit, including the receipt of written evidence from the complainant(s), those complained against and from other party members.
 - I. The investigators shall decide whether or not a prima facie case can be made out and, if so, shall formulate a charge or charges and shall report to the General Committee/All Member Meeting. Their report to the General Committee/All Member Meeting shall be limited to whether they have found a prima facie case and, if so, the proposed charge or charges. The charge must specify which rule(s) of the party have been breached. The General Committee/All Member Meeting shall decide at this stage which of the proposed charges, if any, are to be preferred.
 - J. None of the investigators shall participate in or vote at the General Committee/All Member Meeting at this stage, except that one member of the investigating team only shall present the report of the investigators and answer questions thereupon if still not vote.
 - K. If the General Committee/All Member Meeting decides that a charge or charges should be preferred, it shall instruct the investigators to prefer these charges and accompanying evidence together with, if so decided, a recommendation for disciplinary action. The investigators shall appoint one of their

- number to act as 'the presenter' of the case which shall be preferred to the national constitutional committee of the party for determination. All the evidence and documentation to be relied on in presenting the case must accompany the charges to be preferred.
- L. The charges shall be forwarded to the secretary of the National Constitutional Committee at the head office of the party who shall liaise with the presenter and the hall of the committee to arrange for the case to be brought before the committee or a panel thereof and for dates and venues for a hearing if appropriate. The National Constitutional Committee of the party shall determine the charges, by hearing or otherwise and having regard to their procedural guidelines. The decision of the National Constitutional Committee as to whether in its opinion there is a case to answer, or whether in its opinion the charges are proved or not proved, and any disciplinary action to be imposed shall be final.
- M. Procedural guidelines in disciplinary cases brought before the NCC is appendix VI at the rear of the Party's rule book, or can be obtained from the Compliance Unit at Head Office. The investigation team should familiarise itself with the content of the document before commencing their investigation.

Section C

Rules for units of party organisation

Chapter 7

Rules for CLPs

Clause I.
Name
 The () constituency Labour Party, hereinafter named 'this CLP'

Clause II.
Aims and values

1. **National**
 - A. The aims and values of the Labour Party as outlined in Chapter 1 Clause IV above of the national constitutional rules shall apply to this CLP.
2. **Constituency**
 - A. To unite the forces of Labour within the constituency and to ensure the establishment of, and to keep in active operation, branches throughout the constituency and to co-ordinate their activities.
 - B. To secure the return of Labour representatives to Parliament and local government bodies, by promoting the policies and principles of the Labour Party throughout the constituency with a view to increasing the party's influence within the local community and securing support and membership from it.
 - C. To promote the policies of the Labour Party within the constituency by formulating a development action plan for the party in the area and to ensure its adoption and implementation by all party units.
 - D. To provide the opportunity for all individual members of the party within the constituency to contribute to the development of the aims and policies by ensuring that a full range of party activities are available to them, including local policy forums, and that they may participate fully in discussion to broaden the political education of members of the party and to increase their influence over the formulation of the party programme.
 - E. To establish local policy forums, possibly in co-operation with neighbouring CLPs, as authorised by and with the support of the appropriate regional director operating to guidelines produced by the NEC. The constitution of the party places an obligation on CLPs to work in parallel of our aims with trade unions, co-operative societies and other affiliated organisations, and it must consult its members, elected representatives, affiliated organisations, and, where practicable, the wider community in which it is based on policy making initiatives which are to be forwarded

to the National Policy Forum for inclusion in the party programme.

Clause III.
Affiliated organisations

1. Organisations may affiliate to the party at constituency level if they fall within the following categories:
 - A. trade unions or branches thereof affiliated to the Trade Union Congress or considered by the NEC to be bona fide trade unions affiliated to the party nationally, where provided by the structure of an affiliated organisation, sub-sections of branches may affiliate separately at the discretion of the regional director of the party in agreement with the appropriate authority of the affiliated trade union
 - B. co-operative societies, branches of the Co-operative Party and other co-operative organisations
 - C. branches of those socialist societies affiliated to the Labour Party nationally
 - D. other organisations or branches thereof which in the opinion of the NEC are deemed eligible for affiliation.
2. Each affiliated organisation must: accept the programme, principles and policy of the party; agree to conform to the constitution, rules and standing orders of the party; have members who are registered as electors within the constituency.

Clause IV.
Affiliation fees

1. Affiliation fees and contributions payable to this CLP shall be:
 - A. trade unions, branches of trade unions, branches of socialist societies and other organisations: 50 pence per member resident or registered as an elector within the constituency, with a minimum payment of £5 per branch
 - B. co-operative societies and other cooperative organisations on the basis agreed between this CLP and the respective co-operative organisation, though not a minimum on the same basis as other affiliated organisations
 - C. the Co-operative Party in accordance with the agreement between the Labour Party and the Co-operative Union Limited currently in force
 - D. all affiliation fees shall be paid not later than 31 December of the relevant year.

Clause V.
Individual membership

1. The conditions of membership (of, method of enrolment of, and level of subscription payable by individual members of the party within this constituency shall be as laid down in the membership rules of the party in Chapter 2.
2. The constitutional rights of individual members of the party within this constituency shall operate only in the branch in which they are registered as electors and reside or, exceptionally, if they are

not eligible to be registered to vote, in which they reside only.

3. Women members in this CLP shall, if they so desire, be organised into a women's forum acting in accordance with regulations sanctioned by the NEC and on boundaries approved by the regional director.

4. Individual members of the party between 15 years and 26 years of age inclusive shall, if they so desire, be organised in branches of Young Labour acting in accordance with regulations sanctioned by the NEC and on boundaries approved by the regional director.

Clause VI
Method of organisation

1. General

A. There shall be established throughout the constituency branches on such basis as decided by the General Committee/All Member Meeting and approved by the National Executive Committee. Branch boundaries shall as far as possible follow local government boundaries.

B. A branch established in accordance with this rule shall consist only of those individual members of the party within this CLP who reside or are registered as electors within the area covered by the branch.

C. Branches shall operate in accordance with the rules for Labour Party branches and any other regulations approved by the NEC. In particular, a branch shall maintain the necessary machinery for elections within its area. A branch may undertake other activities to promote the party in its area and the involvement of its individual members in line with the development action plan agreed for this constituency. The public activities of a branch shall be approved by the Executive Committee of this CLP.

D. Where the General Committee/All Member Meeting considers it desirable there may be established a coordinating organisation covering more than one branch subject to the approval of the regional office.

E. The General Committee/All Member Meeting may seek approval from the NEC to pilot new methods of organisation to meet its objectives as part of an agreed development plan that continues to meet this party's constitutional obligations. The NEC encourages requests by a CLP for all member meetings as its method of organisation.

2. There may be established a women's forum to co-ordinate work among women members, acting in accordance with the rules for women's forums and any other regulations approved by the NEC.

3. There may be established workplace branches covering one or more CLPs, acting in accordance with rules sanctioned by the NEC.

4. There may be established an ethnic minorities forum to co-ordinate work among Black, Asian, Minority Ethnic (BAME) members, acting in

accordance with the rules for ethnic minorities forums and any other regulations approved by the NEC.

5. There shall be established a Campaign Committee to co-ordinate the public activity of this CLP.

A. The Campaign Committee, which shall be a working committee, shall comprise campaign organisers from the party branches and other members as appropriate. The chair and treasurer of this CLP and two Members of Parliament where appropriate and/or the parliamentary candidate when selected and her/his agent when appointed, shall be ex-officio members of the Campaign Committee.

B. The Campaign Committee shall elect a campaign co-ordinator who, as a functional officer of this CLP, shall co-ordinate constituency-wide campaigns; liaise with head office and either Scottish Labour, Wales Labour or their English regional office, as the case may be, in the promotion of the party's campaigns; and liaise with other election agents as appropriate over the election campaign strategy at local council, devolved institutions, Westminster and European Parliament level.

C. Where the campaign co-ordinator is not the election agent, the Campaign Committee shall ensure that an election agent is appointed to be responsible for all local elections within the area of the CLP where the CLP covers only part of the council area, the agent shall liaise with other agents within that council area in order to ensure a unified and co-ordinated campaign. For Westminster parliamentary elections and elections to the Scottish Parliament or Welsh Assembly, the committee should seek to appoint an election agent at the earliest opportunity in consultation with the prospective candidate and appropriate regional director and this appointment shall be subject to the approval of the NEC.

Clause VII
Management

1. The management of this CLP shall be in the hands of an Executive Committee which shall be appointed by and report to a General Committee/All Member Meeting consisting of delegates electorally:

A. affiliated organisations, in accordance with Clause III of these rules. Each affiliated organisation may have a maximum of five delegates to this CLP, except that the Scottish General Secretary, Welsh General Secretary or English regional director with the approval of the NEC may vary this limit in agreement with the affiliated organisation where it has more than 1,000 members resident in the constituency.

B. branches established in accordance with Clause VI of these rules together with the secretaries who shall be ex-officio members with voting power. Branch parties with three or more members under the age of 23 may

elect from among them an additional youth delegate.

C. women's forum where established.

D. workplace branches where established.

E. ethnic minorities forum where established.

2. The basis of representation on the General Committee/All Member Meeting shall be as follows: (here insert the basis of representation to the General Committee/All Member Meeting as approved by the NEC) provided that:

A. only a member in respect of whom an affiliation fee or a membership fee for the full year or period of membership as the case may be has been paid to this CLP for the previous year or part thereof to 31 December may be counted in calculating the number of delegates.

B. a party unit with fewer than ten members shall be represented by not more than one delegate whether the secretary or any other member.

C. members in arrears shall not be counted when establishing the number of delegates from party branches to the General Committee/All Member Meeting.

D. an organisation during the year in which it is affiliated or a party unit during the year in which it is established shall be entitled to appoint delegates to attend and participate in meetings of the General Committee/All Member Meeting subsequent to the annual meeting, the number of delegates being calculated on the basis of the affiliation fee or membership fees paid in the said year.

3. This CLP adopts the rules for CLPs and branches and such amendments thereto as may be agreed by party conference or made by the NEC in accordance with the powers conferred upon it under Chapter 1 Clause X of the constitutional rules. This CLP shall have power to make alterations, amendments or deletions in these rules, subject to the approval in writing of the NEC and providing that such changes do not contravene the spirit and intention of the rules as adopted by party conference or alter the party objects, basis or condition of affiliation and individual membership, or vary the procedure for the selection of parliamentary candidates (other than as provided for in the rules) or effect a change in the relationship of this CLP with the national party.

4. The General Committee/All Member Meeting shall, but only with the specific prior approval in writing of the NEC, have the power to enter into property-related transactions on behalf of the party. Such power may also be exercised by the Executive Committee, or by officers of the General Committee/All Member Meeting, if so authorised by the General Committee/All Member Meeting.

I. NEC approval will be conditional in all cases upon legal title to the property being vested in Labour Party Nominees Limited as Trustee for the relevant

Constituency Labour Party or in such other Trustee for the relevant Constituency Labour Party as the NEC may appoint.

II. The General Committee/All Member Meeting and the Executive Committee shall procure that all legal title to property (leasehold and freehold) presently held for the CLP shall forthwith be transferred to Labour Party Nominees Limited to be held by it as Trustee for the relevant Constituency Labour Party upon the standard terms of Trust from time to time approved by the NEC.

5. The General Committee/All Member Meeting shall, but only with the specific prior approval in writing of the NEC and on such terms and conditions as shall be approved by the NEC, have the power to employ staff on behalf of the party. Such power may also be exercised by the Executive Committee or by officers of the General Committee/All Member Meeting if so authorised by the General Committee/All Member Meeting. In all such circumstances, the primary responsibility for meeting financial and other obligations in respect of such employees shall be borne by the CLP.

Clause VIII
Conditions for appointment of delegates to this CLP

1. Every delegate must be an individual member of the Labour Party in this CLP as described in the membership rules.

2. Delegates from branches must reside within the branch appointing them. Delegates from affiliated organisations must be bona fide members or paid permanent officials of the organisation appointing them.

3. No person shall act as a delegate for more than one organisation or party unit.

4. Delegates must either reside or be registered as electors in the constituency.

5. Members of Parliament may be appointed as delegates to the General Committee/All Member Meeting in the constituency they represent, provided they fulfil the criteria above. They may not be elected to or serve on the Executive Committee, or hold any office within such CLP. MPs shall have the right to receive notice of, and to attend Executive and General Committee/All Member Meeting meetings of, the CLP they represent and report on their work.

6. The term of office of a delegate shall commence with the opening of the annual meeting of this CLP following their appointment or the date of their appointment if after the annual meeting. Unless terminated by their resignation, death or for any other reason by the affiliated organisation or party unit which appointed them, the term of office of a delegate shall extend to the conclusion of the next following annual meeting of this CLP but they shall not be entitled to attend except as members of the Executive Committee of this CLP to tender reports to that meeting but not to vote.

unless reappointed as delegates for the appropriate year. All delegates who qualify under these conditions may be re-appointed. It shall be the duty of the secretary of this CLP to invite affiliated organisations and party units to elect their delegates prior to and in time to be called to the annual meeting and to assist this the Executive Committee may set a reasonable deadline for the appointment of delegates for that meeting.

Clause IX. Officers

1. The officers of this CLP, the Executive Committee, functional officers and two auditors shall be elected at the annual meeting of the General Committee/All Member Meeting and shall continue in office until replaced or re-appointed. Officers, auditors, functional officers and members of the Executive Committee must be duly appointed delegates to the General Committee/All Member Meeting.
2. The officers of this CLP shall be: chair, vice-chair, vice-chair membership, secretary, treasurer, women's officer, youth student officer and ethnic minorities officer. The women's officer and at least three more of the other full officers of this CLP shall be women. The team of officers shall provide a strategy lead for the development of the party in the constituency, along with the prospective parliamentary candidate (see Clause XII below) who shall, when endorsed by the National Executive Committee, have the right to attend meetings of the General and Executive Committees and branches in this CLP to report on her/his work.
3. In addition there may be appointed functional officers, including a campaign co-ordinator, a political education and training officer, an information technology officer, a disability officer, a trade union liaison officer and a fundraising officer who may attend meetings of the Executive Committee without voting power. The agent for the parliamentary candidate may also attend Executive Committee meetings without voting power.
4. The Executive Committee shall consist of the officers and () members upon such proportionate basis of the whole membership as this CLP may decide, subject to the approval of the NEC where a constituency plan agreement has been entered into by this CLP and an organisation affiliated to the party nationally, and approved by the NEC, the affiliated organisation concerned may appoint a member of this CLP to the Executive Committee to represent their interest; this member shall be an ex-officio member with voting powers of both executive and General Committee/All Member Meetings. The Executive Committee shall comprise (insert here the make-up as approved by the NEC).
5. The Executive Committee shall meet as required and be responsible for reviewing the implementation of the development action plan and supervising the work of the branches and other party units in the constituency. The

Executive Committee shall also deal with as much of the routine business of this CLP as possible to ensure that the General Committee/All Member Meeting can devote its time to the discussion of policy and party objectives for the constituency.

6. The treasurer shall be responsible for ensuring the CLP meets its legal and financial responsibilities under the Political Parties, Elections and Referendums Act 2000 in respect of donation reporting, the filing of accounts and, if applicable, the auditing of accounts, and shall be the registered treasurer of the accounting unit, as notified by party head office to the Electoral Commission.
7. The CLP shall also nominate one of its officers - which should, unless there are exceptional circumstances, be the CLP chair - to be the registered deputy treasurer of the accounting unit, as notified by party head office to the Electoral Commission.
8. The CLP Secretary shall notify party head office immediately in the event of the resignation or replacement of the treasurer or the deputy treasurer, so that the party can meet its statutory responsibility to inform the Electoral Commission of any such changes.

Clause X. Meetings of the General Committee/All Member Meeting

1. Ordinary Meetings
 - A. The annual meeting of the General Committee/All Member Meeting shall be held in () of each year or, in the event of such meeting not being held in that month for any reason, as soon thereafter as possible.
 - B. Affiliation fees due to this party for the previous year ended 31 December must have been paid to this party a clear 35 days before the date of the annual meeting.
 - C. Twenty eight days notice of an annual meeting shall be given to all affiliated organisations and party units entitled to appoint delegates to the General Committee/All Member Meeting of this CLP.
 - D. Seven days' notice of an annual meeting shall be given to delegates appointed in due time.
2. Special Meetings
 - A. Special meetings of the General Committee/All Member Meeting may be called at the discretion of the Executive Committee and shall be called on the written request of at least one third of the affiliated organisations and party units entitled to send delegates to this CLP.
 - B. Seven days' notice of a special meeting shall be given to delegates except in cases of emergency, when only business of immediate importance shall be transacted.
 3. Ordinary meetings of the General Committee/All Member Meeting shall be held at such intervals as laid down in the standing orders of this CLP or as

may be determined by resolution of the General Committee/All Member Meeting.

4. Seven days' notice of General Committee/All Member Meeting meetings shall be given to delegates.
5. A notice calling an annual, special or ordinary meeting of the General Committee/All Member Meeting shall state as far as possible the business to be transacted.
6. Any notice required to be given under these rules shall be in writing to be delivered by post or by hand to the last address notified in writing to the secretary of this CLP. Notices to be sent to affiliated organisations and party units shall be addressed to the secretary thereof.
7. Membership and finance
 - A. Following any meeting at which new members are endorsed, the membership secretary shall submit on request a list of such members to the head or regional office of the party.
 - B. Following each annual meeting of this CLP the secretary shall forward a copy of the constituency annual report accompanied by details of this CLP's constituency and branch accounts and such other information as may be requested by the NEC in the format required by head office and in compliance with the CLP's legal and financial responsibilities under the Political Parties, Elections and Referendums Act 2000.

Clause XI. The Party Conference

1. Subject to the conditions laid down in the rules of party conferences and the constitutional rules of the party, this CLP may appoint to any party conference convened under clause VI of the national rules of the party, one delegate for the first 749 eligible members, or part thereof, and a further delegate for each additional 250 eligible members, or part thereof. Eligible members shall be as defined in Clause VII 2.a. above of these rules.
2. When appointing their delegate(s) this CLP shall seek to increase the representation of women at conference, by ensuring that at least every second delegate shall be a woman where only one delegate is appointed this must be a woman at least in every other year.
3. Where the individual women's membership within this CLP is 100 or more, an additional woman delegate may be appointed.
4. Where the individual young Labour membership within this CLP is 30 or more, an additional delegate under the age of 27 may be appointed.
5. This CLP may appoint a delegate in addition to its above entitlement if one of its duly appointed delegates is the national treasurer, a member of the National Executive Committee, member of the Conference Arrangements Committee, or a member of the National Constitutional Committee due for re-election that year.

Clause XII. Duties of the General Committee/All Member Meeting

1. The general provisions of the constitution, rules and standing orders of the Labour Party shall apply to this CLP and the General Committee/All Member Meeting has a duty to act within and uphold such provisions.
2. The General Committee/All Member Meeting shall be responsible for establishing objectives for the party in the constituency through political debate and policy discussion, setting targets for development of party organisation and campaigning in the area and promoting links with the wider community.
3. It shall be the duty of the General Committee/All Member Meeting of this CLP to ensure that at least 50 per cent of their delegates to other party bodies where delegate entitlement is more than one) shall be women.
4. This CLP and units of this CLP shall not enter into affiliation with or give support, financial or otherwise, to any political party or organisation (or ancillary or subsidiary body thereof) declared by party conference or by the NEC in pursuance of conference decisions to be ineligible for affiliation to the party. Nor shall they give any such support to individuals ineligible for membership of the party.
5. This CLP shall co-operate with the NEC of the party in conducting a ballot of all eligible individual members for the selection of parliamentary candidates, the election of the leader and deputy leader of the Labour Party, the national treasurer and auditors, and the appropriate sections of the National Executive, and National Constitutional Committees, such ballots to be conducted in accordance with guidelines laid down by the NEC and subject to the provisions of the procedural rules in chapter 4 of the national rules.
6. In the event of this CLP being dissolved or ceasing to exist for any reason, its assets (after payment of outstanding liabilities) shall be transferred to the NEC of the party.
7. This CLP shall co-operate fully with the NEC in respect of its legal and financial obligations under the Political Parties, Elections and Referendums Act 2000. Should this CLP fail to co-operate with the national party with regard to its obligations under the act, the NEC will not hesitate to take appropriate disciplinary action against individual members and/or suspend this CLP.

Clause XIII. Disciplinary

It shall be the duty of the General Committee/All Member Meeting of this CLP to take all necessary steps to enforce the constitution, standing orders and rules of the Labour Party within this constituency and to safeguard the programme, policy and principles of the party within this constituency. This CLP shall take such action as it deems necessary for such purposes in accordance with

the provisions laid out in the disciplinary rules, contained in Chapter 6 above of the national rules.

Clause XIV.

Parliamentary candidates

The Labour Party's parliamentary candidate for this constituency shall be selected in accordance with the rules for selection of parliamentary candidates laid down in Chapter 5 of the national rules and in the selection guidelines appended thereto, along with any other regulations approved by the NEC.

Clause XV.

Local government candidates

Local government candidates shall be selected in accordance with the rules for selection of local government candidates laid down in Chapter 5 of the national rules and in the selection guidelines appended thereto along with any other regulations approved by the NEC.

Clause XVI.

Amendment to rules

These rules, or any part thereof, may be amended, altered or additions made thereto by resolution carried at an annual meeting of the General Committee/All Member Meeting by a vote of two thirds of delegates present, subject to the approval of the NEC Clause VII B above. The provisions of the model procedural rules for party meetings shall apply to this CLP with such local additions and modifications as may be approved by, as applicable, the Scottish General Secretary, Welsh General Secretary or regional director of the party on behalf of the NEC.

Chapter 7a

Amendments to CLP rules where constituency and district/ county borough boundaries are coterminous

Clause I

Aims and values

Add new subsection:

II.3 To ensure the establishment of a Labour group on the council in accordance with the standing orders for Labour groups laid down in Chapter 13 of the national rules of the party.

Clause VII

Management

Add at end of subsection VIII.1:

(e) together with the leader and secretary of the Labour group who shall be ex-officio members of the General Committee/All Member Meeting with voting powers.

Clause IX

Officers

Add after officers in line 2 of subsection IX.4:
the leader and secretary of the Labour group.

Clause XII

Duties of the General Committee/All Member Meeting

Add new subsection:

XII B The electoral policy and programme for the (appropriate local authority) elections shall be determined by the General Committee/All Member Meeting of this party in consultation with the Labour group.

Chapter 8

Rules for branches

Clause I. Name

The () Branch of the () Constituency Labour Party (this branch)

Clause II. Objects

1. The objects of this branch shall be to provide an opportunity for members to participate in the activities of the Labour Party within its area; to maintain the necessary machinery for elections to undertake propaganda and other activities with the approval of the Executive Committee of the CLP and in line with its agreed development action plan.
2. This branch shall cover such area as may be decided by the CLP and approved by the NEC in accordance with Chapter 7 Clause VII above of the CLP's rules.

Clause III. Membership

1. Membership shall consist only of those individual members of the Labour Party who are registered as electors in the area covered by this branch with exceptionally those individual members who are not eligible to be registered to vote but who reside in the area.
2. The conditions of membership, method of enrolment and level of subscription payable by individual members in this branch shall be as laid down in the membership rules of the Labour Party (Chapter 2).
3. A proportion of members' subscriptions may be allocated to this branch as determined by the CLP General Committee/All Member Meeting, or by the Executive Committee if given such delegated authority by the General Committee/All Member Meeting.

Clause IV. Officers and Executive Committee

1. The officers of this branch shall be chair, vice chair, secretary and treasurer. At least two of the officers shall be women. The branch shall appoint two auditors and other functional officers as required.
2. The branch executive shall consist of the officers and, if required, not more than four other members.
3. Elections for these posts shall be held at the annual meeting.

Clause V. Meetings

1. The annual meeting of this branch shall be held in (January) of each year. In the event of the annual meeting not being held in that month for any reason it shall be held as soon thereafter as possible.
2. Fourteen days' notice of the annual meeting shall be given to the CLP and to all individual members in this branch.
3. This branch shall raise and hold funds to support activities within the objects of this branch. The financial year of this branch shall end on 31 December each year. A copy of the audited financial statement and the annual report of this branch shall be forwarded to the CLP prior to its annual general meeting.
4. Delegates to the General Committee of the CLP shall be elected at the annual meeting, but may be changed as necessary at subsequent ordinary meetings. A minimum quota of 50 per cent women shall apply to these elected delegates. Unless otherwise decided, the term of a General Committee delegate elected at the annual meeting shall commence at the annual general meeting of the CLP.
5. Where there are three or more members under the age of 25, this branch may appoint one of them as an additional Young Labour delegate to the CLP's General Committee.
6. Ordinary meetings shall be held at such intervals and on such notice as may be laid down in the standing orders, or as determined by this branch from time to time. Special meetings may be called at the discretion of the branch executive or at the written request of 20 per cent of the members.
7. Notice of ordinary and special meetings shall be sent to all members a minimum of seven days in advance.

Clause VI.

Local government candidates
Local government candidates shall be selected in accordance with the rules for selection of local government candidates laid down in the national rules of the party and in the selection guidelines appended thereto along with any other regulations approved by the NEC (Chapter 5).

Clause VII. Miscellaneous

1. The general provisions of the constitution and rules of the Labour Party shall apply to this branch.
2. This branch shall not enter into affiliation or give support financially or otherwise to any political party or organisation and/or its subsidiary thereto declared ineligible for affiliation to the party by the annual party conference or by the National Executive Committee.
3. It shall be the duty of this branch to take all necessary steps to safeguard the constitution, programme and principles of the Labour Party within its area. Any decision taken under this

clause proposing the expulsion or exclusion of any individual from membership shall be in the form of a recommendation to the CLP which shall determine the matter in accordance with the disciplinary procedures laid out in the national rules of the Labour Party (see Chapter 6).

4. For the avoidance of doubt, the Labour Party Financial Scheme recognises the assets of this branch as the assets of () CLP, of which they are a constituent part. It shall be the duty of this branch to co-operate with the CLP regarding the CLP's obligations under the Political Parties, Elections and Referendums Act 2000. Should this branch fail to co-operate with the CLP, the NEC will not hesitate to take appropriate disciplinary action against individual members & or suspend this branch. The Officers of the Branch shall use all reasonable endeavours to procure that legal title to any leasehold and freehold property presently held by or in trust for the Branch by individual Trustees shall be transferred forthwith to Labour Party Homes Limited to be held by it as Trustee for the relevant Constituency Labour Party upon the standard terms of Trust from time to time approved by the NEC.
5. This branch shall not have the power to enter into property-related transactions or to employ staff.
6. Should this branch be dissolved or cease to exist for any reason its assets, after the payment of any outstanding liabilities, shall be transferred to the CLP.
7. This branch shall adopt standing orders and may make such changes in the procedural rules and these rules as may be agreed by the CLP and, as applicable, the Scottish General Secretary, Welsh General Secretary or regional director of the party. Such changes shall not contravene the spirit or intention of the model rules as accepted by party conference or the NEC.

Chapter 9 Rules for Regional Boards and European party units

1. The rules for English regional boards and the Scottish and Welsh executives, including procedural rules for meetings and for the election of members of the board or executive, standing orders committee and auditors, shall be determined by the regional board/Scottish or Welsh executive and approved by the NEC.
2. Full copies of the rules and standing orders that have been approved for each of the regional boards in England and for the Scottish and Wales Labour Parties are available from the respective regional director or General Secretary listed in the information section at Chapter 16. Such rules may not conflict with the model rules approved by conference, where any matters are not covered by procedural rules approved by the NEC, reference should be made to the appropriate national guidelines (such as those for conference in Chapter 3).
3. The regional board/Scottish or Welsh executive will undertake the role of European Constituency Labour Party and should organise at least one European Forum per year in accordance with procedural guidelines issued by the NEC.
4. The regional board/Scottish or Welsh executive will undertake appeals against the withdrawal of the whip by a Labour group, and appeals against exclusion from the panel of local government candidates. The regional board/Scottish or Welsh executive will keep in place an appeals panel, which may include members who are not elected members of the regional board/Scottish or Welsh executive.
5. Where there are regional/Scottish/Welsh women's committees or a regional BAME members' section the regional board, Scottish or Welsh executive will be responsible for overseeing their operation and drawing up their rules and standing orders, which shall be approved by the NEC.

Chapter 10 Rules for women's forums

Clause I. Name

() Constituency Labour Party women's forum

Clause II. Aims and values

1. National

A. The aims and values of the Labour Party as outlined in Chapter 1 Clause IV above of the national constitutional rules shall apply to this women's forum.

2. Constituency

A. The aims of this women's forum shall be:

- i. to encourage and support women members to play a full and active part in all the party's activities, particularly through facilitating training, networking and mentoring, and encouraging women to run for elected office
- ii. to build links with women in the community, through contact with community organisations and individual women, consultation, campaigning and joint working
- iii. to encourage women to join the party and to ensure that new women members are welcomed
- iv. to ensure that women's voices are heard in the party, through monitoring women's involvement in activities, and feeding women's concerns to the party and to policy makers
- v. to work jointly with Labour women in neighbouring constituencies in the delivery of the above aims.

Clause III. Membership

1. The membership of the women's forum shall consist of all individual women members in () Constituency Labour Party. The women's officer should be provided with contact details for women members in the constituency by the constituency secretary. All women members shall be mailed at least annually to inform them about the activity of the women's officer and/or forum.

Clause IV. Management

1. The women's officer shall be responsible for coordinating a women's forum in the constituency

to aid her in delivering the aims of the organisation. She will be, ex-officio, the chair/co-ordinator of this group.

2. The women's officer and forum shall draw up an annual plan and a programme of activities. This plan shall be agreed by the GC/EC of the constituency. The plan shall be prepared bearing in mind:
 - A. the aims of the local women's organisation
 - B. the particular interests and needs of local women as identified through surveying women members
 - C. the guidelines and priorities circulated from time to time by party head office or, as appropriate, the Scottish, Welsh or regional office.
3. The women's forum may appoint other officers to help carry out its work.
4. The women's officer shall build targets for the year into her plans, which can then be monitored and reviewed to help planning for future years.
5. The women's forum shall register with the appropriate regional director (or General Secretary in Scotland or Wales), and re-register on an annual basis.

Clause V. Meetings

1. A meeting of the women's forum shall only have formal status if all women members in the constituency have been given 14 days written notice of the meeting, and the business to be discussed, and at least ten eligible women members attend.
2. At a formal meeting the women's forum may, if it wishes, make nominations to the CLP for posts open to nomination from branches (ie CLP officers, parliamentary/European parliamentary candidate, members of the NEC, National Policy Forum, etc) and elect two delegates to the constituency General Committee. A formal meeting may also agree motions to be sent to the General Committee/All Member Meeting.
3. The women's forum may hold whatever informal meetings or gatherings it sees fit to work towards meeting its aims.

Clause VI. Activities

1. The women's forum shall prioritise work which aims to support women members of the party to play an active part in all the party's activities - in particular, training, mentoring and networking among women to encourage women to:
 - A. hold elected office within the party (eg as branch or constituency chair, political education officer, etc)
 - B. stand as councillors, MPs, MEPs and other forms of elected representative for the party
 - C. become involved in the community, for example, as school governors' board members, on committees of local

organisations, as magistrates, members of community health councils, etc.

- D. take part in all forms of party activities - in particular campaigns, recruitment activity, party committees, meetings and policy forums.
2. The women's forum shall also seek to build links with women in the community through, for example:
 - A. building relationships with organisations, such as women's voluntary organisations, tenants' groups, trade unions and other organisations in which women are active, through information exchange, personal contact, joint meetings, events and campaigns
 - B. working with the party and Labour councillors and MPs to consult women in the community about their views and concerns, using consultation meetings, policy forums, surveys, listening campaigns and other techniques
 - C. targeted campaigning and recruitment activity with women, including campaigns on issues of particular interest to women such as women's health, childcare and violence against women.
3. The women's forum shall seek to ensure that women's voices are properly heard in the party, through the above activities and through, for example:
 - A. feeding women's views on policy to local and national policy forums and to the constituency's General Committee/All Member Meeting
 - B. encouraging women to play an active role in these and other bodies, monitoring women's involvement and working with the rest of the party to develop arrangements which maximise this involvement
 - C. bringing any problems regarding women's involvement, including through the filling of quotas, to the attention of the constituency secretary, other officers or the regional party office
 - D. holding local policy forums for women.

Clause VII.

Finances

1. The funds of the women's forum shall consist of donations, collections, profits from sales, and receipts from activities undertaken by the forum. In the event of the dissolution of the women's forum its assets shall belong to the () Constituency Labour Party.
2. The Constituency Labour Party shall, by agreement, make resources available to the women's forum (if operating successfully), to enable it to function effectively. The Labour Party's financial scheme recognises the assets and financial transactions of this women's forum as the assets and financial transactions of () Constituency Labour Party, of which it is a constituent part. It shall be the duty of this women's forum to co-operate with the CLP, and in particular the CLP treasurer, in respect of the CLP's obligations under the Political Parties,

Chapter 10
Rules for women's forums

Page 45 of 98

Elections and Referendums Act 2000, should this women's forum fail to co-operate with the CLP, the NEC will take appropriate disciplinary action against individual members, suspend this women's forum or both.

Clause VIII.

General

1. The general provisions of the constitution and rules of the Labour Party shall apply to the women's forum.
2. The women's forum shall not enter into affiliation or give support financially or otherwise to any political party or organisation ancillary or subsidiary thereto declared ineligible for affiliation to the party by the annual party conference or by the National Executive Committee.
3. This women's forum shall not have the power to enter into property-related transactions or to employ staff
4. This women's forum shall adopt standing orders and procedural rules as may be agreed by the appropriate regional director.

Clause IX.

Alteration to rules

Any alteration or addition to these rules may only be made at the annual general meeting of the () Constituency Labour Party women's forum but must be submitted to the appropriate regional director for approval before being put into operation. Such changes shall not contravene the spirit or intention of the model rules as accepted by party conference or the NEC.

Chapter 11

Rules for Young Labour

Clause I.

Name

() Young Labour

Clause II.

Aims and values

1. To help young Labour Party members play a full and active part within the Labour Party.
2. To train and politically educate young Labour Party members.
3. To help young Labour Party members organize social activities.
4. To change the culture, particularly the meeting culture, of the Labour Party at branch and constituency level and to organise more social activities at every level.
5. To advise the Labour Party on issues that particularly concern young people in Britain and issues that concern young members of the party.
6. To recruit and retain many more young people into Labour Party membership.
7. To campaign against all forms of discrimination and prejudice, especially those based upon race, colour, religion, disability, gender, gender identity or sexual orientation.
8. To persuade more young people to vote Labour at all elections.
9. To reverse the declining numbers of young people who are registered to vote.
10. To maximise the number of postal votes from young people.
11. To maintain good relations with the youth organisations of sister parties and with the International Union of Socialist Youth and the European Community Organisation of Socialist Youth.

Clause III.

Membership

All individual members of the Labour Party aged between 15 and 26 years inclusive shall automatically be members of Young Labour.

Clause IV.

Structure

1. There shall be a National Committee and an Executive Committee to ensure the effective administration and organisation of Young Labour.
2. Young Labour members shall be able to establish local Young Labour groups throughout England, Scotland and Wales.

Chapter 11
Rules for Young Labour

Page 46 of 98

3. Young Labour shall ensure at every level close cooperation and liaison with Labour Students and young trade unions.

Clause V.

Regional Committees

1. The regional director (or General Secretary in Scotland and Wales) may convene a regional or Scottish or Welsh committee to assist in the coordination and work of Young Labour groups in their area where these Scottish, Welsh and regional committees are in existence, they shall produce regular reports on their work and progress to the National Committee of Young Labour and to the National Executive's Youth Committee.

Chapter 11A

Young Labour groups

Clause I Name

() Young Labour

Clause II Aims and values

1. To help young Labour Party members play a full and active role within the Labour Party.
2. To organise local social activities for young Labour Party members and for young people within the community.
3. To train and politically educate young Labour Party members.
4. To change the culture, particularly the meeting culture, of the Labour Party at branch and constituency level and to organise more social activities.
5. To persuade more young people to vote Labour at all elections.
6. To recruit and retain many more young people into Labour Party membership.
7. To campaign against all forms of discrimination and prejudice, especially those based on race, colour, religion, disability, gender, gender identity or sexual orientation.
8. To reverse the declining numbers of young people who are registered to vote.
9. To maximise the number of postal votes from young people.

Clause III Membership

1. All individual members of the Labour Party aged between 15 and 26 years inclusive, who live within the geographical boundary of the Young Labour group, shall automatically be members of the group.

Clause IV Establishing a group

1. Young Labour Party members may set up a Young Labour group by applying to the regional director (or Scottish or Welsh General Secretary) (giving details as to the geographical boundaries - the Labour Party branches or constituencies - that the group will cover. The members shall also contact the CLP secretary(ies) covered by the proposed Young Labour group, informing them of the intention to set up a local group. The member(s) shall also notify the Young Labour office at Labour Party head office of the intention to set up a local group.

2. The appropriate regional director or General Secretary may then agree that a group be set up and registered.
3. A Young Labour group is considered to be a bona fide group when the appropriate regional director (or General Secretary) informs Labour Party head office that a local group has been registered.

Clause V Geographical boundaries

1. The geographical boundaries of Young Labour groups shall be decided by the regional director (or Scottish or Welsh General Secretary).
2. The regional director (or Scottish or Welsh General Secretary) shall have the authority to change the geographical boundaries of a Young Labour group.
3. The Young Labour group shall notify Labour Party head office of their geographical boundary or any changes to their geographical boundary.

Clause VI Meetings

1. Young Labour groups should avoid bureaucracy at their meetings. Only the activities planned, the division of duties and responsibilities between members of the group, or a programme of action need be officially recorded.
2. Political education discussions, speakers, campaigns and elections, social activities should be the main items on the agenda of meetings with any other of the objectives and aims of Young Labour.
3. Guidelines on running Young Labour group meetings may be issued by the national committee of Young Labour from time to time.
4. All individual members of the Labour Party between the ages of 15 and 26 inclusive (identified as such on the national membership system) and that live in the area covered by the Young Labour group should be invited to meetings of the group.
5. The Young Labour office at Labour Party head office shall be given at least seven days written notice of any meeting at which it is intended to elect officers of the Young Labour group.

Clause VII Officers

1. An annual meeting of the Young Labour group shall be held which shall elect a chair, a secretary, a membership and campaigns officer, and a women's officer. These shall form the formal officer group. Other functional officers may be appointed at the annual meeting. The names and addresses of the officers of the Young Labour group and any subsequent changes shall be notified to Labour Party head office.

Clause VIII Finance

1. The Young Labour group may raise and spend its own funds if the expenditure is to further the objectives of Young Labour as determined in these rules and by the National Executive

Committee. The secretary of the Young Labour group shall be responsible for the finances of the group.

2. The Young Labour group shall submit its accounts to the appropriate regional director, or Scottish or Welsh General Secretary or on request to the Young Labour office at Labour Party head office.
4. An arrangement may be made between the Young Labour group and appropriate CLPs for a proportion of young Labour Party members' subscriptions to be paid to the group.
5. In the event of the dissolution of a Young Labour group all funds and properties shall belong to the National Committee of Young Labour.
6. The Labour Party's financial scheme recognises the assets and financial transactions of this Young Labour group as the assets and financial transactions of the Labour Party region or nation in which it is organised. It shall be the duty of this Young Labour Group to co-operate with the regional or national office in respect of its obligations under the Political Parties, Elections and Referendums Act 2000. Should this Young Labour group fail to co-operate with the regional or national office, the NEC will take appropriate disciplinary action against individual members, suspend this Young Labour Group or both.

Clause IX Relationship with constituency parties

1. Young Labour groups shall maintain good relations with CLPs within their geographical boundary. In particular, the Young Labour group shall inform the CLPs within their geographical boundary of any campaigns, activities or events they are running, organising or assisting with. Young Labour groups shall also receive the co-operation, encouragement and assistance of branches and CLPs and their officers.

Clause X General relations

1. The Young Labour group shall set up links with local young trade unionists and other single-issue groups whose aims and objectives are compatible with those of the Labour Party as decided by the Labour Party National Executive Committee. The NEC's decision in such matters shall be final and binding.
2. Young Labour groups shall give reports at least quarterly on their activities and any problems and difficulties they are experiencing to the National Committee of Young Labour through the Young Labour office at Labour Party head office.

Clause XI Dissolution

1. The regional director (or Scottish or Welsh General Secretary) shall have the authority to dissolve, reconstitute or change the geographical boundary of Young Labour groups.
2. A Young Labour member whose group is to be dissolved or reconstituted by a regional director or General Secretary may appeal against the

decision to the National Executive Youth Committee. The NEC's decision shall be final and binding.

Chapter 11B

Young Labour National Committee

Clause I. Aims and values

1. To advise the NEC on the administration and organisation of Young Labour, advise on all matters affecting young people, advise on any matters at the request of the NEC.
2. To establish relations with British youth organisations whose purpose and activities are not incompatible with membership of the Labour Party.
3. To maintain association with overseas socialist youth movements through affiliation to the International Union of Socialist Youth and the European Community Organisation of Socialist Youth.
4. To present an annual report on its work to any Young Labour national conference.
5. To receive reports from Young Labour groups and give guidance to Young Labour groups so that they are run effectively and efficiently.
6. To organise regional teams of people who shall help, assist and provide information for local Young Labour groups.
7. To organise teams of young members to help fight by-elections and other campaigns and help organise regional recruitment teams of young members.

Clause II. Membership

1. The National Committee of Young Labour shall comprise:
 - A. ONE representative from each of the Labour Party English regions and the Scottish and Welsh Labour parties
 - B. FIVE representatives from trade unions affiliated to the Labour Party
 - C. THREE representatives from Labour Students
 - D. ONE representative of the Young Fabians
 - E. the young members' representative on the NEC
 - F. the young members' representatives on the National Policy Forum and national officers of the Labour Party, appointed by the NEC, shall be the permanent secretary and ex-officio member of the National Committee.
 - G. FOUR equality officers (women's, LGBT, BAME, disability) who shall be elected at

Youth Conference by self-defining members of those groups.

Clause III. Chair

1. Young Labour delegates at Youth Conference shall elect a Chair who must be a woman at least every other term.
2. To be eligible for Chair, candidates must be a member of Young Labour National Committee.

Clause IV. Executive

1. The National Committee shall elect other members of the executive (at least one of whom shall be a woman) which shall comprise:
 - A. vice-chair campaigns
 - B. vice-chair policy
 - C. assistant secretary.
2. The permanent secretary and young members representative on the NEC shall also be members of the executive. In addition, the National Committee shall, if it so wishes, appoint two others to the executive. All members of the executive shall also be members of the National Committee unless this requirement is waived by the NEC.

Clause V. National Policy Forum Representatives

1. The Young members' representatives on the National Policy Forum shall convene a committee to promote healthy policy debate. In the youth movement this committee shall elect ONE representative to be Vice Chair (policy) on the Young Labour National Committee.

Clause VI. Meetings

1. The National Committee of Young Labour shall meet at least quarterly. The executive of Young Labour shall meet as often as necessary. The permanent secretary shall convene all meetings of the National and Executive Committees. An annual meeting of the National Committee shall be held to elect the officers and executive of Young Labour.

Clause VII. Finance

1. The National Committee may raise and spend its own funds, as long as expenditure is to achieve the objectives of Young Labour as determined in these rules and, from time to time, by the Labour Party NEC. The permanent secretary of the National Committee shall act as treasurer of the National Committee. The National Committee shall submit its accounts to the NEC Youth Committee annually.

Clause VIII. Conference

1. Young Labour conference shall be held from time to time as determined by the NEC under rules approved by party conference.

Chapter 12

Rules for Labour Party local government committees

Note: These rules apply to all local government committees (throughout England, Scotland and Wales, operating for levels of directly elected local government above that of parish/community council. Where there are Labour groups on parish or community councils these should have a similar relationship to the branches and/or CLPs covering their area as outlined in these rules, where formal arrangements are in operation these must be sanctioned by the CLP concerned with the approval of the appropriate regional director (General Secretary in Scotland and Wales) on behalf of the NEC.

Clause I. Name

The () borough/ district/ Scottish or Welsh unitary/ district/ county borough/ county Labour Party Local Government Committee (LGC).

Clause II. Objects

1. To co-ordinate the activities of CLPs and branches within the area for the purpose of securing the return of Labour representatives to the borough/ district/ unitary/ county borough/ county council (the council).
2. To undertake, in co-operation with CLPs within the area, propaganda, educational and other activities related to local government.
3. To formulate an electoral programme and to compile a panel of candidates in accordance with the provisions of chapter 5 of the national rules of the party.
4. To ensure the establishment of a Labour group on the council in accordance with the rules for such groups contained in Chapter 13 of the party rules.
5. County LGCs in England only shall also establish a machinery for the purpose of providing liaison between the county council Labour group and other local authority Labour groups within the county council's area of operation.

Clause III. Management

1. The management of this LGC shall be in the hands of a Management Committee consisting of delegates appointed by:
 - A. [shire counties in England only]
 - i. CLPs () delegates from each, which shall include representatives from trade

unions and, where appropriate, other organisations affiliated to that constituency. The delegates shall be appointed by the CLP General Committee/All Member Meeting and a 50 per cent quota for women delegates shall apply.

- ii. Two delegates appointed by the women's forum in each constituency concerned.
- iii. two delegates appointed by the Co-operative Party.

- B. [Districts in England and unitary/ county boroughs in Scotland, England and Wales only]
 - i. organisations approved by the NEC. Except with the specific agreement of the NEC such delegates to be elected through the CLPs concerned, including representatives of branches (which may be nominated direct) and other organisations represented on the General Committee/All Member Meetings of the CLPs concerned, where a Co-operative Party council exists for the area concerned and they sponsor candidates in local elections they shall be entitled to appoint two delegates to the Management Committee. Delegates shall be registered as electors in the local government area concerned and a 50 per cent quota for women's representation shall apply.

where a district forms part only of a constituency, the Management Committee may consist of those delegates appointed to the CLP General Committee/All Member Meeting who are registered as electors in the area covered by the LGC, otherwise the basis of representation as approved by the NEC shall be as follows: (insert)

- ii. [London borough local government committees only]
 - i. the CLPs concerned, pro-rata to the electorate of the borough contained in their areas and including representatives from party units and affiliated organisations represented on their General Committee/All Member Meetings. Each delegation shall include the chair and secretary of any CLP concerned (who shall be ex-officio without voting power if not registered as electors in the borough). Delegates shall be registered as electors in the local government area concerned and a 50 per cent quota for women's representation shall apply.

the basis of representation as approved by the NEC shall be as follows: (insert)

- ii. Delegates must be individual members of the Labour Party.
2. The leader and secretary of the Labour group on the council shall be ex-officio members of the Management Committee with voting power.

3. Accredited party organisers within the area shall be ex-officio members of the Management Committee without voting power unless appointed as accredited delegates.

**Clause IV.
Officers and Executive Committee**

1. The officers and Executive Committee shall be elected at the annual meeting of the Management Committee.
2. The officers shall consist of a chair, vice-chair, secretary and treasurer. At least two of the officers shall be women.
3. The Executive Committee shall consist of the officers, the leader and secretary of the labour group on the council and () members elected on a basis to be approved by the NEC. Accredited party organisers within the area may attend Executive Committee meetings without voting power.
4. Officers and members of the Executive Committee must be duly appointed delegates to the Management Committee.

**Clause V.
Meetings**

1. The annual meeting shall be held in (month) each year, or if such a meeting is not held, as soon as possible afterwards.
2. The Management Committee shall hold at least () and no more than () meetings in any year.
3. The Executive Committee shall meet as required.
4. Meetings should be conducted in a comradely fashion, in such a way as to maximize participation from delegates and councillors, who should be encouraged to attend. (Other observers are not permitted at business sessions of this LGC.) No one entitled to attend shall be precluded because they cannot gain access to the meeting room for any reason. Harassment or intimidation of members on the basis of gender, sexual orientation and gender identity, disability or race is unacceptable.

**Clause VI.
Finance**

1. The administrative expenses of this LGC shall be met from contributions subscribed by the CLPs concerned in agreed proportions.
2. The CLPs shall be responsible for the expenses incurred in contesting elections and by elections within their area. They shall also meet a proportionate share of any expenses which the CLPs agree shall be incurred by this LGC in contesting such elections.
3. In LGCs covering only part of a constituency, administrative and election expenses may alternatively be met by the branches within the area concerned.

**Clause VII.
General**

1. The electoral policy and programme for the appropriate elections shall be decided by this LGC

- In consultation with representatives of the council Labour group.
2. The Executive Committee of this LGC shall seek to contest all seats in each electoral area in consultation with the CLP concerned.

**Clause VIII.
Candidates**

1. Candidates for the appropriate elections shall be selected in accordance with the rules for the selection of local government candidates laid down in Chapter 5 of the national rules of the party and in the selection guidelines appended thereto along with any other regulations approved by the NEC.
2. In the event of a by-election arising the Executive Committee shall consult with the executive committees of the CLP and branches concerned to ensure that a candidate is selected as far as possible following the procedure referred to above. In the case of an emergency, it shall take whatever action that may be necessary to meet the situation and to ensure that the vacancy is contested by the party.

**Clause IX.
Relations with the Labour group**

1. For the purpose of maintaining contact between the group and the appropriate Local Government Committee, not more than six representatives of the latter (group observers) may attend group meetings with the right to speak on all matters coming before the group (subject to Chapter 13 Clause IX below and Chapter 13 Clause XIII below of the group rules) but not to propose or second motions or amendments or to vote, where a Labour group has less than 15 members the number of group observers shall not exceed one third of the membership of the group.
2. All members of the appropriate Labour group may usually attend meetings of the Management Committee. The group leader and committee chair or spokespeople shall attend to report to, and consult with, the LGC on the work of the group or their council committee.

**Clause X.
Miscellaneous**

1. The general provisions of the constitution and rules of the party shall apply to this Local Government Committee.
2. Where this LGC is an accounting unit of the party with regard to the Political Parties, Elections and Referendums Act 2000, it shall co-operate fully with regard to its legal and financial obligations. Where this LGC is not an accounting unit of the party with regard to the Political Parties, Elections and Referendums Act 2000, it shall liaise with and cooperate with the Regional Office to ensure that the CLPs which have a geographical interest in the LGC are able to meet their legal and financial obligations. Should this LGC fail to co-operate with the national party with regard to its obligations under the act, the NEC will not hesitate to take appropriate disciplinary action

against individual members and/or suspend this LGC.

3. Any insertions or proposed changes to these rules for local government committees are subject to the approval of the NEC.
4. The NEC shall have the authority to determine how these rules shall be applied in particular circumstances and make any adaptations necessary to suit different or new levels of local government as they arise.

Chapter 13

Rules for local government Labour groups on principal authorities

Clause I. General rules and provisions for Labour groups on local authorities

1. Note: These rules apply to all local government Labour groups throughout England, Scotland and Wales, operating at levels of directly elected local government above that of parish community council, where there are Labour groups on parish or community councils these should have a similar relationship to the branch and/or CLPs covering their area as that of a Labour group with a local government committee, where formal arrangements are in operation these must be sanctioned by the CLP concerned with the approval of the appropriate regional director (General Secretary in Scotland and Wales) on behalf of the NEC. The following rules apply to all Labour groups. However, recognising that different forms of governance may apply in different local authorities, the Labour Party's standing orders and guidance for Labour groups on local authorities vary accordingly. Labour groups shall adopt the appropriate set of model standing orders approved from time to time by the NEC, according to local governance arrangements. Labour groups shall act in accordance with guidance that shall be issued from time to time by the NEC in the application of these rules.

Clause II. Aims and Values

1. Labour Groups
 - A. To work constructively in their local authority for real and sustainable improvements in the economic, social and environmental well-being of the communities and local people they represent.
 - I. Labour Groups shall campaign for measures that will secure stronger and safer communities for local people, a high quality of life and effective and responsive delivery of services, and that will provide community leadership.
 - B. To operate at all times as a Group in an effective and comradely fashion.
 - I. Labour groups shall conduct their business in a comradely fashion, in such a

way as to maximise participation from all members and to facilitate debate on key policy and political matters. Attendance at group meetings by all members is important to ensure all points of view are heard and a full internal discussion is possible. The content of internal discussion is not for communication outside the party, and internal disputes that are aired in the public domain will be subject to disciplinary action.

- C. To ensure every Group member is enabled fully to contribute.
 - I. All members and liaison members shall be able to gain access to the room and attend all group meetings unless suspended from the whip. Harassment or intimidation of members for any reason, or on the basis of gender, sexual orientation and gender identity, race, religion or disability is unacceptable conduct and subject to disciplinary action.
 - D. To engage with the local party and wider community.
 - I. Labour groups shall engage in and encourage active and constructive debate and policy development with local party members on local government matters. Labour groups should be outward-looking and active in their local communities, working in partnership with community groups, tenants' and residents' associations, business groups, trades unions and all other relevant interests, and support consultative mechanisms in their local authority.
 2. Individual members of Labour groups and group observers
 - A. To uphold the highest standards of probity and integrity.
 - I. The Labour Party requires its representatives to uphold the highest standards of probity and integrity and they shall be guided in those standards by advice from the NEC.
 - II. The onus of responsibility for upholding those standards rests with the individual councillor and group observer. Specifically, it shall be the responsibility of the group whip to establish a register of interests in the form prescribed by the NEC, detailing for each member of the group and group observer his/her employment, financial interests in companies, membership of trade unions and other societies or organisations.
 - III. Labour councillors and members must at all times avoid not only wrongdoing but also the perception of wrongdoing. Therefore if there is any uncertainty regarding whether a declaration of interest is appropriate, Labour councillors and members must take the most open

course of action and declare an interest or disclose all relevant circumstances, taking advice if necessary.

- N. The statutory provisions relating to the declaration of personal and prejudicial interests shall apply to all group meetings and other meetings of all or part of the Labour group (eg pre-meetings). Councillors and group observers are required to take the appropriate actions in all those meetings in respect of any interest (eg an individual with a prejudicial interest in the item under discussion must declare that interest and leave the meeting while that item is under consideration).
- B. To comply fully with the statutory ethical framework.
 - I. Members of the Labour group must sign and abide by any codes of conduct as may be agreed by the local authority from time to time. All members must sign up to the local code within two months of it being adopted, or they cease to be a member of the council. Members of the Labour group must sign any other legal requirements relating to acceptance of office. Members must refer any wrongdoing by other members to the Group Whip and to the Standards Board for England, Local Government Ombudsman in Wales or Standards Commission in Scotland, and/or local Standards Committee and the Group Whip should immediately consider appropriate action if any Labour councillor is referred to a standards body.
 - II. The group whip should be suspended with immediate effect on the findings of a standards body against a member, and an investigation be established to decide on the appropriate internal sanction.
- C. To accept the rules and standing orders of the Labour group.
 - I. Members of the Labour group must register as members of the Labour group under the provisions of the Local Government (Committees & Political Groups) regulations 1990. Failure to do so within 14 days of a written request from an officer of the group shall automatically render that person outside the group for all purposes and ineligible to be or remain a party member (subject to the provisions of Chapter 6 A.2 above of the party's disciplinary rules).
 - II. Members of the Labour group shall agree in writing to abide by the rules and standing orders of the Labour group, as agreed at the annual meeting of the group. The general provisions of the constitution and rules of the party shall apply to this group.
 - D. To seek to the best of their ability to be effective and influential councillors.

- I. The Labour Party expects its councillors to have at least minimum competencies in carrying out their public duties, and will intervene where political management leads to a failure in public services and performance of the authority, and where there is a lack of commitment displayed by leading members in the improvement agenda.
- II. Members of the Labour group also shall commit themselves to certain minimum duties and activities as conditions, as set out in guidance that shall be issued from time to time by the NEC. This shall include attendance at council meetings and other meetings of which you are a member, the holding of advice surgeries, attendance at consultative meetings in the ward, and regular communications with local residents.
- III. Members of the Labour group shall have a responsibility to take up such opportunities of training and development that may be provided by the council or the group or party, in order better to carry out their activities as effective and influential councillors. Through their council duties and activities in the community, members of the Labour group should seek to promote Labour Party policies and to represent and empower local people and communities, and act in a way that does not bring the party into disrepute.

Clause III. Membership of the group

1. Members of the Labour group must be individual members of the Labour Party with the subscriptions paid by continuous authority and must have been elected to and be eligible for membership of the local authority.
2. Members of the Labour group must be individual members of the party's national Association of Labour Councillors (ALC), having paid the appropriate annual subscription, as required by the party rules. The ALC subscription shall be paid through a group contribution, and paid to the ALC by a continuous payment method from group funds, the deduction being the figure notified to the party by the group treasurer or secretary by 30 September each year and taken in November of each year.
3. Members of the Labour group who fail to maintain their memberships under 1. above and 2. above according to the rules of the party and the ALC shall automatically be suspended from membership of the Labour group and from office or representation of the Labour group until their membership of the party and/or the ALC is reinstated.
4. Members of the Labour group shall pay an annual contribution to the Labour group to cover their ALC subscription, group administration, communications and other appropriate activity.

the amount and budget to be agreed by the group at its AGM and paid within 30 days of such agreement or on an equal monthly basis. Subject to the motion to be agreed at the AGM, members of the Labour group shall give the requisite authority to their council for payment of their due amounts through the council's pay roll system if the council affords this facility.

5. For the purpose of maintaining contact between the Labour group and the appropriate party Local Government Committee, not more than six representatives of the latter ('group observers') may attend group meetings: where a Labour group has fewer than 15 members the number of group observers shall not exceed one third of the membership of the group. Observers will have the right to speak on all matters coming before the group (subject to clause 4.2.1.B.I above) but shall not propose or second motions or amendments or vote, where a Labour group has fewer than six members, the group may determine not to appoint a group executive. Group observers shall have access to all information under consideration by the group subject to any statutory or other conditions imposed on the council and individual councillors.

6. Accredited party organisers within the area shall be ex-officio members of the group without voting power unless eligible under 1 above.

7. Attendance at group meetings shall be restricted to members of the party referred to in these rules except at the special invitation of the group.

8. All those attending Labour group meetings shall abide by the ethical behaviour requirements as set out in Clause 11.1.B above.

**Clause IV.
Group meetings**

1. Ordinary meetings of the Labour group shall be held at an agreed time between the publication of the council agenda and the full meeting of the council, and on such other dates as may be agreed at the annual meeting.

2. The annual meeting of the group for the election of officers and other appointments shall be held on dates to be determined prior to the statutory annual meeting of the council.

3. Groups of more than ten members shall hold their annual meetings in two parts, the first part to elect group officers and the second part to make nominations to civic office, council leadership, executive and scrutiny positions, chair and vice chair of committees and to allocate members to committees. All groups shall follow NEC guidance on good practice in running annual group meetings (see the AGM Toolkit).

**Clause V.
Group officers**

1. The Labour group shall appoint group officers at the annual meeting in accordance with the group standing orders, and in a manner that ensures equality of opportunity and encourages under-represented groups to come forward, as a minimum, the gender balance of the officer group

will reflect the gender balance of the Labour group as a whole. Any deviation from this will require consent from your regional director.

**Clause VI.
Group executive**

1. Where the Labour group chooses to appoint a group executive, the group shall do so at its annual meeting in accordance with the group standing orders, and in a manner that ensures equality of opportunity and encourages under-represented groups to come forward. As a minimum, the gender balance of the Labour group executive will reflect the gender balance of the Labour group as a whole. Any deviation from this will require consent from your regional director.

**Clause VII.
Casual vacancies**

1. Casual vacancies among the group officers or in the executive shall be filled at an ordinary or other meeting of the group. Appropriate notice of an election shall be given.

**Clause VIII.
Determination of group policy and action**

1. The local government election campaign strategy shall be determined by the local party, normally the local government committee. In accordance with the terms of its constitution as approved by the NEC, the group shall co-operate with, and participate in, the formulation of election policy (including strategy and manifesto) in the manner prescribed in the rules of the appropriate party local government committee.

2. Labour group standing orders shall specify the matters on which it shall be the responsibility of the group to take decisions. The group and the local party shall arrange a rolling programme of policy discussion and development during the year, where progress with the implementation of policy or any new developments that have arisen since the election manifesto was produced shall be discussed. The form of such a programme shall be jointly agreed by the Labour group and local party in accordance with their rules and standing orders.

3. The policy of the Labour group shall be determined by the group meeting on the recommendation of the executive or otherwise. In cases of emergency, where action is required by motion or otherwise, such action may be taken by the executive that shall report its action for approval to the next group meeting, in cases of still greater urgency, which do not admit of delay, the leader of the group or in the absence of the leader, a deputy, in consultation wherever possible with other officers, shall have power to act; such action to be reported to the next meeting of the group or group executive for approval.

**Clause IX.
Selection of nominations for civic offices, council leadership and other council appointments**

1. The selection of nominations for civic offices, council leadership, chair and vice-chair of any committees and allocation of members to committees shall be made in accordance with the group standing orders, and in a manner that ensures equality of opportunity and encourages under-represented groups to come forward. The Labour Party expects Labour cabinets to reflect the diversity of the area represented by the local authority as far as possible, and to discuss any failure to do so with the regional director, where a vote for a nomination is necessary. It shall be by secret ballot. The appropriate local government committee of the party shall have the right and opportunity to submit names for consideration, but formal nomination and selection shall be as specified in the group standing orders.

**Clause X.
Arrangements with other parties**

1. Where no one party has an overall majority on the council, the group shall operate under guidance issued from time to time by the NEC. Labour groups must not enter into any arrangements with other parties, to determine the political control and management of the local authority, which do not comply with the NEC's approved options, and without the specific prior approval of the NEC. Groups and members must stand down from multi-party arrangements on the instruction of the regional office, after discussion with the NEC.

**Clause XI.
Action by individual members**

1. Action by individual members of the Labour group shall conform to the group standing orders. Labour recognises that individual members, to fulfil their representative duties, may without consultation speak and ask questions in meetings of the council on behalf of their constituents or other community interests, where the tendency of such interventions is likely to be in conflict with the policy of the group. It is the responsibility of the individual member to ensure that the relevant lead member of the group is consulted.

2. Individual members of the group are bound by Labour Party policy and values, and should be committed to exemplary behaviour. They should not issue publications, or maintain web sites, or speak to the press in a way which opposes party policy or attacks other members of their group or members of groups in neighbouring or other tier authorities.

3. Where matters of conscience arise (eg religion, temperance) individual members of the group may abstain from voting provided they first raise the matter at a group meeting in order to ascertain the feeling of the group.

4. In matters where the council or its committees or sub-committees are acting in a quasi-judicial

capacity (eg licensing of pubs, theatres and cinemas) or the consideration of planning applications) or in the scrutiny process each member shall form his or her own judgement according to the evidence, and not be bound by a group whip. However, the member should have regard to their membership of the Labour Party and seek to act in keeping with Labour Party policy and values.

5. The demands of modern local government requires the party to have regard to competency in considering the performance of its councillors, especially those in a leadership position, and may take action through the NEC's Local Governance Advisory Panel to intervene to ensure effective political management and leadership, and a commitment to the improvement agenda.

**Clause XIII.
Groups on committees**

1. The group standing orders shall specify how these rules may be applicable to Labour groups on, and members of, committees and sub-committees of the council including any co-opted members.

**Clause XIII.
Breach of rule**

1. Acceptance of these rules (as approved by the NEC) is a condition of membership of the Labour group on the council.

2. Where allegations of a breach of rule by a Labour councillor are made, action shall be taken in accordance with guidance provided from time to time by the NEC. The chief whip shall be responsible for the implementation of such guidance locally.

3. If, following any initial investigation, the group whip finds a serious breach of rule, it shall be competent for the group whip to be withdrawn for a specified period up to a maximum of six months or for an indefinite period, from any member who is in breach of these rules, such action to be initiated by the group whip who shall:

A. report to the officers of the group and the appropriate party local government committee who shall ensure that there is no party discussion on the proposed action outside the procedure provided for in this rule until this procedure has been completed.

B. convene a joint meeting of the Labour group and the executive of the appropriate party local government committee at which upon due notice the matter shall be determined with the chair from the Labour group and evidence taken in writing, from the defendant, and from witnesses as necessary.

4. Where the NEC determine there are exceptional circumstances, the NEC Disputes Panel shall be charged with the responsibility to undertake procedures relating to a breach of these rules, thus in such instances relieving the Labour group and local government committee executive of such powers.

5. Withdrawal of whip

- A. A decision to withdraw the whip shall take immediate effect but is subject to appeal within 14 days to the appeal panel of the Regional Executive Committee who shall hear the appeal within 14 days of receipt and whose decision shall be final.
- B. Where a decision to withdraw the whip has been made by a panel of the NEC, an appeal may be made to the General Secretary of the Labour Party within 14 days. The appeal shall be heard by a panel of not less than three members drawn from the National Constitutional Committee, who shall hear the appeal within 28 days and whose decision shall be final.
6. Any member of the group who has had the group whip withdrawn shall at the time of such withdrawal be informed of their right to appeal. Once such appeal procedure, if any, has upheld a decision to withdraw the whip without a time limit being determined, the member concerned shall be ineligible to be or to be nominated as a Labour candidate or as a public representative at any level of election as long as s/he is not in receipt of that whip (this shall not apply when the suspension is for a fixed period). A member who has had the group whip withdrawn must remain registered as a member of the Labour group in accordance with Clause 11.2.C above.
7. Any member who has had the whip withdrawn without a time limit being determined shall after six months be eligible to apply to the Labour group for re-admission. In such cases, the Labour group shall be responsible for restoration of the whip, where the whip has been withdrawn by the NEC, application for restoration of the whip after six months shall be made to the NEC.
8. Where a member of the Labour group is alleged to have breached any element of the statutory ethical framework, the chief whip shall follow the guidance issued from time to time by the NEC in determining what action, if any, needs to be taken by the Labour group.

Clause XIV.

Reporting to and consulting with the party

- Members of the Labour group are entitled and encouraged to attend meetings of the appropriate party Local Government Committee. The group standing orders shall specify how the group and council leadership shall report to and consult with the appropriate local party on a regular basis: the leader and secretary of the Labour Group are ex officio members of the LGC and its Executive Committee for reporting and liaison respectively. The party expects the group leadership to give a minimum of reports and hold a number of policy consultations within the year, to keep the party informed of budgetary and service delivery issues, and other policy areas.
- The provisions for consultation between party and group set out in these rules and the model standing orders are the minimum arrangements required. Parties and groups are encouraged to secure the greatest possible degree of

cooperation and consultation on all matters concerning local governance in their area.

Clause XV.

Group standing orders

- Labour groups, in consultation with the Party's Local Government Unit, shall adopt and follow the relevant model rules and standing orders issued from time to time by the NEC, according to the political management arrangements in operation in their local authority. These standing orders may be varied from time to time by the NEC.
- Any insertions or proposed changes to Labour group rules or standing orders are subject to the prior approval of the NEC.

Clause XVI.

Compliance with PPERA

- Labour groups are members associations for the purposes of the Political Parties, Elections and Referendums Act 2000 (PPERA). They do not form part of the central organisation of the Party or any of its accounting units, including any local government committee for those purposes. Group members shall ensure that they comply with their individual obligations, and that the group complies with its collective obligations, under PPERA, in particular in respect of political spending and donation reporting. Group members shall co-operate with the officers of other party units to enable them to comply with their obligations under PPERA, in particular in respect of financial transfers between the group and/or group members and those other units. Should the group or any of its members fail to co-operate with any relevant party unit in respect of any of its or their PPERA obligations, the NEC will take appropriate disciplinary action against individual members, suspend the group or both.

Clause XVII.

Miscellaneous

- Labour groups on joint boards, committees, on regional bodies and on local government associations shall adopt appropriate rules and standing orders in consultation with the Party's Local Government Unit and with the prior approval of the NEC.
- The rules contained in Chapter 13 are minimum requirements for the operation of Labour groups and the conduct of Labour councillors. Due account must be taken of the resources for member development and the guidance approved by the NEC and of such advice as may be issued from time to time by the NEC.
- Model standing orders for Labour groups
 - The NEC has approved a single set of model standing orders for Labour groups, which will encompass the different sets of standing orders previously available in sections 1.3B to 1.3F. The model standing orders can be obtained via a number of different routes:
 - on the ALC pages of the Labour Party website

- by contacting the Local Government Unit at Labour Party head office, telephone 02077831356 or email counclions@newlabour.org.uk
- by contacting the Compliance Unit at Labour Party head office, telephone 020 7783 1498 or email renee_finagin@newlabour.org.uk
- They are also contained within the Labour Group ACP Toolkit, issued annually to group secretaries

Chapter 14

Rules for Ethnic Minorities Forums

Clause I.
Name
() Constituency Labour Party ethnic minorities forum

Clause II.
Aims and values

- National
 - The aims and values of the Labour Party as outlined in Chapter 1 Clause IV of the national constitutional rules shall apply to this ethnic minorities forum.
- Constituency
 - The aims of this ethnic minorities forum shall be:
 - to encourage and support Black, Asian, Minority Ethnic (BAME) members to play a full and active part in all the party's activities, particularly through facilitating training, networking and mentoring, and encouraging BAME members to run for elected office;
 - to build links with BAME voters in the community, through contact with community organisations and individual BAME voters, consultation, campaigning and joint working;
 - to encourage BAME voters to join the party and to ensure that new BAME members are welcomed;
 - to ensure that BAME members' voices are heard in the party, through monitoring BAME involvement in activities, and feeding BAME's concerns to the party and to policy makers;
 - to work jointly with Labour BAME members in neighbouring constituencies in the delivery of the above aims.

Clause III.
Membership

- The membership of the ethnic minorities forum shall consist of all individual BAME members in () Constituency Labour Party. The ethnic minorities officer should be provided with contact details for BAME members in the constituency by the constituency secretary. All BAME members shall be mailed at least annually to inform them about the activity of the ethnic minorities officer and/or forum.

Clause IV.
Management

- The ethnic minorities officer shall be responsible for co-ordinating an ethnic minorities forum in the constituency to aid them in delivering the aims of the organisation. She/he will be, ex-officio, the chair/co-ordinator of this group.
- The ethnic minorities officer and forum shall draw up an annual plan and a programme of activities. This plan shall be agreed by the CLP/EC of the constituency. The plan shall be prepared bearing in mind:
 - the aims of the local ethnic minorities forum;
 - the particular interests and needs of local BAME members, as identified through surveying BAME members;
 - the guidelines and priorities drafted from time to time by party head office or, as appropriate, the Scottish, Welsh or regional office;
- The ethnic minorities forum may appoint other officers to help carry out its work.
- The ethnic minorities officer shall build targets for the year into their plans, which can then be monitored and reviewed to help planning for future years.
- The ethnic minorities forum shall register with the appropriate regional director (or General Secretary in Scotland or Wales), and re-register on an annual basis.

Clause V.
Meetings

- A meeting of the ethnic minorities forum shall only have formal status if all BAME members in the constituency have been given 14 days' written notice of the meeting, and the business to be discussed, and at least ten eligible BAME members attend.
- At a formal meeting the ethnic minorities forum may, if it wishes, make nominations to the CLP for posts open to nomination from branches (i.e. CLP officers, parliamentary/European parliamentary candidates, members of the NEC, National Policy Forum, etc) and elect two delegates to the constituency General Committee, at least one of which must be a woman. A formal meeting may also agree motions to be sent to the General Committee/All Member Meeting.
- The ethnic minorities forum may hold whatever informal meetings or gatherings it sees fit to work towards meeting its aims.

Clause VI.
Activities

- The ethnic minorities forum shall prioritise work which aims to support BAME members of the party to play an active part in all the party's activities - in particular, training, mentoring and new work among BAME members to encourage them to:

- hold elected office within the party (eg as branch or constituency chair, political education officer, etc);
- stand as councillors, MPs, MEPs and other forms of elected representative for the party;
- become involved in the community, for example as school governors/board members, on committees of local organisations, as magistrates, members of community health boards, etc;
- take part in all forms of party activities - in particular campaigns, recruitment activity, party committees, meetings and policy forums.

- The ethnic minorities forum shall also seek to build links with BAME voters in the community through, for example:
 - building relationships with organisations, such as BAME voluntary organisations, tenants' groups, trade unions and other organisations in which BAME voters are active, through information exchange, personal contact, joint meetings, events and campaigns;
 - working with the party and Labour councillors and MPs to consult BAME voters in the community about their views and concerns, using consultation meetings, policy forums, surveys, listening campaigns and other techniques;
 - targeted campaigning and recruitment activity with BAME voters, including campaigns on issues of particular interest to BAME voters;
 - The ethnic minorities forum shall seek to ensure that BAME members' voices are properly heard in the party, through the above activities and through, for example:
 - feeding BAME members' views on policy into local and national policy forums and to the constituency's General Committee/All Member Meeting;
 - encouraging BAME members to play an active role in these and other bodies, monitoring BAME members' involvement and working with the rest of the party to develop arrangements which maximise this involvement;
 - bringing any problems regarding BAME involvement to the attention of the constituency secretary, other officers or the regional party office;
 - holding local policy forums for BAME members and members of the community.

Clause VII.
Finances

- The funds of the ethnic minorities forum shall consist of donations, collecting, profits from sales, and receipts from activities undertaken by the forum. In the event of the dissolution of the ethnic minorities forum its assets shall belong to the () Constituency Labour Party. The Constituency Labour Party shall, by agreement,

make resources available to the ethnic minorities forum (if operating successfully), to enable it to function effectively. The Labour Party's financial scheme recognises the assets and financial transactions of this ethnic minorities forum as the assets and financial transactions of () Constituency Labour Party, of which it is a constituent part. It shall be the duty of this ethnic minorities forum to co-operate with the CLP, and in particular the CLP treasurer, in respect of the CLP's obligations under the Political Parties, Elections and Referendums Act 2000. Should this ethnic minorities forum fail to co-operate with the CLP, the NEC will take appropriate disciplinary action against individual members, suspend this ethnic minorities forum or both.

Clause VIII.
General

- The general provisions of the constitution and rules of the Labour Party shall apply to the ethnic minorities forum.
- The ethnic minorities forum shall not enter into affiliation or give support financially or otherwise to any political party or organisation and/or subsidiary thereof declared ineligible for affiliation to the party by the annual party conference or by the National Executive Committee.
- This ethnic minorities forum shall not have the power to enter into property-related transactions or to employ staff.
- The ethnic minorities forum shall adopt standing orders and procedural rules as may be agreed by the appropriate regional director.

Clause IX.
Alteration to rules

Any alteration or addition to these rules may only be made at the annual general meeting of the () Constituency Labour Party ethnic minorities forum but must be submitted to the appropriate regional director for approval before being put into operation. Such changes shall not contravene the spirit or intention of the model rules as accepted by party conference or the NEC.

Section D Procedural rules

Chapter 15 Model procedural rules

A. Model Standing Orders for Party Units

1. These model procedural rules are designed to provide a framework for well-ordered party meetings. Party units will want to adopt local standing orders to reflect their specific method of operation; however, local arrangements must not conflict with the provisions of these model rules which have the full authority of the NEC and form part of the rule book.
2. Throughout these rules alternative 'A' is for party units which have a delegate structure (e.g. CLPs, Local Government Committees); alternative 'B' is for meetings of individual members (eg branches, women's forums, Young Labour).

B. Annual General Meetings

1. The Annual General Meeting of (this body) shall be held each year in the month of ().
2. [Alt A:] A formal notice of the annual meeting shall be sent by the secretary to all party units and organisations entitled to be represented at least 28 days prior to the meeting. A notice detailing the business of the annual meeting shall be sent to all duly appointed delegates at least seven days prior to the meeting.

[Alt B:] A formal notice of the annual meeting shall be sent by the secretary to all party members entitled to attend at least 14 days prior to the meeting.

C. Ordinary meetings

1. Ordinary meetings shall be held on the following regular basis (). There shall be no meetings to transact ordinary business during the period of a national election campaign.
2. Formal notice of all meetings shall be sent out by the secretary to all those entitled to attend at least seven days prior to the meeting. Such notice shall as far as possible include an indication of the business to be transacted at the meeting.
3. A record of attendance at meetings shall be kept and those attending may be required to show a credential and/or proof of membership card to gain entry to the meeting room.

D. Meeting times

1. Meetings shall commence at (). Business meetings shall not be held if a quorum is not present within 30 minutes of the appointed time; always provided that in special circumstances members present may agree to transact pressing business subject to the ratification of the proceedings by the next quorate meeting. Meetings shall close two hours from the notified

starting time, except that a particular meeting may be temporarily extended for a specified period with the support of two-thirds of the members present.

E. Quorum

1. The quorum for business meetings of (this body) shall be 25 per cent of those members entitled to vote in attendance (or a fixed number to be agreed with the regional office of the party).
2. The proceedings and resolutions of any quorate meeting shall not be held to be invalid simply through the accidental failure to give notice of the meeting to, or the non receipt of such notice by, any person entitled to attend.

F. Entitlement to attend

1. [Alt A:] All delegates must be current endorsed individual members of the Labour Party residing or registered as electors within the area covered by this party unit. Delegates whose details have been duly notified by their organisations to the secretary of this party unit shall be entitled to attend meetings and to vote. Only those duly appointed delegates who have been elected to it may attend and vote at meetings of the Executive Committee.

[Alt B:] All members must be fully paid up individual members of the Labour Party residing or registered as electors within the area covered by this party unit. Only those members who have been notified to the secretary as having been endorsed by the CLP shall be entitled to attend meetings and to vote. Other members, including provisional members, may attend but shall not vote. Only those members who have been elected to it may attend and vote at meetings of the Executive Committee.

[Both:] When an annual or special meeting is not held for any reason or is abandoned without completing the business on the agenda, such meetings must be reconvened in order for any necessary outstanding business to be transacted. Only those eligible to participate in the meeting as first convened, whether or not held, shall be entitled to participate in any further reconvened meeting.

G. Chair

1. The elected chair of this body shall preside at all meetings, except where otherwise provided for in the rules of the party unit.
2. In the absence of the chair the vice-chair shall preside and in the absence of both the secretary or other officer shall call on those present to elect a member to take the chair of the meeting. Should the office holder arrive once a member has been elected to preside in her or his place then she or he may claim, in their wish, the right to preside at the meeting once the current item of business has been disposed of.
3. At the annual meeting the chair shall preside until a successor is elected, except where the chair is not a duly appointed delegate to the meeting in

which case the election of chair shall be taken as the first item on the agenda. The new chair shall take over the conduct of the meeting forthwith and proceed to the election of other officers and further business.

H. Party business

1. The prime function of party meetings is to provide delegates and members with the opportunity to participate in party activities through social contact, political debate and policy discussion and to establish objectives for the party in the area for campaigning, the development of party organisation and the promotion of ties with sympathetic individuals and bodies within the wider community.
2. The agenda of all party meetings shall be drawn up to give due priority to the endorsement and introduction of new members and/or delegates, the discussion of resolutions, party policy items and other matters of interest to party members and the receipt of reports from public representatives.
3. Nominations for delegates and representatives to other bodies should be sought as widely from among party members as possible, wherever practicable, any vacancies to be filled shall be advertised to all members as they arise and any party member who has indicated willingness to accept nomination shall be considered for any post, unless otherwise stated in the rules.
4. Party business shall in general have precedence at all business meetings of this body. As far as possible the officers and/or Executive Committees should deal with routine items of correspondence, finance and reports from other party bodies or functional officers, provided that the general meeting shall have the opportunity to question, amend and/or ratify any recommendations put to them.

I. Notice of motion

1. [part A.] Original motions for the general meeting of this body shall be accepted only from party units and organisations entitled to appoint delegates to it and must be received by the secretary in writing not less than 14 days prior to the meeting for which they are intended.

[part B.] Original motions for the general meeting of this body shall be accepted only from members entitled to attend and participate in the meeting and must be received by the secretary in writing not less than 14 days prior to the meeting for which they are intended.

[Both.] Motions for discussion shall be made available to those entitled to attend with the notice and agenda of the relevant meeting, except for emergency motions which must be sent in writing to the secretary as soon as the nature of the emergency allows before the commencement of the meeting. Emergency business may be accepted by the majority of the meeting on the recommendation of the chair who

shall interpret the term 'emergency' in a bona fide manner.

J. Discussion of motion

1. No motion shall be discussed at a meeting until it has been moved and seconded, where a motion has been submitted by a party unit or organisation it must be moved by a delegate from that party unit or organisation.
2. Speakers shall address the chair and shall only speak once on any motion except by permission of the chair, providing that the mover of a motion or an amendment may reply to the discussion without introducing new matter for debate such reply shall close the discussion. No speaker shall be allowed more than five minutes, unless agreed by the meeting to be further heard for a specified period.
3. Amendments to any motion may be moved and seconded from the floor of the meeting but shall be handed to the secretary in writing. Amendments shall be taken in order with one amendment being disposed of before another is moved. If an amendment is carried, the amended resolution becomes a motion to which further amendments may be moved.

K. Procedural motions

1. A motion of 'next business' shall not be taken until the mover and seconder of a motion have been heard. Any motion of 'next business', 'that this vote be taken', 'to adjourn', 'of no confidence in the chair' shall be moved, seconded and put to the vote without discussion after such a vote the chair need not accept a further procedural motion for a period of 20 minutes.

L. Motion to rescind resolution

1. No motion to rescind a resolution of this body shall be valid within three months from the date on which the resolution was carried. Notice of rescinding motion must be given in writing and made available to those entitled to attend the relevant meeting in line with rule H above.

M. Voting on motions

1. Voting shall be by show of hands except where the constitution of the party provides for a ballot vote or where this body decides otherwise. In the event of there being an equality of votes on any matter decided by a show of hands, the chair may give a casting vote provided that she has not used an ordinary vote. If the chair does not wish to give a casting vote, the motion is not carried.

N. Ballot votes

1. The election of officers and/or representatives of this body shall be by secret paper eliminating ballot in rounds or by preferential vote. The election of Executive Committee members or large delegations may be by secret paper ballot using a multiple vote where members may not cast more votes than the number of positions to be filled. Any quotas for women laid down in the party constitution which apply to this body shall

be incorporated in the arrangements for the secret ballot.

2. Ballot votes shall be held at meetings to select candidates and where otherwise provided for in the party constitution and where requested by any member supported by at least two others.
3. In the event of a tie in a secret paper ballot the chair shall not have a casting vote, where appropriate, the ballot shall be retaken and in the event of a continued tie it may be drawn, in a preferential ballot the tie shall be broken by establishing which candidate had the highest number of first preference votes or took the earliest lead on transfers.

O. Chair's ruling

1. Any breach of or question to the rules or standing orders may be raised by a member rising to a point of order. The chair's ruling on any point arising from the rules or standing orders is final unless challenged by not less than four members; such a challenge shall be put to the meeting without discussion and shall only be carried with the support of two-thirds of the members present.

P. Miscellaneous

1. Party meetings and events shall be conducted in a friendly and orderly manner and organised in such a way as to maximise participation from members. No member shall be precluded from attendance because they cannot gain access to the meeting place for any reason. Harassment or intimidation of any member is unacceptable as is any form of discrimination on the basis of gender, sexual orientation and gender identity, disability or race. Smoking is not permitted at any Labour Party meeting.
2. Any member acting in an unruly or disruptive manner, in contravention of the standing orders, may be removed from the meeting by action of the chair. The chair shall put such a motion to the meeting, which to be carried shall require the support of two-thirds of those present and voting. Any member who has been removed from two meetings during a 12 month period shall, with the approval of the appropriate Regional Director, be ineligible to attend meetings of this body for the next 12 months.
3. This party unit accepts the principle of minimum quotas for women at all levels of representation within the party and shall take steps to ensure that 50 per cent of any delegation shall be women and, where only one delegate is appointed, a woman shall hold the position at least every other year.
4. The general provisions of the constitution and rules of the Labour Party shall apply to this body. No alterations shall be made to the rules and standing orders of this organisation except at an annual or special meeting called for this purpose and carried with the support of two-thirds of the members present. No alteration shall be effective until it has received the approval of the

appropriate officer of the National Executive Committee of the Labour Party.

Section E

Contacts and glossary

Chapter 16

Party contacts and glossary

East Midlands
Hank Wilson House
23 Barrow Lane, A11tenborough
Nottingham NG9 6AD
Tel: 0115 943 1777
Fax: 0115 943 1869
Email: eamidlands@newlabour.org.uk
Regional Director: Emile Oldknow

Eastern
97 Fore Street
Ipswich, Suffolk IP4 1JZ
Tel: 01473 228700
Fax: 01473 228710
Email: eastern@newlabour.org.uk
Regional Director: Alan Olive

London
39 Victoria Street
London SW1H 0HQ
Tel: 020 7793 1170
Fax: 020 7793 1266
Email: London@newlabour.org.uk
Website: labourinlondon.org.uk
Regional Director: Ken Clark

Labour North
Eldon House, Regent Centre
Newcastle upon Tyne
Tyne and Wear NE3 3PW
Tel: 0191 246 5276
Fax: 0191 246 5277
Email: north@newlabour.org.uk
Acting Regional Director: Fiona Stanton

North West
Suite 22
21 James Court, Wilderspool Causeway
Warrington WA4 6PS
Tel: 01565 574913
Fax: 01565 224655
Email: northwest@newlabour.org.uk
Website: labournorthwest.co.uk
Regional Director: Anna Hutchison

Scotland
John Smith House
115 West Regent Street
Glasgow G2 4NE
Tel: 0141 572 6900
Fax: 0141 572 2566
Email: scotland@newlabour.org.uk
General Secretary: Colin Smyth

South East
3 Windsor Square
Silver Street
Reading, RG1 2TH
Tel: 0118 929 9400
Fax: 0118 986 4493
Email: southeast@newlabour.org.uk
labour-southeast.org.uk
Regional Director: Malcolm Powers

South West
4 Emery Road
Bristol, Bristol BS4 5PF
Tel: 0117 972 9440
Fax: 0117 972 9450
Email: southwest@newlabour.org.uk
Regional Director: Phil Gardin

Wales
Transport House
1 Cathedral Road
Cardiff CF11 9AA
Tel: 02920 877700
Fax: 02920 221159
Email: wales@newlabour.org.uk
General Secretary: Chris Roberts

West Midlands
Terry Duffly House
Thames Street, West Bromwich
West Midlands B70 8NT
Tel: 0121 5691 900
Fax: 0221 5691 906
Email: wesmidlands@newlabour.org.uk
Regional Director: Ian Reilly

Yorkshire and The Humber
Yorkshire and The Humber
20-22 Chesapeake
Waterford
West Yorkshire WF1 2TF
Tel: 01924 292211
Fax: 01924 290096
Email: yorkshire@newlabour.org.uk
Regional Director: Paul Nicholson

Head Office
39 Victoria Street
London SW1H 0HQ
Eldon House, Regent Centre
Newcastle upon Tyne NE3 3PW
Tel: 08705 900 200
Fax: 0191 246 5136
contact: labour.org.uk/contact
Website: labour.org.uk

Glossary

ALC	Association of Labour Councils
Branch	Members' branch in a CLP
CLP	Constituency Labour Party
CAC	Conference Arrangements Committee (see also 'SOC')
EC	Executive Committee
EPLP	European Parliamentary Labour Party
GC	General Committee (formerly known as GMC)
GLLP	Greater London Labour Party
Group	Labour group of councillors on a local authority
GS	General Secretary
LGC	Local Government Committee
LGU	Local Government Unit
MC	Management Committee (usually of an LGC)
MEP	Member of the European Parliament
MP	Member of Parliament
NCC	National Constitutional Committee
NCO	National Constitutional Officer
NEC	National Executive Committee
Panel	Panel of prospective candidates for local or other elections
PEO	Political education organiser
PLP	Parliamentary Labour Party
PPC	Prospective Parliamentary Candidate
SLP	Scottish Labour Party
SOC	Standing Orders Committee (known as CAC prior to Conference)
TUC	Trades Union Congress
TULO	Trade Union Liaison Officer
YL	Young Labour
YCC	Youth campaigns committee
WLP	Welsh Labour Party

Section F

Appendices

Page 69 of 98

Chapter 17

Appendix I

NEC statement on the importance of our members

Labour is a democratic socialist party which believes that social change comes from a combination of progressive government at the centre and community action. We do not believe that social change can be delivered solely by a top-down approach.

That means that we value the role of our members and our affiliated members as progressive campaigners, community activists and social entrepreneurs who forge positive change in their own neighbourhoods as well as shaping and promoting national policy.

It is our members who can inspire and engage local people and communities.

Together our members and affiliates can create a party that is truly reflective of the communities we serve: a party able to turn outward and find innovative and flexible ways to encourage contact and support from local communities, drawing in those who share Labour's values, and therefore bringing a range of skills and experience into its work. Our members and our affiliated members are invaluable as Labour activists in building our electoral support, arguing our case, in ensuring a local Labour presence in every constituency, and in being an agent for change locally, nationally, and internationally.

Members enjoy the formal democratic rights of party membership as stated within the rules. Party members have the right to participate in the formal process of the party, vote at party meetings, stand for party office and elected office as stated within the rules.

Many Labour supporters are also progressive campaigners, community activists and social entrepreneurs who forge positive change in their own neighbourhoods. We value this contribution and should embrace their activism. We need dialogue and to work in partnership with our Labour supporters. The party's organisation needs to match the way people live and reach out beyond its membership to our Labour supporters. Staying permanently in touch with our supporters, our local communities and the voters we seek to serve will mean we stay in government and are always a contender for government.

Our members will therefore ensure we have strong local parties who will:

- reach out into our communities beyond our existing membership base
- engage with local trade unions and community groups to reach out to supporters and potential new members
- empower local leadership as the key to leading change
- be seen as the engines of change in our communities
- work in a way that is open and welcoming for members and supporters
- work in a way that better reflects the priorities of the communities in which we are based
- ensure Labour is a focal point for local campaigns and community activism
- ensure there is a Labour presence in every locality
- embrace the community activism that exists across the country
- inform and encourage support for progressive politics and policies
- actively engage with those who share our values and who are working for improvements
- be seen by local people as somewhere that local concerns can be addressed, and where people can go to help them achieve change

Labour supporters will enjoy informal involvement and participation; the ability to be informed, to join with us at election times to promote Labour candidates, to be invited to local and national events, to hear speakers and question government ministers, to engage at appropriate points with our policy-making processes. Labour Supporters will be encouraged to join the Labour Party as full members.

Chapter 17
Appendix I

NEC statement on the importance of our members

Page 70 of 98

Chapter 18

Appendix II

NEC procedural guidelines on membership recruitment and retention

Addendum to Chapter 2 Labour Party rulebook 2007 (amendment as agreed by NEC July 2006)

This Code of Conduct covers the recruitment and retention of members of the Labour Party, and the procedures and practices to be followed. These guidelines are to be read in conjunction with the Labour Party rules on Membership in Chapter 2 of the Labour Party Rule Book.

A. General

1. Individual members of the party shall be recruited into membership in accordance with these guidelines either by the appropriate branch, constituency, national or regional party, or by personal application.
2. All recruitment to the party shall be in accordance with these guidelines on membership recruitment which shall be issued to party and affiliated organisations from time to time, and need to be read in conjunction with section two of the Labour Party rules on Membership.
3. The Labour Party is anxious to encourage the recruitment of new members and to ensure that new members are properly welcomed into the party and opportunities offered to enable their full participation in all aspects of party life.
4. The party is, however, concerned that no individual or faction should recruit members improperly in order to seek to manipulate our democratic procedures.
5. The health and democracy of the party depends on the efforts and genuine participation of individuals who support the aims of the Labour Party, wish to join the party and get involved with our activities. The recruitment of large numbers of paper members, who have no wish to participate except at the behest of others in an attempt to manipulate party processes,

undermines our internal democracy and is unacceptable to the party as a whole.

B. Enrolment procedures

The following enrolment procedures shall apply to applications for membership:

1. An application to become an individual member:
 - A. may be submitted on a membership application form by the individual, by the appropriate CLP or by (in the case of an application for registered membership) an affiliated organisation.
 - B. may be made by telephone or through the Labour Party website.
2. Membership application forms must be signed where required by the applicant and sent to the General Secretary at the head office of the party together with the membership fee where membership forms do not require a signature, or where an application is made by telephone or through the Labour Party website, the applicant shall be deemed to have agreed to abide by the rules and standing orders of the Labour Party.
3. The payment must be submitted in a form acceptable to the NEC. The general secretary shall arrange for the applicant's details to be recorded on the national membership list as a provisional member.
4. Applications for registered membership may be checked with the affiliated organisation concerned to confirm that the political levy or subscription has been in payment for at least 12 months.
5. If an application is received without a membership fee, or the payment is in a form unacceptable to the NEC, the applicant shall be immediately informed of the requirement to pay a fee before the application can be processed.
6. An applicant shall be issued with an acknowledgement of provisional membership and the details of the constituency in which s/he resides and any available information about the local party secretaries.
7. Provisional membership rights commence from the date of production of the acknowledgement following the receipt of the application and the appropriate membership subscription. A provisional member shall only have the right to attend branch meetings in a non-voting capacity.
8. The constituency party concerned shall be informed by the general secretary of the application for membership. Any objection to any application for membership may be made by the constituency party to the general secretary within eight weeks of this notification. Such objection may only be made by the General Committee or a Member Meeting or Executive Committee of the CLP concerned, though such objection may initially be made on a provisional basis by a party officer, pending further enquiries. Where there is a provisional objection within eight weeks of notification, a further four weeks

may be allowed for an objection to be made, and in such circumstances the applicant will be written to by the national party informing them of the extension to the period of objection.

9. Subject to sub paragraph (7) below, if no objection is received by the general secretary within eight weeks of the notification in (7) above, and the membership fee has been received by the general secretary the applicant shall be deemed to be a full party member.
 10. At any time before the individual is accepted as a full member of the party, the general secretary may rule that the individual application for membership be rejected for any reason which s/he sees fit.
 11. In the absence of any notice of objection from the constituency party as in (7) above, and/or any ruling by the general secretary as in (10) above, the applicant shall, on the expiry of eight weeks from the notification in (7) above, become a full member. The provisional member shall then be transferred to the national membership list as a full member as soon as is practicable.
 12. The reasons for the rejection of an application for membership by the general secretary or the objection by the constituency party to the application for membership must be sent to the individual applicant at the address given. s/he shall have the right of individual written appeal to the NEC. Such appeal shall be considered and dealt with by the Disputes Panel of the NEC in any manner in which it shall see fit and the decision of the Disputes Panel once approved by the NEC shall be final and binding on the constituency party, branch party, the general secretary and the individual concerned.
- #### C. Move of residence
1. In the event of a member moving residence to another constituency that member shall immediately inform head office who shall transfer the member to the relevant constituency and inform that CLP. If a transferring member makes contact with their new CLP with proof of membership, the appropriate CLP officer shall inform head office.
 2. Membership rights with the new constituency shall commence from the date on which the transfer is recorded by head office unless an objection to the acceptance of the transfer is raised within eight weeks of the transfer date, where there is a provisional objection within eight weeks of notification, a further four weeks may be allowed for an objection to be made, and in such circumstances the applicant will be written to by the national party informing them of the extension to the period of objection.
 3. In the case of an objection the member concerned has the right of individual appeal to the NEC whose decision shall be final.
 4. In the event of a member moving to another branch in the same constituency that member shall inform the new branch secretary and provide

evidence of membership. Head office shall be informed of the change of address.

D. Method of Payment

1. Members are advised to pay their subscriptions directly to head office. However, payments may be made by local collection. Members may opt to pay subscriptions by means of regular contributions throughout the year or a number of years in advance by arrangement with head office. All membership fees shall be divided between the national and constituency parties in the ratio prescribed under section 2 of this clause as they are received at head office.
2. Subscriptions paid through local collectors may be deemed as having been received by the party only when such payments arrive at head office. It shall be regarded as an act grossly detrimental to the party to withhold membership payments collected locally.

E. Membership year

1. A membership year shall be defined as 12 months from the date of joining the party. All members shall be issued with a card supplied by the NEC which shall indicate the expiry of their membership year and the subscription rate paid.

F. Arrears and lapsed members

1. An individual member shall be deemed to be in arrears from the expiry date until they renew their subscription.
2. An individual member shall be deemed to have lapsed from membership if s/he has been in arrears for six months and has not responded to a request to pay the arrears.
3. Once lapsed, previous members may reactivate their membership by paying the current minimum annual subscription, subject to the endorsement procedure in 2 above.
4. Following such endorsement the general secretary may agree to grant continuous membership to cover the lapsed period on the payment of any outstanding subscriptions for that period by the member concerned. In coming to a decision on granting continuity, the general secretary may refer the matter to the disputes panel of the NEC whose decision shall be final in all cases.
5. Where it is clear there has been an administrative processing error, continuity of membership will be granted to lapsed members on payment of arrears and current subscription.
6. Where there is agreement between the CLP and national party that there were special circumstances which led to a member being inadvertently lapsed, continuity of membership will be granted on payment of arrears plus authorisation of direct debit mandate for future payments.
7. No person deemed to have lapsed from membership shall have any rights to participate in party decision-making until membership has been

fully reactivated. Members in arrears may only participate on the basis that they intend to renew their membership within the given period.

G. Procedural code for CLPs

1. Applications could be regarded as falling into the following broad categories:

A. Those who volunteer to pay the full subscription rate:

I. CLPs should check the constitutional requirements on:

a. electoral registration

b. trade union membership

II. Providing any questions on these can be resolved and there are no other local objections, members in this category should be 'inducted' as soon as possible.

B. Those who claim reduced-rate or 'levy-plus' status. For these applications a more rigorous check may be considered necessary:

I. electoral registration in the constituency is a requirement of party rules, except in special circumstances. A check of the register that reveals non-registration should be followed up with an enquiry to seek an explanation^{*} and to obtain a claim for registration where appropriate. If no satisfactory explanation is received then membership should be withheld.

II. If the applicant is on the electoral register then the following may also be pursued:

a. 'reduced-rate applicants' - is the category for which membership is claimed clear, and does this require any further verification? If so, an explanation^{*} should be sought and an assurance of good faith from the applicant obtained where appropriate.

b. 'levy-plus applicants' - is 'levy-plus' status verified by the affiliated organisation concerned? If not, the application shall be referred to the affiliate to confirm this and if unconfirmed the applicant should be invited to pay full subscription.

2. If the above conditions are met then the application shall be accepted subject to any other local objection. CLPs must note that it is their responsibility to make any local checks deemed necessary. If branches are to be involved in the process this must be done within the eight week auto-endorsement period, unless an extension of four weeks has been granted as in 2(f) or 3(b).

^{*} Checks may be made through a combination of visits and standard letters. The NEC strongly recommends that applicants should be visited so that any problems can be talked through and to ensure the better involvement of new members (however carefully worded a letter, some confusion is bound to arise).

Chapter 18 Appendix II

NEC procedural guidelines on membership recruitment and retention

above, as referral to a branch shall not on its own be accepted as a reason to delay auto-endorsement.

H. Follow-up procedures by CLPs

1. Any CLP facing large numbers of applicants at the reduced or 'levy-plus' rates is likely to require a team of people willing and able to carry through the recommended checks, where there are ethnic minority applicants, it is helpful that this team should include members who understand the languages and culture of the communities involved. In any case the team should act in a 'women friendly' and non-intimidating manner.

2. This team, through the membership secretary, would benefit from developing a good working relationship with the Membership Processing Assistant who deals with the processing for the particular constituency, the efficient follow-through of the monthly report would help in early identification and speedy resolution of any problems. The NEC takes the view that the eight week endorsement period is ample to carry out local checks in the vast majority of cases. The eight weeks may be extended in certain cases, such as election periods or holiday periods, but only where the CLP has identified a particular problem.

3. The investigating team should also be involved in arranging proper induction for new members which would involve explanatory material on the operation of the party locally and encouragement to become involved both politically and socially. All parties should organise new member evenings and other activities aimed at involving recent applicants in their work.

4. It is important that the above process is seen as an opportunity to explain the party's rules and requirements and to involve potential activists, not simply as a blocking mechanism. It is desirable, however, that the NEC shall support any CLP which operates the checking procedures as outlined and has thereby identified any abuse of the membership system.

I. Access to membership lists

1. The following members shall have access to membership lists:

A. For CLPs: Vice Chair Membership and CLP Secretary, or other designated CLP officers

B. For Branches: Secretary or other designated branch officer

C. For LGCs: Secretary or other designated LGC officer, where required for selection purposes

MPs, MEPs, members of devolved bodies, elected mayors, councillors, for the area they represent Members of Labour Party staff appointed by the NEC

2. Misuse of information contained within the membership lists could be a breach of the Data Protection Act, and should be reported immediately to the Data Protection Officer at head office.

Chapter 19 Appendix III

NEC procedural rules on selection of Parliamentary Candidates

A. Introduction

Constituencies in England and Wales are subject to boundary changes prior to the next general election, and all selections will take place on these new boundaries. This is not the case in Scotland, where new boundaries were implemented prior to the 2005 General Election. Variations of procedures are outlined in these procedural rules to take account of either situation. The National Executive Committee have agreed a timescale for the carrying out of selections, and this is laid out in a new Section Q below in these procedural rules. We have also incorporated the Candidates Code of Conduct into these procedural rules, and this can be found in Section R below.

The National Parliamentary panel being drawn up under these procedures will also be in use for candidates for the European Parliamentary Elections to be held in June 2009.

B. General

1. A procedure for the selection of prospective parliamentary candidates (PPCs) is provided for by Chapter 5 C of the national rules of the Labour Party and is further detailed in these procedural rules.

2. Advice must always be sought from the appropriate regional office before implementing any part of the procedure. Departures from these guidelines to meet local circumstances must be sanctioned by the NEC designated representative for the selection who shall usually be the Regional Director or someone deputised by them (for the purposes of these procedures the term 'Regional Director' includes the Scottish and Welsh General Secretaries of the Party).

3. A selection pack will be issued to CLP secretaries at the commencement of the procedure giving detailed guidance on particular aspects of the procedure along with model forms and letters. A separate selection pack will be issued covering the procedures for MPs trigger ballots (section E below).

4. The National Executive Committee (NEC) has the authority to modify the procedure as required to meet particular circumstances in a CLP or to deal with matters which affect the operation of the procedure in general.

5. The NEC shall determine when the process for the selection of Prospective Parliamentary Candidates for a future general election may commence. See NEC timescale in section Q below.

6. Within the timescale outlined in section Q below, new selections shall take place as far as possible in an order of priority based on 'wailability' within party regions as determined by the Regional Director, unless otherwise authorised by the NEC.

7. In pursuance of the party's objective of considerably increasing the number of women candidates and those from Black, Asian, Minority Ethnic (hereafter referred to as BAME) members and other groups currently under-represented in parliament, parties and affiliates should place particular emphasis on the need to positively encourage consideration of women, BAME members, those with disabilities and those from diverse and ethnic backgrounds.

8. The NEC has determined that we should achieve at least equal numbers of men and women in the PLP with at least 40 per cent of the PLP being women after the next general election. To achieve this all women shortlists will be required in selected constituencies where there is a retiring Labour Member of Parliament (MP) or no sitting MP. The NEC will issue guidelines as to how decisions on which selected constituencies will operate at women shortlists will be made.

9. Potential candidates and national panel members must conform to the code of conduct as in section R below.

10. Where the prospective parliamentary candidate has been selected and subsequently intimates that he or she does not intend to stand for Parliament in the constituency as the official Labour Party candidate, the procedure set out in this section (subject to Chapter 5 of the rulebook and these procedural rules) shall be set in motion again.

11. When a constituency party has selected its prospective parliamentary candidate, it shall only be given permission to reconsider that selection if the NEC, having received a written request from the General Committee/All Member Meeting, has decided that in its opinion there are changed circumstances relating to the prospective parliamentary candidate since her or his selection and has given authority to that party to convene a special meeting of the General Committee/All Member Meeting to consider a resolution that the prospective candidate selected previously shall not be the candidate at the next general election. If such authority is given, the secretary of the constituency party concerned shall convene the special meeting, at which the resolution must be passed by a simple majority of those eligible delegates present at the meeting. The prospective parliamentary candidate against

Chapter 19 Appendix III

NEC procedural rules on selection of Parliamentary Candidates

Page 74 of 98

whom such action is taken shall have the right of appeal to the NEC who shall have the power to confirm, vary or reverse the action taken by the General Committee/All Member Meeting.

12. Where a parliamentary by-election occurs in a constituency, the NEC shall take whatever action may be necessary to ensure that the vacancy is contested by a duly endorsed Labour candidate.

13. The NEC shall each year elect a by-election panel to initiate and oversee such action and deal with other matters delegated to it.

A. The NEC shall as far as practicable, co-operate with the Executive Committee of the constituency party concerned in drawing up a timetable for the adoption of a candidate. The by-elections panel may require the constituency party concerned to adopt a particular candidate or select a candidate from a number of such nominees. Whenever timing permits, the by-elections panel shall submit a suitable number of the nominees to a ballot of eligible individual members of the constituency party, in line with the procedures laid down by the NEC for the selection of parliamentary candidates modified as necessary to meet the circumstances of the particular by-election.

B. The NEC shall give advice and guidance on the conduct of the campaign for the by-election and be responsible for the appointment of the election agent for the campaign.

14. A candidate elected at a parliamentary by-election after the first 18 months of a Parliament shall not be subject to re-selection during the life of that Parliament.

15. An election shall cancel any parliamentary candidature.

C. Freeze dates

1. For the purposes of these selections, freeze dates for individual membership eligibility and constituency delegates and affiliates shall be established in agreement with the Regional Director. All affiliations and delegations to CLPs and membership lists to be used in the course of this procedure shall be frozen at these dates together with the percentage of the CLP membership contained within each party branch. In deciding on a freeze-date to establish eligibility to participate, the Regional Director shall have regard to the state of membership of the CLP and any prima facie evidence of abuse of the code of conduct for membership recruitment and any other factors which the Regional Director may think relevant.

2. Where there is a re-selection process for a sitting Labour MP(s) the 'freeze date' for each CLP will be the date at which the designated representative meets with the executive committee (General Committee/All Member Meeting) if no executive committee is in place to draw up a timetable, where the NEC determines there are special circumstances, or when there is

an unforeseen delay to the commencement of the process, an earlier freeze date will be fixed by the NEC.

3. No new or increased affiliations or filling of vacancies in delegations may be accepted for the purposes of this procedure after the freeze date until the selection is completed - except for changes of Labour Party Branch Secretaries.

4. Any new party unit or affiliated organisation established after the freeze date shall not be allowed representation on the General Committee during the selection procedure.

D. National panel

1. The NEC shall establish a parliamentary panel from candidates who have the opportunity to take part in training and assessment sessions organised on a regional, national and specialist (eg women, BME members) basis. These members on the parliamentary panel in use for the 2005 general election will remain on the panel following the submission of a completed new application form. Regional Directors have the discretion to call for interview any member of the 2005 panel, having given due reason in writing. The home constituency party of any member on the panel, or the constituency where they were a candidate in 2005, may make representation to the Regional Director requesting a further interview of a current NPP member, having given due reason in writing.

2. Candidates recommended by nationally affiliated organisations through their own processes shall automatically be included on the parliamentary panel subject to agreement between the NEC and the affiliate that their process satisfies the criteria for accreditation.

3. The NEC shall agree clear minimum standards together with a statement of candidate qualities to be used as a guideline for regions and affiliates.

4. The NEC shall approve a thorough programme to promote the increased representation of women, BME members, disabled members and those from manual and clerical backgrounds on the national panel.

5. An initial list of those included on the parliamentary panel shall be published in sufficient time to enable full selections at a constituency level to commence. It may be brought up to date from time to time as additional candidates emerge from the process and there shall be special arrangements made for by-elections and other cases where selections arise unexpectedly.

6. The panel so published shall be made available to CLPs on an advisory basis only. Any member who meets the twelve month membership criteria (see F.5 below) may seek selection in constituencies with an embark on an open selection (under section 1 below onwards), subject to an overriding NEC decision on for all women shortlist.

7. The NEC shall publish detailed guidance on the operation of the panel to ensure that shall be as clear, open and transparent as possible. A candidates unit shall be established at head office to coordinate the administration of the panel process and provide a point of reference for all interested candidates and parties undertaking selections.

8. Any Panel applicant who applies through the Party's procedures and fails to be included on the NPP shall have the right of appeal. The NEC will authorise an appeal panel to hear the appeal, whose decision shall be final.

E. Trigger ballots for MPs through nominations by party units and affiliates

1. Having approved a freeze date for the trigger mechanism as in C.2 above, the NEC shall set a timetable for nominations from all eligible party units and affiliates to make an indication as to whether or not they wish to select their MP without triggering a full selection process.

2. If by the date set a majority of those party units and affiliated branches (that make an indication) indicate a preference not to proceed to a full selection process, the MP concerned shall be deemed to be selected as prospective parliamentary candidate for the constituency concerned subject to NEC endorsement as in section F below.

3. In the case of more than one MP contesting the trigger ballot, if, by the date set, a majority of those party units and affiliated branches (that make an indication) indicate a preference not to proceed to a full selection process, the MPs concerned shall be deemed to be the shortlist for selection.

4. If 50 per cent or more of party units and affiliated branches (that make an indication) determine they wish the ballot to be opened up then a full open selection as set out in section 1 below will be postponed until Phase IV of the trigger ballots (as per 7.D.ii below) has been completed.

5. Sitting MPs who have been re-selected through this trigger mechanism shall not be eligible to seek selection in any other constituency during the particular round of selections, except where there are exceptional circumstances which are agreed by the NEC. The NEC will issue procedural guidelines on the management of the trigger ballot process.

6. Where sitting MPs do not have constituency boundary changes MPs who do not have constituency boundary changes shall face a trigger vote in their existing constituency unless otherwise determined by the NEC.

7. Where sitting MPs have constituency boundary changes

A. The General Secretary will invite sitting MPs to indicate which, if any, constituencies they wish to seek selection for. MPs who do not have any territorial interest in a seat cannot

be considered for selection for a seat that has an MP(s) with a substantial territorial interest seeking re-selection unless the election of the CLP in the trigger ballot is to move to an open selection.

B. For the purposes of re-election, a substantial territorial interest is defined as 40 per cent or more of registered electors of the previous parliamentary constituency as at the freeze date transferring to the new parliamentary constituency.

C. Any sitting MP who has a territorial interest in a new parliamentary constituency, but not to the extent of 40 per cent, may nonetheless, at the discretion of the NEC, challenge a colleague who does have a substantial territorial interest within that parliamentary constituency.

D. Any sitting MP representing any part of the new Constituency and therefore with a territorial interest should be informed of the timetable and the procedure and be supplied with a list of secretaries of nominating organisations. Trigger ballots shall, where possible, be conducted in four phases as follows:

I. Phase I - two MPs seeking selection in a seat where they both have a substantial territorial interest.

a. Where there are two MPs with a substantial territorial interest (40 per cent or more) who indicate their intentions to seek selection in the same constituency then both MPs will go forward to party units and affiliated organisations for acceptance to form the shortlist as set out in 3 above. If a majority of party units and affiliated organisations accept the shortlist, then an OMOV postal ballot of eligible members with hustings meetings and the opportunity for canvassing will be conducted to determine the final candidate.

b. If 50 per cent or more of party units and affiliated organisations determine they wish the ballot to be opened up then a full open selection will be postponed until Phase IV of the trigger ballots has been completed.

II. Phase II - selections where more than one MP with a territorial interest expresses an interest in a seat, and at least one of the MPs interests is NOT a substantial territorial interest.

a. It will be for the NEC to determine (as per C above) whether or not MPs who have less than a substantial territorial interest in the seat, can contest the trigger ballot. MPs with a substantial territorial interest, together with

those MPs with less than a substantial territorial interest whom the NEC has determined can contest the reselection trigger ballot, will go forward to party units and affiliated organisations for acceptance to form the shortlist as set out in 3 above. If a majority of party units and/or affiliated organisations accept the shortlist, then an OMOV postal ballot of eligible members with hustings meetings and the opportunity for canvassing will be conducted to determine the final candidate.

b. If 50 per cent or more of party units and affiliated organisations determine they wish the ballot to be opened up then the full selection will be postponed until Phase IV of the trigger ballots has been completed.

iii. Phase III – one MP only seeking selection in a seat in which they have a substantial territorial interest. 40 per cent.

a. Subject to paragraph 3 above, if only one MP has a substantial territorial interest (40 per cent or more) in the new parliamentary constituency and is nominated by a majority of party units and affiliated organisations as set out in 2 above, the MP concerned should be deemed to be selected subject to endorsement by the NEC. If however, the one MP with a substantial territorial interest (40 per cent or more) fails to reach a majority of party units and affiliated organisations then a full open selection will be postponed until Phase IV of the trigger ballots has been completed.

iv. Phase IV – one MP seeking selection in a seat in which they have less than a substantial territorial interest.

a. If an MP who has less than a 40 per cent substantial territorial interest expresses an interest then it will be for the NEC to determine (as per 3 above) whether or not they can contest a selection trigger ballot. If only one MP with less than a substantial territorial interest in the new parliamentary constituency, who has the permission of the NEC to contest the selection trigger ballot, is nominated by a majority of party units and affiliated organisations as set out in 2 above, the MP concerned should be deemed to be selected subject to endorsement by the NEC.

b. If however, the one MP with less than a substantial territorial interest fails to reach a majority of party units and affiliated organisations then a full

open selection will be postponed until Phase IV of the trigger ballots has been completed.

F. Candidates

- Members of the national panel and other potential nominees shall be invited to indicate an interest in seeking selection by submitting an application for a particular constituency on a standard application form provided by the NEC.
- The completed forms referred to above must be submitted to the procedures secretary (see 5 below) by the date laid down in the timetable. Only those who have registered an interest in this way shall be considered for shortlisting.
- The candidate's code of conduct (see R.2B below) specifies the entitlements of an aspiring nominee to receive lists of party units, affiliated organisations and the membership for the constituency.
- Any member of a CLP seeking nomination and selection must not be present or participate in any agenda item of any CLP or party unit meetings dealing with the selection process, except that s/he shall be entitled to a postal vote in the selection ballot if shortlisted.
- Where the CLP Secretary is an aspiring nominee or is otherwise unable to act, the procedures shall be conducted by another CLP office-holder approved by the Regional Director. This officer shall be known as the CLP procedures secretary.
- Candidates must have twelve months continuous membership of the Labour Party and be in compliance with the membership rules on the closing date for expressions of interest for the particular constituency, except in exceptional circumstances to be agreed by the NEC.
- Members of the European Parliament, Members of the Scottish Parliament, Members of the National Assembly for Wales, members of the Greater London Authority, and directly elected Labour Mayors may seek nomination as Labour candidates for the Westminster Parliament but only with the express permission of the NEC whose decision shall be final.
- No person who has been disqualified as a local government candidate under the rules of the party or by the decision of party conference shall be eligible for nomination or selection as a parliamentary candidate.
- When the Speaker of the House of Commons was originally elected as a Labour MP and is standing for re-election, no selection procedure shall be carried out in her/his constituency or any new constituency comprising the majority of the former seat and there shall be no Labour Party candidate.
- Labour candidates for parliamentary elections shall appear before the electors under the designation of 'The Labour Party candidate' or 'The Labour and Co-operative Party candidate', except in Scotland and Wales and in exceptional

circumstances where the designation shall be approved by the NEC. At full parliamentary elections they shall include in their election address, and give prominence in their campaigns to, the issues for that election as defined by the NEC in their manifesto. Every parliamentary candidate must undertake to stand as 'The Labour Party candidate' independent of all other political parties and, if elected, join the PLP and having done so abide by its standing orders.

11. Any candidate who after election fails to accept or act in harmony with the standing orders of the PLP shall be considered to have violated the terms of these procedural rules.

G. Delegates

- Only accredited delegates may be present at General and Executive Committee meetings up to and including the shortlisting except for designated representatives of the NEC.
- The delegates entitled to attend are those appointed by organisations entitled to representation on the General Committee and no additional or substitute delegates shall be allowed after the freeze date except for permanent changes of Branch Secretary.
- Delegates must either reside or be registered electors in the constituency.
- Delegates from party units must either reside or be registered as electors in the area designated to be covered by the party unit.
- A designated representative of the NEC (the designated representative) shall check that no organisation has more delegates than the number to which it is entitled on the basis of the membership of the party branch or affiliation fees paid as at the end of the preceding year. The operation of quotas shall also be checked.
- The list of accredited delegates to the General Committee and their addresses shall be made available to the Executive Committee at the commencement of the process. The list shall be reported to the shortlisting meeting and any delegate may challenge the credentials of any other delegate, any disputes over eligibility shall be resolved by the designated representative whose decision, after consultation with the appropriate CLP Offices, shall be final.
- All delegates must attend a briefing on the requirements of the shortlisting procedure to enable them to participate in the shortlisting process.
- Where a CLP does not have an Executive or General Committee in place, as is the case in many CLPs which have moved to 'all member meetings', the make up of the body that deals with matters referred to an Executive or General

Committee will be determined by the Regional Director following consultation with the CLP and the NEC.

H. Membership

- All individual members of the CLP registered on the national membership system, and who have been members of this CLP for six months on the freeze date, and who remain in compliance with the membership rules shall be eligible to participate in the procedure.
- To be eligible to vote in the ballot, members must be fully paid-up with subscription payments on the closing date for postal vote applications.
- Party branches shall be notified by the procedures secretary of those members eligible to participate in the process. Any dispute about eligibility shall be resolved by reference to the party's Compliance Unit.
- Only members of the branch or party unit shall attend meetings of a branch or party unit dealing with the selection process, except for persons designated to oversee proceedings or invited candidates.
- No visitors other than interested candidates (where it is appropriate) shall be allowed at any party meeting relevant to the selection process.

I. Statement of candidates' qualities

- A Statement of Candidates' Qualities shall be issued as part of the Selections Pack. This may be modified by the CLP Executive Committee at the timetable meeting to meet local circumstances subject to the approval of the Regional Director. Briefing in equal opportunities requirements shall be made available to delegates and others involved in administering the selection process.

J. Constituency Timetable – open selections

- The regional office shall consult with the Executive Committee of the CLP to draw up a timetable. It shall include the closing date for nominations, postal vote applications, shortlisting, selection and other dates set out in the draft timetable in 3 below.
- The timetable must be ratified by the party's Compliance Unit on behalf of the NEC.
- Model timetable: the target weeks indicated are for guidance only and some flexibility is expected to cope with scheduling of local party meetings etc.

Draft Timetable		
Stage	Week	Date
Executive Committee (EC) to draw up timetable and agree (subject to appeal) membership list based on freeze date set by NEC	0	
Composition of GC shortlisting committee to be confirmed and briefing session(s) arranged.	0	
List of party branches, and the per cent of the CLP membership contained within in each party branch to be agreed.	0	
List of other party units and affiliates to be agreed	0	
Notice of procedure to party units and affiliates and to interested aspiring candidates*	1	
Notice to members and postal vote application	2	
Closing date for declaration as aspiring candidate	3-1/2	
*Opportunities for aspiring candidates to meet members (earliest 4 days after closing date for declaration)	4 to 5	
Membership appeals to NEC representative	5	
EC to consider detailed arrangements for ballot	5	
*Nomination procedure for party units	6 to 7	
Closing date for PV applications Qualifying date for subscriptions being paid up to date	8	
Closing date for nominations from party units and affiliates	8	
Shortlist committee to conduct interviews and establish shortlist	8 to 9	
Issue of ballot papers to postal voters	10	
Notice of hustings meeting/s to members	10	
Hustings meeting/s	12	
Count	12	
*You must specify start and closing dates for these procedures.		

4. A copy of the timetable and the agreed statement of candidates' qualities, must be sent to all affiliated and party organisations with the notice of procedure directly following (and in any event no more than one week later than) the date the timetable is agreed. At the same time organisations should be informed that affiliations, delegations and membership have been frozen in relation to the selection procedure at the freeze date(s) confirmed by the NEC.
5. In the second week of the process all eligible members should be sent through their local branch/party (or CLP) a notice of commencement of procedure in a standard format provided by the NEC. The notice shall include:
- an explanation of the process and outline timetable
 - notice of meetings with potential candidates and local nomination meetings
 - the agreed statement of candidates' qualities
 - preliminary notice of dates of hustings meetings
 - a postal vote application form.
 - Any sitting Labour MP currently representing any part of the constituency and therefore with a territorial interest shall be informed of the

Chapter 19
Appendix III

NEC procedural rules on selection of Parliamentary Candidates

Page 79 of 98

timetable and the procedure and be supplied with a list of secretaries of eligible party and affiliated organisations.

- At the commencement of any timetable the Regional Director or the designated representative for the particular selection shall discuss with the CLP Executive the requirements of the timetable and brief them concerning the procedure and the use of the Statement of Candidates Qualities. A briefing for GC delegates involved in shortlisting shall also be arranged.
 - Lists of those on the national panel of candidates shall be made available to procedures secretaries for the use of party units and affiliated organisations in the constituency.
 - Candidates who wish to do so may indicate their interest in a particular selection by application to the CLP and nominating organisations using a standard form as in F.1 above. A final closing date shall be fixed for the receipt of such expressions of interest (see timetable in 3 above).
- K. Nominations
- Following the closing date for receipt of expressions of interest (see J.9 above), those which conform to the standard format will be sent to the appropriate party unit secretaries. CLP procedures secretaries shall ensure that any other organisations entitled to nominate are informed that they are entitled to a copy of the set of applications and where they may obtain it.
 - CLPs and Branches should create as many opportunities as possible for interested candidates to meet members prior to the meetings to make nominations for and draw up a shortlist. Such opportunities must be available on a fair and equal basis to all candidates.
 - Party units and affiliated organisations eligible to do so may make nominations from among those who have expressed an interest to the CLP General Committee/All Member Meeting for consideration.
 - Where party branches nominate, with the exception set out in 5 below, they shall be obliged to submit the names of up to three candidates with at least one being a woman and at least one being a BAME candidate in the event that at least one BAME candidate has expressed an interest in the seat at the deadline for expressions of interest. Other party units and affiliated branches need only make one nomination but may nominate up to three candidates with at least one being a woman and at least one being a BAME candidate if they so wish. A step by step procedural guideline, which must be followed, will be produced by the NEC and will be included in the selection pack. Any party unit or affiliated organisation making more than one nomination must follow the NEC procedural guideline when nominating candidates.
 - Where there is an all women shortlist in operation, party branches choosing to nominate

shall be obliged to submit the names of up to two women with at least one being a BAME candidate in the event that at least one BAME candidate has expressed an interest in the seat at the deadline for expressions of interest. Other party units and affiliated branches need only make one nomination but may nominate up to two women, with at least one being a BAME candidate in the event that at least one BAME candidate has expressed an interest in the seat at the deadline for expressions of interest. If they so wish. Any nominations for men in a seat designated as an all women shortlist will be ruled invalid.

- The requirement for party branches to nominate as set out in 4 above and 5 above may be waived by the Regional Director in constituencies which are unlikely to secure many expressions of interest.
 - Nominations must be made at a duly convened meeting taking into account any application forms received. Any interviews or informal meetings with interested candidates must be completed prior to the commencement of such a meeting. Detailed procedural advice on conducting branch nomination meetings and local interviews shall be issued by the NEC.
- L. Shortlisting
- Each CLP shall draw up a shortlist against the Statement of Candidates Qualities agreed at the commencement of the process. The shortlisting committee shall also have copies of the relevant application forms available.
 - The CLP General Committee shall invite all those nominated by party units and affiliated organisations to a gathering to allow GC delegates to meet them. All those nominated shall be treated equally in ensuring access to all delegates where candidates are asked to address the gathering they must all be given the same opportunity and time.
 - The General Committee shall meet as a Shortlisting Committee and shall draw up their shortlist with due regard to the nominations made by party units and affiliates.
 - Where the cumulative per cent of the memberships of branches nominating any one candidate exceeds 50 per cent of the total membership of the CLP then that candidate will automatically be shortlisted.
 - Where no sitting Labour MP is contesting the seat, and other than where an all women shortlist has been designated by the NEC, there shall be at least 50 per cent women on the shortlist. If six or more are nominated there shall be a minimum of six on any shortlist. This is subject to a sufficient number of both men and women being nominated (ie should five men and two women be nominated the shortlist would be three men and two women, where an all women shortlist is in place there shall be a minimum of six on the shortlist, provided six women have been nominated.

Chapter 19
Appendix III

NEC procedural rules on selection of Parliamentary Candidates

Page 80 of 98

6. Any sitting Labour MP representing a constituency that is wholly or partially contained within the area of the CLP shall be automatically included on the shortlist if they choose to contest the seat and are nominated.
7. The NEC shall issue equal opportunity guidelines for such meetings and any interviews that are undertaken.
8. All nominees shall go into the ballot for such papers and the final result shall be decided by a single round secret preferential vote. Detailed regulations for such counts shall be issued by the NEC in the selection pack.
9. Once the shortlist has been determined it shall be forwarded to the appropriate Regional Director for validation.
10. The term 'valid' on does not imply 'approval' but refers to the particulars on the form that the nominee conforms to the conditions for candidature as laid down in the constitution and rules for selection, that the nomination was to hand by the appropriate closing date and submitted by an organisation entitled to nominate.
11. In the event of insufficient nominations being secured the timetable may be extended in consultation with the designated representative and Regional Director to allow for further nominations to be considered.
- M. Members' ballot**
1. The ballot shall be conducted according to a list provided from the national membership system of all those who qualify and are free to do so and remain in compliance with the membership rules on the closing date for the receipt of postal vote applications. Members who are able to do so must attend a hustings meeting to hear the shortlisted nominees before casting their vote.
2. All eligible members will be sent details of the shortlist, hustings meetings, copies of the nominees' applications and an explanation of how to vote by the date laid down in the timetable. Members in arrears must be offered the opportunity to bring subscriptions up to date to ensure their eligibility.
3. Procedural arrangements should as far as possible be agreed by the Executive Committee at the commencement of the process. These to be considered include:
- A. maximum time limits for statements and questions at the hustings
 - B. order of appearances
 - C. appointment of scrutineers
 - D. door stewarding arrangements
 - E. chairing of hustings.
- F. Any outstanding matters shall be delegated to the procedures secretary to resolve with the approval of the designated representative for the selection.
4. Shortlisted candidates should be informed in advance of the details of hustings meetings and arrangements may be made to timetable the order of appearance in advance. There must be at least one hustings meeting in each constituency but where circumstances allow 11 members should be allowed to attend any one of the hustings meetings by prior arrangement.
5. Notices convening the selection meetings shall be sent to all eligible members at least seven days before the meeting. They shall be produced locally and use the wording in the model convening notice supplied by the NEC. The notice shall inform members of the requirements to attend punctually, produce evidence of current membership and append the application forms of the shortlisted candidates.
6. A designated representative of the NEC shall be present at the selection meeting(s) to advise and supervise the procedure.
7. On entering the hustings each member must present to the appointed door stewards the prescribed credential form together with proof of identity such as a current party membership card. Where there is any challenge to a members' identity (for their proof (eg of residency) may be required by the designated representative.
8. Before any nominee is invited into the hustings room the door stewards should be asked to report on the number of eligible members present. The first nominee shall then be asked to speak. Members arriving after the door stewards report has been accepted shall not be permitted to enter the meeting or participate in the proceedings.
9. Each shortlisted nominee shall address the meeting and answer questions in accordance with the agreed time limits. Any time not used in making a statement shall not be added to the period allowed for questions.
10. No question on financial means or support religion or of a racist, sexist, homophobic or anti-disabled nature shall be permitted. If languages other than English are used in the course of questions or the statement it shall be the responsibility of the nominee and/or the questioner to ensure that everyone present is able to understand the point. Any repetition or transgression must be done within the agreed time limits, which may be extended accordingly.
11. An arrangement may be made to ask all candidates the same questions. Individuals may be deputised to draw up questions by the shortlisting meeting.
12. Once the final nominee has withdrawn, the scrutineers shall issue ballot papers to the number reported by the door stewards. Ballot papers must be returned to the ballot box before members leave the room, where felt necessary by the designated representative. However, each member shall come forward to collect their ballot paper in response to a roll call and if desirable deposit their vote in the ballot box on the way

Chapter 19
Appendix III

NEC procedural rules on selection of Parliamentary Candidates

Page 81 of 98

- out of the room. In exceptional cases the ballot box may be located in a separate polling area.
- N. Postal vote**
1. Any member may apply for a postal vote on the appropriate form. All eligible members shall be informed about the postal voting provisions at the beginning of the process. The form must be properly completed, signed by the individual and submitted to the procedures secretary by the date laid down in the timetable.
2. The grounds for requesting a postal vote must be stated on the application.
3. Postal votes shall only be granted to those who are unable to attend a hustings meeting - not to those who choose not to attend. Votes will be granted for those who cannot attend due to a medical condition, cannot make reasonable travel arrangements, are away on holiday, have work commitments or caring responsibilities or any other appropriate reason for non-attendance at the hustings as agreed by the NEC designate representative. They will not be made available to those choosing to undertake other engagements unless they are candidates for selection in this process.
4. Any eligible member who, after the closing date for postal votes but before the date for their selection meeting becomes unexpectedly unavailable to attend a hustings meeting or for good reason fails to attend at the due time may apply to tender an emergency postal vote. Such application must be made directly to the designated representative for the selection whose decision as to whether or not to accept such a tendered vote shall be final for all purposes.
5. No shortlisted nominee or any person acting on behalf of a nominee should benefit from interference in the process of applications for, or the issue and return of, postal votes. Any evidence of such interference may lead to the disqualification of the nominee concerned.
6. Postal votes shall be returned to the designated representative/procedures secretary who shall deposit the unopened envelope containing the ballot form and declaration of identity into a sealed box awaiting the count. The return envelope for the ballot paper shall be referenced so that it can be verified against the electoral roll.
- O. Voting procedure and count**
1. The selection of candidate shall be decided by reference to the preferences expressed in the ballot which shall be conducted on the basis of one member one vote.
2. The designated representative shall retain possession of all ballot boxes until the count.
3. The ballot box will be opened at a special General Committee/All Member Meeting meeting to count the votes. Votes will be counted by scrutineers as an aggregate together with postal votes received by the closing date. The scrutineers shall work under the supervision of the NEC designated representative.
4. The shortlisting committee shall appoint up to twelve members of the GC as scrutineers for the ballot in addition to the procedures secretary at least half of whom should be women. Other eligible GC delegates may observe the count.
5. Each candidate may appoint an official representative for the count who must be a member of the CLP concerned.
6. Postal voters' declarations of identities must be verified against the list of agreed postal voters. Any postal vote without an accompanying declaration of identity shall be invalid. The signature on the application form and the declaration of identity must match or the vote will be declared invalid.
7. The count shall be conducted by means of an eliminating ballot on the basis of expressed preferences. Each valid vote shall have the value of one at all stages of the count. No candidate shall succeed in being selected until she has more than 50 per cent of valid votes cast in a particular round of the count (discounting spoil, invalid and non-transferable papers).
8. In the event of any disputed votes the decision of the designated representative shall be final for all purposes, though the CLP procedures secretary shall be consulted.
9. In the event of a tie, the nominee concerned who took the earliest lead on preferences shall be deemed elected or go through to the next round.
10. If over 50 per cent of those voting return blank papers, the procedure shall recommence but the closing date shall continue to operate.
11. The final result shall be announced to the General Committee/All Member Meeting, to which all shortlisted candidates shall be invited. A record of the sitting at each stage completed in pre-forma shall be retained by the procedures secretary for the CLP and the designated representative for the NEC.
- P. Financial agreement and endorsement**
1. Three copies of the acceptance of financial responsibility should be completed and signed by the CLP chair and secretary and the successful candidate, to comply with 5.9 of the constitutional rules. Copies to be held by the CLP, the regional office and the NEC.
2. The candidate will be required to sign forms agreeing to abide by the code of conduct laid down by the Parliamentary Labour Party, and also a register of interests. All these forms must be submitted to the Head of the Compliance Unit. The Election Agent will have to be endorsed by the NEC, and will be required to have undertaken the necessary training unless the NEC deems there are exceptional circumstances.
3. Where successful candidates are not members of the national recommended panel there should, however, be an endorsement interview in each

Chapter 19
Appendix III

NEC procedural rules on selection of Parliamentary Candidates

Page 82 of 98

case before a recommendation is made to the NEC. The criteria for the endorsement interview for new selections shall be approved by the NEC and carried out by an NEC selections board - or regional nominees of that board. The NEC selections board would only interview sitting MPs following a referral from the whips office (MPs would thus in effect be treated as members of the national panel providing they were not subject to a whip's report)

4. The selection of a prospective candidate shall not be regarded as completed until endorsement has been given by the National Executive Committee.
5. Disputes arising out of the selection procedure which cannot be mutually agreed between the complainant and the designated representative shall be referred to an NEC approved independent Selection Monitor for investigation and report to the NEC. The NEC's decision on that report shall be final and binding on all parties for all purposes.

Q. NEC Timescale for selections

1. The following timescale is an outline of events as agreed by the NEC, and will be subject to alteration by the NEC according to the situation pertaining at any given time.

Date	Event
Jan 06	Open National Parliamentary Panel (NPP)
Jan 06	Determine list of non-Labour held seats with no existing MP with geographical claim - These seats select from June 2006
Jan - Mar 06	Determine positive action procedures for June 2006 selections
Jan - May 06	Advertise NPP to all members - Applicants to apply by 1st March for interview to be held by end May for seats that will select in June 2006. Interviews for all other applicants will continue beyond this point.
Jan - May 06	Implement all known constituency boundary changes
Jan - Jun 06	Interview new NPP applicants
Jan - Jun 06	Training sessions and taster events for Panel applicants
Jun - Dec 06	Selections in non-Labour held seats with no existing MP who has a geographical claim
July 06	Write to MPs asking them if they intend to contest the next election - reply by 15 September 2006
Oct 06	Re-selection of MPs to commence, starting with those seats where more than one sitting MP has a geographical claim

Chapter 19
Appendix III

NEC procedural rules on selection of Parliamentary Candidates

Jan 07	Determine positive action procedures for seats (nominally) with retiring MP
May 07	Commence selections in winnable seats and seats (nominally) with retiring MP - followed by all other seats
Sept 08	All selections to be commenced

R. Parliamentary Selections - Candidates' code of conduct

1. This code of conduct has been produced for all aspiring candidates in the selection of parliamentary candidates, in order to assist the smooth running of all stages of the process.
2. No materials calling for support in the selection process will be produced or distributed by or on behalf of any individual prior to the publication of the timetable following the Executive Committee meeting to commence the selection process within a CLP.
 - A. Following the publication of the timetable aspiring candidates must submit an application form (this must be in a standard CV format provided by the party) to the CLP procedures secretary. Forms received before the publication of the timetable or after the deadline prescribed in the timetable will not be accepted.
 - B. Aspiring candidates who submit an application form within the prescribed period will be entitled to a list of Party Units and Affiliates (including the per cent of the CLP membership contained within each party branch) from the CLP. Aspiring candidates who submit an application form within the prescribed period who also wish to have a list of eligible members are entitled to a copy from the Regional Office following submission of an administration fee of £30.
3. The list of eligible members is supplied solely for the purposes of the current selection campaign of the aspiring candidate to which it is supplied and is not transferable to any other campaign or person. Use of the list for any other purpose will lead to disqualification as an aspiring candidate and potential further disciplinary action.
4. Should an aspiring candidate be shortlisted by the CLP the application form will be forwarded by the procedures secretary to all eligible members with notice of the CLP ballot.
5. Following publication of the timetable aspiring candidates are permitted to mail members direct, as well as Labour Party Units and affiliated organisations, with any canvassing/promotional material.
6. No aspiring candidates or persons acting on behalf of an aspiring candidate will use their own material or access to publicity to disparage any other aspiring candidate.
7. Canvassing is specifically allowed after an application form has been accepted, and from this

period onwards aspiring candidates may approach members personally or by telephone to seek their support. Contact with members must not be carried out in a manner likely to cause offence or be seen as applying pressure to any member.

8. No financial inducement to the constituency party or to individual members may be offered to attempt to secure support.
9. Only designated CLP officers will be authorised to issue statements to the media about any aspect of the selection procedure, and then only after consultation with the Regional Director. This does not preclude aspiring candidates undertaking press, Radio or TV interviews, though under no circumstances should any aspiring candidate disparage any other aspiring candidate.
10. Applications for postal votes and the postal ballot itself will be distributed only through the official machinery. No aspiring candidate or supporter(s) of an aspiring candidate will attempt to interfere in the application for, casting, and return of postal votes.
11. Once an aspiring candidate has declared an interest in a constituency s/he cannot attend any meeting within the CLP that is dealing with selection business, unless specifically invited in their role as an aspiring candidate.
12. No aspiring candidate or members acting on her/his behalf will interfere with or put under duress any member in regard to how they vote at any stage during the process.
13. Aspiring candidates (and those making donations of money or in kind to their selection campaign) are regulated by the Political Parties, Elections & Referendum Act and are required to comply with the provisions on accepting and reporting of donations of over £200.
14. Any member breaching this code of conduct or knowingly allowing others to do so on her/his behalf will be liable for disciplinary action. The NEC will not hesitate to use its powers of disqualification and suspension to impose sanctions to enforce the code.

Chapter 19
Appendix III

NEC procedural rules on selection of Parliamentary Candidates

Page 64 of 98

Chapter 20

Appendix IV

NEC Procedural Rules for the selection of local government Candidates for elections in 2008

(Revised October 2007)

These procedural rules supplement Chapter 5 of the Labour Party rule book – selection for election to public office, and provide a framework for Local Government Committees (LGCs) and Constituency Labour Parties (CLPs) to follow when conducting selections of local government candidates.

Local Government Committees and CLPs must also follow the good practice advice on these procedures as provided from time to time by the NEC.

A. Selection timetable

1. The executive of the Local Government Committee (LGC) shall prepare a timetable for the selection procedure. A timetable and/or any variance to any of the selection procedures must be approved by the Regional Director/General Secretary in Scotland and Wales or other national officer as determined by the General Secretary on behalf of the NEC.
2. The timetable should identify various stages as follows:
 - A. Invitation for nominations to the panel of approved candidates
 - B. Initial dosing date for receipt of nominations
 - C. Proposed interviewing procedure for those who require an interview
 - D. date of Management Committee to decide on endorsement of initial applicants
 - E. submission of initial list of approved nominees (the panel) to CLPs and ward selection committees
 - F. the agreed order for selection meetings (ie first priority to Labour seats, second to winnable seats and last to other seats)
 - G. date for reopening of endorsement procedure, where this is appropriate

** The panel remains in existence following an election until a new panel is nominated and endorsed. The panel is therefore available for any by-elections in this period. This later date (2.G above) is so that LGCs campaign for a period without new endorsements whilst high priority selections are taking place. The panel cannot be closed as such so all nominations must be dealt with at an appropriate time.*

- H. final date for completion of selections.
3. The panel remains in existence following an election until a new panel is nominated and endorsed. The panel is therefore available for any by-elections in this period. This later date (2.G above) is so that LGCs campaign for a period without new endorsements whilst high priority selections are taking place. The panel cannot be closed as such so all nominations must be dealt with at an appropriate time.

B. Positive action procedures

1. For authorities with all-out elections
 - A. The Regional Director/General Secretary in Scotland and Wales will agree a list of winnable wards with the LGC.
 - B. In winnable wards with two or three members, at least one candidate must be a woman.
 - C. For selection in a winnable ward, the ballot will take place in two parts. The first ballot will select a woman from the short list and the second ballot will select the remaining candidates from the entire short list.
 - D. If the ward fails to implement these positive action procedures then the selection will be invalid and the Regional Director/General Secretary in Scotland and Wales will require the ward to re-run its selection procedures.
2. For authorities with elections where one third or one half of seats are up for election
 - A. In all winnable wards/divisions where a sitting councillor is retiring, at least one other councillor or candidate must be a woman.
 - B. If there are more women retirees than men then the current proportion of women candidates must be maintained.
3. For each local authority area the Regional Director/General Secretary in Scotland and Wales will:
 - A. agree a list of winnable seats with the Local Government Committee; and
 - B. determine which winnable seats will be selected from an all-woman shortlist and which from an open shortlist.
 - C. If a ward fails to implement the agreed positive action procedure then the selection will be invalid and the Regional Director/General Secretary in Scotland and Wales will require that the ward to re-run its selection process.
4. The Regional Director/General Secretary in Scotland and Wales has the authority to vary the arrangements within a given ward due to what they regard as exceptional circumstances, provided reciprocal arrangements are made to

any by-elections in this period. This later date (2.G above) is so that LGCs can plan for a period without new endorsements whilst high priority selections are taking place. The panel cannot be closed as such so all nominations must be dealt with at an appropriate time.

Chapter 20
Appendix IV

NEC Procedural Rules for the selection of local government Candidates for elections in 2008 Page 85 of 98

ensure that the overall level of women's representation is achieved.

C. Panel of approved candidates

1. The LGC will invite nominations for the Panel of Candidates which will be in the form of self-nominations using an official nomination form produced by the LGC. The form may include a number of questions (as well as a section for personal details) as approved by the LGC executive, but must include an undertaking to abide by the party's rules and procedures relating to local government candidature and by the standing orders for the Labour group if elected.
2. The LGC must ensure that all eligible members are informed of their right to self-nominate to the panel of approved candidates together with details of the timetable described in section 1 above.

D. Qualification of nominees

1. Each nominee must be an individual member of the Labour Party, in accordance with the conditions of membership which include, where applicable, membership of an appropriate trade union.
2. Each nominee must have paid the party membership contribution at the appropriate rate and have at least 12 months' continuous national individual membership of the party in the electoral area concerned at the date of nomination. This 12 month continuous membership and residency qualification may be waived in exceptional circumstances to be decided by the Management Committee of the LGC and endorsed by the Regional Director/General Secretary in Scotland and Wales on behalf of the NEC.
3. All nominees must undertake, if elected, to accept and conform to the standing orders of the appropriate Labour group as approved by the NEC.
4. Nominees must be legally qualified, and not disqualified, to stand for the local authority at the election concerned. It is required of LGCs that they take steps to check on disqualifications under the relevant legislation as well as any party requirements when compiling their panel of prospective candidates.
5. Sitting councillors must be nominated and considered for endorsement and selection in accordance with the provisions set out in section E.2.A.1 below, unless varied by section F.1.A below.
6. If a sitting councillor, the nominee must also have paid their annual contribution to the Association of Labour Councilors, and be fully paid up to date with their party membership subscriptions at the standard rate and pay by direct debit.
7. Sitting councillors who have had the Labour group whip withdrawn from them indefinitely are not eligible for membership of any panel.

6. This party shall not accept as qualified for inclusion in its panel of approved candidates any sitting councillor whose sole legal qualification for standing for election in the local government area is existing service as a councillor.

E. Endorsement of applicants to the panel of approved candidates

1. All applicants recommended for inclusion in its panel of candidates must be submitted to a meeting of the management committee of the LGC concerned.
2. There are three ways that applicants will be considered for membership of the approved panel of candidates. The particular method of approval depends upon the individual circumstances of the applicant as set out below:
 - A. Sitting councillor
 - I. To be reviewed by a written form from the chief whip regarding discipline and attendance, and by a written report from the branch secretary covering the ward they represent. An update form should be completed should circumstances have changed since a previous application form was completed. The LGC Officers, or a panel duly authorised by the LGC, may request an interview if the reports raise concerns about discipline, attendance, campaigning record or competence. Should they feel the circumstance dictate, the Regional Director/General Secretary in Scotland and Wales may instruct the LGC that an interview is undertaken and must give such reasons in writing. Should an interview not be requested, the sitting councillor will be recommended for inclusion on the panel without interview. Should an interview be required, this will be undertaken by an assessment team.
 - B. Recent candidate who had not been elected
 - I. To be reviewed by a written report confirming there has been no change in circumstances and updating the applicant's campaign and party record. It will require an endorsement of the application by the branch in which they reside and the CLP campaign coordinator or similar officer. The LGC Officers, or a panel duly authorised by the LGC, may request an interview if the report raises concerns about their campaigning record or competence. Should they feel the circumstance dictate, the Regional Director/General Secretary in Scotland and Wales may instruct the LGC that an interview is undertaken and must give such reasons in writing. Should an interview not be requested, the applicant will be recommended for inclusion on the panel without interview. Should an

Chapter 20
Appendix IV

NEC Procedural Rules for the selection of local government Candidates for elections in 2008 Page 86 of 98

Interview be required, this will be undertaken by an assessment team.

C. New applicant

1. By completion of the nomination form and a full interview by an assessment team.

3. An assessment team, which will be drawn up by the LGC with the agreement of the Regional Director/General Secretary in Scotland and Wales in line with NEC recommendations, will carry out interviews for applicants where required. At the discretion of the Regional Director/General Secretary in Scotland and Wales, the assessment panel may be required to include assessors from outside of the local authority area.

4. The assessment team will supply a decision sheet to each nominee following their assessment interview. The assessment team will prepare a report for the management committee on which candidates they are recommending the management committee to endorse. The management committee may refuse endorsement as it thinks fit to any candidate recommended for acceptance by the assessment team, on a secret ballot of eligible delegates at a duly notified meeting. The suitability of candidates for endorsement is a matter of judgement by members of the management committee. Candidates not endorsed by the assessment team will be given reasons for such decision.

5. The management committee shall not endorse any candidate the assessment team have interviewed and not recommended for endorsement. However, the individual concerned (or the organisation responsible for his/her nomination) may appeal within 14 days of receiving written notice against the refusal of the assessment team or management committee endorsement to the appeals panel of the appropriate regional board, who where practicable shall hear the appeal within 14 days.

6. Such appeals shall be to establish the suitability or otherwise of the nominee for inclusion in the panel of candidates and on this basis the panel established to hear the appeal shall consider submissions from the appellant and representatives of the LGC concerned. The panel shall receive any submissions from both sides in the presence of the other and, within reason, witnesses may be called to support the submissions. A reasonable opportunity shall be given for witnesses and submissions to be questioned by either side. The panel may conduct the appeal hearing as a re-interview should they consider this is required by the circumstances. Should any appeal be conducted by the panel as a re-interview then, in the absence of any express decision to the contrary by the panel, the result of such a re-interview shall constitute the final determination of the appeal. When an appeal hearing against withdrawal of endorsement is heard, the hearing may be conducted where the panel consider it appropriate solely in relation to

the changed circumstances leading to the LGC withdrawal of endorsement. The panel shall also rule on any procedural issues. The decision of the appeals panel shall be final and binding on all parties in accordance with the rules for local government elections. The reasons for the decision shall remain confidential to the panel concerned.

F. Authority to vary assessment procedures

1. The Regional Director/General Secretary in Scotland and Wales may, with the agreement of the LGC and the endorsement of the NEC, vary the assessment procedures in the following ways:
 - A. waive section E.2.A) above and/or section E.2.B) above to allow for all sitting councillors and/or recent candidates to be interviewed before endorsement
 - B. waive the requirement in section E.2.A) or E.2.B) above for the branch secretaries to submit a written report to the LGC, if this is not appropriate due to local circumstances. Such a waiver shall apply for all applicants.

G. Withdrawal of endorsement from a member of the approved panel

1. The management committee of the LGC may withdraw its endorsement of any nominee if in its opinion, there are changed circumstances relating to that nominee. Again, the individual concerned (or the organisation responsible for her/his nomination) may appeal within 14 days of receiving written notice against such withdrawal of endorsement to the appeals panel of the regional board who where practicable shall hear the appeal within 14 days on the same basis as in section E.6 above.

H. Rights and responsibilities of members of the approved panel of candidates

1. Potential candidates who are on the approved panel of candidates are entitled to a list of ward secretaries from the Secretary of the Local Government Committee. Once shortlisted by a ward, potential candidates will be entitled to a list of eligible members for that ward from the CLP Secretary. In order to receive this list, potential candidates will have to pay the relevant CLP an administrative charge as set out in the code of conduct.
2. The NEC maintains a code of conduct that applies to all candidates at all stages of this process including candidates applying to the panel of approved candidates.

I. Shortlisting and selection

1. Insufficient nominations
 - A. In the event of an insufficient number of valid nominations, the LGC executive shall have power to take whatever action may be necessary to meet the situation and ensure that there are Labour candidates available to

contest any election to the appropriate authority.

- B. In cases of dispute the matter shall be submitted to the LGC Management Committee whose decision shall be final.

2. Shortlisting and selection meetings - general

- A. Shortlisting and selection meetings shall be convened by the Executive Committee of the CLP concerned after consultation with and in accordance with the timetable (referred to in A.2.F) above) laid down by the executive of the LGC. This is to ensure that meetings are convened on a priority basis so that candidates are selected first for Labour-held and winnable seats.
- B. Notice of such meetings must be sent to all members entitled to attend. The notice shall state the business to be conducted and give appropriate details of the procedure to be adopted.
- C. Notice of such meeting shall include notice of any positive action procedures as agreed under section B above, i.e. whether at least one woman candidate is to be selected or the candidate will be selected from an all woman shortlist.
- D. Notice of such meetings shall be sent out at least seven days in advance, except in an emergency where the LGC executive has approved a contracted timetable for a particular selection.
- E. Where only one branch is involved, notices shall be sent out by the branch secretary on the instructions of the CLP secretary, where more than one branch is involved, the CLP secretary shall be responsible for sending out the notice, where more than one constituency is involved, the LGC secretary shall be directly responsible for convening such meetings on the instructions of the LGC executive.
- F. Such meetings shall comprise only those fully paid-up individual members of the party who are registered as electors or who reside in the electoral area concerned, where this is impractical (for instance on the grounds of geography or travelling involved) the Regional Director/General Secretary in Scotland and Wales shall act on behalf of the NEC to approve arrangements for a special meeting of delegates appointed by branches within that electoral area.
- G. Only those members who have been a member within the relevant local government area concerned for at least 6 months are eligible to attend any meeting in this procedure. A freeze date for calculating this 6-month eligibility may be set by the LGC with the approval of the Regional Director/General Secretary in Scotland and Wales. If no such freeze date is set the 6 months shall be counted from the date of the first meeting

convened to discuss a shortlist for a particular electoral area.

H. A meeting in this procedure may be attended by not more than three representatives of the LGC executive who shall act in an advisory capacity without voting power. Any CLP concerned may send one member of their Executive Committee as an observer.

1. The LGC Management Committee shall decide the number of members who shall comprise a necessary quorum for these meetings, which must be reviewed prior to each round of elections, subject to the agreement of the Regional Director/General Secretary in Scotland and Wales.
- J. A list of eligible members for such meetings shall be provided by the CLP secretaries involved from information supplied by the national membership system, where appropriate a check against such list shall be made at the door and membership cards and/or other credentials shall be examined. At the commencement of the meeting the opportunity shall be given for the eligibility of any member present to be challenged. The LGC representatives present shall rule on the eligibility of any member over which the meeting is not satisfied. The notice of the meetings should indicate by when and where subscriptions should be brought up to date to ensure eligibility.

3. Shortlisting procedure

- A. The list of nominees endorsed by the LGC Management Committee (the panel) shall be sent to CLPs for forwarding to the meetings of individual members covering the electoral areas where selections have been approved.
- B. The shortlisting procedure shall incorporate any positive action procedures as agreed under section B above.
- C. Those in attendance at the special shortlisting meeting convened as above shall decide which of the nominees shall be invited to the subsequent selection meeting.
- D. Once a member has been nominated or expressed an interest in being nominated s/he must withdraw from the meeting and take no further part in it.
- E. Where a vote is to be taken at a shortlisting meeting the following procedure must be adopted:
 1. Members present shall be invited to make nominations from those names on the approved panel of candidates. Nominations should be moved and seconded.
 2. Once all desired nominations have been made, those that have been moved and seconded shall be confirmed to the meeting and nominations closed.

- iii. When nominations have closed the meeting shall have to make a decision on how many nominees to invite to the selection meeting. It is not acceptable to shortlist only the number of candidates who are ultimately to be selected, unless either:
- the shortlist comprises only sitting councillors for the electoral area concerned who are seeking re-election to the relevant authority, or
 - only that number have been nominated at the commencement of the procedure.
- iv. In all other cases the meeting must agree to invite at least one more nominee than the number of candidates to be ultimately selected and normally a greater choice should be entered for the subsequent selection meeting.
- v. Once the number to be shortlisted has been agreed, if required, the meeting should proceed to a vote using an eliminating ballot until only the number required to be shortlisted remain.
- vi. Following the result of the ballot the meeting should agree the period of time to be offered to each nominee to address the selection meeting and answer questions and agree any other arrangements necessary. These agreed arrangements shall be communicated to the shortlisted nominees.
- F. If the required quorum is not present at a shortlisting meeting, then the meeting should proceed to draw up a shortlist which shall then be put to the subsequent selection meeting for approval or rejection before the business of that selection meeting may commence.
- G. Any member arriving at the shortlisting meeting after consideration of the shortlist has commenced shall be ineligible to take part or to vote and this should be made clear in the notice convening the meeting.
4. Selection procedure
- The following procedure should be adopted at the special selection meeting
 - Lots should be drawn for the order of appearance before the meeting of the shortlisted nominees. (This may be done in advance)
 - Each shortlisted nominee in attendance should be invited to address the meeting and answer questions for the specified period of time which shall be the same for all nominees.
 - In the event of a nominee not being in attendance and having indicated a continued interest in the selection, her/his name shall remain in the ballot.

- iv. Once all nominees in attendance have addressed the meeting and answered questions the meeting shall consider a procedural motion to proceed to ballot. If members are dissatisfied with the shortlist as presented they shall vote against the motion and a secret ballot shall be held if one is requested by any member.
- v. If the 'proceed to ballot' motion is not carried then the meeting may suggest new dates for shortlisting and selection to be agreed by the CLP Executive Committee, or they may proceed to draw up a new shortlist. Any new selection meetings shall be convened in accordance with the procedure above.
- vi. If it is agreed to ballot, then the method of balloting will depend on whether or not the ward is subject to positive action procedures as set out in section B above. Where at least one woman candidate must be selected from a multi-seat selection then a two-part ballot shall be held in accordance with section VIII below. In all other cases the ballot will proceed as set out in section VII below.
- vii. Where there is no positive action requirement or you are selecting candidate(s) from an all women shortlist in line with positive action procedures, the ballot shall be held as follows:
- There shall be a secret paper eliminating ballot. Members may vote for as many as, or less than, the number of candidates required to be selected.
- viii. Where there is a requirement to select at least one woman candidate from a multi-seat selection, the vote to decide which nominees shall be selected as candidates shall be held as follows:
- The ballot will be held in two parts. The first ballot will select a woman candidate (or two women candidates. If two seats are set aside for women) from amongst those women nominees on the shortlist. If there is only one woman nominee (or two where two seats are set aside for women) then that woman will be deemed selected. The second ballot will select the remaining candidate(s) from all shortlisted nominees with the exception of the woman candidate(s) selected in the part one ballot.
 - Voting in both ballots shall be a secret paper eliminating ballot. In the first ballot, members may cast one vote to select one woman candidate (or up to two votes where two seats have been set aside for women). In

the second ballot members may vote for as many as, or less than, the number of candidates required to be selected.

- A successful candidate must have an overall majority of votes cast. Spoilt and blank papers shall be deducted from the total number of ballot papers returned before deciding whether a nominee has a clear majority.
- x. Should no nominee have an overall majority, the nominee at the bottom of the poll shall be eliminated from the next round of voting together with any others whose votes added to those of nominees lower in the poll do not equal the number of votes cast for the nominee immediately above.
- xi. Where there is more than one candidate to be selected the eliminating ballot must continue removing the name(s) with the lowest votes until only the number required to be selected remain.
- xii. Where there is a tie at the bottom of any ballot and the two (or more) votes added together are equal to or more than the next vote above, a separate ballot shall be held to break the tie and decide which nominee shall be eliminated from the following round.
- xiii. If there is a tie on the final round of any ballot, the chair is not allowed a casting vote so a further ballot must be held to determine the result. Before taking this further ballot the nominees tying may be recalled separately for a further period of questions. If there is still a tie then a fresh selection meeting shall be convened.
- xiv. If after a further meeting no decision is reached there shall be a joint meeting convened on the same basis as in xvii below.
- xv. No shortlisted nominee shall take part or vote as a member of the branch in the selection meeting unless they have formally withdrawn from the selection.
- xvi. If the required quorum is not present at a selection meeting then the selection of the candidate(s) shall be deferred to a subsequent joint meeting of those individual members eligible to attend the first meeting plus members of the Executive Committee of the CLP concerned who are registered as electors within the area of operation of the LGC and who have the 6-month membership qualification. Executive members who have an interest in the outcome of the selection shall not participate in this joint meeting. Such a meeting shall proceed however many members are present. However, the Executive Committee

members present at the deferred meeting shall have the right to vote in any ballot only if a quorum of members from the electoral area concerned attend to form a quorum.

xviii. Any member arriving at the selection meeting after the first nominee has started to address it shall be ineligible to take part or to vote and this should be made clear in the notice convening the meeting.

- xviii. In the case of any dispute arising in connection with a selection it shall be referred to the LGC Management Committee whose decision shall be final.
5. Exceptional selections
- In the event of a local government by-election occurring within a constituency, the Executive Committee of the CLP concerned shall consult with the Executive of the appropriate Local Government Committee and the officers of any branches concerned to ensure that the vacancy is contested by the party, wherever possible a selection should be made in accordance with the procedures detailed above, but where necessary the CLP Executive Committee, in consultation with the Executive of the LGC, shall take whatever action is required to meet the situation and endorsed by the Regional Director/General Secretary in Scotland and Wales on behalf of the NEC.
 - Where any situation requires that a candidate be imposed for a local government election, the Management Committee of the appropriate Local Government Committee may only do so with the approval of the appropriate Regional Director/General Secretary in Scotland and Wales of the party on behalf of the NEC. In exceptional circumstances the NEC shall resolve a panel of the Regional Board to make a decision which shall be final and binding on all parties.

Chapter 21

Appendix V

NEC Advice Note - Interviewing sitting councillors or recent candidates

Grounds for interviewing a sitting councillor who has re-applied for inclusion on the panel of local government candidates or recent candidate who had not been elected

Introduction
The Committee is asked to note the NEC advice note which will supplement the recently agreed changes to local government selection procedural guidelines.

ADVICE NOTE

There have been changes to the NEC procedural guidelines for the selection of local government candidates, which supplement the rules in Chapter 5 above for local government elections. Section 5 "Endorsement of applicants" to the panel of approved candidates" is now broken down into three categories. This paper offers advice to LGCs with regard to calling for interview sitting councillors and recent candidates who had not been elected, as part of the determination as to whether or not they should be included on the new panel of candidates.

Sitting councillors

The sub-section regarding sitting councillors is as follows:

To be reviewed by a written form from the chief whip regarding discipline and attendance, and by a written report from the branch secretary covering the ward they represent. An update form must be completed by all sitting councillors wishing to be placed on the new panel of candidates. The LGC Officers, or a panel duly authorised by the LGC, may request an interview if the reports raise concerns about discipline, attendance, campaigning record or competence. Should they feel the circumstance dictate, the Regional Director can instruct the LGC that an interview is undertaken and must give such reasons in writing. Should an interview not be required, the sitting councillor will be recommended for inclusion on the panel without interview. Should an interview be required, this will be undertaken by an assessment team.

As required by the NEC procedural guidelines an LGC will need to need to set up a panel to review the reports on

sitting councillors and the update form submitted by sitting councillors. This can be the LGC Officers or a duly authorised panel put in place for this purpose, hereafter referred to as "the Panel".

Circumstances under which a sitting councillor should be called for an interview. The Panel are required to review the report from the chief whip and branch secretary, and an update report by sitting councillors. It would be appropriate to interview sitting councillors for any of the following reasons:

- Poor disciplinary report from chief whip, including matters before the Standards Board
- Poor attendance report from chief whip
- Poor report from branch secretary with regard to their role as a councillor, ie attendance at council meetings and other meetings of which they are a member, the holding of advice surgeries, attendance at consultative meetings in the ward, and regular communications with local residents.
- Concerns on any issues in a councillors update report
- A combination of a) to d) above

Should the Panel only receive a poor report from the branch secretary, they would need to take into consideration any known tensions between the branch secretary and the councillor, and it would be helpful to know whether or not the concerns stated were generally held by branch members.

Ultimately, the Panel will have to make a considered decision as to whether a councillor should be called for interview, and a consistent approach needs to be taken. The Panel should err on the side of interviewing provided poor reports are received, and it needs to be recognised that the Panel are basing their decision to interview on reports received by them and not of their own initiative. Advice on whether or not to interview a sitting councillor can be obtained from the Regional Director (General Secretary in Scotland and Wales), and the Regional Director does have the authority to instruct the LGC to carry out an interview having given such reasons.

It is not unreasonable that a sitting Labour councillor, who is perceived to be carrying out their duties at a poor level, should be called for an interview. Such a decision as taken by the Panel, should then be forwarded to the LGC Assessment Team to carry out the interview. The members who made up the Panel must not form part of the Assessment Team interviewing sitting councillors.

The sub-section regarding recent candidates who had not been elected is as follows:

To be reviewed by a written report confirming there has been no change in circumstances and updating the applicant's campaign and party record. It will require an endorsement of the application by the branch in which they reside and the CLP campaign coordinator or similar officer. The LGC Officers, or a panel duly authorised by the LGC, may request an interview if the report raises concerns about their campaigning record or competence. Should they feel the circumstance dictate, the Regional Director can instruct the LGC that an interview is

undertaken and must give such reasons in writing. Should an interview not be requested, the applicant will be recommended for inclusion on the panel without interview. Should an interview be required, this will be undertaken by an assessment team. As required by the NEC procedural guidelines an LGC will need to set up a panel to review the reports on a recent candidate who had not been elected. This can be the LGC Officers or a duly authorised panel put in place for this purpose, hereafter referred to as "the Panel".

Circumstances under which a recent candidate who had not been elected should be called for an interview. The Panel are required to review the reports from the branch in which they reside and the CLP campaign coordinator or similar officer. It would be appropriate to interview sitting councillors for any of the following reasons:

- Poor report from the branch in which they reside, notifying changed circumstances
- Poor report from CLP campaign officer or similar officer, notifying changed circumstances
- A combination of a) & b) above

The Panel would need to take into consideration any known tensions between the parties should a poor report be received. Ultimately, the Panel will have to make a considered decision as to whether a recent candidate who had not been elected should be called for interview, and a consistent approach needs to be taken. The Panel should err on the side of interviewing provided poor reports are received, and it needs to be recognised that the Panel are basing their decision to interview on reports received by them and not of their own initiative.

Advice on whether or not to interview a recent candidate who had not been elected can be obtained from the Regional Director (General Secretary in Scotland and Wales), and the Regional Director does have the authority to instruct the LGC to carry out an interview having given such reasons. It is not unreasonable that a member who is perceived to have a poor campaigning record should be called for an interview. Such a decision as taken by the Panel, should then be forwarded to the LGC Assessment Team to carry out the interview. The members who made up the Panel must not form part of the Assessment Team interviewing recent candidates who had not been elected.

Chapter 22

Appendix VI

Procedural guidelines in disciplinary cases brought before the NCC

Further information on these guidelines may be obtained from the secretary of the National Constitutional Committee at The Labour Party Compliance Unit. Any person appearing before a panel of the National Constitutional Committee (NCC) and in particular any party member acting as a presenter or, or a respondent to a case before the panel should make themselves familiar with these procedural guidelines. Though these procedural guidelines do not form part of the party's rules, they have the full approval of the NCC and give detail on the NCC approach to dealing with individual cases.

In fairness to all sides, the NCC expects the parties involved and its panels to adhere to the guidelines wherever practicable. Inevitably a degree of flexibility is required to deal with unforeseen circumstances or unusual cases. Such variances, however, should be kept to a minimum.

The NCC or a panel of the NCC have the authority in what they deem to be appropriate circumstances, to dispose of a case without a hearing and to rely solely on the written representations. Such circumstances may be where the respondent has failed to reply to the NCC or indicated they will not be attending the scheduled hearing, or where the particulars of the case lead the panel to deem that a hearing would not be in the best interest of either side.

A. Timetable for dealing with cases

1. Stage 1 - Receipt of case

- A. On receipt of a case from the NCC or a CLP, the NCC secretary shall confirm certain details about the case from the designated 'presenter'.
- B. If there is urgency, the Chair of the NCC shall appoint a panel (three members of the NCC) to deal with the case otherwise the receipt of the case shall be reported to the next meeting of the NCC which may be held by telephone conference) where the membership of the panel shall be agreed.
- C. A chair of the panel shall also be appointed at this stage who shall be responsible for ensuring that the procedural matters in

advance of any hearing are dealt with in accordance with the guidelines.

- D. In the event the panel considers the case submitted to it should proceed to a full hearing a date for a hearing shall be fixed at this stage. The panel may decide to vary or alter said date.

2. Stage 2 - Run-up to hearing

- A. Letters shall normally be sent to each individual (respondent) charged, and panel members, giving about six weeks notice of the hearing. These should enclose the charge or charges together with particulars of each and a summary of the facts supporting each charge, together with a separate bundle of the documents to be relied upon, and names of witnesses to support each charge.
- B. The respondent shall be written to at the last notified address and required to advise the secretary of the NCC two weeks after date of posting of the letter enclosing the charge whether s/he intends to contest the charge or not. Should that person fail to respond, within two weeks, thereafter a letter shall be sent advising that failure to respond without reasonable cause shall be deemed an admission entitling the NCC to proceed with the case and to impose any appropriate sanction, where the respondent intends to contest the charge a written answer to the charge must be sent to the secretary of the NCC within four weeks of the date of posting of the letter enclosing the charge. Said written answer must identify what, if any, parts of the charge are admitted, what parts of the charge are contested and the basis on which they are contested.

C. Witnesses

- I. The respondent shall apply to the panel chair in writing regarding any witnesses s/he wishes to give oral evidence at least two weeks prior to the proposed hearing date.
- II. The NCC or any panel thereof will consider the requests for witnesses to give oral evidence having considered that fairness requires such application to be accorded to whether in whole or part, having regard to the following:
 - a. the reason given in support of the application
 - b. the issue or issues or otherwise to which the witness or witnesses are said to have relevant evidence to give
 - c. the materials provided by the respondent making the application
 - d. whether the respondent has availed himself/herself of the opportunity to submit to the NCC or any panel thereof, in support of her/his application, a witness statement containing the evidence of the

witness whom the respondent is now applying to the NCC or any panel thereof to hear orally

- e. the content of any such witness statement
 - f. any other considerations that appear to the NCC or panel thereof to be relevant to determining whether fairness to the respondent requires that any witness the subject of such an application be heard by the NCC or panel thereof orally.
- III. The criteria stated above for witnesses to be heard will equally relate to the presenter.
 - IV. The NCC is concerned with the content of the charges presented and panels are not therefore generally concerned to hear 'character' witnesses on either side. As a general rule, a panel of the NCC will not take oral evidence from more than six witnesses from the presenter/ respondent unless additional witnesses are material to specific elements of the charges and their evidence is not able to be confirmed by other witnesses.
 - V. The NCC has no means of compulsion to ensure witnesses attend a hearing, and it is a matter for the presenter/ respondent to arrange for their witnesses to attend.
 - VI. Acceptance of witnesses for the presenter/ respondent should be confirmed by the panel chair one week prior to the hearing, and will be duly notified to both sides. The presenter may call additional witnesses and lodge additional witness statements in the rebuttal of the respondent's reply to charges.
- ##### D. Legal representation
- I. An application by the respondent for legal representation at the hearing shall be made in writing no later than four weeks prior to the hearing. The NCC or panel thereof shall determine whether such an application is appropriate, and the respondent shall be notified of the decision not later than three weeks prior to the hearing.
 - II. Where the respondent has been granted legal representation, the presenter will be offered the same facility.
 - III. Where legal representation is permitted a pre-hearing meeting of the panel, along with the legal representative and presenter, may be convened to consider procedural matters relating to the conduct of the hearing. This must be requested at least two weeks prior to the hearing, unless the NCC panel in their discretion decide otherwise.
- E. The presenter/ respondent shall be entitled to an accompanying friend at the hearing, who

must be a member of the party, and may not address the hearing or be a witness for either side in the course of the proceedings. The identity of the accompanying friend shall be notified to the secretary of the panel not later than one week prior to the hearing, where legal representation is agreed an accompanying friend will not also be permitted.

F. The final arrangements shall as far as reasonably practical be confirmed at least four days prior to the hearing.

G. Witnesses evidence

- I. A panel of the NCC does not seek out documentation or evidence prior to the hearing on its own initiative. It is not the responsibility of the panel to insist that specific documentation be released by the presenter for the use of the respondent, though any such request will be forwarded to the presenter.
- II. The presenter's written case summary and documents shall be forwarded to the NCC in a form that is easily copied. Any bundle of documents in excess of 30 sheets shall be numbered consecutively and copied six times for each case and these forwarded to the NCC Secretary.
- III. Written submissions and documents from the respondent shall be forwarded to the NCC in a form that is easily copied. Any bundle of documents in excess of 30 sheets shall be numbered consecutively and copied six times and these forwarded to the NCC Secretary.
- H. All communications and correspondence must go through the secretary of the NCC, and both sides must not contact each other or the other side's witnesses direct.

3. Stage 3 - The full hearing

- A. Hearings before panels of the NCC are intended to be non-adversarial, and the chair will attempt to maintain an informal atmosphere. The panel itself will ask questions of witnesses where it considers it is necessary to establish or clarify the facts.
- B. Where a case involves more than one respondent the panel chair shall establish before the commencement of any hearing whether the cases are to be heard together or separately. The respondents and presenter will be consulted, though the final decision shall be at the discretion of the NCC or panel thereof.
- C. The presenter and respondent along with any accompanying friend and legal representative, shall remain in the room throughout the hearing except where the panel adjourns to consider procedural or other matters.
- D. Witnesses shall be brought into the room one by one during the course of the presenters and respondents cases. No one else shall be permitted to attend the hearing without the

consent of the NCC or Panel Chair which shall proceed as follows:

1. The hearing procedure is:
 - a. Chair introduces panel and outlines procedure, panel deals with any procedural points or questions. Where the presenter / respondent is permitted a legal representative, the presenter / respondent's case will be conducted by the legal representative alone. However, in such circumstances the other side and the panel will be given the opportunity to directly question the presenter / respondent.
 - b. Presenter makes statement of the case and calls witnesses in turn. As each witness is introduced s/he may be asked questions by:
 - the presenter
 - the respondent/ representative
 - members of the panel.
 - c. At the conclusion of the statement of case, the respondent/ representative may put questions to the presenter on the overall case as presented. The members of the panel may put any questions they have to the presenter on the overall case as presented. Where a representative has put the case for the presenter, the respondent / representative and the panel will be given the opportunity to ask questions directly of the presenter.
 - d. At this stage the hearing will adjourn. Having heard the presenters evidence the panel will have to decide whether there is sufficient evidence for the full case to be heard, or if there is no case for the respondent to answer. If it decides there is no case to answer the panel shall so rule and dismiss the case, otherwise the case will proceed as follows:
 - e. Respondent or the representative presents their case and calls witnesses in turn. As each witness is introduced they may be asked questions by:
 - the respondent/ representative
 - the presenter
 - members of the panel.
 - f. At the conclusion of the respondent's case, the presenter may put questions to the respondent/ representative on the overall case as presented. The members of the panel may put any questions they have to

- the respondent/ representative on the overall case as presented, where a representative has put the case for the respondent, the presenter / representative and the panel will be given the opportunity to ask questions directly of the respondent.
- g. The presenter may then make a closing statement dealing with the charges and evidence. No new evidence or documents may then be introduced by the presenter or on their behalf.
- h. The respondent may then make a closing statement dealing with the charges and evidence. No new evidence or documents may then be introduced by the respondent or on their behalf.
- i. The presenter may respond on matters of a procedural nature raised in the respondent's closing statement.
- j. If the charge is one of membership of an organisation proscribed by the rules of the party, the respondent shall be asked by the panel chair whether s/he is prepared to give an undertaking as to future involvement in the form required by the NCC.
- k. The panel adjourns to consider whether in its opinion the charges are proved or not proved.
- l. The panel shall identify which charge(s) or part thereof in its opinion is held proved. This is determined, if need be, by a simple majority.
- m. If the panel considers that none of the charges are proved then the case shall be dismissed, and shall not form part of any future proceedings before the NCC against that individual.
- n. If a panel finds any of the charges or parts thereof proved then the hearing resumes to inform the respondent and to provide an opportunity for a statement to be made to the panel with regard to any mitigating circumstances which the respondent wishes to bring to the panel's attention. Before addressing the panel the respondent should be informed by the chair that one of the disciplinary measures to be considered may be that of expulsion from the party. At the conclusion of the address in mitigation, members of the panel may ask questions of the respondent on that issue.
- o. The panel then adjourn to consider any plea in mitigation and any disciplinary measure it may decide to impose. Such decision shall be final.

- p. No member of the panel may vote on the charge against the respondent on any disciplinary action to be taken unless s/he has been present for the whole of the hearing.
 - q. Where a panel has found a charge under Chapter 2 A.4.A, Chapter 2 A.4.B or Chapter 2 A.4.C the conditions of membership proved, expulsion is required by the terms of that rule.
 - r. Where a panel has found a charge of being a member of a proscribed organisation under Chapter 2 A.3.C of the conditions of membership proved, expulsion is required by the terms of the rule unless the panel is satisfied that an unqualified undertaking in the form required by the NCC has been given. In which case a disciplinary measure short of expulsion may be imposed.
 - s. The decision will be confirmed in writing following the closing of the hearing.
- B. Other matters**
1. Disposal of case other than by hearing:
 - A. A panel may decide to dismiss a case at any stage up to A.3.D.1.d above on the grounds that no case to answer has been established. Where a case is contested by the respondent a hearing as above will usually proceed unless agreement is reached on an alternative method of determining the case (eg on the basis of written submissions only).
 2. Decisions of other authorities
 - A. The NCC has taken the view that it is important that the party adopt a consistent approach towards the findings of the courts statutory inquiries, the District Auditor, Standards Boards and other such judicial or quasi-judicial authorities.
 - B. Presenters on behalf of the NEC and CLPs cannot be expected to provide first hand evidence for the findings of such bodies. The NCC shall treat such findings as grounds for disciplinary action unless evidence is provided of a successful challenge through the appropriate channels. The findings of such authorities shall normally be conclusive proof of the commission of such a crime, act or default.
 3. Party membership of individuals charged
 - A. An individual charged must have been a member of the party at the time of the alleged breach of rule (and of the constituency concerned where the case is brought by a CLP). A CLP is entitled to pursue a case against a former member who has subsequently transferred membership to another CLP.

- B. Where an individual ceases to be a party member, although the NCC is entitled to deal with any charges brought, it however has determined that it shall not hear cases in respect of individuals who cease to be party members but shall treat the case as 'suspended'. In such cases the General Secretary of the party shall be informed that an NCC case was outstanding at the time that membership lapsed or otherwise ceased. It will therefore be for the NEC to consider any outstanding matter in relation to a suspended NCC case should the individual concerned re-apply for party membership. The evidence from a suspended case may, however, be used in future for any purpose.
4. Procedural matters at NEC or CLP level
 - A. The rules under which the NCC operates make it clear that the NCC and its panels are concerned only with the charges. The procedures adopted on behalf of the party or a CLP in advance of a referral to the NCC are not matters for the NCC dealing with a particular case. The NCC is entitled to (and will act on the basis that) the charges are properly brought before them and cannot become embroiled in dealing with complaints about the administration of any investigation on leading to the charges. Any such complaint will therefore not be entertained by the NCC or panel thereof unless it is material or relevant to the consideration of the evidence to be used by the presenter in support of the charges.
 - B. Complaints about the conduct of an investigation at CLP level should be addressed to the appropriate Regional Director, or the party's General Secretary in the case of national investigations, and not to the NCC.

Printed and promoted by Ray Collins, General Secretary
on behalf of the Labour Party
all of 39 Victoria Street
London SW1 1DH

PES

A New Direction

for Progressive Societies

Statuts du PSE

Adoptés par le 8eme Congrès du PSE

8th PES Congress
Prague, 07-08 December 2009

www.pes.org

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 – Dénomination

1.1 Une association internationale sans but lucratif de droit belge est constituée sous le nom de « Parti socialiste européen », en abrégé et ci après dénommée le « PSE », afin de rassembler les partis socialistes, sociaux-démocrates, travaillistes et démocrates de progressistes en Europe.

1.2 Le PSE a un nom officiel dans chaque langue officielle de l'Union européenne ainsi que des pays des partis membres à part entière. Ces noms sont publiés en Annexe 1 à ces statuts. Tant la forme complète qu'abrégée du nom peuvent être utilisées de manière indifférente.

Article 2 – Base légale

2.1 L'article 191 du Traité instituant la Communauté européenne stipule que « Les partis politiques au niveau européen sont importants en tant que facteur d'intégration au sein de l'Union. Ils contribuent à la formation d'une conscience européenne et à l'expression de la volonté politique des citoyens de l'Union. »

2.2 Le PSE effectue ses activités, poursuit ses buts, agit, est organisé et financé conformément au Règlement (CE) n° 2004/2003 du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 relatif au statut et au financement des partis politiques au niveau européen et aux lois relatives à leur fondement.

2.3 L'association est régie par le titre III de la loi belge du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif ou les fondations.

2.4 Un Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.) peut être institué par la Présidence. Si un R.O.I. est institué, il sera envoyé à tous les membres et sera obligatoire pour tous ses membres.

Article 3 – Objet et buts

3.1 LE PSE a pour objet de poursuivre les buts d'utilité internationale dans le respect des principes sur lesquels l'Union européenne est fondée, à savoir les principes de liberté, d'égalité, de solidarité, de démocratie, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que l'Etat de droit.

3.2. Eu égard la diversité des peuples en Europe et notre histoire, le PSE promeut des valeurs de tolérance et condamne particulièrement le racisme et la xénophobie. Il inclut dans les présents statuts, à l'annexe 4, la déclaration « Pour une Europe moderne, pluraliste et tolérante » adoptée par le 5^{ème} Congrès du PSE les 7-8 mai 2001 à Berlin.

3.3. Plus spécifiquement, le PSE a pour buts :

- De renforcer le mouvement socialiste, social-démocrate, travailliste et démocrate progressiste, tant dans l'Union Européenne que dans l'ensemble de l'Europe;
- D'engager les membres des partis dans des activités du PSE ;
- De développer des relations de travail étroites entre le PSE et les partis nationaux, les groupes parlementaires nationaux, son groupe au Parlement Européen, son groupe au Comité des Régions, les membres du PSE détenteurs de mandats dans les institutions européennes (Conseil, Commission, Parlement), PSE Femmes, ECOSY, le PSE et d'autres organisations socialistes et sociales-démocrates ;
- D'assurer une étroite coopération avec son groupe à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, de l'OSCE et d'autres assemblées parlementaires ;
- D'assurer une étroite collaboration avec l'Internationale Socialiste;
- De coopérer étroitement avec les partis socialistes, sociaux-démocrates et démocrates progressistes des pays qui partagent les objectifs communs de l'intégration européenne, notamment avec les partis des pays voisins de l'Union européenne ;
- De définir des politiques communes pour l'Union européenne;
- D'adopter un manifeste commun pour les élections au Parlement européen ;
- De favoriser les échanges et les contacts avec les organisations syndicales, professionnelles, les associations et coopératives européennes ainsi que les autres représentants de la société civile ;
- De promouvoir l'égalité démocratique et, en conséquence, de rechercher une représentation paritaire des femmes et des hommes dans ses organes et réunions;
- D'encourager la participation des jeunes à tous les niveaux de la vie politique de l'Union européenne. Le PSE s'engage à promouvoir l'égalité interne des jeunes et aspire à une représentation équitable des jeunes au sein de ses organes et lors de ses réunions ;

3.4. Le PSE pourra effectuer toutes les activités liées directement ou indirectement à ces buts mais ne se livre pas à des opérations industrielles ou commerciales et ne cherche pas procurer un gain matériel à ses membres.

Article 4 – Siège

4.1. Le siège du PSE est situé à 98 rue du Trône, B-1050 Bruxelles dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

4.2. Il peut être transféré en tout autre lieu de la Région Bruxelloise par décision de la Présidence délibérant à la majorité spéciale prévue pour la modification des statuts (cf. Art. 15.4). La décision doit être publiée aux Annexes du Moniteur belge.

Article 5 – Durée

L'association est constituée pour une durée illimitée.

CHAPITRE II : MEMBRES

Article 6 – Catégories de membres

6.1 Le PSE est composée de :

- membres à part entière : partis membres à part entière et organisations membres à part entière
- membres associés : partis associés et organisations associées
- membres observateurs : partis observateurs, organisations observatrices et membres individuels.

6.2 Le PSE doit être composée d'au moins trois membres effectifs. Les membres sont des personnes morales légalement constituées selon les lois et usages de leur pays d'origine. Si un membre ne dispose pas de la personnalité juridique selon les lois et usages de son pays d'origine, il doit désigner une personne physique qui agira au nom et pour compte de son organisation.

Article 7 – Registre des membres

Un registre des membres est publié en Annexe 2 des présents statuts

Article 8 - Admission des membres

8.1. Peuvent devenir partis membres à part entière du PSE, les partis de l'Internationale socialiste des pays membres de l'Union européenne ou ayant signé un traité d'adhésion avec l'Union européenne.

8.2 Peuvent devenir organisations membres à part entière du PSE, les groupes politiques constitués au sein des Institutions de l'Union européenne ainsi que les organisations sectorielles du PSE reconnues dans les présents statuts aux articles 12 & 13.

8.3 Peuvent devenir partis associés du PSE, les partis de l'Internationale Socialiste des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne, des pays membres de l'Association Européenne de Libre Echange, ou des pays ayant un accord d'association avec l'Union européenne.

8.4 Peuvent devenir organisations associées du PSE les groupes politiques des institutions européennes ne dépendant pas de l'Union européenne ainsi que des organisations socialistes et sociales-démocrates étroitement liées au travail du PSE.

8.5 Peuvent devenir partis observateurs du PSE, les partis socialistes, sociaux-démocrates et démocrates progressistes entretenant des relations étroites avec le PSE.

8.6 Peuvent devenir organisations observatrices du PSE, les organisations socialistes, sociales-démocrates et démocrates progressistes entretenant des relations étroites avec le PSE.

8.7. Peut devenir membre individuel observateur du PSE, tout membre appartenant à un groupe politique membre à part entière du PSE mais ne militant pas dans un parti membre du PSE.

8.8 Tous les membres du PSE doivent en accepter et respecter les statuts et, le cas échéant, le Règlement d'ordre intérieur.

8.9 Toutes les candidatures présentées par un parti ou une organisation sont examinées au cas par cas par la Présidence et font l'objet d'une décision du Congrès. Pendant la période entre deux Congrès, la Présidence peut, par une décision à la majorité qualifiée (cf. Art. 15.4) accorder le statut de membre provisoire à un candidat membre, en attendant la ratification, à la majorité qualifiée, du Congrès. Les candidatures au statut de membre individuel observateur font l'objet d'une décision de la Présidence à la majorité simple.

Article 9 - Changements de nom et fusions

9.1. Tout membre qui change de nom ou fusionne avec un autre parti politique ou organisation devra en informer la Présidence.

9.2 La Présidence évaluera le degré de continuité du nouveau parti ou la nouvelle organisation avec le membre du PSE et décidera de la confirmation du statut de membre. Cette décision devra être confirmée par le Congrès.

9.3 En cas de confirmation de la continuité du statut membre, le membre sera considéré comme ayant accepté les décisions du PSE applicables à l'ancien membre et sera responsable de toutes ses obligations vis-à-vis du PSE, y compris financières.

9.4 En cas de non confirmation, le nouveau parti ou la nouvelle organisation pourra soumettre une nouvelle demande d'adhésion.

Article 10 – Démission, suspension et exclusion de membres

10.1 Tout membre peut démissionner du PSE à tout moment par lettre d'une personne dûment mandatée adressée au Président ou au Secrétaire Général qui en informe la Présidence et le Congrès. La démission entre en vigueur immédiatement mais le membre démissionnaire reste tenu de ses obligations financières contractées avec le PSE jusqu'à la fin de l'exercice social au cours duquel sa démission a pris effet.

10.2 Si un membre manque à ses obligations financières pendant deux exercices sociaux consécutifs, la Présidence peut décider de l'exclusion du membre, en attendant la décision formelle à la majorité simple du Congrès.

10.3 Tout membre peut aussi être suspendu ou exclu pour chacune des raisons suivantes :

- ne pas respecter les statuts ou le règlement d'ordre intérieur,
- ne plus satisfaire aux conditions d'éligibilité comme membre,

10.4. La suspension d'un membre pour les motifs indiqués à l'article 10.3 est décidée par la Présidence, qui en fixe les modalités. Un membre suspendu reste tenu de ses obligations financières contractées avec le PSE. Le membre suspendu peut, à la discrétion du Président, être invité aux réunions du PSE, mais sans droit de vote.

10.5. Un membre suspendu peut recouvrer sa qualité de membre s'il respecte les statuts, le règlement d'ordre intérieur et répond aux conditions d'éligibilité comme membre. Ce respect doit être signifié officiellement à la Présidence qui peut décider de lever la suspension. Le membre suspendu peut faire appel devant le Congrès d'une décision de la Présidence de refuser la levée de la suspension. Cet appel ne peut intervenir moins de six mois après la décision de suspension.

10.6. L'exclusion d'un membre pour les motifs indiqués à l'article 10.3 est décidée par le Congrès. L'exclusion prend effet dès la décision du Congrès mais le membre exclu reste tenu de ses obligations financières contractées avec le PSE jusqu'à la fin de l'exercice social au cours duquel son exclusion a pris effet.

10.7. Toutes les décisions relatives aux suspensions et aux exclusions sont prises à la majorité qualifiée.

Article 11 - Droits et obligations des membres

11.1 Les membres à part entière participent de plein droit aux réunions du PSE avec le droit d'expression, le droit d'initiative, et le droit de vote.

11.2 Les membres associés ont le droit de participer aux réunions auxquelles ils sont invités, avec le droit d'expression et le droit d'initiative, mais à l'exception du droit de vote.

11.3 Les membres observateurs ont le droit de participer aux réunions auxquelles ils sont invités, avec le droit d'expression, mais à l'exception du droit d'initiative et du droit de vote.

Article 12 - PSE Femmes

La commission permanente « PSE Femmes » est composée de représentantes de tous les membres du PSE, dans le cadre des droits et obligations définis à l'Article 11 des présents statuts. Elle a pour mission de formuler et de réaliser les objectifs relatifs à la politique de la femme au sein du PSE. Elle adopte son propre « Règlement d'ordre intérieur » qui précise son fonctionnement.

Article 13 – ECOSY

ECOSY est l'organisation des jeunes du PSE. Elle regroupe les membres des organisations de jeunes socialistes de l'UE. Elle élit ses organes et détermine ses positions politiques de façon autonome, conformément à ses statuts.

Article 14 - FEPS

La Fondation Européenne d'Etudes Progressistes (FEPS) est la fondation politique affiliée au PSE. Elle entreprend des travaux de recherche, d'information et de formation dans le domaine des sciences politiques, des sciences sociales, du droit et des sciences économiques, plus particulièrement dans leur dimension européenne et internationale. Elle élit ses organes conformément à ses statuts.

Article 15 – Les militants du PSE

Tous les militants des partis membres du PSE sont automatiquement membres du PSE. Eux d'entre eux qui souhaitent s'impliquer davantage dans les travaux du PSE peuvent s'inscrire comme militants du PSE. Tous les militants du PSE doivent être adhérents de leur propre parti national. Les militants du PSE peuvent créer des "city groups". La Présidence du PSE adopte des règles de fonctionnement concernant les militants du PSE.

CHAPITRE III : ORGANES ET PRISES DE DECISIONS

Article 16 – Organes du PSE

Les buts du PSE et ses politiques sont poursuivis au sein des organes suivants :

- le Congrès ;
- le Conseil ;
- la Présidence ;
- la Conférence des Leaders ;
- le Secrétariat.

Article 17 – Prises de décisions

17.1 Tous les organes du PSE recherchent, sur la base d'une large consultation, l'accord le plus large possible entre les partis membres.

17.2 Les décisions sur des sujets administratifs et sur l'organisation peuvent être prises à la majorité simple par la Présidence, chaque membre ayant le droit de vote disposant d'une voix.

17.3 Les décisions politiques sont en principe, dans la mesure du possible, prises par consensus. Si un consensus ne peut être trouvé, les décisions concernant les domaines politiques faisant l'objet de décisions majoritaires au Conseil de l'Union européenne doivent être prises à la majorité qualifiée.

17.4. Les décisions relatives à l'adhésion, à la suspension et à l'exclusion des membres ainsi que les décisions de modifications statutaires sont prises à la majorité qualifiée.

17.5 Une majorité qualifiée requiert 75 % des voix émises. Le vote ne pourra avoir lieu que si au moins deux tiers des partis membres à part entière du PSE sont présents. Les votes sont

émis par partis et organisations membres. Pour les votes à la majorité qualifiée, l'allocation des votes par parti et par organisation est égale au nombre de délégués de ce parti ou de cette organisation au Congrès du PSE (cf. annexe 3). Les votes par procuration ne sont pas admis.

17.6 Si certains partis membres à part entière se disent dans l'impossibilité de mettre en oeuvre des décisions qui ont été prises à la majorité qualifiée, ces partis membres peuvent déclarer ne pas se sentir engagés par ces décisions.

CHAPITRE IV : LE CONGRES

Article 18 : Pouvoirs du Congrès

18.1 Le Congrès est l'organe suprême du PSE et fixe ses orientations politiques.

18.2 Le Congrès du PSE :

- élit le Président;
- confirme les membres de la Présidence, tels que proposés par les partis et organisations membres;
- adopte des résolutions et des recommandations qui s'adressent aux partis, à la Présidence et à son groupe au Parlement européen ;
- se prononce sur le rapport d'activités du PSE pour la période écoulée et sur le programme d'activités pour l'avenir qui lui sont soumis par la Présidence;
- discute et prend position sur le rapport d'activités soumis par son groupe au Parlement européen.

18.3. A la majorité qualifiée (cf. Art. 15.4) et sur proposition de la Présidence, le Congrès

- adopte et amende les statuts du PSE;
- décide de l'adhésion et de l'exclusion des membres ainsi que du statut des partis et organisations membres.

18.4. Les partis et organisations membres à part entière et associés, peuvent présenter des propositions au Congrès et les défendre devant lui.

Article 19 - Composition du Congrès

19.1. Le Congrès du PSE comprend les délégués suivants avec droit de vote :

- Les représentants des partis membres à part entière, calculés suivant la clé de répartition indiquée à l'Annexe 3 des présents statuts.
- Un représentant de chaque délégation nationale de son groupe au Parlement européen.
- Deux représentants de chaque autre organisation membre à part entière.
- Les membres de la Présidence du PSE

19.2. Le Congrès du PSE comprend également les délégués suivants sans droit de vote :

- Tous les membres de son groupe politique au Parlement européen et au Comité des régions non couvert par l'art. 17.1

- Les membres du bureau des autres organisations membres à part entière
- 5 délégués par membre associé
- 2 délégués par membre observateur

19.3 Les partis doivent élire ou nommer leurs délégués au plus tard deux mois avant le Congrès. Le nombre de délégués de chaque parti ayant droit de vote, est fixé en annexe du règlement intérieur du Congrès.

19.4 Parmi les délégués de chaque parti et organisation membres, aucun des deux sexes ne devrait être inférieur à 40%.

19.5 Sont également membres de droit du Congrès du PSE, sans droit de vote :

- Le Président du Parlement européen lorsqu'il est issu d'un parti membre du PSE
- Les membres PSE de la Commission européenne
- Le Président du Conseil européen lorsqu'il est issu d'un parti membre du PSE
- Le Président ou 1^{er} vice-président du Comité des Régions lorsque celui-ci est issu d'un parti membre du PSE
- Le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe lorsqu'il est issu d'un parti membre PSE
- le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, lorsqu'il est issu d'un parti membre du PSE
- Le Président de l'Assemblée européenne de sécurité et de défense, lorsqu'il est issu d'un parti membre du PSE;
- Le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, lorsqu'il est issu d'un parti membre du PSE.

19.6 La Présidence du PSE peut également convier des invités à participer au Congrès.

Article 20 - Réunions du Congrès

20.1 Le Congrès se réunit régulièrement, deux fois par législature du Parlement européen. La Présidence peut également décider la tenue d'un Congrès extraordinaire.

20.2 Le Congrès se réunit en principe successivement dans les différents pays membres de l'Union Européenne.

20.3 Le Congrès est convoqué par la Présidence, avec un délai d'au moins 6 mois. La convocation est adressée par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen écrit.

20.4. La Présidence décide également d'un calendrier de dépôt et de débat des résolutions et des amendements aux statuts qui devront être adoptés par le Congrès.

Article 21 - Décisions du Congrès

Les décisions et les documents adoptés par le Congrès sont communiqués aux membres du PSE et sont publiés sur le site Internet du PSE.

CHAPITRE V : LE CONSEIL

Article 22 - Pouvoirs du Conseil

22.1. Le Conseil contribue à façonner les politiques du PSE; il sert de plate-forme pour des discussions stratégiques.

22.2. Le Conseil du PSE peut adopter des résolutions et adresser des recommandations aux partis et organisations membres, à la Présidence, au Congrès et à son groupe au Parlement européen, en tenant compte du fait que le Congrès est l'organe suprême du PSE.

22.3 Le Conseil adopte le manifeste du PSE pour les élections européennes.

Article 23 - Composition du Conseil

23.1 Le Conseil du PSE comprend les délégués suivants avec droit de vote :

- Les représentants des partis membres à part entière, équivalents à 25% du nombre obtenu en suivant la clé de répartition indiquée à l'Annexe 3 des présents statuts ;
- Les représentants de son groupe au Parlement européen, équivalents à 25% du nombre de délégations nationales, arrondi au chiffre supérieur ;
- Un représentant de chaque autre organisation membre à part entière;
- Les membres de la Présidence du PSE

23.2. Le Conseil du PSE comprend également les délégués suivants sans droit de vote :

- Une délégation de son groupe au Parlement européen et au Comité des régions égale à 25% de ses membres, arrondi au chiffre supérieur ;
- Une délégation du bureau des autres organisations membres à part entière, égale à 25% de ses membres, arrondi au chiffre supérieur ;
- 2 délégués par membre associé
- 1 délégué par membre observateur

23.3 Parmi les délégués de chaque parti et organisation membres, aucun des deux sexes ne devrait être inférieur à 40%.

23.4 Sont également membres de droit du Conseil du PSE, sans droit de vote :

- Le Président du Parlement européen lorsqu'il est issu d'un parti membre du PSE
- Les membres PSE de la Commission européenne
- Le Président du Conseil européen lorsqu'il est issu d'un parti membre du PSE
- Le Président ou 1^{er} vice-président du Comité des Régions lorsque celui-ci est issu d'un parti membre du PSE
- Le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe lorsqu'il est issu d'un parti membre PSE
- le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, lorsqu'il est issu d'un parti membre du PSE

23.5 La Présidence du PSE peut également convier des invités à participer au Conseil.

Article 24 - Réunions du Conseil

24.1. Le Conseil du PSE se réunit chaque année calendaire où le Congrès ne se tient pas.

24.2 Le Conseil est convoqué par la Présidence du PSE, avec un délai minimum de 4 mois. La convocation est adressée par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen écrit.

24.3. La Présidence décide également d'un calendrier de dépôt et de débat des résolutions qui devront être adoptées par le Conseil.

Article 25 – Décisions du Conseil

Les décisions et les documents adoptés par le Conseil sont communiqués aux membres du PSE et sont publiés sur le site Internet du PSE.

CHAPITRE VI : LA PRESIDENCE

Article 26 – Pouvoirs de la Présidence

26.1 La Présidence est l'organe général de direction pour les affaires courantes du PSE et pour la mise en oeuvre des tâches qui lui sont confiées par ce statut.

26.2 La Présidence exécute les décisions du Congrès et du Conseil et fixe les orientations politiques du PSE dans l'intervalle des réunions du Congrès et du Conseil.

- Elle formule des recommandations au Congrès sur les orientations politiques générales et les déclarations de principes, sur les statuts du PSE, l'admission, le statut, l'exclusion des membres du PSE.
- Elle convoque le Congrès, en fixe la date et le lieu et propose le règlement et l'ordre du jour du Congrès.
- Elle convoque le Conseil et fixe son ordre du jour.
- Elle a également pouvoir d'organiser des conférences ou réunions spéciales, de désigner des rapporteurs et de mettre en place des commissions et des groupes de travail dont elle nomme les présidents et secrétaires et détermine le mandat.

26.3 La Présidence, après consultation des partis membres à part entière, et sur proposition du Président :

- élit, en son sein, les vice-présidents (maximum 4) et le Trésorier
- nomme d'autres responsables pour des mandats spécifiques,
- nomme le Secrétaire Général et, le cas échéant, les Secrétaires Généraux adjoints du PSE;
- nomme, en son sein, deux Vérificateurs aux comptes ;

26.4 De plus, la Présidence :

- décide de la durée des mandats des vice-présidents, du Secrétaire Général, du trésorier et des vérificateurs aux comptes ainsi que des porteurs de mandats spécifiques;
- approuve les comtes annuels et le budget annuel et fixe les cotisations des membres ;
- adopte son règlement intérieur.

Article 27 – Composition de la Présidence

27.1 Les membres suivants siègent à la Présidence du PSE avec le droit de vote :

- le Président du PSE
- un représentant par parti membre à part entière (ainsi que confirmé par le Congrès)
- le Secrétaire Général du PSE
- le Président de son groupe au Parlement européen
- un représentant de chaque autre organisation membre à part entière (ainsi que confirmé par le Congrès)

27.2 Les membres suivants siègent à la Présidence sans le droit de vote:

- un représentant de chaque parti associé (ainsi que confirmé par le Congrès)
- un représentant de chaque organisation associée (ainsi que confirmé par le Congrès)

27.3 Sont également membres de droit de la Présidence, sans droit de vote :

- le Président du Parlement européen, si celui-ci est issu d'un membre du PSE
- un représentant des membres PSE de la Commission européenne

27.4. Le Président peut convier des invités à participer à la Présidence.

27.5 En cas de démission d'un membre de la Présidence, le parti ou l'organisation membre dont il est issu désigne son remplaçant qui sera confirmé par la Présidence.

Article 28 – Réunions de la Présidence

28.1 La Présidence se réunit aussi souvent que nécessaire, mais au moins trois fois par année calendaire.

28.2. Les réunions sont convoquées par le Président ou, en son absence, par un Vice-Président.

28.3 Le Président peut si nécessaire convoquer des réunions supplémentaires des membres avec droit de vote.

28.4. Sur demande écrite d'au moins 20% des membres à part entière, le Président doit convoquer une réunion de la Présidence dans les 10 jours.

Article 29 – Décisions et procès-verbaux de la Présidence

Les décisions de la Présidence sont consignées dans des procès-verbaux. Les procès-verbaux sont approuvés à l'occasion de la réunion suivante de la Présidence et sont communiqués aux membres de la Présidence.

Article 30 – Le Président

30.1 Le Président, avec l'aide du Secrétariat, a pour fonction d'assurer :

- la direction courante du PSE et la préparation des réunions de la Présidence;
- l'exécution des décisions de la Présidence et de tout mandat général ou spécifique confié par la Présidence ;
- la liaison entre le PSE et les partis, son groupe au Parlement européen et l'Internationale Socialiste ;
- la représentation du PSE auprès de toute organisation ou institution, en particulier les Institutions de l'Union Européenne, les organisations syndicales, professionnelles, les coopératives et associations européennes.

30.2 La mise en oeuvre des décisions du Congrès, du Conseil, de la Conférence des Leaders et de la Présidence est assurée par le Président du PSE en collaboration avec les vice-présidents, le Secrétaire Général, d'autres responsables issus de la Présidence et le Président de son groupe au Parlement européen.

CHAPITRE VII : CONFERENCE DES LEADERS du PSE

Article 31 – Pouvoirs de la Conférence des Leaders

La Conférence des Leaders peut adopter des résolutions et adresser des recommandations aux partis et organisations membres, à la Présidence, au Congrès et à son groupe au Parlement européen, en tenant compte du fait que le Congrès est l'organe suprême du Parti.

Article 32 – Composition de la Conférence des Leaders

32.1 La Conférence des Leaders est composée:

- du Président, des vice-présidents et du Secrétaire général;
- des Chefs de gouvernements issus de partis membres du PSE ;
- des Leaders des partis membres à part entière ;
- des Leaders des organisations membres à part entière ;
- du Président de l'Internationale Socialiste ;
- du Président du Parlement européen, lorsqu'il est issu d'un parti membre du PSE;
- de deux membres PSE de la Commission européenne, parmi lesquels le Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, lorsqu'il/elle est issu(e) d'un parti membre du PSE ;
- Le Président du Conseil européen lorsqu'il est issu d'un parti membre du PSE;

- Le Président ou 1^{er} vice-président du Comité des Régions lorsque celui-ci est issu d'un parti membre du PSE

32.2 Une fois par an, le Président invite aussi les Leaders des partis et organisations associés à une réunion de la Conférence des Leaders.

32.3 Le Président peut convier des invités à la Conférence des Leaders.

Article 33 – Réunions de la Conférence des Leaders

33.1. La Conférence des Leaders se réunit au moins trois fois par an.

33.2. Les réunions sont convoquées par le Président ou, en son absence, par un Vice-Président.

CHAPITRE VIII : ADMINISTRATION DU PSE

Article 34 - Le Secrétariat

34.1 Le secrétariat exécute les décisions du PSE. Il est notamment chargé d'assurer :

- l'assistance au Président;
- la préparation et l'organisation des réunions;
- les contacts avec les partis et organisations membres et les institutions ;
- les relations avec la presse et l'opinion publique;
- la mise à jour du site Internet;
- la gestion financière et la tenue des comptes;
- la tenue des archives;
- la diffusion des documents.

34.2 Le Secrétaire Général possède un droit d'initiative, pendant les réunions du PSE, concernant la mise en oeuvre des décisions prises par le PSE.

Article 35 – Le Comité de coordination

35.1 Le Secrétaire Général convoque les réunions d'un Comité de Coordination pour discuter de la planification, de la préparation, du suivi et du financement des activités du PSE.

35.2 Ce Comité est composé d'un représentant par membre à part entière. Le Secrétaire Général peut également inviter des représentants de membres associés et observateurs et d'autres organisations.

35.3 Les réunions du Comité de coordination ont lieu au moins trois fois par année calendaire.

Article 36 – Organe d’administration

36.1 L’organe d’administration du PSE est composé du Président, du Trésorier et du Secrétaire Général désignés conformément aux articles 16.2 et 24.3 des présents statuts.

36.2 La durée de mandat est réglementée par les articles 18.1 et 24.4 des présents statuts.

36.3 L’Organe d’administration présente les comptes annuels et le budget annuel à la Présidence du PSE.

CHAPITRE IX : FINANCES

Article 37 – Financement du PSE

37.1. Le financement du PSE est assuré par:

- le budget général de l’Union européenne conformément au règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au statut et au financement des partis politiques au niveau européen;
- les cotisations des membres;
- les contributions de membres ou d’autres organisations ou individus;
- les dons.

37.2 Les cotisations des membres, les contributions et les dons sont soumis aux conditions et obligations liées au financement des partis politiques européens établies dans le Règlement CE indiqué à l’article 2.2 des présents statuts.

37.3 Les cotisations des membres sont fixées annuellement par la Présidence, selon un clé de répartition. Le groupe au Parlement européen est exempté de cotisation.

37.4. Les membres du PSE ne sont autorisés à voter et à prendre part aux réunions du PSE que s’ils se sont acquittés de leur cotisation annuelle avant la fin du premier trimestre de l’année comptable.

Article 38 – Exercice social

L’exercice social débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Article 39 – Audit

Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et la vérification que les opérations décrites dans les comptes annuels sont conformes à la loi, aux statuts et au règlement financier de l’Union européenne, est confié à un ou plusieurs commissaire aux comptes, nommés par la Présidence parmi les membres de l’Institut des Réviseurs d’Entreprises.

CHAPITRE X – DIVERS

Article 40 - Représentation du PSE

40.1. Le PSE est valablement représentée dans tous ses actes, en ce compris en justice, soit par le Président, soit par tout autre mandataire agissant dans les limites de son mandat.

40.2. Le Secrétaire Général peut valablement représenter le PSE individuellement dans tous les actes de gestion journalière en ce compris en justice.

Article 41 - Responsabilité limitée

41.1 Les membres du PSE, les membres de la Présidence et les personnes chargées de la gestion journalière ne sont pas personnellement tenus des obligations du PSE.

41.2. La responsabilité des membres de la Présidence ou des personnes chargées de la gestion journalière du PSE est limitée à l'exécution conforme de leur mandat.

Article 42 - Modification aux statuts, dissolution et liquidation

42.1. Tout amendement aux présents statuts doit être présenté par un membre à part entière du PSE et ne peut être adopté - sur proposition de la Présidence - que par le Congrès, à la majorité qualifiée (cf. Art. 15.4).

42.2 Toute décision de modification des statuts devra être soumise au Ministère de la Justice et publiée aux Annexes du Moniteur belge.

42.3 Si l'association est dissoute, le Congrès décide à la majorité simple de l'affectation désintéressée à donner à l'actif net de l'association après liquidation.

ANNEXE 1 – ARTICLE 1 DES STATUTS DU PSE

Partya na evropeïskité socialisti, en bulgare
Evropská Strana Sociálne Demokratická, en tchèque
De Europæiske Socialdemokraters Parti, en danois
Partij van de Europese Sociaaldemocraten, en néerlandais
Party of European Socialists, en anglais
Euroopa Sotsiaaldemokraatlik Partei, en estonien
Euroopan Sosialidemokraattinen Puolue, en finnois
Parti Socialiste Européen, en français
Sozialdemokratische Partei Europas, en allemand
Ευρωπαϊκό Σοσιαλιστικό Κόμμα, en grec
Európai Szocialisták Pártja, en hongrois
Páirtí na Soisialach um Eoraip, en irlandais
Partito del Socialismo Europeo, en italien
Eiropas Sociâldemokrātu Partija, en letton
Europos Socialdemokratu Partija, en lituanien
Parti tas-Socjalisti Ewropej, en maltais
De Europeiske Socialdemokraters Parti, en norvégien
Partia Europejskich Socjalistów, en polonais
Partido Socialista Europeu, en portugais
Partidul Socialistilor Europeni, en roumain
Strana Európskych Socialistov, en slovaque
Stranka Evropskih Socialdemokratov, en slovène
Partido Socialista Europeo, en espagnol
Europeiska Socialdemokraters Parti, en suédois

ANNEXE 2 - ARTICLE 7 DES STATUTS PSE

A2.1 - PARTIS MEMBRES A PART ENTIERE DU PSE

Sozialdemokratische Partei Deutschlands (Allemagne)
Sozialdemokratische Partei Österreichs (Autriche)
Parti Socialiste (Belgique)
Sociaal Progressief Alternatief (Belgique)
Bulgarska Sotsialisticheska Partiya (Bulgarie)
Kinima Sosialdemokraton EDEK (Chypre)
Socialdemokratiet (Danemark)
Partido Socialista Obrero Español (Espagne)
Sotsiaaldemokraatlik Erakond (Estonie)
Suomen Sosialidemokraattinen Puolue (Finlande)
Parti Socialiste (France)
The Labour Party (Grande Bretagne)
Panellinio Sosialistiko Kinima (Grèce)
Magyar Szocialista Párt (Hongrie)
Magyarországi Szociáldemokrata Párt (Hongrie)
An Lucht Oibre / The Labour Party (Irlande)
Social Democratic and Labour Party (Irlande du Nord)
Democratici di Sinistra (Italie)
Partito Socialista (Italie)
Latvijas Socialdemokrātiskā Strādnieku Partija (Lettonie)
Lietuvos Socialdemokratų Partija (Lituanie)
Lëtzebuurger Sozialistesesch Arbechterpartei (Luxembourg)
Partit Laburista (Malte)
Det Norske Arbeiderparti (Norvège)
Partij van de Arbeid (Pays Bas)
Sojusz Lewicy Demokratycznej (Pologne)
Unia Pracy (Pologne)
Partido Socialista (Portugal)
Ceská strana sociálně demokratická (République Tchèque)
Partidul Social Democrat (Roumanie)
SMER - sociálna demokracia (Slovaquie)
Socialni Demokrati (Slovénie)
Sveriges Socialdemokratiska Arbetareparti (Suède)

A 2.2 - ORGANISATIONS MEMBRES A PART ENTIERE DU PSE

A 2.2.1 Groupes politiques des institutions de l'UE

Groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen (S&D)

Groupe du PSE au Comité des régions

A 2.2.2. Organisations sectorielles du PSE

PSE Femmes

ECOSY

A.2.2.3 Fondation politique

Fondation Européenne d'Etudes Progressistes (FEPS)

A 2.3 - PARTIS ASSOCIES DU PSE

Partiya Bulgarski Socialdemokrati (Bulgarie)

Socijaldemokratska Partija Hrvatske (Croatie)

Socijaldemokratski Sojuz na Makedonija (ARY Macédoine)

Parti Socialiste Suisse/Sozialdemokratische Partei der Schweiz (Suisse)

Cumhuriyet Halk Partisi (Turquie)

Demokratik Toplum Partisi (Turquie)

Partia Socialiste e Shqipërisë (Albanie)

Demokratska Partija Socijalista Crne Gore (Monténégro)

Socijaldemokratska Partija Crne Gore (Monténégro)

Demokratska stranka (Serbie)

Socijaldemokratska partija Bosne i Hercegovine (Bosnie Herzégovine)

Samfylkingin (Islande)

A 2.4 – ORGANISATIONS ASSOCIEES DU PSE

Internationale socialiste

Groupe socialiste de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Groupe socialiste de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE

A 2.5 – PARTIS OBSERVATEURS DU PSE

Partit Socialdemocrata (Andorre)

Israel Labor Party (Israël)

Meretz-Yachad (Israël)

Partito dei Socialisti e dei Democratici (Saint-Marin)

Cumhuriyetçi Türk Partisi (Chypre)

A 2.6 - ORGANISATIONS OBSERVATRICES DU PSE

Forum Européen pour la Démocratie et la Solidarité (EFDS)

Organisation européenne des Seniors (ESO)

Mouvement International des Faucons – Internationale Socialiste d'Education (IFMSEI)

Union internationale socialiste pour l'Education (ISDUE)

Union Internationale de la Jeunesse Socialiste (IUSY)

Commission mixte du Mouvement travailliste social-démocrate nordique (SAMAK)

Rainbow Rose, réseau LGTB du PSE

Internationale Socialiste des Femmes (ISF)

Union des Elus locaux et régionaux socialistes d'Europe (UELRSE)

ANNEXE 3 - ARTICLE 7 DES STATUTS PSE

CLE DE REPARTITION POUR DETERMINER LES DELEGUES DES PARTIS MEMBRES A PART ENTIERE AU CONGRES DU PSE

Le nombre de délégués par parti membre à part entière est calculé en additionnant les deux nombres ci-dessous :

• **Un premier nombre correspondant à la taille du pays**, calculé sur la base de 50% de

la pondération (arrondie au chiffre supérieur) des votes au Conseil conformément au Traité instituant la Communauté européenne et ainsi que spécifié dans le tableau ciaprès.

Dans les pays où plus d'un parti membre existe, les partis concernés doivent présenter à la Présidence une proposition pour la répartition des délégués entre eux. La Présidence prend la décision finale sur la distribution :

- 15 délégués pour l'Allemagne, le Royaume Uni, la France et l'Italie
- 14 délégués pour l'Espagne et la Pologne
- 7 délégués pour la Roumanie
- 6 délégués pour les Pays-Bas, la Grèce, la République Tchèque, la Belgique, la Hongrie et le Portugal
- 5 délégués pour l'Autriche, la Suède et la Bulgarie
- 4 délégués pour le Danemark, la Finlande, l'Irlande, la Norvège (estimation basée sur la population), la Lituanie et la Slovaquie
- 2 délégués pour le Luxembourg, Chypre, la Lettonie, la Slovénie, l'Estonie et Malte.

• **Un deuxième nombre correspondant aux résultats électoraux des partis aux élections européennes**, égal à la moitié du nombre de parlementaires de chaque parti appartenant au groupe au Parlement européen, arrondi au chiffre supérieur. Pour les partis qui ne sont pas dans des Etats membres de l'UE, une estimation sera faite sur la base des dernières élections législatives. La Présidence décide du deuxième nombre pour les pays membres à part entière ne faisant pas partie de l'U.E.

Un tableau, reprenant le calcul ci-dessus pour chaque parti, est approuvé par la Présidence au lendemain de chaque élection au Parlement européen et chaque fois que nécessaire.

ANNEXE 4 – ARTICLE 3.2 DES STATUTS DU PSE

« Pour une Europe moderne, pluraliste et tolérante », déclaration adoptée par le 5^{ième} Congrès du PSE le 7 et 8 mai 2001 à Berlin.

Nous, les partis socialistes, sociaux-démocrates et travaillistes, réaffirmons que démocratie, égalité, solidarité et liberté sont nos valeurs politiques fondamentales.

La conviction que tous les humains sont égaux est essentielle dans la vision et l'objet de notre mouvement. Nous luttons contre le racisme parce qu'il défigure la société au détriment de chacun et parce qu'il rabaisse la dignité humaine qui est un droit fondamental de chaque individu.

Une vraie justice ne peut se développer que dans une société ouverte et tolérante. La libre expression de cultures différentes, de croyances différentes, d'orientations différentes et de choix de vie différents est le fondement d'une société ouverte. Les préjugés, la discrimination et l'intolérance sont les ennemis d'un héritage culturel européen commun qui construit son identité, non sur l'appartenance à un groupe ethnique, au sol ou au sang, mais sur le partage des mêmes principes et droits fondamentaux pour les personnes.

L'universalité des droits auxquels nous croyons n'est pas limitée par la couleur ou la croyance. C'est pourquoi les sociaux-démocrates ont montré le chemin en mettant en place dans toute l'Europe des législations pour contrer la discrimination et bannir les expressions de haine raciale. Mais pour créer une société multi-ethnique qui réussisse, des mesures pour combattre les formes apparentes du racisme sont insuffisantes. Nous devons également créer un environnement favorable dans lequel toutes les communautés ethniques ont la possibilité de mettre leur créativité et leurs talents au service des sociétés dans lesquelles ils vivent. Nous devons rejeter le chauvinisme culturel et spécifier clairement que nos identités nationales et européennes sont des concepts partagés et que toutes les communautés ont la faculté de contribuer à les modeler.

La promotion de la tolérance et du respect mutuel a toujours été un objectif essentiel de la social-démocratie. Mais ceci s'applique encore davantage au monde moderne. L'ère de la mondialisation et la révolution dans les moyens de communication ont entraîné des mouvements de population globaux sans précédents dans notre histoire. Des vagues successives d'immigration ont grandement contribué à la diversité ethnique et culturelle de l'Europe. Nous n'y voyons pas de menace. C'est au contraire un atout qui a renforcé notre économie, enrichi notre culture et élargi notre compréhension du monde.

Les pays de l'Union Européenne et les pays candidats à l'élargissement partagent un ensemble de valeurs communes telles que la liberté, l'égalité et la tolérance. Nous cherchons à partager ces valeurs avec nos voisins. En particulier, nous oeuvrerons, dans l'ancienne Yougoslavie, à tourner la page des haines ethniques et du nationalisme ethnique. Nous proposons aux nouvelles démocraties des Balkans occidentaux, un avenir fondé sur des droits égaux pour tous les citoyens, indépendamment de leur identité ethnique.

C'est pourquoi nous réaffirmons notre soutien à la Charte des partis politiques européens pour une société non raciste et nous nous engageons à faire respecter ses principes. En

particulier, tous les partis du PSE adhèrent aux principes suivants de bonne conduite et invitent les autres familles politiques européennes à faire de même:

- s'abstenir de toute forme d'alliance politique ou de coopération à n'importe quel niveau avec tout parti politique qui incite ou tente d'attiser les préjugés raciaux ou ethniques et les haines raciales.
- rechercher une juste représentation sans distinction d'origine à tous les niveaux des partis avec une responsabilité particulière pour la direction des partis d'encourager et soutenir le recrutement de candidats issus de ces groupes, tant pour le pourvoi de fonctions politiques que l'appartenance aux partis.
- s'efforcer d'obtenir une représentation juste et un engagement démocratique de toutes les minorités ethniques dans la société et dans ses institutions. La démocratie n'est pas la propriété de la majorité et notre conception de la citoyenneté est inclusive.

Le fanatisme et le racisme envers les représentants d'autres identités ethniques donnent naissance à la xénophobie envers l'étranger. Ceux qui ne peuvent accepter la diversité ethnique chez eux sont incapables de construire une Europe moderne gagnante. Inversement, nous, qui encourageons le pluralisme chez nous, sommes mieux préparés à créer des partenariats forts, à l'étranger. Nous devons garantir que le chauvinisme politique et le nationalisme étroit soient relégués dans le passé de l'Europe.

ANNEXE 5

Texte du manifeste Blair-Schröder, publié le 8 juin 1999

La Troisième voie - Le Nouveau Centre

Par Tony Blair & Gerhard Schröder

Introduction

Les sociaux-démocrates sont au pouvoir presque tous les pays de l'Union Européenne. Si la social-démocratie a retrouvé une nouvelle adhésion populaire, c'est parce qu'elle a engagé un renouvellement de ses idées et de son programme, dans le respect de ses valeurs originelles. C'est aussi parce qu'elle a su s'engager non seulement pour la justice sociale, mais également pour le dynamisme économique et pour la libération de la créativité et de l'innovation.

La marque de cette nouvelle approche, c'est le " nouveau centre " en Allemagne et la " troisième voie " au Royaume-Uni. D'autres appellations ont cours ailleurs en Europe, mais au-delà des différences culturelles, institutionnelles ou de langue, c'est partout la même motivation. La plupart des gens ont abandonné depuis longtemps la représentation du monde inspirée du dogme de la droite et de la gauche. Et c'est à ces gens-là que les sociaux-démocrates doivent s'adresser.

Honnêteté et justice sociale, liberté et égalité des chances, solidarité et esprit de responsabilité envers autrui ces valeurs sont intangibles et la social-démocratie n'en fera jamais le sacrifice. Mais les rendre opérantes dans le monde contemporain nécessite des politiques publiques réalistes et tournées vers l'avenir, capables de relever les défis du 21^{ème} siècle. La modernisation, c'est l'adaptation aux conditions nouvelles de notre époque, ce n'est pas la simple réaction aux sondages d'opinion.

De la même manière, nos politiques publiques doivent être conçues dans un nouveau cadre économique, adapté aux réalités d'aujourd'hui, avec une règle d'or : *le gouvernement doit tout faire pour soutenir les entreprises et ne jamais croire qu'il puisse s'y substituer*. Le rôle essentiel des marchés doit être complété et amélioré par l'action publique, mais non pas entravé par elle. Nous sommes pour une *économie de marché*, mais pas pour une *société de marché*.

Nous partageons un destin commun dans l'Union Européenne. Nous faisons face aux mêmes défis : développer l'emploi et la prospérité, offrir à chacun les conditions de son épanouissement personnel, combattre l'exclusion sociale et la pauvreté, réconcilier le progrès technique et le développement durable, s'affronter aux dangers communs qui menacent la cohésion sociale (la criminalité, le trafic de drogues), et enfin faire de l'Europe une force politique pour le bien dans le monde.

Nous avons besoin de renforcer nos politiques publiques en confrontant nos expériences en Angleterre et en Allemagne, mais aussi avec les autres gouvernements de gauche en Europe et dans le monde. Nous avons à apprendre les uns des autres et évaluer nos résultats grâce aux *bonnes pratiques* et aux expériences menées dans d'autres pays. Avec cet appel, nous invitons les autres gouvernements sociaux-démocrates d'Europe, qui partagent nos ambitions réformatrices, à nous rejoindre dans cette entreprise.

I - Ce que nous retirons de nos expériences passées

Nos deux pays peuvent être fiers de leur parcours jusqu'à aujourd'hui. Cependant, nous devons trouver des réponses réalistes et viables face aux nouveaux défis de nos deux sociétés et de nos deux économies. Cela exige à la fois fidélité à nos valeurs et volonté de changer nos approches et nos moyens d'action traditionnels. Dans le passé :

- l'enjeu de la justice sociale était parfois confondu avec le mot d'ordre de l'égalité des revenus. La conséquence en était le peu d'attention portée à la récompense personnelle dans l'effort et dans la responsabilité ; on risquait aussi d'associer dans les esprits " social-démocratie " avec " conformité et médiocrité " au lieu d'incarner la créativité, la diversité et la performance. Le coût du travail était alourdi par des charges toujours plus élevées.
- Les outils pour avancer vers une plus grande justice sociale se sont identifiés avec toujours plus de dépenses publiques, sans souci de leurs finalités ou de l'impact des impôts sur la compétitivité, l'emploi et le niveau de

la vie des personnes. Disposer de services publics corrects est une vraie préoccupation pour les sociaux-démocrates, mais cela ne peut se mesurer à la seule aune de la dépense publique. La vraie évaluation passe par un examen attentif de la dépense, de ses modalités concrètes et du bénéfice réel pour la population ainsi capable de se prendre en charge par elle-même.

- La croyance selon laquelle l'État devrait s'attaquer à tous les défauts ou lacunes du marché a trop souvent conduit à une extension démesurée des missions de l'administration et à une bureaucratie croissante. L'équilibre entre les actions individuelles et l'action collective a été rompu. Des valeurs importantes pour les citoyens - la construction autonome de soi, le succès personnel, l'esprit d'entreprise, la responsabilité individuelle et le sentiment d'appartenance à une communauté - furent trop souvent subordonnées aux garanties sociales universelles.
- Trop souvent, les droits furent élevés au-dessus des obligations, mais on ne peut pas se débarrasser de ses responsabilités, envers soi-même, sa famille, son voisinage ou l'ensemble de la société, sur l'État et s'en remettre à lui seul. Si on oublie le principe d'obligation mutuelle, c'est le sentiment d'appartenance collectif qui s'affaiblit, ce sont ses responsabilités envers ses proches ou ses voisins qui disparaissent, c'est la délinquance ou le vandalisme qui augmentent, et c'est tout notre appareil légal qui ne peut plus suivre.
- La capacité des gouvernements à régler avec précision leur économie nationale, afin de favoriser la croissance et l'emploi, a été exagérée. L'importance des entreprises et des acteurs économiques dans la création de richesses a été sous-évaluée. En fait, on a exagéré les faiblesses du marché et sous-estimé ses qualités.

II - De nouveaux programmes pour des réalités différentes

Nos idées ne devraient jamais devenir un carcan idéologique pour nous, gens de gauche.

Les politiques publiques du " Nouveau centre " et de la " Troisième voie " abordent toutes les préoccupations des gens qui vivent et font face aux changements rapides de nos sociétés, à la fois ceux qui s'en sortent et ceux qui ne suivent plus. Dans ce monde en émergence, les citoyens veulent des responsables politiques qui abordent les problèmes sans préjugés idéologiques mais attachés à des valeurs essentielles, et qui recherchent [honnêtement] des solutions concrètes grâce à des politiques publiques pragmatiques et durables. Les électeurs, de qui on attend initiative et adaptabilité dans leur vie de tous les jours, ont la même exigence vis-à-vis de leurs gouvernements et de leurs responsables politiques.

- Dans un monde où la mondialisation et les transformations techniques s'imposent de plus en plus vite, nous avons besoin de créer les conditions les meilleures pour la prospérité et l'adaptation des entreprises existantes, comme pour la création et le développement de nouvelles entreprises.
- Les nouvelles techniques modifient en profondeur le travail humain et internationalisent l'organisation de la production. D'un côté, elles tendent à déqualifier et rendre obsolètes de nombreuses entreprises, et de l'autre, elles permettent la création de nouvelles entreprises et donnent leur chance à de nouveaux entrepreneurs. La tâche la plus importante, c'est d'investir dans le capital humain : rendre les personnes et les entreprises adaptées à une nouvelle économie basée sur le savoir.
- Occuper le même emploi toute sa vie n'est plus concevable. Les sociaux-démocrates doivent marier les demandes croissantes en faveur de la flexibilité et les exigences sociales en faveur de conditions de vie normales ; ils doivent aider les familles à suivre le changement et redonner leur chance à tous ceux qui n'arrivent pas à suivre le rythme.
- Nous avons devant nous un défi de plus en plus fort qui consiste à réconcilier le progrès technique nécessaire à la société avec la préservation de l'environnement pour les futures générations. Nous devons marier la responsabilité en matière d'environnement avec une approche économique moderne. Dans le domaine de la protection de l'environnement, les techniques les plus modernes sont les plus économes en énergies et en matériaux ; elles ouvrent la voie pour de nouveaux marchés et permettent la création de nouveaux emplois.
- Le poids de la dépense publique sur le P.I.B. a atteint les limites de l'acceptable. L'inertie du budget de l'État nous oblige à une réforme radicale de l'ensemble du secteur public afin d'assurer la valeur de la monnaie. Le

secteur public doit être au service du citoyen : nous n'hésitons pas à promouvoir les concepts d'efficacité, de compétition et de haute performance.

- Les systèmes de sécurité sociale ont besoin d'être rénovés pour tenir compte des transformations sociales : augmentation de l'espérance de vie, nouvelles structures familiales, nouveaux rôles des femmes. Les sociaux-démocrates doivent trouver les moyens de combattre efficacement les problèmes croissants de la délinquance, de la surconsommation de drogues, de la désaffiliation sociale. Nous avons à montrer l'exemple dans la reconnaissance de droits égaux pour les hommes et les femmes.
- La criminalité est une question politique essentielle pour les sociaux-démocrates d'aujourd'hui. Nous considérons que la sûreté dans les rues est un droit essentiel. Mener des politiques publiques en faveur de la *ville vivable* permet de stimuler le sentiment d'appartenance à la communauté, de créer de nouveaux emplois de proximité, de sécuriser les quartiers d'habitation.
- La précarité demeure une préoccupation centrale, surtout lorsqu'elle atteint des familles avec enfant(s). Il faut mettre en place des mesures à l'intention de ceux qui sont le plus menacés par la marginalisation et l'exclusion sociale.

Tout ceci exige de moderniser notre manière de gouverner :

- l'Etat ne doit pas ramer, mais tenir le gouvernail : juste ce qu'il faut de contrôle, tel est le défi. Les solutions doivent toujours être rattachées aux problèmes.
- dans le secteur public, la bureaucratie doit être réduite à tous les niveaux ; des objectifs de résultats concrets doivent être formulés ; la qualité des services publics évalués en permanence, et les dysfonctionnements éradiqués.
- les sociaux-démocrates modernistes abordent les problèmes à la bonne échelle : certains d'entre eux ne peuvent l'être qu'au niveau européen ; d'autres comme les récentes crises financières nécessitent une coopération internationale très large. Mais, en règle générale, la compétence devrait être décentralisée à l'échelon le plus bas possible.
- Pour le plein succès des nouvelles politiques publiques, il faut promouvoir une mentalité de gagnant et un nouvel esprit d'entreprise à tous les niveaux de la société. Cela requiert :
 - une main-d'œuvre compétente et bien formée, qui soit désireuse de prendre de nouvelles responsabilités ;
 - un système de sécurité sociale qui donne une nouvelle chance, tout en encourageant l'esprit d'initiative, la créativité et l'envie de relever de nouveaux défis ;
 - un climat favorable aux entrepreneurs, à leur indépendance et à leur esprit d'initiative. Il faut faire en sorte que la création et la survie des petites entreprises soient facilitées ;
 - nous voulons une société qui met à l'honneur ses chefs d'entreprise, comme elle le fait pour les artistes et les footballeurs, et qui revalorise la créativité dans tous les domaines de la vie.

Nos pays ont des modes de régulation et de négociation différents, entre l'Etat, les entreprises, les syndicats et les groupes sociaux. Cependant, nous partageons la conviction que les conflits traditionnels du travail doivent être surmontés. Par dessus tout, cela signifie qu'il faut renouer des liens entre l'esprit de communauté et la solidarité, le partenariat et le dialogue entre tous les groupes sociaux. Cela signifie aussi qu'il faut adopter un nouveau consensus sur le changement et les réformes. Nous voulons que tous les groupes sociaux partagent notre engagement réciproque exprimé par cette Déclaration.

Immédiatement après sa prise de fonction, le gouvernement social-démocrate allemand a réuni autour d'une même table les représentants du monde politique, du patronat, des syndicats de salariés afin de forger une Alliance pour l'Emploi, la Formation et la Compétitivité des entreprises.

- nous voulons voir s'engager un partenariat réel entre les salariés et les employeurs pour le partage des fruits de la croissance ;

- nous soutenons les syndicats qui protègent les droits des salariés contre les comportements arbitraires et qui coopèrent avec les employeurs pour conduire les changements nécessaires et pour favoriser la prospérité durable.

En Europe, dans le cadre du Pacte Européen pour l'emploi, nous nous efforcerons de poursuivre un dialogue fructueux avec les partenaires sociaux qui soutiennent les changements économiques indispensables, sans chercher à les entraver.

III- Une nouvelle politique de l'offre pour la Gauche

Ce qui attend désormais l'Europe, c'est de relever le défi d'une économie en voie de mondialisation tout en préservant la cohésion sociale, dans un contexte d'incertitude réelle et ressentie. La diminution du chômage et la croissance des offres d'emploi sont les meilleures garanties d'une société mieux soudée.

Ces vingt dernières années du *laissez-faire* (en français dans le texte) néo-libéral sont dépassées. Pour autant, il n'est pas question de revenir aux vieilles recettes des années 1970 mêlant déficit public et interventionnisme de l'Etat. Une telle approche ne serait plus judicieuse, aujourd'hui.

Nos économies nationales et nos relations avec le reste du monde ont connu de profonds changements. Il nous faut ré-évaluer nos idées classiques et promouvoir de nouveaux concepts à la lumière de ces nouvelles réalités.

Dans de nombreux pays européens, le chômage est beaucoup trop élevé, et pour une part importante, il s'agit d'un chômage structurel. Pour relever ce défi, les sociaux-démocrates européens doivent, tous ensemble, reformuler et mettre en oeuvre une nouvelle politique de l'offre pour la Gauche.

Notre ambition est de moderniser l'Etat-providence, pas de le démanteler : se lancer dans de nouvelles voies favorisant la solidarité et la responsabilité, cela ne veut pas dire de se baser sur le seul intérêt personnel des agents économiques.

Les principaux éléments de cette nouvelle approche sont les suivants :

Un cadre solide pour une économie de marché compétitive

La libre compétition entre les agents de production et le libre-échange sont essentiels pour stimuler productivité et croissance. Pour cette raison, il est nécessaire de se doter d'un cadre qui permette aux forces du marché de fonctionner convenablement : cela est essentiel pour la croissance économique et c'est une condition préalable à une politique efficace en faveur de l'emploi.

L'UE doit continuer à agir en faveur de la libéralisation du commerce international ; elle doit contribuer à la réussite complète du marché unique en renforçant un cadre économique propice à la croissance de la productivité.

Une politique fiscale en faveur d'une croissance durable

Dans le passé, les sociaux-démocrates étaient accusés d'être favorables aux impôts élevés, particulièrement à l'encontre des entreprises. Les sociaux-démocrates modernistes admettent que, dans des circonstances particulières, la réforme fiscale et la réduction des impôts peuvent contribuer à la réussite des politiques sociales.

Par exemple, les réductions d'impôts sur les entreprises augmentent la profitabilité de ces dernières et renforcent les incitations à investir. Des investissements plus

élevés favorisent l'activité économique et accroissent le potentiel productif. Cela contribue à créer un cercle vertueux de croissance, elle-même favorable aux rentrées fiscales et aux cotisations sociales.

Les impôts sur les entreprises devraient être simplifiés et leurs taux diminués, comme cela l'a été par les Travailleurs modernistes (*New Labour*) au Royaume-Uni et comme cela est envisagé par le gouvernement fédéral d'Allemagne.

Pour garantir le niveau de vie des salariés et pour améliorer la [qualité] du système fiscal, les impôts supportés par les familles et les salariés devraient être allégés, à l'instar de la loi de réduction des impôts en Allemagne ou de la création de très bas taux d'imposition pour l'impôt sur le revenu et le crédit d'impôt pour les familles modestes en Grande-Bretagne.

La propension des entreprises – en particulier les PME – à investir devrait être renforcée par des réformes sur les impôts sur les entreprises (en Allemagne et en Grande-Bretagne) et la réforme des travailleurs relatives aux plus-values.

Surtout, les taxes sur le travail manuel et les entreprises de main-d'œuvre devraient être réduites. Cette diminution d'impôts devrait être compensée par des éco-taxes, par exemple. L'Allemagne, la Grande-Bretagne et d'autres pays européens gouvernés par des sociaux-démocrates seront en pointe pour montrer la voie dans ce domaine.

Au niveau européen, la politique fiscale devrait mener un combat incessant et rude contre les pratiques déloyales et l'évasion fiscale. Cela nécessite une coopération renforcée et non pas une uniformisation des règles. Nous ne soutiendrons pas des mesures conduisant à l'alourdissement des impôts, à un affaiblissement de la compétitivité européenne et à des risques de pertes d'emploi.

Politiques de l'offre et de la demande sont indissociables et non pas alternatives

Dans le passé, les sociaux-démocrates ont souvent donné l'impression que leurs objectifs de croissance et de lutte contre le chômage seraient assurés par la seule action publique sur la demande. Les sociaux-démocrates modernistes reconnaissent que des réformes fiscales et des baisses d'impôts peuvent contribuer grandement à réaliser leurs objectifs en matière sociale.

Aujourd'hui, la plupart des décisions publiques ont un double impact, à la fois sur l'offre et sur la demande.

- les programmes réussis de retour à l'emploi augmentent le niveau de vie de ceux qui étaient chômeurs en même temps qu'ils accroissent la main-d'œuvre disponible pour les employeurs.
- Les politiques économiques modernes visent à augmenter les revenus des salariés, après impôt, tout en diminuant le coût du travail pour les entreprises. La réduction des coûts non salariaux, grâce à une réforme de la sécurité sociale et à des systèmes fiscaux et de cotisations favorables à l'emploi, est donc tout à fait importante.

- L'ambition de la politique social-démocrate est de dépasser la contradiction apparente entre " politique de l'offre " et " politique de la demande " pour parvenir à une alliance fructueuse entre la flexibilité (d'un point de vue micro-économique) et la stabilité à l'échelle macro-économique.

Pour parvenir à une croissance plus forte et à un plus grand nombre d'emplois, les économies contemporaines doivent être adaptables : les marchés flexibles sont une juste ambition pour la social-démocratie moderniste.

La politique macro-économique garde une légitimité essentielle : elle établit les conditions d'une croissance durable pour éviter l'alternance de surchauffe et de dépression. Mais les sociaux-démocrates doivent reconnaître que cela ne suffit pas à stimuler la croissance et à multiplier les emplois. La politique des taux d'intérêt ou la politique fiscale n'entraîneront pas automatiquement la croissance des investissements et de l'emploi, à moins que l'économie soit assez adaptable pour y répondre. Si nous voulons que l'économie européenne soit plus dynamique, il nous faut aussi la rendre plus flexible.

- les entreprises doivent avoir suffisamment de marges de manœuvre pour agir et pour profiter des occasions qui se présentent : elles ne doivent pas être entravées par trop de règles.
- Les marchés du travail, du capital et des biens doivent tous être flexibles : il n'est pas possible de s'accommoder de rigidité dans un secteur de l'économie et d'ouverture et de dynamisme dans un autre secteur.

L'adaptabilité et la flexibilité sont des avantages de plus en plus rentables dans une économie basée sur la connaissance

Nos économies sont dans une phase de transition – d'un système industriel à une économie des services et du savoir – transition dont les sociaux-démocrates doivent saisir la chance pour notre réussite économique. Nous avons là l'occasion de rattraper les Etats-Unis : nous pourrions ainsi procurer des emplois à des millions d'Européens, leur permettre d'acquérir de nouveaux savoir-faire, dynamiser leur vie professionnelle, créer et développer de nouvelles activités. En bref, l'occasion se présente à nous qui permettra aux Européens de réaliser leurs espoirs d'une vie meilleure.

Mais les sociaux-démocrates doivent reconnaître que les données de base de la réussite économique ont changé. Les services ne peuvent se stocker : leurs clients doivent pouvoir les utiliser quand ils ont en besoin, à tout moment de la journée, en dehors des heures normales de travail. La révolution de l'information, particulièrement le potentiel énorme du commerce électronique, risque de modifier profondément notre manière de consommer, de communiquer, d'apprendre ou de se reposer. Les rigidités de tous ordres et la sur-réglementation entravent la pleine réussite de cette économie du savoir. Elles ont pour conséquence de réduire le potentiel d'innovation qui favorise la croissance et crée l'emploi. Nous devons être toujours plus souples, pas le contraire.

Un gouvernement actif, aux missions renouvelées, a un rôle essentiel à jouer dans le développement économique

Les sociaux-démocrates modernistes ne sont pas des néo-libéraux adeptes du *laissez-faire*. La souplesse des marchés doit être associée à un Etat actif dont les missions auront été redéfinies. Nos priorités doivent être l'investissement dans le capital humain et social.

Pour parvenir au plein emploi durable, les salariés doivent accepter les variations de la demande. Nos économies souffrent d'un trop grand fossé entre les emplois qualifiés à pourvoir (par exemple dans le secteur de l'information et de la communication) et l'existence d'une main-d'œuvre suffisamment qualifiée.

L'éducation ne doit plus être une chance unique : l'éducation et la formation tout au long de la vie sont la principale garantie dans notre monde contemporain. En conséquence, les gouvernements ont une responsabilité majeure pour mettre en place un système éducatif permettant à chacun de renforcer sa qualification et de parvenir à son maximum. Ce doit être la première priorité des sociaux-démocrates aujourd'hui.

- Il faut relever les niveaux dans toutes les classes ainsi que toutes les capacités des élèves. Il faut se coller aux difficultés rencontrées en lecture ou en calcul, sinon l'on condamne les personnes sans expérience au bas salaire, à la précarité et au chômage.

- Nous voulons que chaque jeune ait la possibilité d'avoir sa place dans le monde du travail grâce à une formation professionnelle qualifiée. Avec l'ensemble des partenaires (chefs d'entreprise, syndicats,...), nous devons nous assurer que l'offre en matière d'éducation et de formation corresponde aux besoins du marché local du travail. En Allemagne, les responsables politiques encouragent cette démarche grâce à un plan d'action en faveur de l'emploi et de la formation ; ce dernier permettra à 100 000 jeunes de trouver un poste ou un stage ou bien d'acquérir une qualification. En Grande Bretagne, ce sont 95 000 jeunes qui ont pu trouver du travail avec le *programme public pour l'emploi*.
- La formation continue est à repenser et à améliorer afin de faciliter ultérieurement l'adaptabilité et l'employabilité. Les gouvernements doivent inciter les salariés à épargner afin d'assumer le coût de la formation toute au long de la vie. Les gouvernements doivent aussi élargir l'accès à l'enseignement à distance.
- Il faut faire en sorte que la formation occupe un rôle significatif dans notre politique publique pour l'emploi en direction des chômeurs.

Un système éducatif moderne et efficace, accordant une large place aux disciplines scientifiques, distingue une économie créatrice d'emplois. Les fonds publics doivent être orientés vers toutes les activités favorables à la croissance et aux changements structurels.

Les sociaux-démocrates modernistes devraient être les champions des PME

Le développement des PME prospères doit devenir la priorité absolue pour les sociaux-démocrates modernistes. C'est là que réside le plus gros potentiel de croissance et de création d'emplois dans la société future basée sur la connaissance.

Des actifs de toutes conditions sociales sont désireux de devenir chef d'entreprise qu'il s'agisse de travailleurs indépendants, récents ou de longue date, d'avocats, d'informaticiens, de médecins, d'artisans, de consultants en entreprise ou de professionnels de la culture et du sport.

Il faut libérer l'esprit d'initiative, encourager les prises de risque, favoriser la création de nouveaux produits ou concepts, alléger les charges sur ces créateurs d'entreprise, ouvrir les marchés en abolissant les frontières

Les marchés financiers européens devraient être simplifiés et leur accès plus aisé aux entreprises de croissance. Cela est essentiel pour les entreprises à hautes technologies, vis-à-vis de leurs concurrentes nord-américaines : ensemble, nous sommes décidés à y travailler.

Il faut faciliter la création d'entreprise individuelle et la croissance des jeunes entreprises, grâce aux allègements des démarches administratives, à l'exonération de certaines règles pour les toutes petites entreprises, et à un accès plus aisé au marché financier. Ces très petites entreprises doivent pouvoir embaucher des cadres et des ingénieurs : cela sera possible par une diminution des coûts non salariaux et des obligations sociales.

Il faut encore renforcer les liens entre entreprise et science, en incitant les chercheurs à devenir entrepreneurs et en créant des " pépinières d'entreprises de hautes technologies ".

Des finances publiques saines, fierté des sociaux-démocrates

Dans le passé, les sociaux-démocrates ont trop souvent été associés au "plus d'État" et au "plus de dépenses publiques", au profit de l'emploi et la croissance. Nous n'excluons pas que les déficits publics permettent de contrebalancer une conjoncture déprimée. Ni même que l'emprunt pour financer des investissements publics, dans le respect des règles keynesiennes, puisse renforcer l'offre dans nos économies.

Malgré tout, il ne faut pas croire que les déficits publics puissent surmonter les faiblesses structurelles de nos économies, préjudiciables à la croissance et à l'emploi. Les sociaux-démocrates doivent également s'élever contre un niveau excessif de la dette publique. Un endettement croissant est une charge intolérable pour les générations à venir. Il entraînerait des effets pervers en matière de redistribution. Surtout, l'argent consacré au service de la Dette ne serait plus disponible pour les autres priorités de l'Etat : éducation, formation, infrastructures de transports.

Dans la perspective d'une politique de gauche de l'offre, il est essentiel que le haut niveau d'emprunt public se réduise progressivement.

IV - Une politique dynamique de l'emploi, menée par la gauche

L'État doit devenir un agent dynamique dans la lutte pour l'emploi et non pas seulement l'ambulance passive devant les accidents de la vie économique.

L'exclusion du monde du travail - pour les jeunes ou pour les chômeurs de longue durée - entraîne deux conséquences très dommageables : une déqualification profonde qui empêche d'être compétitif sur le marché de l'emploi ; mais aussi des difficultés personnelles et sociales, dans tous les domaines, qui rendent plus difficile l'insertion dans la vie sociale.

Si un système de solidarité en arrive à bloquer l'accès au monde du travail, pour les moins qualifiés, il doit être réformé.

Les sociaux-démocrates veulent transformer la bouée de sauvetage des droits sociaux en un tremplin pour la responsabilité individuelle.

Dans nos sociétés modernes, l'idéal de justice sociale ne doit pas se limiter aux versements de minima sociaux. Notre objectif est bien plutôt l'égalité des chances, indépendamment de la race, du sexe ou du handicap, pour combattre l'exclusion sociale et garantir l'égalité entre les hommes et les femmes.

La population réclame à juste titre des services publics de qualité et la solidarité pour les démunis, mais aussi plus d'égards pour tous ceux qui financent cela par leur travail et leurs impôts. C'est pourquoi la politique sociale doit accroître l'égalité des chances, encourager l'autonomie et la responsabilité individuelle.

C'est dans cet esprit que les gouvernants allemands ont entrepris la réforme du système de santé et d'assurance vieillesse, en tenant compte de l'allongement de la vie et des différentes formes d'emploi au long de la vie, et en respectant le principe de solidarité. En Grande-Bretagne, la même philosophie inspire l'introduction des fonds de pensions dans le régime des retraites et la réforme des allocations pour invalidité.

Les périodes de chômage, dans une économie où il n'existe plus d'emploi à vie, doivent être l'occasion de renforcer ses qualifications et d'entretenir son développement personnel. Le travail à temps partiel et les bas salaires valent mieux que le chômage parce qu'ils sont une passerelle vers des emplois stables et mieux payés.

Les programmes publics d'emplois et de formation pour les chômeurs sont une priorité des sociaux-démocrates - Mais on peut attendre, en retour, de chaque chômeur qu'il se saisisse de cette chance offerte.

Cependant, donner une meilleure qualification et des savoir-faire n'est pas suffisant. La fiscalité et le système d'allocations ne doivent pas dissuader les chômeurs d'accepter un emploi. C'est pourquoi nous devons engager la réforme de ces deux systèmes, élément essentielle de notre programme dynamique en faveur de l'emploi :

- Nous devons maintenir le niveau de vie des travailleurs et de leurs familles. La plus grande part de leur revenu doit rester disponible pour eux.
- Nous devons encourager les employeurs à proposer des "emplois de démarrage", en réduisant les cotisations sociales et les impôts sur les emplois à bas salaires. Il nous faut explorer la piste des éco-taxes pour alléger les coûts non salariaux du travail.
- Nous devons mettre en place des programmes très ciblés sur les chômeurs de très longue durée et les populations très défavorisées, afin de leur permettre de se réinsérer sur le marché du travail. Ces programmes seront inspirés par le principe des droits et devoirs réciproques.
- Examiner la situation de tous les allocataires, y compris les bénéficiaires d'allocation invalidité, d'âge actif, en fonction de leur aptitude à travailler, et réformer les services publics de l'emploi afin d'aider les personnes aptes à travailler à trouver un emploi correct.
- Soutenir la prise de risque des créateurs d'entreprise, en tant que moyen de sortir du chômage : ces risques sont très importants pour ceux qui s'y engagent et nous devons les aider à les assumer.

La politique de l'offre de la gauche permettra d'accélérer les changements nécessaires mais elle les rendra aussi plus faciles à supporter et à assumer.

S'adapter au changement n'est jamais aisé ; son rythme apparaît très rapide, encore plus avec les nouvelles technologies. En outre, ces changements détruisent inévitablement des emplois, mais ils en créent de nouveaux.

Cependant, il peut y avoir des temps morts entre les pertes d'emplois dans un secteur et la création de nouveaux postes ailleurs. Indépendamment du bénéfice à long terme pour la société et l'économie nationale, certaines entreprises ou certaines communautés risquent de subir les inconvénients du changement bien avant d'en connaître les bienfaits. Pour cette raison, nous devons centrer nos efforts sur ces problèmes de transition. Les effets négatifs du changement seront d'autant plus douloureux qu'on aura attendu pour les affronter, mais il est naïf de croire qu'on peut s'en désintéresser.

L'ajustement sera d'autant plus aisé que les marchés du travail et de la production fonctionneront mieux. Les handicaps d'une trop faible productivité doivent être réduits si l'on veut que les salariés licenciés pour cause de productivité accrue retrouvent un emploi ailleurs. Le marché du travail a besoin d'un secteur à bas salaire afin de permettre les personnes peu qualifiées de trouver un emploi. Le système fiscal et les allocations peuvent s'ajouter aux bas salaires et par la même permettre des économies sur les budgets consacrés aux allocations chômage.

V - Un droit d'inventaire politique pour l'Europe

Définir et incarner une nouvelle politique social-démocrate en Europe, tel est le défi qui nous attend. Nous ne prônons pas un seul modèle européen, encore moins la transformation de l'Union Européenne en un État fédéral. Nous sommes pro-européens et favorables à une réforme de l'UE. Les peuples européens soutiendront de nouvelles avancées vers l'intégration à chaque fois qu'il y aura une vraie valeur ajoutée et une vraie justification : dans la lutte contre la criminalité, dans la protection de l'environnement ou bien encore pour l'établissement d'objectifs sociaux communs. Mais, dans le même temps, l'Europe a un besoin urgent d'être réformée, pour rendre ses institutions plus efficaces et transparentes, pour améliorer des politiques désuètes ou pour mieux lutter contre le gaspillage et la fraude.

Nous présentons ces idées comme un canevas, mais comme un programme tout fait. Les politiques de la Troisième voie et du Nouveau centre sont déjà à l'œuvre dans de nombreuses villes, dans des politiques publiques d'État, dans la coopération européenne ou dans de nouvelles initiatives internationales.

A cette fin, les gouvernements allemand et britannique ont décidé d'affermir leur accords actuels par des discussions sur une approche plus large encore. Nous le ferons de trois manières :

- premièrement, par des rencontres de niveau ministériel, entre les ministres concernés et leurs cabinets respectifs;
- ensuite par des contacts avec les responsables politiques des pays européens qui veulent avancer dans la voie de la nouvelle social-démocratie. Nous voulons engager ces contacts dès à présent ;
- enfin par un réseau d'experts, de prospectivistes, de rencontres politiques et de forums de discussion. Nous approfondirons ainsi progressivement les concepts de Nouveau centre et de Troisième voie. C'est une priorité pour nous.

L'ambition de cette déclaration est de donner une impulsion décisive à la modernisation. Nous invitons tous les sociaux-démocrates européens à ne pas laisser passer cette chance historique pour le renouveau. La diversité de nos idées est notre plus grand atout pour l'avenir. Nos sociétés attendent que nous réunissions nos expériences très différentes dans un nouveau programme cohérent.

Construisons ensemble la réussite de la social-démocratie pour le siècle à venir.
Faisons de la Troisième Voie et du Nouveau Centre la nouvelle espérance de l'Europe.

Traduction :
Bruno Gouyette

ANNEXE 6

Partis affiliés au Parti Socialiste Européen

Partis membres de plein droit

Etat	Partis	Dirigeant du parti (en 2010)
ALLEMAGNE	Parti social-démocrate d'Allemagne : SPD	Sigmar Gabriel
AUTRICHE	Parti socialiste : SPO	Werner Faymann
BELGIQUE	Alternative sociale progressiste : SPA Parti socialiste : PS	Caroline Gennez Elio Di Rupo
BULGARIE	Parti socialiste bulgare : BSP	Sergei Stanishev
CHYPRE	Mouvement des sociaux-démocrates : EDEK	Yiannakis L. Omirou
DANEMARK	Parti social-démocrate danois : SD	Helle Thorning-Schmidt
ESPAGNE	Parti socialiste ouvrier espagnol : PSOE	José Luis Rodriguez Zapatero
ESTONIE	Parti social-démocrate estonien : SDE	Juri Pihl
FINLANDE	Parti social-démocrate de Finlande : SDP	Jutta Urpilainen
FRANCE	Parti socialiste : PS	Martine Aubry
GRECE	Mouvement socialiste panhellénique : PASOK	George A. Papandreou
HONGRIE	Parti social-démocrate hongrois : MSZDP Parti socialiste hongrois : MSZP	Lazlo Kapolyi Ildiko Lendvai
IRLANDE	Parti travailliste : LP	Eamon Gilmore
ITALIE	Parti socialiste : PS Démocrates de gauche : DS	Riccardo Nencini Piero Fassino
LETTONIE	Parti ouvrier social-démocrate letton : LSDSP	Janis Dinevics
LITUANIE	Parti social-démocrate lituanien : LSDP	Algirdas Butkevicius
LUXEMBOURG	Parti ouvrier socialiste luxembourgeois : LSAP	Alex Bodry
MALTE	Parti travailliste : LP	Joseph Muscat
NORVEGE	Parti travailliste norvégien : DNA	Jens Stoltenberg
PAYS-BAS	Parti du travail : PvdA	Job Cohen
POLOGNE	Union du travail : UP Alliance de la gauche démocratique : SLD	Waldemar Witkowski Grzegorz Napieralski

PORTUGAL	Parti socialiste : PS	José Sócrates
REPUBLIQUE TCHEQUE	Parti social-démocrate tchèque : CSSD	
ROUMANIE	Parti social-démocrate : PSD	Victor Ponta
ROYAUME-UNI	Parti travailliste : LP Parti social-démocrate et travailliste : SDLP	Gordon Brown (jusqu'en mai 2010)
SLOVAQUIE	SMER – Social-démocratie	Robert Fico
SLOVENIE	Sociaux-démocrates : SD	Borut Pahor
SUEDE	Parti social-démocrate suédois : SAP	Mona Sahlin

Partis associés

ALBANIE	Parti socialiste : PSS	Edi Rama
BOSNIE-HERZEGOVINE	Parti social-démocrate Bosnie et Herzégovine : SDP	Zlatko Lagumdžija
BULGARIE	Sociaux-démocrates bulgares : pBS	Georgi Anastasov
CROATIE	Parti social-démocrate de Croatie : SPD	Zoran Milanovic
ISLANDE	Alliance sociale-démocrate d'Islande : Samf y Sking	Johanna Sigurðardóttir
MACEDOINE	Union social-démocrate de Macédoine: SDUM	Branko Crvenkovski
MONTENEGRO	Parti socialiste démocrate : DPS Parti social-démocrate : SDP	Milo Dukanovic Ranko Krivokapic
SERBIE	Parti démocrate : DS	Boris Tadic
SUISSE	Parti socialiste suisse : PS	Christian Levrat
TURQUIE	Parti pour la paix et la démocratie : BDP Parti républicain du peuple : CHP Partie pour la paix et la démocratie : BDP	Gültan Kisanak Kemal Kiliçdurođlu Selahattin Demirtas

Partis observateurs

ANDORRE	Parti social-démocrate : PS	Jaume Bartumeu Cassany
CHYPRE	Parti républicain turque : CTP	Ferdi Sabit Soyer
ISRAEL	Meretz Yachad Av odah Parti travailliste d'Israël	Haim Oron Ehud Barak
SAINT-MARTIN	Parti des socialistes et démocrates : PSD	Gerardo Giovagnoli

ANNEXE 7

Index des tableaux

- Tableau 1 : Pénétration du SPD, du Labour et du Parti socialiste dans l'électorat salarié.
- Tableau 2 : Profil de l'électorat travailliste aux élections de 1997.
- Tableau 3 : Evolution de la composition sociologique de l'électorat travailliste : 1979-2005.
- Tableau 4 : Le recentrage sociologique de l'électorat travailliste.
- Tableau 5 : Evolution de la sociologie du vote socialiste entre les législatives de 1988 et 1993.
- Tableau 6 : Evolution du profil sociologique de l'électorat socialiste aux élections présidentielles : 1988-2007.
- Tableau 7 : Evolution de la sociologie de l'électorat du SPD aux élections législatives : 1994-2005.
- Tableau 8 : Sociologie de l'électorat social-démocrate aux élections fédérales de 2009.
- Tableau 9 : Evolution de la sociologie des adhérents du PS : 1985-1998.
- Tableau 10 : Profil des nouveaux adhérents socialistes en 2006.
- Tableau 11 : Evolution de la part des ouvriers, employés et fonctionnaires au SPD.
- Tableau 12 : Caractéristiques sociales des adhérents du Labour en 1990.
- Tableau 13 : Profil sociologique des membres du Parti travailliste selon leur d'adhésion (avant/après 1994).
- Tableau 14 : Evolution du nombre d'adhérents du SPD, Labour et PS depuis 1980.
- Tableau 15 : Evolution du nombre d'adhérents du SPD depuis 1990.
- Tableau 16 : Evolution du nombre d'adhérents du PS.
- Tableau 17 : Part des ouvriers, employés et fonctionnaires dans la société, le SPD et du DGB.
- Tableau 18 : Evolution de la position du Parti socialiste dans l'ensemble de la gauche : 1995-2007.

Résumé

La thèse vise à appréhender la situation de la social-démocratie européenne et son évolution au cours des deux dernières décennies. Adoptant une approche comparatiste, elle repose sur l'étude du Parti socialiste français, du Parti social-démocrate allemand et du Parti travailliste britannique. En partant du projet de Troisième voie proposé par Tony Blair et les modernisateurs du New Labour, il s'agit de montrer la mutation doctrinale et programmatique de ces partis. Ceux-ci, avec des divergences et des spécificités nationales, ont, dans les programmes adoptés et les politiques gouvernementales menées, convergé vers une même orientation d'ensemble, marquée par un accueil beaucoup plus favorable aux thèses libérales. Cette prise de distance par rapport au modèle traditionnel pour tendre vers un paradigme social-libéral ne signifie pas pour autant l'abandon des valeurs propres à la social-démocratie. Les partis concernés ont essayé de s'adapter au nouveau contexte économique et social tout en préservant les principes et les idéaux sociaux sur lesquels ils se sont construits. Le socle identitaire de cette famille politique demeure ainsi largement préservé. Cette évolution idéologique s'accompagne d'une mutation des organisations partisanes qui l'accomplissent. Celles-ci ont connu à la fois une modification de leur sociologie, électorale et militante (caractérisée par une désaffection des soutiens traditionnels), et une diminution de leur ancrage dans la société liée à la baisse du nombre d'adhérents et à l'éloignement par rapport aux syndicats. Leur place au sein des systèmes partisans nationaux est également remise en cause : dans la recherche du bon positionnement sur l'échiquier politique, la question des alliances avec les autres partis constitue alors un enjeu essentiel. Le mode de fonctionnement de ces organisations a enfin lui aussi connu des modifications significatives. Les réformes internes menées par les dirigeants tendent à valoriser l'adhérent et accroître son rôle ; de nouvelles pratiques militantes, plus individualistes, apparaissent. La fonction et la spécificité de ces partis s'en trouvent diminuées.

Mots-clés : social-démocratie – Parti socialiste français – Parti travailliste – Parti-social-démocrate allemand – Troisième voie – social-libéralisme – Gauche européenne.

Title : From social democracy to social liberalism : debates within the european social democracy since 1990.

Summary

The thesis aims to understand the situation of european social democracy and its evolution over the last two decades. Taking a comparative approach, it is based on the study of French Socialist Party, the German Social Democratic Party and the British Labour Party. Beginning from the Third Way project proposed by Tony Blair and New Labour modernizers, the matter is to show the doctrinal and programmatic transformation of these parties. These, with some differences and national characteristics, in the programs and policies undertaken, have converged towards the same overall direction, marked by a much more favorable reception to liberal theories. This distancing from the traditional model to move towards a social-liberal paradigm does not necessary mean the abandonment of values belonging to the Social

Democrats. The parties involved have tried to adapt to new economic and social context while preserving the principles and social ideals on which they are built. The base of this political family's identity remains largely well preserved. The ideological evolution goes with a mutation of partisan organizations who realize it. These have experienced both a change in their sociology, electoral and activist (characterized by a dislike of traditional supporters), and a decrease from their roots in society related to the decline in membership and distance against unions. Their position within the party systems is also questioned: in search of good positioning on the political spectrum, the question of alliances with other parties is then a key issue. The modus operandi of these organizations has finally also experienced significant changes. Internal reforms undertaken by the leaders tend to enhance the member and increase its role and new militant practices, more individualistic, appear. The function and specificity of these parties have diminished.

Key-words : social-democracy – French Socialist Party – British Labour Party – German Social Democratic Party – Third way – social liberalism – european Left.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	5
INTRODUCTION	7
PREMIERE PARTIE.	
LA MUTATION IDENTITAIRE DE LA GAUCHE EUROPEENNE.....	31
TITRE 1. LES MUTATIONS DOCTRINALES ET PROGRAMMATIQUES.....	34
CHAPITRE 1. LA PROMOTION D' UNE TROISIEME VOIE.....	35
Section 1. Genèse d'une nouvelle offre politique.....	35
<i>Paragraphe 1. Le contexte politique britannique : un terrain d'émergence particulier</i>	<i>36</i>
I. Le processus de révision programmatique du Labour	36
II. Les legs du thatchérisme.....	47
<i>Paragraphe 2. Une influence étrangère : l'expérience des nouveaux démocrates aux Etats-Unis</i>	<i>52</i>
<i>Paragraphe 3. Les promoteurs de la Troisième voie : des acteurs au profil diversifié</i>	<i>58</i>
I. Les « modernisateurs » du New Labour : une évolution doctrinale achevée et assumée	58
II. La mobilisation du « monde des idées » : l'apport théorique des réseaux intellectuels	64
1) Les théoriciens de la Troisième voie.....	65
2) Les think tanks modernisateurs.....	70
Section 2. La Troisième voie : vers un dépassement de la social-démocratie ?	75
<i>Paragraphe 1. Par-delà la gauche et la droite.....</i>	<i>76</i>
I. Une adaptation au changement	76
II. Transcender les clivages traditionnels	81
<i>Paragraphe 2. Le socle doctrinal de la Troisième voie</i>	<i>87</i>
I. L'égalité réelle des chances	87
II. La communauté : concilier individualisme et vie sociale.....	93
III. La responsabilité mutuelle : des droits et devoirs réciproques.....	100
Section 3. La Troisième voie en débats : l'accueil de la gauche européenne.....	104
<i>Paragraphe 1. Le SPD : la construction d'une troisième voie allemande ?</i>	<i>105</i>
I. SPD-New Labour : une même vision de la gauche européenne ?	105
II. Une évolution programmatique spécifique.....	108
<i>Paragraphe 2. Les réticences du Parti socialiste français</i>	<i>123</i>
I. L'accueil prudent de la Troisième voie.....	123
II. L'expression d'un « socialisme moderne »	131

CHAPITRE 2. L'ATTACHEMENT AUX VALEURS SOCIAL-DEMOCRATES TRADITIONNELLES	136
Section 1. Une évolution doctrinale respectueuse des principes fondamentaux de la gauche.....	136
<i>Paragraphe 1. Des choix programmatiques justifiés par les valeurs de gauche</i>	<i>137</i>
<i>Paragraphe 2. Le maintien d'une distinction gauche/droite.....</i>	<i>146</i>
Section 2. Une « dérive libérale » maîtrisée	152
<i>Paragraphe 1. L'évolution silencieuse du Parti socialiste.....</i>	<i>152</i>
<i>Paragraphe 2. Le poids des oppositions intra-partisanes</i>	<i>158</i>
I. La contestation de la politique du « nouveau centre » et de l'Agenda 2010.....	158
II. Le parti socialiste et le jeu des courants	163
TITRE 2. UNE NOUVELLE HIERARCHIE DES POLITIQUES PUBLIQUES....	172
CHAPITRE 1. LA MISE EN ŒUVRE DE LA TROISIEME VOIE DE TONY BLAIR	173
Section 1. Les politiques économiques et le maintien du cadre libéral.....	174
<i>Paragraphe 1. La création d'un « environnement économique favorable »</i>	<i>174</i>
<i>Paragraphe 2. Les orientations économiques du « chancelier de fer »</i>	<i>176</i>
Section 2. Une politique de l'emploi : le welfare to work	179
<i>Paragraphe 1. La réforme du Welfare par l'éthique du travail.....</i>	<i>180</i>
<i>Paragraphe 2. Remettre les inactifs au travail</i>	<i>183</i>
<i>Paragraphe 3. « Rendre le travail payant ».....</i>	<i>189</i>
<i>Paragraphe 4. Une politique « efficace » ?</i>	<i>192</i>
Section 3. La réforme des services publics : un test pour la Troisième voie ?	197
<i>Paragraphe 1. La modernisation des services publics par le recours au privé</i>	<i>198</i>
<i>Paragraphe 2. La modernisation des services publics en application</i>	<i>206</i>
I. Les transformations du système éducatif	206
II. La réforme du système de santé : « sauver le National Health Service »	206
Section 4. Maintien de l'ordre et lutte contre la criminalité : vers une obsession sécuritaire ?	217
CHAPITRE 2. LE SOCIAL-LIBERALISME DE GERHARD SCHRÖDER	226

Section 1. La libéralisation de l'économie	227
Section 2. La politique de l'emploi : « encourager et exiger ».....	232
Section 3. Vers une individualisation de la protection sociale ?.....	242
<i>Paragraphe 1. La réforme des retraites : de la répartition à la capitalisation</i>	<i>242</i>
<i>Paragraphe 2. La réforme de l'assurance maladie</i>	<i>246</i>
CHAPITRE 3. LE REFORMISME DE GAUCHE DU GOUVERNEMENT JOSPIN.....	249
Section 1. Un volontarisme économique et social	250
<i>Paragraphe 1. Une politique active tournée vers l'emploi.....</i>	<i>250</i>
<i>Paragraphe 2. Une politique sociale ambitieuse</i>	<i>253</i>
Section 2. Une politique « réaliste »	256
<i>Paragraphe 1. Une politique économique conforme à l'orthodoxie libérale ?.....</i>	<i>256</i>
<i>Paragraphe 2. Un retrait de l'Etat face au marché ?</i>	<i>259</i>
SECONDE PARTIE	
LA MUTATION DES ORGANISATIONS SOCIAL-DEMOCRATES	265
TITRE 1. L'EVOLUTION STRUCTURELLE DES PARTIS	269
CHAPITRE 1. L'ADAPTATION AUX NOUVELLES DONNES SOCIOLOGIQUES.....	270
Section 1. La recomposition sociologique de l'électorat social-démocrate.....	270
Section 2. L'évolution du profil sociologique des adhérents	283
CHAPITRE 2. LA REDEFINITION DES LIENS DU PARTI AVEC LA SOCIETE	291
Section 1. Un ancrage social amoindri	291
<i>Paragraphe 1. Des partis moins attractifs</i>	<i>292</i>
<i>Paragraphe 2. Des classes populaires négligées ?</i>	<i>297</i>
Section 2. L'affaiblissement des relations avec les milieux syndicaux.....	306
CHAPITRE 3. LE POSITIONNEMENT DES PARTIS SOCIAUX- DEMOCRATES SUR L'ECHIQUIER POLITIQUE.....	324
Section 1. Le New Labour : la tentation d'un nouveau Lib-Labism ?	325
Section 2. Le SPD : de la coalition gouvernementale à une ouverture à gauche	340

<i>Paragraphe 1. La coalition rouge-verte</i>	340
<i>Paragraphe 2. Le SPD et le défi de la gauche radicale</i>	345
Section 3. De l’alliance à gauche à la tentation centriste du Parti socialiste	352
<i>Paragraphe 1. La gauche plurielle : une alliance conjoncturelle ?</i>	354
I. La formation d’une union de la gauche élargie.....	354
II. La gauche plurielle au gouvernement.....	361
<i>Paragraphe 2. Vers un dépassement de l’alliance à gauche ?</i>	365
TITRE 2. LES REFORMES ORGANISATIONNELLES DES PARTIS	374
CHAPITRE 1. UN MODE DE FONCTIONNEMENT REDEFINI : L’ADHERENT, ACTEUR PRINCIPAL	376
Section 1. La démocratisation des organisations partisans social-démocrates	376
<i>Paragraphe 1. Une démocratisation par le nombre</i>	377
<i>Paragraphe 2. La promotion de l’adhérent-électeur</i>	383
Section 2. La parole militante favorisée : l’introduction des procédures délibératives	389
CHAPITRE 2. MODERNISATION OU FRAGILISATION DE L’APPAREIL PARTISAN ?	397
Section 1. Une démocratisation en trompe-l’œil ?	398
<i>Paragraphe 1. La démocratisation limitée du Parti socialiste</i>	398
<i>Paragraphe 2. La démocratisation centralisatrice du Parti travailliste</i>	403
Section 2. L’identité partisane remise en cause	410
<i>Paragraphe 1. Une nouvelle forme de militantisme</i>	411
<i>Paragraphe 2. Vers un nouveau rôle des organisations social-démocrates ?</i>	418
CONCLUSION	432
BIBLIOGRAPHIE	447
ANNEXES	484
RESUME	626
TABLE DES MATIERES	629

